This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49787 3

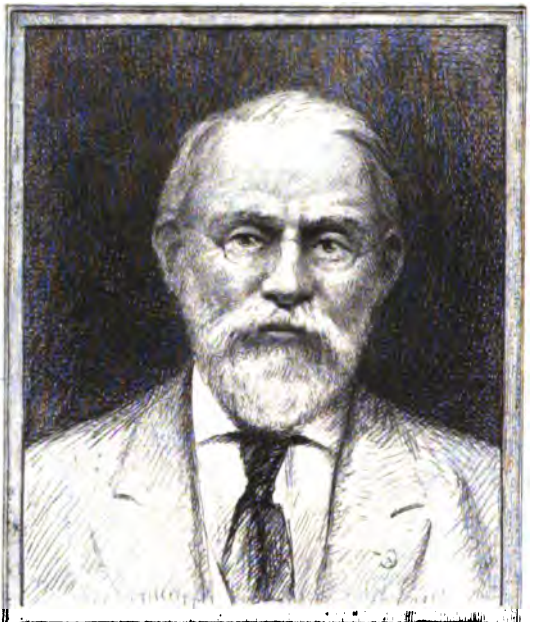

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

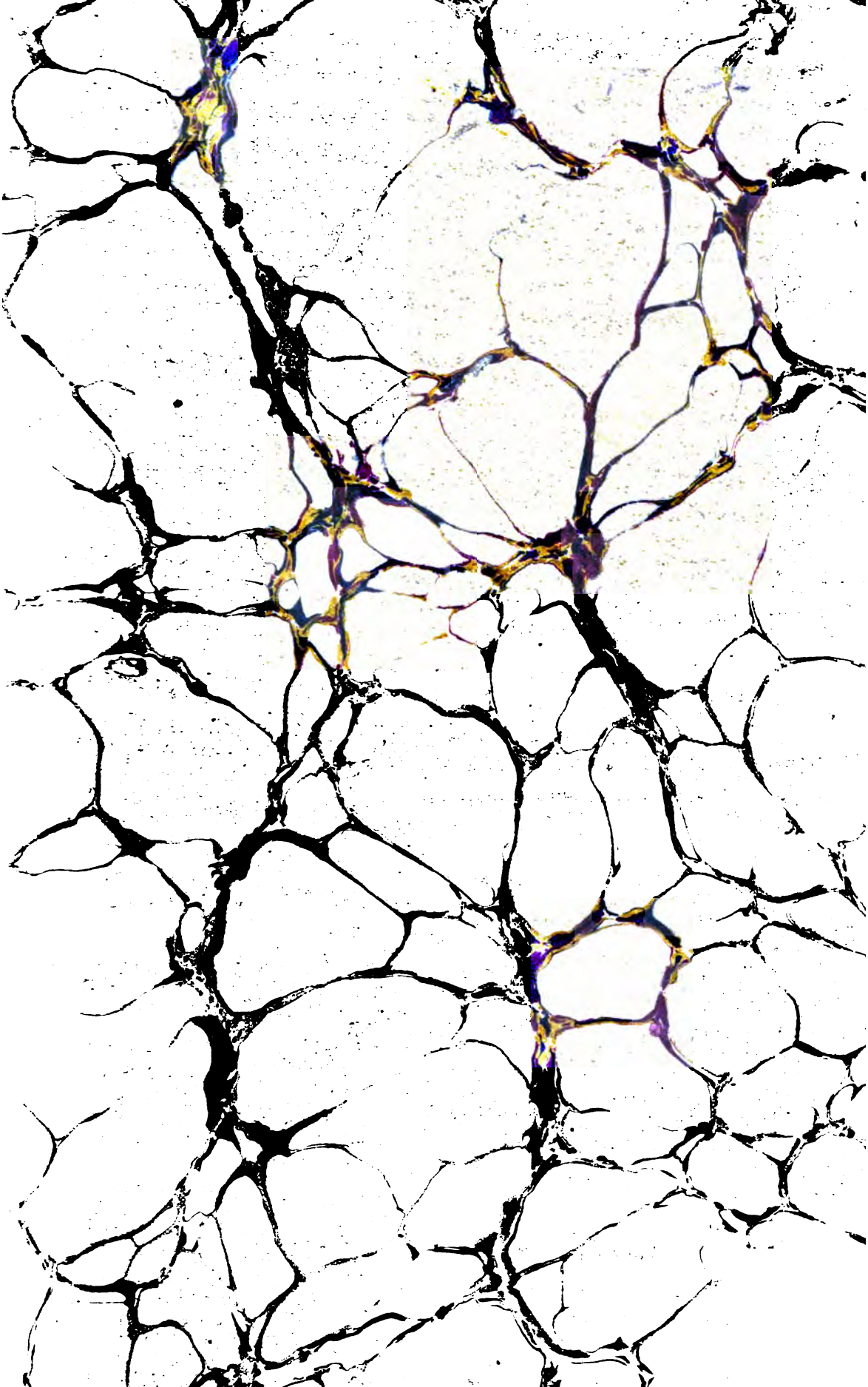

SOMMAIRE

JANVIER-FÉVRIER

Lettres inédites d'artistes français du XIXe siècle. — **Henry Jouin**.. 5

Le comte de Falloux (Souvenirs). — **Abbé Em. Bazin**..... 53

A la mémoire de Paul Henry. — **J.-M. Delahaye**..... 68

Un droit seigneurial. La recommandation au Prône. — **Ch. Urseau**. 80

Ode à Toulon. — **Paul Drouet**..... 88

Les Missions Catholiques et le protectorat français en Orient et en Extrême-Orient. — **Ch. Lemire**..... 93

Henri Bernier, chanoine d'Angers (fin). — XXI. La mort (1859). — **A. Houtin**..... 104

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Année 1900. — Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Janvier-Février 1901. — **A. Cheux**..... 130

Chronique..... 134

La navigabilité de la Loire. — *Pirame et Tisbé* (XVIe siècle) est-elle de Jean Daniel ou de Germain-Colin ? — M. Dominique Delahaye à l'Assemblée des Présidents de Chambres de Commerce, à Paris. — Le nouveau plan du Jardin des Plantes d'Angers, par M. Edouard André. — Les crédits des Beaux-Arts pour le Musée et les Greniers Saint-Jean (XIIe-XIIIe siècles). — Restauration des peintures de Sainte-Marie d'Angers. — Acquisitions de l'Exposition des Amis des Arts. — *Mlle Mars*, du statuaire Thomas. — Légion d'honneur : MM. Roger de Terves, de la Villebiot, Legludic et Capdeville; Instruction publique : M. Aïvas ; Académie : MM. Jobelot et Simon. — Bureau de la Société d'Horticulture d'Angers. — Bureau de la Société des Architectes de l'Anjou. — Deux œuvres nouvelles de M. Lionel Bonnemère. — Le *Comte de Maillé*, du peintre Bonnat. — M. E Gilliard. — Le colonel de la Guillonnière, retour de Chine. — La foire des vins à Saumur. — Conférences de Mgr Rumeau, Mgr Favier, Mgr Augouard, MM. l'abbé Giquello, Dr Monprofit, abbé Crosnier, Chéramy, Dr Maisonneuve, Beauffreton et comte du Reau. — Concerts populaires. — Musique de chambre. — Les concerts des Amis des Arts, de Sainte-Cécile, de la Société des Dix, des Cadets de l'Anjou et des Jeunes Aveugles. — L'Association amicale du Lycée d'Angers. — Nécrologie: Le R. P. Edouard, M. Dumas, le chanoine Ad. Leroyer, le Dr Feillé, le général Fabre, M. Célestin Port. — **A.-Z.**

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : René Daxor, *Poésies martiales;* — L. de Farcy, *Supplément à la Broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours ;* — Mgr X. Barbier de Montault, *la Vierge de Doué ;* — J. Joûbert, *le major Serpa Pinto ;* — d'Almada Negreiros, *Angola ;* — E. Caron, *Monnaies féodales inédites;* — *Société d'Études scientifiques d'Angers*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 159

L'Église de France et l'État au XIXe siècle (1802-1900), par M. l'abbé Bourgain. — **E. Grimault.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule : 2 fr. 50

REVUE

DE L'ANJOU

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-DEUXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1901

Dunning
Naghoff
5-3-28
16143

LETTRES INÉDITES
D'ARTISTES FRANÇAIS
DU XIXe SIÈCLE
TIRÉES DE COLLECTIONS ANGEVINES [1]

AU CHERCHEUR

Il y a de cela vingt-cinq ans. Anatole de Montaiglon émit le projet de publier, sous le patronage et aux frais de la *Société de l'Histoire de l'Art français*, dont il était le président, un vaste recueil de Lettres d'artistes. Nous fûmes tous invités par lui à nous mettre à l'œuvre, c'est-à-dire à transcrire, ici et là, au hasard des rencontres, les autographes dont nous pourrions obtenir communication. Plusieurs d'entre nous s'appliquèrent aux recherches qui nous étaient conseillées par notre ami. Lui-même se fit le transcripteur des Lettres d'artistes français que possédait Benjamin Fillon. Jules Guiffrey dirigea son effort vers le Fonds français de la Bibliothèque nationale, les Archives

[1] Notre collaborateur et ami M. Henry Jouin, secrétaire de l'École des Beaux-Arts, se dispose à publier un important recueil de Lettres d'artistes. Un certain nombre de ces autographes proviennent de collections angevines. M. Jouin a bien voulu les distraire du volume qu'il prépare, et nous permettre d'en offrir la primeur aux lecteurs de *la Revue de l'Anjou*. C'est une attention dont nous le remercions et à laquelle notre public sera sensible.

LA RÉDACTION.

nationales, les collections Cottenet, Feuillet de Conches, Boilly et Dubrunfaut. De notre côté, nous songeâmes aux Archives de l'Académie de France à Rome, à la Bibliothèque d'Angers, au Cabinet Turpin de Crissé, aux collections Victor Pavie, Larrey, La Sicotière, Delacroix, liquidateur au tribunal de Commerce de Paris, Marionneau, Labouchère, de Girardot, Ginoux, de Gravillon, Bonnassieux, etc.

Le présent volume renferme ce que nous avons pu glaner ensemble d'autographes d'artistes français du dix-neuvième siècle.

Une publication de cet ordre a-t-elle son utilité? Certes! Qui ne connaît, pour n'en citer qu'un seul à l'étranger, le livre de Bottari, continué par Ticozzi, intitulé *Raccolta di Lettere sulla pittura, scultura e architettura* (Milano, 1822-1825, 8 vol. in-12), dans lequel se trouvent réunis 1355 lettres d'artistes ou documents se rattachant à l'art. Ce recueil, si précieux qu'il soit, n'est pas d'une homogénéité irréprochable. Son titre permet de supposer qu'il ne renferme que des Lettres. Malheureusement, la méthode suivie dans les cinq premiers tomes n'est pas respectée dans les trois derniers volumes. Des traités, des préfaces même, sont reproduites par l'éditeur Nous ne contestons pas l'intérêt que présentent ces écrits, mais leur place n'était pas dans un recueil de Lettres.

La lettre est une confidence. C'est la causerie à deux, sans préparation, sans réticence. Le traité, l'avant-propos sont des publications voulues, pesées, étudiées, ornées de toutes les habiletés de langage que leur auteur est en mesure d'employer. De tels écrits n'ont rien de l'abandon, de la spontanéité des lettres intimes.

En France, nous n'avons pas, pour nos artistes, de recueil similaire à celui de Bottari. En revanche, de nombreuses correspondances ont été mises au jour. Quatremère de Quincy a publié, en 1824, *Collection de lettres de*

Nicolas Poussin (in-8°), ouvrage défectueux d'ailleurs, que le marquis de Chennevières s'était promis de remplacer par une édition, à la fois plus ample et surtout plus exacte. La *Société de l'Histoire de l'Art français*, dépositaire des manuscrits de M. de Chennevières, se propose de les publier à brève échéance. Auguste Coupin, éditeur des *Œuvres posthumes de Girodet-Trioson* (1829, 2 vol. in-8°), a inséré dans le tome II de ce précieux ouvrage 62 lettres du peintre. Nous devons au comte Henri Delaborde *Lettres et pensées d'Hippolyte Flandrin* (1865, in-8°), ouvrage dans lequel nous trouvons 83 lettres de l'artiste. Le neveu de Gérard a tiré à petit nombre, pour ses amis seulement, une publication intitulée *François Gérard, Correspondance* (1867, in-8°). Un curieux volume d'Arthur Duparc a pour titre *Correspondance de Henri Regnault* (1873, in-12). On connaît les *Lettres de Eugène Delacroix*, recueillies et publiées par Philippe Burty (1878, in-8°). Nous-même avons donné place, dans *Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV* (1889, in-4°), à 36 lettres du Premier Peintre. Quant à celles de David d'Angers mises au jour, soit en appendice à la *Vie* de ce maître (1878, 2 vol. grand in-8°), soit dans *David d'Angers et ses relations littéraires* (1890, in-8°), soit enfin dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (1893, in-8°), elles atteignent le chiffre de 614.

Nous pourrions étendre cette nomenclature. A quoi bon? Ce que nous disons ici justifie amplement la pensée généreuse de Montaiglon.

Soyons exact. Nous assimilons, dans les relevés qui précèdent, les lettres adressées aux artistes que nous venons de nommer à celles qu'ils ont eux-mêmes écrites. Reçue ou adressée par un maître, une page présente, le plus souvent, un intérêt égal.

Le volume que nous publions aujourd'hui renferme 250 lettres qui, par leur ensemble, constituent une sorte

d'Histoire anecdotique de l'Art français au XIXe siècle. Nous nous sommes fait un devoir d'accompagner chaque lettre de l'indication de sa provenance. C'est un soin que nos devanciers ont négligé de prendre. Une autre lacune, non moins regrettable chez eux, c'est l'absence de commentaires qui rendent intelligibles, pour le lecteur, les pages intimes placées sous ses yeux. Nous n'avons pas la présomption de préconiser une méthode qui est nôtre, mais nous nous croyons en droit de la défendre. Les autographes d'artistes, essentiellement précieux pour l'historien, ne seront appréciés que dans la mesure où leur lecture cessera d'être une énigme, et c'est le cas de la plupart des lettres que n'accompagne pas un commentaire. Souhaitons donc que ceux qui nous suivront acceptent le devoir aride de rendre d'une facile lecture les confidences des maîtres de leur choix. C'est à ce titre seulement que leurs publications seront profitables.

La Bibliothèque d'Angers est redevable des autographes d'artistes qu'elle possède à la libéralité de François Grille, ancien conservateur de ce dépôt, et qui, antérieurement à 1830, avait occupé au ministère de l'Intérieur, les importantes fonctions de chef du service des Beaux-Arts. La Commission de l'Exposition, ouverte en 1842, à Angers, a également versé ses archives à la Bibliothèque de la Ville. C'est à ces deux sources que nous avons puisé.

Le Cabinet Turpin de Crissé, légué à la ville d'Angers voilà quarante ans, est connu de tous les amateurs d'art et de curiosité. Il est le trésor de l'Hôtel Pincé. Les autographes recueillis et conservés par le comte Turpin de Crissé sont peu nombreux, mais ils ont leur intérêt. Nous donnons ici les plus curieux.

Victor Pavie, l'une des physionomies angevines les plus personnelles et les plus attachantes, a eu son historien. On connaît le livre *Victor Pavie et ses relations littéraires*. Nous avons eu la rare fortune de vivre pendant de longues

années dans l'intimité d'esprit de Victor Pavie. Il nous a donné communication des innombrables lettres qu'il tenait de David d'Angers, et nous les avons publiées dans nos divers écrits sur le statuaire. Mais Delacroix, Boulanger, Dagnan, Paul Huet et d'autres encore avaient été les amis ou les correspondants de Pavie. Les lettres qu'on trouvera plus loin achèveront de rendre aimable la figure d'un Angevin de haute intelligence et de grand cœur, qui, de son vivant, n'a été pleinement connu que d'une élite.

I

BIBLIOTHÈQUE D'ANGERS

I

Gros à Carnot, Ministre de l'Intérieur.

La Coupole du Panthéon

Paris, le 16 avril 1815.

MONSEIGNEUR,

L'ébauche du plafond de Sainte-Geneviève étant terminée, et reprenant ce travail sous le rapport du fini, je désirerais de votre bienveillance être mis à même de travailler avec sécurité. L'année terrible qui vient de s'écouler ayant motivé différents ordres et contre-ordres émanés du ministère de l'Intérieur, j'ai éprouvé beaucoup de pertes, soit de travail, soit de temps; veuillez les prendre en considération et me faire trouver dans votre sollicitude l'appui réel et la tranquillité du travail définitif que j'entreprends; s'ils me manquaient, malgré tout mon zèle, je me trouverais obligé de me rejeter sur des portraits, triste ressource de notre art et l'écueil des artistes appelés à de plus nobles travaux.

Le prix de cet immense travail étant de 50.000 francs, il est naturel, et c'était même l'intention, de le diviser en quatre paiements; les trois premiers de douze et le dernier de quatorze. J'ai reçu le premier il y a plus de dix-huit mois; les préparations particulières, le travail de mon ébauche, et les vicissitudes qu'elle a éprouvées l'ont bien comblé. Je désirerais donc le deuxième paiement, bien nécessaire pour suivre sans distraction aucune cet immense travail dans sa partie la plus délicate et définitive.

Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

GROS, p^tre^ d'h. m^bre^ de la Lég. d'h.
Rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, 14.

Une lettre d'Hyde de Neuville passée en vente en 1881 est adressée à Gros. Elle a trait aux peintures du Panthéon. Gros avait reçu l'ordre de faire entrer dans sa composition la figure de Napoléon et celle de Marie-Louise. Naturellement, après la chute de l'Empire, la peinture murale devait être modifiée. C'est ainsi que Gros reçut d'Hyde de Neuville, le 10 août 1814, l'ordre formel de substituer les portraits de Louis XVIII et de la duchesse d'Angoulême à ceux de l'Empereur et de Marie-Louise. Mais, voici qui se complique. Napoléon reparaît. Le 31 mars 1815, Gros reçoit de nouvelles instructions. L'Empereur doit être substitué au Roi. Carnot est ministre. Le peintre s'exécute. Mais, ayant par trois fois modifié sa composition, Gros a soin de s'enquérir prudemment de ce qu'il doit faire. Le peintre ne se doutait pas, à la date où il écrivait la lettre que nous publions ici, que de nouveaux événements auraient leur contre-coup sur le travail qui l'occupait depuis 1811 et qu'il ne termina qu'en 1827.

II

Darcet à Lafolie

La statue de Henri IV par Lemot

Paris, 14 mai 1816.

MONSIEUR,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a fort embarrassé; elle m'a mis dans l'alternative ou de refuser de me mêler de l'affaire dont il est question, ce qui

est contre mon intention, ou de donner un avis sur un plan de travail que j'ai tracé moi-même, ce qui me paraît inconvenant. M. Lemot eût évité de nous mettre dans cette fausse position s'il eût dit tout simplement ce qui s'était passé et s'il eût parlé dans la lettre au Ministre des personnes qui lui ont indiqué ce qu'il y avait à faire pour réussir, et qui lui ont fait ou fait faire toutes les expériences propres à conduire à ce but.

Je vous envoie, Monsieur, une note renfermant les conseils que j'ai donnés et les détails de ce qui a été fait pour parvenir à rendre la statue d'Henri IV digne du siècle où elle aura été coulée.

Je suis flatté de pouvoir contribuer ainsi à réparer l'erreur qui a fait détruire le monument du Pont-Neuf, à rétablir dignement l'image d'un si bon souverain, et je trouve ma récompense dans l'idée que la partie chimique de cette opération, étant bien soignée, doit contribuer fortement à donner à la postérité une haute idée de nos connaissances : le même sentiment me fait espérer que je serai chargé jusqu'à la fin de surveiller la partie chimique de ce travail et m'en fera accepter avec plaisir la mission.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

D'ARCET.

J.-P.-J. Darcet qui, à certaines dates, a pris la particule, est le chimiste justement célèbre. Il traite ici de l'alliage du bronze qui servit à couler le *Henri IV* de Lemot. Des débris de la statue de Napoléon Ier, par Chaudet, renversée le 8 avril 1814, avaient servi à la fonte de l'œuvre de Lemot. Si nous savons lire entre les lignes, nous nous convaincrons que Lemot, très autoritaire, contraria quelque peu les prescriptions de Darcet, dans un ordre d'opérations du domaine exclusif de la science. La première fonte d'alliage, dirigée par Lemot, ne réussit pas. Il fallut recourir de nouveau à Darcet. Lafolie, le destinataire de la présente lettre, était conservateur des monuments publics de Paris. Son livre sur *la Statue équestre de Henri IV* est connu. On y trouvera l'exposé des difficultés que laisse soupçonner Darcet.

III

Darcet à Lafolie

L'alliage des Keller

Paris, le 22 mai 1816.

MONSIEUR,

J'avais prévu dans ma note l'objection que vous me faites dans votre dernière lettre en date du 21, et j'avais indiqué que l'on pouvait ne prendre qu'une partie du cuivre de la statue de Desaix afin de ne préparer que 30.000 kil. de bronze au titre de l'alliage des *Keller*. Je n'ai plus les nombres qui doivent servir de données pour les calculs à faire; j'ai tout remis à M. Pevue, qui est bien au courant et qui vous établira ces calculs facilement et en peu de minutes.

Il serait à désirer que S. Ex. pût faire conserver la partie de l'alliage destinée à servir aux jets et à la masselotte de la statue d'Henri IV. Si l'on vend ce bronze on n'en trouvera pas sa valeur, et il faudra en composer de nouveau, à grands frais, pour la fonte du premier monument de bronze que l'on voudra faire couler.

Je suis tout à vos ordres, Monsieur, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

D'ARCET.

Cette lettre nous rappelle que la statue de Desaix par Dejoux fut utilisée pour la fonte de la statue de Henri IV qui décore le Pont-Neuf. Lafolie n'avait pas omis de nous l'apprendre.

IV

Coupin à Lafolie, conservateur des monuments publics de Paris

Sur une inscription renfermée dans le piédestal de la statue de Henri IV à Paris

Paris, 14 mai 1821.

MONSIEUR,

Vous avez publié sur la réédification de la statue d'Henri IV des Mémoires remplis d'intérêt et d'exactitude.

Vous avez porté le soin aussi loin qu'il était possible de le désirer; ils ont été lus avec empressement par tous ceux qui s'occupent des arts; ce qui le prouve, c'est qu'un archéologue Allemand vient de m'écrire pour me demander une explication que je ne suis pas en état de lui donner, et pour laquelle je recours à votre obligeance.

Vous avez rapporté l'inscription gravée sur la plaque dorée qui a fait partie des objets scellés dans le piédestal; d'après votre livre la quatrième ligne de votre inscription serait :

ILI. TUMULTU. EVERSA. RESTITUERETUR.

Mais ni lui ni moi n'entendons ce mot *ili*. Le style lapidaire a des abréviations qui lui sont particulières. Est-ce une abréviation ou une erreur de typographie? Faut-il *illi*? Alors, je comprends le sens, mais je ne suis pas assez sûr de moi pour proposer cette restitution.

Comme vous devez avoir entre les mains les moyens de vous assurer de ce qu'il doit y avoir, je vous serai parfaitement obligé de me le faire connaître. Je me suis présenté chez vous pour vous demander cette explication, mais je n'ai pu avoir l'honneur de vous voir, parce que vous êtes incommodé. Ayez donc la bonté de m'écrire un seul mot par la poste, pour ne pas vous fatiguer, et pour me fixer sur ce qu'il doit y avoir dans l'inscription précitée.

Je vous prie d'agréer mes excuses et mes remerciements, ainsi que l'assurance de mon entière considération.

Votre très humble serviteur,

A. Coupin,
Rue des Saint-Pères, n° 10.

Coupin (Auguste), ami de Girodet, avait reçu une culture intellectuelle plus qu'ordinaire. L'inscription latine à laquelle il fait allusion dans la lettre qui précède se trouve à la page 197 des *Mémoires historiques relatifs à la fonte et à l'élévation de la statue équestre de Henri IV*, par Ch.-J. Lafolie (Paris, 1819, in-8°). Coupin n'aurait

pas questionné Lafolie s'il avait su bien voir. L'inscription porte, en effet, ILI, mais une barre transversale placée au-dessus de la seconde lettre nous avertit que cette lettre doit être doublée, ce qui donne ILLI. Ce signe, on le sait, est d'un usage courant en style lapidaire.

V

Augustin Vafflard à François Grille
La Mort du Proscrit

Paris, le 13 octobre 1827.

MONSIEUR,

Vous auriez depuis longtemps votre petit tableau de *l'Exilé*, si je n'avais usé de la permission que vous m'avez accordée d'en faire faire la lithographie, elle est en grande partie avancée. On ne fait pas toujours ce qu'on veut et le lithographe y a mis un peu de négligence.

J'aurais un grand désir de le voir terminé ; malgré cela, Monsieur, si vous me retirez la permission que vous m'avez donnée pour le petit tableau, j'aurai l'honneur de vous le faire remettre, en vous priant d'excuser un délai qui ne vient que de votre complaisance ; je vous avoue cependant, Monsieur, que mon amour-propre d'auteur souffrirait de ne point offrir au public ce petit ouvrage. Si la lithographie réussit, comme je l'espère, je m'empresserai de vous offrir des premières épreuves, non seulement comme un dédommagement de la privation momentanée de votre propriété, mais aussi comme une marque sincère de ma reconnaissance pour la continuation de votre extrême obligeance.

Votre très humble et obéissant serviteur,

VAFFLARD,
N° 34, rue des Bons-Enfants.

Le tableau dont Vafflard s'entretient ici avec son correspondant a paru au Salon de 1824. François Grille, chef du service des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur, avait acquis cette toile antérieurement à l'ouverture du Salon. En 1827, le peintre reprend son ouvrage pour le faire lithographier, mais le lithographe apporte une lenteur regrettable à s'acquitter de sa tâche.

VI

J.-F. Caplin à François Grille

Difficulté d'écrire sa propre histoire

Paris, ce 14 novembre 1827.

MONSIEUR,

Pénétrant le but de votre ouvrage et l'intérêt qu'il doit exciter, je me fais un plaisir de satisfaire à vos désirs, et je vous envoie en fait d'articles les faits les plus remarquables qui me concernent, espérant par là vous donner moins d'ouvrage pour les classer, vous laissant libre toutefois de les rédiger comme bon vous semblera selon le plan que vous avez adopté ; je me suis tiré comme j'ai pu de la tâche difficile que vous imposez par votre demande. N'est-ce pas blesser un peu les convenances que d'être soi-même son panégyriste ou du moins montrer un orgueil démesuré : le parti sage que vous avez pris par rapport à vous devient embarrassant pour les personnes auxquelles vous vous adressez, dans ce sens qu'elles peuvent être taxées de vanité. Quoi qu'il en soit, Monsieur, j'ai fait mon possible pour répondre à votre demande le plus succinctement possible.

Il m'est très agréable, Monsieur, de pouvoir vous faire juger des faits qui me regardent personnellement, et que j'ai dépeints de manière à m'être avantageux, puisque tel est le but de votre ouvrage de contribuer à la réputation des artistes. Cependant, Monsieur, vous êtes libre de retrancher autant qu'il vous plaira, comme de me demander des documents plus étendus sur certaines parties de mes notes ; je me ferai un plaisir de vous donner des détails à ce sujet ; je vous prie néanmoins de me mettre au diapason de votre ouvrage et de croire à la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble serviteur.

CAPLIN,
rue de la Calanda, 19.

P. S. Si ce n'était pas trop exiger, Monsieur, je réclamerais de votre complaisance que vous me fassiez l'honneur de venir vous assurer vous-même de la véracité des faits.

Caplin, graveur de topographie, eut son heure de célébrité. Ses planches sont nombreuses. Il fut le collaborateur de Turpin de Crissé, pour son album sur le golfe de Naples. Grille, qui méditait de publier avant Gabet un Dictionnaire des artistes vivants, s'était adressé à Caplin pour obtenir de lui le canevas de sa notice. Caplin ne rebuta point le biographe, mais il le met en garde contre la véracité des panégyriques dont l'auteur et le sujet sont une même personne.

VII

Gérard au vicomte de La Rochefoucauld.

L'Entrée de Henri IV à Paris et la gravure de Toschi.

Ce 20 juillet 1828.

MONSIEUR LE VICOMTE,

J'ai été extrêmement flatté de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer la décision de Son Excellence, relativement à la demande de dix épreuves encadrées de l'*Entrée d'Henri IV*.

Vous pardonnerez, j'espère, M. le Vicomte, si je n'ai pas mis plus d'empressement à exprimer ma gratitude. Ma position actuelle comme membre de la Commission et la manière de remplir convenablement ses intentions pour la remise des dix épreuves m'ont jeté, je l'avouerai, dans une sorte d'embarras. Heureusement M. le Comte de Saint-James a eu l'extrême bonté de se charger de ce dernier point. Quant à l'autre, je sais combien il serait absurde de blâmer l'Administration d'une pareille mesure, parce qu'en définitive il en peut résulter quelque avantage pour un artiste qu'elle honore de sa confiance. La question est de savoir si ce dernier a sollicité cette faveur, et surtout si l'ouvrage en est digne. Jamais en effet sujet ne fut plus national et plus Royal à la fois, ni gravure mieux exécutée, et si l'on pouvait éprouver quelque surprise, ce serait que

depuis la publication, la pensée n'en soit pas venue à l'Administration précédente.

Pardonnez encore une fois, M. le Vicomte, à cette espèce d'apologie, dont ni vous ni moi, j'ose le dire, n'avons besoin, et veuillez croire que, si une chose si simple et même si naturelle pouvait avoir le moindre inconvénient pour moi, il ne saurait du moins altérer ma sincère reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, M. le Vicomte, Votre très humble et très obéissant serviteur.

F. GÉRARD.

Le destinataire de cette lettre est le vicomte Sosthène de la Rochefoucauld, chargé du département des beaux-arts au ministère de la Maison du Roi. La planche de l'*Entrée de Henri IV* est du chevalier Toschi, graveur parmesan, né en 1788, mort en 1854. Il ne s'agit pas ici de la copie réduite de l'*Entrée de Henri IV* qui est aujourd'hui au Louvre. Cette copie appartenait au peintre en 1828. Elle fut acquise par la Liste civile en 1830. La toile initiale de l'*Entrée de Henri IV*, exposée en 1817, est au musée de Versailles. C'est cette peinture qui a été gravée par Toschi.

VIII

Gérard à François Grille

Victor Jacquemont

Ce 9 août 1828.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous adresser la note que vous avez bien voulu demander à mon jeune ami Mr Jacquemont. Elle est un peu longue, mais la position où se trouve notre voyageur, et l'intérêt que vous prenez à sa grande entreprise, me font espérer que vous la lirez avec attention. Vous serez frappé des témoignages d'estime et de confiance dont il est honoré en Angleterre, et de l'exiguité des moyens que l'Administration lui donne ici ; il serait bien triste de voir tant de zèle et de courage réduits à l'impuissance, faute d'un peu d'argent. L'intention que vous avez Monsieur, de faire cotiser les trois Ministres, me fait pen-

ser que la demande, ainsi divisée, pourrait être, sans difficulté, portée de deux mille francs à mille écus, pour chacun d'eux. De cette manière, votre protégé aurait les quinze mille francs qui lui sont réellement nécessaires.

Je ne puis vous parler, Monsieur, de ma reconnaissance particulière dans une circonstance qui intéresse la science, et j'ose dire, Monsieur, de notre pays : mais enfin je ne puis m'empêcher de vous assurer que la vive amitié qui m'attache à Mr Jaquemont me fera partager tous ses sentiments, et que je suis déjà pénétré du bon accueil que vous avez bien voulu lui faire.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. GÉRARD.

Qui ne se souvient de Victor Jacquemont, voyageur et naturaliste, mort à Bombay à l'âge de trente et un ans ? Ami de Dumont d'Urville, qu'il rencontra au Cap de Bonne-Espérance, Jacquemont, non moins dévoué à la science que le célèbre amiral, enrichit de ses découvertes le Muséum d'histoire naturelle de Paris. Entre temps, ses ressources étant trop précaires, il avait touché barre à Paris dans l'espoir d'obtenir une subvention ministérielle de 15.000 francs. Il est touchant de voir le peintre Gérard appuyer de tout son crédit auprès de François Grille, chef du bureau des beaux-arts au ministère de l'Intérieur, la demande trop modeste de Jacquemont. Une note de Grille, en marge de la lettre de Gérard porte : « l'argent a été accordé ». Accordé peut-être, mais Jacquemont, qui, de guerre lasse, était reparti et se trouvait à Calcutta en 1829, n'eut pas connaissance du succès de ses efforts. Il quitta Calcutta et poursuivit sa route le 20 novembre, avec ses seules ressources, à travers les régions insalubres où son intrépidité ne suffit pas à le préserver de la mort.

IX

Gérard à François Grille

Le peintre Reverdin

Paris, le 1er août 1830.

MONSIEUR,

Il n'est point d'artiste ni d'amateur qui ne connaisse l'ouvrage de M. Reverdin, — le choix des modèles, le

dessin le plus correct, l'exécution la plus soignée le placent au-dessus de tout ce qui a paru jusqu'ici dans ce genre. Nos meilleurs artistes se sont empressés de l'offrir à l'étude de leurs élèves. En publiant son *Cours complet d'études pour la figure*, M. Reverdin a rendu un service réel aux arts du dessin. Ces considérations donnent lieu d'espérer que sa demande sera favorablement accueillie. Je m'estimerais heureux si mon suffrage particulier pouvait avoir la moindre part à son succès.

J'aurai du moins, Monsieur, une obligation positive à M. Reverdin qui me procure aujourd'hui cette occasion de me rappeler à votre souvenir. Je n'ai jamais oublié les témoignages d'intérêt dont vous m'avez honoré et j'aime à me flatter que le temps n'a point altéré vos dispositions à mon égard.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. Gérard.

Qui se souvient de Reverdin ? Il fut élève de Louis David ; il était portraitiste ; il prit part aux Salons de 1803 et de 1808. Vingt-deux ans plus tard on avait le droit de le croire mort. Il vivait. Et le sage praticien s'était avisé de composer un *Cours d'études pour la figure*. De nos jours, un pareil travail ne serait guère apprécié. En 1830, on était plus accommodant. Gérard, l'ancien camarade d'atelier de Reverdin, sollicité par lui de recommander son ouvrage au chef du service des Beaux-Arts, s'exécute avec toute bonne grâce. N'en doutons pas, la souscription de l'État au *Cours* de Réverdin sera sérieuse : Gérard le défend trop bien !

X

Le baron Gérard à François Grille

Témoignage de gratitude

Paris, le 28 septembre 1830.

Monsieur,

Vous avez malheureusement acquis le droit de vous plaindre, mais vous êtes injuste envers moi, et je pourrais

me plaindre à mon tour. Nos rapports ont été de ceux qui ne laissent point de doute sur le caractère des gens. Vous savez si je hais l'intrigue et si je cherche à me mêler des affaires d'autrui. Des trois derniers ministres de l'Intérieur, je n'ai vu qu'une seule fois M. de Labourdonnaye (à l'occasion d'un dîner de M. Saint-Charle) et depuis deux mois aucune circonstance ne m'a rapproché de M. Guizot. Personne n'est plus étranger que moi à l'Administration des Beaux-Arts, on n'aurait donc aucun intérêt à mal parler de vous, Monsieur, devant moi. Ce que je sais et ce que je puis affirmer, c'est que toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, et dernièrement encore, avec mon respectable ami M. Grimaldi, je me suis fait un plaisir et un devoir de me louer de tous vos procédés à mon égard. Je ne les oublierai point, je vous en donne l'assurance, car, n'ayant jamais été solliciteur, je ne saurais être ingrat.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments de reconnaissance et de dévouement.

F. GÉRARD.

P. S. — Croyez à mes vœux sincères pour le succès de votre candidature. Vous trouveriez là un puissant moyen de servir les Arts et la liberté du pays. Je vous dois aussi mes remerciements pour les vers que vous avez adressés à M. de Lafayette.

C'en est fait. Grille, ancien chef du service des Beaux-Arts, a vu sa division confiée à Royer-Collard et à Lenormant. Il est blessé, meurtri, humilié. Il suppose que Gérard s'est rangé du côté de ses adversaires. Gérard le rassure. Au même moment, Grille se porte candidat à la députation en Anjou. Il échouera. Il publie des Vers pour un dîner donné au général La Fayette par les officiers de la dixième légion de la garde nationale. Cette preuve de talent littéraire n'atteint pas les électeurs, mais la lettre de Gérard lui est un allégement à son échec.

XI

Louis Boulanger à P. Hawke, membre de la Commission de l'Exposition de peinture à Angers

Don Quichotte

Paris, 11 août 1842.

MONSIEUR,

Je suis flatté de la bonne opinion que vous avez des tableaux que j'ai envoyés à votre Exposition, et c'est avec un grand plaisir que je les verrai reproduits par vous. Je regrette seulement qu'ils n'aient pas plus d'importance, puisque vous voulez bien vous en occuper. J'accepte aussi la proposition que vous me faites d'acquérir le *Don Quichotte*, et vous pouvez le considérer comme vôtre ; de mon côté, Monsieur, je serai charmé de cet arrangement pour lequel je vous prie d'agréer mes remerciements.

Votre bien dévoué serviteur,

Louis BOULANGER.

Les deux tableaux exposés à Angers par Boulanger seront gravés par *Hawke*. En outre, le *Don Quichotte* du peintre parisien passe dans le cabinet du peintre angevin.

XII

Alexandre Colin à P. Hawke

Souvenirs d'Ischia

Paris, ce 17 août 1842.

MONSIEUR,

Je suis flatté de l'honneur que vous voulez bien faire à mes tableaux, et vous donne toutes les permissions possibles à cet égard ; veuillez en informer la Commission.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, Monsieur, votre respectueux serviteur,

A. COLIN.

Élève de Girodet, première médaille en 1840, Colin (Alexandre), né en 1798, mort en 1875, avait envoyé à Angers trois tableaux qui furent gravés par *Hawke*, au moins en partie : *Marché dans les*

Abbruzzes, Retour d'une procession dans l'île d'Ischia et *Femme d'Ischia.* Ces trois tableaux paraissent avoir été exposés à Paris en 1841 et 1842.

XIII

Lapito à P. Hawke

Le Golfe de Baïa

Paris, ce 17 août 1842.

MONSIEUR,

Je ne puis qu'être flatté de votre aimable proposition; c'est toujours à la louange d'un artiste de voir son œuvre se reproduire ; ainsi donc, Monsieur, je vous donne mon entière approbation pour faire un dessin au trait de mon petit tableau : *Golfe de Baïa.*

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

A^te^ LAPITO,
Ch. de la Lég. d'h.

Le peintre Louis-Auguste Lapito, né en 1803, mort en 1874, eut du retentissement comme paysagiste. Il fut décoré dès l'âge de trente-trois ans. Hawke a gravé le *Golfe de Baïa* exposé à Angers en 1842 par Lapito. Celui-ci comptait un second tableau à l'Exposition d'Angers, *Glacier de la Jungfrau.*

XIV

Théodore d'Aligny à P. Hawke

Vue prise dans l'île de Capri

Bourron, le 21 août 1842.

Monsieur,

Si vous recevez si tardivement ma réponse à la lettre que vous avez eu l'obligeance de m'écrire, ne l'imputez pas à une négligence de ma part, mais bien à mon éloignement de Paris. Je suis trop heureux que mon petit tableau de *Capri* ait fixé votre attention, pour ne pas accéder à la demande que vous voulez bien m'adresser d'en faire un

trait ; je regrette seulement de n'avoir pu envoyer à l'Exposition d'Angers une œuvre plus digne de votre crayon.

Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments les plus distingués.

Th^e ALIGNY.

Le tableau de Théodore d'Aligny exposé à Angers eut tous les honneurs; il fut gravé et un groupe d'amateurs fit l'acquisition de la toile pour le Musée de la ville. Cette peinture avait paru au Salon de Paris en 1841.

XV

Louis-Félix Leullier à P. Hawke

Les Chrétiens livrés aux bêtes

Paris, le 27 août 1842.

Monsieur,

A Monsieur Jazet, qui a fait une grande gravure à l'aquatinte de mon tableau *les Chrétiens dans le Cirque*, j'ai cédé tous mes droits de reproduction ; je suis donc obligé de vous refuser votre demande.

Cependant, comme vous ne voulez qu'un dessin, et surtout s'il n'est pas livré au commerce, je crois que vous pouvez le faire. Je me tiens en dehors, toutefois, et vous laisse toute responsabilité envers M. Jazet, s'il y a lieu.

Croyez au regret que j'ai de ne pouvoir vous être agréable.

Votre très humble serviteur,

F. LEULLIER.

Ce Leullier, élève de Gros, n'a que trente ans; il est né en 1811 ; il vivra jusqu'en 1882. Il est peintre d'histoire. On a vu de lui au Salon de Paris en 1839, *les Chrétiens livrés aux bêtes*. Le jury lui a décerné en 1841 une seconde médaille. Leullier promet. Il a réexposé à Angers, en 1842, son tableau de 1839, déjà gravé à l'aquatinte par l'un des Jazet; il va l'être à l'eau-forte par Hawke.

II

CABINET TURPIN DE CRISSÉ

I

Girodet à Turpin de Crissé

Atala au tombeau

Montargis, 2 février 1811.

MONSIEUR,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à Paris ne m'y a point trouvé. J'étais ici, et lorsqu'on me l'y renvoya, j'en étais parti pour aller dans un pays perdu vaquer à mes affaires de campagne. J'arrive, on me la remet, et je vais y répondre en vous priant d'excuser mon retard, comme vous voyez, bien involontaire.

Je trouve bien digne de S. M. l'Impératrice Joséphine son noble goût pour les beaux-arts ; il est le fruit de son penchant naturel pour tout ce qui est bien ; votre conversation et vos charmants ouvrages l'entretiennent et le fortifient encore.

Des affaires de famille me retiendront encore ici une quinzaine de jours. A mon retour à Paris, mon premier travail sera consacré à terminer la répétition de l'*Atala* qui est déjà très avancée, mais qui ne serait point digne des regards de S. M. si je ne le rendais le moins imparfait qu'il m'est possible. Je mettrai à cette dernière retouche tout le soin que mon zèle et mon empressement à répondre à la confiance dont S. M. veut bien m'honorer doit m'inspirer. Oserai-je, Monsieur, vous prier de donner cette assurance à S. M. en la suppliant de daigner aussi agréer l'hommage de ma reconnaissance et de mon profond respect.

Le prix que j'attache à la répétition d'*Atala* entièrement de ma main est, vu le temps que j'aurai dû y employer, de douze mille francs. Je recevrai ces honoraires à la volonté de S. M. et lorsque j'aurai eu l'honneur de lui livrer le tableau.

Je suis charmé, Monsieur, que cette occasion me procure l'avantage de vous remercier de vos bontés pour moi, et de vous offrir l'expression de la haute estime et des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très dévoué serviteur.

GIRODET-TRIOSON.

Adresse : M. le comte Turpin de Crissé, chambellan de S. M. l'Impératrice Joséphine, au château de Navarre, par Évreux.

Lancelot-Théodore, comte Turpin de Crissé, peintre et collectionneur, né en 1772 d'une famille originaire de l'Anjou, est mort à Paris, membre de l'Institut, en 1859. Il a légué son cabinet et ses autographes à la Ville d'Angers. A l'époque du premier Empire, Turpin de Crissé remplit, auprès de l'Impératrice Joséphine, les fonctions de chambellan. Ce gentilhomme, d'une nature exceptionnellement élevée, avait les qualités requises pour être un courtisan du malheur. Joséphine, appréciant les connaissances et le goût de l'artiste, lui avait confié le soin d'enrichir les collections de la Malmaison. Il était une sorte de surintendant de cette cour délaissée où vivait dans l'amertume des souvenirs d'un passé magique la créole toujours éprise de son impérial époux. La lettre de Girodet s'explique. Seul, Turpin de Crissé pouvait en être le destinataire. Celui-ci avait-il suggéré à l'Impératrice le désir d'avoir une répétition d'*Atala au tombeau?* Nous le supposons. Qu'est devenue la toile destinée à la Malmaison ? Si nous ouvrons les *Œuvres posthumes de Girodet*, publiées par Coupin en 1829, nous voyons que la peinture originale représentant *Atala* était aux Tuileries. Le Louvre ne possédait qu'une répétition commencée par Pagnest et « recouverte » par Girodet. Dupin aîné possédait une « réduction » faite par Lancrenon et terminée par le maître. Plus tard, l'œuvre originale prit place au Louvre et le tableau préparé par Pagnest fut relégué au palais de Compiègne. Quel fut le sort de la répétition promise à l'Impératrice ? Il y a tout lieu de penser que Girodet en fit la remise au chambellan de Joséphine et que son œuvre décora la Malmaison. De son côté, Turpin de Crissé acquit ou obtint par voie d'échange — il usait volontiers de

ce procédé avec ses amis — un dessin de Girodet, à la mine de plomb, rehaussé de blanc, représentant *Atala au tombeau*, première pensée du tableau du Louvre. Ce dessin est à Angers.

II

Girodet à Turpin de Crissé

Le portrait de Madame Turpin de Crissé. — Pygmalion et sa statue.

Juin 1817?

Le désir aussi aimable que flatteur pour moi que vous voulez bien me renouveler, Monsieur le comte, et que je n'avais point oublié, aurait déjà été satisfait sans un concours de circonstances pénibles, dont le résultat a été de me faire retarder tous mes travaux et ajourner mes projets.

Depuis 1808, je n'ai pu encore terminer une suite de compositions tirées d'Anacréon que je croyais devoir m'occuper dix-huit mois au plus. Voici la cinquième année que j'ai commencé un tableau de *Pygmalion* que je n'ai pu parvenir à terminer encore. J'aurais bien d'autres citations à vous faire qui prouveraient, Monsieur le comte, à quel point j'ai été dominé et dompté par les circonstances de ma vie. Je n'ai jamais pu, quelqu'effort que j'aie fait, quelque résolution que j'aie prise, me tenir fidèlement une promesse, et de celles dont l'accomplissement eût pu beaucoup contribuer et le plus efficacement à mon bonheur. Je n'ai pu rien exposer au Salon parce que j'avais à terminer des figures destinées au décor du château de Compiègne. Ces figures sont à peu près terminées, du moins autant qu'on peut l'attendre de grandes esquisses, et si vous étiez assez bon, Monsieur le Comte, pour venir les voir dimanche prochain, et que Mme de Turpin voulût me faire l'honneur de vous accompagner chez moi, cela me donnerait l'occasion de prendre une séance volante qui n'est jamais perdue. Je voudrais remplir votre désir pour

les autres, sans y mettre d'intervalle, mais je suis forcé par la nature de mes travaux et la construction de mon atelier, qui ne me permet de modèles nus que pendant le temps des chaleurs, de remettre tous les portraits à l'hiver, et je vais très incessamment reprendre mon *Pygmalion* que je ne puis ni quitter ni interrompre; c'est pour la cinquième fois. Il me faudrait alors y renoncer et je ne le puis par égard pour la personne à laquelle il est destiné. Si donc cet hiver, madame de Turpin est libre je me ferai une fête, non pas de mettre sa patience à l'épreuve, mais d'essayer de vous en offrir l'image la moins imparfaite que je puisse en faire. La récompense que vous m'offrez, Monsieur le Comte, sera de toutes celles que j'aurai reçues dans pareille circonstance celle à laquelle j'attacherai le plus de prix, qui me sera aussi honorable qu'agréable et qui, en me rendant votre obligé, m'imposera un devoir toujours doux à remplir.

Si vous me laissiez espérer de vous recevoir avec Madame de Turpin, dimanche, veuillez me faire savoir l'heure. Si elle vous était indifférente, ainsi qu'à madame, voudriez-vous accepter celle de 2 à 5 ? Autrement je suis à vos ordres.

Permettez-moi, Monsieur le comte, d'offrir à Madame de Turpin l'hommage de mon respect, et veuillez agréer vous-même l'assurance des sentiments de dévouement, de haute estime et d'admiration qu'éprouvent pour votre personne et devant vos ouvrages ceux qui ont le bonheur de connaître l'une et de voir les autres.

Votre très humble et bien dévoué serviteur,

GIRODET-TRIOSON.

Cette lettre, non datée, doit être de l'été de 1817. En effet, le Salon ouvrit en avril et Girodet n'y a pas d'ouvrage de sa main. Or, son *Pygmalion*, qu'il a hâte d'achever, sera exposé au Salon de 1819. Nous n'avons pas la preuve que le peintre ait exécuté le portrait de la comtesse Turpin. Il ne figure pas dans la liste des ouvrages du maître dressée par Coupin. Quant aux peintures que prépare Girodet

pour le château de Compiègne, elles ne sont pas restées à l'état de projet. Quatre plafonds, des dessus de porte, divers panneaux sont signés de lui.

III

Letellier à Turpin de Crissé

Les Fontaines de Paris. — Ménager, Hurtault, Baltard, Le Bas. — Le prix de Rome d'Auguste Hesse. — Le comte de Forbin.

Paris, le 19 juillet 1818.

Que je vous remercie, mon cher Théodore, d'avoir bien voulu penser à moi, d'y avoir pensé dans cette belle ville de Rome, si intéressante et si aimée de tous les artistes qui la connaissent! Que les détails que vous me donnez sur les antiquités ont d'intérêt! combien ils font de plaisir à ceux que je crois dignes de les connaître! combien ils nous font dire et répéter que le mieux est souvent l'ennemi du bien! Girodet qui est le premier à qui j'aie lu votre lettre regrette autant que vous l'aspect pittoresque du Colisée ; il pense si bien comme vous à ce sujet, qu'il m'a demandé la permission de se servir de vos détails pour quelques notes à mettre dans un ouvrage qu'il a commencé depuis longtemps, et dans lequel ils se trouveront placés avantageusement. Je lui ai fait remarquer particulièrement le passage de votre lettre qui le concerne. Je crois bien que vous aurez de la peine à posséder quelque chose de lui, parce que je sais par moi-même que c'est chose très difficile. Cependant, il est toujours dans de très bonnes intentions à votre égard, et si à votre arrivée ici il n'y a rien de fait, je ne doute pas que votre présence ne le détermine.

Dupaty et les autres membres de la Commission sont très sensibles à votre souvenir. J'ai pu leur en faire part le lendemain de l'arrivée de votre lettre, car nous avions séance. M. de Chabrol, entr'autres, m'a chargé de vous en remercier et vous faire ses compliments. Nous nous sommes occupés dans cette séance de deux projets de

fontaines, l'un pour la place Saint-Sulpice, par Ménager, lequel a été approuvé à l'unanimité ; l'autre par Baltard, pour les Champs-Élysées, a été complètement rejeté comme extravagant et inexécutable. Le Préfet lui-même n'a pu rien dire à l'avantage de son protégé ; il a fallu qu'il s'en tînt à louer l'exécution du dessin, tout en convenant qu'il était inexécutable. Le modèle de la fontaine d'Hurtault n'est point encore terminé et celui d'Hippolyte Le Bas, pas entièrement arrêté. Vous voyez que nous n'allons pas vite en besogne. De sorte que nous ne sommes pas beaucoup plus avancés que lors de votre départ.

Votre lettre, mon cher ami, tout en me faisant grand plaisir, a excité en moi un petit mouvement de jalousie et d'envie. Vos jours se passent selon vos désirs, vous jouissez de votre liberté en étant entouré de tout ce qui vous est cher, vous augmentez encore vos connaissances, et vous aurez encore pour résultat une foule de dessins et d'études qui perpétueront le souvenir d'un temps si bien employé. Qu'aurai-je fait pendant ce même espace de temps ? Occupé d'affaires de famille, dont je ne puis prévoir l'issue, qui me détournent de l'occupation qui seule peut me convenir, qui ne me procurent que de l'ennui et des contrariétés, voilà pour le présent, et quel sera le résultat ? Rien. Les souvenirs ? Ceux d'un temps tristement passé. Seulement je pourrai dire avoir fait ce que je devais faire, ce qui est bien un peu consolant.

On s'occupe ici bien plus des finances que des arts ; on vient cependant d'entendre parler de ces derniers à l'occasion du grand prix qui a été remporté par un élève de Gros. La couleur et l'effet l'emportent décidément sur le dessin. Avec un tel principe, que deviendra la beauté ? Heureux si la sculpture en conserve le type, en ne s'abandonnant pas entièrement à l'imitation de la chair !

M. de Forbin est de retour depuis peu de son grand voyage. Je ne l'ai pas encore vu chez lui, je n'ai fait que le

rencontrer à la promenade ; il m'a dit n'avoir pas encore les dessins qu'il a faits et je suis bien curieux de les voir ; il paraît un peu honteux d'avoir fait autant de chemin en si peu de temps. On attribue son prompt retour à différents motifs, parmi lesquels celui de la peste est peut-être le véritable. Il s'est très bien conduit avec Huyot, son architecte ; il lui a laissé, en le quittant, dix mille francs pour terminer son voyage.

Guérin est aussi en course pour son plaisir et sa santé ; dans ce moment il est à Bordeaux et compte revenir par la Provence.

Adieu, tout à vous. Vous connaissez le plaisir que vous m'avez procuré ; ne vous en tenez pas là et parlez-moi bientôt de votre retour.

LETELLIER.

Le peintre Louis-Alphonse Letellier, né à Versailles en 1780 et mort à Paris en 1830, était élève de Girodet. Ce fut un paysagiste que Bidault avait endoctriné. Ses *Vues* d'Italie ne nous passionneraient pas aujourd'hui ; elles portent leur date, et quelle date! Mais Letellier, à son heure, eut quelque renom. Il fut membre de la Commission des Beaux-Arts à la Préfecture de la Seine. Chabrol était préfet. Le statuaire Mercier-Dupaty (Charles), né en 1771 à Bordeaux, mort à Paris en 1825, siégeait auprès de Letellier. La lettre de Letellier n'est pas banale. Elle nous apprend que Ménager, qui déjà s'était fait remarquer dès 1812 par les fontaines de la place Royale, fait accepter le plan d'une fontaine pour la place Saint-Sulpice. Mais il dut se passer quelque événement qui nous échappe, car la fontaine qui décore aujourd'hui cette place date seulement de 1848 et elle est l'œuvre de Visconti. Cependant Jean-Francois-Julien Ménager, né en 1783, prix de Rome à dix-sept ans et demi, était architecte en titre de la Ville de Paris. Comment son projet, accepté à l'unanimité par la Commission des Beaux-Arts, demeura-t-il dans les cartons ? Letellier nous confie l'échec écrasant de Louis-Pierre Baltard, professeur de Théorie de l'Architecture à l'École des Beaux-Arts, qui s'est laissé surprendre par la folle du logis. Sa fontaine projetée pour les Champs-Élysées ne peut obtenir l'agrément de ses juges. Hurtault et Le Bas ont besoin qu'on les stimule. Mais il s'agit bien de cela ! Hesse (Nicolas-Auguste), a remporté le prix de Rome au grand scandale des classiques. Hélas ! ne nous inquiétons pas de la trace que laissera ce novateur. Il ne sera pas chef d'école. En attendant, le comte de Forbin, un aimable homme, un peintre de goût, formé dans l'atelier de

David, directeur des Musées royaux, rentre brusquement de son voyage en Asie-Mineure, laissant derrière lui Huyot, son compagnon d'études, qui rapportera tout à l'heure les portefeuilles des deux touristes d'où sortira le livre : *Voyage dans le Levant* (1819, in-fol.). Turpin de Crissé se trouvait à Naples lorsqu'il reçut la lettre de Letellier. On sait quels documents Turpin rapporta de Naples. Girodet, pendant ce temps, négligeait le portrait de la comtesse Turpin qui, croyons-nous, ne fut jamais achevé.

IV

Girodet à Turpin de Crissé

La santé du peintre. — Le cabinet Turpin

Au Bourgoin, près Montargis, 17 juillet [1821].

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai pris beaucoup trop à la lettre la permission que vous m'avez donnée de ne pas répondre par écrit aux choses si flatteuses et si aimables que vous avez la bonté de m'adresser. Aussi, à l'approche de mon retour à Paris, je n'ai pu soutenir l'idée de paraître devant vous sans vous avoir un peu préparé à m'accorder l'indulgence que je sollicite vivement, tout indigne que j'en sois.

Considérez, je vous prie, que les pauvres malades sont bien souvent innocemment coupables en manquant à certains devoirs qui sont des plaisirs pour l'homme en bonne santé, surtout lorsqu'ils naissent des relations qu'on a le bonheur d'avoir avec vous. Cette raison ne m'excuse pas à moitié, je le sens bien ; aussi, dès mon arrivée, j'irai me jeter à vos pieds pour implorer ma grâce entière, et j'espérerai de vous la bonté que votre lettre me promet, mais dont je n'abuserai pas.

J'étais mourant, Monsieur le Comte, vous le savez, lorsque j'ai quitté Paris ; le bon air, l'exercice, le bon régime, l'oubli du tapis vert et du chevalet, joint à l'usage assez journalier des instruments du jardinage, m'ont rendu une espèce de demi-santé qui ne durera pas longtemps à Paris, quelque attention que je prenne pour la conserver. J'en

profiterai du moins pour, non pas jamais m'acquitter avec vous, mais, puisqu'il me serait impossible, pour vous prouver le prix inestimable que j'attache à voir quelque mienne faible production honorée de l'accueil que vous lui faites espérer. Ce sera pour moi un grand dédommagement du regret que j'éprouve à quitter ma campagne, que de me rapprocher de vous, de me trouver avec vous dans votre sanctuaire pittoresque que je conçois d'avance arrangé et disposé avec le goût exquis et la grâce parfaite que vous savez mettre à tout, et dont les plus beaux ornements seront toujours vos ouvrages.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Comte, l'hommage de ma reconnaissance, de ma haute considération et de mon sincère dévouement. Veuillez permettre aussi que Madame de Turpin trouve ici celui de mon respect.

GIRODET-TRIOSON.

Évidemment, cette lettre tient du genre précieux. Girodet se montre obséquieux et légèrement outré dans l'éloge qu'il accorde à Turpin de Crissé, mais il nous donne, chemin faisant, un aperçu de sa vie intime à la campagne, de son état de santé déjà menaçant, présage de la mort qui le guette, et enfin de l'ordre que Turpin a su mettre dans son cabinet d'amateur, dont il a fait une collection d'un goût irréprochable ; cela suffit pour que nous pardonnions au peintre d'*Atala* la surabondance de son style.

V

Lemot

Prérogatives de la Commission des Inscriptions et Médailles

1825 (?)

Colbert réunissait dans son cabinet plusieurs savants, qu'il chargeait de la rédaction des inscriptions, devises et médailles, faites à la gloire du grand Roi, et pour servir à l'histoire de son règne : c'est cette petite réunion qui donna naissance à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; elle fut créée par Louis XIV, au mois de février 1663. Les lettres-patentes de son institution portent qu'elle est ins-

tituée pour travailler particulièrement à la composition des inscriptions, devises et médailles; cette Académie chargea plusieurs de ses membres de ce travail spécial, et parmi les noms qui figurent dans la composition de cette Commission, on trouve ceux de Perrault, de l'abbé Bignon, de Félibien, de Racine et de Despréaux; le peintre Coypel, membre de l'Académie des Beaux-Arts, fut adjoint à cette Commission pour donner les dessins des médailles; mais, à sa mort, la Commission ayant senti qu'il n'y avait qu'un sculpteur qui pût composer convenablement le genre numismatique, le statuaire Le Moine le remplaça. Depuis cette époque, Bouchardon, Pajou, Chaudet, ont successivement été nommés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dessinateurs des médailles, et M. Lemot, membre de l'Académie des Beaux-Arts, a succédé à ce dernier.

Voici les noms des membres qui composent actuellement la Commission :

M. Dacier, secrétaire perpétuel,
Quatremère de Quincy,
Petit-Radel,
Le baron Silvestre de Sacy,
Raoul Rochette, adjoint,
et Lemot, dessinateur.

Lorsque le ministre a décidé qu'il serait frappé une médaille, il écrit à l'Académie pour lui indiquer le sujet (la Commission peut aussi en proposer au ministre) et, lorsque le dessin est arrêté, il lui est envoyé par le secrétaire perpétuel. S. E., après l'avoir soumis au Roi, fait part à la Commission des observations ou de l'approbation de S. M. Voilà la marche qui a été suivie depuis Louis XIV jusqu'à la mort de Louis XVIII, non seulement par le ministre de la Maison du Roi, mais par les ministres des autres départements, lorsqu'ils ont jugé à propos de faire

frapper des médailles, soit pour l'érection de monuments publics, soit pour des événements remarquables.

OBSERVATION

La Commission, en envoyant les dessins au ministre, lui désigne le graveur à qui l'on peut confier l'exécution de la médaille, car elle est à même de connaître et d'apprécier le talent des divers graveurs, et cette présentation est une garantie de plus pour le Gouvernement. On ne sait pourquoi, sous le dernier ministre, le directeur de la Monnaie des médailles avait obtenu de présenter également un graveur, en concurrence avec celui de la Commission ; il est facile de sentir tous les inconvénients qu'une semblable mesure doit nécessairement introduire ; il en résulte que les graveurs, recevant de M. le directeur le dessin de la médaille et le prix de leur travail, se sont affranchis complètement de la surveillance de la Commission et se permettent souvent des changements ridicules, et commettent de graves erreurs dans les légendes et les exergues, erreurs que la Commission ne connaît que lorsque la fabrication est faite. Il serait donc bien essentiel que la Commission eût seule le droit de présenter les graveurs au choix du ministre, et que le directeur de la Monnaie des médailles ne pût accepter les coins, matrices, poinçons et faire frapper, que lorsque la Commission lui aurait certifié qu'elle était satisfaite du travail du graveur, sous le double rapport de l'art et de l'exactitude.

LEMOT.

Cette note est de toute sagesse, et nous négligeons volontairement de rechercher le nom du directeur de l'Hôtel des Monnaies qui se permit d'empiéter sur les droits de la Commission des médailles. Lemot remet les choses au point, sans amertume, sans méchanceté. Turpin de Crissé, qui a recueilli cette note parmi ses autographes d'artistes, n'est sans doute pas le destinataire de l'écrit qu'on vient de lire. C'est peut-être au ministre de l'Intérieur, Corbière, peut-être au Roi que s'adresse ici le statuaire du *Henri IV* et du *Louis XIV*. Il n'est peut-être que le porte-voix de la Commission à laquelle il

appartient et qui a été instituée par décret impérial du 25 juin 1806, en attendant qu'elle soit confirmée par ordonnance royale du 16 mai 1830, c'est-à-dire par Charles X, à qui la note de Lemot est visiblement destinée. Pas plus aujourd'hui qu'en 1825 la Commission ne souffrirait volontiers d'incursions dans son domaine. Et en cela elle a raison.

VI

Victoire Jaquotot au comte Turpin de Crissé

Portrait d'après Van Dyck. — Brongniart et les artistes de la Manufacture de Sèvres

Jeudi soir, 12 octobre 1826.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai à vous adresser une prière autant, peut-être, dans les intérêts de la Manufacture que dans les miens, puisqu'il s'agit d'un ouvrage dont je suis chargée, et qu'elle paraît avoir à cœur d'exposer à la fin de cette année : la tête de Van Dyck. Je désire savoir si, pour essayer de l'achever, je pourrais être assurée d'y travailler sans aucune surveillance.

Je suis encore toute émue, je vous l'avoue, de l'état dans lequel m'a mise la visite toute récente de M. Brongniart.

On m'annonce hier, tandis que j'étais dans mon atelier, que M. Brongniart est dans mon appartement; qu'il désire me parler. J'étais fort occupée du travail de cette tête. Travail assujetti maintenant à des combinaisons d'autant plus infinies que le feu exagéré que cette ébauche a reçu, au lieu du degré que j'avais fixé, dérange tous mes calculs et toutes mes dispositions premières. Je quitte et m'empresse de descendre. M. Brongniart me demande à voir ce travail (qu'il a déjà vu à différents degrés). Je le prie de différer cette fois et de permettre que je ne le lui fasse pas voir; qu'en ce moment cela me serait désagréable et que, d'après ma manière de sentir et de travailler, je sais que cela pourrait y être nuisible. Il paraît s'étonner de mon refus et parle de « son devoir ». Je ne sais ce que cela veut

dire et, pensant que c'est qu'il ne m'a pas bien comprise, je crois devoir m'expliquer plus clairement et je lui dis avec beaucoup de modération : « que mon organisation d'artiste ne me permettait pas d'agir dans l'exercice de mon art par la volonté d'un autre; que j'étais moi-même soumise à mon inspiration, qu'une contrainte de ce genre pouvait être préjudiciable au succès du travail qui m'occupe et que je le prie, par cette seule raison, de ne pas trouver mauvais un refus que je lui fais à regret, mais seulement dans l'intérêt de sa propre affaire. »

M'apercevant qu'il persiste, j'étais au supplice. Je lui cite, pour le convaincre, le jour où, vis-à-vis de vous, Monsieur le Comte, il m'avait fait une violence pareille, contre laquelle, par égard pour votre présence, je ne voulus point lutter, malgré l'état de souffrance intérieure dans lequel cela me mit. Et je lui dis qu'aussitôt après sa visite, cette fois, je n'avais pu résister au besoin de tout effacer, afin simplement de me retrouver seule en intimité avec moi. Ceci lui parut de l'hébreu, et il insista d'autant plus qu'il soupçonna quelques cachoteries dans mon atelier. Alors ceci me rappelant son caractère défiant, que je lui reprochai, après des relations de vingt-cinq ans, je lui offris de suite de lui ouvrir la porte de mon atelier; qu'il y apercevrait facilement que rien que cet ouvrage ne m'occupait en ce moment. Je monte précipitamment avec lui et, comme je croyais qu'il me saurait quelque gré de cette déférence, qui était véritablement un égard, une politesse, je pensais qu'après avoir jeté les yeux dans cet atelier et s'y être convaincu de ce qui m'occupait, il s'excuserait, me remercierait, et s'en irait. Mais cela se passa tellement que je décrirais difficilement ici le degré d'indignation que je ressentis. M. Brongniart monte sur la planche élevée où je suis établie. Je restai en bas stupéfaite. Il regarde à loisir toutes les parties de ma toile avec une curiosité si indécente, selon moi, que j'ai été saisie à ce moment d'un

tremblement que je n'ai pu surmonter assez pour qu'il ne s'en aperçût pas, et dont j'éprouve encore, ce soir, le frémissement. Lorsqu'il fut parti, je m'enfermai et me jetai sur un canapé en y déplorant, je vous l'avoue, ma triste et rigoureuse destinée. C'est dans mon propre pays que je suis ainsi traitée! Cette condition est dure, après les services que j'ai rendus.

Je vous demande avec instance de me dire, M. le Comte, si vous croyez que j'offusque à tel point, ici, les protecteurs de la médiocrité, que l'on veuille m'abreuver de dégoûts au point de me forcer à m'en aller? Ce serait une véritable charité à vous que de m'en instruire; je vous promets le secret le plus inviolable.

Je suis absolument désorganisée et incapable de rien faire en ce moment. J'ai la tête prête à éclater et je souffre horriblement d'un mal de gorge qui ne me quitte jamais et qui s'enflamme et s'aggrave par la fatigue ou l'irritation.

Je manque surtout de moyens pour vous exprimer comme je le sens le regret que j'ai de vous occuper ainsi de tout ce qui m'afflige. Pardonnez-moi ces ennuis en faveur d'une confiance sans borne de la part de votre très obligée servante.

Vve JAQUOTOT.

P. S. — Je prie madame la Comtesse de trouver ici la nouvelle assurance de mes civilités empressées.

Cette page doit être pardonnée à son auteur. Mme Jaquotot a la sensibilité de la femme unie à l'irritabilité de l'artiste en face des ingérences d'un homme qui n'est que fonctionnaire. Brongniart, administrateur de la Manufacture, nous est présenté sous des dehors ombrageux et frustes. On comprend que Mme Jacquotot, âgée de plus de cinquante ans, attachée comme peintre de porcelaine à la Manufacture depuis vingt-six ans, se sente offensée par les procédés d'un tel homme et se confie au comte Turpin de Crissé, l'obligeance, le goût et l'urbanité en personne. Le portrait d'après Van Dyck est au musée de Sèvres. Il est copié d'après la toile du peintre flamand *Portrait d'un homme et d'un enfant*, conservée au Louvre. La peinture sur porcelaine est datée 1826 : Mme Jaquotot, dont la lettre est

d'octobre 1826, est donc parvenue à dominer son état fébrile et c'est en toute hâte qu'elle s'est acquittée de la commande qu'elle avait reçue.

VII

Mazois au comte Turpin de Crissé

Envoi d'estampes

26 décembre 1826.

On ne saurait faire de plus jolies choses ni les donner avec plus de grâce et d'à propos. Mais aussi, Monsieur le Comte, vous ne pouviez les adresser à personne qui sût mieux apprécier leur mérite, mieux sentir tout ce que leur envoi a d'aimable et en conserver plus de reconnaissance.

Votre charmant cadeau sera placé dans mon cabinet, au milieu des petits chefs-d'œuvre que je possède, comme le donateur est placé dans mon affection au nombre de ceux dont la bienveillance m'est douce et chère.

Ma santé m'empêche d'aller vous remercier et je suis obligé de confier au papier tout ce que je voudrais vous dire de vive voix.

Veuillez, en attendant que je puisse me dédommager, agréer l'expression des sentiments bien dévoués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

MAZOIS.

Nous supposons que la lettre de Mazois a trait à un envoi de planches de Turpin de Crissé reproduisant des *Vues du golfe de Naples*. Un album qui porte ce titre occupait alors Turpin de Crissé. Cet ouvrage ne fut achevé qu'en 1828. Il était naturel que l'auteur des *Ruines de Pompei* (1813) reçût de son ami quelques études dont il était en mesure, plus qu'aucun autre, d'apprécier l'exactitude et le mérite. Cette lettre est peut-être la dernière qu'ait écrite l'architecte Mazois. Il mourut, en effet, cinq jours après, le 31 décembre 1826.

VIII

Hittorff au comte Turpin de Crissé

Échange de publications sur l'Italie

Paris, ce 25 décembre 1828.

MONSIEUR LE COMTE,

Vous avez bien voulu me proposer un échange de vos charmants souvenirs du golfe de Naples contre mon *Architecture antique de la Sicile*, et je serais charmé s'il pouvait vous convenir de prendre un exemplaire papier vélin de cet ouvrage contre deux du vôtre. En vous faisant cette offre, j'ai désiré que la différence du prix de mes exemplaires velin puisse entrer en ligne de compte pour vous dédommager en partie d'une attente de près de deux ans, à laquelle je suis forcé de vous soumettre avant d'avoir pu compléter mon travail. Divisé en trois parties, le premier volume se trouvera terminé dans le courant de l'année 1829 et les autres suivront cette publication. Les cinq cahiers, déjà publiés, que j'ai pris la liberté de joindre à la présente vous serviront à juger si ma proposition n'est pas trop ambitieuse ; en l'accueillant, vous me rendrez d'autant plus heureux que je serais à même de pouvoir offrir à M. Zanth des étrennes qui lui seront certainement aussi précieuses, comme un souvenir du mérite distingué et du beau talent de leurs auteurs, que comme un témoignage de la bonne amitié du donateur.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Votre très humble serviteur,

HITTORFF.

L'ouvrage de Hittorff : *Architecture antique de la Sicile*, est publié en collaboration avec Charles-Louis Zanth, peintre et aquarelliste de mérite. Ainsi s'explique le désir de l'architecte d'offrir à Zanth l'album de Turpin de Crissé sur le *Golfe de Naples*.

IX

Ingres au comte Turpin de Crissé

Portrait de Mgr de Latil, archevêque de Reims

1829 ?

MONSIEUR LE COMTE,

Je croyais pouvoir vous apporter moi-même mon dessin, mais la pénurie de mon temps me prive de cet avantage. D'ailleurs, assez embarrassé pour vous le faire tenir, j'ai attendu, quoi que j'aie eu l'honneur de vous dire à l'Institut, parce que M. Laurent, qui a eu la bonté de venir le voir en mon absence, m'avait fait penser que le transport aurait été plus sûr avec un de vos passe-partout. Enfin le voilà, tel que j'ai su le mieux faire; vous m'en direz, j'espère, Monsieur, votre franc sentiment. Je vous prie aussi de vouloir bien agréer et donner place dans vos cartons à l'étude première. Je suis bien heureux que ce soit quelque chose digne de votre attention et de votre désir.

Je serai toujours, Monsieur, empressé de vous servir en tout ce qui est en moi, et correspondre de tout mon pouvoir à votre nouvelle distinction et à la si bonne opinion que vous voulez bien avoir de mes petites forces. Par le délicieux tableau que vous nous avez donné et qui sera toujours pour nous un monument d'amitié précieuse, comme la plus honorable de vos bienveillances, je me trouve encore votre débiteur et, y joignant toujours celui de votre très attaché à votre si distinguée personne,

J'ai l'honneur de me dire, Monsieur le Comte, le très humble et très obéissant serviteur.

INGRES.

Je prie Madame la Comtesse de vouloir bien agréer l'expression de mes hommages respectueux.

Le dessin offert par Ingres à Turpin de Crissé est le portrait de Mgr de Latil, exécuté pour l'ouvrage : *Le sacre de Charles X*, gravé par Henriquel-Dupont. Le peintre inscrivit sur son dessin : « Ingres

à Monsieur le comte de Turpin ». La peinture de Turpin de Crissé, précédemment offerte à Ingres, a fait retour au Cabinet Turpin à Angers, avec la mention : « Donné par M. Ingres au musée Turpin. » Elle a pour sujet des *Ruines*, dans un site italien.

X

Alphonse Périn au comte Turpin de Crissé

Victor Orsel

15 mai 1832.

MONSIEUR LE COMTE,

J'éprouve le besoin de m'excuser de ne nous être pas présentés chez vous depuis l'invitation que vous avez bien voulu nous faire. Une longue maladie de mon ami Orsel nous en a empêchés : étant depuis le commencement de cette maladie près de lui à le soigner.

J'espère, quoiqu'il n'ait encore aucune force, que le mieux ira croissant de jour en jour, et qu'il sera sous peu en pleine convalescence. Ce que je crains pour lui à ce moment-là, ce sera l'annonce du triste sort qu'a eu son tableau que vous aviez si bien apprécié, Monsieur le Comte. L'humiliation qu'il éprouvera sera grande chez lui de savoir qu'ayant été, et au Ministère et à la Maison du Roi, des premiers portés et pour les récompenses et pour les achats, partout il a été ignominieusement repoussé comme indigne et des récompenses et des achats.

Il sera bien affligé, lui qui par-dessus tout désirait l'exposition au Luxembourg, et d'être vu de près de ceux de son âge, tous depuis longtemps privilégiés ; car il n'a jamais depuis douze ans rien obtenu de la Maison du Roi. La peinture sérieuse, la peinture élevée que vous aimez tant, Monsieur le Comte, paraît bien peu à l'ordre du jour. Enfin, il faut se consoler ou laisser là la partie ; elle est par trop longtemps difficile à tenir.

Pardonnez-moi, Monsieur le Comte, l'épanchement que je me suis senti besoin d'exprimer près de quelqu'un dont

nous estimons autant le talent que le caractère, et veuillez me croire votre très humble serviteur.

A. PÉRIN.

Le peintre Alphonse Périn, né en 1798, mort en 1875, et dont on connaît les compositions dans l'église de Notre-Dame de Lorette à Paris, a été invité aux soirées de Turpin de Crissé. Mais il ne se sépare pas de Victor Orsel, son ami, son émule, né en 1795 et qui mourra dès 1850. Au salon de 1831, Orsel, a exposé *Moïse enfant présenté à Pharaon*. Le bon artiste avait soigné son œuvre et caressé l'espoir qu'elle serait acquise, pour être placée au Musée du Luxembourg. Turpin de Crissé l'a vainement défendue. La toile est rentrée chez le peintre, malade, souvent découragé. Périn nous le révèle, et par le soin qu'il prend à appeler la commisération sur les échecs de son ami, Périn se grandit.

XI

Prosper Marilhat au comte Turpin de Crissé

Le peintre travaille pour une élite

Paris, 30 avril 1837.

MONSIEUR,

Quand un artiste se décide à exposer au public le fruit de ses études, de ses pensées, ce n'est pas qu'il prétende à l'admiration de tous ceux qui verront son œuvre, car il est bien des hommes qui ont des yeux pour ne pas voir et un esprit auquel les nobles et simples pensées sont tout à fait étrangères. L'assentiment de telles gens lui est aussi indifférent que leur blâme ; il n'a pas voulu leur parler leur langue. Que lui importe qu'ils le comprennent ? Mais s'il est des éloges qui doivent le flatter, c'est certainement ceux du public peu nombreux auquel il s'est adressé, et surtout ceux de ces hommes d'élite qui ont consacré leur vie à l'admiration de l'harmonie de la nature et à l'étude des maîtres qui ont si habilement traduit pour tous les sensations qu'ils avaient ressenties devant elle. Certes, de pareils éloges sont bien faits pour faire oublier et la peine qu'on a eue à produire et le mépris du public vulgaire.

Un suffrage comme le vôtre, Monsieur le Comte, peut seul emporter la balance.

Oserai-je vous demander, Monsieur, la permission de visiter votre atelier, et de recourir à vos bons conseils? L'intérêt que vous m'avez montré peut seul excuser cette indiscrétion de ma part.

Recevez, Monsieur, tous mes remerciements pour la bonté que vous m'avez montrée en cette occasion, et croyez-moi, je vous prie, votre sincère admirateur et votre très humble serviteur.

MARILHAT.

Le peintre Marilhat, né en 1811, mort en 1847, à trente-six ans, appartient à la phalange des jeunes artistes qui, au lendemain de 1830, s'éprirent de l'Orient. Il est de ceux qui plantèrent hardiment leur chevalet sur le sable embrasé de la Haute-Égypte. Le succès couronna leurs efforts. Théophile Gautier, qui l'a bien connu, loue avec justesse les études de Marilhat, au caractère imprévu, violent et sauvage, à travers lesquelles circule le souffle orageux du Khamsin.

XII

Isabey au comte Turpin de Crissé

Candidature à l'Institut

Paris,.... mai 1838.

MONSIEUR LE COMTE,

Je viens vous renouveler la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire, de m'être favorable dans la supposition (que je ne prévois pas) qu'un autre candidat serait en ballottage avec moi.

Je serais heureux de joindre cette reconnaissance à celle que je vous dois pour la bienveillance que vous m'avez témoignée en plus d'une occasion.

Je prends la liberté de vous adresser copie d'une note en réponse aux objections qui ont été faites relativement à ma prétention à la place de membre libre de l'Académie des Beaux-Arts.

Je suis avec la plus haute considération, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

ISABEY.

NOTE

Isabey à Messieurs les membres de l'Académie des Beaux-Arts

Plusieurs membres de l'Académie, chez qui je me suis présenté, pour solliciter leurs suffrages, m'ont fait l'honneur de me dire qu'il était superflu de demander une place d'académicien libre, alors que, par son talent, on pouvait prétendre au titre d'académicien.

Mais ils avaient oublié que, peintre en miniature, il m'est interdit de me présenter pour cette nature d'admission. Je ne puis donc que me retrancher dans l'article du règlement qui détermine le choix des académiciens libres parmi les hommes que leur goût, leurs connaissances théoriques ou pratiques dans les arts peuvent distinguer.

Pour savoir si je mérite en effet cette distinction par mes travaux, j'en appelle à mes contemporains comme à la jeune peinture, qui veulent bien consulter ma vieille expérience.

M'objectera-t-on que mon admission encouragerait les peintres en miniature à se présenter à l'avenir, mais l'Académie sera toujours maîtresse de son jugement.

Qu'il me soit permis de rappeler ici à l'Académie que je me suis toujours attaché, par goût et par position, à seconder les beaux-arts, soit par mes travaux, soit par ma faible influence, et que plus d'un grand artiste a trouvé près de moi cette sympathie et cet appui qu'on semble rechercher dans le choix des académiciens libres.

Le miniaturiste Jean-Baptiste Isabey parle d'or, mais l'Académie des Beaux-Arts restera sourde aux sages réflexions du Premier Peintre de l'Impératrice Joséphine. Isabey, né en 1767, est âgé de

71 ans. Il est vrai qu'il ne mourra qu'en 1855, mais il n'obtiendra de l'Institut qu'un logement. Il est au moins singulier que l'Académie n'ait pas consenti à ouvrir ses rangs à ce locataire du Palais Mazarin, que l'Empereur Napoléon III fera commandeur en 1853 et dont le Musée du Louvre est fier de montrer les ouvrages depuis plus de quarante années ! Ce fut le comte de Clarac qui l'emporta sur Isabey à l'élection du 26 mai 1838.

XIII

Hittorff au comte Turpin de Crissé

Les peintures d'Amaury-Duval à l'église de Saint-Merry

Ce 8 novembre 1844.

MONSIEUR LE COMTE,

Vos sentiments élevés sur l'art et le noble élan de votre cœur, dont votre lettre de ce jour est l'expression, en appréciant à sa juste valeur une remarquable et consciencieuse peinture, et en vous intéressant spontanément à son auteur, ont trop fortement sympathisé avec ma manière de comprendre le beau talent de M. Amaury-Duval, pour ne pas en avoir été vivement touché, et pour ne pas m'empresser à vous en exprimer mes sincères remerciements.

L'impression qu'ont faite sur moi les peintures de cet artiste, surtout celles exécutées sur et au dessus de l'autel, a été tellement avantageuse, qu'ayant eu l'honneur de voir M. le Préfet, dans la même matinée, je n'ai pu m'empêcher de lui en parler comme je le sentais. C'est vous dire que j'ai exprimé à ce magistrat des vœux, d'accord avec les vôtres, de voir M. Duval appelé à coopérer au complément de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Malheureusement, je suis encore loin de sortir vainqueur de la lutte que je soutiens depuis de longues années, pour tâcher d'obtenir de l'unité dans les peintures de mon monument, et pour que, si le cruel partage d'un tout en petites parcelles doit prévaloir, ces parts soient au moins distribuées

entre des artistes ayant une certaine conformité dans leurs principes, afin que leurs œuvres puissent offrir une certaine conformité dans leur exécution.

Il est hélas, plus que fâcheux, Monsieur le Comte, que sous le rapport de la direction à donner à la distribution des œuvres d'art, vous, comme d'autres hommes distingués, capables et spéciaux soient sans influence.

Mais dans l'inévitable concours de tous à tout, de notre époque, il n'y a vraiment, pour arriver au bien, que l'espoir dans la Providence. Elle m'a heureusement secondé, jusqu'à présent, dans l'accomplissement de la grande et difficile tâche d'élever un temple à Dieu qui, j'aime à l'espérer, ne me retirera pas sa divine protection lorsqu'il faudra employer, pour le glorifier et propager les sublimes doctrines du Sauveur, l'art le plus capable de parler à toutes les classes de la société.

Veuillez, Monsieur le Comte, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Votre très humble serviteur,

HITTORFF.

P.-S. — J'ai lu un article très bien écrit sur le travail de M. D. [Duval] dans un n° du *Constitutionnel*, d'avant-hier, je crois. Je suis certain que vous trouverez de la satisfaction à sa lecture.

L'éloge que fait Hittorff des peintures murales d'Amaury-Duval à Saint-Merry est mérité. Elles décorent la chapelle de Sainte-Philomène et rappellent diverses scènes de la vie de cette sainte. Elles remplissent cinq panneaux de grandes proportions. La composition médiane est la plus importante ; elle représente *Dioclétien essayant de fléchir Philomène par l'offre d'une couronne d'or*. Hittorff eût souhaité de pouvoir s'assurer la collaboration d'Amaury-Duval dans l'église de Saint-Vincent-de-Paul. Il n'y parvint pas. Hippolyte Flandrin et Picot furent chargés de la décoration murale.

XIV

Granet au comte Turpin de Crissé

Le Baisement du Crucifix le Vendredi-Saint. — Célébration du service de Madame Granet.

A la Bastide, ce 30 novembre 1848.

CHER COMTE,

Non, je n'oublie pas mes amis de Paris, et surtout celui avec qui je suis monté au Capitole, en peignant la maison de Michel-Ange à Rome. Non, depuis ce moment j'ai su apprécier sa personne et son talent, et son amitié pour moi. Le temps et les hommes ont bien changé, pour notre malheur depuis cette époque, mais ils n'ont pas pu changer mes affections et mon estime.

Le malheur m'a forcé à quitter Paris pour chercher un peu de repos en Provence. Je comptais y passer deux mois lorsque la tempête est venue fondre sur la capitale, et, de là, sur toute notre belle France. Que faire alors? prier Dieu et se cacher dans son coin. Voilà, cher comte, ce que j'ai fait, en pensant à tous les malheurs et à tous les périls auxquels vous étiez exposé.

Je n'ai trouvé un peu de distraction qu'en faisant de la peinture. Mon pauvre cœur était trop triste pour choisir des sujets d'une autre couleur. J'ai commencé par une toile de six pieds sur quatre, pour y représenter une vieille basilique dont j'avais l'étude près de moi, et y mettre comme figures des chrétiens qui adorent la croix, le Vendredi-saint, dans le moment où l'église est en deuil, où tous les autels ont leur tabernacle ouvert, et où toutes les images sont cachées. Vous savez que j'aime le sombre, et cette teinte convenait bien à mon sujet. Enfin, après quelques mois de travail, j'ai terminé ce tableau, et nos amateurs d'Aix en paraissent contents. Je ne suis pas complètement de leur avis. Mais comment faire? j'ai fait de mon mieux.

Après celui-là, j'ai fait son pendant. Celui-ci représente la petite chapelle qui est près de la campagne où tous les dimanches nous allons à la messe. J'ai trouvé là tout ce qui était nécessaire pour faire mon tableau : figures, ornements d'églises. Je n'avais plus qu'à choisir la cérémonie que je voulais peindre. Comme je suis toujours occupé de la perte de ma femme, j'ai cru lui payer un petit à-compte en choisissant le moment où l'on dit une messe de mort, pour le repos de son âme. Le prêtre est au moment de l'élévation, lorsqu'il lève l'hostie. Toute la famille et les amis sont en deuil, prosternés devant Dieu pour prier pour celle qu'ils aimaient. Devant l'autel est un catafalque tendu en noir, où un tout jeune enfant joue avec les emblèmes de la mort. Et sur la pierre tombale, nouvellement bâtie, est le nom de Madeleine Granet. Cette peinture a un caractère de tristesse bien en harmonie avec mon cœur.

Je voudrais bien, cher comte, pouvoir vous montrer ces enfants de la vieillesse ; mais qui sait ce que Dieu nous garde ? En attendant, je vous prie de croire que quelle part que la Providence me fasse, vous serez toujours placé dans ma pensée comme l'ami précieux.

J'ai écrit, il y a quelques jours, à nos confrères de l'Institut pour m'excuser sur ma trop longue absence. Si vous êtes à la séance lorsqu'on lira ma lettre, je compte sur votre indulgence, comme sur celle de vos voisins. Du moment que le ciel me paraîtra moins noir à Paris, je compte aller vous embrasser.

Mes respectueux hommages à Madame la comtesse de Turpin. Mes compliments à nos amis. Et pour vous, cher comte, mon inviolable attachement.

Votre tout dévoué,

GRANET.

Cette lettre est l'une des dernières que le charmant peintre ait écrite. Il n'avait plus qu'un an de vie. La Révolution l'avait effrayé,

chassé, meurtri. Réfugié à Aix, il peint son *Baisement du Crucifix*, que garde aujourd'hui le Musée de sa ville natale, et *Le service de Madame Granet*, morte à Paris en janvier 1847. Cette œuvre décore la chapelle de Saint-Jean de la Pinède, située dans la banlieue d'Aix. Granet s'excuse de ne plus assister aux séances de l'Institut. Y reparaîtra-t-il ? C'est douteux.

XV

Lecointe au comte Turpin de Crissé

Rome. — Tivoli. — Achille Benouville.
Mlle Sarazin de Belmont

Rome, 4 avril 1850.

MONSIEUR LE COMTE,

Maintenant que je commence à me faire à ma nouvelle existence, que mes idées commencent aussi à se mettre un peu plus en ordre, ce m'est un vrai bonheur, que la permission que vous m'avez donnée de vous adresser quelques mots.

Souvent, bien souvent j'ai pensé à vous, soit en voyant, en admirant toutes les merveilles de ce beau pays, où à chaque pas je retrouvais le motif de vos dessins, d'une de vos études, d'un de vos beaux tableaux ; soit en me rappelant tous les bons conseils, que depuis mon enfance vous m'avez donnés avec tant de bonté, et dont aujourd'hui plus que jamais j'apprécie toute la valeur ; soit encore en pensant à toutes les personnes bienveillantes à mon égard, dont je suis si loin aujourd'hui, mais dont les témoignages d'affection sont mes plus chers souvenirs.

J'ose donc espérer, M. le Comte, que malgré la grande distance qui nous sépare, vous voudrez bien continuer à me donner encore les preuves de votre intérêt, ce qui pour moi sera un vrai bonheur.

J'ai déjà fait bien des courses, des promenades, des visites dans Rome, dans la campagne, dans les palais si riches de chefs-d'œuvre. Mon carton compte déjà plusieurs croquis, mais chaque jour je tombe d'extase en extase,

d'admiration en admiration, devant cette belle nature! Aussi, me tarde-t-il beaucoup de voir arriver les beaux jours, de voir les arbres se charger de feuilles pour commencer de plus sérieuses études.

Jusqu'à présent, je n'ai encore fait qu'entrevoir ce beau ciel d'Italie. La saison a été très mauvaise ; la neige est encore tombée ces jours-ci.

Cependant, ces quelques échappées de soleil m'ont suffi pour bien comprendre ce que vous vouliez me dire, lorsque vous me demandiez de la lumière, et que vous faisiez la guerre à certains tons gris, dont je ne veux plus entendre parler.

Avec Benouville, je suis allé passer trois jours à Tivoli. Ce pays a toutes mes sympathies; j'y ai vu bien des choses à faire, et je suis presque décidé à m'y installer cet été. Dans la vallée des aqueducs j'y trouverai le motif de mon premier envoi : il n'y aurait absolument qu'à copier ; plus loin le ravin m'offrirait des études d'eau et de premier plan ravissantes, et enfin le village, si gracieusement planté et entouré de ces bois d'oliviers, d'un caractère si sauvage, et les cascades et la Villa d'Este! De là encore, je vous ai envoyé un souvenir me rappelant votre jolie étude, ainsi que celle du petit temple de Vesta.

J'ai vu Mlle Sarazin de Belmont : elle m'a fait un tout charmant accueil, dont je vous remercie beaucoup. C'était le reflet de votre bonne recommandation. Aussi, ai-je été heureux de causer de vous, bien longuement avec elle, nous rappelant ensemble toutes vos belles qualités d'homme et d'artiste.

Elle m'a fait voir plusieurs grands tableaux, très intéressants et très remarquables, et quantité de fort jolies études. Je compte la voir souvent; outre son beau talent, c'est une bonne et excellente personne, et fort spirituelle.

Je ne vous parle pas de la vie académique : vous la connaissez, vous savez qu'il est impossible de ne pas s'y

faire; aussi je remercie souvent la Providence de m'avoir ainsi favorisé, et vais redoubler d'efforts pour me rendre digne d'une telle faveur, que je ne méritais pas assez selon certains juges.

Veuillez, M. le Comte, présenter mes hommages respectueux à Mme de Turpin, ainsi qu'à Mlle de Lesparda, et recevoir l'expression des affectueux sentiments de votre jeune élève.

Charles LECOINTE.

P.-S. — Achille Benouville, sachant que je vous écris, me charge de vous présenter ses compliments respectueux.

Le paysagiste Charles-Joseph Lecointe, né à Paris en 1824, débute au Salon de 1843, à peine âgé de dix-neuf ans. Il obtient le Prix de Rome (Paysage historique) en 1849. Turpin de Crissé, qui lui-même a des préférences quotidiennes pour un genre de compositions dont nous n'apprécions plus aujourd'hui les ressources et le caractère élevé, s'est fait le conseiller du jeune pensionnaire de la Villa Médicis. Et celui-ci, de s'épancher en confidences enthousiastes avec son maître et son guide. A-t-il tort de faire fonds sur le paysage historique? Poussin et Claude Lorrain, pour ne rappeler que ces deux maîtres, nous défendent de blâmer Lecointe, mais celui-ci n'a pas leur pinceau. Jean-Achille Benouville, prix de Rome en 1845, est également un fervent du paysage historique. Il est l'aîné de Lecointe. Son séjour à Rome touche à sa fin. Achille Benouville et Lecointe se rapprocheront dans la mort en 1891. Mlle Sarazin de Belmont, née à Versailles en 1790, morte en 1871, est peintre et lithographe. Elle eut son rayon. Turpin de Crissé, son contemporain, estimait en elle le talent, l'esprit, le caractère. Des œuvres signées de son nom se trouvent à Angers dans la collection Turpin. A Angers aussi est un tableau de Lecointe : Le *Héron*.

XVI

Hittorff au comte Turpin de Crissé

Le Cirque du Boulevard du Temple

Ce 20 décembre 1851.

Je suis bien désolé, Monsieur le Comte, de ne pouvoir me rendre demain à votre si aimable et délicate invitation. J'ai des dessins excessivement pressés à terminer pour

lundi et je ne puis m'absenter de mon cabinet d'ici-là. J'espère être plus heureux dimanche prochain, et je vous prie, Monsieur le Comte, de croire à mon vif regret d'être privé du plaisir de satisfaire aussitôt que vous le voudriez à votre si aimable et gracieux empressement, de me transformer en débiteur, de créancier que vous voulez bien que je sois.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'expression de mes sentiments les plus distingués et d'un entier dévouement.

HITTORFF.

Pour un artiste originaire de Cologne, Hittorff s'exprime dans la langue française avec une aisance bien rare. Turpin l'attend. Il n'ira pas chez Turpin. Les plans du Cirque du Boulevard du Temple, dont il s'occupe, dévorent tous ses instants.

Henry JOUIN.

(A suivre.)

LE

COMTE DE FALLOUX

(Souvenirs)

C'est en 1852, au collège de Combrée, à la distribution des prix des Pâques, que je vis et que j'entendis pour la première fois le comte de Falloux. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 venait de le précipiter prématurément dans une retraite d'où il n'aurait tenu qu'à lui de sortir à diverses époques, où il s'obstina à demeurer enfermé, mais non pas inactif. Je me souviens encore, comme si l'événement datait d'hier, de la vive impression qu'il produisit sur mes camarades et sur moi. Son nom, auquel l'expédition de Rome et la loi de l'enseignement secondaire attachaient une réelle et légitime célébrité, sa récente mésaventure que nous prenions un peu trop au tragique, l'incomparable distinction de ses manières, sa parole facile, noblement familière, tantôt émue et tantôt amusante, sa bienveillance affectueuse et jusqu'à l'air doux et presque timide qu'il se donnait à merveille, tout contribuait à subjuguer son jeune auditoire : « Comme au berger de Virgile, nous dit-il en souriant, un Dieu m'a fait de longs et paisibles loisirs :

O Melibœe, Deus nobis hæc otia fecit.

J'en profiterai pour venir souvent assister à vos fêtes, et j'ose espérer que la tribune de votre Académie ne

me sera pas interdite. » Très reconnaissants de tant d'amabilité, mais non moins fiers de montrer qu'ils étaient hommes à saisir l'allusion, les lettrés des classes supérieures éclatèrent en applaudissements et en bravos, auxquels les plus jeunes firent écho de confiance.

Il nous tint parole. Pendant plus de vingt années consécutives, il fut l'hôte assidu de Combrée et l'orateur complaisant de nos solennités littéraires. Sans exagérer l'importance de son rôle sur un terrain si modeste et l'étendue des services qu'il nous rendit, on peut dire qu'il exerça sur nous une heureuse influence. Son exquise urbanité, toutes ses façons de parler et d'agir, aussi exemptes d'affectation que de vulgarité, nous charmaient trop pour que nous n'en prissions pas quelque chose. Ceux d'entre-nous qui étaient désignés pour lire en sa présence quelque pièce de leur composition faisaient pour le contenter plus d'efforts que pour gagner une première place ou un diplôme. Pendant que nous lisions, un regard glissé de temps en temps par-dessus nos feuillets allait interroger anxieusement notre illustre auditeur, et, s'il semblait nous écouter avec intérêt, si, son tour de parler étant venu, il décernait, en les motivant, quelques éloges à la prose ou aux vers du jeune académicien ; si surtout, il prenait pour thème de son propre discours une des phrases ou l'un des vers que nous venions de lui débiter, les plus ambitieux se trouvaient largement récompensés. Enfantillage et vanité, dira-t-on peut-être ! C'est vrai ; il entrait un peu d'enfantillage et de vanité dans notre affaire ; mais, puisqu'il n'est pas possible, ni même souhaitable, qu'un homme soit indifférent à l'opinion et insensible à la louange, nous prenions du moins l'habitude, que plusieurs de nous ont heureusement conservée, de ne faire cas que de l'opinion et de la louange de ceux qu'on appelait jadis les *honnêtes gens*, les gens de bon esprit et de bon cœur.

Rentré à Combrée en 1861 pour y professer d'abord la rhétorique, puis la philosophie, je revis de plus près et plus souvent M. de Falloux, surtout quand j'eus succédé à l'un de mes amis, qui avait été pendant plusieurs années le chapelain fort apprécié du Bourg-d'Iré. J'allais le dimanche matin dire dans la chapelle du château une messe à laquelle M. de Falloux et ses hôtes assistaient seuls ; sa famille et les gens de service ne manquaient jamais les offices de la paroisse. Après la messe, il me faisait servir à déjeuner dans sa chambre et, tout en encourageant mon appétit, il causait familièrement avec moi. Ces relations intimes justifièrent et même accrurent sur beaucoup de points, les points les plus importants, l'admiration mal raisonnée que j'avais vouée dans ma première jeunesse à M. de Falloux. D'abord, j'eus la preuve qu'il s'intéressait de très bonne foi à notre cher collège de Combrée, où, s'il faut en croire tels de ses ennemis qui cherchaient, faute de mieux, à le rendre ridicule, l'incorrigible parlementaire, descendu d'une tribune toujours regrettée et désormais inaccessible, venait jouer à l'orateur, et dans une assemblée de petits garçons à peine plus naïfs que leurs maîtres se donner l'illusion de la popularité. Certes, nous n'étions pas assez naïfs, nous n'avions pas une assez grande idée de nous-mêmes, ni une assez petite idée de M. de Falloux, pour croire que nous remplissions sa vie, ou seulement que nous y occupions une large place. Ce que nous croyions, et ce qui est certain, c'est qu'à défaut des hommes qui s'étaient dérobés et qui ne reviendraient pas, notre illustre voisin s'était sincèrement attaché à ces enfants et à ces jeunes gens qui s'offraient à lui ; c'est que, sans perdre de vue un théâtre plus vaste et plus élevé sur lequel sa mauvaise santé ne lui permettrait plus jamais de figurer lui-même, mais dans les coulisses duquel il eût tant aimé à souffler la leçon et à donner le branle aux figurants, il exerçait de bon cœur une action bienfaisante sur le champ

trop étroit qui restait ouvert à son activité. Chaque dimanche, il se faisait rendre un compte minutieux des travaux de mes élèves : il fallait lui dire le titre et lui donner le sommaire de leurs compositions de rhétorique ou de philosophie. Il était curieux de savoir si, parmi ces jeunes gens, l'un ou l'autre ne se faisait pas remarquer par la nouveauté de ses aperçus et sa façon originale d'exprimer sa pensée.

Je lui parlais un jour de je ne sais quelle dissertation dont la valeur m'avait paru exceptionnelle. « Je serais bien aise de la lire, me dit-il, apportez-la dimanche prochain. » La demande me parut fort polie. Je répondis très poliment, et je n'apportai rien. Le dimanche suivant, j'étais à peine entré dans sa chambre, qu'il m'interpella vivement : « Eh! bien, Monsieur l'abbé, ma dissertation? » — « Oh! Monsieur le Comte, y teniez-vous tant que cela ? » — « J'y tenais beaucoup. Vous n'êtes pas aimable, et vous ne me prenez pas assez au sérieux. J'aurais causé avec vous d'un sujet qui me paraissait intéressant, et vous auriez peut-être fait plaisir et rendu service à vos élèves en leur transmettant les éloges et les critiques de leur vieil ami, l'académicien d'à-côté. »

Je n'ai jamais rencontré nulle part une famille plus étroitement et plus tendrement unie que celle du Bourg-d'Iré. En vérité les quatre personnes dont elle se composait étaient à tout moment et en toutes circonstances vis-à-vis les unes des autres tout ce qu'elles devaient être. J'allais énumérer divers sentiments qui se sont mainte fois donné libre carrière en ma présence. Les détails seraient inutiles ; il suffit de dire qu'ils étaient animés les uns envers les autres d'un unique sentiment, où entraient à juste dose tous les sentiments qui conviennent à un mari, à une femme, à un père, à une mère, à une fille, et aussi à une belle-mère et à un gendre : c'était selon le sens originaire, et dans toute la beauté et la force du mot, une parfaite familiarité.

Le respect de tous pour chacun était toujours tendre, et la tendresse toujours respectueuse. La patience et l'indulgence que les meilleures créatures ne fournissent que trop souvent, hélas! à ceux qui les entourent, l'occasion de pratiquer, dissimulaient gracieusement l'effort et ne posaient jamais à la vertu. Si je pouvais le dire sans l'écrire, je le dirais tout bas : Mme de Falloux, si bonne et si intelligente, très convenablement cultivée, capable dans les conversations les plus sérieuses de suivre son mari et de lui donner la réplique, n'était pas plus que femme au monde, exempte de quelques légers travers. Sans prétention, par l'unique préoccupation de faire plaisir à ses visiteurs, elle donnait un peu dans l'afféterie et dans la minauderie. A la voir la tête penchée sur l'épaule gauche, les yeux mi-clos, la physionomie invariablement souriante, et à l'entendre débiter, d'une voix dont la suavité était extrême, des compliments trop prolongés, les gens étaient tentés, selon leur humeur, de s'impatienter ou de sourire. Jamais, à ma connaissance, son mari, si prompt au pétillement et même à l'explosion, ne laissa percer le moindre signe de mécontentement, de gêne ou d'ennui. Il avait pour sa belle-mère le respect, les attentions, la déférence d'un fils; et cela, tout bonnement. Il faut dire aussi que Mme de Caradeuc était merveilleuse de bonté, de bon sens, d'égalité d'humeur; en toutes choses et avec tous, elle était toujours exactement au point.

Mais rien n'était aussi charmant et aussi mélancoliquement touchant que les relations de M. de Falloux avec sa fille; Mlle de Falloux avait, je pense, vingt-cinq ans environ, quand je fus admis au Bourg-d'Iré. Elle était née si chétive que ses parents s'estimèrent heureux d'avoir le temps de la faire baptiser. A force de soins, sa vie se prolongea bien plus longtemps qu'on n'aurait osé l'espérer. Mais elle resta toujours très frêle, incapable d'un grand effort de corps et d'esprit. A vingt ans, on l'aurait prise

d'un peu loin pour une petite fille de douze ans. Son père se rendit parfaitement compte qu'en suivant les méthodes ordinaires d'instruction et d'éducation on n'arriverait à rien ; il voulut donc, à sa manière, être le principal sinon l'unique précepteur de son enfant. Par les lectures qu'il lui faisait faire, ou qu'il se plaisait à lui faire lui-même; par ses réponses à des questions qu'il provoquait avec un art admirable; par ses récits dont la forme simple, spirituelle et enjouée recouvrait souvent un fond très sérieux, il cultiva avec un vrai succès des facultés si délicates. Le pauvre père jouissait assez d'un développement inespéré, pour ne pas souffrir constamment à la pensée de la solitude à laquelle, si elle survivait à ses parents, cette enfant serait vouée. Par instants, la triste vérité éclatait; et alors il laissait percer le chagrin qui sommeillait ou se dissimulait habituellement sous sa résignation apparente. A un visiteur qui s'extasiait sur la grandeur de son château, il répondit doucement : « Ma maison est trompeuse : elle paraît grande, elle est plutôt petite. La profondeur ne répond pas à la longueur. Primitivement elle devait être double : mais j'ai réfléchi que, ne devant point avoir de petits-enfants, je ferais mieux de la bâtir simple. Telle qu'elle est, nous n'y sommes et nous n'y serons jamais que trop au large. »

C'était plaisir de voir avec quelle cordialité il recevait et traitait les hôtes nombreux qui passaient ou s'établissaient chez lui pendant plusieurs mois de l'année. Entre bien d'autres, je citerai le prince Galitzin, si bienveillant et si modeste; Mme la marquise de C., que je vois encore traverser de son pas de déesse le grand salon et la bibliothèque, pour gagner la tribune de la chapelle où elle s'ensevelissait sous une montagne de fourrures; M. Bougler, conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, auteur de quelques ouvrages bien connus des Angevins, et dont M. de Falloux paraissait faire beaucoup de cas; Mme la marquise de B., son amie d'enfance; M. le comte de Bertou, le plus chari-

table et le plus candide des hommes. Mme de B. et M. de Bertou avaient au plus haut point le privilège d'exciter la verve malicieuse de leur ami, qui s'amusait à les cribler de ses taquineries, jusqu'au moment, ou à peu près, au delà duquel elles auraient cessé d'amuser autant que lui ceux qui en étaient l'objet.

Le portrait que j'esquisse serait incomplet et même infidèle, si je n'avouais ici que mon admiration pour M. de Falloux ne fut pas sans réserve. A le voir de si près, à l'entendre parler librement devant moi, j'eus l'occasion d'éprouver quelques surprises désagréables et, à certains égards, une véritable déconvenue. Je ne ferai pas injure à sa mémoire si je dis simplement qu'il n'était pas très instruit, qu'il n'était peut-être pas assez instruit. Que les sciences mathématiques et naturelles ne lui fussent pas familières, je le concevais sans peine : il avait autre chose à faire qu'à s'absorber dans ces sortes d'études. Je m'étonnais pourtant de le trouver si complètement et comme de gaîté de cœur étranger à certains faits et à certaines notions générales, devenus presque populaires. Sauf l'anglais qu'il lisait à demi, il ne savait aucune langue vivante. Je ne parle pas des langues anciennes. En fait d'histoire, après une rapide excursion dans le siècle de saint Pie V, il avait fini par se borner à des anecdotes et à des mots piquants dont il excellait d'ailleurs à tirer parti dans la conversation et dans le discours public. Sur d'autres points plus graves, qui dépassent trop ma compétence pour que je me permette d'être absolument affirmatif, dès cette époque il m'était venu certains doutes, que le temps n'a point dissipés, que les *Mémoires d'un Royaliste* auraient plutôt confirmés. Les amis de M. de Falloux assuraient qu'il avait le tempérament d'un grand homme d'État. Je n'ai point qualité pour dire le contraire, et certes, la manière vraiment supérieure dont il dirigea les travaux préparatoires de la loi de 1850 fait le plus grand

honneur à son sens politique, au témoignage de ses collaborateurs de toute nuance. Toutefois, il ne me paraît pas certain qu'avec son savoir-faire et son savoir-dire M. de Falloux, mis à l'épreuve, n'eût pas, faute d'un autre savoir qui ne s'acquiert point par la lecture des journaux, des revues et de quelques brochures, causé plus d'une déception à ses admirateurs.

C'est aussi pour n'avoir pas suffisamment étudié certaines questions religieuses que M. de Falloux fournit des prétextes spécieux aux jugements injustes qui l'ont poursuivi jusqu'à la fin de sa vie et même après sa mort. Quelles méfiances n'a-t-il pas excitées? Quels anathèmes lui ont été épargnés ? Irrespectueux envers les Evêques et envers le Souverain-Pontife, à qui il savait mauvais gré de ne pas écouter ses conseils et de ne pas subir sa direction occulte; indocile, rebelle et, pour tout dire en un mot, catholique-libéral, sectateur forcené de cette hérésie nouvelle ou renaissante qu'il laissait à d'autres le soin de propager par la parole et par la presse, mais dont il était dans l'ombre le tacticien perfide; cette mauvaise note, dont sa mémoire a gardé et ne perdra peut-être jamais l'empreinte, lui a été infligée par une certaine école, à qui son orthodoxie éclatante et d'incontestables services rendus à la cause catholique ne donnaient point qualité pour distribuer de pareilles censures et dont les chefs, si modérés et d'humeur si conciliante vis-à-vis de véritables ennemis de l'Eglise ne se faisaient pas assez faute de colorer de religion leurs antipathies et leurs rancunes personnelles. Hérétique! M. de Falloux ne l'a jamais été ni formellement ni matériellement, comme on dit en théologie. Chrétien fervent dans sa vie privée, il a toujours été disposé à se soumettre à toutes les décisions de l'autorité légitime. Sa soumission n'aurait rien eu de commun avec le silence soi-disant respectueux des anciens jansénistes, qui consentaient seulement à ne pas exprimer des pensées qu'ils gardaient

dans le fond de leur âme : il se serait vraiment soumis et d'esprit, et de cœur, et de bouche. Ce n'est pas lui qui aurait ergoté sur les conditions dans lesquelles doit s'exercer l'autorité du Souverain-Pontife et sur l'objet précis de son enseignement. Ce n'est pas lui qui aurait distingué subtilement entre la parole de Dieu dont le Pape détermine infailliblement le sens, et les conséquences lointaines que le Pape déduit non moins infailliblement de cette divine parole. Le Pape disant : « Finissez de discuter : ceci est vrai, cela est faux », il aurait dit et il aurait pensé : « Ceci est vrai, cela est faux. »

J'ai assisté, témoin ordinairement muet, mais toujours très attentif, à ses entretiens intimes avec ses plus chers confidents, ceux à qui il découvrait librement ses plus secrètes pensées ; or jamais, jusque dans l'échauffement des conversations où l'on est le plus exposé à perdre la mesure, où il ne se gênait guère pour manquer de charité et parfois de justice envers ses adversaires, il ne lui est arrivé de nier, de contredire la doctrine enseignée. Au surplus, qu'on relise ses discours et ses livres : on ne relèverait pas, je crois, même dans ceux qui ont été prononcés ou écrits à l'époque où certaines discussions étaient encore strictement permises, une proposition doctrinale décidément condamnable. Et pourtant ceux mêmes qui étaient le mieux disposés à son égard, et qui s'indignaient ou haussaient les épaules quand on le traitait devant eux de révolté et d'hérétique, n'étaient pas toujours pleinement satisfaits et éprouvaient même un vague malaise en l'entendant parler. J'ai ressenti autant que personne cette désagréable impression, dont à la longue je me suis rendu compte. Pour ce qui est notamment de ce fameux libéralisme, M. de Falloux n'avait pas approfondi autant qu'il aurait convenu les principes supérieurs du droit chrétien ; il ne s'en faisait pas une idée assez nette. A force de se préoccuper de ce qui se peut, il perdait un peu de vue ce

qui se devrait. Mais surtout il avait trop le goût et l'habitude des expédients qui tirent d'affaire un instant et reculent les difficultés. Enfin, pour ménager à sa cause qui, au fond, était bien celle de la Religion, certaines sympathies et certains concours, il ne disait pas en toute circonstance tout ce qui eût été bon à dire, ou il ne le disait pas comme il eût été bon de le dire. Bref, on n'était pas toujours assez sûr, en l'entendant, s'il distinguait exactement entre la liberté de fait qu'il serait trop dur et trop dangereux pour les sociétés comme pour les individus, qu'il serait d'ailleurs impossible de supprimer ou de réduire à l'excès, et le droit proprement dit qui n'appartient qu'à la vérité et au bien. — Il est vrai que le temps a marché : en face du droit, tenu plus que jamais en échec par les faits, le système du silence, des ménagements et même des complaisances est si bien devenu de mode depuis vingt ans, que M. de Falloux, trouvé jadis trop libéral pourrait aujourd'hui encourir le reproche contraire.

A propos d'autres questions religieuses, il lui arrivait de se payer trop aisément de mots et de paraître croire que les mêmes étiquettes recouvraient nécessairement la même marchandise. Un matin, j'étais à peine entré dans sa chambre, qu'il me cria impétueusement : « Venez, M. l'abbé; que je vous lise une lettre que je reçois à l'instant de l'un de vos plus illustres confrères en philosophie, M. Cousin. Ecoutez. » J'écoutai très attentivement. Dans cette lettre écrite de Cannes, M. Cousin déplorait les progrès incessants de l'athéisme et du matérialisme. « N'est-il pas temps, disait-il, de mettre fin au malentendu qui sépare l'Eglise de la philosophie ? Pourquoi faut-il que deux puissances qui tendent au même but par des méthodes différentes se méfient l'une de l'autre et se fassent la guerre au lieu de s'allier contre l'ennemi commun ? La philosophie, par le raisonnement et la démonstration, l'Eglise par la foi, ne tendent-elles pas à mettre les dif-

férents esprits en possession de la même vérité, etc., etc. ? » — « Eh ! bien, mon cher abbé, me dit-il en repliant respectueusement la lettre de son philosophe, qu'en pensez-vous ? et que direz-vous de vos intransigeants ? nous ne sommes plus qu'une brassée, qu'une poignée. Trouvant sans doute que c'est trop, ils voudraient nous réduire à n'être qu'une pincée. Répondez. » La réponse n'était pas difficile, et j'étais étonné et affligé qu'il dût l'attendre d'un autre que lui-même. » Qu'on soit touché, lui dis-je, et, jusqu'à un certain point, reconnaissant du respect que M. Cousin professe pour l'Église catholique, soit. Mais M. Cousin se trompe doublement. La méthode de l'Eglise n'est point aussi absolument différente de celle de la philosophie qu'il le prétend, et l'objet des deux enseignements n'est point identique. L'Eglise enseigne d'abord les mêmes vérités que la saine philosophie : l'existence et l'unité de Dieu, la spiritualité, la liberté, la responsabilité de l'âme humaine, la vie future. Et pour l'enseignement de ces vérités, elle ne s'en tient pas à la foi ; elle les démontre à tous ceux qui sont capables de démonstration, aussi bien et mieux que la philosophie. — Mais ces vérités ne sont pas le tout de Dieu, de l'âme et de notre destinée. Il y a en Dieu et en nous-mêmes bien des choses qui échappent à nos observations et à nos investigations, et Dieu peut avoir sur nous des desseins dont nous ne sommes pas capables de percer le secret. Ces mystères de la nature divine, de notre propre nature et de notre destinée, Dieu peut nous les révéler ; il peut nous en donner simplement la formule, sans nous les expliquer. Et voilà les vérités supérieures que l'Eglise nous propose de la part de Dieu, et sur lesquelles, leur provenance divine bien établie, nous avons le devoir et nous avons raison de faire un acte de foi. » Tout petit jeune homme que j'étais, il m'écoutait avec attention. Quand j'eus fini, il me dit en souriant : « Voilà un bon petit cours de philosophie dont je ferai mon

profit. » — « Oh ! M. le Comte, lui répondis-je, dites plutôt une petite leçon de catéchisme. » — Il ajouta : « Nous reprendrons cette conversation, si vous le voulez bien. » Nous la reprîmes, en effet, et je fus à même de constater quel accueil il faisait à la vérité, de quelque bouche qu'elle lui vînt.

Appelé à Angers en 1868, je ne revis M. de Falloux qu'en 1870. La guerre venait d'être déclarée ; partagés entre la crainte et l'espérance, nous ne savions que penser. Au cours d'une visite qu'il me fit au presbytère de Saint-Maurice que j'habitais alors, je lui demandai quel avenir il prévoyait. Il me répondit d'une voix grave : « Je vois venir à nous, bras-dessus, bras-dessous, 1815 et 1848 aggravés. »

C'est en 1877 que, nommé à la cure de la cathédrale d'Angers, je renouai avec M. de Falloux, pour ne plus les interrompre jusqu'à sa mort, des relations auxquelles mes fonctions donnaient un nouveau caractère. Sa petite maison de l'Impasse des Jacobins était située au cœur même de ma paroisse. Les souvenirs dont elle était remplie la lui rendaient fort chère. Il y était né : enfant, il y passait l'hiver avec ses parents : il rappelait avec émotion certaines assemblées de charité qui s'y tenaient sous la présidence de sa mère. Le beau château du Bourg d'Iré, bâti sur l'emplacement de la vieille habitation de famille et destiné à une enfant maladive, ne lui disait rien du passé et ne lui promettait rien pour l'avenir. Tant que vécurent sa belle-mère, sa femme et sa fille, il ne fit que de courtes apparitions dans ce modeste logis où il lui était matériellement impossible de s'installer à demeure avec les siens. Mais, quand la mort eut fait prématurément le vide autour de lui, quand il se vit condamné à achever seul sa triste vie, il reprit domicile dans l'Impasse des Jacobins. Dédaigneux d'un luxe auquel il s'était prêté moins par goût que

par convenance d'état, il se plaisait bien davantage dans sa vieille et presque pauvre maison d'Angers que dans les beaux salons et les galeries du Bourg d'Iré. Il faut dire aussi qu'à Angers il était plus accessible qu'au fond d'une campagne à tant de personnes qui l'aimaient comme il les aimait lui-même, et qui savaient apprécier le charme et les avantages d'un commerce assidu avec un homme tel que lui. Sa piété très vive trouvait dans les divers exercices religieux qui abondent dans une grande ville, et particulièrement dans les offices de la cathédrale, des ressources auxquelles il attachait le plus grand prix. Mais, surtout, une paroisse aussi populeuse et aussi populaire que celle de Saint-Maurice fournissait un digne objet à son incomparable charité.

Quelques semaines après son dernier deuil, dès qu'il fut de retour à Angers, j'allai le visiter et lui offrir mes respectueuses condoléances. Les grandes douleurs, qui sont muettes, aiment aussi, je le sais par expérience, qu'en leur présence on reste silencieux, ou du moins qu'on leur parle discrètement d'elles-mêmes. Reçu dans la chambre même où j'écris ces lignes, je laissai voir par mon attitude, plus que je ne le dis, quelle part je prenais à sa douleur. Il me remercia d'un signe de tête et tout à coup éclata en sanglots convulsifs dont l'écho lointain m'attendrit et m'émeut encore profondément : « Ah! mon Dieu, murmura-t-il, mon Dieu! seul, seul au monde! » Puis il passa brusquement ses mains sur ses yeux, sur son front et, redevenu calme, il ajouta : « Dieu l'a voulu : je le veux! Elles m'ont devancé ; elles m'attendent; nous nous retrouverons. — Et maintenant, mon cher Curé, ne perdons pas notre temps. Parlez-moi de vos écoles et de vos pauvres. » Et il s'est trouvé des gens pour me dire à moi, témoin d'une pareille scène, que le Comte de Falloux avait beaucoup d'esprit, mais peu de cœur!

Pauvre cher solitaire! Son immense douleur, cette dou-

leur incurable, si vivement ressentie, quoique soigneusement dissimulée, tous les jours de sa vie, jusqu'à son dernier jour, eut l'effet que Dieu se propose en nous faisant souffrir. Elle épura sa vertu et lui donna vraiment ce je ne sais quoi d'achevé dont parle Bossuet. « J'ai toujours aimé le bien, me dit-il un jour, et j'ai souvent tâché de le faire. Seulement, autrefois, ayant à choisir entre le bien fait par moi et le bien fait par un autre, ce n'est peut-être pas celui-ci que j'aurais préféré. Aujourd'hui, il me semble que j'aime et veux le bien tout simplement. » Chaque année, de 1879 à 1886, il n'avait pas plus tôt repris ses quartiers d'hiver qu'il venait me trouver et, prévenant toute demande, il me remettait deux larges aumônes : « Voici pour vos écoles, et voici pour vos pauvres. Mais ce n'est pas tout : donnez-moi un malade, autant que possible un père de famille dont vous me permettrez de m'occuper tout seul ; et ne cherchez pas ce qu'on appelle une perfection : un homme doublement malade, je veux dire, malade d'âme autant que de corps serait bien mon affaire. » Je n'étais jamais embarrassé pour le servir à souhait et, tant que l'hiver durait, et au delà, une ou deux fois par semaine, il visitait son malade. La pièce d'or qu'il commençait par offrir gracieusement, d'un air qui ne sentait point le protecteur, puis les conversations familières, tantôt gaies, tantôt sérieuses, où la note chrétienne avait sa juste place, faisaient progressivement supporter, désirer, aimer un visiteur si généreux et si aimable. Les plus récalcitrants finissaient presque toujours par se rendre à merci. Que de portes il m'a ouvertes ! auprès de combien d'âmes il a été l'introducteur de Dieu ! Il ne fallait pas que ma reconnaissance et celle de ses obligés s'avisât de se montrer trop expansive. Un jour que je le remerciais chaleureusement, et à juste titre : « De grâce, s'écria-t-il, laissez dire et faire à Dieu ! ne diminuez pas ma petite part de ciel qui n'est déjà pas si grosse ! »

Sa charité s'exerça d'une autre manière, à la grande admiration de ceux qui le connaissaient. Par nature, M. de Falloux n'était ni doux, ni patient. Il avait toutes les mémoires, sans excepter celle des injures reçues. Fort épris de ses idées, il les poussait et les défendait à outrance; impuissant à les faire agréer ou à les imposer, il ne se gênait point pour s'emporter contre les indociles, ou pour affecter à leur égard une pitié et une indulgence plus offensantes que l'emportement. Quel merveilleux changement s'opéra en lui pendant les dernières années de sa vie! avec quelle sérénité il subit les injures de paroles et de procédés les plus cruelles et les plus lâches! Je ne dirai pas que la patience et l'indifférence ne lui furent pas facilitées quelquefois par un certain dédain pour des gens, hommes femmes, qui ne savaient pas très bien, ou ne savaient pas du tout ce que signifiaient ces vieux mots de libéral et d'hérétique qu'ils ne se lassaient pas de lui relancer à la tête. Mais, très certainement, j'en ai la preuve, c'était par charité et par humilité, oui, par charité et par humilité chrétiennes, qu'il recevait des coups partis de plus haut et qu'il s'en plaignait à peine, même avec ses amis les plus intimes. « A la veille de paraître devant Dieu, disait-il, je serais bien malavisé de ne pas m'acquérir quelques titres à sa miséricorde en pardonnant de bon cœur à tous ceux qui ont pu m'offenser. Du reste, il ne m'en coûte guère de pardonner à des hommes qui ont été mes adversaires plutôt que mes ennemis, et envers qui j'ai eu moi-même beaucoup de torts. »

Il a paru devant Dieu : et il a obtenu cette miséricorde si ardemment implorée et si bien méritée. Plusieurs de ses anciens adversaires l'avaient précédé, les autres l'ont suivi. Et désormais, dégagés des ténèbres, des passions, et des erreurs de la vie présente, ils voient, ils s'accordent, ils se rendent justice, ils s'aiment dans la lumière et dans la paix de Dieu!

L'Abbé Em. Bazin.

A LA MÉMOIRE

DE

PAUL HENRY

Le 1er janvier 1900, un jeune officier de marine commençait, au milieu des joies du foyer domestique, une année qu'il devait marquer d'un grand deuil, après avoir, pour lui-même et les siens, moissonné beaucoup d'honneur. Il appartenait à une famille universellement estimée à Angers. Le cercle des enfants était vaste autour des dignes parents : l'on échangeait les vœux de bonheur ; l'on recevait les lettres des absents et des amis dont les sentiments venaient ajouter à l'harmonie de ce concert d'affection. Tout à coup, parmi ces lettres, l'officier en distingue une, arrivée en franchise postale : il la lit avec avidité; elle le réjouit grandement. Cette dépêche officielle lui annonce-t-elle une prolongation de congé? Non : elle lui apprend son prochain embarquement : elle a tout aussitôt ouvert à son regard un large horizon d'aventures, de travaux, de sacrifices, de devoirs accomplis, de services rendus au pays et, dans cette chaude et douce atmosphère du bonheur familial, l'âme du marin, sans langueur, sans effort, s'est réveillée comme d'un sommeil trop agréable pour s'élancer, d'un bond, en haute mer, dans l'immensité des louables ambitions et des nobles rêves.

Modeste, comme tous les siens, l'enseigne de vaisseau passa quelque temps encore à Angers, n'attirant point les regards. Il voyait ses amis et les nombreux amis de sa famille; une fois, il fit une causerie à la Conférence Saint-Louis, à l'Université catholique, et charma les jeunes gens, ses contemporains : lui aussi,

..... en ses voyages
Avait beaucoup appris. Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu.

Tous ceux qui le rencontrèrent d'aventure gardèrent une heureuse impression de ce beau et grand jeune homme, dont la simplicité était relevée de tant de bonne grâce, et, ne l'ayant vu qu'en passant, ils regrettent maintenant de n'avoir pas mieux connu Paul Henry.

A l'un de ceux-là il semblait interdit d'esquisser l'aimable et forte physionomie de ce jeune homme, dont le nom se trouve maintenant sur toutes les lèvres. Mais, puisque le Directeur de la *Revue de l'Anjou* n'a point voulu se rendre à nos raisons, ni chercher un autre chroniqueur, alors qu'il en foisonne de meilleurs à Angers, qui ont intimement connu Paul Henry, nous tenterons de conserver ici le souvenir de ce qui a été excellemment dit à la louange de notre vaillant concitoyen dans la mémorable soirée du 19 janvier, à l'Université catholique, où tour à tour l'Évêque d'Angers, M. René Bazin et l'Évêque de Pékin se sont faits les hérauts de sa pure renommée.

Paul Henry, né à Angers, le 11 novembre 1876, rue Ménage, commença ses études à l'Externat Saint-Maurille et les poursuivit jusqu'au jour où sa vocation de marin se dessina nettement. Il se prépara dès lors au *Borda*, à l'école des Jésuites de Jersey. « C'est en formant de tels hommes », remarquait justement M. René Bazin, « que l'enseignement libre se venge des attaques dont il est l'objet. »

Un sujet patriotique fut proposé comme composition française au concours qui décida de l'entrée de Paul Henry

à l'École navale : notre compatriote l'avait traité avec tant de conviction, de sincérité et de chaleur qu'il fut classé, pour cette épreuve, le premier de tous les concurrents de France. C'était un présage. La flamme qui l'animait devait, le premier aussi, le consumer de ses glorieuses ardeurs.

Après ses premières navigations, Paul Henry s'adonna plus spécialement aux études et aux travaux des *fusiliers*. Il sortit de cette école spéciale avec le numéro un. De tous les officiers de sa promotion, il se trouvait ainsi le mieux préparé à la mission que lui réservait la Providence.

Lorsqu'on écrira la vie de Paul Henry, les dernières pages de sa vie, si pathétiques, ne gagneront pas seules l'intérêt du lecteur ému. Heureusement, dans ses premières campagnes, le jeune homme tenait très régulièrement son « journal ». Quel plaisir charmant de suivre le vol de cette belle âme à travers le monde, de la voir ne se reposer que sur de gracieux objets, ou bien s'abriter dans les plus beaux refuges, la religion et l'amour de la famille! Vraiment l'abeille offre moins d'agréments, butinant de fleur en fleur; puis, elle ne fait entendre qu'un monotone bourdonnement. Au contraire, les notes de Paul Henry sont la mélodie d'un cœur qui chante. Les tons varient comme dans les harmonies de la nature, et l'on s'attarde à jouir de ce chant simple et toujours juste.

Bien loin, là-bas, à Saïgon, il rentre, le soir, quand la nuit tombe ; les cloches sonnent et il pense à l'*Angelus* qui tinte, à la chute du jour, sur cette terre bretonne, où les siens conservent la vieille demeure des ancêtres paternels ; le souvenir lui revient de ces vacances, au cours desquelles s'est éveillée, sur les grands rivages, sa vocation de marin ; il se rappelle les retours des longues courses sur la côte et la hâte de rentrer sous le toit familial pour prendre place autour de la grande table, auprès du père et de la mère, avec les huit frères et sœurs. Ce soir-là, Paul manquera au rendez-vous, mais, pour s'en consoler, dit-il à ses parents,

« en s'endormant, il priera Dieu de leur garder toujours le paradis de Kergresk ».

Ailleurs, la voix devient ferme et brève comme si l'officier commandait la manœuvre : Paul Henry note dans son journal l'emploi de son temps pour une journée de dimanche : « mathématiques, lecture des prières de la messe, étude de l'allemand ».

A la fin, on croirait entendre une sonnerie de clairon, quand Paul Henry annonce aux siens, qu'ayant revendiqué sa qualité de fusilier pour être envoyé du Japon en Chine, sur le terrain des hostilités, il a obtenu qu'on fît droit à sa demande. Il part et avec quel élan ! Aller défendre l'honneur du drapeau engagé dans une lutte pour la civilisation ; protéger du même coup les chrétiens et leurs missionnaires ; dans le même acte de dévouement, s'abandonner au double amour qui domine dans son cœur, celui de l'Église et de la France : quelle bonne fortune, quel beau devoir ! « Mon frère Yves et ma sœur Jeanne en seront presque jaloux ! » Or, Yves est Jésuite et Jeanne, Fille de la Charité.

Le journal et les lettres de Paul Henry recevront leur complément naturel et un très riche commentaire par la publication de quelques lettres de ses camarades, soit celles dont il fut le destinataire, soit celles que reçut sa famille après sa mort. Le jeune officier y apparaîtra comme un apôtre zélé autant que discret et patient, dont le Ciel bénit l'apostolat : ses conseils, ses exhortations, appuyés de ses exemples, ramenèrent au chemin de la vertu un camarade qui, l'ayant un temps déserté, fait lui-même honneur à Paul Henry de son retour vers le bien.

Nous voici arrivés déjà au terme de cette courte vie, esquissée à grands traits. Peut-être fût-elle demeurée très obscure si l'éclat de ses dernières lueurs n'eût fait rechercher à quelle pure flamme elle emprunta toujours sa chaleur et sa lumière.

Pour les derniers jours de Paul Henry, nous avons eu la grande faveur d'en recueillir le récit de la bouche du témoin le plus autorisé, Mgr Favier, vicaire apostolique de Pékin. Le vaillant évêque, revenu en France dès que les événements de Chine le lui permirent, s'était imposé, en plus de tant de graves missions, un double devoir. Il voulut aller à Saint-Anne d'Auray s'acquitter, au nom des marins bretons, du vœu que Paul Henry leur avait inspiré pour obtenir la délivrance du Pé-Tang. Mais, auparavant, Mgr Favier s'était promis de remettre à la famille Henry le drapeau français défendu par Paul jusqu'à la mort. C'était le trophée que lui-même s'était réservé, s'il avait eu le bonheur de revenir en France après la délivrance.

Quelles intimes et réconfortantes consolations donna l'évêque sauvé aux parents de son jeune sauveur, durant les deux jours qu'il fut leur hôte, seuls ils pourraient le dire. Mais ces joies mêlées de larmes perdraient tout leur parfum si on les exposait hors du sanctuaire de la famille,

Ne parlons donc que des hommages publics rendus à la vaillance de notre compatriote. Lorsque Mgr Favier nous fit l'honneur de nous recevoir avant sa conférence, il nous dit : « Vous savez que j'ai apporté le drapeau du Pé-Tang. « Je l'ai donné à Mme Henry ; vous allez le lui demander ; « puisque M. Henry est professeur à l'Université catho- « lique, c'est là que je lui ferai la remise solennelle du « drapeau. Vous le ferez porter devant moi à mon entrée, « par celui de vos professeurs qui vient le premier en « dignité. »

M. Gavouyère, doyen de la Faculté de Droit, à laquelle appartient M. Henry, se trouvait ainsi tout désigné par Mgr Favier. Il se fit un honneur de porter le glorieux emblème, percé de plus de quatre-vingts balles, fané, décoloré, gardant à peine quelques traces de rouge : « loque sublime », que M. Gavouyère fit reposer entre les bras du grand crucifix qui domine l'estrade d'honneur ; on en

releva les plis de telle sorte qu'ils enlaçaient les armoiries de Mgr Favier.

Le premier, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, prit la parole. Il faut citer cette alerte et vibrante improvisation, recueillie par la sténographie :

« MONSEIGNEUR,

« J'unis mes sentiments à ceux de cette brillante assemblée pour souhaiter la bienvenue à Votre Grandeur.

« Ici, tous les cœurs sont à la joie, à l'admiration et à la reconnaissance.

« Votre visite est une faveur dont nous sommes fiers. C'est une grande vision qu'il nous est donné de contempler.

« Vous nous apparaissez, Monseigneur, le front orné d'une triple auréole : celle du religieux, celle de l'apôtre et celle du patriote.

« Religieux, vous êtes l'apologie vivante de nos chères Congrégations méconnues et des immenses bienfaits qu'elles rendent ; vous êtes la réponse du ciel à ceux qui les menacent.

« Apôtre, vous avez accompli des œuvres gigantesques... Vous avez souri aux anges qui s'apprêtaient naguère à entrelacer votre crosse avec les palmes du martyre, et si vous ne les avez pas cueillies c'est parce que Dieu vous jugeait nécessaire pour de nouveaux combats.

« Patriote, vous avez ajouté une page glorieuse à l'histoire de France... Vous avez poussé l'héroïsme jusqu'à vous oublier vous-même pour ne penser qu'à cette poignée de vaillants, dont la bravoure s'enflammait au contact de la vôtre.

« L'un d'eux, qui vous aimait comme un père, dont vous admiriez la piété autant que le courage, s'est illustré en sauvant à vos côtés le drapeau français — cette loque sacrée, que nos regards émus saluent comme une relique

et qu'on a eu l'heureuse inspiration de placer à l'ombre de la croix. Tandis qu'il payait de son sang cette action d'éclat, vous lui disiez : « Fils de l'Anjou, montez au ciel. »

« Vous venez nous parler de lui, Monseigneur, soyez-en béni ! »

Mgr Favier — dit la *Semaine religieuse* d'Angers — a parlé cinq quarts d'heure, qui n'ont paru qu'un instant. Impossible de rendre les impressions si variées de cette admirable causerie. Sincérité d'émotion, bonne humeur française, sel gaulois, perfection de notre langue en son plus pur génie, fait de simplicité et de netteté, humilité chrétienne qui semble ignorer le *je* ou le *moi* : jamais on n'a entendu discours vérifiant mieux la pensée de Labruyère : « L'éloquence peut se trouver dans les entretiens... ; elle est rarement où on la cherche et elle est quelquefois où on ne la cherche point ».

Péripéties pathétiques et affreuses d'un siège de soixante jours, anecdotes piquantes, fines peintures et grands tableaux, tracés et achevés en quelques coups de maître, se succédaient et s'entremêlaient, variant le charme, accroissant à chaque instant l'intérêt et l'émotion. Par exemple, un instant, apparaît au milieu des balles et des obus, « auxquels on s'habitue avec le temps », la sérénité d'une curiosité féminine, survivant, après soixante ans d'abandon du siècle, chez une « bonne Sœur » à qui échappe cette réflexion : « Ah ! Monseigneur, il a fallu cette circonstance particulière pour que nous connaissions vos appartements ! »

Mais une figure domine tout ce drame, celle de Paul Henry. Avec trente hommes, il dut organiser la défense d'une enceinte de 1.400 mètres dans laquelle se trouvaient enfermés 3.400 chrétiens, en majorité femmes et enfants. Henry commandait en chef. Cerné au Pé-Tang, avec la petite troupe qui avait à sa tête cet enseigne de vaisseau,

un amiral n'eût pas été investi d'une autre autorité, de plus lourdes responsabilités ne lui eussent pas incombé. Toutes les connaissances pratiques acquises à l'École des Fusiliers, le jeune officier les mit à profit ; mais de plus, par sa science militaire, son sang-froid, son à-propos, la netteté de son coup d'œil, sa promptitude de décision, son endurance, sa ferme et cordiale bonté envers ses hommes, Henry prouva qu'il possédait toutes les qualités d'un grand chef. Pour la vaillance, personne ne l'égala. Il avait conscience et il répétait sans cesse que le chef doit à ses soldats l'exemple, dût son courage lui devenir fatal. Ainsi répondait-il, quand l'évêque le conjurait de se ménager pour sa famille ou en vue de son avenir ; et, quand la tendresse de Mgr Favier, s'alarmant de voir « le cher Paul » s'exposer trop au danger, faisait valoir ce motif tout désintéressé : « Conservez-vous, mon enfant, pour nous tous, pour tous les assiégés », Henry trouvait cette réplique dans laquelle transparait la claire vision qu'il avait de son sacrifice très délibérément accepté : « Ne craignez rien, si je viens à disparaître, c'est que vous n'aurez plus besoin de moi ». L'événement justifia la prophétie : du jour où tomba Paul Henry jusqu'à celui de la délivrance, le Pé-Tang ne fut plus sérieusement assailli.

Tandis qu'il en dirigeait la défense, au contraire, les combats, les alertes, se succédaient presque sans interruption ni de jour ni de nuit. On peut distinguer trois périodes dans ce siège : celle de la canonnade, celle des incendies, celle des mines souterraines. La première fut la moins rude ; elle fut réjouie par quelques sourires de la Victoire. En face la grande porte sur laquelle était planté le drapeau, les Boxeurs s'avançaient, approchant toujours davantage un canon qui criblait de projectiles la cathédrale. Henry fait coucher ses hommes et commande le tir à 700 mètres. Aucun Boxeur ne tombe : tous manifestent une joie bruyante : leurs devins les ont déclarés

invulnérables aux coups des étrangers ; ils se rient de la fusillade française. Henry, debout sur le mur, ajuste sa lorgnette : « Un peu trop court » — dit-il — « à 750 : feu ! » Quinze ou vingt Boxeurs mordent la poussière. Les devins rassurent les survivants, déclarant que les morts ressusciteront dans cinq jours. Une seconde, puis une troisième, peut-être une quatrième fois, Henry fait tirer encore ses bons « marsouins » et les Boxeurs continuent à tomber comme mouches. Bientôt ceux qui restent debout s'avisent de prendre des avances sur la résurrection promise, en détalant au plus vite. Alors, avec une belle audace, l'enseigne de vaisseau commande une sortie : on va prendre le canon ; on le ramène dans le Pé-Tang. Non seulement on en prive l'ennemi, mais on s'en servira contre lui ; on fabrique de la poudre (car les munitions sont rares), on le charge avec des débris de marmites et toutes les ferrailles qu'on peut recueillir et on le braque en face de la grande avenue.

Les assiégeants changent de tactique. Ne pouvant prendre vifs les chrétiens, ils veulent les brûler. Tout ce qui peut provoquer l'embrasement, ils le jettent par-dessus les murailles ; pour mieux assurer l'effet de leurs brandons, avec des pompes à incendie, ils arrosent les toitures de pétrole. Tout va flamber. Encore une sortie, décide Henry : les trente fusiliers s'avancent, semant la mort devant eux ; les assaillants abandonnent les pompes dont les assiégés s'emparent pour les faire servir à leur usage naturel : heureusement il y a de l'eau en abondance dans le Pé-Tang et l'on a vite formé une compagnie de pompiers !

La phase la plus terrible du siège commence avec les mines. La faim déjà se fait rudement sentir ; les courages de quelques-uns se lassent ; les imaginations s'exaltent : partout, sous leurs pas, les femmes croient entendre le travail souterrain des ennemis ; on fait une contre-mine dans laquelle sont ensevelis quatre-vingts tra-

vailleurs au moment où éclate la mine des Chinois. La situation devient à chaque instant plus critique.

Henry se multiplie, s'ingénie de toutes manières ; mais, tout en s'aidant, il demandait au ciel de l'aider. Dans la petite chambre que lui avait donnée Mgr Favier, l'évêque avait fait placer un prie-Dieu devant un crucifix. Paul Henry enleva le crucifix. Pourquoi ? C'est qu'il voulait le remplacer par le sien, celui qui ne le quittait jamais, celui qu'il avait reçu de la famille. Et devant cette image chérie, matin et soir, l'enseigne de vaisseau nourrissait son âme des grandes pensées de sacrifice et d'immolation et ranimait sa vaillance. Cependant, à l'huis mal clos de sa chambrette, s'appliquaient des yeux indiscrets et l'on venait contempler une curiosité, bien rare hélas ! dans l'Empire du Milieu : un soldat français qui fait sa prière !

Le 30 juillet au matin, Paul Henry venait d'achever ses dévotions, lorsqu'il entend tirer sur les murs. Il se rend au lieu du combat. Bientôt, par ricochet, il est atteint d'une balle qui avait frappé d'abord la main d'un matelot. Il se sent blessé, mais veut rester encore parmi ses hommes ; il s'aperçoit presque aussitôt que sa blessure lui enlève l'usage de la parole ; au moment où il descend l'échelle du rempart, il reçoit une seconde balle au flanc droit et chancelle. Il fallait entendre Mgr Favier dépeindre la scène si touchante qui se forme autour du jeune chef expirant ! « De tout le siège, dit-il, je n'avais pas pleuré parce que « les larmes ont un mauvais effet sur le moral des hommes ; « mais, maintenant, c'en est trop, je ne puis me contenir, « je pleure et tout le monde pleure avec moi.... Et pourtant « Paul est si beau ! » continue Mgr Favier, représentant son « cher enfant » tel qu'il lui apparut après avoir rendu le dernier soupir. « Il était grand, debout ; couché, il semble « plus grand ; son visage est calme, souriant ; il est deux « fois plus beau qu'avant la mort ; il est blanc, tenez, « comme ces saints en cire qu'on met sous les autels,

« mais bien plus beau ; car, celui-là, c'était un vrai « saint ! »

Et l'évêque de confesser qu'il n'a pu réciter pour ce martyr les prières habituelles de la liturgie : puisqu'il fallait bien les dire, il a laissé ce devoir à son coadjuteur, Mgr Jarlin ; mais, lui-même n'a jamais récité que le *Te Deum*. « Et je l'ai dit au Pape — ajoute résolument « Mgr Favier — et le Pape m'a dit que j'avais bien fait. »

Dans une tribune, d'où l'assemblée ne pouvait les apercevoir, le père et la mère d'Henry ont entendu tout cela, et avec eux leurs autres enfants, frères et sœurs du héros ! Famille bénie, séchez vos larmes : sans discussions et sans procès, n'est-ce pas pour votre cher Paul une sorte de béatification ? L'évêque témoin de son martyre et le chef de l'Église s'accordent déjà à chanter le *Te Deum* en actions de grâce d'une si belle vie, d'une si admirable mort.

Non content d'avoir rendu aux vertus et aux mérites de son cher défenseur un hommage si éclatant, devant l'élite de la cité angevine réunie à l'Université catholique; Mgr Favier voulut, le lendemain, aller prier avec les parents, les amis, les anciens condisciples de Paul Henry dans cette chapelle de l'Externat Saint-Maurille où s'était épanouie la belle âme de l'enfant sous le soleil et la rosée de la grâce divine. Il ajouta quelques traits à la magnifique toile qu'il avait peinte la veille. Il raconta comment le Ciel répondit par de vrais prodiges aux prières et à la vaillance de Paul Henry. Le jeune enseigne s'étonnait de voir, chaque nuit, les assaillants tirer sur le dôme de la cathédrale, manifestement dégarni de tout défenseur : « Insensés, disait-il, qui perdent ainsi leur poudre et leur « plomb ! Si nous possédions les munitions qu'ils gas- « pillent, nous n'aurions garde de les jeter ainsi au vent ». Après la délivrance, on interrogea les payens chinois : ils déclarèrent avoir, toutes les nuits, aperçu une dame blanche qui se promenait sur les toits; ils voyaient la

balustrade du dôme garnie de soldats blancs, avec des ailes : ils tiraient sur ces apparitions sans pouvoir jamais les atteindre.

Pour se présenter comme une brillante épopée, le merveilleux lui-même ne fait donc pas défaut au dernier siège de Pékin. Dans les récits épiques qui en conserveront le souvenir, le héros auquel on accordera avec une sincère admiration la sympathie la plus émue, ce sera notre compatriote : sa jeunesse, ses riches qualités d'esprit et de cœur, son patriotisme et sa foi, le douloureux dénouement de sa trop courte existence donnent à sa physionomie une grâce touchante qui gagne tous les cœurs. Pour en conserver les aimables traits, l'évêque de Pékin, l'évêque d'Angers, l'Université catholique et l'Externat Saint-Maurille ont fait tout ce qui était en leur pouvoir. Nous voulons espérer que la ville d'Angers, entre tous les moyens qui s'offrent à son choix, prendra le meilleur pour honorer justement la mémoire de son enfant, entré maintenant dans la gloire du patriote et du chrétien.

J.-M. Delahaye.

UN DROIT SEIGNEURIAL

La Recommandation au Prône

Le *patronage* a été aboli, en France, par la Révolution[1], qui supprima d'un seul coup tous les privilèges de l'ancien régime.

L'homme riche et bienfaisant, qui avait fondé, fait bâtir ou doté une église, en devenait le *patron*. Les droits que lui conférait ce titre, les charges qui en résultaient, c'était le patronage.

Le patronage pouvait être laïque ou ecclésiastique. Le patronage laïque était héréditaire, s'il passait à toutes sortes d'héritiers, même étrangers; autrement, il était familier, c'est-à-dire qu'il était réservé aux parents du fondateur.

Le patronage héréditaire était personnel ou réel : personnel, s'il n'était attaché à aucune terre, — et dans ce cas, il était partagé entre les héritiers, comme une chose

[1] Loi du 13 avril 1791, article 18.

mobilière; — réel, s'il suivait, au profit de nouveaux acquéreurs, le domaine auquel il était attaché. Le patronage réel se transmettait par tous les moyens qui permettaient l'aliénation de la terre.

Le patron choisissait le curé, mais il était tenu, dans les quatre mois qui suivaient la vacance, de présenter à la nomination épiscopale l'ecclésiastique auquel il voulait attribuer le *bénéfice*.

A l'église, le patron jouissait de certaines prérogatives. Un banc, orné de ses armes, lui était réservé dans le chœur. On l'encensait le premier; le premier, il allait à l'offrande, recevait l'eau bénite et le pain bénit. Il avait la préséance dans les processions. Au prône, le curé le recommandait aux prières des fidèles.

A sa mort, il était enterré dans le sanctuaire; et, pour sa sépulture, on peignait sur les murs de l'église, à l'intérieur et à l'extérieur, une bande noire, décorée de ses armoiries. Cette prérogative, qu'on appelait le droit de *litre*, était fort recherchée. « Le badigeon à l'intérieur, la pluie et l'air à l'extérieur, ont à peu près effacé ces marques, contre lesquelles plus d'un écrivain ecclésiastique protesta lorsqu'elles étaient en usage[1]. » Il en reste pourtant quelques traces dans plusieurs de nos églises de l'Anjou, à Brissac, par exemple, et à Aubigné-Briant. Au Lion-d'Angers, la litre funèbre, chargée des écussons des Champagné et des Girard de Charnacé, est encore visible, sur les murs de l'ancienne nef et sur deux colonnes du transept.

L'exercice de ces droits, auxquels l'amour-propre attachait une importance exagérée, souleva plus d'une fois des difficultés et des procès. Tantôt, c'est le seigneur d'un château voisin, qui veut s'attribuer le titre et les privilèges de patron : tel « M. Estienne de Canaye, conseiller

[1] Mgr X. Barbier de Montault, *La litre funèbre* dans *La province du Maine*, juillet 1896, p. 119-121.

et sous doien de la grande Chambre du Parlement de Paris [qui] intenta un procès à M. le marquis de Dreux, pour avoir un banc dans le chœur de Saint-Vincent de Brézé; et ce, en qualité de haut justicier et de seigneur de Granfond: ce qui lui fust refusé par sentence des juges des requestes du pallais[1] ». Tantôt, c'est le patron qui prétend que le curé doit lui présenter l'eau bénite avec le goupillon. Le curé s'obstine à la donner « par aspersion »; mais l'aspersion parfois devient.... une douche énorme[2].

La « recommandation au prône » ne semble pas avoir suscité les mêmes difficultés, pour cette raison, peut-être que l'autorité ecclésiastique avait pris soin d'imposer aux prêtres la formule dont ils devaient se servir. « Nous prierons généralement — dit le Rituel publié par Henri Arnauld — pour toute la Noblesse Catholique de ce Royaume, et en particulier pour les Seigneurs et Fondateurs de ce lieu, comme aussi pour tous les Gentilshommes de cette paroisse : afin que Dieu leur donne la grâce de se monstrer nobles en vertu et en bonnes meurs, de faire administrer la justice, et de maintenir leurs vassaux en repos, dans l'union de la Foy Catholique[3]... » Le rituel de Jean de Vaugirault oblige le curé à nommer expressément « le Seigneur ou la Dame du lieu » : « Nous prierons... pour Monsieur N. Seigneur, ou Madame N. Dame de ce lieu[4]... »

Quelques seigneurs ne se contentaient pas de ces formules, dont la seconde est pourtant bien précise : flattés,

[1] *Registre de Sainte-Catherine de Brézé* (*Revue de l'Anjou*, novembre-décembre 1899, p. 352); à part, Germain et G. Grassin, Angers, p. 44.

[2] Guyot, *Répertoire*, v° Droits honorifiques; *Mémoires du clergé*, t. XII, *passim*.

[3] *Rituale Andegavense, Ill. ac RR. Henrici Episcopi Andegavensis auctoritate editum;* Andegavi, P. et O. Avril; in-8°, 1676; p. 202, prône pour les jours de dimanche.

[4] *Rituale Andegavense, ...ab Ill. ac RR. Joanne Episcopo Andegavensi auctum et recognitum;* Lutetiæ Parisiorum, Jac. Collombat; 3 vol. in-8°, 1735; t. I, p. 130.

sans doute, de pouvoir étaler aux yeux de leurs vassaux les gloires de leur généalogie ; désireux aussi d'assurer à leurs parents défunts le bienfait de la prière publique, ils faisaient lire au prône la longue série de leurs ancêtres. C'est ainsi qu'au XVIIIe siècle, chaque dimanche, en l'église de Saint-Pierre de Chemillé, le curé rappelait à ses ouailles quels avaient été les principaux bienfaiteurs de la paroisse, en remontant jusqu'à Sigebrand de Chemillé, porte-enseigne de Foulques-Nerra, tué sur le champ de bataille de Pontlevoy, le 8 juillet 1016.

Une copie de la « recommandation pour les Seigneurs de Chemillé » vient d'être retrouvée, dans les archives de la famille de Scépeaux, par M. Paul de Farcy, qui veut bien m'autoriser à la publier; ce dont je tiens à le remercier sincèrement. La voici.

RECOMMANDATION

POUR LES SEIGNEURS DE CHEMILLÉ

On recommande à vos prières le repos des âmes des Seigneurs de Chemillé, tant de ceux dont les noms nous sont inconnus, que de ceux qui restent à notre connoissance.

Premièrement pour Sigebran de Chemillé, tué à la bataille de Pontlevoy, en 1016.

Pour Pierre de Chemillé, fondateur du prieuré de Saint-Pierre de Chemillé, dont le corps repose dans ce monastère.

Pour Sigebran deuxième du nom, qui fit bâtir et consacrer l'église de Saint-Pierre, et pour ses femmes, Adelina et Nivia.

Pour Pierre deuxième du nom, qui a fait de grands biens à l'Église ; c'est lui qui a donné la présentation des cures de Notre-Dame et de Saint-Gile au prieur de Saint-Pierre, qui avoit établi un hôpital pour les pauvres malades, auprès de l'église de Notre-Dame, et qui est fondateur de l'église et chapitre de Saint-Léonard, en 1082.

Pour Gauvain de Chemillé, marqué entre les grands barons d'Anjou, l'an 1130[1].

Pour Marguerite, fille unique et héritière de Gauvain de Chemillé, mariée à Geoffroi d'Argenton, qui a transporté à Ulgerius, évêque d'Angers, le droit de nommer aux canonicats de Saint-Léonard, en reconnoissance de ce qu'il les avoit délivrez, eux et leur château et ville de Chemillé, de l'oppression du comte d'Anjou. Elle épouza en secondes noces Foulque, seigneur de Candé.

Pour Eustachie d'Argenton, leur fille unique, héritière de Chemillé, après la mort de ses frères, Geoffroy de Candé et Pierre de Chemillé ; elle fut mariée à Regnault de Maulévrier, et en secondes noces au Seigneur de Mortagne, dont elle eut trois garçons, Émeric d'Argenton, Pierre de Chemillé et Pierre de Mortagne.

Pour Pierre, qui prit le nom et les armes de Chemillé et fut aussi seigneur de Brissac, l'an 1248, et pour sa femme, Éléonor de Porhouët, tante du duc de Bretagne.

Pour Gui, sire de Chemillé, de Mortagne et de Brissac[2],

[1] Le baron de Chemillé était, avec les barons de Briollay, de Blou et de Grattecuisse, un des quatre grands personnages de l'Anjou, auxquels revenait de droit l'honneur et la charge de porter sur leurs épaules le nouvel évêque d'Angers, depuis l'église Saint-Aubin jusqu'à la cathédrale, le jour de son intronisation.

[2] Il assistait à l'installation de l'évêque Guillaume Lemaire, en 1291, « et portavit ex anteriori parte ad sinistram ».

qui vivait l'an 1290, et pour Béatrix de Marmande son épouse.

Pour Geoffroi de Chemillé, qui vivait en 1318.

Pour sa fille aînée, mariée au seigneur de la Haye, dont on voit le tableau dans l'église de Passavant.

Pour Thomase de Chemillé, femme de Philippe de Montalais, seigneur de Chollet.

Pour Jean de la Haye, baron de Chemillé, de Passavant et de Mortagne, qui vivait en 1412, et pour Thomine de Dinan son épouze, et pour leurs enfans, Jean, Bertran et Loüise de la Haye.

Pour Jean deuxième dù nom et Izabeau de Vivonne.

Pour Loüis de la Haye, chevallier de l'ordre du Roy et pour Marie d'Orléans de Longueville, sa femme.

Pour Yolande de la Haye, leur fille unique, épouze de Loüis d'Armagnac, duc de Nemours.

Pour Renée de la Haye, sa cousinne et héritière, et petite fille de Jean de la Haye, son bisayeul, et de Thomine de Dinan, de Bertran de la Haye, son ayeul, et de Loüise d'Argenton, et de François de la Haye et de Catherinne de Clermont, ses père et mère.

Pour Joachim de Montespédon, seigneur de Beaupréau, son mari.

Pour Philippe de Montespédon, leur fille unique, et pour René, sire de Montejan, baron de Chollet, mareschal de France, son mari, et pour Charle de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, son second mari [1].

Pour Guy de Cespeaux [2], duc de Beaupréau, comte de Chemillé, héritier de Mme la princesse de la Roche-sur-Yon par représentation de Guy de Cespeaux, son père, et de Charlotte de la Mauzelière, sa mère; de son ayeul, François de Cespeaux, seigneur de Vieille-Ville, mareschal de

[1] C'est au profit de Charles Bourbon que la baronnie de Chemillé fut érigée en comté, par lettres patentes du mois de juillet 1555.

[2] C'est Guy IV de Scépeaux, mort en 1597.

France, et de Renée le Roux de la Roche des Aubiers, son ayeulle; de son bisayeul, François de Cespeaux, et de Marguerite d'Estouteville, sa bisayeule; et de son trisayeul, Jean de Cespeaux, et de Louise de la Haye, sa trisayeulle, fille de Jean de la Haye, seigneur de Chemillé, et de Thomine de Dinan; et pour Marie de Rieux, femme dudit Guy de Cespeaux.

Pour Henri de Gondy, duc de Rethz, et Jeanne de Cespeaux, son épouze, dame de Beaupréau, Chemillé et Mortagne.

Pour Loüis de Cossé, duc de Brissac, et Marguerite de Gondy.

Pour messire Henri Albert de Cossé, duc de Brissac et de Beaupréau, comte de Chemillé, mareschal de France.

Pour messire René François, marquis de Broon et de Chollet, comte de Chemillé[1].

Pour messire [François-Édouard] de Colbert, marquis de Maulévrier et de Chollet, comte de Chemillé[2].

Le patronage exercé par les Seigneurs de Chemillé sur l'église Saint-Pierre était un droit *réel*. Il passa, avec la terre, aux de la Haie-Passavant, aux de Montespédon, aux Bourbon de la Roche-sur-Yon, aux de Scépeaux, aux de Gondy, aux de Cossé-Brissac, à ces grandes familles qui héritèrent successivement du fief de Chemillé. Puis, lorsque la terre fut vendue, d'abord au marquis de Broon, ensuite au marquis de Colbert et au marquis de Marigny, enfin au duc de Croy-d'Avré, tous les privilèges du patron,

[1] C'est par acquêt que, vers 1680, le comté de Chemillé passa au marquis de Broon (Cf. C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, t. I, p. 671).

[2] Colbert de Maulévrier acheta la seigneurie de Chemillé, en 1702, de Marie, sœur de René de Broon (*Ibid.*).

par le fait même de la vente, passèrent aux nouveaux venus.

Le patronage est supprimé depuis un siècle ; les privilèges de l'ancien régime ont disparu. Ce que nous attendrons encore longtemps, c'est le règne de l'égalité, rêvé par les utopistes de 1791..., et aussi celui de la liberté !

Ch. Urseau.

ODE A TOULON

Je ne chercherai pas au plus lointain passé,
Pour te flatter, Toulon, et pour t'en faire hommage,
Les souvenirs très vieux et l'imprécise image
De ces choses d'antan dont l'orgueil est bercé ;

Toute ville a son livre d'or et sa légende,
Tes titres sont anciens et nobles, je le sais,
Vieux nid de loups de mer et de *marsouins* français,
Comme en a la Bretagne au détour de sa lande.

Ceux qu'un hasard fait naître en ce marin décor,
Où l'abîme pâlit sous la chanson des fées,
Ceux que la mer attire et grise par bouffées,
Tous ceux qu'un rude assaut pousse à prendre l'essor,

Épris, toujours épris de cette nostalgie,
Qui les mène et les guide avec un brin d'aimant,
Les coureurs de fortune iront éperdûment,
Et d'une mer à l'autre, ainsi que par magie...

Tous, ils ont pour armure une âme de fierté,
Le large amour commun des mêmes aventures,
Mêmes plis des drapeaux sur les mêmes mâtures,
Et le cœur fraternel avec simplicité.

Toi, Toulon, dans ton port guerrier que je regarde,
Mille bruits qu'on entend font rêver de combats,
Car ta rumeur est faite ainsi qu'un branle-bas,
Et tes clairons semblent sonner à l'avant-garde.

O fille de Provence, en ton golfe tout bleu,
Le ciel est treillagé d'une forêt profonde,
Agrès, vergues et mâts se reflètent dans l'onde ;
Près des lourds cuirassés, sombres volcans de feu...

Et ce sont des bijoux de jadis, qu'on regrette,
Près des croiseurs de fer et des monstres troublans,
Ces voiliers qui passaient comme des oiseaux blancs,
Bricks jolis, et frégate, ou fine goëlette,

Qui portaient à la proue, en guise de décor,
Les saints du Paradis ou les déesses nues,
Et s'en allaient, chercheurs des îles inconnues,
Au temps lointain, au temps qu'on en trouvait encor...

Mais ces hardis marchands, pirates ou corsaires,
Ou forbans, qui plantaient là-bas des pavillons,
Gardaient un coin du cœur toujours plein de rayons,
O patrie, et pour toi les dévouements sincères !

Il suffisait qu'un cri sur la mer fût jeté,
Et qu'un navire au loin tendît toutes ses voiles,
Les yeux de ces gens-là se remplissaient d'étoiles,
Et l'on donnait la chasse à l'Anglais détesté...

Toulon, te souviens-tu d'un jour affreux d'orage,
Où, soudain, l'étranger franchissant tes remparts,
Tu connus les drapeaux semés de léopards,
Et tu grinças des dents sous le cruel outrage ?

Il te tenait sous lui, ce vainqueur au poil roux,
Mangeait ton pain, buvait le vin clair de ta treille,
Et te parlant sa langue, irritante à l'oreille,
Il plongeait ses yeux froids dans tes yeux en courroux...

Ironique, il songeait que, sur sa haute selle,
Droite dans son armure, avec l'épée au poing,
Maintenant, à coup sûr, elle ne viendrait point,
L'enfant de Domrémy, d'autrefois, la Pucelle...

Mais qui donc eût prévu ce Corse de hasard,
Qu'un signe avait marqué pour le destin superbe,
Et qui, prêt à cueillir le triomphe à la gerbe,
Portait en lui déjà l'avenir de César?

Oui, qui donc eût prévu, comme un duvet qui vole,
Sa gloire éparpillée en tant de lieux divers,
Sa main semant des rois dans les palais ouverts.
Et l'Europe, en sursaut, debout à sa parole?

Tel parut Bonaparte aux éclairs du canon :
Après l'essor, après la chute et l'épouvante,
La France, si longtemps restera sa servante,
Que tout un césarisme est vivant de son nom.

Mais les exploits des longs chercheurs de renommée,
Et nos amis des jours heureux, où s'en vont-ils,
Et les secrets des diplomates, si subtils,
Oh! comme tout cela n'est rien qu'une fumée!...

Puis, plus tard, quand on vit dans ton port pavoisé,
Ces Russes, ces marins, à qui tout faisait fête,
Toulon, te souviens-tu comme on leva la tête,
Et quel soudain espoir fit l'air tout embrasé?

La foi sainte avait pris notre âme tout entière ;
Comme on s'entraîne aux sons si rythmés du tambour,
On les clama cent fois, ces noms : Metz et Strasbourg !
Mais ce fut tout, on n'alla pas à la frontière...

Le souvenir des deuils subis et des revers,
Nous n'osons plus, hélas ! le garder qu'en notre âme,
Car le Tzar, au chauvin frémissant qui l'acclame,
Répond par un appel de paix à l'univers.

Non, tu n'as plus au front désormais l'auréole,
Cher pays, cœur d'apôtre avec un front d'enfant,
Toi, si prompt à prêter contre le triomphant,
L'appui de ton épée ou bien de ta parole...

N'importe, et malgré tout, toi, Toulon, par milliers,
Comme fait la fourmi que rien ne décourage,
Tu mets aux arsenaux tout un monde à l'ouvrage,
On entend un fier bruit de forge aux ateliers ;

Car, sous ton ciel léger, si bleu, si plein de charmes,
L'invincible besoin d'espérer se fait voir,
Et, pour l'époque heureuse où renaîtra l'espoir,
Tu nous fais des vaisseaux, des soldats et des armes !

Adieu ! Moi qui voulais ta palme et ton laurier,
L'enjeu par toi promis en ce tournoi de fête,
Quel donc vent d'amertume a passé sur ma tête,
Qu'au lieu d'un madrigal j'ai fait un chant guerrier ?...

J'aurais dû raconter ton pays magnifique,
Tes ciels, tes caps lointains, chaque orgueil qui t'est cher,
Et mettre, ainsi que fait un parfum sur la chair,
Un peu plus de toi-même en ma chanson typique ;

J'aurais dit ta fierté courageuse au devoir,
En ce Saint-Mandrier qui les prend par centaines,
Tous ceux qu'un mal perfide oblige aux quarantaines,
Quand les pestes vers nous tendent le drapeau noir.

A Sicié, sur les rocs, j'aurais dit ta Madone,
Celle qui fait entendre aux pauvres matelots
La voix de la Provence, à travers des sanglots,
Quand la barque en péril pleure ou bien s'abandonne...

Si tu prends mon hommage, et, tel que le voici,
Si mon lointain appel te pénètre et te gagne,
Je croirai que l'élan de ton cœur m'accompagne,
Et, joyeux doublement, je te dirai merci !...

Paul Drouet.

LES

MISSIONS CATHOLIQUES

ET LE PROTECTORAT FRANÇAIS

EN ORIENT ET EN EXTRÊME-ORIENT

I

Les lettrés et mandarins chinois imputent, en partie, la crise chinoise actuelle, à l'abusive ingérence des missionnaires dans les attributions des autorités locales. Que les mandarins soient gênés dans leurs agissements arbitraires et leurs concussions par l'intervention des chefs de chrétienté, c'est un fait trop évident pour être nié; mais en cela les mandarins avouent leur propre culpabilité et le parti pris d'hostilité qui en découle.

Les missions allemandes continuent à réclamer une protection plus directe de leur gouvernement, qui s'empresse de la leur promettre et de tout mettre en œuvre pour la leur assurer. Il cherche même à tirer un parti prématuré de nos débats intérieurs sur les Associations.

Il y a donc intérêt, dans ces circonstances, à rappeler quels sont les origines, les conditions, les moyens et les effets du Protectorat français.

Le christianisme s'était maintenu en Chine, avec des vicissitudes diverses, depuis l'époque du vénitien Marco

Polo (XIIIe siècle). En 1454, le roi de Portugal obtint du pape Nicolas V le droit de nommer les évêques et de répartir dans les divers postes les missionnaires de tout ordre. Le monopole de la navigation avait pour corollaire un monopole religieux, allant jusqu'à la tyrannie.

Puis, ce fut Louis XIV qui envoya des missionnaires français. On connaît l'issue de la querelle des rites et les déplorables effets de la bulle d'interdiction des offrandes aux ancêtres, lancée par Benoît XIV en 1742.

Ce fut un Ministre protestant français, M. Guizot, qui assura à nos missionnaires la liberté d'action dans les cinq ports ouverts et la juridiction consulaire par le traité de 1844.

Le dernier évêque portugais de Péking meurt en 1845 et avec lui tombe le protectorat de cette nation. C'est la France qui le reçoit du Saint-Siège et en assume la charge.

Le traité de Tientsin (1858), la convention de Péking (1860), reconnaissent aux missionnaires la liberté de s'établir dans l'intérieur et prescrivent la restitution aux chrétiens des établissements autrefois confisqués, pourvu qu'ils n'aient pas été convertis en pagodes ou aliénés. En outre, les missionnaires peuvent louer ou acheter des biens et des terres.

Enfin, des passeports *spéciaux*, dont la teneur a été concertée entre les deux gouvernements, sont délivrés par la Légation française *exclusivement*.

Si l'on y joint quelques autres privilèges, tout notre protectorat est là. Ce sont là ses origines et ses conditions d'exercice, autrement avantageuses que sous l'impulsion factice de Rome, de Lisbonne et de Goa, désormais dépourvue de sanction.

Ses moyens d'action s'étendent sur près de neuf cents missionnaires dont six cents sont français, sur des milliers d'établissements religieux, charitables, enseignants, hospi-

taliers, fondés, la plupart, par des français avec des subsides français. Ces biens sont, comme les personnes, placés sous notre protectorat. De là des convoitises ardentes de la part des Allemands surtout. Leurs efforts en 1886 furent vains à Rome, Berlin et Péking. Ils revinrent à la la charge avec une habile opiniâtreté.

L'empereur d'Allemagne prétendit, à tort, avoir l'acquiescement du Pape. Or, un décret de la Propagande, du 7 décembre 1783, reconnaît à la *France seule* le droit de disposer des biens des missions.

L'Angleterre joua double jeu en semblant prendre à la fois parti pour les mandarins chinois et pour les Allemands. De Péking, un émissaire anglais fut envoyé à Léon XIII, qui l'éconduisit prudemment.

Ce protectorat n'est-il pas pour nous plus onéreux que fructueux, se demanderont des esprits positifs mal édifiés? Si nos commerçants étaient jusqu'à ces derniers temps trop peu nombreux en Chine, nos établissements religieux et humanitaires y sont considérables. Qui ne connaît les services scientifiques de l'Établissement de Si-Kia-Wei? Les asiles, orphelinats, écoles, hôpitaux font connaître la France aux Chinois et la Chine aux Français. Dans les chrétientés, nos missionnaires scientifiques et commerciaux sont toujours accueillis et guidés. Depuis notre occupation du Tonkin, depuis notre intervention dans la paix sino-japonaise, depuis la promulgation de l'édit du 14 août 1895, depuis la création des établissements russes, allemands et l'extension de ceux des Anglais, l'importance de notre protectorat s'est considérablement accrue.

Nous avons fondé une station navale et un Établissement à Kouangtchéou, obtenu des concessions de voies ferrées en Chine, la promesse d'organiser le service des Postes, des privilèges dans le Yunnan, les deux Kouangs, à Hai-Nan. On comprend que ce protectorat diplomatique est le plus ferme auxiliaire de notre influence politique.

II

En Orient, notre protectorat est un privilège séculaire. Il date des croisades : il est pour les populations indigènes ce que sont les capitulations pour les Européens. Voit-on la population « *franque* » protégée par d'autres que la France ? Sous les rois comme sous la Convention en 1793, comme sous les empereurs et les républiques, notre rôle n'avait jamais été contesté, notre action n'a jamais été interrompue en Palestine, au Liban, en Syrie.

Survint l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre en 1882, qui tient aujourd'hui pour un papier sans valeur le *Protocole de désintéressement* de Constantinople, portant la signature protestée de lord Dufferin.

Dès lors notre influence est de partout battue en brèche. Il est inutile de revenir sur le détail des mesures prises par les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Autrichiens, le Sultan.

C'est auprès du Souverain Pontife que l'empereur Guillaume II s'acharne à réclamer pour les Consuls allemands la protection des religieux allemands.

C'est auprès du Sultan que Sa Majesté apostolique continue à solliciter pour les Consuls austro-hongrois la protection des religieux autrichiens. Les cardinaux Kopp et Ledochowsky plaident la cause allemande.

Les Anglais ne cachent pas leur intention d'annuler les tribunaux mixtes internationaux et même les capitulations.

Le Sultan n'a reconnu qu'en 1898 les brevets délivrés par nos écoles de médecine de Beyrouth et autres.

Pour ces motifs, de graves inquiétudes avaient surgi en France. Le cardinal Langénieux s'est fait l'interprète de ces vives appréhensions auprès du Pape. Son Eminence a proposé la création d'un « Comité national pour la défense et la

conservation de notre protectorat en Orient ». Son but est « de « fortifier l'action du gouvernement de la République « et du Parlement, quelle que soit l'attitude de ses « membres, au point de vue religieux ! »

Déjà, avant le 14 juillet 1898, la Propagande avait renouvelé ses instructions prescrivant à tous les missionnaires « de recourir à nos Consuls et agents, notre protec- « torat devant être maintenu au point de vue politique et « religieux ».

Le 20 août, le Saint-Père approuve la proposition du cardinal, son ancien légat en Palestine. Il rappelle, au moment du départ des Souverains allemands pour les lieux saints, quels intérêts se rattachent à « la propriété et « à l'usage des sanctuaires de Palestine ; il confirme la « déclaration du 22 mai 1888 au sujet du glorieux patri- « moine que la France a reçu de ses ancêtres depuis six « siècles ».

Voilà donc nos revendications reconnues et confirmées par la plus haute autorité compétente. Voilà la situation de droit et de fait, l'état de choses diplomatique, politique, social et religieux. Comme contraste à ces deux tableaux anciens, exposons les deux tableaux modernes qui ont la prétention de substituer la nouvelle école, qu'on a appelée « la nouvelle diplomatie », aux institutions séculaires, glorieuses et toujours en vigueur de la France !

III

En *Extrême-Orient*, que se passe-t-il ? Transportons-nous un instant de Paris à Péking par Madrid, Rome, Le Caire, Constantinople, Jérusalem, Kiel, Berlin.

A Madrid, à l'ambassade d'Allemagne, on voit un tableau représentant sur une haute cime un groupe de guerrières coiffées du casque ailé des Walkyries. Elles symbolisent

les nations d'Europe, y compris la France, s'unissant pour une lutte commune.

Un génie aux ailes déployées leur montre du doigt le ciel asiatique et au coin dans ce ciel un signe effroyable : une nuée noire s'avance surplombant un trône où l'on aperçoit assis dans son éternelle pose hiératique, les pieds et les mains sur le dragon dynastique à cinq griffes, le Fils du Ciel, roi divin des races jaunes. Telle est l'allégorie !

Cette peinture, c'est l'œuvre de Guillaume II. Pendant que l'empereur dessinait cette scène, sa flotte faisait l'étude hydrographique des côtes de Chine. Un officier naval de sa maison suivait les levés de la baie de Kiao-Tchéou. Tout est préparé. Un incident se produit : le meurtre de deux prêtres allemands. L'empereur daigne attendre quinze jours. Le 16 novembre 1897, il occupe la baie et le port du littoral du Shantung.

Voici maintenant la scène en action, le tableau vivant.

Le 16 décembre 1897, à Kiel, l'étendard impérial et le pavillon de guerre sont hissés à bord de l'escadre, au bruit du canon, des hourrahs de la foule, en présence des princes impériaux et des équipages. L'empereur était au banc de quart, au poste de commandement. Par neuf fois, il déclare que les missionnaires, les commerçants allemands, se sont placés sous sa protection énergique : « Et si quelqu'un ose un jour nous léser, frappe-le, dit-il au prince amiral, son frère unique, de ta dextre gantée de fer ! Que tout étranger comprenne que moi, le Michel allemand, j'ai planté fermement sur le sol mon bouclier orné de l'aigle impériale, en signe de protection pour tous ! »

Et le prince Henri répond : « Une grande époque est « venue pour notre nation et notre marine. Je vais prêcher « cet évangile à ceux qui veulent et à ceux qui ne veulent « pas l'entendre. Mon pavillon le portera partout où j'irai ! »

Et les archevêques envoient à l'amiral leurs bénédictions, qui « affermissent ma confiance », ajoute l'empereur.

Et la division navale part renforcer l'escadre.

Le Souverain allemand se saisit « pour toujours et une fois pour toutes » de l'exercice du protectorat dévolu à la France en 1845 et 1860 au prix de notre or, de notre sang, de notre vaillance désintéressée.

Le 14 octobre, le Président de la République avait fait en plein Paris cette déclaration solennelle : « La sollicitude « de la République s'étend à tous ses enfants, à ceux « surtout qui la servent au loin ! Là où est un français, là « est la France !! »

Le prince est arrivé à Péking. Il y fait une entrée triomphale. Pour la première fois, le Fils du Ciel paraît, se lève, s'incline et reçoit d'égal à égal le Représentant de l'empereur d'Occident. Ce prince lui porte l'évangile nouveau de la force brutale, avec l'Ordre de l'Aigle noir en diamants[1].

Et qui annonce cet Évangile au monde? le Michel teuton. Pour débuter il fait révoquer les gouverneurs célestes, reconstruire par les Chinois trois chapelles au prix de 500.000 francs chacune, verser 180.000, plus 62.500 francs, à l'évêque, Mgr Anser, apposer les armes impériales sur ces trois établissements et publier un édit de l'empereur céleste consacrant la protection allemande sur ces missions, « concession rare et précieuse », ont dit M. de Bulow et Mgr Anser.

Voilà pour l'Extrême-Orient.

IV

Revenons en Orient. Arrêtons-nous devant le quatrième tableau vivant. L'allégorie devient réalité.

[1] A la suite de l'occupation des Palais impériaux par les troupes alliées, ces insignes sont tombés entre les mains d'un soldat russe, ignorant leur valeur. Il les céda pour peu de chose au capitaine de volontaires anglais Potts, qui refusa de les rétrocéder au Consul allemand de Shanghaï.

Le 30 mai 1898, Guillaume II avait fait célébrer devant toute la Cour, devant le marquis de Noailles, notre ambassadeur, et le comte de Foucaud, notre attaché naval, la commémoration de Jeanne d'Arc, libératrice de la France.

Le jour de son anniversaire de naissance, il choisit lui-même pour texte du discours prononcé devant toute sa Cour ce verset biblique : « Sois tranquille et sache que je suis Dieu ! Je serai exalté parmi les infidèles ! » Après les Chinois, les Musulmans !

De sa personne, il se rend, orné des insignes de l'Aigle rouge auprès du Sultan rouge, du Calife, successeur du Prophète. Devant les Cheiks de l'Islam, les étendards du Padishah s'inclinent devant l'étendard allemand, aux yeux des Levantins, clientèle séculaire de la France.

De Constantinople, il va au saint Sépulcre jouer les Godefroy de Bouillon et les saint Louis.

Pendant ce temps, le 8 octobre, le Souverain Pontife à Rome, s'adressant aux pèlerins français, s'empresse « de « rappeler qu'il a confirmé par acte récent les déclarations « antérieures du Saint-Siège concernant notre patronat « traditionnel en Orient ». Il ajoute : « Continuez donc en « Terre-Sainte vos voyages qui contribueront puissamment « à féconder votre noble mission en Orient. »

L'empereur continue le sien ; mais avec un sentiment si vif d'irritation, qu'il songea un moment à rappeler son ministre auprès du Vatican. Il fallut l'intervention du cardinal Ledochowski auprès de Léon XIII pour éviter la rupture.

Peu après, le pseudo-protecteur des latins, des orthodoxes et des schismatiques se donne, grâce au Calife, la satisfaction d'annoncer au Pape qu'il a acquis la possession du terrain de la Dormition de la Vierge. Il oublie de lui faire savoir qu'il a inauguré un temple protestant.

Au Sultan, il demande en outre le port de Césarée et des avantages territoriaux et industriels. Il lui offre une fon-

taine monumentale dont il dessine lui-même les plans. Elle a été inaugurée le 3 février 1901, jour de l'anniversaire de naissance de l'empereur.

Il réclame de nouveau pour les Consuls allemands la protection des Religieux allemands et s'attribue comme une gloire nationale la prospérité des œuvres du R. P. Schmidt.

Mais dans une seule des congrégations religieuses locales on compte sept nationalités différentes parmi ses membres. Faudra-t-il donc envoyer sept consuls de nations différentes pour protéger chacune d'elles ?

Aussi le Saint-Père, dans sa haute sagacité, a-t-il renouvelé au cardinal Langénieux, en décembre 1898, l'assurance qu'en Orient rien ne sera changé, malgré l'apparition fugitive de l'empereur allemand et que les catholiques de tous pays resteront sous la protection exclusive de la France.

Les levantins l'avaient si bien compris qu'ils se sont abstenus de paraître et d'ouvrir leurs maisons sur le passage du cortège impérial. Le voyage fut écourté.

A peine se terminait-il que le Sultan, malgré l'échec des anglo-chinois qui avaient en vain tenté de placer à Rome un envoyé de Péking, revint à la charge pour faire accréditer auprès du Vatican un Représentant ottoman. Le chef de l'Islam espère-t-il donc faire appuyer par le Saint-Père la défense des intérêts musulmans ?

M. Constans est ambassadeur à Constantinople et M. Nisard au Vatican. Leur premier effort commun fut d'éviter au Pape de se trouver placé entre un représentant de l'Islam et un représentant du protectorat de la France, malgré les manœuvres habiles et opiniâtres de l'empereur d'Allemagne, du Sultan, de S. M. Apostolique, de l'envoyé d'Allemagne et des cardinaux Kopp et Ledochowski. On voit que nos diplomates n'eurent pas trop de toute leur fine énergie. Ils auront encore à la déployer pour qu'on

n'exploite pas en Allemagne contre nous les projets de loi sur les associations.

La France, le Saint-Siège et le monde entier savent fort bien qu'il n'y a pas deux saint Michel et deux évangiles.

L'archange des batailles est le patron de nos armées depuis Charlemagne. C'est en son nom que les matelots malouins, les chevaliers et les moines armés, détruisirent les flottes anglaises autour du Mont au péril de la mer où se déploient ses ailes protectrices.

C'est à tes pieds qu'ont été terrassés au xve siècle les envahisseurs de notre sol sacré! C'est à toi que les phalanges guerrières de nos ancêtres depuis dix siècles ont demandé protection! Faudra-t-il implorer cette protection de celui qui a usurpé ton nom, ce nom qui restera le cri de France ?

Et vous, marins et équipages français, n'êtes-vous pas aussi « le symbole du pouvoir national et maritime? » Le saint Michel au péril de la mer n'est-il pas votre antique patron ? N'avez-vous pas, avec l'armée, porté l'Évangile du droit et de la justice sous son égide, en Orient avec les croisades, en Extrême-Orient, sous les murs de Péking ? N'y avez-vous pas planté votre bouclier depuis plus d'un demi-siècle ? C'est donc à lui, et non à un autre, que nous demanderons protection.

En Extrême-Orient, en 1900, le péril jaune menace tous nos protégés.

En présence du soulèvement des Chinois contre les étrangers et contre les missionnaires, on peut penser que l'Édit impérial du 15 mars 1899 a été emporté par la tourmente et qu'il est à promulguer de nouveau.

Cet édit solennel, publié à Péking le 2 avril 1899, avait reçu l'approbation du ministre de France qui l'avait notifié à tous les évêques.

Cet acte reconnaît de nouveau le protectorat français avec tous ses privilèges, que *seule* la légation française

peut exercer officiellement. Un règlement en cinq articles était destiné à protéger plus efficacement les missions catholiques. Les évêques et prêtres sont assimilés comme rang aux dignités équivalentes des mandarins. Les relations entre eux sont prévues et réglées officiellement.

« Ce décret, écrivait de Péking, Mgr Favier, le 2 avril 1899, ne nous délivrera pas complètement des persécutions partielles. Les rebelles et les bandits existeront toujours; mais du moins le gouvernement impérial fait preuve de bonne volonté. »

Les encourageantes prévisions du grand évêque n'ont pas duré longtemps. A l'instigation des grands Mandarins, les rebelles et les bandits ont exercé partout le massacre et la destruction. Mais le Protectorat de la France est intangible. L'édit est à confirmer avec de nouvelles et effectives garanties. Il sera ensuite à propager et à mettre en vigueur dans tout l'empire.

Espérons que ces réparations ne se feront pas trop attendre et que Mgr Favier, qui est reparti pour Péking, et tous ses collègues et collaborateurs pourront reprendre l'œuvre séculaire interrompue par la révolte et la poursuivre avec succès pendant une nouvelle période de labeur et de paix dans toute l'étendue du céleste empire !

CH. LEMIRE.

10 février 1901.

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(suite et fin)

CHAPITRE XXI

La Mort

(1859)

Quand M. Bernier fut de retour de Vichy, on s'aperçut d'un grave dérangement dans sa santé, comme s'il était allé chercher la mort où d'autres trouvent le moyen de l'éloigner. Après avoir combattu quelque temps le mal en silence, il se résolut au mois d'octobre à consulter un médecin. Une grave affection du foie fut constatée. L'hiver se passa dans un état habituel de malaise.

Le chanoine n'en travaillait pas moins comme par le passé. Il donna un sermon, son dernier, à la cathédrale, le 16 janvier 1859, jour de la fête du Saint-Nom de Jésus. L'épitre de la messe fournit tout naturellement le texte : « Sous le ciel il n'y a pas un autre nom qui ait été donné aux hommes par lequel nous devions être sauvés [1]. » La première partie du discours développa l'idée que l'homme ne

[1] *Act. Apost.*, IV, 12.

peut être sauvé que par le nom de Jésus, la seconde traita des autres noms véritablement grands et dignes de la dévotion « qui consiste à honorer Dieu dans les saints que sa grâce a formés, culte dont le nom de Marie occupe le sommet dans un degré ineffable de supériorité ». Et l'orateur, en exposant comment ce culte secondaire ne fait point de tort à celui de Dieu, s'éleva incidemment contre des prédications où, par un zèle mal éclairé pour la Vierge, les vrais principes pour Jésus-Christ unique médiateur ne sont pas conservés. Ce passage occasionna de nouveaux débats. Le vicaire général Chesneau[1] osa se reconnaître parmi les « certains docteurs modernes » qui poussent à outrance « cette belle maxime : Tout par Marie[2] ». Il quitta immédiatement sa place sans en entendre davantage. Le fait prêtait aux commentaires. On se rappela que, dans le cours de l'année précédente, M. Chesneau, prêchant une retraite à l'église de la Trinité, avait pris cette maxime pour texte d'un sermon où il exposa en détail les apparitions de Lourdes et de la Salette. Ces narrations avaient même causé quelque sensation. En effet, la commission d'enquête sur l'événement très récent des Pyrénées ne s'étant point encore prononcée, la prudence ecclésiastique condamnait qu'il fût porté dans la chaire. Quant au miracle de la Salette, on le discutait trop vivement pour qu'il fût judicieusement proposé avec tant d'assurance aux fidèles, surtout à ceux de cette paroisse. Le curé, M. Legeard de la Dyriais, était connu de tout Angers pour ce qu'on appelait alors « un opposant » et on ne pouvait attribuer cette attitude à ses « idées gallicanes ». Le coryphée des ultramontains, le cardinal Gousset, archevêque de Reims, dans son synode provincial tenu du 5 au 8 octobre 1858, prohiba la prédication publique de la

[1] Mort le 9 janvier 1897.

[2] Expressions de M. Bernier; il les a répétées dans *Le doute légitime*, p. 80.

dévotion de la Salette et plus encore l'exposition de la statue de l'apparition [1].

Les circonstances firent passer le sermon de M. Bernier pour une leçon donnée au jeune vicaire général. Quand ces bruits revinrent au chanoine, il en fut si désolé qu'il alla tout de suite se justifier auprès de M. Chesneau. « J'avais en vue, lui dit-il, deux personnages qui ont prêché à Angers des exagérations : les pères Laurent [2] et Lavigne [3]. »

Grâce à cette explication, les bons rapports subsistèrent entre le grand vicaire et M. Bernier. Mais « le scandale », loin de s'éteindre, fut exploité longuement. S'il était question de ce sermon devant certaines gens d'église, ils disaient avec une douceur affectée : « C'est ce qu'*il* pouvait prêcher sur le sujet », et leur attitude laissait

[1] La conduite de Rome a donné raison au cardinal Gousset. Qu'il suffise d'alléguer en preuve une lettre du préfet de la sacrée Congrégation des Rites, le cardinal Bartolini, adressée le 13 janvier 1882 à l'archevêque de Turin ; « Quum adparitio Beatæ Mariæ Virginis sub vulgari appellatione *de la Salette* Apostolicæ Sedis approbatione nullatenus gaudeat, haud licet illius imaginem sub typo jampridem expressam publico cultui exhibere. » On admettait assez généralement, au moins en dehors de l'Anjou, la liberté de discussion sur ce sujet. Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle et cardinal, disait son *Nouveau récit de l'apparition* : « Pour moi, je crois l'apparition véritable, c'est pour cela que je la publie. Si je la croyais fausse, je mettrais plus de zèle encore à la décrier que je n'en mets à la faire connaître. »

[2] Le P. Laurent d'Aoste (provincial et procureur général de l'Ordre des Frères mineurs capucins, ancien vicaire général et supérieur de grand séminaire, théologien au concile du Vatican) prêcha à Angers la station de carême 1858. J'ignore si sa doctrine mariale qui choqua M. Bernier est exposée dans son ouvrage *Conférences ecclésiastiques prêchées dans un grand nombre de diocèses à propos des retraites pastorales*. M. Bernier (*Le doute légitime*, p. 83) l'appelle : « un homme fort distingué à plusieurs égards, mais préoccupé des traditions relativement très récentes de l'ordre auquel il appartient, et qui propage avec zèle de prétendues révélations données à l'Eglise, après seize siècles, comme un admirable supplément aux écrits tronqués et décolorés des Apôtres. »

[3] Le P. Lavigne, S. J., prêcha la retraite ecclésiastique de juillet 1857. M. Bernier l'appelle (*ibid.*, p. 84) un « religieux plus disert que véritablement éloquent, dont le langage facile, éloquent, harmonieux et sentimental est très goûté surtout par les dames ».

entendre : « Mieux vaut s'en taire que d'en parler ; ne blessons pas la charité. » Par contre, à ceux qui ne connaissaient pas l'incident, ils trouvaient moyen de le raconter. Ils triomphaient de ce qu'ils transformaient en une nouvelle preuve du « jansénisme » de leur « adversaire », et rappelaient que les hérétiques n'ont jamais été dévots à Marie[1].

C'est ainsi que s'élaborait une légende à laquelle aucun trait traditionnel ne devait manquer.

A la fin de janvier, M. Bernier se crut encore assez de forces pour répondre à une invitation que lui fit le curé des Rosiers de chanter dans sa paroisse la messe solennelle de l'Adoration. Le chanoine partit le 26 au soir, ayant déjà les jambes très enflées. Dans la nuit, il fut pris d'une fièvre violente qu'il brava. Il célébra la grand'messe, mais avoua dans la suite n'avoir jamais tant souffert que de la soif ardente dont il fut dévoré pendant cette longue nuit et cette pénible matinée. Malgré ses efforts pour cacher ses souffrances, elles se révélaient à tous. On craignit qu'il ne pût achever le saint sacrifice. L'évêque, qui présidait la cérémonie, prit prétexte de cet état pour gourmander M. Claude d'avoir invité un malade. Déjà, lorsqu'il était arrivé, Monseigneur, apercevant M. Bernier, avait dit au curé : « Vous m'avez joué un tour ! » Et en effet, depuis la polémique du jansénisme, Sa Grandeur n'aimait point à rencontrer publiquement son ancien vicaire général, dont

[1] Après la mort de M. Bernier, Mlle Leguay tint à soumettre le texte de ce sermon au père Dérice. Il répondit : « Je pense tout ce que M. Bernier a dit, mais je n'oserais pas le prêcher. » — Au sujet des idées du chanoine sur le culte de la Vierge on peut consulter, outre sa brochure du *Doute légitime*, le *Journal de Maine-et-Loire*, numéros des 27 avril et 8 mai 1854. Une de ses lettres, datée du 13 septembre 1837, remercie ainsi Mlle Leguay qui lui avait offert une statue : « C'est une excellente idée de m'avoir envoyé une Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus. La mère eût été très bien accueillie si elle me fût arrivée seule, mais je l'aime beaucoup mieux accompagnée de son fils ; et j'opinerai toujours pour qu'on ne les sépare point. »

elle savait encore cependant solliciter les conseils par lettres[1].

M. Bernier garda la chambre pendant trois semaines. Il put recommencer à célébrer la messe vers la fin de février. Il écrivait alors à son frère qui, habitant Nantes et souffrant d'une maladie de cœur, n'était pas venu le visiter : « Mon cher ami, nous voici tous les deux arrêtés dans notre course. Nous ignorons quel sera celui qui partira le premier ; cependant, si je revendique mon droit d'aînesse, je devrai te précéder. Toutefois, promettons-nous que le premier guéri ira voir l'autre. Et, pour ce qui nous reste de temps à passer ici-bas, soumettons-nous aux décrets de la divine Providence. Faisons surtout en sorte de nous tenir prêts à soutenir le redoutable jugement et travaillons de manière à nous rendre notre juge favorable. »

Et il ajoutait à son ami Mesnet : « J'attendrai le moment marqué par le Seigneur... et je m'y préparerai sans présomption, Dieu m'en garde! mais sans trouble, je l'espère, et avec confiance[2]. »

Il caressait encore l'espoir de faire le voyage de Paris pour y donner à l'impression deux manuscrits. « J'ai la profonde conviction, disait-il, que la publication en serait solidement utile, non pas à moi personnellement, car je n'ai à y gagner que des déclamations, des calomnies et des colères, mais à la cause véritable de la religion et de la sainte Église que l'on compromet chaque jour d'une façon si déplorable. Un seul obstacle m'a arrêté : comment à soixante-quatre ans, lorsqu'on a plutôt des dettes que des avances, s'engager dans une opération typographique d'environ deux mille francs; alors surtout qu'on doit s'attendre à une violente hostilité de la part d'un parti

[1] Le 30 mars et le 2 avril 1859, l'évêque le consultait encore sur l'office de saint Florent et lui faisait part de sa correspondance avec l'archevêque de Paris et l'abbé Darboy.

[2] Lettre du 15 février.

puissant et qui peut compter l'*Index* parmi ses moyens[1] ? »

Au milieu des travaux et des souffrances qui désormais l'absorbèrent jusqu'à la fin de sa vie, M. Bernier n'éprouva plus que deux consolations : M. Mesnet permit sur ses instances à sa fille[2] de se faire religieuse, et l'un de ses dirigés, M. Félix de Las Cases, auquel il avait conseillé, après la mort de sa femme[3], de recevoir les ordres, lui écrivit, en sollicitant de ses nouvelles, qu'il persévérait dans la voie où il était entré. Il lui mandait :

Je me trouve toujours fort bien au Séminaire et je bénis Dieu qui m'a si terriblement frappé de m'avoir dans ma douleur conduit ici. Le souvenir de celle qui faisait ma joie et mon orgueil ne me quitte jamais ; la vie de douleur que la mort a faite en moi a pénétré mes os, mais je supporte ces souffrances avec résignation et patience, et j'espère, avec la grâce de Dieu, porter les jours qui me restent à vivre d'une manière profitable pour mon salut et utile à ceux que Dieu jugera convenable de me confier.

Priez Dieu pour moi afin que je devienne un bon prêtre, simple et dévoué, je ne désire plus rien pour moi ; ma vie est finie ; je ne désire que pouvoir être utile à ceux qui auront besoin de moi ; mais pour cela il faut être humble et sans vanité et Dieu seul donne ces qualités si nécessaires au prêtre[4].

Huit ans plus tard, le séminariste était devenu évêque de Constantine et d'Hippone.

S'étant trouvé un peu mieux au commencement d'avril, M. Bernier en profita pour aller passer une journée chez son frère. Au retour de ce voyage il subissait une consultation de ses amis les docteurs Farge et Bigot, à la suite

[1] Lettre du 15 février.

[2] Anna Mesnet, née à Angers le 27 octobre 1832, y décéda le 26 février 1900. Sous le nom de Mère Saint-Victor elle a tenu pendant trente ans la fonction de préfète des études au couvent des Dames de la Retraite.

[3] Née Merlet.

[4] Lettre datée du séminaire Saint-Sulpice, 20 mars 1859.

de laquelle il écrivait[1] : « L'enflure toujours croissante, et devenue très gênante des jambes, dénote assez que la maladie de foie s'aggrave. Grâce à Dieu, je puis encore célébrer la sainte messe. J'ignore ce que les médecins ont conclu. Jusque-là, M. Bernier avait encore assisté fréquemment à l'office capitulaire. Il lui fallut cesser. Le 12, fin d'une neuvaine à la Sainte-Face pour sa santé, il célébrait très péniblement la messe qui devait être sa dernière, et la dernière personne qui reçut de sa main la communion fut Mlle Leguay. Plusieurs fois pendant la quinzaine de Pâques il put encore se traîner à la cathédrale[2]. Quand il fut obligé de renoncer à la suprême consolation d'aller communier, il demanda qu'on le transportât au Triangle. Il n'y avait là pour habitation qu'un simple pavillon qui n'offrait aucun confort[3]. Accoutumé à se contenter de peu, M. Bernier s'y trouva bien. De sa fenêtre il jouissait d'un spectacle ravissant. La vue du soleil levant, les immenses champs de fleurs de ses voisins les horticulteurs, le bosquet qui dérobait la vue du chemin de fer, les arbres verdoyants et le beau jardin auxquels il avait consacré des loisirs dont les hommes ne voulaient pas, le chant des oiseaux réjouissaient le malade. Jamais il ne semblait avoir plus aimé la nature qu'au moment de cette splendeur où il devait lui dire adieu.

Il en pouvait goûter la beauté dans cette solitude que ne troublaient ni les importuns, qui ne visitaient plus depuis longtemps ce disgrâcié, ni bruits de la ville. Il n'entendait plus guère d'autres voix que celle de Mlle Leguay et de deux

[1] Lettre du 9 avril.

[2] Le 16 avril, M. Bernier envoya au *Journal de Maine-et-Loire* un long article *sur la lune pascale;* il parut dans le numéro du 20.

[3] Le pavillon ne comprenait que deux pièces : le rez-de-chaussée qui servait de cuisine et de chambre a coucher à Mlle Leguay; l'étage, chambre de M. Bernier. Comme le médecin comptait encore sur quelques mois de vie pour son malade, Mlle Leguay fit construire un appentis afin de pouvoir coucher sa domestique.

religieuses gardes-malades. En arrivant au Triangle il avait dit : « Quoique je sois bien ici, je m'en retournerai pour mourir au sein du Chapitre. » Lorsqu'on s'aperçut de l'aggravation de son état et qu'en différant son transport à la ville présenterait de graves difficultés, on lui rappela sa parole. « J'ai changé d'avis, répliqua-t-il, et s'il n'y a pas d'inconvénients je préfère rester ici. »

Mlle Leguay lui exprimait souvent le regret de voir les prières faites pour sa guérison rester sans efficacité. Il lui répondait : « Laissez agir le bon Dieu; il sait bien mieux que nous ce qu'il me faut, mais priez toujours beaucoup pour m'obtenir la grâce de mater ma volonté. C'est le point principal. » Et quand son amie s'affligeait de l'inefficacité de ses soins, il la consolait avec une pieuse résignation mêlée de gratitude : « Eh bien ! lui ajoutait-il, si vos soins empressés et dévoués ne me guérissent pas, au moins ils me soulagent. » Toujours bon et affable, il ne recevait jamais le plus léger service sans en exprimer sa reconnaissance. Évitant tout ce qui aurait pu devenir une surcharge pour ses garde-malades, il se gênait lui-même. Cependant, il craignait d'être plus « pichelin » qu'un autre, n'étant point accoutumé à la maladie. C'est ainsi qu'il passa le dernier mois de sa vie, sans jamais exprimer une plainte ni perdre un seul instant son calme habituel. Chaque fois qu'on lui demandait des nouvelles de son état, il répondait : « Je ne suis pas mal ». Lui qui avait tant enduré de disgrâces, de contradictions répétait souvent : « Il y a une grande différence entre les souffrances physiques et les morales : celles-ci sont beaucoup plus difficiles à supporter que les autres..... Mais la foi vient les encourager toutes en faisant espérer en échange d'immortelles récompenses. »

De la grande partie de sa vie passée dans les collèges, il garda jusqu'à la fin les habitudes de régularité. Il commençait à cinq heures du matin la récitation de son bréviaire dont il s'acquitta, quoique péniblement, jusqu'à

l'avant-veille de sa mort. Il employait la plus grande partie de la journée à revoir ses papiers ou ses deux manuscrits.

L'un, le plus volumineux, intitulé les *Néo-Catholiques*, était terminé depuis bien longtemps, mais un obstacle arrêtait son impression.

M. Bernier savait que sa succession ne pourrait que couvrir ses dettes. Pouvait-il se risquer à une publication dont les adversaires auraient soin, dès l'apparition, de demander la condamnation? S'ils réussissaient, il serait obligé de détruire les restes d'une édition dont la partie vendue ne suffirait peut-être pas à couvrir les frais. Ne sachant à quoi se résoudre, il chercha conseil et aide de divers côtés, démarches sur lesquelles sa correspondance très épurée ne fournit pas suffisamment de documents. Quoi qu'il en ait été, l'abbé Guettée lui proposa d'imprimer son manuscrit dans l'*Observateur catholique* avec des conditions si avantageuses que le chanoine ne les crut pas réfléchies. Il répondit « par un refus positif[1] ». L'entente n'était pas possible entre ces deux gallicans de couleur très différente. Tandis que le chanoine angevin eût préféré le martyre à la séparation de Rome, le prêtre blaisois sacrifiait la primauté pontificale à son intransigeance exaspérée par la persécution. M. Bernier essayait de trouver un éditeur par l'entremise de M. Freslon quand ses négociations furent arrêtées par la mort.

Le second des manuscrits avait pour titre : *Le doute légitime sur l'apparition miraculeuse de la très sainte Vierge à deux bergers de la Salette.*

Au XIXe siècle, deux événements modifièrent la forme de la piété française envers la sainte Vierge, — l'apparition de la Salette et la définition de l'Immaculée-Conception.

[1] « Les principes de ce recueil ne me paraissant pas orthodoxes, bien que le journal soit religieux exclusivement et s'intitule catholique, j'ai répondu par un refus positif. » Lettre à M. Mesnet, datée du 5 juin 1859. — Cf. *L'Observateur catholique* du 1er juillet 1859, p. 192-193.

M. Bernier les étudia beaucoup, et avec eux la théologie mariale. La très grande majorité des gallicans professaient avec ferveur la doctrine du dogme nouvellement promulgué, mais plusieurs, dans leur conservatisme, ne sentaient pas le besoin d'en modifier la position. D'après sa correspondance, le chanoine n'eut aucun mérite à faire un acte de foi. L'exemption dans Marie de toute tache originelle lui avait toujours paru la conséquence naturelle de l'incarnation. Il comprit même parfaitement la joie que le décret causa dans toute l'Église. Cependant il trouva puéril, peu digne et plein d'inconvénients d'attacher à ce point de doctrine autant d'importance que le firent les ultramontains. Dans leur immense enthousiasme, il vit un blâme de la conduite de l'Église qui pendant dix-huit siècles s'était abstenue d'une définition, il découvrit une exagération doctrinale. « Non seulement, disait-il, cette croyance est à un rang très inférieur dans l'économie générale de la révélation chrétienne, mais il s'en faut de beaucoup qu'elle occupe le sommet dans le plan particulier des croyances relatives à la très sainte Vierge[1]. » « Si encore on se bornait à exagérer outre mesure la grandeur et la sublimité du titre de *Vierge immaculée* et l'importance du dogme qui le reconnaît en Marie! On peut du moins au moyen d'une mauvaise métaphysique et de quelques phrases sonores, aussi creuses que bien arrondies, donner à tout cela un caractère apparent de gravité et de vérité. On ne s'en tient pas là. On rattache au dogme et au décret qui l'a proclamé mille idées arbitraires, hasardées, étranges, on veut nous y faire voir le commencement d'une *ère nouvelle*, le présage de bénédictions inouïes de la part du ciel, l'annonce prochaine de la conversion en masse des sociétés dissidentes,[2] etc., etc. » Il parut à

[1] *Le doute légitime*, p. 85.

[2] *Ibid.*, p. 86. — Bien que M. Bernier n'en ait pas parlé, son histoire peut relever qu'à l'aide du dogme nouvellement défini l'abbé

M. Bernier que pour beaucoup l'Immaculée-Conception était « une seconde religion », comme la vision de la Salette[1].

Depuis quelques années cet événement passionnait les catholiques de l'Anjou. Une guérison attribuée à l'eau de la Salette avait non seulement déterminé un grand nombre de fidèles à croire à la vérité de l'apparition, mais encore à vouloir l'imposer à leurs coreligionnaires. La liaison de la guérison et de l'apparition leur semblait nécessaire et ils répétaient en chœur avec l'abbé Rousselot la célèbre parole de Richard de Saint-Victor : « Seigneur, si ce que nous croyons est une erreur, c'est vous qui nous avez trompés. »

L'écho le plus sonore qu'ils éveillèrent fut celui des voltairiens qui répondirent par des sarcasmes aussi nourris que prolongés[2]. Les catholiques plus instruits se sentirent dans une situation humiliante et dangereuse. « Ces catholiques sincères et judicieux, dit M. Bernier, voient d'un côté de fervents apôtres de la Salette qui excitent l'admiration et l'enthousiasme des fidèles, d'un autre côté les libres-penseurs qui s'emparent de cet enthousiasme même et de ce grand mouvement opéré dans un siècle tel que le nôtre, à l'occasion de miracles mal caractérisés et très problématiques, pour décrier tout le surnaturel des siècles passés, moins éclairés et plus crédules que le dix-neuvième, et pour soutenir que tout s'explique en définitive par ces quatre mots : Amour du merveilleux et crédulité du côté des peuples, zèle du prosélytisme et habileté du côté des prêtres. Quand on considère de bonne foi et sérieusement cette lutte, suscitée par la Salette, entre deux influences qui agissent en sens inverse sur les

Jules Morel prouvait la nécessité de l'absolutisme, l'inanité des idées républicaines et prédisait la ruine prochaine des Etats-Unis d'Amérique. Cf. *Inquisition et libéralisme*, p. 165-169.

[1] *Ibid*, p. j et 86.

[2] On en retrouve dans la correspondance de Grégoire Bordillon.

esprits, il est naturel de craindre que le résultat total n'en soit pas heureux[1]. »

M. Bernier, l'abbé Legeard de la Dyriais, M. de Lens, l'inspecteur d'Académie, M. Bougler, conseiller à la Cour d'Appel, pensèrent qu'il était urgent pour l'intérêt de leur foi de réduire à ses justes proportions l'événement prétendu miraculeux. Ils cherchèrent une plume de bonne volonté. Deux laïques auxquels le travail fut proposé le refusèrent prudemment. M. Bernier l'acceptà. Comme la discussion n'était point particulière à l'Anjou, il résolut de ne faire aucune allusion aux disputes locales; mais il voulut profiter de l'occasion pour exposer et justifier en même temps la doctrine de son sermon qu'on avait si étrangement dénaturé. Il posa ainsi sa thèse en trois parties : « un catholique judicieux, un catholique soumis d'esprit et de cœur à l'autorité de l'Église, un catholique sincèrement pieux envers Marie peut se refuser à croire que la Sainte Vierge est réellement apparue, le 19 septembre 1846, à deux jeunes bergers de la Salette[2]. » Quant à la dévotion nouvelle, née dans ces conjonctures, l'auteur la déclare respectable telle que l'autorité compétente l'approuve et il se garde en conséquence de toute expression blessante. Mais il veut avoir si complètement raison qu'il ne néglige aucun bon argument. Un opposant de son temps ne pouvait en dire davantage pour ruiner la crédibilité de l'événement, ce que pourtant le chanoine ne déclare pas entreprendre. Partout et le plus naturellement du monde il dépasse de beaucoup son sujet mais sans jamais l'abandonner. Il s'élève aux plus graves questions de l'apologétique. « D'où vient, dit-il, que dans notre France la bourgeoisie qui se pique de lire et de raisonner, et la classe populaire, qu'elle entraîne tout naturellement à sa suite, s'éloignent de plus en plus des pratiques religieuses et des prêtres, en proportion,

[1] *Le doute légitime*, p. 55.
[2] *Ibid.*, p. III.

semble-t-il, des efforts que l'on fait pour les ramener dans les sentiers de la fidélité[1] ? » Il émeut et communique sa peine à un lecteur même indifférent quand, à propos d'un article du *Journal des Débats* « marqué au coin de l'esprit et du bon sens » il dit mélancoliquement[2] : « On souffre en voyant qu'un journal dont les libres-penseurs s'accommodent a si manifestement et si péremptoirement raison contre un journal qui s'est donné la mission de soutenir et de défendre l'Église contre toute sorte d'attaque ! »

M. Bernier termina cet opuscule sur son lit de mort. Quinze jours avant de rendre le dernier soupir, il en écrivait encore plusieurs pages, les plus vigoureuses. Mais, quels que soient l'éclat et la force des développements, on n'y retrouve plus le ton sûr et dégagé de ses premières polémiques, ni même la manière ferme et confiante de ses récentes *Notes particulières*, où il croyait encore au triomphe de la raison sur la passion, du jugement sur le piétisme. Il sait trop bien que l'unique résultat de cette solide défense a été de le transformer en survivant des jansénistes. Son dernier travail est recouvert d'un voile de tristesse ; parfois il trahit une vive angoisse. L'auteur n'est toujours inspiré que par sa conscience et l'amour de l'Église, mais sans illusion de succès. Il en désespérait tellement qu'à la dernière heure il ordonna de tirer l'opuscule à cent vingt-cinq exemplaires seulement, pour les envoyer aux archevêques et évêques de France, et à quelques personnes de son choix. Il pensait que cette réserve empêcherait son cadavre d'être injurié et qu'on ne ferait point un crime à un prêtre mourant de livrer ses convictions « en ce qui concerne l'honneur de l'Église et le progrès de la foi[3] » à l'examen de ceux qu'il reconnaissait respectueusement pour ses juges et pour ses

[1] *Le doute légitime*, p. 48.
[2] *Ibid.*, p. 91.
[3] *Ibid.*, p. II.

maîtres[1]. « Du reste, ajoutait-il dans la conclusion de sa brochure, quel que doive être le sort de ce petit écrit, jamais nous ne pourrions nous repentir d'avoir voulu, dans la mesure de nos forces, dégager l'Église de toute solidarité, par rapport à des exagérations de doctrine qui peuvent faire considérer la foi comme un joug intolérable, et la fidélité catholique comme une abdication absolue de la raison. Nous déclarons en même temps, qu'après avoir franchement combattu tout ce qui est à nos yeux propre à dénaturer, à rapetisser et à avilir le culte de l'auguste Vierge qui enfanta le Sauveur du monde, nous nous trouvons un peu moins indigne de l'appeler notre mère et notre douce espérance, et que nous nous sentons plus confiant dans notre recours à sa miséricordieuse et puissante intercession[2]. »

Combien de temps de vie me donnez-vous encore? demanda-t-il vers la fin de mai à son médecin, M. Farge. — Une dizaine de jours, répondit le docteur. — En ce cas mon livre paraîtra. — Et l'auteur pressa l'impression et corrigea assidûment ses épreuves. Comme Mlle Leguay lui apportait un volume de Bossuet pour la vérification d'un texte, elle lui dit qu'il serait bientôt avec le grand évêque qui lui tendrait sans doute une main secourable pour l'introduire au pied du trône du juge suprême. « Vous avez servi Dieu, ajouta-t-elle, tous les deux avec un zèle éclairé et désintéressé. » M. Bernier ne put s'empêcher de sourire, mais si joyeusement et si spirituellement qu'elle regretta d'être seule pour jouir de l'effet produit par sa naïveté.

On s'étonnait que le malade n'eût pas été emporté par une crise[3], quand, le lundi 6 juin, ses souffrances

[1] *Le doute légitime*, p. 100.

[2] *Ibid.*, p. 99.

[3] « M. l'abbé Bernier est mourant; les médecins sont étonnés qu'il existe encore. » Lettre du curé Pasquier à dom Guéranger, datée du 6 juin.

diminuèrent. Mlle Leguay profita de ce qu'il avait terminé la correction de ses épreuves et qu'il sentait quelque calme pour le prier de lui laisser par écrit une pensée sur un petit papier qu'elle lui présenta taillé comme une image ordinaire : ce devait être le dernier cadeau, la suprême recommandation de l'ami et du directeur[2].

Les forces semblaient revenir au malade. On fixa une communion pour le lundi suivant, lundi de Pentecôte, et le petit ermitage se réjouit d'être bientôt sanctifié par la présence réelle de Jésus-Christ. Pensant que M. Bernier profiterait de l'amélioration pour retourner à la ville, Mlle Leguay lui répéta que plusieurs de ses collègues le désiraient. « Dites-leur, répondit-il, que je les remercie de leur affectueux souvenir et que je me recommande à leurs prières. » Il ajouta en souriant : « Il n'y a pas plus loin pour aller au ciel du Triangle que de la rue du Vollier; je ne m'en irai d'ici que pour partir au paradis. »

Le jeudi, 9 juin, plusieurs de ses amis firent à son intention le pèlerinage d'une chapelle très vénérée à Angers, celle du Champ-des-Martyrs, et M. Vincent, le curé

[2] Voici ce qu'écrivit M. Bernier :

RECTO

Souvenir † du « Triangle »

—

N'abandonnez point votre âme à la tristesse, et ne vous affligez point dans vos pensées..... La tristesse n'est utile à rien (*Eccli*). Tristesse mélancolique : elle vient ou de lâcheté dans les épreuves, ou d'un amour propre déçu dans ses confiances secrètes en lui-même, ou de ce qu'on ne comprend ni on ne goûte assez les réjouissantes promesses de l'espérance chrétienne. Voilà la tristesse que l'Esprit-Saint condamne et à laquelle l'Apôtre oppose ces paroles : *Réjouissez-vous... toujours...*

VERSO

A Mlle J. Leguay

—

L'homme a deux ailes, pour s'élever au-dessus des choses de la terre : la simplicité et la pureté. — (*Imit. l. 2. ch. 4*). On conçoit que la pureté n'est autre chose que l'exemption de toute affection ou volonté désordonnée. Quant à la simplicité, Bossuet la fait bien comprendre en disant que l'œil simple recommandé par N.-S. est celui qui ne regarde fixement qu'un seul objet à la fois : image de l'intention qui, en tout, se dégage de tout, pour se porter à Dieu, son unique objet.

—

6 juin 1859

de Saint-Jacques, y célébra la messe. Afin d'être libre pour s'unir à ces prières, M. Bernier se fit rendre de bonne heure les soins accoutumés. Après une longue oraison, il prononça le vœu d'aller, s'il recouvrait quelques forces, offrir quatre fois le saint sacrifice dans ce sanctuaire[1].

Le vendredi, Mlle Leguay trouva moins bien son cher malade et il s'en étonna. La nuit avait été bonne et toute de sommeil. Dans la matinée il mangea quelques cerises. Un insecte les avait-il souillées ? Y eut-il simplement coïncidence avec un mal qui ne s'était pas encore déclaré ? Bientôt après M. Bernier se plaignit de souffrir à la langue. Peu à peu elle enfla et dans la nuit suivante elle prit un volume effrayant. En se voyant perdre complètement la parole, il tâcha d'exprimer une dernière fois sa reconnaissance à la religieuse qui le veillait. Il regrettait, disait-il, de la voir se priver de sommeil inutilement puisqu'elle ne pouvait le soulager en rien.

A cinq heures, on fut chercher M. Farge, et, comme il n'arrivait pas tout de suite, le malade le réclama plusieurs fois instamment en écrivant son désir; c'était le seul moyen qui lui restât désormais de communiquer sa pensée. A six heures et demie il écrivait : « La langue a pris un développement énorme. Elle menace d'obstruer le canal de la respiration. Il est de toute nécessité d'aviser à un dégagement s'il est possible. En l'absence de M. Farge qu'on m'amène un autre médecin. »

Et un peu plus tard : « J'avoue que je crains un étouffement; si je pouvais voir un médecin je consulterais pour savoir s'il ne serait pas temps de demander l'Extrême-Onction. »

Enfin, le docteur arriva suivi du curé de Saint-Joseph. Pour dégager les voies respiratoires, M. Farge s'empressa

[1] Quatre jours après il mourait : sa promesse fut cependant accomplie par ses amis : MM. Vincelot (alors aumônier du Champ-des-Martyrs), Gardais, de la Dyriais et Claude.

de faire à la langue des incisions dont le malade supporta courageusement l'opération. Désormais il fallut pour ainsi dire de minute en minute nettoyer avec de petites éponges, cette bouche qui se remplissait de sang et de mucosité infectante. Après une demi-heure d'excessives souffrances se sentant un peu soulagé, M. Bernier fit signe au médecin par un geste d'autorité que c'était assez et qu'il devait céder la place au prêtre. En recevant le sacrement des mourants il s'unit aux prières de l'Église et présenta successivement les membres qui devaient être sanctifiés par les onctions. La journée fut mauvaise. On essaya de nourrir le malade en lui injectant un peu de liquide à l'aide d'une sonde très péniblement introduite dans la gorge. On résolut de lui poser un vésicatoire au cou et, pour en rendre plus facile le pansement, il se rasa lui-même.

Au soir il reçut la bénédiction apostolique et sur la demande de Mlle Leguay il bénit les personnes présentes : les deux religieuses garde-malades et un prêtre son condisciple. Quand il entendit sonner l'*Angelus* de la cathédrale annonçant la solennité de la Pentecôte, il témoigna une jubilation dont son entourage ne put deviner la cause. Il expliqua son ravissement dans ces quelques lignes : « Vous n'entendez donc pas la belle harmonie des cloches de Saint-Maurice qui annoncent la fête que l'Église célébrera demain ? » Le dimanche matin lorsque les cloches appelèrent les chanoines au chœur M. Bernier voulut réciter l'office avec ses confrères. Il demanda par signe son bréviaire. Après d'inutiles efforts, il lui fallut bientôt fermer le livre de louange divine et se contenter d'unir sa prière mentale à celle de l'Église.

Comme il attendait la visite du médecin, dont il était le confesseur, il écrivit ce petit billet : « Jusqu'ici j'avais toujours espéré, non pas une guérison, mais une prolongation d'existence : je sens maintenant que je touche à mes derniers moments. Je ne veux pas quitter cette terre

sans vous remercier des soins assidus que vous m'avez prodigués avec autant de zèle que de dévouement. Je demanderai pour vous en échange les bénédictions célestes.»

M. Farge vint en effet et se montra fort touché de cette dernière marque d'affection. Quelques visites d'amis fidèles occupèrent encore cette matinée. M. Bernier fit aussi connaître à Mlle Leguay les messes dont il leur restait à s'acquitter et l'esprit de ses dernières volontés.

A 8 heures on fit une lecture au malade sur l'acceptation de la mort. En entendant répéter après chaque paragraphe : « J'accepte la mort en expiation de mes péchés », il s'inclinait avec approbation. On lui récita ensuite les « litanies de la bonne mort » aux pensées desquelles il s'associa pareillement.

Vers dix heures il écrivit : « Je me sens agité. Ne pourrait-on pas me donner une potion calmante ? J'entends du bruit au jardin. » Et, comme Mlle Leguay répondait que tout était tranquille, il continua : « Alors, c'est la fièvre qui m'agite. Cette fièvre sera suivie du délire et terminée par l'agonie. Il serait bon de convoquer un certain nombre de personnes pour l'après-midi. »

Peu après, il fit signe qu'un travail destructeur s'opérait dans sa tête. Il paraissait suivre tous les degrés de sa décomposition. Mlle Leguay lui dit que l'heure de la délivrance approchait. Il leva les yeux au ciel avec sérénité puis jeta un regard suppliant sur le petit crucifix qu'il tenait à la main.

Il reprit encore son crayon, c'était pour la dernière fois : « J'opine pour qu'on récite ici les prières des agonisants. Qu'on aille aussi prévenir le chapitre si les circonstances actuelles permettent qu'il puisse s'en mêler. »

Les circonstances étaient la messe pontificale et le chant solennel du *Te Deum* en actions de grâces de la bataille de Magenta.

Mlle Leguay dit à l'une des religieuses de porter le billet

à la cathédrale. Mais M. Bernier lui fit signe que c'était elle-même qu'il chargeait du message. Elle lui avait toujours obéi instantanément, sans aucune objection. A l'instant suprême elle obéit encore et partit sur le champ. Elle ne lut point dans les regards du moribond le dernier adieu : elle ne pénétra point le motif de sa dernière volonté. Au moment de paraître devant Dieu, pour ne pas être attendri et distrait par le spectacle de sa douleur, il éloignait la femme qui, seule, avait mis quelque douceur en sa vie. Il préférait mourir comme à l'hôpital entre des mains étrangères.

Les deux gardes-malades commencèrent à réciter la prière aussitôt que Mlle Leguay fut partie. Vers la fin il fit signe de les interrompre et de l'aider à se relever la tête. On n'eut pas le temps d'exécuter son ordre. Par un suprême effort il se souleva, se passa la main sur le front et retomba inanimé. On retrouva près de lui son chapelet qui ne le quittait guère et son petit crucifix de vermeil portant l'indulgence plénière *in articulo mortis*, ainsi que l'indulgence du chemin de croix pour les malades[1].

Cependant Mlle Leguay arrivait à la sacristie de la cathédrale. L'office n'était pas encore terminé. Elle fit porter immédiatement à l'évêque sur son trône le billet du moribond. Quelles pensées ces dernières lignes éveillèrent-elles dans le prélat? Revit-il ses dix-sept années d'épiscopat, l'affection tendre et délicate qui l'avait empêché, dès le début, de s'en démettre, les luttes pour la justice, la vérité, l'honneur de l'Église, et regretta-t-il l'abandon final? Dès la fin de la cérémonie, accompagné de MM. Bompois et Mathurin Subileau, il se rendit au Triangle. Le vicaire général Chesneau qui disait la messe de midi eut la pieuse pensée de l'offrir à l'intention du défunt.

[1] M. Bernier conservait précieusement dans ses papiers la concession d'une indulgence plénière à l'article de la mort. Il l'avait obtenue par un de ses amis qui la tenait de Grégoire XVI pour sa famille et vingt-cinq personnes de son choix.

Sur l'ordre de Monseigneur le corps fut ramené le soir à la ville pour faciliter les honneurs de la sépulture. Il la présida très solennellement le mardi suivant, en faisant la levée du corps et en donnant l'absoute. Au nom de la Commission des Hospices, le maire d'Angers, M. Ernest Duboys, prononça sur la tombe l'éloge de l'administrateur dévoué des établissements hospitaliers de la ville[1].

Une assistance nombreuse et recueillie remplit encore la cathédrale pour le service de huitaine. L'évêque, « entouré de tout le clergé de la ville, de tous les curés d'arrondissement, d'un grand nombre de curés de canton et de desservants accourus de tous les points du diocèse, présidait avec une visible émotion cette funèbre cérémonie ; on remarquait dans la foule des représentants de toutes les administrations, des députations de toutes les communautés religieuses, les professeurs et toute une division du collège Mongazon. »

Un jeune ami du défunt, l'abbé Gardais, vicaire à la cathédrale, rendit compte dans le *Journal de Maine-et-Loire*[2] des hommages dont les Angevins avaient tenu à honorer l'homme de caractère qui venait de disparaître.

« Maintenant, disait l'article, il nous reste à faire espérer dans quelques mois un travail consciencieux qui embrassera la vie tout entière de M. Bernier... Sa biographie

[1] Mlle Leguay consulta beaucoup pour savoir quelle inscription graver au pied de la simple croix qui marque le tombeau de M. Bernier :

L'archevêque de Cambrai proposa : *Timenti Dominum bene erit in extremis et in die defunctionis suæ benedicetur.* M. Chesneau : *Justus de angustia liberatus est.* — L'idée de M. Gardais l'emporta :

Requievit super eum Spiritus Domini.
Spiritus intellectus et fortitudinis.
Spiritus scientiæ et pietatis.
Benefac, Domine, bonis et rectis corde.

La tombe de M. Bernier se trouve, — du côté gauche quand on entre dans le cimetière, — derrière le monument de Dauban, entre la pierre tombale de M. et de Mme de Chateauneuf et la chapelle de la famille Lepage.

[2] Numéro du dimanche 26 juin 1859.

sera une belle page de plus dans l'histoire de l'Église d'Angers[1].

Ce mort si dangereux pour un parti allait-il donc revivre dans un livre? On conçoit que les adversaires aient été désagréablement surpris. L'un d'eux ne put s'empêcher d'en écrire à dom Guéranger[1] :

Mon très révérend Père, vous avez dû recevoir ce matin un numéro du *Journal de Maine-et-Loire* renfermant un article nécrologique sur M. Bernier qui vous inspirera, sans doute, une profonde pitié.

Voilà donc comment on écrit l'histoire de nos jours ! Pour moi, je suis bien affligé qu'un prêtre qui n'aimait pas l'Église puisse trouver un écho parmi nous...

Vous savez peut-être qu'en mourant M. Bernier faisait imprimer un mémoire contre la Salette qu'il a adressé aux évêques de France.

Personne ne le connaît ici ; s'il vous parvenait je serais heureux de le voir. Il en a laissé encore un autre qui n'est pas imprimé et dans lequel il veut montrer que la définition sur l'Immaculée Conception n'a nui en rien à la cause du Gallicanisme. Et voilà encore une fois un prêtre dont on veut écrire la vie ! Je compte sur votre affection, mon très révérend Père, pour demander au bon Dieu pour moi une mort plus chrétienne et plus sacerdotale.

Les circonstances du décès de M. Bernier et l'envie de savoir le contenu de ses manuscrits firent beaucoup causer. Ses adversaires mirent particulièrement en relief que, pour justifier un sermon scandaleux, il avait passé ses derniers jours à écrire contre la Sainte Vierge et qu'il était mort sans recevoir le viatique. On en tira des conclusions désavantageuses. Mais personne en Anjou ne possédait assez de lecture ou de passion pour leur donner le style de l'his-

[1] Lettre de l'abbé Debeauvoys (*alias* de Beauvoys), à dom Guéranger, datée du 28 juin 1859. — Louis-Hippolyte Debeauvoys, né à Saint-Aubin-du-Pavoil, le 8 février 1819, chanoine honoraire, aumônier de l'école normale (1851-1864), directeur de la maîtrise (1864-1865), curé de Louvaines (1865-1872), mourut à Angers, le 14 juin 1872.

toire traditionnelle des hétérodoxes. La formule fut frappée à l'abbaye de Solesmes et de là elle se répandit sur la ville d'Angers avec l'éclat d'un coup de foudre : « Il a blasphémé comme Nestorius, il est mort comme lui, la langue pourrie[1]. »

Pieusement acceptée par les ultramontains, cette interprétation ne facilitait point la tâche de celui qui devait prononcer l'oraison funèbre du défunt.

Elle avait été fixée à un service solennel qui devait être célébré le 26 juillet au petit séminaire Mongazon.

L'évêque présida, assisté de ses deux vicaires généraux. On remarquait dans l'assistance, M. Eugène Bernier, le maire d'Angers, M. de Lens. Les ecclésiastiques étaient très nombreux, amenés peut-être, au moins quelques-uns, par la curiosité. On attendait avec surexcitation comment une mémoire si discutée inspirerait l'orateur. C'était M. Priou, curé de Saint-Laud d'Angers, ancien supérieur de Mongazon. Il prit pour texte : « Bien grand est celui qui a trouvé la sagesse et la science; mais plus grand encore est celui qui craint Dieu. » « Vous n'attendez pas de moi, dit-il dans son exorde, un éloge complet du cher défunt. Cette tâche serait au-dessus de mes forces. Désigner d'ailleurs pour ce rendez-vous de la religion et du souvenir la chapelle du petit séminaire d'Angers, c'était d'avance nous tracer le cadre et nous indiquer le plan de notre discours. Nous sommes loin de nous en plaindre. En faisant ce choix, le Pontife vénéré qui préside cette cérémonie funèbre a voulu donner une nouvelle marque de sa tendre sollicitude pour ses bien-aimés enfants de Mongazon et honorer dans M. Bernier la mémoire d'un ancien supérieur en le proposant pour modèle à la jeunesse studieuse, clé-

[1] La mort de Nestorius est légendaire. Au sujet de la maladie de M. Bernier on peut voir la description que fait le professeur Jaccoud (*Traité de pathologie interne*, 1877, t. II, p. 58) de la « glossite profonde aiguë ». Cette description correspond de tout point à la relation qu'a laissée Mlle Leguay de la mort du chanoine.

ricale ou laïque, de cette pieuse maison. Il a voulu que l'administrateur habile fût loué en présence d'hommes éminents, dignes appréciateurs du mérite, qui déjà nous ont devancé dans son éloge en parlant de lui beaucoup mieux que nous n'osons le faire[1]. Il a voulu que le saint prêtre fût loué en une assemblée de prêtres pour la plupart ses condisciples, ses élèves ou ses collaborateurs, mais tous ses amis, afin que l'éloge de cette vie sacerdotale ne rencontrât dans notre auditoire que des cœurs bienveillants et des esprits sans prévention. »

Se renfermant dans les limites qui lui semblaient assignées par les circonstances, M. Priou essaya « de retracer brièvement dans M. Bernier — 1° les qualités de l'homme et principalement de l'instituteur de la jeunesse, — 2° les vertus du prêtre ». Il ne se permit que cette allusion à ses controverses : « Pour rendre compte des travaux de notre cher défunt, il nous faudrait des talents et des connaissances que nous sommes loin de posséder. Nous n'irons point surtout, pilote inexpérimenté que nous sommes, nous aventurer sur cet océan de la polémique, où lui, notre maître à tous égards, n'a pas toujours su éviter les écueils. Seulement, au sujet des points litigieux qui, dans ces derniers temps, ont été débattus, sans profit pour la religion, nous dirons à la louange de M. Bernier que constamment il a porté dans la discussion une franchise et une loyauté dignes d'un meilleur sort et dignes aussi de servir de modèles à ses adversaires eux-mêmes[2]. »

L'orateur, qui avait montré beaucoup de courage en prononçant un tel éloge, en manqua pour l'imprimer. Sa prudence, comme il aurait dû le prévoir, ne produisit point tout l'apaisement désiré. Ses pensées et ses paroles furent

[1] M. E. Duboys dans l'allocution prononcée au cimetière.

[2] Dans les nombreuses copies que Mlle Leguay a faites de cet éloge funèbre et qui peuvent exister encore, elle a supprimé ce passage ainsi que plusieurs autres qui lui étaient pénibles ou qui lui paraissaient susceptibles d'entretenir les querelles.

travesties. Pour se défendre il fut obligé de déposer en plusieurs endroits des copies authentiques de son discours et les intéressés allaient les vérifier. Malgré tout, la simple vérité historique disparaissait peu à peu, encore une fois, devant une tragique légende ecclésiastique. L'exagération des traits de la biographie de M. Bernier y aboutissait facilement. En éditant une Bible française il s'était montré protestant; en jugeant les jésuites, janséniste; en critiquant l'apparition de la Salette, rationaliste. Son gallicanisme et son libéralisme étaient trop notoires pour qu'il fût nécessaire de les rappeler. L'accusation de ses mœurs — elle se tira de sa cohabitation avec Mlle Leguay — et sa fin douloureuse achevaient de lui fournir deux caractéristiques de l'hérétique idéal. La superstition et l'intérêt acceptèrent et propagèrent ces données, et, comme leurs fauteurs faisaient une profession toute particulière de l'amour de Dieu et du prochain, elles réussirent incomparablement. Un cardinal, dont le jugement ne s'élevait point à la hauteur du talent ne se faisait point prier pour raconter la punition de cette langue blasphématrice. Un religieux prêchant une retraite cita au bon peuple qui l'écoutait cet exemple, très récent, très voisin, de la malédiction dont Dieu frappe les contempteurs de sa mère. Enfin, par une transition fatale, du châtiment terrestre on conclut à la peine éternelle et le misérable chanoine fut déclaré « réprouvé ».

Il est facile de deviner quelles tortures ces mesures causèrent aux personnes qui l'avaient aimé. Mlle Leguay l'a laissé entendre dans un récit qui raconte aussi d'où leur vint la consolation.

Après le décès de M. l'abbé Bernier, une personne très pieuse et toute dévouée à sa mémoire se trouvait cruellement oppressée par les diverses appréciations qui lui parvenaient sur le sort éternel de celui qui possédait depuis de longues années son intime confiance et duquel elle recevait de salu-

taires et précieux conseils. Dans sa peine elle eut recours à la prière et conjurait avec instance le Seigneur de lui donner quelque connaissance du sort qui était réservé à son vénérable Père. Déjà quelques mois s'étaient écoulés sans satisfaction à ce sujet, elle redoublait de ferveur dans sa demande en disant à Dieu qu'elle n'osait pas solliciter cette faveur pour elle-même, et elle lui désignait une de ses amies intimes qui partageait et son estime et son affection pour la mémoire du vénéré défunt, afin qu'il voulût bien lui donner cette connaissance. Cette personne s'exprime ainsi :

« Quelques mois après le décès de notre vénérable défunt, j'eus la satisfaction de l'apercevoir en songe. En le voyant entrer dans ma chambre, je ne savais comment lui exprimer la joie que me causait son retour à la vie, et je m'écriais : « Quoi vous voilà, cher bon Père, que je suis heureuse de « vous revoir » !... Ma joie se manifestait hautement; à quoi il répondit : « Taisez-vous et ne faites pas si grand tapage « ou bien je vous emmènerai avec moi ». Je répondis avec enthousiasme : « Emmenez-moi, c'est mon plus grand « désir ». Il répliqua « Mais, je ne suis pas très bien; en effet « je me suis trompé ». Puis il disparut.

Ces mots : *je ne suis pas très bien*, sans donner une satisfaction complète, donnaient toujours l'espérance d'un acquittement plus ou moins éloigné. La même personne reçut plus tard une affirmation plus positive. Elle dit :

« Le mardi de la semaine sainte, 3 avril 1860, étant allée au jardin où je n'étais pas allée depuis quelque temps, et qui me rappelle toujours le souvenir des derniers jours de ce bon Père, dans la nuit, je le vis près de la porte du champ. Je m'empressai d'aller à lui, il me parut en très bonne santé et il n'avait même pas de canne. Je lui demandai comment il se trouvait. Il répondit : « Mais c'est étonnant comme je « suis bien ». Puis il avait à la main une poignée de cerfeuil qu'il se disposait à porter à sa bouche; je lui dis : « Ne « mangez pas cela, ça pourrait vous faire mal ». A quoi il répondit, avec une assurance qui produisit sur moi sûrement une forte impression : « Soyez bien tranquille, maintenant je « n'ai plus rien à craindre ». Puis il disparut.

Une autre personne à qui ces communications avaient été confiées écrivait à la date du 16 août 1860 :

« Si vous saviez comme ces rêves me reviennent souvent à

la pensée et comme ils me semblent l'expression de la vérité; il semble que Dieu n'ait demandé à ce bon Père que l'aveu de son erreur pour la lui pardonner et le récompenser de toutes ses vertus : « *En effet je me suis trompé* ». Puis peu de temps après : « *C'est étonnant comme je suis bien. Maintenant je n'ai plus rien à craindre* ». Que le bon Dieu est bon d'avoir permis cette révélation ! C'en est bien une pour moi ».

. . . . . .

. . . . . [1]

A. Houtin.

[1] J'arrête ici la publication de cette histoire. Elle paraîtra, je l'espère, en temps opportun, revue, corrigée, et augmentée de cinq chapitres que la prudence m'a fait un devoir de supprimer dans cet essai.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

ANNÉE 1900

Pression barométrique, moyenne, 758^{mm},87.

Plus basse pression le 19 février, à 5 h. du soir, 732^{mm},90.

Plus haute pression le 16 décembre, à 10 h. du matin, 775^{mm},35.

Température moyenne de l'année, 12°,79.

Moyenne des minima (sous abri) 7°,82.

Moyenne des maxima (sous abri) 16°,91.

Moyenne des minima (en plein air) 7°,34.

Moyenne des maxima (en plein air) 19°,55.

Moyenne des minima (en plein air) (boule verte à 0^{m},10 du sol) 6°,56.

Moyenne des maxima (en plein air) (boule verte à 0^{m},10 du sol) 26°,73.

Moyenne de la température d'une eau de source, 11°,18.

Minima absolu (sous abri) le 10 février, — 4°,6.

Maxima absolu (sous abri) le 19 juillet, 37°,8.

Minima absolu (en plein air) le 10 février, — 6°,1.

Maxima absolu (en plein air) le 19 juillet, 44°,0.

Minima absolu (boule verte à 0^{m},10 du sol) le 10 février. — 6°,8.

Maxima absolu (boule verte à 0^{m},10 du sol) le 19 juillet, 57°,8.

Humidité relative moyenne, 71.

Hauteur totale de la pluie, 471^{mm},8, tombée en 138 jours et 40 jours de pluie, dont la hauteur, n'ayant pu être mesurée au pluviomètre, a été observée au pluvioscope.

Évaporation, 1,265^{mm},70 en 363 jours.

Gelées, 19 jours ; gelées blanches, 28 jours ; rosée, 129 jours ; neige, 5 jours ; grêle, 3 jours ; grésil, 2 jours ; brouillards, 22 jours ; brouillards sur terre, 9 jours ; orages, 17 jours ; éclairs sans tonnerre, 13 jours ; halos solaires, 24 jours ; halos lunaires, 2 jours. Colonne lumineuse très belle au-dessus du soleil, le 15 juillet, de 8 h. 6^{m} à 8 h. 40^{m} du soir. Fortes brumes sèches bleuâtres avec odeur d'ozone, à l'horizon, le 14 mars, à 4 h. du soir ; le 12 avril, de 7 h. du matin à 4 h. du soir ; le 15 mai, à 7 h. du matin.

Le soleil a brillé pendant 300 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1,979 heures environ.

Le vent a soufflé 16 jours du N ; 26 jours du NN-E ; 62 jours du N-E ; 8 jours de l'EN-E ; 12 jours de l'E ; 5 jours de l'ES-E ; 10 jours du S-E ; 8 jours du SS-E ; 12 jours du S ; 24 jours du SS-W ; 58 jours du S-W ; 43 jours de l'WS-W ; 28 jours de l'W ; 20 jours de l'WN-W ; 11 jours du N-W ; 22 jours du NN-W.

Vitesse moyenne du vent en mètres, par seconde, pendant l'année, 5^{m},9.

Plus grande vitesse du vent en mètres, par seconde, 32^{m},7 les 13, 14 février, de 10 h. du soir le 13, à 3 h. 15^{m} du matin le 14, déracinant les arbres et enlevant les toitures des maisons, forte oscillation du baromètre.

Violente tempête les 13, 14 février.

Le 23 février, apparition des papillons Khodocera rhamni et Vanessa io.

Passages d'oies sauvages du S au N le 7 mars, le matin et le soir.

Le 27 mars, arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 15 avril, arrivée du rossignol.

Le 18 avril, arrivée des martinets.

Le 19 avril, arrivée des hirondelles.

Le 29 avril, arrivée du coucou.

Le 9 mai, arrivée de la huppe-huppe.

Le 27 mai, arrivée du loriot.

A. Cheux.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Janvier 1901

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 762^{mm},30; minimum le 29, à 2 h. 20 du soir, 749^{mm},02; maximum le 23, à 11 h. du matin, 726^{mm}68.

Moyennes thermométriques : des minima, 1°,47; des minima (sans abri), 0°,64; des minima (sur le sol), 0°,35; des maxima, 6°,62; des maxima (sans abri), 8°,02; des maxima (sur le sol), 8°,94; d'une eau de source, 6°,32; du mois, 4°,32.

Minimum le 6, — 8°,8; minimum (sans abri) le 6, —10°,3; minimum (sur le sol) le 6, — 9°,5; maximum le 16, 11°,2; maximum (sans abri) le 17, 13°,0; maximum (sur le sol) le 20, 14°,5.

Humidité relative, 81. Pluie, 21^{mm},0 en 11 jours appréciable au pluviomètre, et 4 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 35^{mm},50 en 25 jours.

Nébulosité moyenne, 7,1. Nombre de jours de soleil, 23; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 76 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N; 3 jours du N-E; 6 jours de l'E; 3 jours du S-E; 3 jours du S; 7 jours du S-W; 7 jours de l'W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6^{m},0. Plus grande vitesse du vent le 27, à 3 h. 16 du soir, 21^{m},4 par seconde.

Gelées, 11 jours ; gelées blanches, 5 jours ; rosée, 7 jours ; brouillards, 6 jours ; neige le 7, flocons de neige les 8, 30, 31 ; grésil le 29 ; halos solaires les 13, 23.

Février 1901

Moyenne barométrique : 761^{mm},16 ; minimum le 5, à 7 h. du matin, 740^{mm},26 ; maximum le 16, à 10 h. du matin, 774^{mm},59.

Moyennes thermométriques : des minima, 1°,27 ; des minima (sans abri), — 2°,04 ; des minima (sur le sol), — 2°,45 ; des maxima, 4°,66 ; des maxima (sans abri), 6°,14 ; des maxima (sur le sol), 9°,19 ; d'une eau de source, 4°,25 ; du mois, 2°,75.

Minimum le 16, — 8°,1 ; minimum (sans abri) le 16, — 9°,5 ; minimum (sur le sol), — 9°,9. Maximum le 26, 11°,6 ; maximum (sans abri) le 26, 19°,0 ; maximum (sur le sol), le 26, 20°,2.

Humidité relative, 76. Pluie, 16^{mm},2 en 8 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 25^{mm},50 en 17 jours.

Nébulosité moyenne, 6,5. Nombre de jours de soleil, 20 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 92 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N ; 10 jours du N-E ; 1 jour du S-E ; 2 jours du S ; 5 jours du S-W ; 3 jours de l'W ; 5 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 4^{m},8. Plus grande vitesse du vent le 5, à 4 h. 17 m. du soir, 18^{m},2 par seconde.

Gelées, 18 jours ; gelées blanches, 11 jours ; brouillards les 3 et 11 au matin ; neige les 6, 15, 16, 19, 20 ; grésil les 1er et 20 ; halo solaire de 22° très faible le 26.

A. Cheux.

CHRONIQUE

On annonce que les travaux qui doivent mettre la Loire en état de navigabilité seront entrepris incessamment entre Angers et la pointe de l'île de Chalonnes. Nous apprenons d'ailleurs que M. Pierre Baudin, ministre des Travaux publics, se préoccupe personnellement et s'occupe activement de cette question des routes fluviales de France. Parmi le programme de grands travaux que le Conseil des ministres a décidé de soumettre aux Chambres figure l'*amélioration de la Loire entre Nantes et Angers.*

***

M. Émile Picot, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui avait déjà restitué à notre Jehan Daniel, dit Me Mitou, le *Pionnier de Sœurdre* et le *Franc Archier de Cherré,* vient de soulever une question qui intéresse deux fois les Bibliophiles angevins.

Dans sa réimpression au *Bulletin du Bibliophile* du 15 janvier 1901, de la précieuse plaquette (in-4° de 18 ff. non chiffrés, de 24 lignes à la page, caractères gothiques, format agenda) de la Bibliothèque royale de Dresde qui porte pour titre : *Moralité nouvelle récréatifve et profitable à quatre personnages, c'est à savoir, Pyramus, Tisbee, Le Bergier, La Bergière,* imprimé sans lieu ni date, vers 1535, le savant éditeur, reproduisant le *fac simile* du titre, fait observer que la marque de libraire renferme les lettres I, C, reliées par un nœud de cordes. Or ce même chiffre se retrouve sur le frontispice (daté de 1526), qui précède l'édition originale (presque introuvable) de la *Légende joyeuse de maistre Pierre Faifeu,* par Ch. Bourdigné, imprimée à Angers en 1532.

M. Picot en conclut que ce livre curieux sort des presses angevines et il se demande s'il ne serait pas l'œuvre de Jehan Daniel dit maître Mitou.

La recherche est intéressante. Après René Tardif, et le frère de notre chroniqueur Jean de Bourdigné (nous n'osons

citer le nom de F. Charbonnier, le fils adoptif de Guillaume Crétin), nous ne connaissons guère d'autres poètes angevins de ce temps que Daniel, l'auteur des *Noëls*, et Germain-Colin Bucher, si heureusement ressuscité par M. Joseph Denais[1].

Et pourquoi cette pièce ne serait-elle pas précisément de Germain Colin? Celui-ci, comme Me Mitou, « tenait en même temps à l'Église et au monde le plus profane ». Celui-ci, en outre, s'il versifie habituellement en rimes plates, se sert parfois de rimes croisées — hardiesse nouvelle alors — ce que n'a point fait l'auteur du *Pionnier* et du *Franc Archier*, ainsi que le remarque M. Picot. Que le savant bibliographe dirige donc ses recherches de ce côté; nous ne serions pas surpris qu'il trouve (comme nous-même, en un simple coup d'œil, il est vrai) un certain air de famille, entre les *Poésies de Germain-Colin Bucher* et la *moralité* décrite, parfois même des tournures, des pensées familières à Germain Colin. (Cf. les vers 74-77, 87-88, 99-100, 106, 114, 115, 150, 178-179, 242, — vers que nous croyons avoir lus en Germain Colin, — ainsi qu'une partie du vers 282. Et encore 332-335, à cf. avec CCXXX de l'édition Joseph Denais. Puis 351-356, 368-377, 386-388, 405, 410-412, 434, 472, 475, 489-490, et bien d'autres, qu'il serait utile de rapprocher.

***

Grâce à l'initiative prise par M. Dominique Delahaye, président de la Chambre d'Angers, au nom de sa compagnie, et malgré l'opposition des ministres Delombre et Millerand, le Conseil d'État a reconnu aux présidents des Chambres de Commerce françaises le droit de se réunir en assemblée plénière.

Élu une première fois président de cette assemblée, M. D. Delahaye fut désigné comme premier assesseur dans une réunion ultérieure, tenue en 1900 pour la désignation des candidats patrons au Conseil supérieur du Travail. M. Masson, de la chambre de Paris, alors choisi comme président, en offrant cette place d'assesseur au président de la chambre d'Angers, déclarait vouloir rendre hommage au promoteur de ces assemblées.

Le 11 février 1901, les présidents de Chambres de Commerce

[1] *Un émule de Clément Marot. Les Poésies de Germain-Colin Bucher*, angevin, etc. — Paris, Techener 1890, in-8o de 332 pages.

se sont de nouveau réunis à l'Hôtel Continental. Les convocations ayant été envoyées et l'ordre du jour proposé par M. le Président de la Chambre d'Angers ; il lui appartenait d'ouvrir la séance. Il le fit dans un discours lumineux et énergique, réfutant le discours prononcé par M. Millerand, le 11 janvier 1901, à la Chambre de Commerce de Paris, au sujet du projet de loi sur l'arbitrage et la grève. On procéda ensuite à l'élection du bureau, qui fut ainsi constitué : président, M. Fumouze, de la Chambre de Paris ; 1er vice-président, M. Delahaye, de la Chambre d'Angers ; 2e vice-président, M. le sénateur Waddington, de la Chambre de Rouen. L'assemblée étudia les questions inscrites à son ordre du jour : l'arbitrage, le nantissement des fonds de commerce, le rôle des agents de l'enregistrement dans la comptabilité des Chambres de Commerce, le timbre dans les écrits commerciaux, le régime des colis postaux. Notre Président d'Angers prit une part active et prépondérante dans les débats de ces questions qui, à l'heure présente, intéressent au plus haut point notre commerce national.

Depuis, à l'Assemblée de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises, réunie le 4 mars dernier, à Paris, sous la présidence de M. J. Méline, M. Dominique Delahaye a pris de nouveau la parole pour signaler aux sénateurs présents le gaspillage effréné qui résulterait du développement excessif que les socialistes du Conseil supérieur du Travail veulent donner à la « prud'homie » en instituant sur notre territoire 6.000 conseils de Prud'hommes, au lieu des 150 ou 160 d'aujourd'hui. Il a montré que, sous cette forme anodine : « vacations des conseillers prud'hommes », introduite dans la loi votée par la Chambre des députés, le 14 février 1901, se cachait une nouvelle dépense de soixante-douze millions de francs. La nouvelle « prud'homie » coûterait à la France, un peu plus que ne coûtent à l'Angleterre ses colonies, portées aux dépenses du budget britannique pour soixante-deux millions !

***

Depuis longtemps il était question de transformer notre Jardin des Plantes et de le rendre digne enfin de la cité que les étrangers se plaisent à surnommer la Ville des Fleurs.

Les modifications profondes qui doivent être apportées sous peu dans le quartier Saint-Michel, la création, entre

autres, d'une rue nouvelle destinée à relier directement les casernes de la Brisepotière au Champ-de-Mars, les acquisitions déjà faites en vue d'assainir les parties basses du faubourg, tout en fixant d'une façon précise les limites du parc futur, rendaient plus urgente encore la nécessité d'en tracer le plan de réfection générale.

L'administration municipale, toujours soucieuse de ce qui peut embellir notre ville, n'hésita pas alors à confier l'étude du projet à un maître dans l'art des jardins, M. Édouard André, membre de l'Institut.

Aujourd'hui, les dessins de M. Ed. André sont entre les mains de M. le Maire d'Angers ; espérons que, bientôt, il sera donné à tous de pouvoir les admirer.

Le Jardin, transformé et agrandi, se trouve limité : au Nord, par la rue de Bouillou ; à l'Est, par la rue projetée, qui doit relier les nouvelles casernes au Champ-de-Mars ; au Sud, par la Butte du Pélican et le boulevard Carnot ; à l'Ouest, par la rue Boreau. Du même coup disparaissent les taudis du faubourg Saint-Michel et de la vallée Saint-Samson ; l'air et la lumière sont répandus à profusion là où il n'y avait auparavant que ruelles étroites, réduits obscurs, ruisseaux infects et servant de déversoirs à toutes sortes d'immondices.

Comme l'acquisition des terrains en bordure du boulevard Carnot et du faubourg Saint-Michel entraînerait forcément une dépense considérable, M. André tourne la difficulté par une combinaison très ingénieuse qui, paraît-il, lui a déjà réussi dans semblables circonstances ; il propose de revendre les terrains placés immédiatement en bordure des boulevards, avec obligation d'y construire, sur des plans imposés, de coquettes villas dont les jardins formeraient terrasse sur le nouveau parc. Il y a là, certes, une entreprise financière d'une grosse importance ; mais pourquoi n'aboutirait-elle pas, à Angers, puisqu'elle a bien réussi dans d'autres villes ?

Maintenant, supposons un promeneur placé sur le terre-plein, derrière la statue de Chevreul — c'est en effet de ce point que l'architecte fait partir la plupart de ses lignes de vue ; — il a devant lui, dans la partie déclive, deux lacs placés à des niveaux différents et réunis par une petite cascade ; derrière, une *pergola*, sorte de tonnelle très à la mode en Italie et recouverte des plus jolies variétés de plantes grimpantes ; sur la hauteur, à la place occupée actuellement par l'Observatoire, une vaste terrasse supportant un motif architectural

(salle de conférence ou d'exposition) ; tout à fait à droite, un massif de roches disposées pour recevoir les fleurettes si brillamment colorées de nos montagnes, un petit coin des Alpes sous le ciel de l'Anjou ; à gauche enfin et dans le fond, les serres comprenant un vaste jardin d'hiver, un aquarium tropical, des serres de culture, le tout encadré par des massifs de fleurs.

Des allées, peu nombreuses mais larges, comme il convient dans un jardin public, relient ces différentes parties et les harmonisent entre elles.

Les collections, au lieu de présenter l'aspect monotone et peu décoratif de nos anciennes écoles botaniques, sont groupées en massifs d'après leurs affinités naturelles ou réparties sur les pelouses suivant leurs qualités ornementales. Ici la science et l'art se prêtent un mutuel appui.

Tel est dans ses grandes lignes le projet de M. Ed. André. Reste à l'exécuter. C'est, on ne peut se le dissimuler, une grosse somme d'argent à débourser ; mais nos édiles ne sauraient reculer devant une considération de cette nature : le Jardin des Plantes est une institution populaire au premier chef ; c'est le jardin de tous et plus particulièrement des déshérités de la fortune ; ce doit donc être le plus beau et le mieux entretenu. — G. B.

***

Depuis longtemps le Musée d'antiquités d'Angers, fondé par M. V. Godard-Faultrier en 1841, d'abord installé au Logis Barrault, dans de modestes pièces, puis transféré, en 1874, dans l'admirable salle, la chapelle et le cloître de l'hôpital Saint-Jean (XIIe et XIIIe siècle), est trop à l'étroit, et M. Auguste Michel, dont le zèle éclairé s'emploie à améliorer le sort de ces intéressantes et précieuses collections, désirerait bien certainement augmenter le Musée des magnifiques Greniers Saint-Jean, dont l'architecture est des plus curieuses. C'était aussi le vœu formulé par M. Godard, il y a 17 ans, dans la préface de son *Inventaire*, qui cataloguait 3296 objets ou groupes d'objets — chiffre qui s'est beaucoup augmenté depuis 1884.

C'est donc avec plaisir que nous apprenons que le préfet, M. de Joly, et le maire d'Angers, M. Ch. Bouhier, ont obtenu de M. le Directeur des Beaux-Arts une somme de 13.500 fr. représentant la moitié de la somme votée par le Conseil dans le but de faire réparer le Musée et les Greniers Saint-Jean.

***

M. Roujon a promis de prélever sur le budget des Beaux-Arts, les sommes nécessaires à la restauration que réclament les peintures de Lenepveu, à la chapelle Sainte-Marie.

Cette restauration sera confiée à M. Guifard, ancien élève de Lenepveu et de Dauban, et dont le portrait figure parmi les personnages de la grande peinture murale de M. Lenepveu, au fond de l'abside.

***

M. Bouhier a obtenu aussi de M. Roujon que deux tableaux seront achetés par la Ville et l'État aux Amis des Arts pour le Musée d'Angers : *La Déroute*, de Pâris, et *Fandango*, de Ribera.

***

Conformément aux volontés de M. Giffard, né dans la Doutre, l'administration municipale avait commandé à M. Thomas une reproduction en bronze de sa statue de *Mlle Mars*.

Cette statue, qui vient d'arriver à Angers, doit être érigée, non sur la place du Ralliement, mais au premier étage de l'escalier intérieur du Grand-Théâtre, au lieu et place de la statue de la *Comédie*, qui sera montée au foyer.

***

Pendant une revue du 135e d'infanterie, caserne Desjardins, à Angers, M. le général de division Mathis, a remis la croix d'officier de la Légion d'honneur à M. Roger de Terves et M. de Villebiot, commandants au 71e régiment territorial.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Legludic Emile-Henri, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers ; 36 ans de services.

M. Capdeville Jean-Eugène, directeur des contributions directes, à Angers.

Sont nommés :

Officier de l'Instruction publique :

M. Aïvas, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts d'Angers.

Officier d'Académie : M. Jobelot, vétérinaire, professeur de la maréchalerie de Saumur.

M. François-Jacques Simon, instituteur public à la Pommeraye (Maine-et-Loire). Médaille d'argent à l'Exposition.

***

Dans sa séance mensuelle, la Société d'horticulture d'Angers a procédé dimanche 3 mars à la nomination d'un président, en remplacement de M. de la Devansaye, décédé.

M. Anatole Leroy, premier vice-président, a été élu président.

Cette nomination a donné lieu à d'autres élections qui ont été les suivantes :

M. Gaston Allard a été élu premier vice-président.

M. Verrier-Cachet, qui était secrétaire, a été nommé deuxième vice-président.

M. Bouvet, directeur du Jardin des Plantes, a été élu vice-secrétaire.

Le Bureau de la Société d'horticulture d'Angers est donc composé des personnes sus-nommées et en plus de :

M. Millet, secrétaire, M. Fargeton père, gérant, et M. Goinard, bibliothécaire.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux nouveaux élus dont la grande compétence et les talents sont appréciés de tous et dont l'éloge n'est plus à faire.

***

Dans sa séance du 2 février, la Société des Architectes de l'Anjou a élu son bureau pour l'année 1901.

Ont été nommés :

Président, M. Léon Tendron.

Vice-présidents, MM. Alexandre Velé et Victor Rabjeau.

Secrétaire-Trésorier, M. Gustave Charron.

Archiviste, M. Eugène Dusouchay.

***

La ville de Fougères, qui, chaque année, donne de fort belles auditions musicales, vient de faire jouer, avec un succès énorme, deux poésies de notre compatriote M. Lionel Bonnemère, les *Dettes de Margot* et la *Bataille du Léman*, ode symphonique mise en musique par M. Nicolle, qui n'avait pas plus de 20 ans quand il écrivit sa partition, mais n'en a pas moins trouvé le secret d'en faire un petit bijou.

***

Parmi les œuvres exposées au Cercle de l'Union artistique de Paris, il convient de citer un beau portrait de *M. le comte de Maillé*, sénateur de Maine-et-Loire, par M. Bonnat, de l'Académie des Beaux-Arts.

***

M. Eugène Gilliard, architecte attaché à la maison Bessonneau, qui signait « Valentin » les critiques d'art du *Patriote*, vient d'être nommé professeur de perspective à l'École des Beaux-Arts de Genève.

M. Eugène Gilliard l'a emporté sur de nombreux concurrents et à l'unanimité des membres du jury, composé de huit peintres et de sept architectes.

***

Le paquebot *Ernest-Simmons* vient de rapatrier le colonel de la Guillonnière, 40 militaires de l'infanterie de marine, 24 marins, 11 zouaves et quelques chasseurs d'Afrique.

Le colonel de la Guillonnière commandait le 3e d'artillerie de la brigade Bailloud. Cette brigade comprenait 3 batteries d'artillerie possédant des canons de 75 milimètres nouveau modèle, qui ont été pour la première fois expérimentés. C'est elle qui a pris possession du tombeau des empereurs à Pékin, fait qui a produit un effet considérable sur les Chinois.

***

Saumur qui, avant l'invasion du phylloxéra, cultivait dans l'arrondissement 23.000 hectares d'excellentes vignes, soit la moitié du vignoble angevin, a tenu à avoir aussi sa Foire des Vins ; elle s'est ouverte le 26 janvier, de nombreuses affaires s'y sont traitées.

Des discours échangés, par M. le docteur Peton, maire ; M. le comte de Blois, sénateur, président de la société Industrielle et Agricole de Maine-et-Loire, et M. A. Bouchard, délégué départemental, nous retiendrons les extraits suivants de cette dernière allocution plus spécialement historique :

« Il fallait que les vignerons restassent fidèles à ces cépages qui produisaient ces vins, que les Plantagenets d'Anjou, qui reposent sous les voûtes de l'église abbatiale de Fontevrault, faisaient venir sur leurs tables quand ils conquirent le trône d'Angleterre ; à ce vin qui au xve siècle, était considéré comme l'un des trois grands vins de France.

« Et puis n'avaient-ils pas aussi à être soucieux de conserver le privilège d'alimenter l'industrie locale de « vins mousseux » devenue si prospère.

« Concevez-vous, messieurs, Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg, Chazé, Varrains, pour ne parler que de ces communes, produisant des vins d'Othello, au lieu de ces vins rouges à chair rutilante, tout embaumée du parfum de framboise, chaude au cœur, et issue de ces Cabernets qu'un prêtre de Fontevrault, l'abbé Breton, introduisit chez nous en 1631 ?

« Concevez-vous les coteaux de la Loire plantés en Noah, et Montsoreau, Turquant, Parnay, Souzay, Dampierre abandonnant le Chenin et ses vins à mousse fine qui ne donnent qu'une griserie aimable amenant le sourire aux lèvres ?

« Non, n'est-ce pas ?

« Saumur sans ses vins de Cabernet et de Chenin blanc eût été une perle tombée du diadème des vins de France.

« Vous n'avez pas voulu aller à ces producteurs directs vers lesquels on cherchait à vous entraîner. Vous êtes restés fidèles à vos coutumes ancestrales. »

***

Conférences :

Mgr Rumeau a défendu, le 11 janvier, à l'Université catholique, devant une assemblée si nombreuse, que les places étaient insuffisantes, les *congrégations religieuses* menacées par le projet de loi Trouillot.

Le vénéré prélat s'est attaché à réfuter les allégations des adversaires des congrégations, notamment sur ces reproches qu'elles possèdent des richesses immenses et qu'elles ne paient que des impôts dérisoires.

En 1895, d'après M. Brisson, peu suspect, les religieux possédaient 500 millions Or, il y a 160.000 religieux ; cela constituerait un capital de 3.125 francs par personne, un revenu annuel de 100 francs environ, soit 0 fr. 25 ou 0 fr. 30 par jour.

Les congrégations paient : 1° l'impôt foncier ; 2° l'impôt des portes et fenêtres ; 3° l'impôt mobilier ; 4° l'impôt personnel ; 5° l'impôt des patentes ; 6° les contributions de toute nature ; 7° l'impôt sur le revenu (même sur les revenus imaginaires) ; 8° l'impôt spécial des biens de mainmorte ; 9° le gouvernement a créé d'autres impôts particuliers pour pressurer davantage les congrégations religieuses.

Tout ceci concerne spécialement les congrégations autorisées. Quant aux autres, l'État ne les connaît pas comme personnalité morale et elles sont ainsi incapables de posséder. Toutes leurs propriétés appartiennent à des Sociétés particulières, régulièrement constituées ; elles subissent également tous les impôts. Pourquoi les taxer d'une façon plus rigoureuse que les propriétés exclusivement laïques ? C'est une injustice. Au reste, si on évaluait ces propriétés à leur juste valeur, si on défalquait les dettes qui les grèvent, on trouverait qu'elles se réduisent à bien peu de chose pour chaque personne.

Mgr Rumeau a fait ressortir quel préjudice les pauvres éprouveraient de la disparition des congrégations religieuses qui donnent l'éducation à 2 millions d'enfants, recueillent 60.000 orphelins et 30.000 vieillards.

Enfin, Mgr l'Evêque montre tout le prestige que les congrégations exercent à l'extérieur. C'est grâce à elles que la France possède encore une grande influence en Orient et en Extrême-Orient. Les communautés disparues, la France disparaît avec elles dans ces vastes contrées.

Le patriotisme autant que la justice nous fait un devoir de conserver des auxiliaires d'un prix inestimable.

Cette conférence a produit une impression profonde sur l'auditoire.

Mgr Favier, dans une inoubliable conférence dont nous entretient dans ce même fascicule M. l'abbé Delahaye, nous avait parlé du catholicisme en Chine, de son expansion et aussi, récemment, des terribles événements qui ont amené la destruction de tant d'églises, de chapelles, et la mort d'un si grand nombre de chrétiens.

Après le vaillant évêque de Pékin, c'est Mgr Augouard, vicaire apostolique de l'Oubanghi, qu'un nombreux et brillant auditoire eut le bonheur d'entendre Salle du Quinconce.

Mgr l'Évêque d'Angers avait bien voulu présider la réunion. Après avoir en quelques mots souhaité la bienvenue au courageux missionnaire, Monseigneur donne la parole au R. P. Le Tallec, le priant de présenter le conférencier à ses auditeurs.

Puis Mgr Augouard a parlé de la mission du Congo, qui a été couverte en 23 ans de 4 vicariats, 170 missions, comprenant 300 missionnaires, et peuplées de 20.000 chrétiens.

L'œuvre de la civilisation n'était pas facile, vu les mœurs des habitants. L'étendue du pays et la diversité des idiomes la rendaient plus ingrate encore. Quatre à six cents kilomètres séparent souvent deux stations. Un missionnaire qui, à force d'énergie, a appris un idiome, est incompris chez une peuplade voisine. Le temps pour ces études est compté, car la vie moyenne d'un de ces apôtres ne dépasse pas six ans ! Mais rien ne les rebute et, grâce à eux, les indigènes apprennent à aimer la croix et notre pavillon. On leur enseigne le français ; on fait des menuisiers, des forgerons, des ouvriers de tout genre, de ces gens qui méprisaient le travail. Avec

l'entretien des hôpitaux, voilà à quel emploi sont destinées les ressources demandées à la charité.

M. l'abbé Giquello, aumônier du navire-hôpital, *le Saint-Paul*, a fait une conférence à la Salle du Quinconce. Parlant de Terre-Neuve et de l'Islande, il a exposé les misères de nos courageux pêcheurs bretons et mis en lumière les bienfaits des œuvres de mer qui prennent de jour en jour plus d'extension.

Son récit était accompagné de projections lumineuses qui lui donnaient un intérêt particulier et M. Maurat a chanté plusieurs poésies de Botrel.

M. le Dr Monprofit, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, a fait, le 15 février, une intéressante conférence sur l'œuvre de la *Goutte de lait*, sous le patronage de l'Union des Femmes de France.

M. l'abbé Crosnier, professeur à l'Université catholique d'Angers, a fait à Niort une conférence très applaudie sur *Louis Veuillot poète*, en se tenant à l'écart de toutes les questions irritantes qui ont agité la vie du célèbre polémiste et grand écrivain.

M. Chéramy, avoué à Paris et originaire de Mouliherne, vient de faire, aux Amis des Arts, une intéressante conférence sur *Richard Wagner*.

Il a établi d'abord l'historique des œuvres musicales des prédécesseurs de Wagner et retracé, sans que l'intérêt ait faibli, la vie du maître, parlant éloquemment de ses opéras : *Tannhauser*, *Lohengrin*, le *Vaisseau fantôme*, *Tristan et Yseult*, les *Maîtres chanteurs*, la *Valkyrie*, etc.

On a applaudi ensuite, dans l'air d'*Elsa*, la voix délicieuse et l'art délicat de Mlle Charpantier, accompagnée au piano par M. le comte de Romain.

M. le Dr Maisonneuve vient de faire une conférence très applaudie à l'*Œuvre des cours et conférences* de Besançon. « Il a, dit la *Franche-Comté*, posé dans une langue précise, élégante le dilemme que la vie ne pouvait avoir que deux causes, ou la transformation de la matière inorganique, ou la

création. Après avoir démontré l'impossibilité de la première, il a conclu qu'il fallait forcément s'arrêter à la seconde.

« Le passage de son discours relatif aux expériences de Pasteur sur la fausseté de la doctrine de la génération spontanée a présenté un intérêt tout particulier.

« L'humour du conférencier et la savante simplicité de son style ont tenu constamment en haleine la curiosité du public. »

Me Beauffreton, avocat, a fait, dans la salle des Fêtes de la Bourse du Travail, une très intéressante conférence sur l'alcoolisme.

Plus de 300 personnes étaient présentes.

M. Mercier présidait. L'éloquent conférencier s'est attaché à démontrer que l'alcool est un excitant et non un réconfortant. Exemple : les Anglais, au Transvaal, qui sont gorgés de wisky et meurent par centaine chaque jour.

Pour combattre les progrès de l'alcoolisme, Me Beauffreton préconise l'installation de Sociétés d'alimentation à bon marché, telles que celle de Nancy.

A l'unanimité, l'ordre du jour suivant a été voté à l'issue de la conférence :

« L'assemblée, considérant, en effet, les ravages néfastes de l'alcoolisme, souhaite que les réformes présentées par la Ligue anti-alcoolique soient écoutées par le Conseil municipal, et que les réformes demandées soient exécutées au plus tôt. »

Sous ce titre : *La défense du Saint-Siège, mouvement angevin en 1860*, M. le comte Raoul du Reau donnait récemment, à l'Université catholique, une conférence d'un intérêt tout spécial pour Angers, qui, comme l'a dit M. du Reau, après avoir fourni aux croisades une élite de chevalerie, dirigé « la Grande Guerre » de Vendée, s'est reformée en corps de bataille autour de Pie IX : Lamoricière, comte de Quatrebarbes, de Charette, de Cathelineau, Joseph de la Perraudière, Roger de Terves, Zacharie du Reau, de la Rochebrochard, de Candé, Myonnet, Belon, Ludovic Joubert, l'abbé Caillaud, aumônier ; puis les zouaves d'alors devenus l'abbé Bretaudeau, curé des Ponts-de-Cé ; l'abbé Chauvin, professeur à Saint-Louis de Saumur ; le R. P. Le Tallec, directeur des Internats, etc., etc.

M. le comte du Reau a montré que, dans le mouvement qui a entraîné les catholiques vers les Etats Pontificaux, pour la défense des droits du Pape, le premier élan est venu de

l'Anjou. Son évêque, Mgr Angebault, fut l'*inventeur* du denier de Saint-Pierre et, après les Lamoricière et les Quatrebarbes, il n'est guère de grande famille angevine qui n'ait envoyé son représentant parmi les volontaires du bon droit opprimé. Encore tous ne purent-ils accomplir leur dessein : tel le vicomte des Cars, surpris par la mort quelques jours après avoir écrit à sa noble compagne une admirable lettre pour lui annoncer sa résolution de partir à Rome comme son ami le comte de Quatrebarbes, le futur gouverneur d'Ancône.

Cette conférence a été fort applaudie.

***

Sixième Concert populaire.

Il était donné avec le concours de M. Alexandre Georges, le compositeur bien connu, dont on joue la *Charlotte Corday* à l'Opéra populaire de Paris, et Mme Pauline Smith, soprano.

C'est à M. Alexandre Georges, l'auteur des jolies *Chansons de Miarka*, que nous devons la musique des œuvres bien différentes de deux Angevins, le *Notre-Dame de Lourdes*, de M. l'abbé Jouin et les *Moissonneurs*, de M. Joseph Denais.

Le Concert débutait par la *Symphonie en la* (8e) de Beethoven, très bien exécutée par l'orchestre et admirablement menée, comme d'habitude, par M. Brahy. Il se terminait par l'*Ouverture d'Obéron*, toujours entendue avec plaisir. Mais le mouvement était vraiment trop rapide et Weber, à ce train-là, se verrait rarement joué, faute d'exécutants susceptibles de suivre la baguette du chef d'orchestre.

Nous avons aussi entendu le *Chasseur maudit*, de Franck. Qu'il soit en effet maudit ce chasseur; son histoire n'a pas eu l'air d'intéresser les auditeurs. C'est, dit-on, très fort. Je crains bien que ce ne le soit trop pour être compris.

M. Alexandre Georges dirigeait deux de ses œuvres : les *Préludes d'Axel* et les *Chansons de Leilah*. Les *Préludes d'Axel* sont une œuvre symphonique de premier ordre et leur auteur s'y montre savant dans l'art d'orchestrer ; on sent qu'il possède une connaissance approfondie de la sonorité et du timbre des instruments. La première partie : le *Monde religieux*, est vraiment remarquable. Quant aux deux autres, le *Monde tragique* et le *Monde passionnel*, quoique intéressantes, elles ont l'inconvénient de trop peu différer et par le rythme et par les effets.

Les *Chansons de Leilah* (les *Ramiers* et la *Guirlande*) sont

gracieuses et dénotent de grandes qualités chez le compositeur. Malheureusement, il faut bien le reconnaître, Mme Pauline Smith n'a point su en faire ressortir la grâce et la délicatesse.

Cette artiste, dont l'organe était insuffisant pour une salle comme le Cirque, a été meilleure dans la *Cantilène du chevalier Jean*, de Joncières, mieux dans sa voix et ses moyens.

Comme toujours, nous n'avons que des compliments à adresser à l'orchestre et à son chef toujours si convaincu.

Septième Concert populaire.

Cette séance offrait un intérêt tout particulier : elle a permis de comparer, avec celle du passé, la musique moderne, représentée par les œuvres de l'un de ses maîtres les plus autorisés et les plus en renom, M. Guy Ropartz.

Eh bien, disons-le de suite, l'avantage n'est point resté du côté de cette dernière, et Gluck, Mendelssohn et Berlioz ont remporté une victoire éclatante.

Si la *Fantaisie en ré majeur pour orchestre* de M. Guy Ropartz a paru terne à côté de la *Symphonie italienne* de Mendelssohn et du *Roméo et Juliette* de Berlioz, c'est qu'elle manque de cette inspiration géniale, de cette mélodie qui coule à pleins bords dans les œuvres de ses devanciers. Quoi qu'on dise, la musique ne sera jamais un problème de mathématiques à résoudre par des accords savamment juxtaposés. Sans idée mélodique, malgré les combinaisons d'orchestre les plus heureuses, elle ne donnera au public que l'impression d'un bruit plus ou moins agréable.

La *Fantaisie* de M. Ropartz et son *Adagio pour violoncelle*, ce dernier très bien exécuté par M. Reuland, au talent toujours si correct, n'ont donc obtenu qu'un succès relatif, tandis que la salle a salué de chaleureux applaudissements la *Symphonie* de Mendelssohn et fait une ovation enthousiaste à M. Brahy après la belle interprétation de l'œuvre géniale de Berlioz. Trois fois, notre jeune chef d'orchestre a été rappelé par les bravos d'un public en délire.

Un baryton de grand talent, à la voix pleine et souple, M. Paul Daraux, avait prêté son concours à cette solennité musicale. Nous lui devons une audition pleine de charme de *Quatre poèmes de l'Intermezzo de Henri Heine*, traduits et mis en musique par M. Guy Ropartz, et aussi de l'air d'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck.

La musique des *Quatre poèmes* est expressive et agréable à

entendre. Mais ils ont la même note mélancolique et triste, sensiblement la même cadence, et gagneraient à être entendus séparément.

M. Daraux a obtenu un très grand succès avec le bel air d'*Iphigénie*, qu'il a chanté dans la perfection de sa belle et grande voix et avec un sentiment exquis.

Huldingungsmarsch, de Wagner, terminait le Concert. Ce n'est certes point le chef-d'œuvre du maître. On y retrouve sa main puissante. Mais ce n'est qu'une marche, point supérieure à celles de Meyerbeer.

Huitième Concert populaire. — Festival Liszt.

Succès colossal remporté par la musique de Liszt qui faisait tous les frais du programme.

M. Brahy, à qui incombait le périlleux honneur de diriger, le premier en France, la splendide symphonie *Dante*, nous a donné de cette œuvre maîtresse une interprétation incomparable et l'orchestre, sous sa direction habile et savante, a montré une supériorité qu'auront peine à atteindre ceux de la capitale. Tout est beau, tout est grand dans cette superbe symphonie qui se divise en deux parties, l'*Enfer* et le *Purgatoire*, « auquel, dit si justement M. de Romain, dans *Angers-Artiste*, se rattache et se lie la suave et paradisiaque conclusion du *Magnificat* et du chœur de femmes. L'angoisse infinie des damnés prisonniers de l'éternité, l'amour, l'espoir, la douleur humaine, la sérénité divine des élus, tout chante et pleure, tout vibre ardemment dans ces deux sublimes évocations du mystérieux au-delà ». Ajoutons que l'audition du *Tasse*, poème symphonique exécuté à l'un des concerts précédents, a également obtenu tous les suffrages. Bravos et rappels enthousiastes ont récompensé les habiles exécutants de leur rude labeur et des grandes qualités qu'ils ont prodiguées dans l'exécution hors de pair de ces deux pièces vraiment géniales.

Mme Paul Oriolle avait bien voulu remplacer Mlle Charpantier, empêchée, et chanter la *Chanson de Mignon*, accompagnée au piano par M. A. Cortot.

« M. A. Cortot, disions-nous l'année dernière, se distingue de tous les pianistes que nous avons entendus par son incomparable sonorité, par un jeu vraiment dramatique et, cependant, il a leur légèreté de main dans les demi-teintes, qu'il détaille avec une expression, un sentiment qui défient toute critique. »

Ce que nous avons écrit l'année dernière, nous ne saurions que le répéter. Jamais pianiste, si ce n'est Ketten, ne nous avait empoigné de la sorte, et une ovation sans pareille a salué le grand artiste lorsqu'il frappa les dernières notes de la *Symphonie hongroise* admirablement accompagnée par l'orchestre. Quel talent déployé encore par l'éminent pianiste dans l'exécution si parfaite qu'il nous a donnée ensuite de la *Légende de saint François de Paule marchant sur les flots;* d'*Au bord d'une source*, des *XIe et XIIIe rhapsodies.*

Pour résumer, véritable triomphe pour la musique du célèbre maître hongrois Liszt et aussi pour MM. Brahy, Cortot et les musiciens de notre vaillant orchestre qui, de jour en jour, devient plus parfait.

Musique de chambre. — Troisième séance.

Le mercredi 6 février, Mlle La Perrière donnait, toujours avec le concours de MM. Lemaître et Reuland, son troisième concert, dans la salle du Grand-Hôtel. Le programme comportait des œuvres de valeur, peut-être même de plus grande valeur que les précédents. Cependant je dois avouer que celui du deuxième concert, composé de pièces de genres plus différents, m'avait flatté davantage.

M. Lemaître et Mlle La Perrière nous ont donné une très bonne exécution d'une sonate pour piano et violon de Lazzari. Est-ce parce que j'entendais cette sonate pour la première fois? j'ai trouvé le *lento* et l'*allegro non troppo* du début un peu longs.

M. Lemaître a enlevé avec beaucoup de brio et une superbe qualité de son le *Menuet de la sixième sonate* de Viotti, avec variations de Berthemet. La musique de Viotti, certes, a vieilli, mais elle possède de grandes qualités qu'ont su bien faire valoir le violon et l'archet de M. Lemaître.

L'*adagio* et l'*allegro de la sixième sonate* de Boccherini, surtout le dernier, ont été admirablement détaillés par M. Reuland, et Mlle Laperrière nous a encore prouvé la variété de son talent musical et la délicatesse de son mécanisme, dans un *Nocturne*, de Chopin, et la *Fileuse*, de Stojowski.

Comme aux concerts précédents, la soirée était terminée par un *trio*, celui en *si bémol*, de Beethoven, fort bien rendu. L'exécution du *scherzo* et de l'*andante cantabile* a été digne de tous éloges. Mlle La Perrière a été absolument parfaite d'un bout à l'autre de ce *trio*, belle œuvre d'un grand maître.

V. P.

***

La Société des Amis des Arts a, comme d'habitude, donné de charmantes séances de musique, pendant son Exposition annuelle.

Le dimanche 20 janvier, après l'audition de M. Torfs, violoniste, avec la *Romance* de Svendsen et la *Danse Tzigane* de Tivada Nachez, rendues avec une virtuosité merveilleuse, la *Société des Dix* a fort intéressé le public nombreux qui se pressait dans la salle, avec une œuvre inédite.

« *Claire*, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, est une idylle angevine qui affrontait pour la première fois le feu de la rampe. Cette pièce appartient au répertoire d'une association formée par dix de nos jeunes compatriotes, qui mettent leur verve et leur entrain à contribution pour amuser leurs amis et seconder les efforts de ceux qui donnent des fêtes au nom de la charité.

« Deux des membres de cette pléiade, MM. Louis Gasnier et A.-J. Michel ont écrit avec esprit le livret et la musique. Un artiste de talent, M. Félix Lorioux, a tracé les silhouettes de petits personnages que les ingénieux mécanismes de M. M. Laigle font évoluer sur un théâtre d'ombres sous les jeux de lumières dirigés par M. P. Verchaly. »

Le dimanche suivant, 3 février, ces jeunes gens — les *Cadets de l'Anjou* — ont rempli toute la soirée, avec chants, musique instrumentale, monologues, et une petite pièce de Labiche.

Nouvelle fête le 17, à l'occasion du tirage de la tombola publique et la tombola des sociétaires. *Angers-Fanfare* prêtait son concours si apprécié, et Mlle d'Arbelly a dit avec le talent qu'on lui connait la *Fiancée du Timbalier* de Victor Hugo, et *le Rêve* de Charles Fuster.

***

Le mercredi 13 février, a eu lieu, dans la Salle des Fêtes de la mairie, la deuxième soirée musicale de la Sainte-Cécile. Cette seconde audition a été tres goûtée. On ne saurait trop féliciter M. Lépicier d'en avoir eu l'excellente idée, ni M. Fichet de la mettre si heureusement à exécution.

Mme Veillon-Dalifard a chanté, avec sa grâce habituelle et le talent qu'on lui connait, l'air du deuxième acte de *Samson et Dalila*, le *Prince au Muguet* et *Deux Cœurs*. Sa voix ravissante, sa diction si nette, ont été un charme pour tous.

Le professeur de talent et le consciencieux artiste qu'est

M. Pinguet s'est fait entendre dans la *Coupe du Roi de Thulé*, les *Enfants*, de Massenet, l'*Homme au Sable*, de Richepin.

M. Van-Erps a magistralement dirigé un quatuor, *Au Bord de la Mer*, de Dunkler.

M. Alfred Rousseau, violoniste, et M. René Gasnier, altiste, ont exécuté à ravir : le premier, le *Concerto*, de De Beriot et, le second, la *Romance*, pour alto, du même.

***

Les Jeunes Aveugles ont donné, lundi soir, 4 février, dans la salle du Quinconce, sous la présidence de Mgr Rumeau et le patronage des étudiants de l'Université, un concert qui a parfaitement réussi.

De chaleureux applaudissements ont témoigné aux interprètes le plaisir ressenti par l'assistance, surtout après l'exécution des chœurs d'*Alceste*, des morceaux pour violoncelle par M. Vento, pour piano, par M. Rizzuto, et de l'admirable *Bataille de Marignan*, qui a produit une profonde impression.

Il faut tout particulièrement féliciter de ce succès le directeur, M. Vento, et l'accompagnateur, M. Rizzuto, professeur à l'école et aveugles eux-mêmes, ainsi que Mlle Mulot, dont le zèle infatigable mérite d'être encouragé.

***

Le 30 janvier, a eu lieu, au Cirque, le concert organisé par l'Association amicale des anciens élèves du Lycée d'Angers. Salle absolument comble.

Au lever du rideau, M. Dauneau a dit, avec talent, de jolis vers de M. Georges Dureau dédiés à l'Université ; puis on a applaudi l'*Étincelle*, la charmante comédie de Pailleron, interprétée par Mme Beaufort, Mlle Bergot et M. Audoui.

Mlle Charpantier, qui prêtait son gracieux concours, a délicieusement chanté plusieurs morceaux ; l'auditoire lui a fait ovation, ainsi qu'à M. Truffier, sociétaire de la Comédie française, pour une série de monologues qu'il a récités : *La Besace*, *Le Perroquet critique*, etc.

Le spectacle s'est terminé par le *Gendre de M. Poirier*, la désopilante comédie de M. Émile Augier. MM. Clasis, Audoui, Mlle d'Arbelly, etc., y ont été également très applaudis.

Une quête a été faite au profit des pauvres.

Cette soirée, très réussie, fait le plus grand honneur à l'Association qui l'a offerte et aussi à MM. Maurice Mercier et Bonnet, qui ont avec tant de soin et d'activité présidé à son organisation.

***

Nécrologie :

On annonce la mort de :

Le T. R. P. Édouard, ancien abbé de Gethsémani, depuis plusieurs années aumônier des religieuses Trappistines de Notre-Dame-des-Gardes.

M. Dumas (Pierre-Esprit-Floride, dit Floridor), né à Montauban le 1er juin 1829, avocat à la Cour d'Appel de Paris, homme de lettres et chroniqueur militaire, officier de la Légion d'honneur.

Il avait commandé, quelques années, avec le grade de lieutenant-colonel, le 71e régiment territorial d'infanterie à Angers.

M. le chanoine Adolphe Levoyer, chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers, frère de feu M. le chanoine Louis Levoyer, supérieur du collège de Combrée. Il avait été professeur en cette institution et curé de Louvaines.

M. le Dr Feillé (Jules-Charles), né à Laval le 6 mai 1831, décédé à Angers le 14 février 1901.

Docteur de la Faculté de Paris (1856), M. Feillé était professeur honoraire de clinique médicale à l'école préparatoire d'Angers.

« C'était, dit un journal du département, un de ces médecins qui honorent leur profession. Ses collègues avaient pour lui une véritable vénération et ses élèves de l'Ecole de médecine d'Angers gardent de lui le meilleur souvenir.

« Ses clients et les nombreux pauvres qu'il soignait avec un infatigable dévouement savent quelles étaient la bonté et la délicatesse de son cœur.

« M. le Dr Feillé est mort dans les sentiments de foi qui avaient consolé ses dernières années et l'avaient aidé à supporter avec résignation de cruelles souffrances.

« M. le Dr Feillé était en outre médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu, président de l'Association Médicale de Maine-et-Loire, ancien vice-président du Conseil départemental d'hygiène, ancien médecin en chef des prisons d'Angers, ancien président de la Société de médecine d'Angers, officier de l'instruction publique. »

Le lundi suivant, les obsèques ont été célébrées en l'église Cathédrale.

Le cercueil était orné de nombreuses et magnifiques couronnes, parmi lesquelles on remarquait, indépendamment de celles de la famille, celles offertes par l'Association médicale

de Maine-et-Loire, la Société de Médecine, les professeurs de l'École de Médecine, les Étudiants de la même École, l'Association des Anciens élèves du Lycée David d'Angers, la Société de secours mutuels « La Fraternelle ». Une voiture suivait remplie de superbes bouquets.

Le deuil était conduit par MM. Maurice Feillé fils, Dehaut petit-fils, Vallet, substitut du procureur général, neveu du défunt, et par plusieurs autres membres de la famille.

Tenaient les cordons du poêle : M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire ; MM. les Drs Legludic, directeur de l'École de Médecine ; Monprofit, vice-président de l'Association médicale ; Quintard, président de la Société de Médecine ; MM. Bigot, ancien député, et Hédelin, notaire honoraire.

Selon la volonté du défunt, aucun discours n'a été prononcé au cimetière.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le général Fabre, qui resta à Angers pendant plusieurs années comme commandant de la 18e division d'infanterie.

Sorti de Saint-Cyr dans l'état-major, M. Fabre fit campagne en Algérie où il fut décoré en 1859. Capitaine au moment de la guerre d'Italie, gravement blessé à Montebello, le 27 mai 1859, en portant les ordres du maréchal Canrobert, il fut fait officier de la Légion d'honneur. Il avait 27 ans.

Pendant la guerre contre l'Allemagne, il servit comme aide de camp du général commandant la 1re division d'infanterie de la garde, avec laquelle il combattit vaillamment autour de Metz.

Après la guerre, le général Fabre fut attaché à l'état-major du général de Cissey, ministre de la guerre. Après quoi il fut nommé au Mans.

Colonel en 1875, brigadier quatre ans plus tard et général de division en 1888, à Angers, il commandait, lorsque l'âge de la retraite l'atteignit, le 17e corps d'armée, à Toulouse.

Le général Fabre comptait 50 ans de services, 7 campagnes, 3 blessures et 1 citation ; au moment de son passage au cadre de réserve, en 1897, il avait été élevé à la dignité de grand'-croix de la Légion d'honneur.

A Angers, le général Fabre comptait encore de nombreux amis qui apprendront sa mort avec un réel chagrin.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons la mort de M. Célestin Port.

L'éminent archiviste de Maine-et-Loire était un ami de la *Revue de l'Anjou*, dont il fut longtemps l'un des collaborateurs assidus.

Nous espérons qu'une plume autorisée voudra bien, dans un de nos prochains fascicules, faire revivre l'œuvre considérable du savant académicien et retracer la carrière si bien remplie du travailleur infatigable que fut M. Port.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

J'avais promis de revenir aujourd'hui sur les *Poésies Martiales* de M. René Daxor. J'y reviens.

Le recueil de M. René Daxor comprend cinquante pièces, chants militaires, chansons de route, ballades et rondeaux. Quelques-unes de ces poésies, publiées par la *Revue de l'Anjou*, en 1898, peuvent donner une idée de la pensée qui domine dans tout le volume. L'auteur, dans un langage vibrant de patriotisme, prêche la revanche. C'est la revanche qu'il décrit,

En ce jour où, prenant leur fourche, leur épieu,
Leur hache, leur couteau, leur tenaille, leur rame,
Leur lourd marteau de fer, leur faux à large lame
Quittant leurs ateliers ou leurs fermes en feu,

Ouvriers, paysans, — farouche et sombre houle, —
Comme au jour de Vindex se lèveront en foule
Aux sons retentissants des trompettes d'airain...

C'est la revanche qu'il salue dans un chant d'espoir :

Les jours radieux vont bientôt éclore !
Les cœurs sont trempés et les bras sont forts
Pour laver l'affront dans le sang des morts.
Déjà l'Orient d'or clair se colore !
Chante le réveil, trompette sonore !
Noirs canons, grondez au sommet des forts !
Marche vers le Rhin, drapeau tricolore !

Pour la revanche, il supporterait tout :

Qu'importe ? si la France est forte et révérée !
Qu'importe notre mort, par le but consacrée,
Si nos fiers étendards flottent dans le ciel bleu !
Si ceux qu'avaient vaincus le Destin et le Nombre
Surgissent, triomphants, de leur sépulcre sombre !
Si le pays grandit sous le regard de Dieu.

Je m'arrête, car les accents du poète me suggèrent de trop mélancoliques réflexions... A dire vrai, je crois que la revanche est encore bien éloignée, car le pays ne me paraît guère en passe de

... grandir sous le regard de Dieu !

Notre savant collaborateur, M. L. de Farcy vient de publier un *Supplément* à son grand ouvrage sur *La Broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours* [1]. Voici en quels termes M. l'abbé A. Bouillet (*Notes d'Art et d'Archéologie*, février 1901, p. 45) apprécie le travail de M. de Farcy :

« Avant l'apparition en 1893 du magistral et remarquable ouvrage de M. L. de Farcy, la bibliographie de la broderie était bien rudimentaire. A part le livre, malheureusement trop sommaire, de M. Lefebvre, à peine occupe-t-elle un chapitre dans les comptes rendus des expositions rétrospectives ou dans les traités sur le mobilier. Elle méritait mieux que cela, et M. de Farcy l'a bien fait voir. Grâce à ses recherches consciencieuses, il a pu en faire connaître la technique et l'histoire, signaler les noms des plus habiles brodeurs et les villes renommées pour leur travail, les monuments échappés au vandalisme et au pillage, enfin les étapes du réveil d'un art constamment encouragé par la faveur du public intelligent et des amateurs éclairés. On a pu, depuis quarante ans, constater les progrès croissants accomplis « grâce à l'Union centrale des Arts décoratifs, aux Musées d'art industriel, aux expositions rétrospectives non moins qu'aux savantes publications de l'École des Chartes, de MM. Havard, Racinet, Lefebvre et autres... » Parmi ces « autres » M. de Farcy tient la première place, et c'est pour la rendre plus intangible encore, si la chose était nécessaire, qu'il nous donne aujourd'hui un supplément à sa *Broderie*. Depuis sept ans, il n'a cessé d'interroger les Musées, les collections particulières, les archives et les bibliothèques, et il nous fait part aujourd'hui de ses trouvailles. Les magnifiques planches qu'il a jointes au texte complètent celles de l'ouvrage primitif, et l'ensemble constitue un recueil de matériaux d'une valeur et d'un intérêt inappréciables. Un jour viendra, qui n'est pas loin, où les travailleurs de l'avenir pourront, les

[1] Angers, Josselin-Belhomme, 1900 ; un fascicule in-fol. illustré de 34 planches.

pieds sur leurs chenêts, sans éprouver les ennuis de longs et coûteux voyages, admirer et étudier à leur aise des monuments, de toute sorte, dispersés cependant sur tous les points du monde. C'est grâce à des ouvrages comme celui de M. de Farcy que nos arrière-neveux seront plus privilégiés que nous, *O felices nimium*... ! J'ajouterai avec le savant auteur de la *Broderie* et de son *Supplément :* « Puisse ce travail faire « étudier et apprécier davantage les merveilleuses *peintures* « *à l'aiguille* des siècles passés et inspirer à nos brodeurs le « désir de les imiter, peut-être même de les surpasser ! »

Dans le dernier numéro de la *Revue d'Archéologie poitevine* (février 1901), Mgr X. Barbier de Montault donne la description d'une petite Vierge, en faïence de Nevers, provenant de l'ancien couvent des Récollets de Doué-la-Fontaine. « Cette Vierge est fort originale, dit Mgr Barbier de Montault. L'intérieur de la statuette est creux et forme vase : la couronne dentelée restant ouverte, par là on l'emplissait d'eau pour maintenir la fraîcheur des fleurs qu'on y groupait. La tête de l'Enfant-Jésus étant trop petite pour recevoir un bouquet, on se contentait d'une seule fleur qu'un petit trou permettait d'y piquer... Il sera curieux, ajoute le savant archéologue, de rechercher si ce type insensé a fait école : je n'en doute pas, quoiqu'il eût été préférable d'apprendre que la statuette de Doué est unique en son genre. Le moule a été fait pour le commerce, les exemplaires ne doivent donc pas être rares. » — Je ne voudrais pas affirmer que les statuettes, semblables à celle de Doué, ne sont pas rares en Anjou ; tout ce que je puis dire c'est que l'exemplaire décrit par Mgr Barbier de Montault n'est pas unique, car l'auteur de ces lignes en possède un autre.

Tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales liront avec profit la belle étude que M. J. Joûbert vient de consacrer au *major Serpa Pinto* [1], explorateur portugais, dont le nom figurera « au premier rang, à côté de ses émules en célébrité, dans l'éclatante phalange des grands voyageurs qui ont exploré l'Afrique et arraché ses secrets au sphinx du mystérieux continent... » Serpa Pinto restera une des gloires

[1] Paris, imprimerie Chaix ; brochure in-8°, extraite de la *Revue Française* (numéro de février 1901).

les plus pures du Portugal, « parce que, dit avec raison M. J. Joûbert, fidèle aux généreuses traditions de son pays, il eut toujours à cœur de maintenir à ses périlleuses entreprises un caractère essentiellement scientifique et humanitaire ».

J'ai grand plaisir à signaler, dans le même ordre d'idées, l'étude de M. d'Almada Negreiros sur *Angola* [1]. L'auteur n'a voulu écrire qu'une « brève notice » ; en réalité c'est un travail de première valeur qu'il a publié sur la plus importante des colonies portugaises.

M. E. Caron vient de donner à la *Revue Angevine* (15 février 1901) une courte note sur des *monnaies féodales inédites*. M. Caron a soin de faire remarquer, car on ne s'en douterait pas, que « cette étude est très documentée et qu'il n'est pas un seul des faits y relatés qui ne soit appuyé sur des chroniques, des diplômes ou des lettres du temps, sans parler des *Gesta Consulum andegavensium*, dont le texte a été récemment, et à nouveau, publié par la Société de l'histoire de France... » Après cela vous croiriez peut-être que les *Gesta Consulum* ont paru en 1901. Du tout : l'édition est de... 1856 !

L'*Illustration* commencera prochainement la publication d'un roman inédit : *Le Maître du Moulin-Blanc*, dû à la plume délicate de Mlle Mathilde Alanic, dont il serait superflu de faire ici l'éloge. Je ne doute pas que l'œuvre nouvelle de l'auteur de *Norbert Dys* n'obtienne le même succès que celles qui l'ont précédée.

La *Nouvelle Revue* du 15 février publie un article de M. J. Kostia, intitulé *Son Éminence*, où se révèlent un rare talent descriptif, des dons d'observation psychologique et un sens artistique très affinés. Sous le pseudonyme de J. Kostia se cache un jeune officier de marine, qui porte un nom bien connu en Anjou.

Voici la nomenclature des principales communications insérées dans le dernier *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques d'Angers* :

[1] Paris, Alcan-Levy, 1901 ; broch. in-8°.

Descriptions *d'espèces nouvelles d'Halacaridæ*, par M. le Dr Trouessart; Essai sur le *Préhistorique* dans le département de Maine-et-Loire, 2e supplément, par M. O. Desmazières; *Halo parhélique* du 11 janvier 1900, par M. Quélin; Lettre sur la *tempête du 13 février 1900*, par M. Bouic; Note sur la *collection des objets préhistoriques donnée par M. Préaubert* au musée de Paléontologie de la ville d'Angers, par M. O. Desmazières; Note préliminaire sur les *Acariens marins*, recueillis aux Açores par le Prince de Monaco, par M. le Dr Trouessart; Note sur le *quartz sédimentaire de la Changerie* (commune de Beaucouzé), par MM. Ch. Baret et O. Desmazières; Un poisson nouveau pour nos rivières, le *Lepomis megalotis* Raff, par M. G. Bouvet; Deux notices nécrologiques consacrées, l'une à *M. Bas*, l'autre à *M. Curbillon*, par M. Préaubert.

A signaler encore :

Dans les *Archives Médicales d'Angers* (20 février 1901), la biographie du *Docteur Feillé*, par M. le Dr Jagot.

Dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest* (février 1901), les pages consacrées par M. l'abbé Bossard aux *Variations historiques* de Mme la marquise de la Rochejacquelein, et les *Notes d'un Curieux*, de M. H. Baguenier-Desormeaux.

Dans la *Revue des Revues* du 15 février, une étude fort intéressante de M. Ch. Lemire sur *le Sire de Rais et Richemont.*

Dans *l'Anjou historique* (janvier 1901), la *Vie du bienheureux Girard*, traduite par M. l'abbé Houdebine ; les *Comptes de Jeanne de Laval*, par le R. P. Ubald ; *le District et le Comité révolutionnaire de Cholet*, par M. Ch. Loyer ; *l'Assemblée provinciale d'Anjou*, par M. le duc de la Tremoïlle ; *le Clergé angevin au moment du Concordat*, par M. l'abbé Uzureau.

Dans *la Semaine Religieuse du diocèse d'Angers* (nos du 10 mars 1901), la liste des *Monuments historiques* du département de Maine-et-Loire, d'après les documents officiels du Ministère des Beaux-Arts.

En terminant, qu'il nous soit permis d'adresser nos meilleurs vœux aux *Annales littéraires et artistiques du Maine*, qui viennent de paraître avec le nouveau siècle !

Ch. U.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

L'Église de France et l'État au XIXe siècle (1802-1900). — *Conférences faites aux Facultés catholiques d'Angers*, par M. l'abbé Bourgain, docteur ès lettres. — Deux vol. in-12. Paris, Téqui, 29, rue de Tournon. — Angers, Germain et G. Grassin. — Prix : 6 francs.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* d'Angers :

Un siècle s'est écoulé depuis que l'Église de France est sortie du gouffre révolutionnaire. Va-t-elle y retomber demain? On pourrait le croire, à entendre les clameurs de ceux qui la veulent détruire. Mais qu'ils y prennent garde : l'édifice matériel peut être abattu, l'idée ne meurt pas. En tombant, du reste, le clocher catholique écrasera plus d'un toit, et il tuera, des premiers, ses démolisseurs. L'histoire le dit et le prouve ; l'histoire des cent dernières années, surtout.

On la trouvera, cette histoire, faite de main de maître, dans les pages que nous annonçons. Données, d'abord, sous forme de conférences, à l'Université catholique d'Angers, devant un auditoire très fidèle qui les a chaudement applaudies ; publiées depuis dans l'*Ami du Clergé*, où dix mille lecteurs les ont suivies avec un intérêt soutenu jusqu'à la fin, ces leçons avaient besoin d'être réunies pour se propager encore, comme elles le méritent.

On ne lit plus les longs récits. A notre génération mouvementée, en hâte de vivre et d'effleurer toutes choses, il faut des livres rapides et clairs. Tel est celui du docte professeur d'Angers. Mais que de vérités sérieuses il sait faire écouter, par sa façon alerte de les dire ! Toute l'histoire de l'Église de France, pendant le siècle qui vient de finir, histoire vivante et palpitante, se trouve condensée dans ces pages, qui ont gardé la chaleur de l'éloquence parlée.

On lira ce livre, où abondent les faits, les réflexions judicieuses, et qui joint à une recherche intelligente de la vérité

un art si remarquable de la présenter. On lira ce livre qui s'ouvre sur des ruines, au lendemain d'un désastre sans nom dans notre histoire, et qui conduit le lecteur, à travers les événements variés du siècle, jusqu'au bord du gouffre où le pays peut encore sombrer. On lira ce livre dont les pages lumineuses éclairent deux abîmes.

E. Grimault, *Chanoine.*

TOME PREMIER

I. La nouvelle Église de France en 1802. — II. Napoléon Ier et l'Église de France. *La tentative d'asservissement.* — III. Napoléon Ier et l'Église de France. *La défaite.* — IV. L'Église de France sous la première Restauration et sous les Cent-Jours (1814-1815). *Les vicissitudes.* — V. La Restauration (1815-1830). — VI. La Restauration et l'Église de France. *La Restauration.* — VII. La Restauration et l'Église de France. *La lutte contre la conspiration libérale.* — VIII. La Restauration et l'Église de France. *L'agitateur*, Lamennais. — IX. Louis-Philippe (1830-1848).

Appendice : I. Concordat de 1801. — II. Articles organiques.

TOME II

X. Louis-Philippe et l'Église de France. *La conquête de la liberté religieuse* (1830-1840). — XI. Louis-Philippe et l'Église de France. *La conquête de l'opinion* (Lacordaire, 1841-1848). — XII. Louis-Philippe et l'Église de France. *La croisade pour la liberté d'enseignement* (1841-1848). — XIII. — La République de 1848 et l'Église de France. *Le triomphe.* — XIV. Napoléon III et l'Église de France. *La duperie.* — XV. Napoléon III et L'Église de France (1858-1870). *La lutte sur la question romaine.* — XVI. La Commune de Paris et l'Église de France. — (18 mars-28 mai 1871). *Le martyre.* — XVII. L'Assemblée nationale et l'Église de France (8 février 1871-8 mars 1876). *L'exaltation*). — XVIII. La troisième République et l'Église de France (1871-1900). *La déchéance.*

Appendice : I. Traitement des ecclésiastiques. — II. Syllabus ou Résumé des principales erreurs de notre temps. — III. Résumé de la situation juridique de l'Église catholique dans les principaux pays.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 584-1.

LETTRES INÉDITES
D'ARTISTES FRANÇAIS
DU XIXe SIÈCLE
TIRÉES DE COLLECTIONS ANGEVINES
(suite et fin)

III
COLLECTION VICTOR PAVIE

I

Dagnan à Victor Pavie

Les Alpes dauphinoises. — Victor Hugo

Grenoble, 17 juin 1829.

J'aurois désiré, mon cher Monsieur Victor, avoir plus tôt le plaisir de vous écrire ; mais il a fallu d'abord obéir à l'admiration de ces délicieuses et ravissantes montagnes que je n'avois pas vues depuis dix-huit mois ! Qu'elles m'ont paru belles ! Combien l'air qu'on y respire est pur et embaumé ! Je n'ai rien fait encore : je me promène, j'admire, j'étudie des yeux et du cœur et je crains d'aborder une imitation impossible d'un aussi admirable pays. Cependant je me sens plus de verve et de force pour reprendre mes pinceaux ; cette nature qui, la première,

m'ouvrit les yeux, m'a ranimé. L'été dernier, affaibli par la maladie, par le malaise qui la précéda, je n'ai rien fait ; cet hiver je n'ai rien fait non plus, je n'étois point encore ressuscité... Me voilà rendu à la vie et à mes pinceaux. Je tâcherai de vous en montrer quelques fruits à mon retour cet automne.

Je vous regrette, je vous regrette beaucoup. Vous sentez vivement. Votre organisation seroit en harmonie avec ces ravissans aspects de la montagne; vous partageriez mon enthousiasme... vous me comprendriez. Ici, je me tais, car cette langue y est étrangère. Ce sont de bonnes, d'excellentes gens que ces honorables dauphinois, mais positifs, processifs, grand Dieu ! Barthole à côté du grand livre de la nature ! !

Quand je puis passer quelques heures, seul, à suivre, à contempler les magiques effets du soleil dans la chaîne des Alpes, quand j'ai pu franchir les froides limites du triste monde réel, et que je me trouve rappelé sur le champ à la déplorable réalité par une simple salutation dauphinoise, par une de ces phrases niaises, sottes, glacées... quel réveil ! Et cela m'arrive dix fois par jour.

Du reste, rentré dans la ville, sous le rapport des obligeances sociales, de l'accueil le plus parfait, je n'ai vraiment qu'à me louer de ces excellents grenoblois. Nous y sommes comme coqs en pâte : fêtés, rassasiés, abreuvés des meilleurs vins. Les élèves les plus hupés de l'école de dessin, qui ne copient que mes images du Dauphiné et de la Loire, m'envoient du frontignan, de l'hermitage et du madère à griser dix peintres romantiques et autant de poètes du même bord! J'ai fait des conversions. J'ai entendu prôner le classique, je les ai foudroyés. Ils ont voulu ricaner les sublimes pages du *Dernier jour d'un condamné*. Ils ne l'avaient pas lu ! ! ! Et comme j'aime encore plus, mille fois plus, l'étonnant auteur des *Fantômes* et de *Bounaberdi* quand je l'entends attaquer, et

surtout quand je l'entends attaquer par des sots, et dans un pays dont l'aspect m'élève presque à la hauteur de son génie... j'ai cité les plus beaux passages qu'on ignorait ici, j'ai ramené les mutins, j'en ai fait des prosélites... pour faire comme moi, maintenant, ils adorent Victor Hugo !

Il faut lire cet homme et Lamartine, dans les montagnes ; il faut se le rappeler en admirant le lever et le coucher du soleil... alors on le sent, on le pénètre, on s'élève jusqu'à lui !... mais dans une chambre de six pieds carrés, entre la voix d'un porteur d'eau et les criailleries d'une commère !... il faut au moins sortir des barrières pour lire ces gens-là.

Écrivez-moi, et écrivez-moi longuement, je vous en donne l'exemple, j'aime à causer avec vous.

Adieu, mille amitiés et tout à vous,

DAGNAN.

Dagnan, paysagiste de l'école romantique, admirateur des sites des bords de la Loire et des Alpes qui lui ont fourni le motif de toiles et de lithographies nombreuses, très épris du talent de Victor Hugo, échange ses impressions d'art et de poésie avec Victor Pavie, angevin lui-même, ami du poète des *Orientales*. En 1829, Dagnan est âgé de 38 ans et son correspondant a 21 ans.

II

Dagnan à Victor Pavie

Études d'après les Alpes. — Projets. — Sigalon

Grenoble, 30 juillet 1829.

Eh bien oui, je suis encore à Grenoble ! Riez-en. Je n'en ai pas eu moins de plaisir à recevoir votre lettre, malgré toutes vos plaisanteries à ce sujet. J'espère vous prouver à mon retour que je n'ai point rabâché. Je vous rapporterai des études neuves, chose assez rare par le tems qui court. Au reste, j'irai signer ma paix à Angers et à Saint-Florent

l'été prochain, et nous peindrons de vieux châteaux, des manoirs ignorés, des créneaux couverts de lierre. J'en meurs d'envie et je le désire doublement puisque j'y serai près de vous et de votre excellente famille.

Je suis heureux d'apprendre que le bon Théodore est arrivé à bon port en Amérique ; je le remercie beaucoup d'avoir pensé à moi, et je verrai avec un vif intérêt les croquis qu'il me rapportera. Nous en ferons un petit ouvrage bien neuf, bien original; nous imaginerons une nouvelle manière de rendre, soit à la plume ou à l'eau-forte, ou je ne sais comment, pourvu que « cela ait du cachet ».

J'ai écrit à Sigalon, et je lui ai fait un train d'enfer pour ses criailleries. Ah ! Monsieur se plaignait de mon silence ! Ah ! qui l'empêchait donc de m'écrire?... J'ai grondé pour ne pas l'être, et j'ai grondé bien fort. En effet, il y a conscience à se plaindre du silence d'un pauvre paysagiste qui se lève à quatre heures pour aller chercher à une lieue sa pauvre étude, qui revient trempé de sueur avec 30 degrés de chaleur, pour dîner et partir ensuite pour son effet du soir. Tandis que ces bienheureux chanoines de Paris se gobergent dans leur atelier à l'ombre, avec toute leur aise, fumant leur pipe, se levant à neuf heures, déjeunant à dix, travaillant à midi, et ne trouvant pas dans tout cela une demi-heure pour écrire ! ! Et Monsieur gronde encore ! Il m'envoie de sanglans reproches ! Et vous vous en chargez ! ! Aussi, dès mon retour, je vous ferai bien taire avec des pâtés de foie gras, des saucissons de Lyon, des fromages de Sassenage et des chasselas de Fontainebleau... cela vous apprendra !

Je vais sous deux ou trois jours aux Échelles, à Pont-de-Beauvoisin et à Chambéry, pour dessiner les frontières de la Savoie. Je passerai par Cremieu, que l'on m'a dit ressembler à une ville du moyen âge, et vous savez que je les aime.

Mille choses au célèbre auteur des *Fantômes*. Dites-lui

que, malgré mon absence et mon silence, je ne l'en aime et ne l'admire pas moins.

Tout à vous de bon cœur,

DAGNAN.

Les biographes de Dagnan trouveront dans cette lettre des détails curieux sur l'activité du peintre et sa manière de sentir la nature. Il est l'ami de Sigalon ; il reste fidèle à Victor Hugo. Au premier jour, il plantera son chevalet sur les rives de la Loire. « Le bon Théodore », cité dans cette lettre, est l'orientaliste Théodore Pavie, frère de Victor. Théodore, né à Angers, le 16 août 1811, est revenu se fixer dans sa ville natale où il est mort le 29 avril 1896. Il avait été professeur de Langues et Littérature orientales au Collège de France. Il occupa le même poste sur la fin de sa vie aux Facultés catholiques d'Angers. Les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* se souviennent de ses curieuses études sur les *Jongleurs de l'Inde*, l'*Ile Bourbon*, les *Trois religions de la Chine*, etc. Les hommes de notre génération se sont instruits à parcourir ses livres de première main, *Voyage aux États-Unis et au Canada*, *Scènes et récits des pays d'outre-mer*, etc.

III

Dagnan à Victor Pavie

Appartement d'artiste. — Hawke. — Jacotot

Paris, le 12 octobre 1829.

Eh bien ! vous ne la perdrez pas votre chère petite rue Baillif, nous y revoilà : j'ai ajouté une pièce plus grande, plus fraîche à mon appartement ; nous aurons deux ateliers, nous y serons à merveille, et vous reverrez les mêmes murs, vous vous chaufferez au même poêle, vous ferez résonner les mêmes échos de nos bons, si bons rires ! oui, mon cher Victor, tout cela selon nos anciennes habitudes, car je les aime comme vous et j'y tiens infiniment. Mais il a bien fallu être huit jours indécis avant de prendre un parti. Vous vous rappelez sans doute la semaine qui a précédé mon départ ! Allons donc ! Ne riez donc plus, ne vous êtes-vous pas assez moqué de moi ?

A propos, il y aura un petit changement... Il faut bien vous le dire, et j'aime autant vous en prévenir d'avance, vous y préparer, y habituer vos esprits, que de vous casser le cou à votre arrivée. Il faudra... pourrai-je lui annoncer?... il faudra... que vous sonniez à gauche sur le même carré, il est vrai, au même étage,... mais enfin la porte d'entrée étoit à droite !... elle est à gauche maintenant. Que deviendra cette pauvre habitude!! J'ai ajouté une pièce présentable à l'appartement, et je n'ai pas pu conserver la même porte... tâchons de l'oublier!

Ce pauvre Hawke n'a donc fait que changer de maladie? fou de Jacotot!! mais ce qu'il y a de bon de Jacotot il y a mille ans qu'on l'avoit dit avant lui et mieux que lui : « évitez la routine, travaillez, soyez vous », ne voilà-t-il pas un beau secret! Ce qui appartient à ce charlatan de Jacotot est de la niaiserie, c'est un non-sens perpétuel. Voici ses deux axiomes qui sont deux âneries incroyables : 1° Tout est dans tout. Traduction : galimatias. Seconde ânerie : Toutes les intelligences sont égales!!!!!

L'intelligence de Victor Hugo et de M. de Jouy égales!!!!! en vérité c'est à lui cracher au nez.

Si ce pauvre Hawke est mordu de ce chien-là maintenant, il n'a plus qu'à prendre une besace et un bâton et habiter le tronc creusé d'un vieux saule! Faites-lui mon compliment de condoléance, avec mille amitiés pour son bon souvenir, car c'est un excellent garçon.

Adieu, mon cher Victor. Mille amitiés de cœur pour vous, pour votre bon père, et arrivez-nous au plus tôt.

DAGNAN.

Dagnan change la porte de sa demeure, détail puéril dont il fait un événement. Les conteurs du temps nous ont habitués à ces saillies. Nodier, Janin, Topffer, auraient signé les lignes de Dagnan relatives à son appartement de la rue Baillif. Pierre Hawke, peintre d'architecture, aquarelliste et graveur à l'eau-forte, anglais, est né en 1801, dans le Hampshire. Hawke habite Angers. Il est hanté. Les livres étranges de Jacotot, l'homme au torticolis légendaire, philosophe

original, prodigue d'axiomes peu saisissables, lui sont tombés sous la main et achèvent de troubler son cerveau. On conserve de Hawke, à la Bibliothèque d'Angers, le second livre de l'*Orphée*, de Ballanche, traduit en anglais. Ce travail est manuscrit. Hawke lui a donné pour préface un « Résumé de la Religion saint-simonnienne ». Dagnan, plus dégagé de syllogismes que Hawke, se moque agréablement du peintre angevin.

IV

Dagnan à Victor Pavie

Vue du Moulin à tan de Moret

Paris, 7 février 1831.

MON CHER AMI,

Un Monsieur, un adorateur quand même des plus grandes excentricités de la nouvelle école, ne jurant que par Diaz, Rousseau, Couture et consorts, m'avait été amené dans mon atelier par un ami trop zélé de la peinture sérieuse et consciencieuse. Ce Monsieur, bien entendu, s'était trouvé dépaysé dans ce milieu inconnu et qu'il ne sentait ni ne comprenait en aucune façon. Il m'avait fort diverti au reste par des phrases comme celle-ci : « Qu'est-ce donc que vos vieux maîtres à côté de la nouvelle école ? et qu'est-ce donc que Paul Potter à côté de Troyon, et Claude Lorrain à côté de Rousseau ? » Puis s'approchant de mes tableaux les plus étudiés : « Oh ! par exemple, dit-il, cette eau remue, et les lointains sont à deux lieues, on respire là dedans (s'approchant de plus près) mais tout cela est trop fait, trop étudié, c'est comme un trompe-l'œil, ce n'est pas assez artiste, c'est trop fait, je n'aime pas cela, je n'aime que la peinture primesautière. » Le mot est charmant, il est de M. Peisse.

Eh bien ! mon cher Victor, ce même Monsieur m'a été ramené avant-hier pour la seconde fois. Il devait n'avoir que cinq minutes, il est resté une heure dans mon atelier ; et après m'avoir assuré qu'il n'avait plus de place, qu'il était encombré, que sans cela il se laisserait tenter par un

tableau que je viens de terminer (et qui me décide à exposer cette année, par l'indulgence avec laquelle il est apprécié de nos amis), après avoir tourné, hésité, il n'est sorti de chez moi qu'après l'avoir acheté et accepté à la condition qu'il irait au Salon. Est-ce là une victoire ?

Me voilà au bout de mon papier, mille bonnes amitiés de nous deux à vous deux.

DAGNAN.

Je suis bien content de penser que vous viendrez au mois de juin : nous avons si rarement cette bonne fortune.

Cette lettre du paysagiste Dagnan nous fait assister à un spectacle inattendu. C'est un tenant du Romantisme qui s'éprend des œuvres d'un peintre de second plan, âgé de quarante ans, exposant depuis 1819, et dont les toiles, en somme, ne sont en opposition avec aucune école. Dagnan est un artiste juste-milieu. Toutefois, plume en main, il est personnel. Sa *Vue du moulin à tan de Moret* lui valut une première médaille au Salon de 1831. Si c'est ce tableau que lui acheta son visiteur — nous le supposons sans preuve — l'amateur dut être flatté de son acquisition.

V

Louis Boulanger à Victor Pavie

Les peintures du Luxembourg. — La Mère et la Fille. Don Quichotte. — Louis Amiel

Paris, le 4 mars 1842.

Je suis bien reconnaissant de votre bon souvenir, excellent ami, et bien contrarié d'avoir manqué vos visites durant votre séjour à Paris. Le hasard m'a vraiment maltraité et je l'en ai maudit cent fois. J'aurais été si content de vous voir et de vous serrer la main !

Je suis très flatté que vous et vos amis désiriez quelque chose de ma main pour votre Exposition dont j'ai entendu dire le plus grand bien ; mais, mon cher ami, je ne pourrai pas répondre dignement à ce bienveillant désir. Occupé depuis treize mois à un travail important pour la Chambre

des Pairs, je n'ai pu rien entreprendre d'un peu considérable, à part cette besogne. Je vous demanderai donc toute votre indulgence et celle de vos amis pour les deux petites toiles que je vous enverrai et que je vous prie de considérer simplement comme un acte de présence à votre Exposition. Une autre année, je tâcherai d'y figurer d'une manière plus digne.

L'un de ces tableaux est tiré des *Paroles d'un croyant*, de La Mennais (c'est l'épisode de la mère et la fille). L'autre représente cet aimable chevalier de Cervantes, ce *tan bien molido y malandante caballero*, se promenant dans la montagne noire avec son épais et spirituel écuyer. Voilà ce que je vous enverrai, regrettant de ne pas faire meilleure contenance.

Je vous recommanderai chaudement un de mes amis qui fait de très belles études de chevaux et qui compte en envoyer à votre Exposition. Il se nomme Louis Amiel. Ainsi, cher ami, je vous embrasse, et, au moment venu, je vous expédierai mes pauvres toiles pour lesquelles je vous demande votre appui.

A vous de cœur,

Louis Boulanger.

Le travail important dont s'occupe Boulanger pour la Chambre des Pairs a pris place dans le « Salon de travail », à l'extrémité Ouest de la Bibliothèque. Il consiste en huit panneaux allégoriques représentant : la *Paix*, la *Concorde*, la *Justice*, la *Vérité*, l'*Étude*, la *Méditation*, la *Force* et la *Clémence*. Le plafond, ainsi que quatre portraits de magistrats, sont également dus à Boulanger. Le tableau : *La Mère et la Fille*, que l'artiste se dispose à envoyer à Angers pour l'Exposition qui se prépare, a paru au Salon de Paris en 1839. L'ami de Boulanger, le peintre Louis-Félix Amiel, élève de Gros, né en 1802, mort en 1864, est un portraitiste de talent. Amiel ne fut pas prêt pour l'Exposition d'Angers. Le *Don Quichotte* de Boulanger eut un réel succès, et Louvet, le futur ministre de Napoléon III, en 1870, pria le peintre d'exécuter pour lui une variante de cette toile heureusement conçue, variante que l'amateur conserva dans son hôtel, à Saumur.

VI

Eugène Delacroix à Victor Pavie

Santé chancelante. — L'Exposition d'Angers

Paris, 22 mai 1842.

MONSIEUR,

La lettre que vous avez bien voulu m'écrire, il y a déjà longtemps, est arrivée chez moi pendant une absence très longue, motivée par mon état de santé. Il y a quatre mois et demi que je ne travaille pas et que j'ai été me réfugier aux environs de Paris pour me remettre. Vous ne doutez pas du regret que j'ai éprouvé en pensant que vous pourriez supposer que j'avais négligé de vous répondre. Je m'empresse de le faire à mon retour.

Cette longue interruption dans mon travail ne me permettra sans doute pas de vous envoyer quelque chose de bien important. Je suis même à me demander si le peu que j'ai à présenter à l'Exposition d'Angers vaut la peine et les frais du transport. Au reste, je suis dans l'ignorance de l'époque de l'Exposition.

Si vous aviez l'extrême bonté de me faire parvenir la circulaire qui l'annonce, peut-être serais-je plus en mesure que je ne pense. Ce serait au reste avec le plus grand regret que je me verrais forcé de ne vous envoyer que des objets de peu d'importance, et je vous suis bien reconnaissant, en particulier, de l'aimable instance avec laquelle vous me demandez mon concours en cette circonstance. Je suis dans la nécessité de repartir, d'ici à peu de jours, pour un mois environ. Sera-t-il encore temps? Je vous serais bien obligé de me faire votre réponse le plus tôt possible.

Non, Monsieur, je n'ai pas oublié le plaisir que j'ai eu à vous connaître. Toutes passagères qu'elles ont été, ces relations me demeurent précieuses, et je vous prie de recevoir mes remerciements du souvenir que vous en avez conservé.

Adieu, cher Monsieur, recevez mille bonnes et sincères amitiés.

Eugène DELACROIX.

Cette lettre nous donne la date des premières relations de Victor Pavie avec Delacroix. Celui-ci ne fut pas en mesure d'arriver à temps pour l'Exposition d'Angers qui ouvrit le 1er août 1842. Vingt et un ans plus tard, le 16 août 1863, Victor Pavie, se trouvant en villégiature à Duclair, près Jumièges-sur-Seine, apprenait fortuitement la mort de Delacroix et traçait, de ce village, une notice émue, poétique, sur le peintre qu'il avait eu le loisir de voir de près et d'apprécier, entre 1840 et 1860.

VII

Achille Devéria à Victor Pavie

La Captive

Paris, 24 mai 1842.

MON CHER PAVIE,

J'enverrai sous peu, par le roulage, à M. le Président de l'Exposition d'Angers, un petit tableau que vous appellerez, si vous voulez, *La Captive*, pour le décorer d'un nom.

S'il y a moyen de placer ce tableau dans les environs de 150 à 200 francs, ce sera très beau. Si c'est trop cher, vous descendrez encore ; ce que vous ferez sera bien fait, et ne soyez contrarié de rien s'il me revient après l'Exposition.

Je tenais à tenir parole.

Mille amitiés. Votre dévoué,

A. DEVÉRIA.
38, rue de l'Ouest.

Le peintre Achille Devéria, « plus sûr que son frère », au témoignage de Pavie, qui lui a consacré d'excellentes pages, se montre ici accommodant et modeste. Eugène, quand il tient la plume, est plus fanfaron.

VIII

Louis Boulanger à Victor Pavie

Paul Huet. — Hawke. — François-Victor Hugo
Les poésies d'Aloysius Bertrand

Paris, 11 août 1842.

EXCELLENT AMI,

J'ai bien eu le vif désir d'aller vous voir à Angers et visiter l'Exposition où figurent mes croûtes, mais cela n'est pas possible pour l'instant, et je reste forcément dans le grand Paris.

J'ai fait votre commission près de Huet qui a dû vous envoyer quelque chose. Pour moi, j'ai déjà du succès chez vous ; M. Hawke, chargé de graver quelques tableaux de votre Exposition, m'a demandé à y faire figurer les miens, ce dont je suis très flatté ; il me témoigne en outre le désir d'acquérir mon petit *Don Quixote*, désir que j'approuve fort, et dans lequel j'ai cru voir l'influence de mon bon ami Pavie.

Le pauvre Toto va beaucoup mieux et la joie a un peu reparu dans la maison de notre cher Victor ; mais le médecin a encore des doutes, et la chute des feuilles lui inspire des craintes sérieuses. Peut-être qu'un de ces hasards qui déroutent quelquefois les gens de l'art conservera cet intelligent et excellent enfant.

Est-ce que l'ouvrage de ce pauvre Louis Bertrand a paru ? Et seriez-vous assez bon pour me dire si je pourrais l'avoir à Paris ou s'il faut le demander à Angers ? Je voudrais être au nombre des souscripteurs de ce brave jeune homme auquel j'avais pensé souvent, après l'avoir tout à fait perdu de vue. Vous seriez bien bon de me fixer là-dessus.

Adieu, mon cher ami. Si votre frère est près de vous, serrez-lui la main de ma part.

Tout à vous de cœur, LOUIS BOULANGER.

Le paysagiste Paul Huet, ami de vieille date de Victor Pavie, avait envoyé deux toiles à l'Exposition d'Angers : *Rochers de Nice* et *Effet de pluie, montagne de la Corrèze*. Le peintre Hawke met en joie Boulanger en se rendant acquéreur du *Don Quichotte*. Bertrand, le poète romantique, mort à l'hôpital Necker, Bertrand, le protégé de David d'Angers, de Sainte-Beuve et de Pavie, recevra de celui-ci un dernier hommage. Son recueil de poésies en prose, intitulé le *Gaspard de la nuit*, parut à Angers par les soins de Victor Pavie, alors imprimeur, en 1842. Le poète était décédé en mai 1841. Victor Hugo s'était proposé d'écrire une notice sur Bertrand. « Toto » qui vient d'être gravement atteint est François-Victor Hugo, fils du poète, né le 22 octobre 1828 et qui décédera le 26 décembre 1873.

IX

Louis Boulanger à Victor Pavie

Une répétition du Don Quichotte

Paris, 19 août 1844.

MON CHER PAVIE,

Vous vous rappelez sans doute qu'un de vos amis m'avait demandé autrefois un petit tableau de *Don Quichotte*. Cet homme précieux vit-il encore, et voudrait-il encore mon tableau qui est terminé maintenant quoiqu'un peu tard ? Si le cœur lui en dit, je tiens à sa disposition *el duëno y su criado et uno sobre el pollino et otro sobre Rossinante, y todos unuy bien pintados*.

Je crois que le tableau est assez bien venu. Son prix équivaudrait à la somme que trouve le bon Sancho *cien escudos*, mais non pas en or. Ce qui ferait simplement 300 francs.

Pardon, mon cher Pavie, de venir vous ennuyer de ce soin. Si la chose est faisable, soyez assez bon pour m'en écrire un mot. En attendant, quoi qu'il arrive, recevez mes remerciements et l'assurance de la vive amitié que je vous porte.

Je vous serre la main et suis votre dévoué.

LOUIS BOULANGER.

« L'homme précieux » que visait Boulanger dans cette lettre est Charles Louvet, homme politique, né à Saumur le 22 octobre 1806, ministre le 2 janvier 1870, mort à Paris le 3 mars 1882. Il vivait donc en 1844, et l'impression favorable qu'avait produite sur lui le *Don Quichotte*, exposé en 1842, à Angers, n'étant pas effacée, il acquit et conserva la répétition que le peintre achevait alors. Victor Pavie, qui fut le trait d'union entre Louvet et Boulanger, nous apprend que le peintre fit subir quelques variantes à son œuvre première lorsqu'il en exécuta la copie. Hawke, nous l'avons dit, avait acquis la peinture originale.

X

Louis Boulanger à Victor Pavie

Envoi du Don Quichotte. — Le cadre à payer

Paris, 29 août 1844.

MON EXCELLENT AMI,

Cette lettre va précéder une caisse dans laquelle j'ai fait enfermer l'ingénieux « Chevalier ».

J'ai cru bien faire en envoyant le petit tableau encadré. Comme je ne suis pas riche, je ne fais pas présent du cadre dont la facture se trouvera dans la caisse.

Je désire que cadre et tableau conviennent à votre ami et qu'il trouve une compensation à sa longue attente.

A vous, mon bon Pavie, j'adresse tous mes remerciements pour votre fraternelle amitié, et je serre votre main en me disant votre affectionné et dévoué

LOUIS BOULANGER.

Louvet était banquier. Le tableau de Boulanger, payé sans nul doute à sa valeur, n'était pas de nature à grever l'homme de finance. Trois cents francs ne sont pas une affaire. L'artiste est donc fondé à présenter la note de l'encadreur. Voici désormais l'histoire d'un tableau minutieusement tracée. Les moindres détails de sa genèse nous sont connus.

XI

Théodore Aligny à Victor Pavie

Vues de Grèce

Paris, ce 31 décembre 1853.

Cher Monsieur Pavie,

Je vous remercie mille fois d'avoir bien voulu penser à mon « Voyage de Grèce » pour le cadeau que vous vouliez faire. J'ai fait votre commission quelques jours plutôt que celui indiqué par vous, car on m'a dit tant de choses sur les retards des chemins de fer, occasionnés par les neiges de ce cruel hyver, que j'ai préféré prendre les devants. Et c'est mercredi dernier que j'ai fait porter la petite caisse à la gare d'Orléans. Je suis d'autant plus heureux d'avoir pu vous satisfaire au sujet de mes eaux-fortes qu'il ne m'en reste qu'un nombre d'exemplaires assez restreint, le ministère d'État venant de m'acheter mes planches pour les placer à la Chalcographie, faveur très rare en tout temps, et dont on ne gratifie guère qu'après décès.

Quant à mes travaux, cher Monsieur, dont vous êtes assez bon de vous préoccuper, je n'ai pu faire grand'chose par suite de souffrances de la poitrine qui ont précédé cet hyver, et qui n'ont fait que croître et embellir depuis la froidure venue. Ainsi, toux incessante, crachements de sang, inflammation d'entrailles ; rien n'y a manqué. Cependant, je dis comme le docteur Panglosse ou comme Grain-de-sel que tout est au mieux et qu'il pouvait m'arriver pis. Depuis quelques jours, toutefois, je me trouve un peu plus solide sur mes pattes. Ma femme a été également pas mal éprouvée.

L'un et l'autre ne faisons qu'un pour vous adresser tous nos bons souhaits d'année, et l'assurance de toute notre amitié ainsi qu'à Madame Pavie.

Th. Aligny.

Voici cette affreuse note :

L'ouvrage . . . . . 75 fr.
Frais divers . . . . . 3 fr. 50

Le « Voyage de Grèce », d'Aligny, comporte dix planches renfermant des Vues des Cyclades, des bords de l'Ilissus, de la plaine et du golfe de Corinthe, de l'Acropole, du mont Pentelique, etc. Le cadeau que projetait de faire Victor Pavie, en offrant cet album de choix, dénote l'élévation d'esprit du lettré.

XII

Paul Huet à Victor Pavie

Mort de Louis Pavie

Paris, 6 novembre 1859.

Mon pauvre Ami,

Vous venez donc de perdre votre père ! Moi, j'ai perdu le mien, j'avais alors 17 ans, et je sais encore ce que c'est.

Il est des amis qui sont séparés non seulement par l'éloignement, mais aussi par un long silence. A certaine heure, une mauvaise nouvelle, le glas de la mort, qui s'entend de loin, leur rappelle que quelqu'un de cher souffre et pense à eux ; ils sentent alors qu'il s'aiment. Pour ne pas vous l'écrire, mon cher ami, mon affection, vous n'en doutez pas, n'en est ni moins vive, ni moins sûre. On n'oublie pas un noble et chaleureux cœur comme le vôtre. Tel que je vous connais, vous deviez être un vrai fils pour celui que vous venez de perdre et il devait vous aimer comme vous m'avez dit que vous aimerez vos enfants. J'ai bien pensé à vous. J'aurais voulu vous voir, non que j'aie quelque chose à vous dire, on ne dit rien dans ces circonstances, mais je vous aurais serré les mains.

Je sais, du reste, que vous avez un courage chrétien qui n'est pas donné à tout le monde. J'espère que dans cette circonstance il vous donne un appui que je n'ai pas, et que je ne saurais vous offrir. Je ne puis que vous témoigner et

mon affection et ma sympathie, ainsi que celle de tous les miens. Adieu.

Paul HUET.

Louis-Joseph-François-Marie Pavie, né à Angers en 1782, mort dans la même ville le 2 novembre 1859, littérateur, imprimeur, homme d'initiative et de grand cœur, a laissé en Anjou un renom qui ne s'est pas effacé. Père de Victor et de Théodore Pavie, dont il est fréquemment parlé dans ces pages, Louis Pavie fut pour David d'Angers, à ses débuts, un ami et un soutien. David ne l'oublia pas, et, en 1827, il lui fit don de son buste en marbre, l'un des plus vivants qui soient sortis des mains du statuaire.

XIII

Paul Huet à Victor Pavie

Mort d'Eugène Delacroix. — Ses obsèques

1863.

MON CHER PAVIE,

Oui, la mort de Delacroix est un grand motif de douleur ! A part la perte immense que tous doivent ressentir et que votre âme élevée et digne éprouve mieux que personne, je perds un ami, un guide, ma boussole. C'est un point d'appui qui manque désormais à ma vie, déjà et si souvent éprouvée. Une sympathie des plus ardentes m'unissait à ce talent aimanté, et m'attirait par les affinités les plus sensibles. Je ne vous ferai pas, mon cher ami, l'éloge de Delacroix. Vous aimiez comme moi ce vif génie et cet homme charmant, mais vous avez pensé à moi dans cette circonstance et je vous en remercie. Tous nous avons bien besoin de nous toucher aux coudes, comme dit la vieille garde ! Les rangs s'éclaircissent terriblement et le chef, au moins le mien, est tombé. Que voulez-vous ? Qui n'ambitionne cette mort qu'entoure une auréole de gloire ! Pour moi, je ne regretterais point la vie, si je pouvais laisser aux miens un si grand exemple et un si beau nom. Ne parlons point des attaques, mon cher ami, le génie en prenant son vol marche

toujours sur quelque serpent. Ne nous étonnons pas d'entendre siffler autour de Delacroix les vipères et les envieux. Le monde, hélas, serait renversé s'il n'en était pas ainsi. Nous sommes d'ailleurs d'un pays où la gloire, au moins celle qui se fait sans tuer des hommes, se paie de cette façon. Nous détruisons nos monuments pour avoir le plaisir de les restaurer, et nous élevons toutes les médiocrités pour abaisser le vrai mérite, quitte à faire d'une tombe un piédestal. Le Sueur meurt aux Chartreux et l'on recueille pieusement quelques-unes de ses toiles perdues et lacérées.

J'ai prononcé sur la tombe de Delacroix quelques paroles, J'ai trop craint peut-être d'être long. Mais, timide naturellement, je me sentais bien modeste; je comptais que quelque Mérimée ou quelque Thiers prendrait la parole et je tenais à me renfermer dans la modestie qui m'appartient. Il n'en n'a pas été ainsi, et sans moi personne ne prenait la parole après le discours de cet enfant terrible et perdu de l'Académie.

Je me suis félicité d'avoir rempli ce pieux devoir. Vous trouverez, mon cher ami, mon petit discours dans le *Moniteur* du mardi 18 (je crois), le lendemain du jour où je l'ai prononcé. Si vous ne pouvez vous le procurer, je me ferai un plaisir de vous l'envoyer. Je suis heureux que l'on ne l'ait pas trouvé indigne de celui pour qui je le prononçais.

Sainte-Beuve m'a aussi écrit une petite lettre charmante pour ce discours, qui n'a d'autre mérite que le sentiment vrai de celui qui l'a prononcé, et qui vous serre affectueusement la main aujourd'hui.

Paul Huet.

Retenons de cette page le parfum d'attachement sincère qui s'en dégage. Le Sueur n'est pas mort aux Chartreux, mais Paul Huet est paysagiste. Il n'est pas un érudit. Au surplus, de plus avisés que lui ne pouvaient pressentir, en 1863, les découvertes de Jal dans les Archives de la Seine, dont le résultat ne fut connu qu'en 1872.

IV

COLLECTIONS DIVERSES

I

Dejoux à P.-J. David, pensionnaire de l'Académie

Conseils du maître. — Les figures de caractère. — Le travail du marbre

Paris, 10 janvier 1813.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre en date du 18 du mois dernier, je vous remercie des choses honnêtes qu'elle contient à mon égard, au renouvellement de cette année. Je vois avec plaisir que vous vous occupez avec beaucoup d'activité pour votre avancement. Vous me faites part que vous avez fait une étude d'un jeune homme; je pense bien que cette figure a été faite d'après nature, pieds, mains, genoux, tête et le tout d'après nature, et en fesant cette étude comme toutes celles que vous ferez, il faut consulter celles des Beaux Antiques qui y auront rapport. Faites, si votre imagination vous y porte, des figures de caractère (je veux dire de 20 à 40 ans) et point de jeunesse avant que le genre de la carrière que vous parcourrez ne soit fixé. Et surtout dessignez beaucoup. Vous dites que les frais du travail du marbre sont très dispendieux : mais point du tout ; surtout quand on est laborieux. Un sculpteur doit lui-même mettre ses marbres aux points, et les terminer lui-même quand il a de la bonne volonté et du courage, en fesant ses études.

Je désire bien vivement que cette petite lettre que M. Lemoyne vous remettra vous trouve en bonne santé.

Faites des traits d'après les colosses de Monte-Cavallo.
J'ai l'honneur d'être votre serviteur.

Claude Dejoux.

M. Caunois vous fait mille compliments. Bien des compliments à M. votre Directeur.

Collection Henry Jouin. — Le sculpteur Claude Dejoux avait apposé sa signature sur une lettre du 12 février 1811 adressée par les professeurs de l'École des Beaux-Arts au maire d'Angers dans le but d'obtenir une pension pour le jeune David[1]. Dejoux, membre de l'Institut depuis 1795, jouissait en 1813 d'une juste célébrité, acquise par sa statue colossale du général Desaix, destinée à la place des Victoires et dont le modèle avait été exposé dès 1806. Les conseils de Dejoux à David se passent de commentaires : ce sont ceux d'un homme d'expérience. Lemoyne, porteur de la lettre que nous donnons ici, doit être Paul Lemoyne, 3e prix de sculpture au concours de Rome en 1808, connu depuis sous le nom de Lemoyne Saint-Paul et fixé à Rome en 1820. Ce sculpteur a exécuté divers monuments dans les églises de San-Lorenzo in Lucina et de Saint-Louis-des-Français. Caunois est le graveur en médailles qui remporta le deuxième grand prix de Rome en 1813. Le directeur de l'Académie de France est le peintre Lethière.

II

Delusse à David d'Angers

Mort de Pierre-Louis David, père du sculpteur

D'Angers. — Écrit ce 20 janvier 1821, au sortir du service de Louis XVI, au bon ami David à Paris

O ! bon et estimable fils, mon bien-aimé Ami,

A un courrier près, une main plus vigilante qu'est la mienne dans ces moments-ci, celle d'une personne aimable qui vous estime beaucoup, a dû vous avoir préparé d'avance par une lettre au malheureux événement qui vient de s'opérer... Eh ! pour vous... Eh ! pour moi.

[1] Voy. notre ouvrage : *David d'Angers et ses relations littéraires.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1890, in-8, p. 1-4.

Il n'est plus, cet ami respectable... ce père chéri... cet honnête et vertueux citoyen. Ses vertus, ses mérites, sa probité, ses talents et sa sensibilité à tous nous sont connus. Après sa résignation, son courage et ses cruelles souffrances, malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, il a cessé de vivre. Il est regretté des hommes dignes de savoir apprécier les qualités d'un pareil homme. La nature s'est épuisée, et, sans nul doute, son âme vers l'éternel s'est élancée; pour certain, elle n'en sera point rejetée : c'est celle d'un sage et d'un juste. Grâce lui soit rendue. Il est désormais heureux. Une palme nous lui devons poser sur sa tombe. Tout est fini. Tels sont les décrets de la Divine Providence.

Et vous, cher ami, après avoir satisfait à la sensibilité de votre excellent cœur par des larmes qu'il vous force de répandre et commande votre âme, il faut, bon ami, suspendre vos regrets et reprendre courage. Allons, souvenez-vous que vous êtes homme et désormais précieux à la société par vos vertus et vos talents. Vous allez et devez être tout aux beaux-arts; seule consolation qui reste aux hommes sensibles et philosophes. Que la philosophie vienne à votre secours et je ne doute pas, comme artiste distingué déjà, que vous en ayez.

Reprenons donc le chemin du temple de la Gloire, mon bien aimé ami et mon digne émule. Courage et voyons ce que nous devons faire. Mon bien aimé ami, moi en qui vous avez jusqu'à ce jour mis toute votre confiance — et je crois bien la mériter encore — je vais vous dire ce que j'ai fait en prenant tous vos intérêts. Lors du décès du respectable ami arrivé le 17 janvier à neuf heures du soir, enterré le lendemain sur les cinq heures, service le surlendemain vendredi 19. Je me suis transporté à son domicile à neuf heures du matin jeudi. En présence de la mère Hainaut, j'ai ouvert l'armoire où toute l'argenterie était ramassée

par prudence. Là, j'ai pris note, et voici ce que j'ai trouvé :

Huit couverts d'argent ;

Une cuiller d'argent à soupe ;

Une paire de boucles d'argent sans chappe ;

Sa montre d'argent ;

Une tabatière de forme oblongue.

Puis la somme de 161 francs et 10 sous. J'ai pris cette somme pour en faire l'usage qu'il faut et faudra en faire.

Rien n'a été négligé, mon bon ami, pour les convenances. Des billets écrits à la main ont été envoyés par nous en votre nom aux personnes estimables et honnêtes, à Monseigneur l'Évêque, M. le Maire, M. Huet, MM. Papiau la Verrie, Joûbert, etc. N'ayant pas fait faire des imprimés (dépenses superflues) et même n'en ayant pas eu le temps ; c'est plus honnête, faits à la main. Ma fille les a écrits.

Je vous embrasse de tout mon cœur, et suis pour la vie, votre ami très sincère.

DELUSSE.

Collection Henry Jouin. — Delusse (Jean-Jacques-Thérèse), professeur à l'École centrale d'Angers et conservateur du Musée de cette ville en 1825, serait inconnu s'il n'avait été le maître de Pierre-Jean David et n'avait décidé le père du statuaire à se séparer de son fils pour qu'il vînt se former à Paris, sous la conduite de Roland. Jacques Delusse, élève de Vien, dessinait avec correction. Il a laissé de nombreuses *Vues de l'Anjou* au lavis. Pierre-Jean David l'assista dans sa vieillesse. En 1821, Delusse ferma les yeux à David père, sculpteur sur bois, qui s'éteignit à Angers. Il est curieux que Delusse, en tête de la lettre par laquelle il annonce au fils la mort de son père, évoque le souvenir de Louis XVI, alors que Pierre-Louis David, le sculpteur sur bois avait été un ardent patriote pendant la période révolutionnaire et s'était enrôlé dans l'armée républicaine. Delusse et David père, hommes d'opinions opposées, ont vécu dans la plus étroite intimité. Cette union les honore l'un et l'autre. On peut lire dans *David d'Angers* (tome I, p. 25) une touchante anecdote, tout à l'éloge de Jacques Delusse.

III

David d'Angers au duc de Sussex président de la Royal Academy, à Londres

Le buste de Cuvier

Paris, 7 décembre 1832.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les grands hommes consacrent leur vie à l'avancement de l'esprit humain ; ils sont citoyens de toute la terre. C'est cette conviction qui me fait offrir à l'illustre Société que vous présidez le buste en bronze du célèbre Cuvier, qui eut l'honneur d'être compté parmi ses membres. Je prie Votre Altesse royale de vouloir bien être mon interprète auprès de la Société pour lui faire agréer ce faible hommage de mon admiration pour cet homme de génie, et de mon estime pour elle.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, le très humble et très obéissant serviteur.

P. J. DAVID D'ANGERS,
Membre de l'Institut de France.

Collection Benjamin Fillon. — Le marbre du buste de Cuvier, offert à la famille du naturaliste, porte la date de 1833, mais dès 1832 le buste était terminé, et David offrit un bronze à l'Académie de Londres, cette même année. Bowring aurait servi d'intermédiaire entre le sculpteur et l'Académie pour présenter l'œuvre de David. (Voy. *Dernières lettres de David d'Angers* (Mâcon, 1891, in-8, p. 45, 47).

IV

Chambard à David d'Angers

Ingres. — La statue projetée de Rouget de Lisle pour Lons-le-Saulnier

Villa Médicis, 22 mars 1838.

MONSIEUR,

Je profite de la même occasion pour répondre à votre charmante lettre, et en même temps pour vous remercier

de l'amitié que vous avez pour moi et des bons conseils que vous me donnez. Soyez persuadé que je ne les oublierai pas, et que je ferai tout mon possible pour tâcher de les suivre afin de me rendre digne d'un pareil maître.

M. Pages, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, est un excellent homme, plein de mérite et de dévouement ; je l'estime beaucoup, je suis enchanté d'avoir fait sa connoissance. C'est un remerciement que j'ai à vous faire, car il est rare de rencontrer des personnes avec lesquelles on partage les mêmes sentiments, et dont la manière de voir est entièrement la même. Je suis fâché d'une chose, c'est de ne pas lui avoir été d'une plus grande utilité, car il y a trop peu de temps que je suis à Rome.

Vous me demandez le prix du marbre statuaire ; je vous dirai que celui qui va me servir pour ma copie est assez beau ; il coûte 18 pools la palme, ce qui le met à peu près à 35 et 40 francs le pied cube. Dans ce moment-ci, il y en a très peu à Rome.

Je fais pour copie *Zénon*, chef des stoïciens. Je pense que vous approuverez mon choix ; c'est une belle figure. M. Ingres me conseillait de faire la *Vénus accroupie*. Cela ne m'aurait pas convenu.

J'aurais bien désiré faire une copie de mon prix ; mais à la place, mon département m'a fait espérer de faire *Rouget de Lisle* qu'ils ont l'intention d'ériger sur la place pour remplacer *Pichegru*, que les Patriotes ont abattu en 1830. Plus tard, si cela ne vous ennuie pas de m'écrire, ayez la bonté de me donner des conseils à ce sujet.

Je vous prie de me rappeler au souvenir des braves de votre atelier.

Voyez en moi un élève reconnaissant et dévoué.

CHAMBARD.

Collection Henry Jouin. — Au moment où Louis-Léopold Chambard écrit cette lettre à son maître David d'Angers, il a vingt-sept ans et est pensionnaire de l'Académie de France à Rome. Déjà, le jeune

artiste songe à exécuter la statue de Rouget de Lisle pour Lons-le-Saulnier. Mais il mettra quelque lenteur à donner une forme à son rêve. Ce n'est qu'en 1849 qu'il exposera l'esquisse d'une statue de l'auteur de *La Marseillaise*, et c'est seulement en 1872 que nous verrons au Salon une « statuette » du même personnage, signée de Chambard. Quant à la statue, il ne la fit jamais.

V

Alexandre Decamps à A. Préault

La statue du général Marceau à Chartres

Verberie, 6 juin 1838.

MON CHER PRÉAULT,

La Commission du monument s'est assemblée deux fois. J'y ai fait tout ce que loyalement vous pouviez attendre de moi. Elle a décidé qu'elle s'en rapporterait à David et qu'elle l'appellerait dans son sein pour qu'il y expose son avis. C'est donc de lui que cela dépend maintenant. Vous ferez bien de l'aller voir et de profiter de la position qu'il a appuyée lui-même, afin de l'engager à répéter à la Commission, de vive voix, ce qu'il m'a écrit à moi-même et d'appuyer votre projet.

Faites-lui voir que ce serait un noble procédé de sa part et en même temps une belle œuvre qu'il encouragerait dans les arts.

Ménagez-le, car ces Messieurs s'en rapportent à lui.

Écrivez-moi de suite.

Amitié et dévouement.

Alex. DECAMPS.

P.-S. J'ai fait soixante lieues pour assister aux deux réunions.

Suscription : M. A. Préault, marché Sainte-Catherine, 8, près la rue Saint-Antoine.

Collection Henry Jouin. — Alexandre Decamps, critique d'art au *National* et ami de Préault, informe le statuaire de la décision prise par la Commission du monument de Marceau à Chartres. Celle-ci

est divisée. Le modèle de statue présenté par Préault soulève des critiques. Quelques modifications sont nécessaires et c'est David d'Angers, maître de Préault, que la Commission choisit comme arbitre. La situation ne laissait pas d'être délicate pour David. Il avait été prié par Isambert, député d'Eure-et-Loir, d'accepter pour lui-même la statue projetée, mais, apprenant que Préault s'était mis sur les rangs, il s'effaça généreusement devant son élève, qui, plus tard, oublia ce procédé. La lettre de Decamps est du 6 juin 1838. Cependant David ne varia pas dans sa bienveillance effective à l'endroit du sculpteur de *Marceau*. Une lettre de lui, du 6 septembre 1850, est élogieuse jusqu'à l'hyperbole sur la statue de Chartres, qui fut inaugurée le 21 septembre 1851. (Voy. *David d'Angers*, etc., t. I, p. 350-351, et t. II, p. 440.)

VI

Chambard à David d'Angers

La statue de Rouget de Lisle pour Lons-le-Saulnier

Rome, 3 novembre 1838.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir une lettre de mon département par laquelle j'ai appris que vous vous étiez présenté pour l'exécution de la statue de Rouget de Lisle, que l'on se propose d'ériger à Lons-le Saulnier.

Je vous annonçais dans ma dernière lettre que l'on m'avoit donné l'espérance du soin de ce travail, très important pour moi, et auquel je puis avoir quelque droit comme étant son compatriote. Je viens de nouveau vous témoigner le vif désir que j'aurois d'être chargé de cet ouvrage. Vous n'ignorez pas qu'un pensionnaire sculpteur, dont les appointements sont si médiocres, a besoin de quelques autres avantages pour l'aider à faire ses études plus largement.

J'ai peine à croire, d'après les vœux de prospérité que vous faites pour moi, que vous alliez contre mes intérêts. C'est pour cela, Monsieur, que je vous écris avec confiance en vous priant de me répondre ce que vous en pensez, et ce que je puis espérer.

Recevez, Monsieur, les marques les plus sincères de reconnaissance de votre élève tout dévoué.

CHAMBARD.

Collection Henry Jouin. — L'élève de David n'est pas d'humeur patiente. Il se croit tous les droits à distancer son maître dans l'exécution de la statue de Rouget de Lisle. Présomption gratuite. Chambard est dupe d'un bruit sans fondement. David n'est pas en pourparlers avec Lons-le-Saulnier. Rouget de Lisle attendra sa statue, et Chambard ne saura pas l'exécuter à temps. Sa lettre n'est pas sans désinvolture. A le lire, on le supposerait en possession d'un talent supérieur. Le séjour de Rome lui donne toute assurance. Son grand prix de sculpture de 1837 lui fait illusion. C'est, en fin de compte, Auguste Bartholdi qui signera la statue de Rouget de Lisle, inaugurée le 27 août 1882.

VII

David d'Angers à A. Bianchi, mouleur en plâtre, à Lille

Un ouvrier poète

Paris, le 22 avril 1841.

Merci mille fois, Monsieur, des vers si beaux, si énergiques que m'a remis de votre part M. Tencé. Je suis heureux qu'il se trouve des poètes dont le cœur vibre pour l'indépendance et la gloire de la Patrie, et qui comprennent que la plus belle, la plus sainte mission de l'art est de réveiller dans le cœur des hommes l'amour sacré de la liberté.

Si je ne puis m'attribuer toutes les nobles expressions que contiennent les vers que vous avez bien voulu m'adresser, je n'en éprouve pas moins un véritable bonheur de voir quelle impulsion démocratique vous donnez à votre beau talent.

Je vous renouvelle, Monsieur, mes remerciements sincères et vous prie de croire à tous mes sentiments de sympathie et d'affection,

DAVID D'ANGERS.

Collection M. Gossez. — Bianchi (Alphonse-Alexandre), d'origine italienne, est né à Lille le 18 juillet 1816. Il est décédé dans la même ville le 11 avril 1871.

« Après avoir terminé ses études au collège communal, nous écrit M. Marius Gossez, Bianchi alla à Paris dans l'intention de se faire recevoir avocat, mais, une condamnation politique (détention d'armes) l'ayant arrêté prématurément dans cette carrière, il revint à Lille en 1837 et s'adonna à la profession de mouleur, qui était celle de son père. Ce commerce lui laissant de nombreux loisirs qu'il consacrait à l'étude et à la littérature, il s'essaya dans l'*Écho du Nord*, où, sans le voile de l'anonymat il publia un assez grand nombre d'articles et de satires. Vers 1841, il fonda la *Société des Enfants de Béranger*, dont il fut président. »

Les vers au sujet desquels David d'Angers écrit à Bianchi ont été composés en 1841 et adressés, manuscrits, ausculpteur, en avril. Le statuaire ayant agréé l'hommage du poète, celui-ci publia, le 25 mai 1841, dans la 4e livraison du *Bulletin de la Société des Enfants de Béranger*, la chanson dédiée à David et qui a pour titre *la Moralité de l'art*. Nous en détachons ces deux couplets :

Par ton talent les gloires de la France :
Bara, Rouget, Arago, Lamennais,
Tant d'autres noms, flambeaux d'intelligence,
Chez nos neveux brilleront à jamais !...
La grande page, immortelle auréole,
Au Panthéon inscrit ton souvenir.
Ta place est là... près du guerrier d'Arcole,
Laisse à ma voix le droit de te bénir.

Honneur à toi, qui montras à l'artiste
Le vrai chemin de l'immortalité.
Honneur à toi, qui prouve qu'il existe
Un but pour l'art — but saint — Moralité
Dis les secrets de cet art qui console :
Et sous tes lois tes enfants vont s'unir.
L'amour du bien guidera ton école ;
Laisse à ma voix le droit de te bénir !!

A dater de la fondation de la *Société des Enfants de Béranger*, Bianchi cessa de taire son nom au public. *La Moralité de l'art* est signée A. Bianchi.

VIII

Jean Gigoux à David d'Angers

Les estampes de Leroux d'après les œuvres de David

26 janvier 1848.

MON EXCELLENT HOMME D'AMI,

Vous êtes de parole ; ça ne m'étonne pas. Mais quelle profusion de belles choses vous m'avez envoyée ! Le *Rouget de l'Isle* est très bien gravé et rappelle le médaillon dont je me souviens bien. Ça va me servir beaucoup. J'ignorais que vous eussiez fait cette statue de *Jefferson*. C'est à vous vraiment qu'il appartenait de la faire. La tête est très bonne. Je ne juge pas la statue qui doit être supérieure à tout cela ; mais cette gravure est excellente, et M. Leroux entre merveilleusement bien dans votre principe. Je ne crois pas que l'on vous grave jamais mieux que le *Jefferson*. Pour le *Jean Bart*, ça n'y est pas ; je le connais et ça ne le rend pas. J'ai vu à Rouen la statue de *Corneille*. La gravure n'est pas mal du tout. Je ne connaissais pas le *Racine*. Il faut qu'il soit un jour gravé en grand !

Vous avez donc fait *les Français s'élançant aux armes !* J'espère bien voir ça un jour. C'est crâne.

Le *Panthéon* est une grande gravure très convenablement faite. Cependant, je voudrais que les trois figures antiques du milieu eussent été plus soignées. Quand cela doit se tirer à tant d'épreuves et courir le monde !

Je garderai cela toute ma vie, pour ce qu'elles me rappellent et parce qu'elles me viennent de vous.

A vous de cœur,

J. GIGOUX.

Collection Henry Jouin. — Le peintre Gigoux, né en 1806, mort en 1894, sans avoir connu le poids des années, fut très lié avec David d'Angers. Celui-ci envoie à son ami des gravures de ses ouvrages exécutées par Jean-Marie Leroux qui, à mainte reprise, a traduit d'un burin sobre et distingué les bas-reliefs, statues ou

médaillons du sculpteur. Leroux, né en 1788, et décédé en 1870, était élève de Louis David. C'est un de ces maîtres plein de conscience que la jeune école de gravure n'a pas le droit de dédaigner.

IX

Achille Leclère au baron H. Larrey

Le monument de Larrey. — La Bérésina

Ce dimanche 1849 ?

MONSIEUR,

Je suis sorti un instant, et c'est pendant ce temps que vous êtes venu. J'en suis fort contrarié, car probablement vous aviez à me parler du monument, et du moment de la pose de la statue. Hier, M. David ne m'en a pas parlé, et je ne sais si le modèle du quatrième bas-relief est terminé. Également, je ne sais pas où en est la fonte des deux autres bas-reliefs. Le temps se passe et il serait bon de pouvoir tout achever.

A ce sujet, Monsieur, avez-vous pensé aux inscriptions ? Vous deviez, je crois, en parler à la Commission et me fixer sur ce qu'il y aurait à faire et ce que j'aurais à demander au graveur.

Ayez la complaisance de me fixer à ce sujet.

Agréez, je vous prie, mes civilités empressées.

Achille LECLÈRE.

Collection du baron H. Larrey. — Cette lettre a trait au monument du baron Dominique Larrey, sculpté par David d'Angers et placé dans la cour d'honneur de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Achille-François-René Leclère, né à Paris en 1785, grand-prix d'architecture en 1808, membre de l'Institut en 1831, est l'ami de David. C'est à lui qu'est dû le piédestal du monument de Larrey. Il s'inquiète ; il est pressant. A-t-il le pressentiment de sa fin prochaine ? Il va mourir en 1853. Le monument de Larrey sera-t-il achevé? David, détourné de ses travaux par la politique depuis 1848, n'a pas livré le modèle du quatrième bas-relief : *la Bérésina*. Le statuaire n'est pas responsable du retard dont on se plaint. Son bas-relief, achevé en 1846, a été détruit par la gelée dans son atelier. L'œuvre est à reprendre.

David s'en occupe, mais au milieu de quelles traverses ! Les inscriptions restent à faire. Hâtons, hâtons ! Leclère triomphera de toutes les entraves, et le monument auquel il a collaboré sera inauguré en août 1850.

X

Victor Pavie à David d'Angers

Le Roi René. — Bonchamps. — Projet de reproduction des Profils de soldats vendéens, dessinés par David en 1825

Angers, 22 janvier 1854.

Mon cher Monsieur David,

Nous voilà parvenus au 22e jour de cette année de grâce, ou de châtiment, sans qu'un vœu de moi écrit, en caractères extérieurs et visibles ne l'ait encore inaugurée pour vous. Il est beau de penser, mais il est beaucoup mieux d'écrire ; nous sommes âme et corps, et de la subordination de l'un à l'autre dans les conditions d'harmonie et de vérité dépend cet idéal auquel ici rien ne supplée, pas plus en art qu'en amitié.

Hélas chacun sa plaie, entretenue et envenimée par l'aspect du même point intact et respecté dans autrui. Je me suis fait appliquer une verte semonce, l'autre jour, par un de ces vieux amis auxquels il est permis de tout dire, du droit de l'intimité rehaussé de celui du malheur ; ruiné, sans feu ni lieu, comme aussi sans liquidation ni ménage, il avait déployé ses deux ailes de gueux par delà les clochers de Séville et de Grenade : et je l'enviais ! Il avait relu au retour tout Dante, tout Virgile, tout Shakespeare et tout Calderon, dans de beaux livres, débris de son aisance, apport de ses voyages, sans qu'un visiteur importun ait, durant ces trois mois, remué le loquet de sa porte : et je l'enviais ! Dieu m'entendait ; il eût pu, d'un seul coup, prenant mes aspirations au mot, couper mes chaînes d'or avec mes chaînes de fer et me laisser libre et nu, avec deux grandes ailes sur l'épaule... il m'a puni seulement par

une irréprochable sortie de l'ami, constitué le vengeur de mon sort contre l'intempérant essor de mes rêveries.

Je n'ai pourtant pas voulu entamer cette nouvelle année sans la marquer d'un petit souvenir à votre endroit. J'ai écrit au verso d'une assignation un article sur le *Roi René* que j'ai fait insérer dans *L'Artiste*. — Ceci me reporte à Bonchamps. Je l'ai revu, il y a trois semaines, plus émouvant et plus monumental que jamais! Une société de charité se fondait à Saint-Florent, et ces hommes qui se réunissaient pour « donner » ne pouvaient effectivement mieux se réunir que sur la tombe de celui qui « pardonne ». Il y avait là un des vétérans de la grande armée, survivant, par je ne sais quelle ténacité d'existence, à tant d'événements accomplis! Peut-être est-ce parce que le brave vieillard attend encore avec une inaltérable patience le portrait que vous aviez promis en 1825....

Quoi qu'il en soit, cher ami, des portraits promis, et pour ne parler aujourd'hui que de ceux exécutés à l'époque de l'inauguration de la statue, j'ai insinué l'idée de les publier aux auteurs d'un Album vendéen qui se publie dans notre ville, et qui ne me semble point indigne de les reproduire. On ferait de ces profils et de ces faces caractéristiques un ou plusieurs groupes, qui se rattacheraient on ne peut mieux aux souvenirs retracés, tant par le crayon que par la plume. Mais le dessinateur, dans un prochain voyage, doit vous voir et s'entretenir avec vous à ce sujet.

Voici la fin du jour et la fin de la page. J'ai juste de lumière et d'espace pour vous dire combien tous nous vous aimons.

Je vous embrasse.

Victor Pavie.

Collection Henry Jouin. — Victor Pavie, le plus intime des amis de David d'Angers, fait allusion ici aux Profils des Soldats vendéens, qui, le 12 juillet 1825, tinrent à honneur de poser devant l'artiste, à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), où avait eu lieu, la veille, l'inauguration du monument de leur chef, le marquis de Bonchamps.

David recueillit ce jour-là plus de 60 profils du plus haut intérêt. Ils sont dessinés d'un doigt délibéré. Et, pendant la séance de pose, chaque Vendéen s'étant plu à raconter les embuscades, les rencontres auxquelles il avait pris part, David a résumé l'histoire de chacun au-dessous de son profil. On conserve ces dessins au Musée d'Angers. Nous les avons décrits dans l'*Inventaire des richesses d'Art de la France* (Province, Monuments civils, t. III, pages 204 à 208 et 349). David s'était promis de composer un bas-relief à l'aide de ces documents; Victor Pavie se propose de les faire reproduire dans un Album. Projets évanouis !

XI

Hippolyte Maindron à un publiciste

Notes autobiographiques

Paris, 7 février 1862.

MONSIEUR,

Voici, je crois, les renseignements que vous me demandez. J'ai exécuté mon *Thésée vainqueur du Minotaure*, en 1828. C'est ma première œuvre que j'ai donnée au Musée d'Angers. Le *Berger mordu par un serpent* a été exécuté, en marbre, en 1842, et acheté par le ministère de l'Intérieur pour le Musée d'Angers. La statue de *Velléda* a été faite en 1837. Ce modèle a été donné par moi au Musée. Le bas-relief de la *Fraternité* a été exécuté, par moi, en 1852, et donné par le ministère d'État au Musée. Le modèle du *Fronton* du Cercle d'Angers a été créé, par moi, en 1856, et donné au Musée. Le groupe d'*Attila et sainte Geneviève* a été fait en 1845. Le marbre, exécuté en 1856-1857, est placé au Panthéon.

Quant aux récompenses obtenues aux diverses expositions, elles m'ont toujours été si parcimonieusement accordées, jusqu'à ce jour, qu'il est inutile d'en faire mention.

J'ai été élève à l'école des Arts et Métiers d'Angers. C'est M. Similien père qui a été mon professeur de dessin et qui m'a engagé à venir à Paris suivre ma vocation artistique. Je suis entré chez David, mon compatriote, et n'ai jamais eu d'autre maître.

Dans le cas où vous voudriez d'autres détails biographiques, ou tout autre, je suis à votre disposition.

Agréez, Monsieur, mes sentiments distingués,

MAINDRON,

17, rue Méchain, faubourg Saint-Jacques.

P.-S. — Je suis né à Champtoceaux (Maine-et-Loire) et non à Angers. J'ai fait don d'un *Christ* à l'église de la Trinité, et d'une *Vierge* à l'église de Champtoceaux.

Collection Henry Jouin. — Le sculpteur Maindron, qui a eu son heure de réelle célébrité, après la mise au jour de sa *Velléda,* est un élève de David d'Angers. Né à Champtoceaux (Maine-et-Loire) en 1801, il est mort à Paris en 1884. Ses biographes puiseront ici des renseignements de première main.

XII

Bonnassieux à un publiciste angevin

Le monument de Las-Cases, auteur du Mémorial de Sainte-Hélène

Paris, le 11 octobre 1867.

MONSIEUR,

J'arrive de voyage et trouve votre lettre du 21 septembre à laquelle je m'empresse de répondre.

Le buste en plâtre que vous avez, à Angers, est bien le portrait du comte Emmanuel de Las-Cases. J'en ai fait la première étude, d'après nature, à Passy, en 1854, le lendemain du décès du comte, et pendant l'opération de l'embaumement. Le plâtre que vous avez n'est ni le modèle ni une copie. C'est un exemplaire du modèle qui a été moulé. J'ai exécuté trois marbres de ce buste pour M. le comte Barthélemy de Las-Cases, député de Maine-et-Loire.

La statue de l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène* qui se trouve à Lavaur est, en effet, en bronze. Vous avez le plâtre qui a servi aux fondeurs et aux réducteurs et qui a été très altéré par ces deux opérations.

Dans le bas-relief où Napoléon dicte ses Mémoires, c'est M. le comte de Las-Cases père qui écrit.

L'autre bas-relief représente l'enlèvement, de Longwood, de M. le comte de Las-Cases. L'endroit que j'ai choisi est un repli de terrain d'où l'on voit le dernier séjour de Napoléon. Le comte lui adresse un dernier adieu ! J'ai supposé l'officier chargé de cette expédition, honteux, au moins momentanément, de son rôle !

L'extérieur de Longwood est ici exactement retracé, comme l'intérieur dans l'autre bas-relief. Le comte Marchand m'a beaucoup aidé pour l'exécution de ces deux bas-reliefs et, grâce à lui, ils ont, tout au moins, l'intérêt de la fidélité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur,

BONNASSIEUX.

Membre de l'Institut et du Conseil supérieur de l'École des Beaux-Arts.

Collection Henry Jouin. — Le marquis E. A. D. M. J. de Las-Cases, né au château de Las-Cases près Revel (Languedoc) en 1766, mort à Passy en 1842, a sa statue à Lavaur (Tarn), depuis 1864. Ce monument est dû à Bonnassieux. La famille de Las-Cases, fixée en Anjou, compta parmi ses membres deux députés, le comte Emmanuel et le comte Barthélemy. Celui-ci, au lendemain de l'inauguration de Lavaur, offrit au Musée d'Angers le modèle en plâtre de la statue et des bas-reliefs du monument paternel. Interrogé sur le caractère de fidélité que pouvaient présenter les bas-reliefs, Bonnassieux entre ici dans des détails intéressants qu'il est utile de connaitre. Le marquis de Las-Cases s'était fait accompagner à Sainte-Hélène par son fils ainé, Emmanuel, né le 8 juin 1800, et mort à Passy le 8 juillet 1854. Ce jeune homme, âgé de quinze ans lors de la captivité de Napoléon, servit plus d'une fois de secrétaire à l'Empereur. C'est ce qui détermina le correspondant de Bonnassieux à lui demander si le personnage qui écrit dans le bas-relief *L'Empereur dictant ses Mémoires au comte de Las-Cases* représentait Emmanuel ou son père. Bonnassieux répond que le personnage est le marquis. La désignation courante du bas-relief est donc fautive. Il faudrait dire : *L'Empereur dictant ses Mémoires au marquis de Las-Cases.* Le buste du comte Emmanuel a été fait d'après nature, sinon *ad vivum.* Le modèle en plâtre de ce buste est au Musée d'Angers. Le comte Emmanuel avait été nommé sénateur depuis 1852. Le comte Marchand (Louis-Narcisse-Joseph), nommé dans cette lettre, fut, on le sait, le compagnon d'exil de Napoléon qui le décora du titre de comte à son lit de mort, et le fit dépositaire de son testament. Né

en 1791, à Paris, Marchand est mort à Trouville en 1876. Nul n'était plus apte que lui à diriger Bonnassieux dans la composition de ses bas-reliefs rappelant, soit les sites de Longwood, soit l'intérieur de l'habitation de Napoléon.

XIII

Soitoux à un publiciste

Dubosc, modèle d'atelier. — David d'Angers

1880 ?

MONSIEUR,

Tout ce que je puis dire sur le modèle Dubosc, c'est que M. David en faisait grand cas, et qu'il le prenait, pour ainsi dire, pour toutes les figures qu'il faisait, le considérant comme le plus parfait. A la forme il joignait une harmonie de proportions qui le rendait complet et, chose rare, il s'identifiait assez bien avec le sujet qu'il représentait.

Il a posé pour le *Jean Bart*; il a posé pour le mouvement (attitude) du *Philopœmen*, et c'est un nommé Sevaux, charpentier, qui a posé pour la forme. Ce dernier était beaucoup plus vieux. Quand je dis que Dubosc a posé pour presque toutes les figures, je l'entends comme pour le *Philopœmen*.

Voilà, Monsieur, ce que je puis vous dire. Je ne dis que ce que je sais de la bouche du maître.

Agréez, Monsieur, les salutations respectueuses de votre serviteur.

SOITOUX.

Collection Henry Jouin. — Qui ne se souvient de Charles-Alix Dubosc, né à Paris en 1797, mort en 1877, après avoir rempli, durant près de soixante années, l'emploi de modèle d'atelier? On sait quel usage touchant Dubosc a fait de sa fortune. Il a voulu qu'elle fût convertie en une rente annuellement distribuée aux peintres et aux sculpteurs qui sont admis en loges pour l'exécution du concours du Prix de Rome. G.-A.-D. Crauk a modelé le médaillon de Dubosc. Il est conservé à l'École des Beaux-Arts. Crauk a fait plus, il a publié, sans le signer de son nom, un curieux volume sur son ami : *Soixante ans dans les ateliers d'artistes. Dubosc, modèle* (Paris, 1900, in-18). Le sculpteur Jean-François Soitoux, né à Besançon en 1816, mort à Paris en 1891, élève de David d'Angers, renseigne ici un publiciste sur le concours prêté par Dubosc à l'auteur de *Philopœmen* et de *Jean Bart*.

Henry JOUIN.

L'ANCIENNE ACADIE

LES ACADIENS DE LA LOUISIANE

ET LEUR DIALECTE

Aujourd'hui le nom du Canada, que des voyageurs connus et de brillants écrivains du siècle écoulé ont eu le mérite de nous révéler, pour ainsi dire, ou plutôt de rappeler à notre courte mémoire, est à bon droit populaire par toute la France, unanime à admirer l'étonnante vitalité d'un peuple vigoureux, issu de notre race et surtout grand par de solides vertus, que pourrait lui envier en Europe la nation sœur, menacée de dégénérescence.

Nos pères avaient presque oublié les héroïques compagnons de Montcalm, qu'une détestable politique, sous Louis XV, avait abandonnés à notre ennemie séculaire. « Les Arpens de neige », comme disait dédaigneusement M. de Voltaire, l'ami inconstant de Frédéric II, sont devenus un des plus précieux joyaux de la couronne d'Angleterre, et l'histoire étonnée se demandera pourquoi les hommes d'État anglais, qui ont su respecter la langue, la religion et les coutumes des Français de l'Amérique boréale et même se les attacher par les liens du loyalisme, se sont aliéné les populations hollandaises d'un autre continent au point de déchaîner la haine, la vengeance et la guerre dans l'Afrique australe.

Le Canada peut remercier le ciel de lui avoir épargné les dangereux bienfaits, la funeste richesse des *Champs d'Or*, qui fascinent et frappent de folie les nations trop cupides, enlèvent parfois aux gouvernants la notion élémentaire du juste et de l'injuste, souvent plus en honneur chez les Peaux-Rouges des steppes ou les Noirs des *velds* que chez les peuples saturés d'une civilisation trop raffinée. Mais, si le Canada éveille en nous des souvenirs mélangés de fierté et de tristesse, parce qu'une vaillante population, unie à la nôtre par la communauté de race, a été violemment séparée de la métropole au XVIIIe siècle, l'Acadie, elle, cette terre enveloppée par les brumes terre-neuviennes et la houle mugissante de l'Atlantique, nous est demeurée presque étrangère. Peut-être aussi, au regard trop oublieux de l'ancienne mère patrie, le grand Frère canadien a-t-il fait tort à la petite Sœur acadienne aux goûts simples et modestes?

D'ailleurs, les Acadiens, disséminés en groupes éloignés, dont chacun se figurait réunir en lui les derniers survivants d'un peuple disparu, en étaient arrivés à s'ignorer les uns les autres. Aussi a-t-on pu dire, presque sans exagération, que M. Rameau de Saint-Père, qui visita pour la première fois en 1857 leurs communautés éparses, eut l'honneur de révéler les Acadiens, rameau du vieil arbre gaulois, non seulement au reste du monde, mais surtout à eux-mêmes.

« On avait bien entendu parler des Acadiens d'autre-
« fois, d'un petit peuple pacifique arraché en pleine paix
« à ses foyers, dépouillé de tous ses biens, entassé dans
« des cales de navires et dispersé sur toutes les mers pour
« y périr, mais le monde se souvenait d'eux comme d'une
« grande traînée de sang aperçue un soir dans le ciel
« serein et aussitôt cachée pour toujours par d'épais
« nuages noirs..... L'excès de leurs infortunes avait
« étonné le monde, puis le silence de l'oubli s'était fait sur

« leur tombe refermée, le grand silence de la Mort ; on les « croyait à jamais anéantis ! »

Ainsi s'exprime dans son livre patriotique, *le Père Lefebvre et l'Acadie*, M. Pascal Poirier, sénateur, qui, avec le zélé prêtre canadien dont il a écrit la belle vie, a tant contribué à la renaissance de ce petit peuple reprenant enfin, après une longue éclipse, conscience de ses destinées.

Et pourtant, ne méritaient-ils pas de vivre dans la mémoire des nations et surtout de la France, ces fils d'une « Pologne d'outre-mer », restés si fidèles à leur ancienne nationalité, et dont beaucoup d'ancêtres furent transportés par les vicissitudes de l'implacable politique des bords du Saint-Laurent aux rives du Mississipi, dans une troisième patrie, après une lamentable odyssée, long martyrologe, dont la douloureuse histoire, comme a dit le chantre des infortunes acadiennes, est écrite dans leurs champs de repos sur les funèbres tablettes de pierre ?

Et, d'abord, qu'entend-on au juste par l'expression d'*Acadie ?* Les géographes ne s'accordent guère sur les limites à attribuer à la contrée ainsi définie. Tantôt ce nom a servi à désigner l'ensemble de la vaste région bordant le Saint-Laurent au sud et à l'est, soit le pays formé de nos jours par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ; tantôt, et nous nous arrêterons à cette définition restreinte et qui a prévalu, on a compris sous le térme d'Acadie la seule presqu'île méridionale, la Nouvelle-Écosse, avec les territoires du Cap Breton et de l'île Saint-Jean. Il est même question depuis quelque temps, de réunir sous le nom générique d'*Acadie* les trois provinces « maritimes » du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard.

Il y a aussi discussion entre géographes et linguistes sur l'étymologie du mot *Acadie*, qui parut pour la première fois en 1592, lors de la malheureuse expédition du marquis de la Roche, à laquelle nous ferons plus loin

allusion. A propos du terme *Acadie* ou plutôt *Cadie*, Vivien de Saint-Martin écrit de son côté : « On ne voit nulle part « indiquée l'origine de ce nom : sans doute la dénomina- « tion de quelque canton ou d'un point quelconque du pays « dans la bouche des sauvages et que les premiers colons « auront étendu peu à peu à toute la contrée. »

Élisée Reclus, lui, exprime l'idée que *Cadie* ou *Acadie* est dérivé d'un mot indien *cody* ou *quoddy*, dont le sens, d'après la plupart des étymologistes, est simplement « contrée ».

M. Alcée Fortier, professeur de littérature française à l'Université de Tulane (Nouvelle-Orléans) et fort compétent dans ces questions, rapporte, néanmoins sans se prononcer, l'opinion de Parkman, l'auteur très érudit des *Pionniers français dans l'Amérique du Nord*, et de l'avis critique duquel il y a lieu de tenir grand compte.

« Le mot Acadia, dit Parkman, est supposé dériver de « l'indien *Aquoddianke* ou *Aquoddie*, signifiant le « poisson appelé merlan. La Baie de Passamaquoddy « Eau du Grand Merlan » a la même étymologie. »

D'ailleurs une incertitude analogue règne sur l'origine du nom « Canada ».

C'est à d'intrépides marins bretons, normands ou basques que l'on est redevable des premières découvertes et notions sur le littoral canadien. « Nos hardis matelots, « a écrit M. Paul Leroy-Beaulieu dans son remarquable « ouvrage *De la Colonisation chez les peuples modernes*, « au cours de leurs voyages de trafic abordaient à des « côtes que les autres Européens n'avaient pas encore « foulées; tantôt, à la poursuite des baleines, ils pénétraient « dans les mers septentrionales jusqu'au banc et peut-être à « l'île de Terre-Neuve et au cap Breton et ils y fondaient « la pêche à la morue... » De son côté, M. Paul Gaffarel dans son livre *Les Colonies françaises* dit :

« Dès le moyen âge les pêcheurs basques et bretons

« furent les premiers et même longtemps les seuls à « poursuivre les baleines, qui fréquentaient alors le golfe « de Gascogne. A la suite de ces monstres blessés ils « n'hésitaient pas à se lancer dans l'Océan et c'est ainsi « qu'ils furent conduits, presque sans s'en douter, sur la « côte du nouveau continent. Des historiens leur accordent « même l'honneur, qu'ils revendiquent vivement, d'avoir « les premiers abordé à Terre-Neuve, au Labrador, au « golfe de Saint-Laurent et en *Acadie.* »

C'est le Florentin Verranzano, parti pour aller à la découverte d'un passage d'Europe en Chine par le nord-ouest, qui, en 1524, visita les régions boréales de l'Amérique et prit possession de l'île de Terre-Neuve au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, François Ier, fort jaloux des lauriers maritimes cueillis par ses Frères d'Espagne et de Portugal et résolu « à faire tant qu'il pût devenir maître de la mer ».

N'est-ce pas ce souverain chevaleresque, téméraire et magnifique, le royal « patron » des Navigateurs, qui disait un jour en plaisantant : « Eh quoi! le roi d'Espagne et le « roi de Portugal partagent tranquillement entre eux « toute l'Amérique, sans souffrir que j'y prenne part « comme leur frère. Je voudrais bien voir l'article du « *testament d'Adam* qui leur lègue ce vaste héritage! »

Quoi qu'il en soit, en 1542, dix ans environ après le débarquement de Jacques Cartier aux rives du Saint-Laurent, Jean-François de la Roque, sieur de Roberval, gentilhomme picard investi du titre de vice-roi, fit dans l'île *des Démons*, à la Nouvelle-France, une tentative de colonisation qui échoua. Rien ne subsista de cette malheureuse entreprise, si ce n'est le nom d'île de *La Demoiselle* donné à la terre sur laquelle l'inflexible Roberval, raconte la chronique, abandonna aux démons (les sauvages) sa nièce Marguerite, comme châtiment, pour s'être laissée aller à un amour inavouable.

Mais le climat de l'Acadie, beaucoup plus tempéré que celui du Canada, et l'admirable beauté des sites pittoresques provoquèrent de nouvelles ardeurs chez les natures bretonnes ou normandes, avides d'inconnu, impatientes de se dépenser au dehors ; car, soit dit en passant, nos ancêtres, étrangers à nos goûts peut-être trop casaniers, adoraient braver les périls, courir les aventures et essaimer par delà les océans de jeunes et audacieuses *Frances-Nouvelles*, qui faisaient ainsi briller, sur les plages les plus lointaines et parmi des populations jusqu'alors inconnues, l'industrieuse activité, le renom et le génie de notre race.

« Il est fort à remarquer, a écrit M. Rameau de Saint-« Père [1], l'érudit historien de l'Acadie, combien à cette « époque il se trouva d'hommes en France mus par ce désir « d'étendre dans les pays nouveaux leur race et leur « patrie ; ce sentiment revêtait dans leur esprit la forme « du patriotisme le plus élevé : les Espagnols couraient « vers le Nouveau-Monde, enfiévrés par l'appât des mines « et des richesses ; les Anglais s'établirent dans le Massa-« chusetts par fanatisme religieux et sous la nécessité de « la persécution ; mais les colonisateurs français nous pré-« sentent seuls l'idée, chevaleresque et désintéressée, de « la patrie qui s'agrandit et de l'humanité qui s'étend ! »

Presque un demi-siècle s'écoula et, en 1598, un nouvel esssai, encore infructueux, fut tenté cette fois par un Breton, Troïlus du Mesgouez, marquis de la Roche, muni d'une concession privilégiée, d'abord accordée par Henri III puis renouvelée par Henri IV, ce protecteur éclairé de toutes les généreuses entreprises. Le sieur de la Roche, nommé *lieutenant général ès pays de Canada et autres*, fit naufrage, et ses compagnons, dénués de tout, végétèrent quelques années misérablement sur l'île de Sable, à la pointe sud-ouest de l'Acadie.

[1] *Une Colonie féodale en Amérique. L'Acadie.* Paris et Montréal, 1889.

Mais aucune infortune ni calamité ne pouvaient décourager l'ardeur et l'audace des Français du XVIIIe siècle. « Eh quoi ! disait quatre-vingts ans plus tard Vauban, « ce *grand patriote*, comme l'appelle Saint-Simon, quel « plus sage projet que d'entreprendre la fondation d'une « colonie ! N'est-ce pas par ce moyen, plus que par tout « autre, que l'on peut avec toute justice s'agrandir et « s'étendre ? » (*Les Oisivetés.*)

Mais le vrai fondateur de la colonisation française en Acadie fut le sieur de Monts, gentilhomme de la Saintonge, accompagné de l'illustre Champlain, à qui l'histoire a décerné avec justice le titre glorieux de *Père du Canada.* Le premier établissement digne de ce nom fut fondé en 1604 à Port-Royal, dans la baie de Fundy, pour le commerce des fourrures et des pelleteries, par M. de Poutrincourt, loyal et preux chevalier picard, un des compagnons du brave de Monts.

Peu de places de guerre peuvent se vanter d'une histoire aussi mouvementée et traversée de péripéties que celle de Port-Royal, devenu célèbre comme le point du continent américain qui a subi le plus d'assauts. En effet, les Anglais s'en emparèrent cinq fois de vive force : Argall en 1613, Kirk en 1621, Sedgwick en 1654, Phipps en 1690 et Nicholson en 1710. Ce port fut abandonné par les autorités britanniques et rendu à la France quatre fois — par Argall en 1613, puis en vertu des traités de Saint-Germain 1632, de Bréda 1667 et de Ryswick 1697. Les commandants anglais l'attaquèrent sans succès trois fois : Church en 1694, March en 1707 et Wainwright la même année. Les Français et les Indiens échouèrent à deux reprises en donnant l'assaut à Port-Royal, sous le commandement de l'abbé Leloutre, en juillet 1744, et sous celui de Duvivier dans le mois de septembre suivant. Enfin la ville fut prise, mise à sac et abandonnée deux fois : par les pirates en 1690 et par les forces des États-Unis révoltés en 1781.

Mais reprenons les débuts de l'établissement au seuil du XVIIe siècle. Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, « chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme de sa « chambre, mestre de camp de six compagnies, dont on « vantait, dit M. Moreau dans son *Histoire d'Acadie*, « l'intelligence égale à son courage », était calviniste et avait amené avec lui au Nouveau-Monde des prêtres catholiques et des ministres protestants divisés par d'ardentes controverses et qui se livraient à des chicanes continues. Ils eurent même des querelles si vives que les marins enterrèrent dans la même tombe un prêtre et un pasteur qui avaient succombé aux fatigues et aux privations, « pour voir s'ils pourraient quand même reposer en paix « l'un à côté de l'autre. » Même dans les régions boréales et au milieu des épreuves l'esprit français ne perdait pas ses droits !

Le poète Lescarbot a laissé un curieux récit des souffrances endurées pendant les rigueurs de l'hiver par les colons qui commençaient à reprendre espoir, lorsqu'arriva la fatale nouvelle du retrait de la concession royale. Les nouveaux occupants durent quitter leurs établissements, accompagnés jusqu'aux navires par les sauvages en pleurs et en sanglots. Et le chroniqueur d'ajouter : « Les Fran- « çais s'étaient montrés humains et pleins de bonté à l'é- « gard des simples indigènes ! » (1608).

Deux ans plus tard, Henri IV était assassiné et d'autres acteurs plus en vue, sinon plus heureux, entraient en scène sur le théâtre lointain de ces îles de l'Amérique septentrionale.

La marquise de Guercheville, en s'associant aux Jésuites, obtint de Marie de Médicis une concession générale, lui octroyant toute l'Acadie. « Antoinette de Pons, marquise « de Guercheville, dame d'honneur de Marie de Médicis, « était renommée pour sa beauté, dit M. Parkman. » Le Béarnais, le Vert galant, habitué à de faciles victoires

dans des genres variés, ne put triompher de la fière vertu de la marquise : aussi, en la présentant à Marie de Médicis, le roi lui dit-il : « Madame, je vous donne une dame « d'honneur qui est en vérité une dame pleine d'hon- « neur. »

La marquise de Guercheville brûlait du désir de réaliser la conversion des Indiens de la Nouvelle-France, et, pour atteindre ce but, elle n'hésita pas à rembourser à grands frais les marchands de Dieppe. Mais ses agents, les Jésuites, qu'elle envoya là-bas, et en particulier le très habile et énergique père Biard, ne purent s'entendre avec de Biencourt, le fils de Poutrincourt, revenu aussi dans ces parages : la discorde fit échouer tous les beaux et pieux rêves, et ces funestes divisions devaient encourager les ambitieux projets des Anglais, déjà nos rivaux en Amérique.

En 1613, alors que la naissante colonie ne renfermait que quatre cents âmes et que les missionnaires commençaient à évangéliser les Indiens, un capitaine anglais, nommé Argall, vint fondre, comme un oiseau de proie, avec une flotille de flibustiers, sur ce nid de Français, et le pirate emmena, captifs en Virginie, sur ses navires chargés de butin nos malheureux compatriotes. « Tel fut, « observe tristement M. Rameau de Saint-Père, le « résultat des rivalités de partis et des misérables discus- « sions pour lesquelles on avait fractionné la Société de « Port-Royal ! »

Quelques années plus tard, en 1621, Jacques Ier, roi d'Angleterre, désireux de faciliter la fortune à ses nobles écossais, aussi gueux et non moins fiers que les gentilshommes gascons d'Henri IV, raconte la chronique, fit don à sir William Alexander, comte de Stirling, de toute l'Acadie française avec cette clause : que « le pays ne serait plus appelé que la Nouvelle-Écosse d'Amérique ».

Dès lors la contrée portera officiellement deux noms : pour la France celui d'*Acadie*, pour l'Angleterre celui de

Nova Scotia, qui rappelle les prétentions un peu précieuses à la belle latinité de la cour pédante de Jacques Ier.

Le roi créa même, à cette occasion, les *Knights-baronets* de la Nouvelle-Écosse, dont le nombre était limité à cent cinquante et qui, ayant le pas sur les *Knights-bachelors*, jouissaient de privilèges étendus et devaient constituer autant de seigneuries féodales. Les armoiries de cette principauté avaient pour devise : *Munit hæc et altera vincit.* « Mais, dit M. Frédéric Lacroix[1], cette création « n'eut d'autre résultat que d'accroître le nombre des « membres de l'aristocratie britannique. Pas un seul des « baronnets de la Nouvelle-Écosse ne se mit en frais pour « satisfaire aux charges de sa dignité. »

D'ailleurs, c'est à peine si les plans de conquête des chevaliers-barons écossais purent être ébauchés, car Charles Ier, par le traité de Saint-Germain (1632), renonça formellement à toute souveraineté sur les territoires du golfe de Saint-Laurent.

Sur ces entrefaites, le fondateur de la gigantesque Compagnie de *La Nacelle de Saint-Pierre fleurdelisée*, Richelieu, dont le vaste génie embrassait toutes les cases de l'échiquier politique et avait la vue nette des grands intérêts maritimes et coloniaux de la France, n'hésitait pas à susciter les associations commerciales d'outre-mer, *aux fins de restaurer et développer les établissements de l'Acadie.* Le grand ministre attachait une telle importance à ces lointaines entreprises qu'il donnait lui-même ses instructions à M. Isaac de Razilly, commandeur de Malte et officier supérieur de la marine, chargé de « recevoir des mains des Anglais la côte d'Acadie et « notamment Port-Royal, pour y établir la Compagnie « formée par ordre de Sa Majesté pour lesdits pays. »

Le nouveau gouverneur choisit comme lieutenants

[1] L'*Univers*. — *Possessions anglaises de l'Amérique du Nord.*

Charles de Menou, seigneur d'Aulnay, appartenant à une vieille famille du Berry, « habile dans l'art de gouverner « les hommes », et Charles de Latour, gentilhomme de Champagne, à l'esprit rêveur et peu pratique et qui caressait le bizarre (!) projet de fonder là-bas une « seigneurie « féodale et censitaire. »

Le gouvernement métropolitain avait commis la faute de partager l'Acadie en plusieurs petites provinces ; aussi des querelles ne tardèrent-elles pas à s'élever entre d'Aulnay et Latour au sujet des limites respectives de leur juridiction seigneuriale. Bientôt les discussions dégénérèrent en hostilités ouvertes et chaque officier mit en état de défense le fort qu'il occupait. Latour étant parti pour Boston recruter des mercenaires, d'Aulnay, en son absence, vint mettre le siège devant le fort de Jemsek, que défendit bravement, avec une cinquantaine d'hommes, Mme de Latour, « qui força les navires assaillants à se reti- « rer dans la baie du fleuve Saint-Jean où ils hiver- « nèrent » ; mais, au printemps de 1646, un vigoureux assaut fit tomber la place au pouvoir de l'ennemi et la vaillante dame capitaine fut faite prisonnière avec les honneurs de la guerre. Mme de Latour n'aurait-elle pas été digne, au temps de la Fronde, de braquer les canons de la Bastille contre les troupes de Turenne avec son émule en intrépidité, « la Grande Mademoiselle », aussi romanesque que belliqueuse ? La chronique prétend que le valeureux défenseur féminin du fort de Jemsek mourut de dépit d'avoir été contraint de capituler. Latour continua, quoique sans grands succès, la lutte contre d'Aulnay ; mais, ce dernier étant venu à mourir, il mit spirituellement fin à la guerre et à toutes les difficultés en épousant la veuve de son adversaire. Ainsi la paix fut joyeusement conclue sur l'autel de l'hymen ; c'était très chevaleresque et fort habile à la fois, tout à fait galant et bien *français !*

« Les litiges pendants en Acadie paraissaient ainsi

« résolus, écrit M. Rameau de Saint-Père, et, par un sin-
« gulier revirement de fortune, Latour se trouvait en pos-
« session des biens, des honneurs et de la femme de celui
« qui l'avait poursuivi de sa haine et ruiné de fond en
« comble ! »

Mais il était écrit que les colons d'Acadie, poursuivis par le mauvais destin, ne jouiraient plus de la tranquillité. L'année suivante, 1654, la lune de miel des nouveaux époux fut fâcheusement troublée par une descente des Anglais du Massachusetts, qui s'emparèrent de Port-Royal et du fort même de Jemsek, témoin de tant de prouesse féminine et de martiale galanterie.

Dès lors, à maintes reprises pendant plus d'un demi-siècle, l'Acadie change de maître et fait l'effet d'un volant que se renvoient les raquettes des cours rivales de France et d'Angleterre.

Le traité de Bréda, de 1667, restitue la colonie à la royauté française ; l'expédition de pirate de sir William Phipps, en 1790, la rend à la couronne britannique ; puis en 1697, en vertu du traité de Ryswick, elle fait retour à la monarchie de Louis XIV. Au début du XVIIIe siècle, les Anglais de Boston dirigent trois attaques successives contre les établissements français ; la dernière, commandée par le gouverneur Nicholson, à la tête de trente-six vaisseaux de guerre, réussit enfin, et Port-Royal avec tout le pays passe sous la domination anglaise.

Trois ans plus tard, en 1713, le traité d'Utrecht, ce fameux instrument diplomatique cause de tant de soucis pour les hommes d'État des deux puissances, cédait définitivement toute l'Acadie à l'Angleterre, qui, depuis lors, a toujours conservé cette précieuse possession.

« Le fait de la cession de l'Acadie, en apparence peu
« important dans nos annales, a écrit M. Philarète Chasles
« dans une savante étude publiée par la *Revue des Deux-*
« *Mondes*, est grave dans l'histoire de l'univers ; il signale

« le premier moment de notre décadence européenne,
« celui de l'ascendant pris par la société britannique
« représentant les forces septentrionales et le protestan-
« tisme du Nord. »

L'appellation du pays devait aussi changer avec la nouvelle souveraineté : à la suite du traité d'Utrecht, la langue politique délaissa ce nom d'*Acadie* qui évoque à l'esprit de tout Français de douloureux souvenirs. Quant au gouvernement de Paris, qui s'était toujours refusé à envoyer des renforts, il se vit contraint de faire élever au Cap Breton la forteresse, plus tard célèbre, de Louisbourg, pour compenser la perte de Port-Royal, appelé par les Anglais Annapolis.

A l'époque de la cession de l'Acadie à la royauté britannique, le nombre des habitants, pour la plupart paysans et pêcheurs et, en général, originaires du Perche et de la Normandie, atteignait à peine 2.500 âmes[1] ; mais, grâce aux qualités prolifiques de la race, ces populations, abandonnées et presque oubliées dans les brumes de Terre-Neuve, augmentèrent rapidement ; tous les seize ans elles doublaient régulièrement. Ainsi, en 1749, on comptait en Acadie 12.500 habitants ; mais, en 1755, le chiffre de la population était tombé à 9.200.

D'où provenait donc ce recul ? Tout simplement d'un des plus abominables forfaits qui déshonorent l'histoire d'Angleterre et auquel a donné une triste célébrité le beau poème d'*Evangelina*, le chef-d'œuvre du célèbre barde américain Longfellow.

Les anciennes familles françaises, avons-nous dit, qui allaient en se multipliant avec une étonnante rapidité, étaient restées profondément attachées à leur pays d'origine ; elles résistaient vigoureusement à toute tentative d'assimilation ; les Anglais, effrayés de cette progression

[1] Recensement nominal très consciencieux, opéré en 1714 dans toutes les paroisses par le Père Félix Pain, assisté de ses collègues.

menaçante pour leur autorité précaire, ne purent jamais enrôler ces Normands, demeurés catholiques, dans les régiments calvinistes ni les entraîner à la lutte contre leurs Frères français du Canada.

On trouve un écho de ces inquiétudes britanniques dans une lettre écrite au gouvernement de Londres par le colonel Philipps, gouverneur de Nova Scotia, le 2 septembre 1730 : « Il est temps, lisait-on dans le message, de considérer le « formidable accroissement de ce peuple, car il semble « vraiment que ce soit la race du père Noë qui s'avance « autour de nous pour nous engloutir ! »

A la veille du jour où allait se perpétrer une des plus grandes infamies qu'ait signalées l'histoire, il n'est pas inutile de rappeler ce qu'étaient ces populations qu'attendait un sort si barbare.

« Les Acadiens, a écrit M. Rameau de Saint-Père, « aimaient le travail, la vie de famille et la tradition des « anciens ;... (pour eux) les jours poussaient les jours « avec une besogne régulièrement ménagée, et, lorsque « venait le soir, ils se réunissaient volontiers les uns chez « les autres pour deviser à l'aise, car ils aimaient la con- « versation, les chansons joyeuses et les vieilles histoires... « Cependant il ne faut rien outrer et ne pas les revêtir, par « l'imagination, d'une auréole romanesque ; les Acadiens « n'étaient ni poétiques, ni enthousiastes, ni rêveurs ; « c'étaient tout simplement de braves gens, très obligeants « les uns pour les autres, très religieux, très dévoués à « leur famille et vivant gaiement au milieu de leurs enfants, « sans beaucoup de soucis ; on pourrait peindre leur phy- « sionomie en deux mots : c'était *un peuple honnête et* « *laborieux.* »

Leurs ennemis eux-mêmes, tels que le capitaine Brook Watson et le gouverneur Cornwallis, qui prirent part à l'odieuse proscription ou la préparèrent, ont rendu justice aux vertus de leurs futures victimes.

C'est en 1755 que lord Chatham résolut de mettre à exécution son plan infernal : se débarrasser des Acadiens (encombrants) par l'exil et la confiscation des biens, sauvages mesures auxquelles procéda avec une cruauté inouïe le gouverneur d'exécrable mémoire, sir Charles Lawrence.

Les Acadiens furent sommés de prêter serment d'allégeance, et, sur leur refus, le gouverneur convoqua les habitants, les vieillards et les garçons de tout âge comme les hommes faits, à se réunir au son de la cloche, le 5 septembre 1755, dans l'église de Port-Royal. Les colons accoururent sans défiance et non armés au lieu saint qu'à l'improviste vint entourer un bataillon de soldats anglais baïonnette au fusil. « La confiance et l'honnêteté native de « ces pauvres Acadiens étaient telles qu'ils n'auraient « jamais imaginé que les Anglais pussent leur tendre le « piège cruel dans lequel ils allaient s'engloutir. »

Aussitôt les hommes assemblés, Lawrence se mit à les haranguer et leur déclara cyniquement que : « tous leurs « biens, domaines, fermes, granges, troupeaux, propriétés, « pêcheries et pâturages étaient et demeuraient confisqués « au profit de la couronne d'Angleterre, qu'ils étaient « condamnés à la déportation dans d'autres provinces, « selon le bon plaisir du monarque et prisonniers du Roy. » Il ajouta que leurs femmes et leurs enfants seraient embarqués avec eux, mais que l'on aurait soin, autant que possible, que chaque famille fût réunie sur le même vaisseau. « Je comprends, dit-il, comme *consolante* (!) ou « ironique conclusion, que cela doit vous occasionner de « *grands ennuis*, mais j'espère que, dans quelque partie « du monde que le sort va vous jeter, vous serez des sujets « fidèles et un peuple *paisible et heureux* ! »

Quelques historiens anglais, entre autres Parkman, que nous avons déjà cité, ont vainement plaidé les circonstances atténuantes en faveur de lord Chatham et de Lawrence, son implacable lieutenant :

« Les Acadiens, a dit l'auteur de *Wolf et Montcalm*, « bien qu'ils s'intitulassent *neutres*, d'après les termes « mêmes du traité d'Utrecht, étaient un ennemi campé « *au cœur de la province* ; voilà ce qui explique et pallie « une mesure trop dure et trop confuse pour être complète- « ment justifiée (!) »

Et dans un opuscule intitulé : *Le Canada, son histoire, ses produits et ses ressources naturelles*, publié en 1886, à l'occasion de l'Exposition coloniale de Londres, sir John Carling, ministre de l'Agriculture du *Dominion*, a écrit : « L'année 1749 vit la fondation d'Halifax, la capitale de « « Nova Scotia », sous le gouverneur Cornwallis ainsi « que les premiers ferments de l'esprit de révolte chez les « colons acadiens de la province qui, six ans plus tard, « rendirent inévitable leur complète expatriation — un « événement dont Longfellow a obscurci les traits véri- « tables dans son poème « Évangeline » au milieu d'une « hallucination mêlée de roman et de pathétique. » Voilà donc comment on travestit l'histoire !

Mais, se faisant une fois de plus l'écho de la postérité révoltée, M. Fortier a cent fois raison de s'écrier avec indignation :

« Il est impossible de justifier une pareille mesure ; « la crainte de l'ennemi n'excuse pas le meurtre ; « l'expulsion des Acadiens donna lieu à une série de « cruelles misères, à la fois physiques et morales, et causa « même la mort de nombre d'hommes, de femmes et « d'enfants ! »

Et l'auteur de l'étude *Les Acadiens louisianais et leur dialecte*, ajoute avec une entière sincérité :

« Les colons français n'auraient jamais songé à se « révolter contre la domination anglaise ; ils formaient un « peuple simple, il est vrai, et ignorant, mais laborieux, « chaste et religieux. Leur principal défaut semble avoir « été une passion exagérée pour les litiges, trait de carac-

« tère dont ils avaient sans doute hérité de leurs ancêtres « normands. »

Les futurs exilés tentèrent de prendre la fuite ; mais quatre vaisseaux de guerre étaient dans les baies, prêts à mettre à la voile, et les infortunés prisonniers furent embarqués de force, entassés, parqués à bord, comme de vils troupeaux de moutons, puis dispersés, jetés à terre le long des côtes de l'Atlantique, au milieu de populations hostiles ou du moins n'ayant ni la même langue ni la même foi que les proscrits. On a évalué le nombre de ces malheureux expulsés à 6.000 environ. Ceux qui purent s'évader avant le départ des navires, quoique traqués par les soldats de Lawrence comme des bêtes féroces, se cachèrent au fond des bois et vécurent de la pêche et de la chasse, trouvant une aide secourable dans l'amitié des sauvages.

Quant aux Acadiens embarqués, les exécuteurs de ce crime national poussèrent la barbarie jusqu'à disperser les membres d'une même famille ; ainsi plus d'un mari fut séparé de sa femme, plus d'une mère vit, avec quel déchirement de cœur ! ses enfants à jamais perdus pour elle, s'éloigner sur un autre transport ; plus d'une Évangeline ne put jamais retrouver son Benedict !

En même temps une soldatesque déchaînée mettait le feu aux fermes, aux granges, à l'église. « Au moment « même, dit M. Philarète Chasles, où les frégates qui « emportaient ces milliers de pauvres Français faisaient « voile vers Frederic's Town, l'incendie de leurs pénates se « projetait sur eux et rougissait l'eau de la mer ! »

Ce terrible exode que les Anglais, par un doux (!) euphémisme, appellent *The Removal of the Acadians*, a conservé, dans les annales de l'histoire d'Amérique, le nom du *Grand Dérangement* et fait penser au *Grand Trek* des Boërs en 1838. Ainsi donc, à un siècle d'intervalle environ, au Nord du continent Américain comme au Sud

de l'Afrique l'inexorable et sauvage politique de l'Angleterre condamnait à l'exil, à d'affreuses souffrances et parfois à la mort des populations entières, sans pitié même pour les vieillards, les femmes et les enfants, innocentes victimes !

« C'était, a écrit Halliburton dans son *Histoire de la « Nouvelle-Écosse*, un spectacle plus horrible que celui « du sac de Parga, un acte dont toute cette partie de « l'Amérique a conservé le profond souvenir et qui n'a « pas peu contribué à exciter (dans les futurs États-Unis) « la haine républicaine contre les partisans de la royauté « britannique ! »

C'est au hasard que les captifs furent déposés et peut-être en partie vendus dans les établissements du littoral anglo-américain ; bien peu de ces malheureux groupes demeurèrent là où la cruauté des officiers anglais les avait jetés à l'abandon. Les uns émigrèrent à la Guyane, aux Antilles, à Saint-Domingue ; d'autres à Saint-Pierre et Miquelon, d'où, lorsque ces îles tombèrent aux mains des Anglais, ils vinrent au doux pays de France pour être réintégrés dans cette colonie sous la Restauration. Leurs fils « [1] commencent « à croire à leur installation définitive, mais ils trahissent « encore quelque inquiétude sur la permanence de leur « séjour par leur goût tout spécial pour les maisons de bois « et les campements provisoires. — Cette énergique et « vaillante population est aujourd'hui dans l'aisance. Les « Acadiens de Saint-Pierre et Miquelon, durs au travail et « courageux comme jadis leurs ancêtres, s'aventurent sur « les bancs avec des bateaux à peine pontés et même des « chaloupes. Bien que l'air des îles soit pur, la population « n'augmente que lentement..... Cette lenteur dans « l'accroissement tient sans doute au grand nombre des « accidents de mer, qui frappent surtout les hommes, et

[1] M. Paul Gaffarel, *Les Colonies françaises*.

« aux fatigues d'un métier qui épuise vite les constitutions « les plus robustes. »

Parmi les fugitifs du grand exode de 1755 beaucoup gagnèrent les forêts du Nouveau-Brunswick ; d'autres s'embarquèrent pour les Iles britanniques ou la France et, après avoir longtemps erré, finirent par se réfugier dans le Poitou, le Berry et surtout à Belle-Isle-en-Mer, où l'on retrouve encore de nos jours des débris de la colonisation acadienne.

Des descendants de ces proscrits existaient encore en 1820 aux environs de Châtellerault, où ils s'occupaient à défricher les bruyères, et les chefs de cinq familles de cette origine obtinrent alors de la Chambre des Députés une faible pension. M. Rameau de Saint-Père, qui a fait des recherches très consciencieuses sur la dispersion des Acadiens à la suite du *Grand Dérangement*, a voulu étudier par lui-même ce qu'étaient devenus en Poitou les petits-fils des bannis ; il a donc parcouru en 1862 les Landes d'Archigny, près du village de la Puye (Vienne) et relevé sur les registres de paroisse les noms de trente-cinq familles d'extraction acadienne qui ont presque toutes disparu. Parmi les quelques-unes, devenues rares, qui comptaient encore des représentants en ce coin de Poitou, on lui cita le nommé Benjamin Boudrot, âgé de 88 ans, le propre fils d'un des malheureux expulsés qui avaient abordé en France au milieu du XVIIIe siècle ; cet octogénaire habitait là une closerie appelée *Courtépée*. « Je me « trouvai, écrit notre auteur, en présence d'un vieillard « encore vigoureux malgré son grand âge et qui, tout en « me promenant à travers ses champs, répondit avec une « grande lucidité d'esprit et de mémoire à toutes mes « questions. » Entre autres détails, il apprit du brave Boudrot que son père, né au quartier des Mines (Nouvelle-Écosse) avait été fait prisonnier par les Anglais en 1858, embarqué sur un de leurs vaisseaux, amené d'abord en

Angleterre, puis à Saint-Malo en 1772 et qu'il avait élevé sept enfants ; le vieillard ajouta que tous les exilés avaient vivement regretté l'Acadie et les beaux biens qu'y possédaient leurs ancêtres.

Beaucoup des proscrits errants, ballottés sur les mers par un sort cruel, après avoir abordé à diverses plages lointaines, se décidèrent à retourner à leurs chers pénates, d'où l'implacable dureté des conquérants les chassa encore en 1762. Enfin, après le désastreux traité de Paris, la paix ayant dissipé toutes les inquiétudes de l'Angleterre, des Acadiens, par centaines, purent s'installer de nouveau à la Nouvelle-Écosse ; mais c'est en vain qu'ils essayèrent de rentrer en possession de leurs maisons et de leurs terres ; d'autres étaient campés sur les domaines qu'ils avaient mis eux-mêmes en culture, et les autorités anglaises demeurèrent sourdes à toutes leurs justes réclamations. On vit ces malheureux errer à l'aventure ou se fixer sur de nouvelles fermes, sans arriver à obtenir des titres réguliers de propriété. « A peine avaient-ils défriché le sol qu'on le « concédait à des propriétaires écossais ou anglais et qu'ils « devaient reprendre le chemin de l'exil ou travailler « comme mercenaires sur le champ de l'étranger. » A la suite de la guerre d'Indépendance des Colonies anglaises d'Amérique, lorsque la Grande-Bretagne trembla pour sa domination au Canada, la situation des Acadiens devint meilleure ; mais, même à cette époque, les Français, sujets britanniques, n'étaient guère que tolérés ; ainsi on ne leur reconnaissait pas le droit de former des centres de population ; il leur était interdit d'habiter sur le littoral et chacun de leurs domaines devait être enclavé entre deux autres terres occupées par des tenanciers protestants. En 1827 seulement, les Acadiens furent enfin mis sur le pied d'égalité avec les autres citoyens, grâce à l'abolition du serment d'allégeance et à divers *acts* qui leur reconnurent l'éligibilité aux fonctions publiques. Comme repliée sur

elle-même et isolée pour ainsi dire du reste de l'univers, l'ancienne Acadie, malgré la proximité du Canada et la communauté de race, n'est entrée dans le grand courant du Nouveau-Monde qu'à partir de 1867, lors de « l'Acte » décisif qui a organisé la confédération du *Dominion* en réunissant en un seul État toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

« Mais, en dépit de la longue oppression, ce peuple, que « l'on avait cru plus d'une fois sur le point d'exterminer, « n'avait cessé de s'accroître. » Les descendants de ces Acadiens, revenus au pays natal, augmentés des petits-fils des Français qui, quoique pourchassés, avaient pu en se cachant vivre misérablement dans la presqu'île, formèrent une agglomération que l'abbé Casgrain estimait, en 1887, à 130.000 âmes. La natalité de ces habitants, nos congénères, dépasse en effet beaucoup celle des autres éléments ethniques de la région, et, si elle continue avec la même vigueur, on peut prévoir le jour non lointain où ces familles acadiennes si prolifiques, maîtresses de la majorité dans de nombreux districts, auront repris à leur avantage la situation sociale prédominante et l'influence politique dont jouissaient leurs ancêtres.

Les Acadiens peuvent être considérés, pour la presque totalité, comme de pur sang français ; si les fatalités de la politique les ont condamnés à naître citoyens anglais, ils n'en ont pas moins gardé fidèlement, comme précieux héritage, l'idiome, la religion et les us de leurs aïeux. « La France, a-t-on pu dire avec vérité, n'a plus de « sujets dans le continent américain du Nord, mais elle y « a toujours de nombreux enfants. » — « L'amour de la « France est resté un objet de culte pour les Acadiens ; « son nom est une musique à leur cœur, et son souvenir, « grandissant dans la fantasmagorie du passé, s'élève « jusqu'au ciel, semblable à un sommet étoilé ! »

Dans quelques districts de l'Acadie, par exemple aux

alentours de la Grande-Anse (nord du nouveau Brunswick), les habitants ont un accent parfait, meilleur que celui des Canadiens, et même que celui de certaines provinces de France, comme l'a remarqué M. du Boscq de Beaumont, qui a si bien étudié ce peuple et donne comme explication ce fait que les premières familles venues en Acadie, sous Louis XIII, avaient été amenées de Touraine par d'Aulnay.

Quant à la manière de se vêtir, M. du Boscq de Beaumont a constaté avec regret qu'en général « si le type français « s'est remarquablement bien conservé chez les Acadiens, « ils ne diffèrent en rien, *par le costume*, des habitants « de langue anglaise ». Il y a pourtant quelques cantons privilégiés où tous les habitants n'ont pas sacrifié à la mode uniforme du jour. Ainsi le délégué de l' « Alliance française » cite la petite ville de Tignish, un des principaux centres français de l'île du Prince-Édouard, où il eut le vif plaisir de voir des Acadiennes, il est vrai presque toutes femmes d'un certain âge, dans leur costume national, rappelant, en partie, celui que les ménagères portent encore en Basse Normandie : « les jupes rayées de diffé- « rentes couleurs, faites d'une étoffe tissée à la maison et « que des deux côtés de l'Océan on appelle *droguet*, sont « identiques ainsi que le mouchoir croisé sur la poitrine « et la croix d'or pendant d'une chaîne passée autour du « cou. Quant au bonnet blanc et au voile noir qui le « recouvre, c'est la coiffure des bourgeoises françaises du « temps de Louis XIV[1] ».

Aussi, lorsque l'on visite certains coins de l'ancienne Acadie, où se sont perpétués les touchants souvenirs et les traditions de la France d'il y a deux siècles, où l'on entend encore parler la langue pittoresque du chansonnier foulon Olivier Brasselin, où les vieilles, ennemies de la

[1] *Une Mission en Acadie*, voyage exécuté en 1899, (*le Tour du Monde*).

nouveauté, arborent toujours, avec la fierté de leurs aïeules, les hautes coiffes « carènes renversées à voiles flottantes », on se figure être transporté soudain dans quelque bailliage du vieux et fertile pays cauchois.

Dans la plupart des districts occupés par les Français le type original de la race normande a résisté à toute assimilation anglaise, à tout mélange étranger, et a su se maintenir intact. « Les femmes sont grandes et belles, a « dit M. Halliburton, juge anglais d'Halifax. Le profil « normand se montre encore dans sa vigueur et sa finesse « héréditaires ; les hommes sont gais, actifs, vigoureux, « ingénieux et braves ; ils ne savent pas lire et soutiennent « entre eux de nombreux procès, moins par avidité ou « violence que pour exercer leur activité ; le caractère « scandinave-normand, avec son élasticité énergique, « semble revivre en eux. Ils se mettent en mer avec joie ; « ce sont des pêcheurs de morue infatigables et adroits ».

Les statistiques sur la population acadienne dans l'Amérique du Nord varient beaucoup. Ainsi, en 1860, M. Rameau de Saint-Père n'estimait le nombre total des Acadiens qu'à 95.000 ; après de nouvelles études cet auteur, modifiant ses estimations antérieures, a porté le chiffre à 105.000 en Acadie, en comprenant les francophones du Maine septentrional, mais non compris ceux de la Gaspérie et du Canada.

Le recensement de 1891 donnait 122.000 Acadiens dans la vieille Acadie, soit : l'île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Cap Breton et le Nouveau-Brunswick. Il aurait fallu alors ajouter à ce chiffre les francophones de même origine, répandus dans les comtés de Gaspé et à travers les États-Unis, surtout dans le Maine. La population acadienne, douée de qualités prolifiques peu ordinaires, s'est donc accrue considérablement et cela sans gain provenant d'une immigration congénère et même en dépit d'une très importante émigration aux États-Unis.

On rencontre nombre d'Acadiens à Québec et à Montréal, où ils se coudoient, sans néanmoins fusionner, avec leurs frères canadiens, dont ils diffèrent aussi bien par leur passé historique que par leurs aspirations. « Mais « les uns et les autres, quoique également d'origine fran- « çaise et de foi catholique, ne se considèrent pas tout à « fait, dit Élisée Reclus, comme formant un seul peuple. » Dans certains districts, les Acadiens se distinguent très nettement des autres éléments ethniques de sang français, tant par leurs traditions séparées que par leurs usages propres. Ainsi on les voit rester attachés, dans leurs cérémonies religieuses, à leur patron spécial et célébrer à part leurs fêtes nationales. Ces coutumes différentes ne les empêchent pas néanmoins de tenir parfois des congrès dans lesquels Acadiens et Canadiens fraternisent amicalement. Quant à l'idiome en usage à Québec, « le Canadien « des rives du Saint-Laurent, écrit M. Silva Clapin dans « son beau livre *Le Canada*, n'a jamais parlé autre chose « que la langue de Racine, sa seule et vraie langue mater- « nelle, à lui léguée par ses ancêtres venus de la vieille « France, et qu'il conserve avec un soin jaloux comme un « joyau d'un prix inestimable. »

Il y a quelques années, on pouvait lire dans le journal *Le Monde*, de Montréal : « Après la dispersion des Aca- « diens, la majorité des bannis s'est établie au Bas-Canada ; « c'est ce qui explique qu'il y a tant d'Acadiens parmi « nous ; mais aucun recensement ne distingue les descen- « dants de ces derniers des Français canadiens dans notre « province. Combien d'Acadiens qui ne se souviennent « plus de leur origine ? La langue, ici, n'est pas un signe ; « en effet, tous les Français du Dominion parlent la même. « Comment donc distinguer l'Acadien du Canadien, lors- « qu'il n'y a pas de traditions ni de documents ? »

Pour obtenir la force globale de la population acadienne, il faudrait donc ajouter aux chiffres officiels le nombre des

francophones de cette provenance ethnique disséminés au Canada et dans la grande République américaine, principalement à Boston et dans les autres ports du Massachusetts, perdus qu'ils sont dans la foule des Canadiens ou dans la masse sans cesse grandissante des Yankees. On ne peut plus suivre, a-t-on justement observé, le graphique des naissances et des décès de tous ces Acadiens, « qui vont se « fondre dans le formidable creuset de l'Union améri- « caine ».

Ce n'est pas seulement en nombre que grandissent les Acadiens ; leurs progrès dans l'instruction scolaire et l'enseignement ont été encore plus remarquables. « Ce peuple, « a dit M. du Boscq de Beaumont, que l'on croyait rayé de « la liste des nations, a fait, depuis vingt ans, des progrès « immenses et inespérés grâce à la diffusion d'une instruc- « tion dont il avait été si malheureusement privé jusque- « là. » C'est ainsi que les Acadiens possèdent maintenant des couvents, des écoles, des collèges classiques dans lesquels les maîtres professent en français. Citons, avant tout autre, le collège de Memramcook, situé sur une colline, aux portes de la Nouvelle-Écosse. « C'est, a écrit « M. du Boscq de Beaumont, un phare intellectuel qui « rayonne sur toute l'Acadie et l'a fait sortir de l'ombre « où elle était plongée depuis la dispersion de 1755. » L'honneur de cette fondation revient au Père Lefebvre, qui l'institua en 1864 ; ce collège s'est augmenté, quatre années plus tard, d'une Université autorisée par une charte du parlement du Nouveau-Brunswick, et n'a cessé depuis de s'agrandir et de prospérer.

Cet établissement scolaire, le plus renommé des collèges catholiques de l'Amérique boréale, pépinière de tous les Acadiens qui forment aujourd'hui l'élite intellectuelle du pays, renferme cent cinquante élèves ou étudiants qu'instruisent douze Pères de la Congrégation de Sainte-Croix. « Les bâtiments se dressent au milieu d'un grand parc,

« sur l'un des versants de la Memramcook, d'où la vue « embrasse un merveilleux panorama ; ce sont les prés de « la vieille Acadie, jadis laborieusement conquis sur les « eaux du fleuve à l'aide des fameux « abboiteaux » ou « digues dont les traces sont encore visibles. »

A force d'opiniâtreté, les Acadiens ont obtenu enfin satisfaction sur un point important : à la place du clergé irlandais, que leur imposaient les évêques, les paroisses ont maintenant à leur tête des prêtres d'origine française.

Enfin il se publie depuis quelques années plusieurs journaux imprimés en notre langue : Le *Moniteur acadien* à Shédiac, l'ancienne « Gédaïque » des Français, organe des revendications nationales de ce petit peuple si vivace et si courageux, *le Courrier des Provinces Maritimes* à Bathurst, l'*Évangeline* à Fundy (Nouvelle-Écosse), l'*Impartial* à Tignish (Ile du Prince-Édouard), etc.

Chez les Acadiens, comme chez leurs frères du Canada, l'attachement à l'ancienne mère patrie ne laisse pas de se concilier fort bien avec un sincère loyalisme à l'égard de la métropole actuelle et, à l'occasion, ils savent exprimer avec une touchante dignité ces deux sentiments qui, pour nous autres, paraîtraient inconciliables. En voici un exemple caractéristique : au cours d'un voyage que faisait dans les « Provinces maritimes » la princesse Louise, marquise de Lorne, épouse du gouverneur du *Dominion*, la coquette ville de Shédiac fut pavoisée en signe de réjouissance, et on arbora au clocher de l'église le drapeau tricolore pour honorer la visite princière. A la vue du pavillon français les habitants d'origine anglaise, interprétant cette manifestation dans un sens antipatriotique, se fâchèrent et voulurent forcer leurs concitoyens de l'autre race à amener la bannière ; mais, devant l'attitude énergique des Français, massés devant l'église et résolus à ne pas céder, les opposants n'insistèrent pas, et la fille de la Reine dut écouter, à l'ombre du drapeau fièrement déployé, la harangue qu'avec toutes

les marques de respectueux hommage lui adressa *en français* la brave députation locale des Acadiens.

Lors du *Grand Dérangement*, avons-nous dit, beaucoup d'expulsés gagnèrent les Antilles, d'où un certain nombre se réfugia ensuite à la Louisiane. Parmi eux s'en trouvaient qui, montés sur des bateaux grossièrement construits par leurs mains inhabiles, allèrent à la dérive sur des torrents qui se jettent dans le Mississipi et parvinrent péniblement à la Nouvelle-Orléans, où ils espéraient voir flotter la blanche bannière fleurdelisée du roi de France ; mais c'était le drapeau de la monarchie espagnole qui, à la suite du traité de Paris, y avait été arboré.

D'après M. Rameau de Saint-Père, de 1780 à 1788, plus de deux mille Acadiens partirent de France pour la Louisiane, quittant soit le plateau d'Archigny dans le Poitou, soit Belle-Isle-en-Mer, soit les dépôts de Rochefort, de Saint-Malo ou de Morlaix.

Une note des Archives de la Marine porte : « En avril « 1784 l'ambassadeur d'Espagne à Paris s'est entendu « avec le gouvernement français pour faire passer à la « Nouvelle-Orléans les Acadiens réfugiés en France. »

De son côté, M. Gayarré, dans son *Histoire de la Louisiane*, dit :

« Du 1er janvier au 13 mai 1765, environ 650 Acadiens « arrivèrent à la Nouvelle-Orléans et furent envoyés de « cette ville dans l'intérieur pour former des établisse- « ments dans les Attakapas et les Opelousas, sous la con- « duite d'Andry », à soixante lieues environ au sud de cette ville. Là, aux Attakapas « ils se sont particulièrement « adonnés à l'élevage du bétail par immenses troupeaux ; « leurs enfants se sont étendus dans les Opelousas et de « là jusque dans les cantons voisins de la Fourche et « d'Iberville. »

Les Acadiens de toute provenance pouvaient représenter, en 1790, une population de 4.000 âmes, soit 600 sur les

rives du Mississipi et le reste au sud du *Bayou*. Suivant M. Rameau de Saint-Père leurs descendants devaient former en 1889 un total de 32.000 Acadiens au moins parmi les éléments ethniques français de la Louisiane. D'ailleurs cette fertile et magnifique contrée ne porte-t-elle pas le nom significatif d'*Acadie louisianaise* ?

N'est ce pas là qu'après mille épreuves et périls courus arrive enfin *Évangelina*, l'héroïne du célèbre poème roman de Longfellow, dont il n'est pas inutile de résumer brièvement le sujet, qui débute par de si belles strophes :

« Voici la forêt primitive ; le sapin murmure douce-
« ment et les vieux lichens verdâtres se balancent sus-
« pendus aux lichens moussus ; des sons prophétiques
« sortent des profondeurs de la solitude, comme si ces
« chênes séculaires, druides immobiles et à la barbe
« blanchissante, se plaignaient éternellement sur leurs
« harpes sonores. L'Océan n'est pas loin ; j'entends sa
« voix mugissante qui, sortant des cavernes rocheuses,
« répond sans fin aux longues plaintes de la forêt. »

Quant à la trame de l'émouvante histoire qui se déroule à travers les majestueuses solitudes vierges de la Louisiane, elle est fort simple :

Une jeune fille de Port-Royal, Évangeline, fiancée la veille du *Grand Dérangement*, est conduite à bord d'une autre frégate que celle qui emporte son amoureux Benedict et ses parents. Le capitaine du navire la dépose sur une plage déserte de la Pensylvanie ; elle n'a comme guide et conseil qu'un vieux prêtre catholique débarqué avec elle. Les deux bannis se décident à quitter cette côte inhospitalière et gagnent à pied le Delaware, puis franchissent le Massachusetts et le Maine, soutenus toujours par l'espoir de retrouver dans leurs pérégrinations le fiancé et la famille, comme eux exilés. Enfin aux bouches du Wabash, dont les eaux se jettent dans le Mississipi, les fugitifs ren-

contrent quelques membres épars de la nation acadienne. La même barque les reçoit portant sur le large fleuve qu'ils descendent ce fragment de la colonie dispersée. « Ils visitent les fertiles *bayous*[1] de la Nouvelle-« Orléans, les verdoyantes prairies du Delaware, les « plaines rocailleuses et stériles qui s'étendent au pied des « monts Ozarks » ; ils traversent les profondes forêts aux ténébreuses ogives ou glissent avec leur esquif sur les lagunes marécageuses. Au cours de ses voyages, Évangeline apprend que Benedict mène dans les forêts la vie aventureuse de *trappeur* ou de coureur des bois. Dans cette vaine et opiniâtre recherche de son fiancé la vaillante Acadienne a vu s'écouler sa jeunesse; puis l'âge mûr est venu et enfin la vieillesse approche. Évangeline se fait sœur de charité et se consacre au soin dévoué des malades. Un jour que dans un hôpital elle assiste un malheureux atteint de la peste, elle reconnaît le vieux Benedict, qui est sur le point d'expirer. Le fiancé d'antan, lui aussi resté fidèle à la mémoire d'Évangeline, rouvre une dernière fois les yeux, voit l'ange à son chevet, meurt consolé, et la religieuse, brisée de douleur, suit bientôt dans la tombe le bien-aimé, dont elle a passé sa vie errante à rechercher les traces.

« Telle est l'histoire que l'on répète auprès de la forêt « primitive, sombre de l'Atlantique aux flots lugubres « qui murmurent toujours. Ceux qui la redisent sont les « enfants des exilés, les hommes qui sont revenus mourir « sur le sol de leurs pères. Le rouet tourne encore dans la « cabane, le grand bonnet normand flotte encore agité « par les vents de la côte. Quand vient le soir, le meilleur « raconteur dit cette histoire aux femmes, pendant « qu'elles filent, et la voix douloureuse de l'Océan répond,

[1] Nom que l'on donne à la Louisiane à des canaux naturels dont certains marais sont coupés.

« par sa plainte qui ne finit pas, à ce triste récit des « iniquités humaines et de l'affection d'une femme ! »

Évangeline, poème écrit en anglais sur un rythme scandinave, a eu, tout comme *Uncle Tom's Cabin* de Mme Beecher Stowe, son heure de célébrité non seulement en Amérique mais encore en Europe. Un savant critique, M. Philarète Chasles, n'a pas hésité à comparer *Évangeline* à la *Louise* de Voss et à *Hermann et Dorothée* du divin Gœthe, et même à donner, sur ces deux poèmes, la préférence à l'œuvre idyllique du barde du Nouveau-Monde, qu'il appelle le plus original et le plus remarquable des poètes anglo-américains. Il est bien naturel que l'auteur du poème, racontant la douloureuse odyssée des bannis, jouisse d'une popularité durable parmi les Acadiens de la Louisiane qui, d'ailleurs, ont donné le nom d'*Évangeline* à un des districts les plus pittoresques du « Comté d'Acadie », arrosé par le *bayou* Mermenteau.

Ceux-ci forment encore dans cette province, jadis française, des groupes ethniques tout à fait distincts et qui peuplent de florissants *townships*, échelonnés sur les rives plantureuses du Mississipi et des *bayous* voisins. « J'ai vu, « écrit M. Rameau de Saint-Père, que non seulement ces « Acadiens avaient conservé les traditions de leurs « ancêtres, mais encore qu'ils avaient gardé celles du « foyer domestique et les industries ménagères, telles « qu'on les pratiquait autrefois à la Grand'Prée (Nouvelle-« Écosse)... D'après tout ce que j'ai ouï dire, je puis « affirmer que c'est un des districts de l'État où la langue « française, la tradition française et l'intelligence fran-« çaise se sont le mieux conservées. »

L'auteur d'une *Colonie féodale en Amérique* exprime le regret de n'avoir pu descendre jusqu'à la belle et pittoresque contrée des *Attakapas*, décrite avec talent par M. l'abbé Casgrain dans son émouvant récit *Voyage au pays d'Évangeline*, que l'Académie française a couronné

en 1888. Plus heureux que lui, M. Alcée Fortier a eu la bonne fortune de voir et d'admirer ces riants paysages, qu'animent des familles acadiennes restées fidèles aux mœurs ancestrales.

« Les fils des anciens colons acadiens, dit l'érudit pro-
« fesseur de *Tulane University*, représentent une partie
« très utile et importante de la population, bien que beau-
« coup d'entre eux soient aussi simples et ignorants que
« l'étaient leurs ancêtres de 1755. Ils sont cependant en
« général foncièrement honnêtes, laborieux, profondément
« religieux et très attachés à l'idiome de leurs pères. Beau-
« coup se sont élevés aux plus hautes charges de l'État et
« on trouve dans cette population des dames très élégantes
« ainsi que des *gentlemen* très cultivés. Ils se montrent
« toujours fiers de leurs aïeux, car, si ceux-ci étaient des
« paysans, on les considère comme des martyrs de leur
« foi et de leur patriotisme. »

Dans sa curieuse brochure M. Alcée Fortier a raconté l'intéressant voyage qu'il fit, en 1891, au pays des Attakapas et donné une charmante description de la petite paroisse de Sainte-Marie, une des plus prospères de la Louisiane, où l'on rencontre beaucoup de raffineries pourvues des derniers perfectionnements mécaniques et de bruyantes turbines qui fouettent les eaux paisibles de la Tèche, ombragées par les rameaux moussus de magnifiques chênes séculaires :

« C'est, raconte le touriste, le même spectacle que celui
« décrit dans les beaux vers du poète. Maintenant, c'est la
« civilisation qui règne, mais tout à côté s'espace la forêt
« primitive. Sous les chênes majestueux les enfants courent
« et jouent, pendant que je me livre à mes méditations,
« étendu sur le gazon. Mes pensées font retour au passé
« et je m'imagine quels durent être les sentiments éprou-
« vés par les Acadiens, lorsqu'ils aperçurent pour la pre-
« mière fois, en 1765, l'admirable pays des Attakapas ! »

A propos d'une autre paroisse, à Saint-Martinsville, M. Fortier se loue de la charmante hospitalité qu'il reçut de M. Félix Voorhies, issu par sa mère d'une vieille famille normande. Ce dernier a fondé là une société dramatique, pour laquelle il a lui-même composé de jolies comédies et, bien qu'il écrive le français avec élégance, il se garde de négliger le vieux dialecte acadien.

M. Fortier rendit visite au curé, le Père Langlois, « botaniste de grand mérite », qui a fait d'importantes découvertes dans la flore de la Louisiane et est très fier de son titre de « Membre correspondant de l'Athénée de la Nouvelle-Orléans ». Sur les registres de la paroisse il put lire l'acte de naissance du premier enfant né de parents acadiens à Saint-Martin et peut-être dans toute la Louisiane.

Il releva aussi le nom d'un Louisianais distingué, professeur dans l'Ordre des Oratoriens en France, puis, pendant de longues années, curé de Saint-Martin, Etienne Viel, qui a traduit en beaux vers latins les vingt-quatre livres du *Télémaque* de Fénelon. La Louisiane peut s'enorgueillir à juste titre d'un écrivain dont l'abbé Barthélemy a dit :

Viel, qui de Fénelon virgilisa la prose !

M. Fortier eut la curiosité d'assister à un bal et, à son entrée, il entendit ces bribes de conversation :

« Votre fille est-elle ici ? — Oui, *ma demoiselle* est là. « — Et *votre dame !.* — La voilà qui s'amène. » Le professeur cite ces façons de dire comme des expressions *du cru;* mais ne les retrouverait-on pas dans la bouche de quelques-uns de nos braves campagnards plus versés dans le maniement de la charrue que dans l'usage de la syntaxe ?

Après le souper, un des messieurs présents lui demanda s'il voulait voir le *Parc-aux-Petits*. Très intrigué, M. Fortier acquiesça et on le conduisit dans une pièce adjacente

à la salle de danse et où une foule de bébés dormaient dans un vaste lit. Les mères, accompagnées de leurs grandes filles, avaient eu soin, avant d'entrer au bal, de laisser leurs marmots dans le *Parc-aux-Petits*.

Les noms de baptême ont parfois une étrange consonance; ainsi M. Fortier entendit appeler un garçon Durandon, et cinq frères portaient les noms plus ou moins euphoniques de Valmir, Valmore, Valsin, Valcourt et Valérien; on ne dit pas si le chef de famille avait l'oreille très musicale !

Chaque localité a son patois particulier, et à une extrémité d'une paroisse les habitants se servent d'expressions qui n'ont pas cours à l'autre. Les différences caractéristiques entre les patois que parlent les Acadiens peuvent s'expliquer par les diversités d'origine de leurs ancêtres, émigrants sortis de plusieurs provinces, telles que la Picardie, la Normandie, le Maine, la Bretagne, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, etc. Les particularités de l'idiome distinct en usage chez tel groupe des aïeux peuvent se retrouver chez les descendants, quoique les vicissitudes de l'exil et les mariages entre Acadiens de régions diverses de l'ancienne France tendent à diminuer ces singularités, destinées même à disparaître à la longue.

Il ne faut pas oublier que le castillan se parle encore dans une partie de la Louisiane; non seulement l'anglais et le patois créole, mais aussi l'espagnol a laissé sa profonde empreinte dans le dialecte acadien, qui renferme souvent, corrompus il est vrai, de nombreux termes de ces différentes langues.

Voici quelques mots typiques ou curieuses expressions que l'érudit professeur a relevés dans les deux paroisses de Saint-Martin et de Sainte-Marie :

Pionter, ronfler par saccades, corruption de « pioncer ».
Dans lès fordoches, dans la misère.

Poser la chique et faire le mort, demeurer coi.

Charrer, causer, converser.

Fendre son garganna, battre quelqu'un, de l'espagnol « garganta », gorge.

Un bengale, un homme à craindre, de l'expression « tigre du Bengale ».

Le *gardemanger*, pour l'estomac.

Mon *tendé*, l'oreille; mon *senti*, le nez; *mon oi clar*, l'oreille.

Faire chiquer potence, empêcher un jeune homme de danser avec une jeune fille.

Un *candi*, un homme sans énergie, de « sucre candi ».

Mariocher, vivre en concubinage.

Dans les poux de bois, être en détresse.

Une *romaine*, une belle robe.

Tailler dans les gingas, mentir.

Des *racatchas*, de longs étriers, du provençal « racca », mauvais cheval.

Mettre au corail, parquer les bestiaux, de l'espagnol « corral », cour.

Une *châtine*, une femme qui a les cheveux châtains.

Claion, une barrière, sans doute de claie, provençal « cleda », latin du Moyen Age « clida ».

Hucher, appeler à haute voix, du provençal « hucar ».

Une *galline*, un coq de combat, de l'espagnol « gallina », poule.

Le passer au carlet, le battre.

Jabloroc, une lanterne.

Mon *cachembau*, ma pipe, du provençal « cachimbau »,

Fortoyer, nager.

Patcharac ici, *patcharac* là, frapper de droite et de gauche, comme on disait « d'estoc et de taille ».

Se *pimper*, s'habiller avec élégance, de « pimpant ».

Terliboucher, rire.

La *routine*, le chemin.

Une *balleuse*, une danseuse, de bal, comme nous disons une « ballerine ».

Enlève ta soutadère que je te monte, prépare toi à te battre.

Cela fait *zir*, frissonner.

Une *catin*, une poupée.

Une *berce*, une berceuse.

Une *pèse*, de peser.

Une *trompe*, une erreur.

Chu, pour tombé.

Un *branle*, un berceau.

Macorne, mariage.

Contre-ceinture, fossé.

Embancher, s'asseoir sur un banc l'un près de l'autre.

M. Fortier remarque aussi que les expressions *j'étions*, *j'allions*, *j'avions* et d'autres analogues sont d'un usage courant; ces façons peu grammaticales de s'exprimer ne sont pas, il nous semble, spéciales aux *townships* des rives du Mississipi.

Beaucoup des termes cités par le professeur sont singulièrement expressifs et bon nombre rappellent les habitudes maritimes et le séjour sur les côtes des ancêtres, qui étaient de hardis pêcheurs, par exemple :

Aller au large ou *mettre à la voile*, se disposer à traverser la prairie.

Ile, pièce de terre très boisée.

Crier pour la pirogne, appeler au secours.

Les *agrès*, le harnais.

Garoche, fouet, sans doute de « garochoir », cordage.

Voici à ce sujet une phrase caractéristique reproduite par M. Fortier :

« *En gagnant le large*, vous aurez à votre gauche une « *île* que vous *côtoierez*. Vous verrez un grand bois dans « le lointain — quand vous aurez *navigué* une bonne par- « tie de la journée, vous arriverez à ce bois dans l'*anse* (?).

« Il y a là une maison, vous n'aurez qu'à *héler*, et un tel « viendra vous recevoir. Si vous pouvez continuer, il vous « *pilotera* dans ce bois, autrement vous n'aurez qu'à *virer* « *de bord* et revenir ici. »

De son côté, M. du Boscq de Beaumont cite ces mots, qu'il entendit un jour de la bouche du curé de la grande paroisse rurale de Rustico (Ile du Prince-Édouard) :

« Depuis trente ans que je me suis *embarqué* dans la « soutane... »

Ces îlots ethniques des Acadiens louisianais, où l'on retrouve le vieux patois si pittoresque des paroisses normandes, mélangé, il est vrai, de termes exotiques trahissant les influences politiques, géographiques et celles qui proviennent des goûts et des occupations favorites de la race, ces nobles épaves de notre puissance jadis brillante, mais trop éphémère dans l'Amérique boréale, ne sont-elles pas dignes de fixer notre attention et de provoquer notre sollicitude ?

On a pu dire avec vérité que rien ne ressemble plus que certains comtés du Bas-Canada actuel à des provinces de l'ancienne France, telles que la Saintonge et surtout la Normandie. Les regards de la première métropole se reportent avec une tendre émotion vers ces lointaines contrées où a flotté notre drapeau, et nous devrions suivre avec une légitime fierté les étonnants progrès accomplis par les descendants de ces colons qui furent les compatriotes de nos pères. Ainsi, au point de vue de l'instruction populaire, quoi de plus intéressant et de plus suggestif que le rapport présenté l'an dernier à la Convention canadienne d'Arichat par M. l'abbé Mombourquette « sur la Langue et l'Éducation françaises en Acadie? »

Le très distingué rapporteur signale surtout les *Iles de la Madeleine*, où se trouve un petit groupe très résistant de 5.500 Acadiens, riche de 14 écoles, dans lesquelles

500 enfants reçoivent une instruction française. — Dans le diocèse d'Halifax, qui renferme une population francophone de 20.000 âmes, on compte 67 instituteurs enseignant notre langue à plus de 3.000 Acadiens. Et M. l'abbé Mombourquette insiste sur la nécessité de faire précéder l'étude de la langue anglaise par celle du français et, en outre, il fait ressortir quels services signalés rendrait la création d'un clergé national. « La question de la langue, « observe avec justesse le rapporteur en matière de conclu- « sion, étant intimement liée à celle de notre foi, un clergé « acadien joindrait au zèle du salut des âmes le zèle de la « langue française, donnerait au peuple acadien les con- « seils dont il a besoin et lui conserverait sa langue, ses « institutions et sa foi! » M. du Boscq de Beaumont remarque avec une grande vérité que, le jour prochain, espérons-le, où les deux langues, l'anglais et le français, seront sur un même pied d'égalité, la race acadienne, « qui « a su *se ressaisir* et a donné un admirable exemple de « fidélité à ses traditions », pourra sans doute reprendre le cours interrompu de ses destinées et contribuer, avec l'élément canadien si robuste, à faire revivre, dans l'Amérique boréale, la Nouvelle-France.

Nous avons eu connaissance du très intéressant rapport en question par l'*Alliance française*, qui donne des encouragements précieux aux établissements scolaires d'Amérique où le français est enseigné, et subventionne notamment deux institutions de la Nouvelle-Orléans : l'école de « l'Union Française » et « l'École du 14 Juillet ». Puisse-t-elle ne pas négliger les Acadiens, nos frères, presque perdus et comme oubliés sur les rives des *bayous* de la Louisiane et sur celles de la Tèche en particulier ! Souhaitons que la manne bienfaisante que distribue cette très utile et patriotique Association se répande aussi sur les écoles françaises du beau pays des Attakapas et des Opelousas !

Ne perdons pas de vue un fait de haute importance, comme le rappelait dernièrement, à l'Institut, le comte d'Haussonville, avec une grande autorité : « Il ne faut point « nous dissimuler que, depuis un certain nombre d'années, « notre belle langue est en péril dans le monde. Le péril « qu'elle court se traduit par ce fait brutal qu'elle n'est « parlée que par 58 millions d'individus, tandis que l'alle- « mand est parlé par 80 millions, le russe par 83 millions, « l'anglais par 116 millions. »

Gardons-nous de toute exagération et ce serait, certes, commettre une erreur que d'apprécier l'influence d'une nation *uniquement* d'après le chiffre d'hommes qui s'expriment dans l'idiome de ce peuple. « Mais, comme l'a « dit avec beaucoup de justesse l'éminent académicien, « plus grand est le nombre de ceux qui parlent sa langue « et plus ses chefs-d'œuvre rencontrent d'admirateurs, plus « rapidement ses découvertes arrivent à la connaissance « du monde, plus facilement ses idées sont adoptées ou « ses exemples trouvent des imitateurs. »

N'hésitons pas à témoigner à ces braves et intelligentes populations, de même race que la nôtre, la cordiale sympathie qu'elles nous inspirent et, réconfortées par la chaleureuse affection de l'ancienne mère patrie, puissent-elles continuer de prospérer, ces petites communautés acadiennes de la Louisiane, aussi intéressantes par leurs infortunes imméritées dans le passé que par leur inébranlable attachement aux traditions et à la langue des ancêtres, et qui, comme autant de centres lumineux, projettent sur l'immense foyer intellectuel des États-Unis d'ardentes et généreuses étincelles de l'admirable génie de la France !

Joseph Joûbert.

DOM GUÉRANGER
ET M. L'ABBÉ BERNIER

Ceux qui ont lu, dans la *Revue de l'Anjou*, l'étude que vient d'y publier M. l'abbé Houtin sur M. l'abbé Bernier, vicaire-général et chanoine d'Angers, conviendront qu'elle appelle une réfutation, car les choses et les personnes y sont complètement défigurées. Dom Guéranger surtout y étant manifestement maltraité, nous nous faisons un devoir de relever cette attaque personnelle, aussi peu fondée qu'inopportune.

On se demande vraiment quel but veut atteindre M. l'abbé Houtin par cette publication[1] ? Est-ce que, à l'invitation des chroniqueurs du moyen âge, qui béatifiaient, dit-on, tous les fondateurs de leurs monastères, il aurait essayé de décerner la même auréole à son héros, parce qu'il a été, avec M. Mongazon, le fondateur du Petit Séminaire d'Angers ? La tentative paraît assez ressortir des efforts tentés par le jeune professeur d'histoire de cet établissement. Mais on avouera que c'est pousser un peu loin l'amour filial.

[1] A la fin de la notice parue dans la *Revue de l'Anjou*, on lit : « J'arrête ici la publication de cette histoire. Elle paraîtra, je l'espère, *en temps opportun*, revue, corrigée et *augmentée de cinq chapitres, que la prudence m'a fait un devoir de supprimer dans cet essai.* » On peut juger quel en sera l'esprit, le ton et l'impartialité.

Un abus encore plus condamnable a été commis par M. Houtin, dans cette notice. Par suite de je ne sais quelle trop grande complaisance, il a eu communication de la correspondance de Dom Guéranger et de ses plus célèbres disciples et amis conservée dans les archives de Solesmes. Or, il s'est déjà servi et il se sert, surtout dans cet essai, de ces lettres, absolument intimes et secrètes, pour dénigrer et ridiculiser même le restaurateur de l'Ordre des Bénédictins en France. C'est là un procédé contre lequel on ne saurait trop protester.

I

Pour écrire l'histoire avec impartialité, il n'est pas requis, comme le prétendent certains critiques modernes, de se dégager de toute opinion *professionnelle*. La neutralité religieuse est aussi impossible en histoire que dans l'enseignement. Seulement, il est nécessaire de se dépouiller de toute sympathie *personnelle*, source de préjugés toujours préjudiciables à la véritable appréciation des faits. Les droits de la vérité et de la justice doivent prévaloir en toutes choses. Les catholiques ont, en outre, un autre critérium pour les guider : c'est l'approbation ou la condamnation définitive de l'Église, quand il s'agit de questions historiques, dogmatiques ou disciplinaires qui ont, pendant quelque temps, passionné les esprits. On peut être égaré de bonne foi dans l'ardeur de la discussion ; mais un prêtre, professeur ecclésiastique, qui est appelé à porter un jugement sur les luttes de son temps, doit se garder de s'identifier avec les vaincus frappés définitivement par le Saint-Siège et l'Église entière réunie en un concile œcuménique : ce serait prendre fait et cause pour l'erreur contre la vérité. Ce qui était excusable dans la chaleur du combat deviendrait condamnable sous la plume de l'historien.

Or, tout le monde sait que, grâce à une phalange de fervents catholiques, l'Église de France, au XIXe siècle, après une lutte acharnée contre des préjugés invétérés, lutte approuvée dans son ensemble par l'autorité suprême, est parvenue à jouir d'une liberté presque complète durant près d'un demi-siècle, et à secouer le joug d'une servitude honteuse qu'elle s'était imposée en consentant à signer, en 1682, une Déclaration de principes, dont le pouvoir civil s'était habilement servi pour la traiter en humble sujette, et pour essayer même de l'entraîner dans le schisme.

Quiconque sent dans son cœur la flamme sacrée de la liberté de l'Église et la haine non moins sainte de tout ce qui empêche l'Épouse de Jésus-Christ de remplir sa divine mission sur la terre, doit aimer les instruments, quels qu'ils soient, dont Dieu s'est servi pour opérer cet heureux changement dans la situation de l'Église de France.

Il suffit du reste, de jeter un coup d'œil sur les événements pour en apprécier la portée.

Bonaparte, après avoir conclu le Concordat de 1801, avait cru devoir donner satisfaction aux révolutionnaires, en défigurant par les *Articles organiques* le caractère pacificateur de la solennelle convention qu'il venait de signer avec le représentant du Saint-Siège. Or, ces *Articles organiques* aggravaient la servitude à laquelle l'Église de France avait été assujettie dans les derniers temps de l'ancien régime.

Bien plus, dans son fol orgueil, il avait essayé, dans le Concile soi-disant national de Paris, de faire sanctionner par l'épiscopat de son empire ses prétentions tyranniques et schismatiques. Il avait même osé porter la main sur l'oint du Seigneur en séquestrant, à Savone d'abord, à Fontainebleau ensuite, le saint Pape Pie VII, qui avait porté jusqu'à l'extrême à son égard la condescendance paternelle de l'autorité pontificale.

Malheureusement, secondé dans ses desseins usurpa-

teurs par un trop grand nombre de prélats courtisans et imbus des principes de l'ancien régime, il avait fait accepter à l'un d'entre eux la mission de proposer au Pontife prisonnier un nouveau Concordat, dont le premier article était ainsi conçu :

« Le Pape et les futurs pontifes, avant d'être élevés au « pontificat, *devront promettre de ne rien ordonner,* « *de ne rien exécuter qui soit contraire aux quatre* « *propositions gallicanes.* »

Le gallicanisme, placé à l'ordre du jour par le gouvernement impérial, prétendait ainsi s'imposer aux consciences catholiques comme une doctrine certaine que le Saint-Siège devait déclarer à l'abri de toute censure.

Loin de réagir contre de semblables prétentions, le gouvernement de la Restauration imita servilement, sous ce rapport, les errements de Bonaparte. D'autre part, les évêques émigrés, de retour en France avec les Bourbons, se firent un point d'honneur de revendiquer la conservation de ces mêmes maximes, qu'ils décoraient, de concert avec le pouvoir civil, du titre menteur de *Libertés de l'Église gallicane,*

Dès 1814, Mgr Bausset, dans sa *Vie de Bossuet*, écrivait que la « Déclaration de 1682 *avait mis le sceau à* « *cette longue suite de services que l'Église de France* « *avait rendus à l'Église universelle.* »

Dans le même esprit, mais sous une forme plus modérée, M. l'abbé Frayssinous, l'un des prédicateurs les plus goûtés de son temps, dans un ouvrage intitulé : *Les vrais principes de l'Église gallicane sur la puissance ecclésiastique, etc.*, essaya de présenter le gallicanisme comme une opinion à l'abri de toute censure. Le 11 avril 1818, le vénérable archevêque de Bordeaux lui en accusa réception en ces termes :

« Je suis tout confus, Monsieur l'Abbé, d'être encore à vous offrir des remerciements pour le gracieux envoi des

Vrais principes... Je souhaiterais beaucoup qu'une réputation si bien méritée ne contribuât point à étayer le déplorable système gallican. Vous avez montré, j'en conviens, *une modération peu commune chez nous*... Sans aller aussi loin (que l'illustre historien de Bossuet), n'est-ce pas se trop avancer que de mettre d'un côté les *gallicans* et de l'autre les *ultramontains*, puis de dire avec confiance, comme à l'abri de tout reproche en excès : « *Soyons gallicans, mais soyons catholiques ?* » Car quels sont-ils ces *ultramontains ?* Hélas ! le chef de l'Église universelle, entouré de toutes les Églises particulières, hormis la gallicane, puisque *ses maximes* et ce qu'elle appelle *ses libertés*, la distinguent de toutes les autres. J'avoue que cette solitude m'effraye ; *car enfin ces opinions ne sont nullement des opinions indifférentes en elles-mêmes ;* mais l'on convient de bonne foi qu'elles ont dû amener des conséquences pratiques ; *influer sur la conduite de l'Église de France*, soit dans les démêlés de nos rois avec les Papes, soit à l'égard de la primauté du Saint-Siège, dans l'acceptation de ses décrets et de ses jugements.

« Ainsi, aucune bulle ne devra être reçue chez nous sans être examinée *pour qu'on y juge ce qu'elle contient.* En vain Clément XI se sera-t-il exprimé en ces termes (1706) : « *Qui vous a établis nos juges ?* Vénérables Frères, c'est « une chose tout à fait intolérable que quelques évêques, « particulièrement des Églises dont les privilèges et les « honneurs ne subsistent que par la faveur et le bienfait « de l'Église romaine, lèvent la tête contre celle dont ils « ont tout reçu, et morcellent les droits du premier Siège, « qui reposent non pas sur une autorité humaine, mais sur « l'autorité divine. »

« ..... Ce qu'il leur dit ensuite ne se vérifie-t-il pas de « plus en plus ? Prenez garde, vénérables Frères, que ce « ne soit pour cette raison que, depuis un si grand nombre « d'années, vos Églises n'ont jamais joui d'une vraie paix

« et n'en jouiront jamais, à moins que, comme vous le « disiez vous-mêmes, il n'y a pas longtemps, *l'autorité du « Saint-Siège ne prévale pour abattre l'erreur.*

« Ah ! Monsieur, et, après cela, il me serait permis d'é- « crire que le Pape peut se tromper dans ses jugements « sur la foi, *même les plus solennels;* que ce ne serait « pas avec cet esprit *d'opiniâtreté* qui est le caractère de « l'hérésie, et que, *s'il l'enseignait formellement*, nos « réclamations le ramèneraient dans les sentiers de la « vérité ? »

« Mais alors que devient le *confirma fratres tuos ?* Le successeur de saint Pierre aurait, au contraire, besoin d'être relevé lui-même, raffermi par quelques-uns de ses frères, qui jamais n'en eurent ni n'en peuvent avoir la divine mission ? Non, non, je ne saurais croire que cela me soit *permis.*

« Et cependant on prétendra davantage; on prétendra que j'y suis strictement *obligé.* Le ministre me notifie, à moi, évêque par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège, que, si je ne m'engage pas à faire enseigner la Déclaration dans mon séminaire, etc. »

Nous avons tenu à citer cette admirable réfutation, si modérée dans la forme, d'un ouvrage qui fit alors sensation, pour montrer que tous les évêques de France ne considéraient pas comme opportune la justification des maximes gallicanes que venait de publier M. l'abbé Frayssinous. On sait que Mgr d'Aviau avait été, au concile de 1811, le défenseur intrépide des droits du Saint-Siège, et que sous le nom vénéré de ce nouvel Athanase s'étaient rangés tous les prélats assez vertueux pour préférer l'exil à l'apostasie.

Dans une autre lettre, le même pontife écrivait encore : « *S'il s'agissait d'opinions laissées à la liberté des écoles*, les Papes useraient-ils, depuis plus de cent trente années, de si fortes improbations, accompagnées de reproches, de plaintes, de menaces? J'ai vu essayer de

soustraire la Déclaration à la censure de Pie VI, en sa bulle *Auctorem fidei*; et pour cela on disait que, contre nos principes, le synode de Pistoie rangeait nos quatre articles parmi les articles de foi. Mais, qu'on lise la censure; on verra si elle ne tombe pas directement sur l'*adoption téméraire et scandaleuse* de la Déclaration française, adoption qui est *surtout*, ajoute le Souverain Pontife, *souverainement injurieuse au Siège apostolique*, après la publication de tant de décrets de nos prédécesseurs[1]. »

Nous avons dit plus haut que les évêques émigrés, qui étaient rentrés en France avec Louis XVIII, s'étaient fait un point d'honneur de montrer leur attachement aux maximes gallicanes. Mgr de la Luzerne, évêque de Langres avant la Révolution, ayant été fait cardinal par la faveur du roi, en 1817, ne crut pas mieux montrer sa gratitude envers son souverain qu'en publiant un livre spécial en faveur des quatre Articles.

Il en envoya un exemplaire à Mgr d'Aviau, qui, le 5 février 1821, adressa le billet suivant à M. l'abbé de Trévern, secrétaire du nouveau cardinal : « Mettez-moi aux pieds de Son Éminence, et puissé-je ne m'en relever qu'après avoir obtenu d'*elle la généreuse abjuration des principes* qui l'ont conduite, dans le nouvel et érudit ouvrage dont elle a daigné me faire cadeau, à le terminer par ces

[1] Cette condamnation de la Déclaration se trouve à la fin de la Bulle *Auctorem fidei*. Après avoir blâmé la témérité du synode de Pistoie, qui a osé, non seulement citer avec éloge, mais encore insérer dans un décret spécial *de Fide* la Déclaration de 1682, Pie VI ajoute : « Quamobrem quæ acta conventus gallicani, mox ut prodierunt, prædecessor noster venerabilis Innocentius XI, per litteras in forma Brevis die 2 Aprilis anni 1682, post autem expressius Alexander VIII, Constitutione *Inter multiplices* die 4 Augusti, anni 1690, pro apostolici sui muneris ratione *improbarunt*, *reciderunt*, nulla et irrita declararunt; multo fortius exigit a nobis pastoralis sollicitudo recentem horum factam in synodo tot vitiis affectam *adoptionem velut temerariam*, *scandalosam*, *ac præsertim (post edita prædecessorum nostrorum decreta) hinc apostolica Sedi summopere injuriosam*, *reprobare ac damnare*, prout eam præsenti hac nostra Constitutione reprobamus et damnamus, ac pro reprobata et damnata haberi volumus. »

effrayantes lignes : « Que, par conséquent, *et ces décrets,* « *et la doctrine gallicane qu'ils définissent* (les quatre « Articles) *sont fondés sur la plus irréfragable autorité* « *et munis de la plus grande certitude qui puisse exis-* « *ter*[1]. »

« Et cependant, mon cher abbé, qu'en ont jugé, qu'en jugent depuis cent quarante années *douze Papes consécutifs*, reconnus par l'Église comme successeurs et héritiers de celui à qui Jésus-Christ disait, pour jusqu'à la fin des temps : « *Confirma fratres tuos ?* »

Il faut l'avouer, cette levée de boucliers en faveur du gallicanisme, de la part des prélats et des ecclésiastiques les plus en vue et les mieux en cour, imposait à tous les catholiques unis de cœur aux doctrines du Siège Apostolique le devoir de serrer leurs rangs plus que jamais et même d'élever la voix pour protester contre un langage qui renouvelait en propres termes l'erreur du synode de Pistoie, condamnnée par Pie VI dans sa Bulle *Auctorem fidei.* Nous l'avons déjà dit, une phalange d'écrivains d'élite se forma pour engager cette lutte, qui ne pouvait manquer d'être applaudie par le Saint-Siège ; car, comme le disait si bien tout à l'heure le saint archevêque de Bordeaux, il ne s'agissait pas de questions controversées, mais de la doctrine fondamentale de la constitution de l'Église.

Celui qui prit la plume le premier et avec le plus d'éclat fut le comte Joseph de Maistre. Il publia, en 1819, son livre *Du Pape*, véritable chef-d'œuvre, si l'on considère surtout l'époque où il fut composé, la position sociale de l'auteur et les préjugés qu'il eut à combattre et à surmonter pour s'élever jusqu'à la hauteur des conceptions doctrinales qu'il y développe avec une lucidité et une logique inéluctables.

[1] La plus grande certitude qui puisse exister est celle de la foi. Or cette interprétation de la doctrine des quatre Articles avait été formellement et particulièrement condamnée par Pie VI, comme nous venons de le voir.

L'infaillibilité pontificale était désormais démontrée comme une déduction nécessaire de l'autorité suprême de la Papauté. C'était détruire le gallicanisme jusque dans son fondement. Deux ans après, le même auteur fit paraître sous ce titre : *De l'Église gallicane dans ses rapports avec le Pape*, un autre ouvrage qui réduisait à néant les fameuses *Libertés de l'Église gallicane.*

Ces deux chefs-d'œuvre eurent un immense retentissement dans toute l'Europe, et provoquèrent dans tous les États catholiques une évolution de plus en plus accentuée en faveur de l'émancipation des catholiques, opprimés depuis plus de deux siècles par le despotisme du pouvoir civil. La question de la liberté de l'Église fut dès lors, parmi les catholiques, la préoccupation de tous les esprits.

Or, parmi les hommes remarquables qui prirent part à cette lutte mémorable, M. Félicité de Lamennais brilla bientôt au premier rang, encouragé et applaudi par le comte de Maistre, le vicomte de Bonald, le comte de Marcellus et tous ceux qui, dans le clergé et parmi les laïques influents, étaient dans les dispositions dont nous venons de parler. Sous sa plume acérée, ardente, violente même, la polémique devint passionnée. Les évêques du premier Empire et ceux de l'ancien régime s'allièrent pour défendre ce qu'ils considéraient comme un privilège national et s'attachèrent à prendre en défaut le redoutable adversaire. Malheureusement, il ne tarda pas à prêter le flanc à la critique par des attaques personnelles et surtout en mêlant à la question fondamentale, alors en discussion, des théories subversives et téméraires en philosophie, en politique et en sociologie.

Encouragé d'abord par les Souverains Pontifes eux-mêmes[1], et par tous les catholiques favorables aux droits

[1] Léon XII conservait dans son cabinet, en face de sa table de travail, un très beau portrait de Lamennais. Pie VIII, son successeur, lui maintint cette place d'honneur.

du Saint-Siège, il fut abandonné par tous ses admirateurs lorsque Grégoire XVI, en 1832, condamna ses erreurs philosophiques.

Cette condamnation, qui ne touchait nullement à la question du gallicanisme et de la vraie liberté de l'Église, n'arrêta pas un instant le zèle des défenseurs des droits du Saint-Siège. La Révolution de 1830 leur fournit même de nouvelles armes pour combattre sur le terrain constitutionnel le despotisme de l'État. C'est alors que commença à retentir la voix éloquente de Montalembert et celle de Lacordaire, réclamant la liberté complète pour l'Église de France jusqu'alors enchaînée par les maximes de l'ancien régime, que l'on prétendait avoir détruites au point de vue politique et que l'on voulait conserver au point de vue religieux ; car le régime de Louis-Philippe n'était pas plus libéral, sous ce rapport, que les gouvernements du premier Empire et de la Restauration.

Cette lutte généreuse prit alors une extension merveilleuse dans toute l'Europe, en sorte que, sous les efforts de divers instruments providentiels, les droits de l'Église à la liberté et ceux du Saint-Siège à la vénération de tous les fidèles furent officiellement reconnus en Angleterre, en Prusse et dans toute l'Allemagne.

II

Le pape Grégoire XVI, qui avait condamné les erreurs philosophiques de Félicité de Lamennais, favorisa de tout son pouvoir les valeureux champions de la cause catholique en Allemagne, en Angleterre et en France. C'est là un fait historique qu'on ne peut nier et qu'il n'est pas permis d'ignorer. Mais les Bénédictins de la Congrégation de France en possèdent une preuve authentique et solen-

nelle qui justifie amplement la conduite et les écrits de leur illustre fondateur.

Dans les premiers mois de l'année 1837, Dom Guéranger, qui, depuis quatre ans, avait réuni un certain nombre de disciples dans l'antique prieuré de Saint-Pierre de Solesmes, se rendit à Rome, et là, dans des entretiens intimes avec le Souverain-Pontife, bénédictin lui-même de l'Ordre des Camaldules, il exposa ses plans d'attaque contre les erreurs jansénistes et gallicanes et ses projets de restauration liturgique et monastique. Le Pape l'écouta avec une vive et paternelle sympathie, écarta certaines particularités qui pouvaient prêter le flanc à des interprétations malveillantes, éleva à la dignité abbatiale et le jeune réformateur et le monastère qui devait être le premier monastère de la nouvelle Congrégation ; enfin, le 1er septembre de la même année, il en approuva, par un Bref solennel, les Constitutions longuement et mûrement élaborées de concert avec les religieux les plus autorisés de Rome.

Or, le premier article de ces Constitutions, revêtues de l'approbation officielle du Saint-Siège, était ainsi conçu[1] : « La fin que se propose cette Congrégation est, en général, de contribuer à la restauration, en France, de l'Ordre du Père saint Benoît, dans la mesure et la forme accommodés aux temps modernes et aux mœurs des lieux ; d'autre part, sa fin spéciale est de venir efficacement au secours des âmes qui désirent embrasser l'état monastique ; de promouvoir d'une certaine façon au progrès de la science de

[1] « Finis hujus Congregationis est, in genere, adjumentum præstare instaurationi per Gallias Ordinis sancti Patris Benedicti in gradu et forma hodiernis temporibus et moribus locorum accommodatis ; in specie vero, animabus monastici status cupidis efficaciter sucurrere : scientiæ ecclesiasticæ antiquitatis profectum aliquatenus promovere ; *sanas pontificii juris etsacræ Liturgiæ traditiones labescentes confovere ; Sedis Apostolicæ jura et decreta inviolabili constantia adversus quoscumque novatores asserere ;* denique animarum saluti et sanctæ Ecclesiæ servitio, pro modulo suo, vires omnes impendere. »

l'antiquité ecclésiastique ; de *faire revivre les saines traditions en décadence du droit pontifical et de la sainte Liturgie ; de défendre les droits du Siège apostolique avec une inviolable constance contre tous les novateurs quels qu'ils soient ; enfin, de se dévouer de tout son pouvoir au salut des âmes et au service de la sainte Église*, dans la mesure de ses faibles moyens. »

Dom Guéranger revint donc de Rome muni du mandat officiel et apostolique de faire tous ses efforts pour renouveler, en France, la *science de l'antiquité ecclésiastique, les droits du Saint-Siège et les saines traditions de la Liturgie sacrée.*

Or, quand on jette un coup d'œil sur les œuvres qu'il a publiées, on voit qu'il n'a fait que remplir la mission qui lui avait été assignée par le Souverain-Pontife. *Les origines de l'Église romaine, les Institutions liturgiques, l'Année liturgique*, son mémoire sur *l'Immaculée Conception*, sa *Monarchie pontificale* et même son *Naturalisme dans l'histoire* n'ont été que l'accomplissement d'un devoir imposé par l'autorité suprême.

Nous pouvons le dire avec d'autant plus d'assurance que Pie IX, dans un Bref solennel, lui a rendu ce témoignage aussitôt après sa mort[1] :

[1] Dilectum filium Prosperum Gueranger, ecclesiasticis viris quos nostra hæc tulit ætas, religione, doctrina et catholicæ rei provehendæ studio atque industria maxime insignes, optimo quidem jure adscribendum ; illum fuisse verum S. Benedicti discipulum, clarissimum benedictinæ familiæ ornamentum et aptissimum instrumentum a divina Providentia paratum Galliæ ad restituendos regulares Ordines deletos ; cum non solum excitaverit et propageverit in Gallia monasticum institutum, sed etiam subjecerit omnium oculis amplissimam hujuscemodi disciplinæ utilitatem... In rebus liturgicis ita se gessit ut ejus scriptis *necnon constantia* atque industria præ cæteris acceptum referri debeat, si, antequam ipse ex hac vita migravit, cunctæ Galliæ dioceses Romanæ Ecclesiæ ritus amplexæ sunt. Neque vero, cum Nos, plaudente Christiano populo, sanctæ Dei Genitrici cæleste Immaculatæ Conceptionis præconium solemni decreto confirmavimus ; neque, novissime, quum Romani Pontificis ex Cathedra docentis infallibilitatem, frequentissimo catholici orbis Antistitum consessu approbante, sanximus, idem dilectus filius

« Notre cher fils Prosper Guéranger doit, à très juste titre, être rangé parmi les ecclésiastiques qui, de nos jours, se sont signalés entre tous par leur religion, leur doctrine et leur zèle à faire triompher la cause catholique. Véritable disciple de saint Benoît, il a été le très illustre ornement de la famille bénédictine et le très idoine instrument préparé par la divine Providence pour rétablir en France les Ordres religieux détruits par la Révolution.

« En effet, non seulement il a ressuscité et propagé en France l'institut monastique, mais encore il a montré aux yeux de tous la très grande utilité de cette institution..... Dans *les questions liturgiques*, il s'est conduit de telle sorte que l'on doit attribuer à ses écrits, à sa constance et à son génie, plus qu'à tout autre si, avant sa mort, tous les diocèses de France ont embrassé les rites de l'Église romaine.

« En outre, lorsque Nous, aux applaudissements du peuple chrétien, nous avons confirmé le céleste privilège de l'Immaculée-Conception de la sainte Mère de Dieu, et que, tout récemment, avec l'approbation de la très nombreuse assemblée des évêques du monde catholique, nous avons sanctionné l'infaillibilité du pontife romain enseignant *ex cathedra*, le même cher fils Prosper ne faillit point au devoir d'écrivain catholique, que dis-je? par ses publications en langue vulgaire surabondantes de foi et de science

Prosper catholici scriptoris officio defuit, *imo vulgatis operibus, fidei sacræque scientiæ plenissimis, novum dedit præstantis ingenii sui immotæque erga Beatissimi Petri cathedram observantiæ testimonium*... Cum abundaret ingenio, excellentisque eruditionis atque in canonicis disciplinis scientiæ laude, per longæ suæ vitæ cursum, *gravissimis editis scriptis, pro catholicæ fidei doctrina et Romani Pontificis prærogativis strenuissime propugnavit, conatus fregit adversariorum et confixit errores omnes, ac præsertim jactatas uti nostrorum temporum ornamentum opiniones; ita ut illa sententiarum inter sinceros catholicos concordia et communis illa observantia et dilectio vere filialis qua Gallia nobis conjungitur ejus operositati, gratiæ, scientiæ*, MAGNA EX PARTE, *non immerito tribuenda videatur.*

sacrée, il a donné un nouveau témoignage de son talent supérieur et de son inviolable respect envers la Chaire du bienheureux Pierre... Doué d'un grand talent, d'une érudition remarquable et d'une science profonde dans les études canoniques, il combattit avec un très grand courage, pendant sa longue carrière, par de très importantes publications, pour la doctrine de la foi catholique et les prérogatives du Pontife romain; il réduisit à néant les tentatives des ennemis de l'Église et confondit toutes les erreurs et surtout les fallacieuses opinions que l'on représentait comme l'expression du progrès de notre temps; si bien que cette unanimité de sentiments qui règne parmi les catholiques sincères, ce respect général et cet amour vraiment filial par lequel la France nous est unie, c'est, EN GRANDE PARTIE, à son zèle, aux talents dont il était doué et à sa science, qu'il faut à juste titre l'attribuer. »

Ainsi, mandat apostolique au début et parfait accomplissement de sa mission au plus grand profit de la science ecclésiastique, des intérêts de la religion et du Saint-Siège, telle est, d'après le Vicaire de Jésus-Christ lui-même parlant à toute l'Église, l'opinion que l'on doit avoir de la carrière parcourue par le restaurateur de l'Ordre bénédictin en France. C'est là une appréciation, autorisée entre toutes, dont doit incontestablement tenir compte tout écrivain catholique tant soit peu soucieux de conserver aux faits et aux personnages qui ont joué un rôle important dans l'histoire, la physionomie qui leur appartient.

Parmi les services éminents rendus à l'Église par Dom Guéranger, le Souverain Pontife en signale quatre, qui sont en effet les plus importants : le retour des Églises de France à la liturgie romaine, la participation qu'il a prise, par des mémoires spéciaux, à la proclamation de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge et à la définition de l'Infaillibilité Pontificale, comme dogme de foi, et la lutte constante et courageuse qu'il soutint contre les erreurs

contemporaines, et principalement contre le libéralisme, que l'on se plaisait à présenter comme la gloire (*ornamentum*) de la société moderne.

Quel est l'homme qui, à travers les siècles, a reçu de plus magnifiques éloges de la bouche même de celui qui a reçu la mission divine de proclamer la vérité sur la terre? Et ces éloges ne s'adressent pas seulement à une partie de la carrière de l'illustre Abbé de Solesmes, mais à sa vie tout entière (*per longæ vitæ suæ cursum*).

Et remarquons que le Pape, jetant un coup d'œil d'ensemble sur le magnifique résultat obtenu par les rudes combats soutenus par Dom Guéranger avec une indomptable constance (*inviolabili constantia*), conformément à la mission que lui avait imposée Grégoire XVI dans le premier article des *Constitutions* de sa Congrégation, lui attribue l'honneur d'avoir contribué EN GRANDE PARTIE (*magna ex parte*) à produire cet accord parfait de sentiments entre les vrais catholiques, ce respect, cet *amour vraiment filial* envers le Saint-Siège, qui constitue comme le caractère de notre époque et a permis la définition si opportune de l'infaillibilité du Pontife romain enseignant *ex cathedra*, c'est-à-dire, au nom de l'autorité apostolique dont il est revêtu.

C'est là, il faut l'avouer, un éloge incomparable dont les Bénédictins de la Congrégation de France ont le droit d'être fiers. Sans doute notre vigoureux champion des droits de l'Église romaine a rencontré de puissants et nombreux adversaires. Une partie des évêques de France, partisans attardés des maximes gallicanes, ont vu avec déplaisir se grouper autour de quelques noms célèbres tout le jeune clergé entraîné dans le grand mouvement catholique, que nous avons vu naître à la fin du premier Empire, se développer sous la Restauration et se fortifier sous le régime de Louis-Philippe. Nous n'en sommes nullement surpris. Une révolution dans les idées religieuses, aussi bien

qu'une révolution politique ne s'opère pas sans commotion; d'autant que les questions agitées touchaient à des habitudes plus invétérées, à des principes que l'on considérait à tort comme un dépôt sacré légué par un passé glorieux.

Dom Guéranger, en particulier, s'attaquait à une chose vénérée entre toutes : les rites sacrés, adoptés depuis près de deux siècles par les Églises de France. L'ignorance, les préjugés et cet esprit conservateur qui est une des vertus du sacerdoce catholique, faisaient considérer les écrits de l'Abbé de Solesmes comme un acte de violence et presque de sacrilège usurpation contre les droits du sanctuaire et de l'épiscopat.

Comprenant mal la pensée du pieux et savant réformateur, on s'appliquait à le représenter comme le destructeur de toutes les traditions liturgiques des Églises de France; tandis que, bien au contraire, son plus grand désir eût été de voir conserver tout ce qu'il y avait de vraiment traditionnel dans les rites et les formules liturgiques de l'Église gallicane. En effet, autant il s'était fait un devoir de détruire l'œuvre sans autorité et souvent même entachée de l'esprit janséniste et séparatiste qui avait été façonnée au XVIIe et au XVIIIe siècle, sous l'influence d'une sourde opposition à l'autorité suprême du Saint-Siège, autant il avait de respect pour les rites qui avaient été conservés en France, après l'adoption de la liturgie romaine sous Charlemagne. Il déplorait que des esprits téméraires aient rejeté ces vénérables restes des traditions nationales pour y substituer des compositions archéologiques sans autorité; et, malgré cette faute commise, il eût désiré que, en revenant à la liturgie de l'Église Mère et maîtresse, on reprît ces débris d'un passé glorieux et sacré.

Mais pour cela il eût fallu parcourir les manuscrits épars dans les diverses bibliothèques publiques, se livrer

à une étude attentive des anciens monuments et faire le départ de ce qui était vraiment conforme à l'esprit de l'Église et aux prescriptions du Concile de Trente et des Constitutions du Saint-Siège.

C'est ce que, dès 1840, dans son premier volume de ses *Institutions liturgiques*, Dom Guéranger proclama hautement.

Loin de suivre ce conseil, on aima mieux l'accuser de vouloir anéantir les plus vénérables traditions de l'Église gallicane; et plusieurs évêques, respectables par ailleurs, mais imbus de préjugés contre le mouvement catholique qui envahissait de toutes parts le clergé de France, s'élevèrent avec force contre celui qu'ils traitaient de novateur et d'audacieux contempteur des œuvres d'un passé irrépréhensible à leurs yeux.

Telle était la situation générale, au point de vue religieux, en France, lorsque M. l'abbé Bernier, simple prêtre et revêtu, non pas de la dignité abbatiale, mais d'une autorité subordonnée, se donna la mission de protester par des écrits publics contre les tendances dites ultramontaines et presbytériennes, et contre la rénovation liturgique entreprise par Dom Guéranger.

Rome parla, et nous verrons dans quel esprit M. l'abbé Bernier se soumit à cette parole éminemment autorisée.

Dans une note, interprétant à sa façon une lettre intime de Dom Guéranger à M. Jean-Baptiste de Rossi, M. l'abbé Houtin insinue que le Révérendissime Père Abbé de Solesmes fut blâmé à Rome, au début de ses polémiques. Cela est complètement inexact, dans le sens que l'on veut insinuer dans un esprit de malveillance manifeste.

Nous ne faisons pas difficulté d'avouer que plusieurs prélats de la Cour romaine furent effrayés, au début, des conséquences que pouvait avoir la thèse soutenue par Dom Guéranger; mais ni le Pape Grégoire XVI, qui en avait approuvé le programme trois ans auparavant, ni son

représentant officiel en France ne blâmèrent son initiative hardie, mais salutaire.

La constante fidélité avec laquelle Mgr Fornari, Nonce du Pape à Paris, défendit l'Abbé de Solesmes contre les plaintes de plusieurs évêques de France, prouva assez que le valeureux champion des droits du Saint-Siège dans la question liturgique eut toujours pour le soutenir la consolation d'être en parfaite harmonie avec les sentiments et les désirs de l'autorité suprême.

Dom Fr. CHAMARD,
Prieur de l'Abbaye de Ligugé.

(A suivre.)

Errans, semper errans !

Quand le pasteur nomade arrive à la fontaine
Où l'instinct du troupeau l'a sûrement conduit,
Voyant l'ombre du soir s'allonger sur la plaine,
Il fixe à trois piquets sa tente, pour la nuit...

Et dort... Son chien l'éveille avant le jour, — à peine
Si dans le ciel grisâtre un premier rayon luit ; —
Il ne doit pas dormir ici la nuit prochaine :
Ployant la tente, il part, et son troupeau le suit.

. . . . . .

Moi, j'ai toujours rêvé d'un petit coin sur terre
Où, doucement, ma vie eût coulé tout entière ;
Mais au pasteur nomade, hélas ! je suis pareil !

Ici-bas, comme lui, je n'ai point de demeure ;
Je suis hôte partout, et l'on m'accueille une heure
Puis je pars, vagabond, à la pluie, au soleil !

Le Pêcheur à la ligne

Comme un voile léger la brume se replie,
Laissant à nu le sein des frissonnantes eaux,
Et dans les peupliers — premier soupçon de vie —
Un vent discret et doux éveille les oiseaux ;

Puis d'un rayon de feu l'aube blanche est suivie,
Qui pique d'un point d'or le cristal des ruisseaux...
C'est l'heure où le pêcheur, à sa place choisie,
S'accroupit, circonspect, derrière les roseaux.

Vieux braconnier de l'onde, et de science sûre,
Il sait chaque poisson à la moindre morsure
Et lance au loin sa ligne avec dextérité.

Un bambou souple et long entre ses doigts tremblotte ;
Et lui, les yeux fixés sur le bouchon qui flotte,
Est fait de patience et d'immobilité...

Eamus, comites, ad mortem !

Quelque mer qu'il sillonne en sa course éphémère,
Jouet d'un flot trompeur ou d'un vent irrité,
Toujours loin de la rive et du port qu'il espère,
L'homme ici-bas, partout, est le grand agité.

L'un gémit, sans pudeur étalant sa misère ;
Ou, drapant sa souffrance aux plis de sa fierté,
Celui-ci pour ses maux n'a qu'ironie amère ;
L'autre, farouche, insulte à la fatalité !

Mais qu'importent cris, pleurs, sarcasmes ou blasphème
Ou stoïque fierté ? Le but, toujours le même,
T'attend, ô voyageur impatient du port !

La vague qui nous berce ou le vent qui nous pousse
Donne un jour au vaisseau la légère secousse
Qui, l'entr'ouvrant, le brise aux récifs de la mort.

P. Brodu.

UNE EXCURSION ARTISTIQUE

A QUINTIN (Cotes-du-Nord)

I

C'est vers 1838 seulement que fut découverte la Bretagne pittoresque et poétique : l'honneur en doit revenir au bon peintre Adolphe Leleux. A vrai dire, la péninsule armoricaine, adorée de ses fils, dont plusieurs ont un nom glorieux, existait bien pour quelques savants de France et pour certains spécialistes, les géographes, par exemple, les archéologues, les gouverneurs d'autrefois et les préfets d'aujourd'hui, les collecteurs d'impôts des siècles passés et les percepteurs modernes, puis les gens de mer et les gens de guerre... Mais le caractère d'imposante sérénité de ce promontoire rocheux qui termine au Nord-Ouest le continent européen, assailli, troué et déchiqueté par les hautes vagues confluentes de la Manche et de l'Océan, la sévère beauté de ses forêts, le charme mélancolique de ses landes tapissées de bruyères, de genêts ou d'ajoncs, la grâce ravissante de ses petits fleuves qui, des collines d'*Arrée* et des *Montagnes Noires*, dévalent vers l'une ou l'autre des deux mers : tout cela était ignoré ou à peu près du « beau monde » et hors des yeux comme des curiosités de la grande foule. Inconnue aussi, ou méconnue, la forte race, taciturne et rêveuse, qui peuple les ondulations de

ce pays si vigoureusement ossaturé et dont les mœurs simples, le caractère et les coutumes, empreints de tant d'originalité, commencent à s'effriter, ainsi que ses rudes falaises, sous les pénétrations des forces d'alentour. On disait rauque sa langue et peu accueillante ; on souriait de ses costumes antiques ; enfantines apparaissaient ses traditions et ses joies ; grossière et insoucieuse de nos raffinements demeurait sa vie intime : c'était, disait-on, une province venue tard et de mauvaise grâce à la France, une petite nièce pauvre introduite dans la famille et dédaignée et maltraitée : la Cendrillon celtique.

Il faut voir dans les lettres de Mme de Sévigné, datées de 1675 et de 1676, en son château des *Rochers*, près de Vitré, le mépris des grandes dames d'alors pour les nobles, bourgeois et manants de ce pays. Toutes ces caillettes de cour, la spirituelle marquise plus effrontément que les autres, « *s'amusaient* » prodigieusement des mirifiques exploits de cet excellent gouverneur, M. de Chaulnes, qui, chargé d'obtenir de sa province, pour le roi Louis XIV, et pardessus les impôts, un « présent volontaire » de trois millions de livres, faisait le nécessaire, c'est-à-dire que la Bretagne était par lui torturée et ruinée « au point de ne s'en remettre jamais ».

Et la toujours spirituelle épistolière, qui dit cela, babille d'un cœur léger en diverses lettres : « On a pris 60 bour-« geois : on commence demain à pendre... » « On a pris, à « l'aventure, 35 ou 40 hommes que l'on va pendre... Je « fais une allée nouvelle qui m'occupe, je paie mes ouvriers « en blé et ne trouve rien de solide que de m'amuser.... » « Ils s'attroupent 40, 50 par les champs et, dès qu'ils « voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent : « *meâ culpâ!...* C'est le seul mot de français qu'ils « sachent. On ne laisse pas de pendre ces pauvres bas-« Bretons. Ils demandent à boire, du tabac, et qu'on les « dépêche... » « *Je tiens tout fort bon, pourvu que les*

« *hommes de guerre ne m'empêchent pas de me prome-*
« *ner dans mes bois. Il est vrai que la penderie me*
« *paraît maintenant un rafraîchissement...* »

Au surplus, des sites du pays, en dehors de son parc, pas un mot dans les 267 lettres qu'elle a expédiées des *Rochers* ou de Vitré, de 1654 à 1690, en neuf séjours distincts ; elle, qui se déplaçait volontiers, n'a jamais eu la pensée de pousser sa curiosité jusqu'à la côte voisine : en ce temps-là, ni la mer ni la montagne n'étaient à la mode, puis, comme elle l'écrit à sa fille, le 1er mars 1676 : « *J'ai le nez tourné vers Paris...* »

On demeura après elle et longtemps « le nez tourné vers Paris », jusqu'aux expositions de peinture qui suivirent l'efflorescence du romantisme.

Après la déroute littéraire des Grecs et des Romains, l'Art chercha des inspirations moins usées : avec Léopold Robert et Schnez, dans la moderne Italie ; Ducamp et Marillat se tournèrent vers les rivages orientaux de la Méditerranée, en pays de l'Islam ; Louis Boulanger et Giraud s'en allèrent sous le soleil d'Espagne.

Adolphe Leleux, en quête d'idylles à saveur neuve, en cadres pittoresques, rencontra, moins loin, la Bretagne et y fixa son pinceau. Aux salons de 1847 et des années suivantes ce fut une révélation : on fit, à la fois, un succès inattendu au talent de l'artiste et à l'Armorique, son inspiratrice. Toute une phalange de peintres de mérite se forma et prit la route indiquée par l'initiateur : on y remarquait Luminais, Fortin, Vidal et vingt autres, et, comme on classe les genres, de même que l'on dit les « portraitistes », les « paysagistes », etc., on les dénomma « les *bas-bretonnants* ». Puis vinrent Brizeux, l'exquis poète, né sur le sol même, et son compatriote, le prosateur Émile Souvestre... Et bientôt la vieille province, depuis tant de siècles humiliée, se vit mise en belle lumière, visitée,

adulée, « lancée » par cette fée capricieuse qui s'appelle la Mode : la revanche et le triomphe de Cendrillon ! Et c'est justice, comme on dit au Palais.

Oh ! je sais bien ce qu'on lui reproche encore : le démon microbien de l'alcool, l'impassibilité de son caractère devant « le Progrès », son inappétit de nos goûts nouveaux, son insouciance du plus rudimentaire confort : en général, « pas nouveau siècle », le Celte !... Il s'obstine, en beaucoup d'endroits, et malgré des exodes partiels sollicités au profit des industries du dehors, à se tenir satisfait de la rusticité de ses habitudes et, dans la modicité de ses besoins, fier de son sol, récréé par ses légendes héroïques, consolé par ses traditions pieuses. Mais, hélas ! peu à peu, les missionnaires de l'envie et de la désespérance parviendront à lui faire entendre qu'il souffre plus qu'il ne croyait, que ses souvenirs et ses aspirations vers en haut sont imaginations creuses et que le bonheur ne saurait se trouver que dans une lutte sociale sans trêve et sans fin. Alors il aura justifié les inquiétudes de son poète Brizeux :

« Vingt ans je t'ai chanté ! Mais si mon œuvre est vaine,
Si chez vous vient le mal que je fuyais ailleurs,
Mon âme monterait encor, mais sans haine,
Vers une autre Bretagne en des mondes meilleurs !... »

En attendant cette échéance fatale, il redoute d'instinct le bouleversement de son être moral provoqué par les agitateurs du dehors, par les afflux de la vie moderne ; ainsi s'explique sa défiance du « parisien » qui passe et s'arrête en son village : il craint, pour la tranquilité du cours de sa vie, toute cause de dérivation...

L'âme celtique a une évidente affinité avec son ciel brumeux, elle en a la mélancolie ; avec son granit, elle en a l'âpre fermeté. Le granit, le Breton a pour lui un culte filial, et, de tout temps, il l'a aimé, glorifié. Au plus loin

des âges, il l'a dressé un peu partout dans ses landes, en dolmens, cromlec's et menhirs ; devenu chrétien, il a aimé et s'est appliqué à le pointer plus haut vers le ciel, en clochers ouvragés comme fines dentelles, à le sculpter, sans études ni science, mais avec une inspiration vraie, en statues isolées et en calvaires peuplés de figures admirablement expressives. Aussi jusqu'à ces derniers temps n'avait-il guère apprécié et même admis dans ses églises que l'imagerie de ses naïfs et talentueux « *tailleurs de pierres* ».

Pourtant, voilà que ses tendances artistiques se complètent : le ciseau ne lui suffit plus, parce que, s'il montre et célèbre un homme, il ne conte pas son histoire, et, pour avoir le récit bien vivant de ses traditions pieuses, il fait appel au bon pinceau et à la palette prestigieuse du peintre.

« Ne quittez pas Saint-Brieuc, me dit-on, le mois dernier, sans aller visiter dans l'église de Quintin « *les peintures de la relique* », ainsi que les appelle le populaire. C'est à quarante minutes d'ici seulement, par la ligne d'Auray, et ce sont grandes pages de maître, qui méritent l'examen d'un dilettante. »

Le lendemain j'étais à Quintin, une petite ville à l'abord pittoresque : sur le plateau d'une collinette, la haute et jolie flèche d'une église gothique, récemment édifiée ; à gauche et plus près, un château du XVIIe siècle, de pur et grand style, élevé sur soubassements et entouré d'un parc dont les grands arbres apparaissent par-dessus les murailles de clôture ; au devant et en bas, un étang, d'où sort et fuit en sautillant sur des roches une gracieuse petite rivière, le *Gouet* ; là, tout près, dans le creux du val, on la fait travailler au passage, comme force motrice, pour alimenter l'éclairage électrique de Quintin, puis elle reprend sa course, grossissant en chemin, pour remplir sa principale destinée, qui est de donner un port à Saint-Brieuc.

Avant d'entrer en ville, on la franchit sur un ponceau, puis la route, resserrée entre l'étang et les murs du château qu'elle contourne, monte à travers les habitations et arrive devant l'église, où je vais voir les peintures que l'on m'a signalées.

II

Il convient d'abord de se reporter par la pensée au temps dont elles ont fixé un épisode pieux et d'en refaire sommairement le cadre historique. Le petit chef-lieu de canton du vingtième siècle a été cité féodale et l'élégant château, commencé en 1662, ainsi que l'église où nous allons entrer, ne sont que des superpositions de pierres nouvelles qui en ont remplacé d'anciennes, disparues. Là, au commencement du XIIIe siècle, se dressait, énorme, massif et armé, le château du seigneur du fief de Quintin, *Geoffroy*, surnommé *Botherel*, fils d'Alain, comte de Penthièvre et issu des anciens rois de Bretagne. Autour de la forteresse, sous la protection de ses hommes d'armes, s'étaient groupées des habitations où vivaient les familles des gens de métier et de négoce, soldats eux-mêmes aux jours fréquents du danger.

Or, voici ce qui nous est appris :

Le comte Geoffroy-Botherel se croisa en 1248 : c'était un preux chevalier, renommé pour sa dévotion[1]. La croisade, conduite par saint Louis, ne fut pas heureuse et s'arrêta, brisée, en Egypte ; mais la tradition rapporte que le sire de Quintin put, on ne sait comment, et non sans aventures périlleuses, atteindre, avec quelques-uns de ses chevaliers, Jérusalem, où la chrétienté aurait conservé certaines possessions. Il y rencontra un breton, Albert de Saintonge,

[1] Il est allé finir ses jours au couvent des Cordeliers de Dinan, fondé par son frère, Henri d'Avigoar, comte de Goëllo.

ancien évêque de Nantes qui, parti dans une précédente croisade et promu patriarche de l'église de Palestine, accueillit avec joie son compatriote. Rien ne pouvait plus empêcher l'Islam de reprendre l'église du Saint-Sépulcre et de profaner les reliques qui y étaient déposées : le patriarche se préoccupait de les sauver et, particulièrement, la plus chère de toutes, qui était une ceinture ayant appartenu et servi à la mère du Christ. Son titre et son devoir le retenaient en Terre sainte, mais le comte Geoffroy allait rentrer en France, puis en Bretagne : il lui confia le précieux dépôt, qui devait d'ailleurs le protéger dans les inquiétants périls du retour.

L'heureux dépositaire de la relique l'apporta au pays breton, où les populations l'escortèrent processionnellement jusqu'à la chapelle du château. Elle fut conservée, en un beau et solide reliquaire, avec grand renom de bienfaits et de miracles, jusqu'à son transfert, d'abord dans l'église collégiale édifiée plus tard et desservie par un chapitre de chanoines, puis dans l'église nouvelle de *Notre-Dame-de-Délivrance*, où l'ont suivie la confiance et la vénération des fidèles[1].

Or, raconte l'*Historial de la Bienheureuse Vierge*, « il « advint, en l'an 1600, le 8 de janvier, que le sacriste de « l'église collégiale de Quintin[2], qui dormait au lieu où se « gardait ce trésor sacré, se mit à reposer sans esteindre « sa chandelle, laquelle se prit au lit et y brusla le pauvre « homme tout net; et le feu, gagnant toujours, consuma

[1] « La relique conservée à Quintin est un morceau, non pas de tissu, mais de réseau, à mailles inégales, de fil de lin retourné et d'une couleur grisâtre... Des témoignages incontestables prouvent que des libéralités indiscrètes et de coupables larcins l'ont successivement diminuée... La tradition affirme que, non seulement cette relique a appartenu à la Sainte Vierge, mais qu'elle est l'ouvrage même de ses mains et que Marie la portait lorsque le fils de Dieu descendit dans son sein. » — (*Notre-Dame de Délivrance et la ceinture de la Sainte Vierge*, par dom Alphonse Guépin, 1881.)

[2] Le chanoine dom Jacques Rault.

« tous les meubles de la sacristie, jusque à fondre les « calices, patènes et reliquaires d'or et d'argent. Mais « voici un cas bien estrange ; Dieu tira un grand bien « d'un grand mal, car, comme trois ou quatre jours après « l'embrasement, on se mit à remuer les cendres, on y « trouva, au beau milieu, ceste précieuse relique de la « benoiste Vierge, tout entière, sans avoir été aucunement « endommagée, sauf qu'en témoignage du feu elle en « retint quelques vestiges sur les bords, qui sont jau- « nâtres. Et le fait est d'autant plus admirable qu'estant « cette ceinture gardée dans un coffret de bois, garni de « fer et couvert de trois enveloppes de riches étoffes, le « coffret et ses enveloppes furent bruslées, sans qu'il en « demeurât rien. Mais le feu n'osa toucher le dépôt sacré.[1] »

III

C'est l'histoire de cette relique que fut chargé d'écrire, avec son habile pinceau, M. Jules Dauban : le vieux maître se trouvait recommandé au choix des souscripteurs qui avaient élevé l'église nouvelle, par la nature, la conscience et le caractère de son talent, dont une longue vie de production n'a affaibli ni la puissance ni la sûreté[2].

[1] Le procès-verbal de l'enquête édifiée, sur ce fait, par ordre de Mgr Melchior de Marconnay, évêque de Saint-Brieuc, les 11, 17 et 18 décembre 1611, avec les signatures des témoins, est conservé aux archives de la paroisse de Quintin.

[2] M. Jules Dauban, membre correspondant de l'Institut, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, chevalier de la Légion d'Honneur. Nous ne pouvons nous laisser entraîner à donner la nomenclature des œuvres nombreuses et remarquables de cet artiste, qui, depuis son début au salon de 1845, a signé tant de toiles recherchées et décoré de peintures murales bon nombre de monuments publics. Rappelons seulement une appréciation de Théophile Gautier, dans le *Moniteur* du 8 juillet 1864, à l'occasion du tableau : *La réception d'un étranger chez les trappistes*, acquis par le musée du Luxembourg : « M. Dauban a exposé une toile contenant des « qualités de l'ordre le plus élevé. Ce n'est pas trop dire que, devant « le cadre de M. Dauban, on pense à *Le Sueur*, non qu'il y ait chez

L'Église à trois nefs, de style gothique, construite sur les fondations de la collégiale, avec sa haute et élégante flèche, fait grand honneur à son architecte, M. Baillargé. Elle présente une disposition très particulière : au fond, derrière le maître-autel, l'abside n'est point fermée et l'édifice, après un retour des murs jusqu'à l'alignement des colonnes de la nef centrale, se prolonge pour former une chapelle, vaste reliquaire de granit abritant le petit reliquaire d'or, d'argent et de gemmes, admirable œuvre d'art due à un orfèvre de Paris, M. A. Chartier, et dans laquelle se garde la sainte ceinture.

Dans le pourtour de cette chapelle, sept colonnes de demi-relief portent leurs chapiteaux à hauteur de quatre mètres, laissant entre elles des surfaces murales larges de trois mètres : au-dessus du cordon qui ferme par le haut ces rectangles planes, sont creusées des fenêtres à vitraux qu'encadrent les nervures qui, divergeant des chapiteaux, s'incurvent en ogives. On montre à M. J. Dauban quatre des panneaux : « Voilà, lui dit-on, des pages de douze mètres carrés chacune, sur lesquelles nous vous demandons de faire revivre aux yeux de nos populations les origines et les fastes de notre relique. »

Et M. Dauban se mit à l'œuvre. C'était besogne considérable qui devait s'étendre sur plusieurs années, en deux périodes : préparation et exécution. Il fallait d'abord, avec une documentation bien complète, se reculer loin dans le passé, en refaire, par la vision de l'esprit, les hommes et les choses, reconstituer des populations dans leurs costumes vrais et dans leurs cadres disparus, se pénétrer de leurs « états d'âme, s'habituer à vivre avec elles en pensée,

« lui une imitation du peintre de Saint-Bruno, mais il lui ressemble « par le profond sentiment de l'ascétisme monastique... Rarement « peut-être, le renoncement à la personnalité humaine n'a été rendu « d'une façon si grandiose et si tragique... Certes, si tout était de « cette force dans le tableau de M. Dauban, il serait le chef-d'œuvre « du Salon. Il a la médaille d'or... »

afin de révéler des physionomies, des attitudes, des gestes naturels, logiques, conformes aux caractères et aux situations.

Puis, le moment vient de concevoir et composer le sujet de chaque toile, de fixer la figure physique et morale des personnages, de leur distribuer leur rôle et leur place, de les grouper harmonieusement en scènes vivantes, se complétant et s'expliquant les uns par les autres, sans oublier la note de poésie et d'idéal que comporte la peinture d'une légende pieuse.

Enfin arrive l'exécution, patiemment préparée et éprouvée par des croquis pour chaque détail, par des maquettes et des tableautins où s'essayent les ensembles. Elle ne peut s'achever que sur place, car le coloris de chacune des toiles, appliquées dans les entre-colonnes, sous les vitraux, subit la dépendance du jour qui lui est donné, et la palette du peintre doit faire état de l'intensité et des incidences de la lumière sur le tableau.

Il ne s'agit plus alors que de prendre le pinceau : il y a ici une quarantaine de personnages, dont bon nombre plus grands que nature, se mouvant en costumes variés, en des cadres divers : dans l'église byzantine de Jérusalem, sur les lointains de la campagne de Quintin, au devant du château féodal de Geoffroy, au seuil de la sacristie incendiée de la collégiale ; chacune des figures devra être un *portrait moral* et chacun des personnages, comme chaque chose qui l'habille, ou l'arme ou l'entoure, aura le ton et la nuance qui lui sont propres, et tous révéleront les caractères généraux de la race et de l'époque, aussi leurs impressions individuelles dans l'acte qu'ils accomplissent ou dans la scène à laquelle ils assistent.

Et c'est fait : M. Dauban a mené à bonne fin, sans aucune défaillance, la réalisation de l'œuvre colossale et difficultueuse dont il avait accepté la charge. J'y retrouve toutes

les qualités qui sont particulières à son talent et qu'ont maintes fois relevées les critiques d'art : une haute pensée dans la genèse du sujet, une science rare dans la composition des groupes, une intense vérité dans l'attitude et l'expression des personnages, un dessin toujours pur et de saisissants effets de lumière, dont plusieurs sont des trouvailles.

Les pieux donateurs qui, après avoir édifié la nouvelle église de *Notre-Dame de Délivrance*, ont eu l'heureuse idée d'y appeler le pinceau de M. Dauban — grâce à l'initiative de la famille Guépin et à la persévérance de M. le curé Guilbert-Blanchet — ont bien mérité du pays de Quintin : ainsi la paroisse possède un saisissant récit pictural des traditions de sa relique vénérée, et la commune peut se faire honneur de la très artistique et bien vivante reconstitution d'un épisode de son plus lointain passé.

Julien MAREY.

P.-S. — Je crois devoir donner pour les visiteurs de Quintin, non une description, mais un *index* des quatre compositions de M. Dauban, relatives à la sainte ceinture[1].

PREMIÈRE TOILE. — *Le don de la relique.* — A Jérusalem, dans l'église byzantine du Saint-Sépulcre. Le patriarche *Robert de Saintonge* debout, en avant de l'autel, escorté de clercs tenant la croix, la crosse et l'encensoir, remet la ceinture de la Vierge au croisé Geoffroy-Botherel, agenouillé sur la première marche du sanctuaire ; en arrière du comte, un de ses chevaliers incline sa longue lance d'où pend la bannière du fief : en face, au second plan, des croisés ; celui du milieu présente les armoiries de Quintin sur son écu ; à gauche, se

[1] On lui a confié, pour compléter la décoration de la chapelle, les deux derniers panneaux : l'exécution des nouveaux tableaux (des anges sur fond panoramique) est en cours d'exécution.

prosterne un sarrasin converti, qu'a amené un moine de l'ordre de la Merci, qui prie à genoux à côté de lui. Dans le haut du tableau et dans un nimbe de lumière, la Vierge, en apparition vaporeuse, assiste au don de sa ceinture, comme pour l'approuver et le consacrer.

Deuxième toile. — *L'apport de la relique à Quintin.* — Ce tableau a un charme tout particulier. Entre les ondulations de la campagne se déroule une longue procession des populations bretonnes, qui descend des lointains du fond vers la gauche et arrive au premier plan, à la suite du riche reliquaire, solennellement porté sur brancards par deux clercs tonsurés, précédés d'hommes d'armes ; à droite, une jeune femme agenouillée répand des fleurs sur le passage ; plus près, dans l'angle, une Madeleine repentie, dans un entier prosternement, implore miséricorde. En tête de la procession, à la suite de la relique et les yeux fixés sur elle — cette religieuse conquête qui l'a payé des fatigues et des périls de sa croisade — s'avance, sa bannière à la main, le comte Geoffroy-Botherel ; après, viennent un cordelier porte-croix, qui rappelle le couvent de son ordre que vient de fonder à Dinan, Henri d'Avigour, comte de Goëllo, et où le sire de Quintin ira bientôt chercher l'oubli du monde ; puis des écuyers, qui ont peine à retenir le cheval de guerre de leur seigneur ; au second plan, prient, à genoux, toutes les misères physiques et morales attendant guérison de la ceinture miraculeuse ; se détache de cette rangée de souffrances une jeune mère, tout heureuse, qui hausse jusque près de la relique son petit enfant, comme en témoignage de gratitude pour celle qui s'appellera *Notre-Dame de délivrance.*

En ce temps d'alertes et de troubles incessants, la Relique apportait des consolations et des espérances : aussi le peintre a-t-il, allégoriquement, chargé le ciel de nuages, d'ailleurs coutumiers sous le climat breton ; mais ils s'entr'ouvrent et un joyeux faisceau de rayons vient se projeter sur la relique et diverger sur tout le pays.

Troisième toile. — Ce tableau forme la continuation du précédent, qui conduit l'escorte de la Relique vers la chapelle du château. Ici, on l'attend, à l'entrée de l'importante forteresse qui profile, à partir de sa voûte et de son pont levis, ses hautes murailles crénelées, ses tours, tourelles et donjons ;

à gauche, une échappée de vue sur l'étang, en bas, et sur les collines qui montent vers le fond.

Au premier plan, un clerc s'avance, portant la croix, suivi du vénérable chapelain du comte, grave et recueilli, puis des moines, des prêtres, une exquise jeune femme de la famille de Geoffroy, mains jointes, puis toute une procession sur le pont levis, débouchant de la voûte d'entrée du château; à l'angle droit, une vieille femme prie, appuyée sur sa béquille; à gauche, au delà du clerc qui tient la croix, une mère qui fait joindre les mains à son enfant, puis de jeunes femmes implorant une heureuse délivrance. Un des rayons de soleil, jaillis des nuages entr'ouverts dans l'autre partie de la composition (dont la présente est la continuation), blanchit obliquement le château et enveloppe de lumière tout le groupe des personnages.

Quatrième toile. — Nous sommes à trois siècles des scènes précédentes, au premier mois de l'année 1600, dans les ruines de la sacristie-trésorerie incendiée. Le chanoine Pichon, debout, en surplis, sur le seuil de la porte de la collégiale, dans une attitude de surprise et d'admiration, a été appelé par un clerc, son neveu, qui vient de découvrir et lui montre, dans les débris et sauvée du feu, la sainte ceinture; derrière ce dernier, à droite, un ouvrier et un jeune garçon manifestent leur étonnement; à gauche, sont tombés à genoux, devant le miracle, un bourgeois du nom de Pierre Quintin, un vieillard, Olivier le Coutrel, et sa fille; puis, plus haut, un artisan debout, mains serrées, a un mouvement d'effroi et de recul.

UNE LÉGENDE

L'HÉRÉSIARQUE BÉRENGER

ET

LE TERTRE SAINT-LAURENT D'ANGERS

Le Congrès Eucharistique va se tenir cette année, au mois de septembre, dans la ville d'Angers. On ne manquera pas assurément d'y évoquer le souvenir de Bérenger, archidiacre d'Angers, professeur à l'École Saint-Martin de Tours, sa patrie, qui, au XIe siècle, aurait prêché à Angers, dans la chapelle Saint-Laurent-du-Tertre, contre le dogme de la présence réelle, jusque-là respecté par le concert unanime de la foi des chrétiens. C'est pour cela qu'il est à propos, croyons-nous, de démontrer enfin[1], pour l'honneur de l'Église d'Angers, que cette tradition populaire est loin, bien loin de s'accorder avec les documents.

Non, Bérenger n'a jamais prêché au Tertre Saint-Laurent.

I

La première raison en est bien simple : il y avait vingt-cinq ans (1048[2]) que Bérenger répandait son hérésie, il y avait plus

[1] Plusieurs critiques ont déjà attaqué cette tradition, les uns sur un point, les autres sur un autre, mais aucun que nous sachions n'en a fait l'objet d'une note d'ensemble, faute de telle et telle preuves nécessaires à la démonstration.

[2] « Aucun acte, aucune parole de Bérenger n'avait fait soupçonner jusqu'alors qu'il professât sur l'Eucharistie des opinions contraires à l'enseignement catholique, lorsqu'on apprit, en 1048, qu'il exposait, à l'Ecole Saint-Martin de Tours, des sentiments hérétiques. » Pletteau, *Revue de l'Anjou*, 1875, XIII, 15.

de dix ans (1062) qu'il avait été condamné à Angers même par un concile et par l'évêque, lorsque la chapelle Saint-Laurent fut bâtie. La chapelle Saint-Laurent fut bâtie par les religieuses du Ronceray, probablement pour servir de chapelle sépulcrale, auprès du champ de repos de leurs paroissiens. La charte originale n'existe plus. Mais elle est mentionnée dans l'*Inventaire des archives du Ronceray*. Or, c'est seulement en l'année 1073, que, d'après cet acte, l'abbesse Richilde fonda cette chapelle dans le cimetière de la Trinité[1]. Ainsi Bérenger n'a pas pu prêcher dans une chapelle qui n'existait pas lorsqu'il aurait pu y prêcher.

Dans son *Allocution prononcée pour l'érection d'un monument au Tertre Saint-Laurent, le 16 avril 1878*[2], Mgr Freppel, de mémoire illustre et vénérée, dit : « C'est au milieu de vous, mes Frères, c'est dans la ville et le diocèse d'Angers, dont il était archidiacre, que Bérenger commença de répandre ses erreurs. Sur le Tertre Saint-Laurent s'élevait une chaire du haut de laquelle la parole de Dieu était annoncée au peuple. C'est dans cette chaire que, trente-deux ans après la mort de Bérenger, en 1119, le pape Callixte II fit entendre sa voix aux fidèles de la ville d'Angers. C'est aussi dans cette chaire, destinée aux grandes solennités religieuses, que, selon toute vraisemblance, avait retenti la première attaque contre la sainte Eucharistie. » Malheureusement cette chaire si solennelle et si célèbre, du haut de laquelle le pape Callixte II aurait fait entendre sa voix après celle de Bérenger, cette chaire que, d'ailleurs, on ne s'expliquerait pas alors, n'existait pas : ce fut simplement sur une tombe, petite éminence, que le pape prêcha. Le cartulaire du Ronceray nous le dit : Le pape, après avoir consacré l'autel de la chapelle abbatiale du Ronceray, sortit avec les religieuses, « puis il monta sur une tombe

[1] D'Espinay, *Notices Archéologiques*, I, 226.
[2] Mgr Freppel, *Œuvres pastorales et oratoires*, III, 219.

du cimetière Saint-Laurent, d'où il adressa au peuple quelques paroles d'édification et accorda des indulgences[1] ».

Sans doute, il y eut une chaire à prêcher[2] au Tertre Saint-Laurent. Mais ce ne fut qu'en l'année 1409 qu'elle fut construite par ordre de Pierre du Fay, ainsi qu'il résulte de son épitaphe, autrefois gravée en lettres gothiques sur une pierre d'ardoise, dont Péan de la Tuillerie[3] nous a conservé la teneur[4]. Et pourquoi cette chaire fut-elle construite au xve siècle? Parce que la procession du Saint-Sacrement se rendait au Tertre Saint-Laurent, à cause de sa magnifique situation sans doute, qu'elle y faisait une station de deux heures et que, pendant cette station, un ecclésiastique prêchait en plein air[5].

Ainsi Bérenger n'a pu prêcher ni dans une chapelle, ni dans une chaire, qui n'existaient alors ni l'une ni l'autre sur le Tertre Saint-Laurent.

D'ailleurs, si Bérenger avait jamais prêché ses doctrines à Angers, Bérenger, talent souple et délié, disputeur insaisissable, esprit insinuant sous des paroles captieuses, n'aurait pas manqué de se faire au moins quelques sectateurs, à cette époque où, la controverse religieuse passionnant les esprits, le dernier des prédicants, des charlatans, des fous, s'attachait de nombreux disciples. Or, Bérenger n'a pas eu un seul sectateur en Anjou. « Je proteste ici

[1] « Papa vero postea tubam [tumbam] quæ in cimæterio S. Laurentii est ascendit ibique populo verbi divini pabulo refocillato... » *Cartul. B. Mariæ Caritatis*, R. 2, charte 10.

[2] Cette chaire était en pierre. Haute d'environ deux mètres, elle avait trois marches.

[3] *Description de la ville d'Angers*, 513.

[4] C'est la chaire qui parle :

En l'an mil quatre cent et neuf,
Par lui je fus fais tout de neuf,
Et m'ordonna en celui lieu
Pour y prêcher au nom de Dieu.

[5] Godard-Faultrier, *Sur des fouilles pratiquées au Tertre Saint-Laurent d'Angers : Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers*, VI, 225.

avec sincérité, écrit, au XVIIe siècle, Barthélemy Roger, moine bénédictin de l'abbaye Saint-Nicolas, que je n'ai jamais vu, dans les anciens titres que j'ai lus, la moindre apparence qu'aucun Angevin, soit ecclésiastique, soit noble, soit du commun du peuple, ait suivi cette hérésie[1]. » Il n'y eut aucune séduction, parce qu'il n'y eut aucune prédication.

Il nous semble que la proposition est démontrée.

Ajoutons que tout la confirme.

II

Lorsque, en 1062, l'évêque d'Angers, Eusèbe Brunon, ancien condisciple de Bérenger à l'École de Chartres et son ancien disciple à l'École de Tours, lui refuse, par une longue lettre que nous possédons encore[2], l'autorisation de faire la conférence publique que l'hérésiarque lui demandait pour discuter avec le chanoine Geoffroy Martin, l'un de ses adversaires, parle-t-il de ses prédications au Tertre Saint-Laurent? Non. Il n'y fait pas même allusion.

Lorsque, le 18 mai 1513, les chanoines d'Angers donnent à la procession du Sacre une solennité qu'elle ne devait plus perdre jusqu'à la Révolution, disent-ils que c'est pour protester contre les prédications de Bérenger au Tertre Saint-Laurent? Non. Ils disent seulement que c'est « pour détester publiquement l'hérésie de l'archidiacre Berengarius, lequel a le premier dogmatisé contre le Saint-Sacrement[3] ».

[1] *Histoire d'Anjou* : Bibliothèque municipale, manuscrit 876, p. 112.

[2] *Vita, hæresis et pœnitentia Berengarii, auctore Francisco de Roye*, 48.

[3] Statuts et conclusions tirés des Registres du Chapitre de l'Église d'Angers : Bibliothèque municipale, manuscrit 658, p. 87 ; manuscrit 641, n° 4.

Lorsque, au XVIe siècle encore, les chanoines se mettent à porter une robe rouge aux fêtes solennelles, disent-ils que c'est pour montrer qu'ils sont prêts à répandre leur sang pour la défense de la vérité que l'archidiacre Bérenger a combattue au Tertre Saint-Laurent? Non. Ils disent seulement que c'est « pour montrer qu'ils sont prêts à répandre leur sang pour la défense de la vérité que l'archidiacre Bérenger a combattue[1] ».

Ces protestations solennelles, comment ne les aurait-on pas faites et répétées à travers les âges dans la ville et le diocèse d'Angers, dont Bérenger était archidiacre, lorsque le sectaire avait été réfuté par la plupart des saints et des docteurs de son temps, lorsqu'il avait été poursuivi par quinze conciles, condamné par quatre souverains pontifes, lorsqu'il avait été accablé du poids immense de l'Église universelle?

Dans son *Allocution prononcée pour l'érection d'un monument au Tertre Saint-Laurent, le 16 avril 1878*[2], parlant toujours des prédications de Bérenger dans « la chaire » du Tertre et rappelant le concile d'Angers en 1062, Mgr Freppel s'écrie : « Un demi-siècle ne se passera pas sans qu'un dôme aux arcades élégantes et hardies ne s'élève sur le Tertre Saint-Laurent, pour servir de reposoir permanent au Verbe incarné. » La réponse, hélas! est trop facile. D'abord, d'après quelques chapiteaux conservés au musée Saint-Jean, ce ne fut que vers le milieu ou même la fin du XIIe siècle qu'une singulière chapelle, détruite seulement par la Révolution, fut bâtie à côté de la chapelle Saint-Laurent. Ensuite, la destination primitive de cette chapelle, peut-être une lanterne des morts[3], est un

[1] Rangeard, *Histoire de l'Université d'Angers* : Bibliothèque municipale, manuscrit 1022, II, 157; manuscrit 658, p. 505.

[2] *Œuvres pastorales et oratoires*, III, 219.

[3] Ce serait l'avis de M. Godard-Faultrier : *Sur des fouilles pratiquées au Tertre Saint-Laurent d'Angers.*

problème. Ensuite, alors même que plus tard on y déposa le Saint-Sacrement pendant la procession de la Fête-Dieu, elle resta toujours sous deux vocables, celui de Notre-Dame-de-Pitié et celui de Saint-Geoffroy, qui n'avaient rien ni l'un ni l'autre qui rappelât l'origine « d'un reposoir permanent au Verbe incarné ». Enfin, elle ne fut fondée par Barthélemy du Fay et sa femme[1] que le 18 février 1508, « en l'honneur de Dieu et Notre-Dame-de-Pitié, de Mgr sainct Jean-Baptiste, sainct Jean l'Évangéliste, de sainct Jacques et des saincts et sainctes auxquelz ils ont eu par cy-devant et encores ont leur dévotion et aussi en l'honneur de toute la Court céleste de paradis et pour le salut et remède de leurs âmes et des âmes de leurs parents, bienfaiteurs et amis tant vivans et futurs que trepassez et pour augmentation en saincte Église du service divin[2] », sans même que, parmi tant de dévotions, il soit parlé de la dévotion au Sacrement de l'autel : autant de preuves que cette chapelle n'était point un monument eucharistique élevé, comme une incomparable protestation, par les Angevins soulevés d'indignation et de douleur à la fin du XIe siècle. D'ailleurs, si elle avait été une manifestation de ce genre, c'est-à-dire un événement si considérable dans les annales de l'Église d'Angers et même de l'Église de France à cette époque, comment les inscriptions de la pierre elle-même, les archives des églises et les chroniques ne l'auraient-elles pas rapporté, surtout lorsque l'on a pu voir cette *masure*[3] debout jusqu'à l'année 1793 ? Or, rien n'en dit rien nulle part.

[1] A titre de fondateurs, les du Fay y auront leur enfeu : 1626, 14 décembre, Sépulture de Jacqueline du Fay, femme de M. de Gentiane, en la chapelle Notre-Dame-de-Pitié ; 1636, 25 octobre, Sépulture de Françoise du Fay, sœur de Jacqueline du Fay... Archives départementales, GG. 212-310.

[2] Archives départementales, E 2333.

[3] « Les masures de ce temple », expression de Bruneau de Tartifume : Bibliothèque municipale, manuscrit 871, p. 89.

Il nous semble que la proposition est confirmée.

A quelle époque remonte donc cette légende ?

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le Chapitre de Saint-Maurice ne l'admettait pas encore. En 1765, Gaspard Brossier, « secrétaire de l'Église d'Angers », écrit dans son immense recueil, l'*Ami du Secrétaire*[1], répertoire analytique des Conclusions du Chapitre : « Il n'y a qu'Hiret, qui a écrit les *Antiquités d'Anjou*, qui dit que Bérenger archidiacre prêcha en 1041 contre le Très-Saint-Sacrement, et que c'est pour détester son erreur qu'on a institué la célèbre procession qui se fait sur le Tertre Saint-Laurent : *mais il n'apporte aucune preuve.* » Des preuves ! Hiret s'est-il jamais douté que l'histoire est une science qui en a quelque besoin[2] ? Nous disons l'histoire, si toutefois ce n'est pas abuser de ce nom que de l'appliquer aux *Antiquités d'Anjou*. Hiret ! voilà donc l'unique autorité sur laquelle repose ce que l'on appelle si pompeusement « la tradition » !... Gaspard Brossier ajoute[3] que, pour la procession de la Fête-Dieu, ce qu'il y a de plus ancien dans les archives du Chapitre ne remonte qu'à l'année 1327[4].

C'est seulement depuis la Révolution, au XIXe siècle, que la légende paraît avoir pris corps et figure, et c'est seulement à partir de l'année 1878, à l'occasion de l'érection d'un monument au Tertre Saint-Laurent, « mémorial d'une grande faute et d'une grande réparation », selon la for-

[1] Bibliothèque municipale, manuscrit 656, tome II, 22.

[2] Hiret (1562-1620 environ, docteur en théologie, curé de la Trinité d'Angers, puis de Challain) « manque le plus souvent de toute critique, surtout pour les origines ». Port, *Dictionnaire historique*, II, 360.

[3] Bibliothèque municipale, manuscrit 656, tome II, 25.

[4] Gaspard Brossier dit encore : « Nous n'avons rien trouvé dans les registres des Conclusions ni dans les Cartulaires de Saint-Maurice sur l'institution de la solennité de la Fête-Dieu, ni sur l'établissement de la procession qui se fait chaque année au Tertre Saint-Laurent. Il n'est pas même question de Bérenger archidiacre. On trouve seulement sa signature en plusieurs actes, et voilà tout. »

mule, que, malgré les doutes de plusieurs esprits sérieux, elle a conquis l'imagination populaire.

Les humbles historiens osent donc espérer que les orateurs et rapporteurs du Congrès Eucharistique ne se perdront pas en vaines protestations contre les déclamations imaginaires de Bérenger au Tertre Saint-Laurent. L'Église d'Angers mérite bien qu'on la délivre d'une légende qui, en dépit des intentions, altère la rare beauté de son histoire au moyen âge.

L. Bourgain.

LA LOIRE NAVIGABLE

Au mois d'août prochain la question de la Loire navigable sera définitivement réglée et nous pouvons dire que sa solution est à peu près entièrement subordonnée aujourd'hui à la décision que doit prendre à son sujet le Conseil général de Maine-et-Loire.

Précisons la situation :

Nos lecteurs se souviennent que le ministre a déclaré au Comité central de la Loire navigable, qui lui demandait l'exécution des travaux : « Chaque fois que vous ferez un effort, l'Etat de son côté en fera un. »

Or, le premier mai dernier, le ministre des Travaux publics déposait sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de loi comportant un ensemble de travaux parmi lesquels nous relevons le projet d'amélioration de la première section de la Loire, entre Nantes et Angers.

Voici l'exposé des motifs qui accompagnaient la projet :

LOIRE

RÉGULARISATION ET APPROFONDISSEMENT ENTRE NANTES ET ANGERS

Historique. — Les premières études entreprises sur la demande de la Société « La Loire navigable » remontent à 1896.

Un avant-projet de canal latéral de Briare à Nantes, montant à 120 millions, fut écarté comme ne donnant qu'une demi-

satisfaction aux intéressés qui réclamaient l'amélioration de la Loire elle-même par voie de régularisation du lit (avril 1897).

Conformément au programme tracé par une Commission spéciale, qui s'est inspirée des travaux exécutés sur le Rhône, les ingénieurs furent invités (février 1900) à étudier sur place l'avant-projet d'amélioration d'une première section de la Loire comprise entre l'embouchure de la Maine et Nantes sur 84 kilomètres.

Les travaux consisteraient dans la création d'un mouillage minimum de 1 mètre 20, au moyen de la concentration des eaux dans un lit mineur par une série de digues basses et d'épis noyés.

Trafic probable. — D'après les évaluations de la Société « La Loire navigable », il s'élèverait à 300.000 tonnes pour la section Angers-Nantes. Le tonnage du chemin de fer entre Nantes et Angers est de 560.000 tonnes (1896); le tonnage du port de Nantes, en 1898, a dépassé 1 million de tonnes. Il a doublé depuis 4 à 5 ans.

Dépense et concours des intéressés. — La dépense est évaluée à 14.000.000 de francs.

L'Administration a déclaré à plusieurs reprises qu'elle n'entreprendrait les travaux qu'autant que les intéressés contribueraient pour moitié à la dépense.

Les quatre départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne ont bien voté pour l'exécution des travaux une somme de 7 millions, égale à la moitié de la dépense prévue; mais les départements de Maine-et-Loire et de la Sarthe ont subordonné leur vote à des restrictions qui en réduiraient la portée et ajourneraient l'exécution des travaux à une époque indéterminée.

Il sera nécessaire, conformément à la règle posée ci-dessus, que les départements votent des subventions fermes, s'élevant à la moitié de la dépense, soit 7 millions.

Intérêt de l'opération. — La Loire, en l'état actuel, constitue une sorte d'impasse pour le groupe angevin de cours d'eau (Mayenne, Maine, Oudon, Sarthe, Loir) qui demeurent très imparfaitement exploités parce que le fleuve auquel ils conduisent n'est pas, en fait, navigable, et l'amélioration qui en est proposée sera d'une grande utilité pour une région importante.

Le dépôt de ce projet est un fait considérable. En présence des indications ministérielles, nous espérons que les Conseillers généraux de Maine-et-Loire et de la Sarthe amenderont leurs précédentes décisions, en annulant les conditions auxquelles ils subordonnaient leur participation.

En effet, ces conditions ne sont rien moins qu'acceptables, et, pourtant, à première vue, elles semblent justifiées par les circonstances.

Notre Conseil général redoute sagement que l'amélioration de la Loire de Nantes jusqu'à la Maine ne lui assure pas la certitude de la navigabilité du fleuve jusqu'à Orléans. Il paraît craindre que les populations en amont d'Angers ne reçoivent qu'une satisfaction insuffisante et il croit donc bien faire en prenant des garanties de ce côté. Par ailleurs, les représentants du Saumurois objectent, en apparence avec raison, qu'une contribution demandée à l'ensemble du département ne profiterait qu'à l'une de ses régions.

En conséquence, il demande à l'État de contracter envers lui l'obligation de continuer les travaux jusqu'à l'embouchure de la Vienne, c'est-à-dire dans toute la longueur du département.

Mais les craintes manifestées à bon droit par nos Conseillers généraux doivent, croyons-nous, disparaître entièrement. En effet, une œuvre aussi considérable que la mise en état de navigabilité d'un fleuve comme la Loire ne peut être effectuée d'un seul coup, sans un essai préalable. Cet essai sera fait entre Nantes et Angers.

N'est-il pas, en effet, tout naturel que l'on commence par une des extrémités? Les travaux d'essai serviront d'amorce et de point de départ aux futurs travaux d'ensemble.

Il nous semble, en outre, que l'on doit prendre en considération l'engagement formel assumé par le Comité de la Loire Navigable de poursuivre l'achèvement de son œuvre,

telle qu'elle a été prévue au programme Freycinet, dès 1879.

Il convient avant tout de commencer, et tous les riverains, aussi bien en *amont* qu'en *aval*, doivent se féliciter de voir l'Etat entrer enfin dans la voie d'exécution de ses engagements.

Le Comité de la Loire Navigable pouvait redouter l'opposition des représentants du Saumurois et des cantons en amont de la Maine. Ils comprennent aujourd'hui que l'exécution des travaux sur la *première* section est le *premier* pas dans la réalisation de l'ensemble de l'œuvre et que la solidarité pour la continuation jusqu'à l'achèvement complet se trouverait compromise par leur opposition.

Nous ne pouvons donc plus redouter aujourd'hui que les représentants autorisés de notre Départememt se laissent circonvenir par des considérations secondaires, surtout lorsque l'on envisage les immenses avantages, maintes fois énumérés, d'une navigation fluviale assurée depuis le canal de Briare jusqu'au port de Nantes.

Du reste, l'exemple de ce qui vient d'être réalisé par nos voisins nantais est bien fait pour nous stimuler.

Nantes a trouvé des hommes qui ont compris que sa situation géographique, les intérêts de sa population, ceux tout entiers du département et de la région, avaient un besoin urgent d'un port en eau profonde et d'un accès permanent pour les navires calant jusqu'à 8 mètres.

Sur leurs propositions, la Chambre de Commerce n'a pas hésité à imposer à ses commettants la limite du sacrifice qu'ils pouvaient supporter dans leur part d'exécution du travail, soit 8 millions de francs. Ce n'était pas assez en présence du devis total s'élevant à 22 millions et dont les intéressés devaient fournir la moitié. On a fait appel au concours du Conseil général du département de la Loire-Inférieure et on a obtenu de lui 3 millions, ce qui, avec les 8 millions de la Chambre de Commerce, porte la contri-

bution de la Loire-Inférieure à 11 millions. Le lendemain même du vote du Conseil général, trois délégués partaient le 18 avril pour Paris, dire au ministre : « Il faut 22 mil-
« lions pour porter à 8 mètres le tirant d'eau de la Loire
« de Saint-Nazaire à Nantes, nous vous en apportons 11 ;
« que l'État tienne sa promesse en consentant une somme
« égale à la nôtre, et exécutons. »

Le département, ont-ils ajouté, a voté sa contribution de 3 millions pour la Loire maritime, soit 3 centimes additionnels, sans préjudice des 4 centimes qu'il a déjà consentis pour l'exécution des travaux de la Loire navigable en amont de Nantes, car, si nous comprenons que l'accès des gros vapeurs à notre port est indispensable, nous sommes non moins persuadés que l'abord permanent de Nantes par la Loire est aussi devenu plus nécessaire pour alimenter nos navires et faciliter le transfert des marchandises et produits du sol dans les deux sens, soit à l'importation, soit à l'exportation.

Voilà l'exemple qui vient de nous être donné résolument par les Nantais. Tous, industriels, commerçants, propriétaires, ont accepté d'énormes sacrifices pour favoriser le développement de leur Département. Ils se sont hâtés, car ils savent qu'ils ne sont pas seuls à demander des subsides à l'État ; que Dunkerque veut approfondir son port et faciliter ses accès, que Marseille et la région du Rhône poursuivent la réalisation du canal de Marseille à Port-Saint-Louis ; que la batellerie dans la région du Nord français est tellement active qu'il faut creuser, approfondir, doubler les voies déjà canalisées et que pour tous ces travaux le concours des finances nationales est indispensable. — Comme ils ne veulent pas arriver les derniers, mais au contraire s'assurer leur part, ils s'en vont porter leur concours financier douze heures après le vote qui a assuré et complété la contribution exigée par l'État.

Et c'est quand nous voyons un tel empressement, quand

nous savons que la prospérité de l'Angleterre et de l'Allemagne est due à leur activité industrielle et commerciale et à leurs moyens de communication, que l'on pourrait appréhender que l'œuvre de la Loire navigable avorterait ?

Et cet avortement serait provoqué par des raisons d'ordre secondaire ou par un refus de concours financier sans conditions du département de Maine-et-Loire, alors que le concours conditionnel a déjà été voté ?

Nous ne pouvons l'admettre, et nous espérons, avec les Comités de la Loire navigable, que le Conseil général de Maine-et-Loire confirmera, en l'affranchissant de ses restrictions, sa décision antérieure et fournira la part contributive qui lui est demandée par l'État pour engager l'exécution d'une grande œuvre d'intérêt général et d'intérêt départemental.

P. Bigeard.

20 avril 1901.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, l'information suivante vient à notre connaissance :

Vienne, 26 avril.

La loi sur les canaux, présentée aujourd'hui à la Chambre des députés, prévoit la construction des canaux suivants : canal du Danube à l'Oder ; voie navigable du Danube à la Moldau jusqu'à Budweys et canalisation de la Moldau, de Budweys à Prague ; canal navigable entre le canal du Danube à l'Oder jusqu'à l'Elbe, c'est-à-dire de Prerau jusqu'à Pardubitz, et canalisation de l'Elbe, de Pardubitz à Melnik ; voie navigable entre le canal du Danube et l'Oder et la Weichsel et le Dniester.

Ces quatre canaux sont à exécuter par l'État, sous la condition que les pays intéressés et que les villes de Prague et de Vienne apporteront une contribution convenable.

Notre pays n'est donc pas le seul à se préoccuper des voies de navigation intérieure. L'Autriche nous donne à son tour l'exemple. P. B.

CÉLESTIN PORT

En attendant l'article développé que la *Revue de l'Anjou* consacrera prochainement à l'œuvre de M. Port, nos lecteurs seront heureux de lire l'hommage qui a été rendu à sa mémoire, au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. de Lasteyrie, président de l'Académie.

Discours de M. le comte de Lasteyrie, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'occasion de la mort de M. Célestin Port, membre libre de l'Académie. (*Lu dans la séance du vendredi 8 mars 1901.*)

MESSIEURS,

L'Institut n'a peut-être jamais traversé une période de deuil comparable à celle qui marquera les débuts du vingtième siècle. Dix semaines ne se sont pas encore écoulées depuis le commencement de l'année 1901, et déjà neuf de nos confrères ont disparu de nos rangs.

L'Académie des Inscriptions qui avait, il y a quinze jours à peine, payé à la mort sa part de ce douloureux tribut, vient d'être frappée de nouveau. Notre confrère M. Célestin Port s'est éteint, après une courte maladie, à Angers, où il résidait depuis de longues années.

Il était né à Paris le 23 mai 1828, et appartenait à notre Compagnie, en qualité de membre libre, depuis le 11 novembre 1887. Sa vie entière s'est passée en province; elle peut être donnée en modèle à ceux, si nombreux de nos jours, qui croient toute activité d'esprit et tout travail fécond impossibles loin de Paris. Mais c'est surtout aux jeunes générations qui sortent chaque année de nos grandes Écoles et prennent le chemin de la province en maugréant contre les rigueurs du sort, c'est aux jeunes savants appelés à vivre dans nos archives départementales, que son exemple peut être cité à bon droit.

Personne, en effet, n'a montré, mieux que Célestin Port, quelle mine inépuisable un travailleur persévérant peut trouver dans ces dépôts provinciaux, que de travaux originaux et neufs on en peut tirer, quand on a le courage de secouer la poussière vénérable qui couvre tant de documents curieux, la science et le tact nécessaires pour extraire, des vieux grimoires et du fatras des papiers inutiles, le texte inédit, la pièce révélatrice qui permettra de redresser une erreur, de fixer un point d'histoire controversé, de mettre en pleine lumière un atome de vérité!

Célestin Port sortit de l'École des Chartes en 1852, après avoir soutenu une thèse sur l'*Histoire du commerce maritime de Narbonne* qui lui valut une médaille au concours des Antiquités nationales. Il appartenait à cette brillante promotion qui eut pour chef un homme qu'il devait retrouver plus tard sur les bancs de notre Académie, et qu'il devait suivre de bien près dans la mort, M. de La Borderie. Comme lui, il quitta Paris au sortir de l'École, et comme lui se consacra à l'histoire de la province où toute sa vie devait s'écouler.

Il fut nommé archiviste de Maine-et-Loire le 4 janvier 1854, et c'est au même poste qu'il est tombé lundi dernier, après quarante-sept ans de labeur ininterrompu, sans que les années eussent affaibli son ardeur au travail, ou diminué

en rien l'exactitude qu'il apporta toujours à l'exercice de ses fonctions.

Mis à la tête d'un dépôt important, il comprit que son premier devoir était d'en faciliter l'accès et de mettre le public à même d'en étudier les richesses. Il entreprit donc d'en dresser et d'en publier l'inventaire, et se plaça au premier rang des archivistes de France par le soin et l'activité qu'il déploya dans l'accomplissement de cette tâche. Ceux qui parcourent aujourd'hui les nombreux volumes dans lesquels il a décrit les principales séries confiées à sa garde, ceux qui consultent son remarquable travail sur les Archives municipales d'Angers, ou son Cartulaire de l'Hôpital Saint-Jean, ne peuvent se faire une idée de l'énorme labeur auquel il dut se livrer pour mener à bonne fin une œuvre aussi considérable ; ils ne se doutent guère de toutes les difficultés qu'il eut à vaincre, et dont les moindres ne furent pas celles que lui opposèrent certains fonctionnaires de fâcheuse mémoire, qui, de leur bureau du ministère de l'Intérieur, prétendaient enfermer et mutiler, dans un même cadre étroit, le travail de nos archivistes les plus zélés et les plus compétents.

De toutes les besognes auxquelles peut se consacrer un érudit, il n'en est pas qui semble plus aride et plus absorbante que les travaux d'inventaire. Il n'en est aucune, toutefois, qui fournisse aux esprits curieux, habiles à comprendre la portée des documents et à en extraire la substance, plus de facilités pour entreprendre quelqu'une de ces publications qui exigent non seulement une science considérable et une critique aiguisée, mais encore la patience et la persévérance indispensables pour aborder le dépouillement des immenses collections aujourd'hui réunies dans nos archives et nos bibliothèques.

Célestin Port avait trop d'originalité dans l'esprit pour ne pas comprendre les ressources qu'il pouvait tirer de l'accomplissement même de ses devoirs professionnels ; il

avait le tempérament trop ardent pour ne pas songer à les mettre à profit.

C'est ainsi qu'il fut amené à concevoir le projet du livre qui restera son titre capital à la reconnaissance des érudits, je veux parler de ce *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, deux fois couronné par notre Académie, et qui constitue par sa belle ordonnance, par l'abondance et la précision des renseignements qui y sont amassés, une de ces œuvres de rare mérite, qui suscitent nombre d'imitations et sont rarement égalées. Célestin Port s'y voua avec l'ardeur, avec la passion, qu'il apportait à toutes choses. Il s'y était attaché comme à l'œuvre maîtresse qui arrachera son nom à l'oubli, et lui-même, en écrivant les dernières lignes de ce beau livre, a exprimé en termes touchants les sentiments qu'il nourrissait pour lui : « J'ai commencé presque jeune, disait-il, je termine presque vieux d'années cet ouvrage... Le jour où est partie, pour ne plus revenir, la dernière page, avec la dernière épreuve, il m'a semblé que, d'un seul lambeau, vingt années se détachaient de ma vie, dans un sentiment de détresse qui dure encore ! »

Il se consola du vide que laissait dans sa vie l'achèvement de ce grand travail en abordant de nouvelles études.

Pendant qu'il écrivait pour son *Dictionnaire* la biographie des Angevins qui avaient joué un rôle dans les événements de la Révolution, il avait été frappé du peu de sens critique dont ont fait preuve la plupart des écrivains qui, depuis un siècle, ont entrepris de retracer la tragique histoire de l'insurrection vendéenne ; il avait reconnu combien la passion politique, l'absence de renseignements exacts, le peu de souci de rechercher le témoignage impartial des documents originaux, avaient contribué à entourer d'une auréole légendaire les principaux personnages de cette tragédie, et à faire méconnaître les causes

premières et le caractère véritable des événements auxquels ils furent mêlés.

Au cours de ses recherches, une foule de documents curieux et inédits lui étaient passés par les mains; il résolut de les faire connaître, et s'en est habilement servi dans sa *Vendée angevine* pour tracer un tableau tout nouveau des origines de cette terrible guerre civile. Il y décrit d'une façon saisisante cette région perdue des Mauges, d'où est partie la première étincelle, les espérances que firent naître les grands événements de 1789, et les désillusions qui suivirent et les maladresses des pouvoirs publics, et les mille épisodes ignorés qui marquent ces trois années d'attente, pendant lesquelles les bonnes volontés s'épuisent, les énergies s'irritent, et les foyers de guerre se préparent.

La *Vendée angevine* avait paru en 1888. Cinq ans après, Célestin Port publiait un nouveau volume sur cette terrible époque. Le titre seul du livre indique l'esprit qui l'anime : c'est la *Légende de Cathelineau.* L'auteur s'y attaque à une des principales figures de l'insurrection, et prétend contester, au nom d'une critique sévère, le rôle épique que l'on prête communément à celui qu'on a appelé *le saint de l'Anjou.*

Quel sera le jugement porté par l'avenir sur ces livres, dans lesquels notre confrère laisse déborder son admiration ardente pour la Révolution ? Je n'ai point à le rechercher en ce moment; je ne veux constater qu'une chose, c'est la valeur historique des documents qu'il a réunis, l'importance des faits qu'il a mis en lumière, la sincérité dont il est animé dans les pages même où éclate la passion qui bouillonne au fond de son cœur.

C'est cette sincérité qui lui attirait l'estime de ceux mêmes dont ses livres attaquaient le plus vivement les opinions. On savait qu'en lui dominait, comme il l'a dit quelque part, « une sympathie toujours vive pour les braves gens, mise au service de la vérité ».

Il joignait à cette qualité les dons les mieux faits pour séduire ceux qu'il honorait de son amitié, un esprit des plus alertes, une intelligence ouverte à toutes choses, une obligeance à toute épreuve.

Le 12 janvier 1871, arrivait à la gare d'Angers un convoi de blessés échappés au désastre du Mans. Parmi les malheureux qui s'y trouvaient, épuisés par la fièvre et par les fatigues d'une longue route, Célestin Port apprit qu'il y avait un jeune élève de l'École des Chartes. Le dévouement qu'il lui témoigna, je ne puis vous le dire, mais trente ans écoulés n'en ont pas affaibli le souvenir chez celui qui vous parle.

Le blessé d'alors est, en effet, votre président d'aujourd'hui, Messieurs, et vous lui permettrez, en envoyant à la famille de notre regretté confrère l'expression des sentiments douloureux qui animent l'Académie, d'y joindre, à titre personnel, un souvenir ému pour ce travailleur infatigable, qui fut en même temps un esprit convaincu et un homme de cœur.

UN HOMME DE CŒUR

PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

(suite et fin)

CHAPITRE XXIII

Mort de Duny. — L'institutrice de Vouvray. — Décoration du maire de Saumur. — Les salles d'asile. — La préfecture de Montauban. — La mendicité. — L'éclairage de Tours. — Conseils à un préfet. — Le général Meusnier. — L'instituteur de Vouvray. — Jean Bruley à Montauban. — Démission et destitution de Prudent Bruley. — Préfecture de la Sarthe. — Troubles pour les grains. — Deuxième destitution de Prudent Bruley. — Dons à la ville de Tours. — Éloge de Jean Bruley à la Société d'Agriculture. — Examen rétrospectif de sa vie. — Notes biographiques. — Sa fin chrétienne. — Délibération du Conseil municipal de Tours. — Conclusion.

C'est le privilège des nobles caractères de savoir rester fidèles à l'amitié et de se concilier des affections solides; quand ces doux liens se rompent, le survivant demeure inconsolable : chagrin réservé à tous ceux qui dépassent la moyenne ordinaire de la vie, et que M. Bruley ressentit bien souvent.

Duny, l'intrépide défenseur des colons de Saint-Domingue, était resté l'un des derniers de son époque. Il mourut à la fin de février 1834. A cette occasion Prudent Bruley écrivait à son père :

Saumur, le 5 mars 1834.

« Ta bonne et affectueuse lettre, mon cher père, se termine d'une manière bien triste, et je souffre de toute la douleur qui a dû serrer ton cœur en apprenant, sans préparation, la mort subite de notre bon et brave Duny. J'aurais voulu revoir encore une fois ce digne homme

avant notre éternelle séparation. Son tendre dévouement pour toi me le rendait cher. Je l'estimais parce qu'il croyait à l'amitié et qu'il y a toujours été fidèle. Ou je me trompe fort, ou le sentiment qu'il t'avait voué dès sa jeunesse, et qui t'honore autant que lui, était susceptible de résister à forte épreuve. S'il te dut beaucoup, sa reconnaissance ne s'épuisa jamais, et cela, peut-être, est plus rare encore que l'amitié!... »

Jean Bruley n'aimait pas qu'on manquât avec lui de mesure dans les prévenances, ou le respect, qu'il devait attendre. La lettre suivante en fait foi. Elle est destinée à l'institutrice de Vouvray.

« Venu pour quelques heures seulement à Vouvray, j'y reçois, Mademoiselle, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire.

« Si ce n'était l'intérêt que je ne puis cesser de prendre aux succès de la jeunesse qui vous est confiée, je ne ferais, certes, aucune réponse à cette lettre qui n'est, à mes yeux, qu'une véritable mystification.

« Sans parler de vos excessifs compliments et de vos remerciements d'une exagération fatigante, je vous dirai, Mademoiselle, que quand j'aurais une situation sociale des plus élevées, la dignité de *Grandeur* dont vous me gratifiez, serait très déplacée. Avec moi, elle est complètement ridicule. Chargée comme vous l'êtes de l'éducation de quelques jeunes filles, il est de votre devoir de leur donner des notions justes des personnes et des choses. Vous avez à les préserver du langage trop humble de la servilité et à les former aux usages et convenances de la société dans laquelle cette jeunesse doit un jour prendre rang.

« Je ne vous cache point, Mademoiselle, qu'il m'est resté une impression défavorable des discours qui ont été débités chez moi, le jour où j'ai eu le plaisir de recevoir vos élèves. Je ne parle pas de la multiplicité déplacée, ni de la longueur

de ces allocutions qu'il ne m'a pas été donné d'entendre à cause de ma surdité ; mais je vous dirai avec franchise que ma famille, et que les personnes que j'avais chez moi, ont été choquées de vos sentiments. Ces sentiments, ces idées, tout cela n'est pas français.

« J'approuve bien sincèrement, Mademoiselle, votre désir de faire à vos enfants une distribution de prix à la clôture de leurs études. J'y contribuerai pour ma large part, vous pouvez y compter.

« Agréez, Mademoiselle, etc. »

En toute circonstance, on voyait apparaître le caractère généreux de Jean Bruley. Il écrivit à son fils le 18 septembre 1834.

« ... Je te félicite de l'acte de justice dont tu t'es rendu le promoteur en faisant décorer le maire de Saumur, M. Caillaut. Aujourd'hui l'esprit public est si tiède et l'égoïsme si général que c'est à qui se soustraira aux emplois, je parle de ceux qui ne sont pas rétribués. Ici, je ne vois, pour les moindres contrariétés, qu'offres de démission, et avant peu on en sera à ne plus trouver un maire. Depuis longtemps cette situation est la nôtre à Vouvray et, comme membre de notre Conseil municipal, je suis humilié de sa complète désorganisation. Je te félicite donc de la franchise de ton procédé à l'égard de M. Caillaut. Les habiles agissent autrement : dans la crainte d'épuiser leur crédit, ils n'en usent que pour eux. Dans la série des faveurs ministérielles tout se calcule, jusqu'aux sourires des Excellences...

« Je ne perds pas une occasion de prêcher en faveur des salles d'asile, et je crois plus utile de parler aux gens de leur intérêt de conservation et de tranquillité, que de toucher les notes plus généreuses du cœur. J'ai communiqué au maire de Tours, M. A. Gouïn, ton dernier travail, et je ne doute point que, comme toi, il ne reconnaisse la nécessité de frapper à toutes les portes sans distinction de

classes, de fortunes, d'opinions ; il vient de faire, du reste, l'acquisition d'une maison pour y fonder un asile... »

Le 13 novembre 1835, Prudent Bruley fut nommé préfet de Tarn-et-Garonne. La nouvelle s'en répandit à Tours avant que le journal officiel eût parlé. Ce fut aussitôt chez son père un concours de félicitations dont l'ensemble vint prouver, une fois de plus, l'estime que le sous-préfet de Saumur s'était acquise jusque dans sa ville natale.

La joie de M. Bruley ne fut pas sans mélange, tant allait s'accroître l'éloignement de son fils ; mais nous devrons à leur séparation de précieuses lettres.

L'administration ferme et loyale du nouveau préfet obtint vite des résultats inespérés même du gouvernement, dans ce département depuis longtemps très divisé. L'antagonisme des catholiques et des protestants se retrouvait dans presque toutes les luttes politiques : leur apaisement n'était pas une des moindres difficultés. Les principaux chefs de parti, étonnés de se rencontrer à la préfecture, cherchaient à s'en excuser sur l'irrésistible attrait qui les avait amenés. L'adresse et l'amabilité de Mme Bruley des Varannes étaient pour beaucoup dans ces succès mondains ; c'était le prélude de prochaines victoires administratives et d'une union sociale qui, depuis, n'a plus reparu dans ce département. On aime encore à s'en souvenir à Montauban.

Le 23 février 1836, Jean Bruley écrivait de Tours à son fils :

« ... J'ai vu hier beaucoup des personnes qui s'intéressent le plus à vous. Vous avez su, mes chers enfants, vous faire aimer à Saumur, où votre souvenir paraît toujours présent. A Tours, vous êtes appréciés, estimés, chéris. Enfin, à Montauban vous faites des *miracles* de conversion et vous enlevez en conquérants la considération et la confiance de toute une population. Jouissez, jouissez longtemps de cette heureuse situation, n'en ambitionnez pas de plus favorable ; car je vous prédis que vous ne serez jamais plus

heureux. Votre fortune pourra grandir, mais le bonheur et le contentement, non. Votre avenir me paraît assuré, il est digne d'envie, et il ne me reste à désirer pour vous que de voir vos chers enfants répondre à votre tendresse, croître en instruction, en talents, et surtout en vertu, de manière à répondre convenablement à vos vues, lorsque le temps sera venu...

« Vous nous avez parlé de cette nuée de mendiants que les cantons voisins versent dans votre département. C'est là le fléau le plus grave et le plus affligeant sans doute de notre civilisation si vantée. Tant qu'un remède général et puissant ne sera pas appliqué à ce mal, cette calamité ne fera que croître. La fainéantise est un moyen si facile de vivre aux dépens du public et des citoyens laborieux ! Ici, accablés comme vous par la mendicité, nous nous occupons d'un dépôt de mendicité. Chacun en sent la nécessité et l'on en est à recevoir à domicile des souscriptions volontaires auxquelles, on ne peut en douter, il faudra suppléer par une contribution générale, seul mode équitable et juste.

« Notre salle d'asile va au mieux. La mairie de Tours a pris l'engagement d'en établir une pareille à l'autre extrémité de la ville, et même une succursale dans le faubourg Saint-Symphorien.

« Un objet tient, dans ce moment, tous les esprits en suspens : c'est l'établissement d'un éclairage de la ville par le gaz. Maints docteurs s'escriment pour et contre, et cependant que sert de disputer quand une Compagnie anglaise demande la concession, en payant, d'un local convenable, et offre d'établir la chose à ses risques et périls... »

Envoyant à son fils quelques notes biographiques sur sa famille, il témoignait ainsi ses sentiments les plus chers :

«... Ces notes, je l'espère, ne seront pas sans intérêt pour toi, quoique que tu connaisses déjà une partie de leur contenu. J'ai toujours pensé qu'honorer ses auteurs, c'était

faire naître le désir d'être pareillement honoré par ses descendants. Peu de familles, je le dis avec orgueil, ont plus mérité que la nôtre d'être considérées sous le rapport de la probité sévère et d'une stricte moralité. Dans cette série, tu mériteras d'être spécialement considéré, et ce sera ton affaire de veiller à ce que ton fils ne déroge pas à si pur héritage... »

Le 8 avril 1836 il donnait à son fils les conseils suivants :

«... Veillez à ce que vos chers enfants ne perdent pas, par une application pénible, la gaieté vive et un peu bruyante, si nécessaire à leur santé et à leur bien-être. Une fois perdue, elle ne revient pas, et rien n'est plus contre nature qu'une jeunesse silencieuse et triste. Si votre fille conserve un maître d'écriture, insistez, je vous en conjure dans son intérêt, pour qu'elle se familiarise avec la tenue des livres. A cette connaissance tient essentiellement le bon ordre qu'une maîtresse de maison sait observer dans son ménage...

« Je vous félicite de l'intention, où vous êtes, de renoncer, pour cette année, à tout voyage. La première année d'un préfet est un temps d'épreuve qu'il faut savoir mettre à profit. Mon fils doit s'attendre que chaque membre du Conseil général le comparera à ses prédécesseurs et jugera peut-être avec sévérité ses opérations. Il sent la nécessité de préparer, pour la réunion prochaine des conseils administratifs, tous les matériaux dont ils auront à s'occuper...

« Tu es instruit des patriotiques intentions du Conseil municipal de Tours, au sujet de notre héroïque concitoyen le général Meusnier. On s'est engagé à lui ériger, sur la place Victoire, une statue en bronze. Faute de pouvoir faire convenablement cette dépense, j'aimerais mieux un monument bien simple et de bon goût qu'une statue faite avec parcimonie. Le Conseil municipal m'invite par une délibération à me dessaisir de tous les papiers relatifs à Meusnier. J'ai répondu que ces documents précieux t'appar-

tiennent, que je n'en suis que dépositaire. Cependant je me suis avancé, avec la confiance de n'être pas désavoué par toi, jusqu'à consentir au dépôt de ces pièces aux archives de la mairie, à condition qu'on nous en délivrera des copies certifiées et signées... »

Dans toutes les affaires, Jean Bruley apportait une grande largeur de vues, et son attitude ne prêtait jamais à l'équivoque. La question des écoles primaires ne cessait de l'intéresser. Voici la lettre qu'il écrivit le 5 mai 1836 à l'instituteur de Vouvray.

« La semaine dernière, Monsieur, je me suis présenté chez vous, dans l'intention de provoquer des explications d'un grave intérêt.

« Plusieurs parents se plaignent, sans amertume, mais avec l'expression d'un regret bien excusable, de la manière négligée dont vous tenez votre école. Ils assurent que vous vous occupez fort peu du travail de vos élèves; que ce soin, abandonné par vous aux surveillants, qui eux-mêmes ne sont pas surveillés, semble autoriser les enfants à se livrer à de continuelles distractions. Ils ajoutent que nombre des enfants, qui depuis plusieurs années fréquentent votre école, sont d'une ignorance à peine excusable après six mois d'assiduité.

« Vous concevez, Monsieur, que je n'ai accueilli qu'avec défiance la manifestation de cette sollicitude, probablement très exagérée, mais excusable. Il me semble que la seule manière de repousser ces graves reproches victorieusement : c'est de prouver qu'ils ne sont pas fondés, et que vos élèves ont généralement le degré d'instruction que comportent leur âge et le temps qu'ils ont fréquenté l'école.

« Vous n'ignorez pas, Monsieur, que j'ai été votre zélé défenseur quand des attaques, qui me paraissaient passionnées, tendaient visiblement à vous priver de votre état. Mais je dois vous déclarer avec franchise que vous trouverez en moi un adversaire non moins actif, si malheureu-

sement la négligence que l'on vous reproche se trouve fondée.

« La rétribution accordée aux honorables citoyens, qui se vouent à l'instruction de l'enfance, est nécessairement disproportionnée avec l'étendue des obligations qu'ils ont contractées. Aussi, ne convient-il de se livrer à ce patriotique devoir qu'aux personnes qui aiment l'enfance et qui tiennent à honneur, en le prouvant, de se concilier la reconnaissance de leurs concitoyens. »

M. Bruley père, malgré ses 77 ans, ne peut résister au plaisir d'aller juger par lui-même de l'installation de son fils à Montauban et des succès qu'il y obtenait. Ce long voyage entrepris, au cours de l'été 1836, se fit sans trop de fatigue, tant le but était désiré. Jean Bruley fut fêté par toute la société Montalbanaise, moins comme père du préfet, que pour sa séduction personnelle. Quand il fallut regagner la Touraine, il eût été difficile de savoir s'il laissait plus de regrets qu'il n'en rapportait.

Les chaleurs du midi, l'excès du travail, la fatigue des tournées administratives ayant ébranlé la santé du nouveau Préfet, on lui conseilla de passer quelques semaines dans les Pyrénées.

Pour la première fois, M. Bruley père vit son entourage bien restreint quand parut l'année 1837 : tous ses petits enfants étaient dispersés. Ce qui le consolait c'était d'apprendre combien la situation politique du préfet de Tarn-et-Garonne devenait agréable et solide ; non seulement tous les genres d'opposition s'étaient effacés, mais tous les partis cherchaient à lui donner des marques particulières d'estime. Il avait en effet pour principe invariable de faire de l'administration sans se dévouer corps et âme à tel ou tel ministre, comme le faisait, et le font encore, la plupart des préfets, inféodés à une nuance politique quelconque, d'un triomphe souvent éphémère. Cette indépendance de caractère chez un subordonné est rarement appréciée des

chefs, quels que soient d'ailleurs les résultats obtenus, et le préfet de Montauban devait en faire, un jour, l'expérience.

La réflexion, d'abondantes lectures avaient doté Jean Bruley d'une philosophie qui amortissait le choc des événements. Plus il avançait en âge, plus il appréciait le charme du repos. Il écrivait à sa belle-fille le 20 avril 1837 :

« Mes deux bons petits enfants trouveront peut-être que par mon retard à répondre à leurs jolies lettres j'abuse de mes droits de grand'père. Ah! si ces chers enfants savaient ce qu'il en coûte à la vieillesse pour faire mouvoir à volonté son corps et sa pensée, ils sentiraient la nécessité d'une indulgence que plus tard, dans bien des années, ils seront peut-être réduits à invoquer pour eux-mêmes. Le repos, l'inaction sont tellement le besoin de l'âge avancé que ceux qui peuvent jouir sans souffrances de cette quiétude, ne sont à plaindre qu'autant qu'ils se tourmentent par des regrets ou des désirs insensés. Mais, quand vous me faites espérer que l'automne ne se passera pas sans que j'aie le bonheur de vous posséder ici, le désir que j'en ai est si vif, que je ne pourrais sans amertume le regarder comme une illusion. Mes vues, mon ambition sont tellement fixées sur ce point, qu'insouciant sur ce qui doit suivre, je le sacrifierais sans hésiter au bonheur de passer quelques mois de plus, en ce monde, au milieu de mes chers enfants, les seuls vrais amis que j'aie...

« En général, les enfants ne se font point une idée exacte de l'affection inaltérable, et de l'infatigable dévouement des auteurs de leurs jours. Ce n'est qu'à l'époque où eux-mêmes se trouvent chefs de famille qu'ils apprécient et regrettent une affection si grande et si pure. »

L'extrême délicatesse de Jean Bruley était facile à froisser : quelqu'un ayant semblé dire que la Révolution lui avait profité, il récapitula les pertes énormes qu'elle lui avait au contraire occasionnées — nous les avons dites

précédemment — et il ajoutait, sans parler de sa détention dans les cachots de la Force :

«... A cette époque, il n'y avait de prospérité que pour les gens aventureux ou endettés. Elle fut désastreuse pour les personnes riches et rangées. Et si, dès avant 1789, je me suis si franchement prononcé pour les principes populaires, je n'ai pu le faire qu'en vertu d'une conviction indépendante de toute vue d'intérêt personnel. Je ne pouvais renier ces sentiments sans mentir à ma conscience et sans m'avilir. J'ai eu à subir tant d'accusations calomnieuses et ridicules qu'une semblable explication peut m'être permise. Mes sacrifices à la Révolution ont été d'autant plus absolus, qu'alors j'étais titulaire, déjà à un troisième degré de famille, de la haute charge de Président trésorier de France, qui m'assurait, et à mes enfants, une noblesse transmissible, avec tous ses privilèges... »

L'année 1838 s'était terminée dans les conditions les plus flatteuses pour le préfet de Tarn-et-Garonne. Non seulement, nous venons de le voir, tous les partis avaient abdiqué devant son administration désintéressée, mais leurs chefs les plus accrédités, et jusque-là si ardents contre le gouvernement de juillet, tenaient à honneur de venir donner publiquement au chef du département des preuves non équivoques de leur estime particulière. La municipalité de Montauban avait été réorganisée, de façon à apaiser toutes les dissidences locales, et le discours prononcé par le préfet, à cette occasion, avait eu le retentissement le plus flatteur.

C'était un triomphe; aussi était-il question de donner de l'avancement au préfet. Sa seule préoccupation était de se rapprocher de son vieux père. Le nom de plusieurs résidences avoisinant Tours était déjà prononcé, quand l'existence du ministère Molé fut compromise par la coalition de toutes les nuances de l'opposition. La Chambre fut dissoute au début de 1839 et, comme plusieurs des députés de Tarn-et-Garonne avaient marqué dans les rangs

ennemis, le gouvernement résolut d'empêcher leur réélection. Mais le Ministère savait le préfet de Tarn-et-Garonne trop loyal, pour oser lui demander de combattre ceux qu'il avait fait triompher quand la politique était autrement orientée ; ces députés étaient du reste très aimés dans leurs circonscriptions.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Montalivet, usa donc d'une ruse peu loyale. Il mande d'urgence Prudent Bruley à Paris sans indiquer le motif ; en même temps un autre préfet, nommé clandestinement, se rendait à Montauban. Prudent Bruley le croisa, en route, sans le savoir. Arrivé à Paris en toute hâte, il sollicite une audience du ministre, ou de son secrétaire général. L'un et l'autre inventent des prétextes pour différer, redoutant une explication nécessaire. Prudent Bruley comprend qu'on l'a joué : sa dignité personnelle se révolte et, poussé par les députés, intéressés à un éclat compromettant pour le ministère, il donne sa démission en saisissant l'opinion publique de l'incident. La presse s'empara de l'affaire, et le bruit fut tel qu'une révocation s'imposait, bien que le ministère convînt de la parfaite administration de l'ex-préfet. Peu après le ministère tombait à son tour : la révocation du préfet de Montauban n'y fut pas étrangère.

De plusieurs arrondissements arrivent au fonctionnaire sacrifié des offres de candidature pour la députation. Mais, d'accord avec son père, il décline ces propositions, ne voulant pas que son attitude pût ressembler à un acte de rébellion.

Cependant les sacrifices pécuniaires de Prudent Bruley pour remplir utilement sa situation de préfet à Montauban, où ses nombreuses réceptions avaient tant concouru à ses succès administratifs, sans parler de sa générosité naturelle, avaient compromis son aisance. Il s'en aperçut bien vite le jour où son traitement lui manqua. Sa sœur aînée, la religieuse, s'en émut et offrit à son frère une partie de sa fortune personnelle.

Depuis le 12 mai 1839, un nouveau ministère était arrivé au pouvoir en remplacement du cabinet Molé et, dès le 10 août, M. Duchâtel, ministre de l'Intérieur, apprenait à l'ex-préfet de Tarn-et-Garonne sa nomination à la préfecture de la Sarthe, ce qui le mettait aux portes de chez lui. Le ministre disait, dans sa lettre, « se féliciter d'avoir pu rendre au gouvernement du Roi le concours d'un dévouement si éclairé, et être heureux de transmettre personnellement cette preuve de la haute bienveillance de Sa Majesté. »

Jean Bruley était au comble de ses vœux : son fils recevait une honorable réparation, et lui-même allait pouvoir continuer, en quelque sorte, la vie de famille à laquelle il s'était vite réhabitué.

Le nouveau préfet de la Sarthe, à peine installé, eut à présider la session du Conseil général et dès le premier instant s'y concilia toutes les sympathies.

Mais, presqu'aussitôt survinrent dans le département des troubles graves, occasionnés par une disette. C'était l'incident que Prudent Bruley avait toujours particulièrement redouté, parce qu'il sentait l'autorité désarmée devant des foules surexcitées par l'appréhension de la famine.

Il prit dans la circonstance les seules mesures possibles, payant partout de sa personne. Il eut surtout la grande satisfaction, personnelle, d'éviter des collisions sanglantes entre la population affolée et les troupes chargées de protéger les convois de grains.

Un conseiller d'État fut envoyé au Mans pour rendre compte de la situation, mais, sans attendre son rapport, les anciens adversaires du préfet de Tarn-et-Garonne, revenus au pouvoir, le destituèrent une seconde fois, profitant des événements pour venger leur échec précédent [1].

[1] Le Procureur royal du Mans et le Maire furent également destitués.

Désabusé de la politique, Prudent Bruley revint dans ses foyers, résolu à ne plus jamais rentrer dans la carrière administrative, malgré les offres nouvelles qui lui furent faites presque immédiatement.

Ainsi se vérifiait, une fois de plus, l'opinion émise par son père sur l'instabilité des fonctions publiques et la préférence qu'il avait de tout temps donnée aux carrières indépendantes.

Les troubles de la Sarthe furent dénaturés par ceux qui croyaient avoir intérêt à en exagérer l'importance. La cour royale d'Angers, ou plutôt le Procureur Général, évoqua l'affaire pour avoir l'apparence de châtier une vaste conspiration politique ; mais l'ex-préfet de la Sarthe, appelé comme témoin devant la cour d'assises, fit crouler tout cet échafaudage de visées ambitieuses. Sa déposition énergique réduisit l'affaire à ses justes proportions. Il reçut en cette circonstance de tout le nombreux auditoire, les témoignages les plus flatteurs d'estime et de regret.

Les journaux rendant compte de l'affaire furent envoyés à son père, qui lui écrivit à Angers.

« ... Le Procureur Général a eu beau jeu, se drapant en consul romain pour qui le sang ne coûte rien ! Mais, s'il avait eu une véritable justice, n'aurait-il pas dû, en se livrant à ses virulentes incriminations, faire la part de l'opinion, si généralement émise, que des rigueurs impuissantes à contenir l'émeute auraient pu compromettre d'une manière alarmante la sûreté des personnes et des propriétés ? Et certes c'était bien le cas au Mans.

« Tu peux, en t'éloignant, secouer ton manteau et te regarder comme assuré de l'estime et de l'affection de tous les gens de bien... »

Quelques mois plus tard, le préfet de Foix, se trouvant aux prises avec des difficultés semblables à celles qui avaient entraîné l'injuste révocation de son collègue du Mans, pour sauver sa situation personnelle, fit tirer sur

une population égarée. Il n'y eut pas assez de malédictions, dans la Presse, contre cet usage impitoyable de la force. Le gouvernement ne sut comment l'excuser.

Jean Bruley toujours généreux, offrit en don, au musée de Tours, deux grandes toiles représentant le Vésuve, vu la nuit et le jour : elles étaient dignes d'y figurer. Il les tenait de son aïeul, M. Véron de la Croix, qui les avait rapportées d'Italie, près d'un siècle auparavant. Il donna également une reproduction fort curieuse d'un couteau de sacrificateur ancien, trouvé dans le Rhône, à Lyon.

Le maire de la ville l'ayant remercié de cette générosité, il lui répondit le 23 avril 1842.

« La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli l'offrande de mes deux tableaux est si flatteuse qu'elle me laisse le regret de ne pouvoir contribuer plus puissamment à enrichir votre muséum.

« Dans cette circonstance, Monsieur, je n'ai eu pour but que le désir de prouver mon parfait dévouement à la prospérité de la ville qui m'a vu naître. J'ai la conviction qu'un bon exemple trouve toujours des imitateurs. »

On peut rappeler à cette occasion que d'assez nombreux et très rares ouvrages provenant de la bibliothèque de Jean Bruley, que son cabinet de physique et de chimie fort remarquable pour l'époque, furent offerts par lui à divers établissements tourangeaux : la bibliothèque municipale et l'École de pharmacie [1].

L'une de ses privations les plus cruelles, conséquence de son grand âge, fut la nécessité de renoncer aux réunions de famille, hors d'un rayon très restreint.

Sa belle-fille l'ayant pressé de venir encore une fois à Écharbot, il lui répondit le 17 juin 1842 :

[1] Rappelons que le mail de Tours reçut par ses soins les ormeaux qui l'ombragent encore et que, dans une année de disette, il fit à ses frais ensemencer les promenades publiques avec des pommes de terre, tubercule nouvellement importé en France, et dont il fut un des premiers à répandre l'usage, malgré la plus vive opposition populaire.

« ... Les nouvelles invitations de vos hôtes, si aimables, si bons pour moi, prennent un degré plus vif de séduction sous votre plume. Mais, je ne le cache point, tant de bienveillance m'attriste par l'impuissance où je me vois d'y répondre. Encore la nuit dernière, n'ayant pour interlocuteur que mon bonnet de nuit, je me suis tâté, encouragé, et persuadé un moment qu'il me serait facile de répondre à tant d'avances et de me procurer encore quelques-unes de ces heureuses journées que j'ai goûtées à Écharbot. Mais je me suis souvenu des obstacles qui, l'année dernière, m'avaient fait résister à de si séduisantes invitations, et j'en ai conclu que, n'ayant pas rajeuni, les difficultés sont, hélas! plus grandes que jamais. En gémissant, je me suis dit : Reste chez toi, bonhomme !... »

Sur la fin de sa vie, Jean Bruley eut la satisfaction de voir ses concitoyens rendre justice à son patriotisme. Dans la séance du 16 décembre 1842, le secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, rappelait que cette société devait son existence à M. Bruley qui, en 1794, avait été chargé de l'organiser. Il ajoutait :

« ... J'ai sous les yeux les nombreux écrits de cet homme dont les actes présentent un caractère d'incontestable générosité. Il se délassait des hautes et rudes fonctions administratives en se consacrant à des méditations qui avaient l'agriculture pour objet. C'était là son œuvre de prédilection ; il avait d'ailleurs surveillé l'organisation de notre société avec sollicitude et, le 28 prairial an XIII, il en fut nommé président. Il remplissait les mêmes fonctions près du Conseil général où il plaidait les intérêts de la nouvelle société. Sa correspondance avec toutes les plus hautes autorités du temps, annonce qu'il ne négligeait rien pour en assurer l'avenir. Le ministre Chaptal le félicite de son zèle et accorde, à sa demande, des encouragements pour aider à l'institution naissante.

Nous puiserions de très profitables idées dans un cadre des travaux de la Société, où sont exposées avec méthode toutes les questions qui intéressent la science et les progrès agricoles, que j'ai trouvé écrit de sa main... »

Malgré les tendres soins dont il était entouré, Jean Bruley éprouvait parfois les rigueurs de la solitude. Ses pensées se tournaient alors vers le passé, dont les lointains horizons lui rappelaient le terme prochain d'une existence plus longue déjà que la vie commune. Ses longs regards rétrospectifs n'étaient pas sans ce charme que les honnêtes gens seuls éprouvent. Ce fut alors qu'il écrivit à sa petite-fille, le 7 avril 1842 :

« En m'éveillant, ou plutôt en me levant, je n'ai qu'une pensée, celle de m'entretenir avec toi et de te rendre la confidente de mes intimes sentiments.

« J'ai peu dormi, et vraiment j'avais mieux à faire. Sache qu'en posant ma tête sur l'oreiller, un bon génie m'a porté à m'occuper de ma situation présente et à reconnaître que personne ne fut jamais plus heureux que moi. Sans parler de l'avantage, si rare, d'avoir atteint un âge très avancé sans souffrances et sans contrariétés affligeantes, j'ai reconnu que c'est autour de moi, au milieu de ma famille et de quelques amis, que gît le bonheur, l'inaltérable satisfaction dont chaque jour je rends grâce. Je le dis dans la plus grande sincérité de mon âme, je ne connais aucune existence que je préférasse à la mienne. Revenir à 25 ans, c'est se rengager dans l'âge des passions, dans toutes les incertitudes de la vie et dans de nombreuses déceptions.

« En me repliant sur le passé, je reconnais que le bonheur n'a commencé pour moi que du moment où je me suis vu père de famille. Il faut ajouter que les douceurs de la paternité ont eu pour principal élément la tendresse, les louables sentiments et la conduite parfaite de mes enfants. Tous, sans exception, se sont constamment

conduits de la manière la plus honorable pour eux, et pour moi sur qui le reflet de leur excellente réputation a rejailli naturellement... »

Il avait entrepris trop tard, à la demande de ses enfants, de laisser quelques notes biographiques. Il le fit sur de petites feuilles volantes dont plusieurs s'égarèrent ; sur l'une d'elles il écrivit :

« Dans mes journées monotones et souvent solitaires de l'été de 1844, j'eus le désir de tracer par écrit les principaux événements de ma vie longue et parfois trop agitée. Ayant de tout temps négligé de rassembler les matériaux d'un pareil travail, je n'eus recours qu'à mes souvenirs, d'abord assez fidèlement présents à ma mémoire, surtout pour mes premières années ; mais, je ne tardai pas à m'apercevoir que ma tête, affaiblie et incapable d'une attention soutenue, s'opposait à mes efforts : dès lors, confusion dans mon travail ; plusieurs feuilles s'égarèrent dans mes paperasses, et je n'eus pas le courage de les renouveler. Par nécessité, j'abandonnai l'entreprise... »

Dans le courant de l'été 1845, Jean Bruley fit une chute malheureuse. On le releva avec deux côtes fracturées. Malgré son grand âge, il se remit assez promptement. Mais depuis, les siens inquiets, quand il sortait, le faisaient toujours suivre, à son insu, d'un valet de chambre.

Au commencement de l'année 1847, il eut encore le bonheur de recevoir les tendresses de son cher entourage, les vœux sincères de tous ceux qui l'approchaient.

Quelques jours après, un rhume survint, une congestion pulmonaire se déclara et tout espoir fut bientôt perdu.

A la première nouvelle du danger, sa fille aînée avait été autorisée par l'archevêque de Tours à sortir momentanément de son couvent pour venir assister son vieux père ; tous ses autres enfants et petits-enfants étaient là.

Avec une admirable sérénité d'âme, il profita de cette dernière réunion de famille pour adresser à chacun en

particulier les conseils de sa longue expérience et de sa tendresse. Les vieux domestiques éplorés reçurent aussi ses derniers adieux. Il s'éteignit à Tours le 13 janvier 1847 et son dernier mot fut *au revoir* : parole qui résumait ses suprêmes espérances.

M. Le Vexier, ancien curé-doyen de Vouvray, vint lui apporter les derniers secours de la religion et, s'excusant, à cause de son grand âge, de ne pouvoir assister aux obsèques, il écrivait :

« ... C'est une perte que je ressens vivement, et qui sera cruellement sentie par tous les habitants de Vouvray qui avaient appris à bénir sa charité inépuisable.

« ... Un grand motif de consolation pour tous, ce sont les actes qu'il a remplis dans la paix qui a accompagné ses derniers moments. »

La disparition presque subite de ce vieillard qui avait vu la grande Révolution, auquel chacun faisait place dans les rues, tant son extérieur imposait de respect, laissa dans la société de Tours un vide qui ne fut pas comblé.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* du 16 janvier lui consacra les lignes suivantes :

« ... Le dévouement à la cause publique, le désintéressement et l'abnégation, l'exercice d'une charité inépuisable et comprise dans le sens le plus élevé, furent chez ce digne citoyen des vertus poussées à l'extrême. »

Cet éloge était mérité, et cependant le silence se fit bientôt autour de la mémoire de cet homme de bien.

Lorsque l'ancien cimetière de Tours fut désaffecté, le corps de Jean Bruley fut rapporté au cimetière de Vouvray : c'est là que maintenant il repose au milieu des siens.

En 1889, sans doute à l'occasion du centenaire de la Révolution, la municipalité de Tours se souvint des services de tout genre qu'il avait rendus. Après un siècle d'oubli, le Conseil municipal, dans sa séance du 25 octobre, décida que son nom serait donné à une des futures rues de la ville.

Le rapporteur s'exprima en ces termes :

« ... La Révolution trouva dans Bruley un chaud partisan des principes de 1789, car c'était un patriote vrai, généreux et désintéressé. Dès le début, il fut continuellement dans les différentes réunions politiques et municipales, et presque toujours, choisi comme président des divers comités.

« C'est lui qui organisa à Tours, le 10 mai 1790, la fédération des gardes nationales du Centre et de l'Ouest, dont il fut proclamé commandant en chef par tous les commandants réunis. Cette fédération tourangelle eut un tel retentissement, qu'elle détermina la ville de Paris à faire sa Fédération nationale, le 14 juillet 1790.

« Bruley y assista à la tête d'une délégation de la ville de Tours et comme colonel de la Légion de cette ville.

« En 1791, nommé membre de la municipalité, il fut choisi comme maire. Le 30 septembre de la même année, les suffrages de ses concitoyens le nommaient député à l'assemblée législative.

« Bruley était, comme on l'a dit, un citoyen généreux et particulièrement bienfaisant. Aussi, doit-on citer à l'actif de cet ardent patriote le don volontaire qu'il fit à la municipalité de Tours, à cette époque de détresse publique, de sa riche argenterie, alors si connue des amateurs d'art, comme étant la reproduction du service du duc d'Orléans.

« Après l'assemblée législative, il se tint à l'écart des affaires publiques. Cependant, à la sollicitation de ses concitoyens, sous le Consulat et sous l'Empire, il se laissa porter trois fois au Conseil général d'Indre-et-Loire qu'il présida avec une réelle supériorité [1].

[1] L'Empire chercha à se l'attacher, ainsi qu'il fit pour tous les hommes marquants, en lui offrant le titre de baron. C'était mal connaître Jean Bruley qui refusa résolument cette distinction, contraire aux principes de toute sa vie.

« Les dernières années de son existence furent entièrement consacrées à la bienfaisance et à la direction de la société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Tours.

« Bruley mourut à Tours, en 1847, entouré des regrets et de l'estime de tous, laissant la réputation justement méritée d'un administrateur distingué et d'un homme de bien. »

Je ne veux rien ajouter à ces derniers éloges. Qu'on me permette toutefois une réflexion.

Au milieu des crises terribles qu'il a traversées, quand les esprits affolés par la peur ou l'ambition semblaient avoir perdu la notion du droit et du devoir, Jean Bruley, suivant sans dévier la route droite, à visage découvert, toujours sacrifia son intérêt personnel au témoignage de sa conscience et à l'avenir de sa patrie. Il y perdit la majeure partie de sa fortune : il ne l'a regrettée que pour les autres.

A son exemple, ses descendants n'ont jamais recherché que l'approbation de leur conscience. L'estime des honnêtes gens n'est-elle pas la seule à souhaiter en ce monde ?

Georges Bruley,
Ancien magistrat.

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

16e degré. Emilie-Catherine de Boylesve, baptisée le 31 may 1790, épousa le 19 mars 1808, Louis-Florent, vicomte de Bonchamps[1], sous-préfet de Châteaugontier sous la Restauration, dont postérité.

État-civil de Saint-Rémi. — 13 may 1790. Ondoiement d'une fille baptisée le 31 et nommée Emilie-Catherine parain Anne de Boylesve, ayeul, maraine Catherine-Bernardine du Val, ayeule maternelle.

9 ventôse an XII. La veuve Raillé de la Tertinière achète pour la mineure de Boylesve, la Sapinière en Bierné pour 35.753 l.

4° Etienne-Henri de Boylesve, né le 21 décembre 1753, chanoine de Saint-Martin de Tours.

Chartrier de Boylesve. — 22 décembre 1753. Baptême à Blou de Etienne-Henry, né la veille, fils de... parain Etienne, chevalier de Saint-Hubert, maraine Marie Boylesve, sa sœur. (Signé) Jouanneau, vicaire de Blou.

5° Alexandre-Clément de Boylesve, chevalier seigneur de la Modethaye, la Mésangerie, né le 28 février 1756 capitaine au régiment de Royal-Auvergne, chevalier de Saint-Louis, colonel en retraite, épousa demoiselle Claire-Louise de Maillé[2], fille de Philippe-Joseph-Augustin de Maillé,

[1] De Bonchamps : *de gueules à 2 triangles d'or enlacés en forme d'étoile.*

[2] De Maillé : *d'or à 3 fasces ondées et nébulées de gueules.*

Mie de l'Echasserie et de Hyacinthe-Françoise Pissonnet de Bellefond. Il testa le 4 mai 1832 et mourut sans postérité.

État-civil de Blou. — 1er mars 1756. Baptême de Alexandre-Clément, né le 28 février, fils de... parrain Anne Boylesve, frère. (Signé) C. Thiberge, curé de Blou.

1855. Vente devant Cailleau notaire à Longué, de la Mesangerie près de la Modethaye, par Mme Berthelot de Villeneuve, née Claire-Louise de Maillé, femme et héritière de Alexandre-Clément de Boylesve, qui l'avait eue de son frère Chanoine de Tours... il l'avait nommée légataire universelle par testament du 4 mai 1832.

6e Victoire-Aimable de Boylesve, née le 6 mars 1758, épousa par contrat du 30 octobre 1774, Pierre-Bernard Richaudeau[1], Chevalier, Seigneur de Mongeville, elle mourut le 17 juillet 1777.

Chartrier de Boylesve. — 3 octobre 1774. Contrat de mariage passé devant Locheteau et Gallais notaires à Longué, de messire Pierre-Bernard Richaudeau, chevalier, sieur de Mongeville, fils de messire Louis-René Richaudeau, chevalier, sieur de Mongeville et autres lieux et de dame Madeleine-Catherine Jaunay, demoiselle, son épouse et Aimable-Victoire, fille mineure de Anne Boylesve du Plantis, chevalier, baron de Ramefort, sieur de la Maudetaye, Cour de Ramefort et Bussardière et de dame Marie-Perrine Surdeau de Beauregard..., présence de messire Jacques Richaudeau, chevalier, sieur de Parnay, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de dame Clémence-Louise Sourdeau de Beauregard, demoiselle, son épouse, Marguerite, Louise-Thérèse, Jeanne-Claude et Catherine Richaudeau, demoiselles tantes paternelles, Me Etienne-Henri Boylesve du Planty, ecclésiastique, Aimée Boylesve frère et sœur...

Id. — Le 18 juillet 1777, inhumation dans le grand cimetière d'Allonne de dame Victoire-Amable Boylesve du Planty décédée d'hier, âgée de 19 ans, épouse de n. h. Pierre-Bernard

[1] Richaudeau : *d'azur à 3 chevrons d'or.*

de Richaudeau... en présence de M. Estienne-Henry Boylesve... sous-diacre, frère,... messire Jean de Verrières, cousin... de messire Claude-César-Marie Budan, sieur de Linières et de Russé... F. Fougeray, curé d'Allonne.

7° Aimée-Cécile de Boylesve, née le 15 juillet 1760, épousa le 18 juillet 1785 Pierre-Henri Ménoir[1], de Langotière, Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roy, président en la cour des aydes de Clermont-Ferrand.

État-civil de Blou. — 18 juillet 1785, célébration de ce mariage.

8° Annibal de Boylesve, Ecuyer, né le 5 octobre 1761.

Chartrier de Boylesve. — 5 octobre 1761, baptême à Blou d'Annibal... né de ce jour...

9° Jacques-Achille de Boylesve, Ecuyer, né le 16 janvier 1763, Lieutenant au régiment de Foix-infanterie.

Chartrier de Boylesve. — 18 janvier 1763, baptême à Blou de Jacques-Achille, né le 16..., parain Jacques-François Nau de Cordais, écuyer, sieur de la Bretonnière, maraine Madeleine Surdeau de Beauregard, épouse de Alexis Coureau de Bonœil, écuyer, sieur de Chemillé. — Thiberge, curé de Blou.

2° Anne-Pierre de Boylesve, Chevalier, Seigneur de la Modetais, des Aulnais, de Ramefort, né le 13 janvier 1751, Capitaine au régiment de Royal-Auvergne, Lieutenant des Maréchaux de France, Chevalier de Saint-Louis, épousa le 24 avril 1786, Demoiselle Félicité-Émilie de Maillé[2] de la Tourlandry, fille de Charles-François de Maillé de la Tourlandry, Marquis de Maillé, Colonel du régiment de Condé et de Marie-Henriette de Maillé d'Entrammes.

[1] Menoir : *d'argent à la bande de gueules accostée de 2 têtes de lion de même arrachées d'or.*

[2] De Maillé la Tourlandry : *d'or à 3 faces ondées et nébulées de gueules.*

Il fut convoqué avec son fils aux États généraux de 1789. Sa femme mourut le 24 janvier 1831. Ils laissaient deux enfants : Anne et Adelaïde.

Chartrier de Boylesve. — 15 janvier 1751, baptême à Blou de Anne-Pierre fils de... né le 13, parain André Berthelot de Villeneuve, sieur de la Platterie.

Id. — 24 avril 1786, mariage à Jalesnes de Anne-Pierre de Boylesve, chevalier, seigneur de la Modetaie, ancien capitaine de Royal-Auvergne, infanterie, lieutenant des Maréchaux de France, fils de... avec demoiselle Félicité-Emilie de Maillé de la Tourlandry.

État-civil de Blou. — 24 janvier 1831, décès de Fèlicité-Émilie de Maillé la Tourlandry, veuve de messire Anne-Pierre de Boylesve, ancien capitaine au régiment de Royal-Auvergne, chevalier de Saint-Louis, les déclarants sont : Etienne-Aimable de Boylesve, chef de bataillon en retraite, chevalier de Saint-Louis âgé de 79 ans, demeurant à Longué et Alexandre-Clément de Boylesve, colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis, âgé de 74 ans, demeurant à Blou.

SEIZIÈME DEGRÉ

2° Adélaïde de Boylesve, baptisée le 29 août 1789, morte le 18 nivôse, an II.

Chartres de Boylesve, état-civil de Blou. — 27 août 1789. Baptême de Adelaïde fille de... parain messire Charles-Henry-François de Maillé de la Tourlandry, marquis de Jalesnes et maraine dame Sourdeau de Beauregard épouse de messire Cesar Courault, chevalier, sieur de Chemilly... Signatures : Schéridan, marquise de Maillé, de Boylesve, C. Thibierge, curé de Blou.

Id. — 18 nivôse. an II de la République française, une et indivisible, par devant moi Philippe Gendreau, officier public de la commune de Blou... sont comparus en la maison com-

mune... Jean Trochon, cultivateur... demeurant à la maison de la Motais... François Laigre, tisserand... lesquels m'ont déclaré qu'Aglahaye Boileve est décédée hier à 6 heures du soir en la maison de la Motais, âgée de 4 ans 4 mois. D'après cette déclaration où je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Aglahaye fille de Anne-Pierre Boylesve, émigré, et de Hamelie-Félicité Maillé, son épouse, en légitime mariage et jean et dressé le présent acte. — Gendreau, officier public.

1° Anne-Henri-Amedée de Boylesve du Plantis, baptisé le 17 septembre 1787, brigadier à la 3e compagnie du 13e régiment de dragons, mourut à l'hôpital de Varsovie, le 14 février 1807. En lui s'éteignit la branche de Boylesve du Plantis.

Il avait été convoqué avec son père aux États généraux de 1789.

État-civil de Blou. — Le 10 septembre 1787, baptême à Blou de Anne-Henri-Amédée, fils de messire Anne-Pierre Boylesve ancien capitaine au régiment de Royal-Auvergne, lieutenant des maréchaux de France... Ont été parrain messire Anne Boylesve du Planty, grand-père de l'enfant représenté à cause d'indisposition par Mr Annibal Boylesve son fils et oncle de l'enfant et maraine Dame Marie-Henriette de Maillé-Maillé, veuve de feu Mr de Maillé vivant Marquis et sieur de Jalesnes et autres lieux grand'mère de l'enfant... tous ont signé avec nous, le père présent au baptême... Thiberge, curé de Blou.

Id. — Le 3 décembre 1709, transcription sur le registre de la commune de Blou d'un extrait mortuaire, commune de Varsovie, hôpital de l'arsenal. Du registre des décès dudit hôpital a été extrait ce qui suit : Henry Boislève, brigadier à la 3e compagnie du 13e régiment de dragons, natif de Blou, canton de Longué, entré le 9 février 1807, décédé le 14 par suite de petite vérole confluente. Fait à Varsovie le 15 février 1807. (Signé) de Jousseraudot. Vuibert.

BRANCHE DE NOIRIEUX

11e Degré. — 6° Charles Boylesve, Écuyer, Seigneur des Aulnais, du Plessis-Beuvreau, Conseiller au parlement de Bretagne et commissaire aux requêtes (1641-1645), puis président en second au présidial d'Angers, épousa 1° par contrat du 8 février 1640 Demoiselle Renée Gandon[1], fille de feu n. h. Simon Gandon sieur de Lestang et de Anne Mondière. Elle mourut le 8 décembre 1649, 2° par contrat du 10 octobre 1652 Demoiselle Marie Belet[2], veuve de Jean Cupif, Écuyer, sieur de la Marée, maire d'Angers et fille de feu n. h. René Belet, Sieur de la Chapelle et de Renée Ganches; sans postérité.

Associé à ses frères, l'Évêque d'Avranches et l'Intendant des finances, il eut une vie fort agitée dont on trouvera les péripéties dans de nombreux extraits empruntés à son « journal » actuellement entre les mains de Mr de la Théardière, qui nous l'a très obligeamment communiqué. Il testa dès 1677 et vivait encore en 1692.

De son premier mariage il avait eu cinq enfans : Charles, N., Gabriel, Henri et Jacques.

Chartrier de Boylesve. — Le mercredi 8 février 1640, contrat de mariage devant René Serezin, notaire à Angers, entre Charles Boylesve, écuyer, sieur des Aulnais, fils de Charles, conseiller et doyen du parlement de Bretagne, et de feu Marie Nicollas, et demoiselle Renée Gandon, fille de n. h. Simon, sieur de Lestang et de Anne Mondière. Il eut en dot les Aulnais et 8.000 livres, la future 30.000 livres; en présence de M. François Grimaudet, sieur de la Croixerie, conseiller au parlement de Bretagne, beau-frère, messire Louis Boylesve, conseiller du Roy, lieutenant général du sénéchal d'Anjou,

[1] Gandon : *écartelé d... au chevron et 3 croissans d... et d... à 3 lions d...*

[2] Belet :

frère, Henri Boylesve, sieur de la Morinière, frère, Mathurin Boylesve, écuyer, sieur de la Maurousière, conseiller du Roy, au présidial, cousin-germain, Louis Gandon, sieur de la Claye, oncle, Pierre Gandon, sieur de Caveron, cousin-germain, Mr Claude Foussier, sieur du Rocher, avocat, cousin, Simon Nepveu, sieur de la Villetrouvée, cousin.

État-civil de la Trinité. — Le 12 février 1640, célébration de ce mariage.

Maintenue de 1667. Titres généraux. — 17 octobre 1641, provision de l'office de conseiller au parlement de Bretagne accordé à Charles Boylesve.

Chartrier de Boylesve. — 26 février 1647, arrêt du parlement déchargeant Charles Boylesve, conseiller au parlement, de la taxe des aides de la ville d'Angers à laquelle il avait été imposé « par une haine particulière. »

Id. — Le 10 octobre 1652, contrat de mariage devant René Moreau notaire, entre Charles Boylesve, sieur des Aulnais et du Plessis-Beuvereau, fils de feu Charles... et demoiselle Renée Belet, veuve feu Jean Cupif, écuyer, sieur de la Marée maire d'Angers, fille de feu n. h. René Belet, sieur de la Chapelle et de Renée Ganches... en présence de Christophe Cupif sieur d'Aussigné, Claude Chevrollier, conseiller à la prévosté d'Anjou. Drouin et Moreau, notaires.

Bibliothèque Nationale. Pièces originales, rég. 382. — 1655-1659 quittances relatives à son office de second président à l'élection d'Angers.

Id. — 21 octobre 1659, création de 7.500 livres de rente au profit de Charles Boylesve, sieur des Aulnais pour 150.000 livres payées par l'Évêque d'Avranches.

Id. — 16 août 1677, testament olographe de messire Charles Boylesve... il demande « d'être mis dans la fosse de sa première femme dans l'église des pères Cordeliers de cette ville... le soir, si on le juge à propos, avec cinq torches seulement, au nom des cinq plaies de mon Sauveur... »

Id. — 1681-1693, procédures pour Charles Boylesve, écuyer sieur des Aulnais, ci-devant conseiller, héritier de Monseigneur d'Avranches, contre ses cohéritiers. Requête du même au sujet du remploi des deniers dotaux de Renée Belet, sa femme, à l'encontre du sieur Ganches et cohéritiers en ligne maternelle.

Mr de la Théardière. Journal de Charles Boylesve. — Le dimanche 12 février 1640, M. Gaultier, curé de la Trinité, nous espousa dans une petite chapelle qui est dans le cimetière Saint-Laurent, il nous avait fiancés le jeudi précédent. Serezin a passé notre contrat de mariage. Nous demeurâmes avec Me de Lestang, dans la paroisse de la Trinité, jusqu'au 28 de juin 1640, que nous sommes venus demeurer dans le petit logis de Mr le lieutenant criminel le Chat, rue Saint-Michel du Tertre. Le ..... juin 1641, les partages des propres et acquits de la succession de feu Mr de Lestang-Gandon père de ma femme ont été choisis. Il est demeuré à une femme pour sa part la métairie des Prais de Luné à Miré chargée de 1.000 livres dus à Mr de Lestang pour remploy de ses propres, elle fut vendue 8.600 livres à M. Piollin, elle était dans le fief de Mr de Saint-Lambert qui me fit une querelle d'Allemand pour les ventes. Le 11 juillet 1641, j'ai contracté d'une charge de conseiller au parlement de Bretagne et commissaire aux requêtes du palais avec Querollain qui ne me coûte expédiée que 43.000 livres. Le 31e jour de décembre 1641, j'ai été reçu conseiller au parlement de Rennes et fus interrogé sur la loi 22e et ma charge était du semestre de février.

La 1re année ma charge m'a rapporté que 1.370 livres l'on ne touchait que 750 livres de gages, le quart étant retranché, en 1643 elle ne m'a vallu pour tout que 1.750 livres; en 1644, 1.670 livres. En juillet 1643, Mr de Queraly, conseiller en la Grant chambre à Rennes, donna un soufflet à Mr Bonnier, sieur de la Coquerie, président à mortier et tenant lors la place de premier président, en l'absence de Mr de Cussé. Ce fut dans le préau proche les galleries de la cour. Le parlement était lors dans les Cordeliers. Il y eut force procédures pour cette affaire, elle fut enfin accomodée, Mr de Quéraly fit grandes satisfactions à Mr de la Coquerie et fut 18 mois sans venir où se trouverait le premier président.

En l'année 1641, dans la séance de février, Mr du Plessis-

Grénédan, conseiller aux enquestes avait aussi donné un soufflet à Mr de Querlo aussi conseiller aux enquêtes. Ce fut dans les galleries, il ne se fit aucune procédure pour cela, Mrs des Enquestes les accordèrent dans le même temps.

Le 9e jour de mai 1645, j'ai vendu ma charge... à Mr de Querolais, qui me l'avoit vendue la somme de 50.000 livres expédiées.

En 1646, accord au sujet des vantes de la terre du Plessis.

En 1648, j'ai payé tant pour la nourriture des soldats que le maréchal de Brezé fit venir ruisner l'Anjou que pour ma taxe (quoi que je ne fusse point taxable, étant conseiller de la cour) dans les subsistances que l'on levoit. L'on avoit mis à mon logis deux maréchaux des logis auquel ledit maréchal faisoit payer chascun 6 livres. Le tout m'a couté 800 livres.

Le 5 décembre 1648, j'ai compromis avec Mr du Boisbelin pour le procès que nous avions ensemble concernant les prééminences dans l'église Saint-Laurent-de-la-Plaine. J'ai nommé pour mes arbitres Mrs de Vaulleard, sieur de la Maurousière, Mr de Lespinay Le Marié, conseiller au présidial, et lui a nommé Mr de Boisgarnier et Mr Chesneau, avocat du Roi à Chateaugontier, mais ils n'ont rien jugé.

Le mercredi 8e jour de décembre 1649, jour de Notre-Dame, ma chère femme mourut sur les 10 heures du soir d'une grande deffluxion qui luy tomba du cerveau dans la poitrine. Le lundi précédent, sur les 11 heures de nuit, elle crachoit le sang. Sa mère luy fit bien du mal, elle ne fut malade que 2 jours, elle étoit grosse de 9 mois, elle fut accouchée dans le moment qu'elle fut pansée par Loyseau, chirurgien, qui baptisa l'enfant qui étoit un garçon, en présence de Mr Abellard, curé de Saint-Pierre, de Mr Goismaud, médecin, et de Perrine, sa femme de chambre, et autres qui étoient présents. Je prie Dieu de tout mon cœur qui la mette en son saint paradis. Elle n'avoit que 24 ans, elle ne m'a laissé que 3 enfans en vie, Charles, Gabriel et Henry ; je prie Dieu qu'il les bénisse et qu'ils soient gens de bien.

Le ... janvier 1650, j'ai acheté 17 milliers de plants de vigne que j'ai fait venir de Bouchemène pour planter la vigne du Plessis ; ils m'ont coût 63 livres 15 sols.

Le 5 décembre 1651, j'ai vendu à un nommé Davy le fief de la Bourlière pour 190 livres.

Le 15 novembre 1654, reçu pour 28.000 livres de contrats, dont 14 000 de Mgr d'Avranches, 5.000 livres de Mr de Querolais et autres amortissements.

En décembre 1654 et janvier 1655, règlements devant Moreau, notaire, entre Mgr d'Avranches, Mr de la Morissière et moi.

Le 7 juin 1655, nous avons fait un écrit, Mr Daumé et moi, par lequel, à ma prière, il octera le balustre qui est dans l'église de Saint-Lambert-de-la-Plaine entre l'autel et mon banc sans qu'il le puisse jamais remettre, ce que j'ay consenty pour éviter un procès.

Le 8 septembre 1655, paiement à Mr de la Planche, Pannetier, de 800 livres sur les 1.520 encore dus pour la terre du Plessis.

Le 13 novembre 1655, je suis parti d'Angers pour aller à Paris voir mes frères et suis arrivé à Angers le 21 décembre suivant. Le voyage m'a couté 1.000 livres.

En 1656, je suis encore allé voir mes frères à Paris. — En 1657, voyage à Paris.

Le 22 octobre 1656, j'ai acheté deux juments grises pour le carosse 1.700 livres.

Le 21 février 1660, j'ai vendu au sieur Vignay le grand logis de la rue de la Parcheminerie 8.000 livres.

Le 20 mars 1660 je suis parti pour Paris, j'ai laissé à ma femme 1.100 livres en argent.

Le 9 février 1661, *id.*, laissant dans la table de mon cabinet 35 loys d'or et 58 loys blancs.

Le 24 décembre 1661, autre voyage à Paris.

Je n'ai point écrit de 1663 à 1666 à cause de toutes les persécutions du temps.

Le 16 janvier 1670, j'ai prêté à Mme de la Roche-Gravé la somme de 100 livres. Elle m'a baillé en gage, malgré moi, un petit Saint-Esprit d'or dans lequel il y a 5 petits diamants.

Le 18 août 1674, nous avons envoyé Mr de la Morissière, Mr Grimaudet et moi, à Paris, par lettres de change, 6.000 livres pour payer à Mgr d'Avranches pour notre part du reste des réparations de son évêché suivant la transaction.

Le 27 septembre 1677, j'ai compté tout ce que j'avais reçu des deniers de la succession bénéficiaire de deffunt Mr d'Avranches se montant à un total de 13.709 livres.

Le 9 mai 1678, envoyé à Paris 30 livres ainsi que Mr de la Morissière pour les frais de la succession de Mr d'Avranches...

DOUZIÈME DEGRÉ

1° Charles BOYLESVE, qui suit.

2° N., né le 5 mai 1644, mort jeune.

De la Théardière. Journal. — Le 5e jour de mai 1644, ma femme accoucha d'un garçon sur les 11 heures du soir, qui mourut le... mai 1646, vigille de la Penthecoste, chez Courant, menuisier, proche le Plessis. Il ne fut point nommé et avoit été ondoyé. Il ne fut malade que 2 jours.

3° Gabriel BOYLESVE, chevalier, seigneur du Saulay, reçut la tonsure en 1663; il épousa, par contrat du 16 octobre 1675, demoiselle Marie BOYLESVE[1] de la Maurousière, fille de Marin Boylesve, Chevalier... maître d'hôtel du Roi, Conseiller en tous ses conseils, et de Madeleine Lanier.

Il fit enregistrer ses armoiries dans l'armorial général (*Touraine*, p. 62).

Il mourut le 30 janvier 1732, laissant une fille, Marie.

De la Théardière. Journal. — Le 7e jour de mars 1647, premier jeudi de caresme, à minuit et quart du matin, le 2e jour de la lune, ma femme accoucha d'un garçon. Le vendredi 28 dudit mois, il fut baptisé à Saint-Pierre; mon frère de Mallenoue fut son parain et ma sœur, la lieutenante générale, la maraine. Il fut nommé Gabriel. Dieu luy fasse la grace d'être homme de bien.

Id. Le 3 avril 1663, Mgr d'Angers donna extraordinairement la tonsure dans la chapelle de l'évêché à mon fils Gabriel et au fils de Mr de Grimaudet.

[1] Boylesve : *D'azur à 3 sautoirs d'or au chef de même chargé de 3 fleurs de lis d'or.*

Le 15 août 1663, j'ai baillé à Mr Pichot, précepteur de mon fils Gabriel, 37 livres 10 sols pour 9 mois qu'il a demeuré céans.

État-civil de Saint-Michel du Tertre. — 16 octobre 1675, célébration du mariage de Gabriel et Marie Boylesve.

P. DE FARCY.

(A suivre.)

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mars 1901

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 753^{mm},90 ; minimum le 19, à 6 h. 30 du matin, 741^{mm},49 ; maximum le 23, à 10 h. du matin, 770^{mm}12.

Moyennes thermométriques : des minima, 2°,93 ; des minima (sans abri), 2°,39 ; des minima (sur le sol), 2°,03 ; des maxima, 9°,03 ; des maxima (sans abri), 10°,89 ; des maxima (sur le sol), 10°,59 ; d'une eau de source, 6°,16 ; du mois, 6°,14.

Minimum le 29, — 1°,9 ; minimum (sans abri) le 29, — 2°,7 ; minimum (sur le sol) le 29, — 2°,8 ; maximum le 2, 14°,3 ; maximum (sans abri) le 16, 16°,5 ; maximum (sur le sol) le 27, 24°,8.

Humidité relative, 76. Pluie, 68^{mm},5 en 16 jours appréciable au pluviomètre, et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 68^{mm},20.

Nébulosité moyenne, 7,5. Nombre de jours de soleil, 19 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 97 environ.

Le vent a soufflé 1 jour du N ; 11 jours du N-E ; 2 jours de l'E ; 1 jour du S ; 7 jours du S-W ; 6 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 7^{m},3. Plus grande vitesse du vent le 6, à 1 h. 30 du soir, 23^{m},5 par seconde.

Gelées, 6 jours ; gelées blanches, 5 jours ; rosée, 4 jours ; brouillard le 15 ; neige les 26, 27, 28 ; grésil le 27 ; grêle les 7, 8 ; halos solaires les 16, 24, 29, 30 ; halos lunaires les 29, 30.

Passages d'oies sauvages du S au N les 12 et 15. Apparition des papillons, Vanessa polychloros le 16 et Rhodocera rhamni le 21. Arrivée de la Fauvette à tête noire le 21 et des Hirondelles le 31.

Avril 1901

Moyenne barométrique : 757^{mm},21 ; minimum le 11, à 1 h. 30 du matin, 747^{mm},51 ; maximum le 18, à 8 h. du matin, 768^{mm},35.

Moyennes thermométriques : des minima, 7°,21 ; des minima (sans abri), — 6°,59 ; des minima (sur le sol), — 5°,78 ; des maxima, 15°,96 ; des maxima (sans abri), 17°,48 ; des maxima (sur le sol), 26°,88 ; d'une eau de source, 9°,18 ; du mois, 11°,79.

Minimum le 2, 1°,9 ; minimum (sans abri) le 2, 1°,0 ; minimum (sur le sol) le 2, — 0°,1 ; maximum le 25, 23°,1 ; maximum (sans abri) le 25, 29°,1 ; maximum (sur le sol) le 24, 40°,5.

Humidité relative, 69. Pluie, 46^{mm},6 en 14 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 110^{mm},60.

Nébulosité moyenne, 6,3. Nombre de jours de soleil, 26 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 159 environ.

Le vent a soufflé 1 jour du N ; 4 jours du N-E ; 4 jours de l'E ; 3 jours du S-E ; 1 jour du S ; 8 jours du S-W ; 8 jours de l'W ; 1 jour du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 8^{m},0. Plus grande vitesse du vent le 11, à 6 h. 25 m. du matin, et 1 h. et 1 h. 30 m. du soir, 34^{m},8 par seconde.

Gelées blanches, 5 jours ; rosée 10 jours ; grêle les 1, 12, 17, 29 ; halos solaires les 2, 9.

Arrivée du Rossignol le 11 ; du Coucou le 16 ; des Martinets le 20.

A. Cheux.

Observations faites à l'Observatoire de la Baumette (près Angers), sur l'arrivée de plusieurs oiseaux, par M. Cheux

	ARRIVÉE des HIRONDELLES	ARRIVÉE des MARTINETS	ARRIVÉE du COUCOU	ARRIVÉE du ROSSIGNOL	ARRIVÉE de la FAUVETTE A TÊTE NOIRE
1874	30 mars.	20 avril.	11 avril.	6 avril.	»
1875	6 avril.	22 —	15 —	17 —	»
1876	28 mars.	11 —	9 —	21 —	»
1877	23 —	28 —	13 —	3 —	»
1878	28 —	27 —	11 —	8 —	»
1879	20 —	20 —	16 —	8 —	»
1880	8 avril.	16 —	15 —	15 —	»
1881	26 mars.	19 —	11 —	7 —	»
1882	6 avril.	25 —	13 —	13 —	»
1883	30 mars.	19 —	9 —	16 —	»
1884	23 —	23 —	2 —	17 —	»
1885	31 —	22 —	18 —	15 —	»
1886	31 —	25 —	16 —	2 —	»
1887	10 avril.	23 —	12 —	12 —	»
1888	13 —	23 —	15 —	17 —	»
1889	1 —	26 —	19 —	21 —	»
1890	31 mars.	25 —	10 —	13 —	»
1891	1 avril.	19 —	14 —	16 —	»
1892	30 mars.	23 —	7 —	9 —	19 mars.
1893	13 avril.	17 —	2 —	6 —	11 —
1894	19 —	11 —	9 —	8 —	14 —
1895	9 —	23 —	8 —	11 —	16 —
1896	13 —	20 —	14 —	18 —	12 —
1897	28 mars.	14 —	12 —	16 —	4 —
1898	5 avril.	20 —	11 —	11 —	9 —
1899	30 mars.	21 —	15 —	15 —	19 février.
1900	12 avril.	19 —	29 —	15 —	27 mars.
1901	31 mars.	20 —	16 —	11 —	21 —

CHRONIQUE

Un peintre bien connu, M. Laurent-Desrousseaux, termine, en ce moment un tableau d'histoire pour la famille de la Forest d'Armaillé, du Bourg-d'Iré. Il s'agit d'un épisode des Noyades de Carrier, au moment où une d'Armaillé, s'embarquant avec sa famille sur les trop fameux bateaux à soupape du monstre nantais, en tenant son tout petit enfant, le remet à une femme du peuple, pendant qu'une demoiselle d'Armaillé, qu'un officier républicain propose d'épouser — et de la sauver ainsi — refuse, en montrant tous ceux qui lui sont chers et dont elle ne veut point se séparer à cet instant suprême.

Nul doute que M. Laurent-Desrousseaux ne traite cette dramatique anecdote avec le talent dont il a donné déjà tant de preuves.

***

M. Guifard, qui avait été officiellement averti qu'il pouvait commencer la restauration des peintures de l'hôpital, vient d'être victime d'un accident de voiture à Paris et ne pourra commencer les travaux que dans deux ou trois mois.

On sait qu'un crédit de 3,000 francs est affecté à ce travail.

Sait-on aussi que le portrait de M. Guifard figure dans le grand tableau de Lenepveu, la *Bénédiction de la chapelle de Sainte-Marie*, au fond de l'abside ; c'est celui du personnage qui remplit les fonctions de sous-diacre, à côté du diacre porte-croix. Nous trouvons ce détail, parmi bien d'autres, dans la *Monographie de la chapelle Sainte-Marie d'Angers*, que M. Joseph Denais vient d'imprimer dans le dernier volume de la publication de l'État, l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*.

***

Le 1er mai, des ouvriers qui creusaient une tranchée pour le passage de l'eau de Loire dans la rue Saint-Martin, à Angers, ont mis à découvert un grand nombre de briques à rebord, plusieurs sépultures recouvertes de pierres d'ardoise et le dallage d'une voie romaine. Les blocs de pierre qui formaient la partie supérieure de cette antique chaussée mesuraient de 0m40 à 0m60 de longueur, sur 0m40 à 0m50 de largeur; l'un d'eux dépassait même en longueur 0m90; l'épaisseur variait de 0m30 à 0m35.

Il eût été facile, avec quelques coups de pioche, de dégager le reste du dallage, dont une partie seulement a été découverte; mais, comme toujours, les travaux ont été arrêtés précisément à l'endroit où ils auraient pu présenter de l'intérêt.

***

Le statuaire Guéniot a terminé la maquette du monument qui doit être élevé à Montaigu (Vendée) à la mémoire du colonel de Villebois-Mareuil.

Le héros est représenté debout, en uniforme de colonel français, donnant le signal de l'attaque. Il est tête nue, le pied gauche en avant, la main droite brandissant l'épée. L'attitude est noble et pleine de vie; elle parle.

***

Notre compatriote, le sculpteur Lhoest a été admis au salon, avec sa statue *Mélancolie*, qui est citée avec éloges par la critique parisienne. C'est, d'après le *Temps*, une des œuvres qui retiendront l'attention du visiteur du grand hall.

***

Par décret du président de la République, en date du 20 mars 1901, la ville d'Angers est autorisée à accepter le legs à elle fait par Mme veuve Maillot, d'un tableau du peintre Guillaume Bodinier, représentant un *Casseur de bois romain*.

***

Notre compatriote, le peintre Charbonneau, vient d'être reçu second au concours d'esquisses pour le Prix de Rome.

***

MM. Henry Coutant et Charles Lacarrière viennent de terminer une comédie en trois actes qui met en scène, dans le cadre d'une intrigue très dramatique, le monde politique actuel. Titre : *le Tremplin*.

***

Le Maine-et-Loire figure à l'*Officiel* au tableau de la production par département des combustibles minéraux pendant le 1er semestre 1900 pour le chiffre de 6,848 tonnes. En 1899, la production de l'année entière avait été de 14,950 tonnes (chiffre définitif) et en 1900 pour l'année entière de 13,850 tonnes seulement.

***

M. le comte de Blois, sénateur, vient d'être réélu membre de la Société des Agriculteurs de France, par 2.536 voix.

***

On a dit l'accueil chaleureux fait à la Nouvelle-Orléans, à Baltimore et à Washington à l'état-major et aux aspirants du *Duguay-Trouin*. Le président Mac-Kinley a voulu les recevoir et dans les grands clubs on les entoura d'attentions auxquelles ils ont été fort sensibles.

Un journal américain annonce que l'un d'eux, un Angevin qui, sous le pseudonyme de « Kostia », a fait de brillants débuts dans la *Nouvelle Revue*, prépare, comme un hommage à l'hospitalité américaine, un récit détaillé de la croisière du *Duguay-Trouin*.

***

Une dot Henri Giffard de 500 fr. a été accordée à la pupille de l'assistance de Maine-et-Loire, Augustine-Louise Rephaire.

***

Des médailles d'honneur de l'Assistance publique, en bronze, viennent d'être attribuées par M. le Ministre de l'intérieur, aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul Mmes Rose Domejean et Félicie Ragot, et aux infirmières Philomène Forget, Augustine Fouchard et Marie Baron, des Hospices d'Angers, qui se sont distinguées par le zèle et le dévouement dont elles ont fait preuve dans l'accomplissement de leurs fonctions.

La sœur Rose Domejean, née en 1827, est entrée à l'hôpital Saint-Jean le 15 juillet 1847. La sœur Félicie Ragot, née

en 1826, entra en fonctions le 28 juillet 1867 comme directrice de la cuisine. Philomène Forget, née à Jallais en 1836, est entrée comme infirmière à l'Hôtel-Dieu, en 1866. Augustine Fouchard, née à Chalonnes-sur-Loire en 1846, est entrée elle aussi comme infirmière en 1867. Marie Baron, née à la Baconnière (Mayenne), en 1842, est aux Hospices depuis 1871.

***

Mgr l'évêque vient de nommer chanoines honoraires M. l'abbé Rivereau, doyen de la Faculté des sciences à l'Université ; M. l'abbé Piton, curé de Saint-Serge ; M. l'abbé Ory, curé de Pouancé, et M. l'abbé Humeau, économe du collège de Combrée.

***

Sont nommés :

Officiers de l'instruction publique :

Mme Biotteau-Chevrollier, directrice d'intitution à Angers.

M. Bouic, ancien professeur à Angers.

M. Dupin, juge d'instruction à Angers.

M. le Dr Marchand, juge de paix à Durtal.

M. Vezin, ancien directeur d'école à Angers.

M. Vincensini, directeur de la Maison centrale et de la circonscription pénitentiaire de Fontevrault.

M. Nouvelle, ingénieur civil à Paris, ancien concessionnaire de la Compagnie d'électricité.

Officiers d'Académie :

M. Bouvet, chirurgien-dentiste à Angers.

M. Brunclair, conservateur du musée de peinture.

M. Bonneau, industriel d'art à Angers.

Mme Bury, membre du bureau d'administration du collège de jeunes filles de Saumur.

M. Coiffard, procureur de la République à Cholet, délégué cantonal.

M. Chauveau, médecin à Martigné-Briand.

M. Chabert, docteur-médecin, inspecteur des écoles à Seiches.

M. Chancel, président du Tribunal civil de Cholet.

Mme Chevalier, née Gigault, présidente de l'œuvre de l'Assistance des écoles laïques de Beaufort.

M. Chicotteau, ancien instituteur, secrétaire général de la Mairie d'Angers.

M. Drimon, sous-inspecteur des enfants assistés.

M. Duranceau, ancien percepteur, suppléant du juge de paix à Saint-Mathurin.

M. Camille Fichet, premier prix du Conservatoire de Paris, soliste des Concerts populaires, directeur de la chorale Sainte-Cécile.

M. Guérin, juge de paix à Longué, délégué cantonal.

Mme Guédon, directrice d'institution à Angers.

Mme Guénard, dite Pauline Treneau, présidente du comité de l'Association des Dames françaises à Saumur.

M. Alfred Haffner, architecte diplômé à Paris, inspecteur du Palais des Illusions à l'Exposition de 1900.

M. Hersan, délégué cantonal à Bécon.

M. Marais, professeur de travail manuel à l'école primaire supérieure d'Angers.

M. Adrien Mercier, ancien président du Tribunal de commerce d'Angers, administrateur de l'orphelinat municipal de garçons.

M. Petit, maire de Vernoil-le-Fourrier, délégué cantonal.

M. Piton, délégué cantonal au Lion-d'Angers.

M. Renard, adjoint au maire de Doué-la-Fontaine.

M. le chanoine Urseau, correspondant du ministère de l'Instruction Publique et de la commission des monuments historiques à Angers.

C'est avec un vif plaisir que nous avons appris et enregistrons la nouvelle distinction dont vient d'être l'objet M. le chanoine Urseau. Que notre distingué et dévoué collaborateur permette à la *Revue de l'Anjou* de lui adresser ses bien cordiales félicitations pour cet hommage tardif rendu à son talent, à son érudition, appréciés depuis longtemps de nos lecteurs.

***

Le colonel Lebrun, chef d'état-major du 16e corps, à Montpellier, sorti de Saint-Cyr et de l'Ecole de guerre, qui vient d'être nommé général de brigade à 46 ans, est originaire d'Angers.

Un autre de nos compatriotes vient d'être nommé général de brigade, M. Lelong, colonel de gendarmerie à Bordeaux. M. Lelong est originaire de Saumur.

***

Une réception a eu lieu le 10 avril au Cercle militaire, à Paris, pour fêter M. le commandant de Terves nouvellement promu officier de la Légion d'honneur.

Ses camarades de Paris avaient tenu à le féliciter et lui renouveler les sentiments de respectueuse amitié qu'ils éprouvent pour le doyen des officiers du 71e régiment territorial.

A cette réunion amicale, M. le lieutenant-colonel Coudriet a fait l'éloge du commandant de Terves, dont il a rappelé les brillants états de service.

***

On a procédé à Pékin à la translation solennelle, au cimetière militaire du Peï-Tang, des dépouilles mortelles des victimes du siège. Au cimetière, occupé par les troupes qui rendaient les honneurs, après les prières et l'absoute, M. Pichon, ministre de France, a salué une dernière fois les morts héroïques, parmi lesquels notre compatriote, l'enseigne de vaisseau Henry, « pleuré, a dit M. Pichon, par les assiégés du Peï-Tang comme s'il eût emporté avec lui l'espoir suprême, et qui associait aux connaissances professionnelles, l'intrépidité, le sang-froid, l'abnégation ».

***

Depuis la publication de notre dernière chronique, deux conférences ont été données à l'Université Catholique, l'une le vendredi 3 mars, par M. l'abbé Bossard, professeur à la Faculté des Lettres, l'autre, le vendredi 29 mars, par M. Etienne Lamy, ancien député.

M. Bossard a signalé *deux causes imprévues de l'expansion catholique dans le monde : nos rivaux et nos jacobins*. Les Français se sont distingués toujours entre les autres peuples par leur esprit de prosélytisme ; n'ayant jamais été entamée ni par l'hérésie, ni par le schisme, notre nation est restée l'agent le plus actif de l'expansion catholique. Mais les missionnaires français, travaillant à la diffusion de leur foi religieuse, n'ont cessé d'être les propagateurs de l'influence française. La rivalité des nations européennes contre la France leur a suggéré d'imiter son prosélytisme religieux et l'on voit l'Allemagne du Kulturkampft elle-même se prévaloir d'un droit de protection sur les catholiques d'Extrême-Orient. Ces

menées sont encouragées par les persécutions mesquines dont le catholicisme est l'objet dans notre pays et aussi par une campagne funeste contre l'armée, seule capable de faire au dehors respecter les antiques prérogatives de la France. Ainsi, le jacobinisme du dedans donne la main à l'étranger pour affaiblir notre prestige. Il est impossible qu'un pays méconnaisse longtemps ses vrais intérêts et s'entête à travailler à l'encontre : le catholicisme profite de ces rivalités et de ces conflits, mais nous pouvons espérer que les Français sauront bientôt le comprendre : ils ne peuvent se montrer indifférents ou hostiles à ces progrès ; bon gré mal gré, nous avons partie liée avec l'action catholique dans l'univers.

***

De la femme et de l'enseignement de l'État : tel était le titre de la conférence de M. E. Lamy. Très brillante, elle fut fort applaudie. M. Lamy est un diseur très artiste, un penseur aussi et un homme de convictions profondes. Jusqu'à ces derniers temps, a-t-il remarqué, dans la lutte des idées, il semblait que les adversaires du catholicisme lui eussent abandonné la femme, comme quantité négligeable. Ils ont fini par apercevoir que sa foi religieuse est un appoint considérable pour la conservation de l'influence chrétienne. Aussi, au nom de la science et aux frais de l'Etat, ont-ils entrepris beaucoup en faveur de la femme, de sa culture intellectuelle et si, par l'absence trop notoire de philosophie morale, ils excitent encore une défiance presque générale de la part de la femme française, cependant, il s'en faut que leur action soit demeurée inefficace. Aux croyants de France d'assurer à la femme les mêmes secours, les mêmes avantages intellectuels, dont on prétend faire comme un privilège et bientôt un monopole de la femme émancipée des influences religieuses : car la femme française est aujourd'hui la grande réserve chrétienne de la nation.

A suivre l'argumentation si agréable de M. Lamy, si riche d'observations très vraies et de détails si finement exprimés, nul auditeur qui n'accordât au conférencier une sincère admiration. Puis, comme des goûts et des couleurs on peut discuter — et aussi des conférences — on se demanda ensuite si l'État, qui pousse la femme hors de sa voie pour la jeter

souvent dans la misère, conserverait longtemps auprès d'elle le crédit accordé imprudemment à de trop belles promesses et si, par conséquent, les catholiques seraient bien avisés « d'emboîter le pas », pour ainsi dire, à l'État. D'aucuns se disent, qu'en fortifiant au besoin les études de leurs pensionnats de jeunes filles et en restant fidèles à leurs principes d'éducation morale [1], sans conspirer à modifier si profondément le rôle de la femme, les catholiques auront bien fait toutes choses. Les femmes de cœur, qu'ils pourront toujours opposer aux « femmes savantes » de l'État, ne sont-elles pas la vraie « réserve chrétienne de la nation ? »

***

Outre ces conférences, signalons deux cours publics, donnés cet hiver, à l'Université, et dont le seul programme permet d'apprécier le grand intérêt.

Dans son cours d'Archéologie biblique, M. Legendre, doyen de la Faculté de Théologie, a étudié cette année, *La Vie privée chez les Juifs* :

1° Le costume : bijoux et parures. — 2° L'habitation : sous la tente des patriarches, maisons et palais, un intérieur juif. — 3° La nourriture : repas et festins — la Cène pascale. — 4° La famille : l'enfant, sa naissance, son éducation, ses jeux. — 5° Mariage et divorce : les fiançailles, les noces, les conditions du divorce. — 6° La mort : les funérailles, les tombeaux, une scène de deuil dans la Palestine actuelle. — 7° Le

[1] Les dames modestes et chrétiennes voudront bien entendre en ce lieu les vérités de leur sexe. Leur plus grand malheur, chrétiens, c'est qu'ordinairement le désir de plaire est leur passion dominante, et comme, pour le malheur des hommes, elles n'y réussissent que trop facilement, il ne faut pas s'étonner si leur vanité est souvent extrême, étant nourrie et fortifiée par une complaisance presque universelle. Qui ne voit avec quelle pompe elles étalent cette beauté, qui ne fait que colorer la superficie ? Que si elles se sentent dans l'esprit quelques avantages plus considérables, combien les voit-on empressées à les faire éclater dans leurs entretiens ? et quel paraît leur triomphe, lorsqu'elles s'imaginent charmer tout le monde ? C'est la raison principale pour laquelle, si je ne me trompe, on les exclut des sciences, parce que, quand elles pourraient les acquérir, elles auraient trop de peine à les porter : de sorte que, si on leur défend cette application, ce n'est pas tant à mon avis dans la crainte d'engager leur esprit à une entreprise trop haute que dans celle d'exposer leur humilité à une épreuve trop dangereuse. — Bossuet, *Panégyrique de sainte Catherine*, 2e point.

Calvaire et le Saint-Sépulcre : les dernières scènes de la Passion.

Voici les titres des cours faits par M. l'abbé Bourgain, professeur à la Faculté des Lettres, sur la *Défense de l'Église de France contre l'accusation d'intolérance :*

1° Les Juifs de France au moyen âge (500-7 avril 1394). — 2° L'Inquisition : sa nécessité (1100-1233). — 3° L'Inquisition : son tribunal (1233-1350). — 4° Le procès des Templiers et le procès de Jeanne-d'Arc. — 5° La Saint-Barthélemy (1572). — 6° La Ligue (1576-1594).

***

Le Dr Motais a fait une conférence, salle de la Mairie, sous les auspices de l'Union des Femmes de France, sur *La femme aujourd'hui et demain.* Le sujet était épineux, très discuté à tort et à travers par ses adversaires et ses partisans.

M. Motais a eu le mérite de le mettre au point, en s'appuyant sur la saine raison et sur les lois de la nature qui ne changent pas comme les mœurs.

La femme est surtout un être de sentiment. Elle est faite pour aimer et se dévouer ; c'est sa caractéristique morale.

Pendant la partie la plus importante de sa vie, elle doit être mère avant tout, c'est-à-dire donner non seulement la vie physique à ses enfants, mais encore les élever et les guider dans toute leur enfance. Il en résulte que, si une jeune fille sans fortune a raison de se créer une situation personnelle qui la rende indépendante, il est à désirer que, mariée, son mari suffise seul à l'entretien de la maison et ne lui demande pas son concours par l'abandon de ses enfants.

La femme mariée est actuellement mineure. La loi actuelle est injuste à cet égard, humiliante même pour la femme. Une réforme s'impose sur ce point.

La femme doit-elle devenir électeur et éligible ? Oui, dans certains cas particuliers. La loi lui donne déjà le droit de vote au Tribunal de commerce. On le réclame pour les Chambres d'agriculture, etc.

Quant à la politique proprement dite, « on voit bien ce que la femme pourrait y perdre, on ne voit pas ce qu'elle pourrait y gagner ».

Si la Société veut utiliser, dans l'ordre public, les qualités

de la femme dont la fonction maternelle a cessé, qu'elle la mette à la tête des établissements de bienfaisance.

Là, trouveront à se déployer ses qualités innées de dévouement, d'aptitude à soigner et à consoler les malades, d'organisation de tous les détails d'intérieur, etc.

Le Préfet des Hautes-Pyrénées vient de nommer deux dames administrateurs du bureau de bienfaisance de Tarbes.

M. Motais insiste pour que cette excellente mesure s'étende à tous les établissements de bienfaisance, notamment aux hospices, à l'asile des vieillards, aux orphelinats, etc.

***

Grâce à l'initiative de M. Jules Baron, M. Lerolle, député de Paris, est venu faire, à Cholet, une conférence sur *La liberté d'association.*

***

Une assistance nombreuse était réunie, le dimanche 10 mars, au Cirque-Théâtre, pour entendre la conférence donnée, sous la présidence de M. Gain, par M. Hubert-Valleroux, avocat à la Cour de Paris et lauréat de l'Institut, sur le *Droit de l'association et ses ennemis.*

***

M. Bruzon a fait une conférence, à Angers, sur le *Fonctionnement de l'Office du Travail* et sur la nécessité de la création d'Offices semblables dans tous les grands centres industriels, sous la présidence de M. André, membre de la Chambre de commerce.

***

M. Henry Jagot, rédacteur en chef de la *France du Sud-Ouest* a fait, en la salle des fêtes de la Mairie, sous les auspices de la *Ligue de l'enseignement* une conférence sur le *Rachat par l'État des lignes de chemins de fer.*

***

M. Benito Sylvain, officier de la marine haïtienne, stagiaire de la marine française et aide-de-camp de S. M. l'empereur

Ménélick, a fait une conférence sur ses impressions de *Voyage de Paris à Abdis-Abeba*, capitale de l'Éthiopie.

***

M. A.-J. Verrier a publié récemment, sous le titre de *Resurrexit*, une charmante poésie que M. L. Boyer a mise en musique avec accompagnement de piano. L'auteur ne nous en voudra pas de la reproduire :

Alleluia !... alleluia !... La terre enfin s'est réveillée,
Hier encor glacée au souffle des hivers,
Aujourd'hui souriante et tout ensoleillée.
Bientôt gazouillera le nid dans la feuillée ;
La sève des rameaux gonfle les bourgeons verts ;
La pourpre et l'émeraude émaillant les prairies,
Racontent les splendeurs de la Divinité.
Les gazons diaprant leurs souples draperies
Tendent les frais vallons pour nos pâques fleuries !
Alleluia ! Alleluia ! Christ est ressuscité !

Alleluia !... L'oiseau joyeux dans le bocage
Trille un hymne enflammé qui monte au Créateur ;
De ses plus doux parfums la fleur lui rend hommage ;
L'aigle, pour l'adorer, par delà le nuage
Courbant le front, se fait petit sur la hauteur.
Tous les mondes, ravis, acclament ses louanges
Et les diront sans fin pendant l'éternité.
Que la terre se joigne aux cieux, et l'homme aux anges ;
Chantons en chœur, unis aux célestes phalanges :
Alleluia ! Christ est ressuscité !

Alleluia !... Repliez ces voiles funèbres ;
Semez à pleines mains des lis sur ces tombeaux ;
A l'orient l'aurore a chassé les ténèbres,
Les nefs ont retenti des cantiques célèbres,
Et de la vérité s'embrasent les flambeaux.
De sa puissante main Christ a brisé tes chaînes,
Esclave, dresse toi, voici la liberté.
Que tressaillent de joie et les monts et les plaines,
Montez, parfums, chantez, oiseaux ; coulez, fontaines ;
Alleluia ! Christ est ressuscité !

***

Neuvième Concert populaire.

M. Brahy, indisposé, n'ayant pu diriger l'*Ouverture de Fidelio*, de Beethoven, et la *Rhapsodie*, de Lalo, qui figuraient en tête et à la fin du programme, le maître distingué qu'est M. Vincent d'Indy, a bien voulu le remplacer. L'orchestre, sous sa direction, s'est montré ce qu'il est habituellement, c'est-à-dire parfait.

M. Vincent d'Indy, dans cette séance, nous a fait entendre plusieurs de ses compositions, une *Symphonie pour orchestre et piano*, exécutée pour la première fois à Angers, et le *Chant de la Cloche*. La *Symphonie*, écrite tout entière sur un motif montagnard français, nous a démontré combien grande est la science du maître. Mais, peut-être parce qu'elle est écrite sur un thème unique, peut-être aussi parce que nous l'entendions pour la première fois, nous a-t-elle semblé empreinte d'une certaine monotonie. Je suis persuadé qu'une deuxième audition ferait disparaître cette impression, car il y a là une grande somme de talent dépensée. M. Wurmser y a tenu d'une façon magistrale la partie de piano, qui exige de sérieuses qualités.

Le *Chant de la Cloche*, d'une suave et douce mélodie, a été admirablement rendu par Mlle de Larouvière, dont nous n'avons plus à faire l'éloge, et M. David, un jeune ténor plein d'avenir.

M. Wurmser, *Helvetia*, de V. d'Indy, une *Toccata*, de Scarlatti, la *Deuxième Rhapsodie*, de Liszt, nous a fait voir toutes les ressources de son talent de pianiste. Rappelé par de chaleureux applaudissements, il a exécuté avec beaucoup de maëstria la *Bourrée fantasque*, de Chabrier. Sans avoir le brio, la sonorité de M. Cortot, M. Wurmser s'est montré absolument supérieur, musicien érudit et instrumentiste expert.

Mlle de Larouvière a dit de sa belle voix, avec beaucoup de grâce et un charme exquis, la *Promenade matinale*, de Verlaine, mise en musique par M. Ch. Bordes, le chef distingué des Chanteurs de Saint-Gervais. Puis M. David a chanté avec beaucoup d'autorité un *Air de ténor avec trompette*. Il a fait montre d'une grande intelligence dans le rendu de cette œuvre sévère du grand Bach. Ajoutons que M. Evrard s'est très bien tiré de la difficile partie de trompette qui lui incombait.

Dixième Concert populaire.

Comme les précédents, le dixième Concert fut un régal pour les oreilles angevines.

Une deuxième audition de la *Symphonie fantastique*, de Berlioz, nous a permis d'apprécier mieux encore la superbe œuvre du maître, l'excellence de notre orchestre, le talent de ses solistes, la science du chef, M. Brahy.

M. Lemaître, le violon solo de l'Association, que nous aurions préféré entendre dans une œuvre de plus large envergure, a fort bien joué la *Romance* de Svendsen et la *Rhapsodie hongroise*, de Hauser.

Nous avons encore applaudi la belle *Ouverture d'Egmont*, de Beethoven, et la *Seconde étude symphonique sur le deuxième Faust de Gœthe*, de notre regretté compatriote, G. Lekeu, jouée pour la première fois.

Deuxième Concert extraordinaire.

L'Association artistique nous réservait, pour la clôture de la saison, une solennité musicale de premier ordre. Jamais encore les Angevins n'avaient été conviés à pareille fête. Aussi, la foule des auditeurs fut-elle si compacte, que plusieurs centaines de personnes se virent refuser l'entrée faute de place.

Nous étions conviés à entendre la *Marie-Magdeleine* de Massenet, ce génie resté toujours si français, si personnel, dont les compositions débordent de mélodie, de cette mélodie qui fait si souvent défaut dans les œuvres modernes.

La musique, tout à la fois savante et enchanteresse de *Marie-Magdeleine*, a séduit complètement l'auditoire, dont le silence recueilli et les explosions d'enthousiasme ont prouvé avec quel plaisir il verrait accorder une plus large place sur les programmes aux productions de certains compositeurs français, comme Massenet, Saint-Saëns et autres. Certes, Wagner, Listz, Brahms, sont des talents de premier ordre. Mais leur musique demande, pour être comprise, une certaine tension d'esprit, provoque la fatigue, et leurs œuvres ne seraient que mieux appréciées, si elles étaient encadrées par les morceaux d'inspiration plus limpide, de compréhension plus facile, écrits par nos maîtres, qui les valent bien.

L'*Oratorio*, de Massenet, a d'ailleurs été rendu avec une perfection qui ne surprendra personne, quand on saura que

Mme la vicomtesse de Tredern, Mme la comtesse de Maupeou, MM. le comte de Gabriac et Lelubez avaient bien voulu se charger de l'exécution des soli, que les dames et demoiselles de la meilleure société d'Angers et la Sainte-Cécile chantaient les chœurs, que la partie instrumentale était confiée à l'orchestre de l'Association artistique au complet et que M. de Romain tenait le bâton de chef d'orchestre.

Les chœurs et l'orchestre ont parfaitement marché, et nous ne savons quels éloges adresser au talent de l'excellente musicienne et grande cantatrice qu'est Mme la vicomtesse de Tredern, à la voix chaude et savamment conduite de Mme de Maupeou, au bel organe de M. de Gabriac, à la diction si parfaite de M. Lelubez, qui ont rendu, avec un sentiment juste et une expression exquise, les jolies pages du beau drame sacré de Massenet.

Ajoutons que M. de Romain, à qui incombait la tâche vraiment écrasante de diriger cet ensemble formidable, a fait preuve d'une supériorité que lui envieraient beaucoup de chefs d'orchestre et des plus réputés. Il a été vraiment l'âme, le roi de la fête. Grâce à lui, nous avons eu une audition parfaite d'une œuvre délicieuse, audition dont nous lui garderons un souvenir reconnaissant.

Par un hommage délicat, le concert débutait par la *Méditation sur le septième petit prélude de Bach*, de Jules Bordier, dont M. Lemaître a très délicatement rendu le solo de violon. Il était de toute justice de rappeler dans une telle solennité, que notre regretté compatriote fut, avec MM. Alfred Michel et de Romain, le promoteur du mouvement musical qui a fait d'Angers l'un des centres artistiques les plus réputés de France. V. P.

***

Le Concert donné le vendredi 8 mars à Nantes par l'orchestre de la Société des Concerts d'Angers a obtenu un succès énorme, constaté par l'unanimité de la presse nantaise, dont voici quelques extraits :

Je veux, avant tout, rendre hommage au très grand talent de M. Édouard Brahy, le jeune chef des concerts populaires d'Angers. Doué d'une mémoire extraordinaire, il dirige tout par cœur, avec une sûreté et une science remarquables. L'orchestre, très souple,

obéit à sa baguette nerveuse, ferme et autoritaire, et il parvient à donner, avec un nombre de musiciens relativement restreint, l'illusion de la quantité.

Je ne veux pas faire ici de comparaisons, j'y suis profondément hostile, je crois l'avoir dit déjà, mais je ne puis m'abstenir d'exprimer l'admiration que m'inspire le *quatuor* de l'orchestre d'Angers ; j'entends par là, les violons, violoncelles, altos et contrebasses. Il y a chez eux un ensemble, une vigueur, une homogénéité de sonorité sortant tout à fait de l'ordinaire, et qu'il eût été injuste de passer sous silence.

Le programme que l'on nous a offert était admirablement composé, mais le peu d'espace dont je dispose ne me permet pas d'en analyser à fond tous les numéros, et je me contenterai de citer en toute première ligne la magnifique exécution du *Dante*, symphonie de Franz Liszt. (*Le Petit Phare*).

L'orchestre d'Angers possède un chef de la plus haute valeur, M. Édouard Brahy.

Ce jeune artiste, qui s'est révélé voici trois années seulement, peut compter parmi les meilleurs *cappelmeister* actuels.

D'une organisation musicale vraiment extraordinaire, il conduit, de mémoire, avec une sûreté étonnante, les partitions les plus difficiles. Sa présence à la tête de l'orchestre est un des gages les plus assurés du succès et de la vitalité de l'Association artistique.

Deux des plus beaux fragments wagnériens : l'œuvre des *Maîtres Chanteurs* et le sublime prélude de *Parsifal* figuraient au programme. L'exécution en a été fort bonne. Brahy, dans l'ouverture, a intelligemment fait ressortir l'opposition des différents thèmes. J'ai surtout beaucoup apprécié la façon dont il a su mettre en valeur le *scherzando* des hautbois et des clarinettes, bafouant le motif des *Maîtres*, et le difficile passage où ce dernier thème proclamé par les cuivres s'unit à celui de l'*Amour*, chanté par les cordes et à celui de la Bannière lancé par les bois. (*Le Populaire*).

Il est difficile, je crois, d'assister à plus splendide audition musicale que celle offerte hier soir par l'orchestre des Concerts d'Angers. Aussi n'est-il pas besoin de dire que la salle était archicomble, du moins aux belles places. Le programme était des mieux composés.

L'*Ouverture d'Euryanthe* a été magistralement enlevée par les excellents musiciens, qui ont mis hautement en valeur les beautés de cette admirable pièce symphonique.

Le succès qu'a remporté ce premier morceau s'est renouvelé après chaque numéro du programme. (*Le Nouvelliste*).

M. Brahy, qui dirige l'orchestre d'Angers, et qui le dirige sans avoir devant lui aucune partition, est un maître dans toute l'acception du terme. On voit qu'il s'est assimilé, jusque dans leurs plus petits détails, les ouvrages qu'il conduit ; l'œil et la baguette partout, il sait faire pénétrer chez ses musiciens le feu sacré qui l'anime. Aussi obtient-il d'eux une exécution réellement supérieure. Les nuances sont minutieusement observées ; les *pianissimi* se réduisent à l'épaisseur d'un fil de soie, tandis que les *forte* sont d'une vigueur et d'une sonorité éclatantes.

Quant à l'ensemble, nous ne pensons pas qu'il soit possible d'en offrir un plus complet et plus harmonieux ; les cordes semblent n'avoir qu'un seul archet, le quatuor d'harmonie est d'une douceur éolienne et les cuivres ont des sons de velours. N'oublions pas la partie de harpe, qui est tenue par un artiste de haute valeur.

(*Espérance du Peuple*).

***

Le 7 mars, un concert de musique ancienne, consacré à l'audition des maîtres des XVe et XVIIIe siècles (dits de la basse continue) avait été organisé par M. Ch. Bordes, directeur de la *Schola Cantorum* de Saint-Gervais, avec le concours de ses meilleurs solistes, dans la salle du Quinconce.

La partie purement instrumentale comprenait une *sonate* pour violon, de Senaille et un fragment de la célèbre *sonate en sol* de Sébastien Bach, dont l'archet de M. Joseph Debroux a su rendre avec beaucoup de maîtrise le caractère large et grandiose.

La partie vocale permettait à Mlle de Larouvière, dans l'air de l'*Oratorio de Noël* de Bach, et à M. David, dans l'air de ténor d'*Ezéchias* de Carissimi, de se faire applaudir.

Le succès de M. Gebelin, dont la belle voix de basse a particulièrement mis en relief les motifs superbes de l'air de *Josué* d'Haëndel, a été également considérable.

Le concert se terminait par une curieuse cantate, le *Berger Fidèle* de Rameau, que Mlle de Larouvière a délicieusement chantée avec accompagnement de violons et de violoncelle par MM. Debroux, Lynen et Reuland.

***

Le jeudi 18 avril, le concert-spectacle donné au profit du patronage de Saint-Vincent-de-Paul avait attiré à la salle du Quinconce une élégante et nombreuse assistance.

Après une fine comédie de Verconsin, *La Peur du Mariage*, que des artistes amateurs ont interprétée avec un très réel talent, le programme comportait l'audition des chœurs de femmes de *Marie-Magdeleine*, dont le succès a été si remarqué au dernier festival de l'Association artistique.

Le public a également réservé le plus favorable accueil aux amusants monologues de M. Paul Décard et a souligné par de longues salves d'applaudissements la revue de M. Miron d'Aussy, intitulée : *La bonne Aventure, ô gué* ! qui terminait la soirée.

Comme ses aînées, cette nouvelle composition de notre spirituel compatriote est pleine de verve et d'entrain. On a ri d'un bout à l'autre, surtout aux couplets de la *grande foire de 1900* et du *président Deschanel*. Il est vrai d'ajouter que cette bluette était artistiquement interprétée par l'auteur lui-même, auquel d'habiles amateurs donnaient agréablement la réplique.

***

Le samedi 20 mars, la société Sainte-Cécile d'Angers a donné dans la salle du Cirque-Théâtre, avec le concours d'artistes distingués, un remarquable concert. Nous ne saurions mieux faire, pour en rendre compte, que de reproduire les lignes suivantes parues dans l'*Anjou*, sous la signature Ludwig, qui cache un critique musical dont la compétence n'est mise en doute par personne.

M. Jacques Thibaud vient d'ajouter un nouveau succès à la série de ceux qu'il a remportés durant l'hiver, dans toutes les villes où il s'est fait entendre. Hier, c'était à Nantes, tout dernièrement à Marseille et à Nîmes, où il donnait un concert avec l'éminent pianiste compositeur, M. Louis Bonnet, auquel nous adressons en passant nos félicitations pour les palmes académiques depuis si longtemps méritées. En s'assurant le concours du jeune et déjà célèbre violoniste, la Société de Sainte-Cécile a bien mérité des amateurs de musique, si nombreux dans notre ville.

Le concert de samedi dernier restera l'une des plus belles mani-

festations artistiques qu'elle puisse enregistrer dans les annales de son histoire. Les virtuoses que nous y avons applaudis n'étaient point des étrangers pour les Angevins, déjà mis à même d'apprécier leur admirable talent à nos concerts populaires. MM. Jacques Thibaud et Lucien Wurmser s'y sont toutefois révélés sous un jour nouveau et la belle et poétique sonate de Saint-Saëns, la première partie de celle de Franck, nous ont permis de constater la souplesse et la variété de leur technique et de leur jeu. Le premier morceau de la Sonate de Saint-Saëns a particulièrement séduit le public. C'est, d'ailleurs, une page exquise. M. Thibaud a délicieusement interprété une *Mazurka* de Zarzicki, un *Scherzando* de Marsick et les *Airs Russes* de Wieniawski, qui lui ont valu une ovation des plus enthousiastes. Il possède au plus haut degré le don du charme et la chaleur communicative qui transmet, de l'âme de l'artiste à celle de l'auditeur, l'émotion intérieure sans laquelle il n'est point de vraie impression d'art.

Le talent de M. Wurmser est surtout fait de délicatesse et de grâce. Il s'est montré incomparable dans la *Romance sans parole* et le *Scherzo* de Mendelssohn, ainsi que dans la *XIII*e *Rapsodie* de Liszt. L'interprétation de la sonate nous avait prouvé que le virtuose était doublé du musicien.

Mlle Zielinska a obtenu également un franc succès dans la *Toccata* de Paradisi et une *Étude* de Schutt, plus musicale que ne le sont habituellement les compositions pour harpe.

Il eût été difficile de démontrer plus nettement les avantages du nouvel instrument de la maison Pleyel-Wolf, Lyon et Cie.

Un enrouement subit de Mme Mayrand nous a privés du plaisir d'entendre le duo de *Sigurd* et un air de *Proserpine* de Paisiello, mais nous avons, en revanche, applaudi une superbe mélodie de Saint-Saëns, *La Cloche* et *A Douarnenez* de Th. Dubois, que M. P. Daraux a fait bisser. Chez ce chanteur, la beauté de la diction égale le charme de la voix.

Les chœurs des *Romains*, d'*Hérodiade*, *Les Hébreux captifs* et des monologues détaillés avec esprit par M. Paul Décard, un fin diseur, complétaient le programme. La société Sainte-Cécile a recueilli des applaudissements très mérités. M. Lépicier, au début du concert, a remis à M. Fichet, directeur, les insignes de la distinction qu'il vient d'obtenir, au nom des membres de la chorale qu'il dirige avec autant de talent que de dévouement. Il a rappelé, en termes chaleureux, les services rendus par l'excellent et consciencieux artiste à la Société des Concerts, et ses paroles ont été soulignées par les applaudissements de la salle entière.

***

Nécrologie :

Mgr Barbier de Montault, qui a si grandement contribué à développer en Anjou la science archéologique, et qui fut le fondateur de notre Musée Diocésain, vient de mourir dans le Poitou.

La *Revue de l'Anjou*, qui comptait le savant prélat, depuis 1859, au nombre de ses collaborateurs, lui consacrera, dans son prochain numéro, une notice spéciale.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Aubert. Successivement juge de paix à Conlie, à Baugé, à Château-Gontier et à Laval, M. Aubert revint ensuite à Angers, où, depuis 27 ans, chacun avait pu le voir à l'œuvre.

Malgré ses laborieuses et incessantes fonctions, il s'occupa de la révision des usages de plusieurs cantons du ressort de la Cour d'Angers.

Il trouva encore le temps de consacrer des heures à la science ; la botanique d'abord et ensuite l'histoire naturelle occupèrent les rares loisirs d'une vie si ocupée. Il arriva ainsi à composer une collections de papillons, qui a une réelle valeur scientifique.

La Commission du musée d'histoire naturelle de la ville d'Angers, sur la proposition de M. Bouvet, directeur de cet établissement, vient d'acquérir cette magnifique collection, qui renferme environ deux mille espèces comprenant toutes ou à peu près toutes celles propres au département de Maine-et-Loire. La série la plus intéressante est peut-être celle des *microlépidoptères*. Ces charmants et minuscules papillons ont été préparés par M. Aubert avec un art véritable. A noter aussi de très curieux spécimens présentant des variétés ou des cas d'aberrations remarquables. M. Aubert a laissé trente volumes de notes manuscrites concernant ses collections.

M. Aubert avait reçu en don les lépidoptères de la riche collection de M. de Tarlé. Ces deux collections vont être réunies par M. F. Delahaye en une seule, de façon à présenter un ensemble d'une grande valeur scientifique.

M. Aubert, ancien président de la Commission du musée d'histoire naturelle, avait bien souvent manifesté le désir de voir la ville d'Angers acquérir ses collections; son vœu le plus cher est actuellement rempli.

A. Z.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La controverse de l'Apostolicité des Églises de France au XIXe siècle, par A. Houtin. In-8 de IV-140 pages; Paris, Fontemoing; Laval, Goupil; mai 1901.

La première édition de cette étude avait trouvé un accueil très favorable dans le monde scientifique; nul doute que la seconde, assez fortement augmentée, n'éveille encore davantage d'intérêt. L'auteur tient de trop près à la *Revue de l'Anjou* pour qu'elle puisse apprécier son ouvrage sans crainte d'être accusée de partialité. Mieux vaut pour elle enregistrer deux des appréciations qui ont été portées sur la première édition, par des revues d'un caractère très différent mais faisant autorité.

Voici d'abord le jugement des Pères Bollandistes :

« Il est difficile de résumer avec plus de verve, plus de bon sens, plus de compétence, la controverse dont il s'agit. Sans entrer dans la discussion proprement dite de la question en litige, M. l'abbé H., s'est à peu près uniquement attaché à faire l'historique de la controverse elle-même. Ce récit, à la fois amusant et navrant, devrait suffire à ouvrir les yeux de tout homme impartial. L'auteur est trop pleinement d'accord avec nous pour que nous insistions sur les mérites et sur l'intérêt de son excellent et courageux ouvrage. Nous préférons soumettre aux réflexions de nos lecteurs les nobles et sages paroles par lesquelles il termine son exposé :

C'est ainsi que semble finir une controverse où tant d'énergies ont été gaspillées. Les légendaires venaient trop tard dans le siècle de l'histoire pour être non pas victorieux, mais pour gagner quelque gloire à leur tentative. Vers 1845-1848, au moment où ils s'engageaient dans une voie sans issue, ni le talent ni le génie n'étaient nécessaires pour comprendre dans quel sens serait la marche de

l'avenir. A défaut de l'amour de la vérité, une politique bien entendue ordonnait de choisir entre diriger le mouvement historique, comme l'avaient fait Mabillon, Ruinart et Tillemont, ou bien le suivre avec résignation. Les traditionnistes aimèrent mieux retourner en arrière ! Aux conceptions de l'âge mur, ils préférèrent les fictions d'imaginations enfantines, quelquefois malhonnêtes. Ils sacrifièrent le jugement à la compilation. Ils employèrent l'érudition à battre en brèche la science. Quelques-uns, s'il faut achever de les juger, montrèrent même qu'ils voulaient l'esprit humain moins hardi, moins vigoureux, moins sain, et qu'ils ne craignaient rien tant que la critique, l'exercice de la raison. Ils n'avaient pas compris que la vérité a promesse de vie éternelle. Tôt ou tard elle finit par triompher. Qu'il soit permis de trouver les symptômes de sa victoire définitive dans l'affaiblissement notoire dont souffre la réaction anticritique. On peut bien déjà se réjouir de la disparition de quelques autres factions rétrogrades, ses dignes émules, qui, avec elle, ont encombré la seconde moitié du XIXe siècle et en ont paralysé le mouvement. (*Analecta Bollandiana*, 3e fascicule de 1900, t. XIX, p. 354.)

La *Revue critique* s'exprime ainsi :

« Le récit est piquant et abondamment appuyé de citations. M. H. possède une connaissance étendue des brochures et des feuilles éphémères où les adversaires de la critique ont excommunié leurs coreligionnaires mieux avertis. Les extraits qu'il fait sont très curieux. Ils sont soigneusement accompagnés de leurs références... La brochure de M. Houtin est un fragment instructif de l'histoire littéraire de l'église gallicane. » P. L. (*Revue critique de littérature et d'histoire*, n° du 7 Janvier 1901.)

R. N.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1080-1.

Mgr X. BARBIER DE MONTAULT

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE D'ANGERS

FONDATEUR DU MUSÉE DIOCÉSAIN, ETC.

(1830-1901)

Parmi les hommes qui ont rendu le plus de services à l'histoire et à l'archéologie angevine, il convient, pour ne parler que des morts, de citer, en première ligne, avec M. Godard-Faultrier et M. Célestin Port, Mgr X. Barbier de Montault, historiographe du diocèse d'Angers, créateur de notre Musée diocésain, l'un des fondateurs du *Répertoire archéologique* et l'un des plus anciens rédacteurs de la *Revue de l'Anjou.*

Nombre de nos compatriotes lui ont dû le goût des antiquités de notre pays, et c'est faire œuvre de justice et de gratitude en même temps, que de saluer sa tombe, en énumérant ses travaux devant qui peut-être les ignore ou déjà les oublie. Bien que la vie ne soit pas longue, la mémoire est encore plus courte. Et si l'on ne songeait qu'à la terre, rien ne serait plus mélancolique et plus désespérant que la brièveté du souvenir.

Ainsi, en 1876, Mgr X. Barbier de Montault décrivit et classa le riche trésor de la magnifique collégiale de Saint-Nicolas de Bari, en Calabre. Le Chapitre ne savait com-

ment lui témoigner sa gratitude, son enthousiasme; il le nommait « surintendant des travaux de restauration de l'église »; il lui prodiguait les honneurs, les témoignages d'une reconnaissance qui semblait devoir être éternelle. Et, vingt-trois ans plus tard, l'auteur de ces lignes essayait en vain d'évoquer le nom du savant prélat en cette même église de Saint-Nicolas de Bari : les publications que Mgr Barbier avait consacrées au célèbre sanctuaire étaient oubliées déjà, ignorées de tout le clergé!...

Je suis convaincu que notre province gardera plus fidèlement la mémoire de ceux qui, dans la mesure de leurs moyens, avec leurs qualités — et leurs défauts, qui n'en a pas? — à l'heure où ils ont vécu, ont contribué plus ou moins au progrès des sciences et des lettres angevines. Et c'est pour y aider que j'essaye de résumer, en quelques pages succinctes, et en toute liberté, mais fatalement avec des omissions, la vie et les écrits de l'éminent archéologue qui vient de disparaître.

Né à Loudun (Vienne), le 6 février 1830, l'abbé Marie-Joseph-Xavier Barbier était angevin par ses origines paternelles; il l'était un peu aussi par sa mère, nièce de l'évêque, Mgr Montault. Il avait d'ailleurs tenu à rappeler cette alliance distinguée, non sans une pointe d'exagération, en ajoutant à son nom celui de sa mère, et c'est sous la signature « X. Barbier de Montault » qu'il s'est fait connaître.

Élève du petit séminaire Mongazon, puis, à Paris, du séminaire Saint-Sulpice, et, à Rome, de la Sapience et du Collège Romain, il revint tout jeune à Angers, où Mgr Angebault voulut se l'attacher avec le titre d' « historiographe du diocèse » (1857).

On a parfois reproché à l'abbé Barbier de paraître rechercher trop la vanité des titres et des dignités; il éprouva, en ce temps-là, des déboires assez cuisants, au sujet de son camail de chanoine honoraire, puis de son

titre de camérier de Sa Sainteté, alors beaucoup plus rare qu'aujourd'hui. Mais il convient de lui rendre cette justice, qu'en dépit d'une santé assez éprouvée le jeune prêtre prit très au sérieux les obligations de sa charge d'historiographe du diocèse.

Les brocanteurs et les « chineurs » n'avaient pas encore parcouru toutes les sacristies et tous les presbytères ; les archives de fabrique n'avaient pas toutes été dispersées. L'historiographe se montrait infatigable à la recherche des vieux papiers qu'il sauvait du désastre et qu'il rapportait triomphalement à l'évêché, où on les voit encore, malheureusement insuffisamment classés, malgré le zèle éclairé de MM. Charles Urseau et Pinier, qui avaient commencé à s'en occuper depuis.

Il relevait en même temps 900 inscriptions, qui furent publiées en 1868-1869 sous le titre *Épigraphie angevine*. Il rétablissait d'anciens usages locaux, répondant ainsi par avance à ceux qui devaient l'accuser plus tard de vouloir « tout romaniser ». Il « reconnaissait » les reliques, restaurait le culte des Florent, des Maxentiol et des Avertin, poursuivait le procès de béatification de Robert d'Arbrissel, le fondateur de Fontevrault, et du moine Regnault, de l'abbaye de Mélinais.

Enfin, ses voyages et ses excursions dans le diocèse lui permettaient de se procurer des ornements anciens, des émaux, des vases sacrés, des vitraux, des manuscrits, maints objets souvent très précieux, parfois aussi de valeur inégale — comme il arrive en pareille occurrence — mais tous dignes d'être recueillis, conservés et étudiés.

Mgr Angebault, qui n'était point un artiste mais qui savait honorer les Arts, — c'est à lui, ne l'oublions pas, que la cathédrale de Saint-Maurice doit son incomparable tapisserie française du XIVe siècle, l'*Apocalypse* de Nicolas Bataille, — Mgr Angebault écrivit, à ce propos, une *Lettre pastorale* (16 juillet 1858), en faveur de la création du

Musée diocésain, dont l'évêque fut le patron, mais dont l'abbé X. Barbier fut l'âme, le véritable fondateur et créateur (7 novembre 1857).

Ce Musée d'abord à la Psalette, rue Saint-Aignan, puis à l'Évêché, contenait en 1861, lorsque le jeune archéologue voulut repartir pour Rome, plus de 3.000 numéros, et c'est encore aujourd'hui — entre les mains si compétentes de M. L. de Farcy, qui le dirige depuis 1867 — le seul musée de ce genre, si l'on en excepte peut-être une tentative faite, je crois, à l'évêché de Tarentaise et à l'archevêché de Bourges[1].

Il est moins aisé que ne le pourraient croire les jeunes gens de rendre service à ses concitoyens, surtout lorsqu'il s'agit de déranger certaines habitudes apathiques et de réveiller l'inertie.

Ceux qui apprécient le repos et la tranquillité, ceux qui craignent les dérangements et les déceptions, redoutent les critiques mal fondées ou malveillantes, les quolibets malicieux ou les plaisanteries épaisses, ceux qui escomptent à leur profit les jouissances de la sympathie générale, ceux qui s'imaginent enfin qu'ils seront récompensés, de leurs efforts et de leurs peines par les hommages publics, ou tout au moins par une déférence spéciale, ceux-là ne connaissent point la vie humaine. Qu'ils reviennent de ces illusions et sachent envisager les choses comme elles sont, ou ne se prêtent point au rôle, toujours fort discuté et fort contesté, de « bienfaiteur de ses contemporains ».

D'abord « nul n'est prophète en son pays », c'est là parole d'Évangile. Le sage Solon, qui était païen, dit aussi,

[1] J'ai décrit, minutieusement, en 1881, pour la *Commission de l'Inventaire général des Richesses d'art de la France* du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui me l'avait demandé, tous les objets artistiques de cette intéressante collection. Le travail, accepté par la Commission, n'a pas pu être imprimé par suite de la liquidation des publications de l'État, que nécessita la suppression de crédit votée par le Parlement, sur la proposition de M. Antonin Proust.

qu'en tous les cas on « ne peut juger le mérite d'un homme qu'après sa mort », ce qui prouve qu'on se leurrerait parfois, en pensant recueillir la moisson de son vivant.

Le public, appelé à bénéficier de votre création, s'étonnera, soupçonnera, dénigrera.

Votre dévouement paraîtra suspect, intéressé, vaniteux ou ambitieux. Bien heureux si vos sacrifices d'argent ne vous sont pas reprochés comme des spéculations avantageuses pour vous-même !

On vous supposera des arrière-pensées détestables.

On ne se décidera pas aisément à reconnaître, tout simplement, ce qui est pourtant vrai, grâce à Dieu ! que certains hommes aiment à se dépenser et à se dévouer, comme il y en a d'autres qui se complaisent à nuire et à opprimer.

Donc, si vous entreprenez quelque fondation, si vous faites effort pour sortir de l'ornière ou en faire sortir, attendez-vous à n'être ni très secondé ni très apprécié.

Les fondateurs d'œuvres ne doivent écouter que leur conscience ; ils auront le droit de se consoler de l'injustice de l'opinion, en se rappelant l'aveu fait, en un jour de sang-froid, par le héros qui peut-être fut le plus « glorifié » de tout le genre humain. « En examinant ce que c'est que la gloire, disait Napoléon, elle se réduit à peu de chose. Qu'on soit jugé par des ignorants, vanté par des imbéciles, applaudi ou censuré par la populace, il n'y a pas là de quoi être fier. »

Il n'y a pas là non plus de quoi se décourager, si la gloire ou la renommée, ou même si la simple équité vous fuit !

Quand l'abbé Barbier entreprit de créer à Angers le Musée diocésain, de sauver de la destruction tant d'objets intéressants pour l'archéologue et pour l'artiste, il dut nécessairement se heurter à tous les ennuis, à tous les obstacles et à toutes les résistances que suscitent, non seulement le mercantilisme inquiet et jaloux, mais aussi

l'ignorance satisfaite, l'esprit de contradiction, les calculs mesquins et, plus tard, les rivalités basses et les jalousies implacables, lorsque l'œuvre, bien modeste pourtant, eut pris corps et semblé prospérer, en dépit de la routine, en dépit de tant d'inertie et d'obstruction, et des sarcasmes timides et des assauts effrontés pour décourager l'initiateur. D'autres ont connu ces difficultés et ces luttes et n'ont pas failli pour cela ; ne suffirait-il point de nommer ici le vénérable M. Godard-Faultrier, lorsqu'il entreprit, il y a soixante ans, la création du Musée d'Antiquités d'Angers, devenu aujourd'hui l'une des plus intéressantes et des plus utiles collections publiques.

Il n'y a pas très longtemps, M. J.-E. Lenepveu, le futur membre de l'Académie des Beaux-Arts, me rappelait combien M. Mercier, conservateur du Musée de peintures, au logis Barrault, se plaignait amèrement alors des « gros cailloux » et des « vieux pots » de cet « excellent M. Godard », que l'on tolérait à grand'peine, qui devenait encombrant, envahissant, et qu'on estimait tout juste comme un doux maniaque, sinon comme un emballé dont il fallait modérer l'enthousiasme aventureux.

Il n'est pas donné à tout le monde de comprendre tout de suite l'utilité des plus anciens monuments de l'art et de l'industrie humaine, et plus d'un de ceux qui ont la prétention d'être universels, sont légèrement déconcertés à la pensée que le Musée Saint-Germain, — le Château royal ! — que Cluny, que le Louvre même, — le palais de nos rois ! — conservent tant de « gros cailloux » et de « vieux pots » sous vitrines, — et parfois sous vitrines dorées ! — que le Musée Carnavalet recueille pieusement les démolitions de Paris, que le Musée de l'Armée collectionne avec ferveur les vieilles armes et les vieux équipements.

Aujourd'hui cependant, le public se rend mieux compte des ressources que trouvent l'Art et l'Histoire à l'étude

de certains objets qui, devant des yeux moins clairvoyants, peuvent paraître inutiles ou puérils ; mais, qu'était-ce il y a quarante et cinquante ans, avant la création des Musées diocésains ?

L'abbé Barbier, malgré l'appui officiel de son évêque, se heurtait à des préjugés du même genre. Il ne considérait cependant pas comme absolument perdu tout le temps qu'il passait en courses, en correspondances, en plaidoyers, pour sauver quelque vase sacré ou quelques débris d'ornement d'église.

Il en profitait pour prendre des notes qu'il utiliserait ensuite ; mais il n'en avait pas moins conscience, sans doute, — et de cela aussi, il convient de lui tenir compte, — que, s'il eût employé à son profit exclusivement personnel les longues journées, les semaines, les années entières qu'il consacrait à cette fondation, bien plus grand fut le bénéfice particulier qu'il en eût pu retirer. D'autant qu'il ne possédait pas, on peut le dire, de la fortune, et qu'il est bien difficile, quand on n'a point de budget — l'Évêché ne pouvait pas lui ouvrir de crédits sérieux, — de résister à l'entraînement, de consentir à laisser échapper telle ou telle pièce en vente. On aime mieux l'acquérir à ses frais. J'ai connu tout cela, pendant les longues années — autant dire ma vie entière — où j'ai voulu former les collections d'histoire, d'archéologie et d'art que j'ai données à la ville de Beaufort, en vue de contribuer à l'instruction et à l'éducation de mes concitoyens.

Ce n'est point ici le lieu de rappeler les vicissitudes à travers lesquelles passa le Musée diocésain, depuis 1860, ni de discuter le point de savoir s'il n'eût pas mieux valu réunir toutes ces collections angevines au Musée municipal d'Antiquités ; il y a des raisons pour et contre, et, si j'avais à émettre mon humble avis, j'inclinerais vers toute solution qui permettrait (avec le respect voulu) aux travailleurs et aux curieux l'accès tout à fait libre de ces

monuments d'art et d'archéologie. Je ne doute pas qu'aujourd'hui l'Évêché se fait un plaisir d'ouvrir ses portes à qui le lui demande; mais les collections ne sont vraiment utiles que quand le visiteur peut les considérer tout à loisir et sans l'ennui de déranger personne[1].

Quoi qu'il en soit, on peut dire sans crainte de se tromper que, sans Mgr X. Barbier de Montault, la plus grande partie des objets qui composent le Musée diocésain d'Angers seraient aujourd'hui perdus. Le prélat n'eût-il rendu à l'Anjou et à la science d'autre service que d'avoir sauvé de la ruine tant d'objets remarquables ou simplement curieux, sa vie n'aurait pas été inutile à son pays.

Ce fut l'opinion du Gouvernement qui ne tarda pas à lui conférer le titre de correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques; ce fut aussi le sentiment de la Ville d'Angers qui lui décerna une médaille de vermeil pour l'installation du Musée diocésain et pour le dévouement éclairé qu'il apporta à l'organisation de l'Exposition d'Antiquités ouverte au chef-lieu du département de Maine-et-Loire, à l'occasion du Congrès archéologique, tenu sous la présidence de M. de Caumont.

Malgré l'obligeance du prélat à mettre ses connaissances à la disposition de quiconque le désirait, ses collègues du clergé n'appréciaient pas tous, au même degré, les efforts de l'historiographe du diocèse. Il eut aussi, parmi les laïques, d'ardents adversaires, j'oserais dire des ennemis passionnés. L'un d'eux — et la chose est assez piquante pour qu'on la remarque — se vantait, il n'y a pas encore très longtemps, à qui voulait l'entendre — lui qui allait être enterré civilement et qui proclamait cependant l'abbé Barbier l'un de nos plus savants archéologues — d'avoir

[1] C'est un point sur lequel j'ai le plus insisté, pour ma part, en donnant, de mon vivant, mes collections à la ville de Beaufort: le Musée doit être ouvert *publiquement* et *gratuitement*.

envoyé contre ce prélat au ministère des cultes tout un réquisitoire pour empêcher son élévation à l'épiscopat.

La situation du jeune prélat à Angers devint assez difficile pour le décider à quitter le diocèse. Il prit congé de Mgr Angebault et retourna à Rome en 1861. Il y demeura jusqu'en 1875, explorant ce vaste champ d'études d'art et d'archéologie religieuses, amassant des matériaux pour ses publications futures, s'occupant également de liturgie et de droit canon, faisant preuve d'une érudition sans cesse en progrès, témoignant d'une fécondité surprenante, bien rarement prise en défaut d'exactitude, jamais suspectée pour sa sincérité.

Affirmer que l'abbé Barbier fut à l'abri de la critique, serait tomber dans une exagération ridicule; ce serait méconnaître la vérité, compromettre la science et les savants. Peut-être même avait-on quelque raison de remarquer qu'il se soit montré parfois trop audacieux dans ses hypothèses.

L'archéologie doit être prudente et même — qu'on me le pardonne ! — quelque peu sceptique.

On a reproché à Mgr Barbier, et ce semble avec quelque apparence de raison, de voir partout du symbolisme, là même où l'artiste ancien pourrait bien n'avoir pas du tout songé à en mettre : dans un vitrail du XIIIe siècle, il aperçoit une *croix rouge* et plus bas une *croix verte*, très probablement parce que le verrier se préoccupait surtout de l'effet des couleurs; Mgr X. Barbier, lui, y voit une intention symbolique, la croix « rouge » par allusion à la « foi ardente », la croix « verte » parce que le « bois vert » est l'allégorie de la vie, puis qu'il s'agit de l' « arbre de vie », et non d'une croix de bois mort... J'indique ici, par à peu près, une forme de raisonnement qui a pu entraîner le savant archéologue un peu plus loin que de raison, sans que j'estime le moins du monde sa méthode *a priori* blâ-

mable, et sans ignorer combien le symbolisme eut généralement de l'influence sur les arts du moyen âge.

A mon avis, il ne faut jamais se laisser enfermer en des formules et des lois trop absolues. C'est ce qui lui occasionna une de ces erreurs que ne commettront jamais ceux qui ne font rien — sauf critiquer ceux qui produisent.

Sur les murs d'un monument, l'abbé relève avec soin, pour son *Épigraphie angevine*, de longues strophes de « poésie érotique », qu'il classe délibérement au XVIIIe siècle, à cause de la forme des caractères. Or, c'était une chanson de Béranger, mort en 1857 ! Au fond, l'erreur n'était pas bien grande, et on la comprend très aisément, quand on sait combien l'alphabet de 1780 diffère peu de l'alphabet de 1840. Mais c'est une raison de plus pour rendre les conjectures moins hardies et les classifications moins absolues, la science moins tranchante.

Pendant le Concile de 1870, Mgr Desflèches, vicaire apostolique du Su-Tchuen Oriental, le prit avec lui en qualité de théologien.

On dit aussi qu'il fut sur le point de parvenir à l'épiscopat, à l'évêché d'Angers même, et plus tôt, et d'emblée, à l'archevêché de Bourges, où il se proposait d'appliquer strictement certains articles du droit canon qu'il trouvait un peu trop oubliés ou méconnus dans les officialités...

Mais nous n'avons à nous occuper ici que de l'érudit, et spécialement de l'érudit angevin.

Lorsque la guerre advint, Mgr X. Barbier de Montault allait, comme directeur des travaux, poursuivre la restauration de la mosaïque du dôme d'Aix-la-Chapelle (Aachen) exécutée sous Charlemagne. Presque en même temps, il faisait partie, avec Viollet-le-Duc, de la Commission internationale chargée de se prononcer sur le plan de restauration du dôme de Cologne.

En Italie, nous le trouvons successivement à Bénévent,

près du cardinal Caraffa, pour étudier les précieuses archives du cardinal Orsini, plus tard Benoît XIII, administrateur émérite en son temps ; à Bari, nous l'avons dit déjà, pour inventorier le Trésor ; à Monza, pour y dresser le catalogue général des reliques ; à la cathédrale de Milan et à l'église Sainte-Marie, près Saint-Celse ; puis en Savoie, devenue française, où Mgr Turinaz l'avait accueilli avec d'autant plus d'empressement que l'éminent prélat publiait lui-même, sur *la conservation des objets d'art religieux*, une lettre appelée à faire sensation et que reproduisit le *Bulletin monumental*. Nous retrouvons encore Mgr Barbier à Albi, et dans dix diocèses de France, qui ont bénéficié de son savoir et de sa passion pour les études ecclésiologiques, l'épigraphie et la liturgie.

Il serait impossible de donner ici toute la Bibliographie des écrits de Mgr X. Barbier de Montault : son légataire universel ne porte pas à moins de 700 le nombre de ses publications diverses, livres, brochures et plaquettes. En 1889, il eut la pensée de les réimprimer, en les coordonnant, et ses *Œuvres complètes* n'eussent pas compris, paraît-il, moins de 60 volumes in-8° de 5 à 600 pages ; le quinzième volume est à peine terminé.

Sans compter le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, qu'il contribue à fonder avec MM. Godard-Faultrier, G. de l'Espinay et la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, et qui contient de nombreux travaux du prélat (1859-1869), il fut un des collaborateurs les plus autorisés de la *Revue de l'Anjou*. Il y a quatre ans, il fondait la *Revue d'archéologie poitevine*, où il s'occupait encore de la partie de notre département comprise, avant 1790, dans le diocèse de Poitiers. Et l'année dernière il donnait encore près de soixante pages d'archéologie religieuse aux *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*.

Nous pouvons encore citer de lui, au hasard, certain de ne pas être complet, ses volumes ou brochures angevines sur la Vie de S. Florent et de S. Mein ; — l'*Officium proprium translationis S. Florentii* et le Commentaire sur l'office monastique de S. Florent ; — l'Appendice aux Actes de S. Florent ; — le Bréviaire manuscrit et la

Croix reliquaire de S. Florent de Saumur, et la vraie croix découverte le 23 avril 1858 à S. Florent ; — les Actes de S. Francaire et ceux de S. Maxentiol ; — l'Armorial des évêques d'Angers ; — le Cardinal d'Estouteville ; — la Bénédiction de la chapelle du collège de Combrée ; — le Château de Boumois ; — Etudes biographique sur le B. Robert d'Arbrissel ; — sur deux livres d'heures des XIVe et XVe siècles ; — sur Chalonnes-sur-Loire ; — sur Chaudefonds ; — sur Corné ; — sur S. Aubin de Luigné ; — sur S. Martin de Restigné ; — sur S. Pierre de Trélazé ; — les Heures de René d'Anjou à l'Evêché d'Angers ; — l'Inscription de la consécration de l'Eglise de Cheffes ; — Inventaires de Jarzé et de Marcé ; — Lettres testimoniales d'un évêque de Marseille, portant donation d'un morceau de la Vraie Croix à l'église Sainte-Croix d'Angers ; — Un livre d'heures du XVe siècle ; — Mouvement archéologique en Anjou ; — Notices sur le culte de S. Mein à Lasse ; — sur la fête et le culte de S. Avertin à Luigné ; — Pèlerinage de Notre-Dame de Guérison à Russé ; — la Procession de l'Ascension à la cathédrale d'Angers ; — Projet de verrières de la Légion d'honneur à Longué ; — Recherches sur le corps de S. Martial conservé à la cathédrale d'Angers ; — les Reliques du B. Robert d'Arbissel ; — enfin, les Tapisseries du sacre d'Angers, classées et décrites pour la première fois dès 1858 [1].

Si nous quittons l'Anjou pour nous occuper des ouvrages d'intérêt plus général, nous ne pouvons omettre de mentionner les publications ci-dessous :

Chefs-d'œuvre de la sculpture à Rome, à l'époque de la Renaissance, grand in-folio, avec 150 planches ; — Iconographie des vertus, à Rome, in-8o, Arras, 1864 ; — Iconographie des Sibylles, à Rome, in-8o, Arras, 1874 ; — Les basiliques mineures, in-8o, Mende, Privat, 1875 ; — Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines, 2 vol. in-8o, Paris, Vivès, 1877 ; cet ouvrage a été traduit en allemand, en italien et en polonais ; — Les gants pontificaux, in-8o, Tours, Bousrez, 1877 ; — Lettres inédites de Fénelon, in-12, Paris, Repos ; — Notes archéologiques sur Moutiers et la Tarentaise, in-8o, Moutiers, Marc Kane, 1877 ; — Les églises de Rome étudiées au point de vue archéologique, in-8o, Arras, 1877 ; — Le Conclave et le Pape, in-12, Poitiers, Oudin, 1878 ; — Le Sacré Collège des Cardinaux, in-12, Poitiers, Oudin, 1879 ; — Traité d'Iconographie chrétienne, 2 vol. in-8o avec 39 planches, Paris, Vivès, 1890 ; — Le vase de Saint-Savin, in-8o, Poitiers, Oudin, 1897 ; — Traité du Chemin de la Croix, traduit en italien ; — Etude sur la mosaïque d'Aix-la-Chapelle, traduit en allemand ; — Décrets authen-

[1] Pour la première fois, dans un imprimé. Un rapport de M. le chanoine L. Joubert, resté manuscrit, est antérieur à cette publication.

tiques des Sacrées Congrégations romaines, 10 vol. in-12 : S. C. de l'Immunité, 1 vol. ; S. C. des Indulgences, 1 vol. ; S. C. des Rites, 8 vol. ; — Le Trésor de Monza, 2 vol. in-4° ; — Le costume et les usages ecclésiastiques selon la tradition romaine, in-8°, Paris, Letouzey et Ané; deux volumes ont paru, le troisième, en préparation, est resté inachevé, etc., etc., etc.

Pour rappeler les titres et les dignités du prélat, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la lettre mortuaire dont lui-même dicta la teneur; la voici textuellement :

Le Révérend Étienne Girou, curé de Hommes, ami du défunt et son légataire universel, a la douleur de vous faire part de la perte cruelle que viennent d'éprouver l'Église, la Cour Pontificale et la Science en la personne de

Sa Seigneurie Illustrissime et Révérendissime

MONSEIGNEUR

Marie-Joseph-Xavier BARBIER DE MONTAULT

Prélat de la Maison de Sa Sainteté; Référendaire au tribunal de la signature papale ; Chanoine d'honneur des églises d'Anagni, de Manfredonia, de Moutiers et de Langres, comte de Latran, grand croix de l'Ordre de François Ier, commandeur du Saint-Sépulchre, chevalier de Saint-Grégoire et de l'Éperon d'Or, officier de l'Instruction publique ; membre des Académies romaines : des Arcades, d'Archéologie pontificale et du Tibre, membre d'honneur de plusieurs sociétés savantes de France, etc., etc., etc.

Décédé à Blaslay (Vienne), le 30 mars, l'an de Notre-Seigneur 1901,

Et vous invite à la levée du corps et à la messe qui auront lieu à Blaslay, le mardi 9 avril, à 9 h. 1/2 ;

Et à la sépulture, qui sera célébrée solennellement à Hommes (Indre-et-Loire), le mercredi 10 avril, à 10 heures.

Tu qui legis ora pro eo et dic :

Anima ejus requiescat in pace Christi quem unice dilexit et in quem firmiter credidit ardenterque speravit.

Retiré en ces dernières années dans une campagne du Poitou, il ne pouvait se décider au repos, malgré son âge et

ses souffrances. Sans avoir été jamais de l'intimité du savant prélat, j'étais de ceux qui, malgré certaines divergences, tenaient beaucoup à rester en excellents rapports avec Mgr Barbier, comme avec M. Port, dans un autre camp, et cela un peu pour des raisons du même ordre, que j'ai données plus haut, échangeant avec eux très volontiers, par hasard, de ces communications dont les travailleurs profitent respectivement et dont j'ai dû, très certainement, profiter plus que personne.

Je m'étais fait aussi un devoir de provoquer l'admission — ou plutôt la réintégration après son séjour à Rome — d'un archéologue de la valeur de Mgr Barbier de Montault à la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, qui l'accueillit avec empressement, il y a deux ans, à la vive satisfaction du prélat. Se sachant très malade, se croyant perdu, il m'avait instamment prié, il y a deux ans, de le venir voir en sa solitude, et il m'apprit qu'il désirait donner au musée Saint-Jean son portrait en prélat (toile), une grande partie de sa bibliothèque, tout ce qui le concernait comme archéologue et écrivain, ses manuscrits, ses papiers, ses notes (plus de 300.000, pensait-il).

— Vos travailleurs trouveront dans ces matériaux une mine qu'ils n'épuiseront pas de si tôt, me disait un ami et un confident du prélat.

Il me fit part aussi de divers autres legs projetés par lui ; mais je ne crois pas qu'il ait pu réaliser tous ses projets.

Mgr X. Barbier de Montault est mort le 30 mars 1901. Voici comment son ami le plus intime, M. l'abbé Ét. Girou, raconte ses derniers moments :

« Toute la journée du vendredi 29 mars, il avait travaillé, s'il se peut avec plus d'ardeur que jamais, lorsque, dans la nuit, une crise de cœur et d'angine de poitrine, dont il souffrait depuis plusieurs années, le terrassa tout à coup. Il prévoyait cette fin et l'attendait avec calme, après avoir réglé toutes ses affaires spirituelles et temporelles. « Mon

Dieu ! » fut sa dernière parole ; un signe de croix largement et vivement tracé, sa dernière action. La mort avait fait son œuvre ; cette belle intelligence était retournée à Dieu qui l'avait créée et qu'elle avait si souvent glorifié lui-même ou exalté dans ses saints et dans son église. »

D'après la volonté de Mgr X. Barbier de Montault, ses obsèques ont été célébrées, le 10 avril, à Hommes (Indre-et-Loire), où il avait demandé d'être inhumé. Mgr l'archevêque de Tours s'y était fait représenter ; le T. R. P. Albéric, abbé de la Trappe de Fontgombault, célébra la messe et donna l'absoute, et le Révérend Louis Feuillet, curé de Fabrezan, du diocèse de Carcassonne, a prononcé l'oraison funèbre[1].

Puissent ces lignes conserver près de nos compatriotes la mémoire d'une figure très originale, très personnelle, qui demanderait à être étudiée mieux qu'en ces courtes impressions, d'un savant qui, jusqu'au delà de sa mort, a tenu à rester angevin, qui eut sa part de dignités et aussi de déceptions, qui était peut-être en droit de se croire appelé à de plus grandes charges, sinon à de plus grands honneurs, mais qui eut en somme la meilleure part, puisqu'il a pu mourir avec les consolations que doit donner à l'homme une longue vie de travail, avec les espérances que doit donner au chrétien, au prêtre, la fidélité à sa Foi.

Joseph Denais.

[1] Le *Journal de la Vienne* du 12 avril la publie *in-extenso*.

LE

RÉTABLISSEMENT DU CULTE

APRÈS LA TERREUR

Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803)

I

Parmi les personnages que nous rencontrons à chaque instant au cours de nos recherches sur le clergé du département de Maine-et-Loire pendant la Révolution, il en est un qui nous a toujours surpris et sur lequel nous hésitons encore à formuler un jugement définitif. Nous voulons parler de l'ancien évêque d'Angers, Charles-Michel Couet du Vivier de Lorry, dont le caractère est toujours resté pour nous indéfinissable et inexplicable.

Ce prélat était né en 1730, à Metz, dont son père était gouverneur. Entré dans les ordres ; il fut successivement grand vicaire de Rouen, évêque de Viviers en 1764, transféré à Tarbes en 1769 et passé à Angers en 1782. Habitué à une vie large et fastueuse, il résidait à Paris la plus grande partie de l'année et faisait, dit-on, des dettes, bien que le revenu de son évêché s'élevât, suivant sa propre déclaration en 1791, à 64.613 livres, réduit par les charges à 51.494 livres[1].

[1] C. Port, *Dictionnaire, etc... Introduction*, p. 27.

Faisant en Anjou de très rares apparitions, M. de Lorry laissait son Conseil, composé en grande partie de chanoines de sa cathédrale, administrer le diocèse. Il était du nombre de ces évêques de cour dont on disait plaisamment qu'ils avaient supprimé un sacrement, celui de la Confirmation. Pendant les courts séjours qu'il faisait à Angers, il n'avait guère le temps de parcourir son diocèse et se faisait suppléer à l'occasion par des évêques *in partibus* de passage dans la province, ou envoyait les élèves de son séminaire se faire ordonner par les évêques voisins du Mans ou de Nantes[1].

Dès le début de la Révolution, il rentra à Angers et, au lieu de descendre à l'évêché, vint occuper un modeste logement au séminaire[2], non par humilité, mais pour faire des économies. On conçoit que M. de Lorry, presque inconnu de son clergé des campagnes, ayant un petit nombre de cures à sa disposition, ait eu peu d'influence dans son diocèse[3]. Aussi la campagne entreprise par

[1] « Le 1er mars 1770, écrit le curé de La Chapelle-du-Genêt sur ses registres, j'ai conduit à Saint-André-de-la-Marche 182 paroissiens, dont 85 garçons et 97 filles ou femmes, pour y recevoir la confirmation des mains de M. Emmanuel de Crussol, de la célèbre maison des ducs d'Uzès, nommé à l'évêché de La Rochelle en 1768, après avoir été pendant six ans vicaire général de ce diocèse. » Et il ajoute à l'adresse de Mgr de Grasse, évêque d'Angers. « Il y a vingt-deux ans que dans ce pays on n'avait reçu ce sacrement de la confirmation. » En 1781, il écrit encore sur ses registres : « Le 9 juin, veille de la Trinité, j'ai conduit au May 98 paroissiens pour y recevoir la confirmation par les mains de M. l'Evêque de La Rochelle qui, dans le même jour, fit une ordination pour les ecclésiastiques de ce diocèse ; Monsieur notre évêque est toujours à Paris. » Abbé Urseau, *Chroniques d'une petite paroisse au XVIIIe siècle. Les Registres de sainte Catherine de Brézé*, dans la *Revue de l'Anjou*, tome XXXIX (1899), page 136. Ce que l'on pouvait dire de Mgr de Grasse sur ce point peut s'appliquer également à Mgr de Lorry, son successeur. Sur l'ordination faite au May, le 9 juin 1781, par l'évêque de La Rochelle, v. Abbé Hautreux, dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 4e série, 1892, p. 309.

[2] C. Port.

[3] « Plus homme du monde que pontife vigilant et assidu, il s'était rendu à peu près étranger à son clergé et ne pouvait dès lors exercer la moindre influence ». Bougler, *Le mouvement provincial en* 1789, t. I, p. 11.

MM. Chatizel, Rangeard et autres, quelques années avant la Révolution, contre les membres du haut clergé et les bénéficiers, eut-elle un grand succès auprès des curés ruraux. En 1789, ceux-ci formaient la grande majorité de l'ordre du clergé et, lors de la réunion des électeurs pour la nomination des députés aux États-Généraux, l'évêque d'Angers obtint un nombre infime de voix, tandis que les élus étaient tous pris dans le clergé rural[1].

M. de Lorry resta dans son petit logement du séminaire, vivant tranquille et entretenant des relations courtoises avec les membres des nouvelles administrations de la ville et du département, sans paraître s'occuper plus que par le passé de son clergé. Il s'était empressé, du reste, de donner des gages aux idées nouvelles, comme en témoignent ses mandements de l'année 1790, notamment celui du 30 mai, qui fut lu à l'Assemblée Nationale et imprimé aux frais de celle-ci. Au mieux avec les administrateurs du département, il ne sut rien leur refuser et consentit, le 29 juillet 1790, au retour de Paris des fédérés Angevins, à venir chanter un *Te Deum*, sur le Champ-de-Mars, devant l'autel de la Patrie, malgré l'opposition de son conseil et des chanoines de sa cathédrale qui avaient refusé de le suivre.

Il avait laissé passer sans protestation toutes les lois nouvelles. Les atteintes portées à l'ordre du clergé, la confiscation de ses biens, rien n'avait semblé l'émouvoir. Le vote de la constitution civile du clergé ne put le faire sortir de sa prudente réserve. Il avait même consenti à s'entendre avec la Municipalité pour une nouvelle circonscription des paroisses de la ville, dont la majeure partie devaient être supprimées, lorsque vint le moment de prêter le serment exigé des ecclésiastiques par la loi du 27 novembre 1790. Sa condescendance vis-à-vis des auto-

[1] Chatizel, curé de Soulaines, Rangeard, curé d'Andard, Martinet, prieur-curé de Daon, Jacquemart, curé de Brissarthe.

rités civiles faisait croire qu'il allait se soumettre cette fois encore. Il n'en fut rien cependant; il résista aux instances des administrateurs du département et de la Municipalité qui le pressaient de faire ce nouveau sacrifice et persista dans son abstention, mais toujours sans protestation aucune. Il fallut se décider à le remplacer au mois de février 1791, sans qu'il se plaignît. Il reçut même la visite de son successeur, consentit à le remplacer pour certains actes, jusqu'à ce qu'il eût été sacré, et envoya, dit-on, sa crosse et sa mitre au P. Villar, doctrinaire du Collège de La Flèche, nommé évêque constitutionnel de La Mayenne [1]. Puis, toujours sans bruit et sans tapage, il fit vendre ses meubles et, sans faire ses adieux à son clergé, sans lui adresser de conseils sur la conduite à tenir dans les circonstances critiques où il se trouvait, il quitta l'Anjou et se retira à Paris, puis ensuite dans le département de l'Eure où nous le retrouverons plus tard.

Le nouvel évêque d'Angers, élu constitutionnellement, était un chanoine régulier, ancien prieur-curé de Sacé-au-Maine, puis de Beaufort. Ses adversaires lui reprochèrent d'avoir préparé son élection par des démarches peu loyales et d'être depuis longtemps imbu des doctrines philosophiques. Peut-être n'ont-ils pas tout à fait tort, car nous verrons plus loin un de ses curés lui faire les mêmes reproches.

Une fois installé, le nouvel évêque avait trouvé tout à créer. Les chanoines de Saint-Maurice et des autres chapitres, la grande majorité du clergé paroissial et des vicaires, avaient refusé le serment constitutionnel. 2 curés sur 43 dans le district de Cholet, 4 sur 60 dans celui de Saint-Florent, 8 sur 37 dans celui de Châteauneuf, 14 sur 66 dans celui de Segré, 18 sur 45 dans celui de Vihiers, 28 sur 61 dans celui d'Angers, avaient prêté le serment.

[1] Grégoire, *Histoire de l'émigration ecclésiastique*, à la suite de ses *Mémoires*, tome II, p. 272.

Il n'y a que les districts de Baugé, 41 curés sur 65, et dans celui de Saumur, 63 sur 71, où l'on trouve une majorité de prêtres assermentés. Il fallait remplacer tous les curés réfractaires, plus de 200. Bien qu'on eût supprimé un certain nombre de paroisses dans chaque district, ce n'était pas facile et on ne put jamais y arriver complètement. Pelletier fit cependant ce qu'il put, acceptant tous ceux qui se présentaient, d'où qu'ils vinssent. Vicaires assermentés, moines sortis de leurs couvents, prêtres inconnus, venus d'autres diocèses parce qu'ils savaient ne pouvoir y trouver d'emplois, étaient reçus avec joie. Des élections eurent lieu dans les districts où l'on nomma tous ceux qui le demandèrent ou qui furent désignés, dont beaucoup refusèrent ensuite parce qu'on ne les avait pas consultés. Il fallait combler les vides et Pelletier fit, en 1791, une assez nombreuse ordination, dans laquelle il conféra la prêtrise à d'anciens Fontevristes qui avaient à peine passé quelques semaines au Séminaire, à quelques anciens moines, ou même à des jeunes gens qui avaient autrefois été écartés des ordres comme indignes [1].

L'évêque avait créé, en effet, un nouveau séminaire, à la tête duquel il avait placé plusieurs de ses vicaires épiscopaux, Guillier de la Touche, ancien curé d'Épiré, Plessis de l'Oratoire, Peyre, prêtre du diocèse de Blois, et le curé de Fontevrault, Guerrier. Cet établissement ne put jamais réunir qu'un petit nombre d'élèves. Au mois de mai 1791, les directeurs du Séminaire demandent au Directoire du département qu'on leur fasse remettre trente bréviaires et trente exemplaires des *Conférences d'Angers*, dont quatre reliés. Ces derniers étant sans doute destinés aux

[1] Elle comprenait 42 ordinands d'après une lettre de Peyre, directeur du Séminaire, citée par M. Port, *Vendée Angevine*, I, 462.

Voir plus loin une lettre de Rangeard, curé d'Andard, en date du 22 avril 1796, laquelle confirme ces reproches adressés à Pelletier dans les brochures du temps.

quatre directeurs, il semblerait qu'il n'y eut que 26 élèves au Séminaire [1].

De nouvelles nominations de curés ayant eu lieu en 1792 porteraient à croire qu'il y eut de nouvelles ordinations faites par Pelletier au commencement de cette année [2]. Mais, dès le mois de mai, il n'y a plus d'élèves au Séminaire. Guerrier est retourné à sa cure, Peyre a accepté celle du May et, le 30 juin, le Directoire du département chargea le Procureur syndic du district d'arrêter les comptes de cet établissement et de renvoyer les domestiques [3].

On comprend qu'un clergé ainsi composé offrit peu de garanties. Un certain nombre de ces nouveaux curés, chassés des paroisses qui leur avaient été assignées, disparaissent sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus; les autres demeurèrent en fonctions tant qu'ils purent se maintenir, c'est-à-dire jusqu'à la cessation du culte.

Au mois de novembre 1793, l'évêque Pelletier renonça à l'exercice de ses fonctions et déposa ses lettres de prêtrise sur l'autel de la Raison. Son exemple fut suivi par ses vicaires épiscopaux et la grande majorité de son clergé. De ces prêtres apostats, les uns s'engagèrent comme soldats, d'autres se marièrent et le plus grand nombre chercha à se créer des ressources en embrassant diverses professions. On rencontre parmi eux des horlogers, des imprimeurs, des épiciers, mais principalement des employés dans les bureaux des districts et des municipalités, ou des instituteurs.

Presque tous avaient dû renoncer à l'exercice du culte et déposer leurs lettres de prêtrise pour obéir aux injonctions

[1] Archives départementales, L, 359.

[2] Prignault nommé au Puiset le 11 juillet 1792, Richou à Chaudron, le 2 août de la même année, etc... après quelques mois de vicariat.

[3] Archives départementales, L, 127.

des Municipalités. Cette apostasie fut une véritable épuration. Tous les prêtres douteux, moines défroqués, vicaires poussés par l'ambition, tous ceux qui ne tenaient à leurs fonctions que pour le traitement qui y était attaché disparaissent. Ceux qui sont parvenus à conserver leurs lettres de prêtrise, quelques autres qui les ont livrées par faiblesse, pour éviter l'emprisonnement, mais qui regrettent cet acte de lâcheté et ont gardé malgré tout des sentiments sincèrement religieux, vivent modestement de quelque petit emploi, en attendant qu'un peu de liberté vienne leur permettre de reprendre leurs fonctions, car le clergé constitutionnel est devenu suspect à son tour. Les anciens prêtres ne peuvent obtenir de fonctions du gouvernement. Ils sont chassés des sociétés populaires. Ceux-là seuls sont bien vus qui se sont mariés ou ont pris part aux excès des Jacobins, comme l'ancien bénédictin Boniface, devenu membre du comité révolutionnaire d'Angers.

L'église constitutionnelle a disparu pendant la Terreur. Il n'en subsiste rien. Voyons ce qu'est devenu pendant ce temps le clergé orthodoxe. Abandonné par son évêque, M. de Lorry, sans direction, sans guide, il n'en a pas moins montré une courageuse abnégation. La grande majorité des chanoines, des curés, des vicaires, avait refusé le serment. Nous ne parlons pas des couvents où les défections furent nombreuses, mais dans le clergé paroissial, c'est à peine si l'on trouverait un quart de prêtres assermentés. Cela est plus que prouvé par la difficulté que rencontra l'évêque Pelletier à trouver des desservants pour les cures devenues vacantes. Tous ces prêtres, chassés de leurs paroisses et bientôt soumis à l'emprisonnement, montrèrent une ferme constance dans la persécution. Plus de 500 ont dû quitter le département et la France; émigrés ou déportés, ils vivent dans la misère, en Espagne, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, etc... Plus de 200 ont péri guillotinés, noyés, fusillés ou dans les prisons.

Tous sont restés jusqu'au bout fidèles à leur foi; ceux qui ont pu éviter l'emprisonnement et trouver des retraites exercent secrètement le culte, ne sortant que la nuit, sous divers déguisements, pour aller porter les secours de la religion à ceux qui les réclament. Ils se cachent, non pas tant pour eux-mêmes que pour ceux qui les ont recueillis, et exposent leur vie en les recélant. On en trouve un certain nombre dans les campagnes, d'autres dans les villes, tels MM. Meilloc, Gruget, Laigneau-Langellerie, Tardif, etc... à Angers. Le pays de Segré, occupé par les Chouans, en a recueilli un certain nombre. Mais c'est en Vendée où on en rencontre le plus. Ces malheureux suivent le sort des armées qu'ils accompagnent, rentrant dans leurs paroisses quand les Républicains s'éloignent, reculant en cas d'insuccès, soignant les blessés et exerçant leur ministère autant qu'ils le peuvent, jusqu'à ce que la pacification de l'an III leur eût reconnu le droit de résider sur les territoires de la Vendée ou des pays occupés par les Chouans.

Pendant que son clergé supporte courageusement la persécution, l'ancien évêque, Mgr de Lorry, vit tranquillement à Paris, en règle vis-à-vis du pouvoir civil auquel il a donné des garanties.

En quittant Angers, il s'était rendu à Paris, où il remplissait les fonctions de prêtre habitué à la Madeleine. En présence des rigueurs exercées contre les ecclésiastiques, de leur emprisonnement, il s'était retiré en 1792 aux environs d'Evreux, dans un village, où il vécut quelque temps dans l'intimité de Marmontel, qui parle ainsi de lui dans ses *Mémoires*[1]:

« Ce fut dans ces jours d'épouvante et de frémissement que vint loger auprès de nous, dans le hameau de Saint-Germain, un homme que je croyais m'être inconnu. Dans son déguisement, j'eus tant de peine à me rappeler où

[1] Œuvres complètes, I, 462.

j'avais pu le voir qu'il fut obligé de se nommer. C'était Lorry, évêque d'Angers. Notre reconnaissance fut attendrie par le malheur de sa situation qu'il ne laissait pas de soutenir avec un courage assez ferme.

« Nous voilà donc en société et en communauté de table, comme il le désira lui-même, et dans un meilleur temps cette liaison fortuite nous aurait été réciproquement agréable. Logés ensemble, au bord d'une jolie rivière, dans la plus belle saison de l'année, ayant pour promenade des jardins enchantés et une superbe forêt, parfaitement d'accord dans nos opinions, dans nos goûts et dans nos principes[1], les souvenirs d'un monde où nous avions vécu étaient pour nous des sujets d'instruction d'une abondance inépuisable. Mais toutes ces douceurs étaient empoisonnées par les chagrins dont nous étions continuellement abreuvés. »

Craignant d'être poursuivi dans cet asile, M. de Lorry s'était décidé à prêter, le 17 septembre 1792, à Evreux, le serment civique prescrit par la loi du 14 août précédent et grâce auquel il était admis à toucher annuellement une pension de mille livres qui devait lui procurer les moyens de vivre pendant les plus mauvais temps de la Terreur.

En règle vis-à-vis de l'autorité civile, il était rentré à Paris jusqu'au mois d'avril 1794 où il fut encore obligé de retourner à Evreux, étant placé dans la classe des suspects en sa double qualité de noble et de prêtre. Cette fois il ne put échapper à l'emprisonnement et fut détenu dans les prisons d'Evreux. Enfin, sur ses réclamations réitérées, il obtint du Comité de sûreté générale un arrêté constatant qu'il n'était pas dans les cas prévus par les articles 1, 2 et 5 de la loi du 3 vendémiaire an III et se trouvait par conséquent dispensé de la déportation[2]. Mis en liberté, il

[1] M. de Lorry, un évêque, en communion d'opinions et de principes avec Marmontel !

[2] Suivant le rédacteur du Journal de l'Eglise constitutionnelle,

revint alors à Paris, où il vécut jusqu'à sa mort, évitant avec soin toute relation de nature à le compromettre.

Ainsi, au commencement de l'an III, l'église orthodoxe est représentée uniquement dans le département de Maine-et-Loire par un petit nombre de prêtres qui vivent cachés, exposés chaque jour à être arrêtés et à payer de leur vie leur zèle et leur abnégation. Ils semblent abandonnés, sans direction, mais, sans doute, sont en rapport avec M. Meilloc, qui, depuis 1791, représente dans le diocèse l'évêque absent, et se tiennent prêts à reprendre ouvertement leurs fonctions dès que le calme sera revenu.

Quant à l'église constitutionnelle, il n'en reste plus aucun vestige. L'ancien évêque Pelletier vit seul, abandonné de tous, dans sa petite maison de la rue des Jacobins, déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter quelques mois plus tard, le 5 avril 1795. Ses vicaires épiscopaux, Bouguereau, Plessis, Moulins, Reyneau, Gibault, Joly, les deux Macé, les deux Blondeau, Abeline et Peyre ont disparu; Guillier de la Touche et Voillemont sont employés dans les bureaux du district ou du département; Duboueix est épicier. Depuis la cessation du culte, les cures sont abandonnées presque partout. Il semble qu'il ne puisse plus être question de cette église.

Il existe cependant un homme qui a songé à la faire revivre. C'est le célèbre Grégoire, évêque de Blois et membre du comité d'instruction publique de la Convention. Aussitôt après la chute de Robespierre, il a pensé à profiter de la réaction qui se produisait partout contre le régime

Les Annales de la Religion, cet arrêté avait été pris le 12 frimaire an III sur une pétition du citoyen Couet, qui prend le titre d'ancien évêque d'Angers et prêtre habitué à la Madeleine. Il est ainsi conçu : « La Convention Nationale consultée pour savoir si les prêtres simplement habitués des paroisses sont soumis à la déportation, passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que ces prêtres ne sont tenus qu'au serment de la Liberté et de l'Egalité. En conséquence, Couet, ci-devant évêque d'Angers, qui a fixé depuis deux ans son domicile à Paris pour y vivre comme citoyen, est exempt de la déportation. »

sanglant de la Terreur, pour obtenir de ses collègues une loi sur la liberté des cultes qui permettra la réouverture des églises. Ayant résisté courageusement à toutes les sollicitations et à toutes les menaces, il n'a point imité la honteuse apostasie de l'évêque Gobel et se trouve tout désigné pour devenir le chef de la nouvelle église. Il attend le moment favorable pour faire sa motion qui, repoussée une première fois, sera votée peu après, sur le rapport de Boissy d'Anglas, le 3 ventôse an III.

Grégoire possède justement dans le département de Maine-et-Loire un ami, Rangeard, curé assermenté d'Andard et son ancien collègue à l'Assemblée nationale de 1789. C'est celui-ci qu'il chargera de veiller au rétablissement de l'église d'Angers et c'est du reste le seul membre du nouveau clergé qui, par sa notoriété et ses talents, puisse prendre l'initiative de ce mouvement religieux dans le département.

Homme distingué, membre de l'Académie d'Angers avant 1789, auteur de nombreux travaux historiques et poète à ses heures, Rangeard avait été nommé député du clergé d'Anjou aux Etats-Généraux, bientôt devenus l'Assemblée nationale, où il s'était lié avec Grégoire et où il avait prêté le serment constitutionnel avec celui-ci. Après la clôture de cette assemblée, il était rentré à la cure d'Andard. La société de savants et de lettrés qu'il fréquentait avant son départ s'était dispersée. Il se confina donc dans ses fonctions paroissiales, jusqu'au moment où la cessation du culte l'obligea à quitter sa cure et à rentrer à Angers. Le conventionnel Francastel ayant voulu l'obliger à déposer ses lettres de prêtrise, il s'y refusa constamment et se borna à remettre au représentant du peuple un acte, dont tous les termes ont été pesés avec soin, dans lequel il déclare simplement renoncer à célébrer le culte puisque la loi lui défend de l'exercer. Francastel s'étant contenté de cette déclaration, il obtint un modeste emploi au Bureau

des titres de l'administration départementale, où il se trouvait encore au commencement de l'an III.

Sitôt que la Terreur eut pris fin, que l'on put renouer d'anciennes amitiés et écrire des lettres sans craindre de compromettre involontairement les destinataires, Rangeard s'était empressé de reprendre sa correspondance avec son ami Grégoire. Cette précieuse correspondance fait partie des papiers de Grégoire conservés par M. Gazier, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, qui, avec une bonne grâce à laquelle il nous a habitué et dont nous lui sommes profondément reconnaissant, a bien voulu nous en donner communication et nous autoriser à nous en servir pour notre travail.

Dans une première lettre, du 7 nivôse an III, 27 décembre 1794, Rangeard félicite Grégoire du discours qu'il vient de prononcer sur le vandalisme révolutionnaire et déplore les ruines qui ont été causées en Anjou par la Révolution.

Dans une autre, du 23 nivôse, 12 janvier 1795, il adresse de nouvelles félicitations à l'évêque de Blois sur son discours concernant la liberté des cultes. Dans la séance de la convention du 1er nivôse, Grégoire avait commencé la lecture de ce discours. Mais les cris et les protestations de la majorité, qui avait fait voter l'ordre du jour, l'avaient obligé au silence. Il avait fait aussitôt imprimer son discours à grand nombre d'exemplaires pour le faire distribuer à toute la France. Rangeard s'empresse d'applaudir à l'initiative prise par son ami et en profite pour lui confirmer sa profession de foi religieuse, en lui transmettant le texte de l'acte d'abdication remis par lui à Francastel.

« Ma foi est la vôtre, mon ami, nous mourrons vous et moi chrétiens et républicains. J'ai pu cesser des fonctions dont la loi m'interdit l'exercice, mais il ne sera jamais dans le pouvoir des hommes de me faire blasphémer

ce que j'ai adoré et ce que j'adore. Voici mon abdication[1].

« Je suis né le 17 mai 1723 et j'ai rempli dans le cours de près de 40 années deux cures[2]... Ministre de ma religion. j'en ai étudié l'histoire et les maximes et j'ai souvent regretté que l'ignorance de nos pères, les préjugés et les passions, en ayent méconnu *le caractère de douceur et de charité.* Appelé par la confiance d'une partie de nos concitoyens à l'Assemblée nationale de 1789, je me suis fait un devoir de voter et d'agir d'après cette manière de voir et de penser. La soumission aux lois et les sacrifices qu'exigeait de moi une patrie plongée dans l'abyme des désordres par les immenses dissipations d'un gouvernement déprédateur ont peu coûté à mon patriotisme. Il en est un que mon âge et les infirmités qui en sont inséparables semblent depuis quelque temps me commander.

« Je ne sais point le dissimuler, c'en est un, en effet, que de quitter *de longues et constantes habitudes fortifiées par l'étude et la réflexion,* mais l'amour de la paix et l'état actuel de la République me décident et je suis avant tout citoyen.

« Je déclare en conséquence que *j'abandonne les fonctions de mon ministère* et renonce à les exercer en quelque lieu que ce soit, heureux si, du fond de ma retraite, je peux voir en paix la liberté, la gloire et la prospérité de ma patrie au salut de laquelle j'ai fait vœu de me tenir dévoué jusqu'à mon dernier soupir[3].

« Ce n'est pas là la profession de foi de notre ci-devant *Signor Vescovo.* Mais chacun a sa manière de penser et la

[1] 9 pluviôse an III. M. Bougler a publié cette pièce dans sa *Biographie des Députés de l'Anjou,* I, 44. Son texte est le même identiquement, sauf toutefois quelques mots de la première phrase que Rangeard à passés dans sa lettre à Grégoire.

[2] Saint-Aignan d'Angers, puis Andard.

[3] Les passages soulignés l'ont été par Rangeard dans la lettre que nous reproduisons.

sienne m'est étrangère. Je vous l'ai dit, mon cher Grégoire, je jouissais de six mille livres de rente et je me voyais estimé et recherché dans ma patrie. Il me reste 12 à 1.500 livres, avec un petit nombre d'amis. Plus de gens de lettres, formant du moins des sociétés, avec lesquels je passais de délicieux moments. Mais j'ai, à la porte d'Angers, une demeure demi-champêtre et des livres et les arts qui ont fait le charme de ma vie me consolent. »

La loi du 3 ventôse an III, 21 février 1795, permettant le libre exercice du culte, est enfin votée sur le rapport de Boissy-d'Anglas. Grégoire presse alors le rétablissement du culte dans tous les diocèses. Celui-ci a été repris dès le 15 janvier, à Blois, par le vicaire épiscopal Boucher qui, cédant aux instances de Grégoire, a ouvert de nouveau la cathédrale, sans obstacle de la part des autorités. Le 12 mars suivant, l'évêque de Blois adresse une lettre pastorale à ses diocésains et l'envoie à Rangeard. Celui-ci le félicite dans sa lettre du 15 germinal, 4 avril, tout en lui adressant le tableau des misères qui ont accablé le clergé d'Anjou. Il lui dépeint la triste situation des prêtres constitutionnels, abandonnés de tous et, répondant aux questions que lui a posées Grégoire sur l'ex-évêque Pelletier, il fait de celui-ci un portrait qui justifie sur bien des points les attaques des écrivains catholiques et donne une triste opinion de ce personnage[1] :

« Vous me demandez, mon cher Grégoire, des nouvelles de l'ancien évêque constitutionnel d'Angers, le citoyen Pelletier. Je le crois mort au moment où je vous écris, s'il n'est pas dans les dernières agonies du trépas. J'étais son ami et je le fréquentais assez habituellement, mais je m'en suis éloigné sans retour depuis l'infâme abjuration du christianisme qu'il s'est permis de rendre publique, même dans les Affiches de la province. Il est venu me voir depuis sa promulgation philosophique et se flattait de mon suf-

[1] Cf. C. Port, *Vendée Angevine*, I, 152.

frage dont il prétendait s'autoriser. Mes sanglants reproches l'ont dispensé de revenir chez moi, et je ne l'ai pas revu depuis. Toute la ville a répété le propos du Président de notre département. Ce dernier lui demanda depuis quand il pensait ainsi : Depuis trente ans, lui répond Pelletier. Il y a donc trente ans, reprit celui-ci, que vous êtes un scélérat, M. l'évêque. Abandonné de ses amis et des hommes religieux, il a traîné depuis ce temps une santé délabrée par les regrets et les amertumes et finit une vie dont les deux dernières années ont déshonoré le cours. »

« Vous m'étonnez, ajoute-t-il plus loin, par votre mandement et votre lettre. Qu'appelez-vous prônes et messes paroissiales ? En est-il donc dans le Blésois et le décret qui suit l'honnête rapport de Boissy d'Anglas permet-il les assemblées chrétiennes dans les lieux publics[1] ? Vous êtes à Blois plus libres que nous. Un prêtre, employé dans un des bureaux du district, a dit une messe basse avec quelque publicité et sa place vient de lui être ôtée. Je ne sais comment on a coloré cette destitution. J'attends pour moi, dans ma solitude, les moments d'une plus grande liberté. »

Et il termine par un exposé de la situation déplorable où se trouve le département de Maine-et-Loire, occupé au Nord par les Vendéens et au sud par les Chouans qui tiennent toutes les routes et viennent jusqu'aux portes d'Angers qu'ils affament.

Le prêtre dont il est question dans cette lettre est l'ancien curé d'Epiré, Guillier de la Touche, devenu vicaire épiscopal de Pelletier et employé, depuis la cessation du culte, dans les bureaux du district, dont il a été invité à se retirer. Le 4 germinal, en effet, le Directoire et le Conseil général du District d'Angers réunis déclarent accepter la démission

[1] La *Lettre Pastorale* de Grégoire est adressée à « ses vénérables coopérateurs et à tous les fidèles de son diocèse », avec ordre d'en donner lecture « au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui en suivra immédiatement la réception ».

de Guillier de la Touche, employé dans le bureau des affaires relatives aux émigrés, lequel a déclaré vouloir reprendre ses fonctions de prêtre, et ordonnent sa radiation de la liste des employés.

Quelques jours plus tard, le Directoire du département, répondant à une pétition présentée par plusieurs citoyens, leur accorde l'église Saint-Maurice pour y exercer le culte, conformément aux lois. C'est là sans doute où s'établit Guillier de la Touche, probablement dans la sacristie ou derrière le chœur, le reste de l'édifice étant occupé par le Temple décadaire.

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

DOM GUÉRANGER
ET M. L'ABBÉ BERNIER

(suite et fin)

III

M. Bernier, né à Alençon, mais originaire de Cholet, avait sucé, avec le lait maternel, l'amour de Dieu et de la Religion ; mais il eut le malheur de puiser, dans le milieu ecclésiastique où il passa sa jeunesse, un attachement trop passionné et trop aveugle pour la royauté légitime, au détriment des vrais principes catholiques, oblitérés, comme nous l'avons dit, dans les derniers siècles de l'ancien régime.

En cela il exagérait, comme tous les royalistes, ses contemporains imbus des mêmes préjugés, la devise : *Dieu et le Roi*, qui avait inspiré nos pères, lorsqu'ils prirent les armes pour obtenir de la Révolution la liberté de leur conscience religieuse. Je l'ai démontré ailleurs, et j'aime à la répéter ici, les Vendéens n'auraient jamais eu recours à l'insurrection armée si la cause de la royauté avait été seule en jeu en 1793. Ils plaçaient ostensiblement les intérêts sacrés de la Religion catholique bien au-dessus des intérêts de la noblesse et de la royauté.

Le gouvernement de la Restauration semble avoir eu conscience de cette disposition générale des esprits, en méconnaissant jusqu'à l'ingratitude l'héroïsme de la population vendéenne. Aussi, malgré l'horreur que lui inspi-

raient le nom et l'usurpation du fils de Philippe-Égalité, la Vendée refusa-t-elle, en 1831, de renouveler la guerre civile en faveur de la branche aînée des Bourbons.

La partie intellectuelle du pays se montra moins sage que les vieux combattants de 1793. Le clergé surtout, qui avait suivi aveuglément les évêques dans leur engouement pour la royauté, trop fidèle imitatrice des errements de Bonaparte dans ses empiètements contre la liberté et les droits de l'Église, ne comprit rien à l'évolution des idées qui s'opérait en France à ce point de vue, et dont nous avons esquissé le tableau. En Anjou, plus qu'ailleurs peut-être, cet aveuglement persista dans le monde ecclésiastique, à de très rares exceptions près. Le gallicanisme pour eux était une arche sainte qu'on ne pouvait toucher sans profanation ; c'était une hérésie à rebours. M. Frayssinous était l'oracle de cette croyance traditionnelle, et l'*Ami de la Religion* en était l'organe officieux.

C'est dans ces idées que fut élevé M. l'abbé Bernier, et il tint à honneur de s'en constituer le champion avec une ardeur et une persistance dignes d'une meilleure cause. Avec de tels préjugés il ne pouvait apprécier les choses et les personnes qu'à un point de vue diamétralement opposé à celui de Dom Guéranger. Un conflit devait naturellement surgir entre eux, à la première occasion. Nous verrons quel fut le provoquateur et qui sut garder constamment le calme et la modération.

La bonne foi de M. Bernier n'a jamais été révoquée en doute ; mais cette bonne foi devient *obstination* quand celui qui la possède refuse de se rendre à l'évidence des faits et des témoignages capables de la détruire.

M. l'abbé Houtin raconte que M. l'abbé Bernier était allé visiter Solesmes, qu'il y avait été reçu avec beaucoup d'amabilité et qu'il en avait rapporté le meilleur souvenir.

Le fait est exact ; mais j'ai peur que M. Houtin ne l'ait rapporté que pour insinuer que cette affabilité n'était

pas très sincère. Cette interprétation est complètement inexacte.

Mon vénéré Père Dom Guéranger m'a, en effet, raconté à moi-même ce qui s'était passé dans cette visite. M. l'abbé Bernier était venu pour discuter sur la question, alors fort agitée, de l'infaillibilité pontificale. Dom Guéranger mit sous les yeux de son visiteur les preuves multiples de cette vérité, définie plus tard comme de foi par le concile œcuménique du Vatican. Loin de se rendre à l'évidence des témoignages de la Tradition, M. le vicaire général d'Angers en appela à la science de plus érudits que lui. C'était une fin de non recevoir.

Cette défaite mit naturellement fin à toute discussion. Mais il en résulta que l'Abbé de Solesmes fut mis au courant des opinions les plus intimes de M. l'abbé Bernier. Nous verrons bientôt quel parti en sut tirer Dom Guéranger.

Nous avons dit que M. l'abbé Bernier s'était donné la mission, sans aucun mandat, même de son évêque[1], de se constituer le champion de la cause du gallicanisme sous toutes ses formes. Les faits le démontrent.

Ce rôle de *mentor* et de critique non autorisé apparut avec éclat à propos de deux articles parus dans l'*Union de l'Ouest*, journal nouvellement fondé à Angers, sous les auspices du comte Théodore de Quatrebarbes et du vicomte de Falloux.

Nous n'avons pas à nous occuper de la question de l'origine et des tendances de ce nouveau périodique, que M. Houtin malmène, comme tout ce qui a pu choquer de près ou de loin son héros de prédilection.

S'ingérant immédiatement dans la direction qu'il prétendait imposer au journal, celui-ci écrivit aux rédacteurs,

[1] M. Houtin écrit (*Revue de l'Anjou*, janvier 1900, page 110) : « D'ailleurs l'évêque d'Angers *désavoue toute participation aux brochures du vicaire général.* »

le 1er mars 1845, une lettre comminatoire, qui se terminait ainsi :

« Je viens donc vous inviter à déclarer dans un des plus prochains numéros de votre journal :

« 1° Que vous n'entendez pas taxer d'erreur contraire à la foi les opinions formulées dans la Déclaration de 1682, *ni contester l'orthodoxie de ceux qui les tiennent pour vraies*[1] ;

« 2° Qu'en poursuivant, ou en flétrissant *le gallicanisme*, vous ne voulez ni comprendre dans cette dénomination très équivoque, soit les quatre articles de 1682[2], soit les maximes admises par le clergé de France, ni porter atteinte à l'*honneur* de l'ancienne Église gallicane et au respect qui lui est dû[3].

« Une déclaration en ce sens, *mais nette et précise*, vous laisserait pleinement, Messieurs, *votre liberté d'opinion* sur tous les points dont il s'agit. »

On avouera que la *pleine liberté* laissée par M. Bernier aux rédacteurs de l'*Union de l'Ouest* se réduisait, en définitive, au silence respectueux.

Cet ultimatum ne rappelle-t-il pas celui qu'osa présenter au Pape Pie VII, de la part de Napoléon, le trop fameux évêque de Nantes, cité plus haut? Est-ce autre chose que la reproduction de l'opinion émise par le cardinal de la Luzerne et par M. Frayssinous dans son livre des *Vrais principes*, si justement réprouvé par le saint archevêque de Bordeaux ?

[1] Prétention empruntée aux *vrais principes* de M. Frayssinous, réfutés, nous l'avons vu, par Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux.

[2] Cette injonction était empruntée à l'article 1er de l'Édit de Louis XIV, du 22 mars 1682, promulguant la Déclaration : « Nous enjoignons à *tous nos sujets* la défense *d'écrire* aucune chose contraire à la doctrine contenue dans la Déclaration. » C'était bien inopportunément jouer au despote.

[3] Les gallicans du XIXe siècle ne se faisaient pourtant pas scrupule de porter atteinte à l'honneur et au respect qui est dû à l'Eglise romaine et même à l'Eglise de France, *au moyen âge*. Pourquoi refusaient-ils aux ultramontains la liberté de critiquer l'Eglise gallicane du XVIIe et du XVIIIe siècle ?

Néanmoins, M. le comte de Quatrebarbes, l'homme pacifique par excellence, consentit à donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux exigences de M. le vicaire général. Mais cette paix, imposée par la force, ne pouvait être durable; elle était trop en contradiction avec l'élan donné aux catholiques par un acte épiscopal qui avait été tout un événement pour l'Église de France.

Par un mandement en date du 21 novembre 1844, et imprimé à Lyon le 4 février 1845, S. E. le cardinal archevêque de cette ville, avait condamné solennellement un livre intitulé : *Manuel du droit public ecclésiastique français, par M. Dupin, docteur en droit, procureur général près la Cour de Cassation, député de la Nièvre*, etc., etc. Paris, 1844, et un écrit du même auteur, intitulé : *Réfutation des assertions de M. le comte de Montalembert dans son Manifeste catholique*; Paris, 1844.

« *Le saint nom de Dieu invoqué*, écrivait le Cardinal, nous avons condamné et condamnons lesdits ouvrages comme contenant des *doctrines propres à ruiner les véritables libertés de l'Église* pour mettre à leur place de *honteuses servitudes*, à accréditer des maximes opposées aux anciens canons et aux maximes reçues dans l'Église de France; à affaiblir le respect dû au Siège apostolique; à introduire dans l'Église le *presbytérianisme*; à entraver l'exercice légitime de la juridiction ecclésiastique; à favoriser le *schisme* et *l'hérésie*; comme contenant des propositions respectivement fausses, hérétiques, et renouvelant les erreurs condamnées par la Bulle dogmatique *Auctorem fidei* de notre saint Père le Pape Pie VI, de glorieuse mémoire, du 28 août 1794, etc. »

De son côté, Mgr Gousset, archevêque de Reims, reproduisit cette même condamnation dans une lettre pastorale, datée du 24 février.

Cinquante archevêques ou évêques, notamment les archevêques de Toulouse, de Rouen et de Besançon, et les

évêques de Chartres, de Metz, de Strasbourg, de Grenoble, de Châlons, de Saint-Claude, de Dijon, d'Autun, de Langres, etc., adhérèrent publiquement au mandement de l'archevêque de Lyon.

Par une ordonnance datée du Palais des Tuileries, le 9 mars 1845, le roi Louis-Philippe déclara, *notre Conseil d'État entendu*, qu'il y avait abus dans ledit mandement.

« Considérant, y disait-il, que dans le mandement ci-dessus visé le cardinal archevêque de Lyon, en attaquant l'autorité de l'édit du mois de mars 1682, de l'article 24 de la loi du 18 germinal an X et du décret du 25 février 1810, a commis *un attentat aux libertés*, franchises et coutumes de l'Église gallicane, consacrées par ces actes de la puissance publique;

« Considérant que, dans le même mandement, le cardinal de Bonald donne autorité et exécution à la bulle pontificale *Auctorem fidei* du 28 août 1794, laquelle n'a jamais été ni vérifiée ni reçue en France : ce qui constitue une contravention à l'article 1er de la loi du 18 germinal an X;

« Considérant enfin que, dans ledit mandement, le cardinal de Bonald se livre à la censure de la loi organique du Concordat du 18 germinal an X dont plusieurs dispositions sont, par lui, signalées comme violant les véritables libertés de l'Église de France;

« Qu'il conteste à la puissance royale le droit de vérifier les bulles, rescrits et autres actes du Saint-Siège, avant qu'ils soient reçus en France;

« Qu'il conteste également le droit qui nous appartient, en notre Conseil d'État, de statuer sur les appels comme d'abus;

« Qu'il refuse aux articles de la loi du 18 germinal an X la force obligatoire qui s'attache à leurs dispositions;

« *Qu'il a commis un excès de pouvoir.* »

Rome répondit à cette condamnation émanée de l'autorité incompétente du pouvoir civil, en insérant les

ouvrages frappés par l'archevêque de Lyon dans le catalogue de l'*Index*, parmi les livres prohibés.

Cet arrêt du Conseil d'État, sanctionné par le roi, dans une cause entièrement spirituelle, souleva la réprobation, non seulement des membres du clergé non inféodés aux vieilles idées gallicanes, mais encore de tous les hommes franchement libéraux, selon l'esprit de la charte constitutionnelle de 1830.

L'un de ces derniers, qui s'était déjà distingué par plusieurs écrits virulents contre les oppresseurs de la liberté politique et religieuse, M. de Cormenin [1], lança immédiatement dans le public un de ces petits pamphlets à 25 centimes que l'Europe entière s'arrachait [2] et dont la publication était un événement.

Son autorité en la matière était d'autant plus grande, qu'il avait été auditeur du Conseil d'État sous l'Empire, maître des requêtes sous la Restauration et député libéral depuis 1828.

Ce nouvel opuscule répandu, en quelques mois, en des milliers d'exemplaires, avait pour titre : OUI ET NON, AU SUJET DES ULTRAMONTAINS et DES GALLICANS, PAR TIMON (*qui n'est ni l'un ni l'autre*).

« Timon, avons-nous besoin de le dire, lisons-nous dans l'avertissement de l'éditeur parisien, Timon n'est ni jésuite, ni janséniste, ni ultramontain, ni gallican, ni même presbytérien. Il se jette intrépidement, comme ses innombrales lecteurs le savent, toujours du côté de l'opprimé, et, où il croit voir une liberté attaquée, politique ou religieuse, il y court et la défend... La gloire s'en va,

[1] Louis-Marie de la Haye, vicomte de Cormenin, était né à Paris en 1788. En 1848, député de Montargis, il contribua puissamment à nous gratifier du suffrage universel.

[2] L'exemplaire dont nous nous servons est une contrefaçon imprimée en 1845, à Bruxelles, de la cinquième édition parisienne. Ceux qui, comme nous, ont vécu à cette époque savent avec quelle passion on dévorait les productions de ce vigoureux polémiste.

l'industrie se tripote, la littérature s'étiole et la politique s'endort ; il n'y a plus que les questions religieuses qui aient aujourd'hui de la grandeur, du mouvement et de la vie. »

« *Toutes les libertés se tiennent* »

« Y a-t-il une nation qui, plus que la nôtre, se soit toujours laissé mener par des mots ?

NON

« Du temps de nos aïeux, ne criait-on pas : *Vive la Ligue !* du temps de Louis XIV : *Vive le Roi !* du temps de la Révolution : *Vive la République !* du temps de Napoléon : *Vive l'Empereur !* du temps de juillet : *Vive la Charte !*

OUI

« Et aujourd'hui que nous n'avons plus ni grande gloire, ni grande littérature, ni grande nation, ni grande guerre, ni grande politique, ni grande religion, ne voilà-t-il pas qu'on se met à crier : *Vivent les libertés de l'Église gallicane !*

OUI

« Demandez-leur ce qu'ils entendent par ce qu'ils crient et si les plus grosses voix d'entre eux sont en état de vous le dire ?

NON

« N'importe ! ils croiront avoir sauvé l'Empire, la charte et la religion *de leurs pères* (*sic*) parce qu'ils auront vociféré dix fois de suite, à tue-tête : « *Vivent les libertés de l'Église gallicane !* »

OUI

Allons donc ! Est-ce que, si nous n'avions pas *les libertés de l'Église gallicane*, nous n'aurions pas encore les libertés de la France ?

OUI

. . . . . .

« N'est-ce pas le Concordat façonné avec le Saint-Père *qui a rétabli le culte* ?

OUI

« Qui donc empêchait le gouvernement consulaire de se concerter semblablement avec le Saint Siège *pour organiser le clergé* ?

Mais Napoléon a trouvé plus commode de se passer du Pape et, au lieu d'être juste à deux, n'a-t-il pas mieux aimé être injuste à un ?

OUI

C'était, en effet, plus commode !

OUI

« Mais alors ne dites pas que le Pape est *lié* par les Organiques, ni surtout que vous ne pouviez faire autrement.

OUI

Bref, l'Édit de Louis XIV, nonobstant qu'il soit confirmé par les Organiques, devrait-il être la loi d'un peuple libre[1] ?

NON

« Que dire du préambule de cet édit, si ce n'est qu'il constitue l'usurpation politique d'un despote sur la nation française[2] ?

OUI

« Que dire du reste de l'Édit, si ce n'est qu'il constitue l'usurpation religieuse d'un despote sur l'Église ?

OUI

« Faut-il le redire, après l'avoir dit ?

OUI

[1] « Si l'Édit *perpétuel* et *irrévocable* du 22 mars 1862 est, dans toutes ses parties, *une loi de l'Etat*, il faut donc, sous peine de violer une loi de l'Etat, se conformer à l'injonction suivante de l'article Ier : « Nous enjoignons à *tous* nos sujets la défense *d'écrire* aucune chose « contraire à la doctrine contenue dans la Déclaration ? »

[2] Voici ce préambule : « Bien que l'indépendance de notre couronne, *de toute autre puissance que de Dieu*, soit une *vérité* certaine et incontestable *et établie sur les propres paroles de Jésus-Christ*... »

« Et après l'avoir redit, faut-il le répéter encore ?

OUI

. . . . . .

« Louis Philippe pourrait-il affirmer, dans une ordonnance, contresignée par ses ministres responsables, comme Louis XIV dans son Édit, qu'il ne tient l'indépendance de sa couronne *que de Dieu*, et prétendre blasphématoirement que *c'est Jésus-Christ qui a dit cela*, ou, pour parler le langage des procureurs généraux, qu'il règne par la *seule grâce de Dieu* et de son épée ?

NON

« Se rend-t-on bien compte de ce que c'est que l'*Église gallicane* dans un pays qui admet la pleine liberté des églises calvinistes, luthériennes, juives, et de toutes celles qui sont ou seront successivement autorisées par M. le Préfet de police ?

NON

. . . . . »

Cet humoristique pamphlet fit jeter des cris de fureur aux révolutionnaires, aux gallicans et aux ministériels. Cormenin y répondit par une autre brochure du même genre, intitulée : Feu ! Feu ! qui fit la joie de notre jeunesse et fit taire ses adversaires.

Quiconque a étudié ces documents contemporains — et tout historien doit le faire — avouera que M. l'abbé Houtin a singulièrement dénaturé les faits en les envisageant seulement dans le cercle étroit où les place la correspondance de M. l'abbé Bernier. L'acte de soumission de M. le comte de Quatrebarbes à l'injonction comminatoire de M. le vicaire général paraîtra même excessif.

En effet, en rapprochant les considérants du mandement du cardinal archevêque de Lyon et ceux de l'arrêt du Conseil d'État, sanctionné par Louis-Philippe, on s'apercevra que M. Bernier enjoignait aux rédacteurs de l'*Union de l'Ouest* de faire ce que le Primat des Gaules avait jugé

condamnable, et ce que, après lui, avait également condamné la majorité des Évêques de France avec applaudissements de tous les esprits indépendants tant soit peu favorables à la liberté religieuse.

Chose étrange, qui démontre la ténacité de cet homme intelligent, mais aux idées étroites et rétrogrades ; deux ans après, dans son *humble* (?) *remontrance au R. P. Dom Guéranger*, il osait encore écrire, en parlant de M. Dupin : « Vous feriez bien, mon Révérend Père, *pour le succès même* (?) *de la liberté religieuse*, de conseiller à quelques écrivailleurs de ne plus se ruer, en enfants perdus, contre un homme *dont le nom et le mérite* les écrase, et de les laisser aux prises *avec les Bonald et les Cormenin*[1]. »

C'est avec cette désinvolture irrespectueuse qu'un simple prêtre, qui accusait ses adversaires de presbytérianisme, traitait un jugement de l'autorité épiscopale, confirmé par le plus grand nombre des évêques de l'Église gallicane et par le tribunal le plus autorisé de l'Église romaine !

Après ce que nous venons de dire, on ne doit pas être étonné si la paix jurée entre M. Bernier et l'*Union de l'Ouest* ne fut pas durable.

Ce journal publia, le 30 avril, un article virulent contre le *Manuel* condamné de M. Dupin et les erreurs qu'il contenait. Malheureusement M. l'abbé Jules Morel, auteur de l'article, jugea à propos de lancer un trait de critique contre l'administration épiscopale, trop portée à la paix à outrance avec les autorités gouvernementales. M. Bernier, qui, en qualité de conseiller intime et prédominant, se sentait particulièrement atteint, exigea de nouveau une réparation éclatante au nom de son évêque outragé.

M. le comte de Quatrebarbes lui répondit, le 11 mai, par une lettre pleine de sagesse et de modération, dans laquelle

[1] On voit que M. Bernier, en zélé gallican, avait été exaspéré par les pamphlets populaires de Cormenin dont nous venons de parler.

il exprimait son regret que M. l'abbé Bernier « apportât « dans son examen (de la pensée du journal) un esprit « continuel de critique et de défiance, et *s'arrogeât le « droit de censure et de sommation*, dès qu'un article « n'était pas d'accord avec ses opinions politiques et reli- « gieuses. »

M. Bernier insista, et, comme on refusa cette fois de faire droit à ses réclamations et sommations, il résolut de frapper un grand coup.

Se substituant à son évêque, il écrivit, le 8 juin 1845, une *lettre-circulaire*, adressée à tous les curés du diocèse d'Angers, sur le *journalisme religieux*.

Il avouait que ces *quelques réflexions* lui avaient été suggérées *à l'occasion de sa querelle avec un journal*; querelle dont on *avait parlé à tout venant d'une façon fort peu mesurée* et, surtout, on ne peut plus triomphante. Il protestait qu'il eût gardé le silence, s'il ne s'était agi que de dissiper des impressions qui pouvaient lui être *personnellement défavorables*. « Mais, ajoutait-il, des « exemples dangereux ont été donnés, *des principes de « conduite ont été oubliés*, et, puisqu'on a tant parlé, nous « parlerons à notre tour, pour signaler ces écarts « imputables, selon nous, au *journalisme religieux* et à « sa fâcheuse influence..... On voit bien que nous « appelons *journal religieux toute publication pério- « dique ou quotidienne qui a pour objet spécial les in- « térêts de la religion et qui traite directement les « questions religieuses*, quel que soit d'ailleurs son « titre. »

Il exclut de ses anathèmes le seul *Ami de la Religion* fondé par « le *vénérable* (*sic*) M. Picot, dont l'excellent « esprit revit dans ses successeurs. »

Mais toute cette mise en scène n'a qu'un but, frapper rudement les promoteurs du mouvement catholique en France.

En s'élevant avec virulence contre les autres journaux, moins modérés et surtout moins gallicans que l'*Ami de la Religion*, il s'écriait :

« Observez *les écrits et les journaux de ces convertis* [1] ; car *ils écrivent beaucoup* [2], et il faut bien qu'ils nous fassent part de leur abondance; vous y verrez *une incroyable humeur contre certaines opinions* qu'à Rome pourtant, *on juge fort tolérables* [3] et *un zèle outré pour d'autres opinions dont Rome ne s'occupe guère*, ou même dont elle juge la *discussion intempestive* [4].....

« Qui donc est venu jeter l'émotion dans toute la France, *à l'occasion de la liturgie*, et critiquer, *avec une amertume peu décente*, des changements plus ou moins antiques, des *variantes plus ou moins importantes, dans lesquelles les Souverains Pontifes n'ont jamais vu ni des principes de schisme, ni des traces d'hérésiel*..... Ces gens là [5] *mettraient tout en combustion pour quelques hymnes* ou quelques antiennes, *à coup sûr* bien innocentes ; *et ils feraient des livres* pour vous prouver que c'est à grand'peine si vous pouvez réciter le bréviaire de votre diocèse en sûreté de conscience. »

On le voit, M. Bernier prenait au sérieux son rôle de régent ; mais toute cette incartade montre qu'il n'avait lu

[1] Tous n'étaient pas des *convertis*. Dom Guéranger n'a jamais appartenu à l'école philosophique de Lamennais. Passionné pour la sainte liberté de l'Eglise, il a toujours combattu le libéralisme, dont Lamennais a été le promoteur.

[2] On peut écrire beaucoup et très utilement, et écrire peu et très témérairement, surtout quand on se pose en censeur sans en avoir reçu la mission et pour soutenir des opinions déclarées depuis longtemps, par l'autorité compétente, comme contraires à la véritable doctrine de l'Eglise. Voyez ce qu'écrivait à ce sujet le vénérable archevêque de Bordeaux (*Revue de l'Anjou*, avril 1901, p. 239, 240, 242.)

[3] Voir les citations indiquées dans la note précédente.

[4] Voir ci-après le Bref du Pape Grégoire XVI.

[5] On voit que M. Bernier avait une modération de langage exemplaire.

que les critiques de Mgr d'Astros et de Mgr Fayet contre les *Institutions liturgiques*, sans daigner jeter un coup d'œil sur la réfutation qu'en avait faite Dom Guéranger.

Quant à ses appréciations sur l'utilité et la gravité des questions liturgiques soulevées par l'Abbé de Solesmes, nous avons, pour les juger, un document péremptoire, qui les détruit complètement. C'est le Bref de Grégoire XVI, en date du 6 avril 1842, adressé à Mgr Gousset, archevêque de Reims.

« Nous avons reconnu, y disait le Pape, *le zèle d'un pieux et prudent pontife* dans les deux lettres que vous nous avez adressées, renfermant vos plaintes au sujet de la variété des livres liturgiques qui s'est introduite dans un grand nombre d'églises de France, et qui s'est accrue encore depuis la nouvelle circonscription des diocèses, de manière à offenser les fidèles. *Assurément*[1], *nous déplorons, comme vous, ce malheur, Vénérable Frère, et rien ne nous semblerait plus désirable que de voir observer partout chez vous* les Constitutions de saint Pie V, notre prédécesseur d'immortelle mémoire, qui ne voulut excepter

[1] Nobis quidem idipsum tecum una dolentibus nihil optabilius foret, Venerabilis Frater, quam ut servarentur ubique apud vos Constitutiones S. Pii V, immortalis memoriæ prædecessoris nostri, qui et Breviario et Missali in usum Ecclesiarum romani ritus ad mentem Tridentini Concilii (*Sess. XXV*) emendatius editis, eos tantum ab obligatione eorum recipiendorum exceptos voluit, qui a bis centum saltem annis uti consuevissent Breviario aut Missali ab illis diverso ; ita videlicet ut ipsi non quidem commutare iterum atque iterum arbitrio suo libros hujusmodi, sed quibus utebantur, si vellent, retinere possent (Const. *Quod a nobis* - VII Idus Julii 1568 et Const. *Quo primum*, Pridie Idus Julii 1570). ITA IGITUR IN VOTIS ESSET, Venerabilis Frater ; verum tu quoque probe intelligis quam difficile arduumque opus sit morem illum convellere, ubi longo apud vos temporis cursu inolevit ; atque hinc nobis, graviora inde dissidia reformidantibus, abstinendum *in præsens* visum est nedum a re plenius urgenda, sed etiam a peculiaribus ut dubia quæ proposueras responsionibus edendis.

« Cæterum cum quidam ex regno isto, Venerabilis Frater, prudentissima ratione idoneaque occasione utens, diversos quos in Ecclesia sua invenerat liturgicos libros nuper sustulerit, suumque clerum universum ad romanæ Ecclesiæ instituta ex integro revocaverit, Nos *prosecuti illum sumus meritis laudum præconiis*, ac juxta ejus petita perlibenter concessimus Indultum, etc. »

de l'obligation de recevoir le Bréviaire et le Missel corrigés et publiés à l'usage des Églises du rite romain, suivant l'intention du Concile de Trente (*Sess. XXV*), que ceux qui, depuis deux cents ans au moins, avaient coutume d'user d'un Bréviaire et d'un Missel différents de ceux-ci ; de façon toutefois, *qu'il ne leur fût pas permis de changer à leur volonté* ces livres particuliers, mais simplement de les conserver, si bon leur semblait (Constit. *Quod a nobis*, VII Idus Julii 1568, Constit. *Quo primum*, pridie Idus Julii 1570.) TEL SERAIT AUSSI NOTRE DÉSIR, Vénérable Frère. Mais, vous comprendrez parfaitement combien c'est une œuvre difficile et ardue de déraciner une coutume implantée depuis si longtemps dans votre pays. Voilà pourquoi, redoutant les graves dissensions qui pourraient en résulter, nous avons cru qu'il était bon de nous abstenir *pour le présent*, non seulement d'urger plus pleinement les choses, mais même de donner des réponses détaillées aux questions que vous nous avez proposées.

« Au reste, tout récemment, un de nos vénérables Frères de ce même royaume [1], profitant avec une rare prudence d'une occasion favorable, ayant supprimé les divers livres liturgiques qu'il avait trouvés dans son Église et ramené tout son clergé à la pratique universelle des usages de l'Église Romaine, nous *lui avons décerné les éloges qu'il mérite* etc [2].

Après un acte aussi important du Saint-Siège, était-il permis de parler de la question liturgique dans les termes dont s'est servi le vicaire général d'Angers ? Nous laissons à tout lecteur impartial la liberté d'en juger. Aux yeux de

[1] Mgr Parisis, évêque de Langres.

[2] M. l'abbé Bernier était loin de penser comme le Pape, puisqu'il écrivait à M. le comte de Quatrebarbes « que *le zèle est déplacé* quand il s'échauffe *pour ces choses-là* (la liturgie), et qu'il y *aurait petitesse* à confondre *l'unité* avec l'uniformité ». On voit que notre ardent champion des *libertés gallicanes* ne ménageait pas les termes et qu'il reprochait aux autres le défaut qu'il possédait lui-même au plus haut degré.

M. Houtin, il n'y a pas de doute possible, M. Bernier soutenait le bon combat pour *l'amour de la vérité* et nullement *avec une amertume peu décente.*

M. le vicaire général terminait sa circulaire en ces termes : « A raison des circonstances, et *pour des raisons de délicatesse difficile à comprendre*, SEUL, ici, nous pouvions publier nos réflexions sur le journalisme religieux, SEUL *nous étions en position* de signaler des dangers *trop peu sentis*, parce que des intentions très pures et des noms imposants les couvrent. Devions-nous garder le silence?... Il est, à la vérité, *une douce quiétude*[1] qui aurait, pour nous aussi, beaucoup de charme, et nous regarderions comme un grand bonheur de ne mécontenter personne. Mais cette double considération n'a jamais été, elle ne sera jamais la raison dominante de nos déterminations, en présence d'un intérêt grave. »

Ainsi, de son propre aveu, M. Bernier a écrit sa *Lettre circulaire au Clergé du diocèse d'Angers*, non pas avec l'assentiment, mais *contre l'avis* de son évêque et de M. Joubert, son collègue comme vicaire général ; et il ne craint pas de les blâmer publiquement de leur modération, les accusant de céder à *des motifs qu'il est difficile de comprendre*, et de préférer *une douce quiétude* à l'accomplissement d'un devoir impérieux.

Aussi l'archevêque de Besançon, qui était loin d'être un ultramontain, écrivait-il à Mgr Angebault, après avoir lu la *circulaire*, qui lui avait été adressée : « Je dois vous avouer, mon très bon Seigneur, que j'ai été étonné et *peiné* de la circulaire de M. Bernier : ce n'est pas qu'il n'eût bien raison pour le fond, mais la forme était des *plus insolites* et des moins prudentes : — des plus *insolites*, car *on n'a jamais vu, que je sache, dans l'Église de France,*

[1] Allusion à la modération de M. Joubert, vicaire général. M. Houtin lui-même signale cette allusion déplacée.

un grand vicaire donner des circulaires à un clergé en présence de son évêque[1]; — des moins prudentes, car, loin de calmer les esprits par ce moyen, on les irrite. »

IV

Dans son discours de bonne année à Mgr Angebault, le 31 décembre 1844, M. l'abbé Bernier avait dit : « Profondément pénétrés de vénération, d'obéissance et d'amour pour *la Chaire pontificale* et pour *le grand Pape qui l'occupe avec tant de gloire, nous ne connaissons d'autres moyens à notre portée, pour mettre en pratique ces beaux sentiments et pour accomplir le devoir que nous impose l'unité*, que de vénérer, d'entourer des marques de notre affection et de notre déférence le Pasteur que le successeur de Pierre nous a donné et qu'il honore de tant d'estime et de tant d'affection. »

Avouons-le sans détour, ces phrases eussent passé inaperçues si elles avaient été prononcées en d'autre temps et par un homme parfaitement dégagé de certaines opinions que le gallicanisme revendiquait comme la plus précieuse de ses *Libertés*.

Mais à la fin de 1844, en pleine discussion sur le gallicanisme et dans la bouche de celui qui s'en constituait le champion le plus ardent, ces paroles prononcées officiellement avaient une portée exceptionnelle aux yeux des moins prévenus.

Dom Guéranger refusa d'abord de se faire l'écho des protestations qu'elles suscitèrent, bien qu'il fût très au courant, comme nous l'avons dit, des opinions théologiques de M. l'abbé Bernier.

Mais ce dernier, dans la Circulaire dont nous venons de

[1] Surtout contre l'avis de son évêque.

parler, ayant mis à découvert toute sa pensée à l'égard du gallicanisme et de ceux qui le combattaient, l'Abbé de Solesmes crut qu'il était de son devoir de dénoncer à son tour le venin caché sous les phrases équivoques du vicaire général d'Angers. Ceux qui ont lu ce qu'il en dit dans le courant de *sa troisième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans*, publiée en 1847, conviendront qu'il traite son adversaire avec une modération méritoire.

Il montre que le langage du vicaire général d'Angers, très respectueux dans la forme envers le Souverain Pontife, aurait néanmoins pour conséquence d'amoindrir son autorité souveraine. « Ces inconséquences de langage, ajoute l'Abbé de Solesmes, deviendront de plus en plus rares; les écrivains qui se le permettent encore arriveront insensiblement à goûter les doctrines romaines, ou seront contraints *de formuler plus rigoureusement ce qu'ils prétendent*. Le pouvoir pontifical ne sera plus considéré comme une *primauté*, mais, ainsi qu'il est en effet, comme *une puissance plénière*, comme une véritable et divine *monarchie*, qui donne à celui qui l'exerce *une autorité immédiate sur tous les chrétiens* [1]. Les fidèles des diocèses comprendront de plus en plus que, s'ils ne peuvent se flatter d'être dans l'unité de l'Église qu'à la condition de vivre dans l'obéissance à leur évêque en toutes les choses qui ne sont pas contraires aux volontés du Siège apostolique, ils ne sont *catholiques* que par leur soumission *personnelle* au Pontife romain, auquel, pour cette raison, le Christ a conféré, avec les clefs du ciel, la qualité de Pierre fondamentale, une foi qui ne peut défaillir, le droit et la charge de confirmer ses frères et le soin de paître le troupeau tout entier. »

M. Bernier protesta avec véhémence dans une brochure publiée sous ce titre : *Humble remontrance au R. P. Dom*

[1] Le Concile du Vatican a défini ce point de doctrine comme de foi.

Prosper Guéranger. Mais, encore une fois, il suffit de comparer le passage incriminé de son discours avec ce qu'il écrivit, quelques mois après, dans sa fameuse *Circulaire* au clergé du diocèse, pour être convaincu qu'il ne faisait qu'exprimer, en termes voilés, à la fin de 1844, la doctrine de la déclaration de 1682 si chère à son cœur.

N'était-ce pas d'ailleurs ce qu'enseignaient alors toutes les théologies gallicanes [1] ?

Pourquoi M. Bernier traitait-il avec tant de dédain et d'indignation ceux qui, comme Mgr Parisis, Mgr Gousset et Dom Guéranger, essayaient de faire revivre en France les Constitutions de saint Pie V sur la liturgie, et se plaignait-il de l'*émotion* causée par ces discussions, qualifiées par lui de *séditieuses et de téméraires*, si ce n'est parce qu'il prétendait qu'il appartenait à l'évêque seul de chaque diocèse d'agiter ces questions et de les imposer à la conscience des prêtres et des fidèles, alors même que le Souverain Pontife serait d'un avis contraire? Le pape Grégoire XVI avait parlé ; il avait déclaré que les Constitutions de saint Pie V, après avoir été unanimement acceptées en France, avaient été violées contre tout droit ; il félicitait hautement les évêques français qui avaient pu, sans inconvénient, revenir à l'observation des prescriptions de son saint prédécesseur. Et M. le vicaire général d'Angers, ne tenant aucun compte de cette appréciation du Vicaire de Jésus-Christ, osait blâmer ce que le chef de l'Église approuvait. N'était-ce pas donner raison à ceux qui avaient attribué à son discours un sens contre lequel il protesta avec tant d'éclat dans son *Humble remontrance?*

Chose singulière! il prétendit avoir été le premier atta-

[1] En 1850, alors que j'étudiais la théologie, la *théologie de Toulouse*, qu'on nous mettait entre les mains, plaçait la question *de summo Pontifice à la fin* du Traité *de Ecclesia;* c'était renverser l'état des choses : l'épiscopat réuni ou dispersé était la *tête* de l'Eglise, le Pape en était la *queue!!!* (*Appendix*).

qué par son adversaire, oubliant la longue tirade de sa *Circulaire* dont il a été question plus haut. Ses amis et son évêque approuvèrent, pour ce motif, cette publication aussi impertinente [1] qu'inopportune.

On était à la fin de 1847, alors que la majorité de l'épiscopat français devenait de plus en plus favorable aux doctrines romaines. Et cependant le vicaire général d'Angers osait écrire dans son *Humble remontrance* : « Ce *système* « (gallican), dont vous voyez les *dernières nuances sous* « *des phrases pompeuses*, vous deviez le définir avant de « le qualifier et de l'accuser comme vous faites ; *entendu* « *comme il doit l'être*, il n'a pas besoin de se masquer ; « il peut être soutenu et professé, *à la face du soleil, à* « *Rome comme à Angers ;* et vous violez les règles de « l'unité catholique par votre intolérance individuelle et « arbitraire. »

M. l'abbé Houtin se contente de porter sur cet écrit le jugement que voici [2] : « Depuis le Concile du Vatican, le « système dont s'inspirait M. Bernier ne peut plus être « professé *à la face du soleil, par aucun catholique* « *romain ;* mais, si sa thèse est condamnée, nombre de « ses développements resteront *toujours d'un grand* « *intérêt pour l'historien.* »

[1] Ceux qui trouveraient cette expression trop forte, n'ont qu'à relire ce que M. Bernier écrivait de Mgr Fornari (*Revue de l'Anjou*, 1900, p. 211) : « Le nonce n'en est pas moins, par suite du respect profond que le Saint-Siège inspire, en position d'exercer parmi nous et sur le clergé une influence très grande : influence naturellement salutaire, qui ne pourrait devenir fâcheuse que par accident et dans l'hypothèse *inadmissible et presque absurde* (figure de *prétérition* rhétoricienne), où celui qui occupe le premier rang dans la diplomatie *serait un homme peu circonspect, facile à impressionner et à surprendre, trop prompt à juger les évêques* et à livrer sa pensée sur leur administration, trop disposé à accueillir les malcontents, *trop peu en garde contre les coteries.* »

[2] M. l'abbé Houtin avait dit un peu plus haut : « Au jugement du chanoine, il importait uniquement de montrer que les gallicans *ne s'étaient pas trompés* pendant des siècles sur une question aussi grave que celle de la Constitution de l'Eglise et que Rome n'aurait point toléré une erreur de cette conséquence. Fort de son talent *et de l'amour de la vérité*, etc. »

Sans doute, l'expression *à la face du soleil* est empruntée à M. Bernier ; mais, appliquée à une doctrine condamnée comme *hérétique* par un concile œcuménique, elle est vraiment impropre et insuffisante. Et pourquoi ajouter le qualificatif *romain* au mot *catholique ?* Est-ce qu'il existerait encore des *catholiques* à qui il serait permis de professer *dans l'ombre* le gallicanisme ? Querelle de mots, direz-vous. J'en conviens ; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer avec quelle mauvaise grâce M. Houtin consent à blâmer une seule fois son impeccable héros.

L'*Humble remontrance* fit une profonde sensation dans le diocèse d'Angers et même dans toute la France [1]. On crut, un instant, que Pie IX y avait fait allusion dans l'allocution qu'il prononça à la fin de l'année 1847.

On se trompait ; Pie IX avait visé Mgr Thibault, évêque de Montpellier, qui avait osé écrire que le Pape *respectait les traditions gallicanes et se garderait de flétrir du nom d'erreur* l'enseignement de l'école célèbre *surnommée le Concile permanent des Gaules.*

« Cet homme (constitué en dignité ecclésiastique), « avait dit le Souverain Pontife, parlant dans cet écrit de « certaines doctrines, qu'il appelle *les traditions des « Églises de son pays*, n'a pas rougi d'affirmer *que ces « traditions étaient tenues en estime par Nous*, etc. »

Ce blâme sévère s'adressait, avons-nous dit, à l'évêque de Montpellier ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il s'appliquait également et même *à fortiori* à l'*Humble remontrance* de M. l'abbé Bernier. Car le langage de celui-ci était encore plus répréhensible que celui du prélat [2].

[1] M. Houtin cite avec complaisance quelques lettres de prélats qui approuvèrent cette déclaration. Il faudrait, pour être juste, ajouter qu'il fut blâmé par un bien plus grand nombre d'évêques, et que plusieurs de ceux qui demeuraient alors attachés aux doctrines gallicanes, notamment Mgr Regnier, les condamnèrent ensuite avec vigueur.

[2] Il faut remettre ici sous les yeux du lecteur ce que M. Bernier écrivait à son évêque, le 5 janvier 1845, sous l'impression de la

Après avoir déployé un zèle ardent en faveur du gallicanisme, M. Bernier accepta volontiers d'émettre ses opinions sur les *Rapports de l'Église et de l'État*, à la prière de M. Freslon, nommé député de Maine-et-Loire en 1848. Il composa et adressa à celui-ci, la même année, un mémoire intitulé : « *L'État et les Cultes, ou quelques mots sur les libertés religieuses. Aux citoyens représentants du peuple à l'Assemblée nationale.*

De royaliste obstiné le vicaire général devenait républicain *convaincu*.

Nous n'avons pas à discuter les principes politiques émis dans cette brochure, imprimée sous le voile de l'anonyme, mais dont la paternité ne tarda pas à n'être un secret pour personne.

Naturellement, M. l'abbé Houtin en fait le plus grand éloge et par lui-même et par la plume de M. Freslon.

Par contre, il prétend que « *les ennemis* de l'auteur de « l'*Humble remontrance* se précipitèrent sur la bro- « chure, espérant bien y relever quelque *proposition qui* « *sentît le fagot* (*sic*). »

Mais leurs manœuvres furent entravées par les surprises de la fortune : M. Freslon devint ministre de l'Instruction publique et des Cultes, sous le président Cavaignac. A peine installé, le nouveau ministre félicitait son ami *d'avoir saisi les bons esprits de l'Assemblée*, par sa brochure, qui avait attiré leur attention : « *J'espère*,

persuasion où l'on était à Angers qu'il était le personnage visé par le Pape : « *Quel rôle l'intrigue fait jouer au successeur de saint Pierre !* Ces intrigants ont été : 1° Mme la Supérieure du Bon-Pasteur ; 2° M. de Falloux... ; 3° Dom Guéranger, dont on connaît l'ardeur et qui ne doit pas manquer d'amis parmi les religieux de Rome. *Je ne dis rien de Mgr Fornari*, ni de M. de Montalembert. J'aime mieux, du reste, être dans cette allocution qu'à l'*Index*. Ce n'est pas à dire que je m'y trouve bien. Mais on me laisse plus d'un moyen de faire sentir à ceux qui m'y ont fait mettre *la témérité et l'inconvenance de leur conduite.* » — Telle était *l'obéissance absolue* à l'égard des *moindres désirs* du Souverain Pontife dont se vantaient les gallicans en général et M. Bernier en particulier.

« ajoutait-il, *suivre la ligne que vous avez si bien tra-*
« *cée.* »

Le triomphe paraissait complet, malgré un pamphlet de M. Jules Morel jeté à la traverse. On ajoutait même que le siège épiscopal de Saint-Flour était destiné au vainqueur. Mais les opuscules de l'élu, envoyés à Mgr Fornari, firent échouer, dit-on, ces négociations. Le Nonce, paraît-il, trouva que les doctrines de l'auteur étaient bien loin d'être « romaines. »

Certes, il avait bien raison.

Cependant, les idées de liberté religieuse étant alors à l'ordre du jour, même parmi les membres de la majorité parlementaire, les évêques en profitèrent pour essayer de revendiquer la liberté de se réunir en assemblée conciliaire, malgré la prohibition des articles organiques. Seulement un certain nombre eurent la fâcheuse idée de provoquer un *Concile national*, et, chose plus singulière encore, avec l'intention de délibérer en commun sur les moyens à employer pour arrêter le *courant ultramontain*, qui, après avoir envahi le clergé du second ordre, menaçait de gagner même l'épiscopat.

C'eût été réaliser un des rêves de M. le vicaire général d'Angers, qui, à la fin de sa dernière brochure, s'exprimait ainsi :

« Il faut le reconnaître et le dire avec franchise : sur bien des points, *la France et ses véritables besoins sont mal connus et mal jugés à Rome. Si l'on est sûr d'y retrouver toujours les vrais principes*[1], on ne l'est pas également qu'on y fera toujours une heureuse application *de ces principes à telle ou telle partie de la catholicité*[2]. Cela vient de ce que les bonnes applications dépendent

[1] Parlait-il franchement lui qui voulait faire prévaloir, même contre les décisions pontificales, les principes du gallicanisme ?

[2] Par conséquent les décisions pontificales, récemment promulguées, étaient, à ses yeux, une fausse application des vrais principes !

d'une multitude de circonstances et de conditions, qu'il est fort difficile de bien apprécier sur de simples rapports, quand on est à une grande distance des personnes et des choses. *L'épiscopat français est dans les meilleures conditions possibles pour bien juger des mesures à prendre pour régler convenablement les rapports entre les Églises de France et la République française et, si l'on peut lui disputer l'initiative sur ce point, ce serait lui faire injure* ET MÉCONNAÎTRE SES DROITS *que de chercher à l'écarter.*

« *L'assemblée nationale comprendra la nécessité d'inviter les évêques de France* à s'occuper de ces graves questions et *à mettre en commun leurs lumières, leur expérience et leur dévouement pour en préparer la solution. Défense leur fut faite un jour, par le despotisme militaire, de se réunir pour délibérer entre eux sur les intérêts sacrés de la discipline et de la foi*[1]. Il serait glorieux pour l'Assemblée nationale *de déclarer solennellement que ces indignes entraves ont été brisées, comme toutes les autres, le 24 février 1848.* »

Qu'on nous permette d'ouvrir ici une parenthèse et d'y insérer quelques épisodes de l'histoire moderne qui nous permettront de mieux apprécier les idées émises par M. Bernier en 1848.

Au mois de mars 1790[2], à la nouvelle de la rédaction des six premiers articles qui formaient le fondement de la *Constitution civile du clergé*, les évêques de Clermont et du Mans, auxquels se joignirent l'archevêque d'Arles et les évêques de Luçon et de Poitiers, etc., s'adressèrent à un

[1] On se demande à quel fait historique fait allusion M. Bernier, puisque, au contraire, Napoléon contraignit les évêques de France en 1811, à se réunir à Paris, *en concile national*, du moins en une assemblée qu'il considérait comme telle.

[2] On peut consulter sur cet épisode de la Révolution notre ouvrage : *Les origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne*, 1 vol. in-8°. Paris, Savaëte, 1898, p. 98-103.

certain nombre d'avocats du Parlement de Paris, canonistes distingués, *mais jansénistes notoires*, pour obtenir d'eux un mémoire consultatif sur les moyens à prendre pour s'opposer à la promulgation du décret projeté. Les avocats consultés rédigèrent en effet un mémoire [1], dans lequel ils conseillaient, dans le cas où il y aurait lieu de faire *quelques changements raisonnables* (à la Constitution civile), *de s'assembler en concile national avec l'autorisation de l'autorité* CIVILE ! »

Et, lorsque la discussion sur l'ensemble du projet s'engagea le 29 mai, l'archevêque d'Aix s'écria, à la tribune : « Je dois faire observer qu'il s'agit de la juridiction spirituelle... Il est impossible de faire des changements *sans l'Église*; il faut qu'elle soit consultée... Nous pensons que la *puissance ecclésiastique* doit faire *tout son possible* pour concilier nos vœux avec l'intérêt de la Religion... *Nous vous proposons donc de consulter l'Église gallicane* PAR UN CONCILE NATIONAL. C'EST LA QUE RÉSIDE LE POUVOIR QUI DOIT VEILLER AU DÉPÔT DE LA FOI. »

Si l'Assemblée Constituante s'était prêtée à ce projet de conciliation, les évêques gallicans auraient donc consenti à sanctionner, dans une assemblée nationale, en dehors de l'autorité suprême, une Constitution qui bouleversait de fond en comble, non seulement l'antique situation de l'Église de France, mais encore la Constitution même de l'Église catholique.

En 1797, les évêques constitutionnels se réunirent, réellement cette fois, en concile dit *national*, sans l'assentiment, bien entendu, du Souverain Pontife, qu'ils prièrent pourtant de vouloir bien approuver leurs délibérations.

Enfin, en 1811, Napoléon osa convoquer en son nom, en Concile national, les évêqnes de son empire qu'il savait

[1] Le mémoire, daté du 15 mars 1790, fut signé par huit jurisconsultes, dont les principaux étaient Jabineau, Maultrot, Mey et Mauclerc, tous jansénistes *notoires et appelants*.

ou croyait les plus dévoués à son ambition sacrilège, dans le but de sauvegarder ce qu'il appelait les droits de sa couronne contre l'opposition du pape Pie VII, emprisonné à Savone.

Tels sont les exemples que l'histoire nous fournit, dans les temps modernes, au sujet de la convocation d'*un Concile national* en France. On le voit, le jansénisme, le gallicanisme, le schisme et le césarisme se donnèrent la main pour concevoir et exécuter le projet de réunir un Concile national en dehors de l'autorisation du Pontife Romain. Or, quiconque est tant soit peu versé dans l'*Histoire ecclésiastique* sait que, dès le IVe siècle, le saint Pape Jules Ier attestait que, d'après la tradition apostolique, aucun Concile plénier, même en Orient, ne pouvait être tenu sans cette autorisation préalable : affirmation confirmée, au Ve siècle, par les historiens non suspects, Socrate et Sozomène. Au commencement du VIe siècle, le roi Théodoric ayant entrepris de convoquer un Concile plénier à Rome pour juger le Pape Symmaque, les évêques de la Gaule, aussi bien que de l'Italie, protestèrent qu'ils ne pouvaient obéir sans l'assentiment du Souverain Pontife. Et depuis lors cet assentiment, au moins implicite, fut constamment exigé.

La discipline générale de l'Église étant ainsi établie, que faut-il dire de la pensée émise par un prêtre catholique, de faire assembler un *concile national* en France par une assemblée constituante en formation, au milieu du XIXe siècle, alors que la puissance séculière avait brisé les liens sacrés qui, avec le consentement tacite de l'Église, lui conférait un certain droit de veiller au maintien de la discipline ecclésiastique ? N'était-ce pas une idée par trop rétrograde ?

Mais ce n'est pas assez ; ce prêtre ne se contentait pas de proposer un fait anormal ; il discourait sur *le droit*, et prétendait « que si l'on pouvait *disputer* à l'épiscopat fran-
« çais *l'initiative sur ce point*, c'est-à-dire de prendre les

« mesures les plus convenables pour régler les rapports « entre les Églises de France et la République française, « ce serait faire injure à cet épiscopat et MÉCONNAITRE SES « DROITS *que de chercher à l'écarter.* »

Ce qui suppose que le Concordat de 1801, conclu entre le Pape Pie VII et le consul Bonaparte, sans le moindre concours de l'épiscopat français, qui certes avait mérité d'être consulté, avait été fait contrairement AUX DROITS des évêques de France et par conséquent que les dix évêques protestataires et les fidèles de la *Petite Église*, n'avaient fait que défendre les *droits imprescriptibles* de l'Église gallicane.

Bien plus, le concile national rêvé par M. Bernier puisait principalement *sa nécessité* dans *l'impéritie du Saint-Siège* à juger sainement les *véritables besoins de l'Église de France, très mal connus et surtout très mal jugés à Rome, parce qu'on y apprécie les choses et les personnes sur des simples rapports!!!*

Est-ce assez impertinent? Ni Jabineau, ni l'évêque de Clermont, ni les Constitutionnels de 1797 n'auraient osé dire les choses aussi crûment. On conçoit que, placées sous les yeux du Nonce apostolique, les doctrines de ce prêtre n'aient pas paru assez *romaines* et l'aient écarté de l'épiscopat.

Cependant, profitant du courant libéral qui entraînait alors tout le pays, les évêques songèrent à se concerter pour sauvegarder les intérêts de l'Église catholique en France. Mais l'épiscopat se trouvait partagé en deux camps opposés bien tranchés : les uns étaient favorables à l'évolution des idées vers les doctrines dites *romaines*; les autres désapprouvaient cet entraînement, qu'ils traitaient d'exagéré et contraire aux vraies traditions gallicanes. Toutefois, parmi ces derniers, les uns blâmaient, en général, cette évolution, qu'ils sentaient se faire en dehors de leur autorité, mais sans être opposés aux doctrines et

aux prérogatives du Saint-Siège. Aussi ne firent-ils aucune difficulté de se réunir à leurs collègues de la première catégorie, lorsqu'ils furent mieux éclairés par les événements ou par les excès du gallicanisme expirant.

Il va de soi que M. l'abbé Bernier se maintint jusqu'à la fin dans les rangs des plus réfractaires.

Son Mémoire sur *l'État et les Cultes* et le bruit qui circulait de son élévation à l'épiscopat l'avaient mis en relief.

Au mois de juillet 1848, Mgr l'Archevêque de Tours invita plusieurs de ses collègues à venir se concerter avec lui sur les moyens à prendre pour mettre à profit les circonstances présentes. Mgr Angebault répondit à l'invitation et amena avec lui M. Bernier. Mgr l'évêque de Blois s'y rendit également, accompagné de M. Morisset, son vicaire général, mais muni d'un dossier volumineux de notes rédigées par un de ses prêtres, M. l'abbé Guettée, dont les idées concordaient assez bien avec celles du vicaire général d'Angers. Ces notes furent discutées et quelque peu modifiées et la rédaction définitive en fut confiée au prélat qui les avait apportées[1]. Il le fit autographier chez son imprimeur et en adressa un exemplaire à chacun des évêques de France. Soixante-deux, dit-on, y répondirent par une adhésion plus ou moins formelle ; beaucoup ne soupçonnèrent certainement pas le but poursuivi secrètement par l'auteur du *memorandum* intitulé : « *Véritable exposé de l'état présent de l'Église de France et de la conduite des évêques dans le gouvernement de leurs diocèses.* »

« De la description de l'Église de France, écrit M. Houtin, les auteurs concluaient qu'elle n'éprouvait le besoin *ni*

[1] En réalité, ce fut l'abbé Guettée qui rédigea le mémoire. Intelligent, instruit, ce malheureux prêtre, imbu des plus pernicieuses doctrines du gallicanisme intransigeant, publia une *Histoire de l'Eglise* qui fut mise à l'*Index*. Mécontent de cette condamnation, il refusa de se soumettre et finit par embrasser le schisme grec dans l'Eglise russe.

d'amélioration, ni de réforme. Un simple aperçu tout pratique et uniquement appuyé sur les faits glorifiait *magnifiquement l'épiscopat*, pour l'instruction de ceux que *le prétexte d'un plus grand bien* aurait tenté de prêter leur appui, *ou même leur concours, à des projets mal dissimulés.* »

Sous ces phrases respectueuses se cachaient les maximes si fort discutées du gallicanisme. Se croyant appuyés par la majorité des évêques de France, les promoteurs de cette levée de boucliers osèrent s'adresser au Souverain Pontife pour obtenir l'autorisation de se réunir en *Concile national.*

Malheureusement pour eux, les brochures de M. Bernier avaient été envoyées au Saint Père par Mgr Fornari, en même temps que le *memorandum* : le tout éclairait singulièrement la proposition et lui donnait une signification dont le Saint-Siège ne pouvait pas prendre la responsabilité. M. Bernier, qui croyait toucher au triomphe de ses idées, fut irrité de cet échec.

« Le Bref en réponse, écrivait-il à M. Freslon, je l'ai lu, « est un refus... Quelles tristes réflexions cela suggère... « Voilà *tout notre épiscopat en état de suspicion...* »

Toujours la même soumission *absolue* du gallican. C'est que toute sa machine de guerre sur laquelle il avait fondé de si grandes espérances était brisée sans retour.

M. Houtin exprime la même pensée en d'autres termes, qu'il est bon de reproduire :

« Il n'y avait plus de doute possible, écrit-il ; Rome *prenait parti* pour l'INFIME (?) *minorité des évêques*, ceux qui n'avaient pas adhéré au mémoire. Champ libre était laissé aux *ultramontains* et à leurs journalistes. Ils en profitaient. La querelle liturgique atteignait alors *une violence inouïe*[1]. *Rome laissait faire, sans se pronon-*

[1] Ceux qui possèdent ou peuvent lire les *Institutions liturgiques* de Dom Guéranger verront, en parcourant la préface du troisième volume, combien est calomnieuse cette accusation.

cer encore[1], attendant tranquillement l'heure de l'unité et de la centralisation. »

Que le lecteur porte sur cette ironie l'appréciation qu'elle mérite.

V

« Cependant, dit M. Houtin, l'opinion ecclésiastique réclamait des conciles. N'en pouvant avoir *un grand*, on résolut d'en tenir *des petits*. *Rome n'avait point les mêmes raisons de les redouter*[2]. Des petites assemblées provinciales n'aborderaient point les grosses questions; les forces gallicanes seraient morcelées, et on corrigerait plus facilement les décisions d'une dizaine de réunions régionales que celles d'un concile national. »

Évidemment, M. Houtin, s'identifiant avec M. Bernier, regrette, autant que lui, *son Concile national*, dans lequel l'ultramontanisme, il l'espérait du moins, aurait reçu le coup mortel.

Nous ne nous attarderons pas à raconter les glorieux exploits de M. Bernier pendant la tenue du Concile provincial de Rennes, qui s'ouvrit le 9 novembre 1849.

M. Bernier, nommé promoteur du Concile, par la majorité des évêques, y joua un rôle prépondérant. Aussi, M. Houtin écrit-il : « Cette assemblée fut *une des plus remarquées* (?) de tout le mouvement conciliaire. » Et un peu plus loin : « Le Concile de Rennes marque l'apogée de la carrière de M. Bernier. A cette époque, il est généralement considéré comme un penseur et un administrateur. L'insuccès des attaques tentées contre lui *avait mis le sceau à sa* GLOIRE. »

[1] M. Houtin fait semblant d'ignorer le Bref de Grégoire XVI.

[2] Donc elle avait raison de se défier du *Concile national*, rêvé par les gallicans acharnés.

Après un pareil éloge, on conçoit que son apologiste soit outré contre ceux qui ont terni *cette gloire.*

« Pour conjurer son autorité, ou même supprimer ce précédent, il importait que l'instigateur d'une telle conduite fût frappé, déconsidéré, anéanti le plus promptement possible. *Tous ceux qui se trouvaient lésés*[1] *organisèrent alors une vaste cabale, qui fut bientôt assurée du succès.* »

Après ces grands mots on s'attend à voir développer les fils les plus secrets de *cette vaste cabale.* On est tout surpris que, en définitive, ce noir complot se réduit à cette particularité signalée dans une lettre du R. P. Dom Gardereau, prieur de Solesmes, dont M. Houtin, selon son habitude, use et abuse contre tout droit.

« L'Archevêque de Reims vient de prendre connaissance « de la brochure de l'abbé Bernier, sur les *Rapports de « l'Église et de l'État.* Il est outré, et ne conçoit pas qu'un « homme aussi suspect dans la foi puisse être encore en « place. Le Nonce m'a dit que l'abbé Bouix vient de se « faire le dénonciateur de cette brochure à Rome et que, « si l'affaire se poursuit, un tel écrit ne peut guère man- « quer d'être mis à l'*Index.* »

Cette lettre est du mois d'avril 1850. Un membre du clergé de Paris, avertissait, quelque temps après, Mgr Angebault que plusieurs prélats préparaient une condamnation de plus de vingt propositions *tirées des deux brochures de son vicaire général*[2]. »

En effet, le 27 juin suivant, la Congrégation de l'*Index* inscrivait les deux opuscules sur le catalogue des livres prohibés.

Nous avons montré que cette condamnation était plus que

[1] On se demande comment le Rme Abbé de Solesmes, M. l'abbé Bouix et Mgr Gousset, archevêque de Reims, se trouvaient lésés par les décrets du Concile de Rennes, rédigés par M. Bernier.

[2] *Humble remontrance*, et l'*État et les Cultes.*

méritée. Il est donc inutile et même inconvenant de chercher, dans les excès d'une polémique de journal, la justification d'une doctrine très légitimement condamnée.

Par ce qui précède, il est évident que M. Bernier se trompait en attribuant aux articles parus dans l'*Univers*, la cause de son inscription dans le catalogue de l'*Index*. Il adressa à l'*Ami de la Religion* une lettre dans laquelle il disait : « Bien que cette décision ne justifie en particulier « ni telle ou telle assertion de mes adversaires, ni telle ou « telle interprétation, je renonce immédiatement à toute « discussion, pour n'avoir pas l'air de me débattre contre « une décision qui doit être pleinement respectée. »

Jusque-là c'était bien ; ce qu'il ajoute est plus sujet à caution :

« *Les prêtres bien pénétrés des principes de Bossuet,* « *de la Luzerne et de Frayssinous*, sont prédisposés à la « soumission beaucoup plus qu'on affecte de le croire. »

Nous avons vu que Mgr d'Aviau et autres n'étaient pas d'avis que Mgr de la Luzerne et M. de Frayssinous fussent des modèles à suivre dans leurs principes théologiques.

Du reste, loin d'être soumis de cœur au coup qui le frappait, M. le vicaire général alla en Angleterre chercher un appui à ses doctrines surannées parmi les catholiques de ce pays qui, encore soumis au serment d'allégeance et, par suite de l'infiltration des principes protestants et de leurs relations avec le clergé français, avaient adopté des opinions théologiques analogues à celles du gallicanisme.

En 1791 [1], les idées de ces vieux catholiques anglais étaient tellement imprégnées de jansénisme, qu'ils eurent la pensée d'élire un évêque à Londres, en se passant de l'assentiment du Pape, d'après une conception canonique à peu près semblable à celle de la Constitution civile du clergé de France. Le projet avorta ; mais l'idée seule

[1] *Vie du Cardinal Wiseman*, par le Dr Wilfred Ward, traduite par l'abbé Carden, Paris, 1900, tome I, p. 222-224.

d'une telle monstruosité attestait quels ravages la cohabitation des protestants et l'oppression gouvernementale avaient faits dans les esprits de ce malheureux pays.

Il ne faut donc pas s'étonner si, en 1826, l'épiscopat du Royaume-Uni ait montré encore une excessive condescendance envers le gallicanisme.

« Au sacre de Mgr Angebault, écrit M. Houtin, M. Bernier avait vu le vicaire apostolique de Londres. Il avait causé de la conversion de l'Angleterre et le prélat lui avait dit que la position prise officiellement dans le Royaume-Uni par les catholiques romains était celle du gallicanisme théologique..... Depuis, on (M. Bernier) n'avait jamais entendu dire sur le continent qu'ils eussent varié, ni qu'ils se montrassent enclins à l'ultramontanisme. *Comment donc Rome laissait-elle tracasser en France la doctrine* qu'un épiscopat professait en corps dans un autre pays ? *Le gallicanisme était donc permis seulement comme tactique*[1] ?

« M. Bernier avait *une trop haute idée* (?) de la sainteté de la Chaire apostolique pour s'arrêter à cette *opinion*[2]; mais, ne pouvant expliquer cette antinomie, il résolut d'aller en demander la solution *au Vicaire apostolique de Londres.* »

[1] Ou cette pensée, injurieuse au Saint-Siège, est de M. Houtin, et alors elle est indigne d'un prêtre catholique, après la définition du Concile du Vatican ; ou elle est de M. Bernier, et alors, malgré la figure de rhétorique qui suit, elle dénote dans le vicaire général d'Angers un esprit de dénigrement et d'insubordination peu conforme à son acte public de soumission à la décision de l'*Index*. Il n'est pourtant pas difficile de justifier la différence de conduite du Siège apostolique en Angleterre et en France. Dans ce dernier pays, la liberté de conscience proclamée par la Révolution et par toutes les Constitutions politiques subséquentes permettait au Souverain Pontife et aux fidèles de s'émanciper de la tyrannie imposée aux consciences par le pouvoir civil, tandis que la prudence commandait de ne pas aggraver la situation des catholiques, simplement tolérés en Angleterre, en exigeant d'eux la profession d'une doctrine vraie en soi, mais dont la contradictoire n'avait pas été frappée *directement* d'une censure théologique.

[2] Remarquez que M. Houtin appelle *opinion* cette pensée injurieuse.

Il dut subir une cruelle déception, car, depuis un an, le futur cardinal Wiseman était assis, en cette qualité, sur le siège épiscopal de Westminster; et il était loin d'être disposé à faire écho aux idées des vieux gallicans de France. En effet, à peine canoniquement institué, il avait ouvert une campagne contre le venin schismatique qui mettait obstacle à la vitalité de l'Église catholique en Angleterre[1].

M. l'abbé Houtin est trop imbu des idées de son héros pour trouver bonne cette rénovation des principes catholiques en Angleterre, puisque, à ses yeux comme aux yeux de son patron, le gallicanisme n'a été détruit que par l'ingérence d'une coterie d'énergumènes[2]. Aussi ne peut-il s'empêcher d'écrire modestement dans une note : « Chez les catholiques anglais, la campagne contre le gallicanisme ne commença qu'en 1859, *elle ressemble fort à celle qui fut menée en France...* Talbot en arriva à dire de J.-H. Newman : « *C'est l'homme le plus dangereux de l'Angleterre.* »

Et pas un mot qui avertisse le lecteur que c'est là une boutade d'un vieux sectaire obstiné; et ainsi se trouvent stigmatisés les Wiseman, les O'Connell, les Manning, les Faber, et toute la phalange des convertis de l'Université d'Oxford, qui, par leurs travaux et leur héroïque constance, ont procuré à l'Église d'Angleterre cette liberté religieuse que les catholiques du monde entier lui envient.

Cet esprit de dénigrement à l'égard du Saint-Siège se manifeste à chaque page du travail de M. Houtin[3].

[1] *Vie du cardinal Wiseman, loc. cit.* — M. Houtin se trompe de dix ans, en ne faisant commencer la campagne contre le gallicanisme anglais qu'en 1859.

[2] Si l'expression n'est pas formulée, elle résulte manifestement de toutes les insinuations et de toutes les critiques de M. Houtin.

[3] Si la conduite de M. Bernier, écrit-il (*loc. cit.* juillet 1900), ne satisfit point ses *implacables* adversaires(en note, *Lettre de Dom Guéranger à Mgr Pie*), elle excita du moins *l'admiration* des gallicans. Beaucoup d'entre eux croyaient qu'un décret de l'*Index* n'oblige pas

« *Pour intimider et déconsidérer leurs adversaires*, écrit-il[1], les ultramontains français trouvèrent *alors le moyen très simple* de faire inscrire leurs ouvrages au catalogue des livres prohibés. »

Il suffisait donc alors, d'après M. Houtin, qu'un ultramontain influent, comme Dom Guéranger, par exemple, dénonçât un ouvrage d'un gallican, pour que, *sans examen* (car le sens du critique est bien celui-ci) le tribunal romain de l'*Index* l'insérât parmi les livres prohibés.

« Ainsi, poursuit-il, *l'une des premières victimes de ce procédé, largement employé et qui avait si bien réussi* pour M. Bernier, fut un vicaire général de Paris, l'abbé Lequeux... M. Bernier envoya sur-le-champ ses condoléances *à son collègue*. Il en reçut la lettre suivante, *qui ne laisse pas que de jeter un grand jour sur la controverse de cette époque*. »

Dans cette lettre, M. Lequeux dit qu'il avait montré son manuscrit au secrétaire de l'*Index*, en demandant qu'on voulût bien *lui faire des observations*, et cependant on n'en avait faite aucune.

Ceux qui sont au courant des usages romains savent qu'il ne suffit pas qu'un secrétaire même de l'*Index* ne fasse aucune observation sur un ouvrage pour qu'il soit à couvert de toute censure. Pour les ouvrages qui traitent de matières épineuses et très agitées, telles de *la valeur des coutumes locales non approuvées et parfois contraires*

strictement. Ils reconnaissaient à la Congrégation romaine le droit de condamner un ouvrage, mais..., pour devenir *valable* en France, la condamnation devait *être confirmée par les évêques*. »

[1] *Loc. cit.*, p. 332. Dans cette page, M. Houtin essaie de ridiculiser Dom Guéranger en citant les nombreux témoignages allégués par l'Abbé de Solesmes ; et, pour cela, il présente la question très inexactement, puisque Dom Guéranger n'a fait ces citations que pour prouver contre M. Bernier que le titre de *Vicaires de Pierre*, attribué par la Tradition aux évêques, était légitime. M. Bernier l'avait attaqué sur ce point en substituant l'expression : *Vicaires du Pape*, à celle de *Vicaires de Pierre*, qui exprime une idée toute différente.

aux Constitutions apostoliques, il était nécessaire de recevoir une approbation directe. Et, pour le livre de M. Lequeux, cette approbation était impossible, car il reposait sur un fondement essentiellement contraire aux doctrines du Saint-Siège. Des *observations* eussent été insuffisantes.

M. l'abbé Lequeux ajoutait : « *Je ne sais si on nous comprend à Rome;* mais du moins on n'aime pas *nos usages et nos libertés. C'est aux évêques qu'il appartient*, dans ces circonstances, *de donner la direction*[1]; mais l'épiscopat français n'est guère, en ce moment, *en mesure de prendre une détermination et de la faire connaître*[2] ».

Ces témérités de langage se comprennent de la part de M. Bernier et de M. Lequeux. Évidemment *ils étaient convaincus que les fameuses libertés de l'Église gallicane* étaient l'expression de la vérité et, malgré la double définition des Conciles œcuméniques de Lyon et de Florence, qui ont proclamé que le Pape possède la *plénitude de puissance* dans l'enseignement et le gouvernement de l'Église, ils croyaient son pouvoir réellement limité par celui de l'épiscopat, qui, même dans les questions de foi, devait contrôler celui du Chef de l'Église et, dans les questions disciplinaires, devait l'emporter, quand la coutume ou quelques décrets conciliaires autorisaient des usages, même contraires aux *Constitutions apostoliques*.

Ce système était le renversement de la hiérarchie établie par Jésus-Christ lui-même. Mais les préjugés créés par un amour patriotique mal entendu aveuglaient les esprits à ce point qu'on préférait soumettre ces coutumes et ces pré-

[1] En vertu du système gallican qui accordait aux évêques un droit qu'il refusait au Pape.

[2] C'est pour cela que M. Bernier avait proposé la réunion d'un *Concile national*. Du reste, on remarquera que les idées de M. Lequeux ne diffèrent pas de celles de M. Bernier. Ils étaient faits pour s'entendre.

tendues libertés au pouvoir civil que de les subordonner à la puissance pontificale.

Bien plus, en fait, sinon en principe, les gallicans agissaient comme si les Souverains Pontifes avaient agréé la proposition faite à Pie VII par l'évêque de Nantes, courtisan de Napoléon Ier, déjà citée : « Le Pape et les futurs Pontifes, avant d'être élevés au pontificat, *devront promettre de ne rien ordonner, de ne rien exécuter qui soit contraire aux quatre propositions gallicanes.* »

Tout ce que Rome faisait contre ces soi-disant libertés, sous Grégoire XVI comme sous Pie IX, était le fruit de l'intrigue et d'une coterie violente, sans principe et sans autorité.

Encore une fois, ces préjugés qui nous paraissent aujourd'hui extravagants, trouvaient leur excuse dans la passion excitée par une lutte dont la légitimité pouvait faire illusion à ceux qui avaient assumé la responsabilité du combat. Mais à la fin du XIXe siècle, après que l'Église s'est prononcée authentiquement depuis plus de trente ans, on est stupéfait de lire des réflexions telles que celles-ci [1] :

« Trois mois après cette lettre, les gallicans trouvaient encore une ample matière à mélancoliques réflexions dans la mise à l'*index* d'un célèbre mémoire : « *Sur la situation de l'Église gallicane relativement au droit coutumier*. Comme cet opuscule prenait la défense des auteurs récemment condamnés, Bernier, Lequeux, Bouillet, Guettée, sa propre condamnation leur infligeait une nouvelle humiliation.

« Rome répétait sans cesse ses censures *aux grands applaudissements des ultramontains de plus en plus nombreux* », et déjà on pouvait entendre, *sous différentes formes, un cri de stupeur :* « De tous les mystères que « présente en si grand nombre l'histoire de l'Église, je

[1] *Ibid.*, p. 354.

« n'en connais pas qui égalent ou dépassent cette transfor-
« mation si prompte et si complète de la France catho-
« lique en une basse-cour de l'anticamera du Vatican [1]. »

« Comme rien ne faisait prévoir encore que l'auteur de ce jugement, qui n'a pas été dépassé par la rage des vieux gallicans, le comte de Montalembert, arriverait au même point que ses anciens ennemis, *la transformation n'avait pas encore atteint son maximum de mystère.* Pourtant quelle matière à réflexion, que *de singuliers changements*, de curieuses tendances, M. Bernier ne trouvait-il pas dans cette évolution théologique? Il se rappelait le temps où le diocèse d'Angers ne comptait pas *un seul tenant* [2] de l'ultramontanisme, doctrine qu'il avait vue s'introduire et grandir sous la double influence des écrits d'un prêtre breton, homme de génie, que l'orgueil a dégradé jusqu'à l'impiété et jusqu'au cynisme, et d'un laïque piémontais [3], âme noble et chaleureuse, sincèrement catholique, mais *passionné pour des opinions* [4]. »

« Ils avaient accrédité dans la France entière *la nouvelle doctrine.* La vogue et l'engouement n'avaient pu *trouver une résistance suffisante dans un clergé trop peu instruit...*

« La fortune de cette opinion ne venait-elle pas généralement de la passion des nouveautés, de l'influence de publications tapageuses, même de l'ambition? »

Ainsi, un prêtre catholique ose s'approprier les senti-

[1] Montalembert à Doellinger, lettre du 7 novembre 1869.

[2] Ceci est inexact; nous pouvons l'attester personnellement.

[3] Le comte Joseph de Maistre.

[4] *Humble remontrance*, p. 102. — *Opinions* veut dire ici *opinions fausses*, puisque M. Bernier, après Mgr de la Luzerne et M. Frayssinous, prétendait que la doctrine gallicane *était fondée sur la plus irréfragable autorité et munie de la plus grande certitude qui puisse exister*, comme nous l'avons vu plus haut. Or deux opinions contradictoires ne peuvent pas être deux vérités ; l'une est nécessairement fausse. Dire que les doctrines romaines sont des faussetés serait plus que téméraire et tomberait sous la censure infligée à Pierre d'Osma par le Pape Sixte IV.

ments d'un homme illustre, mais égaré par la passion de la colère, sous une influence funeste qui a conduit à l'apostasie ceux qui l'exerçaient, et, en l'année 1900, il écrit que le triomphe de la vérité sur l'erreur, sanctionné par le Concile œcuménique du Vatican, n'est dû qu'à *l'amour des nouveautés, à la vogue et à l'engouement*, produits « sous « l'influence d'un prêtre breton dégradé par l'orgueil, et d'un noble piémontais *passionné pour des opinions* « fausses ». Ce n'est plus M. Bernier qui parle, c'est son panégyriste qui s'approprie ces idées condamnables et en prend la responsabilité devant le public. Dom Guéranger est vengé par les excès de son détracteur.

Mais celui-ci ne perd pas de vue le but qu'il poursuit, qui est de dénigrer les adversaires, aussi bien que de justifier la doctrine de son héros.

A propos de l'*Étude sur le Jansénisme* publiée en 1857 dans la *Revue de l'Anjou*, il se permet des appréciations absolument inexactes sur les sentiments de l'Abbé de Solesmes, sur le mystère de la grâce. On n'écrit pas l'histoire avec des racontars qui courent les monastères aussi bien que les salons. Dom Guéranger se faisait gloire de n'être ni *moliniste*, *ni thomiste*, mais de *l'école de l'Église* parlant par l'organe du Saint-Siège. Il avait seulement une préférence marquée pour la doctrine de saint François de Sales. Mais il n'*exécrait* aucun système approuvé ou toléré par l'Église. Il en déplorait seulement *les excès*, de quelque côté qu'ils vinssent. C'est en ce sens qu'il écartait de son monastère tout esprit trop absolu sur ces matières délicates.

Toutefois, nous ne craignons pas d'avouer que, *toute sa vie*, notre vénéré Père s'est fait un devoir de réagir contre l'influence jansénienne, qui a joué un rôle si funeste en France pendant le XVIIIe siècle. C'est un titre de gloire que Pie IX, dans son éloge en forme de Bref, a consacré authentiquement du haut de la Chaire apostolique.

Quant aux aménités que M. Houtin répand contre l'Abbé de Solesmes à propos de cette polémique, il est inutile de les relever ; elles ne méritent que le dédain [1].

Jusqu'à son dernier soupir, M. l'abbé Bernier travailla à la composition de travaux ayant pour but de redresser les abus de la piété des catholiques, particulièrement envers la Sainte Vierge. Ils se résument en deux volumes, dont un seul a été imprimé sous ce titre : « *Le doute légitime sur l'apparition miraculeuse de la Très Sainte Vierge à deux bergers de la Salette* [2].

« Il trouvait puéril, peu digne et plein d'inconvénients, écrit M. Houtin, d'attacher à ce point de doctrine (de l'Immaculée-Conception) autant d'importance que le firent les ultramontains. *Dans leur immense enthousiasme, il vit un blâme* (?) *de la conduite de l'Église* qui, pendant dix-huit siècles, s'était abstenue d'une définition ; *il y découvrit une exagération doctrinale !...* »

En vérité, on se demande si, à force de chercher des motifs de contradiction aux décisions de l'Église, M. Bernier n'avait pas perdu le vrai sens catholique. Qu'aurait-il dit des cris enthousiastes des habitants d'Éphèse après la proclamation de la maternité divine de la Sainte Vierge? Quel aveuglement de ne pas voir que, si cette maternité divine a été l'un des motifs déterminants qui ont fait accorder à Marie l'exemption du péché originel, cet admirable privilège n'est pas moins le point de départ des trésors ineffables de grâces dont elle a été comblée, et pour l'humanité pécheresse un triomphe éclatant remporté sur l'ennemi du genre humain?

[1] En parlant du troisième article de Dom Guéranger sur ce sujet, M. Houtin se permet de dire : « Il était plein d'une érudition *tendancieuse* (?), *peu correcte et d'une superbe assurance,* qui ne craignait pas d'évoquer le souvenir de l'*Index !!!* »

[2] S'il s'était contenté de contester le fait de l'apparition de la Sainte Vierge sur la montagne de la Salette, il eût été excusable ; mais, de l'aveu de M. Houtin, il dépassait ce but en se donnant la mission de morigéner les catholiques de son temps sur le culte dû à la Mère de Dieu : ce qui était fort téméraire.

Est-ce un catholique qui ose écrire : « *Si encore on se* « *bornait à exagérer outre mesure la grandeur et la* « *sublimité du titre de Vierge immaculée* et l'impor- « tance du dogme qui le reconnaît en Marie ! »

Et M. Houtin ne voit pas un mot de répréhensible en ce scandaleux langage. « M. Bernier, dit-il, termina cet opuscule sur son lit de mort. Quinze jours avant de rendre le dernier soupir, il en écrivait encore plusieurs pages, *les plus vigoureuses !...* L'auteur n'est toujours inspiré que par sa conscience *et l'amour de l'Église*, mais sans illusion du succès. Il en désespérait tellement qu'à la dernière heure, il ordonna de tirer l'opuscule à 125 exemplaires seulement, pour les envoyer aux archevêques et évêques de France, et à quelques personnes de son choix. Il pensait que cette réserve empêcherait son cadavre d'être injurié et qu'on ne ferait point un crime *à un prêtre mourant* de livrer ses convictions « *en ce qui concerne l'honneur de l'Église et le progrès de la foi* ».

« Aux yeux de M. Bernier, son opuscule, on le voit, « était une lumière qui devait éclairer l'épiscopat français « *sur l'honneur de l'Église et le progrès de la foi !* » Prétention modeste !

Et qui lui avait donné cette mission ? Son obstination dans ses propres idées, puisqu'il était désavoué même par son évêque.

Mais si cet opuscule est scandaleux au point de vue de la doctrine, que n'a-t-il pas dit dans son manuscrit *le plus volumineux*, mais resté inédit, dont le titre seul dénote les tendances : *Les néo-catholiques*. Qu'on rapproche ce titre significatif de celui qu'ont adopté les *appelants* contre la définition du Concile du Vatican. Si les ultramontains, aux yeux de M. Bernier, étaient des *néo-catholiques*, les vrais catholiques, en Allemagne comme en France, devaient donc prendre celui de *vieux-catholiques* ? Hélas ! c'est ce qu'ont fait les partisans obstinés des doctrines gallicanes.

Mais il est temps de clore cette exposition des faits qui ressortent des polémiques soulevées par M. le vicaire-général d'Angers, sans aucun mandat légitime.

Autant Dom Guéranger, en accomplissant avec fidélité la mission que lui avait confiée le Souverain Pontife, a été béni de Dieu et a procuré à la sainte Église des avantages appréciés par des éloges exceptionnels du Vicaire de Jésus-Christ, autant M. l'abbé Bernier, en se constituant le champion d'une doctrine destructive de la Constitution même de l'Église, a été amené à émettre des opinions téméraires qui ont été justement censurées par le Siège apostolique.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que son biographe, intervertissant les rôles, a représenté Dom Guéranger comme un perturbateur de la paix de l'Église, et son héros comme un champion malheureux de la meilleure des causes!

Nous en appelons de ce jugement, et nous portons le litige devant le tribunal des lecteurs impartiaux de la *Revue de l'Anjou* et même de tous les catholiques de France qui sont heureux d'être délivrés des chaînes créées sous le nom de *Libertés gallicanes*.

Dom François CHAMARD,
Prieur de l'Abbaye de Saint-Martin de Ligugé.

SOUVENIRS DE 1870

ERREUR DE TRAIN

Dans la soirée du samedi 19 novembre 1870, la 1re batterie mobile de Maine-et-Loire, cantonnée au Mans depuis environ huit jours, recevait l'ordre de partir le lendemain pour Bretoncelles. Elle devait y rejoindre une colonne qui, précédemment commandée par le général Fiéreck, était mise à dater de ce même jour sous les ordres du colonel Rousseau [1].

La 1re Batterie mobile de Maine-et-Loire était alors commandée par le capitaine de Vauguion.

M. Stanislas de Vauguion était un angevin. Son père et sa mère ont, jusqu'à la fin de leur vie, demeuré à Angers dans leur hôtel du Boulevard de Saumur. Lieutenant de vaisseau, M. de Vauguion, avait donné sa démission à la fin de la campagne de 1854-56 contre la Russie, après avoir été décoré pour action d'éclat devant Bomarsund. Il s'était marié et avait fixé sa résidence à Cossé-le-Vivien (Mayenne).

Après le désastre de Sedan, M. de Vauguion n'avait pas hésité à quitter une existence tranquille et heureuse pour venir offrir ses services à la défense nationale. Après avoir

[1] Le colonel Rousseau était nommé quelques jours plus tard général de brigade à titre provisoire, et était appelé au commandement de la 1re Division du 21e Corps (Général Jaurès), qu'il conserva jusqu'à la fin de la campagne.

tenté, à la fin de septembre, de former un corps franc pour la défense de Chartres, il fut chargé, en octobre, par la délégation du Ministère de la guerre à Tours, de prendre le commandement de la 1re Batterie d'artillerie de la Garde nationale mobile formée à Angers.

Chasseur infatigable, cavalier intrépide, M. de Vauguion, malgré un léger embonpoint, avait conservé à 45 ans, la vigueur et la vivacité qu'il pouvait posséder à 25 ans. De caractère gai, l'air franc et ouvert, il fut aimé de tous ceux qui servirent sous ses ordres, en même temps qu'il sut inspirer confiance au soldat par sa bravoure enjouée. Nous l'avons vu notamment le 10 décembre, en avant des lignes de Josne, sous un feu violent de l'artillerie ennemie, passer tranquille au pas de son gros cheval de chasse devant le front de sa batterie, tenant aux canonniers ce propos : « Mes amis, dites-vous bien que si vous devez être tués aujourd'hui, tout ce que vous ferez pour vous abriter ne vous servira de rien ; donc, inutile de saluer les obus ; restez debout, et servez tranquillement vos pièces. Pensez seulement que vous faites autant de mal aux Allemands qu'ils peuvent nous en faire. » Ces jeunes soldats étaient électrisés par le calme courage et la bonne humeur de leur chef, et ils se tenaient solides comme de vieilles troupes sous le feu de l'ennemi.

Il serait fort intéressant de raconter en détail tout ce qu'a fait M. de Vauguion à la deuxième armée de la Loire, d'abord comme capitaine, puis avec le titre de commandant d'artillerie, et de relater combien fut noblement méritée la croix d'officier de la Légion d'honneur qui lui fut décernée à la fin de la campagne. Mais telle n'est pas la tâche que nous avons entreprise aujourd'hui : nous nous contentons de rapporter un épisode.

Disons cependant que M. de Vauguion était modeste non moins que brave. Camarade du général commandant en chef le 21e Corps, l'amiral Jaurès, avec lequel, quand

tous deux étaient enseignes de vaisseau, il avait fait le tour du monde, il lui eût été facile d'obtenir un commandement plus important, qui eût davantage mis en relief ses hautes qualités militaires. Il ne voulut pas s'éloigner de sa batterie de Maine-et-Loire qu'il avait commandée le jour où pour la première fois elle voyait le feu, non plus que de ses canonniers brevetés de la marine, qu'il avait fait adjoindre en qualité de pointeurs aux trois batteries de garde mobile placées sous ses ordres. Volontairement il conserva ce rôle modeste; mais sa valeur, son expérience de la guerre n'en furent pas moins remarquées, et son ancien camarade, le général Jaurès, put apprécier quel auxiliaire précieux fut M. de Vauguion pour l'artillerie du 21e corps.

Dans la soirée du samedi 19 novembre, en même temps que le général Fiéreck, relevé de son commandement, rentrait au Mans, l'ordre arrivait en cette ville d'envoyer une batterie à la colonne opérant entre la Loupe et Nogent-le-Rotrou et mise, à la suite du départ de ce général, sous les ordres du colonel Rousseau.

Il y avait à ce moment au Mans plusieurs batteries de garde mobile en formation, mais non armées. La 1re batterie de Maine-et-Loire, dirigée d'Angers sur Rennes, où elle avait, pendant huit ou dix jours, suivi des écoles à feu, avait été envoyée au Mans pour y attendre le matériel que l'arsenal de Rennes annonçait devoir lui envoyer d'un jour à l'autre. Le personnel de la batterie, caserné au quartier de la Mission, était au complet : il ne lui manquait que des canons.

Dans l'une des cours de ce même quartier de la Mission, étaient alignées six jolies petites pièces de montagne appartenant aux Zouaves pontificaux (Volontaires de l'Ouest). Un capitaine, M. de Falaiseau, avait amené de Rome ce matériel et cherchait à ce moment à constituer le personnel d'une batterie, besogne qui fut menée à bonne

fin dix jours plus tard. — Ainsi, au 19 novembre, les Artilleurs de Maine-et-Loire n'avaient pas de canons, tandis que la batterie des Volontaires de l'Ouest avait un matériel au complet, mais pas d'artilleurs.

Aussitôt que M. de Vauguion sut que le colonel Rousseau demandait de l'artillerie, il songea à proposer de lui conduire sa batterie et pensa qu'il pourrait emprunter à M. de Falaiseau ses canons, en attentant le matériel promis de jour en jour par l'arsenal de Rennes.

Il alla déclarer à l'Etat-Major de la place que le personnel de sa batterie était au complet, tout disposé à partir, et, sur cette déclaration, il obtint qu'on donnât l'ordre à M. de Falaiseau de lui livrer provisoirement son matériel. Le lendemain matin, dès huit heures, M. de Vauguion faisait dresser par ses sous-officiers un inventaire du matériel composant la batterie de 4 de montagne des Volontaires de l'Ouest, en prenait livraison, et, quelques heures plus tard, il faisait conduire ce matériel par ses artilleurs qui le traînaient à bras, à la gare du Mans. Il fallait ensuite obtenir que la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest mît à sa disposition des wagons en nombre suffisant pour embarquer les canons d'abord, les artilleurs ensuite. La majeure partie de la journée du dimanche 20 novembre fut employée par de multiples démarches pour obtenir de l'autorité militaire les ordres et instructions, et de la Compagnie du chemin de fer le matériel que nécessitait l'embarquement de la batterie.

A deux heures après midi, les artilleurs de Maine-et-Loire, bien que novices en semblable opération, embarquaient les six petites pièces et leurs caissons, puis ils attendaient sur le quai de la gare le signal de monter en wagon. Le train ne fut prêt qu'à quatre heures; l'attente fut longue et de nature à énerver ces hommes un peu surexcités depuis le matin par l'idée qu'ils entraient enfin réellement en campagne, qu'ils allaient dans quelques

heures être mis en présence de l'ennemi. Mais tous, sous-officiers et soldats, prenaient patience en voyant leur capitaine allant s'entretenir soit avec un officier supérieur, soit avec le chef de gare, passant et repassant devant eux, leur adressant, chaque fois qu'il s'approchait de la batterie rangée sur le quai, quelques paroles d'encouragement, le sourire aux lèvres, le visage respirant la bonté en même temps que l'énergie. Tous avaient confiance en lui, ils savaient son passé, ils étaient sûrs que le lendemain, sous sa direction, ils feraient de bonne besogne. Enfin le signal du départ est donné ; les hommes montent dans les compartiments qui leur sont indiqués. Cet embarquement se fait sous la paternelle surveillance de M. de Vauguion : il s'assure par lui-même que tout son personnel est convenablement installé : de plusieurs wagons où les hommes sont trop nombreux il fait descendre quelques canonniers, et leur fait donner une autre voiture ; il adresse certaines recommandations aux sous-officiers. Il va ensuite s'assurer que ses deux chevaux sont bien logés en leur wagon-écurie. Il échangeait quelques paroles sur le quai avec un officier de l'Etat-Major qui était venu lui donner des instructions dernières, quand un sous-chef de gare vient vivement l'aviser que son train se met en marche et, lui ouvrant un compartiment de 1re classe, l'y fait monter en toute hâte.

M. de Vauguion regrette que la précipitation de ce départ, tout à coup si rapide après s'être tant fait attendre, ne lui ait pas permis de monter dans le compartiment dans lequel il a, quelques minutes plus tôt, installé ses deux lieutenants, mais il se promet bien de descendre à la première station — ce sera Yvré-l'Evêque, — pour rejoindre ses officiers dans leur voiture.

Tout entier à cette préoccupation, il ne prête pas attention à la direction suivie par le train, non plus qu'à la campagne qu'il traverse ; d'ailleurs le soleil qui avait accompagné au milieu de la journée la marche joyeuse de

la batterie du quartier de la Mission à la gare, a disparu ; le temps est devenu sombre ; la nuit s'approche. Le train s'arrête, M. de Vauguion saute à terre et court au wagon voisin, pensant y trouver ses officiers. Un employé crie près de lui : Neuville ! Neuville !... « Comment Neuville ? Mais où nous conduit-on donc ? — Capitaine, vous êtes sur la ligne d'Alençon. — Mais ma batterie !... Tonnerre de Brest ! s'exclame l'ancien lieutenant de vaisseau, on m'a fait prendre un autre train que celui qui emmène ma batterie, et mes artilleurs vont combattre sans moi !... »

Cependant, au Mans, la portière de la voiture dans laquelle sont installés les deux lieutenants de la batterie de Maine-et-Loire, vient d'être ouverte par le sous-chef de gare. « Messieurs, dit-il, je suis désolé : par une méprise bien involontaire, je viens de faire monter votre capitaine dans un train chargé de mobiles partant pour Alençon ; ce train vient de quitter la gare, et le vôtre va partir immédiatement sur la ligne de Chartres. » Une minute plus tard, en effet, le train se mettait en marche emportant la batterie de Maine-et-Loire..., sans son capitaine.

Après de nombreux arrêts, prolongés parfois par l'attente de dépêches indiquant si la voie était libre, on arriva à Nogent-le-Rotrou, et la batterie reçut l'ordre de débarquer. Les lieutenants apprirent discrètement aux sous-officiers l'absence du capitaine et leur recommandèrent de n'en point instruire immédiatement les hommes.

A minuit, l'ordre venait d'embarquer de nouveau une section avec deux pièces, sous le commandement d'un lieutenant. Le train se remettait en marche, puis s'arrêtait à Condé-sur-Huisne ; le mécanicien était prévenu qu'au-delà de cette station la voie pouvait être interceptée par l'ennemi. Les deux pièces furent donc débarquées ; les canonniers s'y attelèrent et les traînèrent à bras, de Condé à Bretoncelles, par une nuit des plus sombres.

A huit heures, le lundi matin, 21 novembre, les artilleurs

de Maine-et-Loire, qui avaient pris position dans la cour de la gare de Bretoncelles, tiraient leurs premiers coups de canon contre la tête de colonne de troupes allemandes arrivant sur les hauteurs du Colombier. C'était la 22e Division de l'armée du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, commandée par le général Wittich, qui s'avançait de la Loupe ayant pour objectif Nogent-le-Rotrou[1].

Le feu durait depuis deux heures, quand les canonniers entendirent derrière eux un roulement de voitures d'artillerie leur annonçant que du renfort leur arrivait; ils se retournent et reconnaissent deux autres pièces de la batterie de Maine-et-Loire qui venaient rapidement prendre position à leur droite, et en avant de ces deux pièces, ils voient entrer dans la cour de la gare et accourir vers eux, leur capitaine, M. de Vauguion. — « Comment, mon capitaine, avez-vous pu venir nous rejoindre? — Je vous raconterai cela plus tard, mes amis; pour le moment, laissez-moi réparer le temps perdu. » Et, de suite, il donne des ordres aux arrivants, les fait mettre en batterie, puis revient se placer près des deux premières pièces et dirige leur feu. Le moment n'était pas propice au récit d'aventures de chemins de fer. M. de Vauguion n'expliqua donc point à ses artilleurs comment il avait pu de la ligne d'Alençon rejoindre Le Mans et se faire transporter à Nogent, de façon à y prendre le matin le commandement de sa batterie, envoyer deux pièces à la Fourche et en amener deux autres à Bretoncelles. Comme il le disait, il voulait regagner le temps perdu, et, pour cela, il dirigeait un feu des plus vifs contre l'infanterie allemande qu'on apercevait se faufilant dans

[1] La 22e Division comprenait 2 brigades d'infanterie, (3 Régiments de Thuringe et 1 Régiment d'infanterie Hessoise), 1 Régiment de hussards, 6 Batteries et 2 Compagnies de pionniers. L'avant-garde contre laquelle les 2 pièces de Maine-et-Loire étaient engagées à 8 heures du matin, se composait d'un Régiment d'infanterie, 3 Escadrons de hussards, 1 Batterie lourde et 1 Compagnie de pionniers de campagne.

les coupes de bois situées en face, ensuite contre deux batteries qui avaient réussi à prendre position sur les hauteurs dominant Bretoncelles.

Puis il fallut suspendre le feu : deux compagnies d'un bataillon d'infanterie de marine, lancées en avant, après être un certain temps restées en position à côté des pièces de Maine-et-Loire, cédaient sous le nombre et étaient repoussées vers la gare par l'ennemi. Ces braves soldats d'infanterie de marine s'étaient si solidement défendus qu'ils n'avaient commencé à reculer que lorsqu'ils avaient été presque entourés par les Allemands, et ils revenaient, se défendant pied à pied, presque confondus avec leurs ennemis, de telle sorte que les artilleurs ne pouvaient plus tirer dans la crainte d'atteindre d'abord les Français.

Mais M. de Vauguion ne restait pas inactif; deux fantassins de marine rapportant leur capitaine qui avait eu les jambes brisées, s'étaient, en passant près de la batterie, débarrassés de leurs chassepots et de leurs cartouchières. M. de Vauguion prit un des chassepots et des cartouches, et le voilà qui, ne pouvant plus faire tirer ses pièces, échange des coups de fusil avec les Allemands. Il continue à s'efforcer de « réparer le temps perdu ». Près de lui trois ou quatre de ses artilleurs se transforment également en tirailleurs. Le capitaine les encourageait, toujours de bonne humeur. « Voyez-vous, disait-il, ce gros mangeur de choucroute qui s'abrite derrière ce pommier ; il paraît se moquer de moi, parce que je l'ai manqué, attends, va !... »

Il était près d'une heure après midi quand M. de Vauguion constata que l'infanterie française opérait sa retraite ; il n'y avait plus d'autres troupes dans la cour de la gare que le petit groupe des artilleurs de Maine-et-Loire qui devenait pour les Allemands un point de mire trop facile à atteindre. « Il est temps de partir, dit le capitaine, si nous voulons emmener nos pièces. » Il fallut de nouveau s'atteler aux canons et les traîner vers la route de Condé et Nogent.

M. de Vauguion aida lui-même à pousser une des pièces, pendant qu'une batterie prusienne envoyait une salve de schrapnels qui firent une jolie musique en rebondissant sur les planches de la halle aux marchandises dans la gare de Bretoncelles.

M. de Vauguion ramena sa batterie au Mans par Nogent, Bellesme, Mamers et Beaumont. Il rendit les petits canons de montagne des Volontaires de l'Ouest et, en échange, reçut six bonnes grosses pièces rayées de 12.

Le 27 novembre, la 1re Batterie de Maine-et-Loire, commandée par M. de Vauguion, quittait de nouveau Le Mans avec ce matériel attelé de chevaux de réquisition : elle comptait désormais au 21e Corps.

Après la retraite du Mans, M. de Vauguion, s'entretenant un jour, près de Mayenne, avec quelques artilleurs de Maine-et-Loire, qu'il traitait toujours en camarades, leur déclarait que certainement pendant cette campagne, il avait eu de dures émotions (notamment à Bretoncelles, à Josnes, à Fréteval, au Mans, à Sillé), mais que jamais il n'avait éprouvé une impression aussi pénible que celle qu'il avait ressentie le soir ou il s'était trouvé seul sur la ligne d'Alençon, séparé de sa batterie qui, pendant ce temps, se transportait directement vers l'ennemi et allait au feu sans lui. Il avait eu alors quelques minutes de véritable angoisse ; il disait n'y pouvoir encore penser sans se sentir le cœur oppressé.

Nous n'avons jamais su exactement comment, dans ce temps où tout le service des trains était désorganisé, M. de Vauguion avait pu revenir au Mans, et de là, dans la nuit, se faire transporter à Nogent. Sans doute, notre ancien commandant nous eût plus tard fait le récit détaillé de cette aventure si nous avions eu l'occasion de le retrouver après la guerre finie ; mais nous ne devions plus le revoir. Elu député à l'Assemblée Nationale par le département de la Mayenne, M. de Vauguion fut au mois de

mai 1871, à Versailles, atteint d'une bronchite qui l'emporta en quelques jours. Si la vigueur de sa constitution ne put triompher du mal, c'est que les fatigues de cette rude campagne d'hiver avaient sans doute laissé en lui des germes pernicieux qu'un simple refroidissement devait développer avec une rapidité quasi foudroyante. M. de Vauguion s'était toujours préoccupé du bien-être de ses soldats; pour cela, il ne s'était à lui-même ménagé ni peines ni fatigues.

A. B.

NOTICES

SUR

Les Prévôts d'Angers[1]

Hilduinus, Huldoinus, Alduinus

« La première de ces trois formes du nom de *Hilduinus* paraît être la vraie, car c'est celle que l'on rencontre le plus fréquemment. C'est le plus ancien prévôt d'Angers que j'aie rencontré avec certitude. L'acte duquel résulte sa qualité de prévôt d'Angers est un jugement du comte Geofroi qui se place entre 1040 et 1056, vraisemblablement vers cette dernière date[2]. Il avait envoyé trente vaches du comte paître dans une île appartenant à Saint-Aubin ; sur la réclamation des moines, le comte reconnut qu'il n'avait jamais eu aucun droit de coutume sur cette île. Cet acte nous fait connaître les noms de trois

[1] M. Beautemps-Beaupré a publié dans ses *Institutions de l'Anjou et du Maine* (t. I, p. 229 et suiv.), une série de notices biographiques sur les Sénéchaux d'Anjou, et dans le même ouvrage (t. II, p. 83 et suiv.), une autre série de notices sur les Juges ordinaires d'Anjou. Il avait composé aussi une troisième série de notices sur les prévôts d'Angers, restée jusqu'ici inédite ; c'est elle que nous avons retrouvée dans ses papiers et que nous publions aujourd'hui. Elle complète les recherches biographiques du savant magistrat sur les représentants des comtes d'Anjou, dans le haut moyen âge. — G. d'Espinay.

[2] *S. Aubin ; mense conventuelle,* t. I, f° 74 (n° 7), Archives de Maine-et-Loire.

des prédécesseurs de *Hilduinus*, qui sont : Bernon, Geofroi, fils de Bernon, *Eubrardus* ou Évrard. Les deux derniers, entendus comme témoins, témoignent dans ce procès que jamais ils n'ont réclamé les droits que réclamait Hilduinus.

Tous trois, sans qu'on puisse indiquer l'ordre dans lequel ils ont été prévôts autrement qu'en suivant celui dans lequel ils sont cités dans le jugement du comte Geofroi, sont antérieurs à 1037, car c'est l'acte le plus ancien dans lequel il soit question de lui[1]. Il figure avec Subard de Craon, Thibault de Blaizon et autres dans la charte du comte Foulques Réchin, relative au château construit à Bazouges, près Château-Gontier, sur les terres de Saint-Aubin.

Peu après 1040, il est un des témoins d'un accord entre Saint-Florent et Saint-Aubin, au sujet des dîmes de la terre de *Calgeia*[2] et du don du territoire de Saint-Mélaine, fait à Saint-Serge par le comte Geofroi[3].

En 1047, il est témoin avec *Adelardus* de Château-Gontier et autres de l'affranchissement solennel de Robert, fils de Froger, collibert, par le comte Geofroi[4].

Vers la même année *Hilduinus* est témoin de la donation, faite par la comtesse Agnès à l'abbaye de Vendôme, de l'église de *Villa Rebla*[5]. Après les noms des témoins, dont le dernier est *Hilduinus*, la charte ajoute : *isti testes sunt de Vindocino* ; cette annotation est beaucoup trop générale, à moins qu'on n'ait voulu dire que ce sont des témoins dans l'intérêt de l'abbaye de Vendôme, ou produits par elle, car le 6 janvier 1050 (n. s.) il figure avec sa

[1] *Cartulaire de S. Aubin*, f° 2, Bibl. d'Angers.

[2] Dom Housseau, t. II, n° 449 ; ex *Cartul. nigro S^u Flor.*

[3] *Eod.* n° 446, ex *Cartul. S. Sergii.*

[4] *Cartul. du Ronceray*, rot. III, ch. LXXIX et rot. V, ch. XV, Marchegay, n° XXXV, p. 31.

[5] Dom Housseau, t. II, n° 500, ex *Cartul. Vindoc.*

qualité de prévôt d'Angers, *præpositus Andecave*[1], dans la donation faite par le comte Geofroi et la comtesse Agnès à l'abbaye de Vendôme, de l'église Toussaint à Angers, près la porte Saint-Aubin ; mais cette qualité ne figure que sur la copie que Dom Housseau a tirée du *Cartulaire de Vendôme.*

Le 26 mars 1054 (n. s.), il est témoin de la donation de l'église Saint-Clément de Craon, faite par le comte Geofroi à l'abbaye de Vendôme[2].

Un acte postérieur à 1055 nous le montre témoin d'une transaction entre le comte Geofroi et Saint-Aubin, au sujet de l'échange de Bazouges en Anjou contre une terre en Beauvoisis, faite par le comte Foulques[3].

Un autre acte, postérieur à 1056, nous le montre témoin de la renonciation que le comte Geofroi fait en faveur de Saint-Aubin, à la garde de châteaux[4].

Les fonctions de *Hilduinus* ont pu se prolonger un peu au-delà de 1056 ; cependant nous le trouvons dans une donation faite par *Hadoisa* au Ronceray, de terres à Martigné et Uxé[5], figurer en même temps que son successeur : *Huldoinus prepositus, Robertus ejus successor* ; il est dit dans cet acte que le comte Geofroi gouvernait la ville d'Angers avec la comtesse Agnès, qu'il avait abandonnée vers 1052 ou 1053, pour épouser *Grecia ;* ce qui ferait remonter avant 1053 la date de cet acte. Ont-ils été tous deux prévôts ensemble vers cette époque ? L'acte a-t-il été rédigé après la cessation des fonctions de *Hilduinus* et y a-t-on fait figurer aussi son successeur ?

[1] Dom Housseau, t. II, n° 478, copie tirée du *Cartulaire de Vendôme.*

[2] Bibl. nat., Lat. 13820. Chartes du prieuré de Saint-Clément de Craon.

[3] Gaignères, 188, p. 75.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, f° 3. Bibl. d'Angers.

[5] *Cartul. du Ronceray*, rot. III, ch. XXXXVI, Marchegay, n° CCXXXVII, p. 151.

Ce sont des questions que je pose sans pouvoir les résoudre.

L'acte de fondation de l'abbaye de Sainte-Marie, près Saintes, par le comte Geofroi et la comtesse Agnès, acte qui est de 1048 [1], mentionne parmi les signatures : *S. Oudonii præpositi andegavensis.* Je crois qu'il ne faut voir dans ce nom qu'une altération de la forme *Huldoinus*, du nom de ce prévôt, forme altérée probablement par la prononciation du pays. Si c'était un autre personnage, il faudrait plutôt admettre qu'il y a eu une erreur commise par le rédacteur du Cartulaire de Sainte-Marie de Saintes, et qu'ils auront fait de cet Oudon, prévôt de Saintes, ou de quelque localité importante du pays, un prévôt d'Angers. Il est bien peu probable qu'il y eut, en 1848, un autre prévôt, alors qu'il est certain qu'en 1047 et 1050 c'était bien *Hilduinus* qui était prévôt d'Angers.

Geoffroy ?

« Ce qui augmente encore la difficulté, c'est que nous trouvons un prévôt d'Angers du nom de *Gaufridus* dans un acte dont la date est entre 1056 et 1060, et qui constate la donation à Saint-Aubin des églises de Saint-Gervais de Gouiz et de Sainte-Marie de Durestal, par Agnès, veuve de Hubert de Durestal et épouse en deuxièmes noces de Rainaud [2]. Le Cartulaire le nomme simplement *Gaufridus*, ainsi que la copie de Dom Housseau, et le texte publié par Ménage qui, tous deux, ont pris cet acte dans le Cartulaire de Saint-Aubin, f° 92 [3]. Mais la copie qui se

[1] *Gallia Christiana vetus*, t. IV, p. 597, ex *tabulis Sanctæ Mariæ Santonensis.*

[2] *Cartul. de Gouiz*, n° 1. Bibl. nat. Lat. 5447. Copie du XVII° siècle, aux archives de Maine-et-Loire.

[3] Dom Housseau, t. II, n° 578. Ménage. *Hist. de Sablé*, p. 225.

trouve à Angers le nomme *Gaufridus Rotundellus* [1]. Il est certain que ce *Gaufridus Rotundellus* a été prévôt d'Angers plus tard, sous Foulques Réchin; l'aurait-il été temporairement à l'époque qui nous occupe? Ou bien serait-ce un autre *Gaufridus?*

ROBERTUS

« Il était en fonctions du vivant même du comte Geofroi-Martel, mort le 14 novembre 1060, car il figure dans un acte où le comte et sa dernière femme *Adelardis* (*comitissa teutonica*) concèdent à Marmoutier le passage gratuit, *teloneum*, d'un chalan de sel sur la Loire [2]. Cette concession est faite avec le consentement de ses neveux le comte Geofroi, son successeur, et Foulques, son frère.

Une mention tirée du cartulaire de Bourgueil nous fait connaître son nom, au bas de l'acte d'achat du château de Mirebeau, par l'abbaye de Bourgueil [3]. Cet acte se place entre 1055 et 1060. Il figure dans un grand nombre d'actes de Geofroi-le-barbu ou Geofroi-le-jeune, qui n'ont de date que entre 1060 et 1067. Voici quelques-uns de ceux dont la date peut être fixée d'une manière un peu plus précise :

Entre 1060 et 1062, il est témoin de la donation d'une pièce de terre, faite par Adelaïde, au Ronceray [4];

En 1062, témoin de la renonciation du comte Geofroi à de mauvaises coutumes établies sur les terres de Saint-Florent par le comte Geofroi, son oncle et son prédécesseur [5].

Le 24 février 1063 (n. s.), Robert assiste à la confirmation

[1] Peut-être une interprétation de la copie d'Angers.

[2] *Cartul. de Marmoutier* (Gaignères), IV, p. 129. Bibl. nat. Lat. 5441.

[3] Bibl. nat. Lat. 17127, p. 75. Bourgueil.

[4] *Cartul. du Ronceray*, rot. III, ch. XLVII, Bibl. d'Angers.

[5] *Cartul. rouge de Saint-Florent*, f° 29. Arch. de Maine-et-Loire.

par le comte Geofroi-le-jeune, du don de l'église de Saint-Jean-sur-Loire, et de diverses autres concessions faites à Vendôme, par le comte Geofroi, son oncle [1].

La même année 1063, il prend part à un jugement du comte Geofroi, qui ordonne la preuve par l'eau chaude au sujet de *coliberti* revendiqués par *Fulco Normannus* [2].

Vers 1065, il assiste à l'abandon par le comte Geofroi en faveur de Saint-Aubin, de toutes ses coutumes sur un arpent de terre à la Varenne, *in obedientia Varennæ* [3].

Le 2 août 1066, il est un des témoins du comte à un jugement par l'épreuve de l'eau chaude, qui reconnaît aux religieux de Saint-Florent le droit de défricher des bois, droit que le Comte Geofroi leur contestait [4].

Robert paraît avoir eu une situation personnelle importante ; ce n'est pas seulement avec le comte, ou en vertu de son mandement que nous le voyons intervenir dans l'administration de la justice ; on le trouve aussi dans le jugement d'affaires ecclésiastiques. En 1062, il prend part à un jugement rendu à Angers par Quiriac, évêque de Nantes, assisté d'Otbram, abbé de Saint-Aubin, et de plusieurs ecclésiastiques et laïques, sur un procès entre Marmoutier et l'abbaye de Redon, au sujet du prieuré de Béré, entre le Cher et la Sèvre ; les laïques, qui sont Eudes de Blaizon, Rainier de La Tour, Robert, prévôt d'Angers, et Robert, prévôt de Baugé, sont ainsi qualifiés : *laïcis nobilibus legumque peritis* [5].

Le grand nombre d'actes dans lesquels on le voit figurer pendant une période aussi courte et aussi troublée que le règne de Geofroi le barbu, semble prouver qu'il avait aussi

[1] Dom Housseau, t. II, n° 650, ex *Cartul. abb. Vindoc.*

[2] *Cartul. du Ronceray*, rot. III, ch. LX. Bibl. d'Angers.

[3] Dom Housseau, t. II, n° 687, ex *Cartul. Sancti-Albini.*

[4] Charte originale de Saint-Florent de Saumur, Arch. de Maine-et-Loire.

[5] Dom Morice ; *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 417.

acquis auprès de ce prince une situation considérable. L'aura-t-il trahi? C'est ce qu'il est permis de supposer; car, le mercredi saint, 4 avril 1067, il fut massacré dans une émeute à Angers, avec Geofroi de Preuilly, Rainaud de Châteaugontier, et Giraud de Montreuil-Bellay, après que Foulques Réchin se fut emparé de la personne du comte Geofroi et l'eut fait emprisonner.

Goffredus Rotundellus

« Geofroi *Rotundellus* était prévôt d'Angers en 1072; il assiste à cette date à la donation que le comte Foulques fait à Saint-Serge, de l'église de Saint-Symphorien de Rochefort [1]; il est rangé parmi les *optimates* : *coram optimatibus meis quorum nomina*...

Il ne paraît pas avoir continué ses fonctions longtemps après cette époque.

Il était bien certainement prévôt du comte, car nous le trouvons dans un acte non daté, voulant exercer par force un droit de procuration au nom du comte, à Champigny : *manducabit ibi, ut aiebat, per consuetudinem* [2]; sur la réclamation de Saint-Aubin, il reconnut sa prétention mal fondée.

Dans la même période, c'est-à-dire entre 1068 et 1072, il assiste à un jugement par lequel Pierre, sénéchal de Chemillé, est débouté en la cour du comte, d'une réclamation qu'il élevait contre Saint-Aubin [3].

Girardus Follulus (Giraud Folet)

« Girardus Folet était prévôt d'Angers avant 1081; cette année, il sauve la vie au comte Foulques Réchin, revenant

[1] Bibl. nat. Lat., 5446, p. 288.
[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, f° 25, v°. Bibl. d'Angers.
[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, f° 61.

du siège de La Flèche, où il avait été blessé d'un coup de pied de cheval ; pour le récompenser, le comte lui donna *unum ductum aquæ ad rupem Behuardi*, dont il donna ensuite la moitié à Saint-Nicolas[1]. Cet acte constate qu'il avait un bâtard du nom de Guillaume qui intervint pour approuver la concession faite par son père à Saint-Nicolas.

Il était prévôt vers 1075 ; à cette date, conjointement avec *Lambertus episcopus*, et Robert doyen d'Angers (1074-1077, remplacé certainement en 1077) et plusieurs autres personnes, ils enlèvent, contrairement aux droits de Cunault dépendant de Saint-Aubin, le cadavre d'un nommé Isembert et lui donnent la sépulture, comme s'ils en avaient le droit. L'abbé de Saint-Aubin, Otbran, fait reconnaître le droit de Cunault[2].

Une note prise par Dom Housseau (t. XIII, II. n° 1214) dans le cartulaire blanc de Saint-Florent f° 3, nous le montre en 1080, prévôt à Angers. — Vers cette époque, il prend part à un jugement : *testes sunt qui etiam judices fuerunt*, rendu en la cour du comte, par lequel Oger, *forrarius*, est obligé de renoncer à des feurres (*consuetudo forri*) qu'il voulait lever à Champigny, sur une terre que Saint-Aubin avait achetée à Groslard[3].

Après 1084, il prend part dans la cour du comte Foulques au jugement d'un procès entre Saint-Maur et un nommé Haimeri qui réclamait les biens donnés par un nommé Haimeri Marchand[4].

Le 22 décembre 1087, *Girardus Follulus prepositus* est témoin de la renonciation que fait le comte Foulques à des exactions sur les biens de Saint-Aubin[5] ; sa qualité de prévôt du comte d'Anjou dans cet acte ressort de cette cir-

[1] Dom Housseau, t. III, n° 981, ex *cart. S. Nicolai andeg.*
[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, f° 70. Bibl. d'Angers.
[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, f° 25.
[4] *Cartul. du prieuré de Brion*, f° 8. Arch. de Maine-et-Loire.
[5] *Cartul. de Saint-Aubin*, f° 3.

constance que, le lendemain, le comte envoie aux moines une coupe d'argent *per prepositum suum Girardum Follulum;* il envoie aussi un saumon.

Le 27 juillet 1092, il est témoin de l'approbation que fait le comte Foulques du don fait vers 1062 à Saint-Nicolas par la comtesse *Grecia* d'une rente en poissons et d'un four. Le même jour il est témoin de l'abandon du droit de *fodrium* sur toutes leurs terres acquises et à acquérir [1].

Le 23 juin 1096, il est témoin du don fait par Foulques Réchin à Saint-Maurice et à l'évêque d'Angers, de l'Ile de Chalonne [2], sous quelques réserves. Il y figure avec *Petrus Rubiscallus* dont la qualité n'est pas indiquée.

Le 8 novembre 1098, il est témoin d'un accord entre Saint-Aubin et Saint-Nicolas, au sujet de la forêt des Echats [3] : *Giraldo preposito andegavensi.* Parmi les témoins figure *Herveus Rotundellus*, qui fut plus tard prévôt, mais dont la qualité n'est pas indiquée.

Un acte un peu postérieur, qui se place entre 1098 et la mort du jeune comte Geofroi, fils de Foulques Réchin (1106), nous le montre témoin de la déclaration que la terre de *Noiallio*, appartenant à Saint-Aubin, ne devait aucune coutume au comte d'Anjou [4].

Je ne sais combien de temps encore il a continué ses fonctions, mais je ne pense pas qu'on doive lui attribuer pour successeur dans la prévôté d'Angers *Rainardus Purcellus*, que nous trouvons cependant dans un acte de 1101 avec la qualité de prévôt du comte Foulques le jeune, *Fulconis junioris.* Ce *Rainaldus* avait réclamé un adultère commis par un colon de Saint-Nicolas à Echats ; sa demande est rejetée par un jugement auquel prend part

[1] Dom Housseau, t. III, nos 941 et 937, ex *cartul. S. Nicolai andeg.*

[2] *Gallia Christiana vetus*, t. II, p. 128.

[3] Dom Housseau, t. III, no 1022, ex *chart. S. Nichol. andeg. Cartul. de Saint-Aubin*, f° 90, v°.

un autre prévôt du nom de *Giraldus*[1]. Ce *Fulco junior*, auquel on ne donne pas le titre de comte, est le second fils de Foulques Réchin, qui est ainsi désigné dans divers actes, et notamment dans l'accord entre Saint-Aubin et son frère Geofroi au sujet du bois de Pruniers[2]. Je pense donc qu'il faut voir dans ce *Rainardus Purcellus* le prévôt du jeune Foulques auquel on ne donne pas encore le titre de comte ; quant au *Giraldus*, prévôt, qui juge la réclamation d'un autre prévôt, c'est probablement le prévôt de Baugé, car il y en avait dans cette ville un de ce nom vers cette époque. Je ne crois pas que ce soit Giraud Folet, car il me paraît avoir été remplacé avant le 8 juillet 1100.

Il me semble qu'il ne faut pas non plus compter parmi les prévôts du comte Foulques Réchin, à Angers, *Buchardus de Grado*, qui figure comme témoin de la confirmation par Geofroi, fils du comte Foulques, d'un accord entre les chanoines de Saint-Laud et Rainaud *de Yreo*, au sujet de deux familles de serfs[3] ; cet accord a eu lieu à Angers ; on y donne à Bouchard la qualité de *tunc prefectus urbis*, mais je crois que c'est le prévôt à Angers du jeune Geofroi.

Il ne faut pas non plus compter parmi les prévôts du comte, à Angers, un Robert qui pourrait bien être le même qu'un Robert Ariscal ou Mariscal, et que l'on trouve dans un certain nombre d'actes, de 1081 à 1104. C'était, je crois, un prévôt de Saint-Aubin ; car dans l'acte de 1104, relatif à la forêt d'Echats, son nom figure trois fois parmi ceux qui sont *de familia Sancti Albini*, *de hominibus Sancti Albini*.

Quant à un *Giraldus*, *filius Audefredi*, qui figure dans le même acte, après le jeune Foulques, c'est un autre prévôt du jeune comte, qui aurait remplacé avant décembre

[1] Dom Housseau, t. XIII, 1, n° 9550, ex *cartul. S. Nicol. andeg.* f° 69.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, f° 32, v°.

[3] Dom Housseau, t. IV, n° 1229, ex *cartul. S. Laudi andeg.*

1104 *Rainardus Purcellus*, mais ce n'est pas un prévôt du comte. Il figure en outre, avec son titre de prévôt, parmi les témoins de l'approbation donnée par le jeune comte Foulques, à la donation du Plessis-au-Gramoire, faite au chapitre d'Angers, par le comte Foulques Réchin, la veille de sa mort, le 13 avril 1109[1].

Herveus Rotundellus

« Ce prévôt nous apparaît, pour la première fois, le 8 juillet 1100, dans l'acte par lequel le comte Foulques concède aux chanoines de Saint-Laud une écluse et une prise d'eau à Bouchemaine, *apud Buccam Meduanæ*; *Herveus Rotundellus qui tunc temporis erat prepositus*[2]. Son nom figure le premier parmi les témoins du comte, *ex parte comitis*.

Entre 1103 et 1109, il est témoin de la confirmation par Foulques le jeune, de l'affranchissement par Foulques Réchin, des dépendances de l'église Sainte-Foy, paroisse de Saint-Lambert, de tous services et exactions[3].

Le 19 juillet 1106, témoin de la remise *omnium exemplorum suorum de Mulnesio*, faite à Lambert, abbé de Saint-Nicolas, par Papot *de Mulnesio*[4].

Il figure, sans que sa qualité de prévôt d'Angers soit indiquée, parmi les témoins du comte Foulques Réchin et parmi ceux du jeune comte Foulques, dans l'acte du 12 avril 1109, par lequel le comte Foulques Réchin, à son lit de mort, donne au chapitre d'Angers tout ce qu'il a au Plessis-Gramoire, et à Ruigné[5].

[1] Dom Housseau, t. IV, n° 1302, ex *Cartul. nigro capituli andeg.*
[2] *Chartes du chapitre de S. Laud*, copie du XVe siècle; Bibl. d'Angers.
[3] *Cartul. du Ronceray*, rot. III, ch. LIX; Bibl. d'Angers.
[4] Dom Housseau, t. XIII, 1, n° 9605, ex *Cartul. S. Nichol. andeg.*
[5] Dom Housseau, t. IV, n° 1302, ex *Cartul. nigro capituli andeg.*

Le 8 des ides d'octobre 1109, il est témoin de la confirmation par le comte Foulques de tout ce que son père et ses prédécesseurs avaient donné à Saint-Nicolas [1].

Entre 1110 et 1116, vers 1114 d'après Dom Housseau, en vertu des ordres qui sont donnés par le comte, il investit Lambert, abbé de Saint-Nicolas, d'une portion de rivière autour de la Roche-Béhuard, donnée par le comte à Saint-Nicolas [2]; cette investiture a lieu au moyen d'un pieu que tous deux enfoncèrent dans l'eau, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

En 1111, il figure deux fois dans l'acte par lequel Abbo de Briolay, avec l'approbation du comte Foulques, concède à la Trinité de Vendôme tout ce qu'il avait *in Ameria et usque ad Ameriam* [3]; sa qualité n'est pas indiquée lorsqu'il signe parmi les témoins de l'approbation du comte; mais il est aussi témoin d'une concession faite par Rainaud, évêque d'Angers, et il y est ainsi designé: *Rotondello tunc preposito.*

Le 4 janvier 1114 (n. s.), il est témoin de l'abandon fait à Saint-Aubin, par le comte Foulques, d'une coutume dite *frumentarius*, qu'il prétendait sur une terre appartenant à Saint-Aubin [4].

Herveus Rotundellus mourut misérablement; il fut assassiné un samedi de la mi-carême 1116, dans le cloître de Saint-Maurice, par un nommé Hugues [5]. C'est peut-être dans les troubles à Angers, dont parle la chronique de Saint-Serge, troubles sur lesquels les autres chroniqueurs sont muets : *eodem anno facta est gravis dissensio inter*

[1] Dom Housseau, t. XIII, 1, n° 9612; ex *Chart. S. Nichol. andeg.*, f° 131.

[2] Dom Housseau, t. IV, n° 1347 ; ex *Chartul. S. Nichol. andeg.*

[3] Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 333, preuves ; *Cartul. de la Trinité de Vendôme.*

[4] Saint-Aubin, fief de Villechien, f° 81. Arch. de Maine-et-Loire.

[5] Dom Housseau, t. IV, n° 1367, ex *cartul. capituli andeg.*

Fulconem comitem juniorem et burgenses andecavenses[1].

RADULFUS TOARET

« Le successeur d'*Herveus Rotundellus* me paraît être *Rodulfus Toaret* qui est resté peu de temps en fonctions. Ce devait être un personnage notable, car nous le trouvons en 1015, l'un des témoins de la donation de la terre de Bois-l'Abbé faite à Saint-Serge par le comte Foulques Réchin[2].

Le 28 août 1106, il renonce entre les mains de Girard, abbé de Saint-Aubin, à différentes coutumes qu'il voulait lever sur la terre de Brion appartenant à Saint-Aubin[3]. Il me semble bien que dans cet acte il agit en son nom personnel; rien ne peut y faire supposer qu'il ait agi comme prévôt. A la fin de l'acte, il invoque son propre témoignage et celui de son neveu Geofroy Toared.

Le 4 janvier 1114 (n. s.), nous le trouvons témoin avec *Rotundellus* de l'abandon de coutumes fait à Saint-Aubin, par le comte Foulques[4].

Ce sont des actes sans date fixe qui nous font connaître qu'il a été prévôt du comte Foulques. Nous voyons d'abord que, par le conseil du comte et de son prévôt *Radulfi Toarii*, les religieuses du Ronceray font creuser des fossés pour assainir les prés qu'elles possèdent dans le lieu nommé *ad Fossas*[5]. Ensuite le prévôt attaque une donation de prés et pâtures, faite au Ronceray, par Foulques Réchin, *Fulco senior;* les religieuses portent l'affaire devant le

[1] *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 143. Soc. de l'Hist. de France.

[2] Dom Housseau, t. III, n° 980, ex *chartul. S. Sergii.*

[3] Saint-Aubin, prieuré de Brion, *Cartulaire;* archives de Maine-et-Loire.

[4] Saint-Aubin, fief de Villechien, f° 81. Archives de Maine-et-Loire.

[5] *Cartul. du Ronceray*, rot. V. ch. LXVI. Bibl. d'Angers; Marchegay, n° CCII, p. 131.

comte Foulques le jeune qui leur donne gain de cause[1]. Enfin nous trouvons que l'abbesse Tetburge se plaint au comte Foulques *de Radulfo preposito, qui Toareth cognominatus est,* parce qu'il avait imposé X sols sur une maison qu'elle prétendait affranchie; l'abbesse justifie que la maison est libre, et le comte décide qu'elle restera libre *in eternum*[2].

Ces divers actes me paraissent se rapporter à l'année 1116 ou 1117. Je ne crois pas qu'on puisse leur assigner une autre date, ainsi qu'on va le voir à propos de Guillaume des Moulins. Les autres indications qu'ils contiennent ne contredisent pas cette fixation de date, car elles permettent de les placer entre 1109 et 1120 ou 1129.

Un jugement rendu en 1105 par le jeune comte Geofroi, en faveur de l'abbaye de Vendôme, au sujet du bois des Echats, mentionne un *Radulfus de Poconaria, andegavensis prepositus*, parmi les témoins du jeune comte[3]. Il figure le dernier après un grand nombre de personnes notables. Je crois que c'est le prévôt, à Angers, du jeune comte Geofroi et ce qui doit le faire penser, c'est que parmi ces témoins figure Geofroi de Blaizon, *cancellarius comitis Goffredi.*

Willelmus de Molendinis (Guillaume des Moulins)

« La première mention avec date à peu près certaine que je rencontre concernant *Willelmus de Molendinis* est un acte du 15 octobre 1116 ou 1117[4]. Deux raisons me font pencher pour la seconde de ces dates; la première, qu'il serait peu probable que Raoul Touret fût resté aussi

[1] *Eod.* rot. V. ch. LXVII. Marchegay, n° CCIII. *ibid.*

[2] *Eod.* rot. V. ch. XCVIII. Marchegay, n° LXV. p. 58.

[3] Dom Housseau, t. IV, n° 1247, ex *arch. S. Clem. Credonensis.*

[4] Dom Housseau, t. IV, n° 1365, ex *chartul. S. Sergii.* Bibl. nat. Lat. 5446 (Gaignières) p. 135 et 295.

peu de temps en fonctions, puisque nous trouvons trois actes dans lesquels il figure certainement comme prévôt d'Angers ; la seconde, c'est que sur les trois copies de cet acte que nous ont conservées Gaignères et Dom Housseau, une de celles de Gaignères et celle de Dom Housseau donnent la date de 1117. Cet acte est l'exemption de vivres et de fourrages accordée par le comte Foulques au prieuré de Thorigné, dans laquelle nous voyons parmi les témoins *Willelmus de Molendinis propositus andecavis.*

Nous le voyons en 1118, témoin de la fondation du prieuré simple de Langeais, par le comte Foulques[1] ; sa qualité de prévôt n'y est pas indiquée.

En décembre 1123, il assiste, sans que sa qualité soit indiquée, à la donation que le comte Foulques fait à l'abbaye de Toussaint, d'une arche sur le pont de la Loire et des droits qui en dépendent[2].

En 1129, après le départ du comte Foulques pour la Terre-Sainte, il assiste à l'abandon que le comte Geofroi fait à l'abbesse Hildeburge, de ses coutumes sur deux arpents de terre à Saint-Gilles, et à la concession d'y construire une maison fortifiée, *burgum*[3].

Entre 1117 et 1123, il assiste à la concession du pont de Sée, faite à Fontevrault, par le comte Foulques[4].

Les dates que nous venons de relever nous permettent de fixer avec une assez grande approximation la date de trois actes où il figure comme témoin ; le premier, qui se place entre 1117 et 1126, est l'acte par lequel le comte Foulques et la comtesse Eremburge terminent une contestation entre Saint-Nicolas et les serviteurs du comte, au

[1] Dom Housseau, t. IV, n° 1378 et 1379 ; ex *chartul. abb. Omnium S. S. andeg.*

[2] Dom Housseau, t. IV, n° 1425, *ex eod.*

[3] *Cartul. du Ronceray,* rot. III, ch. VIII. Bibl. d'Angers. Marchegay, n° LXXXIX, p. 68.

[4] *Cartul. de Fontevrault,* ch. CCCXVIII. Arch. de Maine-et-Loire.

sujet des coutumes de la foire du jour Saint-Nicolas[1]; le second, est l'interdiction de vendre du pain dans le bourg des religieuses du Ronceray, sans leur consentement[2]; la présence de la comtesse (Eremburge) à cet acte le fait placer aussi entre les années 1117 et 1126; le troisième est un procès auquel il intervient entre Geofroi *de Espireio*, qui réclamait injustement aux religieuses une partie du bourg de Ruseboc, et les religieuses du Ronceray; Geofroi convaincu par lui du mal fondé de ses prétentions se décide à les abandonner[3]. Cet acte se place entre 1117 et 1129.

Les fonctions de Guillaume des Moulins se sont prolongées sans aucun doute jusqu'en 1131; il figure, mais sans que sa qualité soit indiquée, parmi les témoins de la donation faite par le comte Geofroi à Ulger, évêque d'Angers, de l'église Saint-Jean-Baptiste[4].

PIPINUS, PEPINUS DE TURONE, DE TURONO, DE TURONIBUS, DE TURONIS, TURONENSIS (Pepin de Tours, fils de *Hugo* de Tours).

« Pepin de Tours, dont la situation ne nous est pas connue avant qu'il ait été appelé aux fonctions de prévôt d'Angers, figure comme témoin dans deux actes, en même temps que Guillaume des Moulins; le premier est la donation faite par le comte Foulques à l'abbaye de Toussaint d'une arche sur le pont de la Loire, de décembre 1123[5]; le second, la donation faite en 1131, par le comte Geofroi, de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Ulger, évêque d'Angers[6].

[1] Dom Housseau, t. XIII, 1, n° 9695, ex *chart. S. Nich. andeg.*

[2] *Cartul. du Ronceray*, rot. II, ch. LXXXV. Bibl. d'Angers. Marchegay, n° LX, p. 53.

[3] *Eod.* rot. II, ch. IX. Marchegay, n° CVII, p. 81.

[4] Dom Housseau, t. IV, n° 1535, ex *arch. capituli andeg.*

[5] Dom Housseau, t. IV, n° 1425.

[6] *Eod.* n° 1535.

Le premier acte à date certaine où nous constatons sa présence comme prévôt est la sentence rendue par Ulger, évêque d'Angers, sur un droit de paroisse à Brionneau, litigieux entre le Ronceray et Saint-Nicolas[1]; cette sentence est du 15 janvier 1133 (n. s.), PIPINUS DE TURONIBUS PREPOSITUS.

Sa qualité de prévot d'Angers résulte des actes suivants: en 1135, le comte Geofroi confirme à Saint-Nicolas la donation de la rivière et des îles autour de la Roche-Behuard... *Pipino de Turone, tum temporis andegavorum preposito*[2]. Pepin investit Saint-Nicolas en posant le premier pieu dans la rivière.

En 1136, le comte Geofroi confirme à Saint-Nicolas toutes ses possessions : *mecum testificantibus... Pipino de Turone tunc andegavensi preposito*[3].

Le 1er juillet 1133, témoin de l'acte par lequel le comte Geofroi dispense, moyennant 10.000 sols, l'abbé de Saint-Florent de lui construire une forteresse à Saint-Florent-le-Vieil : *Pipinus prepositus*[4].

Après 1134, le comte Geofroi donne à l'évêque et à l'église d'Angers des droits sur le pont de la Maine et une prébende à Saint-Laud : *Pipino preposito*[5].

Le 30 juin 1135, *Pipinus tunc prepositus* est rangé parmi les *barones familiares comitis*, et en cette qualité est l'un des témoins de la concession de privilèges à la ville d'Angers par le comte Geofroi[6].

En 1135, le jour de Quasimodo, *Pipinus prepositus* intervient à l'investiture donnée par le comte Geofroi à Pétronille, abbesse de Fontevrault, de tous ses droits sur

[1] *Cartul. du Ronceray*, rot. VI. ch. XXXV, rot. II, ch. LXXVII, Bibl. d'Angers. Marchegay, nº LVI, p. 46.

[2] Dom Housseau, t. IV, nº 1582, ex *chart. S. Michel andeg.*

[3] Arch. nat. J. 179. Anjou, nº 78. *Vidimus* de 1312.

[4] *Cartul. d'argent de St-Florent*, fº 48, vº. Arch. de Maine-et-Loire.

[5] Dom Housseau, t. IV. nº 1534, ex *chart. nigro capituli andeg.*

[6] *Recueil des Ordonnances*, t. IV, p. 632.

les moulins de la Loire appartenant à cette abbaye[1]. Cette investiture est donnée *juxtà principalem Andegavis aulam, in camera quæ vulgo appellatur estima.*

En 1136, *Pipinus de Turono,* témoin de la confirmation par le comte Geofroi de tous les dons qu'il a faits à Fontevrault[2].

Le 24 août 1139, *Pipinus prepositus* prend part à un jugement par lequel le comte Geofroi reconnaît à Saint-Aubin la propriété de la forêt *de Paiscinniaco ;* il figure parmi ceux *qui hoc judicium fecerunt*[3].

En 1140, *Pipinus prepositus* est chargé par le comte Geofroi d'un message auprès de l'évêque d'Angers pour confirmer le don de l'église Saint-Pierre d'Angers que lui avait fait Abbon de Rochefort : *quicquid de vobis Pipinus prepositus pro concessione ecclesiæ Sancti Petri dixerit, hoc totum confirmo et ei quasi ex ore meo vobis visibiliter concederem sine dubitatione credatis*[4].

Le 14 février 1141 (n. s.), il assiste aux échanges faits entre le comte Geofroi, l'abbaye du Ronceray et les chanoines de Saint-Laud : *Pipino preposito*[5].

En 1164, il est témoin à Angers, avec le comte Geofroi et *Goslenus Turonensis,* de la transaction entre Saint-Julien de Tours et les moines de Vendôme au sujet des chapelles de la Chartre, *Pipinus prepositus*[6].

La même année, l'abbé de Saint-Nicolas *Nigellus,* sur la demande du comte Geofroi, lui fait la concession de tout ce que les moines de Saint-Nicolas avaient à Linières[7].

[1] *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis,* t. II. p. 226, ex *chartul.*

[2] Original ; 2e *collection de chartes anciennes.* Fontevrault, ch. 66. Arch. de Maine-et-Loire.

[3] *Cartul. S. Aubin,* f° 3. Bibl. d'Angers.

[4] Dom Housseau, t. V. n° 1627, A. Ex *chart. nigro capituli Andeg.*

[5] *Cart. du Ronceray,* rot. VI. c. 36. Bibl. d'Angers. Marchegay, n° XCII, p. 69.

[6] Bibl. nat. Lat. 5419. f° 107.

[7] Dom Housseau t. XIII. 1. n° 9676, ex *chart. S. Mich. andeg.* f° 181.

Cet acte nous fait connaître que son père s'appelait Hugues et qu'il avait un fils nommé Nicolas qui fit hommage à l'abbé Herbet, successeur de *Nigellus*.

En 1145, le comte Geofroi, sur la plainte du Ronceray, de Saint-Nicolas et de Saint-Laud, fait détruire, *per missum prepositum suum Pippinum*, une écluse qui leur était préjudiciable et que les hommes *de Fossis*, avaient construite [1].

En 1151, il est appelé par le comte Geofroi pour prononcer un jugement sur un droit de *benagium* (biain?) entre les hommes du comte et ceux du Ronceray : *vocavit comes in verum dictum Pipinum de Turono* [2].

Le 10 juin 1151, il est témoin de l'abolition par le comte Geofroi de toutes les coutumes et exactions mises par Giraud de Montreuil-Bellay et ses prédécesseurs sur le prieuré de Méron [3]. Il est aussi témoin de l'approbation donnée par le comte Henri à cet acte et de l'apposition de son sceau.

Après le 7 septembre 1151, il est témoin de la confirmation par le comte Henri de la donation de 60 livres de rente faite par le comte Geofroy aux religieuses de Fontaine Saint-Martin [4].

En 1151 ou 1152, témoin de la restitution par le comte Henri à l'abbaye de Saint-Florent de la terre *de Molli* dont son père s'était emparé [5].

Entre le 25 octobre et le 7 décembre 1154, il prend part, sur l'ordre du comte Henri, à un jugement qui maintient les religieuses du Ronceray en possession des bois *de*

[1] Dom Housseau, t. V. n° 1711, ex *chart. S. Laudi andeg.*

[2] *Cartul. du Ronceray*, rot. VI, ch. XXXIV. Bibl. d'Angers.

[3] Bibl. nat. Gaignières ; 188, p. 175.

[4] Arch. de la Sarthe, $\frac{H\text{-}91}{1}$; dossier n° I.

[5] *Cartul. d'argent de Saint-Florent*, f° 52, v°. Arch. de Maine-et-Loire.

Lateio[1]. A partir de ce jugement, je n'ai plus rencontré le nom de Pepin.

C'est seulement en 1159 que je trouve *Chalo*, prévôt d'Angers.

CHALO, HALO, KALO, CHALES

« Le 14 avril 1159, lundi de Pâques, *Chalo prefectus andegavis* assiste à la renonciation faite par Hubert de Champagne, en la cour du roi Henri II, aux prétentions qu'il avait élevées sur le bourg de Seiches appartenant aux dites religieuses[2].

C'est à la même époque qu'il faut rapporter une charte de Henri II, où il est témoin : *Chalonne preposito*, charte faite à Baugé, et dans laquelle le roi d'Angleterre constate qu'en sa présence, à Angers, Hubert de Champagne a renoncé à toutes les coutumes qu'il pouvait prétendre sur les terres du Ronceray[3]; cette charte paraît bien une conséquence de la précédente.

En 1162, il prend part à un jugement de la cour du Roi, qui assure a Saint-Nicolas la possession d'une dîme à Brachessac[4]. La même année, 1159, *Kalo, pretor andegavensis*, assiste à l'enquête faite par *Goslenus de Turonis*, sénéchal d'Anjou, par ordre de Henri II, sur les coutumes des Ponts-de-See[5]. »

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ,
Conseiller honoraire à la Cour de Paris.

[1] *Cartul. du Ronceray*, rot. I, ch. LXIV. Bibl. d'Angers ; Marchegay, nº CLXXXV, p. 123.

[2] *Cartul. du Ronceray*, rot. III. ch. XXXI. Bibl. d'Angers ; Marchegay, nº CXXX-II, p. 95.

[3] *Eod.* rot. VI, ch. XXIV. Marchegay, nº IX, p. 11.

[4] Dom Housseau, t. V, nº 1882, ex *chart. S. Nichol. andeg.*

[5] Bibl. nat. Lat. 5480. I. p. 403.

Poétique grecque

L'Hellène aime les bois, l'onde et le jour ; ses yeux
Se tournant, pour mourir, vers ta douce lumière,
Blond Hélios ! à toi, purs comme une prière,
Montent son dernier souffle et ses derniers adieux.

Aias, fou de douleur et blasphémant les dieux,
Suspend, d'un hymne au jour, les cris de sa colère ;
Chaste, Iphigéneia mêle au nom de sa mère
Le nom de l'Astre-Roi dans ses regrets pieux.

Et les horizons bleus et les fontaines saintes
Aux longs flots murmurants, leurs poétiques plaintes,
En vers tristes et doux, les regrettent encor !

Et le théâtre où meurt guerrier ou jeune fille,
S'éclairant aux rayons du vrai soleil qui brille,
A, s'étageant au loin, de vrais monts pour décor.

L'Art

Adam, premier tenté de la première femme,
Goûte au fruit de science et Dieu frappe. Maudits,
Sur la terre stérile et devenue infâme,
Tous deux s'en vont, plus loin, toujours, du paradis.

Mais au front du coupable, un jour, brille une flamme :
Astre divin de l'Art, c'est toi qui resplendis !
Quand l'homme avait péché, tes rayons en son âme,
Sous le souffle du mal, ne s'étaient qu'obscurcis.

Et l'homme qui baissait la tête la redresse ;
Il s'écrie, inspiré par une sainte ivresse ;
« Au ciel je n'ai pas dit un éternel adieu ! »

Depuis, peintre, sculpteur, musicien, poète,
De l'immortalité poursuivent la conquête
Et par l'Art créateur se rapprochent de Dieu.

Matin de mai

L'aube a blanchi le ciel et le soleil se lève :
Il monte lentement au seuil de l'horizon ;
L'oiseau lisse son aile et reprend sa chanson ;
Moi je m'éveille, l'œil encor plein de mon rêve.

La brise sur les prés fait courir un frisson ;
Au bout de chaque branche une goutte de sève
Fraîche et limpide tremble et le soleil achève
De se résoudre en perle aux pointes du gazon.

Oh ! que la vie est douce au lever de l'aurore
Et que le ciel est pur ! Le jour qui vient d'éclore
Met un sourire aux fronts et dans les cœurs l'amour.

Mon Dieu, permettez-moi longtemps encor de vivre,
D'aspirer les senteurs de cet air qui m'enivre
Quand brillent dans l'azur les premiers feux du jour.

P. Brodu.

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

Chartrier de Boylesve. — 19 mars 1689. Supplique pour Gabriel de Boylesve, écuyer, sieur du Saulay, mari de Marie Boylesve, au sujet d'une rente de 400 livres à elle donnée en mariage sur Paul-Philippe de Mauvais chevalier, marquis de la Flocellière, dont il ne pouvait obtenir paiement et pour laquelle il avait fait saisir cette terre, afin d'être aidé par sa belle-mère dans sa poursuite.

Id et titres d'Achon. — Transport pour 5300 livres à... Gabriel Boylesve chevalier, sieur du Saulay, des droits successifs de Renée Belet, femme en deuxièmes noces de Charles de Boylesve... leur père par Louis Fontaine de la Crochinière, conseiller et procureur du roi à La Flèche, Marguerite Cazet, femme de Jean-Elizabeth de Reclène, chevalier, sieur de Martillat, François Fontaine, sieur de la Crochinière, conseiller, receveur des tailles à La Flèche, Christophe Fontaine, sieur de la Bommerie, Philbert Doisseau, sieur des Noësblanches, conseiller, lieutenant-général criminel à La Flèche et Josephe Fontaine sa femme, tous héritiers en ligne paternelle de la défunte.

Id. — 11 août 1714. Constitution de 56 livres de rente au profit de Gabriel Boylesve... par Marie de Plainchesne, femme d'Antoine de Saint-Domingue, chevalier, sieur de la Proustière, pour 1250 livres.

Etat-civil de Saint-Michel du Tertre. — Le 30 janvier 1732, inhumation de Gabriel Boylesve du Saulay, âgé de 85 ans.

13e degré. Marie-Renée Boylesve, épousa par contrat du 18 mai 1703 Claude-Vincent Héron [1], écuyer, conseiller au Parlement de Paris.

[1] Héron : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 grenades de même, ouvertes de gueules tigées et feuillées d'or.*

Bibl. d'Angers Audouys, m. 1005. 18 mai 1703, célébration de ce mariage.

Chartier de Boylesve. — 6 août 1717, sentence pour le paiement d'une somme de 3000 livres au profit de Claude Vincent Héron... veuf de Marie-Renée Boylesve.

4° et 5°. Henri et Jacques BOYLESVE, jumeaux nés le 7 juin 1648; le premier mourut le 2 novembre 1650, le second vécut deux jours.

De la Théardière. Journal. — Le 7e jour de juin 1648, jour de la Trinité, le 2e du décours de la lune de mars, ma femme accoucha de deux garçons sur les trois heures et demie du matin. Le premier venu au monde fut tenu sur les fonts de Saint-Pierre par mon frère de la Morissière et Mme la Procureuse du Roy, ma nièce, qui le nommèrent Henri. L'autre fut baptisé en même temps. M. Mondières fut parrain et Mme Nepveu, marraine, qui le nommèrent Jacques; deux jours après il mourut et fut inhumé à Saint-Pierre et Henri mourut le 2 novembre 1650, jour des Trépassés, à un lieu nommé les Faulconnières; il mourut d'un abcès sous la gorge que lui laissa la vérette. Il fut enterré à Saint-Pierre.

1° Charles BOYLESVE, chevalier, seigneur des Aulnays, La Rochefouques, Noirieux, Le Plessis-Beuvreau, Soucelles, né le 9 juin 1643, fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 23 novembre 1668, épousa, par contrat du 15 février 1665, demoiselle Jeanne CUPIF [1], fille de M. Me Nicolas Cupif, sieur de Teildras, conseiller du Roy, juge-magistrat au siège présidial d'Angers et de dame Jeanne Treton, sa femme.

Il fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général* (Touraine, p. 63.)

Il mourut le 9 juillet 1708; elle était morte en 1697,

[1] Cupif : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles de même, 2 et 1.*

laissant Henriette, Charles, Jeanne, Charles, Henri, Nicolas, Marie, Marie et Renée.

De la Théardière. Journal. — Le mardi, 9e jour de juin 1643, entre midi et une heure, le dernier quartier de la lune, ma femme accoucha d'un garçon qui fut le même jour baptisé dans l'église de Saint-Michel du Tertre. Mme de Lestang fut maraine. Il fut nommé Charles. Dieu lui fasse la grâce d'être homme de bien. Il a été nory de lait par la même norice qui avait alaité sa mère. J'étais à Rennes lors de l'accouchement.

Id. — Le 15e jour d'avril 1652, j'ai mené mon fils aîné Charles chez un prêtre nommé Mr de Bonnes-Nouvelles pour commencer à estudier, il en est sorti le 8 août 1653.

Chartrier de Boylesve. — Le dimanche 15 février 1665, par devant Nouel Drouin, notaire, contrat de mariage de Charles Boylesve, écuyer, sieur du Plessis-Beuvreau, fils de..., et Jeanne Cupif, fille de MMe Nicolas Cupif, sieur de Teildras... et de dame Jeanne Treton, sa femme... On lui assura 100.000 l..., à elle 50.000 l... en présence de Mgr Henri Arnault, conseiller du Roy en ses conseils, évêque d'Angers, MMe Claude du Pont, sieur du Ruau, conseiller du Roy, juge-magistrat, mari de dame de Roye, ayeulle paternelle de la future, dame Renée Gohin, veuve de MMe Ollivier Treton, sieur du Ruau, aussi conseiller du Roy, ayeule maternelle, Gabriel Boylesve, écuyer, frère, Me Louis Boylesve, l'aîné, conseiller du Roy en ses conseils, président au présidial, Mgr Gabriel Boylesve, évêque d'Avranches, Henry Boylesve, écuyer, sieur de la Morinière, oncles paternels, Mr Louis Boylesve, le jeune, sieur de la Gillière, aussi conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant général, Mr François Grimaudet, sieur de la Croiserie, conseiller au parlement de Bretagne, Jacques Boylesve, sieur du Plantis, cousins germains, Mr Nepveu, docteur en médecine de l'Université de cette ville, MMe Jarry, avocat au présidial, demoiselle Marie Gandon, femme de Mr Lemanceau, sieur de la Cour, cousins, Françoise Davy, veuve du feu Mr Claude de Roye, aussi conseiller du Roy, grande tante, de Mrs Louis et François du Pont, conseillers au présidial, oncles, François Gohin, sieur des Aulnais, dame Anne du Bois, veuve de feu Michel Gohin, écuyer, sieur de Montreuil, Jacques Blot,

écuyer, sieur de Marthou, ses grands oncles, Mr François de Roye, docteur ès droits en l'Université, François Eveillard, écuyer, conseiller du Roy, président au siège de la prévosté, cousin remué de germain. DROUIN.

Ce mariage fut célébré le 16 février à Saint-Michel du Tertre.

Id. — 15 juillet 1667. Les héritiers de Pierre Ayrault vendent sa charge de conseiller au parlement de Bretagne à Charles Boylesve, sieur du Plessis-Beuvreau, fils de Charles, cy devant conseiller au même parlement la somme de 70.000 l.

Chartrier de Boylesve. — 2 juin 1670. Compte entre Charles Boylesve et son père des sommes que celui-ci lui avait remises pour payer la charge de conseiller au parlement.

Id. — 1670-1681, procédures entre lui et Philippe de Bouillé, chevalier, comte de Créance au sujet d'une rente de 300 l. constituée au profit de son père, le 7 septembre 1662.

Id. — 1680, transport à Charles Boylesve par Renée Grimaudet, veuve de M. Me Ignace Chauvel, sieur de la Boullaye, conseiller et procureur du Roy, d'une rente de 225 l. à elle constituée par Paul de Soucelles, chevalier, baron du dit lieu, et Françoise Le Breton, sa femme.

Titres de Farcy. — Factum imprimé pour Mr Charles Boylesve, conseiller au parlement de Bretagne... contre Renée Boylesve, épouse séparée de biens de Mr Jean du Verdier, sieur de Genouillacq, conseiller au grand Conseil au sujet d'une rente de lui cédée par le père de ladite dame.

Chartrier de Boylesve. — 6 mai 1688. Reconnaissance par Henry le Cornu, chevalier, sieur du Plessis-de-Cosme, au profit de Charles Boylesve et Jeanne Cupif, fille et unique héritière de Nicolas Cupif, écuyer, sieur de Teildras, héritier de Christophe Cupif, écuyer, sieur d'Aussigné, son oncle, d'une rente de 325 l. constituée pour 6.400 l. le 25 novembre 1652.

Id. — 24 décembre 1689, transport par Mr Claude Eveilard, prêtre doyen et chanoine de la collégiale de Saint-Pierre d'Angers, à Charles Boylesve, le jeune, sieur de Noirieux et

de Teildras, d'une rente de 225 l. à lui constituée par Sanson de Soucelles, chevalier, sieur du lieu, et Marie de Gislain, son épouse, le 14 avril 1687.

Id. — 6 octobre 1692, achat de la terre et chatellerie de la Rochefouques, de Sanson de Soucelles, chevalier, sieur du lieu, pour une somme de 2.556 l. 10 s.

Id. — 22 décembre 1693, partages nobles aux 2 parts et au tiers des biens de la succession bénéficiaire de feu Mr Charles Boylesve... que Mr Charles Boylesve, aussi conseiller au parlement de Bretagne, fils aisné et principal héritier noble... fait et présente à Gabriel Boylesve, écuyer, sieur du Saullay... à l'aisné 100.000 l. promis par son contrat de mariage, au cadet 16.666 l. 13 s. 4 d..., devant Dureau, notaire à Angers.

Id. — 20 mai 1697, inventaire après décès de Jeanne Cupif, fait en présence de son mari et de François Du Pont, écuyer, sieur d'Oville, conseiller honoraire au présidial, curateur de leurs mineurs... Dans un petit salon, 3 grands fauteuils et 12 autres sièges façon de perroquets, couverts de points à fleurs prisés 80 l.... une orloge sonnante en forme de pendule, 40 l... 3 miroirs façon de lustre garni de chandeliers aux deux côtés de cuivre doré, 60 l... Dans la grande salle, une forme, 12 chèses et 2 fauteuils de bois de noyer tourné à torses à bas dossier, garnis et couverts de petit point à fleurs, à frange de soye, 120 l... 2 chaises de commodité couvertes de mocades et leurs coussins pareils, 30 l... Un grand tapis de Turquie de 4 aulnes de long et deux de large, 50 l... Une tanture de tapisserie de haulte lisse de 9 pièces, contenant 24 aulnes à feuillages renversés, façon de Flandres, 500 l... Dans une chambre haute, un grand miroir de 34 pouces de glaces avec ses bordures et son couronnement aussi de glace et cristal, 160 l... 13 porcelènes avec leurs petits soubassements de bois doré 10 l. 4 pièces de tapisserie de petits feuillages renversés de 9 aulnes 150 l... Une boiste couverte de points à fleur de 2 pieds portée sur un petit soubassement peint en noir 8 l. tanture de tapisserie de Bergame grise de 12 aulnes 15 l. Un cabinet d'ébène ayant 2 grandes fenestres fermant à clef, porté sur 8 pilliers tournés à chappelet avec plusieurs sculptures et garneures et 55 pièces de pourceline 110 l. Un charlit de bois de noyer à courte pointe d'indienne et un ciel

de lit composé de 6 pantes, 4 rideaux, 2 bonnes graces et dossier de serge drappée couleur ollive garni de frange et frangette de soie mellée 220 l. Un grand miroir de 32 pouces de glace garni d'un cadre de bois de violette couvert de plaques de cuivre doré 120 l. tanture de tapisserie de haulte lisse façon d'Auvergne à verdure de 8 pièces faisant 20 aulnes 250 l. Une petite table de bois peint en façon d'ébène portée sur 4 pilliers, garni de plaques dorées façon de cabaret à prendre du caffé garni d'une grande pourceline fine, 6 autres moyennes avec leurs soubzcouppes 80 l. Une petite épinette, un luth, un guitare 30 l. un montauban couvert de velours violet 6 l. tanture de tapissèrie de haulte lisse façon de Flandres contenant 20 aulnes en 6 pièces représentant des jets d'eau 500 livres. Douze dessins de sièges à ouvrage à petits points avec petits personnages de soie relevés d'or. 300 l... Les montants pour faire un lit complet de point à colonnes torses 300 l. Une simare fourrée et jupe de damas coulleur viollet cramoisy à fleurs d'or doublé de taffetas pareille coulleur 150 l. Jupe en courtin de Damas coulleur rouge garni de frange et de gallon d'or à fleurs aussi d'or 80 l. Deux corsets couverts de brocard et satin garnis au devant d'un petit fond d'or 20 l. Une coiffe et un devanteau de damas coulleur noir, 2 paires de souliers, une paire de pantoufles couvert de brocard et gallon d'argent, un manchon de peau de marthre, 2 paires de gants, une paire de mitaine 15 l. Six corsets savoir 4 de futaine et 2 de toile garnie de dentelles le tout pour porter au lit 12 l. 177 marcs d'argenterie 5487 l. 4 montres l'une desquelles est sonnante 2 boistes en or et les 2 autres d'argent garnies de leurs boistes de chagrin avec petits clous d'or avec 2 chaînes d'or et l'autre d'argent 200 l. 460 gettons d'argent 360 l... Un carosse couvert de cuir noir enrichi de clous dorés garni de velours viollet avec une paire de harnais aussi drapé de noir, autre paire de cuir de hongrie avec des plaques de cuivre doré 250 l. autre couvert de cuir noir velours rouge ciselé avec 4 chevaux en poil blanc et tous leurs harnoys 600 l... Le total du mobilier montait à 26.500 l. à la maison d'Angers 12.675 l., à Teildras 9.981 l., à Noirieux 3.844 l.

Id. — 10 avril 1706. Partage de la succession de Jeanne Cupif... elle comprenait la terre de Noirieux estimée 3.500 l. la maison d'Angers 10.000 l. la terre du Ruau 4.000.

TREIZIÈME DEGRÉ

1° Henriette BOYLESVE, née le 25 octobre 1666, mourut jeune.

De la Théardière, Journal. — Le lundi 25e jour d'octobre 1666 le 28e de la lune de septembre sous le signe de l'écrevisse accoucha Mme Boylesve ma belle fille d'une fille qui fut baptisée à Teildras et nommé Henriette par Mr de Teildras et Mme du Ruau.

2° Charles BOYLESVE, né le 14 mars 1670, mourut jeune.

Id. — Le vendredi 14 jour de mars 1670, le 25e de la lune de février, à minuit et demi, accoucha ma fille d'un garçon qui fut nommé le lendemain samedi à Saint-Maurille par Mme de Teildas et moi : Charles. Dieu lui fasse la grâce d'être homme de bien. Il ne vescut que deux mois.

3° Jeanne BOYSLESVE, née le 1er mars 1672, mourut jeune.

Id. — Le 1er jour de mars 1672 jour de mardi gras ma fille accoucha fort heureusement sur les 8 heures du matin d'une fille qui fut nommée Jeanne par Monsieur du Pont du Ruau, ne vescut qu'un an.

4° Charles Joseph BOYLESVE, qui suit.

5° Henri BOYLESVE né le 2 mai 1674.

Id. — Le 2e jour de mai 1674 sur les trois heures après-midi, ma fille accoucha d'un garçon. Mr de la Morissière et Me de Marthou le nommèrent Henry.

6° Nicolas BOYLESVE, écuyer, seigneur de Noirieux, prêtre, chanoine de l'église d'Angers, mort avant 1725.

Chartrier de Boylesve et Arch. de Maine-et-Loire E. 1811. — Le 6 avril 1693 devant Louis Jarry notaire, N. et D.

Me Nicolas Boylesve de Teildras, clerc tonsuré, pourvu de la chapelle de la Rochefouques sur la présentation de Charles Boyslesve... patron, après collation du curé de Soucelles du 22 janvier, a pris possession réelle et corporelle et actuelle... présence de V. et D. Me Claude Omo, docteur en théologie et Estienne Nigleau, chirurgien.

Id. — 17 avril 1711. Supplique au maître des eaux et forêts d'Anjou par Nicolas Boylesve, sieur de Noirieux, au sujet d'un nommé Touplin qui avait tué un lapin dans ses bois le vendredi précédent.

Id. — 20 juin 1720 don fait par Nicolas Boylesve à Dlle Marie Boysleve et aux mineurs de Charles-Joseph ses frère et sœur de 3.750 l. provenant de la succession de Renée Boylesve leur sœur religieuse Ursuline.

Id. — 9 juin 1725 transcution touchant la succession mobilière de l'abbé Boylesve entre Louise-Françoise Grimaudet veuve de Charles-Joseph Boylesve... Félix Constantin Chevalier de Saint-Louis, Louise-Charlotte-Sophie Boylesve sa femme. Sébastien Louet Chevalier sr de Longchamp, Marie-Charlotte Boylesve sa femme, tous héritiers de Nicolas Boylesve prêtre, chanoine de l'église d'Angers.

7° Marie-Charlotte Boylesve épousa, le 18 juin 1714, René-Sébastien Louet[1], chevalier, seigneur de Lonchamps, conseiller au présidial d'Angers.

Chartrier de Boylesve. — Le 18 juin 1714. Mariage par l'Évêque d'Angers, en la chapelle du palais épiscopal, de René Louet, sieur de Lonchamp, conseiller au présidial, et de Marie-Jeanne-Charlotte Boylesve.

8° et 9° Marie et Renée Boylesve, religieuses ursulines à Angers. Celle-ci reçut en dot 4.500 l.

4° Charles-Joseph Boylesve, chevalier, seigneur de Noirieux, Soucelles, La Roche-Foucques, Le Plessis-

[1] Louet : *D'azur à 3 coquilles d'or, 2 et 1.*

Beuvreau, né le 18 mars 1673, conseiller au Parlement de Bretagne le 13 novembre 1696, épousa par contrat du 8 octobre 1698 demoiselle Louise-Françoise GRIMAUDET [1], fille de Gabriel-François Grimaudet, chevalier, seigneur de la Croiserie, et de feue Louise-Marie de la Forest d'Armaillé.

Il mourut le 27 février 1705 laissant Louise et Charles.

De la Théardière (Journal). — Le 18e jour de mars 1673, à onze heures et demie de nuit, jour de la nouvelle lune de mars, ma fille est accouchée d'un garçon qui fut nommé Charles-Joseph par son oncle du Saulay et Mr d'Ouville.

Archives de Maine-et-Loire, E 1811. — 5 août 1695. Don par Claude Boylesve, fille majeure, à Charles Boylesve, son cousin, fils aisné de Charles... d'une somme de 30.000 l. pour traitter d'une charge de judicature convenable à sa qualité... devant Noet, notaire.

Chartrier de Boylesve. — 1696. Supplique signée Boylesve, adressée au Parlement de Bretagne pour être reçu dans la charge achetée par lui des héritiers de Juvigné.

Id. — 27 janvier 1698. Quittance des paiements faits par Charles Boylesve... au nom de Charles-Joseph, sieur de Noirieux, avocat en la Cour, son fils, pourvu d'une charge de conseiller au Parlement par lettres du 13 novembre 1696, à François-Marie de la Corbière, chevalier de Malte, procureur de Marguerite-Françoise de la Monneraye, sa belle-sœur, veuve de Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, sieur de Juvigné, conseiller audit Parlement... Ils s'élevaient à 19.853 l. sur un montant de 41.400 l.

Id. — 10 octobre 1698. Contrat de mariage devant Pierre Bory, notaire à Angers, entre Charles-Joseph Boylesve, chevalier, sieur de Noirieux..., fils aisné de Charles..., et Louise-Françoise Grimaudet, fille de François Grimaudet, écuyer, sieur de la Croiserie, et de feue Louise-Marie de la

[1] Grimaudet : *D'or à 3 lionceaux de gueules, 2 et 1.*

Forest d'Armaillé. On lui assure 80.000 l. y compris sa charge de conseiller et à elle 48.700 l.... présence de Mr Louis Boylesve, chevalier, sieur de la Gillière, conseiller du Roy, lieutenant général d'Anjou, Mr René le Chat, chevalier, conseiller du Roy au Parlement de Bretagne, Louis du Pont, écuyer, sieur de la Morinière, François du Pont, écuyer, sieur d'Ouville, conseiller du Roy, juge magistrat, Grimaudet, sieur de Chauvon, tous parents.

Id. — 1702-1703. Décharge d'une somme de 225 l. de capitation pour le sieur de Boylesve, parce qu'il fournit quittances des sommes payées en Anjou.

Id. — 27 février 1705. Inhumation aux Cordeliers d'Angers de Charles-Joseph de Boylesve, sieur de Noirieux et de Soucelles.

Id. — 17 novembre 1705. Résignation à N. Gouin, de la charge de conseiller au Parlement de son mari, par la veuve de Charles Joseph Boylesve.

Chartrier de Boylesve. — 11 août 1707. Quittance de 1.532 l. pour les frais de la charge vendue à Mr de Pontfarci, se décomposant ainsi : Controlle de la quittance 1 l. 4 s. ; marc d'or 864 l. 5 s. ; pour livre du marc d'or 216 l. 2 s., pour livre d'augmentation 43 l. 4 s. Droit de quittance 5 l. 8 s. ; enregistrement des provisions 25 l. ; sceau 110 l. ; honoraires 63 l. 7 s. ; sceau de dispense d'âge et de parenté 140 l. ; honoraires 61 l. ; parchemin et papier timbré 3 l.

Id. — 11 janvier 1709. Louise Grimaudet, veuve de... tutrice de leurs mineurs, ayant vendu la charge de conseiller à François-René de Farcy, s'engage à payer 355 l. pour dispense de son office de conseiller pendant 40 jours, somme qu'il avoit négligé de payer.

Id. et Archives de Maine-et-Loire, E 1811. — 14 mars 1709. Partages nobles de la succession de dame Renée Boylesve, religieuse ursuline, héritière de 28.050 l., de Jeanne Cupif, sa mère et de celle de Charles, sieur des Aulnais, décédé le 9 juillet 1708, entre Françoise Grimaudet, veuve, Charles-

Joseph, Nicolas, prêtre, et Marie, mineure, sous l'autorité de Gabriel Boylesve, sieur du Saullay. Les biens paternels comprenaient les terres de Soucelles et de la Rochefouque; il fut attribué à chacun des puinés une somme de 17.290 l.

Id. — 29 avril 1712. Vente par Louise de Grimaudet, veuve et tutrice à noble homme René-Joseph Hardouin, sieur des Ruaux, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, du lieu du Grand-Ruau ou Petit-Taunay sis à Courcourson, pour 4.500 l.

QUATORZIÈME DEGRÉ

1° Louise-Charlotte-Sophie de Boylesve, épousa le 15 janvier 1719 Gabriel-Félix Constantin[1], chevalier seigneur de la Lorie, de Marans et de Daillon, capitaine au régiment d'Heudicourt, inspecteur général des haras de la Généralité de Tours, chevalier de Saint-Louis en 1722.

Chartrier de Boylesve. Etat-civil de Saint-Michel-du-Tertre. — 15 janvier 1719, célébration de ce mariage (A. Joûbert, *Les Constantin*, p. 297). Ratification du contrat de mariage passé le 4 janvier 1719 devant Etienne Prestreau notaire à Angers, le 15 avril 1721, en présence de Anne-Hermine Constantin, François Anne, chanoine de l'église du Mans, Marthe et Julie Constantin, tous enfans de Gabriel, chevalier sieur de la Lorie, prévot général de Touraine et de dame Perrine-Renée Le Clerc des Émereaux.

2° Charles-François-Joseph de Boylesve, chevalier seigneur de Noirieux, dit le baron de Soucelles, la Roche Fouques et autres lieux, épousa par contrat du 16 juillet 1728 demoiselle Perrine-Françoise Le Roy[2], de la Potherie, fille de Pierre Le Roy, escuyer, sieur de la Potherie, conseiller

[1] Constantin : *d'azur au rocher d'or mouvant d'une mer d'argent.*

[2] Le Roy : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 ombres de soleil de même, 2 et 1.*

au parlement de Bretagne, et de Françoise-Madeleine Boylesve de la Gillière dont Louis, Charles, Charles, Perrine et Sophie.

État-civil de Saint-Michel-du-Tertre. 21 septembre 1728, célébration de ce mariage.

État-civil de Villevêque. 18 juillet 1758, Charles Boislève, baron de Soucelles, présent à la bénédiction de la grosse cloche.

QUINZIÈME DEGRÉ

1° Louis de Boylesve, né en décembre 1731, mort le 17 avril 1752.

2° Charles de Boylesve, né le 7 octobre 1732, mort le 22 du même mois.

3° Charles-Louis de Boylesve, qui suit.

4° et 5° Perrine et Sophie de Boylesve, vivantes en 1761.

3° Charles-Louis de Boylesve, chevalier sieur de Noirieux, Soucelles, La Roche Fouques et autres lieux, épousa après dispense de parenté du 31 octobre 1758, demoiselle Marie-Françoise Le Roy de la Potherie, fille de H. et P. Urbain Le Roy, comte de la Potherie, sieur de la Bourgonnière et de Catherine Cupif.

Avec lui s'éteignit la branche des Boylesve de Noirieux.

Archives de Maine-et-Loire E 1811. 31 octobre 1758 dispense de parenté et célébration à Saint-Michel-du-Tertre du mariage de Charles-Louis de Boylesve, de Soucelles, fils de... avec Marie-Françoise Le Roy de la Potherie.

Titres de la Potherie. Au contrat de mariage du 29 juillet 1761 entre Louis Le Roy, comte de la Potherie et Françoise Ménage, signent : Messire Charles-Louis Boylesve, chevalier, sieur de Soucelles et dame Marie-Françoise Le Roy de la

Potherie, son épouse, beau-frère et sœur germaine du futur époux... h. et P. demoiselle Perrine Le Roy de la Potherie, veuve de h. et P. S. messire Charles Boylesve... tante maternelle dudit futur, demoiselle Perrine Boylesve et demoiselle Sophie Boylesve...

Marie-Françoise Le Roy de la Potherie veuve de Charles de Boylesve, dame de Chaudemanche fut convoquée aux États-Généraux de 1789.

P. DE FARCY.

(A suivre.)

LA LOIRE NAVIGABLE

La presse quotidienne tout entière a publié des comptes rendus du Congrès de la Loire Navigable, réuni à Orléans les 16 et 17 juin.

Nous signalerons donc simplement à nos lecteurs, qui s'intéressent à la question, les principaux faits du Congrès, qui vont la dégager de la période embryonnaire, pour la placer enfin dans la période d'exécution.

La séance du Congrès proprement dit a été présidée par M. Baudin, ministre des Travaux Publics, assisté de plusieurs hauts fonctionnaires de son Département ministériel.

« C'est à votre initiative, à l'union dont vous ne vous êtes jamais départis, a dit en substance M. le Ministre aux congressistes, c'est grâce à vos efforts persévérants pour la réalisation d'une œuvre virile et d'intérêt général, c'est à votre concours, que la machine gouvernementale doit d'avoir été mise en mouvement ; il m'appartient de vous en féliciter.

« Ce n'est pas en mon nom seul, a-t-il ajouté, que je prends l'engagement de vous suivre dans la voie où vous vous êtes engagés, c'est au nom du Gouvernement tout entier, que je vous promets de poursuivre la réalisation de la voie navigable de Nantes à Orléans.

« Nous ne pouvons redouter de rencontrer des adversaires ; il serait pénible de penser, devant l'exemple de ce

qui est advenu ailleurs, que des préventions ou des intérêts opposés fissent obstacle à la création de la voie navigable, que vous désirez. »

Et le Ministre a cité des chiffres : « Pendant que le trafic triplait sur l'Elbe après sa canalisation, celui de la voie ferrée parallèle au fleuve doublait de son côté. Les voies navigables ne doivent donc pas être considérées comme les adversaires des chemins de fer, mais, au contraire, comme des auxiliaires qui leur apportent des sources de trafic qui, sans elles, leur font défaut.

« L'exemple de la région du Nord français a, du reste, été depuis longtemps cité et a corroboré toutes les constatations faites depuis à l'étranger. »

Nous bornerons à cette courte analyse le fait principal qui se dégage du discours ministériel.

Tous les congressistes se sont félicités de l'immense résultat obtenu : la question est enfin résolue, disaient-ils, à l'issue de la réunion.

*
* *

Dans un lumineux rapport, approuvé le 6 juin dernier par la Commission des Travaux Publics, à la Chambre des Députés, M. F. Rabier, député d'Orléans, a étudié sous toutes ses faces la question de la Loire Navigable. Ses conclusions indiquent toute la portée de son rapport ; elles sont ainsi résumées et formulées :

1° Changer l'intitulé du projet ministériel et, au lieu du titre : « Loire, amélioration entre Nantes et la Maine », inscrire : *Voie navigable entre Nantes et Briare* (1re section : Amélioration de la Loire entre Nantes et la Maine).

2° Exécution immédiate de la section Nantes-Angers, sous réserve du vote ferme de concours de 50 0/0 par les intéressés.

*
* *

Enfin, la presse angevine vient de publier l'arrêté de mise à l'enquête d'utilité publique, des travaux prévus —

sur la Loire — entre Nantes et Angers. L'enquête sera ouverte pendant tout le mois de juillet, à la Préfecture d'Angers et aux Sous-Préfectures de Saumur et Cholet.

* * *

Pour terminer cette longue gestation, le Conseil général de Maine-et-Loire aura à se prononcer prochainement sur le concours financier sans réserve qui lui est demandé par l'État. Il paraît vraisemblable que le Conseil général confirmera son vote, déjà émis en principe. Les départements de la Loire-Inférieure et de la Sarthe sont déjà engagés, le concours du département de la Mayenne est certain; il n'y a pas lieu d'appréhender que celui du département de Maine-et-Loire, déjà voté sous certaines réserves auxquelles le rapport Rabier, accepté par la Commission de la Chambre des Députés, donne satisfaction, il n'y a pas lieu, disons-nous, d'appréhender que notre département refuse son concours et coure le risque de faire avorter, à lui seul, une œuvre aussi importante pour tout l'Ouest de la France et pour le pays tout entier.

P. B.

5 Juillet 1901.

LES

MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

(suite)

Samedy 24 mai. On a appris que Cambrai étoit pris. Des trouppes sont parties pour Nantes ou contre les chouins, on en a envoyé beaucoup cette semaine. Un régiment arrivé aujourd'hui est parti, sans arrêter, pour aller aussi ou à Nantes ou contre les chouins. Il y a trois jours, on disoit aux soldats qu'il n'y avoit plus d'insurgés, pour les engager à partir.

Ce matin samedi, à sept heures, la Commission militaire est partie pour Nantes, Nicolas à la tête.

Dimanche 25 mai. On a affiché l'exportation à perpétuité des religieuses et des sœurs qui ont refusé le serment.

Lundy 26 mai. Aujourd'hui les insurgés sont entrés aux Ponts-Cé et s'en sont aussitôt retournés. Les patriotes effrayés ont eu un piquet à cheval qui a rôdé toute la journée dans la ville.

Mardi 27 mai. On a appris aujourd'hui que Mr Tessier[1] étoit vivant et qu'il étoit passé dans les Mauges avec plusieurs autres prêtres et personnes, voir (*pour* voire?) avoit été caché longtemps dans les environs de la ville. J'ai appris aussi aujourd'hui que mes frères étoient vivants, sans savoir où ils sont.

[1] Lequel? M. Tessier vicaire de la Trinité avait été guillotiné le 16 nivôse an II.

Mercredi 28 mai. On a appris que les émigrés et puissances étrangères étoient aux portes de Paris et qu'ils entreroient quand ils voudroient.

Jeudy 29 mai. On a débité qu'il y avoit des députés cachés à Angers qui avoient fui de peur de tomber entre les mains des puissances étrangères.

On a affiché aujourd'hui, jour de décade, une feste pour le jour de la Pentecoste. Mardy au soir, 27 mai, la Commission militaire est arrivée de Nantes.

Vendredi 30 mai. Un détachement d'environ[1] cent hommes ont été envoyés (*sic*) vers les chouins ; il en est revenu 50, les autres ont été tués. Les chouins se portèrent ces jours derniers au Lourroux. Ils mirent le feu dans l'église où les patriotes s'étoient renfermés, plusieurs y ont péri.

Hier le club a commencé dans l'église de la Trinité, jour de l'Ascension et le jour de leur décade. Les autorités constituées et la garde nationale y ont assisté, au bruit des instruments. Gorron cordonnier y a prononcé un discours tendant à examiner de près la conduitte des aristocrates. Boniface[2], bénédictin et président, y a fait aussi un discours où il a développé les devoirs du républicain.

Félix, président de la Commission, s'est excusé sur ses grandes occuppations de ne pas assister aux séances de leur club. Des chansons prophanes y ont été chantées.

Samedy 31 mai. Il a paru un arrêté qui annonçoit une feste pour le jour de la Pentecoste, à laquelle tous les habitans sans distinction devoient assister. Aujourd'hui, Mr le curé de Saint-Laud m'a [fait] faire ses compliments.

[1] La lecture de ce mot ne paraît pas d'abord certaine à cause d'une surcharge ; on lirait plutôt « *de trois* cent », qui doit être la première version de l'auteur. Mais il y a eu correction, d'ailleurs mal faite. On s'assure qu'il faut bien « d'environ » en comparant ce mot à celui qui se trouve à la page suivante. E. L.

[2] Bénédictin de Saint-Aubin, l'un des membres les plus ardents du comité révolutionnaire.

Dimanche 1er juin. On a annoncé que des détachements alloient partir pour aller dans les paroisses qui avoisinnent les chouains, y tuer les hommes, femmes, enfants et vieillards, et se saisir des bestiaux, et tout ce qui peut y avoir, dans la crainte que les chouans[1] ne viennent à s'en emparer. En conséquence il est parti un détachement d'environ quatre cents hommes pour cela.

Il est arrivé aujourd'hui environ six cents hommes. On débitte aussi que le camp de Nantes n'aura point lieu. Ce qui le fait croire, c'est qu'on a vu environ 80 charettes chargées d'effets qui en arrivent. D'autres disent qu'ils ont été attaqués et qu'ils ont été mis en déroutte. On publioit que les patriotes avoient pris dans la Vendée 14.000 vaches, 10.000 bœufs, 5.000 moutons, deux charettes chargées d'argent. On a été assez bon pour le croire. On dit que les soldats de la Vendée vont s'en revenir, ainsi que ceux qui forment le camp de Nantes, pour aller au secours de Paris et y former un camp.

Lundi 2 juin. Il est parti ce matin un bataillon pour les frontières, dit-on ; on dit que c'est pour Bayonnes. Toutes les nouvelles annoncent de grandes victoires et de grandes prises sur les puissances alliées. Il continnue toujours de mourir beaucoup de monde dans les prisons. Mme de Méliant, dame vertueuse et respectable, y est décédée. Elle avoit suivi les insurgés dans les Mauges à la Saint-Jean. Elle y a été prise et conduitte au Calvaire, où elle y est décédée ces jours derniers.

Les religieuses et les sœurs qui sont dans les prisons y sont toujours très contentes. Elles s'occuppent à chanter les louanges de Dieu et consoler ceux et celles qui y sont conduittes. Le dimanche 26 mai, quatre religieuses, qui étoient sur le Tertre et qui n'avoient point été prises avec les autres, furent prises et conduittes en prison avec les autres.

[1] Jusqu'ici Gruget a écrit *chouins* et *chouains ;* désormais il emploiera le plus souvent l'orthographe consacrée : *chouans*. E. L.

Deffense a été faitte de rien leur faire passer hier et à toutes les autres qui sont dans les communautés, parce qu'elles continnuoient de garder les dimanches et les fêtes. Elles ont été réduittes au pain et à l'eau, nourriture des prisonniers.

Mardi 3 juin. Le détachement envoyé dimanche vers les chouins s'est partagé. Quarante sont restés à Saint-Clément, le reste est allé au Louroux. Tous les habitans du Lourroux et des paroisses voisines ont été forcés de prendre les armes et de se réunir aux patriotes. Dès le premier coup de fusil les habitans ont jetté leurs armes ; alors les chouans se sont jettés sur les patriotes et les ont tous tués à l'exception de treize qui sont venus dire qu'ils avoient tous perdu chevaux, bagages et munitions. Un des soldats a dit que c'étoit là la huitième déroutte où il s'étoit trouvé, mais qu'il n'en avoit encore point éprouvé de semblable. Il a dit que le nombre des chouans étoit infini, qu'ils avoient une cavalerie superbe et qu'ils ne manquoient de rien[1].

Plusieurs bataillons de réquisition, arrivés du Berry, sont passés avec armes et bagages du costé des chouans.

Mercredi 4 juin. On a appris aujourd'hui la nouvelle de la déroute du Lourroux. On craignoit que les chouans ne vinssent à Angers. Il a été question de doubler la garde. Ce matin à huit heures, la Commission militaire est partie pour six semaines pour Nantes. Les patriotes qui étoient à Saint-Florent, craignant d'être forcés[2] par l'armée catholique, ont abandonné Saint-Florent et l'ont fait brûler avant de sortir.

Les religieuses et les sœurs, qui sont au nombre de 114 dans les prisons, sont toujours très édiffiantes et contentes. On parle de les mettre dans des batteaux pour les faire noyer dans la rivière. Il y en a sept qui sont décédées

[1] Suivant M. Hippolyte Sauvage, *Un canton de l'Anjou sous la Terreur*, ce combat aurait eu lieu le 23 mai.

[2] Dans le manuscrit on lit « *des* forcés ». E. L

dans les prisons. Mme de Jouane, supérieure du Bon-Pasteur, est décédée la semaine dernière. On ne croit pas qu'elle se soit rétractée.

Jeudy 5 juin. Aujourd'hui les chouans ont encore mis en déroute les patriotes, malgré qu'ils avoient requis les paroisses de leur donner main forte.

Vendredy 6 juin. Il est arrivé icy quatre vingt femmes qui viennent des Sables d'Olonnes. On les a mises en prison au Château. En entrant on a voulu leur faire crier « vive la République ». Elles ont refusé en criant « vive la religion, vive le roi ». On doit les conduire à Paris pour y être jugées.

Samedi 7 juin. On conduit à l'Hôtel-Dieu les prisonniers du Château quand ils sont à l'extrémité. Il y a quelques jours qu'on en conduisit plusieurs charretées. En les ôtant des charrettes on les jetta par terre, et des patriotes furent assez inhumains pour monter dessus, les fouler sous leurs pieds et les frapper de leurs crosses de fusil. Plusieurs manquèrent d'expirer sous les coups, mais ils ne tardèrent pas à mourir quand ils furent entrés. Mr Airaut de Saint-Denis[1] et Mr de Berci de la Perrière y ont été conduits. Ils n'étoient pas mieux traités que les autres.

Toutes les religieuses et les sœurs qui sont dans les prisons sont toujours contentes; le sieur Félix a eu l'impudence de faire mettre dans les journaux qu'elles avoient été condamnées pour être exportées, parce qu'elles avoient des intelligences avec les brigands de la Vendée.

Toutes les religieuses de Château-Gontier, à l'exception de quelqu'unes du Buron, ont refusé de prêter le serment; elles ont toutes été renfermées avec les personnes prétendues suspectes.

[1] M. Guillaume-François-Geneviève Ayrault de la Roche père et son fils René-Pierre-Guillaume, tous deux nés et domiciliés à Angers, détenus comme suspects par ordre des représentants du peuple, avaient été traduits le 11 floréal an II devant la Commission militaire qui s'était bornée à ordonner qu'ils fussent réintégrés en prison.

Dimanche, Pentecoste, 8 juin. C'étoit aujourd'hui la décade. Les impies ont fait une feste en l'honneur de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, et ils ne reconnoissent ni l'un ni l'autre. Il y avoit une montagne dans le maille (Mail), à la hauteur de près de quarante pieds, sur laquelle on avoit représenté le roy terrassé par la liberté, leur divinité. Ils partirent de l'Hôtel de ville pour y aller faire leur station ; il y avoit des filles en blanc ; l'encens a été brûlé en l'honneur de leur idole. Des chansons obscènes et impies y ont été chantées, ainsi que dans la route et dans l'église de Saint-Maurice qu'ils ont dédiée à leurs divinités.

Lundy 9 juin. Samedy les patriotes ont été chassés de Saint-Florent par l'armée des catholiques. Ils y ont perdu bien du monde. On dit qu'ils l'ont brûlé avant d'en sortir.

Mardy 10 juin. Bien des aristocrates ont assisté à la feste impie de dimanche par peur. Les patriotes étoient fâchés et étonnés de les y voir, après avoir refusé de suivre les intrus comme eux.

Il y a trois semaines que Mr Charette fit la revue de toutes les troupes qui sont dans la Vendée. Le nombre en est aussi considérable que l'année dernière. Ils ne manquent point de viande ni de bled. Ils ont trouvé celui qu'ils avoient caché avant leur sortie de Saint-Florent, ainsi que les canons qu'ils avoient mis en terre. Ils sont occuppés actuellement à les acommoder. On présume qu'ils se disposent à faire quelque attaque. Leur dessein, dit-on, est absolument de se rendre maîtres de Nantes.

Mr Demaune (de Meaulne) s'est formé une armée très considérable du costé du Lourroux, qui donne bien [des] inquiétudes aux patriotes ; ceux-cy n'osent plus monter la garde hors des murs la nuit. Ils craignent d'être surpris par eux. Ils sont venus jusqu'à Saint-Léger. Ils tuent tous les patriotes, mais ils ne font rien aux aristocrates. Ils font

semblant cependant de leur en faire. Le prieur de Saint-Augustin-des-Bois a été tué par leur armée chez lui[1].

Ce soir à cinq heures Mr La Croix, curé de Saint-Macaire proche Beaupréau, a reçu la couronne du martyr[2].

Interrogé qui il était. « J'ai l'honneur d'être prêtre, a-t-il répondu à ses juges, prêtre catholique, apostolique et romain, et non assermenté, je m'en fais gloire. Vos lois, qui ont détruit la religion et proscrit les prêtres catholiques, me condamnent à la mort, je ne l'ignore pas, je m'y soumets, et je vous pardonne ma mort. Mais je vous recommande la personne qui m'a reçu chez elle. Elle n'est pas coupable aux yeux mêmes de votre Nation, elle ne me savoit pas prêtre, j'étois chez elle comme simple particulier. » Interrogé où il avoit été auparavant. « Je n'ai rien à vous répondre là dessus », on n'en demanda pas davantage. « Je n'ai plus rien à vous dire[3]. » C'est là mourir en héros chrétien.

Le même jour, le père Roger, Cordelier assermenté, a été présenté devant eux; il avoit été pris chez les chouans [chez qui] il s'étoit réfugié. On lui a dit : « Vous avez mérité la mort plusieurs fois, mais à cause de votre patriotisme on vous pardonne. » L'un est mis à mort parce qu'il est chrétien et prêtre catholique, et l'autre est absout[4] quoique coupable

[1] Antoine Pannay de Champotier, né à Saint-Mayerand de Brout (Allier) ancien Prieur de Saint-Georges-sur-Loire curé de Saint-Augustin-des-Bois depuis 1784, assermenté et marié du 26 novembre 1793, assassiné le 26 mai 1794.

[2] M. Louis-Jacques Delacroix, né à Champtocé, frère du curé de Bécon, avec lequel M. Gruget semble l'avoir confondu, arrêté à Champtocé, chez la veuve Malinge, et condamné à mort le 22 prairial (10 mai) par le Tribunal criminel de Département.

[3] J'ai laissé la phrase telle qu'elle a été écrite par Gruget. Son incorrection prouve que le récit est de premier jet et que l'auteur n'y a pas mis la dernière main. E. L.

[4] Ce mot est certainement écrit avec un *t* final, comme il est facile de s'en assurer par comparaison avec d'autres. Du reste, la 4e et la 5e édition du *Dictionnaire de l'Académie* admettent cette orthographe. E. L.

aux yeux de la Nation, parce qu'il est apostat de son ordre et de sa religion. Voilà nos juges.

Mercredi 11 juin. Aujourd'hui, dans la nuit, deux officiers sont venus au galop demander du secours contre l'armée de Mr Demaune. On s'est contenté de donner deux caissons et environ deux cents hommes, sans canon. Ils sont partis en jurant contre la Nation.

Trente charettes de blessés sont arrivées aujourd'hui ; on prétend que c'est d'Ancenis où il y a eu un combat où les patriotes ont perdu bien du monde, sans compter ceux qu'ils ont perdu à Saint-Florent, le samedy 7 juin. L'armée catholique s'est emparé de Saint-Florent et en a chassé les patriotes, après en avoir détruit la plus grande partie. Ceux-cy, de rage, ont mis le feu à Saint-Florent, massacré toutes les femmes patriotes qui y étoient restées ainsi que les enfans, et amené à Angers, au Calvaire, environ 100 femmes et enfans. Les patriotes prenoient leurs paquets et les jettoient dans le feu. C'est ainsi que se comportent ordinairement les patriotes. Ils se vengent sur leurs propres amis.

Jeudy 12 juin. Il est arrivé aujourd'hui un bataillon d'Avranche, composé d'environ 500 hommes. Le bruit se répand que les patriotes sont aux prises avec les chouins ; les patriotes disent qu'ils les ont bloqués dans un bois et qu'ils leur ont tué bien 300 hommes. On dit le contraire et on en juge par les blessés qui arrivent icy en quantité, et par la peinne de mort contre ceux qui parleront de leur déroute. Lundy on arrêta un homme qui disoit que les patriotes avoient été mis en déroute.

Vendredy 13 juin. On parle toujours des déroutes des patriotes par l'armée catholique, surtout de celle de Saint-Florent. De sorte que les insurgés sont maîtres tout à fait de la Vendée et qu'ils vont faire la récolte. Ils ne manquent de rien et ils sont plus forts que jamais.

On a eu aujourd'hui des nouvelles de Mr Gautreau[1] et de Mr le curé de Saint-Laud[2]. J'en ai eu aussi de mon frère de Saint-Florent[3], de Mr Dupont[4]. On les dit ensemble et une parente avec eux ; on croit mon pauvre frère aisné mort[5].

Samedy 14 juin. On a appris aujourd'hui la prise des villes de Guise, Laon, Maubeuge et Péronne, quoique les *Nouvelles* n'en disent rien.

Dimanche 15 juin. Environ cent femmes et enfans ont été amenés de Saint-Florent au Calvaire. Elles avoient trouvé le moyen de rester toujours à Saint-Florent, quoique les patriotes en fussent les maîtres. Elles n'ont pas eu la liberté d'apporter leurs effets absolument nécessaires. On s'est emparé de leurs paquets et on les a jettés dans le feu. Une grande mère a été massacrée tenant un petit enfant entre ses bras. L'enfant a été sauvé tout couvert du sang de sa grande mère.

Lundy 16 juin. Les patriotes ont encore été complettement battu à Ingrandes par l'armée des chouans, qui se sont même emparé des retranchements qu'ils avoient faits.

[1] M. Gautreau de la Grois, vicaire général et chanoine de Saint-Laud, sans doute. Détenu à la Rossignolerie en 1792 et délivré par les vendéens en juin 1793, il avait suivi leur armée en Vendée.

[2] L'abbé Bernier, l'un des négociateurs du Concordat, mort en 1806, évêque d'Orléans.

[3] Michel-François Gruget, né à Beaupréau le 28 septembre 1745, vicaire, puis curé de Saint-Florent-le-Vieil, du 24 mars 1783, resté caché dans le pays pendant la guerre de Vendée, rétabli dans sa cure au Concordat, mort le 20 août 1825 à l'âge de 80 ans.

[4] Un transcripteur a écrit *Dupré* au-dessus de ce nom, mais à tort; c'est bien Dupont qu'il faut lire, car on aperçoit l'*o* suivi de l'*n* et du *t* final. Du reste, on retrouve plus loin, p. 215, le même nom nettement écrit. E. L.

Dupont René, né à Montrevault le 21 janvier 1742, vicaire du Fief-Sauvin, resté caché dans le pays. Desservant d'Andrezé après le Concordat.

[5] Laurent-Claude Gruget, né sans doute à Beaupréau, comme ses frères, vers 1741, curé du Fief-Sauvin depuis le 30 janvier 1761, resté lui aussi dans le pays après son refus de serment, rétabli dans sa cure au Concordat, mort le 8 octobre 1818 à 77 ans.

Trente homme envoyés à la découverte du costé de Chemillé ont été détruits par les insurgés; un seul s'est échappé pour apporter la nouvelle.

Mardy 17 juin. Le feu a été mis au Château dans la paille, proche l'arsenal; la générale a battu cette nuit. On a doublé la garde aux portes de la ville, on craignoit l'entrée des chouans qui avoient mis en déroutte les patriotes.

Mercredy 18 juin. Aujourd'hui, la décade, il n'y a point eu de feste, excepté que le travail a été interrompu comme d'usage. On parle que les chouans se renforcent par les réquisitions qui passent de leur costé.

Il en est arrivé du Perrigord en quantité, mais sans armes. Il n'y en a même pas pour ceux qui montent la garde.

Les religieuses et les sœurs sont toujours très contentes dans les prisons au nombre de cent quatorze. La prieure de Beaufort[1] se distingue par sa régularité et par sa soumission à la volonté de Dieu.

Jeudi 19 juin. On craint toujours les chouans. On appréhende qu'ils ne viennent à Angers. On dit qu'une colonne toute entière a passé la Loire pour aller faire la récolte de la Vendée.

Vendredi 20 juin. On annonce que les patriotes ont éprouvé plusieurs déroutes du costé de Nantes, et que les insurgés et les chouans sont les maîtres de la Loire.

On dit Nantes dans la plus affreuse misère.

Il a paru un arrêté de Hentz et Francastel qui félicitent Félix sur la conduitte barbare qu'il a tenue à Angers en faisant massacrer quatre à cinq mille innocents. En récompense, il vient d'être nommé de nouveau à un tribunal révolutionnaire, que l'Assemblée vient de décréter, avec un

[1] Jeanne-Renée Ciret, qui se trouvait en prison avec ses deux sœurs également condamnées à la déportation et religieuses de la maison des Incurables.

de ses collègues Laporte[1]. Ils sont actuellement par ordre de Francastel dans l'isle de Noirmoutiers. Il est à croire qu'il y aura exercé les mêmes cruautés qu'à Angers.

Samedy 21 juin. Deux notables de la municipalité d'Angers sont cependant dénoncés pour avoir voulu lever le scellé chez Mr Brillemont, enfermés avec Madame son épouse[2] avec les autres honnêtes gens qui gémissent dans les prisons du château.

Aujourd'hui 200 hommes environ sont partis pour aller tirer les chouans à Saint-Georges.

Dimanche 22 juin. On parle beaucoup que les Anglois sont débarqués dans le Poitou et la Bretagne. On assure qu'on en a reconnu à leur plumoches noirs. Il y a, dit-on aussi, beaucoup d'émigrés avec eux.

Lundi 23 juin. Les insurgés et les chouans sont les maîtres de la Loire. Ils communiquent entre eux. La route de Nantes est interrompue.

Mardy 24 juin. Aujourd'hui jour de Saint-Jean, environ douze cents hommes sont partis pour Tours sans armes, car il n'y en a plus actuellement à Angers, pas même de piques. Un courrier est venu à leur rencontre à La Bohalle leur dire de s'en revenir, qu'il n'y avoit pas de sûreté pour eux. Ils sont arrivés à midy à Angers. De tout costé les troupes se sont ainsi reployées à Angers, de sorte qu'il s'en trouve beaucoup actuellement. La garde a été doublée aux portes de la ville.

[1] Félix et Laporte avaient été appelés comme jurés au Tribunal Révolutionnaire de Paris en récompense de leurs services, sans doute. Obrumier devint alors président de la Commission, complétée par l'adjonction de deux autres Angevins, Brutus Thierry, marchand, et Joulain, manufacturier. (Arrêté de Bô, 6 juillet 1794, V. Lallié. *La justice révolutionnaire à Nantes*).

[2] Le sens obvie de cette phrase est que M. de Brillemont était enfermé avec madame son épouse ; dans le manuscrit cependant, le mot « enfermés » est au pluriel, et par conséquent s'accorde avec « deux notables », ce qui change le sens du tout au tout. E. L.

Sur les deux heures après midy, on a pris les pauvres religieuses et sœurs qui étoient dans les prisons depuis la seconde feste de Pasques au nombre d'environ cent dix[1], sans y comprendre sept à huit qui y sont mortes de misère. On les a attachées deux à deux et on les a conduittes ainsi au port Ligny où il y avoit des batteaux qui les attendoient. Ce spectacle a attendri toutes les âmes sensibles. On ignore ce qu'on va en faire. Elles sont condamnées à une exportation perpétuelle. On craint qu'on ne les fasse noyer en route.

Mercredy 25 juin. Les deux cents hommes, partis samedy pour Saint-Georges, sont arrivés aujourd'hui. Ils disent n'avoir rien vu que deux batteaux qui passoient la Loire, dans lesquels il y avoit des chouans et sur lesquels on a tiré. Ils n'ont point eu d'étappe pendant leur séjour à Saint-Georges; ils ont été obligés d'achepter du pain dans les campagnes ou plutôt de piller pour vivre.

On dit que les pauvres religieuses ne sont point encore péries; on craint toujours pour leur vie.

Jeudy 26 juin. Il est parti aujourd'hui un convoi de vingt charettes chargées de grain pour Laval, escorté par dix-huit à vingt soldats. Deux cent cinquante à trois cents chouans l'ont rencontré entre Château-Gontier et Laval et s'en sont emparé aprés avoir tué les 18 à 20 hommes qui l'escortoient.

Deux respectables demoiselles de la Trinité ont été conduites par les soldats au Comité révolutionnaire. Il n'est pas d'indignité et d'outrages qu'on ne leur ait fait éprouver, au point de les forcer de se déshabiller pour voir si elles

[1] Suivant la « *Relation de la détention et du voyage des Religieuses d'Angers jusqu'à Lorient* », manuscrit de la sœur Besnard, religieuse Ursuline, ces religieuses étaient au nombre de 96 au départ d'Angers, plus une fille, Jeanne Chevalier, lingère à Bouillé-Ménard, condamnée à la déportation pour avoir recueilli une religieuse de la Fougereuse, Espérance Lavigne, guillotinée le cinq avril précédent; cinq étaient mortes en prison. Les autres sœurs restées à la prison n'avaient pas été condamnées.

n'avoient point sur elles de petits habits de la Vierge ou du Sacré-Cœur. S'étant apperçu qu'elles en avoient, ils ont vomi les blasphèmes et les plus horribles imprécations.

Vendredy 27 juin. Aujourd'hui les insurgés se sont portés à Chavagne; ils ont tué neuf hommes qui montoient la garde et mis en fuitte tous les soldats qui étoient venus à leur secours et à dessein de s'emparer de tous les bestiaux du canton. Ils ont mis le feu à la maison de Mr Baragne, seigneur et maire de la paroisse, qui avoit pris la fuitte, ainsi qu'à plusieurs maisons qui étoient aux patriotes. Tous les habitans de Chavagne et de Brissac ont été forcés de se réfugier à Angers et d'abandonner tout ce qu'ils avoient.

On a appris aujourd'hui la prise du convoi pour Laval par les chouans. Trois cents hommes sont partis pour aller à leur rencontre et pour tâcher de reprendre le convoi.

Une femme Massonneau, rue Boisnet, pensant à quitter son mari, est tombée malade; elle est décédée aujourd'hui d'une manière qui a surpris tout le monde. Mr Aveneau, chirurgien, n'a pu s'empêcher de dire qu'il y avoit quelque chose d'étonnant dans sa maladie. L'eau froide qu'elle se jettoit sur le visage pour se rafraichir devenoit toute bouillante dans le bassin qui la recevoit. Elle faisoit des cris horribles. Elle étoit sœur de l'intrus de Villevêque[1] et l'avoit forcée[2] de faire le serment.

Samedy 28 juin, décade. Ce matin, 1500 hommes sont partis pour aller à Brissac. Les insurgés les ont chassés et conduits jusqu'aux Ponts-Cé. On a craint pour la ville.

[1] M. André Provost né à Briollay, vicaire assermenté de Denée, élu curé constitutionnel de Villevêque. Marie-Madeleine Provost, femme de Pierre Massonneau, morte à l'âge de 37 ans, dont l'acte de décès est daté du 2 messidor an II, 20 juin 1794, était vraisemblablement sa sœur. Mais ce décès doit être antérieur de quelques jours à la date donnée par M. Gruget.

[2] Dans le manuscrit on lit bien « forcée », mais je crois que le sens demande le masculin. E. L.

On craignoit qu'ils ne vinssent s'en emparer avec les chouans qui avoient dit qu'ils vouloient dîner au Lion-d'Angers. Une lettre d'un officier patriote, à Paris, et qu'on a vu (*sic*) dans les *Nouvelles*, annonçoit cependant qu'il les avoit mis en déroute au Lourroux et qu'il s'étoit emparé de tous leurs effets.

Une proclamation du Comité d'Agriculture résidant à Fontenay le Comte, en datte du 21 juin, a été publiée et affichée à Angers ; tous les brigands étoient invités de rentrer dans leur foyer, de poser les armes, de faire leur moisson, avec assurance qu'on ne leur feroit rien. C'est pour la seconde fois qu'on leur tend ce piège ; ils ont trop peu de confiance dans les promesses des patriotes pour croire à ce qu'ils leur promettent. Ils n'ont point oublié celles qui leur ont [été] faites dans le mois de décembre dernier. Ce qui fait croire qu'ils ne se laisseront pas séduire, c'est qu'ils leur promettent d'entrer dans leur pays sur trois colonnes quand ils auront posé les armes. Les patriotes eux-mêmes, qui savent ce qu'ils leur ont fait et ce qu'ils se promettent encore de faire, ne pensent pas qu'ils se laissent prendre à cette proclamation. Ils sont fâchés de leur voir recueillir leur récolte et de n'en pouvoir pas profitter, ainsi qu'ils l'avoient assuré. Ce qui leur est sensible, c'est qu'ils savent qu'ils ont tout en abondance, bœufs, vaches, veaux et moutons, tandis qu'ils manquent de tout.

Il n'y a rien eu d'extraordinaire pour la décade.

Dimanche 29 juin. On a sçu que les religieuses et les sœurs étoient enfin arrivées à Nantes. Les insurgés ont tiré depuis Chalonnes jusqu'à Nantes sur les patriotes qui les conduisoient, affin de pouvoir les soustraire à leur fureur. Arrivées à Nantes, elles ont été conduittes dans les rues, au millieu des huées de la populace qui se trouvoit sur leur passage, et conduittes ensuitte dans les prisons où elles sont réduittes à un quarteron de pain, tandis que les habitans en ont une demy livre. Les

bonnes filles prioient de tout leur cœur et étoient très contentes tandis qu'on les outrageoit.

Tous les habitans d'Angers ont été forcés de porter une livre de genil (guenilles) par personne pour faire du papier. On donnoit un quarteron de savon par ménage, qu'on payoit treize sols. Les genils étoient estimées six liards la livre, mais on ne les payoit point.

Plot de la Trinité, membre du comité révolutionnaire, avec un de ses confrères et deux notables de la municipalité d'Angers, ont été convaincus d'avoir été voler chez Mr de Brillemont en prison au château, ainsi que Madame son épouse, avec les honnêtes gens. On a dit qu'ils étoient condamnés à la mort ; mais depuis on a dit qu'ils auroient leur grâce à cause des services en ce genre qu'ils ont rendus à la Nation.

Lundi 30 juin. Dans la nuit de hier à aujourd'hui, il est arrivé 200 blessés du Lion-d'Angers. Il y a apparence que ce sont de ces hommes qu'on avoit envoyés vers les chouans pour reprendre le convoi dont ils s'étoient emparé.

On fait partir tous les jours des hommes pour les frontières, et tous les jours on envoye aussi des détachements contre les chouans et contre les insurgés. Comme on manque d'armes, à fur et à mesure qu'ils reviennent, on les prend pour donner à ceux que l'on fait partir. Ceux qui montent la garde aux portes de ville et des environs n'ont même pas des piques. Voilà pourquoi on invite les insurgés à se rendre. On les craint beaucoup. On sait qu'ils sont plus en force que jamais. Une colonne de chouans a passé la Loire il y a douze jours pour se réunir aux insurgés et pour leur aider à faire la récolte.

J'ai sçu samedy des nouvelles de mes deux frères et de mes sœurs. Ils sont réunis ensemble avec Mr Dupont et le curé de Saint-Rémi[1] ; une femme a rapporté cette nouvelle.

[1] Peut-être le curé de Saint-Rémy-en-Mauges, M. R. L. Amant, déporté en Espagne, suivant M. Port, mais dont le nom n'est pas

JUILLET

Mardi 1er juillet. On a pris un prêtre dans la paroisse de Domeray. Les uns disent que c'est Mr le prieur de Lévière, dom Chamballay[1]; les autres, un vicaire de Précigné. Il étoit logé chez trois anciennes demoiselles avec trois insurgés qui étoient restés malades dans le temps qu'ils vinrent faire le siège d'Angers. Les gardes nationaux les ont coupés par Moranne et amenés à Angers, ledit Monsieur prêtre et demoiselles, pour être conduits en prison. Le Comité révolutionnaire a blâmé les gardes nationaux de ne l'avoir pas tué sur le champ et leur a recommandé de tuer tous ceux qu'ils trouveroient dans la suitte.

On débitte qu'il y a des gens assez cruels pour écorcher les morts affin d'en avoir la peau pour se faire des habillements.

Il est arrivé cette nuit plusieurs charrettes de blessés de Saint-Georges, les chouans qui étoient détruits s'y sont portés en force pour passer la Loire et se joindre aux insurgés.

Un patriote, au deffaut de ...[2] de ses camarades, s'est chargé d'aller au Pont Barré pour parler aux chefs des brigands. Sur ce qu'il a dit qu'il étoit républicain et qu'il avoit quelque chose à dire à leurs chefs, on l'a conduit de poste en poste après avoir visité s'il avoit des armes.

mentionné sur les listes de prêtres déportés publiées par MM. Godard et Marchegay.

[1] M. François Chabanel, bénédictin, Prieur de Lévières, arrêté dans une cache pratiquée dans la haie d'un verger dépendant de la ferme de l'Epinardière, commune de Daumeray, et condamné à mort par le Tribunal criminel le 26 messidor an II avec Renée, Jeanne et Marie Béron, filles du fermier de l'Epinardière.

[2] Il y a ici un mot indéchiffrable. On a cru devoir lire « cœur » ; je préférerais « six », mais cette lecture n'est même pas certaine. Ce présent cahier de Gruget est le plus mal écrit de tous : les lettres sont mal formées et empâtées à cause du mauvais papier employé, qui a bu souvent l'encre. E. L.

Parvenu devant les chefs, il leur a dit qu'il venoit de la part des généraux et du Comité d'Agriculture proposer un amnistie, s'ils vouloient mettre bas les armes. Ils ont répondu qu'ils vouloient un roy et une religion, et qu'ils ne poseroient les armes que quand l'ordre seroit rétabli ; et ensuitte il a été reconduit, comme il étoit venu, de poste en poste.

Mercredi 2 juillet. On a conduit aujourd'hui un prêtre dans les prisons du Château, on ignore qui.

Les *Nouvelles* d'aujourd'hui annoncent la prise de Charleroi et la déroute de l'armée Autrichienne. On croit que ce pourroit bien être pour faire croire aux brigands qu'ils ne craignent rien, malgré toutes les déroutes qu'ils leur donnent.

Jeudy 3 juillet. Plusieurs membres de la Commission arrivés dimanche sont partis aujourd'hui. On présume (?) que c'est pour aller à Paris.

Tous les batelliers avoient reçu ordre de partir avec leur batteau pour aller chercher à Nantes des bleds qui y étoient arrivés. Ils ont été contremandés à cause des chouans qui se trouvoient à Saint-Georges pour tenter le passage de la Loire. Ils viennent aujourd'hui de recevoir de nouveaux ordres sous peinne de mort.

On parle de faire deux camps, un à Tours et l'autre à Nantes, affin de faire une descente dans la Vendée, si les brigands refusent de se rendre aux propositions qu'on leur fait.

On parle que dix huit cents brigands sont déjà entrés à Nantes. Cette nouvelle mérite confirmation. Le pain de l'égalité commence à être meilleur à Angers.

Vendredy 4 juillet. Deux membres de la Commission militaire ont fait sortir du Calvaire deux demoiselles qui étoient destinées à être fusillées. Ils les ont fait placer dans une maison. Ils s'y sont aussitôt transportés pour les demander en mariage. Sur le refus qu'elles en faisoient, leur disant qu'elles aimoient mieux être en prison que de

les épouser, ces deux juges les ont menacées de les faire mettre en prison et même de se brûler la cervelle en leur présence, si elles se refusoient à leurs infâmes désirs. Malheureusement leur hôtesse les y engageoit. On craint qu'elles n'ayent succombé, et que ce ne soit les deux que Félix et un de ses compagnons doivent épouser sous peu. Ils attendent cela pour partir pour Paris, où ils sont mandés à ...[1].

Samedy 5 juillet. Deux membres du Comité révolutionnaire et deux notables ont été condamnés à deux ans de fers pour des vols dont ils ont été convaincus [2].

Il part tous les jours des détachements pour les chouans et pour les insurgés.

Dimanche 6 juillet. Il est arrivé aujourd'hui une quantité de voitures par la rue Saint-Nicolas. On les dit chargées de bled et venir de Nantes. D'autres disent que les patriotes ont été forcés de lever leur camp de Nantes, et qu'on a envoyé des charettes et des bateaux pour amener tout ce qu'il y a de personnes à Nantes qu'ils ont dessein d'évacuer.

Les insurgés ont donné jusqu'à demain aux patriotes de Brissac, de Chavagnes et des environs, pour évacuer le pays, menaçant d'achever de brûler tout, s'ils refusoient de sortir.

[1] Ici se trouve un mot illisible.

[2] Le 17 messidor an II, 15 juillet 1794, Charles Plot, âgé de 26 ans, tisserand et membre du Comité révolutionnaire d'Angers, né à Bazouges (Mayenne) ; Nicolas Cherville, ci-devant boucher de l'armée et notable de la commune d'Angers, né à Marville (Seine-Inférieure) ; Louis Thibault, 39 ans, marchand de vins, et Joseph Tessier, 36 ans, tailleur de pierres, sont condamnés par le Tribunal criminel de département à 12 années de fers et 6 heures d'exposition, pour s'être introduits au domicile des filles Barin, rue du Cornet, se prétendant porteurs d'un ordre du comité révolutionnaire pour y opérer perquisition et y avoir soustrait divers objets. Un cinquième accusé Michel Bouvillé, aubergiste et notable de la commune d'Angers, est acquitté. Ce jugement est confirmé par le Tribunal de cassation, le 3 prairial, mais fut annulé par une loi du 4 fructidor dans laquelle les deux derniers condamnés sont qualifiés de canonniers.

C'est évidemment de cette affaire que veut parler M. Gruget, bien qu'il cite le domicile de M. de Brillemont au lieu de celui des demoiselles Barin. Voir ci-dessus pp. 211 et 215.

Les chouans et les brigands ont répondu à l'amnistie qu'on leur a proposée qu'ils ne donnoient que deux jours aux patriotes pour faire leurs réflexions, qu'ils viendroient les trouver s'ils ne se rendoient pas dans cet intervalle.

Lundi 7 juillet. On dit que les religieuses ont été bien à Nantes et qu'elles sont parties pour Lorient; on dit que les juges des tribunaux révolutionnaires de Nantes et les auteurs des massacres qui y ont été faits ont été fait mourir (*sic*).

Mardy 8 juillet. Les journaux continnuent d'annoncer que les patriotes ont eu de grands avantages sur les Autrichiens.

Les insurgés ont donné à dîner aux patriotes et ceux-cy à leur tour les y ont invités, et ils ont fini par être mis en déroute par les insurgés qui les ont poursuivis jusqu'aux Ponts-Cé.

Mercredi 9 juillet. Toutes les nuits il part des détachements contre les chouans. Il y a eu des combats entre eux, les patriotes ont été bien battus.

Jeudi 10 juillet. Aujourd'hui on a fait mourir le prieur de Lévière, dom Chamballay, avec un autre prêtre[1] et trois respectables demoiselles qui leur donnoient ce qu'ils avoient besoin. Il n'est point d'insulte qu'on n'ait fait et dit[2] à ce pauvre prieur. Sa tête a été montrée.

Vendredi 11 juillet. Aujourd'hui on a appris que les patriotes avoient perdu 50.000 hommes sur les frontières du Nord, et toutes leurs victoires étoient autant de mensonges.

Samedy 12 juillet. Les insurgés se sont présentés à Rochefort et à Denée; ils en ont chassé tous les patriotes

[1] L'autre prêtre condamné à mort en même temps que Dom Chabanel et les trois filles Béron de l'Epinardière de Daumeray est M. Mathurin Pasquier, accolyte de Segré arrêté à Sainte-Gemmes d'Andigné où il s'était réfugié. (22 messidor an II).

[2] Les mots « et dit » me paraissent certains, mais non pas le précédent « fait », qui a été surchargé. E. L.

qui sont venus tous tremblans se réfugier dans la campagne de Saint-Laud.

Dimanche 13 juillet. Félix est parti ce matin avec Nicolas pour Paris. Il a amené (*ou* enmené) avec lui une demoiselle qui demeuroit chez Madame Latouche ; elle a demeuré avant prisonnière au Calvaire. Il doit revenir dans dix à quinze jours pour se marier.

Il devoit y avoir des visites domiciliaires aujourd'hui, elles n'ont point eu lieu.

(A suivre.)

TROUVAILLES ARCHÉOLOGIQUES

EN ANJOU

(Avril-Juin 1901)

Les découvertes importantes deviennent rares dans le champ de l'archéologie angevine. Il ne reste donc à signaler que les modestes trouvailles, dont les chercheurs sont obligés — présentement — de se contenter.

Elle est modeste la trouvaille qui fut faite, dans les premiers jours du mois de mai, à Saint-Rémy-la-Varenne. Voici en quels termes les journaux la racontent : « En bêchant une vigne appartenant à M. Duranceau, ex-pharmacien à Angers, à l'extémité du bourg de Saint-Rémy, vers Saint-Maur, M. Morisseau a mis à découvert une superbe mosaïque, reposant sur une couche de ciment rouge. Ce dallage se prolongeait, traversant le chemin d'intérêt commun n° 32, jusque sur la propriété Delaunay. » Le correspondant du journal exagère un peu la valeur de cette mosaïque. C'est une œuvre, il est vrai, gallo-romaine, ainsi que beaucoup d'autres débris retrouvés à Saint-Rémy-la-Varenne, mais d'une facture rudimentaire. Les matériaux employés sont peu précieux ; à part quelques petits morceaux de marbre, l'ouvrier a

surtout utilisé le tuffeau du pays, la brique et la pierre. Son travail ne mérite guère l'honneur d'être transporté et conservé, ainsi qu'il en fut question, au Musée archéologique d'Angers. D'ailleurs, des fragments assez importants de cette mosaïque ont été emportés par des visiteurs, qui les ont trouvés au milieu des décombres et les ont ainsi sauvés de la destruction.

A Chalonnes-sur-Loire, les trouvailles sont plus importantes.

C'est tout d'abord un ensemble de substructions gallo-romaines, découvertes dans la propriété du Fourneau, à quelques pas de l'endroit où le Layon se jette dans le Louet. Le plan de ces substructions a été relevé avec soin; mais il est difficile d'indiquer à quelle date précise elles appartiennent et de déterminer la nature de l'édifice qu'elles supportaient. Les fouilles n'ont donné aucun résultat.

En revanche, un certain nombre d'objets, recueillis depuis plusieurs mois dans la même propriété, au cours de travaux qui n'avaient aucun but scientifique, méritent d'être signalés à l'attention de ceux qu'intéresse la question si complexe du préhistorique en Anjou. C'est une hache polie en diorite; puis, deux autres haches en bronze, l'une de 0m136 de long, l'autre de 0m118, munies d'une double oreillette très peu saillante; dix-huit bracelets en bronze, sans compter plusieurs fragments assez considérables; trois gros grains d'ambre, qui devaient faire partie d'un collier; enfin, une lance en bronze, mesurant 0m15 de longueur, dont la douille a été brisée. Les bracelets sont admirablement conservés et recouverts d'une couche d'oxyde qui, à première vue, ressemble à de l'émail. Quelques-uns de ces curieux bijoux sont formés d'une sorte de ruban de bronze, que le temps a rendu rigide. Les autres sont faits d'une tige très mince, arrondie avec soin, et dont les extrémités se terminent en pointe.

La plus grande partie des bracelets — une dizaine à peu près — formaient avec la terre qui les enveloppait une masse assez compacte, qu'il fallut désagréger, en la plongeant dans l'eau chaude. A n'en pas douter, les ouvriers venaient de mettre la main sur une de ces *cachettes*, si fréquentes à l'âge du bronze, dans lesquelles les petits marchands, colporteurs ou marchands sédentaires, déposaient provisoirement les objets qu'ils voulaient soustraire à la rapacité des voleurs. Les autres bracelets, ainsi que les haches, la lance et les grains d'ambre ont été recueillis séparément.

S'il fallait maintenant établir un classement chronologique de ces divers objets, je ne croirais pas être téméraire en attribuant à l'âge celtique les haches en bronze et les bracelets. La hache en diorite est probablement plus ancienne, bien que l'emploi du bronze n'ait pas fait cesser brusquement la fabrication des objets en pierre polie. La lance appartient à une époque beaucoup plus récente : pour tous ceux qui connaissent les arts industriels des barbares envahisseurs de la Gaule, c'est une arme du ve siècle.

Voilà donc, exhumés à quelques mètres de distance, des témoins anthentiques des diverses civlisations qui se sont succédé en Gaule — et même en Anjou : — haches et bijoux des Celtes, construction des Gallo-Romains, arme des Germains. Cette trouvaille intéressera peut-être ceux de nos compatriotes qui ne se laissent pas complètement envahir par les idées égoïstes et utilitaires du siècle dont nous saluons l'aurore; aux autres, à ceux qui ne voient dans l'amour de l'archéologie qu'une douce et innocente manie, ces détails fourniront sans doute l'occasion de rééditer, une fois de plus, les charmantes plaisanteries de la *Grammaire* de Labiche... qu'ils n'ont jamais lue. Les suffrages des premiers valent quelque chose; les bons mots des autres sont à dédaigner.

Quoi qu'il en soit, j'ai grand plaisir à remercier M. Gavinet, ancien magistrat, sur la propriété duquel ont été retrouvés ces curieux débris des premiers siècles de notre histoire, de m'avoir communiqué, avec une exquise bienveillance, les renseignements qu'il a recueillis et les objets qu'il conservera pour le plus grand profit des archéologues angevins.

Ch. Urseau.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mai 1901

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 759^{mm},40; minimum le 7, à 3 h. du soir, 744^{mm},72; maximum le 12, à 8 h. du matin, 766^{mm}79.

Moyennes thermométriques : des minima, 9°,53; des minima (sans abri), 8°,99; des minima (sur le sol), 7°,89; des maxima, 20°,63; des maxima (sans abri), 25°00; des maxima (sur le sol), 10°,56; d'une eau de source, 11°,35; du mois, 15°,37.

Minimum le 8, 4°,8; minimum (sans abri) le 8, 4°,3; minimum (sur le sol) le 11, 3°,2; maximum le 28, 29°,2; maximum (sans abri) le 28, 34°,7; maximum (sur le sol) le 28, 53°,5.

Humidité relative, 69. Pluie, 44^{mm},4 en 12 jours appréciable au pluviomètre, et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 135^{mm},40.

Nébulosité moyenne, 4,9. Nombre de jours de soleil, 31; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 274 environ.

Le vent a soufflé 5 jours du N; 16 jours du N-E; 2 jours de l'E; 1 jour du S-E; 2 jours du S-W; 3 jours de l'W; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5^{m},9. Plus grande vitesse du vent le 24, à 5 h. 30 du soir, 21^{m},6 par seconde.

Gelée blanche le 11 ; rosée, 16 jours ; grêle, les 7, 8 ; halos solaires les 5, 7 ; colonne lumineuse au-dessus du soleil le 17, de 7 h. 30 à 8 h. 2 du soir ; orages les 1er, 5, 8, 9, 28, 29.

Arrivée de la Huppe-huppe le 2 et du Loriot le 6.

Juin 1901

Moyenne barométrique : 760mm,79 ; minimum le 14, à 3 h. du soir, 752mm,49 ; maximum le 25, à 8 h. du matin, 769mm,70.

Moyennes thermométriques : des minima, 10°,04 ; des minima (sans abri), 11°,59 ; des minima (sur le sol), 10°,74 ; des maxima, 24°,68 ; des maxima (sans abri), 29°,08 ; des maxima (sur le sol), 44°,56 ; d'une eau de source, 14°,09 ; du mois, 19°,10.

Minimum le 14, 7°, ; minimum (sans abri) le 14, 6°,3 ; minimum (sur le sol) le 14, 5°,5 ; maximum le 29, 33°,0 ; maximum (sans abri) le 21, 38°,1 ; maximum (sur le sol) le 5, 56°,2.

Humidité relative, 56. Pluie, 13mm,8 en 5 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 177mm,70.

Nébulosité moyenne, 6,0. Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 269 environ.

Le vent a soufflé 7 jours du N ; 6 jours du N-E ; 1 jour du S-E ; 4 jours du S-W ; 4 jours de l'W ; 6 jour du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6m,3. Plus grande vitesse du vent le 23, à 9 h. 4 m. du matin, 22m2 par seconde.

Rosée les 2, 3, 4, 11, 12, 16, 17, 25. Orages faibles les 9, 28, 29, 30.

A. Cheux.

CHRONIQUE

M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, accompagné de M. le Préfet et de M. Dussauze, architecte du Département, a visité récemment les principales richesses archéologiques d'Angers et de Maine-et-Loire. Emerveillé, et en même temps navré de l'état de certains de nos monuments, M. Roujon a promis son concours pécuniaire et son appui le plus effectif pour leur restauration. L'église de Cunault notamment va bénéficier de ces largesses, ainsi que la Tour Saint-Aubin. Puisse cette pluie bienfaisante et intelligemment distribuée durer de nombreuses années.

***

Dans une ville qui se pique d'art et d'archéologie comme Angers, nous regrettons d'avoir à signaler presque un acte de vandalisme. Il reste, près du pont de la Haute-Chaîne, une tour isolée, vestige des anciennes fortifications d'Angers. C'était un souvenir à conserver, et qui, tout en n'étant pas à proprement parler un monument artistique, pouvait être mis en valeur par un concept intelligent des alentours. Or, un quai ayant été décrété (oh ! avec conservation de la vieille tour) et soigneusement aligné, depuis quelques mois les remblais se font. Peu à peu, la vieille tour s'enlise sous la marée montante des débris de toutes sortes amenés au dépotoir. Bientôt, n'ayant plus aucun cachet et ne signifiant plus rien, seule la partie supérieure de la tour émergera, semblable à quelque moulin désemparé. Ce sont les *exigences de la voirie* qui le veulent. Seul le bon goût n'a point d'exigences.

***

La Commission chargée de juger le concours pour le piédestal de la statue de Marguerite d'Anjou à élever sur la place de la Visitation, a rendu son verdict. Six concurrents

s'étaient présentés. Le projet classé premier est l'œuvre de M. Beignet, architecte, qui consent à le faire exécuter pour le prix de 4.500 francs. M. Beignet n'étant pas tout à fait dans les conditions du concours, c'est-à-dire ancien élève de l'École régionale des Beaux-Arts, le montant de la première prime offerte par la Ville a été attribué au second, M. Fournier, et la seconde prime, 200 francs est échue à M. Tixier.

***

Le Cirque-Théâtre va être modifié, heureusement pour le bien-être et la sécurité des spectateurs. La tribune provisoire au-dessus des loges sera supprimée et, en reculant les grandes cloisons qui encadrent la scène, on obtiendra un plus grand nombre de places qu'auparavant. Trois nouvelles portes de dégagement seront pratiquées. Enfin, les inconfortables banquettes vont être refaites.

***

Le monument que la ville se propose d'élever sur la tombe de M. Hérault est en voie d'exécution. Il se composera du tombeau proprement dit, à faire faire à l'adjudication, et d'un buste en bronze, de M. Saulo. Le buste est terminé et les membres de la Commission chargée de l'examiner l'ont, paraît-il, trouvé très ressemblant. D'autres au contraire, tout en admirant vivement au point de vue artistique l'œuvre de l'éminent sculpteur angevin, se refusent à y retrouver les traits du bienfaiteur de la ville. Ce n'était pas chose facile, d'ailleurs, de faire ressemblant M. Hérault, dont on ne possédait que deux ou trois petites photographies instantanées prises par hasard sur la place publique. On sait que la ville a consacré 10.000 francs à perpétuer son souvenir.

***

Les travaux de décoration du fronton de la chapelle de l'hospice Sainte-Marie, d'après le projet de M. Louis Carrier-Belleuse, vont commencer incessamment.

L'exécution des travaux a été confiée à M. Louis Carrier-Belleuse et à M. Léon Séguin , sculpteur angevin.

***

Le Conseil municipal d'Angers a donné avis favorable à la délibération prise par la commission administrative des hospices approuvant les plans et devis dressés par M. Lusson,

architecte, pour la construction d'une salle d'opérations et d'un nouveau pavillon pour les femmes. La dépense totale est prévue pour 202.000 fr. Il sera prélevé 120.000 fr. sur le legs Hérault, sollicité 50.000 fr. du ministre de l'agriculture à prélever sur le pari mutuel, et la Commission fera face au surplus avec ses propres ressources.

En tant que de besoin, le Conseil a confirmé l'affectation de 120.000 fr. à prélever sur le legs Hérault.

***

Nos lecteurs savent que M. Beautemps-Beaupré, mort au mois de février 1899, conseiller honoraire à la Cour de Paris, a consacré quarante années de sa laborieuse existence, à des études et à d'infatigables recherches sur l'histoire d'Anjou, ses coutumes, ses institutions judiciaires. Il a publié, à la librairie Pedone-Lauriel, à Paris, d'abord un ouvrage en quatre forts volumes in-8°, renfermant les textes des anciennes *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au XVIe siècle*, avec une savante introduction formant un cinquième volume (1877-1883). Parmi ces textes nombreux, il s'en trouve plusieurs inédits et découverts dans nos bibliothèques ou aux Archives par M. Beautemps-Beaupré lui-même.

Cet ouvrage fut suivi d'un second, intitulé : *Recherches sur les institutions de l'Anjou et du Maine.* Il comprenait aussi quatre forts volumes et avait pour objet l'organisation judiciaire de notre province pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, période correspondante à celle des coutumes.

Notre auteur a publié aussi diverses brochures fort intéressantes sur divers personnages de l'Anjou et notamment sur Guillaume des Roches qui joua un rôle si important au temps de Philippe-Auguste.

M. Beautemps-Beaupré ne s'en est pas tenu à ces savants ouvrages. Il voulait pénétrer plus avant à travers les siècles et percer les ténèbres des premiers temps féodaux. Il a travaillé pendant plusieurs années à un troisième ouvrage sur les chartes des comtes d'Anjou avant la première réunion de notre province à la couronne, du IXe au XIIIe siècle, c'est-à-dire pendant la période la plus obscure du moyen âge, au point de vue surtout des coutumes et des institutions judiciaires. Ces chartes sont au nombre de plusieurs centaines ; elles sont accompagnées de notes et extraits se comptant aussi par

centaines. La mort de l'auteur nous a privés de ce livre qui eût été le couronnement de l'édifice si imposant élevé par lui à l'histoire de l'Anjou. Nous avons toutefois une compensation à cette perte irréparable. Mme Beautemps-Beaupré a bien voulu faire remettre à la bibliothèque municipale d'Angers, par les soins de M. G. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour et ami de M. Beautemps-Beaupré, l'importante collection de notes et copies de chartes recueillies par le savant auteur.

Les travailleurs angevins apprécieront la haute importance de cette précieuse acquisition et garderont religieusement le souvenir de l'éminent magistrat qui a tant fait pour l'histoire judiciaire de l'Anjou.

***

Mme Jules Guitton a légué une somme de 3.000 francs pour les orphelinats de filles et de garçons, tous les livres de la bibliothèque de son mari (sauf les ouvrages de droit) à la Bibliothèque populaire, des tableaux de MM. Bodinier, Lutscher, Vétault et Diart au Musée.

***

Un crédit de 450 francs est voté par le Conseil municipal d'Angers pour la confection d'un cadre, qui sera exécuté d'après un dessin offert gracieusement par M. Réchin, architecte, ancien élève de l'Ecole régionale des Beaux-Arts et de M. Dauban, pour l'encadrement du tableau de ce dernier.

***

L'Opéra-Comique a donné, le 6 juillet, le *Légataire universel* (d'après Reinard), par notre compatriote M. Lionel-Bonnemère et M. J. Adenis, musique de M. Pfeiffer. Cette pièce avait été écrite en 1888 et, par une de ces fatalités trop communes au théâtre, la partition avait été reçue onze fois ; toujours quelque obstacle naissait pour en faire ajourner l'exécution, qui, malgré la saison d'été, a été très applaudie.

***

Notre compatriote, M. Henry Jouin, secrétaire de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, a fait représenter à l'Odéon, le 6 juin dernier, une comédie, en un acte en vers, *Corneille et Lulli*, l'à-propos traditionnel de la fête de Corneille.

« C'est, dit un critique, M. Duquesnel, dans le *Gaulois*, une anecdote rimée qui met en scène le vieux Corneille, le compositeur Lulli et sa fille Grazia — en eut-il une ? — Je crois

l'aventure apocryphe, mais si on dit à l'auteur : « Cela n'est pas ! » il a le droit de répondre : « Cela aurait pu être ! » En tout cas, c'est inoffensif et pas déplaisant, ce qui est bien quelque chose, cette histoire du vieux Corneille qui consent peu à peu à collaborer avec Molière, pour perpétuer un chef-d'œuvre, *Psyché*, en acceptant l'inspiration d'une jeune fille qui, de l'été de ses vingt ans, réchauffe l'hiver de sa vieillesse. Les vers, agréablement troussés, sont ingénieux, bien venus, et l'auteur, très malin, les soutient au moment décisif de citations empruntées au grand poète lui-même, tel un général habile fait donner la garde quand faiblit l'effort des troupes de ligne.

« Le nom de M. Henry Jouin, qui écrivit cette agréable bluette, a fait ample moisson de bravos. »

***

C'est au milieu d'un concours de plus de dix mille personnes qu'ont eu lieu les fêtes d'inauguration du monument élevé à la mémoire du colonel de Villebois-Mareuil à Grez-en-Bouëre, non loin du château de la Guenaudière, demeure familiale des Villebois-Mareuil.

Après l'exécution de la *Marseillaise*, M. Charles Gandon, conseiller d'arrondissement, a remis le monument à la commune au nom des souscripteurs.

C'est le frère du regretté colonel, M. le comte de Villebois-Mareuil qui, en qualité de maire, a répondu. En un discours ému, il a remercié les promoteurs de la souscription, qui se sont souvenus que le colonel avait passé son enfance à Grez-en-Bouëre, et a associé les héroïques combattants de Boshof au triomphe de leur général.

Le colonel Monteil, qui fut un des organisateurs du comité pour l'indépendance des Boers, a ensuite fait un vibrant éloge de Villebois-Mareuil. Enfin, M. Pierson, consul général de la République sud-africaine, a pris la parole au nom de la République du Transvaal.

Mlle de Villebois-Mareuil, la fille du héros de Boshof, assistait à la cérémonie avec ses oncles. Sa grand'mère, retenue par la maladie, n'avait pu venir à Grez-en-Bouëre. On remarquait dans l'assistance d'importantes délégations de sociétés patriotiques de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Mayenne.

***

Dans la dernière séance du Bureau de bienfaisance, M. Ch. Bouhier, maire d'Angers, assisté de tous les membres de la Commission administrative, a remis à Mme Farion Louise, née à Chaudefonds, en religion sœur Thérèse de la Croix, préposée au service pharmaceutique du Dispensaire de la rue Saint-Blaise, une médaille d'honneur de l'Assistance publique, qui lui avait été décernée par le ministre de l'Intérieur. M. le Maire a vivement félicité la Sœur de la distinction qu'elle venait d'obtenir et l'a remerciée du dévouement avec lequel, depuis vingt ans, elle donne ses soins à la classe ouvrière d'Angers.

***

Par arrêté de M. le Préfet, M. Marc Saché, conservateur-adjoint à la Bibliothèque-musée d'Alger, a été nommé archiviste de Maine-et-Loire en remplacement de M. Célestin Port. — M. Saché, qui est âgé d'environ trente-quatre ans, est sorti de l'Ecole des Chartres en 1893, dans les premiers de sa promotion. Il avait choisi comme sujet de thèse une *Étude sur François de Coligny, seigneur d'Andelot, colonel-général de l'Infanterie française (1521-1589)* ». Nous présentons à notre nouvel archiviste nos meilleurs souhaits de bienvenue.

***

M. Guyon, sous-bibliothécaire de la Ville, a été nommé récemment Receveur du Bureau de Bienfaisance. Tout en le félicitant d'avoir obtenu cette situation, nous ne pouvons que regretter de le voir abandonner ses fonctions de sous-bibliothécaire qu'il remplissait avec beaucoup de zèle et avec la plus grande obligeance pour les lecteurs. Son successeur, nommé par arrêté de M. le Maire, est M. Leroy, le très distingué directeur de l'école Condorcet, qui a obtenu un congé régulier de l'Université.

***

M. le Dr Moreau a été nommé membre du Conseil départemental d'hygiène, en remplacement de M. le Dr Feillé, et M. Gaudin, pharmacien, en remplacement de M. Giffard.

***

Notre compatriote, M. Henri Jouin, secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, vient d'être nommé chevalier de l'Ordre du Sauveur de Grèce, à l'occasion de ses récents travaux sur le

Monument de Colocotronis par M. Sochos, et la part brillante que prit le héros grec à la guerre de l'Indépendance.

***

M. Meurdra, inspecteur du travail, est nommé membre du comité de patronage des Beaux-Arts d'Angers, membre du comité de surveillance et de patronage des bourses d'apprentissage.

M. Richard, Directeur de l'École des Arts et Métiers, est aussi nommé membre du comité de patronage des Beaux-Arts.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Henry, professeur de droit à l'Université catholique d'Angers, vient de recevoir la décoration *Pro Ecclesia et Pontifice.*

***

M. le Dr Legludic, le très distingué directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers, a été, comme nous l'avons annoncé dans notre précédent fascicule, nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Un grand nombre des membres du corps médical de la région, saisissant l'occasion qui se présentait à eux, résolurent de lui remettre un témoignage durable de leur sympathie et de rendre hommage au professeur, au directeur vigilant et éclairé auquel notre École de Médecine doit en quelque sorte l'existence.

Cette éclatante manifestation eut lieu dans les salons Jahan le 11 mai. L'objet d'art offert à M. Legludic par ses collègues et ses élèves était le magnifique bronze de Boucher : « Au but ». Des discours éloquents, que les *Archives médicales d'Angers* du 20 mai ont imprimés, furent prononcés par M. le Dr Jagot, professeur à l'École de Médecine ; par M. le Dr Bolognesi, vice-président de la Société de Médecine du Mans ; par M. Foucher, vétérinaire principal en retraite ; par M. Meslier, interne à l'Hôtel-Dieu d'Angers. M le Dr Gripat a lu une poésie du Dr Legrand, de Beaufort-en-Vallée.

M. le Dr Legludic, avec cette perfection de style et de langage qui sont la caractéristique de son remarquable talent littéraire, remercia en termes émus : « Je voudrais, dit-il en terminant, dans une dernière pensée, dans un élan suprême, pouvoir traduire — et je me sens impuissant à les bien exprimer — tous les sentiments qui me pénètrent, me réjouissent

et me troublent, je voudrais, pour vous les offrir dignement, pouvoir en faire une gerbe resplendissante, gerbe de fleurs d'âme, — d'âme sincèrement émue et toujours reconnaissante. »

***

L'Académie de Médecine, dans sa séance du 25 juin, a élu M. le Dr Motais, membre correspondant national à Angers. Cette haute distinction, toujours si recherchée du corps médical, est, dans la circonstance, un fait nouveau. M. le Dr Motais est en effet le premier spécialiste de la province qui ait l'honneur d'entrer à l'Académie.

***

Dimanche, 23 juin, la 827e section des Vétérans de terre et de mer fêtait à Brissac sa première assemblée. Entourée des camarades d'Angers, de Martigné et de Chavagnes, de la Société de Secours mutuels et des Prévoyants de l'Avenir, elle marchait pour la première fois derrière son drapeau. Comme à la fête des vétérans du canton de Durtal, célébrée le 12 mai précédent à Baracé, avec les camarades de Tiercé et de Bierné (Mayenne) la réunion de Brissac a été très cordiale et pleine d'entrain.

***

Les deux concerts de charité donnés, les 26 et 27 mai, dans la salle du Quinconce, au profit de l'excellente société de Notre-Dame-des-Champs, avaient attiré un auditoire d'élite qui n'a pas ménagé ses applaudissements aux artistes.

M. Sullian Collin avait écrit pour la circonstance une ravissante poésie : *Vers l'idéal.*

Au cours de la soirée, MM. Debray et Marcou se sont fait applaudir dans leur répertoire. M. Reuland, Mlles G. C. et P. ont joué d'une façon remarquable l'Octuor de Mendelssohn et Mlle Baugey, dont l'éloge n'est plus à faire, a chanté en virtuose les *Larmes* de Flégier.

La bonne aventure, ô gué! la spirituelle revue de M. le comte Miron d'Aussy, interprétée à ravir par l'auteur, Mme la comtesse Miron d'Aussy et Mlle G., a retrouvé son succès habituel.

Quant au « barde breton » Botrel et à sa femme, ils se sont surpassés et ont littéralement enlevé la salle avec *Le grand Lustucru, Par le petit doigt, Goëlands et Goëlettes,, Le bruit*

des berceaux, *Le petit Grégoire*, *Le couteau*, *Les coquelicots*, *Serrons les rangs*, etc., etc.

La matinée du mardi n'a pas moins bien tenu les promesses du programme. Mme Evers-Cauville a chanté, avec art et méthode, l'air de la Coupe de *Galathée* et une ballade de M. Petit, chef de musique au 88e de ligne. Tous nos compliments à MM. les étudiants de l'Université qui, accompagnés par le R. P. des Cars, un pianiste émérite, ont exécuté, avec entrain, une fantaisie pour deux violons sur un motif du *Freyschutz*. MM. Turbellier et Marcou ont déridé la salle en interprétant, avec une verve étourdissante, *Un bal à la sous-préfecture*.

***

Dans les derniers mois de l'année scolaire, les conférences se font plus rares à l'Université catholique; mais, cette année, la qualité atteignit si haut prix qu'aucune abondance n'eût donné l'équivalent.

Depuis notre dernière chronique, M. Ferdinand Brunetière est revenu dans ce Palais académique, où il avait, quelques années plus tôt, fait comme son premier pas dans le chemin de l'indépendance et de la liberté, qui mène aux croyances religieuses. Mgr Mathieu avait alors étonné l'auditoire en appelant le fameux académicien « confesseur de la foi, avant la foi » ; mais le futur cardinal savait combien la foi était proche. Le 11 mai 1901, Mgr Rumeau, remerciant M. Brunetière de sa conférence sur *les Congrégations dans la vie de l'Église*, lui reprochait gracieusement de s'être excusé trop de traiter, quoique laïc, les questions ecclésiastiques, dont il avait « parlé à certains moments », au témoignage de l'évêque d'Angers, « comme un Père de l'Église. » Tant il est vrai, qu'à son retour, tout Prodigue est assuré d'un accueil qui ne lui laisse rien à envier !

La dernière conférence de M. Brunetière à Angers apportait aux Congrégations religieuses un précieux suffrage, celui d'un homme qui, à ses risques et périls, exposait ses idées personnelles, ses vues non d'initié aux opinions et aux sentiments des Congrégations elles-mêmes, mais de spectateur voyant les choses du dehors et appréciant les situations « en profane », selon sa propre expression.

La présence de Mgr Augouard à la conférence fournit à M. Brunetière l'occasion de louer les services que rendent les

Congrégations religieuses au pays, par la diffusion dans le monde de l'influence française. Ces services, de même ordre que l'instruction, l'éducation, les secours de charité et tous les bienfaits sociaux forment le rayonnement extérieur de la vie des Congrégations. M. Brunetière se flattait — avec une confiance cruellement démentie depuis deux mois par la suite des événements — que ces services provoqueraient une poussée d'opinion devant laquelle l'esprit sectaire devrait reculer.

Le conférencier veut prendre en mains la cause des Congrégations même dont l'utilité sociale s'impose moins sensiblement aux esprits ouverts surtout à des calculs d'avantages immédiats, tangibles et temporels.

Au lieu de regarder les Congrégations religieuses dans la société humaine ou dans la patrie, M. Brunetière les considère dans l'Église, dans la vie de l'Église, à laquelle elles appartiennent tout d'abord, et il estime que les Ordres religieux sont essentiels à cette vie, dont le Pape, dit-il, connait mieux sans doute les conditions nécessaires et les besoins impérieux que ces écrivains protestants, rationalistes ou anticléricaux, assez osés pour prononcer avec des voix d'oracles que, tous les moines et toutes les religieuses bannis de France, la vie de l'Église n'aurait rien à souffrir, dans notre pays, de cette dispersion.

Toute vie suppose la variété dans l'action et l'unité d'impulsion : ces deux conditions, l'Église les réalise par les Ordres religieux.

On reproche au catholicisme l'immutabilité et l'uniformité de son dogme qui, au dire des Protestants, amoindrit et même anéantit l'initiative personnelle, manifestation la plus authentique de la vie. Mais, dans les Ordres religieux, l'âme catholique se diversifie, pour ainsi dire, selon tous les aspects ou tous les points spéciaux du dogme auquels chaque Congrégation s'attache plus particulièrement. Dans l'*Annuaire du Clergé*, M. Brunetière a relevé ces noms : Les Adoratrices de la Justice divine. — Les Franciscaines de la Propagation de la Foi. — Ainsi, dit le conférencier, dans le même Dieu voilà deux familles religieuses qui honorent avec une libre prédilection deux attributs différents : l'une adore et aime en Dieu le Réparateur suprême de toutes les iniquités de ce monde ; l'autre est plus touchée des splendeurs de la Vérité divine et se consacre à sa diffusion parmi les hommes.

Il en est de même des vertus : nous ne pouvons pas tous les pratiquer toutes avec perfection ; et cependant la sainteté de l'Église exige que toutes, en même temps, brillent en elle avec éclat. Les Ordres religieux, par une sorte de division du travail, de l'effort moral, procurent cette splendeur, l'un faisant rayonner principalement la charité, l'autre le zèle, sans préjudice des autres vertus pratiquées mais à un degré moins éminent. Ainsi, de même que chaque hérésie a correspondu au déchaînement de quelque passion ou de quelque vice, chaque Congrégation est éclose dans un temps ou dans un lieu donné, lorsqu'alors la nécessité de telle vertu devenait ici ou là plus impérieuse.

Mais il faut que ces manifestations variées de la vie de l'Église procèdent d'un même principe : la diversité ne doit pas détruire l'unité. Divine dans son principe, l'Église est humaine dans ses agents ; son action, même tout intime, se développe à travers les obstacles humains qui peuvent l'entraver. Deux périls menacent l'Église catholique, universelle, qui doit dans son sein réunir, sans les fondre en une seule nation, tous les peuples du monde : elle sera trop italienne ou se fractionnera en plusieurs églises nationales. Le premier excès n'a pas toujours été évité ; la menace du second est plus permanente : elle a souvent été réalisée par la formation d'églises nationales, église grecque, église anglicane, rouages d'État, services administratifs, propres à un peuple et exclusifs comme les frontières d'un pays, tandis que le catholicisme ne peut avoir de frontières.

Ce double péril est conjuré par les Ordres religieux. Leurs recrues se forment de nationalités trop diverses pour qu'ils deviennent jamais exclusivement italiens. L'action des Congrégations s'exerce généralement sur une trop vaste étendue pour qu'ils soient très accessibles à ces routines, ces mesquineries, ce chauvinisme qui sont comme les pierres d'attente de tous les schismes. Les religieux affluent de toutes les nations au centre de la catholicité et de ce centre se répandent parmi les peuples divers et ainsi l'organisme de l'Église, dans sa belle unité, ressemble à l'organisme humain, avec sa circulation du sang, le réseau de ses nerfs qui communiquent aux extrémités des membres la chaleur et le mouvement, émanés du cerveau, siège de la pensée.

Telle étant la vie de l'Église, tel le rôle des Congrégations

dans l'Église, amoindrir ou supprimer les Congregations c'est contrarier, atrophier la vie de l'Église ; et empêcher le développement normal de certaines Congrégations, c'est faire naître ou rendre insolubles des questions très embarrassantes : par exemple, la réhabilitation, après la faute, celle de la femme surtout ; tout l'agaçant débat du féminisme ; la fameuse question de la solidarité qui, dans les Ordres religieux, trouve la plus large et la plus belle solution, unissant non seulement entre eux tous les vivants, mais les vivants avec les morts.

Aucun des prétextes allégués par l'esprit sectaire ne justifie donc les mesures d'ostracisme qu'il se propose d'appliquer aux Ordres religieux. Et, comme l'illogisme est le caractéristique des sectaires, il se trouve, qu'au nom des aspirations démocratiques, on bannit de l'Église ces Ordres qui y représentent si bien l'élément démocratique qu'on ne saurait expliquer autrement la popularité dont ils jouissaient dans les siècles féodaux. On les exclut, en feignant hypocritement de sauvegarder les droits du clergé séculier, dont la hiérarchie nécessaire constitue comme l'élément aristocratique dans l'Église.

Qu'on allègue des abus, autant d'abus qu'on voudra, ils pouvaient être réprimés sans la persécution de ces mêmes Ordres, tant de fois réformés par eux-mêmes ou bien par l'Église. Elle n'eût pas même refusé de combiner son action avec celle du pouvoir civil. M. Brunetière le déclare très nettement : « J'ai des raisons de le croire et de le déclarer hautement : si l'on eût voulu s'entendre, on y fût arrivé. Mais on ne l'a pas voulu ». Pourquoi ? Parce que c'est l'Église qu'on se propose d'atteindre, et avec les Ordres religieux c'est un organe vital de l'Église qu'on se flatte de supprimer.

Cette conférence si subtantielle, cette argumentation si solide méritaient d'être analysées avec quelque ampleur dans cette *Revue de l'Anjou* : au milieu des conflits contemporains de l'opinion, l'éloquent plaidoyer de M. Brunetière en faveur des Congrégations religieuses est un événement angevin digne de mémoire.

***

La conférence de la *Patrie française*, au Cirque, a eu lieu, le 7 mai, devant une salle comble.

Sur l'estrade avaient pris place, à côté de MM. Syveton et

Noilhan, MM. le Dr Guichard, Paul Girard, colonel Peignaux, Hamard, Lecorbelier, Cordier-Souvestre, Marcel Morry, René Leroyer, Caternaux, Delahaye-Bougère, etc., etc.

Au début, M. Syveton, salué par les applaudissements, dit l'impossibilité où s'est trouvé François Coppée, malade, de venir, malgré son vif désir, à Angers. Il donne lecture d'une dépêche de regrets du poète, accueillie par des bravos.

M. Noilhan lit le discours que devait prononcer Coppée.

M. Syveton prend à son tour la parole et fait le procès des hommes qui gouvernent actuellement la France. Il donne lecture d'un ordre du jour qui est adopté à mains levées par l'immense majorité de la salle.

La séance a été levée aux cris répétés de : « Vive Coppée ! Vive Syveton ! Vive l'armée ! »

***

Le dimanche 19 mai, M. René Bazin, a fait, dans la salle des fêtes du Cercle catholique à Cholet, devant un très nombreux auditoire, une conférence sur l'enseigne de vaisseau Paul Henry, glorieusement tombé à Pékin.

Dans un récit simple, élégant, rapide, avec une émotion contenue et non sans mélancolie, il a raconté la courte vie de Paul Henry, son enfance laborieuse, heureuse au milieu de sa chère famille, dans l'un de ces nids dont le doux souvenir protège ceux qui les ont quittés ; puis il rappelle les succès scolaires de son jeune ami, sa passion irrésistible pour la mer et ses premières campagnes.

Ce prologue achevé, M. René Bazin, d'après le récit même de Mgr Favier, va dire au milieu de quels événements tragiques, le jeune enseigne de vaisseau Paul Henry a trouvé une mort glorieuse. Il retrace le rôle admirable que celui-ci a joué dans un drame épouvantable qui a duré soixante jours et soixante nuits.

C'est une dramatique histoire dont les terribles péripéties se déroulent tour à tour devant l'auditoire : révolte des Boxeurs, crimes atroces, incendies et massacres, siège de la cathédrale de Péking, mort héroïque de Paul Henry, délivrance du Pei-Tang.

L'assistance très émue accueille de ses applaudissements enthousiastes l'éloquent conférencier, qui affirme son admiration pour Paul Henry et le salue comme un martyr et comme un saint.

Nos compatriotes garderont longtemps à Cholet le souvenir de cette remarquable conférence qui leur a fait aimer davantage l'Eglise et ses missionnaires, la France et ses soldats, la religion et la Patrie !

***

Le 22 mai, M. Héraud, secrétaire des Secouristes français, membre de la Société des conférences républicaines populaires de Paris, a fait une conférence sur le « tabac », dans la salle de l'Université populaire, à Angers, rue de l'Espine.

Il conclut en disant que, sous différentes formes, l'abus du tabac est pernicieux et que nous avons assez de besoins naturels sans qu'il soit nécessaire d'en créer de factices.

***

Le 6 juin, au soir, nombreuse réunion à la salle des Fêtes de la mairie pour la conférence que M. Turpin, président du Syndicat national des vins, spiritueux et liqueurs de France, donnait sous la présidence de M. G. Rayer, assisté de MM. Guéry, Cointreau et Tricoche, dans un but de protestation contre la loi des boissons du 29 décembre 1900.

***

M. de Montgaillard a fait, le 25 juin, en la salle des fêtes de la mairie, sous les auspices de la Ligue de l'enseignement, sa conférence sur la vieille chanson.

M. de Montgaillard possède admirablement son sujet. Il sent la poésie de la vieille chanson où frissonne l'âme française et la rend, en termes toujours heureux et souvent éloquents.

Nous sommes de cœur avec lui, quand il dit son fait à la chanson « rosse », aujourd'hui très en vogue et qui sacrifie tout à un trait, à une allusion, à un fait du moment. La chanson « rosse » a le défaut de n'être pas géniale et aussi celui, mortel pour la chanson, de n'être pas bonne enfant.

Outre qu'il est causeur charmant, M. de Montgaillard est un interprète remarquable des chansons qu'il cite.

***

Le 26 juin a eu lieu, à la mairie, la conférence organisée par la Ligue des Contribuables. M. Max Richard présidait, ayant à ses côtés, comme assesseurs, MM. Gain et Cormeray. Avec beaucoup de talent et une grande force d'argumentation, le

conférencier, M. Félix Clément, secrétaire de la Ligue, a exposé le péril national causé par l'augmentation inconsidérée des dépenses. Le seul remède est la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépense. M. Clément invite les électeurs à exiger un engagement en ce sens de tous les candidats aux élections législatives prochaines.

***

Nous avons remarqué dans l'Exposition des Beaux-Arts, du grand palais des Champs-Élysées, les œuvres signées des noms suivants :

Société des artistes français

PEINTURE

M. Achille Cesbron : 9, *La Lyre ;* — 10, *Roses blanches.*

M. Alleaume, Ludovic, né à Angers : 29, *A l'ombre ;* — 30, *Nymphe.*

Mlle Louise Arc-Valette, née à Saumur : 53, *La Loire en Anjou.*

M. Assire, Gustave, né à Angers : 62, *Étude.*

M. Axilette, Alexis, né à Durtal : 74, *Portrait de Mme O. C. et de ses enfants.*

M. Baraize, Eugène-Pierre : 95, *L'étrangère.*

M. Beaumont (Hugues de) : 125, *Confidences ;* — 126, *Jeune fille en blanc,* portrait.

M. Cesbron, Charles : 420, *Salve Regina.*

M. Chayllery, Eugène-Louis, né à Angers : 455, *Intérieur ;* — 456, *Nouvelles de l'absent.*

M. Corbineau, né à Saumur (décédé) : 515, *Vaine attente ;* — 516, *Rayon de lune.*

M. Dainville, Maurice : 559, *Soir d'été ;* — 560, *Printemps à Itteville.*

M. Duchemin, Daniel, né à Segré : 698, *Un village dans les Dunes* (Nord) ; — 699, *Un chantier à Dunkerque.*

M. Grasset, Frédéric, né à Cholet : 921, *Les vases de Sèvres de la salle Louis XIII, Musée du Louvre.*

M. Luzeau-Brochard, Fernand-Adolphe, né à Cholet : 1335, *Procession de la Noël.*

M. Tessier, Louis-Adolphe, né à Angers : 1927, *La Flambée ;* — 1928, *La poupée brisée.*

DESSINS, ÉMAUX, FAIENCES

M. Achille Cesbron : 2.097, *Portrait de Mlle Marguerite Debrié*, dessin.

M. Astruc, Zacharie, né à Angers : 2.121, *Grand bouquet de pivoines roses et blanches dans un vase en verre de Bohême*, aquarelle ; — 2.122, *Chrysanthèmes*.

M. Cesbron, Charles : 2.235, *La Chapelle de la Vierge de l'église Saint-Gervais*, pastel.

SCULPTURE

M. Astruc, Zacharie : 2.959, *Hamlet*, statue marbre.

M. Dancla René, né à Cholet : 3.114, *Portrait de M. X...*, médaillon plâtre.

M. Guittet, Georges, né à Cholet : 3.257, *Porteur d'eau africain*, figure marbre ; — 3.258. *Le Père Étienne Pernet*, fondateur des Petites-Sœurs Assomptionnistes ; figure marbre.

L'Hoest, Eugène-Léon : 3.346, *Mélancolie*, haut-relief, plâtre.

M. André de Manneville : 3.369, *Le Missel*, statuette marbre.

M. Perrotte, Philippe, né à Brain-sur-l'Authion : 3.468, *Fendeur d'ardoises*, statue, plâtre.

M. le comte Geoffroy de Ruillé, né à Angers : 3.530, *Chevaux de poste*, plâtre.

M. Saulo, Georges-Ernest, né à Angers : 3.534, *André*, buste, marbre ; — 3.535, *Georges*, buste plâtre.

GRAVURE EN MÉDAILLES

M. Castex, Louis, né à Saumur : 3.622, *Communion de saint Stanislas Kostka*, plaquette argent ; — 2.623, *Au rendez-vous des amis*, plaquette bronze.

ARCHITECTURE

M. Barillier, Victor-Guillaume, né à Angers : 3.710, *Château de Brissac*.

M. Baudry, né à Gesté : 3.714, *Panneau décoratif*.

M. Cesbron, Charles : 3.752, *Saint-Étienne-du-Mont, abside de l'église de Montivilliers* (Seine-Inférieure).

M. Rechin, Gaston, né à Angers : 3.948, *Salle des fêtes du Casino des Sables-d'Olonnes*.

ART DÉCORATIF

M. Achille Cesbron : 4.516, *Roses ; 4.517, Projet de plafond*.

M. Cherbonnier, Jules-Raphaël, né à Angers : 4.578, *Table à Thé; Poirier et érable.*

M. Quénard, Armand-Pierre, né à Allonnes : 4.757, *Une vitrine contenant une collection de bijoux.*

Société nationale des Beaux-Arts

PEINTURE

M. Alaux, Guillaume : 7, *Portrait de M. M..., inspecteur général des Finances*; — 8, *Portrait de Mlle S. G.*; 9, *Ouled di Naceur* (El Kantara); 10, *Ruelle à El Kantara*; — 11, *Tricoteuse.*

M. Lebasque, Henri, né à Champigné : 527, *Femme dans un jardin*; — 528, *Pont de la Dhuise*; — 529, *Femme au bord de l'eau*; — 530, *L'heure de la messe*; — 531, *La toilette.*

SCULPTURE

M. Grégoire, René, né à Saumur : 71, *Douceur de vivre* (bas-relief en plâtre).

***

Sous le titre les envois de Rome, nous lisons, d'autre part, dans l'*Éclair*, au sujet de notre distingué compatriote, en ce moment à Rome :

« M. Grégoire, avec le coin d'une *tête d'Hercule*, d'un certain caractère, a envoyé deux délicieux bas-reliefs dont on devine l'exquise délicatesse, une fois qu'ils seront réduits à la mesure d'une plaquette de métal; cela est intitulé : le *Temps consolateur* et le *Souffle de la Nature.*

***

C'est un angevin, Henri Fournier, déjà vainqueur de la course Paris-Bordeaux, qui vient d'arriver premier, dans la course mémorable d'automobiles, organisée par les Automobiles-clubs de Paris et de Berlin. Fournier a parcouru en 16 heures les 1200 kilomètres qui séparent les deux capitales. Il se dispose à partir pour l'Amérique, avec Charron, courir la grande épreuve de Érié-Buffalo.

La victoire de la course Paris-Berlin rapporte à Fournier environ 23.000 francs en espèces, y compris le prix de 10.000 marks donné par la ville de Hanovre au premier coureur arrivé dans ses murs; puis la maison Mors lui offre une voiture semblable à celle qui a gagné la course (il l'estime 50.000 francs); enfin, la coupe de l'empereur

Guillaume, le prix du roi des Belges, et celui du grand duc de Mecklembourg; au total, une valeur de 80.000 francs environ.

***

Au Grand Prix de Paris (200.000 fr.), qui s'est couru le 16 juin, le cheval vainqueur est « Chéri » (Rigby), à notre sympathique compatriote, M. Maurice Caillault.

2e, « Tibère », au même; 3e, « Lady-Killer ». Une courte tête; deux longueurs.

L'écurie de M. Caillault avait déjà fourni le gagnant du Grand Prix avec « Perth », il y a deux ans.

***

Nécrologie :

M. le Dr Douet (Jean-Auguste) vient de mourir à Angers, où il était très honorablement connu.

Né à Passavant le 21 octobre 1832, il avait été président de la Société de Médecine d'Angers, et professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie. Il était décoré des palmes d'officier de l'Instruction publique.

Les obsèques du Dr Douet ont été célébrées à la cathédrale d'Angers au milieu d'une nombreuse assistance. Le deuil était conduit par les membres de la famille; les cordons du poêle étaient tenus par MM. les Drs Legludic, Monprofit, Jagot et Quintard, et par MM. Gauvin, adjoint, et Autrusson.

Des discours ont été prononcés par MM. les Drs Jagot, Monprofit et Quintard.

Après la cérémonie, le corps a été conduit à Nueil-sous-Passavant, où a eu lieu l'inhumation.

***

Dans ses impressions sur *J.-É. Lenepveu*, publiées au lendemain de la mort du maître, en 1898, par la *Revue de l'Anjou*, notre ami et collaborateur, M. Joseph Denais, exprimait un double souhait : « Nous aurions, disait-il, été fiers d'avoir, en sa petite patrie, les restes mortels de ce Français si patriote, qui fut un grand ami de sa province. C'est Angers qui doit conserver ses dépouilles et consacrer son souvenir par quelque signe durable. »

L'un et l'autre de ces vœux, qui étaient ceux de tous nos compatriotes, sont aujourd'hui réalisés. Après avoir élevé un monument à son éminent fils, J.-É. Lenepveu, Angers vient

de recevoir son cercueil, d'abord naguère au Père Lachaise, dans le caveau de la famille de son frère, et amené en gare Saint-Laud le 30 mai, où il a été reçu par les membres de la famille pour être porté, le soir même, au cimetière de l'Est.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

Le Maître du Moulin Blanc est, comme *Norbert Dys*, l'œuvre de Mlle Alanic ; comme *Norbert Dys*, il aura, j'en suis sûr, un succès très vif et très légitime.

Le maître du Moulin-Blanc n'est point un de ces personnages singuliers; le récit, au premier plan duquel il figure, n'est point un de ces contes étranges, que le roman moderne, plus soucieux d'étonner le lecteur que de lui plaire, s'évertue trop souvent à imaginer. Pierre Destraimes, le héros de cette histoire délicate et passionnante, est un homme dans toute la force du terme, un officier, qui renonce à la brillante carrière des armes pour « rentrer au moulin », vivre à la campagne, et sauver ainsi de la ruine, l'héritage paternel. La scène se passe en Anjou, sur les bords de l'Oudon, dont les eaux « rient au soleil, entre les iris et les nénuphars », non loin d'une petite ville que les habitants de Segré peuvent reconnaître à cette jolie description : « Une colline escarpée, sur laquelle s'élève la chapelle de l'hôpital ;... en face, les dômes blancs de l'église neuve, couronnant le coteau opposé, puis des pentes couvertes de vignes et de jardins, de maisons et de toitures pressées, dégringolant jusqu'à la rivière, moirée d'azur pâle ». Le récit, rapide et simple, ne traîne pas sur les événements ; il les invente et les choisit avec goût, les dispose avec justesse et les dramatise avec émotion : il a vraiment les apparences et les caractères de la vie.

Tous ceux que peut intéresser une œuvre délicate, saine et très littéraire, devront lire *Le Maître du Moulin-Blanc*.

M. E. Lelong a publié, dans le dernier fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, une remarquable notice sur M. Célestin Port. Après avoir parlé, avec la compétence qui le distingue, de l'œuvre de l'historien et de l'importance du labeur de l'archiviste, M. E. Lelong ajoute : « Mais ce n'est pas seulement de quelques excellents inventaires que les études historiques sont redevables à Célestin Port. Elles doivent encore lui être reconnaissantes d'avoir contribué, pour une large part, à libérer les archivistes et les travaux d'archives des entraves qui les enchaînaient, il n'y a guère plus de trente ans. Un régime qui ne tolérait aucune liberté, pas même celle des inventaires, avait imaginé d'imposer à l'analyse de tout article le même nombre de lignes, quelle que fût l'importance ou l'insignifiance des documents à inventorier. Il avait, de plus, interdit toute date dans l'intérieur des analyses d'un article : deux dates extrêmes en tête de chaque article, les documents inventoriés fussent-ils distants de plusieurs siècles, voilà tout ce que permettaient les circulaires ministérielles. Pour échapper à ces prescriptions ridicules, Célestin Port avait dû faire paraître en dehors de la collection officielle son *Inventaire analytique des archives anciennes de la Mairie d'Angers*, et quand il voulut s'y soustraire dans l'*Inventaire sommaire des archives de l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, il faillit perdre sa modeste situation. Un inspecteur général, chargé particulièrement des exécutions sommaires, fut envoyé pour le mettre à la raison. L'orage s'apaisa cependant, et les archivistes y gagnèrent de ce moment un peu de liberté scientifique. C'était vers le même temps qu'un jeune élève de l'École des chartes, qui donnait d'assez belles espérances que l'avenir n'a point tout à fait démenties, exigeait que son nom fût rayé en tête d'un inventaire d'archives communales rédigé par lui selon les règles du bon sens, mais remanié dans les bureaux du ministère suivant la formule officielle.

« Les archivistes de notre temps, qui jouissent à l'heure actuelle, sous une administration paternelle qui règne plus qu'elle ne gouverne, des douceurs d'une sage liberté, doivent quelque reconnaissance à ceux de leurs aînés qui, dans des temps plus durs, ont contribué, non sans quelques risques pour eux-mêmes, à leur procurer ce bienfait. Ils devront, entre tous, conserver le souvenir et rendre hommage à la

mémoire d'un de ceux qui auront le plus honoré les fonctions qu'ils exercent et l'École dont ils sont sortis par le travail, le talent et la dignité de la vie. »

Je détache les lignes suivantes d'un article publié par M. P. Le Blanc, dans la *Revue de la Haute-Auvergne* (2e année, 1900, 4e fascicule, p. 366) :

« Jusqu'à la Révolution, il existait en France de nombreux établissements religieux connus sous le nom d'Ermitages. Ces Ermitages, situés dans les lieux sauvages, très souvent presque inaccessibles, étant habités par de pieuses personnes, prêtres et laïques, qui, à l'imitation des anciens anachorètes de la Thébaïde, se retiraient au profond de quelque désert pour s'adonner tout à fait au service de Dieu et à la perpétuelle contemplation des choses célestes.

« La liste de ces Ermitages n'a jamais été dressée, croyons-nous, et les Pouillés n'en parlent pas. Très probablement, ces Ermites ne possédaient qu'un fonds très restreint d'archives et, dans tous les cas, ces archives ne se retrouvent plus. Il serait pourtant intéressant de connaître la manière dont se recrutaient ces ermites, le genre de vie qu'ils menaient, l'origine et la source de leurs revenus, enfin de pénétrer dans leur vie intime.

« A la vérité plusieurs de ces ermites se rendirent célèbres et en étudiant leur vie, l'on pourrait en tirer la réponse à nos questions.

« Parmi les plus connus, nous citerons le frère Jean-Jacques, que quelques-uns ont cru être le comte de Moret, bâtard de Henri IV. Par le séjour qu'il fit dans le diocèse du Puy et par l'action qu'il eut sur le développement de la vie érémitique dans les régions avoisinantes, cet ermite nous intéresse plus particulièrement. Il prit l'habit à l'Ermitage de Saint-Aquitesse, près Cahors, puis il se rendit à Saint-Bandille, en Dauphiné, où il résida plus de vingt ans. Il fut alors appelé dans le diocèse du Puy, pour y former les ermites que voulait y établir l'évêque, Henri de Maupas. Cet évêque approuva, en 1653, cet Institut. En 1654, les ermites du diocèse du Puy, de Vienne et de Lyon tinrent une réunion où ils arrêtèrent de rétablir l'Ermitage du Mont-Cindre, près Lyon. Jean-Jacques y demeura huit ans, puis il entreprit de nombreux voyages. Enfin, las de cette vie errante, il résolut de se retirer dans

une solitude profonde ; il s'établit dans la lande des Gardelles, près de l'abbaye d'Asnières, en Anjou. Il y bâtit un Ermitage et une chapelle et il y mourut le 24 décembre 1691 [1]..... »

M. L. de Farcy avait communiqué au congrès international des Bibliothécaires, qui s'est tenu à Paris, l'année dernière, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, un travail fort curieux sur *la Librairie de la Cathédrale d'Angers au* xv*e siècle*. Ce travail a été imprimé dans le volume des « Procès-verbaux et mémoires » qui vient de paraître. M. L. de Farcy étudie d'abord, dans ce mémoire, *la fondation de la librairie avant 1442*, puis l'*installation de la librairie au-dessus du cloître*, dans les chambres occupées aujourd'hui par le sacristain, enfin, la *disposition des manuscrits dans la Librairie*. « Les manuscrits étaient enchaînés pour qu'on ne pût les déplacer sous aucun prétexte. » On pouvait les consulter en les plaçant sur des pupitres. Ces pupitres étaient de deux sortes : « les uns, à un seul versant, fixés au mur de la bibliothèque ; les autres, à deux versants, étaient isolés sur le pavé de l'appartement. » M. de Farcy explique d'ailleurs tout au long ces détails, dans la *Monographie de la Cathédrale d'Angers*, dont le premier volume paraîtra le mois prochain.

Notre érudit collaborateur, M. A. Houtin, publie dans *la Province du Maine* (mars-juin 1901), une importante étude sur les *Origines de l'église d'Angers*. La première partie de ce travail avait été lue, l'année dernière, aux séances de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Angers.

Je ne connais que pour l'avoir vue, la très artistique plaquette, imprimée par MM. Germain et G. Grassin, en *Souvenir du 11 mai 1901*, c'est-à-dire à l'occasion de la fête donnée à M. le Dr Legludic, pour célébrer sa nomination de chevalier de la Légion d'Honneur. Je regrette — pour la circonstance — de ne pas faire partie du corps médical, car j'aurais été heureux de voir figurer cette élégante brochure dans ma collection angevine.

[1] Cf. J. Grandet, *Vie d'un solitaire inconnu mort en Anjou en odeur de sainteté, le 24 décembre 1691 ;* Paris, chez Urbain Coustelier, 1699, in-12.

On m'a demandé de signaler la fondation d'un nouveau journal scientifique, *Climat*, qui se publie à Saint-Pétersbourg. Ce journal est imprimé sur quatre colonnes et rédigé en quatre langues : le russe, le français, l'anglais et l'allemand. Il paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

Les *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* pour l'année 1900 viennent d'être distribués aux membres de cette Société. Voici la liste des travaux qui figurent dans le nouveau volume :

Le *Spokil*, langue systématique pour les usages internationaux, par M. le Dr Nicolas ;

Deux notes de M. l'abbé Hy, l'une sur les théories horticoles relatives à l'*Hybridité*, l'autre sur les cas d'empoisonnement par l'*Œnanthe crocata ;* et la réponse, du même auteur, à divers écrits sur les *Roses angevines* ;

Le Sang français chez les Boërs, par M. Joseph Joûbert ;

Une note sur quelques *Papillons de Maine-et-Loire*, par M. F. Delahaye ;

Les origines de l'*Hôpital Saint-Julien de Château-Gontier*, par M. du Brossay ;

Un rapport de M. G. d'Espinay sur les Mémoires de l'*Académie* royale des Sciences, Lettres et Arts de *Modène ;*

Une étude de M. Paul Lequeux, interne des hôpitaux de Paris, sur l'action des *Extraits du ver de terre* sur la *coagulabilité du sang du chien* ;

L'inventaire et la description des *acquisitions récentes du Musée archéologique* de la ville d'Angers, par Mgr X. Barbier de Montault ;

Plusieurs poésies de notre distingué collaborateur, M. René Daxor ;

Le tableau de la *Province d'Anjou* (1762-1766) et l'histoire de l'*établissement de l'Académie royale des Belles-Lettres d'Angers* (1685), par M. l'abbé Uzureau ;

Le compte-rendu de l'inauguration du *Buste de Lenepveu*, qui a paru dans la *Revue de l'Anjou*, et le procès-verbal de la séance où furent distribués les *prix Daillière* (17 décembre 1900).

Le volume se termine par les *Tables de la quatrième Série des Mémoires de la Société*. Ces tables et la notice qui précède sont l'œuvre de M. A. Planchenault, archiviste-paléographe.

Les *Archives Médicales d'Angers* se permettent de temps en temps des incursions, fort heureuses d'ailleurs, sur le domaine de l'histoire angevine; c'est ainsi qu'on trouve dans le fascicule du 20 mars un travail fort intéressant de notre collaborateur, M. A. Planchenault, sur *les Pénitentes*, et dans celui du 20 avril une notice non moins intéressante de M. le Dr Goubault sur l'*Hôpital de Champtocé*. — Dans un autre ordre d'idées, il faut citer l'étude que M. le Dr Tétau, de Gesté, vient de communiquer à l'Académie de Médecine, et dans laquelle il indique le moyen de reconnaître les personnes prédisposées à la *tuberculose pulmonaire* et le moyen d'empêcher l'éclosion de cette terrible maladie; et aussi le mémoire que M. le Dr Motais a présenté au dernier congrès de la Société française d'ophtalmologie, sur la *Sclérotomie postérieure* (*Archives Médicales*, 20 mai et 20 juin 1901).

Le dernier fascicule de la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest* (juin 1901) contient plusieurs articles, sur lesquels il est juste d'attirer l'attention des littérateurs et des historiens : *Autour des Sources* [de l'histoire de la Vendée], par M. E. Bossard; *Oberammergau*, impressions et réflexions, par M. A. Crosnier; *Le Père Joseph et le siège de la Rochelle*, par M. L. Dedouvres; *Malachias III* [évêque de Down, puis archevêque d'Armagh, qui fut enterré à Saint-Maurice en 1204], par M. T. Houdebine; *Notes d'un curieux*, les suspects, par M. H. Baguenier-Desormeaux :

A signaler encore :

Dans la *Revue d'Archéologie Poitevine* (mai 1901), l'article nécrologique consacré à *Mgr Barbier de Montault*, par M. l'abbé E. Girou, curé de Hommes, son ami et son légataire;

Dans la *Revue Angevine* (15 mars 1901), *les amours d'un poète angevin*, par M. Leroux-Cesbron, d'après les *Poésies de Germain Colin Bucher*, publiées par M. J. Denais;

Dans *l'Anjou historique* (mai 1901), *les Angevins et la famille royale* à la fin de l'ancien régime, par M. l'abbé Uzureau; *Denise-Marie Boussinot*, supérieure de la Communauté de Saint-Charles (1759-1829), par M. L. La Combe. Cette dernière étude est une importante contribution à l'histoire d'une des plus sympathiques congrégations de la ville d'Angers;

Dans la *Revue des Traditions populaires*, des notes de Mme E. Vaugeois sur les *usages et coutumes du pays nantais*.

Ch. U.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Lettres inédites d'artistes français du XIXe siècle. — **Henry Jouin**.. 5

Le comte de Falloux (Souvenirs). — **Abbé Em. Bazin** 53

A la mémoire de Paul Henry. — **J.-M. Delahaye** 68

Un droit seigneurial. La recommandation au Prône. — **Ch. Urseau**. 80

Ode à Toulon. — **Paul Drouet** 88

Les Missions Catholiques et le protectorat français en Orient et en Extrême-Orient. — **Ch. Lemire** 93

Henri Bernier, chanoine d'Angers (fin). — XXI. La mort (1859). — **A. Houtin** 104

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Année 1900. — Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Janvier-Février 1901. — **A. Cheux** 130

Chronique 134

La navigabilité de la Loire. — *Pirame et Tisbé* (XVIe siècle) est-elle de Jean Daniel ou de Germain-Colin ? — M. Dominique Delahaye à l'Assemblée des Présidents de Chambres de Commerce, à Paris. — Le nouveau plan du Jardin des Plantes d'Angers, par M. Edouard André. — Les crédits des Beaux-Arts pour le Musée et les Greniers Saint-Jean (XIIe-XIIIe siècles). — Restauration des peintures de Sainte-Marie d'Angers. — Acquisitions de l'Exposition des Amis des Arts. — *Mlle Mars*, du statuaire Thomas. — Légion d'honneur : MM. Roger de Terves, de la Villebiot, Legludic et Capdeville; Instruction publique : M. Aïvas ; Académie : MM. Jobelot et Simon. — Bureau de la Société d'Horticulture d'Angers. — Bureau de la Société des Architectes de l'Anjou. — Deux œuvres nouvelles de M. Lionel Bonnemère. — Le *Comte de Maillé*, du peintre Bonnat. — M. E Gilliard. — Le colonel de la Guillonnière, retour de Chine. — La foire des vins à Saumur. — Conférences de Mgr Rumeau, Mgr Favier, Mgr Augouard, MM. l'abbé Giquello, Dr Monprofit, abbé Crosnier, Chéramy, Dr Maisonneuve, Beauffreton et comte du Reau. — Concerts populaires. — Musique de chambre. — Les concerts des Amis des Arts, de Sainte-Cécile, de la Société des Dix, des Cadets de l'Anjou et des Jeunes Aveugles. — L'Association amicale du Lycée d'Angers. — Nécrologie: Le R. P. Edouard, M. Dumas, le chanoine Ad. Levoyer, le Dr Feillé, le général Fabre, M. Célestin Port. — **A.-Z.**

A travers les Livres et les Revues : René Daxor, *Poésies martiales;* — L. de Farcy, *Supplément à la Broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours ;* — Mgr X. Barbier de Montault, *la Vierge de Doué ;* — J. Joûbert, *le major Serpa Pinto ;* — d'Almada Negreiros, *Angola ;* — E. Caron, *Monnaies féodales inédites;* — *Société d'Études scientifiques d'Angers*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 159

L'Église de France et l'État au XIXe siècle (1802-1900), par M. l'abbé Bourgain. — **E. Grimault.**

MARS-AVRIL

Lettres inédites d'artistes français du XIXe siècle (suite et fin). — **Henry Jouin** 161

L'ancienne Acadie. Les acadiens de la Louisiane et leur dialecte. — **Joseph Joubert** 197

Dom Guéranger et M. l'abbé Bernier. — **Dom Chamard** 235

Errans, semper errans! — Le Pêcheur à la ligne. — Eamus, comites, ad mortem! (poésies). — **P. Brodu** 253

Une excursion artistique à Quintin (Côtes-du-Nord). — **Julien Marey** 255

Une légende. L'hérésiarque Bérenger et le tertre Saint-Laurent d'Angers. — **L. Bourgain** 268

La Loire navigable. — **P. Bigeard** 276

Discours de M. le comte de Lasteyrie, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'occasion de la mort de M. Célestin Port, membre libre de l'Académie. (Lu dans la séance du vendredi 8 mars 1901) 282

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley, 1759-1847 (suite et fin). — **Georges Bruley** 288

La famille Boylesve (suite). — **F. de Farcy** 308

Résumé des observations météréologiques faites à la Baumette (près Angers). Mars-Avril 1901. — **A. Cheux** 320

Observations faites à l'Observatoire de la Baumette (près Angers), sur l'arrivée de plusieurs oiseaux. — **A. Cheux** 322

Chronique 323

Un tableau historique sur la famille d'Armaillé, par H. Laurent-Desrousseaux. — M. Guifard et les peintures de Sainte-Marie d'Angers. — Découverte archéologique rue Saint-Martin. — Le monument de Guéniot à Villebois-Mareuil. — La *Mélancolie*, de M. Lhoest. — Le *Casseur de bois romain*, de Guillaume Bodinier, légué à Angers. — M. Charbonneau et le Prix de Rome. — Le *Tremplin* de MM. H. Coutant et Ch. Lacarrière. — La production de la houille en Maine-et-Loire. — M. le comte de Blois et la Société des Agriculteurs de France. — « Kostia » et le *Duguay-Trouin* à la Nouvelle-Orléans. — La dot Henri Giffard. — Médailles d'honneur de l'Assistance publique. — Nominations de chanoines honoraires d'Angers. — Nominations d'officiers de l'instruction publique et d'Académie. — Dans l'armée : les généraux Lebrun et Lelong, le commandant de Terves. — L'enseigne de vaisseau Henry. — Conférences de MM. l'abbé Bossard, Lamy, Legendre, Bourgain, le Dr Motais, Lerolle, Hubert-Valleroux, Bruzon, H. Jagot, Benito Sylvain. — Le *Resurrexit* de M. A.-J. Verrier. — Les Concerts populaires. Concerts de musique ancienne; du Patronage Saint-Vincent de Paul; de la Société Sainte-Cécile. — Nécrologie : Mgr X. Barbier de Montault, M. le juge de paix Aubert et sa collection de lépidoptères. — **A. Z.**

Chronique bibliographique 343

La controverse de l'Apostolicité des églises de France au XIXe siècle, par A. Houtin. — **R. N.**

MAI - JUIN

Mgr X. Barbier de Montault, historiographe du diocèse d'Angers, fondateur du musée diocésain, etc. (1830-1901). — **Joseph Denais.** 345

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803). — **E. Queruau-Lamerie**..... 360

Dom Guéranger et M. l'abbé Bernier (suite et fin). — **Dom François Chamard**..... 376

Souvenirs de 1870. Erreur de train. — **A. B.**..... 418

Notice sur les Prévôts d'Angers. — **Beautemps-Beaupré**..... 428

Poétique grecque — L'Art — Matin de mai (poésies). — **P. Brodu**.. 448

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy**.. 450

La Loire navigable. — **P. B.**..... 463

Les mémoires de l'abbé Gruget (suite). — **E. L.**..... 466

Trouvailles archéologiques en Anjou (Avril-Juin 1901). — **Ch. Urseau.** 486

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Mai-Juin 1901. — **A. Cheux**..... 490

Chronique..... 492

M. le Directeur des Beaux-Arts et les monuments de l'Anjou. — La tour de la Haute-Chaîne. — Le piédestal de la statue de Marguerite d'Anjou. — Le Cirque-Théâtre. — Un monument à M. Hérault. — Le fronton de Sainte-Marie d'Angers. — Les nouvelles constructions des hospices. — Les manuscrits de M. Beautemps-Beaupré. — Legs de Mme Jules Guitton (livres et tableaux). — *L'Installation du premier maire d'Angers*, tableau de M. Jules Dauban, avec cadre dessiné par M. Réchin. — Un opéra-comique de M. Lionel Bonnemère. — *Corneille et Lully*, de M. Henry Jouin. — Le monument de Villebois-Mareuil à Grez-en-Bouère. — La médaille d'honneur de la Sœur Thérèse de la Croix. — Le nouvel archiviste de Maine-et-Loire. — Nos compatriotes; nominations et promotions : MM. Guyon, Leroy, Dr Moreau, Gaudin, Henry Jouin, Meurdra, Richard, Henry, Dr Legludic, Dr Motais. — Les vétérans de Brissac et Durtal. — Les concerts de charité. — Les conférences de MM. Brunetière, Syveton, René Bazin, Héraud, Turpin, de Montgaillard, Félix Clément. — Les artistes angevins au salon. — Le vainqueur de la course d'automobiles Paris-Berlin; — des courses de chevaux à Longchamps. — Nécrologie : Le Dr Douet ; transfert du corps de J.-E. Lenepveu. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : Mlle M. Alanic, *le Maître du Moulin Blanc* ; — E. Lelong, *Célestin Port* ; — Le Blanc, *l'Ermite des Gardelles* ; — L. de Farcy, *la Librairie de la Cathédrale d'Angers au XVe siècle* ; — A. Houtin, *les Origines de l'église d'Angers* ; — *Souvenir du 11 mai 1901* ; — *le Climat* ; — *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* ; — *Archives médicales*, etc. — **Ch. U.**

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1616-1.

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-TROISIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1901

UNE LETTRE

DU P. JOSEPH DU TREMBLAY

Le diplomate dont l'histoire a gardé le souvenir toujours vivace sous le nom de l'*Éminence grise* n'est pas un inconnu pour les Angevins[1]. C'est en 1606 que le P. Joseph fit sa première apparition dans la capitale de l'Anjou. A cette date, sur l'invitation des chanoines de la cathédrale, le Père prêcha à Saint-Maurice durant les huit jours de l'octave de la fête du Saint-Sacrement[2].

A la fondation du couvent des Capucins de Saumur en 1607 et 1608[3], à la réforme de l'abbaye de Fontevrault, à l'établissement des Calvairiennes à Angers en 1619[4], à la bataille des Ponts-de-Cé en 1620[5], au récit de tous ces événements sont encore intimement liés le nom et le souvenir de ce même religieux, l'*Ange tutélaire d'Angers*[6], sur

[1] Le P. Joseph, capucin, né à Paris le 4 novembre 1577, était fils de Marie de la Fayette et de Jean Le Clerc du Tremblay, ambassadeur de France à Venise. Il se fit capucin au noviciat d'Orléans, le 2 février 1599, et mourut en 1638, à Rueil, le 18 décembre.

[2] Précédemment le Père avait prêché, cette même année, un sermon à Saint-Maurille, le dimanche de la Quasimodo.

[3] *Arch. de M.-et-L.*, série H., Dossier des capucins de Saumur.

[4] *P. Simon-Mallevaud.* Annales des Calvairiennes.

[5] *Journal* de Jean Louvet.

[6] Cf. dans les *Annales franciscaines*, 1886, p. 25 et suiv., une assez longue monographie du couvent des Capucins d'Angers, étude faite par le P. Léopold de Chérancé, en collaboration avec M. Léon de Kerval et M. Auguste Launay. — *Arch. munic.* BB. *Journal* de Louvet.

l'histoire duquel s'est si malencontreusement exercé, au XVIIIe siècle, l'abbé Richard, des Rosiers.

La *Revue des Facultés de l'Ouest* publie en ce moment une remarquable étude sur les influences du P. Joseph au moment critique et difficile du siège de La Rochelle. Voici, dans le même genre d'idées, une lettre que je crois inédite, du même P. Joseph du Tremblay.

Cette lettre fut écrite l'année qui suivit la prise de la citadelle protestante. Elle montre, dans son auteur, qu'il y avait toujours sous le froc monacal l'âme de l'ardent apôtre qui ne rêve qu'à faire des prosélytes à la religion chrétienne. En sorte qu'on doit dire de lui ce que l'on dira plus tard de Bossuet : Pour le juger justement, « il importe de toujours voir, derrière le génie de l'homme, l'âme du prêtre qui l'excite et qui le contient. »

Cette lettre se trouve, j'ignore par quelle suite de circonstances, dans la collection Lebert, à la bibliothèque municipale de Rouen, cote 3246 (5761), portefeuille G[1]. M. Fagniez n'en a cité que quatre lignes, dans le tome I., p. 418, de son livre sur *le P. Joseph et Richelieu.* Et cependant le reste méritait bien d'être connu.

Je dois la copie de cette missive à M. l'abbé Tougard, docteur ès lettres et professeur au Petit-Séminaire de Rouen. Les renseignements accessoires, M. l'abbé Dedouvres me les a fournis avec tant de complaisance et de compétence, que je n'ose vraiment dire si c'est lui ou moi qui publions cette lettre.

Elle est adressée au maréchal d'Hauterive, qui commandait alors un des quatre régiments d'infanterie de l'armée française au siège de Bois-le-Duc[2] avec Chastillon, Cour-

[1] Le ms. 2301 de la Bibliothèque Mazarine contient également un grand nombre de lettres et de traités spirituels dus à la plume féconde du P. Joseph.

[2] En 1629. Le siège commença le 30 avril 1629, et la ville fut prise le 12 septembre (*Mercure François*, tom. XV. p. 652-731). Bois-le-Duc, ou Bolduc, comme écrit le P. Joseph, est le chef-lieu du Bra-

taumer et Candalle. La présence de nos troupes en Hollande s'explique par le plan qu'avait conçu Richelieu d'abaisser l'Autriche et l'Espagne. Ce dernier pays était en guerre avec la Hollande, et le Cardinal avait promis aux Néerlandais de les secourir.

Le P. Joseph était alors à Effiat, dans la Limagne (Puy-de-Dôme). Quelques mois auparavant, il avait été négocier plusieurs affaires à Mantoue avec Charles de Gonzague; puis, à son retour, il avait assisté au siège de Privas (mai 1629). L'édit d'Alais lui permit d'exercer son prosélytisme à la faveur des succès des armes royales.

De Montauban, où il était encore le 23 août, le P. Joseph retournait à Paris avec Richelieu. Le Cardinal avait à s'y défendre contre les agissements de la reine-mère, Marie de Médicis; non pas sans raison : un an plus tard, nous assisterons à la journée des Dupes (11 novembre 1630).

Voici maintenant le texte de la lettre :

MONSIEUR,

Je vous remercie de la faueur que j'ay receu par vostre lettre de Arnem [1] du 3e d'Aougst. J'ay leu vostre memoyre a M. le Cardinal, qui a esté bien aise d'auoyr de vos nouuelles, et de vous voyr employr si utilement. Vous parlés auec tant de jugement du futur par l'estat present des choses que vous representés, qu'il y a lieu de croyre que Bolduc sera plustost pris que les Espagnols puissent [2] prendre une autre place de considération. L'on tient icy pour certaine la surprise de Vezel [3]. Je ne puis que je ne regrete le dômage des Catholiques de ce pais la, côme aussi de ceux d'Italie et de plusieurs autres lieux, qui sont d'autant plus a plaindre qu'ils

bant septentrional, situé sur un affluent de la Meuse et à dix-huit lieues d'Anvers.

[1] Aujourd'hui Arnheim, capitale de la province de Gueldre, sur la rive droite du Rhin, au pied du mont Velun.

[2] Ici une rature de deux lettres.

[3] Les renseignements du P. Joseph étaient exacts. Vezel, place forte située au confluent de la Lippe et du Rhin, fut prise dans la nuit du 18 au 19 août. (*Mercure François*, tome XV, p. 734.)

ressentent le mal ou les menaces des armes catholiques. C'est le malheur du temps, et c'est ce qui me fait dire le Roy est tres heureux d'user de sa puissance pour secourir les affligés, ou pour reduire a la raison les rebelles par la force d'une clemence si admirable qu'ils louent dieu de se voyr vaincus. Nous venons de voyr cette merveille en Montauban, où M. le Cardinal estant entré le 20 d'Aougst par l'instante priere des habitants, auec quattre mille hommes de pied et douze cent cheuaux[1], il y a esté reçeu avec continuelles acclamations de joye, et a laissé ce peuple aussy contant de desmolir ses fortifications qu'il auoit esté a les faire[2]. L'on parle que les Espagnols traittent la paix en vos quartiers. Vous m'obligerés de me mander ce qui s'en peut dire, vous en savés la conséquence[3]. C'est un bonheur d'auoyr en ce lieu un homme de vostre merite dans de telles occasions, combien qu'en divers lieux vostre presence seroit bien requise et spécialement pres du Prince qui court fortune de se trouuer dans de nouuelles peines. Nous serons à Paris le 15e du present. Je seray touiours

Monsieur

Vostre tres humble et tres affectionne serviteur

f. Joseph. C.

D'Effiat, ce 9 septembre [1629][4].

Monsieur de hauteriue mareschal de camp en l'armee devant bolduc.

[1] Ici un *y* barré.

[2] Cf. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu,* tome I, p. 421.

[3] Il est curieux de rapprocher de cette lettre, l'extrait du *Journal d'un bourgeois de Dôle,* qui écrivait à la fin de 1637. La Franche-Comté appartenait alors aux Espagnols, et ce bourgeois écrivait les réflexions suivantes à la date du jeudy, 31e décembre : « M. Alix me presta avant-hier le discours funèbre que M. le chanoine Busson prononça le 30e mars de cette année, en présence de S. A. de Lorraine, lors du service célébré à Besançon pour le repos de l'âme du fut Empereur [Ferdinand II]. C'est une pièce bien relevée et qui passe les plus éloquentes oraisons des prédicateurs qu'on renomme en France : les moyens dont le cardinal de Richelieu s'est jusques à présent servi pour ébranler les trônes sont exposés au grand jour, et c'est avec raison qu'il y est dit que qui voudroit justifier en conscience de tels départements, il devroit auparavant faire passer Machiavel pour quelque bon casuiste... Il faut espérer que les artifices des François pour mettre la division entre les principaux de ce pays n'auront point de lieu... »

[4] M. Fagniez a écrit : ce 5 sept. — *id.* p. 419. — La date de 1629 a été ajoutée sur l'original par M. Leber.

Les deux cachets de cire de cette lettre sont bien conservés. Ils sont de la largeur de l'ongle. On y lit ces deux mots : *Alma Assimi* (?).

Le catalogue de la même bibliothèque de Rouen mentionne encore, dans la collection de Blosseville, cote 1142 (tom. II, p. 205), un autographe du P. Joseph. C'est une indication erronée. Ce second autographe n'est pas du P. Joseph, mais d'un de ses parents. C'est une pièce purement administrative, au dos de laquelle se lit, en grosses lettres, un prosaïque achat de chandelles. Cette pièce est de Charles Le Clerc, seigneur baron du Tremblay, gouverneur de la Bastille, frère de notre Père Joseph. Elle porte sa signature, et date de 1642. Elle n'a aucune valeur historique.

F. Ubald d'Alençon,
des Frères mineurs Capucins.

LE

RÉTABLISSEMENT DU CULTE

APRÈS LA TERREUR

Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803)

(suite)

II

Le 12 mars 1795, les évêques réunis à Paris, Grégoire, Saurine des Landes, Royer de l'Ain, auxquels se réunit Gratien, métropolitain de la Seine-Inférieure, publièrent une *Lettre Encyclique* à toutes les églises de France, engageant les prêtres des diocèses privés de pasteurs à former des presbytères ou réunions de prêtres chargés d'administrer les diocèses pendant la vacance du siège.

Grégoire avait envoyé cette lettre à M. de Lorry qui, dispensé de la déportation, vivait tranquillement à Paris et, bien qu'il eût prêté seulement le serment de 1792, laissait croire qu'il avait fait sa soumission entière au Gouvernement. Aussi les Constitutionnels affectaient-ils de le considérer comme un des leurs. Celui-ci répondit d'une manière évasive qu'il avait lu la Lettre encyclique des évêques avec autant d'intérêt que d'attention : « Je désire « bien vivement, ajoutait-il, que la religion et le culte « reprennent leur pureté et leur ancien éclat. J'espère que « Dieu répandra sur ses ministres les dons d'unité, de « charité et de paix dont ils doivent l'exemple aux fidèles[1]. » Des phrases creuses, mais rien qui fasse connaître son opinion, pas de protestation contre les prétentions des Constitutionnels qui le réclament pour un des leurs. Il faut con-

[1] Lettre autographe du 18 mai 1795 citée par M. Gazier : *Etudes sur l'histoire religieuse de la Révolution Française d'après des documents originaux et inédits*. Paris, Colin, 1887, in-18, p. 276.

server une situation qui permette à tous les partis de compter sur lui et ne se compromettre avec aucun. Telle sera du reste la ligne de conduite adoptée par l'évêque d'Angers et suivie par lui jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de danger à se prononcer.

Rangeard accuse réception de la *Lettre Encyclique* des Évêques, le 3 floréal, 22 avril. Dans cette lettre, il peint à Grégoire l'état misérable dans lequel se trouvent les prêtres constitutionnels, mal vus des administrateurs du département et des communes, sans direction, et isolés pour la plupart au milieu de populations franchement hostiles.

« J'ai reçu la Lettre Encyclique et celle que vous y avez jointe et je vais la communiquer à tous ceux de mes confrères que je connais dignes de recevoir et de porter à d'autres les paroles de grâce et de vérité qu'elle contient. Ils sont malheureusement en cette ville en petit nombre. L'exemple de l'apostat que la mort vient d'effacer de la liste des impies qui nous assiègent a entraîné un certain nombre de gens qui pensaient comme lui. Je le soupçonnais imbu des maximes de la prétendue philosophie moderne et ce soupçon n'a pas peu contribué au refus absolu que je lui ai fait de la place de son premier vicaire qu'il m'a pressé avec instance de prendre. Il a fini méprisé et abandonné de ses amis. Un mot de retour vers la religion échappé à ses remords m'eût précipité chez lui. L'indignation m'a retenu chez moi et j'ai préféré, puisqu'il gardait le silence avec moi, dont il connaissait bien la manière de penser, de le garder moi-même avec lui. Mais il est déjà parfaitement oublié dans le département et je ne vous en parlerai plus.

« S'il est peu de prêtres dans notre ville sur qui je puisse compter, il en est beaucoup d'autres dans les campagnes qui n'attendent qu'un peu de liberté pour reprendre les fonctions de leur ministère. Mais où les exercer et combien peu de communes sont en état d'acheter des salles ou des

chapelles qui puissent contenir des rassemblements nombreux d'habitants? La guerre, la déplorable guerre de Vendée, a porté dans la moitié de notre ancien diocèse la dépopulation, la misère la plus effrayante, tous les genres de désolation et de ravages. On y fait six et huit lieues de chemin quelquefois sans y trouver un habitant. Il n'y reste de prêtres qu'un nombre de réfractaires, d'autant plus détestés ici qu'on croit qu'ils arrêtent encore Stofflet disposé à se rendre. L'autre partie du diocèse est infestée de chouans qui courent de toutes parts désarmer les citoyens, enlever les grains et tous les genres de subsistances, volent les passants sur les grandes routes et pillent les voituriers et les voitures publiques. La terreur générale a dispersé les pasteurs échappés aux massacres que ces ennemis domestiques ont faits de tous ceux des nôtres qui ont obéi aux lois, et l'image que je vous trace ici ne vous rend pas la moitié des maux qui nous accablent. Comment, dans cet état de choses, espérer qu'il sera dans le pouvoir des communes d'y entretenir des pasteurs et de leur assurer une habitation qu'ils puissent occuper et des bâtiments spacieux pour s'y assembler avec leurs paroissiens fidèles. Le souvenir du passé comprime encore toutes les âmes. Presque tous les prêtres ont été contraints de remettre leurs lettres d'ordination. Il m'a fallu toute la résolution que j'avais prise de ne jamais être un traditeur pour avoir osé garder les miennes.

« ... J'allais finir cette lettre lorsqu'un de mes confrères, curé de la ville, est entré chez moi. Je lui ai fait lire la Lettre Encyclique que vous m'avez envoyée. Nous nous assemblerons lundi un certain nombre de ceux qui pensent comme nous et qui sont ici et je vous ferai passer le résultat de cette conférence. Mais, je vous le répète, mon vénérable ami, notre position ici est bien différente de la vôtre. La haine qu'on y porte aux prêtres réfractaires et fanatiques qui n'ont que trop échauffé les têtes des habitants de la Vendée

a retombé sur nous. Nous sommes bannis des clubs, des sociétés publiques.

« Nous avons ici une douzaine de prêtres mariés et celui qui le premier a donné ce bel exemple était un des vicaires de l'apostat Pelletier et a reçu la bénédiction du sacrement de ses mains épiscopales[1]. Les deux représentants que le Comité de Salut public prétendu s'était assurés dans notre malheureuse ville et qui y ont fait couler des torrents de sang ont choisi les membres des administrations qui nous gouvernent. Tous n'ont pas les mêmes fureurs contre nous. Mais ceux que ces fureurs animent ont de l'influence dans la conduite qu'on tient avec tous les prêtres. Voilà l'état de notre pauvre église. Je dois vous dire encore que M. Pelletier nous a associé, malgré nos représentations, une foule de gens que nous rougirions de fréquenter et dont plusieurs ne seraient pas admis dans les honnêtes maisons du peuple.

« En un mot, haine, mépris, avilissement, tout est notre partage, et cette honnête philosophie qui s'indignait avec une si touchante humanité des persécutions faites aux Albigeois ou Vaudois, aux Calvinistes, par les fanatiques des siècles passés, a bien surpassé les égarements et la rage de ces derniers dans les coups qu'elle nous a portés. Mais *super omnia Deus.* »

Nous n'ajouterons rien à ce tableau trop véridique. Il montre combien Pelletier avait nui à son église en admettant à la prêtrise des hommes indignes qui, inspirant à tous le mépris, avaient jeté le discrédit sur tous les autres prêtres constitutionnels.

Les mauvaises dispositions des administrateurs du département ou des communes mettaient obstacle à l'ouverture des églises dans les paroisses où il était demeuré un prêtre disposé à reprendre le culte. Ces églises ont été converties en temples de la Raison et servent aujourd'hui aux fêtes

[1] Moulins.

décadaires. Partout on les refuse aux prêtres qui voudraient s'y établir. Tout est à créer et Rangeard recule devant cette tâche de réorganiser le diocèse sans éléments et malgré l'opposition des autorités.

Il a reçu cependant un mémoire qu'il avait demandé à Grégoire sur l'organisation des presbytères et entretient celui-ci, le 3 mai, des difficultés qu'il éprouve à organiser celui d'Angers.

« Lorsque je partis pour l'Assemblée Nationale, les curés d'Angers, alors au nombre de dix-sept et qui m'avaient rappelé au milieu d'eux, quoique distant par ma cure de deux lieues de la ville, étaient, je leur dois ce témoignage, singulièrement instruits dans les affaires ecclésiastiques, dans l'histoire de l'église et dans les matières canoniques. Il n'en est resté que deux qui, comme nous, n'ont pas balancé à faire un serment que les beaux siècles du christianisme n'auraient sûrement pas désavoué. Ce sont deux des plus anciens et du même âge à peu près que moi [1]. Ils pensent comme nous. Ils ont notre amour de la religion, de la patrie et de la liberté. Trois autres, dont deux remplacent de malheureux noyés [2], se sont joints à nous et nous allons commencer nos réunions hebdomadaires, tant pour la réunion de six ou sept autres anciens curés réfugiés dans la ville que pour travailler de concert à rassembler les débris épars de la religion et à lui procurer des ministres sur lesquels nous puissions compter. Je les avais déjà entretenus de la nécessité de former cette administration presbytérale, *sede vacante* et nous recevons avec plaisir

[1] Ferré, curé de la paroisse Saint-Samson, transférée à Saint-Serge, et Gaudin, ancien curé de la paroisse Saint-Jacques, transférée à Saint-Nicolas.

[2] Sans doute Bouhier, qui avait remplacé à Saint-Pierre (église détruite et transférée aux Cordeliers) le curé Robin, noyé à Nantes, le 10 décembre 1793. Nous ne voyons pas quel peut être le second, Boumard, curé de Sainte-Croix et Suchet, curé de Saint-Michel de la Palud, noyés également à Nantes, n'ayant pas été remplacés, non plus que Roussel de Saint-Maurille.

votre mémoire qui nous remet sous les yeux un objet qui nous intéresse essentiellement. »

Quelques jours plus tard, le 9 mai, il rend compte de la première séance tenue par le presbytère. On a lu la *lettre encyclique* des évêques réunis. Mais elle a paru bien sévère pour ceux qui ont abdiqué les fonctions du ministère. Il demande à Grégoire d'atténuer la censure portée contre les abdicataires. Partout les administrateurs ont exigé la remise des lettres d'ordination. « Si cette tradition écartait sans retour de l'autel ceux qui les ont livrées, il ne resterait peut-être pas dix prêtres dans tout l'ancien diocèse qu'on pût rappeler au ministère. » Il demande en même temps l'indulgence pour les prêtres mariés dont plusieurs sont venus l'assurer de leur prochaine disposition de quitter leurs épouses. « La crainte d'être déportés et enlevés à la patrie dont on menaçait tous les membres du clergé célibataires a fait contracter ces mariages et j'en sais qui n'ont jamais habité avec leurs épouses. » Et il insiste pour qu'après une pénitence et une longue épreuve on puisse les admettre à reprendre le culte, si le besoin des paroisses exigeait qu'on les employât. Mais Grégoire ne devait jamais céder sur ce point.

Le presbytère est enfin formé, il se compose de huit curés dont les mœurs et la doctrine sont connus. Quatre résident dans la ville ; les quatre autres dans les campagnes environnantes [1].

Le 20 mai, nouvelle lettre de Rangeard, pour réclamer un nouvel exemplaire de la *Lettre encyclique*. Le presbytère est installé, mais ne semble pas avoir fait beaucoup de besogne et l'organisation religieuse ne paraît pas plus avancée.

[1] Sans doute Ferré, Bouhier, Gaudin et Guillier de la Touche habitant Angers. Nous ne voyons pas quels pouvaient être les autres en dehors de Rangeard, peut-être Simon des Ponts-de-Cé, Cailleau du Plessis-Macé, Dufour de Beaulieu.

Du reste le presbytère hésite et s'inquiète de sa situation. L'église d'Angers est bien vacante par le décès de Pelletier, mais l'ancien évêque, M. de Lorry, est encore vivant. Il a prêté, à Evreux, le serment civique de 1792 et a ainsi évité la déportation. Il en a, dit-on, prêté d'autres et réside à Paris. Dans ce cas, il se trouve dans la même situation que les autres prêtres constitutionnels et le siège n'est pas vacant. Il s'agit donc de le mettre en demeure de venir se replacer à la tête du clergé soumis aux lois, dont il fait lui-même partie depuis son serment. Toutefois le bruit court qu'il s'est marié pendant la Terreur et Rangeard s'empresse de demander à Grégoire, le 27 juillet, de vérifier si ce bruit est fondé.

« La première demande que j'ai à vous faire au nom du presbytère et au mien est de vous informer et de nous instruire si M. de Lorry, prédécesseur de notre dernier évêque apostat, est marié, comme on nous l'assure assez généralement ici. Je peux vous certifier le fait suivant : c'est qu'un habitant de cette ville se trouvant chez lui à Paris, il y a quelques mois, il y vit une fille de 20 à 24 ans que le prélat lui dit être son épouse, ce que celui-ci m'a répété, en m'observant qu'il ignore si c'était une plaisanterie ou non, mais qu'au ton dont on lui parlait il avait dû croire le propos sérieux et vrai. Si M. de Lorry est marié, les liens qui nous unissaient à lui sont rompus. S'il ne l'est pas, nous allons l'engager à revenir parmi nous. Il est sermenté, les réfractaires ne peuvent lui contester la mission romaine et apostolique et leur projet de se donner un évêque envoyé et nommé par Rome est déjoué. »

La nouvelle était fausse, mais n'en courait pas moins en Anjou ; et, il faut le reconnaître, c'est M. de Lorry, lui-même qui l'avait fait naître. Ce que nous connaissons de son caractère, ou plutôt de son absence de caractère, rend le fait rapporté par Rangeard vraisemblable, soit que M. de Lorry ait cru, en se disant marié, éviter plus facile-

ment un nouvel emprisonnement, soit qu'il ait voulu faire une plaisanterie, pour le moins fort déplacée dans sa bouche. Mais, pendant plusieurs années, on feindra de le croire marié et Duboueix notamment, ancien vicaire épiscopal de Pelletier, devenu épicier, puis journaliste, le lui reprochera à diverses reprises, en l'an V, dans le journal l'*Ami des Principes*, et encore en 1800 dans une brochure dont nous aurons l'occasion de parler plus loin.

Dans cette même lettre du 21 juillet, Rangeard revient sur les difficultés qu'il éprouve à reconstituer le clergé constitutionnel. « Plus de cent religieuses de différents monastères de notre ancien diocèse ont rétracté leur serment et je sais un nombre de prêtres qui les ont imitées ». Du reste, la première *Lettre encyclique* a découragé un nombre considérable d'honnêtes et religieux prêtres qui n'osent se présenter pour reprendre le culte. Où iraient-ils. Un tiers du département est occupé par les Vendéens, un autre tiers par les Chouans et le troisième est parcouru par des bandes de Chauffeurs qui menacent surtout les prêtres assermentés. Ceux-ci n'osent résider dans leurs presbytères et se réfugient dans les villes pour rester sous la protection des troupes ou des gendarmes. Le presbytère n'ose adresser à ses adhérents une lettre circulaire qui ne parviendrait pas aux destinataires.

« Angers est depuis deux ans l'asile d'un très grand nombre de prêtres des anciennes paroisses; tous ou presque tous découragés par les malheurs de notre patrie et surtout par la juste crainte d'être égorgés s'ils paraissaient dans leur ancienne habitation. Les uns se sont mariés, quelques-uns même, pour éviter la déportation ou plutôt la mort qui nous menaçait, les seconds ont pris des arts mécaniques et ont ouvertement abandonné les fonctions de leur état, d'autres sont attachés à des bureaux, d'autres enfin ont hautement abjuré leur sacerdoce et blasphèment impudemment ce qu'ils ont adoré. Reste à peine un tiers de

ministres fidèles à la patrie, aux lois du Gouvernement, dont la plupart se promettent à peine de pouvoir reprendre leurs fonctions au milieu des outrages, des sacrilèges, dérisions et une foule d'autres obstacles que l'irréligion oppose à leurs espérances et à la constance de leur zèle. »

Le 21 août, Rangeard réclame de Grégoire une réponse au sujet du prétendu mariage de M. de Lorry, le presbytère attendant cette réponse avec impatience pour savoir à quoi s'en tenir. Quant à lui, il est revenu à Andard pour y reprendre le culte, mais rentrera prochainement à Angers pour les réunions presbytérales.

Le ... fructidor (*sic*) il annonce qu'il a été chargé de rédiger une lettre à M. de Lorry sur le compte duquel il a sans doute reçu des renseignements, pour l'inviter à venir se mettre à la tête de son diocèse. Il se plaint en même temps des prêtres dissidents qui travaillent avec le plus grand succès toutes les âmes. « Le nombre de leurs nouveaux partisans et celui des rétractations est effrayant. »

M. Meilloc, en effet, ne restait pas inactif. Entouré seulement de quelques prêtres dont le zèle suppléait au nombre, il avait profité de la loi sur la liberté des cultes pour se mettre en relation avec les prêtres fidèles demeurés dans le diocèse, les soutenant par ses conseils et ses encouragements, et avait même obtenu les rétractations de quelques prêtres assermentés qui, laissés à eux-mêmes, regrettaient leur serment et s'empressaient de rentrer dans l'église orthodoxe.

Enfin, le 21 fructidor, 7 septembre, Rangeard adresse à Grégoire la lettre destinée à M. de Lorry. « Prenez la peine d'y faire une enveloppe et de la lui présenter, de concert avec Monsieur votre collègue Royer. Nous vous en prions, mes collègues et moi. Le retour de M. Lorry dans son diocèse peut y faire le plus grand bien. Il m'a paru qu'on le désirait assez généralement. J'espère qu'on se convaincra de plus en plus de la nécessité de nous rendre

l'exercice public d'une religion que l'impiété n'a voulu détruire que parce qu'elle met un frein aux passions et à leur déchaînement. »

Grégoire se chargea en effet, sans grand espoir sans doute, de remettre à M. de Lorry la lettre du Presbytère d'Angers. Il annonce cette remise dans le billet suivant, sans date, que nous trouvons dans les papiers de Grille, à la Bibliothèque d'Angers.

« MON CHER ET DIGNE AMI,

« J'ai vu le citoyen Lorry qui a très bien accueilli votre lettre. Il m'a promis de vous écrire, et peut-être sa lettre a-t-elle prévenu ce billet. Mais, franchement je voudrais qu'il écartât toutes ces considérations qui l'empêchent de se réunir avec nous dans la cathédrale de Paris. Je vous écrirai plus longuement le plus tôt possible.

« Je vous embrasse tendrement. Salut à tout le presbytère.

« GRÉGOIRE[1]. »

Comme toujours M. de Lorry s'était contenté de donner à Grégoire une réponse évasive qui ne pouvait le compromettre en rien. Sa lettre aux membres du presbytère d'Angers parvint à ceux-ci vers le 15 septembre, ainsi que le constate la lettre suivante de Rangeard, datée du 18 du même mois.

La lettre de M. de Lorry ne nous est pas parvenue, mais ce qu'en dit Rangeard suffit pour nous en faire connaître le sens.

« Nous recevons dans l'instant une réponse de M. de Lorry, notre évêque, à la lettre que nous lui avons écrite. Il ne paraît pas disposé à se rendre à nos désirs comme à nos besoins. Il attend, dit-il, des temps plus heureux et,

[1] Au citoyen Rangeard, curé, ex-constituant à Angers, Mayenne-et-Loire. *Biblioth. d'Angers, suppl. mss.* 129.

loin de faire le bien qu'il se propose, sa présence ne ferait qu'aigrir les esprits déjà trop échauffés. Si nous pensions et que nous agissions ainsi, la religion serait bientôt anéantie et dans notre ville et dans le département. Nos idées ne sont pas les mêmes, et nous nous croyons obligés par notre état de lutter avec courage contre les obstacles. J'ai rétabli depuis un mois le culte public dans mon église et, si j'avais consulté mon intérêt personnel et mon goût pour les lettres, je serais paisible dans mon cabinet avec mes livres et je me consolerais avec eux de tous les maux soufferts et à souffrir dans ces jours de calamités. Ne pouvant avoir la personne, nous désirons nous autoriser au moins du nom et de la confiance dans les actes de notre administration. Nous sommes six ou sept honnêtes gens tenant le presbytère et nous nous bornons à ce nombre, après avoir réfléchi entre nous sur les inconvénients de nous multiplier. S'il veut bien approuver par une lettre les membres qui composent notre comité presbytéral, nous nous montrerons avec plus d'assurance et nous serions mieux écoutés de ceux à qui nous avons des conseils à donner et des règles à communiquer. Prenez la peine, mon cher Prélat, de lire la lettre que nous lui adressons et vous verrez combien il est important que nous opposions son nom, son autorité, à celui qui se prétend délégué du Pape, comme si Rome pouvait établir autel contre autel et donner une mission à un prêtre contre l'évêque du lieu et ses droits. »

Dans un post-scriptum, Rangeard insiste sur la situation du presbytère établi contre toutes les règles canoniques, puisque M. de Lorry est vivant et, par suite de son serment, peut être considéré comme le chef de l'église constitutionnelle d'Angers.

« Je ne sais si M. de Lorry voudra qu'on le représente ici, cependant cela est indispensable. Conférez-en, je vous prie, avec M. Royer. Le presbytère, suivant les idées de la plupart de nos prêtres, ne peut avoir de juridiction que

dans la vacance des sièges. La Convention annule les abdications. Elle rend donc aux abdiquants leurs premiers droits. M. de Lorry, rendu à l'état de citoyen par son serment, a recouvré comme nous son état. Il existe en France et son siège n'est pas vacant. A quel titre pouvons-nous administrer son diocèse, si nous n'y sommes pas autorisés par lui. Qu'il prenne ici ceux ou celui qu'il voudra choisir, cela nous est indifférent, mais qu'il approuve, qu'il autorise ses représentants. S'il jette les yeux sur les membres du Comité, une simple lettre d'approbation de ses Assemblées et de ses travaux suffira. Nous lui ferons passer les noms de ceux qui, jusqu'à ce jour, nous ont paru devoir le composer. S'il en choisit un ou quelques autres, il nous déchargera d'un travail pénible, qui n'est pas sans danger et dont le poids que je porte en assez grande partie épuise les forces d'un sptuagénaire chargé d'ailleurs d'une paroisse à près de trois lieues de la ville, d'où je me rends à pied presque toutes les semaines pour tenir l'assemblée. Réponse sur les différents objets de cette lettre, vous concevez leur importance. Si M. de Lorry se refuse à nous écrire, que nous sachions au moins à quoi nous en tenir. Il faut, en vérité, tout notre zèle et notre courage pour ne pas jeter, comme on dit, le manche après la coignée, entourés, ainsi que nous le sommes, d'assassins armés contre nous, d'ennemis acharnés à la destruction de notre culte et tourmentés par la famine. *Sed Deus pro nobis. Quisque contra nos?* Nous travaillons du reste pour notre patrie qui ne reprendra sa véritable existence qu'en opposant son culte et sa morale au débordement de tous les crimes et de toutes les passions qui la souillent et la tourmentent. »

Le langage de Rangeard prouve que les membres du presbytère n'étaient point les dupes de l'évêque d'Angers. S'ils feignaient de croire que M. de Lorry avait prêté le serment constitutionnel, ils devaient savoir qu'il avait prêté uniquement le serment civique de 1892, non condamné

par le Pape, et qui par conséquent ne le plaçait pas dans la même catégorie qu'eux-mêmes. Ils étaient donc bien sûrs qu'il ne cèderait pas à leurs sollicitations. Mais, connaissant sa manière d'agir, sa répugnance à se prononcer nettement, son désir de ménager tout le monde pour assurer sa tranquillité, ils cherchaient à le compromettre assez pour s'autoriser de son nom et par ce moyen attirer à eux une partie du peuple demeuré attaché à l'ancien clergé et pour lequel le nom de l'évêque d'Angers serait un point de ralliement. Ils ne pouvaient espérer qu'il se prononcerait d'une façon formelle, mais il fallait l'amener à désavouer les prêtres qui, comme M. Meilloc, se disaient ses représentants, ou à formuler un refus qui justifierait la création d'un presbytère pour administrer le diocèse.

On adressa donc à M. de Lorry une nouvelle lettre, également perdue, à laquelle Rangeard fait allusion dans la précédente et dans laquelle on demandait à M. de Lorry, au cas où il persisterait dans son refus de revenir à Angers, de donner son approbation à la création d'un presbytère et en même temps de déclarer si les prêtres qui prétendaient le représenter en Anjou étaient bien munis des pouvoirs dont ils se disaient investis. Ce plan est exposé dans la lettre suivante de Rangeard datée du 23 septembre 1795.

« Ma dernière lettre a dû vous instruire de la conduite de M. de L... (Lorry) et de sa réponse à notre invitation et, comme je suis très particulièrement instruit de ses menées qu'il croit secrètes, je m'attendais au verbiage qu'il nous fait pour se tirer d'un mauvais pas, où ses variations l'ont embarrassé. C'est un peu malicieusement de ma part que je lui ai fait proposer par notre comité de nous autoriser à le suppléer dans son absence et je suis bien sûr qu'il n'en fera rien et qu'il croira nous amuser par des raisons dont il nous fera l'étalage. Mais nous l'aurons mis comme on dit au pied du mur et il lui sera difficile d'en sortir sans montrer ses vues et son inconséquence dans

tous ses procédés. Si je vous disais qu'il a dans la Vendée des vicaires généraux, gens assurément très réfractaires et qui ne s'autorisent de lui que parce qu'il aura sûrement, mais en secret, abjuré toute communication avec vous. Ne comptez donc plus, mon cher Grégoire, sur sa réunion dans la cathédrale de Paris. Vous connaissez actuellement les obstacles qui s'y opposent et vous ne serez plus trompé par ses promesses. Je vous écris dans la confidence de l'amitié ; il est très important que la découverte que je vous fais soit tout au plus pour vous et M. Royer. Elle nous enleverait ici, en devenant publique, une foule de gens qui ne tiennent que faiblement à notre administration et à nos lois. Persuadez-vous bien de la vérité de ce que je vous écris et jugez par là de nos embarras et des perplexités que nous trouvons presque à chaque pas. Notre clergé sait que le titre qui nous autorise dans notre faible gouvernement est l'absence de son chef. Ce chef se dit citoyen ; il est dans la capitale de France et, loin de vouloir être suppléé, il se fait représenter par tous autres. Sa conduite passée est ici, dans l'idée presque générale, une des principales causes de la désastreuse guerre de la Vendée et, loin de songer à réparer les maux qu'il a faits, il se concerte avec ceux qui la perpétuent. Le curé de sa cathédrale m'écrit que s'étant cru obligé de le nommer, dans ses prières du Prône, plusieurs de ses paroissiens sont venus lui déclarer qu'ils déserteraient son église s'ils entendaient prononcer plus longtemps le nom de ce Prélat. Voilà où conduisent les variations d'un conduite équivoque et inconséquente. »

M. de Lorry, embarrassé peut-être pour repousser les avances des constitutionnels, fait attendre sa réponse, et Rangeard écrit de nouveau à Grégoire, le 2 octobre : « Notre position est des plus embarrassantes. Nous avons un évêque et cependant nous sommes réduits à nous-mêmes. Cet évêque nous est étranger par la conduite qu'il

tient avec nous. L'existence de notre presbytère est une espèce de problème pour une partie des curés qui, pour n'en pas reconnaître les droits, nous objectent celle du prélat dans la capitale de la France. Ajoutez à cela que nos autorités constituées ne voient pas nos assemblées d'un œil favorable. »

D'un autre côté, l'appel adressé à M. de Lorry n'était pas accepté par tous favorablement, Guillier de la Touche ayant continué à parler au prône de l'ancien évêque d'Angers, d'une façon peu mesurée peut-être, le presbytère, toujours en correspondance avec celui-ci et n'ayant pas perdu tout espoir de le ramener, se décide à se séparer du desservant de Saint-Maurice. « Un de nos confrères, curé de la Cathédrale, s'est expliqué très imprudemment sur la conduite du Prélat et nous nous en séparâmes hier. Quelque sujet que nous ayons de nous plaindre de ce qu'on nous abandonne, nous n'approuvons pas qu'on parle mal de la personne que sa dignité nous met dans le cas de ménager et de respecter. »

Mais ce à quoi tiennent surtout les constitutionnels, c'est à savoir si les prêtres orthodoxes qui se prétendent les grands vicaires de M. de Lorry, Bernier en Vendée et Meilloc à Angers, sont bien les représentants de l'ancien évêque d'Angers. Déjà, dans sa lettre du 21 juillet, Rangeard avait dénoncé à Grégoire les agissements du premier. « Un curé de notre ville, ci-devant professeur en théologie et homme à talents, est dans la Vendée depuis les dernières hostilités. Il porte, m'a-t-on assuré, une croix pastorale d'argent, symbole d'administration ou de juridiction, que le parti aristocratique lui a fait donner par le Saint-Père pour élever autel contre autel et perpétuer nos dissensions ». Bernier semble n'avoir jamais eu cette autorité qu'il s'attribuait peut-être, mais il n'en était pas de même de M. Meilloc, dont Rangeard parle dans sa lettre du 3 octobre : « C'est d'un curé que je tiens ce que je vous

ai marqué. Il m'a protesté avoir eu dans les mains et avoir lu de ses yeux le seing de l'ancien supérieur du séminaire qui se qualifie de vicaire général du Prélat et qui est dans le parti réfractaire ». Cette fois Rangeard était bien renseigné. M. Meilloc avait bien reçu de Mgr de Lorry, au moment de son départ d'Angers, en 1791, le titre de grand vicaire, avec pouvoir d'administrer le diocèse en son absence, mais l'évêque d'Angers avait tenu secrète cette nomination et c'est seulement en 1800, quand il n'y aura plus de dangers à courir, qu'il lui reconnaîtra ce titre officiellement.

La lettre, attendue impatiemment, de M. de Lorry arriva enfin à Angers vers le 5 octobre.

« Paris, ce 10 Vendémiaire, l'an IV de la Rép. une et indiv.

« On m'a remis, Messieurs, la seconde lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'y ai vu avec douleur que nous sommes encore loin de nous entendre et de nous réunir.

« Nos opinions ne sont pas les mêmes. Elles sont libres, je le scai et je ne vous demanderai pas plus le sacrifice des vôtres que je ne vous ferai celui de mes principes dans lesquels je veux vivre et mourir. Mais nos cœurs s'entendront toujours. Toujours vous me serez chers et je voudrais pouvoir vous le prouver en deffendant vos jours au péril des miens. Je suis votre frère, votre père, votre ami, vous n'en avez pas de plus sincère.

« A Dieu seul, tout puissant et si bon, est le pouvoir de changer les opinions et d'attendrir les cœurs. Plusieurs d'entre vous sont bien près de paraître à son tribunal redoutable. Quelle pensée ! Prions-le donc avec franchise, loyauté et ferveur, de nous inspirer et de nous conduire et obéissons-lui.

« M. Bernier, curé de Saint-Laud, n'a aucun pouvoir de

moi. Je n'ai même aucun rapport avec lui depuis ma sortie d'Angers, et il ne peut tenir de personne autre la juridiction épiscopale dans le diocèse d'Angers. Je le crois trop instruit pour abuser et tromper les fidèles en exerçant un pouvoir qu'il n'a pas.

« Recevez tous l'assurance de la considération et de l'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« † M. Fr. Couet, Ev.[1] »

Cette lettre était tout ce qu'on pouvait attendre de M. de Lorry. Mais, parmi ses protestations d'affection et de dévouement pour ses anciens collaborateurs, elle contient du moins le refus de l'ancien évêque de revenir à Angers. Si ce refus n'est pas formel en ses termes, ceux-ci sont assez explicites pour ne laisser aucun espoir aux constitutionnels. C'en est fait. La rupture est complète. On ne pouvait plus compter sur M. de Lorry et le presbytère restait seul chargé de réorganiser l'Eglise d'Angers.

Ce résultat était prévu de Rangeard, ainsi que nous l'avons vu. Cependant celui-ci crut devoir adresser, au nom de ses confrères, une nouvelle lettre à M. de Lorry, dans laquelle il apprécie sévèrement la conduite de ce prélat. Nous reproduisons cette pièce, d'après le brouillon non signé qui existe dans les papiers de Rangeard recueillis à la Bibliothèque d'Angers. Mais nous hésitons à croire qu'elle ait été envoyée à son adresse.

« Monsieur,

« Votre conduite dans le diocèse dont la Providence vous avait confié le gouvernement, lorsque le vœu de ses habitans semblait devoir vous y fixer, vous en aliéna dans le temps le cœur et la confiance. Fidèles aux devoirs et aux

[1] Au citoyen Rangeard, à Andard, par Angers, département de Maine-et-Loire. Biblioth. d'Angers, Suppl. Mss. 129.

engagements qui nous liaient envers vous, nos premiers sentiments, à la mort de celui par qui vous vous étiez laissé remplacer, ont été de reconnaître notre ancien chef et de le rappeler au milieu de nous. La religion, l'amour de la paix, votre intérêt même et celui de votre clergé nous en faisaient une obligation. La présence du premier pasteur rétablira, disions-nous, l'ordre dans l'administration et fera peut-être cesser les calomnieuses récriminations des réfractaires dont il a condamné lui-même l'incivisme par le serment qu'il a depuis prêté. Nous désirons conserver une religion qui seule peut mettre un frein aux passions et arrêter le débordement des vices et des crimes dont le torrent inonde encore la France. Unis avec notre évêque, nous y opposerons nos conseils, nos exhortations, nos mœurs. Une déplorable scission tient encore brisés les liens qui unissaient les membres de son clergé. Il est de son devoir, de son intérêt même, d'employer tous ses moyens à la détruire et, s'il travaille avec nous à rétablir la concorde et la charité entre les uns et les autres, il sera l'ange de la paix et le bienfaiteur de notre malheureuse province. Qu'il se rende sur les lieux, ou que, du fond de sa retraite il agisse avec nous et nous appuie de son nom et de sa correspondance. Nous publierons ce bienfait et nous travaillerons à lui rendre l'estime et la vénération de ses diocésains. Telles étaient, Monsieur, nos considérations dans les deux lettres que nous avons écrites et tels étaient les objets de nos vœux.

« Nous ne pouvions pas certes, et ne devions pas même soupçonner que, par une inconséquence dont on a peine à vous croire capable, vous éléveriez un nouveau mur de séparation et de discorde entre les prêtres réfractaires et nous et, qu'en oubliant le serment que vous avez prêté, vous vous condamneriez vous-même en autorisant de votre nom ceux qui osent condamner des prêtres citoyens dont vous avez adopté, au moins extérieurement, les maximes

et imité l'exemple. Non pas, Monsieur, que nous prétendions nous interdire tous les moyens de conciliation entre eux et nous. L'amour de notre patrie et le bonheur de nos concitoyens nous feront choisir ces moyens avec empressement, dès que le respect des lois et la discipline de l'église de France n'y mettront aucun obstacle, mais au moins pouvions-nous attendre que, père commun de nous et des autres, vous n'agiriez que pour rapprocher les esprits et les cœurs. Nous dirons plus, s'il était un parti qu'il vous convint de prendre, il nous semble que celui dont vous professiez ouvertement la doctrine aurait quelques droits à la manifestation de vos sentiments d'estime et de confiance pour lui.

« Vous avez abandonné, Monsieur, une partie nombreuse de votre ancien clergé. Il n'en sera pas ainsi de nous. L'établissement de notre Comité presbytéral est l'ouvrage du vœu commun d'une partie considérable de ce clergé. Nous suppléerons avec constance à votre défaut et nous ne trahirons point la cause d'une religion dont nous sommes les ministres et d'un clergé respectable dont les intérêts nous sont chers et qu'il vous eût sans doute été honorable de conduire. Au moins, pourrons-nous dire, avec les amis de notre malheureuse patrie, que nous ne participons en rien aux déplorables divisions qui vont encore ensanglanter notre province et celles qui l'entourent. Nous souhaitons que vous en puissiez dire autant et que celui qui pouvait travailler avec nous à fermer les plaies faites à la religion et nous guider dans cette sainte entreprise n'en arrête pas la guérison par les inconséquences et les funestes variations de sa conduite[1]. »

E. Queruau-Lamerie.

(A suivre.)

[1] Bibliot. suppl. Mss. 129.

LETTRE A DOM CHAMARD

SUR UN DERNIER GALLICAN

Paris, ce 25 août 1901.

MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

En insérant dans la *Revue de l'Anjou* l'étude intitulée *Henri Bernier, chanoine d'Angers*, je me proposais de recueillir des corrections et des suppléments d'information pour l'édition définitive d'un travail très délicat. Mon but s'est trouvé atteint. Tout le long de la publication, on m'a fait l'honneur de me communiquer des renseignements qui m'avaient échappé. Après son achèvement, j'ai eu la bonne fortune d'une critique d'ensemble, et c'est vous-même qui me l'avez accordée. J'en remercie d'autant plus Votre Paternité que je ne croyais pas devoir y compter.

Un petit livre nous sépare. J'y ai jeté sur votre méthode historique une lumière telle qu'elle semblait devoir me priver de vos appréciations et de vos souvenirs touchant le chanoine Bernier. Il me paraissait que, du moment que vous vous dispensiez de vous expliquer sur la question, très grave à vos yeux, de l'apostolicité des églises de France, vous ne pouviez prendre la plume à mon sujet sans avoir l'air de rechercher une revanche sur un autre point où vous me croiriez faible et attaquable. L'étude que vous m'avez consacrée dans la *Revue de l'Anjou* des numéros de mars-juin 1901 a confondu, je l'avoue, la plus grande partie de mes conjectures.

Vous paraissez croire, il est vrai, que j'ai insulté le fondateur de votre congrégation, et, comme vous lui êtes resté absolument fidèle, vous le voulez défendre. Vous n'aviez point manqué non plus à ce devoir en 1889, dans des circonstances qui ont trop de rapport avec celles d'aujourd'hui pour qu'il ne soit pas utile de les rappeler. Mgr Duchesne avait écrit un article nécrologique sur le cardinal Pitra : « Pendant que dom Guéranger, disait-il, se dépensait dans des controverses incessantes qui devaient donner à la nouvelle congrégation bénédictine un pli assez fâcheux, dom Pitra se consacra tout entier à l'érudition ecclésiastique. » Cette phrase vous parut scandaleuse et impie ; vous publiâtes, avec commentaires, les brefs louangeurs consacrés par Pie IX à la mémoire de votre vénéré père, et vous attaquâtes très vivement la foi catholique et les convictions de Mgr Duchesne.

La meilleure partie de la polémique que vous menâtes alors, je l'ai retrouvée dans vos articles de la *Revue de l'Anjou*. Aussi je pensai tout d'abord mettre, simplement et pour ne plus m'en occuper d'ici longtemps, cette seconde édition d'un vieux plaidoyer à côté de la première. Mais, depuis, j'ai réfléchi qu'il ne serait pas inutile de reprendre avec vous la discussion de quelques textes con-

cernant le chanoine Bernier, et même, l'occasion se présentant, de défendre un peu ma pauvre personne. Vous ne vous arrêtez pas, en effet, à m'accuser « d'user et d'abuser contre tout droit » de lettres absolument intimes et secrètes (*Revue* citée p. 236 et 397). Vous allez jusqu'à juger ma conduite inqualifiable : « On se demande, vraiment dites-vous, quel but veut atteindre M. l'abbé Houtin par cette publication » (p. 235). Cette publication, mon Très Révérend Père, se rattache à un groupe d'études qui n'a rien de mystérieux. Prêtre de l'église d'Angers — où toute ma vie semblait devoir s'écouler — et professeur d'histoire dans un de ses petits séminaires, je crus pouvoir consacrer mon peu de loisirs à connaître des personnages et des faits sur lesquels j'entendais porter des jugements très différents et sur lesquels j'avais moi-même à m'exprimer. Si entachée qu'elle ait été des illusions de la jeunesse — la suite des événements l'a prouvé — c'est de cette idée que sont sorties mes études sur *Le petit séminaire Mongazon*, *Les Origines de l'Église d'Angers*, *La Controverse de l'Apostolicité des Églises de France*, *Dom Couturier, abbé de Solesmes*, et enfin, *Henri Bernier, chanoine d'Angers*.

Pour moi, mon Très Révérend Père, cette dernière étude représente tout simplement la carrière d'un gallican et des scènes de la vie ecclésiastique au XIXe siècle. Les luttes qui y sont racontées ont été combattues dans tous les diocèses de France et même dans toute l'Église catholique. Celles qui réunirent en Anjou le restaurateur des moines, dom Guéranger, Jules Morel, le panégyriste de l'Inquisition, le célèbre politique Falloux, le chevaleresque comte de Quatrebarbes, Freslon, un ministre de la deuxième République, Mgr Angebault, un évêque qui représente si parfaitement l'épiscopat de ce temps, le vénérable père Gautier, de la Société de Jésus, ne me semblèrent pas banales, et c'est pourquoi j'en ai tracé le tableau. Il

m'est arrivé quelquefois de prendre parti. C'est qu'alors je croyais que les documents forçaient absolument le jugement et l'expression. Autrement j'ai laissé chacun libre de s'édifier des pièces authentiques que je rapportais, le plus souvent intégralement jusqu'à l'encombrement. Voir des thèses dans cette œuvre narrative et descriptive, y découvrir surtout la défense du gallicanisme, le panégyrique de ceux qui ont été « frappés définitivement par le Saint-Siège et l'Église entière réunie en concile œcuménique » (*Revue* citée, p. 236), c'est transporter dans une étude objective ses propres préoccupations. Si, malgré ses fautes et ses défauts, le pauvre prêtre dont j'ai écrit la vie vous paraît rester trop sympathique, c'est sans doute un peu à cause de la comparaison qui s'établit entre lui et ses adversaires, et c'est surtout à cause de l'acharnement avec lequel ils l'ont poursuivi. Que vous discutiez encore sa mémoire, je n'en ai cure ; je vous l'abandonne absolument. Le public aura bientôt sous les yeux tous les documents de sa vie, il jugera. Le verdict ne m'inquiète pas. Seulement, comme de cette histoire il ressort une forte moralité — entre autres enseignements, le danger de confondre la religion avec le fanatisme, la foi avec la politique, les questions de doctrine et d'histoire avec les haines de particuliers et de coteries — je ne suis pas fâché d'avoir écrit ; je le serai moins encore quand aura paru l'édition complète et définitive.

Ce que vous dites reconnaître, mon Très Révérend Père, de plus net dans mon œuvre, c'est le désir de « dénigrer et de ridiculiser même le restaurateur de l'Ordre des Bénédictins de France » (p. 236 et 410). Où vous a-t-il été possible de découvrir cette idée ? Si dans *Henri Bernier* ma pensée sur dom Guéranger ne vous semblait pas assez claire, il fallait la compléter par quelques endroits plus explicites de mes autres publications bien que vous ayiez peu d'intérêt à les faire connaître. C'était une affaire de

justice, d'autant plus que leur rédaction, postérieure à celle de *Henri Bernier*, représente le dernier résultat de mes informations. Or, qu'ai-je écrit? J'ai appelé dom Guéranger « le docteur de la liturgie romaine » (*La Controverse*, p. 13). Dans deux pages (p. 244-245), que vous me citez comme si je ne les connaissais pas, vous ne réimprimez rien de plus que les pièces justificatives de mon jugement. Un peu plus loin (p. 248), en résumant la vie de votre premier abbé, vous vous exprimez de la sorte : « Mandat apostolique au début et parfait accomplissement de sa mission au plus grand profit de la science ecclésiastique, des intérêts de la religion et du Saint-Siège, telle est, d'après le Vicaire de Jésus-Christ lui-même parlant à toute l'Église, l'opinion que l'on doit avoir de la carrière parcourue par le restaurateur de l'Ordre bénédictin en France. » Je connaissais, mon Très Révérend Père, les actes pontificaux que vous interprétez ainsi; mais, il est vrai ne les prenant point pour une canonisation infaillible, je ne les ai appelés que des « louanges très accentuées » (*Dom Couturier*, p. 45). Cependant ailleurs, après avoir reproduit un éloquent panégyrique de dom Guéranger par Mgr Freppel, j'ai dit : « Des théologiens ne peuvent aspirer à un plus magnifique éloge : c'est presque l'auréole des docteurs de l'Église, objet de l'admiration et de la pieuse ambition du grand abbé. Et cette couronne de titres d'honneur est d'autant plus glorieuse qu'elle correspond parfaitement à son programme formulé peu à peu et de plus en plus nettement de 1834 à 1849 » (*La Controverse*, p. 17). Mes expressions sont-elles donc très éloignées des vôtres? Et, si dans *Henri Bernier* dom Guéranger paraît peu exactement renseigné sur l'état d'âme de son adversaire et entraîné par l'ardeur de la polémique, à qui faut-il s'en prendre? Est-ce moi qui suis l'auteur de ses lettres? Quel homme ayant le sens de la vérité accuserait de « dénigrer et de ridiculiser » saint

Jérôme l'historien qui le montrerait âpre à la controverse? Mon très révérend contradicteur, vous supposez (p. 235) que j'ai voulu abaisser votre cher père pour décerner une auréole de gloire au chanoine Bernier, parce que celui-ci fut supérieur d'une institution où, à un demi-siècle de distance, j'ai été professeur. Vous n'avez point pris assez garde, il me semble, que l'accusation d'aberration d' « amour filial » pourrait être retournée contre vous par des gens peu logiques, sans doute ; mais, enfin, il en existe....

C'est assez de préambule. Examinons les remarques que vous avez bien voulu faire sur le sens des documents dont je me suis servi.

I

L'histoire de la réforme liturgique est l'objet de vos principales observations. Voyons d'abord celle-ci :

Dans une note, interprétant *à sa façon* une lettre intime de dom Guéranger à M. Jean-Baptiste de Rossi, M. l'abbé Houtin insinue que le Révérendissime Père Abbé de Solesmes fut blâmé à Rome, au début de ses polémiques. *Cela est complètement inexact*, dans le sens que l'on veut insinuer *dans un esprit de malveillance manifeste*... La constante fidélité avec laquelle Mgr Fornari, Nonce du Pape à Paris, défendit l'Abbé de Solesmes contre les plaintes de plusieurs évêques de France, prouva assez que le valeureux champion des droits du Saint-Siège dans la question liturgique eut toujours pour le soutenir la consolation d'être en parfaite harmonie avec les sentiments et les désirs de l'autorité suprême (*Rev.*, pp. 251-252).

Mon Très Révérend Père, quand j'eus connaissance de la lettre dont j'ai fait, non pas une interprétation, mais une citation textuelle, je fus moi-même fort surpris. Je croyais auparavant ce que vous affirmez si énergiquement. Je demandai des explications et des preuves. *On* m'en donna.

Qui *on* ? Si vous y tenez absolument, je vous le dirai ; mais je préfère que ce ne soit pas aujourd'hui, et à la fin de cette lettre vous vous rangerez probablement à mon sentiment. En attendant, pour plus de clarté, je répète le texte de dom Guéranger :

J'ai conquis à Rome la France entière pour la liturgie en 1843 ; on a fait tout à Rome pour m'arrêter. On m'a désavoué, on a écrit des lettres bienveillantes à mes adversaires, jusqu'à ce qu'enfin, mon triomphe étant devenu évident par les faits, on m'a complimenté, on m'a loué, on m'a félicité, on m'a remercié.

Décidément ce petit mot *on* est d'un usage fort commode.

Il en fut de la polémique liturgique comme de celle du chant grégorien, et le démenti que vous m'adressez — je l'ai reçu le 15 mai — m'a semblé encore plus piquant quelques jours après, quand j'ai lu le bref du 17 mai envoyé par Léon XIII au troisième abbé de Solesmes. Le Saint-Père y constate que les livres de chant publiés par les bénédictins « se répandent déjà au loin, au grand jour, sous les yeux du public, et sont devenus en beaucoup d'endroits, d'un usage journalier ». Et le Saint-Père déclare ne pouvoir « qu'approuver le soin si diligent et si persévérant que les moines ont mis à rechercher et à publier les antiques monuments qui contiennent le chant sacré... » — Ce sont là incontestablement les compliments, les louanges, les félicitations, les remerciements. Mais, mon Très Révérend Père, oseriez-vous dire que les restaurateurs de ce chant ne se sont jamais considérés — à tort ou à raison, je ne l'examine pas — comme entravés, comme désavoués, et que leurs adversaires n'ont pas exploité contre eux des documents très favorables, très bienveillants ? Que firent les bénédictins quand ils se crurent ainsi « condamnés » ? Ils commencèrent la publication d'un recueil intitulé *Paléographie musicale*, dont

« l'objet initial était de montrer que les éditions de chant généralement en usage et même recommandées par la cour de Rome n'étaient ni conformes à la tradition, ni grammaticalement correctes... Pour ruiner les livres de chant édités à Ratisbonne, ils ont repris les choses de très haut. Ils ont voulu une démonstration complète et décisive, une victoire d'archange sur le dragon... Il y aurait un gros volume à écrire — et un volume bien amusant! — si l'on voulait faire l'histoire de cette lutte à laquelle ont pris part tour à tour des musiciens, des moines, des industriels, des hommes politiques, des journalistes : lutte pleine d'enseignements de tout ordre[1]. » Vous voudrez bien remarquer, mon Très Révérend Père, que ces dernières phrases ne sont pas de moi, mais d'un de vos amis, d'un homme compétent et renseigné. Vous penserez également que moi aussi je ne suis pas sans avoir rencontré des documents sur la question dans la correspondance du second abbé de Solesmes. Je n'en ai pas usé quand j'écrivis sa vie ; on ne voyait pas encore poindre à l'horizon le bref du 17 mai 1901 ; l'affaire était brûlante, irritante au suprême degré, et je crus nécessaire de ne la traiter qu'en passant. J'avais pourtant eu, à ce moment-là déjà, l'envie de comparer la lutte pour le chant grégorien avec celle de la réforme liturgique, dont elle n'est que le complément. Vous n'auriez pas pu m'attaquer comme vous le faites aujourd'hui.

Votre Paternité ne me récompense guère de la prudence et de la discrétion que j'ai montrées. J'aime à croire qu'en revanche vous voudrez bien ne point chercher à me convaincre d'impertinence envers le Saint-Siège dans la lettre que je vous écris maintenant. Elle est la vérité et il n'y a point de plus terrible manière d'attaquer le Saint-Siège que de laisser entendre qu'il peut craindre la vérité. Votre

[1] Jules Combarieu, *Revue de Synthèse historique* (1900), I, p. 86-87.

école a tout fait pour le commettre avec l'histoire et la critique..... Mon Très Révérend Père, je m'aperçois que je reprends les idées déjà développées dans la *Controverse de l'Apostolicité*. Revenons à nos moutons.

Votre article dit et répète (pp. 389, 394) que la question liturgique fut complètement réglée par le bref du 6 avril 1842 adressé à Mgr Gousset, archevêque de Reims. Vous ajoutez même : « M. Houtin fait semblant d'ignorer le bref de Grégoire XVI » (p. 405).

Permettez-moi de citer tout simplement à Votre Révérence une lettre que dom Guéranger écrivait en 1872 au cardinal Pitra :

> Avant la réponse donnée par la Sacrée Congrégation au chanoine Lottin, du Mans, en 1852, Rome n'avait pas osé encore donner une réponse catégorique dans la question de la licité des bréviaires diocésains. Les prêtres pouvaient donc être de bonne foi.
>
> Le *Mémoire sur le droit liturgique* ne fut pas goûté de tout le monde à Rome, parce qu'il contenait quelque chose en faveur du droit des évêques; il ne serait pas prudent d'en parler.

Veuillez faire attention, mon Très Révérend Père, que ce jugement, dont je ne prends pas la responsabilité, est une citation et que ce n'est pas moi qui montre à Rome des gens désireux d'anéantir le « droit des évêques ». L'original de cette lettre je ne l'ai pas vu à Rome, comme bien vous pensez; je ne la connais que par un recueil conservé à Solesmes. Vous pouvez en examiner l'authenticité que j'accepte pleinement. Mgr Guibert, évêque de Viviers, écrivait à Mgr Angebault : « Quand le Pape aura parlé, nous nous soumettrons quelles que soient ses décisions » (*Vie de Mgr Angebault*, p. 251). Il semble bien que cette parole résume l'histoire de la controverse liturgique. De peur que vous ne m'accusiez cependant de n'exprimer là qu'une idée de fauteur d'hérésie, je dois

vous produire un témoignage non suspect. Dans une lettre écrite en septembre 1880, le cardinal Pitra reconnaissait qu'il n'avait « fallu rien de plus » qu' « un désir du Pape » « pour renverser tous les bréviaires gallicans ». Cette fois j'ai copié moi-même la citation sur l'autographe.

Arrêtons-nous une seconde là-dessus, mon Très Révérend Père. Si j'avais voulu établir laborieusement par une thèse en règle mes conclusions que la question liturgique ne fut pas réglée dès 1842, beaucoup de gens qui décident de tout sur la parole d'un « savant bénédictin » auraient considéré mon travail comme déplorable et injurieux pour le Saint-Siège. Mais voilà que justement, parce que je puis vous opposer immédiatement deux moines, ma position devient tout autre. Voyez donc à quoi tient la réputation d'un honnête homme !

Vous ne ménagez pas la mienne.

J'ai donné dans mon essai toutes les observations qui, à ma connaissance, ont été portées par des évêques sur la brochure du chanoine Bernier, intitulée *Humble remontrance*. Vous dites à ce propos :

> M. Houtin cite avec complaisance quelques lettres de prélats qui approuvèrent cette déclaration (*l'Humble remontrance*). Il faudrait, POUR ÊTRE JUSTE, ajouter qu'il fut blâmé par un bien plus grand nombre d'évêques, et que plusieurs de ceux qui demeuraient alors attachés aux doctrines gallicanes, notamment Mgr Régnier, les condamnèrent ensuite avec vigueur (p. 396, note).

Mon Très Révérend Père, je vous assure que j'ai cité sur cet opuscule toutes les appréciations que je connais. Si vous en savez d'autres, *pour être juste*, veuillez les publier ou me les communiquer. Je me ferai un devoir de les reproduire. Cette parole ne doit pas trop vous étonner, car j'ai tenu à donner, malgré sa longueur, la lettre où Mgr Régnier, tout gallican qu'il était alors, blâme un peu le chanoine dans cette affaire. Qui croirait à vous lire que

j'aie cité une telle lettre? En disant que Mgr Régnier devint ensuite ultramontain, vous ne détournez pas la question sans aucun doute, mais peut-être l'élargissez-vous un peu trop. Je n'ai pas à montrer en détail les variations de tous les personnages qui défilent dans un demi-siècle de la vie du chanoine. Une bibliothèque n'y suffirait pas. J'ai cru devoir cependant esquisser les principaux changements d'attitudes; le passage n'a pas eu l'heur de vous plaire. Je l'améliorerai, mon Très Révérend Père, dans l'édition définitive. Devrai-je pousser jusqu'à la fin de 1893 où des ultramontains de votre connaissance, et qui tiennent une bonne place dans les affaires Bernier, usèrent d'un langage fortement inspiré du pire gallicanisme?

Passons à une autre de vos observations.

A propos de l'*Étude sur le Jansénisme*, publiée en 1857 dans la *Revue de l'Anjou*, il (M. Houtin) se permet des appréciations absolument inexactes sur les sentiments de l'Abbé de Solesmes, sur l'histoire de la grâce. On n'écrit pas l'histoire avec des racontars qui courent les monastères aussi bien que les salons. Dom Guéranger se faisait gloire de n'être ni *moliniste*, ni *thomiste*, mais de *l'école de l'Église* parlant par l'organe du Saint-Siège. Il avait seulement une préférence marquée pour la doctrine de saint François de Sales. Mais il *n'exécrait* aucun système approuvé ou toléré par l'Église. Il en déplorait seulement les *excès*, de quelque côté qu'ils vinssent (p. 414).

Votre Paternité se sert d'expressions dures, non pas seulement pour moi, mais pour ses confrères. Du moins sont-elles exactes? J'ai dit ailleurs comment les moines de Solesmes notaient hâtivement et quelquefois à la dérobée les paroles de dom Guéranger, non seulement à ses conférences spirituelles, mais encore aux conversations des récréations. Ils rédigeaient ensuite ces notes pour les insérer dans des recueils plus ou moins complets, suivant le degré de leur bon zèle. Ce procédé m'a inspiré des réflexions que votre confrère dom Besse a bien voulu déclarer « judi-

« cieuses ». En voici quelques lignes : « Pleins d'esprit et d'une charmante facilité, les entretiens de Dom Guéranger seront d'un grand secours pour la compréhension de son caractère, l'explication de ses idées, la rédaction de son histoire. » Cela, mon Très Révérend Père, me paraît d'autant plus vrai que dom Guéranger, inquiet de ce qu'on avait pu recueillir à son entretien, exigeait parfois le texte des notes, les revoyait, les approuvait ou les faisait corriger. Je possède, par exemple, dans mes papiers le texte ainsi revu par le père abbé d'une de ses conférences sur le livre du comte de Montalembert, *les Moines d'Occident*. Il est incontestable que les pensées exprimées là sont authentiques. Je possède également des notes sur le mystère de la grâce. Elles n'ont pas été revues par dom Guéranger, il est vrai; mais celui qui les a prises, dans des circonstances graves, était le plus exact et le plus compétent de ses tachygraphes. De ces notes, j'ai tiré la phrase : « J'exècre les thomistes autant que le bréviaire de Paris. » Comme le propos vous semble un peu vif, vous le traitez de racontar courant les monastères, et vous me dites que ce n'est pas avec cela qu'on écrit l'histoire. Ce n'est pas un racontar, et les notes concernant dom Guéranger ne courent pas vos monastères. Il n'y a que les supérieurs qui en puissent voir la plus grande partie, et vous savez bien que, tout cardinal qu'il était, le cardinal Pitra n'obtint pas facilement la faveur de consulter quelques-uns des volumes les plus précieux de ce trésor.

Je suis absolument sûr, Mon Très Révérend Père, que dom Guéranger considérait les thomistes comme orthodoxes, mais je suis sûr aussi qu'il ne les portait pas dans son cœur. Au reste, désirez-vous plus de lumière sur ce point? J'en puis faire le sujet d'un article. Il intéresserait beaucoup le public spécial qui lit certaines revues rédigées surtout par des jésuites ou des dominicains. Voulez-vous

demander aux uns ou aux autres, à votre choix, de publier cette étude ? Elle n'ennuierait pas leurs lecteurs.

En attendant, je ne retrancherai point de mon texte le mot que vous contestez. Il tient une bien petite place dans le chapitre *Jésuitisme et Jansénisme,* et tous les lecteurs croiront que, s'il y a là quelque chose à reprendre, ce n'est pas sur ce mot que vous auriez dû vous arrêter. Vous dites, il est vrai :

> Quant aux aménités que M. Houtin répand contre l'abbé de Solesmes à propos de cette polémique, il est inutile de les relever ; elles ne méritent que le dédain (p. 415).

Votre Paternité a-t-elle eu raison de prononcer le mot de *dédain* à propos d'un de mes chapitres les plus importants et les plus documentés ? Le sentiment qui s'exprime de cette façon après cinquante pages de réfutation ne risque-t-il pas d'être pris pour de l'impuissance ? Oui, celui qui se sent vraiment le droit d'avoir du dédain se montre plus bref.

Je ne relèverai plus qu'un point. Après avoir parlé de l'opuscule du chanoine sur la Salette, vous ajoutez :

> Que n'a-t-il pas dit dans son manuscrit le plus volumineux, mais resté inédit, dont le titre seul dénote les tendances ? (*Rev.*, p. 416).

Toujours les procès de tendances contre les vivants et les morts ! Mon Très Révérend Père, comment pouvez-vous parler ainsi de cette œuvre que vous ne connaissez que par son titre *Les Néo-catholiques* ? Comment pouvez-vous vous exclamer au sujet de ce que le chanoine y dit ou n'y dit pas ? Me citeriez-vous une seule ligne de ce manuscrit ? Me diriez-vous même où il se trouve ?

Tels sont les principaux points de votre critique sur

lesquels je crois devoir revenir. Vous les avez enchâssés dans un texte où vous reprenez en sous-œuvre l'histoire que j'ai racontée, comme si vous la saviez d'avance ou comme si vous en possédiez les documents. Cette narration diffère de la mienne et je proteste ici tout simplement contre votre récit qui fourmille d'inexactitudes, que je ne veux point prendre la peine de relever une à une. En voici des échantillons cependant. Vous dites de M. Bernier (p. 403) ; « Son mémoire sur l'*État et les Cultes* et le bruit qui circulait de son élévation à l'épiscopat l'avaient mis en relief », et vous expliquez par là qu'il ait pris part à une importante réunion épiscopale en juillet 1848. En juillet 1848, on ne savait pas encore que M. Bernier fût l'auteur de cette brochure. Ce fait, ainsi que la proposition à un évêché, ne fut divulgué que vers la fin du mois de septembre par l'indiscrétion de Bordillon. — Vous faites une citation (p. 404), que vous attribuez faussement à une lettre adressée à Freslon. — Même page, vous me chicanez pour avoir écrit : « Rome prenait partie pour l'infime minorité des évêques, ceux qui n'avaient pas adhéré au mémoire. » Mon Père, soixante-deux évêques de France avaient envoyé leur adhésion le 15 avril 1849. En supposant que les autres n'aient pas répondu plus tard ou aient tous répondu négativement, quelle proportion constituaient-ils à cette époque dans l'épiscopat français? Enfin, Mon Très Révérend Père, pour avoir plus facilement raison de mon texte, vous allez jusqu'à forger des citations dont je n'accepte aucunement la responsabilité. Par exemple, après avoir reproduit, en les coupant et en les tronquant, quelques lignes (p. 416) de mon cru, vous m'en prêtez trois qui sont du vôtre. Vous ajoutez *entre guillemets* : « Aux yeux de M. Bernier, son opuscule, on le voit, était une lumière qui devait éclairer l'épiscopat français sur l'honneur de l'Église et le progrès de la foi. » Je n'ai pas dit cela. Ailleurs vous me prêtez bien pire. Je le constate sans aucune surprise, et les

lecteurs de la *Controverse de l'Apostolicité* ou de *Henri Bernier* n'en seront pas plus étonnés.

II

Les très nombreuses inexactitudes de détail où vous êtes tombé dans l'étude de mon travail me font assez comprendre que vous n'en ayiez point aperçu le véritable sens.

Quel que soit le jugement que l'on croie devoir porter sur un personnage, si l'on veut en écrire la vie ou simplement en tracer l'esquisse, il me semble nécessaire de chercher en tout et partout son point de vue, de reconstituer le mobile de ses actions, la logique de ses raisonnements, d'entendre et même de parler sa langue. C'est ce que j'ai essayé de faire pour ce dernier gallican. J'ai tâché de me remettre dans son temps, dans son milieu, dans son état d'âme. Je suis entré dans des pensées, des considérations, des hypothèses gallicanes, où, le plus souvent que j'ai pu, j'ai employé des expressions empruntées au chanoine Bernier lui-même. Ayant à raconter des choses mortes, à moins de vouloir rebuter mes lecteurs dès la première page, je devais ressusciter ce monde disparu.

Vous vous êtes imaginé qu'il vivait encore, que je le continuais, et vous m'avez dénoncé avec la vigueur d'un inquisiteur de la bonne époque. Cette illusion n'a rien de troublant pour moi ; elle pourrait seulement m'émouvoir si d'autres l'avaient partagée.

J'ai déjà usé du même procédé critique — excusez-moi d'exprimer franchement la chose et le nom, mon Très Révérend Père, quoique les deux vous soient également odieux, — j'ai déjà usé du même procédé dans mes autres publications, et assez avantageusement, je crois. On trouve généralement que ma *Controverse* explique bien la men-

talité des écrivains légendaires et celle des vrais historiens. Tous ceux qui ont connu dom Couturier ont jugé très exact le portrait que j'en ai tracé ; il n'y a eu de mécontents, comme aujourd'hui, que ceux dont mon exactitude dérange les petites affaires. Mais, de même qu'aujourd'hui vous me prenez pour un gallican à cause *du* Bernier, lorsque l'histoire du second abbé de Solesmes parut, beaucoup me prirent pour un moine et — le croiriez-vous, mon Très Révérend Père ? — beaucoup prophétisèrent mon entrée prochaine dans votre congrégation.

Je vous entends me dire qu'il est éminemment louable de représenter ainsi les orthodoxes et les saints, mais qu'il est scandaleux, dangereux et d'un esprit faux de se servir du même moyen pour les hérétiques et les « réprouvés ».

Il y aurait beaucoup à causer là-dessus, mon Très Révérend Père. J'aime mieux ne pas commencer. Cependant, tout en voulant revivre le vieux chanoine, je n'ai point cessé de répéter et d'insinuer qu'il était gallican et que le gallicanisme est mort. Était-il besoin d'ajouter partout et bruyamment que les morts ne ressuscitent pas ? Votre Paternité aurait-elle été satisfaite ? J'en doute. En tout cas, elle m'a paru mettre un soin tout particulier à ne jamais voir ou comprendre les expressions qui montrent que je ne suis pas du tout la même personne que le chanoine Bernier. Pourquoi, par exemple, lorsque je marque ses erreurs, vous écriez-vous : « M. Houtin lui-même signale cette allusion déplacée ! (p. 391, note 1) » ; « de l'aveu de M. Houtin ! (p. 415, note 2) »..... Ma manière de parler aurait dû vous mettre sur la voie. Comment avez-vous pu prendre pour des dithyrambes des pages où l'admiration est fort tempérée ?

Comment me reprochez-vous de ne pas toujours blâmer le chanoine Bernier quand vous ne m'avez pas reproché de ne pas blâmer ou même de ne pas discuter, comme ils

le méritaient, quelques actes et quelques opinions de dom Couturier ? Dans l'une et l'autre biographies, autant que je l'ai pu, je suis resté fidèle au principe *ad narrandum*. Pourquoi transformez-vous l'une en un scandale, quand vous avez laissé passer l'autre ?

Je pense que vous ne maintenez pas vos accusations de gallicanisme, et c'est pourquoi je n'insiste pas. Mais, si vous n'étiez point satisfait de ces explications, croyez bien que je ne me refuserais pas à les reprendre ou à en ajouter de nouvelles. Permettez-moi cependant encore d'observer que l'exercice de votre bon zèle à mon endroit ne me semble pas seulement peu fondé, il me paraît souvent singulièrement audacieux. A moins qu'elle ne me croie mal renseigné, je dirais par moments que Votre Révérence avance une affirmation uniquement pour être réfutée, et qu'elle me lance des traits uniquement pour que, d'un coup de main, je les pare et les lui retourne. — Dans la grêle de ceux dont il vous a pris fantaisie de m'accabler, il y en a deux que je ne puis pas honnêtement me dispenser de vous renvoyer. Oh ! je les renverrai seulement *de votre côté*, mon Très Révérend Père, n'aimant point les représailles, et sans chercher à vous viser personnellement, ce qui me serait beaucoup plus facile que vous ne pensez et ce qui me serait incontestablement permis après les libertés que vous avez prises.

Vous citez (page 405) un de mes mots gallicans sur « l'heure de l'unité et de la centralisation » romaines. Et vous ne craignez point d'user de sarcasme contre l'historien de dom Couturier. Le R. P. dom Besse était bien autrement prudent quand il exprimait son regret de trouver dans la vie du second abbé de Solesmes quelques constatations sur son opposition au couronnement de cette centralisation. « Y avait-t-il, disait votre confrère, y avait-il à consigner dans un ouvrage destiné au public des sentiments exprimés dans l'intimité de la conversation ou d'une correspondance

épistolaire ? » Là-dessus un autre bénédictin prit la plume pour m'envoyer ces quelques lignes :

Assurément vous n'auriez mécontenté personne en taisant ce point délicat, mais à ce compte le rôle de l'historien n'est plus de consigner le fond des choses dans leur intègre vérité, mais d'étaler un dehors incomplet, raccourci, et souvent faux et trompeur... Il y a mieux à faire que nos pieux et quelque peu hypocrites devanciers qui n'osaient pas dire. Si la charité y perd, la vérité y gagnera et, la vérité gagnant, il faudra bien un jour ou l'autre que les corrects d'apparence se résignent à le devenir au plus intime d'eux-mêmes [1].

Il y a encore une page que vous attaquez bien témérairement, que vous citez bien perfidement. Vous avez écrit ceci après ce qu'il vous a plu d'en reproduire :

Un prêtre catholique ose s'approprier les sentiments d'un homme illustre, mais égaré par la passion de la colère, sous une influence funeste qui a conduit à l'apostasie ceux qui l'exerçaient, et, en l'année 1900, il écrit que le triomphe de la vérité sur l'erreur, sanctionné par le Concile œcuménique du Vatican, n'est dû qu'à *l'amour des nouveautés, à la vogue et à l'engouement*, produits « sous l'influence d'un prêtre breton dégradé par l'orgueil, et d'un noble piémontais *passionné pour des opinions* « fausses ». Ce n'est plus M. Bernier qui parle, c'est son panégyriste qui s'approprie ces idées condamnables et en prend la responsabilité devant le public. Dom Guéranger est vengé par les excès de son détracteur (p. 414).

Eh bien, mon Très Révérend Père, ce passage, non pas celui que vous arrangez, mais celui qui se trouve réellement dans mon texte, ce passage ne me semble, en effet, ni assez clair, ni assez courageux. Il n'est même pas d'un homme avisé. Pour être exact en montrant jusqu'au bout la liaison des idées et l'évolution des partis, pour être un historien inattaquable dont on n'ose toucher ni le texte ni

[1] Lettre du 29 janvier 1900.

la personne, voici ce que, sans aucun doute, j'aurais dû écrire, et voici la correction que je vous soumets pour mon livre :

Rome répétait sans cesse ses censures, aux grands applaudissements des ultramontains de plus en plus nombreux, et déjà on pouvait entendre, sous différentes formes, un cri de stupeur : « De tous les mystères que présente en si grand nombre l'histoire de l'Église, je n'en connais pas qui égale ou dépasse cette transformation si prompte et si complète de la France catholique en une basse-cour de l'anticamera du Vatican [1]. » Comme rien ne faisait prévoir encore que l'auteur de ce jugement, qui n'a pas été dépassé par la rage des vieux gallicans, le comte de Montalembert, arriverait au même point que ses anciens ennemis, la transformation n'avait point atteint ses phases les plus curieuses. Mais qu'aurait pensé *le* Bernier s'il avait pu lire cette lettre de l'archevêque Lavigerie, écrite le 12 mars 1881 : « Nos ardentissimes... sont dans la voie des Tertullien, des Jansénius, de la Petite Église, et de tous ceux qui se sont permis de juger que le Pape, quel qu'il fût, était trop modéré, ou trop prudent, ou trop conciliant. » Qu'aurait pensé *le* Bernier si on lui eût prédit qu'un de ces bénédictins de Solesmes devenu cardinal, quinze ans seulement après le concile qui anéantissait le gallicanisme, quatre ans après le pronostic de l'archevêque Lavigerie, outragerait publiquement un pape dont la direction ne serait pas conforme à ses propres idées et appellerait lui aussi « basse-cour du Vatican » l'épiscopat obéissant à Léon XIII ? Alors les bénédictins seront traités de gallicans et de jansénistes !... Mais laissons passer encore un peu de ce temps qui consacre les vraies gloires et permet de juger si les origines d'une œuvre ne recélaient pas quelque mauvais principe... Six ans plus tard, et seize ans après la mort de dom Guéranger, Solesmes sera visité par un enquêteur apostolique et les deux abbayes devront souscrire un formulaire, un formulaire de cinq propositions comme celui que Solesmes avait tant reproché *au* Port-Royal.

[1] Montalembert à Doellinger, lettre du 7 novembre 1869.

Je n'en dirai pas davantage, mon Très Révérend Père. Tout hérétique que je suis, je n'ajouterai pas : « Le chanoine Bernier était vengé! » car une telle pensée me paraît indigne d'un chrétien, car cette faillite a entraîné la ruine de mes illusions...

III

Non content de dénoncer mon gallicanisme, vous ne cessez de m'attaquer sur un autre terrain : celui de la délicatesse la plus vulgaire. Vous m'accusez, mon Très Révérend Père, « d'user et d'abuser contre tout droit » de « lettres absolument intimes et secrètes » (*Revue*, p. 236, 406). « Par suite de je ne sais quelle trop grande complaisance, dites-vous, M. Houtin a eu communication de la correspondance de dom Guéranger et de ses plus célèbres disciples et amis conservée dans les archives de Solesmes. » (*Ibid.*, p. 236.) De qui donc Votre Paternité incrimine-t-elle ici la « trop grande complaisance » ? Oserai-je vous demander si l'on vous trouvera très délicat de mettre des tiers dans la querelle que vous me cherchez ? Même le trouvera-t-on prudent ? Ici, les choses deviennent singulièrement complexes ; Votre Révérence n'aurait pas dû l'oublier.

Ensuite le reproche que vous me faites ne me paraît pas un habile moyen de me déconsidérer. Le chanoine Bernier est mort en 1859. Est-il encore trop tôt pour dire la vérité si pleine d'enseignements qui se dégage de sa vie ? Faut-il attendre que sa légende soit fixée, que les documents qui le concernent aient été pillés, dispersés, supprimés ? Tout gallican qu'il fût n'a-t-il pas droit à une certaine justice ? Vous me reprochez d'avoir publié les lettres échangées à son sujet entre les ultramontains, mais vous ne me reprochez pas d'avoir publié ses lettres à lui, ses

lettres les plus intimes, celles qui pouvaient lui faire le plus de tort, celles que vous exploitez contre lui. Si le bloc lui eût été absolument défavorable, vous auriez sans doute éprouvé une grande consolation à voir l'hérésie une fois de plus complètement vilipendée et la gloire de votre cher père, s'il se peut, légèrement augmentée. Peut-être même m'auriez-vous félicité. Le public se montre plus impartial. Aussitôt après votre premier article, on a fait cette remarque : « La grosse question n'est pas de savoir si M. Houtin a été indiscret, mais s'il a dit la vérité. »

Je pense avoir suffisamment démontré que j'ai le droit de ne pas m'affecter des jugements que vous portez contre moi. Mais, de son côté, Votre Paternité a-t-elle le droit de s'exprimer comme elle l'a fait, non sur mes écrits abandonnés à la libre critique, mais sur ma personne? Vous auriez dû produire au moins les preuves de vos accusations. Veuillez le faire ; la réponse ne me coûtera pas plus d'embarras que cette lettre d'aujourd'hui.

Désirez-vous une justification publique? Devrai-je l'insérer dans la *Revue de l'Anjou*. Vous suffit-elle? Ou, puisque vous préférez vous adresser aux catholiques de la France entière (*Revue*, p. 417), choisissez-vous une revue éditée à Paris?

Désirez-vous que la démonstration reste privée? Je puis vous montrer mes documents, autographes et copies. Parmi celles ci vous en trouverez qui vous intéresseront beaucoup; vous verrez qu'elles étaient bien destinées à la publicité; vous en reconnaîtrez la manière et la main. Je me ferai un devoir de vous donner toutes les explications complémentaires, et je les justifierai par l'exhibition de trois ou quatre lettres, si vous ne jugez pas que ce soit « user et abuser contre tout droit » de ma correspondance. Puis-je vous proposer davantage?

Je m'arrête là, mon Très Révérend Père.

La suite de mes publications montrera combien j'ai été exact et modéré dans le fond de cette réplique. Quant à la forme, si j'ai manqué, ici comme ailleurs, aux expressions de vénération auxquelles vous ont accoutumé votre saint habit et l'illustre nom de votre ordre, pardonnez-le à ma jeunesse. Elle aime à rire parfois pour se tenir l'âme saine et de bonne humeur. Elle s'indigne parfois si douloureusement de constater partout et toujours l'organisation du pieux mensonge. Pour qui croit à l'objectivité de la vérité et de la sainteté, c'est un spectacle si ridicule et si navrant que la manière dont on autorise la parole des sceptiques : « L'homme fait la vérité de ce qu'il croit et la sainteté de ce qu'il aime » !

A. Houtin.

LA MARIÉE DE LA MORT

— Ah, c'est toi !

— C'est moi.

— Oh ! la fichue rencontre ! m'écriai-je en riant ; et tout endormi encore je sautai au cou de mon vieil ami Uniac de Penfao qui venait inopinément m'arracher au sommeil sur les onze heures de relevée dans mon petit appartement de la rue d'Anjou. Nous étions séparés depuis trois ans : trois ans pendant lesquels il avait couru le monde en qualité d'enseigne de vaisseau, tandis qu'au sortir du régiment je gaspillais, sur le pavé de Paris, ma fortune et mon temps.

Entre jeunes gens, même entre amis intimes, on ne s'écrit guère. Comment vous confier au papier, fugitives impressions d'un cœur de vingt ans, rêveries sans but, espoir sans nom, toujours déçus, toujours renaissants avec la vigueur de l'herbe dans le sol vierge de la pampa ! Pour se comprendre, s'épancher, il faut attendre que la terre un peu épuisée ne produise plus que les moissons qu'on y sème... Mais nous étions encore, paraît-il, au temps de la folle avoine car nous n'avions pas échangé, durant cette longue séparation, le plus laconique billet. Non, certes, par oubli, car, débarqué depuis seulement quatre jours, Uniac accourait chez moi après une halte au château de Trécesson où son père s'était éteint l'année précédente.

La joie de ce retour imprévu me réveilla complètement, et, comme il arrive après les longues absences, j'examinai mon ami avec une curiosité un peu anxieuse. Aucun changement notable n'était survenu dans ses traits, son œil limpide aux profondeurs bleues, qui semblait toujours chercher l'au-delà des choses, avait gardé cette expression candide qui contrastait si étrangement avec sa virilité d'aspect ; sa barbe frisée encadrait, comme jadis, l'ovale de son visage, laissant à découvert ses joues légèrement bistrées par les lointains soleils. Pourtant, une particularité me frappa : parmi ses cheveux châtains, dont deux boucles rebelles avançaient sur le front laissant à découvert de larges tempes de penseur, se détachait comme une aigrette, une mèche toute blanche. Il saisit la direction de mon regard et sourit tristement :

— C'est une poulie qui m'est, une belle nuit, tombée sur la tête. Je devais être tué, j'en suis quitte pour quelques cheveux blancs et m'en préoccuperais fort peu, si cette marque n'indiquait que tu as devant toi le dernier des Penfao.

Je le regardais stupéfait.

— C'est toute une histoire que je te raconterai plus tard. En attendant, parlons de toi. Tu as donc donné ta démission?

— Mon Dieu oui : mes chefs m'ennuyaient et je le leur rendais avec usure. Je n'avais d'ailleurs aucun avancement à espérer, m'étant attiré l'animadversion d'un vieux maréchal très influent.

— Allons, de quelle sottise t'es-tu encore rendu coupable ?

— Oh ! rien du tout, une gaminerie. Quand Mentor n'est pas là, Télémaque s'éprend d'Eucharis, ajoutai-je faisant allusion à nos surnoms de collège.

— Il y avait une Eucharis ? demanda Uniac avec un sourire légèrement ironique.

— Pas du tout. Figure-toi, mon cher, que c'est une

carpe qui a brisé ma carrière, cela t'étonne? Mais les petites causes produisent de grands effets : Souviens-toi du caillou de Cromwell. Bref, voici la chose. On m'avait nommé au poste, très envié, d'aide de camp du maréchal X..., un vieux guerrier jaloux comme Othello de la charmante jeune femme qu'il a épousée en seconde noces.

Pendant tout un hiver, mon service marcha supérieurement. Le maréchal est un sportmann enragé : nous montions à cheval tous les jours, nous causions cheval tous les soirs, je me sentais pousser des jambes de devant. L'été venu, nous partîmes pour la campagne et je vécus beaucoup plus intimement avec mon chef. Le château de la Paluelle, que possède en Berry le maréchal, est une splendide demeure xve siècle, qui me plut tout d'abord à cause des eaux vives qui l'entourent. Ma chambre donnait justement sur les douves. J'entrevis de délicieuses heures passées en tête à tête avec une ligne ; étant, comme tu le sais, le plus bavard des hommes, j'ai, sans doute par amour du contraste, un culte pour le plus muet des animaux. Dès le premier jour de mon arrivée, il devint évident pour moi que le rendez-vous habituel de mesdames les habitantes des eaux se trouvait justement au-dessous de ma fenêtre. Je suivais leurs ébats d'un œil de convoitise, regrettant de ne pouvoir entamer l'entretien à l'aide d'une ligne ; j'avais déjà perfidement jeté dans l'eau profonde un célèbre appât, une des plus belles inventions modernes qui résout par la purgation le difficile problème de donner de l'appétit au paresseux estomac des carpes. Ni Pascal ni Newton n'eussent trouvé cela. Bref, je me forgeais une félicité à faire pleurer de tendresse, lorsque le seigneur du lieu vint d'un mot anéantir toutes mes espérances.

— J'espère, mon enfant, me dit-il paternellement, que vous ne vous ennuierez pas trop ici. Nous avons chevaux à l'écurie, lapins dans le parc, perdrix et faisans un peu partout ; en automne, nous chassons à courre deux fois par

semaine, et toutes nos voisines sont jolies. Je ne vous demande qu'une chose : c'est de respecter mes carpes; contemporaines de celles de Fontainebleau, elles me sont aussi chères que l'honneur de ma femme.

On reçut beaucoup au château cette année-là. Tu sais le rôle des aides de camp en semblable circonstance : la maréchale avait sans cesse recours à moi pour l'organisation des plaisirs offerts à ses invités. Je crus m'apercevoir que son mari suivait d'un œil inquiet les progrès de ma faveur. Le ciel n'était cependant pas plus pur que le fond de mon cœur ; certes Mme de X... est une délicieuse femme dont les charmes s'agrémentent de cette petite pointe de coquetterie qui ne messied à personne, mais je n'ai jamais su conduire deux intrigues de front et j'étais au fond beaucoup plus préoccupé de mes voisines des douves que de ma séduisante hôtesse. Ces diables de carpes m'ensorcelaient positivement : elles avaient des façons insultantes de dormir au soleil, de glisser à fleur d'eau en agitant à peine leurs nageoires rouges; puis elles disparaissaient tout à coup en traçant de grands cercles, ou s'enfonçaient lentement dans l'eau dormante comme des magiciennes dans leur palais de cristal.

Sans la comédie de société, un séjour à la campagne resterait un peu terne : Mme de X... décida donc un jour que nous interpréterions devant tout le voisinage cette délicate pièce de Pailleron, qui s'intitule l'*Étincelle*.

Quoique médiocrement satisfait de cette résolution, le maréchal, en mari bien appris, n'osa rien dire et se contenta d'assister à toutes les répétitions.

Nous obtînmes un véritable succès. La nuit qui suivit la représentation, je fus réveillé, vers les quatre heures du matin, par un rêve bizarre : une carpe faisait retentir à mon oreille les éclats de rire à la fois douloureux et moqueurs dont est parsemé le rôle de l'héroïne. Pour finir cette obsession, je me mis à la fenêtre. Le soleil se levait, mes

ennemies étaient là, narguant mon infortune. Cette fois je n'y tiens plus et, saisissant une ligne à rouet apportée de Paris à tout hasard, je l'amorce d'une mouche artificielle et la laisse doucement glisser le long du mur. Cinq minutes plus tard, une vigoureuse secousse m'annonce qu'une carpe énorme est prise et après une série de manœuvres habiles la voici dans ma chambre.

A peine sur le parquet, cette diable de bête reprend vie et se met à exécuter avec une incroyable vigueur ce qu'on appelle si justement des sauts de carpe. Une horrible angoisse m'étreint : si le maréchal, dont la chambre est au-dessous de la mienne entend ce tapage! Et en effet, voici qu'un pas lourd résonne dans l'escalier. Que faire de ma pêche? La rejeter par la fenêtre, abandonner ma prise? Jamais. Les pas se rapprochent... Affolé, je saisis le corps du délit et... je l'enfouis sous ma couverture.

Il était temps. La porte s'ouvre. Le maréchal s'avance vers moi, les yeux furibonds, la face congestionnée, tout essouflé de son ascension rapide.

— Que se passe-t-il donc? s'écrie-t-il.

— Mais rien, maréchal; j'avais un cauchemar, je me suis levé.

— Et vous battez des entrechats dans votre chambre? continue-t-il d'une voix tonnante pendant que son regard inspecte rapidement l'appartement?

Tout à coup, ses traits se décomposent, son regard fixe le lit qu'agitent les convulsions de la maudite bête. Il s'élance, soulève le drap d'un geste tragique et... la carpe délivrée bondit à ses pieds. Poussant un formidable juron, mon chef s'engouffre dans l'escalier sans ajouter un mot. Il ne m'a jamais pardonné cette alerte, et j'ai donné ma démission.

Uniac, qui m'avait écouté en riant, haussa doucement les épaules. Nous nous étions connus à la rue des Postes, lui, déjà raisonnable, réfléchi, quelque peu rêveur; moi,

léger comme le papillon, inconstant comme l'oiseau-mouche, voletant dans la vie sans autre ambition que de faire étinceler au soleil les côtés brillants de ma nature primesautière.

Malgré, ou peut-être à cause de ces dissemblances, nous nous étions liés. Au sortir des bancs, nos voies se séparèrent. En vrai Breton, il aimait passionnément la mer, l'immensité des landes natales lui avait donné la nostalgie des vastes horizons. Tandis qu'il entrait au Borda, je pris le chemin de Saint-Cyr, visant les épaulettes d'argent et la veste bleue des hussards. Mon imagination ne me présentait pas d'avenir plus séduisant que celui de l'officier de cavalerie avec sa vie de fêtes, de chasses, de carrousels, que se disputent le cheval et la femme.

Mon enthousiasme hélas! dura peu. Je n'aimais que mon uniforme et pas du tout mon métier. Aussi, lorsqu'un peu blasé sur les joies du premier galon j'entrevis la discipline austère, fermant la porte aux folles parties et aux plaisirs trop bruyants, je me révoltai contre cette marâtre. D'autres aspirations, d'ailleurs, s'éveillaient en moi. Le trop-plein de ma verve débordait en abondantes productions littéraires : nouvelles, poésie, roman, théâtre même, j'effleurai tout avec témérité. Comment surveiller le pansage en élaborant une description poétique, faire le cours aux recrues quand on débrouille quelque intrigue savamment ourdie? Je saisis donc le premier prétexte venu pour troquer ce sabre, tant désiré naguère, contre la plume d'un écrivain d'aventure. La précoce sagesse d'Uniac m'eût sans doute éclairé sur la valeur de cet échange trop analogue à l'aventure de Jean le sot, lequel, comme chacun sait, céda son bon cheval contre une flûte de roseau dont il ne savait tirer aucun son. Mais Mentor naviguait alors dans l'Océan austral et ne connut ma détermination qu'en allant s'enquérir de mon adresse dans les bureaux du ministère.

— Que fais-tu maintenant? demanda tout à coup mon ami en inspectant ma chambre comme s'il eût voulu d'un coup d'œil se rendre compte de mes habitudes.

— J'écris, répondis-je d'un air légèrement fat.

Il me regarda surpris, pendant qu'un sourire malicieux se jouait sur ses lèvres. Je crus en saisir le sens.

— Toi aussi! m'écriai-je. J'aurais dû m'en douter : qui pouvait, sinon toi, signer Yves de Trécesson? Mes compliments, mon cher, tu es en train de conquérir ta place au soleil : on s'arrache tes œuvres.

— Vraiment? reprit-il avec une indifférence qui me parut exagérée. On ne trouve pas trop insensées mes rêveries d'homme de mer, trop ternes mes éternelles descriptions d'eau bleu, de ciel bleu, de marins bleus dans une atmosphère bleue? Je ne suis cependant guère réaliste, moi, le côté poétique des choses me touche plus que l'écœurante réalité.

— Comment ne t'ai-je pas reconnu plus tôt? Tu m'as tant de fois parlé de la marine, tant de fois décrit ces types de matelots que tu fouilles avec un réel talent! Grands enfants qui savent se dévouer mais ne savent pas se conduire, qu'il faut voir à l'œuvre une nuit de tempête, ne jamais entendre un jour de beau temps. Tu les fais aimer, ces pauvres gens, tu leur rends cette auréole de désintéressement et de poésie trop cachée par leur écorce brutale. Décidément, j'aurais dû te suivre dans le *grand corps*.

Uniac haussa légèrement les épaules.

— Tu n'y serais pas resté longtemps, avec ton horreur de l'isolement.

Je baissai la tête, un peu confus devant cet argument sans réplique.

— Ton congé est-il long, cette fois? demandai-je en manière de diversion.

— Trois mois, s'il ne survient pas quelque nouvelle entreprise coloniale.

— Et où comptes-tu les passer ?

— Un peu avec toi, si tu le permets, beaucoup à Trécesson où il me reste pas mal d'affaires à régler.

— A Trécesson ! tout seul ! m'écriai-je avec un effroi véritable.

— Certainement, puisque mon pauvre père n'est plus. Penses-tu que j'aie besoin d'un homme de compagnie ?

Je n'en revenais pas. Quoi ! ce riche et beau garçon, maître de son temps et de sa fortune, aurait le courage d'abandonner Paris, de tourner le dos à sa renommée naissante pour s'ensevelir tout vif dans un manoir breton ? Mentalement je me promis de tenter l'impossible pour empêcher la réalisation de ce projet saugrenu.

Je connaissais Trécesson, vieux donjon triste à mourir, qui s'élève au milieu d'un étang dont les brumes humides collent aux murailles toute une végétation parasite. Un pont-levis flanqué de deux tours, que réunit une galerie aux vitrages plombés, donne accès dans la cour, fermée sur trois côtés de hautes façades à l'aspect claustral. En face du porche une terrasse, plantée d'une double rangée de tilleuls taillés en charmille, longe le bord de l'eau et permet de prendre l'air sans sortir de l'île. Au-delà de l'étang, rien que des landes et de grands bois reliés à la forêt de Paimpont dont ils faisaient autrefois partie. C'était là qu'Uniac était né, là que s'était écoulée son enfance, et j'attribuais à ces sites mélancoliques entre tous l'étrangeté de cette nature rêveuse et concentrée qui déroutait ma verve provençale.

Comme tous les Bretons, il aimait follement son pays et me l'avait présenté comme un éden, par une journée de novembre, au moment de mon entrée à Saint-Cyr. J'y gagnai une forte fièvre et presqu'un accès de spleen ; je vois encore les taillis coupant l'horizon de leurs masses couleur de rouille et secouant au vent d'automne leurs branches flexibles, tandis que des bancs de brouillards

dormaient à la surface des étangs ou lentement et comme à regret rampaient aux flancs des vallons. Les feuilles d'or pâle des vieux tilleuls de la terrasse tombaient une à une dans l'eau profonde, mêlées aux fleurs fanées de quelques rosiers grimpants ; et sur tout ce paysage planait l'énervante tristesse des choses noyées dans la brume. Nos longues promenades à cheval dans la forêt de Brocéliande, dont mon ami connaissait tous les détours et me narrait toutes les légendes, n'étaient point faites pour réchauffer une friteuse cigale qui regrettait ses lauriers roses, ses rochers dorés par le soleil et cette atmosphère embaumée qui enveloppe la Provence, voile son aridité et lui vaut son joli nom de *gueuse parfumée*.

Un jour que la pluie tombait avec plus de persistance encore que d'habitude, j'avais demandé à Uniac de visiter en détail le château, dont je ne connaissais qu'une partie.

— L'autre aile, me répondit-il, est inhabitée depuis le siècle dernier, et il s'y est passé d'étranges choses. Viens cependant, si tu n'as pas peur des chauves-souris.

Après avoir suivi la galerie vitrée qui règne au-dessus du porche, nous traversâmes plusieurs salles complètement abandonnées, où le jour filtrait à peine à travers les volets disjoints, et brusquement, ouvrant une haute porte de chêne, il me poussa dans une vaste chambre plus éclairée.

Je ne pus retenir un cri de surprise. La lumière pâle et grise des jours d'hiver bretons tombait sur le portrait en pied d'une ravissante jeune femme à la chevelure blonde, aux grands yeux un peu hagards, cerclés de bistre. A ses longs voiles blancs on eût dit une mariée si, drapés comme un suaire, ils n'eussent évoqué plutôt l'idée d'un fantôme.

Questionné par moi sur cette œuvre étrange, qui me causa une des plus poignantes impressions de ma vie, Uniac me conta l'histoire suivante :

A la fin du siècle dernier, le châtelain de Trécesson, son

arrière-grand'père, était un joyeux garde du corps, artiste à ses heures, qui eut la gloire de manier le pinceau devant Greuze et de mériter les éloges du maître. Grand amateur de plaisir et de folles équipées, maître à vingt ans de sa fortune, il menait joyeuse vie à Versailles et, pendant ses congés, venait à Trécesson courir le cerf et le loup, en compagnie de nombreux camarades qui réveillaient un instant la solitude endormie du château.

Ce fut durant un de leurs séjours, qu'un braconnier, à l'affût du chevreuil dans les taillis de M. de Penfao, entendit au loin, sur la route de Rennes à Ploërmel, le roulement d'une voiture qui ne tarda pas à s'engager dans le chemin de traverse des bois de Trécesson. Son premier soin fut de grimper dans l'arbre au pied duquel il s'était blotti. A peine y était-il installé, qu'une berline, attelée de quatre chevaux, s'arrêtait court au pied de son refuge. A la clarté de la lune, il en vit descendre deux hommes masqués, enveloppés de longs manteaux ; ils entraînaient violemment une femme en grande toilette de mariée; un serviteur suivait, portant des bêches.

L'étrange cortège franchit le fossé de la route et s'enfonça dans le bois. Du haut de son observatoire, le paysan, glacé d'épouvante, entendit la jeune femme supplier « ses frères » d'épargner sa vie ; elle se traînait à leurs pieds, pendant que lentement, dans la terre durcie, se creusait une fosse. Insensibles à ses larmes, les deux bourreaux la précipitèrent, après une résistance désespérée, dans le trou béant ; la terre recouvrit sa robe blanche d'épousée. Ils s'éloignèrent au galop.

Fou de terreur le paysan descendit de son observatoire et courut raconter à sa femme l'effroyable spectacle dont il venait d'être témoin. Celle-ci lui reprocha de n'être pas venu au secours de la victime et l'entraîna vers la forêt, mais, arrivés au lieu fatal, le courage leur manqua pour ouvrir cette tombe. S'ils allaient être surpris ! Ne les

accuserait-on pas d'avoir commis le meurtre? Tous deux, réflexion faite, coururent au château.

M. de Penfao et ses amis avaient pris un cerf dans la journée et, fatigués d'une longue course, s'étaient retirés de bonne heure. Tout dormait lorsque le bruit sourd du marteau de la porte, frappant à coups précipités, retentit dans la nuit avec un bruit sinistre. Un domestique, croyant à quelque voyageur égaré, peut-être poursuivi par les loups — chose assez commune en Bretagne, à cette époque — descendit précipitamment et, au récit des deux paysans, courut prévenir son maître. En un instant tout le monde fut sur pied ; on partit avec des hommes munis de torches et de pelles. Il fallut des précautions infinies pour enlever la terre qui recouvrait la jeune femme. Son corps inerte fut placé sur un brancard et transporté à Trécesson; elle semblait privée de sentiment mais vivante encore. Le chapelain lui administra les derniers sacrements. La cérémonie achevée, elle se souleva tout à coup, ouvrit les yeux et regarda longuement M. de Penfao agenouillé près d'elle. Ses lèvres s'agitèrent, murmurant quelques paroles inintelligibles, puis elle retomba en arrière : elle était morte, morte en emportant son terrible secret!

Le châtelain de Trécesson resta bouleversé par ce tragique événement. Le sort de cette belle jeune femme, qui avait semblé l'implorer en mourant, devint pour lui une véritable obsession, sa bouche ne connut plus le sourire, son joyeux caractère fit place à une sombre mélancolie. Sous l'empire d'une préoccupation absorbante, il peignit, de mémoire, les traits de la morte, et les témoins de cette nuit affreuse reculaient d'effroi devant son œuvre saisissante; il fit élever un oratoire sur le lieu du crime, le corps de la victime y fut déposé et sa robe de noce, transformée en chasuble, servit chaque jour au saint sacrifice offert pour le repos de son âme.

Mais ce fut en vain qu'on rechercha les meurtriers; rien

ne révéla leurs traces et le plus profond mystère continua d'envelopper cette tragique histoire. On ne possédait d'ailleurs, pour tout indice, qu'une moitié d'agrafe de manteau, d'une forme bizarre, délicatement fouillée, ornée d'émaux et de perles fines et que la morte avait sans doute arrachée, dans la lutte, à l'un de ses meurtriers. Les joalliers consultés ne purent indiquer la provenance de cet étrange bijou, qui attestait l'opulence de son propriétaire ; l'un d'eux prétendit cependant y reconnaître une origine orientale ; mais, comme la justice n'eut connaissance, à cette époque, d'aucune disparition mystérieuse, elle renonça à des recherches stériles [1].

On était en 1789 ; des jours sombres se levaient pour la royauté. Le jeune garde du corps rejoignit son poste à Versailles où, quelques mois plus tard, cédant aux sollicitations d'un vieil oncle, qui lui reprochait de laisser son nom s'éteindre, il épousait Mlle de Lantifer. Il fut tué à l'armée des Princes, laissant un enfant de deux ans.

Sa veuve vécut cachée à Paris et ne vint à Trécesson que pour y élever son petit-fils — le père d'Uniac — resté lui-même orphelin au berceau. Elle ne permit pas qu'on touchât à la chambre de son mari, demeurée dans l'état où il l'avait laissée le jour de son dernier départ pour Versailles, mais elle n'y entra jamais par crainte de la *mariée de la mort* dont le portrait, suspendu dans cette pièce, s'animait parfois, disait-on, et avait une nuit révélé à son époux l'avenir des Penfao. Peu à peu, cependant, suivant les besoins du moment, on prit l'habitude de considérer comme un garde-meuble cette partie inhabitée du château ; un à un, glaces, fauteuils, tentures prirent le chemin de la galerie et le portrait resta seul dans son isolement plein de mystère.

Uniac me confia alors son rêve de coucher dans cet appartement lugubre, auprès de l'étrange tableau qui

[1] Tout ce drame est historique.

exerçait positivement sur l'observateur une sorte de fascination. Son père avait toujours refusé de souscrire à cette fantaisie : il ne parlait jamais du drame auquel son aïeul avait été mêlé et traitait de fables la croyance du pays à de prétendues prophéties concernant sa famille.

Tous ces souvenirs de mon séjour à Trécesson me revenaient en mémoire, mais je n'osais hasarder aucune question curieuse. Uniac causait de choses et d'autres avec un entrain que je trouvais peu naturel, obsédé que j'étais par la pensée qu'il me cachait quelque chose.

— Que fais-tu ce soir ? me demanda-t-il pendant que je me décidais paresseusement à risquer une jambe hors du lit.

— Ce soir ? Oh ! mon programme est très chargé. Je vais au théâtre applaudir ou siffler une pièce dont je dois rendre compte, puis j'ai un bal... chez qui donc ? Voyons cela.

Parmi un amoncellement de cartes imprimées je cherchais, comme un gourmet, le plat du jour.

— Tiens! mais tu connais l'amphytrion : Max de Prancé, notre camarade de la rue des Postes, aujourd'hui heureux époux d'une femme charmante qui ouvre ses salons pour la première fois. Veux-tu venir ? Il sera charmé de te revoir.

— Ce sera réciproque, j'accepte.

Nous passâmes la journée ensemble. Uniac fut d'une gaieté étourdissante. Je ne le reconnaissais plus et mes soupçons se confirmaient : cette joie apparente cachait certainement une grave préoccupation.

— Tu vois, me dit-il pendant que nous roulions vers la rue de Varenne où demeurait notre ami, je te reviens absolument civilisé ; je veux m'imprégner du monde jusqu'à complète saturation. Présente-moi à toutes les jolies femmes et à tous les hommes d'esprit.

Uniac mondain ! Je n'en croyais pas mes oreilles et supposai tout d'abord que, lassé de « l'exotisme », comme

disent les critiques du jour, il voulait essayer sa plume dans un roman parisien. Comme je lui faisais part de ce soupçon :

— Non, fit-il brusquement, je n'écrirai plus ; c'est toi qui raconteras un jour mon histoire.

Nous traversions alors le pont Royal, les longues files de reverbères se miraient dans la Seine formant comme l'avenue triomphale d'un palais de féerie, l'obscurité se parsemait de points lumineux, les feux des voitures passaient rapides sur chaque pont en se réfléchissant dans les eaux sombres du fleuve.

— On dirait des essaims de lucioles, reprit-il tout à coup, reprenant son masque d'insouciance, cela me rappelle nos tropiques, seulement là-bas les nuits sont plus belles.

— Et les femmes aussi ?

Il haussa les épaules.

— Mauvais sujet ! Est-ce que je les regarde ? Je n'ai jamais aimé et n'aimerai probablement jamais, quoiqu'on me prédise qu'une grande passion brisera ma vie.

La voiture s'arrêta, nous étions arrivés et, un instant après, Uniac serrait la main de Max de Prancé, fort surpris de voir dans son salon un ami qu'il croyait à quelques mille lieues de là.

L'hôtel de Prancé, l'un des plus beaux du faubourg Saint-Germain, se prête merveilleusement aux réceptions du soir : l'enfilade des salons aboutit à une serre unique à Paris, véritable palais de verre abritant une forêt de palmiers. Les uns s'épanouissent en bouquet au sommet d'une tige droite comme un mât, mais rugueuse, hérissée, maussade comme un cheval de frise ; d'autres étalent ras terre leurs larges éventails et leurs touffes forment d'impénétrables ombrages. Ici les feuilles profondément incisées ressemblent tantôt à des lames de sabre, tantôt à des dards aigus embrochés sur un axe flexible — ce sont les violentes de l'espèce. Là elles s'arrondissent gracieuse-

ment en ombelles, ou se contournent en cornets, citernes providentielles du voyageur altéré. D'autres s'allongent, d'un jet puissant, vers le jour, reliées à la terre par de longues tiges brunes qui aspirent les sucs nourriciers et forment sous la verdure un inextricable fouillis de racines dont le sombre dédale rappelle les mystérieux abîmes du cœur humain. Merveilleusement éclairées à la lumière électrique, les profondeurs de cette forêt vierge offraient aux couples fatigués mille délicieux *retiro*.

— C'est à se croire sur les bords du Gange plutôt que sur ceux de la Seine, me dit Uniac que je surpris glissant un regard dans ce paradis terrestre.

— Tu y reviendras tout à l'heure, lui dis-je, laisse-moi d'abord te présenter à mes danseuses préférées. C'est une grande responsabilité que j'assume, car ces demoiselles sont sans pitié pour les « néophytes » ; mais j'espère que, grâce à ton talent de valseur, tu n'attireras pas la foudre sur ma tête.

Pendant qu'Uniac enlaçait une ravissante jeune fille blonde comme les blés, je me hâtai, pour lui ménager un succès, de semer en terrain favorable la nouvelle que l'officier de marine patronné par moi n'était autre que l'écrivain si goûté sous le pseudonyme d'Yves de Trécesson, dont les délicates productions faisaient battre tous les cœurs féminins. En comptant sur une prompte moisson de racontars je ne m'étais pas trompé. Une demi-heure plus tard on chuchotait sur le passage d'Uniac, et la princesse Savéli, une blonde hongroise fort admirée de mes contemporains, me saisissait au moment où par une série de manœuvres habiles j'allais gagner le fumoir, pour me dire de cette voix douce, mais sans réplique, que je ne connaissais que trop :

— Eh bien, Monsieur de Sorgues, ne me présenterez-vous pas ce soir cet ami dont tout le monde parle ?

Je ne pus que m'incliner en signe de soumission et me

mis en quête d'Uniac au lieu d'aller savourer une cigarette bien gagnée. La belle princesse, qui s'était installée dans la serre, l'accueillit avec son sourire le plus engageant et le fit assoir auprès d'elle. Une espèce de stupeur se peignit sur les traits de mon ami ; il devint très pâle et ne répondit tout d'abord que par monosyllabes aux phrases gracieuses qu'on lui adressait. Je crus deviner la raison de son trouble : Olga Savéli, la plus splendide créature que j'eusse jamais rencontrée, joignait à la beauté des formes et à celle des traits ce charme magnétique des races slaves dont les yeux bleus ou noirs fascinent comme l'abîme. Les siens étaient couleur pervenche ; un cercle de bistre, sur l'authenticité duquel on avait beaucoup discuté — et même croisé le fer — donnait à son regard un charme étrange, complété par des cils et des sourcils noirs qui formaient un saisissant contraste avec sa chevelure aux reflets fauves. Bref, on la classait dans la troublante tribu des *dépareillées*. Elle m'avait toujours causé une impression singulière, comme la réminiscence lointaine d'un visage autrefois entrevu dans quelque existence antérieure.

Ce soir-là, le cadre exotique qui l'entourait la rendait encore plus éblouissante. Je la comparais mentalement aux orchidées qui s'épanouissaient autour d'elle ; n'appartenait-elle pas à la famille de ces fleurs bizarres au coloris merveilleux, aux capricieux contours, à l'aspect voluptueux, aux mœurs étranges qui sont les détraqués du règne végétal? La lumière électrique, si funeste d'ordinaire aux femmes, prêtait un charme de plus à son impeccable beauté, et sa robe de satin noir, étincelante de jais, faisait ressortir la blancheur de ses splendides épaules.

Veuve à 17 ans d'un vieillard qui lui avait laissé plusieurs millions, elle ne quittait jamais un deuil qui lui seyait à ravir. Sa vie isolée prêtait à bien des commentaires, mais les apparences restaient toujours sauves et une vénérable

duègne — sa tante, prétendait-elle — l'accompagnait partout. Sachant que la réputation d'une femme ne marche qu'à cloche-pied si elle ne s'appuie que sur des hommages masculins, elle employait à conquérir sa place dans la société féminine une souplesse féline et une grâce irrésistible; affectant de compter plus d'amies que d'amis, elle laissait les hommes admirer de loin sa merveilleuse beauté et ne permettait qu'à une élite restreinte l'entrée de son joli hôtel du faubourg Saint-Honoré. Grâce à cette tenue irréprochable aux yeux du monde et à l'engouement que nous professons pour les étrangers, les maisons les plus rigides s'étaient peu à peu ouvertes devant elle.

Tout le monde ignorait que, possédée par le démon du jeu comme beaucoup de ses compatriotes, elle disparaissait chaque hiver et, sous prétexte de santé allait s'installer incognito non loin de Monte-Carlo. Elle vivait là sous un nom d'emprunt. C'était pendant un de ces mystérieux séjours que j'avais fait sa connaissance, et, depuis lors, je regardais sa vertu comme moins... farouche sous les orangers qu'aux bords de la Seine. De retour de cette escapade, elle m'accueillit avec la dignité hautaine dont elle s'enveloppait dès qu'elle mettait le pied dans la capitale. Ce changement de front me laissa assez calme, grâce à mon incurable légèreté et à l'effroi que m'inspirait cette nature perverse; je continuai seulement à l'observer de loin comme un curieux phénomène. Merveilleusement douée pour la ruse et la dissimulation, elle jouait avec le même naturel le rôle de grande dame et celui de courtisane, jetant son hameçon avec la sagacité du pêcheur qui distingue entre tous l'endroit favorable.

Pendant que, légèrement renversée en arrière dans une pose pleine d'abandon, elle arrêtait sur mon protégé son regard candide, je la revoyais, par une sorte de vision rétrospective, assise devant la roulette, les yeux dilatés, la chevelure en désordre, jonglant littéralement avec les

millions, toujours armée d'un bijou étrange que, dans sa superstition de joueuse, elle appelait son fétiche.

Uniac ne quitta pas la princesse et, lorsqu'elle disparut, il s'éclipsa sans bruit quelques instants après.

Dejà ! pensai-je en regagnant tardivement mon petit appartement. Pauvre Uniac ! Après tout, elle le retiendra à Paris.

J'avais à cette époque de ma vie une morale facile et la pensée de voir mon ami le plus cher regagner sa solitude de Trécesson me causait un réel chagrin. J'étais hélas trop disposé à bien accueillir tout ce qui contribuerait à prolonger son séjour auprès de moi.

Une semaine, puis deux, puis trois se passèrent ; Uniac ne parlait plus de départ, il s'était loué un joli appartement dans la rue des Écuries d'Artois, non loin de l'hôtel de la princessse Savéli. Son roman, bien qu'il ne me fît aucune confidence, me semblait tourner à l'idylle d'une manière qui confondait toutes mes prévisions : le cœur délicat d'un poète ressemblait si peu à tout ce qui jusqu'alors était tombé sous mon scalpel d'observateur ! Si sa nature chevaleresque, exaltée par la solitude et les rêveries en face de l'immensité, le rendait inaccessible aux entraînements vulgaires, elle le prédisposait en revanche à subir plus profondément que tout autre le charme de ces créatures captivantes qui unissent le parfum de la femme honnête aux séductions de la courtisane.

Un soir, je l'avais conduit au bois, c'était par une belle nuit de mai, une de ces nuits chantées par le poète :

> La fleur de l'églantier sent ses bourgeons éclore,
> Le printemps nait ce soir ; les vents vont s'embrasser
> Et la bergeronnette, en attendant l'aurore
> Aux premiers buissons verts commence à se poser.

Au bout de l'allée solitaire où, sur sa demande, nous nous étions engagés, une échappée laissait apercevoir, de l'autre côté de la Seine, les bois de Meudon, délicieusement

imprégnés de cette brume légère qui semble, à cette époque de l'année où tout pousse et verdit, sortir de terre comme d'une immense chaudière en ébullition. Les derniers rayons du soleil teintaient le paysage en rose; énervés tous deux par l'indicible langueur de cette soirée de printemps, nous jouissions d'une de ces heures mystérieuses où, sous l'influence d'une cause extérieure, il s'éveille dans l'âme comme une violente aspiration vers l'infini. Je ne sais quelle force invincible vous emporte vers de lointains mirages. Au souffle de ce renouveau, tout change subitement d'aspect; la vie semble s'ouvrir comme un sentier fleuri; dégagés de toute entrave, les pieds touchent à peine terre, et l'homme entrevoit la félicité sans mesure pour laquelle il fut créé; mais le moindre incident suffit à faire fondre les ailes du nouvel Icare, qui retombe piteusement comme un ballon dégonflé.

Chez moi, du moins, c'est ainsi que se terminent mes voyages dans le bleu. Aussi, revenu promptement au juste sentiment des choses d'ici-bas et agacé du silence d'Uniac, je pris le parti de l'arracher à son absorbante rêverie.

— Tu as l'air sombre, on dirait presque que tu es amoureux.

Il frissonna sous le vêtement fourré dont il s'était frileusement enveloppé.

— Amoureux! Tu es fou.

— Je sais mieux que toi ce qu'est l'amour, et je te jure que tu es pris. Voyons, fais ton examen de conscience; n'est-ce pas vrai?

Il regardait vaguement l'horizon, de cet œil rêveur qui donnait à sa physionomie un charme indéfinissable, et moi, après avoir étourdiment engagé le feu, j'hésitais à pousser plus loin mon attaque : je m'attendais à la confidence d'un simple caprice et ce silence plein de tristesse me déroutait.

— Je ne dois pas, dit-il enfin, suivre le penchant de

mon cœur. A quoi bon équiper un navire pour une courte traversée ?

Était-ce allusion à ses tristes pressentiments ou profonde connaissance de la partie adverse ?

— Mon Dieu, repris-je, abritant ma curiosité derrière une plaisanterie, la gondole vous suffirait peut-être. Penserais-tu à un voyage de long cours ?

— Si je croyais à l'avenir, je lui offrirais de le partager, fit-il d'une voix profonde ; mais je dois mourir jeune et alors à quoi bon ?

— De grâce, Uniac, explique-toi ! m'écriai-je en arrêtant court ma jument Smilis, stupéfaite de ce caprice.

— Après tout, pourquoi pas ? Je n'ai que toi au monde à qui confier cette incroyable histoire ; tu en affirmeras la vérité, si elle se réalise comme j'en ai le pressentiment.

Tu connais le drame de Trécesson et ce portrait saisissant qui est l'impression la plus profonde de ma vie. Cette image de femme me poursuit depuis que j'ai l'âge d'homme, je ne sais si, comme mon aïeul, je suis amoureux de la *mariée de la mort*, mais je sais que son souvenir m'a suivi à travers mes campagnes, occupant assez mes rêves pour me détourner de tout ce qui n'était pas elle.

— Étrange garçon ! interrompis-je. Rester jusqu'à vingt-huit ans amoureux d'un portrait centenaire !

— Tu sais, continua-t-il, que mon père ne permettait jamais qu'on parlât de cette histoire. Sa grand'mère l'avait élevé dans l'effroi de cette infortunée qu'elle accusait de lui avoir par avance volé le cœur de son mari. Ce fut donc seulement à mon dernier séjour à Trécesson que je pus mettre à exécution mon projet de passer la nuit dans la chambre au portrait.

— Et tu as vu la mariée ?

— Non, mais au milieu de la nuit je fus brusquement réveillé par la chûte d'un objet assez lourd ; j'allumai en hâte et vis, la face contre terre, le portrait de la mystérieuse

inconnue : la corde qui, depuis tant d'années, le tenait suspendu à la muraille, s'était rompue. L'incident était en lui-même assez simple, mais, comme je me préparais à poser le cadre sur un meuble pour le reste de la nuit, j'aperçus, entre le châssis de bois et la toile, une enveloppe jaunie portant ces mots : A mes descendants.

J'ouvris d'une main fiévreuse : l'enveloppe contenait un bijou, cette riche agrafe que, suivant la tradition, on avait arrachée aux mains crispées de la victime.

— C'était tout? demandai-je plus ému que je ne voulais le paraître.

— Non, il y avait plusieurs pages couvertes d'une grande écriture décidée. Mon aïeul y raconte comment passant une dernière nuit à Trécesson, avant d'aller reprendre son service à Versailles, obsédé par de sinistres pressentiments, il était venu s'asseoir devant cette toile qui lui retraçait l'angélique apparition à peine entrevue dans les affres de la mort. Pendant qu'absorbé dans cette contemplation il se laissait aller au regret de quitter son œuvre préférée, la muraille s'ouvrit, donnant passage à un gracieux fantôme en toilette de mariée. Se rappelant aussitôt la croyance bretonne suivant laquelle les revenants ne parlent que lorsqu'on les interroge, il supplia la jeune femme de lui nommer ses meurtriers.

— J'ai pardonné, fit-elle avec un pâle sourire, mais adressez-moi deux questions vous concernant, j'y répondrai.

— Quel sera mon avenir?

— Vous périrez dans une effroyable tourmente.

— Ma race subsistera-t-elle?

— Oui, jusqu'au jour où l'héritier des Penfao, marqué au front d'un signe particulier, aimera un rejeton maudit et mourra jeune enseveli sous les flots.

Uniac parlait presqu'à voix basse comme pour lui seul.

— Ne trouves-tu pas qu'*elle* lui ressemble? demanda-t-il tout-à-coup après un instant de silence.

— Qui, elle? repris-je d'un ton léger pour donner le change à mon ami. Mais ce fut une révélation pour moi : je comprenais maintenant quels souvenirs me hantaient en regardant la princesse. Dans mon trouble, je touchai Smilis du fouet; nous partîmes ventre à terre et ce fut pendant cette course vertigineuse que j'entendis, comme dans un rêve, la voix sourde d'Uniac murmurer à mon oreille :

— La princesse Savéli! Elle m'est apparue comme la vivante incarnation de cette femme qui troubla la vie de mon aïeul et dont l'enivrante image est gravée au fond de tous mes souvenirs d'enfant. Je l'aime depuis le jour de notre première rencontre et, si cette mèche de cheveux blancs que tu as remarquée l'autre jour n'indiquait que je suis le dernier des Penfao, je la supplierais d'oublier la distance qui nous sépare et d'accepter mon nom.

J'étouffai une exclamation de colère. Pauvre cher naïf, comme je l'aurais détrompé si un galant homme pouvait trahir la femme qu'il a aimée! Maudit soit le jour où, devenus complices d'Ève, nous perdons le droit de l'accuser!

Je devinai de suite le but des habiles manœuvres de la princesse : il ne s'agissait plus d'une aventure mais d'un mariage. Trop intelligente pour ne pas savoir que la réputation d'une personne de sa sorte est comme une atmosphère saturée de microbes — au premier incident favorable, les cancans éclosent, les portes se ferment, les mains se retirent — elle voulait, par une nouvelle union, s'assurer la position enviée qu'elle avait su conquérir dans la société : son choix, fort sagace du reste, s'était arrêté sur Uniac, qu'elle savait étranger à Paris et trop amoureux comme trop chevaleresque pour tenter la moindre enquête sur son passé. Mais elle avait compté sans moi et je résolus d'em-

pêcher coûte que coûte la réalisation de cet audacieux projet.

— Voyons, mon pauvre ami, m'écriai-je, tes rêves sont insensés. La princesse est belle, séduisante, elle fait bon accueil à ceux qui, comme toi, peuvent par leur célébrité naissante ajouter à l'éclat de son salon ; contemple-la, admire-la si tu veux, mais ne songe jamais à l'épouser. On ne doit pas faire sa femme de ces brillantes étrangères qui traversent comme des météores la société parisienne. Elles ressemblent à ces merveilleuses fleurs des tropiques dont la possession ne donne que déceptions à qui ne veut pas se contenter de les saluer de loin aux devantures des bouquetières. Veux-tu que je t'emmène loin, bien loin de cette troublante beauté ? Le printemps s'avance, allons au devant de l'été. Que dirais-tu d'une excursion en Espagne, avec temps d'arrêt aux Pyrénées ? Les montagnes, la belle nature, calmeront ton imagination surexcitée par une piquante ressemblance, car ton cœur n'est pas encore sérieusement atteint. Tu as vu d'autres jolies femmes, que diable ! sans tomber en pâmoison comme un conscrit à sa première bataille. Tiens, partons demain, sans rien dire à personne, disparaissons.

Il secoua la tête et, d'une voix découragée :

— Partons; mais ne crois pas me guérir par l'absence, j'ai passé l'âge où l'on oublie. Songe que c'est mon premier amour, et l'amour n'est-ce pas une de ces maladies éruptives qu'il faut avoir dans la première jeunesse, sous peine d'en mourir plus tard ?

Nous parcourûmes l'Espagne, visitant au passage Séville et Grenade, Pampelume et Saragosse. De retour en France, vers la fin de juillet, nous fîmes halte aux Eaux-Chaudes, dans cette gorge si effroyablement sauvage qu'on s'étonne de trouver des habitations humaines là où les aigles et les vautours semblent seuls pouvoir accrocher leurs nids.

Presque chaque jour, dans nos longues promenades, nous suivions la route pittoresque de Gabas, qui s'enfonce vers l'Espagne, entre des montagnes boisées et des forêts profondes qu'arrosent mille torrents impétueux. Nous recherchions l'ombre des vieux pins, aux troncs déchiquetés, aux branches chargées de mousses pendantes, qui leur donnent l'aspect d'une armée de vétérans à barbe grise. A ces hauteurs, le calme impassible de la nature vous enveloppe et vous pénètre, l'âme plane au-dessus des dégoûts de la vie ; tels ces lacs solitaires qui, recevant dans leurs coupes de granit l'écoulement des glaciers, ne voient jamais leur surface limpide se rider au souffle des tempêtes et ne reflètent que les sauvages escarpements de leurs rives ou les fleurs rouges du rhododendron accrochées aux fentes de la montagne.

Nous buvions ensemble l'eau glacée des torrents et je me flattais qu'elle aurait pour Uniac les mêmes propriétés que celle du Léthé. Devenu moins sombre, il s'enivrait d'air pur et de vastes horizons, m'entraînant à sa suite dans des excursions insensées ; je le trouvais atteint de la nostalgie des cimes. Après le Pic du Midi d'Ossau, dont les gigantesques assises présentent un panorama si désolé, il nous fallut escalader le Pic du Gers. Je le plaisantais sur les trésors d'indulgence que l'habitude de vivre sur le plus plat des éléments avait amassés en lui pour cette petite chaîne des Pyrénées, qui, comparée aux géants alpestres, n'est qu'un amoncellement de taupinières.

— Tu n'y comprends rien, me répondit-il un jour. Qu'importe la hauteur pourvu que je domine et que je plane ? En pleine mer, la passerelle de mon navire me suffit.

Des Eaux-Chaudes, nous gagnâmes Argelès par la route directe de l'Impératrice, qui semble un défi de l'ingénieur aux forces de la nature. On dirait d'abord un gigantesque reptile enlaçant la montagne de ses replis sans nombre : il rampe sous les forêts, puis s'élève en zigzags à travers des

pâturages herbus où les nuages traînent leurs robes vaporeuses, où paissent les troupeaux sous la garde de jeunes pâtres qui ressemblent, avec leurs gros sabots, à des écureuils s'emprisonnant les pattes dans des coquilles de noix. Plus loin, la route s'accroche au rocher nu, en contourne les flancs, surplombe des abîmes ou les franchit d'un bond sur de hardis viaducs, pour déboucher enfin dans la riche vallée d'Azun.

Laissant de côté Cauterets, où nous eussions pu rencontrer des amis et peut-être la belle princesse elle-même, nous prîmes la route de Gavarni, sans résister au plaisir de visiter en passant Saint-Sauveur et Luz et d'errer longuement dans leurs prairies d'émeraude. Mille petits ruisselets les arrosent et courent se précipiter dans le Gave, qui a creusé au milieu de la vallée une faille profonde; ses eaux bouillonnantes roulent au fond d'un abîme avec le fracas du tonnerre et jaillissent contre les blocs errants qui encombrent leur lit, pour retomber en gerbes sur les têtes alourdies que framboisiers, sorbiers et fougères penchent curieusement au-dessus du gouffre.

Mais à cette fraîche nature Uniac préférait les crêtes nues, les pics désolés, les précipices sans fond coupés dans la roche vive et ce mortel silence qui règne dans la région des neiges éternelles où le moindre bruit n'est souvent que le prélude d'une catastrophe. Aussi le cirque de Gavarni exerça-t-il sur lui une véritable fascination. Cette oule immense, ce colisée gigantesque au velum d'azur taillé pour un tournoi de géants; ces gradins coupés dans une muraille à pic où s'amoncellent d'énormes pierres qui, lorsque aux feux du jour la neige s'est amollie, roulent dans le cirque avec un bruit formidable; cette cascade qui s'épanche d'une si vertigineuse hauteur que l'eau, réduite en vapeur irisée, ne semble plus qu'un long voile de mousseline ondulant sous la brise et drapant de ses plis la roche dénudée; tout ce majestueux ensemble l'enthousias-

mait, quelque habitué qu'il fût aux spectacles grandioses.

Campés depuis plusieurs jours déjà dans ce Chamounix des Pyrénées, nous avions parcouru l'étrange vallée d'Arasses, dont les rochers ressemblent aux pilastres écroulés de quelque ruine cyclopéenne, et gravi le Mont-Perdu, aux lacs éternellements glacés ; suspendus par des cordes au dessus de l'abîme, nous nous étions traînés aux sources même du Gave de Pau, à l'endroit où la cascade sort, écumante, de la nappe de neige jetée comme un manteau aux flancs du Marboré. Il nous restait à faire, le lendemain, une dernière excursion, celle du Taillon par la brèche de Rolland.

Assis tous deux à une petite table, dans la salle à manger déserte de l'hôtel, nous dégustions d'excellents cigares de contrebande et peut-être rêvions-nous de l'avenir ou du passé dans la béatitude tranquille d'hommes qui, ayant bien marché et bien dîné, se préparent à bien dormir, lorsque retentit subitement un bruit de grelots. La porte s'ouvrit avec fracas ; pensant à l'arrivée tardive d'un voyageur, je restais immobile, lorsque l'émotion d'Uniac, qui se leva comme mû par un ressort, me fit brusquement retourner.

La princesse Savéli s'avançait vers nous, souriante et jouant la surprise avec cette grâce ingénue dont elle avait le secret ; ses yeux aux reflets d'acier me lancèrent pourtant un regard d'indicible défi. Je restais absolument interdit, tandis que mon ami baisait avec une dévotion d'amoureux la main qu'elle lui tendait.

La duègne entra, rappelant sous ses couvertures et ses manteaux fourrés l'ours légendaire contre lequel s'escriment tous les touristes Pyrénéens. Près de la porte, dans une attitude respectueuse, se tenait le guide revêtu du pittoresque costume de la vallée d'Ossau : veste rouge croisée sur un gilet de flanelle blanche, culotte de velours noir, guêtres de tricot, le fouet roulé autour du cou.

— Demandez le dîner, et qu'on nous serve promptement, lui dit la princesse. Messieurs, continuez vos cigares, cela ne m'incommode nullement, et narrez-moi vos prouesses.

Elle avait pris place au bout de la grande table, tandis que sa tante, ou prétendue telle, se débarrassait à grand'peine des innombrables vêtements accumulés sur sa personne.

— Quelle surprise de vous voir dans ce nid d'aigles et en pleine nuit, Madame! fit Uniac. Comment vous êtes-vous hasardée à pareille heure sur cette route étroite que rien ne sépare de l'abîme?

— J'avais pour cocher un ancien guide des Eaux-Bonnes qui sait par cœur tous les chemins de la montagne. Je suis en ce moment à Cauterets et il m'a pris tout-à-coup fantaisie de voir ce beau cirque, dont nous lirons peut-être une description dans votre prochain ouvrage, Monsieur de Trécesson.

Et elle adressait à Uniac le plus ensorcelant des sourires.

Pendant que les voyageuses goûtaient du bout des lèvres la friture de truites et les poulets étiques qui forment l'éternel menu des hôtels pyrénéens, la conversation continua, effleurant tout et ne posant sur rien comme il arrive après les absences. Jamais la princesse ne s'était mise autant en frais, jamais ses yeux n'avaient brillé d'un éclat aussi magnétique ou ne s'étaient voilés d'une aussi troublante langueur. Uniac retombait visiblement sous le charme pendant que je restais silencieux, me demandant tristement quel stratagème il faudrait inventer pour faire tomber son bandeau. Je lisais plus clairement que jamais dans le jeu de mon adversaire : ce n'était pas une intrigue qu'elle cherchait, c'était un nom, et ce brillant officier de haute mine, de grande intelligence et de cœur si naïf lui semblait réunir toutes les conditions désirables.

L'ennemi devina sans doute le cours de mes pensées, car se tournant brusquement vers moi qu'on n'avait pas daigné jusque-là honorer d'une parole :

— Quels sont vos projets pour demain, M. de Sorgues?

— Demain, princesse, nous traînons nos corps mortels par delà les nuages, à la brèche de Rolland et au Taillon.

— C'est une vraie chance! s'écria-t-elle avec enthousiasme, je désire vivement faire cette excursion et serai des vôtres, si vous le permettez.

— Vous n'ignorez pas, hasardai-je timidement, que l'ascension est difficile, presque périlleuse pour qui n'a pas l'habitude des montagnes; le vertige...

— Le vertige n'est que de la peur, interrompit-elle avec feu. Je grimpe comme un chamois et ne crains au monde que méchanceté et perfidie — elle me regardait fixement; — donc *all right!*

Le lendemain, au point du jour, des ânes nous conduisaient jusqu'au pied de ce vertigineux passage qui monte verticalement des profondeurs du cirque de Gavarni aux pâturages des Essaradets.

La princesse que, par extraordinaire, n'accompagnait point sa tante, ne s'était pas fait attendre. Elle portait une jupe assez courte, des guêtres de drap, une veste dont la coupe irréprochable moulait sa taille cambrée, et le chapeau des chasseurs tyroliens; ses cheveux frisottaient sur sa nuque en toison dorée.

— Qui m'aime me suit! dit-elle en se mettant légèrement en selle.

Ses yeux brillaient d'un éclat singulier; on eût dit une héroïne partant à la conquête d'un monde inconnu; mais cette excitation joyeuse tomba comme par enchantement devant la tristesse un peu farouche d'Uniac. La jeune femme lui jetait de temps à autre un regard inquiet, tout en me faisant part de ses déceptions successives lorsqu'à chaque nouveau défilé franchi par le sentier elle voyait

une nouvelle vallée s'ouvrir et le cirque, auquel on semble toujours toucher, fuir dans les profondeurs de l'horizon.

— C'est tout à fait l'image de la vie, dit-elle enfin d'un ton pénétré ; vous croyez atteindre le but et l'immensité vous en sépare.

— On finit toujours par tourner les obstacles et par franchir les distances quand on ne se laisse arrêter par rien, répondis-je gravement.

Elle me lança un regard chargé de tout ce qu'un œil de femme peut contenir de haine et, sans paraître attacher d'importance à ma remarque, si banale en apparence, continua la conversation.

Bientôt nous mîmes pied à terre et l'ascension commença. Elle voulut passer la première après le guide : c'était plaisir de la voir franchir en se jouant les pas difficiles et se pencher audacieusement au-dessus de l'abîme comme pour défier le vertige. Pendant que nous reprenions haleine sur la pente gazonnée qui couronne, comme les jardins de Sémiramis, les murailles verticales du cirque, elle ne paraissait ressentir aucune fatigue. L'animation de la marche, l'air vif du matin et je ne sais quelle joie intérieure donnaient à son visage un éclat incomparable ; mais j'étais désormais en dehors de sa sphère d'attraction et la vue de sa beauté triomphante me rappelait cette terrible légende des vampires qui sucent la vie au cœur de leurs victimes.

— Que c'est bon de monter ! s'écrie-t-elle tout à coup.

— Charmant pour les oiseaux, princesse, fit Uniac qui se reposait avec béatitude en suivant les cercles décrits par un vautour au-dessus de nos têtes.

— Et pour ceux qui ne sont doués d'aucun poids spécifique, ajoutai-je presque aigrement.

— Comment, M. de Sorgues, fit-elle en riant, me croyez-vous dépourvue de poids ?

Nous avions repris la marche, elle se trouvait à côté de moi.

— Je crois, Madame, répondis-je à voix basse, que vous êtes magicienne et que pour séduire vous empruntez le charme des sirènes, l'agilité des isards et l'esprit des démons.

— Entre l'amour et l'amitié, dit-elle en me toisant avec une indicible colère, on n'hésite jamais : il refusera de vous croire ; d'ailleurs n'ai-je pas le droit de compter sur votre honneur ?

Et elle me tourna le dos brusquement.

Deux heures plus tard, nous franchissions la brèche de Roland pour suivre l'étroite corniche qui, surplombant les immensités désolées du versant espagnol, longe la muraille tranchée jadis par l'épée du paladin. Parvenus au sommet du Taillon, nous planions si loin et de si haut, que des lueurs de vertige passaient devant nos yeux. Une bande de vautours partis à nos pieds descendait vers Gèdre en tournoyant au-dessus des précipices ; pas un nuage au ciel ; les pics nageaient dans l'azur, les uns plus rapprochés, accusant par des ombres puissantes leurs formes massives et les reliefs de leurs contours, les autres noyés dans une atmosphère bleuâtre aux reflets lumineux des deux côtés de la chaîne, enveloppées d'une brume transparente comme d'une gaze légère, on devinait les campagnes de France jusqu'à Toulouse, et les plaines de l'Èbre jusqu'à Saragosse.

— Quelle magnifique vue d'ensemble ! fit tout-à-coup Uniac, qui depuis le matin semblait enseveli dans ses pensées. On découvre presque toute la chaîne, depuis le pic du Midi d'Ossau jusqu'à celui de Bigorre : voici le Mont-Perdu, le Vignemale, le Pimenée. Que ne peut-on planer ainsi sur sa vie et découvrir les secrets de l'avenir !

— Peu d'hommes accepteraient leur destinée, fit la princesse.

— Les femmes seraient-elles plus accommodantes? demandai-je.

— Les livres hindous vous répondront pour moi. J'ai lu dans l'un d'eux que Brahma montrait un jour à une jeune esclave la triste existence qui l'attendait. Aimerai-je? demanda-t-elle simplement, et, sur la réponse affirmative du dieu, elle embrassa sans hésiter une vie d'épreuves qui devait se terminer sur un bûcher. Pour lequel d'entre vous l'amour serait-il une compensation suffisante à toutes les souffrances? Mais l'âme des femmes est comme ce beau lac qui dort à nos pieds; il faut à tout prix qu'elle aime, qu'elle reflète quelque chose.

J'interrompis brusquement le dithyrambe.

— Oh! princesse, m'écriai-je, ne comparez pas les femmes aux lacs de la montagne, car nous en connaissons d'éternellement glacés qui ne reflètent rien et ne servent à rien, si ce n'est à engloutir parfois les voyageurs dans leurs crevasses, lorsque, contrairement à toutes les prévisions, il leur prend fantaisie de dégeler.

Uniac me regarda d'un air surpris, ne comprenant rien à nos escarmouches continuelles.

— Il faut redescendre, Messieurs, nous dit un des guides. Voyez là-bas ce brouillard qui monte dans la vallée de Saint-Sauveur : il va s'amonceler dans le cirque, atteindre la brèche et si, par malheur, il se rencontre avec des nuages espagnols, il y aura bataille, c'est-à-dire orage. Dépêchons-nous.

En un instant le camp fut levé et la descente commença à travers l'amas d'éboulis dont les siècles ont couvert le Taillon. Nous étions engagés sur le col qui l'unit à la Fausse-Brèche, corniche étroite où l'on chemine à l'aide de son bâton ferré comme sur l'arête d'un toit, lorsqu'une pierre énorme se détacha sous les pieds d'Uniac qui ouvrait la marche; nous la vîmes rouler vers l'abîme, tantôt tra-

çant dans la neige un large sillon, tantôt bondissant contre les aspérités du gouffre, puis voler en éclats, broyé dans son choc contre une moraine. La princesse pâlit, elle se pencha vers Uniac en murmurant tout bas :

— Si c'était vous !

— Que vous importerait, Madame ?

— Il m'importerait tant que je vous aurais suivi, fit-elle d'une voix sourde.

Le ciel parut s'ouvrir devant mon ami, dont les traits contractés se détendirent ; l'espérance l'effleura de son aile et, une heure plus tard, quand des profondeurs du cirque envahi par le brouillard nous vîmes surgir la cime du Marboré se dressant au-dessus des brumes comme une vision féerique dorée par le soleil couchant d'une lueur d'apothéose, Uniac me saisit le bras :

— Vois, me dit-il, l'image de ma vie. Ce matin, j'étais en bas, au fond de ce gouffre béant ; ce soir, tout s'illumine, tout resplendit. Elle m'aime !

Hélas, je ne le savais que trop ! Je baissai la tête sans trouver rien à répondre.

Nous étions parvenus au bord même du cirque qui s'ouvrait à nos pieds comme une coupe immense dont le fond disparaissait sous une couche de ouate : on perdait la notion de l'abîme. Il s'agissait de descendre, malgré l'obscurité toujours croissante causée par le brouillard, les difficiles passages franchis le matin.

— Comme il ferait bon tomber là-dedans d'un seul jet, s'écria impétueusement la princesse, plutôt que de s'exposer à quelque entorse en descendant prosaïquement ces affreuses échelles !

— Cela vaudrait peut-être mieux pour certaines gens, grommelai-je entre mes dents, leur illusion ne serait pas longue, mais au moins ils n'y survivraient pas.

J'étais en proie à une telle exaspération que je jugeai

prudent de m'éloigner de la princesse et de fuir la tentation de descendre à ses côtés : je me sentais capable de tout et le passage était si étroit!...

Le lendemain, nous partions pour Cauterets ; la belle Olga triomphante ramenait son captif, mais je m'étais juré de ne pas abandonner la partie. Il n'était malheureusement plus question de courses dans la montagne; Hercule filait aux pieds d'Omphale, quand une dépêche vint brusquement le rappeler au Ministère de la Marine. Cet ordre l'exaspéra; il en vint pour la première fois à maudire une carrière où tout est imprévu, où nul ne sait la veille s'il voguera vers le pôle nord ou le pôle sud, vers l'Islande ou le Gabon.

Il me confia « ce qu'il avait de plus cher au monde » et pour la centième fois me peignit cet amour qui le possédait tout entier. Ses sombres pressentiments avaient disparu, son âme s'épanouissait au bonheur, elle planait dans ces hauteurs sereines où l'intelligence s'élève, où l'esprit s'épure dans une félicité tranquille; il se croyait définitivement introduit dans la terre promise, si souvent appelée dans les rêves de sa chaste jeunesse. Parfois, attristé pour la souffrance qu'il devinait derrière le calme glacial avec lequel j'écoutais ses confidences :

— Tu es jaloux, me disait-il. Oh! nous nous aimerons quand même : j'ai le cœur assez large pour que la femme ne fasse pas tort à l'ami.

A ces heures d'épanchement, il me venait la tentation de me précipiter dans ses bras, de le détromper brutalement, de me jeter en travers de sa route en criant : On ne passe pas!... Mais un point d'honneur, exagéré peut-être, joint à la crainte de me voir refuser toute créance, retenait l'aveu sur mes lèvres; j'attendais, guettant une occasion favorable.

Son départ favorisait mes projets. Au moment où il montait en voiture :

— Te rappelles tu de ton histoire romaine ? lui demandai-je à brûle-pourpoint.

Comme il me regardait stupéfait de cette brusque apostrophe :

— Au nom de notre vieille amitié, je te conjure d'essayer sur la princesse, avant d'engager ta vie, l'épreuve tentée par Collatin sur Lucrèce : que je sois seul averti de ton retour.

— Sceptique, va ! me dit-il en riant, quelle existence as-tu donc menée pour être ainsi en proie à l'éternel soupçon ?

La voiture s'ébranla pendant que, le cœur navré, je songeais aux difficultés de mon entreprise. Quel empire avait pris sur Uniac cette fatale créature ! Sa ressemblance avec la mystérieuse héroïne d'une légende dont le souvenir obsédait mon ami depuis l'enfance lui donnait je ne sais quel attrait romanesque et irrésistible. C'était d'ailleurs une comédienne consommée : moi-même, j'en arrivais parfois à douter de mes souvenirs en l'entendant parler avec une adorable ingénuité des tristesses de son isolement et de la décision qu'elle avait prise, après avoir servi de garde malade à un mari toujours infirme, de chercher cette fois un époux selon son cœur.

Et qu'avais-je pour lutter contre le charme et les séductions d'une telle sirène ? L'arme banale d'un retour imprévu, ce vieux moyen, usé jusqu'à la corde, dont toutes les générations se sont servies depuis Adam quoique hélas ! notre premier père ait négligé de l'employer vis-à-vis d'Ève.

Le lendemain du départ d'Uniac, Olga me proposa une promenade à cheval et j'acceptai de lui servir d'écuyer ; depuis assez longtemps nous nous observions comme deux duellistes sur le point d'engager le fer ; il fallait en finir.

Nous partîmes tous deux, suivant au pas les rues encombrées d'une foule élégante, et peut-être plus d'un regard d'envie fut-il jeté à l'heureux élu chargé d'escorter la plus

jolie femme de Cauterets. Laissant à droite le chemin trop fréquenté qui monte au pont d'Espagne, le long d'une vallée sauvage, où le torrent se brise en gerbes d'écume et ne calme un instant ses colères que pour s'élancer plus furieux encore, nous prîmes à gauche un sentier que la princesse affirma connaître à merveille ; nous devions traverser une belle forêt de sapins et de hêtres pour atteindre des pâturages élevés d'où la vue s'étend jusqu'à Pierrefite.

Ce soi-disant sentier devint bientôt une étroite corniche, taillée dans le roc à quelques cent pieds au-dessus du torrent, sur laquelle il fallut continuer d'avancer faute de la place nécessaire pour faire tourner nos montures. J'étais descendu pour tenir la bride du cheval de ma compagne, et voyais avec effroi sa jupe d'amazone surplombant l'abîme.

— N'existe-t-il pas d'autre chemin pour le retour, princesse ? hasardai-je timidement. Si vos pieds se trouvaient du côté du rocher le passage serait impossible.

— Bah ! fit-elle, d'un ton léger, il ne faut jamais s'inquiéter de l'avenir ; qui sait si nous reviendrons ? Si vous avez peur je ne vous retiens pas.

Et elle continua d'arracher, de temps en temps, une fleur à sa portée ou de fredonner un refrain sans paraître se soucier de ma présence.

Ce périlleux sentier aboutit à une de ces glissières que les bûcherons pratiquent dans les forêts pour en faciliter l'exploitation. La vallée s'élargit, le chemin devient plus facile : je jugeai le moment venu d'engager le feu.

— Que diriez-vous, princesse, si je profitais du tête à tête qui m'est accordé pour vous consulter sur un cas de conscience qui m'embarrasse fort depuis quelque temps ?

— Je dirais que c'est une grande présomption de votre part de croire que vous avez une conscience, répliqua-t-elle ironiquement. Mais voyons, je suis curieuse, de quoi s'agit-il ?

— Tout simplement de décider si, dans une position délicate que je ne préciserai pas davantage, un galant homme doit se taire, par respect pour un amour évanoui, ou parler afin de ne pas trahir une amitié fraternelle.

— Et c'est moi qui dois juger en dernier ressort ce cas difficile? fit-elle, avec une superbe indifférence.

Je m'inclinai en signe d'assentiment.

— Avec cette réserve, toutefois, que ma conscience, dont vous semblez faire fi, a déjà prononcé et que j'empêcherai, coûte que coûte, un honnête homme de donner son nom à l'aventure.

Elle me regarda froidement.

— Vous voulez la guerre, dit-elle?

— Je vous demande de renoncer à vous faire épouser.

— Ah! je comprends. Il faut qu'il me méprise comme vous me méprisez. Mais vous ne savez donc pas que je l'aime! Je l'aime pour le respect dont il m'entoure, pour ce que l'honnêteté de son amour éveille en moi d'idées nouvelles et de sensations inconnues. Ma vie ne date que du jour où je l'ai rencontré; mon passé n'existe plus, c'est un cauchemar dont je suis réveillée. Malheur à qui tenterait de m'y replonger aujourd'hui!

Elle s'était dressée, superbe de passion et de colère, dardant sur moi son regard magnétique dont elle ne connaissait que trop la puissance.

— Vos menaces ne peuvent m'effrayer, repris-je en détournant malgré moi les yeux. Vous me trouverez toujours entre vous et mon ami.

Elle ne répondit pas. Son emportement avait disparu comme ces trombes qui passent avec la rapidité de l'éclair, et ce fut de sa voix la plus naturelle qu'elle me dit un instant après.

— Puisque vous êtes si peureux, je vais vous ramener par un chemin moins abrupt, seulement, il faut traverser le

torrent : trouvez donc un endroit où nous puissions le faire facilement.

Je me mis en quête du passage désiré, mais partout d'énormes rochers encombraient le lit du Gave, qui se tordait en sifflant comme un serpent blessé, entraînant dans sa course affolée d'énormes troncs de sapin. Devant nous les eaux tombaient d'un seul jet dans une fissure étroite et sombre d'où montaient d'effroyables mugissements ; avant la chûte, les eaux, comme pour prendre leur élan, roulaient avec la rapidité de la foudre sur un lit de graviers.

Je m'étais éloigné de quelques pas, cherchant un gué moins dangereux. Tout-à-coup je vis la princesse luttant avec son cheval pour le faire entrer dans le torrent; une résolution sauvage se lisait sur ses traits. Avant que je pusse m'opposer à sa folle tentative, un vigoureux coup de cravache avait raison des dernières résistances de l'animal qui bondit en avant. L'eau lui venait au poitrail ; je le voyais frémir sur ses jambes fines et renifler avec terreur ; un moment il sembla fléchir sous l'effort du courant, je le crus entraîné vers l'abîme. Mais Olga le maintenait d'une main ferme.

— Vous voyez, s'écria-t-elle, je sais me faire obéir. Le gouffre est là ; nous y roulons tous deux si, sur votre honneur de gentilhomme, vous ne me jurez pas de ne jamais mettre vos souvenirs entre votre ami et moi.

Et comme je restais hagard, me sentant devenir fou.

— Une, deux ! fit-elle, la cravache haute.

— Arrêtez, m'écriai-je, je me tairai.

Hélas ! je l'avais trop aimée pour être son bourreau, à cette heure surtout où je me demandais encore avec angoisse si ma haine n'était pas pétrie de jalousie.

Souriante, elle atteignit bientôt la berge opposée et, me faisant de la main un geste gracieux :

— Je savais bien que vous ne me détestiez pas tant que

cela. Allons, revenez prendre votre place auprès de moi et ne plaignez pas trop ce cher Uniac; vous eussiez brisé sa vie, je l'aime assez pour faire son bonheur.

La promenade s'acheva pour moi sous le coup d'une horrible tension d'esprit, pendant que ma belle compagne, narguant mon air sombre, me criblait d'épigrammes, auxquelles je dédaignais de répondre.

— C'est aimable à vous, me dit-elle, de n'avoir pas voulu que je finisse d'une façon tragique comme toutes les femmes de ma famille qui ont essayé du mariage.

Et comme je la regardais surpris :

— C'est une tradition qui remonte au siècle dernier. Une de mes grandes tantes voulut s'affranchir de l'usage qui vouait au cloître toutes les filles de notre sang. Ses parents étaient morts, ses frères absents : elle se maria. Mais elle disparut le soir de ses noces, sans qu'on ait jamais eu le moindre indice sur sa destinée. Étant la dernière de ma race, j'ai échappé au couvent et je compte bien profiter des économies de bonheur faites par mes devancières.

J'étais trop absorbé pour demander à la princesse le moindre éclaircissement. En rentrant à l'hôtel, je trouvai une dépêche : fidèle à sa promesse, Uniac m'annonçait son retour pour le lendemain soir. Encore vingt-quatre heures à moi! La bataille était perdue, il me restait le temps d'en gagner une autre; je passai la nuit à échafauder mon plan. Quand l'aube pénétra dans ma chambre, avec ses lueurs laiteuses et ses clartés confuses, je m'écriai, ni plus ni moins qu'Archimède, *eurêka!* et m'endormis paisiblement.

La journée me parut interminable. Le soir, aussitôt après le dîner, je proposai à la princesse de l'accompagner au Casino, qui abritait, sous le nom de petits chevaux, une véritable roulette où s'engageaient les plus folles parties. Joueuse comme ces femmes slaves, pour qui la vie semble

n'être qu'une partie où le hasard tient les cartes, elle ne manquerait pas de se laisser tenter ; ne l'avais-je pas vue à Monaco, adonnée brutalement à cette passion terrible? Quelle impression produirait sur Uniac un tel spectacle! La vue de la princesse dépouillée, ne fût-ce qu'une minute, de son masque d'honnête femme, ne le guérirait-elle pas? Sa fatale passion ne serait-elle pas étouffée par la délicatesse exquise, le culte de l'idéal et tous les sentiments généreux d'un cœur resté vierge? Je laissai un mot à l'hôtel, afin qu'il pût nous rejoindre, et nous partîmes.

Jamais pêcheur passionné ne surveilla le bouchon de sa ligne avec autant d'angoisses que j'observais ma compagne. L'appât était heureusement irrésistible et je pus bientôt m'applaudir de mon machiavélisme.

Restée debout, la princesse jeta d'abord nonchalamment quelques louis sur le tapis, mais bientôt, sous le coup d'une attraction invincible, elle prit la première chaise inoccupée et se mit à ponter avec acharnement. Rouleaux d'or et billets de banque s'amoncelaient ou s'effeuillaient sous ses doigts ; grâce à l'importance de ses enjeux, elle attira bientôt l'attention générale. On fit cercle autour de sa chaise, tandis que les petits chevaux décrivaient avec la rapidité de la foudre leurs cercles cabalistiques, puis, lentement et comme choisis par une main invisible, s'arrêtaient à des distances différentes du but dont ils étaient partis avec ensemble.

La chance, cette capricieuse déité des joueurs, ne souriait pas à ma compagne, qui pointait fièvreusement les coups, augmentant ou diminuant sa mise suivant une règle mystérieuse qu'elle s'était tracée. Penchée sur le tapis vert, la bouche contractée, les narines frémissantes, les yeux dilatés, la chevelure en désordre, elle m'apparaissait comme une beauté de l'enfer : de cette femme du monde si parisienne, il ne restait, au jeu, qu'une bacchante en délire.

Enfin, folle de colère devant sa persistante déveine, elle arracha brutalement d'une fine chaîne d'or qu'elle portait au cou le bijou qu'elle appelait son fétiche et le posa sous sa main. Les deux coups suivants lui furent en effet favorables; elle poussa une exclamation de triomphe.

A ce moment, sous l'influence de je ne sais quel courant magnétique, je me tournai vers la porte qui se trouvait derrière nous : Uniac entrait. La stupeur le cloua sur le seuil; je vois encore l'amer sourire de dégoût qui plissa ses lèvres pendant que, mortellement pâle, il examinait cette scène qu'il dominait de sa haute taille.

Tout-à-coup, son regard devint fixe; il s'approcha de la table et, posant le doigt sur le fétiche de la princesse :

— Vous avez là un étrange bijou, Madame? demanda-t-il d'une voix rauque.

La jeune femme se retourna brusquement et, reconnaissant Uniac, poussa un cri de rage.

— Déjà de retour! fit-elle avec contrainte. C'est un mauvais procédé de votre ami de ne pas m'avoir prévenue.

Et, se levant brusquement, elle s'éloigna avec un dédain superbe, pendant que le croupier, ramenant à la hâte pièces et billets, les lui remettait sans qu'elle parût y prendre garde.

— Je ne pouvais prétendre, princesse, fit sèchement Uniac, vous inspirer un intérêt assez vif pour vous obliger à passer votre soirée à l'hôtel.

— Uniac, je vous en conjure, ne me parlez pas ainsi, dit-elle avec passion.

Elle prit un bras qu'on ne lui offrait même pas et tous deux s'éloignèrent.

Uniac était sauvé : je n'avais pas trop présumé du ressort d'une volonté que n'a jamais détendu le vice, de l'horreur de l'homme qui n'a jamais connu l'amour des sens pour tout ce qui ternit la blancheur impolluée de la femme.

En rentrant, je trouvai mon ami dans ma chambre ; il m'attendait.

— Pardonne-moi, m'écriai-je, j'ai tranché dans le vif, mais la déception de ce soir ne vaut-elle pas mieux que celle qui t'attendait ?

— Tu as droit à toute ma reconnaissance, fit-il, d'une voix grave. Tu m'a sauvé d'une union indigne ; elle est le rejeton maudit prédit par la *mariée de la mort*, la petite-fille des assassins.

Et, pendant que je le regardais atterré, me demandant s'il ne devenait pas fou.

— Ce bijou qui lui porte bonheur, prétend-elle, c'est la seconde moitié de l'agrafe que la pauvre morte avait arrachée à ses meurtriers et que mon aïeul plaça dans l'enveloppe contenant les prophéties relatives à sa famille.

Je me souvins alors du récit de la princesse, pendant notre promenade à cheval et d'une autre confidence faite jadis à Monaco : questionnée par moi sur la provenance de son fétiche, elle m'avait répondu le tenir de son aïeul qui l'avait reçu lui-même de la grande Catherine ; la disparition de la seconde moitié de l'agrafe se liait, croyait-elle, à une tragédie de famille. Malgré l'étrangeté de ces coïncidences, je restai encore sceptique, tout en m'applaudissant de voir chez mon ami une croyance qui le guérissait de son fatal amour et me permettait, suivant ma promesse, de ne rien révéler du secret confié à mon honneur.

— Je pars demain pour Toulon, me dit-il ensuite ; j'avais demandé à permuter avec un officier de l'escadre, pour éviter, en prévision de mon mariage, une campagne lointaine. La première partie de la prophétie de la *mariée de la mort* — j'ai aimé le rejeton maudit — est accomplie, à la seconde maintenant. Aussi bien je n'aurai pas longtemps à me souvenir et à souffrir.

Et d'un geste machinal il caressait la mèche blanche qui tranchait sur ses cheveux châtains.

Le lendemain nous partîmes ensemble. Je passai encore une quinzaine de jours avec lui sans que jamais un mot ou une allusion vînt rappeler le passé ; j'étais stupéfait de son calme apparent et de l'espèce d'indifférence sereine avec laquelle il planait désormais sur toutes choses. Dans cette âme éprise d'idéal, l'amour n'avait pas survécu à l'estime ; son indomptable énergie dominait sa souffrance et imposait silence à ses regrets.

Le travail, d'ailleurs, ce remède merveilleux qui chez les natures d'élite guérit toutes les blessures, ne tarda pas à exercer sur lui sa bienfaisante influence. Absorbé par les multiples occupations d'une carrière qui exige toutes les forces vives de l'homme, où il faut être tour à tour marin, militaire, ingénieur et mécanicien, il ne parvenait à me consacrer que quelques heures par semaine. Nous profitions de ces rares loisirs pour parcourir à pied ce délicieux littoral qui, du cap Brun au cap Sicié, semble emprunté aux rivages de la Grèce ; du haut des falaises que parsèment les chênes verts ou les pins odorants, que sillonnent de pittoresques sentiers, l'œil suit les capricieux contours de la côte, labourée et comme déchiquetée par de grands accidents géologiques. Ce ne sont d'abord, au loin, que lignes indécises évanouies dans la brume ; puis, se détachant avec une netteté de plus en plus accentuée, les promontoires se dressent, les collines boisées descendant vers la mer, les grèves blanches s'arrondissent, ourlées d'un mince filet d'écume et, tout en bas, débordant pour ainsi dire de ce cadre merveilleux, l'immensité des flots, horizon sans limite, perspective sans fin qui charme l'âme humaine toujours en quête d'infini.

Une affaire urgente me rappelant à Paris, je promis à Uniac de venir prendre mes quartiers d'hiver sur cette côte enchantée et, au mois de décembre, je m'installais à

Nice. L'escadre manœuvrait dans le golfe Juan, les officiers venaient souvent à terre. Quoique absorbé par un service pénible et par de curieuses expériences de torpilles, Uniac trouvait encore le temps d'achever un intéressant ouvrage pour lequel je lui prédisais un vif succès.

— Que m'importe ! me répondit-il un jour avec amertume en tortillant sa mèche blanche.

Un soir que j'étais allé le voir à bord de l'*Arrogante* — c'était le 18 mars 1879 — le vent se leva tout à coup pendant ma visite. Comme j'observais que cette batterie flottante semblait bien peu faite pour braver une grosse mer :

— C'est vrai, fit-il en souriant, et tu touches là sans t'en douter à une grosse question : l'éternelle querelle entre la théorie et la pratique, entre le génie maritime et le Grand Corps. Le premier construit un bateau et dit au second : « Il flottera », comme Dieu dit à la lumière de luire. Malheureusement, leurs calculs tombent souvent à faux, n'est-ce pas, Alanic ?

Il interpellait un robuste gabier qui fumait sur le pont sans perdre un mot de notre conversation.

Celui-ci hocha la tête.

— M'est avis, capitaine, qu'il faudra se garer à la prochaine tempête. J'aimerais mieux une bonne barque de pêche que ce lingot de fer.

Le vent fraîchissant toujours, il devint impossible d'armer aucun canot et je restai prisonnier sur l'*Arrogante*. La nuit fut affreuse ; d'énormes masses d'eau s'abattaient sur le pont, menaçant de faire sombrer le bâtiment que sa construction défectueuse empêchait de s'enlever à la lame.

Toujours calme, malgré le danger, Uniac remplaçait le commandant qui, descendu la veille à terre, n'avait pu rejoindre son bord.

Lorsque le jour parut, on s'aperçut avec effroi que le bâtiment chassait sur ses ancres. Le vent redoublait de furie : il ne restait qu'un parti à prendre : allumer les feux

et se jeter à la côte. On porta sur le pont des espars de toutes sortes, vergues, mâts, cages à poulets, afin qu'en cas de naufrage les hommes pussent s'y accrocher. La précaution, hélas ! n'était pas superflue : avant que la machine fût prête à fonctionner, une véritable montagne d'eau déferla sur l'*Arrogante*, qui, en quelques instants, coulait à pic. L'état de la mer ne permit à aucun vaisseau de l'escadre d'armer une chaloupe : officiers et matelots assistèrent impuissants à l'effroyable drame qui coûta la vie à cinq officiers et aux trois quarts des hommes qui montaient la batterie.

J'étais près d'Uniac au moment de la catastrophe, et nous nous trouvâmes avec Alanic accrochés à deux avirons liés ensemble ; trop faible pour nous soutenir cette malheureuse épave menaçait de couler à son tour. Alors se passa une de ces scènes d'autant plus sublimes qu'elles restent plus souvent ignorées.

— Nous sommes un de trop, capitaine, dit simplement le matelot, c'est à moi de partir. Bonne chance[1] !

Une seconde après, il disparaissait entre deux lames.

Que se passa-t-il alors ? Je ne repris mes sens que de longues heures plus tard, grâce aux soins d'un ami que le hasard avait amené sur la plage au moment où la mer m'y rejetait sans connaissance, mais encore cramponné à mon épave.

Uniac ne reparut pas. Vainement l'héroïque matelot qui s'était dévoué pour nous sauver, et n'avait dû la vie qu'à son talent de nageur, explora-t-il les rochers de la côte pour retrouver le corps de son officier : la mer, jalouse sans doute de celui qui l'avait tant aimé, n'a jamais rendu la dépouille mortelle du dernier des Penfao.

Repose donc en paix sous ton mouvant linceul, cher ami de ma jeunesse, loin des déceptions qui brisent et des souf-

[1] Historique.

frances qui tuent, à l'abri des profanations qui n'épargnent aucune tombe. On doit bien dormir le dernier sommeil au fond de ces mystérieux abîmes où tout bruit s'éteint, où toute vie s'arrête, où la lumière ne pénètre qu'affaiblie et voilée ; c'est l'éternel oubli, l'éternel silence, le grand recueillement de la mort avant le jour du triomphe.

Jean d'Étiau.

Une page d'Évangile

Les chers aimés qu'Il laisse au monde,
Il les aima jusqu'à la fin...
Et son âme, source profonde,
Laissa jaillir ce flot divin :

« Mon cœur se fond; — telle une cire
Sous les baisers d'un feu très doux. —
Depuis si longtemps je désire
Manger cette pâque avec vous !

« Avant d'offrir en sacrifice
Mon corps broyé sous le pressoir,
Je fais circuler le calice :
Buvez tous... c'est mon dernier soir...

« Que ma coupe est brillante et digne
De toute bénédiction !
Je ne boirai ton sang, ô vigne
Que dans l'éternelle Sion.

« Au bassin l'onde pure et belle
Coule en bouillonnements pressés...
Pierre, assieds-toi sur l'escabelle,
Tends-moi tes pauvres pieds lassés.

« Et tes pieds des flots de l'aiguière,
Blancs comme les lis, vont sortir... »
— « Mon Dieu, laver les pieds de Pierre !
Pierre n'y pourra consentir ! »

— « Ce que je fais quand je te lave,
Tu l'ignores encore, mais
Tu l'apprendras... » — « A ton esclave !
Cela, Seigneur, jamais, jamais ! »

— « Écoute, si je ne te baigne,
Pierre, en nos radieux demains
Tu n'auras nulle part au règne... »
— « Lave mon front, lave mes mains ! »

— « Celui dont la personne entière,
Fraîche, éclatante, sort du bain,
N'a plus qu'à laver la poussière
Que ses pieds ont prise au chemin.

« De mon cœur, conque éblouissante,
Déjà l'onde a coulé sur vous,
Et votre âme est resplendissante :
Vous êtes purs... mais non pas tous ! »

. . . . . .

VOIX CÉLESTES

« Il a pris l'immense armature
Des soleils d'or pour bouclier...
Il noue autour de sa ceinture,
— Tel l'esclave, — le tablier.

« Sa gloire sainte, Il la dérobe
Au fond du ciel émerveillé...
Relevant le pan de sa robe,
Humble, Il se traîne agenouillé.

« Il flagelle la mer cabrée
Qui fuit en galops effrayés...
Aux flots de l'aiguière dorée,
Du pauvre Il rafraîchit les pieds.

« Ainsi que d'une outre qu'Il penche,
L'eau ruisselle des cieux fondus...
Il faudra que son cœur épanche
Le sang et l'onde confondus. »

. . . . . .

« Votre œil ébloui me contemple...
Moi-même j'ai baigné vos pieds...
Je viens de vous donner l'exemple,
Afin que vous me copiiez.

« Si je vous lave, ô mes apôtres,
Les pieds, moi, le maître, en ce jour ;
En bons frères, les uns aux autres,
Lavez-vous les pieds tour à tour.

« Dites, l'envoyé peut-il être
Plus que celui qui l'a choisi,
Le serviteur plus que le maître ?
Heureux si vous l'avez saisi !

« Fiel à ma lèvre insupportable !
Mon hôte, celui qui s'assied
Pour rompre mon pain à ma table,
Lèvera contre moi le pied !

« Mon cœur se broie, il agonise
Sous l'angoisse qui l'envahit...
Tout haut il faut que je le dise :
Quelqu'un parmi vous me trahit.

« Aux feuillets sanglants du saint Livre,
On lit que je suis condamné...
Oui, mais malheur à qui me livre :
Mieux vaudrait qu'il ne fût pas né ! »

— « Ton cœur bat... ô Maître, tu pleures ! »
— « Celui qui te livre, est-ce moi ? »
— « Heure cruelle entre mes heures.. !
Celui qui me livre... c'est toi ! »

. . . . . .

« Père divin, je vous rends grâce...
Enfants, prenez et mangez tous
Ce que ma main romp et vous passe :
Car c'est mon Corps livré pour vous.

« Prenez, buvez : c'est le calice
De mon Sang pour vous épanché,
Le sang du nouveau sacrifice,
En rémission du péché. »

« Offrez, comme je viens de faire,
Mon Corps en souvenir de moi,
Et mon Sang, coupe salutaire,
Prêtres de l'éternelle Loi ! »

. . . . . .

VOIX CÉLESTES

« O saint banquet, divine table,
Où, nourriture délectable,

Tout le Christ nous est présenté
En substance et réalité !
Mémorial de sa souffrance,
Source de grâce et d'espérance
Et gage d'immortalité ! »

CHANT DES APOTRES

(Psaume CXIIe)

« *Alleluia !* Troupe fidèle,
Chantez Jéhovah, chers enfants ;
Et que son nom plane sur l'aile
De nos chœurs joyeux, triomphants !

« Qu'il soit béni toujours, encore,
Sans fin, le nom de Jéhovah !
Et que l'aube qui vient d'éclore
Le redise au soir qui s'en va !

« Jéhovah sur les peuples trône,
Par de là le ciel rose et bleu...
Les soleils forment sa couronne...
Qui donc ressemble à notre Dieu ?

« Des altitudes éternelles,
Il lance l'éclair de ses yeux ;
Et de ses ardentes prunelles
Il fouille la terre et les cieux.

« Prenant le pauvre en sa poussière
Et l'humble en son abjection,
Il les met vêtus de lumière
Près des rois de leur nation.

« Et celle dont la vie amère
Stérile au foyer s'ennuya,
Il la rend trop heureuse mère
De beaux enfants... *Alleluia !* »

. . . . . .

VOIX CÉLESTES

« Que ton esprit est doux, ô Maître !
Et pour en faire mieux connaître
A tes fils la suavité,
Tu pétris d'immortalité
Le pain qu'à l'affamé tu donnes,
Et le riche, tu l'abandonnes
A sa hideuse nudité. »

. . . . . .

« Au plat voici la main du traître
Qui s'allonge. » — « O Maître adoré,
Serait-ce moi ? » — Serait-ce moi, bon Maître ? »
— « Malheur à qui m'aura livré ! »

— « O Maître, Pierre me fait signe :
Le traître, dis-le nous... » — « Ma main
D'un geste, Jean, te le désigne :
Je lui tends ce fragment de pain. »

— « Satan dans mon âme maudite
Pénètre et tout l'enfer le suit... »
— « Judas, à ton œuvre ! fais vite ! »
— « Voici mon heure... C'est la nuit ! »

. . . . . .

« Petits enfants, une heure encore,
Et vous ne pourrez plus me voir...
Quand j'étais là, c'était l'aurore,
Je m'en vais, ce sera le soir.

« Je vous demande, ô mes Apôtres,
— Et c'est là ma nouvelle loi, —
De vous aimer les uns les autres
Tout comme je vous aime, moi.

« Que la mutuelle tendresse
— Fruit de mon précepte nouveau, —
Soit le signe auquel on connaisse
Les brebis de mon vrai troupeau. »

— « Où vas-tu, Maître ? » — « Où je vais, Pierre ?
Trop loin pour ton fragile amour :
Mais au terme de ta carrière,
Nous nous embrasserons un jour. »

— « Trop loin ? non, c'est me faire injure !
Près de toi je saurai souffrir ;
Par la terre et les cieux je jure
Qu'avec toi je saurai mourir ! »

— « Le coq, de la nuit solitaire,
N'aura pas, aiguisant sa voix,
Deux fois percé le grand mystère,
Tu m'auras renié trois fois. »

— « J'aurai, moi, la première place ! »
— « C'est à moi qu'est dû cet honneur ! »
— « Moi, plus près de Lui, quoi qu'on fasse... »
— « Toi ? » — « Moi ! » — Juge entre nous, Seigneur ! »

— « L'homme que la pourpre environne
Sous lui tient les peuples ployés,
Gravant sur l'or de sa couronne :
Sauveur... de ceux qu'il a broyés.

« Qu'il n'en soit pas de mes Apôtres
Ainsi... Que celui parmi vous
Dont le front dépasse les autres,
Le courbe sous les pieds de tous !

« Tel le vanneur debout sur l'aire
Au vent du soir crible ses blés,
Au souffle âpre de sa colère
Satan vous voit déjà criblés.

« Mais moi j'ai prié pour toi, Pierre,
O Pierre, afin que désormais,
Toujours en sa pleine lumière,
Ta foi ne défaille jamais.

« Dans leur quotidienne lutte,
Tes frères s'appuieront sur toi :
Relevé — plus fort — de ta chûte,
Sois leur indéfectible foi.

« Lorsque dans vos lointaines courses
Vous alliez, pauvres de tout bien,
Sans souliers, besaces ni bourses,
Que vous manquait-il, enfants ? » — « Rien. »

— « Prenez vos sacs : elle se lève
L'aurore d'un siècle nouveau...
Et, pour en acheter un glaive,
Vendez jusqu'à votre manteau.

« Que vos âmes d'acier trempées
Soient plus fortes qu'aux jours passés. »
— « Maître, au mur, voici deux épées
Dont l'éclair brille... » — « C'est assez. »

« Je m'en vais au séjour céleste,
Car mes jours terrestres sont pleins;
Et près de vous pourtant je reste :
Vous ne serez pas orphelins.

« Je vous laisse la paix profonde,
La paix du devoir accompli :
Non la paix que promet le monde,
Mais la paix dont je suis rempli.

« Desseins mauvais, heures funèbres
Ne peuvent rien sur moi... Voici
Venir le prince des ténèbres...
Enfants, debout.. ! Sortons d'ici ! »

. . . . . .

CHANT DES APOTRES

(Psaume CXVI)

« Hallel ! Nations de la terre,
Louez Jéhovah l'éternel !
Hallel ! Peuples, pourriez-vous taire
Le nom du Tout-puissant ? Hallel !

« Hallel ! Il revêt de puissance
Sa tendresse pour Israël...
Hallel à sa magnificence !
Sa vérité demeure... Hallel ! »

J. Galard,
Curé de Trélazé.

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite et fin)

BRANCHE DE CHAMBALLAN

12e Degré. — 3e François Boylesve (fils cadet de Louis Boylesve, sieur de la Gillière et du Planty, et de Perrine Born), Écuyer, sieur des Noulis, comte de Chamballan, sieur de la Minière et du Rouvre, à Rougé, reçu conseiller au parlement de Bretagne le 14 décembre 1668, épousa le 22 juillet 1675, demoiselle Anne-Françoise Huby[1], dame de Kerverny, fille de feu N. h. Jean Huby, sieur de Kerguyo, Uzel, et de Jeanne Nouvel. Leur contrat de mariage fut passé devant Duchemin, notaire à Rennes, le 30 juin 1675, la célébration eut lieu en l'église Saint-Germain de Rennes, le 22 juillet. Ils firent ériger la confrairie des agonisants en l'église de Saint-Pierre de Rougé. Ses armoiries furent enregistrées dans l'*armorial général.* (Bretagne, tome I, P. 428). Ils eurent trois enfans : Jeanne, Joseph et Anne.

TREIZIÈME DEGRÉ

1° Jeanne-Marie-Rose-Françoise de Boylesve, née le 21 juin 1677 dame de la Hamelinière et Landemont, de Drain, de Saint-Laurent-des-Autels, épousa :

1° Le 31 mai 1695, François de la Bourdonnaye[2] chevalier, seigneur de Liré, conseiller puis président à mortier au parlement de Bretagne. Elle était veuve en 1716; et 2°, le 28 décembre 1718, Toussaint de Cornulier[3], chevalier

[1] Huby : *d'azur au sautoir d'argent accompagné de trois roses de même 2 et 1.*

[2] De la Bourdonnaye : *de gueules à trois bourdons d'argent en pal, 2 et 1.*

[3] De Cornulier : *d'azur au rencontre de cerf d'or, surmonté d'une hermine d'argent.*

marquis de Chateaufromont, comte de Largouet et de Vair, baron de Montrelais, seigneur de Lorière, président à mortier au même parlement.

Elle créa 100 livres de rente à l'hôpital d'Ancenis pour deux lits de pauvres des paroisses de Drain et Landemont (Maillard, *histoire d'Ancenis*, p. 500).

Ils firent enregistrer leurs armoiries dans l'*Armorial général* (Bretagne, t. I, p. 439).

1715. Elle fut maraine de la cloche de Drain.

3° Anne-Françoise de Boylesve, née le 8 mai 1681, morte le 24 avril 1683.

2° Joseph-Hyacinthe-François de Boylesve, chevalier, comte de Chamballan, né le 21 octobre 1679, conseiller au parlement de Bretagne le 25 juin 1701, partagea sa sœur le 30 mars de la même année. Il épousa : 1° le 24 octobre 1701, demoiselle Jeanne-Thérèse Geffroy [1], dame de la Ville blanche, fille de feu messire René-François Géffroy chevalier seigneur du lieu et de Jeanne Le Lièvre ; 2° le 3 mai 1713, demoiselle Marie-Angélique de France [2], fille d'Olivier-Joseph de France, chevalier seigneur de Blernois, de Landal et de Marie du Verger ; 3° le 20 janvier 1729, demoiselle Julienne-Agnès Le Vicomte [3], veuve de Pierre Hévin, ex-conseiller au présidial de Rennes et fille de messire Jean-Pierre Le Vicomte, chevalier, sieur de la Houssaye et de Françoise Courtoys.

Il eut des enfants de ses trois femmes : de la première, Jeanne, Joseph, Claude, François, Paul, Pélagie et Henriette ; de la deuxième, Louis, Joseph, François et Marie ; de la troisième, Julie.

Etat-civil de Baugé. — 13 octobre 1694, François Boylesve, comte de Chamballan et Françoise Boylesve, parain et maraine

[1] Géffroy : *d'argent à l'aigle de sable becquée, armée de gueules, chargée d'une croix ancrée d'azur sur la poitrine.*

[2] De France : *d'argent à 3 fleurs de lys de gueules, 2 et 1.*

[3] Le Vicomte : *d'azur au croissant d'or.*

de la fille de François Syonon, sieur de la Rondinière, procureur d'office de Chamballan et de Perrine Primault.

Chartrier de Boylesve. — 14 avril 1701. Sentence au Souverain concernant la noblesse de François Boylesve, écuyer, sieur de Chamballan, conseiller au parlement de Bretagne, contre François-Auguste de Boiséon, chevalier, comte du lieu... procédures reprises par Joseph-Hyacinthe-François, son fils, après son décès à Paris, aux requêtes de l'hôtel...

1701. Partages nobles et premier contrat de mariage (voir preuves de l'école militaire 1767).

QUATORZIÈME DEGRÉ

1er lit. 1° Jeanne-Anne de Boylesve, née le 27 septembre 1702.

2° Joseph-François-Marie de Boylesve, chevalier, comte de Chamballan, né le 30 janvier 1704, conseiller au parlement de Bretagne le 28 avril 1724, président aux enquêtes le 18 août 1728, épousa demoiselle Catherine-Marie Boylesve [1], fille de Louis-Jacques Boylesve, chevalier, seigneur du Planty, Rasilly, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Lannion et de Marie-Christine Charpentier. Devenu veuf en 1742, il se fit prêtre, fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, vicaire général du diocèse de Nantes.

Il mourut en 1779, laissant Marie, René, Joseph, Marie et Marie. .

15e degré. 1° Marie-Louis-Joseph de Boylesve, chevalier, seigneur de Chamballan, né le 14 février 1733, conseiller en 1755, président aux enquêtes au parlement de Bretagne, le 14 juin 1756, mort sans alliance le 12 février 1782.

2° René-Julien-Joseph de Boylesve.

[1] Boylesve : *d'azur à 3 sautoirs d'or, 2 et 1.*

Etat civil de Saint-Aignan, d'Angers. — 17 février 1738. Baptême de René-Julien-Joseph, fils de Joseph-François-Marie de Boylesve de Chamballan, président... parain François-Geffroy de Villeblanche représenté par Louis-Jacques de Boylesve du Planty...

3° Joseph-Augustin de Boylesve, né le 18 août 1740.

4° Marie-Josephe-Pélagie de Boylesve, née le 14 janvier 1742.

5° Marie-Christine-Louise-Josephe de Boylesve épousa, le 23 février 1755, Gabriel-Jean-René de Coatarel [1], chevalier, comte de Kernaudour, le Cuon et autres lieux.

Etat-civil de Rougé. — 23 février 1755. Célébration de ce mariage en présence de Charles Gouyon de Beaucorps, chef de nom et armes de Gouyon, du frère de l'époux, de l'épouse et autres.

3° Claude-Joseph de Boylesve, qui suit.

4° François-Louis-Jacques de Boylesve, né le 16 mars 1707, capucin en 1740.

5° Paul de Boylesve, baptisé le 24 février 1708.

Etat-civil de Rougé. — 24 février 1708. Baptême de Paul, fils Hyacinthe de Boylesve...

6° Pélagie-Thérèse de Boylesve, née le 20 février 1709.

7° Henriette-Hyacinthe de Boylesve, née le 22 mai 1710.

2e lit. 8° Louis-Marie de Boylesve, né le 3 mars 1715.

9° Joseph de Boylesve, mort le 23 décembre 1721.

Etat-civil de Rougé. — 23 décembre 1721. Inhumation de Joseph fils Hyacinthe... et Angélique de France.

10° François-Marie Cajetan de Boylesve, né le 23 juin 1723, capucin en 1740.

[1] De Coatarel : *d'azur à 3 fasces d'argent.*

11° Marie-Angélique-Françoise de Boylesve, née le 9 septembre 1718.

3e lit. 12° Julie-Adelaïde de Boylesve, née le 5 octobre 1730.

3° Claude-Joseph de Boylesve, chevalier, seigneur de Chamballan, né le 25 janvier 1706, capitaine de Grenadiers au régiment de Bigorre, chevalier de Saint-Louis, épousa le 21 septembre 1754, demoiselle Suzanne d'Arnal [1], fille de feu Jean d'Arnal, avocat au parlement de Toulouse et de demoiselle Suzanne de la Cour.

Il mourut en 1761 et fut inhumé à Vallerangue, viguerie du Vigan, diocèse d'Alais. Il laissait un fils unique qui suit.

QUINZIÈME DEGRÉ

Joseph-François de Boylesve, chevalier, seigneur de Chamballan, né le 26 septembre 1755, reçu à l'école militaire le 30 mars 1767, épousa en 1785 demoiselle Jeanne-Anne-Françoise-Rose Abric [2] de Fenouillat, fille de...

Il mourut le 29 mai 1808 laissant Marie, Joséphine, Adèle, Alix.

SEIZIÈME DEGRÉ

1° Marie-Joseph-François-Étienne-Léopold-Maurice de Boylesve de Chamballan, né en 1799, épousa demoiselle de Cambon [3].

Il mourut en 1834 sans postérité. En lui s'éteignit la branche de Chamballan.

2° Joséphine de Boylesve épousa N... Laire [4] de Barre.

Elle mourut en 1867.

[1] D'Arnal : *d'or au noyer arraché de sinople, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.*

[2] Abric.

[3] De Cambon.

[4] Laire.

3° Adèle de Boylesve, morte à l'âge de 90 ans.

4° Alix de Boylesve épousa N... de Christot[1], dont postérité.

FAMILLE BOYLESVE DE GOISMARD

Il convient de faire ici connaître la filiation d'une autre famille Boylesve, originaire, elle aussi, de Saint-Aubin-de-Luigné et qu'il importe de ne pas confondre, comme l'ont fait Audouys et Monsieur de Launay. Celle-ci, d'une origine plébéienne, arriva à la noblesse par la mairie d'Angers en 1637 et prit alors pour armoiries « *d'azur à 3 sautoirs d'or, 2 et 1* », comme les Boylesve, d'origine chevaleresque.

Il est nécessaire de faire remarquer à ceux qui en seraient surpris et seraient tentés d'y voir une preuve de parenté, que les échevins et maires d'Angers étaient libres de prendre les armoiries qu'ils voulaient, à la différence des anoblis par lettre du Roi aux quels on en imposait. C'est ainsi que Jean Landévy, maire d'Angers en 1507, prit pour armoiries : *fascé d'or et de gueules de 8 pièces* qui sont celles de l'illustre famille de Landivy, au Maine, éteinte au xve siècle dans les de Scépeaux. C'est ainsi que François Poulain, maire en 1703, prit les armoiries d'une famille de ce nom originaire de Nantes, anoblie aussi par l'échevinage en 1576, mais déboutée lors de la recherche de 1666, et que Germain Poulain, maire d'Angers en 1733, les changea pour adopter celles d'une autre famille de l'évêché de Dol qui remontait au xive siècle. Si bien que sur son cachet on voit les deux écussons écartelés !

Audouys et M. Gontard de Launay ont fait de René Boylesve, de Saint-Aubin-de-Luigné, le frère cadet de Marin ; mais aucune preuve ne vient confirmer cette

[1] De Christot.

opinion. Jean Boylesve se maria en 1444, Marin en 1510 et ce René en 1537. Il y aurait donc eu un écart de 93 ans entre le mariage du père et celui de son fils aisné; car on sait par plusieurs titres authentiques que Jean eut un fils ainé nommé René qui vivait en 1510 et 1519, mais qui dut mourir sans postérité, puisque le fief dont il portait le nom revint à son frère Marin.

Jusqu'à l'année 1628, époque à laquelle René, fils de ce René Boylesve, fut nommé échevin d'Angers, tous les actes qui les concernent mentionnent la qualification de *honorable homme*. Audouys dit même qu'ils étaient « marchands à Saint-Aubin ».

Le premier que l'on trouve est : René Boylesve, sieur du Goupillon. Il épousa le 6 septembre 1537 Michelle Cailleau dont il eut 6 enfants.

2° Marguerite Boylesve.

3° Jacquine Boylesve.

4° Jeanne Boylesve épousa Jacques Richard, sieur de Boistandres.

5° Marie Boylesve.

6° Claude Boylesve épousa N. H. Me François Guillonneau.

1° René Boylesve, sieur de Goismard, la Touche, épousa le 4 octobre 1562 Guillemette Mousseau, fille de N. H. Mathurin, sieur de la Barre et de Vincente Beguyer. Elle mourut le 15 août 1599 laissant un fils unique.

PREMIER DEGRÉ

René Boylesve, sieur de Goismard, conseiller du Roi au présidial, nommé échevin le 1er mai 1626, maire le 1er mai 1637, épousa le 23 juillet 1613 demoiselle Françoise Le Febvre [1], fille de François Le Febvre, écuyer, sieur du

[1] Lefèvre : *d'azur à la levrette d'argent colletée de gueules, bouclée d'or.*

Tusseau, lieutenant général criminel à Saumur et de Françoise Triqueneau.

Il mourut le 2 octobre 1643 et fut inhumé à Saint-Maurille, laissant 10 enfants qui suivent :

DEUXIÈME DEGRÉ

1° René Boylesve, prêtre, chanoine et curé de Sainte-Gemmes-sur-Loire en 1690.

2° Guillaume Boylesve, religieux.

3° François Boylesve, qui suit.

4° Marin Boylesve.

5° Gabriel, chanoine de Saint-Maurice, prieur de Brion en 1689. Il fit enregistrer ses armoiries dans l'armorial général (Touraine, p. 1266 : *de gueules à 3 tasses d'argent, 2 et 1* (blason d'office).

6° René Boylesve, conseiller au présidial en 1648.

7° et 8° Louise et Françoise Boylesve,

9° Anne, religieuse puis supérieure du couvent des Ursulines d'Angers en 1668.

10° Geneviève Boylesve épousa Claude Chevaye[1], escuyer, sieur du Boullay, conseiller du Roi, receveur des décimes d'Anjou. Elle mourut le 9 juillet 1705.

3° François Boylesve, escuyer, sieur de Goismard, conseiller, juge magistrat, épousa le 14 juin 1647 demoiselle Renée Guinoiseau [2], fille de René, sieur de la Giraudière et de Renée Gouin. Il mourut le 30 mars 1677 et fut inhumé proche l'autel Saint-Anne à Saint-Maurille, dont deux enfans.

TROISIÈME DEGRÉ

1° René Boylesve, baptisé à Saint-Martin le 26 juillet 1660.

[1] Chevaye : *d'argent à l'aigle de sable accompagnée en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un croissant de même.*

[2] Guinoiseau : *d'azur à 3 colonnes d'or mises en pal.*

2° François Boylesve, escuyer, sieur de Goismard, conseiller du Roi au présidial, lieutenant général d'épée en 1704, épousa 1° le 20 octobre 1687, Marie Gautier [1], fille de MMe Jacques, chevalier, sieur de Chanzé, conseiller du Roy, juge magistrat au présidial, et de Marie Renou ; 2° le 13 avril 1693. Magdeleine de Méguyon [2], fille de François, sieur de la Houssaye et de Marthe Jousselin. Il fut inhumé à Saint-Pierre le 27 décembre 1710. Il fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général* (Touraine, p. 65), et avait payé en 1667 la confirmation pour être maintenu comme fils d'Échevin par M. Voysin de la Noiraye.

QUATRIÈME DEGRÉ

1° René-François Boylesve de Goismard, prêtre, chanoine d'Angers en 1745, doyen des arts en l'Université de cette ville, mort le 15 octobre 1767.

2° François-Jacques Boylesve, écuyer, sieur de Goismard, Conseiller du Roy, Lieutenant général d'épée en 1712, juge magistrat au présidial, épousa, le 1er mai 1713, Marie-Anne Baudry, fille de N. Conseiller au présidial et de Perrine Paulmier dont il eut trois enfans.

CINQUIÈME DEGRÉ

1° Anne-Perrine Boylesve, vivante en 1767.

2° François-Claude Boylesve, baptisé le 28 janvier 1724, chanoine de Saint-Pierre d'Angers, vivant en 1767.

3° Louis Boylesve de Goismard, né le 14 mars 1726 ; en lui s'éteignit la famille Boylesve de Goismard.

[1] Gautier : *d'or à la fasce de gueules accompagnée en chef de 2 merlettes et en pointe d'une étoile de même.*

[2] De Méguyon : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 roses d'argent et en pointe d'un lion d'or.*

On trouve au Chartrier de Boylesve la copie d'un arrêt du Conseil d'état du 6 juillet 1694, déchargeant François Boylesve de Goismard d'une taxe de 1.200 livres et le maintenant comme noble d'ancienne extraction et descendant des Boylesve. On y a joint cette mention : « Copie d'un prétendu arrêt du Conseil obtenu par les Boylesve Goismard et sur lequel il faudra prendre des éclaircissements », mais l'extinction de cette famille les rendit inutiles.

Extrait des registres du Conseil d'État. — Veu au conseil du Roy la requeste présentée en iceluy par François Boylesve, chevalier, sieur de Gouesmard, conseiller au siège présidial d'Angers, contenant que Me Nicolas Simonnet, bourgeois de Paris, chargé par Sa Majesté du recouvrement des sommes ordonnées estre payées par les maires et eschevins et leurs descendants pour estre confirmés dans leurs privilèges de noblesse en exécution de l'édit du mois de juin 1691, lui a fait signiffier une taxe de 1.200 livres en l'année 1692, prétend qu'il tire sa noblesse de ce que René Boylesve son ayeul a esté maire de la ville d'Angers en 1638, mais le suppliant ayant fait connaitre par des contrats, partages et autres titres incontestables qu'il a produits qu'il est noble de race et ancienne extraction ainsi que le dit René Boylesve son ayeul l'a déclaré lorsqu'il fut élu maire et qu'il est descendu en ligne directe d'Estienne Boylesve, prevost de Paris dès l'année 1225 [1]. Que depuis ce temps, tous ses ancestres ont vécus et partagés noblement et pris les qualités attribués aux gentilshommes qui leur ont été confirmées par des arrêts du parlement de Paris en 1587, du parlement de Bretagne en 1691 en des temps non suspects et pendant la recherche de la noblesse, que même plusieurs de sa famille ont été honorés de charges considérables et de marques de distinction pour récompense de leurs services et fidélité. Cependant on lui oppose le payement de la somme de 500 livres pour une semblable taxe faite sur feu François Boylesve père du suppliant en exécution de l'édit de l'année 1667 ce qui ne peut jamais être regardé comme une dérogeance ny donner atteinte à sa noblesse d'extraction parce que le paiement ne

[1] Erreur : il fut nommé prévost de Paris en 1258.

fut fait que dans un temps que le père du suppliant étoit accablé d'une longue maladie qui lui osta la cognoissance de toute affaire et que ceux qui étoient auprès de lui ne cherchant qu'à éviter les rigoureuses poursuites du traitant payèrent cette taxe sans faire différence des nobles d'extraction et de mairie, mais comme il ne seroit pas juste qu'une taxe payée pour une chose non due pût être alléguée comme une fin de non recevoir contre le fils de celui qui n'a payé que par erreur et contre son privilège. A ces causes requeroit le suppléant qu'il plût à Sa Majesté le décharger de la taxe de 1.200 livres sur lui faite pour estre confirmé dans sa noblesse comme descendant de René Boylesve, maire en 1638 et ordonner qu'il jouira lui et ses enfants nés en légitime mariage et leurs descendants, de tous les privilèges dont jouissent les autres nobles d'extraction du Royaume et en conséquence faire deffenses audit Simonnet de faire aucune poursuite contre lui pour raison de ladite taxe à peine de 1.000 livres d'amende. Ladite, renvoyée par ordre du Conseil au sieur de Miromesnil, commissaire départy en la généralité de Tours pour se faire représenter les titres de noblesse du sieur de Boylesve, en dresser procès-verbal et donner son avis. Veu aussi les titres représentés par devant ledit sieur de Miromesnil scavoir un arrest du parlement de Paris du 10 décembre 1587 dans le vu du quel sont énoncés : Le contrat de mariage d'Estienne Boylesve qualifié Chevalier, prévost de Paris, de l'an 1225, avec Dame Marie de la Guesle; celui de Fouquet Boylesve, écuyer de l'an 1258 avec dame Julienne de Chazé; celui de Jean Boylesve du 3 mai 1360 avec demoiselle Andrée Briçonnet et autres titres et actes scavoir le testament de Jean Boylesve du mois d'avril 1396 par lequel il ordonne à Pierre son fils, héritier principal et noble de prendre à l'avenir pour armes trois croix penchées; copie du contrat de mariage dudit Pierre Boylesve, escuyer, avec dame Perrine de Quouay (Coué) dans lequel ledit Jean Boylesve, son père, est qualifié chevalier du 25 janvier 1414; celui de Jean Boylesve, escuyer, fils dudit Pierre avec dame Anne Danon, du 10 juillet 1484[1]; celui de René Boylesve, escuyer, fils aisné dudit Jean Boylesve, avec Michelle Cailleau,

[1] Erreur : ce contrat de mariage est de 1444. On a vu que le fils aîné ne pouvait se marier en 1537, alors que le fils cadet se marie en 1510.

du 6 septembre 1537; celui de Marin Boylesve, écuier, fils puisné dudit Jean avec demoiselle Simonne Quentin, de l'année 1510; partages nobles entre luy René et Marin Boylesve des biens dudit Jean Boylesve et de la dite Anne Danon, leurs père et mère, du 11 juin 1519; contrat de mariage de René Boylesve, écuyer[1], seigneur de Gouesmard, fils de René Boylesve et de Michelle Cailleau, avec demoiselle Guillemine Mousseaux du 4 octobre 1562; partage noble entre le dit sieur de Gouesmard et ses sœurs des biens dudit René Boylesve et Michelle Cailleau, leur père et mère, du 12 février 1542; contrat de mariage de René Boylesve, sieur de Gouesmard, conseiller au présidial d'Angers, fils unique de René Boylesve et de ladite Guillemine Mousseau avec demoiselle Françoise Lefebvre, du 23 juillet 1613; trois déclarations ensuite l'une de l'autre faites au greffe de l'élection d'Angers par ledit René Boylesve, les 28 juillet 1635, 2 mai 1637 et dernier avril 1639, portant qu'encores qu'il soit noble d'extraction et en cette qualité fondé à jouir de tous les privilèges de noblesse néantmoins ayant été cy-devant échevin et fait la charge de maire, il désire et entend acquérir la noblesse et jouir des exemptions et privilèges attribués aux maires et échevins; deux autres déclarations faites par ledit Boylesve-Goesmard au greffe de l'Hôtel-de-Ville d'Angers les 31 août 1635 et 29 avril 1639 portant aussi qu'encores qu'il soit gentilhomme de race et d'extraction, comme tel fondé de jouir de tous les privilèges de la noblesse, néantmoins il réitère l'acceptation par luy faite et entend jouir à perpétuité de tous les droits et honneurs attribués aux maires et échevins de la dite ville[2]; extraict du contrat de mariage de François Boylesve, sieur de Goesmart, fils dudit René Boylesve et de ladite Françoise Lefebvre avec Renée Guinoisseau, du 14 juin 1647; autre extraict de celui de François Boylesve, suppliant avec demoiselle Françoise Gaultier du 20 octobre 1687; par lequel il est justifié qu'il est fils dudit sieur Gouesmart et de ladite Guinoisseau et posséder la même charge; les compa-

[1] Erreur : les nombreux titres que l'on trouve aux Archives de Maine-et-Loire E 1811 portent tous honorable homme et ne laissent aucun doute sur la position sociale des Boylève à cette époque.

[2] Ces cinq pièces prouvent amplement que René Boylève entendait tenir sa noblesse de l'échevinage d'Angers, sans quoi elles eussent été inutiles.

rutions à l'arrière-ban de la province d'Anjou faites par René Boylesve en 1635 et 1639 et par François en 1667, et par le suppliant en 1689; arrest de la Chambre établie en Bretagne pour la refformation de la noblesse de ladite province du 18 mars 1671 par laquelle Charles Boylesve, escuyer, sieur de la Brizarderie, a été confirmé dans sa noblesse comme descendant de Marin Boylesve, escuyer, sieur de la Brizarderie [1]; procès-verbal dudit sieur de Miromesnil du 26 juin 1694 contenant la représentation des titres cy-dessus et la réponse du commis du traitant. L'avis dudit sieur de Miromesnil par lequel il estime qu'il y a lieu de décharger ledit sieur de Goesmart de la taxe sur lui faite par le rolle arresté au conseil le 8 janvier 1692 vu encore le consentement des demoiselles Françoise et Jeanne Boylesve Goesmart, les sœurs dudit Boylesve Goesmart, l'acte de renonciation faite par ledit sieur Boylesve au privilège de noblesse accordé aux maires et échevins de la ville d'Angers et leurs descendants passé par devant notaires au châtelet de Paris, le 6 juillet 1694 [2] signiffié audit Simonnet le même jour et autres pièces produites par le sieur Boylesve. Ouy le rapport du sieur Phelippeau de Pontchartrain, conseiller ordinaire au conseil Royal, controlleur-général des finances, le Roy en son conseil, fait droit sur le tout conformément à l'avis du sieur de Miromesnil, a déchargé et décharge ledit de Boylesve-Gouesmart de la taxe de 1.200 livres à laquelle il a été taxé par le rolle arresté au conseil le 8 janvier 1692, en exécution de celui du mois de juin 1691, fait deffenses audit Simonnet de faire aucune poursuitte contre luy pour raison de ladite taxe à peine de 500 livres d'amende et de tous dommages et intérêts.

Fait au Conseil d'État du Roy tenu à Versailles, le 6 juillet 1694.

La grosse est signée Ransin et collationnée.

P. de Farcy.

[1] On peut se demander ce que vient faire ici cette pièce, imprimée aux titres généraux. Il n'y est fait aucune allusion aux Boylesve de Goismard.

[2] Que pouvait valloir cette renonciation après l'acceptation de son ayeul! Audouys, qui appelle l'arrêt du Parlement de Paris de décembre 1587, un arrêt de faveur, passe celui-ci sous silence et devait pourtant le connaître.

UNE GRAND'MESSE A GAVARNIE

4 Août 1901.

J'écris ces lignes, adossé à une pauvre grange de montagne. Je touche de la main l'humilité et la misère ; mais, de quelque côté que se tournent mes regards, ils rencontrent un spectacle dont la magnificence me ravit et dont la grandeur m'écrase.

A ma droite, vers l'ouest, le Vignemale, noble souverain des Pyrénées françaises, élève dans l'azur ses pointes sublimes. De l'amphithéâtre majestueux qu'elles entourent descend, comme le manteau des épaules d'un roi, le plus vaste et le plus beau des glaciers de la chaîne. Sur cet immense fleuve de glace le soleil fait resplendir une neige pure et éblouissante : tableau enivrant et surhumain, qui ne fascine pas seulement mes yeux, mais attire encore ma pensée et mon cœur ; car je crois voir assise, sur ce trône de blancheur et de gloire, Celle qu'aujourd'hui même l'Église fête sous le nom de Notre-Dame des Neiges.

En face de moi, le Cirque de Gavarnie, tout entier déployé à ma vue, offre le contraste saisissant de ses masses sombres et puissantes, étagées comme un escalier de géants, dont chaque marche supporte un glacier et fait pleurer ou mugir une cascade. Sénat immobile et silencieux, toutes les cimes semblent rangées pour rendre un témoignage muet et éternel à la majesté du Dieu qui les a créées. Le soleil, seule lampe digne d'éclairer un tel

temple, l'inonde d'une lumière que la roche semble boire, pour ne renvoyer à l'œil qu'une lueur adoucie et comme tamisée par la pierre.

Un sentiment, ici, dominerait tous les autres et leur imposerait silence : celui de la petitesse, du néant de l'homme, atome qu'on ne distingue même plus au pied de ces géants. Mais, en ramenant les yeux vers la vallée, on aperçoit, humble et modeste comme le village lui-même, la petite église de Gavarnie. C'en est assez, et l'orgueil des montagnes est vaincu : Dieu réside dans ces pauvres murs!

Il y aurait, on le voit, dans cette église de Gavarnie, les éléments d'une philosophie chrétienne. Je viens d'y rencontrer ceux d'un tableau charmant et d'un délicieux souvenir.

Aux alentours de dix heures, ce matin, la cloche appelait les fidèles à la grand'messe. Comme dans toutes les Pyrénées, la cloche, à Gavarnie, fait moins entendre une volée qu'un glas. Un lourd contrepoids, assujetti au-dessus du mouton, donne à chaque oscillation de l'instrument sonore une amplitude démesurée, qui va parfois jusqu'à la culbute complète du système. Alors le sacristain, sans s'émouvoir, tant il y est accoutumé, monte au clocher, fait faire machine en arrière à tout le bloc, et tire la corde comme devant... A-t-on cherché, par cette lenteur, à faire illusion sur le poids de la sonnette, au point de lui donner le rythme d'un bourdon ? A-t-on, par cette sonnerie en glas funèbre, ménagé une leçon aux montagnards, dont à chaque moment l'avalanche menace la tête, et la crevasse entr'ouvre le cercueil ? Bronze et mystère...

Bien ou mal appelés, voici les fidèles. S'ils arrivaient avant l'heure, ils ne seraient ni montagnards, ni du Midi. Aussi, l'office commence-t-il avant que l'église ne soit pleine, et pourtant ! A quarante personnes on la remplit : à soixante on y étouffe. Il y a bien, là-haut, une tribune pour les hommes, mais s'y sont-ils bien foulés ? Hum ! il

fait bien beau temps, ils sont à peu près tous guides, pour conduire soit les grimpeurs aux cimes, soit les ânes au Cirque : admettons qu'ils étaient tous venus à la première messe en masses torrentielles et profondes...

M. le Curé fait son entrée. Ce n'est plus celui dont j'ai connu jadis le zèle, et même l'hospitalité : petit homme excellent, mais trapu et nerveux, qui faisait les aspersions en coup de sabre et les sermons en coup de canon. Celui-ci, fils de Lourdes, jeune encore, très apprécié déjà par sa bonté et sa distinction, pontifie en plus de temps et moins de mouvements. De sa voix juste, grave et posée, il entonne l'antienne de l'aspersion, et tout le petit peuple des gamins empaume la voie à pleine gueule. Je crois, à dire vrai, que dans une antienne si connue, un bénédictin de Solesmes n'aurait retrouvé ni le texte musical, ni le rythme monastique!

A l'aspersion succède l'intonation du *Veni Creator*. Qu'est-ce à dire, et pourquoi invoquer l'Esprit-Saint? Serait-ce aujourd'hui, par hasard, jour d'élections municipales à Gavarnie? Point du tout : ce n'est qu'une procession, qu'il est ici de tradition de faire, avant la messe, au dehors de l'église, pendant les mois de belle saison, ce qui assigne d'ailleurs une limite fort étroite à cette fonction liturgique. Voilà donc la procession qui sort, curé en tête — c'est l'usage, paraît-il — avec beaucoup de dignité, en prenant la marche dans un mouvement d'*andante* qui contraste agréablement dans mes souvenirs avec l'*allegro prestissimo* de jadis, que j'avais de la peine à suivre au galop. On arrive ainsi, à quelques pas de l'église seulement, à la la croix stationale, modeste monument de fonte sur un petit socle de fruste maçonnerie.

Le chant de l'hymne s'achève : celui de l'Évangile lui succède, et l'*Ave, Maris stella*, sur un mode grave et suppliant, est entonné pour le retour. Silence maintenant au passé, et laissons-nous envahir par la beauté et la

poésie de l'heure présente! Un prêtre, des enfants, des femmes, quelques montagnards, à peine des spectateurs chrétiens, voilà tout le personnel de la scène. Et cependant de quelle grandeur elle est empreinte! Ce cirque magnifique, du sein duquel s'élèvent quelques chants d'église qui frappent à peine l'oreille des hommes, mais pénètrent jusqu'à celle de Dieu, ne semble là que pour servir d'abside surnaturelle à la prière chrétienne : ce n'est plus la loi connue de l'illusion perspective, c'est la foi qui nous montre ces sommets immenses penchés sur nous pour nous contempler, sur le prêtre pour le vénérer, sur le Dieu de la pauvre église de montagne, pour l'adorer!

J'ai vu, dans nos grandes cathédrales, dans nos célèbres monastères, dans les basiliques de Rome elle-même, bien des splendeurs liturgiques : rien de tout cela n'avait touché en moi cette fibre de l'âme qu'a remuée cé tableau, pourtant si modeste, dans le cadre qui l'entourait.

On attend peut-être maintenant, sur la foi du titre que j'ai écrit en tête de ces lignes, quelque chose des impressions de l'auteur sur une messe chantée à Gavarnie. Lecteur bienveillant, détrompez-vous : dès que la procession fut de retour à l'église, la messe était chantée avant même que d'avoir commencé. Une tradition, qu'expliquent peut-être l'exiguité de l'église et la modicité de ses ressources en matière de chant liturgique, fait que, sinon toujours, au moins la plupart du temps, le curé de Gavarnie, ainsi que le disait de lui-même un de ses vieux confrères angevins que j'ai connu autrefois affligé d'une laryngite, *chante* une messe basse. Elle fut d'ailleurs entendue avec recueillement, comme elle était célébrée avec piété et dignité.

A deux reprises, les voix des jeunes filles, comme compensation du mutisme du lutrin, s'élevèrent pour chanter deux cantiques, dont le second d'Hermann — tout simplement! Le plaisir de nos oreilles était, hélas! un peu gâté par le terrible accent méridional qui règne de Gavarnie à

Tarascon. En revanche, par moment, quelques voix d'hommes, timbrées à l'effigie limpide des Pyrénées, faisaient entendre un accompagnement qui, à défaut de science, avait de la justesse et du charme.

Le prône fut court, et la lecture de l'Évangile du jour, dans sa traduction française, en fit tous les frais. Coïncidence bien faite pour me frapper! L'Église, aujourd'hui, nous fait lire la réprobation du Pharisien et la réhabilitation du publicain. Quel commentaire plus divin de ce que je venais de voir et d'entendre? Et que pèsent, dans les plateaux de la balance céleste, ces pharisiens trop nombreux, hélas! qui envahissent Gavarnie et finiront tôt ou tard par le corrompre, en regard de ces modestes publicains qui apportaient en silence à Dieu le tribut de leur obéissance dominicale, aux âmes du Purgatoire l'obole de leur aumône?

Ils n'étaient pas seuls, cependant, et je me sens pressé de le dire par un autre sentiment encore que le devoir de la justice. La colonie des touristes était représentée par une députation digne de tous les respects. Qu'on me permette de finir mon esquisse à la façon des anciens peintres, à qui j'emprunte ce procédé faute de pouvoir leur emprunter leur talent, et de mettre dans un coin de mon tableau deux des figures que j'ai rencontrées dans son cadre.

La première est celle d'un homme universellement connu, estimé et aimé, dans les Pyrénées. Il les a le premier, en quelque sorte, découvertes, vaincues et chantées : triple auréole qui restera autour de sa mémoire, et qui pourrait éblouir dès maintenant, si une affabilité parfaite, jointe à une modestie que je ne puis mieux qualifier qu'en l'appelant véritablement chrétienne, n'en adoucissait les rayons. Ce n'est ici le lieu ni de raconter ses prouesses extraordinaires, ni de parler des récits merveilleux de verve, de poésie, et en même temps de simplicité, qu'il en a donnés. Mais ce Vignemale que j'ai encore sous les

yeux, embrasé — comme lui — des premiers feux du soir, et partant plus beau et plus attachant que jamais, je ne puis le regarder sans me souvenir que, si le comte Henry Russell en a fait sa demeure et, comme il l'écrivait quelque part, son trône aérien, il a voulu aussi qu'il servît de trône au Dieu qu'il adore comme nous et qu'il a senti de plus près au sommet de la montagne. Il a fait célébrer plusieurs fois, à ses peines et à ses frais, la sainte messe au haut du Vignemale : Dieu descendant sur les monts n'était plus seulement une figure sublime des Écritures : c'était, grâce à lui, une réalité divine...

A la seconde silhouette, je n'ai pas de nom à mettre, mais elle mérite un trait de crayon. C'est celle d'un digne pasteur anglican qui assistait à la messe avec tout le recueillement et la ferveur dont il était capable... Eh, pourquoi pas? Tout protestant qu'il est, il dit bien la messe lui-même, dans sa *paroisse* d'une grande ville du Midi : il y confesse, il y conserve même la réserve eucharistique... Vous l'avez deviné : c'est un ritualiste, auquel les dernières sentences de Rome sur la validité des ordinations anglicanes n'ont pas encore ouvert les yeux... O Notre-Dame des Neiges! avec un peu de cette neige lumineuse dont est tissé votre manteau, frottez et dessillez ces yeux si près de la lumière! Ramenez à la foi de saint Grégoire ceux dont les ancêtres lui en doivent le bienfait!

Il m'a paru curieux de noter au passage ce qui en France peut, à bon droit, passer pour une rareté. Je me défends d'ailleurs en cela de toute intention qui pourrait blesser l'excellent ministre à la prunelle de l'œil. Qu'ils aient un jour, lui et sa digne femme, le bonheur de rentrer, du même pas, dans le bercail dont aujourd'hui, comme nous, ils franchissaient l'enceinte!

C'est une prière que je me suis permis d'adresser à Dieu, et que je me permets encore de suggérer à mes lecteurs.

A. Mauvif de Montergon.

LES

MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

(suite)

SEPTEMBRE[1]

Jeudy 11 septembre (25 fructidor an II). Il y a eu à Chollet vendredy et samedy un combat considérable. Le premier jour les patriotes y entrèrent, les insurgés les deffirent tous. Ils parurent se retirer ensuitte. Une armée de patriotes y entra ; les insurgés furent les entourer et les tuèrent tous. On prétend que le nombre des morts est près de huit mille patriotes ; les insurgés ont peu perdu.

Du costé de Fais[2], il y a eu un autre combat où les patriotes ont perdu encore bien du monde.

Près la Chapelle-aux-Jubeaux[3] les insurgés s'y présentèrent au nombre de quarante hommes à cheval. Les patriotes au nombre de 400 se disposèrent aussitôt à les chasser, et déjà ils se flattoient d'y réussir lorsqu'ils virent paroître environ quinze cents hommes des insurgés. Alors ils abandonnèrent tout ce qu'ils avoient, canons, munitions et tous les bestiaux que les insurgés étoient venus chercher.

[1] Le journal de M. Gruget du 13 juillet au 11 septembre (26 thermidor an II, au 25 fructidor) nous manque. Pendant ce laps de temps il ne paraît s'être passé aucun fait important. Nous mentionnerons cependant, à la date du 21 fructidor, 6 septembre, la condamnation et l'exécution de M. André Fardeau, âgé de 33 ans, né à Soucelles, vicaire de Briollay. Celui-ci, après avoir suivi les Vendéens, s'était caché dans un souterrain creusé dans les bois de Soucelles où il fut découvert par un ouvrier se rendant à son travail, lequel le fit arrêter.

[2] Faye.

[3] Commune de Denée.

Vendredy 12 septembre. Mercredy au soir est arrivé un nouveau représentant du peuple qui a paru à la Société populaire.

Les Chouans sont, dit-on, à Feneu. Les patriotes paroissent appréhender qu'ils ne viennent à Angers.

On a toujours bien de la peinne à se procurer du pain.

Samedy 13 septembre. Ce n'est point à Chollet qu'il y a eu un combat entre les patriotes et les insurgés, c'est à deux lieues de Nantes. Charette s'est emparé du camp des patriotes et de tout ce qu'ils avoient. On fait monter à près de 6.000 hommes le nombre des morts du costé des patriotes. Outre les munitions de toute espèce, il leur a pris 80 pièces de canon. Beaucoup de jeunes gens de la réquisition se sont tournés du costé des insurgés.

Dimanche 14 septembre. La nouvelle de la prise du camp, par les insurgés, se confirme. Les patriotes sont désolés de cette perte.

Ils ont éprouvé aussi une déroute ces jours derniers, du costé de Chavanne, près Martigné, où ils ont perdu bien du monde et quatre pièces de canon. Tous les patriotes du canton ont pris la fuitte et se sont reployés sur les Ponts-Cé.

Lundi 15 septembre. Les chouans du costé de Champigné ont aussi mis en déroutte les patriotes, après en avoir tué un grand nombre.

On éprouve la plus grande difficulté à se procurer du pain, de la chandelle, de l'huille et généralement tout ce qui est nécessaire à la vie. Les chouans arrêtent toutes les provisions qu'on transporte à Angers ; leur dessein est de prendre la ville par la famine.

Mardi 16 septembre. La nouvelle de la prise de Saint-Malo par les Anglais et les chouans se confirme : on parle aussi de la prise de Granville, de Brest et de Toulon. Toutes ces nouvelles cependant demandent confirmation.

Mercredy 17 septembre. Les deux représentans du

peuple ont été sifflés dans l'Assemblée populaire, lorsqu'ils ont reproché aux habitans leur lâcheté de ne pas détruire les brigands et les chouans. Choudieu et Richard ont été dénoncés au club. Des commissaires ont été nommés pour aller à Paris, savoir : Marcou, tisserant rue de Lépinne, paroisse de la Trinité, et autres de ce calibre. Faute de certificat de civisme ils ne sont pas partis. Choudieu et Richard sont accusés d'être cause de la prolongation de la guerre de la Vendée et d'avoir voulu livrer la ville.

Jeudy 18 septembre. Dimanche dernier, les patriotes se sont portés en force à Foi ; ils ont manqué de se saisir de Mr Quincé, vicaire de Mozé, qui y disoit la messe ; ils ont massacré deux femmes et se sont saisis de trois autres qu'ils ont amenées à Angers en prison. Les insurgés, avertis par Mr Quincé, sont venus en force et les ont mis en fuitte.

On parle d'une grande fermentation à Paris. Il y a deux partis dans l'Assemblée.

Vendredy 19 septembre. 60 (ou 50) femmes qui avoient été délivrées des prisons y ont été reconduittes.

L'affaire des 94 Nantais, reste de 102, qui ont manqué de périr à Angers par les mauvais traitements qu'on leur a fait éprouver, viennent d'être justifiés à Paris. Les habitans d'Angers craignent le retour.

Samedy 20 septembre. Dans la décade dernière, les insurgés de la Vendée ont donné des déroutes aux patriotes dans le Poitou.

On dit Charette maître de l'Indré, où les patriotes faisoient leurs canons. On dit aussi qu'il s'est emparé d'un autre camp qu'ils avoient près Luçon, et que bien des patriotes y ont péri.

Dimanche 21 septembre. C'est aujourd'hui la feste des sans-culottes[1] ; on n'a pas travaillé, on s'est borné là. Les

[1] Premier vendémiaire. Fête de la fondation de la République.

patriotes étaient trop inquiets pour se livrer à la joye; toutes les nouvelles qu'ils reçoivent les désolent.

Lundy 22 septembre. Les insurgés se sont portés à Chavagne. Voyant qu'ils n'étoient pas assez forts, ils se sont retirés. Aujourd'hui étoit la foire de Brissac. Des brigands ont paru. Tout le monde a eu peur et s'est retiré, abandonnant leurs marchandises et généralement tout ce qu'ils avoient.

Mardy 23 septembre. On parle beaucoup que l'opinion change; on espère un peu une contre révolution. On dit que la municipalité d'Angers est occuppée à faire des malles et des paquets.

Mercredy 24 septembre. Il y a eu ces jours-ci un combat près Le Lion-d'Angers, où les patriotes ont perdu bien du monde.

On parle toujours de la prise de Brest, de Saint-Malo et de Granville, ainsi que de la fonderie de l'Indré, près Nantes.

Charette eût pu entrer à Nantes le jour qu'il prit le camp; il y règne une grande fermentation. Ils manquent, ainsi qu'à Angers, de toutes les choses nécessaires à la vie.

Jeudy 25 septembre. Dans la soirée de vendredy dernier, à 10 heures, l'Assemblée décréta que tous les étrangers qui étoient à Paris eussent à sortir dans l'instant.

On a eu des nouvelles des religieuses déportées à Lorient; elles y sont bien vues, on a pour elles beaucoup d'attention, on parle de les faire revenir ainsi que les prêtres sexagénaires.

Vendredy 26 septembre. On espère un changement en peu. L'opinion est tout à fait changée. Le peuple est fatigué de son état. Il commence à ouvrir les yeux et à s'appercevoir qu'on l'a trompé.

Il a paru un calendrier où il n'est nullement question des dimanches et des fêtes, ainsi que des noms des anciens jours. On veut accoutumer le peuple au nouveau calen-

drier ; ça n'y réussira pas. Partout on célèbre les dimanches et les fêtes. Il y a toujours bien peu de troupe à Angers. Dimanche, on fit partir beaucoup d'habitans et ce qu'il y avoit de troupe. On leur faisoit accroire que c'étoit pour Saint-Georges, et on les a conduits jusqu'à Nantes. La diligence de Nantes fut arrêtée lundy sur la route par les chouans. On cria d'arrêter. Voyant qu'ils s'y refusoient, on a tiré. Le postillon et une femme ont été tués. Ils se sont emparé des papiers et de tout ce qu'il y avoit de précieux.

Samedy 27 septembre. Il y a aujourd'hui trois ans et demy que les curés d'Angers ont été remplacés par des intrus. On parle que Charette a pris Machecoul avec trente-deux pièces de canon et toutes les provisions et munitions de guerre, et tué plus de 1.200 patriotes. On parle aussi de la prise de Clisson ; il est plus probable que c'est Luçon, où les patriotes avoient un camp assez considérable.

Dimanche 28 septembre. La prise de Machecoul par Charette se confirme ; on ajoute même qu'il a pris le poste de l'Indré, à cinq lieues de Nantes, où les patriotes faisoient leurs canons.

Lundy 29 septembre. Les nouvelles cy-dessus se confirment par des lettres qu'on a reçues de ce pays.

Il a paru un écrit à la Convention dans lequel les Angevins cherchent à se justifier des massacres qui ont eu lieu à Angers. Ils les attribuent aux agents de Robespierre et ils accusent fortement Félix, président de la Commission militaire, et ses compagnons, d'en être les auteurs. Ils se plaignent aussi des massacres et des incendies qui ont eu lieu dans la Vendée, comme si on ne savoit pas qu'ils les approuvoient et qu'ils étoient les premiers à faire ces massacres.

Vial, procureur-sindic du département, en prison à Paris, s'est plaint aussi en cherchant à se justifier.

Mardy 30 septembre. Les chouans du costé de Châteauneuf ont forcé tous les habitans du pays à se lever en masse

contre les patriotes. Cette levée ne leur a pas réussi. Ils ont perdu deux hommes; cependant ils se sont ralliés. Les patriotes annoncent toujours de grandes victoires sur les frontières. Et on prétend que leurs armées ont été criblées par les Prussiens et les Autrichiens.

Le pain à Angers est très rare. Il l'est encore davantage à Nantes. Les habitans y sont réduits à une demy-livre par personne et manquent de tout. Ils commencent à regretter l'ancien régime.

Il ne cesse d'arriver des blessés à l'ambulance, tant du costé des insurgés que du costé des chouans *(sic)*.

OCTOBRE

Mercredy 1er octobre (10 vendémiaire an III). Les patriotes craignent beaucoup que les chouans et les insurgés ne se réunissent pour venir attaquer leur ville. Ils avouent eux-mêmes qu'ils n'auroient pas le dessus et qu'ils perdent partout.

On assure qu'il y a des Anglois débarqués du costé de Saint-Malo et qu'ils sont maîtres même de Saint-Malo. On assure aussi qu'il y en a beaucoup dans la Vendée.

Jeudi 2 octobre. On dit Charette, maître de l'isle de Noirmoutiers. Cette nouvelle demande confirmation.

Vendredy 3 octobre. Les patriotes se disposent à faire leurs vendanges ; ils doivent envoyer des troupes pour les garantir des insurgés.

Samedy 4 octobre. Les chouans mettent toujours les patriotes en déroute.

Dimanche 5 octobre. Les insurgés ont célébré aujourd'hui la fête du rosaire à Saint-Lambert; plusieurs personnes qui étoient icy vendredy se pressoient de s'y rendre, pour assister à la cérémonie à laquelle Mr le Curé de Saint-Laud devoit présider et prêcher probablement.

Lundi 6 octobre. Il y a toujours une grande fermentation

à Paris. Le parti des modérés l'emporte sur les Jacobins partisans de Robesplerre.

On parle beaucoup de renvoyer les prisonniers du Calvaire et des Carmélites. Un représentant du peuple qu'on dit humain, arrivé ces jours derniers à Angers, a voulu en faire sortir. Il a paru à l'Assemblée populaire et a témoigné la disposition où il étoit de faire sortir tous ceux et celles à qui on n'auroit point de reproches à faire. Il a été hué et forcé de sortir par un marchand d'images du palais et plusieurs femmes qui étoient payées pour cela. Il est parti aussitôt pour aller se plaindre à la Convention de l'injure qu'on a faite à sa dignité de représentant du peuple, et on prétend que le marchand d'images va être traduit à la barre pour rendre compte de sa conduitte.

Mardy 7 octobre. On parle toujours de nouveaux avantages remportés par Charette sur les patriotes, et qu'il y a près de 30.000 hommes anglois débarqués près Nantes.

De leur côté, les patriotes parlent de victoires remportées sur les puissances alliées. On dit qu'on ne cesse de demander un roi à Paris et que le parti des royalistes est considérable.

Mercredy 8 octobre. Le bataillon de la Montagne, party samedy pour Châteauneuf, a été tout détruit. De 4 à 500 hommes, il en est revenu 52. Le reste est ou tué ou blessé; il étoit très bien armé et il a tout perdu, bagages et munitions.

Les patriotes se sont présentés pour faire leurs vendanges. Ils avoient eu soin de faire conduire un grand nombre de chevaux et portoires pour leurs vendanges; les insurgés ont paru du costé de Mozé et se sont emparés des chevaux et de tous les ustensils. Ils ont tellement pressé les patriotes qu'ils n'ont pas eu le temps de manger leur souppe qui étoit préparée.

Jeudy 9 octobre. Il a paru à Angers plusieurs charrettes pleinnes d'effets d'un camp qu'ils avoient été forcés de lever

pour éviter de tomber entre les mains des insurgés qui, cependant, en ont pris la plus grande partie.

Vendredy 10 octobre, décade. Les patriotes n'ont point fait leur folie ordinaire. Sept charrettes des effets du camp sont parties aujourd'hui avec environ dix à onze charrettes de bagages, tels que soulliers, habits, chemises, etc. pour Candé, escortés par 25 hommes. Les chouans les ayant rencontrés leur ont crié de se rendre; ils n'ont pas paru faire attention à la demande qu'on leur faisoit, et se sont mis en devoir de continuer leur route. Aussitôt une grêle de balles a tombé sur eux, plusieurs ont été tués, les autres ont tout abandonné aux chouans qui ont tué les chevaux et se sont emparés de tout les effets. Il y avoit deux chevaux à Chouteau, meunier de Saint-Laurens, bon patriote.

Samedy 11 octobre. La campagne a cessé de faire la décade. Tous font les dimanches et les fêtes. Il n'y a qu'à Angers qu'on se fait gloire de travailler ces saints jours.

On parle beaucoup de faire revenir les religieuses qui sont à Lorient, ainsi que les prêtres qui étoient à la Rossignolerie.

Dimanche 12 octobre. Le sieur Goupil, de la Commission militaire d'Angers, actuellement à Nantes, a écrit que Charette avoit été tué avec 3.000 de ses meilleurs soldats. Cette nouvelle a fort réjoui les patriotes; plusieurs cependant ne l'ont pas crue.

Hier il est arrivé environ 300 prisonniers anglois. On les a fait coucher au château et aujourd'hui ils sont partis pour Saumur et d'autres pour La Flèche. Plusieurs patriotes ont été bien aises de voir des prisonniers anglois et déjà crioient victoire, lorsqu'un patriote a ajouté qu'ils en avoient, eux, 15.000 françois. Cette réponse les a déconcertés. On ne sait trop où ils ont été faits prisonniers.

Lundi 13 octobre (22 vendémiaire an III). On parle toujours de la mort de Charette et de ses 3.000 soldats. Les

patriotes paroissent avoir bien du plaisir. Mais on n'y croit guère.

Hier il est encore arrivé sept à huit charrettes de blessés par la porte Saint-Nicolas. Les patriotes disent que ce sont des blessés et des malades qu'on renvoye de Nantes. Mais on sait qu'on a entendu le canon sur la route de Nantes, et que les patriotes y ont été très maltraités. A Ancenis il y a eu un combat considérable au commencement de la semaine. Les patriotes y ont perdu bien du monde.

Le sieur Breton, jardinier derrière la Fidélité, près les Frères [1], arrêta samedy, sur les quatre heures du soir, un prêtre habillé en paysan avec un aiguillon. On l'avoit demandé pour aller administrer les sacrements à Madame de la Besnardière. Il s'en retournoit sur les trois heures après midy, accompagné d'une fille qui le conduisoit. Comme cette fille avoit un frère prêtre, on pensa que ce pourroit être un prêtre qu'elle conduisoit. On l'arrêta et on lui demanda son passeport. Ayant répondu qu'il n'en avoit point, Lebreton le reconnut pour un prêtre; il fut aussitôt chercher aux barrières de Bressigné du renfort et, avec ce renfort, il se saisit de ce respectable prêtre qu'il conduisit par le faubourg, au millieu des huées et des cris de mort, jusqu'à la prison et reçut ses cent livres pour récompense de sa dénonciation. Il s'est trouvé que ce respectable prêtre étoit Mr Langelery, autrefois curé près La Flèche, et ensuitte aumônier des religieuses Carmélites d'Angers, Il avoit été arrêté le 17 juin 1792 et mis au séminaire; il fut attaché ensuitte et conduit avec les autres à Nantes pour être exilé en Espagne. Rendu à Nantes, ses bourreaux eurent cependant compassion de lui. Le voyant d'une santé délicate et craignant avec raison qu'il ne pût supporter la fatigue du chemin, ils le laissèrent, avec les infirmes et sexagénaires du diocèse de Nantes, dans la maison d'arrêt des Carmé-

[1] De la Rossignolerie.

lites de Nantes. Dans le mois d'octobre de l'année dernière, ou de novembre, il trouva le moyen de sortir des Carmélites. Déguisé en paysan, il prit un aiguillon, s'associa à des conducteurs de charrettes qui eurent compassion de lui et qui l'amenèrent jusqu'à Angers. Arrivé à Angers, il y a trouvé des personnes qui lui ont donné l'hospitalité. Mais, sa santé ne lui permettant pas de mener une vie si tranquille, et ayant besoin de prendre l'air, il quitta la maison où il étoit pour se retirer du costé de la Magdelaine où il a rendu tous les services imaginables. Il s'y rendoit lorsqu'il a été arrêté par Lebreton qu'on dit être le jardinier de la Fidélité!

Il y a eu combat considérable au Lion-d'Angers; les patriotes y ont encore perdu bien de monde avec toutes leurs provisions.

A Sceau, il y avoit environ 200 patriotes. Les chouans ont été à la fin de la semaine dernière les y attaquer. Ils les ont poursuivis jusqu'à Feneu[1] après leur avoir tué bien du monde et pris tout ce qu'ils avoient.

Mardi 14 octobre. Des soldats arrivés de Nantes ont dit qu'ils n'avoient appris qu'à Angers la mort de Charette et des 3.000 hommes que le sieur Goupil avoit marqué avoir été tués par les patriotes.

Il est parti ce matin un général qu'on (dit) avoir la figure d'un honnête homme pour Nantes. Il a promis que sous quinze jours la guerre de la Vendée seroit finie.

Cependant les insurgés ne cessent de donner des déroutes aux patriotes. Le sieur Mirau, chirurgien, s'étoit rendu à Tigné pour faire ses vendanges. Déjà il étoit sur le point de remplir la neuvième busse et se préparoit à faire mettre son vin dans des charrettes pour le conduire à Angers, lorsque les insurgés se sont présentés et l'ont forcé de prendre la fuitte. Ses domestiques seules sont restées.

[1] On trouve ce nom dans une copie, mais je doute que ce soit le véritable. E. L.

Les insurgés leur ont pris tout ce qu'elles avoient en assignats et autres effets et les ont forcées de s'en retourner à Soulaines. Les insurgés se sont emparés du sieur Moulard, tailleur d'habits de cette ville, demeurant rue Saint-Laud et connu d'eux pour un enragé patriote. On croit qu'ils l'ont fusillé. Il y étoit allé pour achetter du vin et des vendanges des émigrés ou autres.

A Dené, Mme Brouillet, porte Chapellière, avoit envoyé cinq hommes pour faire ses vendanges; deux sont revenus, les trois autres ont été, dit-on, tués par les insurgés, qui se sont présentés habillés en bleu et qui ont surpris ainsi une garde posée dans le clocher pour avertir de leur arrivée par un coup de fusil. On rapporte qu'ils ont mis en déroute tous les patriotes qui se disposoient à faire leurs vendanges, et qu'il en a péri un grand nombre.

A midy, on a commencé à accommoder la guillotine. On a soupçonné que c'étoit pour Mr Langelery qu'on avoit pris samedy près les Frères[1]. On ne s'est pas trompé. On l'avoit jugé le matin. Il a refusé de répondre à toutes les questions impertinentes que ses bourreaux lui ont faites. Il s'est contenté de dire qu'il avoit fait tout le bien qu'il avoit pu faire et qu'il mourroit content. En effet, à 4 heures du soir, il est venu d'un pas gai et satisfait au lieu du supplice recevoir la couronne du martyre que Dieu lui réservoit. Il est à remarquer qu'il a achevé ses jours et fait son sacrifice la veille de la fête de sainte Thérèse, fondatrice des Carmélites, dont il étoit l'aumônier, et à l'heure où il avoit coutume d'exposer le Saint-Sacrement pour les premières vespres de la fête, la veille de la fête de saint Mainbeuf, évêque d'Angers, et près du lieu où ses cendres ont reposé si longtemps.

[1] M. Laigneau-Langellerie, Jacques, né à La Flèche, ancien curé de Saint-Martin-de-la-Bruère avant 1785, puis aumônier des Carmélites d'Angers, condamné à mort le 23 vendémiaire an III-14 octobre 1794.

Mercredy 15 octobre. La fausseté de la nouvelle de la mort de Charette et de ses 3.000 soldats a jetté les patriotes dans la consternation. Mais, en revange (*sic*), ils ont été bien dédommagés par l'arrivée de sept charrettes pleinnes d'Anglois faits prisonniers qui sont arrivés aujourd'hui. On prétend qu'il va en passer six cents pour aller du costé de la Flèche ou de Saumur dans la crainte qu'ils ne viendroient à être délivrés par les insurgés ou les chouans.

Il y a toujours bien peu de trouppe à Angers ; on a été obligé de diminuer considérablement les gardes.

Ce matin on a ôté la guillotine et même l'échaffaut. On croit que c'est pour les placer dans le Champ-de-Mars où elle étoit il y a deux ans. On l'a ôté de cet endroit pour épargner aux amateurs de la comédie ce spectacle de mort. En effet on vient de bâtir une salle de comédie dans l'emplacement des écoles de droit et de médecine[1] et on compte y représenter en peu. C'est le seul exercice actuellement avec la société populaire qui tient lieu de tous les exercices de piété qu'il y avoit autrefois à Angers.

Jeudy 16 octobre. Il paroît que les patriotes ont perdu considérablement dans le combat qui a eu lieu au Lion-d'Angers par les chouans. Ils deviennent de jours en jours plus forts. Il y en a de répandus partout. Vendredy dernier le s^r^ Philipeau, juge de paix de Pellouaille, a été arrêté par le bois de Mr de Montaigu ; on lui a tiré deux coups défu sil. Une balle lui a cassé la cuisse et tué son cheval.

Il est parti de cette ville environ 50 personnes pour Paris, les unes pour se plaindre des horreurs que la Commission militaire a commises dans cette ville, les autres accusées d'y avoir trempé. Mrs Berger, maire, et Filion, agent national, sont de ce nombre. C'est d'après la demande qu'on a fait dire dans les prisons de Paris.

Vendredy 17 octobre. Charette est maître des salines et

[1] Cette salle de spectacle, construite par le directeur Deschamps, fut ouverte, en effet dans le courant de l'an III.

de l'isle Noirmoutier. 8.000 Anglois y sont descendus et sont actuellement avec Charette.

Les patriotes avoient été forcés d'évacuer Montaigu où ils étoient serrés depuis longtemps et s'étoient rendus au camp des Sorinières [1] à 6 lieues de Nantes, lorsque Charette s'empara du camp et tua tout le bataillon qui étoit venu de Mortaigne.

Les patriotes annoncent toujours de nouvelles prises sur les frontières, entre autres la prise de Cologne et de Juliers, tandis qu'on assure que les puissances les tiennent bloqués.

Deux représentans du peuple ont paru lundy à la Société populaire et ont promis que sous quinze jours les brigands et les chouans seroient tous détruits. Cette nouvelle a fait grand plaisir aux patriotes et ils espèrent bien qu'ils ne seront pas trompés. Cependant les chouans les mettent tous les jours en déroutte et leur tuent bien du monde. La Convention a donné des ordres pour envoyer à Angers des subsistances et des armes dont elle a grand besoin; il doit venir quarante mille soldats, il y a quatre mois qu'on les annonce, ils ne viennent point.

Samedy 18 octobre. On a sçu aujourd'hui des nouvelles des chouans et des brigands. Ils sont plus forts que jamais et ont tout en abondance. Ils payent dix sols le boisseau de froment, et les patriotes neuf livres et encore n'en peuvent-ils avoir, et tout le reste de même.

Dimanche 19 octobre. La veille que Charette attaqua le camp de Sorinière, il écrivoit par un jeune enfant au général des Bleus à Nantes qu'il attaqueroit le lendemain à 10 heures le camp des Sorinières, il l'invitoit à s'y trouver. Celui-cy regarda cette lettre comme une plaisanterie. Il n'en tint aucun compte. Il fut surpris, le soir, d'apprendre que le camp était au pouvoir de Charette. Il a été menacé d'être dénoncé pour ne s'être pas tenu sur ses gardes. Il étoit à la commédie.

[1] Les Sorinières, camp républicain au sud de Nantes.

Vendredy dans la nuit les chouans ont entré à la Meignagne. Ils ont tué le curé Mr Baril[1] qui étoit dans sa cure et qui n'en vouloit pas sortir. Il avoit malheureusement fait tous les serments et rendu ses lettres. Voyant même que sa municipalité ne vouloit pas les recevoir, il les avoit envoyées au district d'Angers.

Les chouans ont tué encore deux autres personnes, ont été chez le maire Aubé et se sont emparés de toutes les contributions qu'il étoit chargé de recevoir dans la paroisse. Ils ont pris aussi tout l'argent et les effets qu'ils ont rencontrés chez Mr le Curé, maître Aubé et les deux autres. La sœur du curé s'est blessée en se retirant[2].

(A suivre.)

[1] Jean-Baptiste Baril, curé de la Meignanne depuis 1758, assermenté, assassiné par les chouans le 29 Vendémiaire an III, âgé de 77 ans. Le 20 octobre 1794, d'après M. Port, le 17 suivant M. Gruget.

[2] Le maire, le citoyen Dubignon, avait eu le temps de se sauver, ainsi que le dit plus loin M. Gruget.

Suivant M. Port, Henri Nail, taillandier, père de six enfants, aurait été tué par les chouans parce qu'il refusait de livrer le sieur Oblier, (et non Aubé), greffier de la commune. Il aurait été la seule victime des chouans ce jour-là.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Juillet 1901

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 759^{mm},24 ; minimum le 24, à 3 h. du soir, 750^{mm},36 ; maximum le 17, à 10 h. du matin, 765^{mm},18.

Moyennes thermométriques : des minima, 15°,29 ; des minima (sans abri), 14°,89 ; des minima (sur le sol), 14°,06 ; des maxima, 26°,98 ; des maxima (sans abri), 31°,03 ; des maxima (sur le sol), 45°,00 ; d'une eau de source, 16°,29 ; du mois, 21°,69.

Minimum le 2, 11°,2 ; minimum (sans abri) le 2, 11°,2 ; minimum (sur le sol) le 2, 10°,4 ; maximum le 20, 34°,7 ; maximum (sans abri) le 20, 41°,1 ; maximum (sur le sol) le 17, 57°,2.

Humidité relative, 69. Pluie, 54^{mm},6 en 10 jours appréciable au pluviomètre, et 4 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 160^{mm},60.

Nébulosité moyenne, 5,6. Nombre de jours de soleil, 29; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 243 environ.

Le vent a soufflé 9 jours du N; 8 jours du N-E ; 2 jours du S ; 3 jours du S-W ; 6 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5^{m},9. Plus grande vitesse du vent le 2, à 1 h. 44 du soir, 24^{m},7 par seconde.

Rosée les 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 28, 30 ; brouillard épais le 14, à 6 h. du matin ; halo solaire le 21 ; éclairs le 13,

au N-W et W à 1 h. du matin ; le 30, au S et S-W à 7 h. 35 du soir ; orages le 9, du S-E au N-W à 4 h. du soir ; le 10, au N à 4 h. du soir ; le 13, de l'W au NN-E à 6 h. du matin ; le 13, du S-W au N-E à 7 h. du matin ; le 28, de l'W au NN-E à 10 h. 16 du matin ; le 28, fort du S-W au N-E à 3 h. 14 du soir ; (la foudre est tombée auprès de la Baumette et à Angers) le 28, de l'W au NN-E à 5 h. 45 du soir ; le 30, du SS-E au SS-W à 1 h. du soir ; le 30, de l'E au SS-W à 8 h. 10 du soir.

Août 1901

Moyenne barométrique : 761^{mm},05 ; minimum le 9, à 11 h. 30 du soir, 753^{mm},70 ; maximum le 16, à 10 h. du matin, 765^{mm},52.

Moyennes thermométriques : des minima, 13°,44 ; des minima (sans abri), 12°,99 ; des minima (sur le sol), 11°,94 ; des maxima, 26°,10 ; des maxima (sans abri), 30°,12 ; des maxima (sur le sol), 42°,29 ; d'une eau de source, 16°,10 ; du mois, 20°,53.

Minimum le 29, 8°,4 ; minimum (sans abri) le 29, 7°,7 ; minimum (sur le sol) le 29, 6°,2 ; maximum le 9, 33°,8 ; maximum (sans abri) le 9, 40°,4 ; maximum (sur le sol) le 24, 49°,0.

Humidité relative, 57. Pluie, 7^{mm},1 en 6 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 192^{mm},60.

Nébulosité moyenne, 5,1. Nombre de jours de soleil, 31 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 236 environ.

Le vent a soufflé 4 jours du N ; 9 jours du N-E ; 4 jours de l'E ; 1 jour du S ; 4 jours du S-W ; 6 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6^{m},0. Plus grande vitesse du vent le 15, à 1 h. 22 du soir, 23^{m}6 par seconde.

Rosée les 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 14, 16, 17, 30, 31 ; brouillard épais le 8, à 7 h. du matin ; halos solaires les 1er, 14, 19 ; halo lunaire le 13 ; éclairs le 23, au S-W à 2 h. du matin, le 31 du S à 11 h. du soir ; orage faible à l'W, à 4 h. 50 du matin le 25 et au S-W, à 6 h. 30 du matin le 25.

A. Cheux.

CHRONIQUE

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Anjou voit, avec peine, partir pour l'exil des prêtres, des frères et des sœurs, qui faisaient un bien incontestable et qui ne seront pas remplacés. Quoique la *Revue de l'Anjou* ne s'occupe point de politique, cette mesure, occasionnée par la loi dite « des associations », causera un si grand dommage dans l'enseignement, dans les institutions de secours et d'assistance, que nous nous faisons un devoir de saluer, de nos regrets respectueux et reconnaissants, tous ces exilés qui n'ont commis d'autres crimes que de se dévouer à toutes les infirmités morales et physiques, et, pour les plus coupables d'entre eux, que de jouir des libertés qu'ont tous les citoyens français d'aller et venir et, s'il leur plait, de rester chez eux, de s'y réunir avec des amis de mêmes goûts ou s'associer avec des confrères de même profession.

Pour ne pas sortir de notre cadre, nous déplorerons spécialement le départ des pieux et doctes disciples de saint Benoît qui sont venus de Solesmes, il y a dix à douze ans, repeupler — après un siècle de solitude et de silence — les ruines de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil, le plus ancien monastère des Gaules. Comme ces anciens moines, qui ont défriché les champs en même temps que déchiffré les chartes, les Bénédictins de Saint-Maur, avaient trouvé déjà l'art de reconstituer des vignobles si remarquables qu'ils ont obtenu, à l'Exposition universelle de 1900 et ailleurs, d'importantes récompenses. Le produit de ces vignes servait à alimenter de bonnes œuvres, dont le pays angevin n'était pas seul à profiter. Il assurait en même temps — car si modestes que soient ses exigences, un moine a besoin d'un peu d'argent pour vivre et travailler — il assurait, en même temps, la vie très frugale

et l'indépendance des Pères qui s'adonnaient à la science historique, aux études religieuses, à toutes les connaissances intellectuelles. L'histoire et l'archéologie angevines avaient déjà profité du séjour des Bénédictins à Saint-Maur; on devait espérer, pour l'avenir, une moisson plus abondante encore. La *Revue de l'Anjou* a l'honneur de compter plusieurs de ces religieux parmi ses principaux collaborateurs.

Nos vœux les accompagnent — ainsi que tous les religieux et les religieuses proscrites — dans leur exil immérité, véritablement scandaleux, — le mot n'est point trop fort, quand on songe à leurs vertus, à leurs mérites, et à tout ce que la France perd par cette législation sectaire, blâmée même par plus d'un de ceux qui l'ont votée.

Et nos souhaits sont pour leur prochain retour dans leur patrie, la nôtre.

***

L'importante question de la « Loire navigable » est revenue devant le Conseil général de Maine-et-Loire, au cours de la session d'août.

On se souvient qu'en août 1899 le Conseil général avait voté en principe, et sous réserve de conditions précisées aux rapports de MM. Grignon et Guibourd, la participation du département aux dépenses de cette œuvre importante.

Parmi ces conditions figurait un essai à faire en Loire, sur une longueur de 14 kilomètres, dans le but de vérifier, expérimentalement, la valeur des procédés préconisés par les ingénieurs, pour améliorer le cours de la Loire.

Dans la séance du 28 août dernier, au nom de la Commission, M. Grignon soumettait au Conseil général les résolutions suivantes :

« Le Conseil général,

« 1° Confirme son vote de principe du 30 août 1899, en faveur de l'amélioration de la navigabilité de la Loire et de son concours financier ;

« 2° Maintient les réserves et conditions dans la délibération prise à la date ci-dessus, et en appelle à cet égard à M. le Ministre mieux informé ;

« 3° Vote la contribution de 255.150 fr. qui lui est demandée pour le projet d'essai à exécuter entre l'embouchure de la Maine et Chalonnes, et décide qu'un emprunt de

pareille somme, amortissable en 30 ans, sera réalisé au Crédit Foncier ou à la Caisse de la Vieillesse, à un taux d'intérêt n'excédant pas 3 fr. 85 0/0 et qui sera amorti au moyen d'un prélèvement maxima de 14.414 fr. 93, sur les ressources normales du budget départemental.

« Toutefois le vote de cette contribution ne deviendra ferme, et l'emprunt ne pourra être réalisé que si l'État prend l'engagement de remettre les choses en état, dans la section désignée pour l'expérience, dans le cas où les travaux entrepris seraient suivis d'insuccès. »

Ces conclusions, discutées en séance, ont été repoussées au scrutin public par 16 voix contre 15.

Nous croyons intéressant de reproduire, après la presse angevine, ce scrutin qui a, pour le moment du moins, arrêté les essais qui devaient être tentés en Loire.

Ont voté *pour* l'adoption des conclusions du rapport de M. Grignon :

MM. Voisin, Bodinier, Bichon, Frémy, général Faugeron, Thuau, comte de Blois, Michalowicz, duc de Blacas, Jules Baron, Milsonneau, Grignon, de Grandmaison, Pottier, Milon.

Ont voté *contre* les conclusions du rapport :

MM. le comte de Castries, Boutton, de Soland, Désiré Richou, de Livonnière, Cailleau, vicomte de Rochebouët, comte de la Bourdonnaye, comte de Maillé, marquis de la Bretesche, du Reau, de la Guillonnière, des Nouhes, Laurent Bougère, comte Retailliau, comte de Rougé.

S'est abstenu : M. le comte L. de Terves.

Absents pour cause de maladie : MM. de la Perraudière et Arnous-Rivière.

***

Une société dont le siège social est à Saumur a pris l'initiative de la conservation des monuments de la vallée de la Loire, sous le titre de « Société artistique des monuments de la vallée de la Loire ».

Dans un but d'encouragement, M. Guillaume Bodinier a proposé au Conseil général de lui voter des félicitations.

« Un des monuments qui s'imposeront tout de suite à l'attention de cette très louable société, dit-il, est, outre le donjon de Robert Le Maçon, resté fort endommagé depuis l'ouragan de l'an dernier, la curieuse et très intéressante petite église de

Trèves, l'un des spécimens les plus anciens des voûtes cupoliformes ; la toiture de cet édifice, nous écrit-on, est dans un état lamentable et ne garantit plus des averses... Mgr Maupoint et son frère avaient soigneusement restauré et entretenu ce joli monument ; leur héritier doit avoir à cœur de ne pas le laisser tomber en ruines ce qui ne pourrait tarder beaucoup. »

Nous lisons dans la chronique de M. André Hallays dans le *Journal des Débats* (16 août), les lignes suivantes, relatives à cette Société :

« On m'apprend que l'église de Cunault — dont je vous ai naguère entretenu — a attiré d'une façon toute particulière l'attention de l'administration des Beaux-Arts. M. le Directeur des Beaux-Arts s'est naguère rendu à Cunault et a, par lui-même, constaté l'urgence des travaux ; ils viennent d'être commencés. L'administration des cultes et le Conseil général contribueront à la dépense. La « Société artistique des monuments de la vallée de la Loire » se réjouit du concours de tant de bonnes volontés, qu'elle avait devancées et qu'elle est heureuse de voir s'unir pour obtenir le résultat que le Conseil municipal de Cunault l'avait chargée de poursuivre. Celui-ci, en effet, par acte du 12 février 1901, terminant des négociations antérieures, et par délibération du 6 mars, avait approuvé à l'unanimité la subvention de la Société à la commune « pour arriver à une prompte conservation de l'église de Cunault ». L'initiative prise par la Société a donc porté bonheur à l'église de Cunault, naguère ignorée et délaissée. Il faut espérer que ses efforts, dans l'avenir, contribueront grandement à la conservation de cet inestimable monument. »

***

Au cours de la dernière session du Conseil général, M. Guillaume Bodinier a donné lecture d'un rapport du préfet, M. de Joly, qui s'intéresse vivement aux arts, sur les monuments historiques de l'Anjou « où se rencontrent, presque à chaque pas, des merveilles d'archéologie ». Les monuments dont s'occupe ce rapport sont : la chapelle Saint-Sauveur de Saint-Florent-le-Vieil ; l'église de Cunault ; l'église du Puy-Notre-Dame ; la tour Saint-Aubin ; l'église Saint-Serge ; le musée Saint-Jean, l'église de Béhuard ; le château de Durtal ; l'abbaye de Fontevrault ; l'église Saint-Pierre de Saumur.

Ces monuments sont classés, mais des réparations sont urgentes. Dans ce but le Conseil vote un crédit de 2.500 fr.

D'autres monuments sont à classer, ce sont :

Angers. — Classement au moins partiel du logis Barrault.

Angers. — Classement des ruines de l'église Toussaint.

Angers. — Classement de l'hôtel des Pénitentes, boulevard Descazeaux.

Saumur. — Classement de l'hôtel de ville (au moins la partie ancienne).

Les Ponts-de-Cé. — Classement de l'église Saint-Aubin.

Brissac. — Classement d'un vitrail du XVIe siècle.

M. Guillaume Bodinier était tout désigné par sa compétence artistique, son goût sûr, ses traditions de famille pour faire le rapport très remarquable qui a été écouté avec tant d'intérêt par ses collègues.

M. de Blois s'est fait l'interprète du Conseil général pour remercier M. Bodinier.

Il a adressé également ses remerciements au préfet et au ministre des Beaux-Arts pour la subvention au château de Durtal. Cette subvention ne suffira pas à remettre en état ce beau spécimen d'architecture des XIVe et XVIe siècles. M. de Blois a exprimé l'espoir que le Conseil général et M. le préfet, lorsque le moment sera venu, se joindront à lui pour obtenir les crédits nécessaires.

***

Dans son assemblée générale du 2 août, la Société des Amis des Arts d'Angers a renouvelé les membres sortants de son Bureau et du Comité.

Les nouveaux Bureau et Comité se trouvent constitués comme suit :

Président : M. Gilles Deperrière.

Vice-Présidents : MM. le comte Miron d'Aussy, le comte Louis de Romain.

Trésorier : M. Maurice Mercier.

Secrétaires : MM. A. Michel, Hédelin.

Commissaires : MM. G. de Chemellier, A. Leroy, Lépicier, Dubos.

Archiviste : M. le commandant Kieffer.

Archiviste suppléant : M. A. Michel.

Comité : MM. Bernier, Cointreau, Dainville, Gontard de Launay, Grolleau, de Moulins, A. Planchenault, Poutiers,

Prieur, Réchin, Beignet, Bessonneau, Bruas, Brunclair, Dussauze, J. Joûbert, Lutscher, Metzner, R. Mondain, Tessier.

***

Voici maintenant le règlement général du concours annuel de cette Société :

1. Un concours annuel de composition artistique est institué, sous les auspices de la Société des Amis des Arts d'Angers.

2. Les membres de la Société et les artistes nés dans le département ou y demeurant depuis le 1er janvier 1901, peuvent seuls y prendre part.

3. Le jury doit être pris parmi les sociétaires. Les concurrents sont appelés à élire au moins un tiers des membres du jury. Les autres seront désignés par l'assemblée générale.

4. Une exposition publique précédera et suivra le jugement.

5. Un ou plusieurs prix en argent seront mis à la disposition du jury.

6. Les projets primés resteront la propriété de la Société.

7. Le programme sera élaboré chaque année par le comité et le bureau.

Programme du concours pour 1901

Tous les quatre ans, la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers) ouvre un concours de Poésie, en exécution d'un legs de l'un de ses membres décédé, le poète angevin bien connu, Julien Daillière.

Le prix se compose d'un objet d'art de la valeur de deux cents vingt-cinq francs environ. Le premier décerné l'a été en 1896, le second en 1900.

La Société des Amis des Arts d'Angers met au concours, entre tous ses membres et tous les artistes nés dans le département ou y demeurant depuis le 1er janvier 1901, la composition d'un objet d'art dont le projet pour le présent et pour l'avenir pourrait être accepté par la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts, pour être exécuté tous les quatre ans et remis au lauréat du prix de poésie.

Tout en suivant en principe l'exemple donné par les Compagnies savantes, artistiques ou littéraires, qui offrent des objets d'art aux lauréats des joutes poétiques ou artistiques qu'elles ont mission d'organiser, la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers a fait connaître qu'elle n'avait aucune préférence de forme ni de matière, ni de dimension pour l'objet qui pourra, dans l'avenir, fixer son choix. Les seuls points à retenir par les concurrents, sont : 1° — que la composition devra ménager une place pour une inscription comprenant le nom et les prénoms du lauréat, celui de la

Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, les mots : « Au Genêt d'Anjou » et « Concours Dailliere, Prix de Poésie », avec le millésime de l'année ; — 2° que le prix de l'objet exécuté ne doit pas dépasser la somme de deux cent vingt-cinq francs.

Les concurrents devront fournir ou une feuille de dessin comprenant une élévation, un plan et une coupe de l'objet, soit grandeur de l'exécution soit au double, au maximum, ou une maquette modelée, sculptée ou gravée, également grandeur de l'exécution ou au double au maximum.

Ils y joindront un devis descriptif et estimatif pour fixer le prix de l'exécution de leur projet.

Les projets primés demeureront la propriété de la Société des Amis des Arts ; leurs auteurs devront en produire un calque, un moulage ou une copie pour être mis à la disposition de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts qui aura le droit d'en faire tel usage qu'elle jugera convenable pour la composition et l'exécution de l'objet d'art qu'elle distribuera dans les Concours de Poésie Julien Daillière qu'elle ouvrira dans l'avenir.

Une somme de 200 fr., offerte par feu M. Jubien et M. Gilles Deperrière, membre de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, sera distribuée en une ou plusieurs primes, qui seront attribuées aux concurrents suivant les décisions du Jury.

Les projets, qui ne seront pas signés, devront porter une devise et être remis aux Galeries de la Société, rue Cordelle, le lundi 13 décembre 1901, entre 9 heures et 11 heures du matin, délais précis et de rigueur.

MM. les concurrents n'habitant pas Angers pourront adresser leurs projets à M. l'agent général de la Société des Amis des Arts, rue Cordelle, à Angers, de manière que leurs envois soient livrés par les messageries dans la matinée du lundi 30 décembre.

Le Jury doit être composé de 9 membres, dont 3 élus par les concurrents.

A chaque projet sera joint un pli contenant deux enveloppes.

La première renfermera le vote pour l'élection de trois membres du Jury ; la seconde, qui ne sera ouverte qu'après le jugement et seulement si le projet correspondant est primé, portera la devise inscrite sur le projet et contiendra le nom et l'adresse du concurrent.

La Société ne prend aucun engagement quant à l'exécution des projets récompensés ou non.

***

Une statue de Chevreul a été inaugurée à Paris, dans le jardin du Muséum.

Chevreul est représenté debout, la main gauche reposant sur sa canne.

La droite, en un geste familier, semble appuyer une

démonstration scientifique. A ses pieds se trouvent une cornue et des livres.

Sur le socle figure l'inscription suivante en lettres d'or :

CHEVREUL Michel-Eugène
Né à Angers, le 31 avril 1786
Mort à Paris, le 9 avril 1889
Professeur de chimie organique
1830-1889
Directeur du Muséum d'histoire naturelle
1863-1884

***

On sait avec quel zèle et quel désintéressement, notre collaborateur, M. Joseph Denais, après avoir donné ses précieuses collections à ses concitoyens de Beaufort, a recueilli, avec une patience et une persévérance inlassables tous les éléments d'un musée remarquable pour sa ville natale.

Le monument — car c'est un véritable monument — édifié par M. René Goblot, recevra bientôt, on l'espère, le musée provisoirement installé à la mairie, ainsi que les nouveaux dons et les nouvelles acquisitions qui n'ont pas encore pu être présentés au public, faute de place.

En attendant, notre statuaire, M. Georges Saulo, vient de modeler, pour le fronton, un superbe bas-relief, pour lequel l'État doit fournir le bronze. Ce bas-relief, qui ne mesurera pas moins de 3 m. 30 sur 2 m. environ de hauteur, représente *Le Génie des Arts* prenant son essor entre deux femmes assises, *La Fortune* à la corne d'abondance ruisselante de pièces d'or, et *L'Épargne* serrant sous son bras le coffret où reposent ses économies.

***

Au Conseil municipal d'Angers, M. le maire a annoncé que Mgr Barbier de Montault a légué au musée Saint-Jean, ainsi que nous l'avions dit, d'ailleurs, un grand nombre de livres archéologiques, fort intéressants, statues et tableaux, etc.

Le Conseil adoptant ce legs, a voté des remerciements.

***

Le buste en marbre de Victor Hugo, un des plus beaux qu'ait taillés David d'Angers, est celui que vient de donner à l'Institut de France, qui n'avait encore aucune image de Victor Hugo, la famille de l'illustre poète. Le *Petit Journal* donne à ce sujet

des détails intéressants pour les compatriotes du statuaire.

Le buste mesure soixante-huit centimètres de hauteur, taille de beaucoup supérieure à celle des bustes ordinaires qui sont généralement de grandeur « nature ».

David d'Angers, au moment où il venait de le terminer, écrivait à un de ses amis, M. Victor Pavie, le 19 juin 1842 :

Je viens de faire un testament qui prouvera, je l'espère, mon admiration et ma tendre amitié pour Hugo : c'est son *buste*. Car le premier essai n'était qu'un *portrait*. Je l'ai débarrassé de ses vêtements, je lui ai mis une couronne de lauriers sur la tête...

Le maître statuaire avait, en effet, exécuté un autre buste en marbre, le « portrait » de Victor Hugo quelques années plus tôt, et cet autre buste — habillé — est celui que la famille du poète donnera à la Comédie-Française.

Du buste lauré destiné à l'Institut, il n'existe que trois répétitions : l'une en plâtre donnée par David d'Angers à son ami Victor Pavie, la seconde en bronze au musée de Besançon, ville natale de Victor Hugo ; la troisième — original plutôt que répétition — en terre cuite modelée de la main même du grand sculpteur, au musée d'Angers, qu'il a formé de ses plus habiles œuvres.

M. Henry Jouin, Angevin comme David, qui a fait de l'œuvre de son compatriote une admirable histoire, a bien voulu nous donner sur la genèse du buste lauré de Victor Hugo de précieux renseignements.

— C'est après avoir lu le *Rhin*, nous disait-il hier, que David conçut la pensée de couronner le buste du poète...

Et, à ce propos, M. Jouin nous a communiqué de curieuses notes autographes de David dont voici la copie :

Je possède dans mon atelier un squelette que m'a donné le baron Hippolyte Larrey. C'est celui d'un soldat de l'armée d'Égypte. Ce squelette a vu défiler devant lui la série des modèles illustres dont j'ai essayé de reproduire les traits et d'anoblir la mémoire.

Hugo, posant pour son buste, me promit d'écrire quelques vers sur ce témoin muet, qui eut aussi ses jours de gloire. (Le poète, hélas ! oublia d'écrire ces vers.)

Je venais de terminer son buste couronné de lauriers, et Hugo regardait mon travail : « Ce sont vos œuvres, lui dis-je, qui m'ont inspiré cet hommage ; mon amitié n'y est pour rien. Je vous eusse offert cette couronne alors même que je ne vous aurais pas connu. »

Ce buste lauré, que possédera dans quelques jours l'Académie française, donna lieu, d'ailleurs, à l'échange de plusieurs

lettres entre Victor Hugo et David d'Angers. De ces autographes, M. Henry Jouin garde avec une piété jalouse le plus beau, le plus émouvant, car il est daté de l'exil.

Marine-Terrace, 26 avril 1854.

Cher grand David, j'ai reçu votre noble et bonne lettre avec la page si intéressante qu'elle contenait. Je suis heureux que le livre (*Les Châtiments*, édités à Bruxelles en 1853) ait été à votre cœur.

Cher ami, enviez-moi; enviez-moi tous. Ma proscription est bonne, et j'en remercie la destinée. En ces temps-ci je ne sais pas si proscription est souffrance, mais je sais que proscription est honneur.

O mon sculpteur, un jour vous m'avez mis une couronne sur la tête, et je vous ai dit : Pourquoi ? — Vous deviniez la proscription.

A ce propos, ce chef-d'œuvre, je vous le remets et vous le confie. Je n'ai plus de chez moi : le buste est chassé comme l'homme. Ouvrez-lui votre porte. J'espère qu'un de ces jours, bientôt peut-être, j'irai le chercher chez vous. En attendant, gardez-le moi.

Gardez-moi aussi votre vaillante et généreuse amitié. Je vous serre la main, poète du marbre.

Victor Hugo.

Ce ne fut qu'à la mort de David d'Angers que le buste lauré fut rendu par Mme David d'Angers, non point au poète qui était toujours en exil, mais à Paul Meurice.

Depuis lors, il resta dans la famille de Victor Hugo qu'il ne quittera plus jamais, puisqu'il passe à l'Institut de France.

***

Nominations :

Commandeur de la Légion d'honneur :

M. Varigault, Marie-Georges, général de brigade, commandant la 36e brigade d'infanterie, 43 ans de services, 21 campagnes. Officier du 28 décembre 1895.

Officier de la Légion d'honneur :

M. Simon, Marie-Marguerite-Paul, chef de bataillon au 6e génie, 35 ans de services, 2 campagnes. Chevalier du 7 juillet 1885.

Chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Sergent, Armand-Joseph, capitaine au 6e génie, 22 ans de services, 6 campagnes ;

Garreau, Jacques-Marie René, lieutenant de vaisseau, 16 ans 9 mois de services dont 12 ans 9 mois à la mer ;

Mabille du Chesne, Georges-Félix, lieutenant de vaisseau, 16 ans 9 mois de services dont 14 à la mer ;

M. Levêque, capitaine au 3e cuirassiers ;

M. Ambroise Richard, directeur de l'École nationale des Arts et Métiers d'Angers.

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Agoulon, professeur de seconde au Lycée ; Bonnefoy, chargé du cours de mathématique ; Christelieb, censeur du Lycée ; Dureau, secrétaire de l'inspection académique ; Biet, directeur de l'école publique de Longué ; Leroy, instituteur public à Angers ; Mlle Voinet, directrice de l'École normale d'Angers.

Officiers d'Académie :

MM. Jassemin, professeurs d'allemand au Lycée ; Michaud, professeur des classes élémentaires au collège de Saumur ; Pilart, professeur des classes primaires au collège de Cholet ; Bontois, instituteur public à Tiercé ; Corbineau, professeur à l'École normale d'Angers ; Maurier, directeur d'école publique à Cholet ; Sarazin, professeur à l'Institution nationale des Arts et Métiers d'Angers ; Pierre Vaillant, sous-chef d'atelier à l'École nationale d'Arts et Métiers d'Angers.

Chevaliers du Mérite agricole :

MM. Lebreton (Julien), instituteur à Saint-Martin-de-la-Place, « délégué de la Société républicaine des conférences populaires » ; Mercier (Edmond), négociant à Angers, président du *Messager Angevin*.

Mercredi soir, 4 septembre, au cours d'une réunion intime de notre Société colombophile, il a été remis au sympathique président, M. Edmond Mercier, une superbe croix en brillants, à l'occasion de sa récente nomination.

***

Notre compatriote, Mgr Roissant, qui fut longtemps vicaire de la paroisse Saint-Augustin, à Paris, vient d'être nommé par le pape, évêque titulaire — on disait autrefois évêque *in partibus infidelium* — d'Usule ou Usola (Byzacène) et coadjuteur de Mgr Doulcet, évêque de Nicopolis (Bulgarie).

Avec un évêque capucin, et par permission du Saint-Siège, c'est Mgr Henri Pasquier, protonotaire apostolique, recteur des Facultés catholiques d'Angers, qui assistera le nouveau prélat à la consécration qui lui sera donnée par Mgr Doulcet, à Routschouk, siège de la résidence épiscopale.

Mgr Roissant, est âgé de 61 ans.

***

L'*Éclair* publiait, ces temps derniers, le portrait de Mlle Suzanne Cesbron, fille de notre compatriote, le peintre de fleurs, avec la biographie suivante :

« Mlle Suzanne Cesbron a obtenu les deux premiers prix d'opéra et d'opéra-comique au Concours du Conservatoire. Élève de Lhérie et de Warot. Vingt-deux ans et un mois.

« Mlle Cesbron s'est classée rapidement parmi les meilleures tragédiennes lyriques par sa voix moelleuse et étendue et sa rare sensibilité. C'est une cantatrice de très grand avenir, avec une physionomie grave et tourmentée, et d'expression étonnamment tragique.

« Elle a étudié d'abord avec Mlle Renée Richard, puis au Conservatoire avec les professeurs Warot, Melchissédec, Grandet et Lhérie. Un premier prix de solfège et un premier prix de chant, obtenus en 1900, comptaient déjà parmi les meilleurs. »

Notre compatriote, Mlle Cesbron, vient, comme on sait, d'être engagée à l'Opéra-Comique où elle débutera l'hiver prochain dans *Werther*.

***

Le 26 juillet avait lieu, dans les salons de M. Jahan, une réunion tout intime à laquelle étaient venus en grand nombre les collègues, les amis et les élèves de M. Raimbault. Pour témoigner leur sympathie, au professeur vénéré appelé à prendre sa retraite, en novembre prochain, après avoir occupé pendant 33 ans, la chaire de pharmacie et de matière médicale à l'École d'Angers, ils lui firent hommage du superbe bronze de Boisseau, *la défense du foyer*.

M. Gaudin, pharmacien, au nom des confrères, des anciens élèves de M. Raimbault ; M. Legludic, directeur de l'École de médecine et de pharmacie ; M. Thézée, professeur de botanique, et M. David, pharmacien, président du Syndicat des pharmaciens de Maine-et-Loire ; enfin, M. René Baudry, au nom des étudiants en pharmacie de l'École d'Angers, prirent la parole.

M. Raimbault, en termes émus et affectueux a remercié ses collègues, ses confrères et ses élèves du souvenir qu'ils avaient eu la délicate attention de lui offrir.

***

Le 11 juillet, à eu lieu à l'Hôtel-Dieu l'inauguration que nous avions annoncée d'un lavoir à vapeur, système Wilmot

qui peut laver, sécher et repasser 15.000 kilos de linge, soit 3.000 chemises environ par jour.

A cette occasion, il a été procédé, sous la présidence de M. Proust, entouré de la Commission des Hospices, à la remise de médailles d'honneur aux sœurs Rose Dommejean et Félicie Ragot et aux infirmières Forget Philomène, Fouchard Augustine et Baron Marie. M. Proust a prononcé un discours très goûté.

M. Gabilleau représentait le Préfet.

***

L'Académie française vient de décerner un prix de 500 fr., prélevé sur la fondation Camille Favre, à Mme Louise-Anne Boulanger, domestique au service de M. le commandant Allenou, directeur des études à l'École de cavalerie, « en récompense de son dévouement constant à ses maîtres ». Ce sont les termes mêmes qu'emploie M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française; et un même prix à Mlle Marie Charbonneau, 67 ans, née à Saint-Aubin-du-Pavoil, domestique depuis 42 ans, chez Mme veuve Pieau, à Segré.

***

M. Maurice Legendre vient d'obtenir un prix d'atelier au concours de fin d'année à l'École nationale des Beaux-Arts.

***

Le Bureau Central Météorologique a attribué une médaille de bronze à M. Chailloux (Olivier), à Avrillé, et a remis un ouvrage illustré à M. Émeriau, instituteur à Champtoceaux.

***

Parmi les précieux documents que Mme de la Borderie vient de donner aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, se trouve une *Enquête faite à Angers* en 1371 pour la canonisation de Charles de Blois. Ce n'est pas, d'ailleurs, une œuvre originale, mais une copie moderne en 2 volumes in-folio du ms. 5.381 de la Bibliothèque nationale.

***

Le 8 juillet, à 9 heures, M. Maurice Gandolphe, a donné, dans la salle des fêtes de la Mairie d'Angers, devant un nom-

breux auditoire, une conférence très applaudie sur les affaires de Chine. Correspondant là-bas des journaux le *Gaulois*, la *Liberté* et l'*Écho de Paris*, il a pu suivre de très près les événements. Sa belle conduite, au cours des opérations qu'il suivait, lui a même valu d'être cité à l'ordre du jour de l'armée, après le combat de Lie-Tchouan.

En termes aussi clairs qu'éloquents, M. Gandolphe a montré le rôle glorieux du corps expéditionnaire français en Chine, toujours le premier au feu. Il a rendu, en passant, un hommage ému à notre compatriote, l'enseigne Henri, sur qui l'académicien Pierre Loti vient d'écrire dans le *Figaro* des lignes émouvantes; il a redit les combats retentissants de Paoting-Fou, la délivrance de l'évêque Tcheng-Ting-Fou, etc.

Ses conclusions ont été plutôt pessimistes. M. Gandolphe voudrait voir se relever en Chine l'influence française, ce qui serait facile, selon lui, en s'appuyant sur les missionnaires.

***

Nécrologie :

Le docteur Guignard, ancien député et ancien maire d'Angers, vient de mourir à Candes où il s'était retiré. Né à Couziers (Indre-et-Loire) le 10 septembre 1829, il était, par conséquent, âgé de 72 ans.

M. le Dr Guignard laisse le souvenir d'un homme aimable et accueillant, très recherché dans les réunions intimes, et, au demeurant, très obligeant et serviable.

Des discours ont été prononcés sur sa tombe par M. Joxé, député, qui fut son adjoint et son successeur à la Mairie et à la Chambre des Députés, et par M. le Dr Monprofit, au nom de l'Association générale des médecins de Maine-et-Loire et au nom de ses anciens élèves de l'École de Médecine d'Angers.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Joxé, député de Maine-et-Loire; Chicotteau, secrétaire général de la Mairie ; Joubin, conservateur de la bibliothèque municipale, et le Dr Monprofit, chirurgien en chef des hôpitaux.

Plusieurs couronnes avaient été offertes.

A Angers, dit M. Joxé, qui ne se rappelle son inépuisable bonté et son empressement à rendre service à tous.

A la Chambre des députés, lorsque son nom est prononcé devant ses anciens collègues, la curiosité s'éveille : Ah ! le cher docteur ! où est-il ? que devient-il ? Quel joyeux, quel aimable collègue et combien nous étions heureux de nous trouver en sa compagnie.

M. Monprofit dit de son côté :

M. Guignard a professé pendant près de quarante années à notre École, où il a enseigné successivement l'anatomie, la chirurgie, et enfin l'art des accouchements.

C'est enfin, surtout, comme accoucheur instruit et habile que Guignard a été réputé, aussi bien à la Maternité de l'Hôtel-Dieu que dans sa nombreuse clientèle, et c'est à ce titre qu'il a joui pendant de longues années d'une grande et juste renommée.

Comme praticien, M. Guignard a eu l'estime et l'affection de la population angevine ; si tous ceux à qui vous avez rendu service, sans compter, cher M. Guignard, étaient aujourd'hui présents à vos obsèques, les rues de Candes ne pourraient contenir la foule qui les emplirait.

M. le Dr Guignard était devenu notre compatriote par son long séjour à Angers, qu'il n'avait pas quitté — jusqu'en 1895 — depuis ses études médicales.

Il fut conseiller municipal d'Angers depuis 1870, maire en 1888, et depuis 1893, député républicain de la première circonscription d'Angers par 10.298 suffrages, contre 8.333.

Chevalier de la Légion d'honneur, il donna sa démission de maire et de conseiller municipal au mois d'octobre 1895, pour se retirer dans une modeste propriété à Candes, où la mort est venue le chercher. Malgré sa très modeste situation de fortune, le Dr Guignard a légué 500 francs à chacun des orphelinats municipaux d'Angers, par testament déposé en l'étude de Lerné.

M. Alfred Jubien, était aussi un angevin d'adoption, car il a habité l'Anjou pendant un demi-siècle, et tout ce qui était angevin lui était cher comme s'il avait toujours vécu parmi nous.

C'était, dit le *Petit Courrier*, une figure trop caractéristique et trop angevine pour disparaître sans laisser, parmi tous ceux qui l'ont connu, de sincères regrets et les plus sympathiques souvenirs. Il avait déjà dépassé les limites d'une longue existence et, malgré cela, sa robuste constitution et son énergie morale laissaient toujours à ses amis l'espérance qu'il triompherait du mal. Il meurt à plus de quatre-vingts ans, et jusqu'au bout il a conservé toute sa force d'âme, toute sa lucidité d'esprit, et sa fin résignée et chrétienne a été le couronnement d'une vie bien et dignement remplie.

Il était le fils d'un proviseur du lycée d'Alger qui a laissé dans cette ville la mémoire la plus honorée et la plus respectée, et le

beau-frère de Jules Guitton, l'ancien maire d'Angers, avocat et administrateur distingué, dont le souvenir est resté si vivant parmi nous.

Avocat lui-même, Alfred Jubien appartenait à cette école, un peu délaissée aujourd'hui, qui ne croyait pas l'éloquence exclusive de mouvements oratoires et de quelque solennité. Aussi son talent s'exerça-t-il surtout dans les affaires d'assises, et plusieurs de ses plaidoiries ont marqué une trace brillante au barreau d'Angers. Avec cela, lettré délicat et spirituel, il a laissé un certain nombre d'écrits et de pièces de théâtre auxquelles n'a manqué qu'une scène un peu vaste pour remporter de véritables succès.

Mais son tempérament et ses goûts l'entraînaient surtout vers les arts, et ceux qui pénétraient dans son intimité savent quelle collection intéressante de tableaux et d'objets de haute curiosité ses persévérantes et éclairées recherches ont su réunir. Tous, ou presque tous, les Maîtres angevins y sont représentés, car Alfred Jubien aimait sa ville, et rien de ce qui concernait son développement intellectuel et artistique ne lui était étranger. Et, non seulement il aimait les arts, mais il aimait les artistes ; il savait les encourager, et nul d'entre eux n'éprouvait un refus, qui venait solliciter son appui ; appui discret et efficace et qui ne réclamait jamais de droits à la reconnaissance.

Il avait recueilli, dans sa maison de la rue Desjardins une collection considérable d'objets d'art, spécialement de tableaux de maîtres angevins, de nombreux portraits du XVIIIe siècle, entr'autres de Besnard, et surtout des portraits d'une valeur considérable d'Abbesses de Fontevrauld, sans négliger les peintres d'hier et d'aujourd'hui. Le catalogue méthodique et critique de cette collection serait à lui seul, une importante contribution à l'histoire de l'Art, et spécialement de l'Art angevin. Nous n'avons qu'un regret à formuler, mais ce regret est cuisant ; toute cette belle collection angevine va quitter pour jamais notre province. Malgré les instances de quelques angevins de ses amis, M. Alfred Jubien a voulu en faire don à sa ville natale, à la ville de Thouars, si nous ne nous trompons, ou du moins, s'il n'a pas en ses derniers moments, changé d'avis !

Ses obsèques ont eu lieu le 29 juillet à Saint-Joseph d'Angers, puis en l'église de Denée (Maine-et-Loire) au milieu d'une assistance choisie. M. G. Deperrière, président de la Société des Amis des Arts, a donné le dernier adieu à M. Alfred Jubien qui était un très dévoué, très fidèle « ami des Arts » et des Artistes.

M. Alfred Jubien, a-t-il dit justement, sous des dehors quelquefois brusques, avec des vivacités qui auraient pu surprendre et éloigner ceux qui ne le connaissaient pas suffisamment, cachait un cœur ouvert à toutes les idées généreuses et, avec un culte pour les vieux artistes, une affection toute particulière pour les jeunes.

Une pensée, dit-il encore, un désir ardent hantaient l'esprit de M. Alfred Jubien dans ces derniers temps, c'était qu'on fasse pour Bodinier, le donateur à la ville d'Angers du délicieux bijou d'architecture qu'est l'hôtel de Pincé, ce qui venait d'être fait pour Jules-Eugène Lenepveu, et qu'un buste soit élevé à cet autre angevin, maître du pinceau.

Il avait longuement et souvent exposé ses projets d'action en ce sens à ses amis, et la maladie seule l'avait empêché de venir lui-même les exposer au cours de l'une des réunions de la Société des Amis des Arts.

Nul doute que cette idée ne soit sûrement réalisée ; un grand honneur en rejaillira sur ceux qui l'auront fait aboutir, et M. Alfred Jubien comptera parmi ceux qui en auront eu la pensée.

La *Revue de l'Anjou* s'associe tout particulièrement à cette pensée, à ce vœu.

A. Z.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2142-1.

EDELWEISS DE GÊDRE

ET ŒILLETS D'HENDAYE

Impressions et souvenirs au crayon

(Août 1901)

I

J'aimerais à savoir combien de tickets ont été délivrés ou visés, de mai en octobre, par la Compagnie des chemins de fer du Midi, à destination des Pyrénées. L'afflux est tel et si intensif qu'il semble que les populations des plaines de France se déversent toutes sur sa frontière méridionale par les grands passages de Bordeaux, Toulouse et Béziers : illusion d'optique manifestement, car il nous est appris qu'en saison estivale, nos côtes maritimes aussi sont surencombrées de baigneurs et de touristes. Ne dirait-on pas que, chaque année, dans les mois ensoleillés, la Mode actionne un moteur centrifuge qui repousse irrésistiblement les familles de l'intérieur des villes et des campagnes sur la périphérie, vers la vague ou la montagne? Goûts et besoins nouveaux, mœurs d'avant-hier.

Il est des points de croisement où cet exode apparaît avec plus d'ampleur : les diverses colonnes des migrateurs s'y rencontrent et n'en forment plus qu'une, énorme; ce sont comme des confluents d'où les ruisseaux, confondus en un seul courant, sortent fleuve. Ainsi, en août surtout,

de onze à une heure, un spectacle curieux, bien qu'un peu ahurissant, nous est offert par la gare de Toulouse, pied de l'éventail des railways qui descendent de l'Occident, du Septentrion et du Levant. Toutes les voies sont couvertes de trains interminables, assiégés par un peuple compact et massé sur les quais, aussi loin que la vue peut s'étendre. Gens et colis sont si serrés qu'ils n'avancent, et lentement, que par poussées successives. Les wagons s'emplissent, mais la cohue demeure aussi épaisse, car les vides se comblent sans relâche par les foules nouvelles qui débouchent des couloirs transversaux en sous-sol. Les employés, enlizés dans cet agglomérat vivant, restent debout, inertes et découragés ; les rouleurs des camions à bagages eux-mêmes s'arrêtent, puis, parfois, se reprennent à tenter une trouée; mais, malgré la rudesse des contacts du chargement, ils ne progressent que si le rempart d'hommes, de femmes et d'enfants s'ébranle pour un pas ou deux, et leurs cris : « Place!... Rangez-vous!... » se perdent dans le cahotique brouhaha qui fait du hall immense une Babel. Il se produit, et l'on n'approche que grâce à eux, des remous violents, qui disloquent les groupes sympathiques et disjoignent les membres de la famille : alors, clameurs sauvages, appels désespérés! Enfin, l'on se trouve porté au long du convoi, devant les portières béantes : bon gré malgré, s'y engouffrent les époux momentanément séparés, les garçonnets ou fillettes amputés de leurs parents. Sur le marchepied, une seconde, ils se retournent vers le trottoir pour y découvrir les manquants...; les wagons sont au plein et les voyageurs ferment eux-mêmes les portes. Là-bas, au loin, la machine halète et siffle, on l'entend à peine; enfin le long convoi grince sur les rails. Veufs et orphelins passent la tête par les fenêtres, cherchant d'un regard effaré ceux qu'ils laissent dans cette foule, devant laquelle le train lentement roule ; ils agitent leur mouchoir pour être aperçus d'eux... C'est leur dire

comme Henri IV : « *Ralliez-vous à mon panache blanc* », par le train supplémentaire ; nous vous attendons à la gare d'arrivée.

Et tout ce monde s'éparpillera sur le grand chemin de Montréjeau à Bayonne, dans les vallées ou sur les hauteurs pyrénéennes, — jusqu'au milieu du XIXe siècle visitées seulement, en dehors de quelques géologues et botanistes, par les malheureux tributaires des eaux thermales, mais dédaignées des gens en santé, comme paysages tristes, horribles : les goûts et les besoins sont mouvants, aussi les conceptions esthétiques.

Je suis venu tard à la montagne : pendant vingt ans et plus, j'ai refusé de lui sacrifier ma visite accoutumée à la mer, qui m'attirait impérieusement, jalousement. Je l'aimais partout où je l'abordais, égrenant avec passion, de Boulogne à Biarritz, le long chapelet de ses plages et plagettes, — pour moi, toujours nouvelle, toujours charmeuse. Elle est, disais-je après Michelet, l'immensité vivante et parlante ! Je jouis sans lassitude de ses colères comme de ses coquetteries, de son parfum pénétrant comme de sa grande musique, tandis que la montagne, plus ou moins haute, plus ou moins déchiquetée, n'est, en réalité, qu'une falaise granitique, schisteuse ou calcaire, de difficile escalade, dressée au devant des plaines terrestres, une falaise colossale, mais moins l'infini de l'océan, moins le mouvement et les voix de la vague. Les descriptions, gravures et photographies m'en suffisent : je me la figure nettement et ainsi :

Dans les vallées, aux creux des coupures, on a, tout près, comme horizon, les talus du fossé, invariablement les mêmes, des escarpements et des croupes, habillés ou non de pâturages et de broussailles ; si l'on élève le regard au loin, en avant de la fente, dans les sommités lointaines, on aperçoit vaguement des plaques blanchâtres, neige ou

glace, sur les grandes crêtes perpétuellement immuables et silencieuses, donc lugubres.

Pour étendre la vue et planer sur une portion de cette croûte convulsionnée du globe, on escalade un pic : il faut grimper péniblement pendant des heures et des heures, parfois non sans péril; enfin, essoufflé, épuisé, l'on arrive sur la culminance, Alors, comme s'exprime le touriste désabusé dont parle H. Taine : « Si le temps n'est pas très pur, on a la vue d'une mer de nuages, mais, par malheur, on est dans l'un des nuages : aspect d'un bain de vapeur quand on est dans le bain. Si le ciel est clair, à grande distance il n'y a ni couleurs ni formes. Les hauteurs sont des taupinées, les villages des taches, les rivières des lignes tracées à la plume. Les objets sont noyés dans une teinte grisâtre ; l'opposition des lumières et des ombres s'efface ; tout se rapetisse; vous démêlez une multitude d'objets imperceptibles : c'est le monde de Lilliput. Et, là-dessus, nous crions au grandiose ! Car aujourd'hui tout le monde a l'âme sublime et condamnée aux cris d'admiration ; d'ailleurs, le voisin dit que cela est beau, le livre est du même avis : j'ai payé pour monter, je dois être ravi, donc je le suis. »

C'est, avec ces appréciations bien documentées, sous ces impressions plutôt refroidissantes, que, pour en finir avec cette question des attraits de la montagne, je me suis, en août 1893, laissé entraîner vers la Suisse, où j'ai zigzagué longuement, de Lucerne à Chamonix, avec un écart dans le Dauphiné. J'avoue que j'en suis revenu émerveillé; même je n'ai pu me défendre de communiquer copieusement aux lecteurs de la *Revue Nouvelle*, mon enthousiasme de néophyte converti [1].

Tout fier de ma découverte de la Yung-Frau et du Mont-Blanc, j'éprouvais quelque mépris pour les Pyrénées, que,

[1] « *En passant à travers la Suisse, la Savoie et la Haute-Italie.* »

dans ma pensée, j'étiquetais soulèvements de second ordre, sans intérêt. Cela pouvait s'explorer avant le grand massif alpestre, non après. Sans doute la nature, en révolution géologique, a fait là, de la Méditerranée à l'Océan, un assez robuste effort : elle a élevé, entre deux domaines, un mur mitoyen qui ne laisse pas d'être remarquable, — épais de cinquante à cent kilomètres et à une hauteur moyenne de plus d'un millier de toises. Et c'est de la besogne orographique bien ordonnancée, avec une régularité et une simplicité architecturales que doivent admirer les polytechniciens : un faîte médian, long de cinq cents kilomètres, très élargi en sa partie centrale, et dominé, de distance en distance, par des cônes surélevés et neigeux, — postes de vigie ou tours de défense; puis, tout du long, sur le versant nord en France, sur le versant sud en Espagne, s'amoncellent et s'étagent, en contreforts, montagnes sur collines; pour l'égouttement des eaux de la pluie ou des neiges fondues, il a été ménagé dans l'énorme rempart, de chaque côté, des coupures déclives, des ravins profonds où courent tapageusement les gaves, qui se rencontrent en chemin, s'épousent et enfantent, pour les plaines d'en bas, rivières et fleuves.

Tout cela peut être aimable, mais c'est petit; pas une cime qui dépasse 3.400 mètres; des glaciers de volume médiocre, miniatures des 209.609 kilomètres de neiges, névés et glaces qui couvrent les cinq centièmes du territoire helvétique ; et les lacs ? Peut-on condescendre à les regarder avec des yeux qui ont contemplé les immenses et profonds bassins de Neufchâtel, de Lucerne, de Genève et du Tessin : je n'entends pas leur faire offense, mais ils doivent eux-mêmes reconnaître qu'ils ne sont que de minuscules cuvettes, très gentilles, c'est entendu.

Telles, d'ici et du haut de mes souvenirs alpestres, je voyais les Pyrénées : c'est bien avec le parti-pris de revenir mécontent, mais non déçu, que je me résignai, il y a de

cela cinq ou six ans, à excursionner chez elles, et sous cette réserve de les quitter après premier contact pour retrouver la mer amie, à Cette ou à Biarritz : ainsi mon déplacement ne serait pas entièrement perdu. Que vous dirai-je, qui ne soit humiliant pour les idées préconçues, pour l'infaillibilité de nos jugements sur simples documents et plaidoiries, pour les attirances ou répulsions dites d'instinct? Je suis allé là-bas, j'y suis retourné, puis encore, et j'en reviens à nouveau. Ayant l'option, je n'ai pas revu la Suisse, plus grandiose sans doute et plus variée, mais moins « prenante ». Pourquoi ? Je ne sais trop, car, comme dit le poète, « *le cœur a des raisons que la raison ignore.* »

Les Alpes sont superbes, leur contemplation est saisissante, elles ont des aspects inattendus, elles se présentent avec un caractère de force incomparable, avec une grandeur qui impose, mais nous diminue. Au milieu d'elles, on se sent tout petit. Leur impassibilité hautaine apparaît sévère. L'énormité de leurs masses fatigue le regard, leur élévation intimide et décourage l'approche : c'est trop colossal et trop vaste, même les champs de neige ou de glace, même les lacs. Toutes choses se montrent lointaines et imprécises ; on ne s'y sent pas en intimité avec la nature ; c'est beau jusqu'à stupéfier, mais froid : Junon était belle aussi, mais pourtant elle n'a fixé ni la préférence de Pâris ni même la fidélité de Jupiter.

Les Pyrénées sont plus coquettes et se laissent mieux courtiser, on les sent à portée de soi et vite familières. Elles n'ont ni le *Mont-Blanc*, ni le *Cervin*, ni la *Yung-Frau*, à un kilomètre près; mais qu'importe cette différence d'altitude pour l'œil impuissant ou du moins inhabitué à la mensuration des hauteurs estompées dans le ciel, puisque l'effet est le même sur la rétine et dans l'imagination ? Mais elles ont, ce que n'a pas la Suisse, cet étonnant massif calcaire où sont creusés les cirques de Gavarnie et de Troumouse, avec leur escorte de géants qui

se nomment, entre autres, le *Cylindre du Marboré*, le *Casque*, le *Taillon*, le *Mont-Perdu* et le *Vignemale*. Les vallées sont étroites, — bon nombre même, de simples défilés sinueux, égayés par le bruissement du Gave qui bondit, en bas, sur les cailloux, parfois à demi caché par les frondaisons des hautes berges — ; mais elles sont délicieuses par le vert tendre des pâturages, par les épaulements boisés des montagnes, que, sur la route, on touche de la main et avec la vision, par leurs échancrures, des hauts pics dont les neiges étincellent.

Puis, et c'est là le grand charme des Pyrénées, elles sont à quatre degrés de latitude au-dessous des Alpes, et le soleil méridional verse de la vie sur leurs rampes et sur leurs cimes ; la lumière y joue gaiement et les peint de tons doux et changeants, qui sont un régal pour l'œil. Ecoutez un irlandais, le comte *Henry Russell*, le célèbre alpiniste pyrénéen, qui a pris à ferme, moyennant un loyer annuel d'un franc, les rocs et les neiges du Vignemale, en vue d'en aménager les cavernes en dortoirs de refuge à l'usage de tous « grimpeurs ». Il écrit[1] : « Le « magnifique triangle dont Pau, Gavarnie et Biarritz « forment les angles est certainement l'un des points de « vue les plus beaux, une des régions les plus privilégiées « non seulement de l'Europe, mais du monde. Ceci n'est « pas du chauvinisme : la preuve, c'est que les plus fervents « admirateurs des Pyrénées, ceux qui les ont le plus aimées, « chantées et popularisées, ont, presque tous, été des « étrangers, qui auraient pu aller ailleurs, qu'aucun lien « n'attachait au sud-ouest de la France, mais qui, par le « plus libre de tous les choix, s'en sont amourachés spon- « tanément, comme on s'éprend d'une jolie femme, et ont « fini par s'y fixer et s'y enraciner. »

[1] « *De Pau au Pic d'Ossan et à Gavarnie.* Préface du comte H. Russell. » — Publié par la section de Pau du Club alpin français.

Donc, le 27 août dernier, je me retrouve à Pierrefitte, qui est la porte par laquelle je préfère entrer dans la chaîne. Au-devant de la gare, une station de tramways électriques : l'un, par la droite, monte à Cauterets, l'autre, celui que je prends, obliquant vers la gauche, gravit la rampe de *Luz-Saint-Sauveur*, resserrée entre de hauts escarpements et la gorge profonde où le Gave de Gavarnie court, sur une pente rocheuse d'un pouce par pied, vers Lourdes et Pau pour perdre dans l'Adour sa tapageuse et limpide individualité.

J'adore — ce qu'un bon alpiniste, fanatique ou snob, n'avouerait jamais — le chemin de fer dans les montagnes. Vues d'en bas en stationnement ou escaladées avec la lenteur du piéton, même du cheval, qui ne peut cheminer qu'au pas, il tombe de leur immobilité, éternellement dressée contre le ciel, une impression lourde et mélancolique. Du wagon, à mi-vitesse, au contraire, on les voit se mouvoir, il semble qu'elles viennent au-devant de nous, variant leurs formes, leurs toilettes de verdure et leurs fards de lumière. On a l'illusion, devant ce défilé plus rapide des paysages, d'un colossal cinématographe où se meut la nature elle-même.

Je ne connais rien en ce pays de plus attachant que la vallée de Luz, où roulent deux torrents, avec ses prairies bordées de peupliers, en leur cadre de hautes montagnes boisées. Le bourg de Luz est un carrefour : Saint-Sauveur est là, à vingt minutes, avec sa longue rue de maisons blanches accrochées en balcon au flanc d'une haute colline ombragée, dominant le Gave qui mugit tout en bas sous les arbres de ses rives, profondes de soixante-dix mètres ; à gauche, près de l'hôtel, monte le chemin épuisant de Cauterets ; au-devant, tout droit, c'est la route qui s'élève par Gèdre à Gavarnie. Le mouvement y est intense ; là, passent et s'arrêtent tous les visiteurs du *Cirque*, venus de Cauterets, de Lourdes et de Barèges ; ceux qu'amène le

tramway de Pierrefitte y frètent voitures ou chevaux de selle... Et, des bancs établis le long de l'hôtel, on assiste à des scènes variées, parfois fort piquantes, on suit de l'oreille des débats aigres entre époux ou des expansions gentilles. Et les réflexions sur le voyage !... — « C'est tuant, « ces routes-là... Pour un peu, je m'en retournerais... « — Mais les frais sont faits, autant continuer ! » Et des discussions de quote-part et des réclamations sur droit convenu à meilleure place dans les voitures où l'on s'est entassé, à Lourdes surtout, une quinzaine, les genoux des uns formant, à tour de rôle, les sièges des autres. — « Déjeunera-t-on ici ? J'ai faim... — Non, à Gavarnie. — « Ah ! ce sera trop tard !... » Et, en groupe, on décide la question : garçons et fillettes porteront leur faim encore trois heures ; ils récriminent, ils pleurent... Et, dans d'autres couches sociales, les poseurs qui « *se rasent* » parce que « tout ça n'est rien, comparé au Tyrol, aux « paysages d'Ecosse ou à certains coins de l'Auvergne ». Et les cyclistes délégués par leur club pour une action d'éclat : ils se sont engagés à pédaler, à partir de..., jusqu'au *Pic du Midi de Bigorre*, en passant par Gavarnie et Barèges. En fait, ils sont venus par chemin de fer et tramway, et voilà qu'ils remisent leurs bicyclettes à l'hôtel, où ils louent une voiture : n'importe, ils auront quand même un retour triomphal, leurs concitoyens leur offriront un punch d'honneur !

Il y a aussi les alpinistes faux-teint, en tenue complète de montagne, les mollets dans des jambières et les pieds sur semelles ferrées à glace. Et ils se promènent dans la rue, avec des airs de gloire, l'alpenstock à la main ! Je reverrai longtemps une grande et grosse dame, escortée de son garçonnet ; tous deux, du matin au soir, circulaient dans le bourg, en faisant sonner sur les pierres, gravement, la pointe de leur redoutable bâton : rassurez-vous, glaciers, ils ne vous troueront jamais !

Je m'étonne de ne trouver guère ici que des passants : je ne sais pas de station plus vivifiante (on est à près de 800 mètres d'altitude), ni aussi simplement charmante à tous points de vue. C'est, avec moi, ce que pensaient deux aimables dames périgourdines, venues à l'hôtel pour un jour ou deux et qui avaient déjà séjourné une semaine quand j'eus la bonne fortune de bénéficier des ressources et des affinements de leur esprit.

Sur la route de Luz à Gavarnie, un peu plus d'à mi-chemin, on rencontre un petit bourg formé de deux villages superposés : *Gédre-dessus*, blotti à bonne hauteur sur un mince relief de la montagne, puis *Gédre-de-bas*, en bordure du chemin et plus considérable. Le site est ravissant : tout d'un coup, à un détour, si l'on détache les yeux des escarpements qui enserrent la vallée minuscule et gracieuse où se joignent, tout près et au-dessous de nous, les gaves de Héas et de Gavarnie, et qu'on les élève droit en face, apparaissent au loin, remplissant l'ouverture antérieure du défilé, colossaux et tout brillants sous leurs neiges, la *Brèche de Roland* et le *Taillon*...

Gédre a un hôtel, pas grand : les attelages s'y arrêtent pour « souffler ». La plupart, abusivement chargés, gravissent la rude montée depuis Luz ou Saint-Sauveur, beaucoup depuis Pierrefitte ou Barèges, même, hélas ! il en est qui arrivent de Cauterets et, qui pis est, de Lourdes. La société protectrice des animaux n'a pas, paraît-il, de représentants en ce pays. De toutes orientations, il faut passer là pour arriver à Gavarnie : aussi, chaque jour, quel incessant défilé de véhicules de toutes formes et de tous âges !

J'avais résolu de stationner un peu dans le désert, en plein cirque, à l'auberge agrandie qui en marque l'entrée centrale, mais les décisions humaines sont choses mouvantes et souvent cassées par les plus imprévues contingences.

Devant le petit hôtel de Gèdre, où, par centaines, nous étions en halte, des enfants viennent nous offrir, à deux sous le paquet, à trois sous la touffe avec les racines, des *edelweiss*. Un monsieur âgé, maigre, un ruban rouge à la boutonnière de sa redingote, murmure d'un ton navré : « — Les petits malheureux ! Ils n'en laisseront pas sur nos « montagnes ! L'espèce en disparaîtra. Pourquoi n'en « prohibe-t-on pas l'arrachage, comme en Suisse !...

Elle est bien connue cette fleur d'un blanc pâle, à cœur jaune, en forme stellaire et comme ouatée : elle ne croît que dans le voisinage des neiges perpétuelles, sur les rochers les plus âpres ; on l'a appelée la floraison de la pierre. Epaisse, souple et douce au toucher, elle contient si peu d'humidité que le desséchement la laisse à peu près intacte ; on la dirait fabriquée artificiellement avec de la fine laine feutrée. Elle est organisée et vêtue pour naître et vivre dans la froidure : c'est la fleur favorite de la tzarine.

L'observation attristée du monsieur décoré m'avait frappé : je demande à l'hôtelière qui il est.

— C'est, me répond-elle, un de mes pensionnaires, M. Pérez, professeur de sciences naturelles à la Faculté de Bordeaux.

— Avez-vous une chambre pour moi ?

— Oui, monsieur, sur trois je n'en ai que deux occupées par mes « saisonniers ».

Tout de suite, je vais m'excuser près de mes compagnons d'excursion, je règle ma part de frais et transporte ma valise de la voiture dans l'auberge.

Pas banale, cette auberge, et singulièrement pittoresque ; quand, la première fois, j'ai passé au devant, il m'a bien semblé la reconnaître pour l'avoir vue à Paris, en quelque décor d'opéra-comique ou de féerie. Petite, basse, proprette, avec ses anguleuses toitures et ses balconnets de bois peint en rouge, elle est posée, là, toute seule, à l'extrême bout du village, adossée à une haute colline cou-

verte de frênes et de sapins ; elle fait face, en deçà de la chaîne qui s'échelonne au fond, de droite à gauche, à une étroite et fraîche vallée déclive, pointée de peupliers, à travers laquelle sautillent et froufroutent des eaux rapides.

A l'endroit où nous sommes, la route est un pont ; sous l'arche courent, rapprochés, deux torrents jumeaux qui, tout de suite, s'écartent dans une courbe, côtoient une mince languette de prairie, puis s'unissent à portée du regard et, dix minutes après, fusionnent avec le Gave de Gavarnie pour descendre vers Saint-Sauveur et Lourdes. D'où viennent-ils, ceux-ci ? On se retourne, en amont, vers l'auberge : les revoilà, qui baignent et fouettent de leurs ondes en tumulte ses assises rocheuses. L'auberge est un îlot étreint entre deux bras du Gave de Héas, et l'on peut des portes et fenêtres de la salle à manger et, mieux encore, de la galerie extérieure établie tout au long et surplombant d'une quinzaine de pieds au moins celui de droite, pêcher la truite... Ils ont été divisés à quelques mètres au-delà de la maisonnette, par l'angle terminal de son jardinet, dressé en haut et solide promontoire. Je ne sais si je puis en dire un peu plus sans causer préjudice à l'hôtelière, l'excellente dame Lacoste, car il en coûte cinquante centimes aux touristes qu'elle n'hospitalise pas pour en voir et savoir davantage. Donc, seulement un mot. De l'autre côté de la colline qui est là et aussi des pics contigus, court un gave dont le cours est subitement barré par un ressaut infranchissable : il lui faut pourtant remplir sa destinée, qui est de tomber de la vallée de Héas dans celle de Gèdre, ayant rendez-vous, là-bas, aux plaines lointaines, dans le lit de l'Adour. Il a cherché, cet actif et vaillant Gave, et il a fini par trouver une fissure dans la montagne ; il l'a agrandie et, souterrainement, a cheminé jusqu'à la rencontre de mon auberge : là, il s'est ouvert une porte de sortie au jour, grotte béante, à mi-hauteur

d'une paroi verticale qui s'incurve en un pan de voûte coiffé de fougères, d'arbres penchés et de lianes retombantes. La nature fait volontiers économie d'ingénieurs pour le creusement des tunnels dont elle a besoin, et elle n'oublie jamais, ne pratiquant pas comme eux le dédain des superfluités qui ne sont que gracieuses, de joindre à son œuvre un peu d'esthétique pour le plaisir des yeux du pauvre monde.

Par la vaste anfractuosité, le torrent déverse, à grand bruit, tout d'une pièce, son énorme masse liquide, — que sa poussée violente contre l'air vaporise en ses surfaces, — dans une large, profonde et sombre découpure, affouillée par le poids de la chûte. Il rencontre immédiatement, à la reprise de son cours, le roc du jardin surélevé ; alors, il se partage en deux courants qui contournent l'habitation, se rapprochent sous l'arche de la route et s'unifient un peu au-dessous.

Divers excursionnistes, avant de remonter en voiture ou à cheval, déjeûnent en hâte à la grande table ; sur une petite, dans un coin, l'on a disposé le couvert du voyageur « à chambre » en face de celui du pensionnaire M. Pérez. Vite je prends contact avec cet homme distingué, — un savant et aussi un doux, à l'accueil bienveillant. Et je fus étonné quand il m'apprit, non sans un peu d'amertume, qu'il avait un renom de férocité intimidant pour les candidats au baccalauréat. Et pourtant, ajoutait-il, je vous assure que je les « examine » avec le sincère désir de leur être secourable ; je formule même parfois mes questions de manière à amorcer la réponse attendue. Et ce m'est un sincère chagrin de me voir obligé, en conscience, de noter leur absolue insuffisance. Mais voilà, j'ai le malheur d'interroger sur les sciences, matière rebutante, paraît-il, pour les humanistes, en tous cas négligée, et je fais par

devoir des victimes qui parfois, me rendent justice; c'est même parmi elles que j'ai trouvé les jeunes amitiés les plus dévouées. Mais, dites-moi, êtes-vous ici pour quelques jours?

— Je ne puis, à mon grand regret. Vous y stationnez?

— Chaque année, depuis longtemps, je passe à Gêdre mes vacances universitaires; je me distrais à travailler pour moi-même... A pied ou à cheval, j'explore les montagnes et les gorges de cette portion de la chaîne : sa flore et sa faune y sont particulièrement intéressantes, et le moindre spécimen, inconnu ou rare, me met en joie. Mais c'est surtout d'entomologie que je m'occupe ici; pour mon agrément j'ai une pente vers la zoologie comparée. Je vous ferais sourire si je vous disais qu'après avoir catalogué et décrit, par exemple, plus de cinq cents variétés d'abeilles, chacune avec son anatomie et ses mœurs distinctes, j'éprouve un bonheur infini quand j'en découvre ou qu'on m'en apporte une nouvelle, comme la coquette qui accroît d'une perle son opulent écrin.

— Vous ne vous sentez pas parfois un peu isolé dans cet ermitage de notre hôtesse?

— Jamais. Le matin, je mets au net mes notes; après déjeuner, muni de mon déplantoir et de mon filet à insectes, je vagabonde sur les hauteurs et dans les creux, me reposant tantôt dans la cabane d'un berger, tantôt dans l'un des abris que nous a construits le Club alpin... D'ailleurs, à Gêdre, j'ai à qui parler... On y entend la langue scientifique et sa terminologie. Par exemple, il y a l'instituteur, *M. Rondou*, un lépidoptérologiste des mieux cotés en France. Je vous ferai les honneurs de sa collection, qui n'est inférieure, je crois, qu'à celle de M. Oberthur, grand imprimeur à Rennes. Nous excursionnons ensemble, à l'habitude.

— Ainsi, le maître d'école de village et le professeur de Faculté...

— Je le tiens pour un naturaliste remarquable[1], et, s'il reste à Gèdre, malgré toutes offres tentantes, c'est qu'il y est né et y a toute sa famille, qu'enfin, et surtout peut-être, il ne peut se résigner à quitter le *Massif calcaire*, son champ d'étude qui lui est familier, et le plus riche peut-être des Pyrénées au point de vue scientifique. Il est l'arrière-petit fils du fameux guide *Rondou*, à qui *Ramond de Carbonnières* doit d'avoir pu opérer, vers 1801, la première ascension du *Mont-Perdu*[2]. Le grand géologue lui a d'ailleurs rendu, dans son livre *Voyage au Mont-Perdu*, un éclatant hommage. Rondou a été le *Jacques Balmat* du *Saussure* des Pyrénées.

— Vous avez d'autres amis à Gèdre ?

— Certes ! M. Rondou a eu, dans son école, un prédécesseur, M. Bordère, qui était un botaniste de premier ordre : ses collections et ses études font encore autorité dans le monde qui s'intéresse à la flore pyrénéenne ; elles sont aujourd'hui continuées et complétées par un autre Bordère, son neveu, en correspondance avec les plus sérieuses Sociétés savantes, dont les bulletins publient ses observations et ses découvertes. C'est un jeune homme fort instruit et un très aimable camarade d'excursions.

— Je vois que vous êtes entouré à souhait.

— J'ai un autre compagnon, M. *Lucien Briet*. Celui-là gîte à l'auberge, et nous dînerons ce soir avec lui, si toutefois il n'a pas glissé dans quelque crevasse, car c'est un casse-cou. Il est parti hier matin, avec deux hommes, pour la *Brèche d'Astazou* : c'est une de nos plus périlleuses

[1] Au moment de mettre sous presse, et trop tard malheureusement pour en profiter, me parvient un savant et copieux travail, encore inédit, que me communique obligeamment M. l'instituteur Rondou : c'est une monographie très étudiée de la commune de Gèdre qui comprend toute la contrée de Gavarnie. Ce manuscrit, complété par d'excellentes cartes et de bons dessins, fait le plus grand honneur aux connaissances étendues et variées de M. Rondou : il ne laisse rien à dire, et à aucun point de vue, sur son très intéressant pays.

[2] Hauteur : 3.352 mètres.

escalades, qui prend deux journées ; l'on passe la nuit dans un trou de la montagne, une montagne de 3.000 mètres. Pourquoi il y est allé ? Parce qu'il y a là-haut un glacier dont il veut avoir la photographie.

— C'est un photographe, ce monsieur ?

— Oui, si l'on veut : il est le premier qui ait photographié, et de près, les hautes cimes ; ses albums ont été photogravés, et bon nombre de publications illustrées reproduisent ses clichés, encadrés de ses observations orographiques, car, avant tout, c'est un géologue et non des moindres. Il s'est « branché » vers l'étude des cavernes, et même il est le secrétaire de la Société de spéléologie, ce qui ne l'empêche pas d'établir le *topo* des surfaces. Et, comme il connaît aussi bien que les guides toute cette portion de la chaîne pyrénéenne, il s'est donné le malin plaisir de relever certaines erreurs ou omissions des cartes de l'État-Major, ainsi que du guide Joanne. Ce parisien passe ici toute la belle saison, de mai à octobre, et j'ai toujours plaisir à le retrouver, fin juillet, chez Mme Lacoste, parce que c'est un jovial alpiniste et qui sait beaucoup ; seulement sa témérité me désespère, et, bien sûr, un soir, il ne rentrera pas !... Vous avez fini votre café ? Allons voir les papillons de Rondou.

Je n'imposerai pas cette visite au lecteur. Les papillons ont été appelés par les poètes, charmés de la légèreté gracieuse de leurs formes et de la richesse de leurs coloris, des fleurs vivantes. Mais, du moment qu'on me les nomme *lépidoptères*, ils perdent quelque chose pour moi de leurs attraits, alors surtout qu'on les classe en deux grandes catégories ainsi étiquetées : les *rhopalocères* (diurnes) et les *hétérocères* (crépusculaires et nocturnes), ou bien, facultativement, les *chalinoptères* et les *achaniloptères* (traduisez les *ailes à frein* et les *ailes sans frein*). Infortunés papillons, serait-ce tout ce que la science à vu en vous pour vous différencier ? Oui ou non, vos ailes antérieures sont-

elles indépendantes des postérieures ? Si oui, vous êtes ce que nous ne connaissions, nous les profanes et les ignares, que sous la désignation de phalènes ou de sphynx ; au cas contraire, c'est-à-dire si votre nervure costale se prolonge et s'engage dans le petit anneau de votre aile antérieure, vous êtes des lépidoptères entravés, de misérables papillons de jour ! Soyons justes, il y a des subdivisions, dont les titres sonnent étonnamment à l'oreille : on a distingué trente-deux grandes tribus, d'après les formes générales et les « habitats » ; ce sont : les *Codrus*, les *Polymnestos*, les *Œonomus*, les *Agamemnon*, les *Léonidas*, les *Cléophontes*, etc., et chacun de ces groupes comprend un nombre décourageant de familles, ornées de noms aussi empanachés. Les trois grandes espèces françaises, sur lesquelles s'ouvrent les cartons où les « bijoux aériens » sont fixés, les ailes étendues, avec une fine épingle au milieu du corps, s'appellent, en toute simplicité, les *podalyres*, les *machaons* et les *alexanors*.

Gardons-nous de sourire. Une nomenclature s'imposait, avec des mots quelconques encore implacés et en langue morte pour ne paraître dédaigner aucune des vivantes, ce qui eût été faire obstacle à l'universalisation de la terminologie. La Science aurait pu se contenter de simples numéros pour les *variétés*, en sériant aussi par des chiffres les *espèces*, de même qu'à New-York, on dit le n° 523 de la 8e rue de la 19e avenue.

Mais non, elle a tenu à *dessiner*, avec des vocables grecs qui se soudent, quelque trait distinctif du type à classer. Tout papillon se caractérise, au premier abord et d'une façon générique, par des ailes à écailles, — et c'est le dire que le nommer *lépidoptère* (*lepis*, écaille, et *pteron*, aile). Il en va de même, autant que possible, pour la détermination des sous-ordres, puis aussi dans les autres branches de la zoologie, dans la botanique, dans la chimie, etc.

— Comme vous le voyez, me fait observer M. Perez,

c'est à tort qu'on nous fait grief de hérisser de mots barbares les plus aimables productions de la nature : la langue dont se sert la science est la plus picturale qui soit et d'une simplicité limpide, pourvu que l'on sache un peu de grec. Et l'on veut en supprimer l'étude, comme superfluité surannée et inutile! « *Langue morte* », affirment, sincères ou non, des novateurs qui ont besoin d'un peu de bruit. Allons donc! elle *vit*, car elle est parlée dans l'univers entier par tout le monde savant!

L'instituteur a refermé et rangé ses nombreux cartons, qui ressemblent à de grands in-folios, sur les étagères disposées autour de sa classe comme des bibliothèques : seulement dans celles-là, tous les livres sont à images, adorablement coloriées par la nature, des images qui ont vécu : la collection est un cimetière.

— Dites-moi, Rondou, propose M. Pérez, faites-moi le plaisir de dîner avec nous ce soir à l'hôtel et, en attendant, pouvez-vous nous accompagner dans une petite promenade au devant du défilé des revenants de Gavarnie ?

Nous quittons l'unique, étroite et sinueuse rue du village, repassons devant notre auberge et arrivons, en quelques minutes, au bas d'un escarpement sur lequel, par des lacets, s'élève la route de Gavarnie. A gauche, se détache le chemin du Cirque de *Troumouse* par la vallée de *Héas*. Là, un pâtre offre à l'instituteur une tige d'aconit à fleurs jaunes. Tous les aconits sont plantes de montagnes, mais je n'en avais jamais vu qu'à panicules bleues, très abondantes notamment dans les abords du cirque de Gavarnie...

— Assez rare cette variété, remarque un de mes naturalistes, mais bien connue ; on ne la rencontre qu'à de hautes altitudes ; elle est plus vénéneuse encore que la bleue et son alcaloïde est irrémédiablement mortel.

— Voyons, Messieurs, demandai-je, pourriez-vous

m'apprendre *chez qui* elle a été prise? Car enfin vous butinez les fleurs et chassez l'insecte à travers monts et vallées sur la propriété d'autrui ; à qui donc appartiennent ces crêtes et ces pics avec leurs pentes herbeuses ou boisées, ainsi que les gaves « truités » qui arrosent ses vallées verdoyantes, ses ravins pittoresques?

— En Suisse, m'est-il répondu, le sol montagneux, ses glaciers, ses verts alpages, ses forêts, ses cascades et ses ruisseaux sont propriétés cantonales ; ici, le seigneur et maître est « la vallée ». Quelle vallée, demanderez-vous? Eh bien, voici. La géographie divise toute contrée en diverses sections, nommées « bassins », qui comprennent tout le territoire baigné par un grand fleuve et ses affluents ; de même, la *Coutume pyrénéenne*, mais à un point de vue plus positif et pratique, a compartimenté la partie française de la chaîne, en individualisant chaque principal cours d'eau qui descend de la haute frontière jusque dans la plaine ; elle lui a attribué tous les gaves et ruisselets tombant, de droite et de gauche, dans son lit. Prenons, par exemple, le *gave de Pau*, né de la grande cascade de Gavarnie, celle de 422 mètres : sur tout son parcours il suit, jusqu'à Pierrefitte, une même vallée qui, souvent rétrécie en gorge par des étranglements, se rouvre et prend un nom local, vallée de Gédre, vallée de Saint-Sauveur, etc. Ce gave est réputé propriétaire de ses colossales rives ; ainsi, le voilà opulent. Mais il est encore enrichi par les nombreux gaves secondaires qui viennent s'unir à lui, apportant en dot les versants de leurs montagnes et aussi ceux des myriades de cascatelles, ruisselets et filets qu'ils ont reçus, chemin faisant, dans les vallons de l'Est et de l'Ouest. Tirons maintenant une ligne zigzaguante au long de la crête des gigantesques murailles qui délimitent et enclosent le bassin du Gave de Gavarnie, connu sous le nom de Gave de Pau : tout l'intérieur est dans sa dépendance et appartient indivisément à sa vallée, personnalité

civile qui, je ne sais pourquoi, a adopté, comme raison sociale, le nom de « Vallée de Barèges ». C'est un véritable syndicat agricole : il administre, par les délégués des communes intéressées, le domaine social, c'est-à-dire son quartier de montagnes, d'herbages, de bois et d'eaux ; il détermine les « communs », vend et afferme. C'est de lui que le comte Henry Russel a affermé, pour 99 années, le pic du Vignemale et qu'un avocat de Toulouse tient son bail de pêche pour tous les gaves du bassin.

— Comment ! un avocat a monopolisé les truites du pays !

— En droit, oui ; en fait, malgré ses gardes, je crains bien que son privilège ne soit très copieusement endommagé par l'épervier nocturne des braconniers. Ce soir on nous servira, comme ce matin, des truites de son domaine : eh bien, n'en gâtons pas la fine saveur en nous demandant avec des inquiétudes de conscience qui les a capturées. Je sais seulement, et cela me suffit, que Mme Lacoste est la plus honnête hôtelière des Pyrénées ; il faut avoir foi, même dans l'authenticité de ses civets d'isard...

— La pêche à la ligne est permise ?

— Oui, mais ce sont de fines bêtes et elle est peu fructueuse.

— Ce poisson est-il cher ?

— Il importe que vous sachiez d'abord que, pour toutes denrées, la livre est ici de quatre cents grammes : eh bien, la livre de truites (de cinq à six poissons, selon la taille) ne coûte jamais moins de deux francs. C'est un plat de valeur ; mais les hôteliers savent qu'il est attendu, comme obligatoire, par les excursionnistes et qu'il constitue pour beaucoup le principal attrait d'un voyage en montagne.

Tout en devisant nous avions assisté au spectacle de la descente de Gavarnie : des chars-à-bancs à quatre chevaux, chargés de pèlerins de Lourdes que décore une croix d'étoffe rouge, des berlines du temps de Charles X et des voitures

de formes inclassées, dans lesquelles sont entassées deux ou trois familles, puis des véhicules plus modernes, des landaus même, occupés par trois ou quatre touristes, quelquefois par un solitaire, et il en passe, et encore, coupés de groupes élégants à cheval.

La chaleur depuis un moment est plus molle, le ciel se tache de gros nuages effrangés qui accourent du sud, et, là-haut, la *Brèche de Roland* s'estompe, devient vague et bientôt disparaît, ainsi que le *Taillon*, dans une vapeur grise.

— Vent d'Espagne, nous dit M. Pérez, c'est un orage pour cette nuit.

Le soir, dans la salle à manger de l'auberge, je n'avais que trois commensaux : M. Pérez, M. Rondou et le géologue, M. Lucien Briet, un homme encore jeune, qui ne s'était pas avarié dans ses opérations photographiques sur les glaciers de l'*Astazou*. Seulement il était revenu, bien qu'il ne l'avouât pas très franchement, un peu exténué ; mais sa fatigue bien apparente n'avait point endommagé sa bonne humeur.

— Eh bien, lui demande M. Pérez, avez-vous rapporté de belles épreuves ?

— Oui, je crois, mais elles m'ont coûté quelque peine, même plusieurs une légère « *frousse* ». Pour bien avoir, devant l'objectif, la tranche entière du glacier, y compris la bordure extrême, il m'a fallu me tenir, avec mon appareil, un peu en dehors et au dessous, avec les pieds sur une mince saillie qui n'était pas de plein roc ; je surplombais le vide et j'étais ennuyé parce que je croyais sentir fléchir la pierre qui me portait. Par bonheur, elle n'a pas trahi ma confiance...

— Je vous dis que vous dégringolerez un jour, pronostique M. Pérez.

— Bah ! qu'importe, je me suis assuré sur la vie ! Au surplus, il y a un Dieu pour le *Club alpin*.

Entre ces spécialistes à qui je n'avais rien à apprendre, je n'osais intervenir, craignant de mettre en vitrine mon ignorance et mon inexpérience. Toutefois, je questionnai :

— Est-ce que ces photographies valent un risque de mort ?

— Ah ! je crois bien ! Vous ne connaissez donc pas, cher monsieur, la jouissance d'une première découverte pimentée par la sensation du péril qu'elle coûte, la fierté qu'on éprouve à se dire : « J'ai passé par là avant toute créature humaine et j'en rapporte un témoignage irrécusable, une photographie ! Cela vaut mieux et est plus sûr que la carte de visite laissée sur place, comme prise de possession, par tout grimpeur qui inaugure un pic encore inescaladé.

— Ainsi, le premier explorateur d'une cime y laisse sa carte qui lui assure sa conquête ?

— Qui devrait lui assurer... oui, s'il n'existait pas d'*Améric Vespuce* pour escamoter la gloire de Christophe Colomb — des détrousseurs de priorité ! Tenez, je vais vous citer un exemple de ces sortes d'usurpations. Une dame Dupont, née Lerouge, il y a déjà nombres d'années et je ne puis préciser la date, est bravement montée sur l'une des trois cimes du *Vignemale*, à près de 3.400 mètres de hauteur ; c'était son droit, je ne le conteste pas, j'ajoute même que c'était un tour de force pour des jupons, car cette montagne, une géante des Pyrénées françaises, n'est pas d'une galanterie aguichante pour les dames. La voilà donc là-haut, cette vaillante ; mais d'autres l'y avaient devancée ; le prince de la Moskowa et ses compagnons avaient déposé leurs cartes au sommet sous un abri de pierres, comme nous faisons tous pour les culminances où l'on arrive premier. Mme Dupont aurait pu constater et faire savoir qu'aucune bottine de femme n'avait encore foulé ce sol couronné de neiges, mais elle a eu le tort de vouloir supprimer la trace des bottes d'hommes : elle a

donc enlevé et remplacé par la sienne la carte du prince, qu'elle a, les jours suivants, commis la maladresse d'oublier dans son hôtel de Cauterets. La carte fut retrouvée par le comte Henry Russell. Ce gentleman la reporta sur le *Vignemale*, où elle a été remarquée ultérieurement par un pâtre nommé Émilien Frossard ; mais Mme Dupont a eu sa revanche : la carte a été de nouveau enlevée, on ne sait par qui...

— Vous vivez en intimité, m'a dit M. Pérez, avec toutes ces montagnes ?

— Oui, j'adore tout ce groupe qui rayonne du *Mont-Perdu* et du *Marboré* et qu'on appelle, à raison de sa nature géologique, le *Massif calcaire* : c'est pour moi, scientifiquement, le plus riche de toute la chaîne et le plus pittoresque.

— Aussi risquez-vous vos jambes et même votre tête pour prendre l'image de ses hauteurs.

— Je ne puis les photographier d'en bas : nul détail n'en apparaîtrait. Et encore, il est deux choses qu'aucun photographe, aucun peintre ne rendra tangibles, c'est l'étendue et l'énormité : elles n'arrivent à nous que par une vision directe, on n'en a la sensation que dans un rapprochement progressif, complété par le contact et suivi d'un recul. Est-ce que l'art, dans ses menus cadres, donne l'impression des immensités de la montagne et des infinis de la mer ? Les miniatures ne sont jamais imposantes : elles indiquent des formes générales, vues par le gros bout d'une lorgnette qui rapetisse tout. L'écrivain est-il plus heureux avec sa plume ? Nullement. Je ne crois pas, d'ailleurs, aux descriptions qui prétendent montrer la nature, quand elle dépasse les dimensions ordinaires. Elles ne transmettent presque rien à l'âme du lecteur, à peine des contours vagues, mais ni la force, ni la grandeur, ni les nuances, ni l'harmonie des ensembles, ni le charme des intimités. Ce sont de platoniques exercices de style, car la

nature ne s'épouse pas par des intermédiaires; ses beautés de premier ordre se perdent dans les traductions de la plume, du pinceau et de la lentille photographique.

— En ce cas, on ne connaît bien la montagne que par son exploration complète, qu'en se haussant sur elle?

— Et en évoluant alentour. Autrement, c'est comme si l'on fabriquait un petit cône avec de la mie de pain, en se disant qu'en réalité le Mont-Blanc n'a pas une autre forme et qu'avec un peu d'imagination on le voit tout entier, tel qu'il est, posé sur le bord d'une assiette.

C'est, du reste, à peu près ainsi que les quatre-vingt-quinze centièmes des touristes admirent le *Cirque de Gavarnie.* Plusieurs s'arrêtent dans le village, à l'entrée du chemin qui y conduit : ils croient le voir, il paraît tout près, à dix minutes; on distingue les étages, le fond de l'enceinte avec ses remparts couronnés de neige et la cascade, long ruban argenté qui brille à droite, tout au bout. D'autres s'avancent, ils marchent ou chevauchent une heure... et le cirque ne semble pas avoir grandi, la vision du prime abord ne s'est point sensiblement accrue. Fatigués, n'espérant plus une extension du paysage, ils s'arrêtent au petit hôtel construit sur le plateau, d'où réellement on commence à pénétrer dans le Cirque. Quelques-uns pourtant cheminent au-delà et, au bout de trente à quarante minutes, arrivent sur les ponts de neige, dans les embruns de la cascade, au pied des murs de la colossale enceinte : ils ont, là, une impression sérieuse de grandeur — mais encore incomplète. Pour l'avoir entière, intensive, il faut un effort de plus; ce qu'on a observé d'en bas, il est nécessaire de le voir d'en haut : les profondeurs s'apprécient et se sentent mieux que les hauteurs. Donc, un véritable amoureux de la montagne escalade et suit les crêtes neigeuses de l'enclos. Des trois mille mètres du *Marboré*, du *Cylindre* et de la *Brèche de Roland*, il laisse tomber son regard, en bas, dans cet abîme d'une lieue de tour, au fond de la

« *Marmite du Diable* », comme l'appellent les Espagnols : celui-là peut affirmer qu'il a vu le Cirque.

— Vous l'avez photographié d'en haut ?

— Oui, mais d'en haut comme d'en bas, à cause des éloignements, l'on n'a qu'un *rendu* insignifiant : est-ce que jamais il vous a été donné de voir une gravure ou une photographie d'ensemble du Cirque, je ne dis pas sensationnelle mais seulement figurative, dans une mesure acceptable ? J'ai fait une tentative pour prendre des sections de ses murailles verticales, qui sont moins lisses qu'on ne le croit. Je suis descendu, de saillie en saillie, à hauteur de sept à huit cents mètres, et me suis établi au devant d'un des gradins, en dehors, les pieds sur une petite avancée solide, puisque le *Marboré* est de marbre ; après avoir fait passer de mon dos dans mes mains mon appareil photographique, je l'ai photographié ce gredin de gradin, et il est là dans mon album. Ce n'est que l'image d'une tranche, mais cette tranche est intéressante et n'a pas été vue de près par tout le monde. Quand on revient de cet endroit et aussi de certains autres dans les alentours, qui n'ont pas d'ascenceurs comme la Tour Eiffel, on se dit : « L'aventure n'était point de tout repos ni pleinement raisonnable, mais du moins j'ai foulé des rocs qui se défendent bien et ne laissent pas imprimer dans leurs glaciers les clous des premières chaussures venues.

— Mais aujourd'hui que l'alpinisme est à la mode, il n'y a plus guère de cîmes immaculées ?

— Oui, il devient difficile de trouver à forcer des pics vierges, et c'est dommage : je vous assure que cette inauguration donne une joie et un orgueil qui nous manqueront. Heureusement, il s'en rencontre encore sur le versant espagnol, de l'autre côté de la *Brèche de Roland*, dans les environs du *Mont-Perdu*. J'ai tort de dire le versant..., car l'Espagne, çà et là, possède le faîte et même parfois un peu de la pente septentrionale. La frontière n'a

pas été établie à notre avantage ; nous avons autrefois subi d'humiliants traités, à la suite de guerres générales entre les deux nations et aussi de luttes particulières entre les montagnards du nord et du sud. Savez-vous que nous avons des vallées françaises qui paient tribut à des vallées espagnoles? Oui, parfaitement, et voici ce qu'on peut voir encore, en notre année 1901 : un beau jour, des montagnards à nous, suivis d'une bande de troupeaux, montent jusqu'au lieu fixé par la tradition ; des Espagnols les attendent là, tragiquement rangés, fusils en joue. Les tributaires s'avancent, livrent vaches, chèvres et moutons, qui sont comptés et reçus, puis finalement conduits par les arrière-petits fils des vainqueurs du vieux temps, vers les *sierras* méridionales !... Mais c'est bien le tonnerre que j'entends, n'est-ce pas ?

— Oui, répond M. Rondou, et, si mon expérience de montagnard ne me trompe pas, j'ai lieu de croire, d'après certains symptômes que j'observais avant de dîner, et c'est aussi, je gage, le pronostic de M. le professeur, qu'il ne doit pas faire bon sur le *Mont-Perdu* : il est sans doute illuminé et foudroyé, à cette heure, par des myriades d'éclairs.

— Un splendide feu d'artifice ! reprend M. Briet. Seulement, lorsqu'on l'admire de trop près, on est un homme mort. C'est sur lui que se concentrent les fureurs de l'orage, il est le paratonnerre du pays d'alentour. Voilà ce que c'est d'être le plus grand : on a pour soi tous les honneurs, contre soi toutes les fureurs. Il m'est arrivé d'assister à ses foudroiements, protégé par un *abri-Russell* du *Vignemale*, de ceux qui sont creusés à 3.200 mètres de hauteur : le spectable n'est pas banal. Malgré les nuages qui l'enveloppent, le *Mont-Perdu* est lumineux, tout en feu, et ses glaciers étincellent sous la projection infinie des éclairs qui, sans relâche, zigzaguent sur sa cime et ses hautes pentes, en faisant des grêlons énormes qui tombent dessus autant de diamants... C'est épouvantable, c'est superbe !

Oh ! oh ! la canonnade s'accentue, le ciel a mis en action de nouvelles batteries... Comme doivent éclater et sauter en l'air, là-haut, les rocs touchés par la foudre! Il s'en dépense en ce moment de l'électricité sur tout le massif calcaire ! Ah ! si toute cette énergie, si tous ces millions de milliards de kilo-watts étaient canalisés! on pourrait donner à bon compte de la lumière et de la force motrice aux trois cinquièmes de la France, mais, hélas, jusqu'à demain seulement. Trop de chômages à la grande usine!... Dites donc, elles sont exquises ces pêches de la mère Lacoste.

— Messieurs, proposai-je timidement, si nous allions jeter un coup d'œil dehors, vers le *Taillon* et la *Brèche* ?

— Rien ne presse, répliqua M. Briet, même on peut dire que c'est à peine si, pour eux, la fête commence et elle durera toute la nuit au moins. Donc, ne vous laissez pas emporter par une curiosité impatiente, qui n'est plus de votre âge : prenons sagement le café et sans hâte.

— Alors, pour m'empêcher de sortir, distrayez-moi. Je sais, et vous venez de l'établir, que vous êtes un photographe audacieux et un alpiniste...

— Même un propagateur de l'alpinisme, s'il vous plaît, par l'écriture et la parole, par publications et conférences, car en élevant les corps, il hausse l'âme, qui vraiement s'épure sur les cimes.

— Vous êtes aussi, m'ont appris ces messieurs, un géologue, secrétaire de la *Société de Spéléologie*. Mais, je suis humilié d'en faire l'aveu, je ne sais rien de la spéléologie, sauf, grâce à l'étymologie du nom (*spelunca*), qu'elle doit s'occuper des cavernes. Jusqu'à ce jour, j'avais cru qu'elles n'avaient qu'un intérêt de curiosité ; j'en ai visité un certain nombre, qui m'ont paru pittoresques, toutefois je ne les supposais pas d'une étude utile. Oui, je sais bien, l'on peut se demander comment elles ont été creusées, mais de là à être l'objet d'une science importante...

MM. Pérez et Rondou me regardaient, visiblement scandalisés ; M. Briet, fumant sa cigarette, souriait.

— Je m'étonne de votre étonnement, dit-il à ses confrères naturalistes ; on s'imagine trop volontiers que notre bien aimée, femme ou science, doit être connue et admirée du monde entier. J'ai vu des parisiens qui, voyageant dans la Suisse allemande, étaient naïvement surpris que l'on n'y entendît pas le français : chacun possède une langue ou une science, qui ne sont pas celles de notre voisin, et il est juste de l'excuser. Mais monsieur a eu tort de marquer un certain dédain pour une inconnue de lui, que j'ai épousée, la *Spéléologie*.

Monsieur ne connaît sans doute que les grottes affouillées par la mer ou les cavités plus ou moins profondes produites par les infiltrations fluviales, et il n'a pu deviner ni l'existence ni l'intérêt géologique des cavernes sèches qui se sont formées, lors des convulsions du globe, par les successifs bouleversements de son écorce sous les effroyables poussées, tant des ignitions intérieures que de l'Océan soulevé et retombant des hauteurs du ciel sur les minéraux en fusion, schistes, porphyres, granits, etc. A chaque refroidissement de cette pâte, de centaines de lieues d'étendue sur une épaisseur profonde, incalculable, il y a eu des résistances de l'air comprimé, la rétraction de la matière solidifiée, et il est resté des vides, des trous comme dans le pain. D'après certains géologues, logiquement, il doit exister dans les couches inférieures de la croûte terrestre, qui ont été soumises plus violemment à l'action du feu central — une masse de matières liquéfiées et gazeuses — des cavités d'une ampleur inimaginable. C'était l'avis de l'illustre géologue *Saussure*.

Quoi qu'il en soit, nos cavernes, miniatures de celles que l'on suppose exister dans les intimités inexplorées de la terre, présentent cette double particularité qu'on les trouve

toujours en groupes et presque exclusivement, au moins les plus vastes, dans les roches calcaires.

Leur utilité scientifique? me demanderez-vous. Je réponds d'un mot : ce sont des témoins, des témoins authentiques et révélateurs de la formation et de la composition du globe. Je m'explique. Je suis grimpé sur le *Mont-Perdu* ou sur le *Taillon* : du levant au couchant, du nord au midi, se groupent, pressées les unes contre les autres, trente ou quarante cimes, en grand nombre neigeuses, avec leurs cols d'où pendent de larges nappes de glaces. Et, jusqu'aux parties de la chaîne qui ferment l'horizon, le regard s'enfonce sur une sorte de paysage polaire, tout boursoufflé de prodigieuses protubérances d'une infinie variété d'aspects, rejointes par les hautes ondulations irrégulières de leurs contreforts, frangées de crêtes blanches, semblables, dans l'éloignement, à de colossales vagues de tempêtes, solidifiées pour l'éternité... Ah! malheur! je fais de la description! Excusez-moi en faveur du motif, qui est de montrer à monsieur le *dessus* de la croûte, résultat extérieur de la grande cuisson tourmentée dont je lui disais un mot tout à l'heure. Puis, voilà que j'en veux connaître davantage, je veux pénétrer le *comment* et le *pourquoi* : il me faut pour cela étudier le *dessous*, le *dedans*. Mais perforer, çà et là, et à toutes les profondeurs, le massif montagneux, c'est besogne impraticable et l'entreprise aurait peine à trouver des actionnaires. Heureusement, la bonne et obligeante nature a fait pour nous le travail, oui, cher monsieur, en nous laissant des cavernes!

J'aime à penser que vous commencez à avoir une vague idée de la *spéléologie*, de son but et de son utilité : c'est un des yeux de la science géologique.

Et si, chaque année, je passe six mois à Gèdre, c'est que j'y suis au milieu d'un excellent champ d'étude, en plein

massif calcaire... Maintenant, allons voir du pont, bien qu'il commence à pleuvoir, la *Brèche* et le *Taillon* sous l'orage...

. . . . . .

Je ne publie point une relation de voyage et je m'arrête là, en ce qui est de mon passage dans les Hautes-Pyrénées. Je n'ai voulu que fixer un souvenir local et rapporter un incident, qui est mon admission, à l'humble titre d'auditeur, dans une petite académie scientifique, siégeant et travaillant, au cours des beaux mois, en un pli profond de la montagne. Ils sont là quatre, qui, à l'abri des agitations extérieures, insoucieux des joies mondaines, n'attachent de prix qu'à l'amour de la science, aux menus et intimes bonheurs récoltés sur son chemin, qu'ils entretiennent et prolongent avec une activité que rien ne décourage. Je les prie d'excuser les erreurs ou les défaillances de ma mémoire; je ne suis pas demeuré assez longtemps avec eux pour être certain de les avoir parfaitement compris. Quoi qu'il en soit, ma trop courte station à Gêdre a été une bonne fortune, et j'en sais gré à ces petits garnements, hardis grimpeurs, qui dépeuplent le *massif calcaire* de ses *edelweiss*.

II

Plus de paysages impressionnants de grandeur, dans l'ombre des hautes crêtes et des pics qui cachent le ciel; plus de neiges ni de glaciers! Mais la mer azurée par un gai soleil, des montagnes aux contours moelleux, aux teintes douces, baignées dans une atmosphère limpide et tiède! Suis-je donc sur la côte niçoise? Non, car j'ai sous les yeux la terre d'Espagne : je me trouve à *Hendaye-Plage*.

De Bayonne, et non pour la première fois, je suis venu jusqu'ici, à l'extrême pointe de la frontière méridionale.

Elle est jolie en cette saison, et vivante et joyeuse, la ville de Bayonne, groupée au pied de collines verdoyantes, sur les rives de la *Nive* et de l'*Adour* qui mélangent là leurs eaux pour se perdre ensemble, tout à l'heure, dans le golfe de Gascogne.

Elle est glorieuse et riche de sa plage de Biarritz, qui est la « select » entre les plus belles et la favorite du *high-life* cosmopolite. — « En une demi-heure, vous y serez avec le « tramway à vapeur, garé en plein air, sur la place de la « Liberté; par ici, monsieur! » — « Non, par là, suivez « plutôt la coupure des fortifications jusqu'aux Allées de « Paulmy : vous arriverez en quinze minutes... Pfffou... « pfflou..., elle est en pression, la petite locomotive du petit « chemin de fer départemental ! » — Un landau pour « Biarritz, monsieur le comte?... »

Bayonne la pittoresque est fière aussi d'une vaste construction circulaire, élevée en briques rouges au bout des Allées de Paulmy, sur le flanc d'une colline... Tenez, la voyez-vous à droite, au-dessus des dernières maisons ? — « Des arènes, oui, monsieur, comme à *San-Sebastiano* .. « Venez dimanche prochain à la *corrida*, pour applaudir « nos *matadors*, *picadors*, *banderilleros y otros de car-* « *tel*... ou bien le dimanche suivant : on y chantera *Car-* « *men*, non pas sur une scène de six pouces carrés comme « en vos théâtres du Nord, mais à ciel ouvert, en plein « cirque, dans d'immenses et superbes décors, on l'y jouera « *au vrai*!... Vous verrez ce qu'à votre Opéra-Comique on « ne montrera jamais, *Don José* « estoquant » un *toro* des « plus féroces !... Dites-moi qui, d'entre vos plus célèbres « artistes, pourrait avoir, à la fois, un grand talent de « chanteur et la science tauromachique et l'adresse et le « courage nécessaires pour planter une épée dans la nuque

« de l'animal, dont les cornes ont été soigneusement sur-
« aiguisées. Ici, nous possédons ça !... »

Biarritz ! Voilà un nom basque et une station balnéaire qui ont fait fortune : le nom est d'une sonorité douce et glissante, la plage est gracieuse et agrémentée de rochers artistement plantés et découpés, plusieurs, hélas ! artificiels. Malgré ces éléments naturels de réussite, cette plage, dans son enfance languissante, fit peu parler d'elle, comme une honnête fille. On lui reconnaissait bien l'avantage d'être en beau climat, dans un site aimable et voisine de Saint-Sébastien, mais elle avait le tort d'être éloignée de Paris, à une époque où les railways pratiquaient l'adage « *chi va piano va sano* ». Puis voilà que, tout à coup, les trompettes de la renommée clament dans l'Europe entière les charmes incomparables de cette station, ses attraits irrésistibles, et tout le beau monde accourt et de France et d'Espagne et d'Angleterre et de Russie. Le petit village de pêcheurs disparaît ; sur son emplacement rasé s'élèvent des hôtels palatiaux, des villas somptueuses avec des jardins débordant de fleurs rares ; des rues, dévalant du promontoire, se bâtissent, immédiatement occupées par de brillantes boutiques où l'on trouve le nécessaire et le luxe pour les foules titrées ou décorées qui affluent ; bientôt même la ville nouvelle s'étend au loin, s'éparpillant en hameaux coquets et en gentils cottages, jusqu'aux approches de Bayonne. La petite étoile de mer a pris subitement l'ampleur et l'éclat d'une étoile de première grandeur. Quel magicien de féerie a, par sa baguette prestigieuse, opéré cette transformation de Cendrillon en princesse ?

Ce coquin de Casanova, dans ses mémoires, conte l'historiette que voici : « Le roi Louis XV, étant un jour à la
« chasse, se trouva au port de Neuilly et eut envie d'un
« verre de ratafia. Il s'arrêta à la porte d'un cabaret et,
« par le plus heureux des hasards, il se trouva que le

« pauvre cabaretier en avait une bouteille. Le roi, après « en avoir pris un petit verre, s'avisa d'en redemander un « second en disant qu'il n'avait de sa vie bu un ratafia aussi « délicieux. Il n'en fallait pas tant pour que le ratafia du « bonhomme de Neuilly fût réputé pour être le meilleur de « l'Europe : le roi l'avait dit. Aussi les plus brillantes com- « pagnies se succèdent sans interruption chez le pauvre « cabaretier, qui est aujourd'hui un homme fort riche « et qui a fait bâtir, à l'endroit même, une superbe mai- « son où l'on voit l'inscription suivante : « *ex liquido* « *solidum* (le solide est venu du liquide) ».

On a dit que l'histoire était un perpétuel recommencement, et c'est vrai : les siècles passent, les institutions changent et aussi les conditions matérielles de la vie; hommes et femmes mangent, s'habillent et se distraient autrement, mais l'âme humaine demeure la même, avec ses instincts bons ou mauvais et toujours moutonnière.

Il ne s'agit plus ici du ratafia de Louis XV, mais d'une plage et de l'Impératrice Eugénie, qui, ayant à faire un choix entre les rivages des mers françaises, a préféré, filialement, celui qui la rapprochait le plus de sa patrie d'origine.

Elle y bâtit un palais, elle y amena l'empereur ; la cour suivit et tout ce qui gravitait dans son orbite... Biarritz fut proclamée la plus belle et la plus noble des plages. Rien ne réussit, dit-on, comme le succès. L'Empire a passé, la *villa Eugénie* est vendue, ses ornements, ses tapisseries, tableaux, marbres et bronzes ont été dispersés au vent des enchères publiques, et Biarritz est toujours là, prospère et courtisé ; le deuil de sa bienfaitrice ne l'a atteint ni dans sa fortune ni dans sa joyeuse humeur.

La fête continue, plus tapageuse, plus ruineuse que jamais, dans sa riche colonie cosmopolite, un peu entachée de *rastaquouérisme* — et la foule y attire la foule, d'ailleurs fascinée par le souvenir des préférences impé-

riales. Je ne suis point injuste et je conviens que sa plage et son cadre sont exquis; mais on y coudoie trop de monde et un monde brillant, peut-être un peu mêlé; et je me demande ce que peuvent bien faire à Biarritz ceux qui n'ont pas dans leur portefeuille un *calendrier-bloc*, dont la feuille à détacher chaque jour soit un papier bleu d'une valeur minima de cent francs.

Un peu au-delà, vers le sud, dans le fond du golfe de Gascogne, immense entonnoir où se précipitent en fureur les longues vagues du large, repoussées par les vents nord-ouest sur les côtes divergentes de France et d'Espagne, une station balnéaire, récemment encore très modeste, commence à prendre des allures de plage mondaine. Les familles gasconnes et béarnaises, qu'effrayaient l'encombrement, les prix et les « manières » de Biarritz, se donnaient rendez-vous à Saint-Jean-de-Luz, pour y « faire la trempette », économiquement, vertueusement. Tout n'y était pas au mieux, car la grève est étroite et très déclive, la lame y déferle à l'ordinaire avec violence, mais cet inconvénient payait tant d'avantages : pas de toilettes, un beau ciel et nul contact avec « les beautés professionnelles! » *Caveant consules*! Conseillers municipaux de Saint-Jean-de-Lutz, prenez garde, votre station s'émancipe un peu : on y rencontre des toilettes de la bonne faiseuse, voilà que de luxueux hôtels s'ouvrent aux grandes bourses et les basquaises mettent en valeur la grâce native de leur personne et le charme engluant de leurs grands yeux noirs; vous allez perdre votre clientèle de familles!

Nous sommes là au cœur du pays basque, section française. Tout le monde a entendu parler de cette race étrange, sans affinité avec aucune autre, non plus que sa langue. Cette population, forte et belle, qui a une origine mystérieuse et s'est conservée pure de tout mélange, fait îlot en Europe; elle couvre les provinces espagnoles de *Biscaye* et

de *Guipuzcoa* et s'étend en France sur le *Labour*, la *Basse-Navarre* et le *pays de Soule*, dans les arrondissements de Bayonne et de Mauléon. Les Romains appelaient *Cantabri* ceux que nous nommons *Euskariens*, alors qu'eux-mêmes se désignent par le mot composé *Ercualdunac* (*ercu*, main, *alde*, adroite, *dunac*, qui est). Leur nombre, qui ne varie guère malgré les émigrations des filles sur le midi de la France et des garçons vers l'Amérique méridionale, est d'environ 800.000, dont le quart seulement en deçà de notre frontière. Voilà donc un groupe d'hommes qui, au travers des siècles, s'est maintenu isolé au milieu de toutes autres races, uni de cœur et de langue, fidèle à ses coutumes et à ses traditions, partagé par les combinaisons diplomatiques des puissances en deux nationalités : 600.000 sont Espagnols, 200.000 sont Français, mais avant tout ils demeurent Basques et avec le même rêve commun d'indépendance pour leur petite nation euskarienne.

Il y a quelques années, je me trouvais à Saint-Jean-de-Luz, où les Basques de France et d'Espagne avaient organisé, d'abord une exposition de leurs produits ouvragés en tous genres, très intéressante, surtout comme reflet des tendances d'esprit de la race et de ses ancestrales visions d'esthétique, puis, au jour de la clôture, un congrès de leurs délégués d'en deçà et d'au delà de la frontière, sans distinction des nationalités officielles. Comme partout et toujours, ces fêtes étaient closes par un banquet, de trente ou quarante couverts, servi dans mon hôtel. On était en mois chaud et, à l'heure du champagne, les convives euskariens éprouvèrent le besoin d'un renouvellement d'oxygène : ils firent ouvrir les fenêtres donnant sur la rue et aussi la porte intérieure à double battant par laquelle se faisait le service. Nous avions sous les yeux l'élite des Basques de France et d'Espagne : nous admirions, de l'entrée de la salle du banquet, leur appétit et leur gaieté, en attendant les expansions de leur éloquence. Le président

de la table donne un ordre à un garçon, et la musique municipale, qui faisait rage dans la cour de l'hôtel, devient muette tout à coup, au milieu d'un *pas redoublé*... Alors commença le défilé des toasts, ensuite la série des discours sérieux — plusieurs remarquables, — tous à la glorification de la race et des pays basques. Un souvenir ou deux seulement. L'un des orateurs crut devoir justifier l'érection d'une statue à Mgr le cardinal de Lavigerie sur la grande place de Saint-Jean-de-Luz, à raison de ses sympathies pour « l'antique race euskarienne ». — « Sans doute, disait-« il, il n'était pas né basque, mais il avait le cœur basque! « Vous non plus, monsieur l'organisateur de notre brillante « exposition euskarienne, vous n'avez pas eu un père et « une mère de notre race, mais, venu de loin, vous avez « apprécié et aimé nos gracieuses montagnes, nos belles « filles, nos jeux de force et d'adresse, nos coutumes con-« servées des premiers âges du monde et nos mœurs « pures : vous avez le cœur basque!... »

Mais un autre orateur se lève et avec une émotion vibrante exalte la langue euskarienne, cette langue admirable, la plus ancienne et la plus riche de celles qui ont été et sont parlées par les hommes, dépôt sacré que n'ont jamais souillé par des pénétrations les pauvres et impurs idiomes des peuples nouveaux qui ont envahi le domaine de l'Euskarie et touché à son indépendance, à son autonomie. Il convient d'imposer à la France et à l'Espagne l'enseignement de cette langue dans toutes les chaires de ces pays; il faut se liguer contre l'entrée dans les familles basques de tous écrits étrangers...

Il alla plus loin dans son ardeur... et il y avait là, à titre d'invités, Mgr l'évêque de Bayonne et un délégué du Ministère de l'Instruction publique qui, à un moment, ne dissimulaient point leur gêne.

Pour moi, j'éprouvai un mécompte : j'avais espéré entendre parler, dans cette réunion d'Euskariens, cette

divine langue euskarienne, dont, assuraient-ils, aucune des autres n'a l'énergie, la douceur et la finesse. Ceux d'Espagne et ceux de France l'ont exaltée, mais aucun n'en a révélé une syllabe aux profanes qui, massés au dehors devant les fenêtres et à l'intérieur aux abords de la porte, attendaient sa musique. Les uns et les autres se sont exprimés en simple français, comme vous et moi. Tant pis pour eux, car nous nous sommes retirés avec une méchante pensée : tous ces bourgeois en habit noir, nous dimes-nous, font l'éloge d'une langue qui n'est guère en usage que dans le peuple et qu'ils ignorent ; ils sont nés basques, ils ont le cœur basque, mais ils n'ont ni le costume ni la langue basques. Ce ne sont point des basques pratiquants !

Gare d'Hendaye. On y fait le change des monnaies pour l'Espagne, c'est la dernière station française. Les voyageurs ne s'y arrêtent guère qu'entre deux trains, le temps de traverser en barque la *Bidassoa* pour visiter la petite, croulante et vermineuse ville espagnole de *Fontarabie*. Intéressante ? Oui, mais il ne faudrait rien exagérer. De ce côté de la rive, elle se présente bien, tapie au pied d'une montagne : un paquet de vieilles maisons épaisses, à minuscules fenêtres barrées de fer, à pignons bizarres, puis des ruines de murailles crénelées et une forteresse délabrée, dégarnie de ses toitures. Visitez cette cité noirâtre et sa population déguenillée : vous ne pouvez vous en dispenser, vous paraîtriez vouloir vous singulariser.

Les guides Joanne et Bœdeker lui ont fait un certain renom. Cette loque de ville espagnole, la plus rapprochée de la France, ce qui explique en partie les visites qui lui viennent, est plus chanceuse que sa voisine d'en face, la française Hendaye, très pittoresquement perchée sur une colline et dominant l'embouchure du minuscule fleuve qui a l'honneur, le seul qu'il mérite, d'être, en sa ligne médiane, une frontière entre deux grands pays.

On monte à la ville que l'on traverse, ce qui est tôt fait, on suit un chemin verdoyant et l'on arrive au devant de la mer, sur une plage immense au sable doux et fin, si compact que le pied n'y laisse nulle empreinte. A gauche, la montagne de Fontarabie se prolonge jusqu'au cap du Figuier; à droite, la plage est fermée par des collines qui se ramifient et s'exhaussent au sud, en arrière de nous.

Hendaye-Plage est à peine un hameau : une douzaine et demie de chalets ou maisonnettes, un long casino d'architecture mauresque, un hôtel élégant, entre terrasse et jardin, et c'est tout.

L'hôtel est géré, soigneusement et silencieusement, par sa propriétaire, une demoiselle encore jeune, très grande et très svelte, la physionomie voilée d'une vague tristesse, l'attitude un peu grave pour son âge. Dans la maison, qui a grand air, tout est propret et même coquet, mais je ne sais pourquoi, comme si l'on se trouvait dans un temple de la déesse *Melancholia*, l'on n'y entend aucun bruit, malgré soi l'on parle bas. Les servantes, en bonnet béarnais, d'une politesse impeccable, semblent glisser, discrètement, sur des semelles feutrées; elles s'expriment à l'ordinaire par une mimique du visage, par des indications de la main; en cas de nécessité absolue ou sur une question qui appelle quelque éclaircissement, elles s'approchent, inclinent la tête et disent quelques mots tout près de l'oreille, pas un d'inutile, puis s'éloignent.

Je suis, par l'une d'elles, introduit dans la salle à manger, vaste, largement éclairée, meublée avec goût, ornée de palmiers et de corbeilles de fleurs, mais aux trois quarts déserte. On y prend ses repas à petites tables. De la mienne, où je déjeune solitairement, j'examine les familles groupées dans le voisinage, je me distrais à diagnostiquer, d'après les apparences, leur origine et leur situation sociale; mais, si rapproché que je sois d'elles, en un même côté de cette grande salle, il ne me parvient pas la moindre bribe

des conversations : les convives ont les yeux riants mais ils se penchent pour causer et d'une voix étouffée...

L'impression n'était pas dilatante, et mon premier abord dans cet hôtel de tant de « distinction » m'avait un peu gelé ; aussi, dès que je me retrouvai au grand air, sous le radieux soleil qui projetait des paillettes d'or dans les vagues, respirai-je largement, bruyamment même ; j'avais envie de me parler à moi-même et très haut !

Mais bientôt, revivifié et pris tout entier par la magnificence et le charme de l'alentour, je regarde et ne peux m'en lasser, ne sachant ce qui m'est le plus sensible en ce paysage irretrouvable sur les côtes de France. Je suis encore ici dans un cirque : au nord-ouest, après l'arc de la longue plage que dore le soleil, la mer bleue, un moment enserrée entre les deux caps du *Figuier* en Espagne et de *Sainte-Anne* en France, s'élargit librement et s'enfonce jusqu'à la ligne d'horizon ; au couchant, la vue s'arrête sur la haute colline de Fontarabie, qui domine l'estuaire de la Bidassoa et va au sud-ouest se souder au pittoresque moutonnement du plateau ibérique ; arrière de moi, vers le midi, sur un escarpement, en un tas de maisons gaies et de jardins en pente, la petite ville d'Hendaye se détache sur un fond de grandes montagnes toutes proches, des montagnes à l'aspect plus moelleux qu'imposant, malgré leur élévation. Mais l'atmosphère qui les enveloppe a tant de légèreté et de douceur ! les rayons lumineux leur donnent une si vaporeuse « *robe couleur du ciel* » aux reflets changeants !... Oui, en vérité, elles sont exquises avec leurs tons qui, suivant l'heure du jour ou le plus ou moins d'obliquité de l'éclairage, passent par toutes les nuances du rose et du violet.

Je prends et suis un sentier tracé à travers un terrain vague ; de l'extrémité occidentale de la plage il conduit à l'embouchure du petit fleuve, dont il remonte, en la longeant, la rive française : c'est de là surtout que *Fonta-*

rabie, la vieille cité et le groupement d'habitations nouvelles qui, depuis un an, la prolongent au bas de la colline sur la grève, se montrent avec une valeur étonnante de tableau, ayant Hendaye en vis-à-vis. Dans l'estuaire est ancré un petit aviso français, en communication visuelle avec le poste de douane française établi sur notre rive : Pierre Loti a fait savoir bruyamment au monde littéraire, alors assez occupé de lui, qu'il avait commandé ce bateau de surveillance et écrit, à son bord, un de ses romans...

Je revenais par mon petit sentier quand, sur le bord, je vis une dame et son fils, un garçonnet blond d'une douzaine d'années, baissés vers le sol brûlé et cueillant des œillets : l'étroite lande en était toute fleurie. Je les reconnais, ils ont déjeuné à ma gauche, troisième table : je m'arrête et salue la dame qui s'est redressée. Je lui demande un renseignement; bientôt j'aide à la cueillette des œillets, et nous voilà causant et rentrant à trois vers l'hôtel.

— Séjournerez-vous ici, me demande-t-elle ?

— C'était mon intention, mais il fait si froid à l'âme chez notre hôtesse que j'y crains un rhume; je partirai demain.

Et je lui expose mon impression du matin.

— Si vous étiez arrivé la semaine dernière, dit-elle, vous auriez trouvé l'hôtel moins « éteignant » : il y avait foule et foule joyeuse. Dans le grand salon, le soir, on dansait et, sur la terrasse, au clair de la lune, on jouait des charades. Mais ces derniers jours de pluie ont chassé tout le monde et il n'est guère resté que *nous autres, ingénieurs*...

— Je m'excuse de ne pas bien comprendre ce « *nous autres* »...

— Je m'explique donc. Vous avez vu à table, avec son mari, une jeune parisienne très jolie et en toilette exquise: eh bien, son mari, ancien « central », installe à Madrid une nouvelle ligne de tramways. Elle était allée l'y rejoindre

mais pour quelques semaines seulement; elle retourne à Paris et il la reconduit jusqu'à mi-chemin, qui est Hendaye. Ils y passent ensemble de bonnes vacances avant de se séparer et de se tourner le dos...

Avez-vous remarqué encore deux enfants entre le père et la mère? Le père est aussi un « central », ingénieur dans une usine métallurgique à Bilbao et, chaque année, il prend un congé de trois semaines ici, où sa femme, restée en France dans sa famille pour l'éducation des petits, vient le retrouver... Ceux-là nous quittent demain; en gare d'Hendaye, après s'être embrassés pour une année, ils aiguilleront, lui, vers Bilbao, elle sur Blois.

— Mais vous-même, madame? Il me semble que vous m'avez dit : « nous autres ingénieurs »...

— Mon mari arrive lundi. Il est ingénieur dans une mine de cuivre au fond d'une gorge de montagne, au-dessous de Pampelune. Je ne puis demeurer avec lui, d'abord parce qu'aux alentours de l'exploitation, pour une femme l'existence n'est pas tenable : ni bourg ni village, des gîtes immondes et la cantine; puis, à cause des cours de mon fils, je suis obligée d'habiter Paris.

— Et à quoi se destine ce grand garçon?

— Mais naturellement, monsieur, il s'oriente vers « Centrale ».

— Alors, madame, s'il se marie, son ménage sera, comme le vôtre, un duo chanté pendant un mois seulement sur douze?

— Ce n'est pas l'idéal, je vous l'accorde, cet espacement des concertos, ce distancement des deux unités de l'union conjugale, qui n'ont pas la même vie, qui ne peuvent s'entretenir des intérêts communs et diriger ensemble les enfants que par l'intermédiaire du facteur ou du télégraphiste. Mais en est-il autrement pour les ménages des officiers de marine? Ce sont nécessités de situation et l'envers de certains avantages. Que faire de nos fils s'ils n'ont d'ap-

titude et de goût que pour les carrières ouvertes avec la clé des mathématiques, alors qu'ils n'osent espérer sortir de « Polytechnique » en premiers numéros ? Eh bien, « Centrale » est là.

— Il est des ingénieurs civils qui trouvent emploi sans s'expatrier.

Oui, il y a les chanceux, les recommandés, puis d'autres qui se contentent de rémunérations médiocres. L'étranger paie mieux et les « centraux » sont très recherchés en Russie comme en Espagne, où l'indigène est ou inapte ou non encore préparé aux directions des grandes besognes industrielles. Il n'est point agréable, certes, d'aller passer ses meilleures années dans les montagnes de l'Oural et du Caucase ou dans les sierras espagnoles, mais un père de famille croit devoir viser, au delà de l'inconfort et des privations de sa jeunesse, l'avenir de ses enfants et le bien de ses vieux jours ; l'épouse se résigne, parce qu'elle est mère, aux séparations prolongées qui s'imposent....

Après le dîner, cette dame voulut bien me présenter aux familles connues d'elle et, sur la grande terrasse qui s'étend au devant de la salle de lecture et du salon, je pris le thé, non en solitaire. La soirée était tiède, les étoiles scintillaient au ciel et piquetaient la mer de lueurs tremblotantes ; le regard suivait au loin, sur les flots, une longue traînée lumineuse projetée par la lune et qui remuait dans leur clapotis ; à gauche, dans la nuit claire, se détachait nettement la montagne de Fontarabie ; à droite et paraissant tout près, au bout de la plage, dans une coupure du cap Sainte-Anne, les feux de Biarritz.

Nous devisions en un groupe unique ; je questionnai :

— J'ai remarqué au jardin des vases de marbre gigantesques et dans lesquels sont plantés de grands palmiers, il y en a aussi au bas des escaliers de notre terrasse : d'où viennent-ils ?

— Comme les six nègres de bronze qui, de grandeur naturelle et rangés en bordure de la terrasse, dressent au-dessus de leur tête des torchères, ils ont orné, à Biarritz, la *villa Eugénie*... Infortune des choses ! « *Sunt lacrymæ rerum !...* » Ils ont été achetés aux enchères par la Société qui a construit le casino et notre hôtel...

— Comment, notre hôtel ! Mais sur son papier à lettre, on donne le nom de la propriétaire...

— Oui, Mlle Marie C...; c'est exact aujourd'hui, parce qu'il a plusieurs fois changé de maître.

— Mais ce casino mauresque, dont les reliefs et les pleins ressortent, sous la clarté lunaire, d'une façon si pittoresque en un blanc cru, avec tous les creux et vides en noir d'encre, que fait-il dans ce désert ?

— Un mot avant de vous répondre : ce pays vous plaît-il?

— Je n'ai vu rien de comparable comme site autour de la France.

— Eh bien, c'est notre appréciation à tous et c'était aussi celle de spéculateurs qui ont rêvé de faire d'Hendaye un Biarritz, un Saint-Sébastien. « Voilà, se sont-ils dit, une « plage immense, sans danger pour les enfants à raison « de sa pente presque insensible, sous un climat d'une « douceur extraordinaire, dans un cadre merveilleux ; on « a, au même lieu, et la mer d'azur et la montagne gra- « cieuse ; on est entre l'Espagne et la France, avec le voi- « sinage de Biarritz et de Saint-Sébastien : il y a une mine « d'or sur cette côte !... » Et ils ont fondé une société. Elle a acheté des terrains et, sur partie, édifié les deux constructions que voilà; mais le casino reste inachevé parce que la France et l'Espagne ne se sont pas vite précipités sur la nouvelle plage, on n'a pas couvert d'or les terrains à revendre. Pourquoi ? en vérité, je n'en sais rien ; peut-être la caisse sociale n'a-t-elle pu sonner hardiment de la trompette aux quatre vents du ciel : il coûte très cher, le procédé de *Géraudel* et, pour « lancer » une grande plage, un

peu lointaine, il eût fallu vider une caisse formidable, que la société n'avait pas sans doute. Elle « manquait d'estomac ». Après l'hôtel cédé, le casino fut affermé : c'est, malgré son ampleur, un simple établissement de bains avec restaurant, et, deux fois par jour, de longues tapissières et des calèches vieilles y amènent les Espagnoles d'Hendaye, de Béhobie et d'Irun, une clientèle très différente de celle de Biarritz...

— Les Espagnoles d'Hendaye ?

— Oui, la population française y est, je crois, en minorité. C'est ainsi tout le long des Pyrénées : sur le versant sud, vous n'entendrez jamais parler français; sur le nôtre, la langue des voisins est courante. Il faut bien admettre qu'il fait meilleur vivre chez nous que chez eux.

— Est-ce donc cet insuccès de l'entreprise qui donne à notre hôtesse et à sa maison une teinte de mélancolie ?

— Non, car à l'ordinaire toutes ses chambres et toutes ses tables « travaillent », mais, depuis deux ou trois jours, la salle à manger et le salon sont trop grands, nous le sentons avec une certaine gêne, parce que, disaient les physiciens et les philosophes antiques, « la nature a horreur du vide ».

La dame aux œillets intervint : — Il faut, dit-elle, comprendre les choses... Voilà une personne instruite et distinguée qui se sent vieillir dans le laborieux et fastidieux gouvernement de cet hôtel; il lui a fallu, en son printemps, prendre l'habitude d'une gravité qui en impose à son personnel et inspire le respect aux clients jeunes, et l'âge vient, qui ruine illusions et rêves; puis elle se voit pour longtemps, pour toute sa vie peut-être, rivée à la propriété qui lui est advenue, recommençant chaque matin, afin d'en tirer valeur, la journée de la veille !... Convenez que la perspective n'est pas folâtre.

— Bah ! elle va pouvoir se débarrasser avantageusement de son boulet, reprend un des ingénieurs : le Conseil

général des Basses-Pyrénées a voté l'établissement d'un petit chemin de fer électrique qui conduira de Biarritz à Saint-Sébastien en suivant les sinuosités de la côte, avec station ici : ce sera la « corniche » basque. Il y a mieux : on parle très sérieusement d'un tramway qui, de la gare d'Hendaye (trois kilomètres), amènerait à *Hendaye-Plage* baigneurs et touristes.

— Mais qui donc le fera ? La commune est pauvre.

— Je ne sais si je puis vous répondre, car c'est un grand secret, qui n'est guère connu que de tout le pays. Au fait, une indiscrétion peut être profitable à la nouvelle société en formation, car vous allez me promettre de prendre des actions : affaire excellente ! Elle achètera le casino, l'hôtel et tout le sol libre en « prospect » de la mer, elle y construira ville d'été pour les baigneurs, ville d'hiver pour les poumons frileux du nord, et vive *Hendaye-Plage !...*

— Pourvu, mon Dieu ! souhaite un autre de ces messieurs, pourvu que les fondateurs ne suivent pas la *touchante* coutume de majorer d'un tiers au moins l'évaluation de leurs apports aux actionnaires, en leur « passant la main ! »...

La jeune et jolie femme de l'ingénieur madrilène lève deux doigts, non, certes, avec l'intention d'exhiber ses bagues diamantées, mais pour indiquer qu'elle a quelque chose à dire :

— Oh ! une simple question ! Je vois que la nouvelle et encore incertaine société montre un grand appétit, mais aura-t-elle, plus que la première, « de l'estomac » ?

— Espérons-le ! répond l'attaché à l'établissement métallurgique de Bilbao. Si j'en doutais, si je pouvais supposer que, l'année prochaine, je n'arriverai pas jusqu'ici par le tramway électrique, je ne dormirais pas cette nuit !...

— Et vous, madame, demandai-je à celle qui m'avait

donné contact avec tous ces ménages en réunion temporaire à mon hôtel, qu'en pensez-vous ?

— Moi ? dit-elle en souriant. Voyons, est-ce que je m'engagerais beaucoup en vous promettant, quand vous reviendrez, *mais par le futur tram*, à Hendaye-Plage, un gros bouquet de ses gentils œillets roses qui sentent si bon ? .

. . . . . .

Eug. Gasté.

LE

RÉTABLISSEMENT DU CULTE

APRÈS LA TERREUR

Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803)

(suite)

III

Le presbytère d'Angers se résoud à agir seul et s'efforce d'utiliser toutes les bonnes volontés, mais sans grand succès, semble-t-il, ainsi que le prouve, du reste, la lettre suivante de Rangeard, en date du 13 février 1796. « Notre ville avait dix-sept paroisses. Il devait lui en rester cinq en 1790. Une seule lui a été accordée, c'est la cathédrale. Deux grandes paroisses, ont demandé celles (les églises), qu'ils occupaient[1]. Leurs demandes ont été rejetées et les curés avertis de quitter, sous quelques mois, leurs maisons ci-devant presbytérales. Si cet avis s'étend aux campagnes, comme on l'a déjà proposé, ce sera le dernier coup, le coup mortel, porté à la religion dans la plupart des lieux où les habitants n'ont ni le pouvoir, ni le moyen de procurer des logements à leurs prêtres. »

Les plaintes de Rangeard, au sujet du mauvais vouloir des municipalités contre les prêtres constitutionnels, sont fondées, soit que ces administrateurs, Jacobins d'occasion ou malgé eux, fussent secrètement attachés à l'ancien clergé, soit qu'ils jugeassent inutile de rétablir un culte, supprimé depuis plusieurs années. Et cette hostilité retint certainement plusieurs prêtres de rentrer dans leurs paroisses où ils savaient ne pouvoir trouver ni un logement

[1] Sans doute Saint-Serge et la Trinité.

ni une salle pour leurs exercices. Mais le principal motif de leur abstention fut surtout la crainte des dangers auxquels ils seraient exposés dans les campagnes, où ils risquaient d'être assassinés par les chouans ou les bandes de chauffeurs qui parcouraient le pays, comme Péan, curé d'Aviré[1]; Pannay de Champotier, curé de Saint-Augustin-des-Bois, le 26 mai 1794; Chauveau, curé de Champteussé, le 4 août de cette année; Barril, curé de la Meignanne, le 26 octobre 1794; Rénier, curé du Louroux, au mois de décembre 1795, etc... Ils vivent retirés dans les villes où leurs partisans s'emploient à leur trouver des fonctions rétribuées et où ils se trouvent sous la protection de la force armée. Ils sont 80 à Angers[2], Bassereau du Lion-d'Angers, Dufour, curé de Beaulieu, Cailleau du Plessis-Macé, Boulliant de la Plaine, etc... Le fameux Marchand, curé de Baracé, est réfugié à La Flèche d'où il date, en l'an IV, une pétition au Gouvernement pour le prier d'empêcher la vente des presbytères et des églises. Elle est annoncée dans les *Annales de la Religion*. A Saumur, d'après M. Desmé de Chavigny, ils sont plus de 50 religieuses ou prêtres pensionnés en l'an III, et cependant le pays est tout dévoué au clergé constitutionnel et paraît être, plus que tout autre, à l'abri des courses des chouans ou des chauffeurs.

Rangeard signale à différentes reprises les dangers auxquels sont exposés les prêtres constitutionnels et ceux qu'il courrait lui-même s'il restait à Andard, où résidait cependant son vicaire, le citoyen Lelièvre. Il ne croyait pas si bien dire et, bien qu'il se rendît seulement à Andard, le dimanche, pour y célébrer les offices, ou la veille au soir, c'est par un pur hasard qu'il échappa à la mort. Nous lui laisserons raconter cet événement, dans une note

[1] M. Port n'indique pas la date.

[2] Lettre de l'agent national du canton d'Angers, du 27 avril 1796 *(Arch. Munic.)*.

non datée, ni signée et destinée, sans doute, à être reproduite dans le journal *Les Annales de la Religion.*

« Un coup signalé de la bonté du ciel pour moi vient de me sauver du plus grand danger que j'aye couru de ma vie. Objet de la haine de tous les prêtres fanatiques qui endoctrinent ces forcenés (les chouans), j'étais averti de ma proscription très décidée par eux. Une malheureuse célébrité dans ma patrie, de quoi je suis bien peu jaloux, et mon attachement à notre constitution ecclésiastique et civile m'ont depuis longtemps placé, je crois, au premier rang parmi les victimes que ces monstres immolent. J'ai été un des premiers à rétablir le culte de la religion dans notre département. Un vicaire, dont je connaissais le zèle éclairé et prudent, me secondait, ou plutôt me remplaçait, pendant ma résidence habituelle à Angers et je ne me rendais guère qu'une ou deux fois le mois à Andard. L'octave de Pâques m'y avait appelé et je conçois à peine comment j'ai pu échapper au coup qu'on se disposait à me porter. Je comptais samedi dernier me rendre à l'église de notre commune où j'étais attendu. La chute d'une table qui m'a écorché la jambe m'a retenu ici et l'un de mes anciens vicaires, informé de l'accident, est venu, malheureusement pour lui, s'offrir de me remplacer, ce que j'ai accepté. Il soupait avec celui dont je vous ai d'abord parlé, lorsque 14 chouans armés de fusils et de pistolets sont entrés chez moi, ont arraché au premier une montre, un mouchoir et quelque argent qu'il avait dans ses poches et l'ont couché mort d'un coup de feu dans la poitrine. L'autre, le dernier venu, a le crâne ouvert et la main écrasée d'un autre coup de feu et il est, au moment où je vous écris, encore vivant mais sans mouvement et sans espérance aucune de vie. Ces malheureux assassins comptaient bien commencer par moi cette horrible scène et la Providence ne l'a pas voulu. Me voilà confiné dans la ville et il ne m'est plus possible de retourner à Andard, où la terreur tient et va tenir

longtemps les portes de notre église fermées à ses habitants. L'un d'eux, qui accourait monter sa garde de nuit, jeune homme marié depuis quelques mois, a eu le sort des deux prêtres. On l'a tué à ma porte. Toutes les maisons de mon bourg allaient être ensanglantées, lorsqu'un ancien gendarme, qui y a osé rester presque seul et tirer sur ces assassins, les a fait lâcher prise après en avoir blessé un qu'ils se sont hâtés d'emporter. »

D'après M. Port, cet événement eut lieu le 17 mai 1796 — 28 floréal an IV [1]. — Suivant le journal *Les Affiches d'Angers*, les prêtres assassinés étaient MM. Lelièvre, vicaire, et Bouillant, ancien vicaire d'Andard, devenu curé constitutionnel de la Plaine et réfugié à Angers. Toutefois Rangeard n'osa plus retourner à Andard et vint déclarer à la Municipalité d'Angers qu'il se proposait dorénavant d'exercer le culte à l'église Saint-Maurice, en se conformant aux lois [2].

La dernière lettre de lui que nous ayons rencontrée est datée du 6 juin 1796, Grégoire ayant négligé sans doute de conserver les autres lettres de son fidèle correspondant. Elle a pour but de recommander à l'évêque de Blois un ouvrage publié par un de ses amis sur Saint-Domingue, puis il ajoute : « J'ai quitté la commune d'Andard pour n'y plus apparemment retourner. Les chouans infestent de plus en plus notre canton. Ils y ont assassiné, depuis ma tragique aventure, un curé de mes voisins [3]. Ma retraite décidée est à Angers que je ne quitte plus. »

En effet il vécut dès lors retiré dans sa petite maison des Justices, sans vouloir s'éloigner de la ville. Grégoire lui avait annoncé son projet de réunir à Paris un Concile national en l'an V. Il avait applaudi à ce projet, mettant

[1] Le 17 floréal — 7 mai, d'après M. Bougler.

[2] Archives Municipales d'Angers. *Registre de correspondance de l'agent national.*

[3] Nous ignorons de quel fait veut parler Rangeard

en doute sa réalisation, ne pouvant croire que les pouvoirs publics autoriseraient une semblable réunion. Quand celle-ci fut devenue certaine, il refusa d'y assister en raison de son âge et de ses infirmités. Il résista, dit M. Bougler, aux tendres reproches de Grégoire et fit désigner pour le remplacer Marchand, curé de Baracé, récemment rentré dans sa cure[1]. Du reste il devait mourrir avant la réunion du Concile. Atteint dans les premiers jours du printemps, d'une fièvre catarrhale de mauvais caractère, il mourut le 11 germinal an V — 31 mars 1797, à l'âge de 74 ans. Papin fit son éloge dans *Les Affiches d'Angers* et cet article fut reproduit dans le journal *Les Annales de la religion.*

La mort de Rangeard amena la disparition du presbytère, ainsi que le prouve la pièce suivante que nous trouvons encore dans les papiers de Grégoire.

Le 8 prairial an V, 30 mai 1797, Guillier de la Touche, qui signe simplement Guillier l'aîné, prêtre desservant provisoire de l'église épiscopale et paroissiale de Saint-Maurice d'Angers, adresse à Grégoire, au nom des prêtres catholiques constitutionnels, une pétition pour demander des secours. Ces prêtres touchent bien un traitement de 800 ou 1.000 francs par an, mais ils reçoivent seulement un quart du numéraire et le surplus en récépissés dont la valeur est fixée par les agioteurs à 98 pour cent de perte, encore subissent-ils une retenue non justifiée, de telle sorte que, après le paiement de leurs impositions, il leur reste bien juste de quoi ne pas mourir de faim. Il proteste en terminant des sentiments républicains et patriotes de ces prêtres et fait appel à la générosité de l'Évêque de Blois pour appuyer leur requête. « Vous êtes notre seule ressource. Nous n'avons personne qui parle pour nous, nous

[1] Les lettres de Grégoire à Rangeard ont été fréquemment citées par M. Bougler, qui les a eues à sa disposition, mais ne dit pas où elles se trouvaient.

sommes des orphelins abandonnés de tout le monde. Point d'évêque, plus de presbytère[1]. »

En effet, Rangeard était l'âme de cette réunion. Lui disparu, ses confrères ont cessé de se réunir. Ils laissent les prêtres désireux de reprendre le culte le faire individuellement à leurs risques et périls.

Ce premier presbytère avait donc duré un peu plus d'une année seulement. Formé au mois de prairial an IV, sur les instances de Grégoire et avec l'autorisation de l'évêque métropolitain de Rennes, Le Coz, sa création avait été annoncée par le journal les *Annales de la Religion* tome Ier page 67. La seconde édition de la *Lettre Encyclique* des évêques réunis, du 15 mars 1795, mentionne, parmi beaucoup d'autres, l'adhésion donnée à cette pièce par le presbytère d'Angers ; mais cette seconde édition fut imprimée seulement à la fin de l'an IV, 1796.

Le presbytère semble avoir eu bien peu d'influence sur la reprise du culte constitutionnel. A la mort de Rangeard, il n'y a encore que bien peu d'églises ouvertes à ce culte.

Trois ou quatre dans le district d'Angers, une dans la ville, Saint-Maurice, aux Ponts-de-Cé, à Saint-Georges-sur-Loire.

Aucune dans le district de Châteauneuf où le curé Fricot vit en simple particulier, ni dans le district de Segré constamment parcouru par des bandes de chouans; ni dans les districts de Cholet et de Saint-Florent[2] où les Vendéens ont obtenu de conserver leurs anciens prêtres restés dans le pays par le traité de pacification de l'an III[3].

[1] Papiers de Grégoire.

[2] M. Port cite cependant Avril de la Tessoualle, à Cholet (mais s'il n'était déjà rétracté, il se disposait à faire sa soumission) et Morin, à Saint-Lezin-d'Aubance, qui signe desservant en 1795 (peut-être orthodoxe).

[3] Arrêté pris à Nantes, le 29 pluviôse an III, par les Représentants du peuple en mission dans la Vendée pour traiter avec les chefs Vendéens. (Pacification de la Jaunaie.)

Article 20. — La déclaration des droits de l'homme et l'acte consti-

Mais il n'en est plus de même dans le sud-est du département. Plusieurs églises se sont rouvertesdans le district de Vihiers (Philipponeau, à Nueil[1]), ou dans celui de Baugé (Jubin, à Cheviré-le-Rouge, Marchand, à Baracé, etc...) Mais c'est dans celui de Saumur où le réveil s'est fait sentir d'une façon presque générale.

Presque tous les curés du district avaient prêté le serment et s'étaient réfugiés pendant la Terreur dans la ville où M. Desmé de Chavigny signale, en l'an III, 54 religieux ou prêtres pensionnés. Dès que la loi sur la liberté des cultes eut été votée par la Convention, le sieur Hiett, fondeur, vient prévenir la municipalité que, patriote zélé, mais chrétien convaincu, il allait rassembler chez lui les personnes qui professaient la religion catholique pour l'exercer en commun. Le succès ayant répondu à son attente, il fait signer une pétition pour demander l'ouverture de l'église de Nantilly où le culte sera exercé par l'ancien curé, César Minier. Celle-ci lui fut accordée, en effet. Mais les membres du clergé, peu confiant dans cette nouvelle liberté, attendent le mois de prairial (juin 1795) pour faire leurs déclarations. A partir du 23 prairial celles-ci se précipitent. Le 23, Rathery, ancien chapelain, le 25, Régnard, le 28, Minier, curé de Nantilly, le 29, Hardouin, curé de Chétigné, le 2 messidor, Hardouin, curé de Rou;

tutionnel ayant décrété la liberté des cultes ; cette liberté ne pouvant exister sans un exercice fait par les ministres ; les départements de l'Ouest contenant des habitants qui avant la Révolution suivaient différents cultes ; la Convention nationale n'ayant jamais entendu interdire aucun culte, mais au contraire en ayant solennellement autorisé le paisible exercice ;

Nul individu, ni aucune section des habitants des département de l'Ouest ne pourront être troublés dans le libre et paisible exercice de leur culte. Cet exercice ne sera pas extérieur et les ministres de tout culte quelconque ne pourront être recherchés, ainsi que tous autres, individus pour l'exercice paisible et intérieur de leur culte.

Les dispositions du présent sont applicables à la partie du territoire français occupé par les chouans, dès l'instant qu'ils se seront soumis au décret d'amnistie du 12 frimaire.

[1] S'il n'était déjà rétracté.

puis elles continuent : Foulques, chapelain, Despois, bénédictin, Jean Ducasse, oratorien, Delhumeau, cordelier, Estienvrot, Richard et Cahouet, anciens chapelains, etc... Les uns retournent dans leur cures, les autres vont desservir celles qui n'ont plus de titulaires. Les anciens curés reparaissent, Lefèvre à Montreuil-Bellay, Cercler à Rillé, Hardy à Saint-Rémy-la-Varenne, J. Marais à la Breille, Chauveau à Saint-Just-sur-Dive, etc...

C'est un mouvement spontané auquel le presbytère d'Angers ne semble pas avoir eu une grande part. La population a voulu la réouverture des églises et les municipalités ont consenti à l'autoriser. Mais l'exercice du culte est l'objet de telles mesures restrictives qu'il devient bien difficile. Les églises sont partout occupées par le Temple Décadaire; c'est dans quelque coin que les prêtres peuvent célébrer les offices, à la condition qu'il n'en subsiste aucune trace les jours de Décade. Dans quelques communes, ils doivent aller chercher les clefs de l'église chez l'agent national et les lui reporter après les offices. A Mazé, ils sont autorisés à célébrer le culte de 8 à 10 heures du matin et de 1 à 4 heures du soir seulement (24 brumaire an IV). A Brain-sur-Allonnes, on leur accorde uniquement 3 heures par jour (3 germinal an IV). A Saumur, il leur est interdit de faire le catéchisme aux enfants (13 ventôse an IV). A Varennes-sous-Montsoreau, on leur défend de bénir une poignée de terre qu'ils jetaient sur le cercueil dans les sépultures, alors qu'il leur était interdit de suivre le corps jusqu'au cimetière (3 nivôse an IV). Ils ne peuvent faire sonner les cloches, pour quelque motif que ce soit, et ils ne doivent porter aucun signe extérieur de la religion en dehors des lieux consacrés au culte.

Malgré ces inconvénients et ces tracasseries, les prêtres constitutionnels continuent à célébrer les offices. Mais, dans

[1] Archives départementales, 4, 965.

le reste du département, dans les communes où la population leur est en majorité hostile, ils hésitent à se soumettre aux exigences des municipalités.

Cependant M. de Lorry s'était attiré, au cours de l'an IV, une affaire assez désagréable. Avant la Révolution, l'évêque d'Angers se trouvait créancier d'une dame Marie-Françoise Leroy de la Potherie, veuve de Charles-Louis Boylesve de Soucelles, pour une somme de 6.000 livres, Mme de Soucelles ayant émigré, ses biens avaient été confisqués. M. de Lorry, désirant toucher cette somme, ou au moins les intérêts, avait chargé M. Aveline de Narcé de poursuivre ce remboursement. Mais l'Administration départementale de Maine-et-Loire voulut se soustraire à ce paiement et prit un arrêté dans lequel elle déclarait suspendre le règlement de ce compte jusqu'à ce que le Gouvenement eût statué sur la question de savoir si le réclamant, prêtre non assermenté et déportable en vertu de la loi du 20 août 1793, pouvait toucher cet argent[1]. Copie dudit arrêté est envoyée au Ministre de la Police et en même temps à Larevelière-Lépaux, membre du Directoire. Une enquête est ordonnée contre le citoyen Couet. Il est arrêté à son domicile, rue de la Constitution 5, quartier des Champs-Elysées. Les papiers, parmi lesquels se trouvent les deux lettres à lui adressées par les prêtres constitutionnels d'Angers, sont saisis. Enfin, le 20 nivôse an IV, 10 janvier 1796, le jury d'accusation de Paris déclare qu'il n'y a pas lieu de poursuivre le citoyen Couet, qu'ayant prêté le serment de 1792 dans les délais et étant âgé de 71 ans, il n'était pas déportable et se trouvait tout au plus dans le cas d'être placé dans une maison de détention qui n'existe pas dans le département de la Seine; en conséquence, ordonne sa mise en liberté.

Cette affaire eut une suite. Quelques mois plus tard, on

[1] Archives Nationales, F. 19 1009. Cette pièce est jointe au dossier de la seconde affaire dont nous parlons ci-dessous.

saisit à la poste deux lettres adressées à Mme de la Girouardière, supérieure des Incurables de Baugé, par deux prêtres de Bourgueil, ville qui dépendait autrefois du diocèse d'Angers, les sieurs Chalonneau, ancien professeur au collège, assermenté, puis rétracté, et Chasteau, pour faire passer au grand vicaire du diocèse[1]. Le procureur-syndic du département de Maine-et-Loire adresse une nouvelle plainte au Ministre de la Police et à Larevelière-Lépeaux contre M. de Lorry. Celui-ci est arrêté de nouveau et interrogé par le citoyen Limodin, membre du Bureau de Police, le 8 thermidor an IV, 26 juillet 1796. Après avoir exposé, avec pièces à l'appui, sa situation, le citoyen Couet déclare n'avoir eu depuis cinq ans aucune relation avec son ancien diocèse. « Je n'ai eu aucune correspondance, même de politesse, avec aucun ecclésiastique insermenté. Je n'ai jamais mandé aucune nouvelle à personne de quelque état qu'elle soit. Il est impossible de me prouver le contraire. Deux fois, ajoute-t-il, il y a dix mois, les prêtres constitutionnels m'ont écrit, après la mort de mon successeur, pour m'inviter à venir me mettre à leur tête. J'ai refusé et déposé ces deux lettres entre les mains du juge de paix de ma section. » Et il présente un certificat de résidence dans le département de la Seine. Le Bureau de Police, adoptant les conclusions de l'ordonnance du jury d'accusation du mois de nivôse précédent, déclare également qu'il ne peut y avoir lieu à poursuites[2].

Ainsi, en 1796, M. de Lorry, en règle vis-à-vis du pouvoir civil, n'entend se laisser compromettre, ni par les constitutionnels, dont il a repoussé les avances, ni par les

[1] Arch. Nat. F. 19. 1009.

[2] Suivant M. l'abbé Bourgain, c'est en 1791 que M. de Lorry aurait désigné pour ses grands vicaires MM. Meilloc et Courtin, tous les deux sulpiciens. Cela paraît exact pour le premier qui était supérieur du Séminaire d'Angers, mais le second, directeur du Séminaire d'Orléans, dut revenir à Angers, dont il était originaire, seulement à la fin de 1791, après le départ de M. de Lorry. (*L'Eglise d'Angers pendant la Révolution*, p. 999.)

prêtres orthodoxes, avec lesquels il prétend n'avoir eu aucune correspondance depuis cinq années. Cela peut sembler étrange au premier abord, quand on voit M. Meilloc exercer les fonctions de grand vicaire dans le diocèse d'Angers, mais peut être rigoureusement vrai. C'est en effet au moment de son départ d'Angers, en 1791, que Mgr de Lorry a désigné M. Meilloc pour administrer le diocèse en son absence et il est plus que probable que, si cet ecclésiastique eût voulu se mettre en rapport avec son ancien évêque, celui-ci eût repoussé cette prétention, avec plus de vivacité encore que celle des prêtres constitutionnels, de le décider à se mettre à leur tête.

M. Meilloc restait donc seul, livré à lui-même, et à lui seul incombait le soin de rétablir le culte orthodoxe dans le diocèse d'Angers. Il se consacrait du reste tout entier à cette tâche, caché fréquemment à la Providence d'Angers, parfois aux Incurables de Baugé, parcourant autant qu'il pouvait le département. Il déploie une extrême activité, encourage et soutient les prêtres cachés dans les campagnes, sollicite et obtient de fréquentes rétractations de prêtres constitutionnels, comme Maupoint, de la Trinité d'Angers, Vergne, de Beaufort, etc... ainsi que Rangeard le constate avec tristesse dans les lettres que nous avons citées. Il remplit les fonctions d'un véritable évêque et, connu de tous, signalé aux autorités, échappe à toutes les poursuites. Il accueille les prêtres rentrés secrètement en France, leur trouve des asiles et les emploie de la façon la plus avantageuse. Des prêtres, désignés par lui et munis de pouvoirs particuliers, sont choisis dans chaque archiprêtré pour le suppléer au besoin. C'est ainsi qu'un arrêté du département, du 17 nivôse an V, signale M. Bourgonnier, ancien curé de Saint-Jean de Linières, comme retiré à La Pouèze et faisant les fonctions de grand vicaire, muni de pouvoirs spéciaux pour placer les ecclésiastiques rentrés [1].

[1] Port, *Dictionoaire.*

M. Meilloc a bientôt reconquis la plus grande partie du département, tandis que le culte constitutionnel végète et, par suite tant des mariages et des abdications que des défections, ne peut réunir qu'un petit nombre de prêtres. Ceux-ci sont tolérés sous le nom de ministres catholiques, exerçant sous la protection des lois. Mais ils sont antipathiques aux autorités, soit que les administrateurs soient hostiles au rétablissement d'un culte quelconque, soit qu'ils favorisent secrètement les prêtres orthodoxes.

Le peuple des campagnes a toujours été profondément religieux, sauf du côté de Saumur peut-être. Il a supporté avec peine l'expulsion de l'ancien clergé et a toujours refusé, même devant les menaces ou les arrestations, d'assister aux messes des intrus. Il a attendu avec impatience le retour de ses prêtres auxquels il est sincèrement dévoué. La persécution a eu pour effet de redoubler ses sentiments religieux. C'est avec joie qu'il expose sa vie pour recevoir et cacher les ecclésiastiques qui viennent lui demander asile. C'est sans se plaindre qu'il fait de longues courses pour aller, la nuit, dans quelque village retiré, entendre la messe célébrée au fond de quelque grange par un des proscrits. Dès que la Terreur a disparu, aussitôt que la Convention a proclamé la liberté des cultes, il se hâte de demander des prêtres et, avec la connivence des autorités municipales, composées elles aussi de paysans partageant les mêmes sentiments ou n'osant protester, il sollicite partout la réouverture des églises. Nous ne parlons pas de la Vendée où, depuis la pacification, les prêtres circulent librement et occupent presque toutes les paroisses, mais du reste du département[1]. Ainsi, à la Meignanne, en

[1] Si le Gouvernement avait autorisé l'exercice intérieur du culte, il prétendit du moins exiger des prêtres qui voudraient résider en France un acte de soumission aux lois de la République (13 prairial an III-11 mai 1795). Cette déclaration, admise par les théologiens orthodoxes, paraît avoir été souscrite par un certain nombre de prêtres, en dehors toutefois des départements de l'Ouest. Ici, la

l'an IV, on signale la présence de Beaudouin, vicaire d'Avrillé. L'agent national le dénonce à plusieurs reprises, mais il constate en même temps que les esprits sont mécontents qu'on ait vendu église, presbytère et cimetière et s'en prennent aux acquéreurs qui deviennent un objet de haine et d'indignation (25 nivôse, an V). Quelques jours plus tard, le même agent déclare que les habitants des campagnes paraissent ne s'occuper, en fait d'affaires de gouvernement, que de ce qui est relatif à l'opinion religieuse. Tout le reste ne leur semble rien.

Aux Ponts-de-Cé, on a refusé au curé réfractaire l'église Saint-Aubin. Personne ne s'en émeut, mais la foule court aux messes célébrées à Aubance (Sainte-Melaine), par l'ancien curé Gourand qui réunit parfois 6 à 7.000 personnes autour de lui (30 frimaire, an IV).

A Pouancé, un prêtre réfractaire dit la messe tous les dimanches en l'église Saint-Aubin.

Dans les campagnes, à défaut d'églises, on a toujours un point de réunion dans quelque village écarté où l'on se réunit pour prier en commun. Il en est de même dans les villes. Mais ici la surveillance est trop grande, le moindre rassemblement serait aussitôt dénoncé. On craint de compromettre les propriétaires des maisons où l'on se réunirait. C'est dans les faubourgs ou dans quelque maison isolée que l'on se rend pour y trouver un prêtre réfractaire qui doit s'y rencontrer à certains jours connus des seuls catholiques.

persécution avait été trop vive pour que le clergé accordât ainsi sa confiance au Gouvernement et le nombre des soumissionnaires paraît avoir été très restreint, surtout en Maine-et-Loire. Une nouvelle loi du 29 septembre 1795-7 vendémiaire an IV vint modifier la formule de ce nouveau serment civique. — « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le Souverain et je promets soumission aux lois de la République. » Considérant cette formule comme une sorte d'adhésion aux lois rendues antérieurement contre la religion et le clergé, beaucoup de prêtres, malgré l'avis de M. Emery, refusèrent de souscrire cette promesse et préférèrent se cacher de nouveau.

Le bois des Bons-Hommes est appelé le Champ des Victimes, depuis qu'il a servi de lieu d'exécution pour les nombreux Vendéens fusillés par ordre de la Commission Félix. Les tombes où ont été enfouis leurs cadavres sont devenues un lieu de pélerinage. Ce sont des martyrs et l'on vient de tous les environs prier en cet endroit où il se fait, dit-on, des miracles. Le bruit s'en est répandu et le mouvement s'accentue. Ce sont de véritables processions, des communes entières, des troupes de 3 et 400 personnes qui s'y transportent à la fois. L'agent national du Directoire finit par en être informé et envoie un Commissaire de police voir ce qui en est. Celui-ci rapporte qu'il a vu, sur une des tombes, deux morceaux de bois plantés en forme de croix, à laquelle est attachée une petite fiole contenant de l'eau bénite. La municipalité s'émeut et, bien que le bois de la Haie-aux-Bons-Hommes ne soit pas sur son territoire, envoie plusieurs fois par jour des patrouilles de gardes nationaux chargés de disperser les attroupements et d'enlever tous les signes religieux déposés sur les tombes. C'est avec peine qu'elle réussit à faire cesser ces rassemblements[1] qu'on ne put sans doute empêcher complètement.

En l'an IV encore, un prêtre, M. Robin, vicaire des Échaubroignes, est assassiné sur la route de Pruniers, auprès de la ferme de Papillaie, d'où il sortait peut-être. Il existe là une ancienne chapelle qui sert de réunion aux catholiques pendant l'an IV et l'an V. La police d'Angers l'apprend enfin et la Municipalité fait fermer la chapelle au mois de vendémiaire an VI avec défense au fermier de n'y laisser pénétrer personne sous peine d'être poursuivi[2].

[1] Archives municipales d'Angers. *Registres des délibér. de la municipalité du canton d'Angers* (24 prairial an IV), et *Registre de Correspondance de l'agent national* (du 26 prairial au 22 messidor an IV).

[2] Archives municipales. *Rég. des délibér. du Conseil de la Municipalité* (16 vendémiaire an VI, f° 220) et *Affiches d'Angers*, du 21 vendémiaire.

D'autres rassemblements ont lieu sur la route des Ponts-de-Cé dans une maison dite l'Image de Morue, pendant tout l'an V, sans que la police en soit prévenue. Elle est avertie seulement au mois de nivôse an VI. On perquisitionne et l'on trouve tous les objets nécessaires à la célébration du culte, mais aucun prêtre. Les habitants de la maison sont cependant arrêtés et conduits à la prison d'Angers[1].

D'autres encore ont lieu à la Blancheraie, sans doute chez les demoiselles Neveu, anciennes religieuses calvairiennes, qui tiennent là un petit pensionnat de jeunes filles.

Il en existe d'autres peut-être que nous ne connaissons pas. Il est probable que la plupart des villes du département devaient avoir, comme Angers, des lieux où se réunissaient les catholiques, tolérés peut-être avant le 18 fructidor et fermés aussitôt que la persécution eut recommencé contre les prêtres réfractaires.

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

[1] *Affiches d'Angers*, n° 49. Le journal ajoute qu'un habitant du canton, chez lequel logeait un cordelier nommé Pineau de la Plaigne, l'avait renvoyé à la suite de cette perquisition et que le corps de ce religieux a été découvert dans la Loire.

La même année, un rassemblement se fait aux Banchais, autour d'une pièce d'eau où se produisent quelques bouillonnements. On dit que, pendant le siège d'Angers, plusieurs vendéens, et parmi ceux-ci un prêtre, ont été enterrés en cet endroit. On se réunit pour voir bouillonner cette eau qui est réputée miraculeuse. La ville y accourt, les dames du grand ton, mélangées aux femmes du peuple. On y vient des communes voisines et même de paroisses éloignées, notamment de La Flèche. La Municipalité y met un poste de gardes nationaux pour empêcher ces rassemblements, mais des femmes se glissent la nuit pour prendre de cette eau qu'elles vendent six sous la pinte, jusqu'à ce que la police ait fait combler ce bassin. (Arch. munic. d'Angers, *Reg. des Délibér.*)

LA RÈGLE FRANCISCAINE

DES

RELIGIEUSES DE SAINT-JULIEN

A CHATEAUGONTIER

(1517)

INTRODUCTION

L'attention qui se porte actuellement à l'histoire de la bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, dont Mgr Bardel, évêque de Sées, espère faire reconnaître le culte immémorial et dont M. l'abbé J.-B. N. Blin écrit en ce moment la vie, donne un intérêt et un prix tout particuliers au document que nous publions aujourd'hui.

Il s'agit de la règle du Tiers-Ordre donnée par le P. Gabriel-Maria à la bienheureuse duchesse et aux franciscaines de Châteaugontier.

I

Marguerite de Lorraine était née en 1463 au château de Vaudemont, à quelques lieues de Nancy. Son père était ce Ferri de Vaudemont qui se battit, à propos du duché de Lorraine, contre le bon roi René dont il avait épousé l'une

des filles, Yolande d'Anjou, morte en 1473. Marguerite, laissée orpheline à la fleur de l'âge, fut élevée chez son aïeul, à la joyeuse cour d'Aix-en-Provence; et le grand-père se chargea lui-même jusqu'à sa mort (1480) de l'éducation de sa petite-fille. Elle fut mariée, en 1488, au duc d'Alençon, René. Elle eut de lui un fils et deux filles, et devint veuve en 1492[1].

L'affection de la sainte duchesse pour l'ordre franciscain n'est pas douteuse. En 1488, d'accord avec le duc son

[1] *Histoire de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, bisaïeule de Henri IV, fondatrice et religieuse du monastère de Sainte-Claire d'Argentan*, par M. l'abbé Laurent, chanoine honoraire de Bayeux, in-18, XVII-368 p. Argentan, Barbier, 1854. Les Archives de l'Orne H. 4181, possèdent un extrait de la Légende de Marguerite de Lorraine par le P. Yves Magistri, Cordelier, cf. *Mirouers et guides fort propres pour les dames et damoiselles de France qui seront de bonne volonté envers Dieu et leur salut, tout ainsi que ont esté les très illustres princesses madame Jeanne de France et Marguerite de Lorraine, les vies desquelles seront mises au présent volume...*, le tout mis en lumière par le R. P. F. Yves Magistri, Bourges. Pour les dames de l'Anonciade et imprimé en la dicte ville par P. Bourchier, 1585, in-4°. Ce volume est à la Bib. Nat. cote L[29] b 69 — I[29] b 69. Cf. Hauréau *Hist. litt. du Maine*. Le Mans, 1845, tom. III, p. 321.

La bibliothèque de Nancy, ms 977 (670), renferme une *vie de Marguerite de Lorraine*, du XVIIIe siècle. Papier. 33 f°s. 188[m] sur 151[m] cartonné.

C'est par erreur que le catalogue de Bourges indique au ms 275 (225) une *vie de M. d'Alençon*. Le nom est mal orthographié. Il s'agit de M. Dalençon, confesseur de P. R. décédé le 3 décembre 1666.

L'Abrégé des plus illustres vies des Saints du Tiers-Ordre par un Solitaire (Paris, M. DC. LXXXIII) renferme une courte notice sur la bienheureuse duchesse, au tome II, p. 376-384. Le caractère de cet écrit, où se glissent plusieurs petites erreurs historiques, répond parfaitement au tempérament de ces hommes sortis de Caen en 1660, un an après la mort de M. de Bervières-Louvigny, et qui vinrent habiter dans la forêt de Silly près d'Argentan, sous le nom de *Solitaires*. Ils y vécurent plusieurs années dans les pratiques d'une grande piété et la haine profonde du jansénisme. Ils étaient tous laïcs et instruits. Ils avaient avec eux un prêtre de Caen qui leur disait la messe. Cf. *P. Hueber*. Menologium magnum Seraphici P. Francisci. Monachii. M. DC. LXXXXVIII, 5 novembre, col. 2.091 et 2.092. — *Arturus a Monasterio*. Martyrologium franciscanum, ed. sec. Parisiis. Couterot, p. 536, col. a. — *P. Hilarion de Coste*. Histoire catholique... Paris. M. DC. XXV, p. 778 à 789 (Bib. Nat. réserve n° 121) — *P. du Hameau*. La vie de Marguerite de Lorraine duchesse d'Alençon... A Paris, chez Sébastien Cramoisy. M. DC. XXVIII, petit in-12 de 213 p. (Bib. Nat. Ln[27] 229). — *Documents* sur la province du Perche publiés par le Vte de Romanet et H. Tournouër, juillet 1892. — *Ulysse Chevalier*. Répertoire des sources historiques du Moyen Age, art. Marg. de Lorraine.

époux, elle fonde à La Flèche le couvent des Observants[1]. En 1496, elle établit les religieuses Clarisses à l'*Ave-Maria* d'Alençon et fait consacrer leur église le 11 août 1499[2]. Vers la même époque, elle fait venir à Mortagne, dans le Perche, des religieuses qui embrassèrent la règle du second ordre franciscain en 1521[3]. Deux autres villes, Châteaugontier en 1507[4] et Argentan en 1517[5], reçoivent également dans leurs territoires des religieuses franciscaines envoyées par Marguerite d'Alençon. Clarisse elle-même à Argentan, elle meurt dans cette ville en 1521[6].

Ces actes de dévotion, œuvres de surcroît, ne faisaient pas oublier à la Bienheureuse l'accomplissement de ses devoirs d'état. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1505, elle publie les *Coutumes du Perche*, au nom et comme tutrice de son fils Charles III[7].

Le P. Gabriel-Maria, de son vrai nom Nicolas Gilbert, mais ainsi appelé par le Pape Léon X à cause de son amour pour la Sainte Vierge[8], était un frère mineur de la fin du quinzième siècle. Né à Riom en Auvergne, lui aussi en 1463, et d'une famille assez illustre, il entra chez les

[1] Ms. 784 de la Bibl. d'Angers.

[2] *Archives de l'Orne*, H. 4121-4178.

[3] *Id.*, H. 4470-4493.

[4] Ms. 797 de la Biblioth. d'Angers. — *Archiv. de la Mayenne*, H. 107 et 114.

[5] *Arch. de l'Orne*, H. 4178-4264. La bienheureuse a raconté elle-même la manière dont elle a fondé le couvent d'Argentan, aidée par le « beat pere reverend commissaire general frere Nicolas Gilbert. » *Id.*, H. 4179. — Cf. Aux Archives de la cure de Saint-Germain-d'Argentan, les *Remarques et extraits*... de Thomas Prouvere, sieur de Bordeaux, ms.

[6] On conserve, à la préfecture d'Alençon, copie de l'acte de profession de la bienheureuse au monastère des Clarisses d'Argentan, en 1520. — Arch., H. 4183 — Plusieurs auteurs ont laissé venir sous leur plume des erreurs ou des inexactitudes, au sujet de l'entrée en religion de Marguerite de Lorraine, entre autres Mgr Paul Guérin, dans son *Palmier séraphique*.

[7] Bib. de Nogent-le-Retrou, ms. 5.

[8] Un des tableaux gravés par Barbé représente le P. Gabriel « accolé d'un baiser à la cime de son chef par le Pape Léon X » Tableau XVIIe.

Observants de Notre-Dame de la Font, près de la Rochelle. La part qu'il eut dans la direction de sainte Jeanne de France, après le P. Jean de la Fontaine, le zèle infatigable qu'il déploya dans la fondation des Annonciades à Bourges en 1501, sous le pontificat d'Alexandre VI, l'ont rendu justement célèbre. Il mourut le 27 août 1532, à Rodez, après avoir rempli les plus hautes fonctions dans l'Ordre[1].

II

L'histoire a conservé fidèlement le souvenir des relations spirituelles entre le P. Gabriel-Maria et la bienheureuse Marguerite de Lorraine. Ce sont ces relations qui nous intéressent davantage ici. En particulier, nous savons pertinemment que le P. Gabriel-Maria composa lui-même une règle pour les Tertiaires de Châteaugontier du vivant même de la sainte Duchesse.

Toutefois, le texte, sinon le souvenir, de cette règle était tellement tombé dans l'oubli, que l'abbé Laurent lui-même n'en soupçonnait pas la conservation[2]. Il avait cependant eu communication du seul exemplaire connu du *Petit Recueil* dont je vais bientôt parler. Et cet écrit aurait pu exciter et orienter ses consciencieuses recherches.

[1] Cf. *Wadding*. Annales minorum, tomes XV et XVI. — Notre couvent des Capucins de Paris possède une très curieuse plaquette où se trouvent, avec le portrait en pied du P. Gabriel-Maria, vingt-quatre tableaux représentant diverses scènes de sa vie. Ces tableaux, édités sans indication de lieu ni de date, ont été gravés par Barbé (Jean-Baptiste), né à Anvers, vers 1585. Ils ont été dessinés d'après Abraham van Diepenbeck. Perquin de Gembloux, qui écrivait sa magnifique *Histoire de Jeanne de Valois* en 1840 (Paris, Gaume, in-4°), a vainement cherché cette collection à Amsterdam, à La Haye, à Anvers, à Malines, à Louvain, à Gand, à Bruxelles, etc. — *Perquin*, p. 251. — L'ouvrage de Perquin n'est lui-même pas très commun, n'ayant été tiré qu'à 500 exemplaires.

[2] *Hist. de Marg. de Lor.* p. 95-97.

Non plus, notre P. Apollinaire de Valence, dont l'érudition laborieuse est connue, n'a connu cette règle. Faisant sien le jugement de l'abbé Laurent, il écrivait lui-même en novembre 1868 : « Nous ne savons point dans quel degré cette règle les obligeait (les sœurs) à continuer leurs services aux pauvres de l'hôpital, ou leur laissait la liberté de rester cloîtrées; il paraît probable qu'elles inclinaient beaucoup plus vers les pratiques de la vie solitaire que vers les œuvres de miséricorde.[1] »

Semblablement, celui qui réédita en 1891, sous la signature A, A.[2], le *Petit Recueil* chez Goupil à Laval, ne réimprima point, en même temps, le texte de cette règle, trésor pourtant bien estimable aux yeux des religieuses de Saint-Julien de Chateaugontier. Le connaissait-il? C'est douteux, car il n'y fait point allusion, et c'était pourtant bien le moment de le faire.

III

Et maintenant, quelques mots d'explication sur l'origine du texte lui-même.

C'est à la bibliothèque de l'Université d'Angers que j'ai pu trouver cette règle du P. Gabriel-Maria. Elle est imprimée en tête d'un petit volume de format in-32, relié en parchemin, et dont le titre complet est le suivant : *La Reigle des Sœurs du tiers-Ordre S. François avec leurs status nouvellement augmentés et corrigés, en faveur des Religieuses de la Province Toraine Pictauienne.* A Bovrdeaus, par Pierre de la Covrt, 1622. — Au milieu de la page est un sceau représentant le monogramme du Christ I H S, avec la croix au-dessus, et les

[1] *Annales franciscaines*, tom. V. p. 118.

[2] M. l'abbé Angot, curé de Louverné (Mayenne).

trois clous au-dessous, et ces lettres à l'entour : *Laudabile nomen domini.*

Sur la première page qui suit ce titre, on lit : *Reigle des Sœurs du Tiers Ordre sainct François, données premièrement à celles de Chateau-Gontier, par le R. Pere Gabriel-Maria : et depuis communiquée aux Monastères de Champigny, de la Flèche, de Mirebeau, et autres du même Ordre.* Approuvé par les S. S. Pères Papes, d'heureuse mémoire, Léon X et Jules III.

L'exemplaire d'Angers provient, presque à coup sûr, du couvent du Buron à Châteaugontier. Il a appartenu aux Sœurs Marthe Girault de la Houssandière [1] et Anne Garantac (?), puis à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle, à M. l'abbé Tardif, dont la bibliothèque est passée à l'évêché d'Angers et de là à l'Université. M. l'abbé Tardif, mort en 1819, était originaire de Châteaugontier, et c'est là très probablement qu'il a trouvé ce livre [2].

Sur ce texte, on cherche en vain de longs renseignements, soit dans le *Menologium franciscanum* du P. Hueber, soit dans le *De origine seraphicæ religionis* de Gonzague, soit dans les écrits de Bordoni, du P. François-Marie de Vernon, du P. Hélyot, et du P. Hilaire de Paris. Dans l'excellent *Dictionnaire de la Mayenne* que M. l'abbé Angot a édité à Laval en 1900, au tome premier, article *Buron* commune d'Azé, l'auteur mentionne simplement l'existence de la règle du P. Gabriel-Maria.

[1] Sur cette Sœur, cf. *Arch. de M.-et-L.*, l'inventaire des Cordelières des Ponts-de-Cé, du 30 août 1790.

[2] Dans ce volume, après la règle, viennent les *Status ou Ordonnances pour les Sœurs du tiers Ordre sainct François de la province de Touraine Pictavienne, corrigés et augmentés par le commandement du reverendissime Père Benignes de Gennes, general de tout l'Ordre, approuves et receus au chapitre tenu à Argenton le vingt-uniesme may 1622.* Ces statuts sont l'œuvre du P. Pierre Brunon, observant, Commissaire général sur la Province de Tourraine Pictavienne. Ils comprennent sept chapitres — Enfin, de la page 117 à la page 160, suit le *Formulaire des cérémonies qui se doibvent observer à la reception des Filles.*

Le texte de cette règle avait cependant été imprimé, sinon à Angers, du moins par un éditeur d'Angers, dès 1553, avec ce titre : *Règle du 7iers Ordre de saint François des sœurs de Chateaugontier et vivant en obédience, chasteté, pauvreté et closture, approuvée, par sieurs de bonne mémoire papes Léon X et Jules III, et est celle que le P. Gabriel-Maria leur a donnée*, in-12.

Avant la Révolution, l'abbaye de Saint-Cyran possédait une copie de cette règle, prise, je crois, sur cette édition de 1553. Cette copie faite au XVIIe siècle, est maintenant à la bibliothèque de Bourges, avec une autre copie des constitutions des Annonciades (ms. 215 [194]).

IV

Cette règle donnée par le P. Gabriel-Maria à la bienheureuse Marguerite de Lorraine, a toute une histoire à son actif. Trois principaux documents, tous dignes de foi, vont nous servir à la raconter.

1° Le plus précieux, quoique non pas le plus sûr comme critique, date de 1653. C'est le *Petit Recueil de l'ancienne maison de S. Julien des religieuses du Tiers Ordre de S. François de Chasteaugontier, et de sa fondation faite par Madame Marguerite duchesse d'Alençon; sa rüine par les guerres; et son rétablissement dans le monastère du Buron*. Extraict des archives de cette maison par sœur Renée Dubois, religieuse du mesme Ordre, et la plus ancienne professe d'iceluy. A Angers, chez P. Avril, imprimeur ordinaire du roy et de l'Vniversité, 1653. La permission est du 18 novembre 1652, et signée du P. Vincent Porthais, ministre provincial.

L'auteur de cette plaquette, la sœur Dubois, était originaire de Châteaugontier. Elle entra en religion en 1587 et mourut le 25 janvier 1656, à l'âge de 89 ans. De son petit livre on ne connaissait plus, en 1842, qu'un seul

exemplaire. Cette année-là, le *Mémorial de la Mayenne* le reproduisit. Il fut encore réimprimé en 1891, à cinquante-cinq exemplaires. On le voit, le document n'en reste pas moins très rare.

2° Le second document, et le plus ancien, date de 1622. Ce sont les renseignements dont le P. Brunon, commissaire général, et les dix autres Pères publiant la règle du P. Gabriel-Maria accompagnèrent cette règle.

3° Le troisième est un livre du P. Paulin du Gast, religieux de l'observance de saint François : *Les Triomphes de la piété dans la vie du B. Gabriel-Maria de l'ordre des frères mineurs....* imprimé à Poitiers, chez Jean Fleuriau, imprimeur du roy et de l'Université, 1669. Le P. Paulin, cela ressort de son texte, a eu entre les mains les mémoires écrits par la Mère Renée Dubois quelques années plus tôt en 1652 [1].

A ces sources, voici l'histoire de la règle du P. Gabriel-Maria que nous avons pu reconstituer.

En 1507, Marguerite de Lorraine avait conduit avec elle à Châteaugontier six religieuses franciscaines de Mortagne [2] pour prendre soin des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien. Ces religieuses vécurent là dix années entières dans le couvent construit pour elles par la duchesse, sans faire vœu de clôture, récitant les heures canoniales, et employant le reste du temps à servir les pauvres de leur hôpital et les autres malades de la ville lorsqu'elles étaient appelées chez eux [3].

[1] On doit au même P. Paulin du Gast une *Vie de Jeanne de Valois*. Bourges, in-4.

[2] Dans le Perche. — La sainte duchesse fut elle-même du Tiers-Ordre séculier. Elle reçut l'habit au château d'Argentan, cf. *Abrégé des Vies...* par un solitaire. — *P. Hilarion de Coste*. Hist. cathol. — *Tertii Ordinis. Franc. Ass. Annales perpertui...* par le P. Jean-Marie de Vernon. Paris, 1686, in-fol. p. 505. — Ms. de Thomas Prouvère.

[3] Le ms. 797 de la bib. munic. d'Angers possède une copie inédite de l'acte qui fut passé à l'entrée des religieuses dans l'hôpital, en date

La règle franciscaine, comme la vie chrétienne dont elle n'est qu'un rayon ou qu'un reflet, porte à la perfection. Voyant que « le vray element des religieuses est de vivre dans le sacré silence de la solitude et séparées du bruit du monde, elles presentèrent humble requeste à leur Fondatrice et aux Superieurs de l'Ordre pour estre renfermées; et pour cet effet elles firent venir derechef six religieuses de la province de Picardie pour donner commencement à la closture. » La Supérieure était alors la R. M. Roberde Englard.

Les Sœurs, cependant, n'avaient point d'autre règle que la règle ordinaire du Tiers-Ordre. Aussi plusieurs évêques ne les regardaient-ils pas comme de véritables religieuses. Le Souverain Pontife avait été tenu au courant de tous ces ennuis, puisque le 6 juillet 1517, dans une lettre adressée, sous l'anneau du pêcheur, au P. Gabriel-Maria, commissaire général pour le pays d'outremont, le pape Léon X disait en terminant: *Insuper, cum, sicut accepimus, sub tua cura et regimine sint nonnullæ personæ Tertii Ordinis beati Francisci, quæ a quibusdam secularibus pro religiosis non habentur, sed tanquam inter seculares reputantur, volumus, et Apostolica auctoritate decernimus, quod si prædictam Confraternilatem sive Ordinem beatæ Mariæ Virginis*[1] *assumere voluerint et tria vota substantialia religionis emittere, tunc ipsas ex nunc, prout ex tunc, et e converso Religiosas esse etiam et fore proprie, et ubique tanquam religiosas proprie dictas tractare debere decernas, prout Nos etiam decernimus et declaramus*[2].

du 9 février 1507. — Sur les origines de l'hôpital de S. Julien de Château-Gontier, cf. une note publiée par M. du Brossay dans les *Mémoires de la Soc. nat. d'agric. sciences et arts d'Angers, 1901.*

[1] Il s'agit des Annonciades.

[2] *Wadding.* Ann. min. tom. XVI. an. 1517. n. XXXVII.

Pour remédier à cette situation, qui leur devenait pénible, les sœurs prièrent le P. Gabriel-Maria de leur composer une règle particulière et d'aller à Rome la faire approuver par l'autorité compétente. Le Père accepta et fut prompt à réaliser sa promesse. Il comptait voir son œuvre agréée en haut lieu, à cause de l'affection que lui portait le pape Léon X. Mais les cardinaux s'opposèrent à toute approbation. « Il y avait assez d'autres règles, disaient-ils, et il n'est pas besoin d'en écrire de nouvelles. »

Telle était en effet l'économie de l'église depuis le quatrième concile de Latran (1215). Tout Ordre nouvellement fondé devait prendre une des quatre règles existantes, avec des constitutions particulières. Quelques années avant ce concile de Latran, saint François lui-même avait eu des difficultés semblables, pour l'approbation de sa règle.

Mais, la nuit qui suivit le jour où le P. Gabriel-Maria échoua devant le Sacré-Collège, le Pape eut une vision « qui lui causa de la peine ». Il envoya alors chercher promptement le Père, et lui dit : « Mon fils, j'ai cette nuit beaucoup souffert à ton occasion. La sainte Vierge, saint François, saint Laurent et sainte Agnès me sont apparus à moi, m'ont grandement menacé et aigrement repris, à cause que nous refusâmes hier d'approuver la règle que tu nous représentas. C'est pourquoi je l'approuve de toute la puissance que Dieu m'a donnée, et de plus je donne ma bénédiction à toutes celles qui la professeront et observeront fidèlement[1]....»

Le Pape fit, en conséquence, expédier une bulle expresse, en bonne et due forme. Le P. Gabriel-Maria, nous ne

[1] Tous ces détails, la Mère Dubois les a trouvé consignés dans une lettre écrite vers 1550 au P. Antoine de Saint-Michel, procureur de l'Ordre, par quatre religieuses qui les avaient recueillies elles-mêmes dans les livres du P. Gabriel-Maria, à savoir S. Marguerite de Cuissé, S. Marguerite le Roux, S. Françoise de Mauguy, et S. Marguerite du Doit.

savons pour quel motif, ne communiqua cependant aux sœurs qu'une copie de la règle, leur affirmant qu'elle était bel et bien approuvée et leur racontant tous les détails de la vision.

Les religieuses vécurent assez longtemps dans l'exacte observance de leur règle, toujours sans en avoir l'original. De là des doutes surgirent dans leur esprit. Pour lever ces scrupules, elles eurent recours au P. Jacques Renard, provincial de la province de Touraine Pictavienne, leur supérieur. Ce Père envoya, en 1531, le P. Noël Habert à Bourges trouver le P. Gabriel-Maria, qui vivait encore, et lui demander si la règle était véritablement approuvée. Le P. Gabriel-Maria donna alors la bulle de confirmation, et le P. Renard l'apporta aux Religieuses[1].

Suivant le P. François-Gonzague, vers cette époque, en 1534, le pape Paul III déclara à son tour que les religieuses de Châteaugontier jouissaient de tous les privilèges accordés aux Tertiaires par ses prédécesseurs[2].

C'étaient des âmes vraiment timorées que ces Franciscaines de Châteaugontier. Elles voulurent obtenir une seconde confirmation de leur règle. Pour cet effet, elles s'adressèrent au P. André des Isles, général de l'Ordre. Celui-ci manda au P. Antoine de Saint-Michel, procureur, de la faire approuver de nouveau. Jules III occupait alors la chaire de Saint-Pierre. Le cinquième jour des ides de décembre 1550, il accorda une bulle plombée qui fut expédiée au provincial de Touraine Pictavienne, le P. Jérôme Batterel. La bulle était saine, bonne, entière et par-

[1] En 1566, l'original de cette bulle de Léon X fut emporté au couvent de Champigny, en Poitou. Il s'y trouvait encore en 1669, gardé par les sœurs comme une précieuse relique. — Sur le couvent des Tertiaires de Champigny, cf. *Fr. Gonzague. De origine seraphicæ religionis.* Rome — 1587, p. 697.

[2] *De origine seraphicæ religionis*, id. Il m'a été impossible de contrôler cette assertion du P. Gonzague. Deux lignes plus bas, cet auteur parle d'Alexandre VI (1492-1503) comme d'un successeur de Paul III (1534-1550).

faite. En présence du P. Louis André, premier définiteur et gardien du couvent de Mirebeau, du P. Jean Bellanger, second définiteur et gardien à Fontenay-le-Comte, du P. Jean Guérin, troisième définiteur, du P. Claude Jolivet, quatrième définiteur ; en présence des PP. Jean le Counureux, Noël Albert, Jean Goybault, Jacques Noël, Mathurin Gorre et Roland de Bœffel, le P. Provincial communiqua aux Sœurs cette règle entièrement conforme à celle de 1517 ; et les religieuses promirent toutes, de vive voix et par écrit, de l'observer fidèlement.

Le même jour, 26 avril 1552, le P. Batterel apposa le sceau de la province à la bulle et la donna aux Sœurs.

Dieu bénit alors prodigieusement cette communauté des Franciscaines de Saint-Julien de Châteaugontier. C'était à qui leur donnerait des filles. De 1552 à 1566, cinquante et une novices prirent l'habit ; et vingt-quatre autres depuis cette année-là jusqu'en 1593. Et, par une providence divine, la maison de Châteaugontier, fondée par la B. Duchesse d'Alençon, devint « la pépinière d'un grand Ordre ».

V

Il nous resterait maintenant, pour être complet, à faire l'étude intrinsèque de la règle franciscaine composée par le P. Gabriel-Maria pour les Cordelières de Châteaugontier. Il faudrait aussi comparer ses huit chapitres avec les dix de la règle définitive que le même pape Léon X devait confirmer quelques années après, le 20 janvier 1521, par sa bulle *Inter cætera* (*Wadding*. Ann. min. tom XVI, an 1521, n. XIX).

Mais cette nouvelle étude sortirait du simple cadre historique que nous nous sommes tracé.

Nous n'avons plus qu'à donner la teneur du texte en question. Nous suivrons scrupuleusement l'imprimé de 1622. Il eût été très utile de le rapprocher de la bulle

de Jules III et surtout de celle de Léon X, dont cet imprimé n'est que la traduction française. Mais c'est en vain que nous avons cherché et fait chercher l'original ou la copie de ces bulles aux archives de Poitiers, aux archives et à la bibliothèque de Laval et d'Angers. Au Vatican, les registres contenant les bulles de ces deux papes sont dans un désordre effrayant. Ces bulles ne sont pas, en effet, enrègistrées suivant leur ordre chronologique, mais au petit bonheur. Celles de la cinquième année de Léon X sont dispersées en plus de cent registres ; celles de Jules III en occupent quatre-vingts ; et pour ce chaos il n'y a point de tables, sauf pour la matière bénéficiale dont les chanceliers romains ont toujours eu grand soin.

Aux Archives nationales, pas trace de ces bulles.

A Châteaugontier, rien également. Les Cordelières ont quitté l'Hôtel-Dieu dès 1593. A cette date, les bâtiments furent rasés par ordre du maréchal-ligueur Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, pour empêcher l'armée royale de s'approcher de la Mayenne et de tenter l'attaque de la ville. Les Religieuses actuelles n'ont été installées que le 18 février 1673[1]. Du couvent primitif, elles ne possèdent, dans leurs archives particulières, qu'un bréviaire manuscrit laissé par les Cordelières et le manuscrit du petit opuscule de la Mère Dubois. Dans les archives de l'Hôtel-Dieu, distinctes de celles de la communauté, aucun vestige non plus de ces deux bulles. Dans leur fuite, les Cordelières auront sûrement emporté avec elles le trésor de leurs papiers de famille.

Un autre chercheur sera peut-être plus heureux. J'aurai la simple satisfaction d'avoir attiré son attention, plus patiente que la mienne, sur ces documents, en un temps où les érudits commencent à peine à songer à l'histoire du Tiers-Ordre franciscain.

F. Ubald d'Alençon

[1] *Bibl. munic. de Château-Gontier*, ms. 9., p. 385.

REIGLE DES SŒURS

DU TIERS ORDRE SAINCT FRANÇOIS

données premièrement à celles de Chasteau-Gontier par le R. Père Gabriel Maria : et depuis communiquée aux monastères de Champigny, de La Flèche, de Mirebeau, et autres du mesme Ordre.

Approuvée par les SS. Pères Papes, d'heureuse mémoire, Léon X et Jules III

A vous aymées filles du tiers Ordre de sainct François, vivantes en l'observance des trois vœux de religion et en closture ; salut et bénédiction apostolique. Il appartient au sainct Siège apostolique, oster des entendemens de tous, et en particulier de ceux qui vivent en religion, tous les scrupules, perplexitez et doutes, qui procèdent à cause de leur estat et religion. Et pour ce qui nous a esté exposé comment plusieurs Evesques et autres, nonobstant ce que par nos prédécesseurs vous avoit esté concedé de faire lesdits vœux, disoient que vous n'estiez point religieuses de religion approuvée, en parlant proprement de religion : Par quoy voulons mettre fin à telles opinions, et déclarans de l'auctorité apostolique ce qu'il en faut tenir et croire.

Disons que toutes Sœurs qui accepteront l'Ordre qui s'ensuit, par nous composé, sont vrayes religieuses et propres à parler proprement de religion, lequel Ordre avons pris et composé comme la Dame Saincte Sara, de trois petites mesures de farine blanche et déliée. La première avons pris au tiers Ordre de sainct François, en laissant tout le demeurant qui n'estoit appartenant à vos vœux. La seconde ès ordonnances de nos prédécesseurs, et grâces qui vous ont esté données et concédées à faire lesdits vœux. La tierce mesure avons pris en la mer de perfection du sainct Évangile,

ainsi qu'il appert plus au clair en vostre Ordre et reigle de qui la teneur s'ensuit.

LE PREMIER CHAPITRE DES DIX COMMANDEMENS DE NOSTRE SEIGNEUR

Votre Ordre, reigle et vie, avant toutes choses doit penser du fondement de toute perfection, qui sont les dix commandemens de Nostre Seigneur, sur lesquels est solide le tiers Ordre sainct François : car sans l'observance des commandemens ne peut profiter l'observance des vœux de religion, comme tesmoigne le Maistre de vérité disant en l'Évangile, *si vis ad vitam ingredi, serva mandata*. Et à celuy qui vouloit se sauver et parvenir à perfection, ce qu'ensuit après, *si vis perfectus esse*, etc. Et enseigne nostre bon Maistre et Sauveur, que tous les dix commandemens sont contenus et accomplis, quand la sœur ayme Dieu et son prochain. Parquoy doivent les Sœurs penser qu'elles ne font point leur salut, ny ne sont en perfection si elles ont aucune rancune ou haine à leurs sœurs ou autres : ainsi perdent tout ce qu'elles font d'obédience, chasteté, pauvreté et closture, si premier elles n'ont amour de cœur à leurs Sœurs, en leur pardonnant touttes offences comme elles demandent à Dieu qu'il leur pardonne : ainsi que dit Nostre Seigneur en l'Évangile : *Si offers munus tuum ad altare*, et le *Pater noster* nous l'enseigne évidemment.

LE SECOND CHAPITRE DU VŒU D'OBÉDIENCE

L'Obédience des Sœurs est d'obeyr à leurs Prélats et Mères, et ordonnons et commandons en vertu de saincte obédience, que les Sœurs soient touiours régies et gouvernées par les frères mineurs de régulière observance. Ausquels aussi commandons en la dicte vertu d'obédience, qu'ils ayent à prendre le régime des Sœurs de cestuy Ordre, et leur pourvoir en leurs Chapitres des ydoines Frères qui soient exemplaires et de bonne conversation [1].

Quand les Sœurs feront profession, diront en la forme qui s'ensuit : Ie, telle sœur, voüe et promets à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie Mère de Dieu, à sainct François, et à tous les saincts et sainctes du Paradis, à vous nostre Mère, et à nos

[1] Saint François dit dans le ch. IX de sa règle : « Et que [les Frères] n'entrent point dans les monastères de Religieuses, excepté ceux qui en ont reçu permission spéciale du Siège apostolique. »

Prélats, estre obeyssante tout le temps de ma vie et observer chasteté, pauvreté et closture, et garder le tiers ordre de sainct François, selon la déclaration et obligation contenüe en nostre reigle par sire Pape Leon, approuvée et confirmée. Celle qui la reçoit luy promette la vie éternelle en observant ce que dessus est dict. Les Sœurs auront tousjours un cardinal leur protecteur, et cera celuy qui est protecteur des Frères Mineurs. La Mère tiendra chapitre pour le moins le vendredy, et usera de la médecine du bon Samaritain. Et se gardent bien les Sœurs de se deffendre, parler et excuser en chapitre qui leur est donné pour le purgatoire : Car en soy excusant elles feroient de leur purgatoire leur enfer. Pour tousiours mieux observer humilité et obédience, les Mères doivent avoir soin d'estre visitées une fois l'an pour le moins. Et ne peuvent recevoir à probation, ou à profession, sans le consentement de la plus grande partie de la Communauté, et le congé de leur Prélat général ou provincial.

LE TIERS CHAPITRE DU VŒU DE CHASTETÉ

Cetuy Ordre, vie et Reigle avant toutes choses doit reluire en pureté et chasteté, tant de cœur que de corps. Parquoy les sœurs ne pourront recevoir en ceste religion personnes suspectes de la Foy ou heretiques. Car par erreur ou heresie l'ame est faicte adultere de Dieu. Quant à la chasteté corporelle les Sœurs se doibvent bien garder de mupuscules, lettres, paroles, regards et toutes familiarités non pures, et generallement de toutes occasions, curiosités mauvaises. Dina leur soit pour exemple, pour mieux garder ce trésor inappréciable. Les Sœurs doibvent estre sobres en leur boire et manger, pour ce qu'abstinence et ieusne est la gardienne de chasteté. Les Sœurs ieusneront tous les Vendredis de leur vie, depuis la Toussaincts jusques à Noel.

Et commenceront la grande quarantaine le Dimanche de la Quinquagesime, et quant à l'abstinence elles ne mangeront chair que trois iours de la sepmaine, c'est à scavoir le dimanche, mardy & jeudy.

LE QUART CHAPITRE DU VŒU DE PAUVRETÉ

La pauvreté des Sœurs en ceste religion, est n'avoir rien en propre, mais tout en commun, parquoy les Sœurs à qui

leurs parens ou amis donnent aucune chose ne la peuvent appliquer à leur propre volonté, ains faut que la Mere en ordonne selon qu'elle verra la nécessité des Sœurs. Sur tout la Mere et les Sœurs doibvent servir et pourvoir aux malades, comme elles voudroyent estre servies et pourveüs si elles estoient detenues en maladie. Tant plus sera la Sœur riche en Paradis, que plus pauvre aura esté en ce monde. Elles doibvent pour exemple de pauvreté regarder la nativité de leur doux Sauveur et espoux, qui plus ayme la plus humble et la plus pauvre, parquoy les Sœurs porteront l'habit gris, et le manteau et scapulaire de gros drap vil et sans curiosité. Le voile sera noir, et porteront la corde pour ceinture, sans y avoir curiosité. Les Meres et Sœurs à la reception ou profession se doibvent bien garder de toutes notes ou macules de symonie et cupidité. Elles ne peuvent aussi rien exiger pour la réception de celles du nombre de fondation, ne aussi en prendre, outre le nombre de fondation, sans nouvelle fondation ou donation perpétuelle, ou à la vie durant.

LE CINQUIÈME CHAPITRE DU VŒU DE CLOSTURE

Il y a closture morale, qui est garder ses yeux et tous ses sens, que rien n'y entre, ne soit veu ne ouy, qui pourroit estre occasion de mal, il y a autre closture de pierres ou murailles, qui gist en deux choses, c'est à sçavoir ne pouvoir sortir des monasteres ou couvents, et aussi ne laisser personne entrer dedans. Bien doibvent noter la Mère et les Sœurs, que sans rompre closture elles peuvent sortir, quand par obedience de leurs Prelats elles seront envoyées pour prendre un nouveau Couvent de leur religion, ou bien pour en reformer un, ou bien pour y présider, si aucune estoit esleüe Mere, ou bien pour necessité spirituelle d'une sœur, ou bien pour peste, pourveu qu'elles eussent autre lieu de leur religion où elles pourroyent recourir : ou à tout le moins un lieu équivalent en seureté, closture et religiosité. Il y a aussi reigle generale de yssir sans peché quand le cas ne souffre dilation, comme accident de feu, innundances d'eaües, courses en temps de guerre; semblablement sans faire contre le vœu de closture peuvent entrer dans leurs Couvents Medecins spirituels et corporels pour les Sœurs malades et ouvriers pour couvrir edifices et reparer et generalement pour faire toutes neces-

sitez des Sœurs qui ne pourroyent faire par elles, ou sans personnes seculieres, les parents aussi ou amis de leur religion ayant congé du siege Apostolique.

LE SIXIÈME CHAPITRE DE LA MESSE ET SAINCT SACREMENT

Les Sœurs doivent avoir singulière dévotion à la messe et Saint Sacrement, et doivent régulièrement communier de quinze iours en quinze iours, et pour la communion se confesser en toute humilité sans celer ou déguiser leurs pechez; car un péché celé fait que tous ceux qui estoient confessés ne peuvent estre pardonnez. Les Sœurs se doivent estudier de tenir les autels, corporaux, et tous ornemens d'Eglise nets et mondes, et où il y aurait opportunité, seroit bon faire la louange continuelle durant l'octave du Sainct Sacrement. Les Sœurs, outre ce qui est dict de la quinzaine, doivent communier tous les dimanches de l'Avent et du Quaresme, le iour de la Toussaint, le iour de saint François, le iour de sainte Elizabeth, et aussi les grandes festes de Nostre Seigneur et de nostre Dame, si non que par le conseil du confesseur aucune Sœur en voulut demeurer.

L'office divin diront avec reverence attention et joye, ainsi qu'il nous est monstré au cantique de la vierge Marie, une sœur qui scait bien communier et bien Dieu louer, fait les sciences à Dieu plus plaisantes. Les sœurs Clergesses diront l'office selon l'ordinaire Romain, comme font les Frères qui ont leur gouvernement. Les Sœurs Layes diront douze *Pater noster* et *Ave Maria*, pour Matines, pour les Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, pour une chacune des dites heures cinq. Pour Vespres sept, et autant pour Complies, et qnand bonnement faire se pourra, la Mère doit prier s'il n'y a empeschement notable, que le ieudi la Messe soit du Saint-Sacrement, le vendredy des cinq playes de Jésus et le samedy des vertus de la vierge Marie.

LE SEPTIÈME CHAPITRE DE LA VERTU DE PAIX

Les Sœurs qui ont esleu pour espoux le Roy Jesus Prince de paix, doivent bien vivre en paix : car en un couvent où il n'y a paix, Jesus ne sçauroit faire demeurance. Le sainct Evangile nous enseigne que nostre Sauveur principalement n'a fait que trois choses en ce monde, prescher paix et vertus,

instituer le Sainct-Sacrement de paix et de l'Autel et la sainte Hostie, et endurer la mort en la croix pour faire paix entre le Créateur et le pecheur. Donques l'Espouse doit bien soy se conformer à son espoux et vray amy, et aymer ce que tant il ayme : les Sœurs doivent estre advocates de paix, fuyr noyses et procès : et la Mère doit griesvement punir la Sœur, qui par rapports ou parolles, serait cause en un Couvent de noyses entre les Sœurs de ceste religion, comme a esté touché au premier chapitre, charité et paix en son fondement : et ne peut la Sœur profiter ny se sauver, si premier elle n'a amour avec toutes ses Sœurs.

LE HUICTIESME CHAPITRE DE LA CROIX ET DES CINQ PLAYES DE JÉSUS

Les Sœurs à l'exemple de sainct François, leur père, apprendront la science de la croix, et s'estudieront plonger et laver en la fontaine du sang de ses sacrées playes, en puisant l'eau de vie avec la Samaritaine, et l'eau de contrition et de dilation avec la Madgdeleine. Bien parfaite est la Sœur qui pour l'amour de Jesus son sauveur souffre et endure ioyeusement aucune playe ou persécution, ou quand on se moque d'elle, ou quand on la mesprise. Qui plus de playes en ce monde pour Jesus endurera, plus de couronnes d'or et de pierres précieuses en Paradis recevra, et pourtant que en playes fut la fin de Jesus votre espoux, aussi sera la fin de votre Reigle.

Car la Sœur qui veut monter en ceste croix, et endurer avec Jesus playes et tribulations, elle est au dernier et plus haut degré de perfection. Toutesfois à la fin de la Reigle, pour ce que Jesus demande une Sœur et une espouse qui luy serve ioyeusement, sans scrupules, craintes et nubilations.

Doivent les Sœurs notter qu'elles ne sont obligées, sur peine de peché mortel, qu'a huict choses.

Premierement aux commandemens de Dieu.

Secondement au vœu d'obedience.

Tiercement au vœu de chasteté.

Quartement au vœu de pauvreté.

Quintement au vœu de closture.

Sextement au divin office.

Septiesmement aux ieusnes de l'Eglise.

Huictiesmement à l'habit de Religion.

Et quant à ces trois derniers, la Mere avec le confesseur,

ont de l'auctorité apostolique, puissance de dispenser avec les Sœurs malades et débiles, ou pour autres raisonnables causes à leur discretion.

A nulle est permis contredire à nostre approbation, confirmation, innovation, et déclaration, et si aucun presumoit par une folle hardiesse dire au contraire sçaiche qu'il encourt la malediction de Dieu tout puissant, et de ses apostres S. Pierre et S. Paul. Donné à Rome *apud sanctum Petrum*, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur mil cinq cens dix sept. *Pontificatus nostri, anno quinto.*

Cy finist la Reigle du Tiers Ordre sainct Francois baillée aux Sœurs de Chasteau-Gontier, par le Reverend Père Frere Gabriel Maria, luy estant commissaire general [1].

[1] Cf. *P. Petrus de Alva.* Indiculus Bullarum.

SIÈGE

DU

FORT SAINT-MARTIN

ET

Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD

Traduite en français en 1879 par le Dr ATGIER

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

Après la fiction, nous devions la réalité sur le siège de l'Ile de Ré. Après avoir publié sur ce sujet la traduction du poème épique latin[1] où Jean de Bussières, inspiré de ses devanciers Homère, Virgile, Le Tasse etc., chante les héros de ce siège, leur défense et leur victoire[2], nous devions, pour donner plus de précision à cet épisode, publier la traduction d'un autre ouvrage latin où ce siège est raconté, jour par jour, dans tous ses détails[3], non plus avec

[1] Dr Atgier, *La Rhéade ou l'île de Rhé délivrée*, poème épique en trois chants, écrit en latin au XVIIe siècle par le P. Jean de Bussières, traduit en français en 1884. Angers, Germain et G. Grassin, 1898, broché in-8°. Librairie Berton, à Saint-Martin de Ré, 2 fr.

[2] *De Rhea liberata, in « Joannis de Bussières e societate Jesu, Miscellanea poetica »*. Lugduni ex officina Anissoniana 1665 (in-8°, rare).

[3] *Arcis Sammartinianæ obsidio et fuga anglorum e Reâ insulâ, a Jacobo Isnard ex provinciâ Provinciæ*, Parisiis 1629. Apud Edmundum Martin, sub sole aureo, via Jacobea (petit in-4° rare, illustré par Michel Lasne, auteur du frontispice allégorique, et par Montcornet, auteur de trois gravures représentant le blocus du fort Saint-Martin, la levée du siège et la bataille de Loix).

les accents du poète mais avec le style de l'historien d'où la fiction est absolument exclue et où règne seule la réalité des faits historiques.

De son auteur, Jacques Isnard, nous savons peu de choses : il était avocat, originaire de Provence et fut historiographe de Louis XIII ; sa relation latine historique est de 1629. Est-elle la traduction d'une relation en vieux français attribuée à Michel de Marillac, publiée en 1628, dans un style souvent plus obscur que le texte latin d'Isnard, nous le pensons. Il existe cependant certains passages ayant plus d'extension dans l'un que dans l'autre et réciproquement ; en tout cas, si Isnard a traduit Marillac, il a amplifié son récit de tout ce qui touchait spécialement à l'Ile de Ré ; Marillac, en un mot, a écrit pour le roi un épisode de l'histoire de France en français du temps ; Isnard a écrit cet épisode en l'entourant de tout ce qui pouvait être avantageux, élogieux et intéressant pour l'Ile qui en fut le théâtre ; il l'a écrit en latin, voulant, dans une langue chère à Richelieu, lui dédier son long travail, comme nous le voyons par sa dédicace dont le style emphatique se retrouve chez tous les écrivains officiels du temps.

Selon l'usage de l'époque, Isnard n'a pas divisé son récit en chapitres. Cette coutume étant peu en rapport avec celle d'aujourd'hui, nous avons cru nécessaire de faire cette division ; la lecture en est ainsi moins aride et mieux distribuée.

Des chapitres dont le titre suit, on ne trouve dans Isnard que les deux premiers et les trois derniers.

I. *Dédicace à Richelieu.*
II. *Notice sur l'Ile de Ré.*
III. *Causes de la guerre Anglo-Française.*
IV. *Bataille de Sallanceau.*
V. *Manifeste de Buckingham.*

VI. *Préparatifs du fort Saint-Martin par Toiras.*
VII. *Préparatifs de ravitaillement organisés par Richelieu.*
VIII. *Siège du fort et blocus par la flotte et l'armée anglaises.*
IX. *Convoi de secours sous les ordres de Valin.*
X. *Convoi de secours sous les ordres de Maupas.*
XI. *Préparatifs pour la levée du siège organisés par le Roi.*
XII. *Combat au fort La Prée.*
XIII. *Assaut général du fort Saint-Martin.*
XIV. *Levée du siège par l'armée de secours.*
XV. *Bataille de Loix.*
XVI. *Réflexions sur le siège de l'Ile de Ré.*
XVII. *Parallèle entre l'expédition des Romains dans l'Ile de Crète et celle des Anglais dans l'Ile de Ré.*
XVIII. *Offrande à l'église Notre-Dame des Victoires, à Paris, des 44 drapeaux pris aux Anglais le 8 novembre 1627 à l'Ile de Ré.*

Ces cinq chapitres susdits donnent plus d'intérêt au récit, permettant au lecteur de s'initier davantage au pays dont il va lire un des épisodes qui fut aussi un des plus importants et des plus glorieux de l'histoire de France, puisque l'échec subi par l'armée anglaise à l'Ile de Ré fut un obstacle à son invasion projetée en France.

Parmi tous les auteurs de relations ou mémoires sur le siège de l'Ile de Ré, Isnard nous a paru un des plus sérieux. Sa relation est plus complète que celle du Garde des Sceaux; d'autre part, la confiance que lui montrèrent le roi, en l'autorisant à publier cet ouvrage, et Richelieu, en acceptant sa dédicace, nous permettent de le considérer comme un écrivain digne de foi et son récit comme un document officiel du temps.

Telle est la narration du siège du fort Saint-Martin dont nous offrons aujourd'hui la traduction fidèle[1] à l'île de Ré, espérant qu'elle sera aussi bien accueillie que l'a été notre traduction de « La Rhéade », publiée récemment. Quand nous aurons publié également la traduction du récit officiel anglais[2] de cette expédition, le lecteur saura se faire une juste opinion des faits historiques dont l'Ile de Ré fut le théâtre pendant l'année 1627.

Dr ATGIER.

[1] Accompagnée de notes hors texte et de dates intercalées.

[2] *Expeditio in Ream insulam authore Edouardo domino Herbert Barone de Cherbury in Anglià et Castri insulæ de Kerry in Hibernià et Pare utriusque regni.* Lundini 1630, format in-8°, rare. (Herbert de Cherbury, cousin de Buckingham, était lieutenant-colonel dans l'armée anglaise au siège de l'Ile de Ré.)

CHAPITRE PREMIER

Dédicace

A

Son Éminence

le Cardinal de Richelieu

TRÈS ILLUSTRE CARDINAL,

Si la Renommée vous proclamait comme vous êtes digne de l'être, si l'esprit humain pouvait réellement connaître vos mérites, plus d'un écrivain, frappé d'étonnement et d'admiration profonde, préférerait se taire que d'entreprendre votre éloge et trouverait le silence plus digne que la parole de rendre hommage à votre gloire immense.

Le mérite médiocre est facile à exalter, à amplifier même; le mérite éminent et immense risque d'être amoindri lorsque l'on veut en faire l'éloge.

Tout le monde sait aujourd'hui que vous êtes parvenu à un degré d'élévation tel qu'il est impossible de vous suivre et atteindre, eût-on l'œil ou l'aile de l'aigle; aussi suis-je loin de m'étonner que les écrivains qui célèbrent votre valeur ou perpétuent le souvenir de vos exploits soient bien moins nombreux que ceux qui en sont simplement stupéfaits et émerveillés.

Comment, à la pâle lueur d'un discours, proclamer la splendeur du soleil, quand nos yeux ne peuvent, sans larmes, contempler son brillant éclat ?

Comment, par des couleurs artificielles, surpasser l'éclat de la pourpre ?

Croyez-vous que la crainte et la stupéfaction arrêtent ces écrivains à peine connus de vous, qui s'imaginent avoir mérité une palme éclatante parce qu'ils ont effleuré de leur auguste plume le moindre de vos mérites qu'ils sont à peine capables de reconnaître ou apprécier.

La France sait ce qu'elle vous doit, mais ne sait comment vous le rendre ; elle a contracté une dette de bienfaits envers vous mais elle n'a pas de quoi s'en acquitter, car elle ne saurait considérer les œuvres de votre génie comme celles que la patrie est en droit d'exiger.

C'est à qui, parmi les orateurs, fera votre éloge, à qui chantera ces louanges que l'insigne honneur de la pourpre qui vous est décernée décore du nom de louanges pourprées.

La Sorbonne, dans toutes ses bouches, publiera les œuvres sublimes de votre munificence ; ses colonnes de marbre elles-mêmes parleront de leur auteur ; les chaires de ses docteurs ne vont cesser de retentir.

Puisse ce rempart de la divine science élever vers les cieux son dôme à jamais illustre par le nom du roi et le vôtre.

La majesté royale, que vous vénérez tant et vers laquelle tous vos regards sont dirigés, est elle-même trop élevée pour ne pas vous élever davantage.

Votre élévation, d'autre part, est telle que vous mettez au-dessus de tout le désir de plaire à Sa Majesté en lui prodiguant votre talent et vos sages conseils.

La Renommée est fière du Roi en apprenant et en voyant tant d'exploits ; elle n'a plus assez d'ailes, d'yeux, d'oreilles et de langues pour être à la hauteur de son rôle.

Le Roi est fier de vous ; ses efforts sont mesurés aux vôtres ; ses actions sont basées sur vos préparatifs considérables et sur le poids de vos conseils qu'il sait apprécier

avec vive reconnaissance; il veut que les honneurs qui vous sont rendus soient à la hauteur de vos bienfaits et ne veut être vaincu ni par le talent ni par les armes.

La Renommée proclame dans tout l'univers les victoires du roi Louis le Juste qui, vainqueur lui-même, vous proclame le ministre de ses victoires, désireux de voir participer à sa gloire celui qui, confident de ses desseins, eut aussi sa part de dangers.

Le Roi vous décerne d'une main victorieuse les palmes que votre sage prévoyance fit fleurir, palmes dont il est heureux de vous couvrir, prévoyance qu'il fut heureux de trouver dans votre génie.

Quant à nous, pauvres mortels, qu'avons-nous vu ou entendu dire, si ce n'est que la sagesse du Roi, pour prévoir les factions des grands du royaume, égala la puissance et la générosité qu'il mit à les dissoudre; qu'il sut aussi bien éteindre au dedans que dissiper au dehors l'incendie des guerres naissantes ou régnantes; qu'il sut aussi bien braver les vents que les flots conjurés; défendre qu'assiéger les places fortes; conserver qu'abattre des remparts; soutenir que faire lever un siège; protéger les alliés que respecter les traités; se venger de ses ennemis que déjouer leur trahison; abattre l'agression qu'apaiser la rébellion.

Il sut, à l'instar d'Hannibal et César, franchir les Alpes hérissées de pics inaccessibles et couvertes d'un horrible manteau de neige et de glaces; rechercher par de justes combats de justes conditions de paix; pardonner à ses sujets rebelles; terrasser les audacieux; obtenir plus par les conseils que par la force; enfin il sut bien mériter à tout jamais de la France, de la vraie foi, du Saint-Siège et de la Majesté divine.

Certes, le Roi reçut du Ciel une inspiration réelle et véritablement salutaire en vous élevant au pouvoir.

Il fut heureux de voir que votre grandeur d'âme et l'étendue de vos mérites furent reconnus de tous les vôtres

et de toute la Cour; il fut heureux enfin de trouver dans votre personne le plus grand ornement de son règne, le meilleur conseiller de toutes ses entreprises; aussi put-il dire avec le poète[1] :

« M'associer à toi, je le veux de tout cœur !
« Sois donc mon compagnon en toute circonstance,
« Dans la guerre ou la paix, ma gloire et mon honneur
« Ne seront que les tiens, en toi j'ai confiance ! »

Quelle confiance? quelle gloire? quel génie? Dieu immortel ! si ce n'est le génie de celui qui, en moins de deux ans surpassa les annales de bien des siècles ; de celui qui délivra l'Ile de Ré de l'invasion anglaise, le fort Saint-Martin de son siège, châtiant les ennemis par la défaite et la déroute ; de celui dont la sagesse combla de félicité la France durant tout son règne, ce qui semblait impossible à obtenir par la puissance des rois et des royaumes ; de celui enfin qui renversa La Rochelle sans renverser ses remparts, tant il est vrai de dire que les foudres rouges de Jupiter tempérées par les foudres blanches de Minerve et réciproquement, aussi fortes et puissantes les unes que les autres, jouissent d'une vertu invincible pour attaquer et renverser remparts et forteresses.

Grande est la joie de la France depuis que les crimes ont reçu leur juste châtiment, depuis que la violence des vents est apaisée à tel point qu'aucun coin du royaume ne recèle plus désormais la moindre cause de malheurs, la moindre apparence de tempête ; depuis que tout enfin promet un siècle et un règne de paix et de tranquillité.

[1] Te vero . . . . . pectore toto
Accipio, et comitem casus complector in omnes ;
Nulla meis sine te quæretur gloria rebus,
Seu pacem, seu bella geram ; tibi maxima rerum
Verborumque fides. . . . . .

Virgile, ch. IX, vers 275 à 280 de l'*Enéide*. Paroles d'Ascagne à Nisus, lorsque celui-ci et son compagnon Euryale lui font part de leur projet de pénétrer dans le camp des Rutules, lors de la guerre de Troie.

Que nous reste-t-il à faire vis-à-vis de l'éternelle Providence? Qui, mieux que Thémis[1] et Minerve[2], sut par de justes châtiments, venger les orgueilleux efforts des rebelles, apaiser la fureur des vents menaçants, favoriser heureusement et puissamment les armes du roi, vos sages conseils et tous nos vœux?

Que nos actions de grâces à son égard surpassent donc celles que Messène et Lacédémone rendaient à Minerve, déesse des combats.

Rendons aussi nos plus fervents hommages à la Majesté royale ainsi qu'à votre génie qu'elle fit le compagnon fidèle de sa gloire et de ses efforts; mais hélas, combien modestes sont nos humbles hommages!

La levée du siège de l'Ile de Ré, dont l'honneur vous revient, rend inséparables son nom et le vôtre; voici cette île devenue véritablement royale[3], et par le vœu que le roi fit à son sujet[4], et par la victoire que, grâce à vous, son armée y remporta.

Sa renommée, dépouillée désormais de son obscurité, n'aspire plus aujourd'hui qu'à franchir ses détroits et les frontières de la France pour parcourir l'Océan et l'univers entier, en proclamant les noms de Louis XIII et de Richelieu.

Permettez donc, illustre Cardinal, que cette île sortie des ténèbres se montre au jour sous vos auspices, elle qui fut illustrée par les armes du roi, ennoblie par vos conseils, con-

[1] Αξιοποινω, juste vengeresse, épithète de Thémis, déesse de la justice.

[2] Ανεμωτιδι, qui apaise les vents, épithète de Minerve, déesse des combats.

[3] Il fut alors question de la nommer Ile Royale ou Ile du Roi, nom synonime de Rè, Rei, Rey, qui signifie roi en vieux français; au féminin Rène, Reine, Reyne.

[4] Vœu que fit Louis XIII dans l'église de Notre-Dame des Ardilliers, près Saumur, de consacrer la France à la Vierge si Dieu donnait la victoire à ses armes contre les Anglais et les Rochelais (ancienne fête nationale du 15 août qui dura deux siècles et demi).

servée à la France par vos veilles enfin délivrée de ses ennemis par tous vos labeurs.

Cette île a bien mérité de devenir aujourd'hui la compagne de La Rochelle dans la prospérité, comme elle le fut jadis dans l'adversité, ce que je souhaite bien vivement si toutefois vous daignez donner le souffle de vie qui manque encore à cet écrit d'un serviteur librement dévoué à votre illustrissime Éminence.

Jacques ISNARD.

Après cette élogieuse dédicace à Richelieu, vient, dans le texte latin, l'autorisation de publication donnée par le roi à Isnard. Cette autorisation n'ayant aucun intérêt historique actuel n'a pas été reproduite ici.

A la suite viennent cinq épigrammes en distiques latins, adressées au roi et à l'île de Ré par divers auteurs de l'époque. La traduction de ces cinq petites pièces a été reportée dans un autre ouvrage en préparation intitulé : « La victoire de l'Ile de Ré », recueil de poésies françaises et latines du temps sur ce sujet.

Enfin un long et fastidieux « Avis au lecteur » comme on en faisait alors, dans lequel l'auteur latin affirme la véracité de son récit, motive la latinisation qu'il a dû faire de certains noms propres ou communs, inconnus des latins, ne nous a pas paru non plus offrir le moindre intérêt au lecteur de nos jours.

CHAPITRE II

Notice sur l'Ile de Ré

I. Situation géographique

Parmi les îles du golfe d'Aquitaine adjacentes au littoral Santon, il en est deux, à peine connues des anciens, dont le nom est connu en France depuis quelques siècles ; ce sont : l'île nommée Oléron par certains auteurs, Olarion par certains autres (Ularius), et l'île de Ré (Rea).

Cette seconde, plus petite et moins connue que la première, semble s'étendre et s'élever davantage au-dessus des mers, grâce à la célébrité que lui valut le siège qu'elle soutint contre les Anglais qui furent vaincus et mis en fuite, comme le furent jadis les Perses à Salamine.

Ces deux îles, situées à l'ouest de la France, sont distantes d'une lieue du continent et de trois lieues l'une de l'autre. Le détroit qui les sépare porte le nom de pertuis d'Antioche.

Vue de l'île d'Oléron, l'île de Ré est située au nord de la baie de La Rochelle. Vue de l'île de Ré, l'île d'Oléron est située au sud de l'embouchure de la Charente.

Elles produisent l'une et l'autre tout ce qui est nécessaire à l'existence ; elles n'ont rien à envier aux îles Fortunées, tant elles sont riches en vin et en sel.

Elles s'étendent du continent vers le nord nord-ouest, en s'écartant progressivement l'une de l'autre.

L'île d'Oléron, la plus grande, a environ six lieues et demie de long sur une et deux de large ; l'île de Ré, moins

étendue, n'a que cinq lieues de long et une lieue et demie dans sa plus grande largeur.

II. Description

L'ile de Ré a, en quelque sorte, la forme d'un cheval couché sur le flanc, dont la queue et les membres postérieurs seraient cachés.

Le dos, tourné vers le sud-ouest, commence à la pointe de Chauveau et au village de Sainte-Marie; il s'étend jusqu'aux rochers qui forment l'anse de Champ-Chardon.

De là, l'encolure s'étend jusqu'au village du Filieu[1] et le rocher des Baleines; la tête s'étend vers le nord, jusqu'au village des Portes et le rocher de Becheron; elle s'incline ensuite vers la poitrine à Ars, au milieu des marais salants situés autour du fief d'Ars et jusqu'à l'ile de l'Oie[2].

Cette deuxième île représenterait les membres antérieurs du cheval si, au lieu d'être séparée de l'Ile de Ré par un chenal étroit, elle lui était reliée par un pont; la pointe blanche en formerait les sabots.

Le poitrail se trouve au niveau de la Coarde[3], l'abdomen au niveau du bourg de Saint-Martin (le plus grand et le plus important de l'île); les flancs sont au niveau du village de la Flotte. La croupe enfin est formée par la baie de Rivedoux et la pointe de Sablanceau.

La côte nord, située vis-à-vis le continent, possède des rades sûres pour l'encrage des navires, entre autres, la rade de Lobyé, celle de la Palisse, celle de Saint-Martin et celle de Loye.

La côte sud, située vis-à-vis la pleine mer, est au contraire inaccessible à cause de ses rochers et de ses bancs de sable, d'où son nom de côte sauvage.

[1] Pagus Filieus.
[2] Anseris insula.
[3] Coarda.

III. Étymologie

Dans certains documents très anciens, l'Ile de Ré est désignée sous le nom de Regia (royale), mais cette appellation me paraît incertaine et insuffisamment prouvée.

Dans d'autres documents sérieux et importants, elle est appelée Rheta selon les uns, Reta et Retia selon les autres, sans doute à cause des rets ou filets que les pêcheurs y étendaient pour les sécher ; soit encore, ce qui paraît plus vraisemblable, à cause des navires (rates) qui trouvaient facilement sur ces côtes une rade sûre, d'où lui serait venue cette appellation du temps des Romains.

Elle fut aussi nommée Rea, soit que ce fût son premier nom, soit que ce fût par traduction erronée de sa première appellation ; ce nom lui viendrait, d'après Ortell (Theatrum Orbis terræ), de sa fertilité en vins et de son abondance en toutes sortes de denrées (Res).

Enfin, d'après une opinion sur laquelle je n'ose insister, bien qu'elle émane d'un auteur distingué (Alan. Medic. lib. de Sant. reg.), le nom de Rea lui serait venu du grand nombre de coupables qui s'y réfugiaient (Reus), de criminels et de gens poursuivis pour dettes qui trouvaient dans cette île un asile et un refuge assuré[1].

IV. Seigneurs de l'Ile de Ré

L'Ile de Ré, comme La Rochelle, appartint jadis aux Seigneurs de Mauléon[2], jusqu'à ce que, faute d'héritier mâle, la branche féminine de cette famille l'eût transmise

[1] Quoi qu'on ait dit ou écrit à ce sujet, il n'existe encore aujourd'hui aucune étymologie reconnue comme certaine du nom de l'île de Ré. (Note du traducteur.)

[2] Dr Atgier, *Les Sires de Mauléon, Seigneurs de l'île de Ré*, 1137-1268. Broché, grand in-8°, 1898. 1 fr. (Librairie Eclercy, Saint-Martin de Ré.)

en dot aux vicomtes de Thouars, sous le règne de saint Louis [1].

Sous Louis XI, la guerre civile ayant porté atteinte au Roi, le domaine des Sires d'Amboise [2], dont l'Ile de Ré faisait partie, revint par transaction à la couronne de France (1431).

En 1446, Marguerite d'Amboise (fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars et de Marguerite de Rieux), dernière héritière des d'Amboise, en se mariant avec Louis Ier de la Trémoïlle, fit passer l'île de Ré dans la famille de ce nom [3].

D'après l'histoire, les Sires de La Trémoïlle, princes de Tallemond-sur-Mer, près de Jard en Bas-Poitou, étaient appelés les petits rois du Poitou, grâce à leur célébrité, à leurs exploits, à leur puissance et à leurs immenses domaines.

Enfin, Jacqueline de La Trémoïlle (fille de François Ier du nom et d'Anne de Laval), lors de son mariage avec Louis, Sire de Bueil [4], lui apporta en héritage Marans et l'île de Ré (1555).

De cette famille de Bueil existe actuellement Jehan (VII) de Bueil, comte de Marans et baron de l'île de Ré, ainsi que son fils René (1629).

V. L'Ile de Ré sous la domination anglaise

L'île de Ré appartint à l'Angleterre pendant toute la période où cette puissance posséda l'Aunis, la Saintonge,

[1] Dr Atgier, *Les Vicomtes de Thouars, Seigneurs de l'île de Ré*, 1268-1555. Broché, grand in-8°, 1897. 1 fr. (Librairie Eclercy, Saint-Martin de Ré.)

[2] Vicomtes de Thouars.

[3] En même temps que le vicomté de Thouars.

[4] Alors comte de Sancerre.

le Poitou et l'Aquitaine et eut pour partisans les Seigneurs de Mauléon et les Vicomtes de Thouars (1150).

Louis VIII, Cœur-de-Lion, roi de France, dans la guerre qu'il fit aux Anglais, leur reprit l'Ile de Ré en même temps que Niort et La Rochelle (1224).

Édouard Ier, Roi d'Angleterre, sous le règne de Philippe le Bel, simulant un départ de sa flotte pour une croisade, s'empara de la Normandie, de La Rochelle et de l'Ile de Ré.

Le Roi de France le déclara coupable de haute trahison et, usant envers lui de son bon droit, lui reprit le Duché d'Aquitaine avec l'Ile de Ré.

Plus tard, François Ier vint à La Rochelle apaiser par sa présence la rébellion de l'Ile de Ré qui, de concert avec La Rochelle et îles voisines, avait osé chasser les fermiers royaux, percepteurs des droits sur les salines et avait refusé de payer l'impôt de la gabelle.

VI. L'Ile de Ré pendant les guerres de religion

Sous Charles IX, la réforme protestante s'étant répandue dans presque toute la France et la guerre civile ayant éclaté jusqu'au fond de l'Aquitaine, les Rochelais, mêlés au parti des hérétiques, 1568, s'emparèrent de l'Ile de Ré et de Marans mais ne les conservèrent pas longtemps; le Comte du Lude était alors Comte de Poitou.

Cette même année, l'armée protestante fut défaite et dispersée par Blaise de Montluc, près de Marennes et Saint-Justin ; digne émule du courage de son père, Montluc tenta une descente dans l'Ile de Ré; il fut repoussé pendant sept jours par les troupes protestantes qui avaient à leur tête Yvon.

Il simula alors la fuite, mais, par un retour aussi subit qu'impétueux, il réussit à faire irruption dans l'Ile. Le courage de ses soldats ne fit pas défaut à l'ingénieux stratagème de ce vaillant capitaine. Les paysans catholiques de

l'île eux-mêmes l'aidèrent dans son entreprise, débarquant les combattants à leur cou ou sur leur dos et les déposant à sec sur le rivage, pour leur faire éviter les bas-fonds, les vases et les écluses.

L'armée catholique, une fois rassemblée à Ars, marcha droit à l'ennemi et ne tarda pas à se rendre maîtresse de l'île entière[1].

Les protestants qui échappèrent au carnage sautèrent à la hâte dans des embarcations et regagnèrent La Rochelle d'où ils étaient venus.

En 1572, le 8 novembre, ceux-ci voulurent s'emparer de nouveau de l'Ile de Ré; mais, devant la résistance que leur préparait La Renolière, gentilhomme poitevin, ils y renoncèrent.

L'année suivante, 1573, le siège de La Rochelle étant levé, ils reprirent l'Ile de Ré, sous les ordres de La Noue, leur chef, et la munirent d'une flotte et d'une garnison.

En septembre 1575, à peine Landrau, chevalier de l'ordre du roi et lieutenant du Comte du Lude, venait-il de leur prendre l'Ile de Ré, qu'elle fut reprise par les Rochelais commandés par la Popelinière. En un jour, les catholiques avaient été vainqueurs et vaincus, les hérétiques vaincus et vainqueurs.

En mai 1577, Lansac, amiral de la flotte royale, arriva devant l'Ile de Ré et disposa ses vaisseaux en ordre de bataille, mais il se retira sans résultat car, d'une part, Morinville avec la garnison de l'île et les insulaires fit une vigoureuse défense des côtes et des ports, tandis que Clairmont d'Amboise, amiral de la flotte rochelaise, ne cessa de le harceler et de poursuivre ses vaisseaux.

Après avoir assiégé et pris Brouage ou Jacopolis et avoir réduit l'île d'Oléron à une capitulation, Lansac tenta encore, mais en vain, de s'emparer de l'Ile de Ré.

[1] Siège du grand fort ou Église fortifiée de Saint-Martin.

L'Ile de Ré fut toujours d'un si grand secours aux Rochelais que ceux-ci, dès le début de leur rébellion, comprirent qu'ils devaient la protéger à l'égal de leur ville elle-même.

Ils prévoyaient bien que, si cette île leur était enlevée, ils perdraient en elle un grand secours pour leurs troupes, un grand soutien pour leur défense et qu'elle deviendrait ainsi l'origine de leurs malheurs.

Leur conjecture ne fut pas vaine, car elle vient de se réaliser lors du siège de La Rochelle (1628).

C'est pourquoi, depuis l'occupation qu'ils firent de cette île, sous le règne de Charles IX, ils la fortifièrent, la munirent de troupes et la maintinrent en leur possession, en paix comme en guerre, jusqu'en l'année 1624.

Sous le règne de Louis XIII, à bien plus juste titre encore qu'autrefois, cette île est-elle autorisée à revendiquer l'étymologie de Regia (royale) plutôt que celle de Rupellana (Rochelaise) ou (Rea) de Ré. Son Roi, en effet, l'avait arrachée aux mains des rebelles et l'avait vengée, grâce à la victoire que Montmorency[1] remporta sur la flotte rochelaise, dans la bataille navale de l'Ile de Ré[2].

Dr Atgier.

(A suivre.)

[1] Amiral de la flotte française renforcée de vaisseaux hollandais.

[2] Livrée le 14 septembre 1625 entre Montmorency et Jean Guiton, amiral de la flotte Rochelaise.

LA

Châtellenie de Marigné

EN ANJOU

Sa composition en 1523

Mon honorable et savant concitoyen, M. Joseph Denais, dans son article, *Les archives communales et les généalogies angevines*, paru récemment dans la *Revue de l'Anjou*, a émis des réflexions fort justes. Elles ont trait aux faits d'histoire locale qui découlent souvent de l'étude faite sur une suite d'ancêtres de la même maison. Tout ce qui peut permettre d'atteindre ce but de façon certaine est donc utile à connaître. La *Revue de l'Anjou*, déjà si riche en renseignements de toute sorte, accueillera volontiers un manuscrit de 1523, donnant une foule de noms angevins.

C'est un « compte de receveur » mentionnant tous les possesseurs de terres relevant de la châtellenie de Marigné (canton de Châteauneuf-sur-Sarthe); nous l'avons découvert dans les cartons du chartrier d'un château des environs de Sainte-Suzanne (Mayenne).

La seigneurie de Marigné est un coin de notre vieille province qui, assez peu connue et décrite ainsi en pleine féodalité dans ses vassaux et arrière-vassaux, dans ses fiefs et arrière-fiefs, verra comblée une lacune de son histoire. Le sol y est déjà passablement divisé et, si l'adage « nulle

terre sans seigneur » est pris à la lettre, l'antique châtellenie, dépendance de Châteaugontier, comptait bon nombre de familles pouvant ajouter à leur nom celui de la terre qu'ils possédaient. Puis, s'étendant sur plusieurs paroisses, ces terres elles-mêmes, de nature et de situation si précises donneront une idée de la topographie et de la culture du pays au commencement du XVIe siècle.

Plus d'une famille existante reconnaîtra avec une légitime satisfaction que ses ancêtres ont contribué, de génération en génération à remuer, à fouiller « la lande » et ont ainsi permis aux petits-fils et neveux de vivre dans le « pré ».

Les quelques noms qui se sont perpétués de siècle en siècle dans la « petite patrie », méritent une sorte de consécration historique; ils devraient être gravés sur le marbre et trouver place dans toute galerie d'Hôtel de Ville, si modeste que soit celui-ci [1].

Cette sorte de « Salle des Croisés » dédiée aux manants, glorifiant toute persistance réelle de vitalité locale, n'aurait-elle point encore l'avantage de rattacher plus fortement au sol natal bien des familles aujourd'hui trop disposées à le fuir ?

Au sagace chercheur qu'est M. Joseph Denais de tout ce qui peut honorer sa chère cité de voir s'il n'aurait point à prendre d'initiative en faveur de semblables « antiquités vivantes ! »

L.-F. La Bessière.

[1] Les recherches historiques que nous faisons sur une commune de 1.200 âmes ont permis de constater qu'une métairie y était exploitée par la même famille depuis trois ou quatre siècles.

C'est le compte que René Taluor, escuyer, seigneur de la Marre Chaslain et recepveur de la Chastellanye, terre et seigneurie de Marrigné, rend à noble et puissant Jehan de Monstalays, seigneur de Chambellé, de Seaulx, de Vernée et dud. lieu de Marrigné, des réceptes et mises fetes par led. recepveur tant de deniers, blez que aultres choses ordinaires et extraordinaires, pour cinq ans entiers commençant le troisième jour de décembre mil cinq cens vingt et troys, celuy jour inclus et finissant audit jour l'an mil cinq cens vingt et huyt seluy jour exclus sauf tout erreur de gest et de compte deument approuvé, tant de récepte et mise que de mise et récepte :

Et premièrement la récepte ordinaire de deniers deuz chacun an audit lieu de Marrigné à plusieurs festes de l'an et telle que s'ensuyt. C'est assavoir au jour de Nouel soubz lommaige dudit lieu de Quandé (Candé) :

Jehan Genoit à cause de sa femme pour quatre bouessellées de terre ou environ sises à Mongrignon, joignant d'un cousté et abutant d'un bout à la terre Jehan Jucqueau le jeune, d'aultre cousté à la garenne de Monseigneur et d'aultre bout au chemin tendant de la Chotardière à la mestayrie de la Claye.

Item, pour deux bouessellées de terre ou environ sises aux Ruelles, joignant d'un cousté et abritant d'un bout aux plesses et terre de Sainne qui sont de la court, et d'aultre cousté au jardrin Jehan Le Gendre, abutant d'un bout au chemin tendant de Marrigné au pastiz de Glatigné. vj s.

Ledit Jehan Genoit à cause de sadite femme pour son jardrin de la Riborderye qui est de présent en pré contenant quatre bouessellées ou environ, joignant d'un cousté et abutant d'un bout venant en manière de esguillies au pré de la mestairye de Lesgullière, d'aultre cousté au jardrin de Germain Aoustin et ses cohéritiers, abutant

d'aultre bout au chemin tendant de Marrigné à Montgrignon . . . . . IIIj s.

Jehan Prault et Jehan Hardis pour leur lieu et appartenances de la Harderaye, de service. . . . . x s.

Macé Rouzain, Guillaume Baron, pour leurs maisons, jardrins et vergers et pour une pièce de jardrin, le tout en ung tenant joignant d'un cousté au jardrin des Salles et d'autre cousté aux jardrins et terre de Sainct Liger (touchant le cimetière de Marrigné), abutant d'un bout au chemin tendant de Marrigné à la Rochette, d'aultre bout à la terre de Monseigneur.

Mathurin Rousselet, Jehan Deffait à cause de sa femme, pour leur pré et jardrin sis près la plesse du Ré, joignant d'un cousté aux jardrins Jehan Picquault et Jehan Jucqueau lesné, d'aultre cousté à la plesse de Monseigneur, abutant d'un bout au jardrin dud. Deffait et d'aultre bout à la terre et jardrin dudit Jehan Jucqueau lesné, et de René Godinier . . . . . v s.

Ledit Jehan Deffait à cause de sa femme pour ung loppin de jardrin sis près la Grant Fontaine, joignant d'un cousté au jardrin Jehan Jucqueau lesné, d'aultre cousté au jardrin René Godinier, abutant d'un bout au chemin tendant dudit Marrigné à l'estant de la Claye. . . . . II s. vj d.

Jehan Picquault, Vincent Picquault, pour leurs pré et lande de la Vente de Hoyré estant du lieu de Jochepye, joignant d'un cousté au chemin tendant du Petit Oyré au Plesseys-Gaudin, d'aultre cousté au boys de Hoyré, d'aultre bout au boys de la Vente d'Oyré, d'aultre bout au pré Guillaume Mahier.

Abel de Glatigné pour leurs chosses, Ambroys Picquault de la Maladerie, Jamet Marays, qui furent Jehan Félart, sises près les Broutaudières, joignant d'un cousté au chemin tendant de Marrigné au Boullay, d'aultre cousté au verger et jardins des dessus dits, abutant d'un bout au chemin du Boullay venant de Marrigné. . . . . x s.

Ledit Abel de Glatigné, Ambroys Picquault, Jamet Marays, Jehan Rocher, Jehan Bérart, à cause de leurs femmes, Louyse Marays, pour une pièce de terre appellée Lande-Fendue, joignant d'un cousté au chemin tendant de Marrigné à la Fennisière et d'aultre cousté au chemin tendant de Marrigné à Chenillé, abutant d'un bout au boys du Plesseys-Gaudin, d'aultre bout aux landes dud. Picquault. En ce comprins leurs maisons, estraiges, jardrins et yssues avecques une septrée de terre tout en ung tenant. . . . . xx s.

Marie, veuve de feu Jehan Guérin, pour une nouette de pré qui fut Jehan Marays, joignant d'un cousté et abutant des deulz boutz au boys du Boullay et à la Garenne et d'aultre bout au chemin comme l'on va de Marrigné au Plesseys-Gaudin . . . . . v s.

Messire Macé Bonenfant, prestre, pour quatre bouessellées de terre ou environ sis près la fontaine de Fainière joignant d'un cousté et abutant d'un bout à la terre de mondit seigneur appellée Fainière et d'aultre cousté à la terre de Sainct Liger, d'aultre bout à la rue de la Bonnetterye à la fontaine de Fainière . . . . . v s.

Macé Rouzain pour son fenisz qu'il a en sadite maison du cymeterre (droit de foin). . . . . v s.

Jehan Nepveu, escuyer, seigneur de Mallié, pour son lieu et appartenances des Loges sis en la paroisse de Queré près Longuenaye. . . . . xij s. vj d.

Ledit escuyer pour ung closeau de terre sis devant ledit lieu des Loges, près Longuenaye, contenant troys bouessellées de terre ou environ qui est de nouvelle baillée par feu monseigneur Franczoys de Couesmes. . . . . xij d.

A l'Angevine soubz l'hommaige de Candé :

La veufve feu Barthélemy Fardeau pour son pré et terre de la Chabosière qui fut Guillaume le Piquart. . . vj d.

Gervaise Martin pour ung quartier de vingne sise ou pré

cloux appellé Langevaiserye joignant d'un cousté à la vingne Mathurin Bonsergent, d'aultre cousté au chemin tendant de Marrigné à Chenillié, abutant d'un bout à la vingne du curé de Marrigné et d'aultre bout au jardrin à la veufve feu Estienne Bonsergent . . . . . IIj s.

Franczoys du Chesne pour une pièce de terre sise près la Claye despendant du lieu de Lesgullière . . . XVIIj d.

Guillaume Garault, escuyer, pour une pièce de lande contenant une septrée ou environ joignant d'un cousté au boys Coynterye et d'aultre cousté au boys de la Georgeterye.

Item, une aultre pièce appellée les Fontenelles joignant d'un cousté à la lande et prez aux Bachelotz, d'aultre cousté à la lande es le pré de la Cointerye, abutant d'un bout au chemin tendant de Queré à Saint Laurent des Mortiers avec une hommée et demye de pré sis entre lesdites landes . . . . . IIIj d. ob.

Georges Drouard pour une pièce de terre sise aulx Sablonnières joignant d'un cousté et abutant d'un bout au chemin tendant de l'estangt de la Claye au grant Montgrignon, d'autre cousté à la terre de Lizardière, abutant d'aultre bout à la terre de la Claye appellée René Grenier . . . . . IIj d. o.

Jullien Chauvin, barbier, pour ung seillon de terre sis près le Cormier, joignant d'un cousté aulx terres des Broces et d'aultre cousté au grant clous du Cormier, abutant d'un bout à la rue tendant du Cormier aulx Broces, lequel seillon est de présent en vingne . . . . . I d.

Jehan Bérart, Ambroys Picquault pour huyct bouessellées de landes sises près les Broutaudières avec une petitte nouette de pré se joignant l'un l'autre, le chemin entre deulx, joignant d'un cousté aulx landes des Broutaudières et d'aultre bout à la Lande Fendue. . . . . IIj d,

Ambroys Picquault, Jehanne La Serthaie pour leur part de la Lande, qui fut Guillaume Piron et Blaisin Basré. IIj d.

Jehan Sallé, Jehan Veron à cause de sa femme, Marie la

Oustine, pour leur maison sise au carrefour de Marrigné, joignant d'un cousté et abutant d'un bout à la maison. Maistre Jehan Le Lou, curé de Marrigné, d'aultre cousté abutant d'un bout à la Grand-Rue et au chemin tendant dudit Marrigné au port Joullain. . . . . IIj d.

Messire Jehan Le Lou, curé de Marrigné, Maurice Vigneau pour leur part d'icelle maison tenent en appentis avecques ladite maison et d'aultre cousté abutant d'un bout à la maison à Guillemie, veufve de feu Jehan Septier et d'aultre bout à la Grant-Rue dudit lieu de Marrigné. Ij d.

Guillemie veufve de feu Jehan Septier pour sa maison et jardrin sis en la ville de Marrigné qui fut feu Jehan Baron joignant d'un cousté et abutant d'un bout à la maison et jardrin Jehan Genoit à cause de sa femme, et d'aultre cousté à la maison dud. Le Lou et d'aultre bout au chemin tendant de l'église dudit Marrigné au grand cymeterre . . . . . IIIj d.

Messire Jehan Lelou, curé de Marrigné, Jehan Genoit, Guillaume Salmon, Jehan Le Gendre, Jullien Chauvin, pour leur jardrin et vigne sis en Thoreau joignant d'un cousté à la terre Jehan Jucqueau, d'aultre cousté à la vigne de Fécart et au jardrin Michel Durant et Guillaume Salmon, abutant d'un bout à la terre Jehan Bérart, d'aultre bout au jardrin et verger du chappellain du port Joullain . . v s.

La veufve feu Berthélemy Fardeau pour son lieu et appartenances de la Chabosière . . . . . vj d.

Mathurin Saillant, Mathurin Félart pour une pièce de lande qui fut Gilet du Pré, sise près le grant chemin d'Angiers, joignant d'un cousté et abutant d'un bout aulx terres dudit Saillant et d'aultre cousté au chemin tendant de Marrigné à Angiers et d'aultre bout à la terre des héritiers feu Jehan Bachelot. . . . . xx d.

Maurice Vigneau pour une hommée de jardrin sise soubz les Salles qui fut Jehan Garault joignant d'un cousté au jardrin Perrinne La Mallechère, d'aultre cousté aux jardrins

des Guérins et à Jehan Picquault à cause de sa femme, abutant d'un bout aux jardrins des Salles et d'aultre bout au jardrin dudit Picquault. . . . . ı d.

Messire Jacques Rouzain, prestre et Jacques Jouhanneaulx pour leur maison et jardrin de Tartifume et pour leurs jardrins des Ruettes qui furent feu Pierrot Le Bertron, joignant et abutant d'un bout à la maison dudit Rouzain, d'aultre bout au chemin comme l'on va de Marrigné à Chenillié . . . . . ıiıj d.

Au jour de l'Angevine à cause des choses qui sont tenues à foy et hommage de Chasteaugontier :

Le seigneur des Barres pour ses féaiges qu'il tient en la parroisse de Loigné et de Mesnil, et pour ses terres, prez et couldraye et pour la moictié de l'estang de Poupoyroux et pour aultres choses sises près Larmaroutière, de service. . . . . v s.

Maistre Jehan Vallin, grentier de Chasteaugontier, pour sa maison et jardrin sis davant les halles de Chasteaugontier, en laquelle maison Monseigneur doibt quarante jours de garde à Monseigneur de Chasteaugontier quant le cas y echest à muance de homme et de seigneur, joignant d'un cousté à la maison de maistre Pierre Le Breton, sergent royal, et d'aultre cousté à la maison du sieur de la Morinière, abutant d'un bout aux murs de la ville et d'aultre bout à la rue davent les Halles. . . . . xj s. 2 d. ob.

Le curé de Sainct-Remy de Chasteaugontier pour son jardrin et estraige appelé les Trailles, sis en la ville de Chasteaugontier, joignant d'un cousté à la maison et estraige dud. curé et aux murs de la ville, et d'aultre cousté aulx jardrins dudit curé qu'il tient de Sainct Jehan dudit Chasteaugontier, abutant d'un bout à la maison, jardrin estraige, de feu Jamet Claverent . . . . . ıj d. ob.

Le seigneur de la Morinière pour sa maison, jardrins, yssues, appartenances et despendances estant en ladite

ville de Chasteaugontier, joignant d'un cousté à la maison maistre Jehan Vallin et d'aultre cousté à une vieille place de maison appartenant au seigneur des Barres, ung petit mur entre deulx appelé le Chevrel et d'un bout aux murallies de ladite ville, d'aultre bout aux Halles dudit Chasteaugontier . . . . . ob.

Pierre Le Bouge pour sa maison, jardrin et yssues, sis davant les Halles de Chasteaugontier, joignant d'un cousté au chemin tendant à l'esglise de Sainct-Remy, abutant d'un bout aux plassistres davent les Halles de Chasteaugontier . . . . . IIIj d.

Maistre Pierre Le Breton pour sa maison et jardrins estant en la ville de Chasteaugontier, qui fut Franczoys Desneau et auparavent à feu Perrin Aubry, sisse davent les Halles de Chasteaugontier, joignant d'un cousté à la maison de maistre René Le Melle, d'aultre cousté à la maison maistre Jehan Vallin, abutant d'un bout aux murs de la ville dud. Chasteaugontier, et d'aultre bout davent lesdites Halles. . . . . Ij d. ob.

Louys Lemoteux, Jehan Jucqueau, le jeune, pour leurs jardrins et vignes, sisses ou cloux de la Gaingnerye, joignant d'un cousté à la vigne messire Pierre Garault, prestre, abutant d'un bout à la vigne Jehan Genoist, d'aultre bout au chemin tendant de Sainct-Liger.

Item, deulx aultres planches et ung bregeon estant audit cloux, joignant d'un cousté à la vigne de Lizardière et à la vigne dudit Jehan Jucqueau . . . . . VIj s. vj d.

Jehan Jucqueau, le jeune, pour une planche de vigne sis ou cloux de la Gaingnerye, joignant d'un cousté à la vigne dud. Jucqueau et Moteux, d'autre cousté à la vigne Jehan Genoit, abutant d'un bout à la vigne et terre dud. Jucqueau et d'autre bout à la rue tendant de Logzerye à la Rochette. . . . . IIj s.

Le seigneur de Taissecourt pour sa part des prés de Illes . . . . . IIIj s.

Michel Le Marchant, Michel Chesneau, Jacques Chesneau, pour une pièce de terre et pré sis près les boys des Deffays, joignant d'un cousté et abutant d'un bout au .... de la Lozerye et d'autre au chemin tendant de la Ragotière au petit Maillé. . . . . xiij d. ob.

Perrine, veufve de feu Jehan Mallechère, pour sa maison size davent le fourcz à ban de Marrigné, joignant d'un cousté et d'un bout à la grande rue dud. Marrigné . . . . . xj s. vi d.

Louys Le Moteux à cause de sa femme pour son mazeris et courtil de la Chesnelaye, joignant d'un cousté à la vigne Jehan Sallé et de sa belle merre, dautre cousté au chemin tendant de Marrigné à Jarnigon, abutant d'un bout au jardrin Jehan Coquery, d'autre bout au jardrin dud. Sallé et de Marie La Oustine. . . . . x d.

Guille Pouson, pour son jardrin de Taillepie, joigant d'un cousté et abutant d'un bout au jardrin messire Jacques Marot, p^bre^, d'autre cousté aux terres de Robin et Louyse Les Moteux, d'autre bout au chemin tendant de Logerie à la Rochette . . . . . xix d.

Messire Pierre Garault, p^bre^, Perrine v^ve^ de feu Jehan Mallechère, pour leurs vignes et jardrins, sis au cloux de la Gaingnerye, abutant au chemin tendant du lieu du grant cymeterre à la Chesnelerye, daultre cousté à la vigne dud. Garault et dautre bout à la vigne Jehan Sallé et de sa belle merre . . . . . iiij s. vj d.

Au jour de l'Angevine à Queré à cause des choses de lomaige de Chasteaugontier.

La v^ve^ feu Jehan Place, pour sa maison et jardrins sis prés la Fontaine de Queré, joignant d'un cousté au chemin tendant de Queré à Chambellé, dautre cousté à la rue tendant de lad. fontaine à l'hostel le Marchant, abutant d'un bout au jardrin Huguet Poullain. . . . . xx d.

Huguet Le Rouyer, Jehan Contentin, pour une maison

et jardrin sise au bourg de Queré, joignant d'un cousté à la maison feu Jehan Yvon, dautre cousté au chemin tendant de Queré à Chambellé, abutant d'un bout à la maison Simon Besnart et d'autre bout à la maison Jehan Legascher, ung petit jardrin entre deux.

It. une bouessellée de jardrin ou quil y a une tenaye, joignant d'un cousté et abutant d'un bout au jardrin Simon Besnart, abutant dun bout à lad. rue tendant de lad. église de Queré à Chambellé.

It. une homée de pré ou environ, sise au bout du pré du prieur de Queré, joignant d'un cousté au pré Jehan le Gascher, dautre cousté à la terre de led. Le Gascher.

Item, quatre bouessellées de terre, sis au dessoubs de Boumette (?) joignant au pré dud. Le Gascher, abutant à la terre Jehan Le Gascher.

It. neuf bouessellées de terre joignant le chemin tendant de Queré à Châteaugontier abutant d'un bout à la terre de Jehan Le Gascher et à un cloteau de terre appartenant aud. Le Royer.

It. la quarte partie d'une bouessellée de terre en jardrin, joignant d'un cousté au jardrin Jehan Le Gascher, d'autre cousté au jardrin Hugues Poullain, abutant d'un bout au grant cymeterre de Queré, d'autre bout au jardrin Simon Besnart.

It. quatre bouessellées de terre, joignant au chemin tendant de Queré à Chambellé, à la terre de Jehan Poullain et d'autre bout au chemin tendant de Queré à Marrigné. vj s.

Macé Foussier, Jehan Constantin, pour deux quartiers de vigne sis au cloux, joignant la vigne des héritiers feu Simon Besnart, abutant d'un bout au chemin comme l'on vat à la croictz Bourdays et d'autre bout au jardrin Hugues Poullain . . . . . vj d.

Jehan Constantin pour demy quartier de vigne, sis au cloux de la Fontaine appellée la Géhérye, joignant d'un cousté et abutant d'un bout à la vigne et jardrins des Gas-

chers et d'autre cousté à la vigne qui fut Subleau, d'autre bout au chemin comme l'on vat au grant cymeterre de Queré. . . . . vj d.

Jehan Le Gascher, Gervaise Travers, Jehan Bachelot pour leurs maisons et jardrins qui furent feu Jehan Yvon, ainsy que tout se poursuyt et comporte, joignant d'un cousté au chemin tendant de l'église de Queré au grand cymeterre, d'autre cousté à la maison dud. Bachelot, abutant d'un bout à la maison Hugues le Rouyer.

It. demye homée de jardrin, joignant d'un cousté au jardrin Hugues Poullain, d'autre cousté aux vignes du cloux de la Géhérie, abutant d'un bout au chemin tendant de Queré à la croictz Bourdays, d'autre bout au jardrin dud. Hugues Poullain . . . . . iiij s.

Hugues Poullain, la veufve René Poullain, Jehan Constantin pour demy quartier de vigne au cloux de la Fontaine appellée Hégérye (Géhèrie), joignant d'un cousté au jardrin et terre de Jehan Le Rouyer, d'autre cousté aulx vignes dess. dits, abutant d'un bout aux Ruettes comme l'on va au grant cymeterre de Queré. . . . . xij d.

Hugues Poullain, subrogé ou nom de Jehan Gauvaing pour sa maison et jardrin, sis près la Fontaine de Queré, joignant d'un cousté aux jardrins de ..... Mathurin Aoutin, d'autre cousté à la rue tendant à la Fontaine . . . . . viij d.

Hugues le Rouyer, Jehan le Gascher ou nom de feu Guille Bourdays pour une pièce de terre, sis près Queré, joignant d'un cousté à la terre de René Broschart et d'autre cousté à la terre des Gascher, abutant d'un bout au chemin tendant de Queré à Chasteaugontier. It. un petit loppin de jardrin, sis à la Géhèrye, joignant d'un cousté à la vigne dud. le Gascher. . . . . ij s., iiij d.

Hugues Poulain et Hugues Le Rouyer, pour leurs terres de la Rébinerye, sisses sur le Champ Angevyn joignant d'un cousté à la terre de héritier feu Guill. Bourdays et

d'autre cousté à la terre de Guill. Garau, abutant d'un bout aux terres de Guill. Garault et d'autre bout à la terre qui fut Yvon Bourdays et Jehan Le Gascher . . . . . viij d.

Jehan Neveu, escuyer, sgr de Maillé, pour son dit lieu et appartenances des Loges ainsy comme il se poursuyt. xv s.

Jehan Le Gascher pour les choses qui furent Rollant Pignet pour une pièce de terre nommée la pasture aulx Chevaulx, sise près le moulin à vent de Queré, joignant d'un cousté à la terre Mallechère et des Amyses et d'autre cousté à la terre des héritiers feu du Tertre, abutant d'un bout à la terre qui fut Perrin Bourdays et d'autre bout à la terre dud. Le Gascher . . . . . iij s. vi d.

Le sgr de Chambellé et Martin Rahier pour la Chononière et Yvonne la Guyette pour leurs choses qui furent Pierrot Lubin et Jullien Saullay, sis à Coustances, c'est assavoir une pièce de terre appellée la Davière, joignant d'un côusté au chemin tendant de Queré à Angiers et d'autre cousté ou pré de la grant Chononière, abutant d'un bout à la grant Rue, comme l'on va de la Rue Creuse à la Chononière, et d'autre bout à la terre Jehan du Tertre et aud. pré de la Chononière . . . . . xiiij d.

André Grolleau pour une chambre de maison estant sise et située ou bourgc de Queré, joignant d'un cousté à la maison dud. Jehan le Gascher, d'autre cousté à la maison dud. André Grolleau abutant d'un bout au plasistre de davent le fourz à ban de Queré, d'autre bout à ung jardrin cy après décléré. It. ung petit jardrin, joignant à la chambre de maison et au jardrin Hugues Poullain. ij d.

Jehan et Jullien les Constantins, Renée Constantine pour leurs chosses sises au moulin à vent de Queré, joignant d'un cousté à la terre de la Foucquetière et d'autre cousté au chemin comme l'on va de Queré à Chambellé, abutant d'un bout à la terre de Baconne que tient de présent Mycheau du Pré avecques Jehan Biron. . . . . iiij s.

Huguet Poullain pour demy quartier de vigne, sis au

cloux de la Fontaine nommée la Géhèrye, joignant d'un cousté à la vigne de Macé Foussier, d'autre cousté aulx jardrins des Pailles, abutant d'un bout au chemin de davent le grant cymeterre de Queré . . . . . vj d.

Jehan Neveu, s^gr de Maillé et Gervaise Travers pour une hommée de pré nommé le Pré Sainct-Père, sis aux landes de la Chononière, joignant d'un cousté auxd. landes et d'autre cousté au pré de feu Messire Jehan Gauvaing, abutant d'un bout au pré du curé de Queré. . ij d., ob.

La dame des Briotières pour ses boys des Deffayes, de service . . . . . iij s., viij d.

Pierre de la Sausaye, escuyer, s^gr de la Grafinière pour partie de ses chosses dud. lieu de la Grafinière. . . v s.

René Besnart, Jehan du Tertre, Mycheau du Pré, René Brochart, Jehan Le Gascher, René Bordillon, Macé Choppier, Marie Poisson pour les chosses qui furent feu Jamet Amise et Guille Yvon, cest assavoir une pièce de terre et pré nommé la Largière, en la parroisse de Queré, joignant au chemin tendant de Chenillé à Champigné et daut. cousté au pré longe de Baconne, abutant d'un bout au grant pré de Maillé et aulx terres de Baconne.

It. une pièce de terre nommée les Rebrineries (?) joignant d'un cousté au chemin tendant de Chenillé à Queré dautre cousté et abutant d'un bout aulx terres qui furent Subleau.

It. une pièce de terre et pré contenant une septerée de terre nommé le Beneré, avecques demye homée de pré sis près Queré, joignant d'un cousté au chemin tendant de Queré à Chenillé, et dautre cousté à la terre de la Largère, abutant dun bout à la terre du moulin et dautre bout au ruisseau de Baconne. . . . . vj s.

Louys Lambert, escuyer, s^gr de la Dinnesnière (?) pour ses boys dud. lieu, contenant sept septerées de terre joignant au boys de Maillé et à la terre dud. Lambert, abutant dun bout à la forest de Monseigneur et dautre bout à la Varenne de Maillé. . . . . vij d.

Jehan Le Gascher pour une maison couverte d'ardoise et jardrins, yssues sis au bourgc de Queré, joignant la maison dud. Gascher et le chemin tendant de la Grant Fontaine au grant chemin d'Angiers, et dautre cousté à ung petit chemin tendant de lad. Grant Fontaine aud. grant chemin. . . . . ij s.

Led. Jehan Le Gascher pour raison d'un petit bout de maison couverte d'ardoise abutant à la maison dud. Le Gascher . . . . . ix d.

Jehan Muloche, Hugues le Rouyer pour une pièce de terre appellée les Moulins, joignant à la terre Vincent Poullain, et à la terre veufve feu Guille Le Gendre et dautre bout à la terre Jehan Le Gascher . . . . . xix d., ob.

René Besnart, Jehan Le Gascher, la ve feu Michel le Gascher, pour ung quartier de vigne, sis au cloux de la Géhérye, joignant le chemin de Queré à Chenillé, et d'autre bout à la Rue tendant de Queré au Cymeterre.

It. une puenderye (?) de terre sis au Chesne Vert, joignant la terre aulx héritiers feu Estienne du Tertre et dautre bout à la terre des Gauvaings, abutant aulz prez des Cloistres (?) et, dautre bout au chemin tendant de Queré à Chanteussé. . . . . iij s., iiij d.

Jehan le Gascher pour une pièce de pré qui fut autrefoys nommé le pré du Pont, joignant d'un cousté à la terre, feu Collin Marye abutant au pré du prieur de Queré et au chemin de Queré à Angiers. . . . . viij d.

Michel Guyard, Louyse la Brocharde, Jacquine Brocharde pour leur maison et courtiz sis en la ville de Marrigné, joignant la maison et jardrins aulx Baliczons et d'un bout à la terre Blandeau et à la maison Jehanne la Huberde, une venelle entre deux, abutant d'un bout à la Grant-Rue dud. Marrigné. . . . . xxv s.

Messire Jacques Macrot, p^bre, pour son jardrin de Taillepie qui fut René Godinier, joignant au jardrin Guille Pouson et la terre des Moteux et daut. cousté à la terre dud. Macrot,

abutant d'un bout à la terre Jehan Genoit et dautre bout au chemin tendant de Logerye à la Rochette . . . . xiij d.

Led. Messire Jacques Macrot, p^bre^, pour sa maison et jardrin assise au bourg de Marrigné qui furent Macé Channière et Gaudrays, joignant des deux coustés aux appentis à maistre Jehan Nouereulx abutant d'un bout à la Grant-Rue dud. Marrigné, d'autre bout au jardrin dud. Macrot. . . . . iiij s.

Marie, veufve de feu Jehan Guérin pour son jardrin qui fut Jehanne Sallès, joignant d'un cousté au jardrin Jullien Chauvin, dautre cousté au jardrin Michel Bordillon à cause de sa femme abutant dun bout à la Grant Rue de Marrigné et dautre bout à la Rue Derrière dud. Marrigné . . v d.

Jehan Genoit à cause de sa femme pour demy quartier de terre qui autrefois fut en vigne qui fut au Gauffié et par avant à Perrot Rubin, joignant d'un cousté à la terre de Taillepye ; abutant d'un bout à lestang de Jargnigon et d'autre bout au jardrin messire Jacques Macrot, p^bre^. iij s., iiij d.

Messire Jacques Macrot, p^bre^, comme ayant l'action de Allain Martin à cause de sa femme pour ung quartier de vigne nommé les Pinauts, sis en la Guaingnerye, joignant d'un cousté à la vigne et jardrin Jehan Genoit et dautre cousté à la vigne Pierre Jucqueau abutant dun bout à la vigne de la veufve feu Michau Drouart . . . . . iij s.

Jehan Rousselet, Georges Heullin, la ve feu Jehan Bordillon, René Yvon le jeune, pour un quartier de vigne sis au cloux de la Gaingnerie. . . . . ij s.

Jehan Picquault à cause de Colinette, sa femme, pour une maison qui fut Perrot Morteriers sise en la ville de Marrigné, joignant au jardrin Maurice Vigneau à cause de sa femme dautre cousté à l'estraige et maison dud. Picquault abutant d'un bout au chemin tendant dud. Marrigné au pastiz de Glatigné . . . . . iiij d.

Blaisme, v^e^ de feu Jacques Baliczon pour une couldraye sise près la Boe, joignant au pré de Mgr et dautre cousté à la

terre de la Claye abutant d'un bout au pré des de l'Espines et dautre bout à la terre de Le Gullière . . . . . IIIj s.

Macé Guérin, Jullien Chauvin pour leur maison et jardrin qui fut feu Jehan Gemin sise en la ville de Marrigné, joignant d'un cousté au jardin messire Macé Morice, pbre . . . . . XIj d.

Jehanne, vve de feu Estienne Bonsergent, pour sa maison et jardrin sise en la ville de Marrigné, joignant d'un cousté à la terre du curé de Marrigné ; d'autre cousté au chemin tendant dud. Marrigné à Chenillé, abutant d'un bout à la vigne Gervaise Martin et Mathurin Bonsergent. IIj s. VI d.

Damoyselle Jehanne du Boys, dame de Chaillé Hardaitz, pour une pièce de pré sise près les Broces de la Claye, joignant d'un cousté aud. Broces et d'autre cousté au pré de la Roe, abutant d'un bout à la terre dud. Chaillé et d'autre bout à la terre de Michel de Goubiz et à la vve de feu Jacques Baliezon. . . . . IIIj d.

Robert des Rues, escuyer, seigneur du lieu, pour son fief du Plesseys-Gaudin et pour sa mestairye de la Noe-Garnier, et autres choses contenues en son adveu . . . de service . . . . . VIIj s. VIIj d.

Le sgr de la Petitte Roë pour son lieu et appartenances de la Petitte Roë pour finance de ung disner . . . . X s.

Jehan Giffard, escuyer, sgr de la Prinière et Jehan Chevallier, sgr de (la) Chotardière, pour leurs féaige et appartenances de la Chotardière, de service . . . IIIj d.

Jehan Sallé, subrogé ou nom de Guille Coquereau qui fut par avant à Jehan Raffray pour leurs vignes qui sont ou clous de la Gaingnerye, en deux lieux, et ung bregeon joignant d'un cousté à la vigne Louys le Moteux, d'autre cousté et abutant d'un bout à la vigne dud. Sallé, d'autre bout à la terre Jehan Genoit, l'aut. bregeon. IIIj s. I d. ob.

Led. Jehan Sallé, pour deux bregeons de vigne sis aud. cloux qui furent feu Robin. . . . . VI s. IIIj d.

Led. Sallé et la vve de Jehan Septier, pour une

grant planche de vigne sise au cloux de la Gaingnerye. . . . . e xx d. ob.

Le seigneur de Prinsé, pour ses terres et landes, sis près Longuenaye, joignant d'un cousté les freuz de Seaulx. . . . . III s.

Noble Jehan le Gay, sgr de la Hamonnière, pour l'estang de Signettes, joignant d'un cousté et abutant d'un bout à la forêt de Monsgr et d'autre cousté aux landes qui souloient estre en chesnayes appartenant au sgr de Prinsé . . IIj s.

Au terme de la Notre-Dame Chandeleur en Sablé :

Messire Jehan Bertron, pbre curé de Queré, pour raison de son lieu et appartenance de Vassé. . . de rente. X s.

(A suivre.)

L'EXPOSITION DE CHAMPIGNONS DE 1901

Les multiples expositions artistiques, commerciales, industrielles, horticoles, tout en étant de la plus haute utilité au point de vue de l'encouragement des arts, du négoce, de l'industrie, de l'horticulture, offrent aux visiteurs le plaisir des yeux ou l'utilité de précieux renseignements, soit pour enrichir leurs collections artistiques ou florales, soit encore pour modifier ou améliorer, par l'étude des objets exposés, leurs ressources ou méthodes commerciales, culturales ou industrielles; quant aux exposants, ils sont assurément sollicités, du moins pour la plupart, par l'attrait d'une récompense quelconque, directe ou indirecte, ou le souci d'une renommée à soutenir.

Peut-on en dire autant d'une exposition de champignons, dont le seul attrait me semble être, pour le public, le désir de s'instruire et seulement de s'instruire, peut-être tout au plus dans un but de sécurité personnelle, pour les exposants généralement anonymes, le plaisir de coopérer à cette éducation populaire, sans autre ambition que d'étendre avec plus de profit leurs propres connaissances mycologiques ?

Une exposition de champignons répond donc vraiment à cet idéal poursuivi : instruire le public en l'amusant.

Aussi le charme de l'exposition pour les organisateurs était-il surtout dans la saine curiosité des amateurs apportant leur récolte, enthousiasmés de leur cueillette quand il s'y trouvait un champignon rare ou simplement de dimen-

sions volumineuses. Tout au plus se mêlait-il à cette explosion de joie sincère, si particulièrement connue des botanistes, un tantinet de gloriole : Vous mettrez que c'est moi qui l'ai trouvé, n'est-ce pas? Et le brave homme oubliant de donner son nom dans son contentement, s'en allait joyeux raconter aux amis son heureuse découverte, écorchant plus ou moins le nom barbare qu'on lui avait donné de son exemplaire, nom désormais gravé dans sa mémoire.

L'exposition de l'année dernière avait été remarquable malgré la saison avancée. Ouverte du 4 au 9 novembre, elle avait durant ces quelques jours attiré un nombre considérable de visiteurs, et ce succès avait décidé d'en poursuivre annuellement l'institution. Le Conseil municipal, d'ailleurs, ne marchandait pas son concours moral, voire même pécuniaire; dans l'une de ses séances, en remerciant les organisateurs de leur initiative, il inscrivait l'exposition de champignons dans les colonnes de son budget ordinaire et décidait que cette exposition aurait lieu annuellement dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, actuellement la salle des fêtes.

Aussi cette année, forts de cet appui, MM. Proust, conseiller municipal, Gaillard, conservateur de l'herbier Lloyd, les véritables promoteurs de l'idée et les membres de la Société mycologique de France résidant à Angers[1] décidaient-ils de fixer, dans une saison propice, la date de leurs assises cryptogamiques.

L'exposition annuelle d'horticulture, qui se tenait dans la première quinzaine d'octobre, devait fermer ses portes vers le 10. Comme on désirait profiter de l'offre gracieuse des Nouvelles Galeries, mettant à la disposition des organisateurs les tentures de l'exposition d'horticulture pour cacher la nudité primitive des tables de l'Hôtel-de-Ville, il

[1] MM. l'abbé Hy, Dr Labesse, Mesfray, Dr Thézée.

fut décidé que l'exposition mycologique serait fixée du 16 au 20 octobre.

L'ouverture de l'exposition eut donc lieu le samedi 16 octobre à 4 heures du soir, sous la présidence de M. Bouhier, maire d'Angers, assisté de MM. Gauvain et Lafarge, adjoints. MM. Proust et Lépicier, conseillers municipaux; Beucher et Dr Krug-Basse, administrateurs des Hospices; Morain, professeur départemental d'agriculture ; Deperrière, conseiller d'arrondissement, etc., étaient également présents.

M. le Maire complimenta le promoteur infatigable de l'exposition, M. Gaillard, qui le guidait dans cette première visite, et félicita les organisateurs de l'intérêt que présentait l'exposition au point de vue scientifique et hygiénique.

Les jours suivants, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, l'exposition resta ouverte gratuitement de 8 heures à 11 heures du matin et de midi à 5 heures du soir; d'après les chiffres donnés par les journaux quotidiens de l'Anjou, il faut estimer que plus de douze mille visiteurs ont parcouru, pour les champignons, la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

Les différentes espèces de cryptogames exposées avaient été classées de la façon suivante : champignons *comestibles;* champignons *indifférents* c'est-à-dire ni alimentaires, à cause de leur exiguité, de leur consistance ou de leur saveur désagréable, ni vénéneux ; champignons *parasites*, c'est-à-dire nuisibles aux plantes ou aux objets qu'ils attaquent; champignons *suspects* dont les propriétés ne sont encore pas établies d'une façon certaine, obligeant ainsi l'amateur à une prudente réserve; champignons *vénéneux* pouvant occasionner de redoutables accidents, et enfin champignons *très vénéneux*, dont l'ingestion est généralement mortelle.

A côté de ces classes, une table spéciale avait été

disposée pour présenter côte à côte les espèces alimentaires et les espèces vénéneuses offrant des caractères voisins et pouvant prêter à de dangereuses confusions. Est-ce utile de dire que cette exposition comparative a retenu plus spécialement l'attention des visiteurs, qui relevaient soigneusement sur leur carnet les notes inscrites sur les étiquettes destinées à mettre à la portée de tous un moyen facile de différencier les bonnes espèces des mauvaises.

Une magnifique collection de dessins originaux, rehaussés d'aquarelles, dus au talent de M. Gaillard et représentant les espèces de Maine-et-Loire, ornait les murs de la Salle des fêtes ; ces jolis dessins, aux couleurs vives et variées, grâce à l'habileté picturale de l'auteur qui, nous le savons, a déserté les honneurs des salons de peinture pour se livrer à la mycologie, n'avaient pas à souffrir, malgré leur structure étroitement et rigoureusement scientifique, du voisinage des merveilleuses toiles de Dauban et de Paris, qui attendent, paraît-il, leur place dans notre Musée des Beaux-Arts.

Deux cent cinquante espèces de champignons étaient représentées. Il serait fastidieux d'en faire l'énumération; je me permettrai seulement d'en signaler les plus intéressantes et les plus utiles à connaître.

L'exposition de l'année dernière avait été peu riche en Bolets ; il y en avait, cette année, au contraire, des exemplaires nombreux, parmi lesquels de fort beaux comme dimension, et d'assez rares.

Le Bolet comestible ou cèpe proprement dit était largement représenté ; il en était de même des Bolets rudes, Bolets orangés, Bolets bronzés ou Têtes de Nègre, Bolets bai-bruns, Bolets jaunes à anneau, Bolets non polis parmi les comestibles, Bolets à beau pied, Bolets poivrés parmi les suspects. Les Amanites, dont les espèces sont à la fois si communes et si rares, si succulentes et si redoutables,

occupaient une large place dans l'exposition ; malheureusement pour l'Anjou, les mauvaises, au point de vue du nombre, l'emportaient sur les bonnes, et le champignon, qui passe à juste titre pour le mets le plus délicieux, l'Amanite des Césars, autrement dit l'Oronge, n'était représenté que par un seul échantillon, encore à peine ouvert, récolté près de vingt jours avant l'exposition et conservé avec un soin jaloux après avoir figuré avec quelques autres espèces sous les tentes de la Société d'Horticulture ; l'Amanite ovoïde ou coucoumelle blanche, l'Amanite à étui et la Golmotte ou Amanite rougeâtre représentaient les Amanites comestibles ; quant aux vénéneuses, à ces champignons appelés à bon droit « les meurtriers de la cryptogamie », elles étaient presque toutes là : Fausse oronge ou Amanite Tue-Mouches, Phalloïde, Citrine, Fausse Golmotte ou Panthère, etc., etc.

Les Lepiotes comestibles, indistinctement connues sous le nom de Potirons, Coulemelles, Grisottes, Couamelles, étaient fort nombreuses et certains exemplaires étaient remarquables par leur taille ; les Lactaires ou Champignons à lait étaient largement représentés, tant comestibles que vénéneux et suspects ; parmi les premiers, le Lactaire délicieux ou Vachotte, si estimé dans les régions où le pin croît abondamment, surprenait généralement les Angevins qui ne pouvaient croire que ce champignon rouge, tortueux, difforme, taché de vert de gris, à mine peu engageante, en un mot, d'aspect plutôt lamentable, constituât un mets exquis ; mais certaines hésitations avaient été déjà dissipées par la première exposition, et d'assez nombreux amateurs vantaient à leurs voisins, avec chaleur et avec un certain orgueil de leur problématique témérité, les qualités culinaires de la Vachotte ; un amas imposant de Lactaires variés, classés comme comestibles, mais d'ordre gastronomique inférieur, et de Lactaires suspects ou vénéneux, tels

que le Lactaire Roux et le Lactaire à lait jaune soufre, complétait cette classe intéressante.

Quand, négligeant les espèces communes, champignons roses, mousserons d'automne, Langue de Bœuf, etc., j'aurai cité à titre de curiosité les superbes envois de M. Poullain, de la Saulaie (notamment l'Entolome livide, espèce vénéneuse) de M. le vicomte René de Romain (spécialement de très beaux exemplaires du Bolet blafard, suspect, et du Coprin chevelu ou Goutte d'encre, comestible à l'état jeune), de M. Deperrière (plusieurs variétés rares ou curieuses d'Agarics et de Polypores), de M. Morain (nombreuses variétés de Bolets et de Lepiotes), de M. le lieutenant Pyat (très jolie collection d'Oreilles de lièvre, Oreilles de chardon, excellente espèce comestible), de M. des Ormeaux du Fresne (splendides échantillons de variétés diverses de Pholiotes et de Pezizes), de M. Chéreau (oronges blanches et cortinaires variés), de M. Liard (l'unique oronge des Césars), de M. le capitaine Lacretelle (plusieurs Russules comestibles et vénéneuses), de M. Bodinier, sénateur (énorme Bolet à racine), de MM. Bouvet, directeur du Jardin des Plantes, Neau, Rochard, Chaillou et de MM. les docteurs Cerf, Dezanneau, Legendre et Legrand (échantillons variés, plusieurs fort curieux, d'Amanites diverses et de nombreuses autres espèces), j'aurai à peu près passé, en une revue rapide, les exemplaires et envois saillants du groupe des espèces vénéneuses ou comestibles ; je ne puis passer sous silence cependant le magnifique échantillon de l'Hydne corail recueilli par M. Gaillard, dans la forêt de Baugé. Assurément bien d'autres espèces seraient à citer ; nous ne pouvons le faire ici. Nombreux, je le répète, ont été les collaborateurs connus et anonymes (en dehors des organisateurs), qui ont contribué par leur cueillette quotidienne à entretenir la fraîcheur relative de l'exposition et qui ont apporté des espèces curieuses, souvent même fort rares.

Dans les espèces parasites, la place d'honneur était occupée par *l'oïdium* et surtout par sa forme parfaite, trouvée et décrite pour la première fois en Anjou par M. Gaillard, cette année même, par plusieurs curieux spécimens de *polypores*, dus notamment à l'obligeance de M. Allard, conseiller municipal, et de M. Cheux, qui avait, entre autres exemplaires, envoyé l'hôte habituel d'un de ses frênes de la Baumette, le *Polypore poilu*.

L'exposition comparative avait mis heureusement en présence les Amanites rougeâtres et panthères, les Lactaires délicieux et lactaires à lait jaune soufre, certaines Lepiotes et les Amanites citrines, les Psalliotes des champs et le Strophaire, champignon sur lequel j'ai appelé l'attention à la suite d'une observation d'empoisonnement[1], les Bolets comestibles et les Bolets à beau pied, etc., etc.

En résumé, cette exposition comportait sept espèces très vénéneuses, vingt-huit vénéneuses, cinquante-sept suspectes, trente-cinq indifférentes, vingt-huit parasites et quatre-vingt-quatorze comestibles. Si l'on admet que bon nombre d'espèces suspectes peuvent être écartées par suite de leur relative rareté, de leur odeur désagréable ou de leur aspect repoussant, il reste en somme, en présence des 157 espèces comestibles ou indifférentes, c'est-à-dire non vénéneuses, un total de 35 espèces réputées certainement vénéneuses. Parmi ces dernières figurent au premier rang les Amanites et les Volvaires, champignons possédant tous une volve, c'est-à-dire une membrane qui enveloppe complètement le champignon à l'état jeune et persiste généralement sous forme d'étui autour du pied ou d'écailles sur le chapeau ; or, dans notre région, les Amanites comestibles, l'exposition l'a démontré, autres que la Golmotte,

[1] *Empoisonnement par un champignon rose vénéneux*, publié par les docteurs Legendre et Labesse, dans l'*Anjou médical* ; note présentée par le Dr Labesse à la Société d'études scientifiques d'Angers et reproduite, par les soins du Ministère de l'Agriculture, dans le *Journal officiel* du 19 novembre 1900.

sont relativement très rares ; il y a donc un très grand intérêt à faire connaître au public les Amanites toxiques dont le petit nombre facilite l'étude.

Ce ne sont d'ailleurs pas les champignons comestibles qu'il importe de connaître ; de même que, pour bien conserver la robustesse et la vigueur de sa vigne, le cultivateur apprend de bonne heure à connaître le mildew et l'oïdium, sans s'arrêter aux nombreux parasites inoffensifs, de même que le médecin cherche surtout à caractériser les microbes pathogènes en laissant aux hommes de laboratoire le soin d'étendre leurs connaissances sur les microbes indifférents ou même bienfaisants, de même l'amateur de *cryptogames* qui veut conserver la santé et ne pas s'exposer à de fatales méprises devra se borner à connaître les seuls champignons vénéneux. C'est seulement lorsqu'il connaîtra parfaitement les mauvais qu'il pourra connaître et, sans arrière-pensée, bien apprécier les bons.

Dr Labesse.

LES

MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

(suite)

Lundy 20 octobre. On attend trois mille hommes au premier jour, tous les billets sont tout prêts.

Mardi 21 octobre. Les chouans au nombre de cent, avant d'aller à la Meignane, avoient été à Pruillé[1] et là avoient tué le maire et l'agent national. Ils ont aussi surpris et tué un poste de neuf patriotes. Aujourd'hui ils se sont portés à la Roche et y ont tué un gendarme, frère de la tourière du Calvaire, qui étoit très patriote.

Mercredy 22 octobre. Tous les massacres de la part des chouans ont jetté la consternation parmi les patriotes qui étoient en place dans les campagnes. Ils se sont tous ou cachés ou retirés à la ville.

Peu s'en est fallu qu'ils ayent pris Mr Dubignon, maire de la Meignane; il venoit de sortir lorsqu'ils ont entré chez lui.

[1] M. Port ne parle pas à l'article Pruillé de ces nouveaux assassinats.

Jeudy 23 octobre. Nous avons oublié à dire que mardy dernier 21, jour de la décade, on célébra une grande feste où tous les habitans furent invités pour les victoires remportées sur les puissances alliées. Il y avoit des femmes habillées en blanc qui chantoient dans les rues. On porta en triomphe le portrait de l'impie J.-J. Rousseau. Après avoir parcouru toute la ville, ils furent à Saint-Maurice où le représentant du peuple Besac (Bezard), le général Canclaux et plusieurs autres, qui avoient assisté à la cérémonie impie, firent un discours en louant le patriotisme des habitans, les maux qu'ils avoient soufferts et qu'ils souffroient encore avec tant de courage, et leur promettoient sous peu la destruction des brigands et des chouans.

Pendant ce temps-là les brigands, du costé de Chavagne, mettoient en déroutte les habitants patriotes des Ponts-Cé qui s'étoient réunis à ceux de Brissac pour les chasser d'où ils étoient. Plusieurs de ces habitans y ont péri.

Vendredy 24 octobre. On parle beaucoup que les brigands et les chouans se disposent à venir à Angers. Coquereau, le chef des chouans, qui se tient du costé de Châteauneuf, a écrit au Département que, si on faisoit du mal à sa femme, il s'en vengeroit sur toutes les femmes patriotes du pays qu'il habite. On dit même qu'il a écrit que, si on ne mettoit pas sa femme en liberté, ainsi que toutes celles de Marigné, il s'en vengeroit sur toutes les femmes de la ville. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on a pour son épouse tous les égards possibles et qu'elle ne manque de rien.

On fait l'éloge du représentant du peuple, on dit qu'il a beaucoup d'humanité. Tous les jours il en fait sortir des prisons. On dit même qu'il a donné la liberté à un chef des brigands qui étoit en prison au Château, et qu'il l'a envoyé pour leur promettre leur amnistie, s'ils vouloient se rendre. Mais ils n'oublient pas ce qu'on leur avoit promis.

Samedy 25 octobre. La disette du pain commence à se faire ressentir. Les patriotes ne croyent pas avoir du bled pour

plus de deux mois. Déjà tous les habitans sont obligés d'aller déclarer la quantité de bled qu'ils ont achepté pour leur provision. On s'attend bien que c'est pour le prendre quand ils en auront besoin.

Il est enfin arrivé aujourd'hui 100 hommes des trois mille qu'on attendoit. On dit que c'est l'avant-garde.

On assure pour le certain que les patriotes sont maîtres de toute la Flandre autrichienne et d'une partie de la Hollande, que les puissances alliées ont été forcées de passer le Rhin. D'autres assurent que les patriotes ont perdu 50.000 hommes près Luxembourg par des mines qu'on avoit préparées et que leurs trouppes sont bloquées dans la Flandre.

Dimanche 26 octobre. Les patriotes commencent à espérer. Il vient d'arriver aujourd'hui un bataillon d'infanterie composé de 800 hommes.

Lundi 27 octobre. Deux bataillons, un d'infanterie et l'autre de cavalerie, viennent d'arriver aussi aujourd'hui ; ils formoient en tout 1.600 hommes. Ceux arrivés d'hier ont parti aujourd'hui pour aller sur le chemin de Nantes.

On parle qu'on va former deux camps, un à la roche d'Érigné, près les Ponts-Cé, et un autre à Saint-Georges-sur-Loire. On a fait de grands préparatifs à Érigné, il y a une trentaine de pièces de canon placées.

Mardy 28 octobre. Deux autres bataillons d'infanterie, formant environ 1.500 hommes, sont arrivés aujourd'hui. Plusieurs de ceux arrivés hier, tant de l'infanterie que de la cavalerie, sont partis ce matin, partie pour les Ponts-Cé et les autres pour Saint-Georges ou contre les chouans.

Quatre hussards des insurgés sont venus aux Ponts-Cé. Ils ont dîné avec plusieurs officiers patriotes sans être reconnus. Il a été beaucoup question des desseins qu'avoient les patriotes de fondre sur la Vendée et d'en avoir la fin. A la fin du dîner, les insurgés se sont retirés. Une femme a prévenu les patriotes que la maison où ils avoient mangé

étoit aristocrate, et qu'ils (les insurgés) y descendoient ; que ces quatre avec lesquels ils avoient mangé étoient des espions. Aussitôt quatre cents ont été envoyés pour courir après eux, mais ils avoient disparu.

Mercredy 29 octobre. On parle beaucoup d'obliger tous les habitans de la campagne à évacuer leur pays, pour les forcer de se réunir aux patriotes. Les chouans, de leur costé, attendent les semences à finir pour empêcher tous les fermiers de rien conduire à la ville. Ils ont déjà coupé les tirans des charrues dans bien des endroits et sont dans le dessein de faire la même chose partout.

Il est encore arrivé aujourd'hui deux bataillons d'infanterie formant environ 1.600 hommes. Aujourd'hui on a fait partir des troupes pour différents endroits.

On croit que les insurgés viendront attaquer Angers entre la Toussaint et la Saint-Martin.

Jeudy 30 octobre. On parle d'envoyer des détachements dans les campagnes, pour en tirer tout le bled qui y est, dans la crainte qu'il ne tombe entre les mains des chouans.

Charette, qu'on avoit dit mort, a arrêté un convoi considérable conduit par 300 habitans de Nantes aux patriotes. A l'exception de 18 qui ont rendu les armes, tous les autres ont péri dans le combat qui s'est donné. D'autres disent que ce sont les Anglois qui les ont arrêtés près Paimbœuf.

On commence à rougir de tous les massacres qui sont faits icy. On arrête tous ceux qui étoient à la tête. On accuse vivement Girard Retureau d'en avoir fait massacrer plusieurs ; il a été dénoncé au Club avec plusieurs autres.

On a fait des reproches à Mr Maireau, mon ancien ami, de ne m'avoir pas arrêté tandis que j'étois dans ma paroisse. Il a répondu que le moment n'étoit pas venu, qu'il y avoit encore alors des brigands en ville, et qu'il eût été en danger.

Il est encore arrivé aujourd'hui un bataillon de 800 hommes d'infanterie.

Vendredy 31 octobre. De trois cents hommes de cavalerie qu'on avoit envoyés contre les chouans, quarante-deux seulement se sont échappés en abandonnant leurs chevaux ; les autres ont été tués ou blessés. Ce combat s'est donné entre Segré et le Lourroux ; tous les prisonniers d'Angers qui ont été conduits à Chartres sont enfin sortis ; plusieurs ont eu la liberté de s'en retourner chez eux, les autres ont la ville seulement pour prison. Un des prisonniers a fait le tableau des horreurs que les Angevins leur ont fait souffrir. Ce récit a tellement révolté les habitans de Chartres qu'ils vouloient sur le champ aller forcer les prisons pour leur rendre la liberté. Sur ce qu'on représenta qu'il étoit trop tard pour aller les faire sortir et qu'ils pourroient croire qu'on voudroit les massacrer, ainsi qu'on avoit fait plusieurs fois (il étoit minuit), on a attendu jusqu'au lendemain et, de grand matin, on a forcé les prisons et donné la liberté à tout le monde, en recommandant cependant aux détenus de ne point sortir de la ville, et qu'on auroit pour eux toutes les attentions.

De 1500 hommes qui avoient été conduits d'Angers aux Ponts-Cé, des Ponts-Cé à Doué et de Doué à Chartres, il n'en reste plus que 43 ; tous les autres ont été massacrés ou péri de misère. Il y avoit un nombre à peu près semblable de femmes de toute qualité. Le nombre de celles qui ont échappé est à peu près le même.

Les prisonniers qui avoient été conduits à Amboise sont aussi sortis pour la pluspart. Ils ne se plaignent que des cruautés qu'ils ont éprouvées à Angers et sur la route. Du reste, ils étoient assez bien à Amboise, excepté quand Francastel passa par là pour faire ses visites, après en avoir fait massacrer des milliers dans les prisons qui s'étoient trouvées sur son passage.

C'est aujourd'hui la décade. Il n'y a point eu de folie extraordinaire.

On continnue de faire sortir beaucoup de femmes des Carmélites et du Calvaire.

NOVEMBRE

Samedy 1er novembre (11 brumaire an III). La nouvelle de la déroute que les chouans ont donnée aux bleus, où ils ont perdu bien du monde, se confirme.

Les insurgés, de leur costé, en ont aussi donné une du costé de Coron et de Vezin. On dit qu'ils sont entrés à Thouars et qu'après avoir eu l'avantage ils ont été repoussés par les bleus.

Charette, de son costé, remporte des victoires considérables sur les patriotes. Il a fait des prises énormes depuis quinze jours sur les patriotes. Son armée est toujours en bon ordre.

On dit que c'est lui qui a fait guillotiner, ce printems dernier, les quatorze membres du Comité révolutionnaire qui avoient eu la cruauté de faire noyer et fusiller des milliers d'innocents. Il est entré à Nantes se disant le représentant du peuple, avec des plumaches de patriotes, ainsi que 50 hommes qui l'accompagnoient, a été visiter tous les corps administratifs et toutes les prisons; il visita aussi les registres et se plaignit qu'on avoit fait noyer sans décrets, ordonna qu'on fît le procès aux 14 membres qui étoient à la tête et s'en retourna ensuitte joindre son armée. Les patriotes n'osent pas en parler.

Il y avoit peu de monde à travailler aujourd'hui. Besac (Bezard), le représentant du peuple, a été aux Incurables et s'est plaint que personne de la maison ne travailloit. Il a menacé les sœurs de son indignation.

Dimanche 2 novembre. Peu ont gardé le dimanche. Dans les campagnes, tous les fidèles ne travaillent point. Il n'y

a qu'en ville où l'impiété est à son comble; on se fait gloire même de paroître travailler.

Lundy 3 novembre. Il est arrivé deux mille fusils pour les patriotes; ils sont venus à la bonne heure, car ils étoient sans armes. Il est enjoint à tous les habitans d'aller en chercher, sous peinne d'être regardé comme suspect.

Aujourd'hui, les insurgés ont mis les bleus en déroute du costé de Thouarcé. Il y a eu aussi vendredy un combat considérable à Soulainnes; les insurgés y ont tué neuf patriotes qui y étoient à vendanger dans les vignes des émigrés. Dix-huit femmes ont été conduittes dans les prisons de Doué. On en a amené icy une douzainne.

Il y a trois à quatre semainnes qu'il arriva icy plusieurs charrettes remplies de prêtres non assermentés, qu'on amenoit de la Bretagne et qu'on a conduits à Rochefort-sur-Mer. On les [a] mis au château où on leur a fait éprouver toutes sortes d'horreurs. Ils avoient conservé jusqu'icy leurs chapellets et leur bréviaire; mais les impies d'Angers n'ont pas été si complaisants. Ils s'en sont emparés et les ont fait brûler en vomissant mille blasphèmes, qui font horreur.

Mardy 4 novembre. C'est aujourd'hui que la déroute a eu lieu à Thouarcé et non pas hier. Cela n'empêche pas les bleus de travailler à un camp à Érigné. Les insurgés attendent qu'il soit fini pour aller le visiter.

Mercredy 5 novembre. Les chouans ont coupé les timons à plus de six cents charrettes du costé du Lion d'Angers. Ils se disposent à en faire autant partout pour empêcher d'apporter des provisions à Angers.

Jeudy 6 novembre. Les patriotes annoncent toujours des victoires sur les frontières où on dit qu'ils sont bloqués. On est assuré qu'ils ont perdu près de 50.000 hommes dans une ville qui étoit minée et où on les a laissé entrer.

Vendredy 7 novembre. La bourrée vaut vingt sols la pièce, et on ne peut s'en procurer. Il en est de même du

pain. Les patriotes ne croyent pas avoir du bled pour plus de deux mois, et encore ils manquent de farinne.

Samedy 8 novembre. On a toujours beaucoup de peinne à se procurer du bois et du pain ; les charrois pour aller chercher du bois en campagne sont extraordinairement chers. On craint d'être surpris par les chouans qui se trouvent partout.

Dimanche 9 novembre. Toutes les troupes arrivées en cette ville depuis quinze jours sont de requisition, ou étoient dans d'autres endroits, soit contre les insurgés, soit contre les chouans. On a eu soin de leur recommander de dire qu'ils venoient des frontières, pour faire connoître qu'ils ont là plus de troupes qu'il ne leur en faut. C'est eux-mêmes qui l'ont avoué, étonnés de se voir si peu.

On débitte que les insurgés ont donné une déroutte aux bleus ; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on en a fait partir aujourd'hui pour aller au camp qu'ils ont fait aux Ponts-Cé, et qu'ils doivent faire partir demain le reste.

On fait tous les jours de nouvelles fortifications. On craint toujours les insurgés ainsi que les chouans, quoiqu'on dise qu'on va les détruire.

Il est question encore d'un nouvel amnistie (*sic*) pour les insurgés et les chouans. Les chefs n'y sont pas compris. Mais ni les soldats ni les chefs n'en veulent point.

Lundy 10 novembre, décade. Il n'y a point eu de folie extraordinaire.

Samedy dernier les insurgés se portèrent au nombre de soixante à Saint-Melene, tuèrent toute la municipalité au nombre de vingt-deux et s'en retournèrent. Ils insultent les patriotes dans le camp qu'ils ont formé à Érigné.

Mardy 11 novembre. Plusieurs soldats patriotes ont passé du costé des insurgés. Les officiers républicains ont eu une conférence avec ceux des insurgés. Ils ont parlé d'amnistie, s'ils vouloient poser les armes ; mais ils (les insurgés) n'oublient point les promesses qu'ils (les républi-

cains) leur avoient déjà faites. On dit que Charette fait des progrès considérables du costé de Luçon.

Mercredy 12 novembre. Trois cents hommes du bataillon de la Montagne, reste de huit cents, péris parmi les chouans, ont été priés d'aller contre les insurgés ; aucun n'a voulu aller. Le représentant croyant les gagner a donné à diner au commandant qui lui a répondu que, ses soldats étant volontaires et ayant servi le temps prescrit, on ne devoit point être surpris qu'ils refusassent de partir. Cette réponse n'a pas été bien accueillie. On l'a menacé du château ; le commandant a traité cette menace de témérité en disant : « Vous pouvez nous faire partir, mais pouvez-vous prévoir ce qui peut en résulter ? » On a fini par leur permettre de s'en retourner dans leurs foyers, ce qu'ils désiroient.

Il y avoit près de douze cents chouans à la foire, qui étoient venus déguisés pour voir ce qui s'y passoit ; il y avoit peu de marchands. Les marchandises étoient d'un prix horrible; un écu de trois livres valoit 15 l. en assignats.

Jeudy 13 novembre. Les chouans ont donné une déroute aux patriotes du costé de Segré. Il y a de temps en temps des petits combats au camp d'Érigné.

Vendredy 14 novembre. Deux bataillons sont partis à onze heures pour les Ponts-Cé, au son de la musique. Invités sur la place par le général de crier « vive la République », personne n'a voulu crier. Ils se sont plaints de n'avoir point de souliers.

Samedy 15 novembre. Il étoit parti lundy dernier beaucoup de soldats pour le camp d'Érigné. Tous étoient presque décidés à passer du costé des insurgés; plusieurs en effet sont déjà passés.

Dimanche 16 novembre. Trois charrettes de blessés sont arrivées d'Érigné à l'ambulance ; il paroist qu'il y a eu un combat. On débite aussi que les patriotes ont perdu cinq pièces de canon, mais on ignore dans quel endroit, tant ils sont exats (exacts) à cacher tout ce qui leur est contraire.

Lundy 17 novembre. On ne peut se procurer de pain et de bois. Les provisions sont d'une rareté extrême. Le peuple murmure et menace même ceux qui sont chargés des subsistances ; aussi est-on convenu d'aller chercher chez les particuliers les farines qu'ils peuvent avoir.

Tous les jours passés, on a fait partir pour le camp les soldats qui étoient en ville.

Les chouans, de leur costé, ont tué plusieurs personnes, entre autres le sieur Avril qui avoit achepté la cure des Marais, avec un homme qu'il avoit pris pour le garder[1].

Mardy 18 novembre. On a commencé à aller chercher chez les particuliers les farines qu'ils avoient pour leur usage, en leur promettant de les leur rendre.

Mercredy 19 novembre. Le pain est toujours très rare, malgré les précautions qu'on a prises de s'emparer des farines des particuliers. On dit Charette maître de Paimbœuf et de plusieurs ports de mer ; il fait des progrès considérables dans le canton où est son armée.

Les patriotes ne cessent d'annoncer des victoires sur les frontières, et on débitte qu'ils y sont bloqués.

Jeudy 20 novembre, décade (30 brumaire an III). Il n'y a point eu aujourd'hui de folie extraordinaire, on est trop occuppé de la guerre des brigands.

Il paroist une amnistie pour tous ceux qui voudront rendre les armes, excepté pour les chefs. On leur donne un certain temps, lequel passé, on fondra sur eux et on ne fera de grâce à personne. Les insurgés les attendent de pied ferme, ils paroissent même se réjouir de leur arrivée. Les patriotes, tout confiants qu'ils paroissent, ne laissent pas d'avoir peur. Ils se voyent au moment de manquer de subsistances et sur le point de soutenir un siège. On fait tous les jours de nouvelles fortifications à la ville.

[1] René-Guy Avril, maire de Saint-Jean-des-Marais, assassiné le 18 novembre 1794 à l'ancienne cure de cette paroisse qu'il avait achetée et où il habitait.

Vendredy 21 novembre. Tous les jours on fait partir des hommes et des subsistances pour le camp d'Érigné, qu'on se dispose à porter à Beaulieu pour de là entrer dans la Vendée. Les troupes qui étoient à Brissac, conjointement avec les patriotes des paroisses voisines, ont été jusqu'à Gonnord pour donner du secours aux patriotes qui doivent camper à Beaulieu.

Samedy 22 novembre. La générale a battu aux Ponts-Cé. La pièce de trente-six, située à Érigné, qui devoit être le signal aux brigands de se rendre ou de combattre, a parti. Les patriotes à l'instant ont transporté leur camp à Beaulieu. A chaque instant on s'attend à attendre (*sic*) la nouvelle d'un combat sanglant.

Dimanche 23 novembre. On commence à se procurer plus aisément du pain chez les boulangers, eu égard aux farines qu'on a prises aux particuliers, mais il n'y a pas de possibilité de se procurer du bois. On parle d'aller dans les maisons et d'en prendre à ceux qui ont fait leur provision. On prend aussi le vin en barrique pour se procurer du bled des ports qui ne veulent point des assignats.

Toutes les étoffes sont requises pour la Nation ; la chandelle, tout est d'un prix exorbitant.

Lundy 24 novembre. Le représentant du peuple Besac (Bezard), dont on dit du bien, a fait sortir toutes les femmes de Saint-Florent qui étoient au Calvaire et aux Carmélites. Mais elles sont très embarrassées où se retirer, la ville étant pleine de réfugiés des campagnes.

La supérieure des Incurables avec Mlle Petit, qui ont été exportées à Lorient, ont la liberté de s'en revenir[1]. Plusieurs religieuses et sœurs qui avoient fait le serment se sont rétractées, entre autres une religieuse de la Visitation, la

[1] Perrine Ciret, supérieure des Incurables, déportée à Lorient avec deux de ses religieuses, Mathurine Ciret, sa sœur, et Marie Petit de la Pichonnière.

sœur René, tourière des Carmélites, et une sœur de l'Hôtel-Dieu[1].

Il y a eu la semaine dernière beaucoup de bruit à Paris. La salle des Jacobins a été fermée. On ne cesse de demander un roi en place des tyrans qui ont tout détruit en France. On commence à s'appercevoir qu'on a été trompé.

Les femmes de Beaupréau, détenues au Calvaire au nombre de douze, en sont sorties. Elles se sont retirées dans une chambre, rue Boisnet, où des personnes charitables ont soin de leur procurer le nécessaire.

Mardy 25 novembre. Trois prêtres ont été pris, il y a quelques jours, et conduits dans les prisons d'Angers. Un est mort subittement dans les prisons ; on soupçonne qu'il a été empoisonné[2]. On a choisi ce genre de mort pour ne point tant révolter les esprits.

Le camp qui étoit à Érigné a été porté vendredy dernier à Beaulieu. Les patriotes se sont emparés de Rochefort et de Denée évacués. Ils ont publié leur amnistie. On a répondu qu'on étoit prest à poser les armes, si on vouloit placer Louis 17 sur le thrône et rétablir la religion.

Il s'est livré un combat dimanche dernier ; les patriotes y ont perdu près de deux cents hommes ; dix-sept charrettes remplies de blessés ont été amenées hier à l'ambulance.

Mercredy 26 novembre. Il y a eu de temps en temps des escarmouches entre les patriotes et les insurgés, dans lesquelles les patriotes perdent beaucoup de monde.

Jeudy 27 novembre. Le pain, le bois, la chandelle et toutes les autres provisions nécessaires à la vie deviennent tous les jours très rares. Les habitans ne peuvent s'en pro-

[1] Sur vingt-neuf sœurs de l'Hôtel-Dieu, deux avaient été fusillées au Champ des Martyrs et dix-neuf condamnées à la déportation et conduites à Lorient. Il en était donc resté huit qui avaient prêté le serment.

Le 1er mars 1794, M. Gruget annonce la rétractation de cinq autres sœurs de l'Hôtel-Dieu. V. plus loin.

[2] M. Trimoreau.

curer. On a mis aussi le vin en busse en réquisition. On s'en empare pour se procurer du bled des pays où il y en a, et qui ne consentent à en donner que pour du vin.

Vendredy 28 novembre. Les patriotes ont amené au Calvaire plusieurs femmes qu'ils ont trouvées dans les paroisses de Soulainne et de Mozé. Il y en avoit de celles qui y avoient déjà été. On les soupçonnoit d'avoir des liaisons avec les insurgés. Ceux-cy ont été ces jours derniers à Soulainne où ils ont tué plusieurs patriotes.

Samedy 29 novembre. Les patriotes annoncent toujours de grandes victoires sur les frontières. On débitte cependant qu'il n'en est rien. On les croit même bloqués par les puissances étrangères.

Aujourd'hui, sur les trois heures, on a fusillé un volontaire sur le champ de Mars; on lui reprochoit qu'étant de garde il avoit communiqué le mot d'ordre aux insurgés et qu'il étoit cause que plusieurs patriotes avoient péri. On a commandé des habitans pour tirer dessus. Il paroist qu'ils avoient horreur de cela. On en juge parce qu'il a été tiré sur lui plus de dix coups de fusil avant de le faire périr.

Dimanche 30 novembre. Aujourd'hui, jour de décade, il n'y a point eu de nouvelle folie. On s'occuppe toujours de l'amnistie. Ni les chouans ni les insurgés ne veulent en entendre parler. Aujourd'hui même les insurgés se sont portés sur les patriotes qui étoient à Rochefort. Ils en ont tué un grand nombre. Plusieurs sont péris dans la Loire qu'ils ont essayé de passer pour se sauver. Les insurgés, il y a huit jours, avoient entré dans l'isle de Chalonne où ils avoient aussi tué bien des patriotes. Les chouans, de leur costé, tuent tous les jours des patriotes. L'armée de Coquereau s'est portée dans le bourg de Bierné où étoit curé Mr Philippeau. Ils ont tué dix-sept membres de la municipalité. Il y en a eu un qui a sauvé sa vie en payant 17.000 livres.

DÉCEMBRE

Lundy 1er décembre. On parle que les patriotes ont été obligés de quitter et d'abandonner Beaulieu pour se reployer à Érigné où ils étoient auparavant; les insurgés, de leur costé, se fortifient au pont Barré, qu'ils ont couppé pour éviter d'être surpris par les patriotes.

Ceux-cy s'étoient portés à Rochefort et aux environs pour faire leur vendange. Les insurgés sont venus les y trouver et tous ont pris la fuitte à leur approche, abandonnant tous les effets qu'ils avoient portés avec eux.

Mardy 2 décembre. Les patriotes font toujours faire de nouvelles fortifications aux portes de la ville; ils craignent l'arrivée des insurgés et des chouans.

Mercredy 3 décembre. Une cinquantaine de patriotes, avec la cocarde blanche, ont été trouver un fermier de Mr de Scépeaux[1] et lui ont dit qu'ils venoient de sa part chercher ses effets qui étoient chez lui, pour les conduire à Saint-Georges où il étoit actuellement. Celui-cy les ayant crus leur a montré l'endroit où ils étoient cachés. Aussitôt ils les ont chargés dans sa charrette et l'ont forcé de les amener au Château d'Angers où il y est avec sa femme. Il y avoit beaucoup de linge.

Jeudy 4 décembre. Mr Trimoreau est un des trois prêtres qui ont été conduits dans les prisons. C'est lui qui y est décédé; c'étoit un excellent et saint prêtre[2]. Il avoit été maître de latin à la psallette de Saint-Maurice; fait prêtre,

[1] Marie-Paul-Alexandre-César, vicomte de Scépeaux, né à Angers le 19 septembre 1768, ancien officier de cavalerie. Après avoir fait partie de l'armée vendéenne, il avait organisé la chouannerie sur la rive droite de la Loire avec ses amis de Meaulne et Turpin et avait son quartier général au château de Bourmont.

[2] M. Jean Trimoreau, né aux Touches (Loire-Inférieure), desservant de la Bruffière, près Montaigu, arrêté sur la Lande du Moulin Blanc, entre Challain et Le Tremblay. Dans un interrogatoire du 1er brumaire an III-22 octobre 1794, il dit être âgé de 56 ans et avoir suivi les Vendéens jusqu'à Candé.

il fut nommé vicaire et partout s'est comporté comme un saint ecclésiastique[1].

Mlle Baillif, sœur des Incurables, avoit prêté le serment. Elle vient de se rétracter avec cinq autres de différentes communautés. Elle a donné à sa rétractation toute la publicité possible; elle s'est même présentée chez le sieur Mame pour la faire mettre dans les *Affiches*; mais il s'y est refusé. Voyant qu'elle cherchoit à rendre sa rétractation publique, craignant qu'elle n'en entraîne d'autres avec elle, comme il y avoit lieu de l'espérer, les patriotes l'ont fait mettre dans les prisons. Ils lui ont dit qu'il falloit qu'elle eût perdu la tête pour se rétracter. « Non, Messieurs, leur a-t-elle dit, je ne l'ai point perdue en me rétractant, mais il falloit que je l'eusse perdue quand je l'ai prêté. Au reste faites de moi ce qu'il vous plaira, je suis soumise à tout, à la mort même, s'il le faut. Je n'ai jamais été plus tranquille et plus contente qu'actuellement[2]. »

Vendredy 5 décembre. Cent vingt cavaliers ont passé avec leurs chevaux, armes et bagages, avec les insurgés, du costé du pont Barré. Une barque canonnière du costé d'Ingrande a passé aussi tout entière de leur costé. Il y avoit plusieurs canons et obusiers avec des munitions. Les patriotes regrettent beaucoup cette perte et les hommes qui ont passé. Ils étoient, dit-on, environ trente hommes.

Samedy 6 décembre. On continnue de faire sortir bien des femmes du Calvaire et des Carmélites. Mesdames Le Beau et de Lancreau sont sorties du Calvaire[3]. Madame leur mère,

[1] M. Gruget fait ici une confusion. C'est M. Joseph-Nicolas-François Trimoreau, vicaire de Faye, qui avait été maître de latin à la psallette de Saint-Maurice. Celui-ci ne périt pas pendant la Révolution. Il fut curé de Noëllet après le Concordat, servit comme aumônier sous de Bonchamps et d'Autichamp, également sous de Scépeaux et le colonel Cte François d'Avoyne, à partir de 1795.

[2] Perrine Bailly, âgée de 27 ans, née à Doué, sœur hospitalière des Incurables, interrogée aux Pénitentes le 19 germinal. Elle dit être seulement pensionnaire dans cette maison et par conséquent non assujettie au serment. Elle consentit cependant à le prêter le 3 floréal, pour éviter la déportation.

[3] Mesdames de Lancreau et Le Bault furent mises en liberté, par

qui étoit à Amboise, est venue aussi les joindre. Plusieurs dames nobles sont égallement sorties.

Dimanche 7 décembre. Il y a eu un combat entre les insurgés et les patriotes; ceux-cy y ont perdu encore bien du monde. De 13 blessés qui ont été amenés à l'ambulance, cinq sont morts le lendemain.

Hier samedy au soir on a guillotiné deux personnes dans le champ de Mars. On débitte que ce sont ceux qui ont tué, il y a deux ans, Mr Chevreuil chez lui à Touarcé. D'autres disent que ce sont des insurgés. Mais qu'ils (les patriotes) disent que ce sont des assassins et des voleurs pour ne point révolter les insurgés à qui ils promettent l'amnistie s'ils veulent se rendre, cela pourroit bien être[1].

(A suivre.)

ordre du représentant du peuple Bézard, le 26 frimaire an III-16 décembre 1794.

[1] Nous n'avons pas trouvé de traces de ce jugement dans les Archives du Tribunal criminel de département.

L'ORDRE DE LA CROIX[1]

Tous les Angevins, au courant de l'histoire locale, ont entendu parler de l'*Ordre du Croissant*, fondé le 11 août 1448 par le Roi René. Mais l'*Ordre de la Croix*,... qui le connaît? assurément personne.

M. Morainvillé vient de nous en apprendre l'existence dans le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Il donne dans cette savante Revue l'analyse et quelques extraits d'un Inventaire du mobilier de Louis Ier, duc d'Anjou, dernièrement acquis par la Bibliothèque Nationale et ajoute n'avoir trouvé nulle part ailleurs mention de *cet ordre*. C'était sans doute plutôt une confrérie qu'une réunion de chevaliers. M. le chanoine Barrau parle, dans sa *Notice sur la Vraie-Croix de Baugé*, d'une confrérie, érigée dans la chapelle du château par Louis Ier en l'honneur de la Vraie-Croix de la Boissière ; je suis persuadé que c'est là tout simplement l'*Ordre de la Croix*. Cependant, il y a tout profit à publier les extraits suivants, afin de mettre en éveil les fins limiers de l'archéologie. Qui sait s'ils ne parviendront pas à découvrir, dans quelque manuscrit inexploré encore, les statuts de l'*Ordre de la Croix*, le nom de ses membres et les particularités qui pouvaient s'y attacher?

Voici trois extraits de l'Inventaire en question et deux passages du testament de Louis Ier, relatifs à l'abbaye de la Boissière et concernant indirectement l'*Ordre* dont je viens de faire connaître l'existence.

Le duc d'Anjou (car il semble dicter lui-même l'Inventaire de son mobilier) après avoir longuement décrit les trois premiers étages d'un magnifique tabernacle d'or, destiné à l'exposition du saint sacrement, ajoute : « *Dessous le pinacle* (couronnement pyramidal) *et au milieu de la quarte quarrée* (4e étage) *est la* Croix-

[1] *Semaine religieuse d'Angers*, du 10 novembre 1901.

DOUBLE, *semblable en façon et couleur à la Vraie-Croix, dont nous avons* ENCOMMENCIÉ ET PRINS L'ORDRE. *Et la dite Croix tiennent deux angles* (anges) *à genoux, chacun à deux mains et au-dedans est le dit pinacle émaillé de* VERT. »

« ... *Sur les pommeaux de la grans chaieres, appelée faudesteuil* (trône d'apparat) *sont tout enlevés deux assez grans aigles d'argent doré et à leurs becs tiennent deux cheiennes* (chaînes) *auxquelles pendent deux éscuçons esmaillés d'un cousté à nos armes à une seule fleur de lis et de l'autre à notre* ORDRE DE LA CROIX. »

..... *Un bacinet d'acier... à une* CROIX DE NOTRE ORDRE.

Aucun doute, après la lecture de ces passages, sur l'existence d'UN ORDRE DE LA CROIX, fondé par Louis Ier. Quant à la *façon* et à la *couleur* de la Vraie-Croix, auxquelles il est fait allusion, nous les trouvons sur la tapisserie de l'Apocalypse, commandée par le même prince de 1377 à 1379 pour la décoration de la chapelle du château. On voit, à la partie supérieure, des anges qui tiennent des bannières, les unes aux armes d'Anjou, les autres de SINOPLE, *à la croix* DOUBLE *de* SABLE, *entourée d'un filet d'or*. Cette CROIX DOUBLE est assurément l'image de celle de l'abbaye de la Boissière, déposée dans la chapelle du château de 1357 à 1388 et de 1399 à 1456. Si Louis Ier faisait remettre scrupuleusement aux religieux de la Boissière les aumônes déposées sur l'autel par les pèlerins venant y vénérer la vraie Croix, il espérait néanmoins enrichir à tout jamais la capitale de l'Anjou de cette insigne relique : « *Nous transporterons*, écrit-il dans son testament du 26 septembre 1383, *en la cité d'Angiers l'abbaye de la Boyssière en l'ostel qui fu du sire de Craon et aux religieux d'icelle abbaye acheterons vignes, autres terres gaignables et autres rentes soufflsans pour leur vivre et ferons unir la chappelle de nostre chastel d'Angers avec les rentes d'icelle et seront célébrées les messes en la dite chappelle selon la fondation et sera fondée ycelle abbaye en l'onneur de sainte-Croix et sera appelée* ABBAYE DE SAINTE CROIX D'ANGIERS. »

Les religieux de la Boissière seraient devenus, en quelque sorte, les chapelains du château d'Angers. Ce beau projet fut-il de leur goût ? Il est permis d'en douter : toujours est-il qu'il ne se réalisa pas.

Dans une autre partie de son testament, le pieux duc fonde « *en l'église de l'abbaye de la Boyssière une chapelle de cent livres de*

rente pour y avoir chacun jour deux messes et chacun an deux anniversaires solempnez, lendemain de SAINTE CROIX EN MAY *et de* SAINTE CROIX EN SEPTEMBRE, *pour nous et nostre dicte compaigne la royne* ».

Le choix du jour des anniversaires montre combien il était dévot à la Vraie-Croix. Le testament porte au-dessus de la signature de Louis Ier une *croix double* tracée de sa main. Au cours du XVe siècle, nous la retrouvons à la clef de voûte principale de la chapelle du château (au-dessus de l'autel où reposait la Croix de la Boissière), — pendue au col des aigles servant de supports aux armes du Roi René, — sur un gros, frappé par ce prince, — sur le drap mortuaire et la chapelle ardente de ses obsèques, — dans l'écrin de Jeanne de Laval, — sur les monnaies de René II, duc de Lorraine, avec l'inscription *Salve Crux preciosa* ou encore *Adiuva nos Deus salutaris noster*, — sur les clochers de la Cathédrale et de la Baumette, enfin un peu partout. C'est la CROIX D'ANJOU, *croix à double traverse*, image de la Vraie-Croix de la Boissière, conservée aujourd'hui aux Incurables de Baugé.

Elle a reçu tout dernièrement, pendant le Congrès Eucharistique, les hommages non plus des *Chevaliers de l'Ordre de la Croix*, fondé par Louis Ier, mais de pieux catholiques et de milliers d'enfants du XXe siècle... Pour nous, elle sera toujours par excellence la CROIX D'ANJOU.

L. DE FARCY.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Septembre 1901

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 756^{mm},82 ; minimum le 23, à 1 h. 30 du matin, 744^{mm},71 ; maximum le 27, à 10 h. du matin, 768^{mm},47.

Moyennes thermométriques : des minima, 12°,17 ; des minima (sans abri), 11°,68 ; des minima (sur le sol), 10°,85 ; des maxima, 22°,14 ; des maxima (sans abri), 25°,62 ; des maxima (sur le sol), 34°,47 ; d'une eau de source, 15°,14 ; du mois, 17°,97.

Minimum le 15, 7°,5 ; minimum (sans abri) le 15, 7°,0 ; minimum (sur le sol) le 15, 5°,5 ; maximum le 8, 30°,3 ; maximum (sans abri) le 1er, 35°,2 ; maximum (sur le sol) le 1er, 45°,1.

Humidité relative, 72. Pluie, 45^{mm},8 en 11 jours appréciable au pluviomètre, et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 108^{mm},40.

Nébulosité moyenne, 6,7. Nombre de jours de soleil, 28; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 140 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 5 jours du N-E ; 3 jours de l'E ; 3 jours du S-E ; 5 jours du S ; 6 jours du S-W ; 2 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5^{m},6. Plus grande vitesse du vent le 17, à 2 h. du soir, 22^{m},0 par seconde.

Rosée les 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 22, 24, 27, 28, 30 ; brouillards les 10, 13, 16, 25, 29 ; brouillards sur terre les

9, 25; halos solaires les 7, 11, 16; éclairs le 3, au S-W, à 7 h. du soir; le 14, au N-E à 6 h. 37 du soir; le 20, à l'W à 8 h. du soir; le 21, au NN-E à 1 h. du matin; orage fort le 3, du S au N-E de 2 h. 10 à 7 h. du matin; le 9, du S-W au N-E de 9 h. 14 à 9 h. 37 du matin; le 9, à l'W de 10 h. à 12 h. 28 du soir; le 9, du S-W au N-E de 2 h. 17 à 2 h. 52 du soir; le 23, au S de 1 h. 7 à 1 h. 42 du soir.

Octobre 1901

Moyenne barométrique : 758^{mm},50; minimum le 18, à 5 h. du soir, 747^{mm},50; maximum le 27, à 11 h. du soir, 769^{mm},52.

Moyennes thermométriques : des minima, 8°,09; des minima (sans abri), 7°,77; des minima (sur le sol), 6°,73; des maxima, 15°,51; des maxima (sans abri), 17°,49; des maxima (sur le sol), 21°,71; d'une eau de source, 12°,71; du mois, 11°,83.

Minimum le 21, 2°,9; minimum (sans abri) le 21, 1°,9; minimum (sur le sol) le 28, 0°,7; maximum le 1er, 22°,6; maximum (sans abri) le 3, 23°,5; maximum (sur le sol) le 10, 32°,0.

Humidité relative, 81. Pluie, 44^{mm},0 en 16 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 67^{mm},40.

Nébulosité moyenne, 6,9. Nombre de jours de soleil, 28; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 109 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N; 7 jours du N-E; 4 jours de l'E; 2 jours du S-E; 3 jours du S; 3 jours du S-W; 6 jours de l'W; 4 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5^{m},1. Plus grande vitesse du vent le 6, à 1 h. 45 du soir, 24^{m}0 par seconde.

Gelées blanches les 14, 21, 28; rosée les 1er, 2, 3, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 27, 28, 29, 30; brouillards épais les 3, 4, 15, 16, 20, 21, 23 à 7 h. du matin; halos solaires les 12, 30; très beau halo solaire le 30 à 4 h. 15 du soir avec colonne lumineuse; halo lunaire très vif le 23 à 7 h. du soir.

A. Cheux.

CHRONIQUE

Du 4 au 8 septembre, s'est tenu, à Angers, le XIIIe Congrès Eucharistique international. Il avait été préparé et devait être dirigé par Mgr Doutreloux, évêque de Liège, qui a été enlevé par une mort foudroyante, moins d'un mois avant l'ouverture du Congrès.

Les travaux de cette assemblée étaient divisés en quatre Sections : 1° Enseignement eucharistique et histoire, président : M. Grellier, vicaire général;

2° Culte eucharistique, président : Mgr Pessard, vicaire général;

3° L'Eucharistie et les œuvres sociales, président : M. Baudriller, vicaire général ;

4° Art et Archéologie religieuse, président : M. L. de Farcy.

Il y avait en outre des réunions spéciales pour les Dames, présidées par Mgr Pasquier, recteur de l'Université, des réunions sacerdotales, présidées par M. Letourneau, curé de Saint-Sulpice, enfin des réunions de la Jeunesse Catholique, qui obtinrent grand succès.

Le centre de ce Congrès était à l'Université Catholique. On avait pensé d'abord que les réunions des différentes Sections pourraient se faire dans la grande salle des Conférences qui contient 500 places; mais, dès le premier jour, le nombre des Congressites fut tel qu'il devint nécessaire d'émigrer sous la tente dressée derrière le Palais académique et préparée pour recevoir, aux Assemblées générales du soir, environ 1,500 auditeurs. Dressée par M. Desbois-Richard et décorée avec goût par M. de Farcy, cette tente satisfaisait très agréablement le regard. Parmi les orateurs qu'on y entendit avec le plus de plaisir, citons le R. P. Lemius, le R. P. Tesnière, M. de la Guillonnière, M. Jean Lerolle, M. l'amiral de Cuverville.

La ville d'Angers fut honorée, en ces jours, de la présence de S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims ; de Sa Béatitude Mgr Abi-Mourad, archevêque de Damiette ; de S. G. Mgr Renou, archevêque de Tours ; de S. G. Mgr Kersuzan, évêque du Cap-Haïtien ; de S. G. Mgr O'Callaghan, évêque de Cork (Irlande) ; de S. G. Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié ;

de S. G. Mgr Pelgé, évêque de Poitiers ; de S. G. Mgr Rouard, évêque de Nantes ; de S. G. Mgr de Bonfils, évêque du Mans ; des Révérendissimes Pères Abbés de Ligugé et de Bellefontaine, et de divers prélats : Mgr de Couëtus, du diocèse de Nantes ; Mgr de Durfort, du diocèse du Mans ; Mgr Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse ; Mgr Skarzynski, du diocèse de Varsovie. On citait encore, parmi les congressistes notables, M. Moore, député irlandais ; M. le comte de Maillé et M. Bodinier, sénateurs de Maine-et-Loire ; M. Jules Baron, député ; M. le chanoine Didio, vice-recteur de l'Université catholique de Lille, etc., etc.

Outre les réunions à l'Université, il y avait chaque jour, matin et soir, des cérémonies dans les églises, avec prédications : à la cathédrale, le mercredi soir, pour l'ouverture du Congrès, par S. G. Mgr Rumeau, évêque d'Angers ; le jeudi soir, à Saint-Joseph, par le P. Bruno, capucin ; le vendredi, à Saint-Laud, par le P. Clérissac, dominicain ; à la Trinité, par le P. Bouvier, jésuite. Les chants étaient exécutés par la *Scola* du Séminaire d'Angers, qui a mérité tous les éloges.

Le Congrès s'est terminé à Angers, le dimanche 8 septembre, par une magnifique procession. Les étrangers admiraient le parcours incomparable qu'offre notre ville pour ces manifestations. Parti de la cathédrale, le cortège suivit les rues Chaperonnière, Chaussée-Saint-Pierre, la place du Ralliement et gagna par la rue d'Alsace les grands boulevards dont les bienfaisants ombrages rappelaient à tous qu'on se trouvait dans le « jardin de la France ». Le reposoir était dressé au haut de la place Marguerite d'Anjou. On estime à 100.000 personnes la foule qui s'y pressait au moment de la bénédiction. De mémoire d'Angevin, on n'a vu fête religieuse se développant dans plus beau cadre. Il semblait que le passé et le présent se fussent réunis dans un même sentiment : les antiques tours du château et un pan des vieilles murailles se dressaient de chaque côté du reposoir, majestueux vestiges des siècles écoulés, et, devant leur masse immobile, s'agitaient les hommes qui vivent et en qui vivent toujours les croyances des ancêtres.

Le lendemain, les congressistes accomplissaient le pèlerinage des Ulmes, paroisse célèbre par le miracle eucharistique dont elle fut favorisée au XVIIe siècle, sous l'épiscopat du fameux évêque Arnaud.

***

Au sujet de la Loire navigable, le Conseil municipal d'Angers vient d'adopter les conclusions suivantes de la Commission chargée d'étudier cette affaire :

« Le Conseil, affirmant de nouveau les inappréciables avantages qui résulteraient de la régularisation du cours de la Loire et de sa navigabilité ;

« Vote pour les travaux d'essai, entre Nantes et l'embouchure de la Maine, un crédit annuel de 3.000 fr. pendant 30 ans, à la condition que la Ville et la Chambre de Commerce de Nantes, la Ville et la Chambre de Commerce de Saumur votent, de leur côté, dans le même but et pour la même période trentenaire, les crédits annuels ci-après : La ville de Nantes, 5.000 fr. ; la Chambre de Commerce de Nantes, 3.000 fr. ; la ville de Saumur, 1.000 fr. ; la Chambre de Commerce de Saumur, 500 fr., et à la condition, en outre, que la différence entre les 12.500 fr. ainsi assurés annuellement et celle de 14.500 fr. soit garantie par des souscriptions d'un certain nombre de villes de moindre importance et par la garantie collective de souscripteurs nantais bénévoles ;

« Emet enfin le vœu que les pourparlers engagés avec M. le Ministre des Travaux publics aboutissent à bref délai à une combinaison permettant aux Villes et Chambres de Commerce ci-dessus désignées de s'exonérer aussitôt que possible de leurs engagements trentenaires et même d'être remboursées des avances qu'elles feront en vertu dudit engagement. »

La Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, de son côté, avait formulé le vœu qui suit :

« La Chambre de Commerce du département de Maine-et-Loire,

« Considérant qu'il est incontestable et incontesté que, si le cours de la Loire peut être régularisé et rendu praticable et facile aux bateaux pour le transport des marchandises, ce résultat non seulement favoriserait dans la plus large mesure le commerce et l'industrie, mais serait une source de richesses et de progrès pour tous les départements traversés par le fleuve, ainsi que pour toutes les villes situées sur l'une et l'autre de ses rives, et sur celles de ses affluents ;

« Considérant que M. le Ministre des Travaux publics a récemment soumis à la Commission du budget de la Chambre des Députés un programme de grands travaux, comprenant ceux à faire pour assurer la navigabilité de la Loire ;

« Emet le vœu :

« 1° Que le Parlement approuve sans retard le projet qui lui est soumis ;

« 2° Que les premiers essais soient exécutés le plus vite possible, afin de pouvoir utiliser la subvention de l'Etat. »

Le Conseil général de Maine-et-Loire, en août 1899, avait voté en principe, sous certaines réserves, la participation du département aux dépenses de cette œuvre importante.

Pourquoi donc tant de tapage, puisque tout le monde est d'accord ?

Le Conseil général de Maine-et-Loire, en présence de l'opposition énergique manifestée par les riverains de notre beau fleuve, n'a pas cru devoir adopter l'essai proposé entre La Pointe et Chalonnes. D'un autre côté, ni la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, ni le Conseil municipal d'Angers ne spécifient qu'ils désirent que l'essai soit fait à un point ou un autre.

Eh bien, puisque c'est le choix de l'endroit où doit avoir lieu l'essai qui divise, faisons-le autre part. Cela ne souffre aucune difficulté. Dire que l'essai ne peut être tenté qu'entre la Pointe et Chalonnes, cela pourrait inciter à croire que là seulement la Loire peut être navigable. Ce n'est évidemment pas ce que les Ingénieurs ont voulu démontrer.

Puisque les riverains, dans la Loire-Inférieure, ne semblent pas avoir les mêmes craintes que ceux de Maine et-Loire, pourquoi ne pas choisir chez eux le champ d'expérience ? Pourquoi, par exemple, ne pas se rallier à l'idée émise par M. Delahaye, le président de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, à la dernière réunion de cette compagnie, de faire l'essai vers Nantes :

« Lorsqu'on veut, dit-il, déboucher un canal obstrué, par où commence-t-on ?

« Par celle de ses extrémités vers laquelle l'eau devra s'écouler.

« Or, la Loire, ensablée, peut être comparée à un canal obstrué.

« Mais à Nantes elle devient navigable.

« Si les ensablements redoutés se produisent, même après l'exécution des travaux d'essais, les dragues, dont disposent nos voisins, dragues qu'on ne pourrait utiliser actuellement, entre la Pointe et Chalonnes, avec le même succès, y remédieront.

« Si ces ensablements ne se produisent pas, tout kilomètre désensablé sera définitivement navigable, et la preuve ressortira évidente, immédiate, de l'utilité de poursuivre ces travaux.

« Le choix du point le plus difficile, adopté de préférence par les Ponts-et-Chaussées, comme champ d'expérience, précisément parce qu'il offre de plus nombreuses difficultés,

peut ruiner à tout jamais, s'il y a échec, les espérances des partisans de la Loire navigable.

« N'oublions pas, Messieurs, que les ingénieurs ont été trop loyaux et trop prudents pour promettre le succès.

« Sans vouloir, en aucune façon, discuter les plans des ingénieurs, ni se prétendre plus compétent que ces hommes savants, habiles et expérimentés, il est permis, à la lumière du simple bon sens, d'examiner en quel lieu l'expérience doit être tentée.

« J'estime que c'est indubitablement là où elle offre le plus de chances d'être concluante et présente le moins d'inconvénients.

« On finira bien par arriver à Chalonnes et à la Pointe, à ces endroits réputés les plus difficiles.

« Mais, lorsqu'on y arrivera, le fleuve ne sera plus obstrué en aval et l'eau trouvera son écoulement facilité vers Nantes.

L'essai étant fait en Loire-Inférieure, les riverains de Maine-et-Loire seraient délivrés des craintes qu'ils ont éprouvées relativement au premier projet; le Conseil général, n'ayant plus à tenir compte de leur opposition, voterait les crédits demandés, et la question de la Loire navigable serait résolue au mieux des désirs et des intérêts de tous.

Ou la Loire sera rendue navigable par l'Etat seul, et cela devrait être, puisque ce fleuve sera devenu une route nationale, ou elle le sera par lui avec l'appoint des départements.

Toute combinaison financière enlèverait au projet sa grandeur, son caractère national. Puis, les fonds engagés dans l'affaire devraient rapporter aux prêteurs des intérêts; ces intérêts ne pourraient être payés que par l'établissement de droits divers (encore des impôts !), droits de péage entre autres, qui, comme l'a fort justement dit M. de la Noue, ne sont plus de notre époque, et auraient l'inconvénient d'augmenter le prix des transports par eau.

Or, si l'on demande que la Loire navigable, c'est exclusivement pour avoir des transports à bon marché !

***

M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire, et M. Bouhier, maire d'Angers, sont allés, le 21 octobre, à la chapelle des Hospices, pour se rendre compte de l'état des travaux de restauration des peintures, que la *Revue d'Anjou* avait été la première à réclamer et qu'elle se réjouit de voir mener à bonne fin par des artistes comme MM. Dauban et Guifard.

Le préfet et le maire se sont montrés très satisfaits des travaux exécutés.

***

Dédié aux épigraphistes :

Au coin d'une route, dans un faubourg de Beaufort, parmi les blocs de clôture, se trouve une grande pierre brisée de silex rosé, non piqué, mesurant 0m75 de hauteur sur 0m40 de largeur.

On y lit ces caractères en grandes capitales romaines :

A. D. L
.. D. P

Que signifie cette inscription, ou plutôt ce fragment d'inscription?

***

Dans la séance du Conseil municipal d'Angers, du 17 octobre dernier, M. le Maire a rappelé que M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, lui avait promis, ainsi qu'au préfet, de faire don à la ville d'Angers d'une statue pour décorer l'une des places publiques de la ville. Cette statue vient d'être envoyée. Elle représente un *Chasseur d'ours*, par Dagonnet.

Le directeur des Beaux-Arts a également confié en dépôt, au Musée d'Angers, les œuvres d'Art suivantes : *Les Titans*, bouclier bronze par Salmson, *Le Soir en Lorraine*, tableau de O. Royer, *La Roche qui pleure*, statue marbre, par A. Lemaire.

Depuis longtemps, l'Etat ne *donne* rien aux églises et aux musées ; il « prête », il « confie » ; il se réserve le droit, dont il use rarement d'ailleurs, de retirer les objets d'art achetés par lui et qui, sous les régimes précédents, devenaient la propriété des villes ou des fabriques.

***

Le legs du Dr Guignard, 500 fr. à chacun des deux orphelinats d'Angers, est ensuite accepté, ainsi que le legs Trinchot (100.000 fr.).

Voici le texte du testament de M. Trinchot :

« Si je viens à décéder célibataire, veuf ou marié, sans « enfants, je constitue : 1° la commune d'Angers, lieu de ma « naissance, ma légataire, d'une somme de 100.000 fr., pour « qu'elle consacre les revenus de ce capital à l'instruction « laïque à tous les degrés, même les arts ou professionnels, « au profit des enfants des deux sexes méritants et natifs de « préférence du quartier de la Doutre.

« Je demande aux administrateurs de la commune « d'Angers, qui se trouveraient en fonctions, lors de mon

« décès, de bien vouloir veiller à ce que ma sépulture soit « faite dans le caveau de famille qui existe au cimetière de « l'Ouest, et de se charger de l'entretien de ce tombeau. »

M. Trinchot a légué en outre une somme de 10.000 fr. à chacune des deux communes de Bouchemaine et Beaucouzé, où il était propriétaire.

***

Que sont devenus les manuscrits et les papiers de Chevreul? Ils ont été déposés à la Bibliothèque Nationale, a-t-on dit ! C'est une erreur. Le Muséum en a hérité.

L'*Éclair* du 7 octobre rapporte qu'à la mort de ce savant la famille fit deux parts de ce qui constituait sa très belle bibliothèque. La première se composait des livres et des manuscrits; la seconde des lettres privées restées entre les mains du petit-fils.

En même temps que les livres, cinq ou dix mille, on apportait à la Bibliothèque du Muséum une quantité relativement considérable de manuscrits.

« J'en ai opéré le triage et le classement, nous dit le bibliothécaire, M. Deniker, avec un soin méticuleux. Je vous avoue qu'il ne s'y trouve rien qui puisse avoir un intérêt au point de vue général. Chevreul, qui professait ici la chimie, fixait des notes pour son cours : mementos de laboratoires, absolument inutilisables, hiéroglyphes même pour d'autres chimistes.

« Souvent ce sont de simples signes qui n'avaient de sens que pour leur auteur et dont l'observation restera toujours mystérieuse. En percerait-on le mystère que ce serait, au reste, sans grand profit : on découvrirait tout simplement qu'elles n'étaient que la matière de leçons qui nous sont bien connues.

« Il y a d'autres manuscrits plus compréhensibles. Ce sont ceux de ses ouvrages ou de ses communications à l'Académie. Il n'en est point ou peu d'inédits, ce qui leur ôte toute importance. Et, d'ailleurs, la science sans cesse évolue, et l'on risquerait, à consulter ces matériaux, de ne rencontrer que bien des théories désuètes qui étaient, en leur nouveauté, fortes et originales. Cela n'empêche point d'attacher un prix véritable à ces chères paperasses que je n'ai point classées sans émotion. Elles disent la genèse d'idées fécondes qui ont donné leurs fruits. Il y a notamment — à peu près indéchiffrables, même pour les initiés — telles notes techniques en vue des teintures des laines aux Gobelins, qui rappellent avec quelle sollicitude éclairée Chevreul traita cette branche du savoir... »

***

Mme Hélène David d'Angers, fille de l'illustre statuaire, veuve en premier mariage du Dr Gubler, et en deuxièmes noces de M. l'ingénieur Leferme, décédé l'an dernier, vient d'envoyer au Musée et à la Bibliothèque d'Angers, des œuvres, des souvenirs, des écrits de notre éminent compatriote. Citons notamment :

Au Musée :

Un portrait de V. Lareveillère, ancien député (peinture de Bodinier.)

Un dessin encadré de David d'Angers, tête d'étude non signée de 1815.

Un petit dessin encadré de David « Vénus sortant des Ondes », signé.

Deux cartes-photographies, portraits de David, 1847-1855.

Sept albums de dessins de David, croquis, esquisses, calques.

Vingt-sept petits dessins détachés de David et deux de son premier maître, J.-J. Delusse, esquisses.

Un album de 20 feuilles, gouaches indoues.

Treize feuillles détachées de gouaches indoues, vieilles et précieuses.

Cinq médailles bronze : de David, Rouget de l'Isle, David Purry, deux des martyrs de Galicie, Martyrs d'Italie.

Quatre médailles en composition dure : Lamartine, A. Carel, deux têtes de femmes.

Une médaille en matière dure incrustée sur une boîte en écaille, portrait d'Emilie David, sa mère.

Un moule en soufre de la médaille d'Italie.

Trois miniatures : portrait de son père, de sa mère non terminé et une tête d'enfant, copie d'après Raphaël.

Une médaille d'or, prix d'honneur de Cambrai 1838.

Une médaille d'argent, pour la statue de Corneille.

Une bague donnée par les Polonais à l'occasion d'une cérémonie.

Trois croix de la Légion d'honneur, une de Grèce.

L'écharpe de maire du XIe arrondissement de Paris, 1848.

L'écharpe de représentant du peuple, 1848.

Deux petites décorations de boutonnières.

Une cocarde de garde-national 1830.

Son passeport d'exil à Bruxelles.

Une boîte contenant des ébauchoirs, plumes d'oie, canif, etc.

Un portrait de David, miniature de Pomérac, 1840.

Une lithographie de Déveria, 1848.

Quatre médailles bronze : d'Ervin de Stembach, architecte de la cathédrale de Strasbourg, de la naissance du duc de Bordeaux, de la Révolution et d'un cercle angevin.

Six miniatures encadrées : portrait de Corneille, une actrice, une jeune femme, portraits d'hommes de la Révolution, inconnus.

Trois miniatures non encadrées : Lapérouse, un magistrat, un inconnu.
Noyeau, gravé par Déveria.
Un portrait de sa sœur.
Un éventail Louis XVI, à Mme Lareveillière-Lépeaux.
Deux cocardes et rubans de la Révolution.
Un petit cadre contenant des fleurs recueillies sur la tombe de J.-J. Rousseau, par Mme Lareveillière-Lépeaux.
Trois cachets : deux de la Révolution et un en argent Louis XV.
Un portefeuille, dit de mariage, brodé en paille.
Une Vierge en prière, aquarelle ancienne encadrée.
Une sculpture très ancienne en ivoire, la Vierge et le Christ, avec deux petits volets.
Un médaillon en cornaline, portrait de Marat.
Une boîte porcelaine de Saxe, peinte sur toutes les faces, représentant les guerres d'Allemagne sous Louis XV.

A la Bibliothèque d'Angers :

1° Lettres adressées à David-d'Angers par de nombreux personnages, classées par ordre alphabétique dans 357 enveloppes :
2° Lettres de Lareveillère-Lépeaux, son arrière grand-père:
3° Lettres adressées à MM. Gubler et P. Leferme ;
4° Quelques lettres en brouillons de David-d'Angers et deux notices écrites par lui, sur la vie de son père et sur un événement de sa propre vie, à Rome, en 1815 ;
5° Des écrits de David-d'Angers dans des almanachs populaires ;
6° La traduction, écrite par Mme David-d'Angers, de deux publications anglaises sur son mari ;
7° Quatre petits carnets de poche, écrits au crayon par David-d'Angers ;
8° Un très curieux livre, très bien relié et intact, contenant une réunion de chansons choisies par Mme Jenny Lareveillère-Lépeaux, pour son fils Ossian, toutes écrites à la plume et dessinées de même.
Il a été donné connaissance de ces dons au Conseil municipal d'Angers.

A propos des carnets de David-d'Angers, donnés à la Bibliothèque municipale par Mme Leterme, annonçons que M. Henry Jouin possède 52 de ces carnets, qu'il veut bien destiner aussi à la ville d'Angers.

***

Le 8 septembre une grande fête a eu lieu à Saint-Florent-le-Vieil, pour la remise d'un drapeau à la 1425e section des Vétérans des armées de terre et de mer. Cette section, comptant déjà 100 membres, a été constituée par le maire,

M. Gazeau, qui a fait ce jour-là une très belle allocution sur le Drapeau, symbole de la Patrie,

.... Cette terre sacrée entre toutes les terres,
Faite du sang des fils et des larmes des mères !

Le Conseil général d'administration des Vétérans a offert, en cette circonstance, une médaille et un diplôme d'honneur à M. le Maire de Saint-Florent et à M. Émile Pouplard.

Une messe solennelle a été célébrée ensuite par le curé, M. Bretaudeau, à l'intention des soldats morts pour la Patrie; le cortège s'est dirigé vers le cimetière.

Un déjeuner a eu lieu où des toasts acclamés ont été portés au drapeau, à l'armée, « école du respect et de l'honneur », au colonel Arnous-Rivière, par M. Gazeau, M. de la Bourdonnaye, député, M. Michelon, représentant de la section d'Angers.

***

Le 15 septembre, c'est la ville de Chemillé qui a remis un drapeau aux 146 membres de l'Union patriotique des combattants de 1870-71, par les mains de M. le comte de Maillé, sénateur, l'ancien commandant des Mobilisés de Maine-et-Loire, président d'honneur.

A la messe qui a suivi, le curé, M. Fillaudeau, ancien combattant, infirmier pendant la guerre, et M. l'abbé Chaplain, aumônier de 1870-71, ont prononcé chacun une religieuse et patriotique allocution.

Pendant le déjeûner, M. de Maillé a porté un toast vibrant à l'armée « qui a mérité, non seulement la confiance de notre propre pays, mais le respect et la considération des étrangers » ; puis M. Augereau-Nomballais, de Cholet, M. Guérineau, de Chemillé, M. Alfred Pineau, ont fait de nouveau acclamer la Patrie, l'Armée et le comte de Maillé.

***

Le 29 septembre, fête à peu près semblable à Jallais, pour la Section des Vétérans, qui, à peu près formée, compte déjà plus de cent membres.

A 9 h. 1/2, sur la place de la Mairie, devant une foule énorme, la section est rassemblée pour la remise du drapeau; la fanfare de Jallais est à sa tête. A droite de la grille se trouve une délégation de la section de Trémentines avec son président et son drapeau ; à gauche se groupent les délégués de Chaudron, faisant face à la section de Jallais, formée en deux pelotons : au centre, son président, M. Eugène de Boissac, dont le

dévouement est si apprécié et si connu ; le vice-président M, Georges Fiévé, et tout le Conseil. Bientôt arrivent les invités. C'est d'abord M. Jules Baron, député de Cholet, chargé de faire la remise du drapeau, au nom de M. de la Bourdonnaye, qui ne pourra arriver que plus tard ; M. le duc de Blacas, conseiller général, le capitaine Villarem, délégué par M. le colonel du 77e, M. Pellaumail, etc.

Après la bénédiction du drapeau, à l'église, ornée d'oriflammes, où M. le Curé de Jallais a exalté le drapeau signe de l'honneur, de la fidélité, du devoir et du sacrifice, un banquet a eu lieu sous les vieilles halles. Des toasts ont été portés par MM. de Boissac, de la Bourdonnaye, et Georges Fiévé, ancien maire de Jallais, qui a fait applaudir une poésie sur le drapeau, dont le *Journal de Maine-et-Loire* a cité la dernière strophe :

Et toi, bel étendard, qu'à nos mains on confie
Salut ! — Reste avec nous, toi qu'on vient de bénir
Parle-nous bien souvent d'honneur et de patrie,
Des gloires du passé, de celles à venir !
Si jamais en ces temps où partout se déchaîne
Le souffle impie du mal, inspiré par la haine,
On venait insulter à tes plis triomphants,
Comme des fils vengeurs qui défendent leur mère,
Amis, serrons-nous tous autour de la bannière...,
Malheur à qui voudrait approcher de nos rangs !

***

A la mairie des Rosiers, le 19 octobre dernier, a été placée, en grande cérémonie, une plaque commémorative en l'honneur du lieutenant Menou, glorieusement tué au Dahomey.

La plaque commémorative, due à la Société nationale du Souvenir Français, se trouve exposée dans le vestibule d'honneur, au milieu des trophées et des fleurs. Elle est en bronze et porte l'inscription suivante :

Honneur Patrie
A la mémoire de
Elie-Godefroy Menou
Lieutenant d'infanterie de marine
Né aux Rosiers, le 14 septembre 1866
Mort à l'ennemi, le 4 novembre 1892
Au combat de Kana (Dahomey)
Honneur Patrie
A nous le souvenir, à lui l'immortalité !
(Société nationale du Souvenir Français.)

Au service religieux qui a été célébré à l'église, M. l'abbé Gillet l'auteur de la *Vie de Mgr Angebault*, et que les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* connaissent comme l'un des prêtres les plus distingués du diocèse, a prononcé une éloquente et émouvante allocution.

A la mairie et au banquet qui suivit l'inauguration, des discours ont été prononcés par MM. le maire des Rosiers, le Dr Bontemps, Mayaud, de la Guillonnière, de Grandmaison, député.

Mlle Lise Coquillon (qui habite les Rosiers) a fait lire une pièce de circonstance, où, après avoir retracé les débuts si pleins de promesses du jeune Menou, ses travaux, ses espérances, elle s'écrie :

Tant de rêves d'espoir, d'intrépides efforts,
Tout cela disparut au sinistre coup d'aile
Du trépas apporté par la balle cruelle !

Disparut, ai-je dit ! non, car c'est ce jour-là,
Qu'au contraire, pour toi la gloire se leva !
Et sur le livre d'or des guerriers qu'on vénère
Elle inscrivit ton nom en brisant ta carrière !

Car le soldat qui tombe en servant son pays
De son sang répandu doit recevoir le prix !
Cet ineffable prix qui lui rend la mort belle
Le vivace Laurier et la Palme immortelle !

Cueillez-les donc ici ! cueillez-les dans ce jour
Officiers et soldats que confond notre amour
Quel que soit le climat où votre corps repose
Tous, prenez votre part de cet Apothéose ;
Oui, cueillez ces lauriers que l'immortalité
Offre à ceux qu'elle lègue à la postérité !
Et sur le sol natal où votre âme contemple
Ceux qui vous ont aimés, que votre noble exemple
Survive dans les cœurs !... que votre souvenir
Aux générations du lointain avenir
Prêche le dévouement, l'honneur et la vaillance
Qu'en vous vient aujourd'hui de couronner la France !

***

Nos compatriotes :

Notre compatriote, M. Fossey, a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séances du 30 octobre et du 8 novembre), un savant travail sur la question Sumérienne.

On sait que les assyriologues sont divisés sur la question de savoir si les monuments cunéiformes, dits bilingues, sont réellements écrits en deux langues, le sumérien et l'assyrien, ou s'ils sont seulement rédigés en assyrien suivant deux

systèmes différents d'écriture. Après avoir passé en revue les arguments présentés de part et d'autre, M. Fossey montre que l'existence d'une phonétique sumérienne peut seule établir la réalité d'une langue sumérienne ; il expose les lois de l'harmonie vocalique qui régissent les variations du préfixe de l'oppotatif sumérien, et conclut, en conséquence, à l'existence d'une langue sumérienne.

M. Fossey, dont la famille habite notre ville, est un ancien élève du Lycée d'Angers, de l'Ecole normale supérieure et de l'École française d'Athènes.

***

M. Boyer, chef de notre musique municipale, vient de remporter, au concours de composition musicale ouvert par l'Association des Jurés orphéoniques, à Paris, le second prix à l'unanimité, avec une brillante *Ouverture de Concert.*

***

M. de Saint-Pern (Bertrand-Maurice), capitaine de frégate, 32 ans de service dont 24 ans à la mer, est nommé officier de la Légion d'honneur.

***

Est nommé officier de l'instruction publique, M. Descottes Édouard, président de l'Association des Sociétés de gymnastique et de tir de l'Ouest.

***

Par décret ministériel, M. le docteur H. Brin vient d'être nommé professeur titulaire de pathologie chirurgicale à l'École de Médecine d'Angers.

A la fin du dernier Congrès de chirurgie urinaire, tenu récemment à Paris, ses collègues l'avaient élu secrétaire.

***

A l'occasion de la rentrée de la Cour et des tribunaux, qui a eu lieu le 16 octobre à Angers, sous la présidence de M. Thibierge, premier président, c'est M. l'avocat général Bergé qui a prononcé le discours d'usage. Il avait pris pour sujet *le Notariat*, son histoire et ses transformations depuis la Constituante. Il a fait aussi, selon la tradition, *l'éloge funèbre de M. le conseiller Cochard.*

***

Nous ne pouvons pas — et nous en sommes fiers et heureux — parler de toutes les manifestations qui ont eu lieu sur divers points de la France, et dans la presse de Paris et des départements, en l'honneur de notre brave compatriote, l'enseigne de vaisseau Paul-Henry, dont la mort si chrétienne et si héroïque a été saluée par tous les hommes de cœur. Le *Petit Journal* du 22 octobre a fait, de cet adolescent déjà « illustre », un nouvel éloge, motivé à l'occasion d'une cérémonie touchante qui eut lieu au cimetière de Plougrescant, en Bretagne. Sous le titre : l'*Ame du Héros*, le barde breton, Théodore Botrel, a écrit pour la circonstance des strophes tout empreintes du souffle patriotique :

. . . . . .
On nous avait dit : « Tout se meurt : la Gloire,
L'Idéal, la Foi, l'antique Fierté !... »
Soudain, tu surgis au seuil de l'Histoire,
Trois palmes en main : Martyre, Victoire,
Immortalité !

Et, dès lors, narguant la Désespérance,
Au lieu d'entonner un noir « Libera »,
Nous nous écrions avec assurance :
« Tant que des Henry surgiront en France,
La France vivra ! »

Le monument inauguré le 28 septembre à Plougrescant (Côtes-du-Nord) a été élevé à notre compatriote par ses camarades de promotion et les officiers du d'*Entrecasteaux* : c'est une colonne de granit sur laquelle a été sculptée une croix traversée d'une palme rehaussée d'une ancre. Sur le socle on lit l'inscription ci-dessous :

« *A la mémoire de l'enseigne de vaisseau Paul Henry, du* « *d'*Entrecasteaux, *né à Angers le 11 novembre 1876, tué* « *glorieusement à la défense de la cathédrale du Peï-Tang* « (*Chine*), *le 30 juillet 1900.* »

***

M. Audfray continue sa galerie des illustrations angevines en nous donnant le portrait de l'enseigne de vaisseau Paul Henry, tué en défendant le Peïtang. Cette œuvre, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, est destinée à l'Externat Saint-Maurille d'Angers, auquel revient, après la famille, l'honneur d'avoir développé dans ce cœur l'amour de Dieu et celui de la Patrie.

Par une exécution sobre et un dessin impeccable, bien

conforme aux traditions de l'atelier Paul Flandrin, l'artiste s'attache à rendre le grand caractère de son modèle, son attitude ferme et énergique et cet œil clair et limpide réflétant l'âme du héros.

***

Dans la séance du 17 octobre, M. le Maire d'Angers a communiqué au Conseil municipal une lettre de félicitations du Ministre de l'Instruction publique au bibliothécaire de la Ville, M. Joubin, qui s'est, dit-il, acquitté de ses fonctions avec intelligence et dévoûment. En récompense de ses services, le Ministre a fait don à M. Joubin d'un exemplaire du poème immortel : *L'Enfer*, du Dante.

***

Mlle Marguerite Giraud, la fille de notre compatriote le baryton Giraud, qui fut directeur du Théâtre d'Angers et de scènes plus importantes, vient de remporter, à l'Opéra-Comique, à Paris, un magnifique succès dans la *Vie de Bohême*, où elle débutait.

« L'opéra-Comique, dit le *Figaro*, a fait une excellente reprise de la *Vie de Bohême ;* l'attrait principal résidait dans le début de Mlle Marguerite Giraud. La jeune débutante qui possède une excellente voix, d'un timbre très agréable, a su faire preuve de grandes qualités dans le rôle de *Mimi*, qu'elle a joué avec beaucoup de sentiment et d'expression ; nul doute que son talent ne s'affermisse davantage aux autres représentations. »

***

La Société d'horticulture a ouvert le 8 octobre, à 10 heures, les portes de son exposition annuelle, place de Lorraine. L'aménagement, dit le *Journal de Maine et Loire*, dû aux soins de l'excellent architecte-paysagiste qu'est M. Léon Aubert, ne laisse rien à désirer, et sous les superbes tentes dressées par M. Desbois-Richard le coup d'œil est vraiment féerique. Partout de superbes plantes vertes, des fleurs exquises, des fruits merveilleux, disposés avec un art et un goût parfaits.

Citons, parmi les exposants, M. Verrier-Cachet, Mme Verrier-Cachet surtout, car c'est à elle que revient l'honneur dans la circonstance, M. Fargeton, M. Chedane-Guinoiseau, M. Foc-

quereau-Lenfant, M. Béchet, M. Charles Détriché, M. Thomas. M. Flon, Lepage, Minier, du château du Grip, etc., etc.

A noter aussi de jolis panneaux en simili-Gobelins, dus à un artiste de talent, M. Lemanceau.

Après les opérations du jury, qui se composait de M. Constant Lemoine, président, assisté de MM. Charles Détriché, Béchet, Focquereau-Lenfant et Gelineau, les membres de la Société se sont réunis, en un banquet au restaurant Jahan.

***

Bouquinerie angevine :

La librairie Paul Cheronnet à Paris, met en vente, entre autres livres angevins, les plaquettes suivantes, dont le titre peut intéresser nos lecteurs :

Articles des statuts et ordonnances que les Maistres Potiers d'Estain de la ville d'Angers requerent leur estre octroyés par S. M., pour exercer de leur Mestier tant dans la dite ville d'Angers, que dans toute la Province d'Anjou. *S. l.*, 1677, pièce in-4, de 20 pp., br. 3 fr.

Mémoire pour les Maire et échevins de la ville d'Angers contre la communauté des marchands bouchers de la même ville. *Paris, s. d.* (vers 1785.) Pièce in-4, br. 1 fr. 50.

Déclaration du Roy portant augmentation de deux Consuls dans la jurisdiction consulaire d'Angers. *Angers*, 1744. *Réglement* fait en la jurisdiction consulaire de la ville d'Angers en l'année 1674. *Angers*, 1674, Ens. 2 pièces in-4, br. 2 fr.

***

1er Concert populaire :

Le Cirque-Théâtre ayant bénéficié du legs Hérault, nos édiles ont voulu, sans doute, rendre hommage à l'esprit d'économie du généreux donateur dont les mânes auraient pu tressaillir d'indignation à la vue d'un édifice gracieux et propret. Ils ont planté au milieu de l'ancien cirque, construit en briques de couleurs, une petite maison bourgeoise, bien simple, en pierres blanches, à laquelle il ne manque que les contrevents verts rêvés par J.-J. Rousseau et qui, par sa blancheur même, fait ressortir la malpropreté du vieil édifice. L'aménagement intérieur a été un peu modifié, mais les embellissements qu'a subis la salle ne sont point tels qu'ils aient pu un instant détourner l'attention des nombreux auditeurs venus pour applaudir notre vaillant orchestre. Heureusement que ce ne sont pas toujours dans de jolis pots que se trouvent les bons onguents.

En effet, le premier concert, donné le 27 octobre, a été de tous points remarquable. Nous avons retrouvé là M. Brahy et la plupart des musiciens de l'orchestre que nous avons applaudis l'année dernière. Ceux qui manquent à l'appel ont été remplacés de telle sorte qu'on ne puisse constater leur absence. Nous sommes assurés d'une saison musicale au moins aussi brillante que celle qui a pris fin au printemps. La *Symphonie pastorale* est bien l'œuvre la plus populaire de Beethoven. Aussi ne saurions-nous trop applaudir au choix qu'on en a fait pour entrer en matière. M. Brahy et l'orchestre en ont fait ressortir toutes les finesses, toute la grâce, aussi bien que la grandeur et la majesté de l'*Ouverture de Benvenuto Cellini* de Berlioz, aussi bien que les trésors d'harmonie accumulés dans la *sélection* qui nous a été donnée des *Maîtres Chanteurs* de Wagner.

M. Léon Moreau, un jeune compositeur de talent, a dirigé son poème symphonique *sur la mer lointaine*, « page d'une inspiration délicate, dit M. de Romain dans *Angers-Artiste*, poétique et soutenue, bâtie sur deux thèmes dont l'un se présente en souffle de tempête pour reparaître à la fin, chanté par les violons, altos et violoncelles, dans le calme reposant des éléments apaisés, et dont l'autre, exposé d'abord par le cor anglais, reflète délicieusement le charme mélancolique de certains chants bretons ». L'œuvre de M. Moreau, quoique devant forcément souffrir du voisinage de la symphonie de Beethoven et de l'ouverture de Berlioz, a obtenu un franc succès.

Grand succès aussi pour M. Durand, le brillant harpiste de l'orchestre, qui a soulevé les bravos unanimes par une exécution brillante d'un solo de Parisch-Alvars sur des motifs de *Sémiramis* et celle d'un morceau de sa composition que, rappelé, il a bien voulu nous faire entendre.

2e Concert populaire :

D'abord la belle *Symphonie pathétique* de Tschaikowski, dont nous avons surtout admiré l'*andante*, l'*allegro con grazia* et *l'allegro molto vivace*. A noter surtout les passages confiés au quatuor et à la clarinette solo, M. Fichet. Il nous semble que l'*adagio lamentoso* aurait gagné à être joué, par instants, sur un mouvement un peu plus rapide, les lamentations étant habituellement accompagnées d'accès de colère et de révolte contre le malheur.

Le Carnaval à Paris, de Svendsen, plein de couleur et d'originalité, a été enlevé avec beaucoup d'entrain et avec une grande intelligence des effets.

La *Marche du Synode d'Henri VIII*, de Saint-Saëns, n'a pas donné le résultat que nous en attendions. Cela ne proviendrait-il pas de ce qu'elle a été jouée dans un mouvement peut-être un peu trop rapide?

M. Mambriny a produit une excellente impression dans le concerto de Bach, pour deux violons, qu'il a exécuté avec M. Lagarde : belle sonorité, jeu expressif et sans recherche. Nous aurons grand plaisir à l'entendre seul. Quant à son partenaire, nous l'avons retrouvé avec toutes les qualités que nous lui connaissions.

Mme Mayrand, une chanteuse de beaucoup de talent, nous a fait constater, dans l'air de *Proserpine*, de Paesiello, et celui de la *Gioconda*, de Ponchielli, la sûreté de sa méthode, la beauté et l'étendue de sa voix. Elle a obtenu un grand et mérité succès.

M. Brahy nous excusera de ne pas le féliciter à nouveau. Nous ne saurions comment lui exprimer l'admiration que nous éprouvons pour sa science musicale et la sûreté de sa direction, toujours impeccable.

***

Nécrologie :

M. Léon Cosnier qui est mort le 18 septembre, à Angers, dans sa 90e année était une des physionomies les plus connues, et d'ailleurs, les plus estimées de la ville d'Angers. Ce grand et robuste vieillard a, jusqu'à son dernier soupir, donné des preuves de dévouement aux pauvres et des témoignages de son goût pour les lettres et l'histoire angevine.

Longtemps chef de cette vieille imprimerie de la Chaussée Saint-Pierre, il avait été tout naturellement en rapports avec ceux qui écrivent, impriment ou lisent, il avait pris lui-même goût à tout ce qui constitue la vie intellectuelle en province. On le voyait, parmi les plus assidus, aux réunions littéraires et aux séances académiques. Il employait cependant la meilleure part de sa vie aux œuvres de zèle et de charité, que nul ne pratiquait mieux et que personne ne pouvait faire mieux connaître qu'il ne l'a fait dans ses deux volumes, *La Charité à Angers* (Angers, Lachèse et Cie, 1890, in 8°).

Pendant de longues années, il a rempli les fonctions d'administrateur des Hospices d'Angers. Il fut, en 1852, le fondateur

de la *Revue de l'Anjou* et écrivit la préface du tome Ier de cette importante collection angevine aujourd'hui composée de 85 volumes. « C'est dans la préface anonyme, écrite par M. Cosnier au 1er tome, dit M. Adrien Planchenault dans l'avant-propos qui précède ses *Tables de la Revue de l'Anjou* (1852-1893) qui rendent tant de service aux érudits et aux chercheurs, qu'il faut lire la genèse de celle-ci, comment « le « défaut de ressources locales ou plutôt l'absence de docu- « ments complets et d'un intérêt suivi, où la Revue puisât une « vie particulière et de longue haleine » en avait longtemps suspendu l'exécution, puis un événement se produisant qui devient la cause déterminante, c'est l'acquisition par la Ville du cabinet Grille, riche en notes et en manuscrits angevins inédits, le Conseil général votant une subvention à la Revue fondée aussitôt par MM. Cosnier et Lachèse, et le Conseil municipal autorisant ceux-ci à puiser, dans les manuscrits de la Bibliothèque de la Ville et dans ceux provenant du cabinet Grille les documents dont la publication paraîtrait convenable. »

M. Cosnier était chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. Il était le frère de l'amiral Cosnier.

Nous n'avons pas la liste complète des publications que nous a laissées M. Léon Cosnier ; nous citerons, cependant:

Dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers* :

De l'étude du patois et de l'utilité d'un glossaire (1836).
Clef des œuvres de Rabelais (1837).
La première d'Esther à Saint-Cyr (1865).
Guide de Paris à Nantes, par Le Mans et Angers (1865).
Rapport sur le concours pour l'éloge de David d'Angers (1860).
Réponse au questionnaire de la Commission d'assistance dans les campagnes (1873).
Renaissance de l'Université d'Angers (1872).
Le dépôt de mendicité d'Angers (1873).
De la fondation d'un second hôpital à Angers (1874).
La rue Saint-Laud (1878).
Les sœurs hospitalières. Souvenirs de saint Jean et sainte Marie (1881).
Suppression de la Cour d'appel d'Angers (1882).
Des Notices *sur Pierre-Joseph Bourgeois* (1853).
— *sur sœur Jeanne* (1872).
— *sur Prosper Barbot* (1878).
— *sur Mlle Rosalie Barbot. Souvenirs du vieil Angers* (1880).

Des Notices *sur Jean Sorin, président honoraire de la Société* (1881).
— *sur M. de Lens* (1883).
— *sur Léon Boré et ses deux premiers amis* (1883).
— *sur une famille chrétienne* (1883).
— *sur M. Arnail et M. de Sapinaud du Boishuguet. La place du Pilori* (1886).
— *sur le comte de Falloux à la Société d'agriculture d'Angers* (1886).
Bibliographie sur les Mémoires de Mme de Sapinaud (1888).
— *sur les Mémoires du général Turreau sur la Vendée* (1888).
— *sur les Mémoires de Mme la comtesse de Boutetière* (1885).
Une Idée (1891).
Deux chapitres de la nouvelle édition des sœurs hospitalières (1897).
Notice sur M. Louis Rondeau (1892).
— *sur Eliacin Lachèse, souvenirs de soixante années* (1893).
— *sur Charles Louvet* (1895).

Dans la *Revue de l'Anjou* :
Histoire du prieuré de Lévière lès Angers, depuis l'introduction des religieux de Saint-Maur, 1re série (1853, 2e partie).
La rue de l'Oisellerie, 1re série (1854, 1re partie).
Observations sur une lettre de M. Ossian La Révellière Lépeaux, à l'éditeur de la « Revue de l'Anjou », 1re série (1856, 1re partie).
La mairie d'Angers en 1815, 1re série (1856, 1re partie).

M. Léon Cosnier n'avait pas moins de 85 ans lorsqu'il fit paraître (en collaboration avec M. Eusèbe Pavie), son volume sur *Saint-Joseph d'Angers, l'église, la paroisse.* (Angers, Lachèse et Cie, 1886, in-12 de 361 pages), où il mit, avec ses souvenirs, toute son ardente piété et sa charité envers les pauvres, qui avaient envoyé des religieuses parmi les notabilités et les amis qui accompagnèrent ce vénérable vieillard à sa dernière demeure.

***

M. Arthur des Nouhes est mort subitement le 13 septembre, à Somloire, où il a été inhumé au milieu d'un grand concours d'amis et d'obligés.

Bien que vendéen d'origine (il était né à Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, le 4 octobre 1837), M. des Nouhes appartenait à l'Anjou par son long séjour dans cette province, les services qu'il y a rendus et aussi par les alliances de sa famille, qui compte un gendre de Duplessis-Mornay, et par sa mère, née Bejarry.

Agriculteur distingué, dirigeant, avec activité et intelligence, plusieurs fermes de sa belle terre de Somloire, il contribua puissamment par son exemple à l'emploi dans sa commune des engrais chimiques et des machines agricoles, et introduisit vers 1873 la culture de la vigne dans une région où cette culture était jusque-là inconnue.

Maire de Somloire pendant 22 ans, sa commune dut à son administration, entre autres avantages, la construction d'une fort belle église, d'un presbytère et d'une école de garçons, la création de plusieurs routes et l'amélioration de ses chemins ruraux, sans que sa situation financière eût cessé pour cela d'être prospère.

Conseiller général du canton de Vihiers depuis 1886, il ne tarda pas, à se faire remarquer dans les discussions du Conseil général par la clarté et la précision de ses rapports, par le feu d'une parole convaincue et éloquente, toutes les fois que se trouvèrent en jeu les grandes causes qu'il avait mission de défendre. Ses qualités de sage administrateur et de défenseur ardent de la bonne gestion des finances départementales se manifestèrent très particulièrement dans l'organisation de l'Assistance médicale gratuite, et, à la veille encore de sa mort, dans les discussions relatives à la « Loire navigable ». Il contribua aussi pour une bonne part à l'établissement du chemin de fer départemental de Saumur à Cholet.

Ferme dans ses convictions politiques, il évitait pourtant avec soin de blesser ceux qui ne les partageaient pas complètement et forçait l'estime de ses adversaires eux-mêmes.

Au cimetière, l'éloge funèbre de M. des Nouhes a été prononcé par M. le comte de Maillé, sénateur, par M. de Fougerolle, conseiller d'arrondissement, et par M. Gourrichon, adjoint de Somloire.

« D'une intelligence rare et d'un esprit très cultivé, dit ce dernier, il joignait à ces dons un fonds de bonté inépuisable.

« Il était la Providence des malheureux et le sage conseiller de ceux qui se trouvaient dans la peine.

« Sa demeure était plutôt la maison commune. De Somloire ou d'ailleurs on y venait à toute heure, avec la plus entière confiance, solliciter un service, sinon un bienfait.... »

***

Monsieur le comte Gaspard-Erasme-Edmond de Contades est décédé à Angers, dans sa 78e année. Ses obsèques eurent

lieu le 29 octobre, en l'église Saint-Maurice, au milieu d'un grand concours d'amis et d'obligés.

« M. le comte de Contades, qui vient de mourir, lit-on dans l'*Anjou*, fit ses premières études à Nantes et les termina au Lycée d'Angers, où il remporta de brillants succès. Ses convictions ne lui permettant pas de servir Louis-Philippe, il s'adonna aux sciences, s'occupa spécialement de chimie organique et d'analyse des terrains ; il pressentit par là tout l'avantage que l'on pourrait tirer des engrais chimiques, si en vogue depuis. Contemporain de Rhumkorf, Fromont, Pixi, Mirun, il connut tous ces savants ; il construisit lui-même quelques appareils, entre autres un électro-moteur, genre Froment, qui lui valut la médaille d'argent à l'Exposition d'Angers, en 1858. Depuis, il se tint au courant des progrès de l'électricité ; de concert avec son fils, il construisait, trois ans avant MM. Goulard et Gils, les premiers transformateurs à courants alternatifs, qui sont maintenant répandus dans le monde entier et ont permis de transporter la force produite par la cataracte du Niagara. S'adonnant à la science pour elle-même et non par intérêt, il ne chercha pas à tirer parti de cette invention colossale.

« Dans ses dernières années, il vint au secours des ouvriers, en créant pour eux tout un quartier de logements à bon marché, la chapelle et la salle de théâtre que tous nos Angevins connaissent.

« Il laisse un nom pour la science et un souvenir de bonté compatissante pour tous. »

***

M. Achille Lynen, le musicien, le professeur de violon, si justement estimé des Angevins, vient de mourir à Royan. Par son mariage M. Lynen était devenu notre compatriote. Sa mort est vivement regrettée des nombreux amis qu'il s'était faits dans notre ville par son affabilité et son obligeance.

M. Lynen avait obtenu au Conservatoire de Liège une médaille d'or. Il avait été violon solo du Théâtre d'Angers et des Concerts populaires qui font en lui une perte sérieuse.

A. Z.

Notre chroniqueur rendra compte dans le prochain numéro d'un certain nombre de volumes qui viennent de paraître, tels que la *Monographie de la Cathédrale* de M. L. de Farcy, les *Jetons angevins* de M. A. Planchenault, la *Pratique de la charité* de M. le chanoine Bazin, etc.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Messire Jean Lainé, dernier recteur de Saint-Julien-de-Vouvantes avant le Concordat, *son journal et ses notes*, par l'abbé Saint-Fort-Rondelou. — Vannes, Lafolye, 1901, in-8°.

La notice consacrée par M. Saint-Fort-Rondelou au dernier recteur de Saint-Julien-de-Vouvantes est doublement intéressante. Elle contient sur M. Lainé, originaire de l'Anjou, des renseignements très complets, fruit de longues et patientes recherches. De plus, elle reproduit les notes insérées par celui-ci à la fin des registres de la paroisse, et ce journal constitue un document très précieux pour l'histoire d'une commune rurale, tant avant 1789 que pendant les premières années de la Révolution.

M. Lainé, né à Azé le 17 mai 1741, vicaire à Saint-Macaire en 1777, devint en 1783 recteur de Saint-Julien-de-Vouvantes sur la présentation de l'abbé de Saint-Florent de Saumur. Il dut cesser ses fonctions en 1791 pour refus de serment. Il se retira d'abord à Angers, puis passa en Vendée et semble avoir suivi les royalistes au delà de la Loire jusqu'à la déroute du Mans. Il revint alors se cacher non loin de sa paroisse, sur les confins du Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, rentrant dans son église quand les événements le permettaient, d'abord en 1795, puis en 1797. Mais il fut arrêté à la suite du coup d'Etat du 18 fructidor et déporté à Cayenne. A son retour, en 1801, il reparut à Saint-Julien-de-Vouvantes, puis se retira auprès de son frère, curé de Champigné, alla desservir en 1804 Saint-Loup du Dorat, dans la Mayenne, puis revint, en 1810, à Champteussé, où il mourut le 11 mai 1813.

Les notes de M. Lainé reproduites dans la brochure sont des plus curieuses, non pas seulement pour l'histoire de la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes, mais encore pour l'histoire générale de notre pays. Elles constituent, en effet, un tableau fidèle de l'état d'une paroisse rurale à la fin du XVIIIe siècle. On y suit le travail qui se fait dans les esprits. Bien avant 1789, on y voit certains personnages en guerre avec leur recteur, qu'ils dénoncent à diverses reprises devant le Parlement de Rennes. Puis survient la Révolution, à laquelle ces hommes ou leurs fils se sont ralliés. Ils occupent les principaux postes de la commune ou de la Garde nationale et continuent, près des nouvelles administrations, une campagne de dénonciations contre leur curé, laquelle ne prendra fin qu'au départ de celui-ci après son refus de serment. Cette peinture de mœurs campagnardes est pleine d'enseignements; aussi croyons-nous devoir signaler aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou* l'intéressante brochure de M. Saint-Fort-Rondelou. Q. L.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, Imp. Germain et G. Grassin. — 2557-1.

LE COMMANDANT BORY

LE HÉROS DES PASSES DU MÉNAM

Lorsqu'au mois de juillet 1893 parvint tout à coup au quai d'Orsay et à Downing-Street la nouvelle invraisemblable que deux de nos vaisseaux de guerre, l'*Inconstant* et la *Comète*, avaient, sous le feu roulant des batteries siamoises, franchi l'entrée du Ménam, semé d'obstacles, et étaient venus audacieusement jeter l'ancre à Bangkok, devant le palais du roi terrifié, l'émoi mêlé d'admiration fut grand dans les chancelleries européennes, et tous de se demander à quel foudre de guerre revenait l'honneur d'un aussi merveilleux exploit, qui comptera désormais parmi les fastes les plus éclatants de la Marine française, pourtant si riche de gloire !

L'intrépide marin qui commandait la flottille, l'auteur de ce fait d'armes d'une hardiesse inconcevable était notre concitoyen, le capitaine de frégate Victor Bory, qui, par ce coup d'audace, se révélait un officier de la plus haute valeur et acquérait une subite illustration.

Victor Bory naquit à Angers le 24 février 1843; il appartenait à une vieille famille de l'Anjou très estimée dans notre bonne province depuis des générations; son aïeul paternel, lui aussi officier, mais dans l'armée de terre, avait porté l'épée avec distinction; son père, bien connu à Angers et qui a laissé la réputation d'un veneur

émérite, avait épousé Mlle Poupart de Nantes. C'est à 14 ans que se révéla chez le jeune homme la vocation de la carrière navale et qu'il entra à l'institution Papot de Nantes, qui jouissait, dans tout l'Ouest, d'une réputation méritée pour la préparation aux examens des écoles spéciales du gouvernement.

Le jeune élève fut le condisciple d'Albert Guérin, lui aussi notre concitoyen, plus tard une des généreuses victimes de la guerre néfaste de 1870, et de Louis Loizillon, le futur ministre de la Guerre, qui devait devenir son beau-frère. Reçu en 1860 au *Borda*, Bory accomplit sur ce vaisseau-école les deux années réglementaires, à sa sortie fut nommé aspirant de 2e classe et avec ce titre embarqué sur la *Garonne* à destination de l'Extrême-Orient. Il passa successivement sur les navires de guerre la *Sémiramis*, le *Mirage*, le *Dupleix* et le *Dauphin*, qui faisaient partie de la division des mers de Chine. Détaché aux forts de Takou sous les ordres du commandant Trèves et du lieutenant de vaisseau La Tour-du-Pin, le jeune officier séjourna là un hiver, bloqué par les glaces, mais contribuant par son entrain à maintenir le moral des marins de la garnison éprouvés par une saison des plus rigoureuses.

En juillet 1863 il prit part à l'expédition de Simonosaki au Japon. Voici dans quelles circonstances : à la suite du massacre de plusieurs étrangers, le commandant en chef des forces anglaises, le vice-amiral hollandais Kuper et le contre-amiral français Jaurès, indignés de la mauvaise foi du Mikado et de l'astucieuse fourberie des diplomates japonais, envoyèrent un *ultimatum* au « Shogun », le souverain temporel, qui, pris de peur, s'empressa de faire des excuses et de verser, à titre de réparation pour les familles des victimes, une indemnité de deux millions.

Mais, un mois à peine après cette feinte soumission, des batteries sur les côtes de l'Empire du Soleil levant eurent

l'audace de canonner des vaisseaux de guerre français et hollandais. Ces outrages reçurent aussitôt un châtiment exemplaire : la *Sémiramis*, sur laquelle se trouvait l'aspirant Bory, et le *Tancrède* firent sauter les batteries qui défendaient le détroit de Simonosaki, pendant que l'escadre, sous les ordres de l'amiral Kuper, bombardait la ville et l'arsenal de Kagosima.

L'année suivante (1864-65), Bory commanda les marins détachés à terre à Yokohama ; le choix d'un aussi jeune officier pour ce poste de confiance prouvait dans quelle estime ses chefs le tenaient déjà. Puis il passa, pour revenir en France, sur la corvette le *Dupleix*, sous les ordres du commandant Conrad, et, après de longues traversées et de nombreuses relâches, comme à Saïgon, Batavia, le Cap de Bonne-Espérance et aux îles du Cap-Vert, il rentra au port de Cherbourg en juillet 1866 ; bien que Bory ne fût encore qu'aspirant, le commandant, qui reconnaissait sa valeur, n'avait pas hésité à lui confier pendant cette navigation prolongée les fonctions de chef de quart.

Le 1er septembre suivant, notre officier fut promu au grade d'enseigne de vaisseau et détaché deux ans sur le *Beaumanoir* à la croisière d'Islande, pour protéger nos marins bretons occupés à la pêche de la morue, parfois si dangereuse, mais qui assure l'existence des populations denses des *quartiers* de Paimpol et de Binic.

Lorsqu'au cours de « l'année terrible » la marine fut appelée à prendre part à la défense de Paris contre les armées allemandes qui allaient investir la capitale, Bory, alors au *Louis XIV annexe*, se vit désigné comme lieutenant, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Pelet-Lautrec, qui faisait fonction de capitaine à la 4e compagnie du 1er bataillon des marins-fusiliers, commandé par le capitaine de frégate Ladrange ; cette troupe occupa le fort de Bicêtre et Bory fut détaché à la batterie des Hautes-Bruyères ; il eut pour camarades dans ce bataillon les

officiers Gervais, Bienaimé, d'Avoust, dont les noms sont devenus bien populaires dans la marine.

Il faut lire l'ouvrage si documenté et animé d'un si ardent patriotisme du vice-amiral baron de La Roncière-Le Noury, *La Marine au siège de Paris*, pour se rendre compte des prodiges d'intelligence, d'activité, de science pratique réalisés, durant l'occupation et la défense des forts, par ces marins, « que Paris, a écrit leur trop modeste « commandant en chef, a acclamés avec un entraînement « peut-être exagéré, mais chez lesquels, on a bien voulu le « reconnaître, la discipline n'a pas plus fait défaut que le « courage».

Il n'est que juste encore d'ajouter à l'éloge de nos braves matelots qu'ils étaient désignés tout à coup pour opérer loin des côtes, dans des conditions en quelque sorte *excentriques*, en dehors de leurs habitudes et dans des circonstances exceptionnelles ; cependant on pouvait invoquer de nombreux précédents, comme en Crimée en 1854-55, au Mexique, plus tard en Cochinchine, au Céleste-Empire, au Sénégal, sur bien d'autres points du globe, où aux troupes de terre avaient été joints des contingents de l'armée de mer, qui surent maintenir avec éclat leur renommée bien méritée.

« Les différents corps de la marine, dit l'amiral, pendant « le siège de Paris ont été employés à toute nature de ser- « vices. Après avoir été appelés uniquement à la défense « de six des forts qui entourent la capitale, un grand « nombre de détachements n'ont pas tardé à être successi- « vement requis sur presque tous les points du périmètre « des opérations pour y être affectés aux emplois les plus « divers.

« La plupart des services militaires et civils avaient dû « être improvisés ; la discipline s'y implantait avec peine. « Les marins, avec leur esprit d'ordre et d'obéissance, avec « leur solide organisation, et notamment les canonniers et

« les fusiliers, devaient être ainsi une ressource précieuse.
« La marine, d'ailleurs, n'a fait que renouveler devant
« Paris les combats lointains qu'elle livre chaque jour
« dans ces contrées au climat meurtrier, que l'indifférence
« publique se refuse à reconnaître et où les maladies font
« dans nos rangs des victimes inconnues, mais non moins
« regrettables. »

Nous avons dit que Victor Bory avait été détaché au fort des Hautes-Bruyères. Les Allemands venaient d'établir en face, au parc Benoît et au cimetière de Chevilly, des batteries d'où partait un feu nourri sur les positions françaises. Ainsi, le *Journal du Siège* mentionne qu'à la date du 19 janvier, dans la matinée, ces batteries ennemies « envoient un obus, à peu près toutes les cinq minutes ». Les canons du fort répondent ; alors le feu des Allemands redouble d'intensité et les coups se succèdent de minute en minute. « La canonnade continue jusqu'au soir avec la même vigueur », sans causer, d'ailleurs, de sérieux dégâts, bien que dans cette journée les Hautes-Bruyères, battues par 18 canons, armant 3 batteries sur un secteur de 10 degrés, reçoivent plus de 600 obus ! Le fort de Montrouge était alors le point de mire des projectiles ennemis, et la batterie des Hautes-Bruyères, « où les marins se trouvaient comme à bord d'un vaisseau », faisait de son mieux pour prêter son appui aux camarades de Montrouge. L'enseigne de vaisseau Bory se signala au cours de ce bombardement, d'une façon toute spéciale, puisqu'il fut nommé le 26 janvier chevalier de la Légion d'honneur *pour faits de guerre.*

Au commencement de mars, l'armée de Paris était licenciée, les matelots rejoignaient leurs ports et Bory retournait à Lorient. Le 18 mars, la Commune était maîtresse de la capitale, abandonnée trop tôt à elle-même, et notre officier, comptant alors à la *Bretagne annexe*, était bientôt envoyé (24 mars) à Versailles avec le 1er régiment de marins.

Dans ces maudites luttes fratricides, dont le pénible souvenir évoque des pensées si tristes à l'esprit de tout patriote, dans la reprise de Paris sur la Commune l'enseigne de vaisseau montra la même valeur que dans la défense de la batterie des Hautes-Bruyères, et, à la veille de quitter la capitale, le 4 juin 1871, il fut nommé lieutenant de vaisseau.

L'année suivante nous retrouvons Victor Bory sur la *Belliqueuse*, faisant, de juin 1872 à mai 1874, une croisière dans les mers de Chine, campagne d'où il revint la santé fort éprouvée; à la suite de son mariage (juillet 1877) avec Mlle Élisabeth Le Jeune, appartenant à une des familles les plus honorables de Nantes, il demandait à rester à terre et obtenait d'être employé en 1880 à l'école des torpilles de Boyarville (île d'Oléron). Puis il était envoyé à l'escadre de la Méditerranée, y restait deux ans, et, le 10 janvier 1884, on le nommait directeur du port de Nantes, poste qu'il avait sollicité pour raison de famille et qu'il occupait quatre années.

Promu capitaine de frégate le 23 juin 1888, il alla prendre l'année suivante (1er juillet) le commandement du bataillon d'apprentis fusiliers à Lorient, organisé à la suite de la guerre 1870-71 dans ce port et pour lequel une école théorique et pratique avait été établie à bord d'un bâtiment armé, le *Louis XIV*. Victor Bory prit très à cœur ces nouvelles fonctions et, en quittant ce poste, au bout de deux années, il reçut du ministère un témoignage de satisfaction pour le zèle qu'il avait déployé et les excellents résultats qu'il avait obtenus grâce à son opiniâtreté. Entre temps (10 juillet 1890), il s'était vu nommé officier de la Légion d'honneur.

Mais l'existence à terre commençait à peser au marin si passionné pour son noble métier; le capitaine de frégate demandait à reprendre la mer et la vie active du bord. Le 3 octobre 1892, il assumait le commandement de

l'*Inconstant*, cet aviso sur lequel il allait accomplir un admirable exploit et se couvrir de gloire.

Avant de parler de ce fait d'armes si extraordinaire, il nous semble utile de rappeler brièvement à la suite de quels incidents le gouvernement français se vit contraint de recourir à la force pour amener le Siam à composition.

Depuis des années les relations entre la cour de Bangkok et la France laissaient fort à désirer ; nous n'avons certes pas la prétention, surtout après les remarquables articles de M. Ch. Lemire publiés ici même[1], d'exposer la question du différend franco-siamois, que ce distingué publiciste a traitée avec ampleur et une si grande compétence ; mais nous nous bornerons sur ce sujet de politique internationale à quelques considérations indispensables.

Le but auquel doit tendre toute puissance coloniale établie soit aux embouchures, soit aux sources d'un fleuve, c'est de devenir maîtresse de tout le cours ; cette politique, l'Angleterre l'a suivie avec ténacité pour le Nil depuis la fin du condominium et le bombardement d'Alexandrie. C'est la politique invariable que la Russie a su poursuivre avec une admirable persévérance, à l'égard de la Chine depuis un siècle, qui a fini par lui assurer la domination sur tout le cours de l'Amour, de la Transbaïcalie au Pacifique, et que vient de couronner la convention sino-russe, assurant au tsar la possession, sinon nominale du moins effective, de la Mandchourie. Le Congrès de Berlin de 1885 s'est réuni surtout pour mettre d'accord le Portugal, la France et l'Association internationale africaine (le futur État du Congo), qui élevaient des prétentions rivales sur le grand fleuve congolais. C'est ainsi qu'une question politique se

[1] *Les frontières de l'Annam-Tonkin avec le Siam et la Birmanie*, novembre et décembre 1891. — *Affaires franco-siamoises*. — *Le pays des Pou-Euns* entre le nord de l'Annam et le Mékong, mars et avril 1894, *Revue de l'Anjou*.

résout parfois en une question géographique ou plutôt hydrographique, et, si notre diplomatie a essuyé à plusieurs reprises de fâcheuses défaites, la cause en a été souvent l'incroyable ignorance dans laquelle se trouvaient nos représentants à l'étranger et surtout les bureaux du quai d'Orsay au sujet des contrées lointaines que nous disputait notre éternelle rivale, l'Angleterre.

Sans remonter « aux arpens de neige », terme de mépris avec lequel Voltaire, aux applaudissements de la cour frivole de Louis XV, traitait le Canada, et pour nous limiter à l'époque contemporaine, notre gouvernement n'aurait sans doute pas signé le lamentable (!) traité franco-anglais du 5 août 1890, s'il avait connu la fertilité et la richesse des populeux royaumes de Sokoto et du Bornou, abandonnés à la puissance britannique.

La France, qui occupait les sources et le cours supérieur du Niger, avait déjà laissé, dans une heure funeste de défaillance, échapper les embouchures de cette magnifique artère fluviale. On a pu se demander un moment si notre pays allait renouveler en Extrême-Orient la faute commise par ses diplomates dans l'Afrique occidentale et perdre aussi en Indo-Chine la partie, dont le Mékong était l'enjeu. On peut dire avec toute vérité que l'héroïque coup d'audace de Bory, qui heureusement passa outre aux instructions timorées du gouvernement trop enclin à ménager l'Angleterre, a sauvé la France d'un désastre asiatique succédant à un échec africain, que devait malheureusement suivre, à dix ans d'intervalle, la capitulation déplorable de notre diplomatie dans la triste affaire de Fachoda.

Les cours de Bangkok et de Londres avaient lié partie : en effet, il s'agissait pour l'Angleterre, maîtresse de la Birmanie, d'asseoir solidement son influence dans les États shans, situés dans le Haut-Mékong. « C'est la pensée dominante de « la politique anglaise, celle qui dictera tous ses actes, a « écrit M. Marcel Paisant dans un très remarquable article

« paru en 1894 dans *la Revue générale de Droit international public* et intitulé *Le différend franco-siamois de 1893*. Le point essentiel, c'est que les anciennes « routes commerciales chinoises passent en territoire britannique, ou du moins, si elles empruntent une partie « des provinces siamoises, que les négociants puissent « circuler librement du Yunnan au golfe du Bengale. « C'est vers ce résultat que la diplomatie britannique concentrera tous ses efforts ; pour l'atteindre, elle entretiendra les préventions que le Siam peut nourrir contre « la France, et son amitié intéressée lancera ce royaume « dans une série d'aventures, dont l'objet principal sera « de détourner son attention de sa frontière occidentale. »

Dès 1883, le Siam laissait percer ses vues ambitieuses sur les provinces de la rive gauche du Mékong ; peu à peu ses postes armés envahissaient les contrées rangées sous notre protectorat : sur tout le cours du fleuve, depuis le Tonkin jusqu'au Cambodge, l'infiltration siamoise se poursuivait sournoisement. « Le Siam, écrivait avec jus- « tesse M. Lemire, a pris goût aux annexions subreptices « et au tour de la *carte forcée*. » M. Pavie, ministre résident de Bangkok, formula des représentations au nom de la France auprès du gouvernement siamois, qui chercha des faux-fuyants. Les détachements français, appuyés par des milices indigènes, se mirent alors à refouler les troupes du roi Chulalongkorn, sans que l'état de guerre existât virtuellement, et les dispositions de la cour de Bangkok, probablement à l'instigation des agents anglais, devinrent presque agressives. A Khone, les mandarins laotiens firent prisonnier le capitaine d'infanterie de marine Thoreux, ainsi que les trois hommes de son escorte ; bientôt après M. Grosgurin, un de nos résidents au Laos, fut attiré dans un guet-apens et égorgé traîtreusement dans son lit, tandis que les Siamois massacraient dix-huit de nos miliciens. Enfin la cour de Siam laissa percer ses sentiments

hostiles par des levées de troupes précipitées, par l'armement fiévreux de navires de guerre et des forts situés sur les rives du Ménam.

A de pareils attentats la France aurait pu répondre par des représailles immédiates ; néanmoins, avant de recourir à l'*ultima ratio*, le gouvernement de Paris se contenta de demander la mise en liberté du capitaine Thoreux, une indemnité pour le meurtre de M. Grosgurin et une convention pour délimiter les frontières de l'Annam, du Laos et du Cambodge ; mais la cour de Bangkok, croyant pouvoir compter sur le concours, même effectif, de l'Angleterre, poursuivit ses armements et sa politique téméraire.

Deux influences étrangères dominaient alors à la cour du roi Chulalongkorn : M. Rollin-Jacquemyns, jurisconsulte belge, secondant avec ardeur les vues de Downing-Street, « intrigant qui a couru le monde entier à la recherche « d'une position sociale et que la cour de Bangkok a « eu la singulière idée de s'attacher comme conseiller « de sa politique étrangère », et Armand du Plessis de Richelieu, commodore danois, aventurier dont un célèbre nom d'emprunt cachait l'esprit d'intrigue et les sentiments gallophobes, mais qui avait su en imposer aux courtisans du Roi, au point de se faire nommer chef suprême de la marine siamoise.

Sur ces entrefaites, le contre-amiral Humann, commandant la division navale de l'Extrême-Orient, composée du cuirassé de croisière *Triomphante*, du croiseur *Forfait*, de l'aviso *Inconstant*, des canonnières *Comète* et *Lion*, reçut l'ordre d'exercer une pression morale sur la cour de Siam, afin d'appuyer l'action de notre énergique ministre plénipotentiaire à Bangkok, M. Pavie. Il s'agit de faire aussitôt remonter le Mékong par une force navale suffisante, qui pût aller mouiller aux côtés du *Lutin*, devant la légation de France dans la capitale.

A 2 heures de l'après-midi, le 12 juillet, l'*Inconstant* et la *Comète*, commandée par le lieutenant de vaisseau Dartige du Fournet, les deux bâtiments sous les ordres supérieurs du capitaine de frégate Bory qui monte l'aviso, appareillent de la baie Saracen, et le lendemain ces navires vont mouiller à l'embouchure du Mékong, non loin du croiseur anglais *Pallas* et de l'aviso à roues siamois l'*Akaret*; au large se tient le *Jean-Baptiste Say*, vapeur de la Compagnie des Messageries fluviales, qui fait un service régulier entre Bangkok et Saïgon.

A 6 heures du soir, les bâtiments franchissent la barre du Mékong et s'avancent dans l'ordre suivant : en tête le *Say*; puis, en ligne de file et à une distance de 400 mètres environ, l'*Inconstant* et la *Comète*. M. Jiquel, commandant du steamer des Messageries, remplit à bord de l'*Inconstant* les fonctions de pilote pour guider nos navires au milieu des méandres du fleuve et des bancs de sable qui en obstruent le cours.

On a contesté, au point de vue international, le droit qu'avaient nos vaisseaux de guerre de remonter le Ménam. Pourtant ce droit ils le tenaient formellement de l'article 15 du traité du 15 août 1856, qui stipule : « Les « bâtiments de guerre français pourront pénétrer dans le « fleuve et jeter l'ancre à Paknam ; mais ils devront aver- « tir l'autorité siamoise pour remonter jusqu'à Bangkok « et s'entendre avec elle relativement à l'endroit où ils « pourront mouiller. »

Les navires filant à pleine vitesse s'approchent du premier fort à l'embouchure, celui de Phra-Cham-Kao, armé de 9 Armstrong de 21 c/m à éclipse en tourelles blindées; rien ne semble faire présager une agression de la part des Siamois; néanmoins toutes les dispositions ont été prises sur nos vaisseaux pour y répondre incontinent et les hommes se tiennent tous à leur poste de combat; mais l'incertitude n'est pas de longue durée. Une pluie de

projectiles part du fort et une fois de plus se manifeste la perfidie siamoise. Aussitôt le commandant Bory rappelle au branle-bas de combat. « Les bastingages mobiles tombent, « démasquant l'artillerie; les flèches descendent, déga- « geant le champ de tir des canons-revolvers des hunes; « le petit pavois monte et, comme aux jours de fête, le « pavillon français flotte en tête de chaque mât. »

Le péril est là imminent, pour ainsi dire inévitable. La destruction et la mort surplombent les équipages téméraires dont rien n'arrête l'héroïque bravoure. Qu'un seul des obus, qui pleuvent comme grêle autour des navires, atteigne la flottaison ou frappe les chaudières, et le bâtiment perforé coule à l'instant; mais, impassible, Bory n'a pas une seconde d'hésitation. « En avant, coûte que coûte! » Cependant les flots soulevés sont littéralement labourés par les projectiles qui effleurent les mâtures, sifflant aux oreilles des intrépides marins et ricochant près des flancs des vaisseaux. » Le *Say* est touché par un obus et contraint de s'échouer sur un banc de sable voisin; l'*Inconstant* reçoit dans un de ses bossoirs un boulet qui fait une victime.

Ripostant alors à l'attaque, le commandant donne l'ordre d'ouvrir le feu; c'est la lutte, qui s'engage, singulièrement inégale, mais d'autant plus glorieuse! Les deux navires « chargent à toute vitesse sur le chenal, foncent comme des taureaux ».

Et quels obstacles il leur faut franchir! Ils ont à essuyer à bout portant le feu des deux forts de Phra-Chula-Chamkao et de l'Ilot, armés l'un de 9 et l'autre de 8 pièces Armstrong à éclipse. « A hauteur du bateau-feu, des jon- « ques, des coques en fer coulées, maintenues par une « double rangée de pieux fichés dans la vase, reliées par « des chaînes, forment, écrit M. Dartige du Fournet, une « barrière solide, ne laissant libre qu'une ouverture d'en- « viron 80 mètres. » A cette défense, déjà redoutable,

s'ajoute une ligne de torpilles composée de barils de dynamite disposés en demi-cercle. De plus, embossée à cent mètres des deux côtés du chenal se tient la flotte siamoise, comprenant trois avisos, une canonnière, une vieille frégate-école, trois chaloupes à vapeur, garnies de tirailleurs, et le grand aviso *Makut-Rajah-Kumar*. Enfin les forts remferment d'importantes garnisons, et des troupes, armées de fusils Mannlicher, occupent les deux rives du Mékong; le total des forces ennemies peut être estimé à 2.000 hommes et l'artillerie, tant des forts que des bâtiments, s'élève à 6 mitrailleuses et 63 canons.

La grosse artillerie des hotchkiss et la mousqueterie des gaillards de l'*Inconstant* et de la *Comète* éteignent les feux du fort Phra-Chula, le barrage des coques en fer est audacieusement franchi; par un hasard providentiel les torpilles éclatent trop tôt et, malgré l'averse des projectiles lancés avec fureur par l'ennemi, nos deux navires, le pavillon tricolore flottant à chaque mât, traversent comme une trombe la double haie des neuf bâtiments siamois qu'ils trouent de balles et criblent d'obus.

Le premier obstacle est surmonté. Un quart d'heure plus tard, les deux vaisseaux français filent au milieu des ténèbres devant le fort de l'Ilot, salué d'une vigoureuse décharge et dont les projectiles, mal dirigés dans la nuit, ne peuvent arrêter la marche victorieuse de nos navires. L'*Inconstant* et la *Comète* ont, comme par miracle, échappé à une destruction qui semblait fatale et que les Siamois escomptaient déjà avec certitude, puisque des notables étaient venus joyeusement de Bangkok en pique-nique pour goûter l'ineffable plaisir de voir couler les bâtiments français... Les deux navires, qui ont eu le mauvais goût de tromper l'attente de ces braves gens, passent sans s'arrêter devant Paknam et, par une nuit noire, viennent mouiller tranquillement devant la légation de France.

Pour les deux navires, les pertes sont de trois morts et les équipages comptent dans leurs rangs deux blessés ; les bâtiments portent de nombreuses traces de balles sur la coque, et les mâtures sont criblées d'éclats d'obus ; mais l'un et l'autre n'ont cependant subi aucune grave avarie matérielle.

Il n'en est pas de même de l'ennemi, que la lutte a fort éprouvé. M. Dartige du Fournet estime qu'au moins 5 0/0 de l'effectif siamois a été mis hors de combat, et la plupart des bâtiments de Sa Majesté se trouvent en piteux état. Ce n'est pas que les Européens, danois pour le plus grand nombre au service du Siam, aient manqué de valeur ou de science technique ; mais ils étaient mal secondés. Ce qui faisait défaut aux soldats et aux marins du Roi, c'était la discipline, la rectitude dans le tir et l'expérience dans le maniement des canons et des engins compliqués de la guerre maritime moderne.

Mais on ne saurait rendre hommage avec trop d'éclat à la superbe hardiesse, au merveilleux sang-froid du chef, le capitaine de frégate Bory, dont le nom restera à jamais glorieusement inséparable d'un des plus beaux fastes, d'un des exploits les plus héroïques non seulement de la marine française, mais encore des marines de toutes les nations. Il n'est que juste, d'ailleurs, de reconnaître que le commandant fut magnifiquement secondé par l'admirable bravoure de ses équipages, si fortement disciplinés, ainsi que par l'intrépidité et la haute intelligence de ses officiers : MM. le lieutenant de vaisseau Borsat de Lapérouse, les enseignes Vautier, Pérot et Houart sur l'*Inconstant*, les lieutenants de vaisseau Dartige du Fournet, commandant, et Méléart, second, les enseignes Fournier, Gervais et Bazin sur la *Comète*.

Le lendemain (14 juillet), M. Pavie eut une entrevue avec le commandant Bory qui, dans une patriotique indignation, brûlait du désir de tirer vengeance de l'insulte faite à notre pavillon et de l'odieux guet-apens dont s'était

lâchement rendu coupable le gouvernement siamois ; mais Victor Bory, qui n'avait en vue que la dignité et les intérêts supérieurs de la France, se rendit aux raisons de prudence que lui fit valoir notre ministre, exposant que « le « premier coup de canon tiré par nous en rade de Bang- « kok serait le signal d'une effroyable révolution, que les « quartiers chinois, travaillés par de puissantes sociétés « secrètes, saisiraient cette occasion de se soulever, de brû- « ler, de piller les maisons européennes, aussi bien que « les palais du Roi et des princes, que nous déchaînerions « la populace sans pouvoir la maîtriser, et qu'il nous était « impossible d'assumer une telle responsabilité ».

On convient alors de recourir à un armistice et de laisser la parole, après la poudre, à la diplomatie ; cependant les préparatifs belliqueux continuent de plus belle du côté du Siam, qui élève de nouvelles batteries sur les rives du Mékong et dont les soldats affluent par milliers dans la capitale. En présence de ces agissements arrogants, M. Pavie remet le 20 juillet au prince Devawongse, ministre des Affaires Étrangères, un *ultimatum* exigeant la reconnaissance des droits de la France, substituée à l'Annam et au Cambodge, sur la rive gauche et les îles du Mékong, l'évacuation des postes siamois avant quatre semaines, le paiement d'indemnités pour les affaires Thoreux, Grosgurin et quelques autres et, comme gage, l'occupation par nos troupes du port de Chantaboum. Le délai accordé était de quarante-huit heures ; en cas de non acceptation, notre ministre avait ordre de quitter Bangkok, et notre flotte sous les ordres de l'amiral Humann devait mettre aussitôt les côtes du royaume en état de blocus.

A l'expiration du délai fixé, le prince Devawongse envoya à la légation une réponse ambiguë, qui ne nous donnait que demi-satisfaction sur le point capital, la délimitation des frontières. « Il est facile de deviner, a écrit M. Marcel « Paisant, quelle fut la cause déterminante de ses restric-

« tions. On savait à Bangkok que le gouvernement « britannique considérait comme essentiel que la France « ne s'établit pas sur tout le cours du Haut-Mékong. »

L'heure des temporisations et des demi-mesures est passée; les négociations sont rompues. M. Pavie amène notre pavillon, laissant au chevalier Keun de Hoogerwoerd, consul général de Hollande, la protection des intérêts de nos nationaux; il monte à bord de l'*Inconstant* et le commandant Bory donne l'ordre d'appareiller (25 juillet); notre flottille s'éloigne donc de Bangkok et a bientôt perdu de vue les pagodes bariolées de mosaïques de la Venise de l'Extrême-Orient. La descente du Ménam s'effectue sans aucun incident; l'*Inconstant*, la *Comète* et le *Lutin* franchissent la barre et vont mouiller près du *Forfait* et de la *Triomphante*, battant pavillon de l'amiral Humann, à Kohsichang, dont la vaste rade stratégique commande tout le delta du Ménam; en même temps, la côte siamoise est déclarée en état de blocus entre les deux points Chulaï et Lemkrabang.

Le 29 juillet, l'amiral réunit à son bord les commandants des navires qui composent la division navale; Bory, le modeste héros des passes du Ménam, s'y voit accueilli par trois salves d'acclamations et c'est à qui parmi ses camarades le félicitera avec le plus d'enthousiasme.

Les étrangers aussi tiennent à joindre leurs chaleureux compliments; ainsi, le commandant d'un des navires de guerre anglais au mouillage se rend à bord de la *Triomphante* et, serrant la main à Bory, lui dit : « Je crois que « jamais les Anglais n'auraient fait cela ! » De leur côté les officiers d'un vaisseau allemand, à l'ancre à proximité, viennent aussi féliciter le capitaine de frégate, qui s'est couvert de gloire.

Le conflit entre la France et le Siam, qui semblait prendre une fâcheuse tournure, devait avoir une prompte solution, et la cour de Bangkok, hier encore si arrogante, mais

toujours docile aux instigations de Londres, allait capituler. L'intérêt manifeste du cabinet britannique, ses louches agissements n'ayant pas réussi, était de faire cesser un état de choses qui causait à son commerce de graves préjudices. Le 29 juillet, le prince Vadhana, représentant à Paris du roi Chulalongkorn, déclarait (sans doute la mort dans l'âme!) à notre ministre des Affaires Étrangères, M. Develle, que le Siam « acceptait, sans « réserve, les réclamations du gouvernement de la Répu- « blique ». A titre de garantie, jusqu'à la complète évacuation des territoires de la rive gauche du Mékong par les Siamois, la France occuperait la rivière et le port de Chantaboum, et l'indemnité était fixée à trois millions. Le 5 août, la convention fut ratifiée à Bangkok et M. Le Myre de Vilers, parti de France pour négocier, n'eut plus qu'à rédiger, sur les bases arrêtées, l'instrument diplomatique qui porte dans l'histoire le nom de Traité du 3 octobre 1893 et rétablit des relations amicales entre le Siam et la France.

Une des clauses de la convention stipulait : « Le gouver- « nement siamois ne construira aucun poste fortifié ou « établissement militaire dans les provinces de Battam- « bang et de Siem-Reap. » Les postes militaires siamois, situés dans les provinces d'Angcor et de Battambang, devront en outre être évacués dans le délai d'un mois et les fortifications rasées. Ainsi donc le Siam n'a plus le droit d'avoir des postes garnis de fortifications dans ces territoires limitrophes du royaume cambodgien, notre protégé.

Il est très regrettable que le gouvernement français se soit borné à exiger ces mesures de précautions pour l'avenir et n'ait pas su ou voulu profiter d'une occasion, dans laquelle le Siam se trouvait à notre merci, pour lui imposer la restitution au royaume de Cambodge des deux riches et fertiles provinces de Battambang et d'Angcor,

qui, de temps immémorial, faisaient partie intégrante de cet État. Ce fut avec une insigne mauvaise foi que le Siam, comme le dit M. Charles Lemire dans son intéressant ouvrage, *La Cochinchine française et le royaume de Cambodge*, confisqua à son profit (1809-1813) ces contrées, que la France commit la faute d'abandonner à la cour de Bangkok en 1867, après la conquête de la Basse-Cochinchine et l'établissement de notre protectorat sur le royaume kmer. Ces deux provinces, *en réalité cambodgiennes*, sont riveraines du grand lac Temli Sap, renommé pour l'abondance extraordinaire de ses poissons qui entrent pour beaucoup dans l'alimentation des indigènes, et elles renferment les fameuses ruines bouddhiques d'Angcor, qu'a révélées au monde savant « la Commission française d'exploration du Mékong » et qui forment l'ensemble de vestiges monumentaux les plus prodigieux après ceux de Thèbes en Egypte; mais encore une fois notre diplomatie a reculé devant un froncement de sourcil de l'Angleterre, qui, elle, à notre place, ne se serait pas piquée de vaine générosité et aurait su mettre en pratique l'utile maxime « *Beati possidentes*! »

Quoi qu'il en soit, on doit se féliciter quand même des importants résultats de la convention franco-siamoise de 1893, tant pour les avantages territoriaux que nous en avons retirés que pour le relèvement du prestige de la France en Extrême-Orient; mais il est curieux de constater que « l'acte d'extrême hardiesse et de téméraire bra-« voure accompli par nos marins et les suites heureuses « qu'il comporta furent acquis *contre la volonté du gou-« vernement français*[1] ». En effet, dès que le prince Devawongse apprit que nos deux vaisseaux de guerre allaient remonter le Ménam, il fit savoir à notre ministre,

[1] *Armée et Marine* n° du 3 février 1901. Le capitaine de vaisseau Bory.

M. Pavie, (12 juillet) que le Siam ne pouvait tolérer dans les eaux du fleuve qu'*un seul* bâtiment par puissance. « *On s'inclina au quai d'Orsay devant cette prétention* « *nouvelle*, et, comme deux des navires anglais n'avaient « pas dépassé la barre, les officiers français reçurent « l'ordre de ne pas s'engager dans le fleuve[1]. » — « La « cour de Bangkok, écrit le commandant Dartige du « Fournet, protesta au quai d'Orsay et *obtint contre-* « *ordre* » L'agent du Siam à Paris avisait par télégramme, le 13 juillet, le prince Devawongse que le gouvernement français ajournait son projet, autrement dit capitulait (!), sans doute par crainte de mécontenter le cabinet britannique.

Les dépêches, qui furent aussitôt expédiées au commandant de notre flottille, modifiaient donc complètement les instructions premières, d'ailleurs toutes pacifiques, qui lui enjoignaient de remonter jusqu'à Bangkok ; mais ce ne fut que le 14 juillet, soit le lendemain de son coup de force et d'audace, que le télégramme du ministre de la Marine, prescrivant de ne pas pénétrer dans le fleuve, lui parvint, transmis par le télégraphe siamois. Il est vrai qu'un courrier de M. Pavie avait dû mettre à temps Bory au courant de la situation nouvelle créée par la pusillanimité de notre gouvernement ; « mais sa lettre, dit dans « son *Journal* le commandant de la *Comète* en parlant de « la missive de M. Pavie, passa inaperçue au milieu d'un « courrier très volumineux, dont le triage ne put être fait « à temps, le 13 au soir. »

Avant d'engager l'action, Bory eut-il ou non connaissance de cette lettre de notre consul, qui modifiait du tout au tout les instructions du cabinet de Paris? Il y a là un point d'histoire très intéressant à élucider, mais que certains

[1] Les relations de la France avec le Siam et le différend franco-siamois de 1893, par Marcel Paisant, *Revue générale de droit international public*, 1er janvier 1894.

hommes politiques en vue ont trop intérêt à laisser dans le vague et l'obscurité...

Pour notre part, nous sommes surpris qu'une missive de l'importance de celle du consul de France à Bangkok ait pu passer inaperçue à un moment aussi critique. Bory, à l'ardent patriotisme, marin d'une énergie de fer et ne reculant devant aucune responsabilité, était bien capable de fermer les yeux sur une *communication officieuse*, qui n'était pas un ordre de ses chefs hiérarchiques, et, ayant l'intuition que quelque lâcheté se tramait, d'aller quand même de l'avant et de risquer le tout pour le tout, fournissant ainsi à nos *braves* (!) gouvernants la chance inespérée de tirer parti de son coup d'audace, si sa hardiesse réussissait, et, au cas contraire, de faire de lui le bouc émissaire de leurs propres fautes.

S'il en était ainsi, et il y a de fortes présomptions de croire que les choses se sont passées de la sorte, la France devrait être doublement reconnaissante au commandant de son acte courageux et en face des Siamois et à l'égard du ministère à Paris. En effet, sans la superbe audace de Bory, la cour de Bangkok, pleinement confiante dans ses moyens de défense accumulés à l'entrée du Ménam, aurait sans doute persisté dans sa cauteleuse politique d'atermoiement et obstrué l'accès du fleuve par d'autres obstacles et des barrages cette fois infranchissables. Alors nous nous serions vus dans la nécessité d'établir un long blocus et peut-être d'entreprendre des opérations militaires par le Cambodge et la région des Grands Lacs. L'Angleterre, de son côté, se serait empressée de nouer de nouvelles trames et, ou notre prestige aurait subi une grave atteinte, ou les avantages acquis par le traité de 1893 n'auraient pu être obtenus que difficilement, à grands frais et sans doute après de sanglants combats. Le glorieux fait d'armes accompli par le commandant Bory déconcerta à la fois la cour de Bangkok et celle de Londres et força la main à

notre gouvernement timoré qui, comme pour Marchand, n'a pas su reconnaître à leur valeur les services signalés rendus par un officier aussi éminent.

A la suite de l'acceptation par la cour de Bangkok des conditions de l'*ultimatum*, l'*Inconstant*, commandé par Bory, après avoir rallié à Saracen le pavillon de l'amiral Humann, fit route (le 13 août) avec le *Battambang* et la *Triomphante*, pour Hatien et de là gagna Saïgon, où la division d'Extrême-Orient se trouva réunie.

Le 18 septembre, le commandant Bory était promu capitaine de vaisseau ; on ne pouvait faire moins pour le héros de Paknam, « et cet acte de justice, écrit M. Dartige du « Fournet, nommé de son côté capitaine de frégate pour « son éclatante bravoure dans la même affaire, fut accueil- « lie par la division avec un véritable enthousiasme ».

Avant de rentrer en France, l'*Inconstant* alla visiter les côtes de l'Annam et du Tonkin, et Bory quitta son commandement à la fin de cette même année.

Après un congé de trois mois, certes bien gagné, il fut nommé à Brest commandant de la réserve, puis détaché pendant neuf mois à Lorient, pour armer le vaisseau l'*Amiral Tréhouart*, qui était encore sur chantier ; les travaux de ce navire terminés, il en reçut le commandement. Ce bâtiment entra dans l'escadre du Nord, et Bory navigua pendant deux ans (août 1895 à novembre 1897) sur les côtes de la Manche et de l'Océan, allant tantôt à Brest, tantôt à Cherbourg ou Quiberon.

Mais, dès son embarquement, se manifestèrent les symptômes alarmants du mal qui devait l'emporter ; aussi, terrassé par la maladie, le commandant se résigna-t-il à demander son admission à la retraite (12 mai 1899), réunissant alors trente-neuf ans de services effectifs, sur lesquels vingt-et-un à la mer ; le 11 juillet suivant, ce noble et glorieux serviteur de la Marine et du pays fut nommé commandeur de la Légion d'honneur. Il alla se retirer

dans sa propriété de la Motte (Loire-Inférieure), qu'il ne devait plus quitter ; l'implacable maladie, supportée avec une grande résignation, suivait son cours : la paralysie l'envahissait progressivement, ses forces diminuaient et le 13 janvier 1901, Bory succombait, ravi trop tôt à l'affection si dévouée d'une épouse inconsolable, d'une famille éplorée, à la Marine, à la France, qui avaient le droit de compter sur un officier d'un mérite vraiment supérieur.

Au lendemain de l'affaire du Ménam, l'amiral Parragon, en parlant de Bory, se plaisait à dire : « C'est un des chefs « les plus éminents de mon escadre. » Non seulement c'était un officier de marine remarquable, mais il avait encore une nature excellente et un cœur d'or. Le commandant paraissait peut-être au premier abord un peu brusque, presque rude ; mais il ne tardait pas à gagner la sympathie de ceux qui l'approchaient par son extrême franchise, la solidité de ses belles qualités et la noblesse de ses sentiments ; c'était un modeste dans toute la force du terme et il a toujours ignoré le *bluff*, la réclame à l'américaine, l'art si moderne de se faire « mousser ». Dur pour lui-même, prêchant toujours d'exemple, il obtenait beaucoup des équipages sous ses ordres, qui avaient une confiance illimitée dans un tel chef, dont ils appréciaient les grandes connaissances techniques, la rare valeur et l'énergie à toute épreuve, que dénotait d'ailleurs sa physionomie.

Bory était de haute stature ; il avait les épaules larges, les yeux pleins de feu, la barbe en broussaille ; son aspect sévère et plutôt sombre évoquait à l'esprit le souvenir des redoutables corsaires barbaresques d'autrefois. « Le con- « traste, a dit en parlant de cet officier M. Dartige du « Fournet [1], était vif entre cet homme au visage redoutable « et les Siamois, petits de taille, souples et astucieux. Il « avait l'air d'un lion superbe dans une cage de singes. »

[1] Article du *Français*, 6 février 1901, intitulé *Gloire à vous, Capitaine.*

Bory était un de ces caractères droits et fermes que trempe singulièrement la mer avec ses dangers passionnants, les graves responsabilités qu'elle entraîne pour le commandant, l'immensité des horizons océaniques qui élèvent l'âme vers l'infini !

Nous savons que l'endurance, la valeur et l'indomptable énergie ne sont pas rares dans notre admirable armée de mer, dont les matelots, on peut le dire sans chauvinisme, sont les premiers du monde, dont les officiers forment une élite incomparable, et Bory, ajoutons-le en toute justice, figurait parmi eux au premier rang.

A la nouvelle du décès du commandant, le ministre de la Marine envoya au chef de service de son département à Nantes la dépêche suivante :

« J'apprends la mort du capitaine de vaisseau en retraite « Bory, qui, à bord de l'*Inconstant*, le 13 juillet 1893, « accomplit dans le Ménam un des plus beaux actes « d'héroïsme maritime des temps modernes.

« Je vous prie d'aller porter à Madame Bory l'expression « de nos plus vives condoléances. Son vaillant mari était « un modeste, et il l'a été jusque dans la mort. La Marine « voudra rendre honneur à sa mémoire et n'oubliera ni sa « veuve ni ses quatre enfants. »

Il est permis de regretter que Bory, d'ailleurs pour un motif impérieux de santé, se soit retiré si tôt du service actif; peut-être aussi l'ingratitude que l'on montra à son égard, et dont ce taciturne a dû souffrir en silence, ne fut-elle pas tout à fait étrangère à sa détermination. L'admirable exploit qu'avait accompli notre concitoyen méritait, en effet, mieux que les maigres récompenses qui lui furent décernées d'une main avare. Ah! si Bory était né en Angleterre, de quels honneurs ne l'aurait-on pas accablé pour avoir porté si haut la renommée de la marine britannique? D'abord la presse n'eût pas tari en éloges dithyrambiques sur « le glorieux enfant de l'Angleterre »; puis

à son retour dans le Royaume-Uni, le ministre du *Navy Department* et les lords de l'Amirauté auraient fait une réception solennelle au vainqueur acclamé par des foules enthousiastes. Le héros se serait vu nommé amiral, créé duc de *Paknam* ou du *Ménam*, avec une riche dotation, et, à sa mort, après d'imposantes funérailles aux frais de l'État, un somptueux monument, érigé dans la cathédrale de Westminster, aurait perpétué le souvenir d'un nom illustre, inscrit dans le *Livre d'Or* des grands capitaines de la Marine anglaise.

Ainsi, pour ne citer que les deux généraux qui ont commandé en chef les forces anglaises dans l'Afrique australe, Roberts et Kitchener, ils ont été successivement gratifiés de la pairie, créés l'un comte, et l'autre baron, et tous deux nommés grand'croix de l'ordre du Bain ; le Parlement a voté une dotation de £ 30.000 à lord Kitchener de Khartoum et d'Aspall, et le gouvernement en a demandé une de £ 100.000 en faveur de lord Roberts de Kandahar, Prétoria et Waterford. Cependant, si ce généralissime peut revendiquer à son actif la difficile campagne d'Afghanistan et la prise de Kandahar, si l'ancien *Sirdar* a conquis à l'Angleterre le Soudan Oriental et le haut Nil, les lauriers (?) que ces deux généraux ont cueillis dans la guerre contre les intrépides Boërs n'ont certes pas rehaussé leur réputation militaire, tant s'en faut.

En regard des dignités, des titres, des largesses, dont l'Angleterre reconnaissante comble ses généraux vainqueurs ou favoris de la fortune, que reçoivent, chez nous, comme récompense, des capitaines qui ont rendu à leur pays des services non moins signalés et singulièrement agrandi le domaine colonial de la France, des hommes de guerre tels que Borgnis-Desbordes, qui a planté notre drapeau sur le Niger supérieur ; Dodds, qui a conduit la belle campagne du Dahomey ; Marchand, le héros du Bahr-el-Ghazal et de Fachoda, plus grand peut-être dans le

malheur que dans la victoire; Galliéni, le pacificateur du Soudan, du Tonkin et de Madagascar, aussi remarquable comme organisateur que comme chef militaire?

Est-ce par l'indifférence dont les pouvoirs publics en France ont fait preuve à l'égard de tels capitaines que l'on exalte la valeur personnelle, que l'on entretient la flamme sacrée du patriotisme le plus pur, que l'on provoque les élans de l'héroïsme sublime?

Pour en revenir à notre concitoyen, on est en droit de s'étonner que le nom du *Commandant Bory*, désormais illustre dans les annales de notre marine de guerre, n'ait pas encore été donné à un de nos puissants cuirassés, à une de nos fortes unités navales de combat.

Le Conseil municipal d'Angers a bien décidé d'attribuer le nom du glorieux marin à une des rues qui vont entourer les nouvelles casernes de la Brisepotière; mais cet hommage n'est pas suffisant pour honorer la mémoire de Bory. Que ne dresse-t-on la statue du commandant dans notre cité, sa ville natale? Si nous n'avons plus de David pour animer le marbre ou le bronze et faire revivre, en quelque sorte, la superbe audace d'un Jean Bart, il est certes plus d'un habile sculpteur angevin qui revendiquerait l'honneur de signer de son nom la statue de l'héroïque vainqueur de Paknam, représenté, par exemple, dans l'attitude résolue du chef donnant l'ordre du branle-bas de combat.

Quel bel effet ne produirait pas ce monument, orné de bas-reliefs, qui figureraient les événements saillants dans la vie de l'officier ou les actions d'éclat du marin, tels que la défense de la batterie des Hautes-Bruyères, l'*Inconstant* franchissant la barre du Ménam sous le feu des forts siamois, l'arrivée à Bangkok de l'aviso criblé de balles, etc.!

Les statues ou les bustes de nos concitoyens devenus célèbres dans les Arts ou dans les Sciences contribuent à l'embellissement de notre ville et servent, en même temps, à

rappeler nos illustrations locales. « L'Athènes de l'Ouest », aussi fière de la renommée de ses capitaines que de celle de ses artistes et de ses savants, se doit à elle-même d'ériger sur une de nos places publiques l'image en bronze de Bory, du héros angevin qui a fait retentir de ses exploits l'Extrême-Orient et dont les éclatantes prouesses ont jeté sur la France et sa Marine un nouveau rayon de gloire.

J. JOÛBERT.

SOUVENIRS DE 1870

I.

Les journées de Josnes

J'ignore quelle était la température à Angers, dans la nuit du 7 au 8 décembre 1870; mais je peux certifier que, dans cette même nuit, le froid était singulièrement vif sous les tentes qu'occupaient près du village de Poisly des artilleurs appartenant à la 1re batterie mobile de Maine-et-Loire.

Poisly, village composé de cinq ou six maisons et d'une grande ferme entourée de murs, est situé dans une plaine entre Lorges et Villermain, au sud-est de la forêt de Marchenoir.

La 1re batterie de Maine-et-Loire, armée de six pièces de 12, avait quitté le Mans le dimanche soir, 27 novembre, avec des troupes d'infanterie qui, comme elle, venaient d'être désignées pour faire partie du 21e Corps d'armée. Le général Jaurès, appelé au commandement de ce nouveau corps, classait les troupes mises sous ses ordres, organisait ses divisions, formait son état-major et constituait son corps d'armée tout en marchant du Mans vers Vendôme, et de là sur la forêt de Marchenoir. C'est ainsi qu'en cours de route la batterie de Maine-et-Loire fut

divisée en trois sections : la première fut attachée à la 2e division, commandée par le général Colin ; des deux autres sections, l'une fut classée à la 1re division, général Rousseau, et l'autre, à la 3e division, général de Villeneuve.

C'était la première section qui campait près de Poisly dans la nuit du 7 au 8 décembre. Cette section se trouvait placée sous les ordres de l'ancien capitaine de la batterie de Maine-et-Loire, M. Stanislas de Vauguion, promu chef d'escadrons depuis le 29 novembre. Cet officier commandait l'artillerie de la 2e division comprenant alors deux batteries d'artillerie de marine et la section de 12 de Maine-et-Loire.

Le 7 décembre, au matin, on avait quitté des positions occupées depuis la veille à Saint-Laurent-des-Bois; on avait traversé la belle forêt de Marchenoir, et plusieurs mises en batterie avaient été exécutées dans la journée en avant de Lorges, pour repousser des reconnaissances offensives de l'ennemi venant de la direction d'Ouzouer-le-Marché.

Le jeudi 8, de bon matin, les artilleurs en sortant des tentes sous lesquelles ils avaient passé la nuit et dont les toiles paraissaient argentées par le givre, considéraient la vaste plaine entièrement couverte d'une légère couche de neige qui prenait aux premières lueurs du jour une teinte rosée. Peu à peu, sur divers points, quelques feux s'allument. Ce sont des troupes qui préparent le café; à droite, les mobiles de l'Orne et les canonniers de l'artillerie de marine; à gauche les cavaliers du général Michel.

A la section de Maine-et-Loire, on ne reste pas inactif: les canonniers marins qui, dans quelques heures, vont se montrer adroits pointeurs, commencent par faire preuve de leur talent dans la préparation d'un excellent café qui, tout en combattant l'effet pernicieux du froid, permettra d'attendre — peut-être jusqu'au soir — un repas plus substantiel. Pendant ce temps les conducteurs s'empres-

sent autour de leurs chevaux dont le poil scintille de givre; la paille sur laquelle on a dormi sert à les bouchonner, puis, sur des couvertures étendues devant eux, on répand l'avoine restant de la distribution faite la veille au soir. Les bons animaux dévorent gloutonnement cette avoine qui les réchauffe, les ranime; ils tirent sur la corde fixée au-dessus du sol, s'ébrouent, lancent quelques ruades : les voilà gais; tout à l'heure ils traîneront courageusement nos lourdes pièces.

Le café pris, en attendant l'ordre d'atteler, deux sous-officiers et deux brigadiers, assis devant des tisons à demi consumés qui ont servi à la préparation du breuvage matinal, échangent leurs impressions en dégustant le reste d'une gourde qu'on avait remplie d'eau-de-vie l'autre jour en traversant Vendôme. Le brigadier Baumann, le frère du professeur de musique qui dirigea la Société Sainte-Cécile d'Angers, lui-même musicien, compositeur, expose ses théories sur la guerre qu'il exècre. Pourtant il a quitté Paris pour venir volontairement s'engager dans la batterie de Maine-et-Loire, alors qu'un conseil de révision l'eût certainement dispensé de tout service à raison d'une infirmité qu'il s'est bien gardé de déclarer. D'ordinaire il est gai, plaisante les camarades, interpelle joyeusement les habitants des villages qu'on traverse. Ce matin-là il est morose, il a l'esprit chagrin; il parle d'un de ses amis intimes, un Saxon, peintre suivant les cours de l'École des Beaux-Arts, qu'il voyait tous les jours à Paris et qui, au 15 juillet, a été subitement rappelé dans son pays. Baumann est persuadé que son ami est dans les rangs des Allemands postés en face de nous; un de nos obus atteindra sans doute cet excellent artiste saxon : donc la guerre est une chose affreuse, détestable. Le roi de Prusse, Guillaume et l'empereur Napoléon III devraient seuls vider la querelle en se battant tous les deux, tandis que Baumann et le peintre originaire de Dresde, bras dessus, bras dessous,

retourneraient ensemble au Quartier Latin, discutant amicalement sur la peinture et sur la musique.

« Ne parlons pas politique, interrompt le brigadier Clouet; ce n'est ni vous, ni moi qui avons déclaré la guerre. J'aurais certes préféré rester tranquillement à Angers où ma place de contremaître chez un tapissier m'assurait une existence tranquille. J'étais bien vu de mon patron dont j'aurais pu, dans un ou deux ans, devenir l'associé; j'avais formé des projets de mariage que, bien à contre-cœur, j'ai dû voir ajournés. Mais que voulez-vous? Nous n'allions pas rester les bras croisés pendant que les Allemands envahissaient notre pays! C'est pour défendre notre patrie que vous vous êtes engagé, ami Baumann, vous qui n'y étiez point obligé : puisque nous sommes devenus soldats, faisons donc notre devoir pour le mieux, et ne pensez plus à votre Saxon. Buvons encore cette goutte pour nous réchauffer, et vive la France! J'ai le pressentiment que la journée sera bonne pour nous. »

L'ordre avait été donné d'atteler. Le commandant de Vauguion, accompagné du capitaine, inspectait la section, recommandant de se hâter. « Allons, mes amis les Angevins, dit-il aux sous-officiers, je vous ai fait construire hier soir un épaulement qui va vous assurer une excellente position pour mettre en batterie. C'est à deux cents mètres d'ici; je tiens à vous y conduire moi-même, parce que j'ai repéré les distances de cet épaulement aux différents points sur lesquels l'ennemi peut se montrer, et que je veux vous les indiquer. »

La section se met en marche; on n'emmène que les deux pièces attelées chacune de six chevaux; on laisse derrière la ferme de Poisly, les deux caissons et le chariot-fourragère, sous la surveillance du maréchal-des-logis-chef, avec les attelages de ces voitures.

Chemin faisant on croise une vingtaine de cavaliers; ils reviennent d'une reconnaissance dans la direction de

Baccon. L'équipement de ces cavaliers appartenant à divers corps est du plus pittoresque effet : il y a parmi eux des dragons, des hussards, des chasseurs, des lanciers; chacun d'eux porte la coiffure spéciale à son régiment, bizarre assemblage de képis, de bonnets, de colbachs et de chapskas; le buste disparaît, soit sous d'amples manteaux gris ou bleus, soit sous des peaux de moutons, fourrure des plus utiles par ce froid de 10 à 12 degrés. Leurs chevaux semblent bien plus efflanqués que les nôtres : il est vrai qu'ils font campagne depuis trois à quatre mois déjà. En passant, les canonniers échangent quelques mots avec les cavaliers. « Eh bien ! camarades, leur avez-vous vu le bout du nez? — Ils vont vous tomber sur le dos avant un quart d'heure. — Laisse arriver, répliquent nos marins, on leur enverra le salut réglementaire. »

Cependant la section est rendue à l'épaulement; les avant-trains sont détachés et vont se placer avec leurs attelages à vingt-cinq mètres en arrière des pièces. Chacun est à son poste; deux canonniers de marine à chaque pièce remplissent les fonctions de pointeur et de pointeur-servant. Un brigadier, derrière chaque avant-train, est chargé de déboucher les évents et, cette opération faite, de remettre les obus au servant-pourvoyeur. Le brigadier Clouet se trouve ainsi derrière l'avant-train de la première pièce.

A huit heures on aperçoit dans la vapeur bleuâtre du lointain une nombreuse colonne en marche. — Ce sont eux ! Attention ! — Le commandant de Vauguion indique la distance; la hausse est placée conformément à cette indication. Le capitaine commande : « Première pièce ! Feu ! » — Boum ! L'obus est tombé juste sur la colonne ennemie. De la batterie on voit nettement un mouvement de recul se produire. — « Bravo ! bien pointé », crie M. de Vauguion, l'œil à sa lunette de marine. Le capitaine commande : « Deuxième pièce ! Feu ! » A la détonation,

un lièvre part à vingt pas en avant de l'épaulement et détale à grande vitesse. « Arrêtez-le ! s'exclame le pointeur, Arrêtez-le ! il passe à l'ennemi ! » Et tous les canonniers se prennent à rire de bon cœur. Cette fois encore le coup à dû porter juste : la troupe en marche a disparu, elle s'est sans doute défilée dans un pli de terrain. Dix minutes ne se sont pas écoulées, que tout-à-coup, brrrx ! boum ! brrrx ! boum ! deux obus arrivent à quelques mètres en avant de l'épaulement, bientôt suivis de plusieurs autres. Trois batteries allemandes se sont rapidement portées en face des deux pièces de Maine-et-Loire ; on voit la lumière briller à la bouche des pièces, puis on entend le bruissement du projectile en l'air avant sa chute sur le sol, chute qui heureusement se produit le plus souvent sans éclatement. L'air est tout ébranlé par ces détonations multiples ; il en résule des échos bizarres : on se figure entendre un long train d'artillerie rouler avec fracas derrière la batterie, et les canonniers se disent que c'est du renfort qui arrive. — Etrange illusion, sorte de mirage acoustique que les artilleurs connaissent bien, et qui se produit toujours après un tir au canon continué pendant un certain temps.

Les Allemands, eux aussi, ont rapidement trouvé la distance : leurs premiers coups étaient trop courts, mais maintenant voici deux fois de suite que leurs obus passent au-dessus de la tête des artilleurs angevins et vont tomber derrière eux. A la seconde fois, on entend un cri à l'avant-train placé en arrière de la première pièce. « A moi, mes amis ! » C'est la voix de Clouet ! — Les artilleurs se retournent : deux des chevaux de l'avant-train sont sur le flanc et, derrière le caisson, on aperçoit le brigadier Clouet renversé sur le sol. Deux canonniers courent à lui ; il a les deux jambes broyées par l'obus qui a d'abord abattu les chevaux ; les canonniers l'emportent

à une voiture d'ambulance stationnant en arrière du village de Poisly.

Le duel d'artillerie continue entre les deux grosses pièces de Maine-et-Loire et les dix-huit canons allemands. Il faut se faire réapprovisionner de munitions par les caissons laissés derrière la ferme de Poisly : là aussi les obus prussiens sont venus jeter quelque trouble; un des chevaux attelés à la fourragère a eu une jambe emportée.

Cependant le général Colin envoie son chef d'état-major, le capitaine de Labatut, donner ordre à la section de Maine-et-Loire de changer de position. La section doit aller sur la route de Villermain. M. de Vauguion l'y a précédée ; il vient d'y amener une batterie de 4 d'artillerie de marine, qui a déjà commencé à tirer quand les Angevins arrivent.

Avant d'arriver à la route de Villermain, on passe près d'une douzaine de pauvres mobiles de l'Orne, étendus sur le sol; ils viennent d'être frappés par les obus de l'artillerie prussienne. On en voit trois couchés côte à côte; leur main droite tient encore le fusil; sur le sac est attaché le demi-pain reçu sans doute à la distribution de la veille. Un canonnier s'approche d'eux, puis recule tout-à-coup : il vient de s'apercevoir que ce sont trois cadavres sans têtes ; un obus les a décapités tous les trois à la fois.

A peine les deux pièces sont-elles en batterie en travers de la route, que les canons prussiens, qui tiraient déjà sur les pièces de l'artillerie de marine, nous saluent également de salves répétées; il semblerait même que, dans cette répartition, les artilleurs prussiens seraient plus généreux à l'égard de la section de Maine-et-Loire, peut-être parce que nos gros projectiles les gênent davantage que ceux lancés par les petites pièces, à courte portée, de nos camarades de l'artillerie de marine.

Au bout d'une demi-heure, la position n'est plus tenable;

le commandant de Vauguion donne d'abord à la batterie de 4 l'ordre de se retirer. La section de 12 continue encore de tirer pendant dix minutes pour éviter que le feu de l'ennemi ne se porte sur la colonne en retraite; puis M. de Vauguion donne le signal du départ dans la direction de Lorges, et il quitte la position le dernier, marchant tranquillement derrière la seconde pièce.

Heureusement la retraite ne fut pas longue. Le terrain se relève d'une façon sensible de Poisly à Lorges; arrivée à la crête, à la hauteur de Lorges, et après avoir été rejointe par les caissons et par le reste de son personnel, la section se met de nouveau en batterie. La position était excellente pour ces pièces à longue portée et, cette fois, les artilleurs Angevins parvinrent à faire taire les canons prussiens.

Le général en chef commandant le 21e corps a écrit le récit de la campagne de ce corps d'armée; son fils, l'amiral Jaurès, a récemment publié, dans la *Revue de Paris* (1er mars 1901), un extrait de ce récit, retraçant les mouvements exécutés du 20 novembre au 20 décembre. Dans la relation du combat du 8 décembre, nous lisons ceci : « Trois batteries prussiennes venaient s'établir à droite « du village de Villermain, et ouvraient un feu très « nourri sur le village de Poisly. Les batteries de la « 2e division ripostèrent aussitôt, et une forte ligne de « tirailleurs portée en avant de ces batteries les soutinrent « énergiquement jusqu'à onze heures. A ce moment, « l'effort de l'ennemi s'accentuant, nos tirailleurs, qui « avaient sérieusement souffert depuis le matin, durent « se replier, et la batterie de 4 et les deux pièces de 12 « vinrent prendre position en arrière sur la crête, entre « Lorges et Poisly; arrivées là, la vivacité de leur feu « arrêta le mouvement de l'ennemi qui se replia, et elles « purent, ainsi que la ligne des tirailleurs, reprendre leur « première position. »

Le colonel Süter, commandant l'artillerie du 21e corps, avait suivi les mouvements de la section de Maine-et-Loire depuis le matin; il fit donner l'ordre de conduire les deux pièces à Lorges pour réparer quelques avaries, tandis que les caissons allaient réapprovisionner une batterie de 12 de réserve très vivement engagée au centre de la ligne. — A quatre heures la section reprenait sa position, et le feu durait jusqu'à la nuit.

A la fin de la journée, le commandant de Vauguion passait derrière nos pièces : « Eh bien les Angevins, nous dit-il, vous pourrez affirmer maintenant que vous avez pris part à une véritable bataille; et puis ce n'est pas comme à Bretoncelles, nous restons le soir sur nos positions du matin. » Avoir assisté à une bataille, nous ne nous en doutions nullement; nous n'avions suivi que les mouvements de la 2e division, et nous ne supposions même pas qu'à notre gauche et à notre droite d'autres troupes eussent été engagées. Le bruit de la canonnade, tant vers Marolles et Vallières que vers Beaugency, se confondait pour nous avec l'étourdissant tapage produit par le duel d'artillerie que nous soutenions depuis le matin. Ce fut M. de Vauguion qui nous apprit que l'armée du général Chanzy, dont le 21e corps faisait maintenant partie, et qui portait désormais le nom de Deuxième Armée de la Loire, occupait une ligne de plus de 20 kilomètres s'étendant de la forêt de Marchenoir à Beaugency, et que cette armée, de nouvelle formation, avait toute la journée, sans perdre de terrain, soutenu le choc de l'armée allemande, qui, après les combats de Patay-Loigny et la reprise d'Orléans, croyait ne plus devoir rencontrer de résistance sérieuse. — Cette ligne de la forêt de Marchenoir à la Loire, nous allions continuer encore à l'occuper jusqu'au dimanche soir : la bataille de Josnes a duré quatre jours.

Quand le feu eut cessé, à la tombée de la nuit, le colonel Süter fit donner l'ordre à la section de Maine-et-Loire

d'aller coucher à Marchenoir, afin d'y prendre le lendemain des chevaux de réquisition pour remplacer les pauvres animaux tués dans la journée.

On se remit donc en marche à travers cette grande plaine vaguement éclairée par le reflet de la neige. Tout en chevauchant, les conversations s'établirent; on échangeait les impressions sur les événements de cette longue journée. Depuis huit heures du matin, le feu ne s'étant presque pas interrompu, les divers incidents du combat s'étaient succédé sans qu'on eût le temps d'y réfléchir. Maintenant chacun racontait le fait qui l'avait le plus frappé : c'était force détails sur les dangers courus, sur les résultats de notre tir et de celui de l'ennemi ; on appréciait la valeur des positions successivement occupées depuis le matin; sur tel point on était trop à découvert, sur tel autre on dominait l'ennemi. Un conducteur s'apitoyait sur la perte de son cheval tué net par un obus; un autre racontait que le sien, atteint au-dessous du genou, s'était relevé, et, une fois débarrassé de son harnais, errait autour de sa pièce, marchant sur trois pattes et poussant des hennissements de douleur ; il ajoutait que, pour abréger la souffrance du pauvre animal, il avait prié le maréchal-ferrant de l'achever en lui tirant un coup de mousqueton dans l'oreille. — Et puis on parlait des blessés : du servant David qui, sur la route de Villermain, avait eu trois doigts emportés ; du brigadier Clouet, si affreusement mutilé : ceux qui l'avaient porté à la voiture d'ambulance, redisaient les paroles qu'il leur avait adressées, les adieux qu'il les avait chargés de transmettre aux camarades. — Ces derniers souvenirs attristaient le voyage : la route était longue, la fatigue avait été dure ; peu à peu on cessa de parler, et pendant longtemps encore la colonne s'avança silencieusement sur la plaine poudrée de blanc. Quelques canonniers cédèrent au sommeil ; les chevaux continuèrent à traîner courageusement leurs pesants véhicules. Quand

vers huit heures ils s'arrêtèrent enfin à Marchenoir, ils avaient bien mérité la maigre ration d'avoine qui leur fut distribuée. La section vint prendre son gîte à la sortie du bourg de Marchenoir, dans le cantonnement qu'elle avait déjà occupé le dimanche précédent. La fatigue était telle que la plupart des canonniers, bien qu'ils n'eussent pris aucun repas depuis le café du matin, se hâtèrent, sitôt les chevaux dételés et attachés à la corde, de se rouler dans leurs couvertures et s'endormirent sans avoir eu la force de manger.

La journée du vendredi, 9 décembre, fut consacrée à reconstituer tant bien que mal les attelages; puis, le samedi matin, sur un ordre transmis par le commandant de l'artillerie, on se remit en marche vers les lignes de Josnes.

La section se porte sur la droite des positions qu'elle occupait l'avant-veille et se met immédiatement en batterie derrière un léger épaulement construit par les troupes qui l'avaient précédée sur ce point. Tout le terrain environnant porte les traces d'une lutte longue et opiniâtre. Les morts et les blessés ont été enlevés sans doute la veille au soir ou le matin même; mais des débris de toutes sortes, provenant des harnachements de chevaux d'artillerie et d'équipements de troupes de toutes armes, couvrent le sol. Les trous creusés par les obus sont si nombreux qu'il faut conduire les chevaux avec précaution pour éviter ces excavations.

Des batteries prussiennes continuaient à tirer : nous leur répondions de notre mieux. Le tir de l'ennemi était constamment trop long ; nous voyions tous les obus tomber à trente, quarante et cinquante mètres derrière nous, et de la journée les artilleurs prussiens ne surent rectifier leur tir.

Ce fut M. de Vauguion qui nous assigna notre position; nous le retrouvions aussi alerte que l'avant-veille, quand

nous avions quitté le champ de bataille, et cependant il n'avait pris aucun repos le vendredi 9, commandant toute la journée les batteries de la 2me division sous le feu de l'ennemi. Il était tout joyeux de la résistance des troupes du 21me corps qu'il avait vu se former en trois semaines, et il allait répétant que jamais les Allemands ne parviendraient à déloger l'armée française des lignes sur lesquelles elle avait su se maintenir depuis déjà trois jours. A un moment, venant de diriger dans la direction de Cravant son ancienne lunette de marine qu'il emportait constamment avec lui, le commandant de Vauguion dit à haute voix au capitaine, de façon que les canonniers rangés autour des pièces l'entendirent tous : « Je viens d'observer une scène très curieuse ; dans un groupe de soldats allemands placés près des pièces qui tirent sur nous, plusieurs hommes avaient fait volte-face : un officier s'est mis à les frapper avec sa canne pour les ramener et les forcer à revenir occuper leur poste de combat. On ne voit tout de même pas choses semblables chez nous ! » Les canonniers, entendant cela, riaient et s'empressaient de charger et de pointer pour tirer à nouveau.

C'est dans cette même journée qu'on remit au capitaine un billet écrit au crayon, conçu à peu près en ces termes : « le brigadier Clouet est dans une maison située au coin de la route de Lorges à Poisly ; il a vu passer la section de la batterie de Maine-et-Loire ». — Qui a apporté ce billet, demande le capitaine ? — Un mobile. — Qu'est-il devenu ? à quel bataillon appartient-il ? — On ne sait pas. — Impossible d'obtenir d'autres renseignements, impossible aussi d'aller à Lorges : à la section personne ne peut ni ne doit quitter son poste pendant le combat. Plus tard on tâchera d'envoyer quelqu'un s'informer à Lorges.

Le feu de l'ennemi se ralentit vers le soir : « Continuez à tirer, dit le commandant de Vauguion, le général Colin aime à entendre une canonnade incessante, et puis nos coups

doivent porter du trouble chez nos ennemis, quand même ils se seraient retirés en arrière de la ligne de leurs batteries, et nous leur prouvons que nous tenons toujours bon sur nos positions ».

A quatre heures et demie, on n'y voyait plus : une brume s'élevait qui restreignait rapidement les limites de l'horizon. Les batteries prussiennes avaient cessé de tirer ; on amena les avant-trains, et, suivant un ordre reçu vers cinq heures, la section alla prendre ses cantonnements à Briou.

Quel froid le lendemain matin au réveil ! Le trompette avait les lèvres toutes gercées ; dans l'impossibilité de tirer un son de son instrument, il offrait d'aller prévenir successivement les divers groupes de la section cantonnés dans deux ou trois fermes, pour remplacer la sonnerie qu'il ne pouvait donner. Comme on plaisantait ce trompette gelé, excellent camarade, fièrement drapé dans un manteau dit «limousine», acheté par lui la veille à un conducteur de voiture de réquisition, l'attention fut portée vers un groupe se détachant sur la brume matinale à quelques mètres de nos pièces. Une calèche fermée stationnait près de quelques cavaliers ; bientôt elle se met en marche dans la direction de Josnes, et les cavaliers se rapprochent de nous. En tête, s'avance, sur un bel alezan, un officier chaussé de longues bottes de cuir fauve, la taille bien prise dans une pelisse garnie de fourrures ; tête fine, expression énergique : « A quel corps appartiennent ces pièces ? » — « Section de la batterie de Maine-et-Loire, deuxième division du 21e corps, mon général. — Bien ! Attendez l'ordre de départ, et vous irez reprendre les positions occupées hier. » — C'était le général Chanzy suivi de son état-major.

« Il paraît qu'on se lève de bonne heure dans ce régiment-là, observe un de nos conducteurs, occupé à ajuster sur son cheval une superbe bricole de cuir brun, abandonnée la veille sur la plaine par l'attelage d'une batterie

allemande. — Mais tout ceci ne nous apprend pas quel est le particulier qui se promène ainsi en calèche dès patron-minette. — Tu ne le sais pas encore? Tu n'es donc pas bien réveillé, interrompt un marin : c'est tout simplement le ministre de la guerre qui est venu s'entendre avec le grand chef. » — Il disait vrai, le canonnier de marine; mais comment avait-il été renseigné? — Bien des fois, au cours de la campagne, nous avons ainsi été informés de faits intéressants, sans qu'on pût s'expliquer par quelle voie ils étaient parvenus à la connaissance des soldats qui les racontaient et en transmettaient rapidement avis d'un corps à un autre.

Ce jour-là, dimanche 11 décembre, la section vint se remettre en batterie sur la ligne occupée les jours précédents, ainsi que toute l'artillerie de la 2e division et de la réserve; mais aucune troupe ennemie ne se montra à portée de nos pièces, et nous n'eûmes pas à tirer.

On se réjouissait déjà; on se disait que l'ennemi en avait assez, qu'il allait battre en retraite. — Mais voilà que vers quatre heures on répand le bruit que c'est au contraire l'armée française qui se retire. Comment ceux qui racontent cela, le savent-ils? — Le propos, quoi qu'il en soit, se répète, se propage sur toute la ligne. En même temps que le ciel, très clair le matin, se couvre maintenant de nuages, les visages tout à l'heure gais, s'assombrissent aussi. Comment! depuis quatre jours nous résistons aux efforts de l'ennemi, et aujourd'hui, alors qu'il semble renoncer à la lutte, c'est nous qui allons abandonner la partie! — C'est ainsi que le soldat, qui ne peut voir qu'un point bien limité dans le vaste espace formant le champ de bataille, raisonne parfois tout de travers et commet d'étranges erreurs quand il veut apprécier les ordres donnés.

Sans doute la deuxième armée de la Loire n'avait pas été entamée; elle pouvait même se dire victorieuse puisque

depuis quatre jours elle couchait sur ses positions ; mais, de l'autre côté de la Loire, les troupes de Frédéric-Charles n'avaient pas rencontré de résistance ; elles pouvaient d'un moment à l'autre, en traversant le fleuve, tourner l'aile droite de l'armée française et venir ainsi en aide aux corps du grand-duc de Mecklembourg et du général Von der Thann fatigués par la résistance contre laquelle leurs efforts s'étaient heurtés ; cette intervention probable de l'armée de Frédéric-Charles devait changer la situation et pouvait mettre notre armée dans un grave péril. Et puis un déplorable malentendu a fait abandonner Beaugency, point d'appui de notre extrême droite. Le soldat, lui, ignore ces faits ; ce sont eux cependant qui ont déterminé le général Chanzy à entreprendre cette manœuvre admirablement conçue, expliquée dans des instructions d'une précision remarquable et exécutée aussi ponctuellement que de vieilles troupes l'eussent pu faire, manœuvre qui consistera à faire opérer par l'armée une conversion en pivotant sur sa gauche, le 21e corps conservant toute la journée du 11 décembre ses positions pour masquer le mouvement rétrograde des 16e et 17e corps.

Au froid sec de la première partie de la journée avait succédé un épais brouillard humide qui, les jours suivants, devait faire place à la pluie : la retraite derrière le Loir était commencée.

II

Saint-Georges-Buttavent

Le 1er février 1871, les troupes composant le 21e corps, sous le commandement du général Jaurès, étaient avisées qu'un armistice de vingt-et-un jours avait été conclu le 28 janvier entre le gouvernement de Paris et les autorités allemandes.

La 1re batterie mobile de Maine-et-Loire, dont les trois sections étaient réunies depuis le combat de Sillé-le-Guillaume, se trouvait alors cantonnée, avec plusieurs autres batteries constituant la réserve d'artillerie du 21e corps, à quelques kilomètres de Mayenne, sur le territoire de la commune de Saint-Georges-Buttavent.

Depuis la seconde quinzaine de novembre, les artilleurs de Maine-et-Loire n'avaient guère eu de repos. Chaque jour avait amené de nouveaux déplacements, par suite, de nouvelles préoccupations, et nécessité de nouveaux efforts. C'étaient les longues chevauchées sous la pluie ou dans la neige, avec les incidents que cause inévitablement la traction d'un lourd matériel, traction opérée au moyen de chevaux de réquisition équipés d'un harnachement des plus défectueux ; c'étaient les retards dans les distributions de vivres pour les hommes, de fourrages pour les chevaux ; c'étaient les difficultés se renouvelant chaque soir quand il s'agissait de trouver un abri pour prendre quelques heures de sommeil ; c'étaient les risques des combats auxquels les différentes fractions de la batterie avaient pris part : la longue lutte de quatre jours sur les lignes de Josnes, la retraite de la forêt de Marchenoir sur le Loir, les combats de Fréteval et du Plessis, la retraite sur Le Mans, la bataille du Mans, la pénible retraite après l'occupation de cette ville par les Allemands, retraite un instant interrompue par le combat de Sillé. Comment, au milieu de tous ces événements, prendre le temps de songer à ce qui s'était passé la veille, de penser aux camarades laissés en cours de route, les uns atteints par le feu de l'ennemi, les autres par la variole, par le typhus, par ces terribles maladies qui viennent accabler des troupes mal vêtues, mal nourries, faisant campagne pendant un hiver des plus rigoureux ?

A l'annonce de cette suspension des hostilités, on respira plus librement : on allait pouvoir profiter de ces vingt-et-

un jours pour se reposer, et en même temps se mettre en état de reprendre la lutte dans de meilleures conditions. Et puis les pensées se reportèrent en arrière : chacun se retraça peu à peu cette émouvante série d'incidents auxquels il avait pris part ou assisté, les périls affrontés, les fatigues, les privations supportées. — Oui ! on avait passé des heures pénibles, mais enfin on était encore au nombre des vivants, on s'était endurci à ces fatigues, on se sentait capable d'endurer d'autres misères et de faire face à d'autres risques, s'il le fallait, et, en attendant, on avait devant soi vingt-et-un jours pour se refaire ; et vraiment la vie a quand même du bon, se disait-on en se chauffant devant un clair foyer fourni par le bois mort de la forêt de Mayenne, foyer devant lequel bouillait une soupe qu'on était certain de pouvoir manger tranquillement, sans être soudainement et désagréablement interrompu par un ordre de départ.

... Mais parmi nos camarades il en est plusieurs qui manquent à l'appel. Nous avons eu des blessés : que deviennent-ils ? Que devient le jeune Desmazures, cet enfant de 18 ans, arrivant si crânement à la gare de Bretoncelles le 21 novembre et paraissant si heureux d'ouvrir le feu contre les Allemands, quand la pièce qu'il servait eut pris position sur la voie ferrée ? Au bout d'une heure il tombait, la jambe brisée par un projectile ennemi. Ce fut son oncle, notre ami Simon, maréchal-des-logis commandant cette pièce, qui le porta lui-même à l'ambulance ; et, en quittant cet enfant sur lequel il avait, au départ d'Angers, promis à la mère de veiller constamment, il fut à la porte même de la maison servant d'ambulance, entouré par des Bavarois qui se précipitèrent sur lui et l'emmenèrent prisonnier, en même temps qu'ils s'emparaient de l'ambulance. Depuis, nous n'avons pas eu de nouvelles de notre jeune camarade Desmazures : nous avons su seulement que Mme de Vauguion, la femme de notre bien-

aimé commandant, avait pu, grâce à de nombreuses démarches, obtenir qu'il fût compris dans un échange de blessés et transféré d'une ambulance allemande dans une ambulance française. — Hélas ! quand nous rentrerons à Angers, nous apprendrons que notre jeune camarade est mort des suites de cette blessure.

Nous avons laissé en route des malades : où sont-ils? Hier encore c'était notre excellent fourrier que nous conduisions à l'ambulance, terrassé par une fièvre intense, avant-coureur de la terrible variole noire. Pauvre fourrier ! lui qui depuis près de trois mois s'était chaque jour donné tant de mal pour courir aux distributions et obtenir vivres et fourrages, lui qui, tout en murmurant son refrain habituel : « Quel métier ! mes enfants, quel métier ! » trouvait toujours le mot opportun pour réconforter les camarades dans un moment de découragement, comme il va nous manquer !

Le brigadier-fourrier, aussi, n'est plus avec nous ; il avait vaillamment supporté toutes les fatigues de la campagne jusqu'aux journées du Mans, toujours alerte, toujours optimiste, répétant sans cesse que les Allemands étaient à bout de forces et allaient lâcher la partie ; mais le 13 janvier, alors qu'il s'inquiétait depuis une huitaine de ne recevoir aucune nouvelle de son jeune frère, sous-lieutenant au premier bataillon des mobiles de Maine-et-Loire, il apprend soudain que, la veille, un autre de ses frères, capitaine aux zouaves pontificaux, a été tué à l'assaut du plateau d'Auvours. Depuis ce jour il est abattu ; des accès de toux nerveuse l'épuisent : il a fallu, il y a deux jours, lui faire donner une permission pour aller prendre du repos à Angers.

D'autres encore ont laissé des vides dans nos rangs. Des vingt-cinq canonniers brevetés de la marine que M. de Vauguion avait fait verser dans la batterie en reste-t-il quinze ? — C'étaient pourtant des hommes solides, endur-

cis à la fatigue ; mais plusieurs, qui avaient fait campagne au Sénégal, n'ont pu supporter les rigueurs de cet hiver dans les plaines glacées de la Beauce.

Quelques jours avant la bataille du Mans, un de ces marins, qui tous étaient devenus pour nous d'excellents camarades, un bel et grand garçon d'origine basque, de Hespuroy, toujours prêt à rendre service, toujours souriant, tombait sur la neige, atteint par le typhus : quarante-huit heures plus tard nous apprenions sa mort. Huit ou dix autres grelottent de fièvre dans diverses ambulances rencontrées dans le trajet du Mans à Mayenne.

Et puis nous pensons à notre autre camarade, tombé sur le champ de bataille, le 8 décembre à Poisly, un Angevin celui-là, le brigadier Clouet. — Pauvre ami, comme il a dû souffrir d'attendre vainement la visite de quelqu'un d'entre nous après nous avoir fait prévenir de son transfert à Lorges! Nous n'avons pu nous rendre à cet appel : les péripéties du combat nous ont fait transporter nos canons sur d'autres positions, et personne de nous n'a pu aller à Lorges lui serrer une dernière fois la main. — Un jour, entre Freteval et le Mans, un officier d'administration, passant le long de la colonne, a dit au capitaine de la batterie : « N'aviez-vous pas un brigadier qui a eu les deux jambes coupées à Poisly?.... Il est mort. » — Et voilà comment nous avons été informés de la fin de notre camarade!.... Pauvre Clouet! Nous n'avons pu, à sa mort, lui rendre les derniers devoirs; nous ignorons même en quel lieu il a été inhumé; mais il ne faut pas nous borner envers lui à quelques banales expressions de regrets; nous devons d'une façon spéciale honorer sa mémoire..... Là-dessus l'entente est promptement faite; il a suffi que l'idée fût émise par l'un de nous, le projet est de suite accepté par tous : on fera célébrer un service religieux en l'honneur du brigadier Clouet.

Le capitaine prévient de notre projet le chef d'escadrons

qui commande le groupe de batteries dont nous faisons partie, et cet officier supérieur nous autorise de suite à mettre le projet à exécution. Nous n'étions plus commandés par M. de Vauguion depuis le Mans, parce que nous n'appartenions plus à la deuxième division; notre batterie avait à cette époque été affectée à un groupe placé sous les ordres du commandant Frayssignes. C'était un vieil officier retraité, qui avait repris du service pour la durée de la guerre et qui, pendant cette pénible campagne, avait fait preuve d'une énergie que son âge n'aurait pas permis de prévoir. Nous avions appris qu'un de ses fils avait été tué à l'armée de Mac-Mahon, qu'un autre avait été fait prisonnier à Metz.

Muni de l'autorisation du commandant, le capitaine alla trouver le curé de Saint-Georges-Buttavent et convint avec lui du jour où aurait lieu le cérémonie.

Par une matinée brumeuse de février, la batterie au complet se formait en colonne par quatre, sur la grande route d'Ernée à Mayenne, et descendait de ses cantonnements vers le bourg de Saint-Georges. — Les uniformes n'étaient pas brillants : pantalons, vareuses et képis accusaient les fatigues de cette dure campagne; mais chacun avait tenu à être propre. Il serait difficile cependant de dire où et comment on avait pu ce matin-là se procurer des brosses. — On n'avait laissé aux cantonnements que le poste de garde, et trois ou quatre conducteurs, gardes d'écurie. — En entrant dans le bourg de Saint-Georges, nos canonniers, dont le pas cadencé se mêle au son de la cloche, rectifient d'eux-mêmes l'alignement et défilent correctement comme à une revue de parade, pour entrer à l'église.

A peine sommes-nous rangés que nous voyons entrer dans l'église les officiers des batteries constituant avec la nôtre le groupe de la réserve d'artillerie du 21e Corps. A leur tête, s'avance le vieux commandant Frayssignes,

se tenant droit comme il devait le faire à trente ans; derrière lui, les officiers de la batterie du 18e régiment à cheval, cantonnée près de la nôtre dans la forêt de Mayenne, et que nous connaissons tous, parce que nous faisons colonne avec eux depuis le Mans. C'est le capitaine Rémy, c'est le lieutenant Arthus, deux noms fréquemment répétés sur l'annuaire de l'artillerie; c'est le sous-lieutenant Lespinasse, portant la tunique de l'École d'application de Metz, où il était encore élève au jour de la déclaration de la guerre. Viennent ensuite les officiers d'une batterie d'artillerie de marine, appartenant également à notre groupe. — Puis nous entendons sur la place le pas d'une troupe en marche, et nous voyons entrer solennellement dans l'église des délégations de sous-officiers et de brigadiers appartenant à chacune des batteries de la réserve. Oh! les braves gens! Aucun d'eux n'a connu notre camarade Clouet, mais c'est un sentiment de solidarité qui les a portés, sans qu'ils y fussent officiellement invités, à venir prendre part à cette cérémonie célébrée en mémoire d'un artilleur tombé sur le champ de bataille. Tous assistent avec recueillement à l'office religieux, et beaucoup, supposons-nous, songent aussi à leurs camarades morts au cours de la campagne, comme nous songeons, nous, à notre ami Clouet. — Quant au vieux commandant, il suffit d'observer l'expression douloureuse peinte sur son visage, pour comprendre vers qui se portent ses tristes pensées.

Les habitants de Saint-Georges, qui ont vu ces soldats défiler sur leur place et entrer dans l'église, se sont renseignés sur l'objet de cette cérémonie religieuse. Vingt ou trente femmes viennent assister au service et joindre leurs prières à celles de leur curé. Leur religieux recueillement prouve qu'elles ne sont pas venues là pour satisfaire une banale curiosité : toutes sans doute ont des fils ou des frères à l'armée; plusieurs portent des vêtements de

deuil : une d'entre elles réprime à grand'peine des sanglots convulsifs.

L'office terminé, les officiers et les délégations des autres batteries quittent l'église les premiers et nous attendent près de la porte. A notre sortie, les officiers viennent serrer les mains de nos officiers, tandis que nous passons devant les sous-officiers et brigadiers, rangés de chaque côté de la place.

Nous avons tous été profondément émus de ce témoignage de sympathie : ceux qui nous le donnaient n'étaient nos camarades que depuis quelques semaines ; mais nous appartenions à l'armée : nous étions dès lors de la même famille.

La batterie de Maine-et-Loire, avant de se remettre en route, fit halte à quelques pas de l'église, attendant ses officiers qui étaient allés présenter leurs remerciements au curé de Saint-Georges et régler avec lui ce qui était dû pour le service célébré. Le règlement fut rapidement fait : le bon curé refusa tout paiement, déclarant qu'il était heureux d'avoir réuni en son église de braves soldats venant prier Dieu pour un des leurs mort au champ d'honneur.

Nous regagnâmes ensuite notre cantonnement, nous sentant au cœur la satisfaction d'avoir rempli un pieux devoir envers notre camarade Clouet.

A. B.

PAUL HENRY

On ne l'ouvre pas sans émotion, ce livre, où M. René Bazin volontairement s'effaça pour laisser parler l'âme pure et forte du héros du Peï-Tang. Et, malgré nous, dès les premières pages, nous revivons les heures d'angoisse de l'an passé, quand, sans nouvelles, nous attendions en frissonnant le dénouement de l'atroce tragédie qui se déroulait mystérieusement à Pékin dans le sang et le feu. En Anjou, l'émotion se doublait de savoir qu'un des nôtres était là-bas, enfermé dans la cathédrale qu'il devait sauver, en s'ensevelissant, à l'ombre de la croix, sous les plis du drapeau.

« L'enseigne de vaisseau, écrit René Bazin dans sa préface, simple et poignante, l'enseigne de vaisseau qui a commandé, au nom de la France, un détachement de marins français, soutenu un siège de deux mois, sauvé trois mille personnes, et qui est mort au moment où les alliés allaient entrer à Pékin, aura sa page glorieuse dans les annales de notre marine. Il aura aussi le souvenir attendri des âmes qui sauront ou devineront à quelles sources cet enfant avait puisé la force calme, le mépris du danger, et mieux que cela, la joie devant le danger. On revendiquera l'honneur de l'avoir connu, d'avoir été son ami, son maître, son camarade. On dira quelle enfance et quelle jeunesse avaient préparé cette fin de vie héroïque, et la pensée de la perfection de la vie, non moins que celle du martyre

final, haussera dans les esprits cette jeune gloire jusqu'à la vénération...

« Il importait que ces exemples et ces hommages ne fussent pas perdus. Et ce fut la première raison qui me détermina, non pas à écrire la vie de l'enseigne Henry — mon rôle a été beaucoup plus simple, — mais à mettre en ordre le plus souvent et à résumer quelquefois les documents qui la racontent. »

Comme M. René Bazin et en suivant son récit, nous nous bornerons à esquisser à grands traits, d'après ses lettres et son journal de bord, plus éloquents que tous les commentaires, la vie admirable de Paul Henry, et sa mort plus admirable encore.

Paul Henry est né à Angers le 11 novembre 1876, le second de neuf enfants. Son père, le distingué professeur de l'Université catholique d'Angers, est né à Paimpol et sa famille, d'origine bretonne, possède près de Tréguier, à Plougrescant, le domaine de Kergresq « le paradis de Kergresq », comme l'appellera si souvent, plus tard, dans son journal de bord, l'enseigne de vaisseau.

Paul Henry fit ses études à l'externat Saint-Maurille d'Angers, où son souvenir est resté si vivant et si cher à ses anciens camarades et à ses maîtres.

Il se prépare à Jersey, chez les Jésuites, à l'école navale; son âme fraîche et droite se révèle déjà dans les lettres qu'il envoyait aux siens : « Votre pauvre petit enfant qui doit vous faire bien du chagrin », signe-t-il l'une d'elles, où il avoue avoir eu une mauvaise note. Ses notes étaient pourtant en général excellentes et, malgré une maladie grave, il était reçu en 1893 au Borda. Sa composition française sur les devoirs du soldat, commentaire de deux vers de Corneille, avait été classée première avec la note 19 sur un maximum de 20 points.

Ses lettres du Borda sont pleines de détails ingénus et charmants sur son sabre de « midship », sa première tenue

d'officier, sa vie à bord où la prière tient une large place, sur les croisières du *Bougainville*, dans la Manche, où ses yeux et son cœur reconnaissent avec attendrissement le profil rocheux des côtes bretonnes.

Paul Henry fait, comme aspirant, sa première campagne sur l'*Iphigénie* qui appareille le 10 octobre 1895. Son journal de bord écrit sans prétention mais non sans charme, enregistre les incidents de la traversée, parfois amusants, parfois tragiques, comme la mort de l'aspirant de Sarcé, impressions d'escales rapidement notées. Il contient des croquis enlevés lestement et avec verve des paysages et des hommes entrevus en passant. Le chrétien fervent et le marin épris de son métier s'y retrouvent à chaque page :

« *Dimanche 26 janvier.* — Messe sur le pont à l'arrière, voir tout un état-major, commandant en tête et tout un équipage, courber la tête au moment de l'élévation. C'est consolant de voir comme la France est catholique à l'étranger...

« *Samedi 15 février.* — Une vraie tempête; mais l'*Iphigénie* se moque bien de ce temps-là. Qu'elle est jolie, fuyant à sec de toiles, filant comme une flèche et bondissant légèrement sur les lames.

« *Mardi 18 février.* — Hier je suis monté dans la hune pendant qu'on pressait le troisième ris. Au petit hunier, il faisait nuit noire ; mais on pouvait voir l'*Iphigénie* presque couchée sur le flanc, au milieu d'une nappe d'écume : c'était féerique. Le vent faisait rage, menaçant à tout moment de déchirer le hunier, c'est alors que nos hommes sont admirables : à chaque instant, ils risquent d'être enlevés à la mer ou de venir s'écraser sur le pont, et malgré cela ils travaillent comme s'ils faisaient un exercice ordinaire. Ah ! je voudrais voir toute la canaille qui hurle contre la marine faire un peu le service de nos gabiers. »

Embarqué, à sa demande, en 1896, sur la *Melpomène*, Paul Henry se reporte à chaque instant vers les siens. A

Noël, il se plaint de ne pouvoir célébrer la fête en famille : pas de messe de minuit, pas de crèche ; son cœur est à Angers.

Nommé aspirant de 1re classe, il va faire la campagne de Crète, d'une façon si brillante que l'amiral Pottier lui annoncera en ces termes, en rade de La Canée, sa promotion au grade d'enseigne :

« Je ne vous souhaite qu'une chose, c'est d'être aussi bon enseigne que vous êtes bon aspirant. »

Les lettres de Paul Henry, datées de Crète, fourmillent de détails vécus et pittoresques. Il assiste à une revue des troupes internationales à la Canée :

« Le colonel russe prend le commandement. C'est un grand diable de cosaque à trogne enluminée ; il braille, d'une voix rauque, des commandements en français, puis la petite cérémonie commence.

« Au son d'une musique aigrelette, s'avancent d'abord les Monténégrins ; ce sont tous de beaux hommes ; leurs officiers portent le costume national albanais, fustanelles et manteau blanc. Puis viennent les Russes, presque tous petits, au contraire ; ils sont sales, mal habillés, et ne défilent même pas au pas. Après les Russes, voici les « amis et alliés », les marsouins français ; ils marchent à une jolie allure, très crânes dans leur sombre uniforme. Derrière eux, arrivent, à un pas lent et cadencé, les Autrichiens ; ils ont l'air d'être en bois ; tous, en arrivant à hauteur du commandant, tournent automatiquement la tête vers lui. On les croirait mus par une ficelle. Une fanfare éclatante retentit soudain, et la troupe sombre des bersagliers arrive au pas gymnastique. Très joli ensemble ; rien de curieux comme de voir tous ces plumets verts osciller avec un ensemble parfait. Enfin, voici MM. les Anglais : une ligne de piquets rouges, un point, c'est tout. »

Henry, débarqué à terre avec un détachement, mène

la vie de campagne, son rêve. Mais toujours le souvenir le hante du pays natal, des êtres chers laissés là-bas.

Le 5 août 1897, il écrit :

« J'ai reçu votre lettre m'annonçant le beau succès de Lity ; mes félicitations au brillant lauréat de la faculté de Poitiers ; tous mes compliments aussi à MM. et Mlles Henry juniors, qui remplissent de leurs glorieux noms les palmarès d'Angers. Les treize prix de Michel surtout ont excité mon admiration. »

Et le regret du Noël angevin l'obsède encore. De quart sur le *Charner*, le 25 décembre, on lit dans son journal : « Bien triste ici le jour de Noël ; j'étais de service, mais j'ai pu cependant aller à la messe consulaire de la Canée. J'ai bien prié à toutes vos intentions, spécialement pour Joseph et Yves ; j'ai eu le plaisir d'entendre chanter l'*Adeste fideles* et quelques noëls. Rien ne m'émeut comme ces bons vieux airs qui me rappellent le temps où nous attendions fièvreusement que maman ouvrît la porte de notre chambre, pour entonner : *Il est né le divin Enfant*, et voir ce qu'avait mis dans nos souliers le petit Jésus. »

Le 24 novembre 1898, Paul Henry quittait la Crète, pour être attaché, comme enseigne, au bataillon des fusiliers marins, à Lorient.

Le 28 octobre 1899, il était classé le premier aux examens. C'est à Angers, où il était en résidence libre conditionnelle, qu'il apprit, le 1er janvier 1900, sa désignation pour l'Extrême-Orient. On ne parlait pas encore de guerre avec la Chine. Il devait s'embarquer à Saïgon sur le *D'Entrecasteaux* pour remonter au nord par Chang-Haï et le Japon, jusqu'au port russe de Vladivostok. Il se rend à Saïgon sur le paquebot l'*Armand-Béhic*. Quelques jours avant son départ de Marseille, par un singulier pressentiment, puisque nul ne pouvait prévoir les événements de Pékin, il écrivait à son oncle, M. Léon Henry :

« Serai-je jamais mieux préparé au point de vue chrétien ?

Et quelle plus belle mort que celle du soldat ? » Au moment où l'*Armand-Béhic* appareille, sa pensée évoque les côtes de Bretagne : « Ce n'est plus Marseille que je vois, c'est la chère maison de famille où il fait si bon vivre, c'est le vieux Kergresq, où les jours s'écoulent si doucement, si gaiment au milieu de parents chéris et d'amis si bons... Peu à peu les derniers feux s'éteignent, et maintenant, sous la forte poussée de nos deux hélices, nous nous enfonçons dans le sombre horizon ».

Dans ce journal de bord de l'*Armand Béhic*, bien des pages charmantes seraient à détacher. Voici un croquis de l'escale à Ceylan :

« Sur la route ombragée de superbes cocotiers, il y a un grouillement de population fort curieux : des hommes magnifiques, nus jusqu'à la ceinture, les cheveux leur tombant sur le dos ou soigneusement relevés jusqu'au chignon ; des femmes, des fillettes surtout, ayant une étonnante finesse de traits, délicieux bronzes vivants. Et tout ça se promène gravement, presque majestueusement, se dérangeant à peine pour les innombrables petites charrettes traînées par des bœufs de toutes tailles (j'en ai vu d'à peine plus gros que des chiens). Entre ces charrettes se faufilent des pousse-pousse, traînés au galop par de grands diables, d'allures faméliques, et puis, ce sont des équipages, et des cavaliers, et des bicyclettes, enfin un mouvement qui n'a rien à envier à celui de la place de la Concorde...

« En route, j'ai vu quelque chose d'assez curieux : dans une misérable case indienne, j'ai aperçu une indigène, à peine vêtue de quelques oripeaux d'éclatantes couleurs, travaillant à une superbe machine à coudre, tout ce qu'il y a de plus perfectionné, auprès de laquelle celle de maman n'est qu'un vieux clou ; je trouve que cette étrange mixture de civilisation et de pittoresque local n'est pas une des moindres curiosités de ces pays exotiques. »

A Singapour, il assiste à la messe, à l'église de la mission française, et il remarque dans l'assistance un piquet de marins anglais et de nombreux cipayes : « Ainsi la protestante Angleterre envoie à la messe ses soldats catholiques. Que dirait-on en France, si on voyait chose pareille? »

A Saïgon, où Paul Henry trouve son croiseur le *D'Entrecasteaux*, il signale et déplore l'insuffisance de notre arsenal maritime, mal outillé pour les réparations des navires. Et pourtant Saïgon est désigné comme un des points d'appui de la flotte, en cas de guerre. En rivière de Saïgon, le courrier de France arrive. Henry n'est plus à bord, il est à Angers : « Et le soleil a beau taper, on ne s'en aperçoit plus..., car je ne suis plus sur le *D'Entrecasteaux*, presque aux Antipodes, je suis dans la chère maison de la rue Proust, je cause avec maman ».

A Hong-Kong, anecdote amusante racontée par Henry, d'une plume alerte. Il assiste à un dîner sur un cuirassé anglais :

« ... Soudain un coup sec de marteau sur la table. Tout le monde se lève, le président, le verre en main, crie :

« Queen. »

« Et tous les Anglais, sur un ton différent, répètent :

« Queen, queen, queen. »

« C'est le toast à la reine. Je me pince les lèvres pour ne pas céder à un fou rire qui me prend en voyant le sérieux de tous les Anglais faisant : « Couin, couin ».

« Quelques minutes après, même cérémonie, cette fois pour le « French Président ».

A Port-Arthur, ce sont nos alliés les Russes qui fêtent les marins français. Son voisin de gauche est gris comme plusieurs régiments de polonais. Hourrahs frénétiques, embrassades sans fin :

« Encore un verre, c'est le dernier, et puis encore un autre pour la France, un autre pour la Russie, et celui-ci

pour les familles de France, et celui-là pour les familles de nos hôtes ! et le tzar ! et la tzarine ! et Loubet !... Oh ! mon Dieu, que les hommes ont donc de motifs de s'aimer le verre en main. »

A la fin de la soirée, tous les officiers français, l'aumônier compris, ont enfourché de petits chevaux cosaques et, le bonnet à poil sur la tête, le sabre au clair se mettent à crier : Vive la Russie ! Enfin on remonte dans le train qui a amené à Port-Arthur la bande joyeuse :

« Le train part escorté de tous les officiers de cosaques à cheval ventre à terre. Ils s'arrêtent net, saluent du sabre et d'un formidable : « Vive la France ! »

Mais aux agapes et aux fêtes va succéder l'effroyable tragédie. Les événements de Chine ont pris une tournure menaçante. Un détachement de marins du *D'Entrecasteaux* et du *Descartes* est désigné pour Pékin. On sait que Paul Henry ne devait pas faire partie du détachement. Il revendique son titre d'officier fusilier et, à force de supplications, il obtient du commandant de remplacer l'aspirant de Pontevès : « Quel magnifique rôle, écrit-il, à sa famille, à Angers, pour un bon chrétien que de protéger les missionnaires. Soyez donc heureux comme je le suis. Annoncez la bonne nouvelle à Lity, à Jeanne et à notre cher abbé : ils vont être presque jaloux ».

Avec le lieutenant Darcy, il remonte le Peï-Ho, passant la nuit dans le chaland. Les Russes ont voulu les faire coucher à leur bord, mais ils ont répondu que « là où couchaient leurs marins, c'était bien pour eux aussi ».

Arrivé à Pékin, Henry est chargé, avec trente marins, de protéger le Peï-Tang qui comprend la cathédrale, l'évêché, la maison des missionnaires, le séminaire, les écoles. Il a, comme second, l'aspirant de la marine italienne Olivieri. Le Peï-Tang n'est pas défendu. Henry improvise des fortifications. Il n'a que trente marins français et onze italiens pour garder l'immense enceinte où se sont réfu-

giés 3.400 chrétiens. La foule des Boxers pousse sous les murs ses cris de mort.

Le 15 juin se livre le premier combat. Des milliers de Boxers s'avancent pour l'assaut :

« Ils sont à trois cents mètres. Là ils s'arrêtent, font des génuflexions. Les voilà qui se lèvent ; ils s'avancent au pas gymnastique ; les voilà à deux cents mètres : « Joue ! à cent cinquante mètres : feu ! » Dix-sept balles fauchent les premiers rangs qui s'abattent comme des capucins de carte. « Joue feu ! » seconde salve, seconde fauchée. Quand la fumée s'est dissipée, la place est nette. »

Le jeune commandant, — il n'a que 23 ans — est toujours le premier au feu. Il abrite ses hommes et se tient debout sur le remblai. Il s'occupe de ses matelots avec une affectueuse sollicitude. L'un d'eux, Lalès, ayant été pris de la fièvre, Henry lui donne son lit et couche près de lui par terre pour le veiller.

Le 22 juin, Paul Henry fait une sortie avec quelques hommes et s'empare d'un canon chinois. Dans la journée, le Peï-Tang avait reçu cinq cent trente et un coups de canon et d'obus à mitraille :

« Si j'avais eu cinquante marins au lieu de trente, écrit-il, je marcherais sur le palais impérial. »

Les munitions s'épuisent. Le commandant est obligé de compter et de mesurer les cartouches.

Le 27 juin, le second-maître Jouannix est atteint mortellement d'une balle au poumon. Henry n'a plus pour l'aider à diriger la défense que le quartier-maître Elias.

« Le 28, écrit un de ses hommes, une partie du toit du poste prend feu sous les bouchons imbibés de pétrole en flammes que lancent les Chinois et qu'ils alimentent avec deux pompes à pétrole. M. Henry enjambe le toit et là, sous le feu de l'ennemi qui tirait sur lui à une distance de vingt à trente mètres, à coups de pied et de poing, il jette à terre les bouchons enflammés. »

Les balles pleuvent comme grêle; en revenant de notre côté, il s'écrie : « Les maladroits, ils n'ont pas seulement pu me toucher. »

Le 29 juin, on célèbre la fête du commandant « Nous offrons nos vœux, écrit Mgr Favier, au brave commandant Henry; nous parlons d'Angers, de son pays, du bonheur que ses parents auraient à le revoir. » Il nous dit : « Vous verrez que nous sauverons le Peï-Tang. Je serais heureux de mourir pour une si belle cause, j'espère que le bon Dieu m'ouvrirait le paradis. Si je dois disparaître, je ne disparaîtrai que lorsque vous n'aurez plus besoin de moi. »

Pendant la première quinzaine de juillet, le bombardement fait rage. Les assauts des Chinois se multiplient; Mgr Jarlin est blessé à la tête. Plusieurs matelots français sont grièvement atteints ou tués. Le mercredi 18 juillet, une mine saute, on ne voit partout que des corps mutilés et des lambeaux de chair humaine. Ce même jour Paul Henry écrit son testament, admirable de foi simple et tranquille et plein de tendresse pour ceux qu'il ne reverra plus :

« *Pour remettre, si je suis tué, à M. Paul Henry, professeur de droit à Angers.*

« Mes bons parents bien-aimés,

« Mes chers frères et sœurs,

« Si je suis tué, ces derniers mots vous porteront mes derniers adieux. Ne vous faites pas trop de chagrin. Je succombe pour la plus belle des causes, et j'ai fait, je l'espère, tout mon devoir. Je vous lègue le peu que je possède, et je vous demande de prélever sur l'argent que je vous laisse une somme de 100 francs pour les Missions de Chine, si éprouvées en ce moment.

« Je vous embrasse de toute la tendresse de mon cœur, comme je vous ai toujours aimés. J'envoie mon dernier

adieu à tous nos chers parents et amis. Demandez à l'oncle, quand il apprendra ma mort, de faire le « grand pas », et d'offrir au Bon Dieu sa communion pour le repos de mon âme.

« Encore une fois adieu, mes chers bien-aimés, priez pour moi.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il !

« Péï-Tang, 18 juillet 1900.

« P. Henry. »

Henry était prêt pour le suprême sacrifice. Le 19 juillet, il résiste victorieusement aux attaques des Boxers et brûle leurs échafaudages.

Le 20 juillet, un boulet tombe entre lui et Mgr Favier, Henry, très calme, se contente de dire en souriant à l'évêque : « Voilà un boulet qui, un peu plus, faisait une victime. »

Les combats continuent et le blocus se resserre.

« Les vivres diminuent, comme les munitions. « Deux ou trois cents enfants criaient la faim, a écrit Mgr Favier, et, la chaleur intense m'empêchant de dormir, je croyais ouïr les bêlements d'une troupe d'agnelets. Ces cris, du reste, diminuaient chaque jour, car nous avons enterré cent soixante-dix de ces innocents.

« — Évêque ! évêque ! faites-moi donner un bol de petit millet pour que j'aie un peu de lait ! me dit en se jetant à mes pieds, une accouchée de la nuit.

« Je dus le lui refuser en pleurant : il n'y en avait plus ! »

Le 27 juillet, il reste au Peï-Tang 6,372 cartouches.

C'est le dernier compte de Paul Henry.

Voici comment M. René Bazin raconte sa mort :

« Vers six heures du matin, le 30 juillet, Paul Henry se porte avec douze marins à la défense de la muraille de l'Est... A ce moment, un des frères qui servaient de mes-

sager vient avertir que les Boxers se précipitent contre la muraille du Nord, et jettent sur les toits des fascines enduites de pétrole et enflammées. Paul Henry demande deux hommes de bonnne volonté et court à la muraille attaquée; Delmas et Callac l'ont suivi. Tous trois montent sur un échafaudage établi contre le mur. Delmas commence le feu, rapidement. Il ne perd pas ses balles. En quelques minutes vingt-huit Chinois sont mis hors de combat. « Bravo, Delmas! crie l'officier, vingt-huit sur vingt-neuf! » A peine a-t-il parlé que Delmas reçoit une balle dans le bras droit. Le second matelot prend la place de son camarade blessé. Il se découvre nécessairement un peu. Paul Henry est penché derrière lui, dans l'ouverture du même créneau, et lui commande de tirer sur une troupe d'assaillants qui font irruption par une porte située en avant; mais Callac n'a pas le temps de faire feu, une balle lui traverse l'épaule et pénètre en arrière dans le cou de l'officier. Paul Henry se sent blessé mortellement. Il va pour descendre de l'échafaudage. Une seconde balle l'atteint en plein corps, du côté gauche et le perce de part en part. Il a encore la force de se laisser glisser à terre et de faire une cinquantaine de pas. Les marins qui l'attendent le voient s'avancer tout pâle; il défaille entre les bras de Lehout et de Callac... Lehout, qui le soutient, aperçoit une goutte de sang sur le col du vêtement de l'officier. Il détache l'agrafe. Le sang jaillit et le pauvre matelot essaie de l'arrêter en mettant ses doigts sur la blessure, mais en vain.

... Ils portent leur officier et leur ami sous une véranda voisine, où un prêtre chinois, M. Tso, lui donne les derniers sacrements. On court chercher Mgr Favier... « L'officier » est blessé? — Qui? « Paul? » Je cours immédiadiatement; je n'avais pas fait trois pas quand on me dit : « Il est mort! » Écoutez, je n'ai pas pu m'empêcher, j'ai pleuré. Je m'étais retenu jusque-là, mais ce jour-là je n'ai

pas pu. Non seulement j'ai pleuré, mais tout le monde pleurait....

« Il était souriant, et il n'a pas eu une petite ride ni un changement sur son visage, jusqu'à la fin. On me l'a apporté. Il était étendu sur un petit lit. Il était là comme une figure de cire qu'on met sur les autels, blanc et deux fois plus beau qu'il n'était pendant sa vie. »

Un de ses matelots disait :

« Je l'ai vu descendre de la muraille, il nous regardait en souriant, il voulait nous parler, mais il n'a pas pu. »

Et un autre :

« Quand notre chef a été tué, il est venu tomber dans les bras d'un marin et nous regardait en souriant, voulant encore nous encourager.... »

On sait comment le Peï-Tang fut délivré le 16 août par l'infanterie de marine française et un détachement japonais. La mort d'Henry était vengée.

Le livre émouvant de M. René Bazin se termine par le récit du pèlerinage de Mgr Favier et des marins survivants du siège de Peï-Tang à Sainte-Anne-d'Auray. Quelques lettres et documents officiels le complètent, la lettre de Mgr Favier au père de Paul Henry, l'ordre du jour du contre-amiral Courrejolles, la lettre de l'amiral Pottier, la lettre de M. Pichon, ministre de France à Pékin, le rapport de l'aspirant de la marine italienne Olivieri, la lettre du capitaine de vaisseau de Marolles, commandant le *D'Entrecasteaux*, celle de M. Fournier, lieutenant de vaisseau au nom du carré des officiers du *D'Entrecasteaux*.

« Nous autres, dit le commandant de Paul Henry, M. de Marolles, qui avons à être toujours prêts si nous sommes appelés, nous garderons la mémoire de ce vaillant, pour l'imiter quand l'honneur de notre vieille France et de notre marine le demandera. »

« Il avait envisagé de sang-froid, écrit le lieutenant de vaisseau Fournier, la pensée de ce qui l'attendait, il trou-

vait séduisante la perspective d'unir sa destinée à celle des missionnaires appelés au martyre... Il a fait preuve d'un héroïsme bien français dont ses parents peuvent être fiers, comme en est fière sa famille d'adoption, le carré du *D'Entrecasteaux*. Il nous a donné là, ainsi qu'à tous ses camarades de la marine, un bel exemple à imiter. »

Ce livre, d'une beauté grave et sereine, et où se dévoile si vaillante et si pure l'âme d'un enfant devenu un héros et un martyr, ne pouvait se clore mieux que sur ces touchants témoignages des supérieurs et des camarades de Paul Henry. Leur mâle langage était le sien, leurs croyances étaient les mêmes. Il avait le même idéal de devoir et d'honneur.

Les officiers de l'escadre de l'amiral Pottier ont dignement continué les traditions d'abnégation et de bravoure de leurs prédécesseurs qui servirent sous Courbet dans les mers de Chine.

Au milieu du désarroi moral et du scepticisme ambiant, la marine française a gardé intacte sa foi en Dieu et en la Patrie. Elle est restée l'école du sacrifice. Un pays n'a pas le droit de désespérer, qui compte parmi ses fils des hommes comme le lieutenant de Mauduit se laissant engloutir avec la *Framée* parce qu'on ne peut sauver tous les marins de son équipage, comme l'aspirant Herber tué, après avoir combattu avec une merveilleuse bravoure, sur les murs de la légation de France à Pékin, comme l'enseigne de vaisseau Henry dont la défense du Pé-Tang restera l'une des pages les plus glorieuse de notre histoire.

Léon Philouze.

M. MAX RICHARD

Le dimanche 8 décembre une triste nouvelle circulait dans Angers. M. Max Richard venait de mourir. La surprise et l'émotion furent d'autant plus grandes que presque tous ignoraient qu'il fût malade. Atteint depuis quelques jours d'une pneumonie sèche, notre compatriote succomba au moment même où la guérison semblait certaine.

Né le 30 avril 1818, il était venu à Angers à l'âge de 27 ans, appelé par M. Lainé-Laroche, dont il devint l'associé. L'industrie chanvrière dut, en grande partie, à son activité et à ses grandes connaissances, le développement considérable qu'elle a acquis dans notre ville.

M. Max Richard, qui était officier de la Légion d'Honneur, fut conseiller municipal d'Angers, conseiller général, président du Tribunal de Commerce, président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil supérieur du Commerce, député à l'Assemblée nationale, où il avait été élu en 1871 par 99.271 voix.

Président honoraire de la Chambre de Commerce, président du Comité angevin de la Loire navigable, censeur de la Banque de France, maire de Marigné, il apportait dans l'exercice de ces diverses fonctions, jointe à une compétence indiscutable, une ardeur juvénile qui surprenait chez un homme de son âge.

M. Max Richard voulait bien s'intéresser à notre modeste recueil, auquel il fit l'honneur de collaborer et dans lequel

il fit paraître une étude remarquable sur son ancien associé et ami M. Lainé-Laroche.

Ses funérailles, qui eurent lieu, le 11 décembre, en l'église Saint-Joseph, furent l'occasion d'une imposante manifestation. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bigot, ancien député, le Général Faugeron, conseiller général, Dominique Delahaye, président de la Chambre de Commerce, Cormeray, président du Tribunal de Commerce, Bessonneau, manufacturier, de Romain, président de la Société des Concerts populaires.

Au nom du Tribunal de Commerce, de la Chambre de Commerce, de la Société des Concerts populaires et de la Société des Amis des Arts, leurs présidents payèrent un juste tribut d'hommages à la mémoire du regretté défunt. Mieux que nous ne le pourrions faire, ils ont retracé la vie toute de labeur de M. Max Richard et rendu hommage aux services qu'il a rendus à la ville d'Angers et au département de Maine-et-Loire. Aussi croyons-nous devoir reproduire *in extenso* ces éloquents discours.

Discours de M. CORMERAY, président du Tribunal de Commerce d'Angers

Au nom du Tribunal de Commerce d'Angers, j'ai le devoir d'adresser un suprême adieu à M. Max Richard, qui fut pendant huit années président de notre Compagnie.

Entré au tribunal comme juge suppléant en 1857, il y conquit rapidement une place distinguée par son activité et sa vive compréhension des affaires.

En 1860, il fut nommé juge titulaire et se trouva bientôt désigné pour remplacer le président alors en exercice, le regretté M. Bordier, dont il était l'ami et devint le meilleur collaborateur.

Lorsqu'en 1867 M. Bordier atteignit le terme de son mandat, M. Max Richard lui succéda au fauteuil de la présidence. Il l'occupa jusqu'en 1870, et de 1877 à 1880. Pendant l'intervalle de ces deux judicatures, M. Bordier avait repris sa place à la tête de notre tri-

bunal, et c'est ainsi que durant dix-huit ans ils se passèrent de main en main le dépôt des traditions de notre famille consulaire.

Avec des qualités différentes mais également éminentes, ils ont rendu l'un et l'autre au commerce et à l'industrie d'importants services.

M. Bordier, par son tempérament même semblait destiné à remplir ces fonctions de juge qui demandent avant tout le calme de l'esprit, la réflexion, la pondération des actes et des paroles.

D'une nature plus vive, plus nerveuse, M. Max Richard sut vite plier son intelligence et sa volonté aux exigences de la haute mission qu'il avait acceptée ; en entrant au Palais, il oubliait l'industriel, habitué par nécessité à imposer ses décisions, pour devenir le magistrat prêt à tout écouter, à tout examiner avec une égale impartialité et une égale bienveillance.

Personne n'apporta jamais plus de soin scrupuleux, plus de sérieuse attention dans l'examen des faits et des arguments, plus de conscience dans la recherche de la vérité. Et l'on peut lui appliquer les paroles qu'il adressait à son prédécesseur, dans son discours d'installation : « Nul, mieux que lui, n'a montré dans la direction des débats et dans la rédaction des jugements tout ce que peuvent apporter de clarté juridique et d'équitable fermeté dans l'administration de la justice un esprit droit et un cœur honnête, unis à une intelligence fine et élevée. »

Dans ce discours d'installation, on sent la haute et grande conception qu'il se faisait des devoirs du juge et du mandat qu'il allait remplir ; on y trouve aussi l'expression de son libéralisme et cette confiance dans le progrès qui inspira sa vie. Il exprime avec ardeur le vœu qu'il forme en son nom et au nom de ses collègues pour l'abrogation des lois surannées et oppressives, relatives à la *contrainte par corps* et à la *limitation du taux de l'intérêt* « Nous espérons que ce privilège, dit-il, en parlant de la contrainte par corps, dernier vestige de la loi romaine, qui armait les créanciers d'un droit absolu sur la personne de son débiteur, ne tardera pas à disparaître de nos lois. Il nous semblera alors que la liberté individuelle, qui nous est à tous instinctivement chère, aura acquis une garantie nouvelle. »

L'éloignement dans lequel nous paraissent aujourd'hui ces questions nous prouve que, quoi qu'on en puisse dire, il avait raison

d'avoir foi dans l'avenir et qu'il ne faut jamais désespérer des réformes qui répondent à un réel besoin de justice et d'humanité.

Pendant ses huit années de présidence, il a produit une somme de travail considérable ; les manuscrits de ses jugements, écrits de son écriture fine et serrée en font foi En les lisant, on y trouve partout la marque de sa lucidité d'esprit, de sa facilité d'assimilation.

Nulle trace de fatigue ne s'y fait sentir ; les soucis du tribunal ne faisaient que surexciter sa surprenante activité. Il y a quelque temps, je lui confiais mes hésitations à demander moi-même aux électeurs le renouvellement de mon mandat. Il m'encourageait de son exemple : « Le tribunal a toujours été pour moi un délassement, me disait-il ; en consacrant mes soirées à la rédaction de mes jugements, je me reposais des affaires de la journée. » Féconde illusion qui lui permettait de prendre pour un repos véritable le bien-être moral qui résulte de l'accomplissement du devoir !

Depuis qu'il avait quitté le tribunal, M. Max Richard y revenait régulièrement tous les ans, pour assister à notre séance d'installation. Il rassurait les nouveaux venus par ses conseils et rappelait à tous par son exemple que chacun doit, à son heure, payer de sa personne et travailler au bien commun.

Son nom était souvent prononcé entre nous ; il restera inscrit parmi ceux des Présidents du Tribunal de Commerce d'Angers qui ont le plus honoré notre Compagnie et dont le souvenir est pieusement gardé par leur successeurs émus et reconnaissants des exemples qui leur sont légués.

Puisse cet hommage rendu à sa mémoire apporter quelque adoucissement à la douleur des siens !

Discours de M. Dominique DELAHAYE, président de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire

MESSIEURS,

La Chambre de Commerce tout entière a voulu suivre la dépouille mortelle de son président honoraire ; elle a tenu à rendre un suprême hommage à M. Max Richard, qui lui a donné, durant

trente-quatre années de sa longue carrière, une collaboration active, intelligente et dévouée et qui, pendant huit ans, l'a présidée avec autorité et distinction.

D'autres ont loué ou loueront le Juge consulaire, le Censeur de la Banque de France, le Conseiller municipal, le Maire, le Conseiller général, le Député et le Protecteur éclairé des Arts.

Le chef d'industrie, le patron, dans son action privée et dans sa vie publique, est à nous : il demeure l'honneur de notre Compagnie.

M. Max Richard avait 27 ans lorsqu'il vint, de Paris, se fixer dans notre ville pour apporter son concours à M. Lainé-Laroche, qui tentait d'appliquer au chanvre l'assouplissage mécanique, destiné à en faciliter le peignage et la filature sur des métiers importés d'Angleterre, après avoir été inventés par un Français, Philippe de Girard.

La Providence, qui conduit tout, voulait manifestement donner à nos vallées de la Loire et à notre ville le travail rémunérateur, puisqu'elle avait mis côte à côte deux hommes d'entreprise, bien doués pour féconder le travail industriel.

Le premier, qui lui aussi présida notre Compagnie, a passé parmi nous quatre-vingt-dix ans ; le second vient de nous être enlevé subitement dans sa quatre-vingt-quatrième année, sans avoir connu un moment de défaillance intellectuelle et sans que l'âge eût presque atteint sa vigueur physique.

Cinquante années furent entièrement consacrées à la direction de sa belle usine de la Madeleine. Lorsque la transformation des conditions générales de l'industrie fit sentir le besoin d'unir les filatures du Clon, de la Madeleine et de l'Ecce-Homo et, tout récemment, la grande manufacture du Mail, à cette première Société déjà si importante, M. Max Richard se montra toujours à la hauteur de ces nouvelles situations.

En 1897, ses ouvriers fêtèrent dignement la cinquantaine du patron qui s'était, sans relâche, montré soucieux de leurs intérêts.

Ils rappelèrent les distinctions honorifiques, récompenses légitimes de ses succès dans les expositions internationales, qui lui avaient valu la croix de chevalier, puis la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Ils redirent surtout les soins touchants qu'il avait pris de

l'éducation de l'enfance, en introduisant les religieuses de Saint-Charles dans son usine.

Ils louèrent les exemples de bien vivre qu'il leur avait donnés, en affirmant publiquement sa foi en Dieu, dans les réunions amicales du *Syndicat des industries textiles*, qu'il aimait à encourager et à présider.

M. Max Richard fut le Patron, c'est-à-dire le Père, aimant à donner aux siens le travail qui procure le pain quotidien ; et ses profits consolidés, non des moindres, ne dépassèrent pas deux sous par jour et par ouvrier, état qui est celui de la fortune patronale en France, comme nous l'avons démontré récemment, à l'occasion de la discussion législative sur les retraites ouvrières.

Ce n'est pas un petit détail que celui sur lequel nous retenons en ce moment votre attention, Messieurs, car il importe que nos contemporains à qui les conditions de la vie industrielle ne sont pas familières, et même ceux qui s'y meuvent, sachent combien sont chimériques les visées des adversaires du patronat.

Aucune institution sociale n'est plus économique.

Ces fortunes, même celles qui séduisent, sont faites d'un prélèvement si minime, quand elles ne naissent ni de la spéculation ni du hasard, qu'il faudrait s'efforcer de maintenir et non d'ébranler un ordre de choses nécessaire à la prospérité du monde des travailleurs.

Ce fut au milieu de difficultés sans cesse renaissantes et toujours vaincues, que cet homme énergique et clairvoyant sut mener à bien sa lourde tâche. Sa vivacité, son labeur acharné, son commandement qui ne souffrait pas de réplique, à moins qu'elle ne fût bonne, eurent raison de tous ceux qui voulurent le détourner de son but.

Il fallait le voir, toujours arrivant le premier à nos séances, gravissant lestement, bien qu'octogénaire, nos deux étages, et ne partant, le dernier, qu'après avoir tout mis au point.

Quand il entra dans notre Chambre de Commerce, le 28 janvier 1868, nos compagnies n'avaient pas, sur l'avenir, des horizons aussi larges que ceux qui leur ont été entr'ouverts par la loi du 9 avril 1898.

Mais M. Max Richard les entrevit, ces horizons, car il ne cessa jamais de réclamer, auprès des pouvoirs publics, la liberté de réunion que nous venons de conquérir.

Les questions de chemin de fer retinrent son attention constante, et des progrès successifs dans les moyens de communication furent le fruit de ses propositions et de ses démarches incessantes.

L'amélioration des voies navigables, les encouragements à la marine marchande, les traités de commerce, les lois sur le travail et les accidents dans l'industrie, les installations des tramways, des lignes téléphoniques, les expositions de notre ville et les expositions internationales furent l'objet de sa sollicitude.

Le Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie profita lui-même de ses lumières.

C'est bien brièvement que je résume ainsi des travaux qui remplissent quatre volumes de nos procès-verbaux.

Aussi ses collègues, appréciant sa maîtrise, l'ont-ils constamment élu et réélu, sans interruption, six fois vice-président et trois fois président de notre Compagnie, dont il fut aussi le premier président honoraire.

Sa famille peut être justement fière d'une carrière si bien remplie.

C'est avec émotion que, hier, la Chambre assemblée levait sa séance en signe de deuil, après avoir adressé à Mme Max Richard, à Mme Segris, sa fille, à M. Segris, son gendre, ainsi qu'à M. et Mme de Waru et à ses autres petits-enfants l'expression de ses sincères condoléances.

Prions le Dieu de toute miséricorde de le recevoir et de nous tenir en sa sainte garde, afin qu'après avoir cherché ensemble, dans le travail, la solution des problèmes économiques, nous jouissions de la clarté et du repos promis aux hommes de bonne volonté.

Discours de M. le comte de ROMAIN, président de la Société des Concerts populaires d'Angers

MESSIEURS,

Si résignés que nous puissions être à subir la fatalité des tristesses semées sur le chemin de la vie, il arrive parfois, qu'en face de certains coups de la destinée nous sentons notre âme fléchir sous le poids d'un douloureux étonnement. C'est le cas, à l'heure présente,

où je ne puis me faire à la pensée que cette tombe va se refermer pour toujours sur l'homme éminent que je viens, au nom de la Société des Concerts d'Angers, saluer d'un suprême et dernier adieu.

Des voix autorisées ont éloquemment rappelé le long passé d'activité, de travail et d'honneur de celui que nous pleurons. Sur le seuil même de l'extrême vieillesse, il disparaît dans la plénitude d'une force morale que le temps ne put effleurer, d'une intelligence demeurée, jusqu'à l'inéluctable rappel, ouverte aux nobles et réconfortantes manifestations de l'art et de la beauté.

Membre fondateur de l'Association artistique en 1877, acclamé en 1898 président d'honneur de la Société des Concerts, qui continue l'œuvre du regretté Jules Bordier, M. Max Richard ne cessa pas un seul jour d'apporter à ces institutions, dont s'honore si justement notre ville, le concours d'une autorité sans égale et d'un dévouement sans limites. Aussi, la somme de gratitude que lui doivent ses concitoyens pourra difficilement atteindre celle des services par lui rendus.

Voici vingt-cinq années que je suis personnellement à même d'apprécier la persévérance d'un zèle que rien ne parvenait à refroidir, alors qu'aux époques de lutte et d'incertitude, qu'aux heures néfastes et périlleuses nous avions recours à ses conseils, à son expérience, à l'appui de sa générosité.

Pour nous, les portes de sa demeure ne furent jamais fermées, et l'on peut dire qu'ouvrier de la première heure il resta jusqu'à la fin fidèle à la Société des Concerts populaires, qui, née sous son patronage, doit une large part de sa prospérité présente à la constance de sa collaboration.

Esprit lucide et délicat, il se garda de confiner sa pensée dans l'exclusif domaine des affaires et sut demander au culte de l'art l'intellectuel repos des quotidiens labeurs. Sensible aux différentes expressions du beau, d'un goût très sûr, d'une compétence musicale qu'on rencontre rarement, il pouvait juger la valeur des œuvres et possédait le don de se concilier l'immédiate sympathie des artistes par le charme de son accueil et la bienveillance de ses appréciations.

Pour lui, l'art était bien véritablement « la nature interprétée par une âme pour d'autres âmes », et c'est à cette vision très nette,

d'un idéal très pur, qu'il dut de conserver la jeunesse d'impression des cœurs qui ne savent ni ne peuvent vieillir.

En lui, Messieurs, nous perdons un soutien puissant, nous perdons surtout l'ami dévoué qui se cachait derrière le collaborateur assidu. Puisse, en ce moment, le tribut d'hommages que nous rendons à sa mémoire, puisse l'expression émue de notre affection, de notre reconnaissance, être pour celle qui fut la dévouée compagne de sa vie, sa fille et ses petits-enfants qu'il adorait, un adoucissement à l'inconsolable douleur des séparations éternelles. S'il n'est plus au milieu de nous, que toujours il demeure vivant en notre âme, dans nos cœurs et dans notre souvenir.

Discours de M. DEPERRIÈRE, président de la Société des Amis des Arts d'Angers

MESSIEURS,

J'apporte sur cette tombe qui vient de s'ouvrir, au nom de la Société des Amis des Arts d'Angers, le tribut d'hommage dû à la mémoire du président d'honneur que notre Association vient de perdre.

M. Max Richard avait les brillantes et solides qualités de l'homme d'affaires. Sa vie publique l'a montré jusqu'aux limites du grand âge auquel il est parvenu ; de plus, il était artiste.

Son esprit, son âme étaient ouverts aux choses du sentiment dans tout ce qui a rapport aux arts.

Il fut pour notre compagnie un ami de la première heure, un excellent conseil, un bienfaiteur.

Il laisse parmi nous un souvenir, qui ne s'effacera pas, de perpétuel intérêt à notre œuvre, qui cherche, par les aspects du Beau qu'elle s'efforce à étaler aux yeux avec les images des formes de la nature et la couleur, à éveiller en nous les joies les plus saines et les plus élevées du cœur, en charmant le cours de la vie.

Il sera profondément regretté parmi nous.

Adieu, mon cher et respecté maître, que les exemples donnés par vous dans notre voie soient suivis, maintenant que vous êtes endormi dans le repos de la Providence divine.

LA GAULE AFRICAINE

Haute-Guinée et Haute-Côte d'Ivoire [1]

MON GÉNÉRAL,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Lorsque le Comité Angevin de l'Union des Femmes de France m'offrit de parler devant vous, mon premier mouvement fut de décliner la responsabilité d'une si lourde tâche : — d'une part, il me semblait bien audacieux de me faire entendre au même public qui avait pu apprécier les causeries philosophiques ou les instructives leçons des précédents conférenciers ; — d'autre part, le long séjour que je viens de faire en Afrique, le calme de la vie européenne retrouvée, le charme tranquille de la ville d'Angers m'incitaient à jouir nonchalamment de mon congé...

Mais, brusquement, un souvenir me passa par l'esprit qui me décida : le voici !

En août 1900, dans le poste éloigné de *Bouaké*, je soignais un brave sergent-fourrier atteint du mal implacable que nous appelons « fièvre bilieuse hématurique ». Par suite de notre isolement et du peu de sûreté du pays où commençait à gronder la rébellion, nos magasins et ma

[1] Première Conférence sur *l'Afrique Occidentale Française*, faite à Angers, le 20 décembre 1901, sous la Présidence de M. le général Mathis et le haut patronage de *l'Union des Femmes de France*.

pharmacie étaient à peu près vides. — J'éprouvais ce sentiment terrible du médecin, qui, par la force des événements, assiste impuissant à l'agonie de celui qu'il aurait pu sauver... — lorsque, avec le courrier de France, arriva une caisse à mon adresse !

Je l'ouvris et j'y trouvai : du vin de Bordeaux, du Champagne, des tablettes de potage, du chocolat, du lait concentré, quelques boîtes de conserves, des jeux, des livres et de la quinine ! — Je frémis de joie et, grâce à ces secours inattendus, pus guérir mon malade : L'envoyeur du précieux colis était l'*Union des Femmes de France !*

Pour cette vie humaine préservée par vous, pour ces maternels envois que vous faites constamment à nos troupes coloniales et qui leur servent à la fois de réconfort physique et moral, — au nom de mes camarades qui là-bas luttent, souffrent et meurent souvent ignorés, je tiens à vous remercier bien haut, bonnes et vaillantes Femmes de France.

Le XIXe siècle nous a fait, sur son déclin, assister à un spectacle sans précédent : Le partage de tout un continent :

Pour assurer à leurs nationaux des terres d'émigration à leurs industriels des régions inexploitées, — pour ouvrir à leurs marchandises des débouchés commerciaux, — pour procurer à leurs flottes des points d'appui sérieux, — pour étendre leur influence territoriale et intellectuelle, les Grandes puissances européennes se sont littéralement ruées à l'assaut de l'Afrique.

Dans ce démembrement, la part qui nous est échue est la plus vaste : elle est aussi la plus méconnue !

Notre domaine s'étend aujourd'hui sans entraves de la *Méditerranée* au *Congo*, du *Cap-Vert* au *Bahr-el-Gazal*, sur neuf millions de kilomètres carrés, dix-huit fois la superficie de la France !

Il m'est impossible de vous entretenir de cet immense

empire, aussi varié par l'aspect physique de son sol que par les races qui l'habitent ou les civilisations qui s'y coudoient. Du reste, l'*Algérie*, le *Sahara*, le *Sénégal*, le *Niger*, le *Tchad*, le *Congo* ont eu leurs explorateurs, leurs soldats, leurs martyrs, leurs poètes enthousiastes qui les ont fait connaître !

Entre ces régions bien déterminées et le Golfe de Guinée, il est une zone de 6 à 700 kilomètres de large et 15 à 1600 de long, moins parcourue et moins décrite. Elle s'étend de la *Gambie* à la *Côte d'Or*, sur les territoires français de la *Guinée*, de la *Côte d'Ivoire* et sur la République libre du *Libéria*. — Elle est en partie recouverte elle-même par la grande forêt vierge équatoriale, et la connaissance que j'ai de son sol, de son climat, de ses richesses, me la font considérer comme le jardin fécond et fertile, — comme le centre vital, — comme le joyau superbe de notre *Afrique Occidentale !*

Dans la première partie de cette conférence, partie peut-être un peu aride, je me propose de vous décrire ces jeunes pays; puis, après un court repos, je me permettrai de vous présenter leurs conquérants et de vous les montrer à l'œuvre.

I

Nous allons, si vous le voulez bien, nous transporter maintenant au cœur même de ce mystérieux Soudan français !

Brûlons, sans nous y attarder, les étapes de *Dakar* à *Saint-Louis*, où, quand souffle le vent d'Est, la température s'élève dans les compartiments à 42 degrés ; — celles de *Saint-Louis* à *Kayes*, que la lenteur de la navigation du *Sénégal* rend bien vite monotones; — enfin celles de *Kayes* à *Bammako*, faites mi en wagon, mi à dos de

mulets, et hâtons-nous de courir au sommet des collines de *Kati*, d'où nous allons découvrir au loin, superbe et majestueux, serpentant par la plaine, le Fleuve sacré, le Fleuve des chanteurs, le *Dialiba*, appelé par nous *Niger !*

Au point où nous le voyons, il n'a franchi que le huitième environ de son parcours, et cependant, quoique resserré entre deux collines, il ne mesure pas moins de six cents mètres de largeur.

Descendons sur ses bords, allons admirer sa large surface sombre qui, pendant quinze jours, sera notre route et notre horizon. Tantôt il s'écoule, rapide, pressé, torrentueux, charriant d'énormes troncs d'arbres ; tantôt il s'étale comme un lac, couvrant de ses eaux des dizaines de kilomètres !

Embarquons-nous avec nos bagages et nos domestiques sur un de ces grands chalands en bois d'une tonne, couverts d'un léger abri et qui servent à la navigation fluviale constituant la Flottille du Niger !

Obligés, aujourd'hui, de se tenir dans le courant, nos Somonos — les mariniers de là-bas — halent vigoureusement en s'accrochant aux basses branches des arbres immergés, tandis que leur chef, debout à l'avant du bateau, surveille attentivement l'horizon où point le croissant sombre de la Tornade. Le cône gris s'élève graduellement ; il n'est que temps de nous mettre à l'abri. Une rumeur lointaine, semblable, comme dit le poète, « aux hurlements de la mer ou des loups », se fait entendre ; avant même que nous ayons pu amarrer solidement notre chaland, la trombe est sur nous : tout craque, tout gémit ; la surface du fleuve moutonne en des vagues de 1 mètre 50 ; les feuilles et les branches arrachées sont emportées dans un tourbillon de poussière et, ruisselants de pluie, nous et nos hommes nous nous accrochons désespérément à des racines pour essayer de maintenir en place notre embarcation qui danse effroyablement et menace d'être emportée à la dérive.

Puis tout s'apaise, les grondements de la foudre s'éloignent, l'eau cesse de tomber et, tandis qu'à l'Ouest lentement s'évanouit le croissant noir de la tornade, le soleil reparaît radieux. Cet ensemble de phénomènes a duré vingt minutes !

Demain, nous nous ouvrirons, à la perche et parfois à la hache, un chenal parmi les hautes herbes des plaines submergées et nous semblerons voguer au milieu d'un océan de verdure, au grand émoi des milliers de petits oiseaux, dont les nids fixés au sommet des frêles tiges, oscillent et s'inclinent dans notre sillage !

Le voyage se poursuit avec ses milles péripéties : coups de harpons surprenant les poissons dans leurs ébats, — coups de fusils abattant des aigles pêcheurs, des aigrettes des pintades des pigeons verts ; apeurant une famille de singes bloquée dans un îlot ; excitant la colère parfois redoutable des monstrueux hippopotames. — Repas précipités, faits de bœuf salé et de pain biscuit ; — bivouacs improvisés dans des paillotes de pêcheurs où tourbillonnent les moustiques et où la nuit viennent rôder, en hurlant, les hyènes et les chacals. — Palabres, cadeaux et tam-tams offerts par les chefs des villages riverains désireux de soutirer au blanc de passage quelques pièces de monnaie, du sel ou de l'absinthe ; — naufrages dus au peu d'étanchéité de l'embarcation et qui procurent à nos cantines, à nos conserves et à nous-même, le charme de bains inattendus : tout cela surprend d'abord et étonne ; mais bientôt le perpétuel rire des nègres vous gagne et l'on finit par s'amuser des incidents les plus graves.

Saluons en passant *Siguiri*, capitale de Bouré, pays de l'or pâle, ancienne place fort avancée qui, plus d'une fois, arrêta sur les glacis, l'élan des Sofas de Samory.

Tout à coup, au-dessous du 11e degré, l'aspect du pays change : les grands plateaux ferrugineux où poussent de maigres herbages et des arbres rabougris font place aux

terres lourdes et fertiles, aux vallées boisées, à une végétation drue et vivace.

Progressivement l'altitude s'élève : nous laissons à notre droite le *Tankisso*, à notre gauche le *Milo* et le *Niandan*, frères cadets du Niger et nous nous arrêtons au point terminus de la navigation, devant Kouroussa-la-Belle.

C'est en ce lieu exact que l'œil d'un Européen put, pour la première fois, contempler le Niger : c'est devant ce panorama que *René Caillié* resta deux heures en extase et c'est ce premier succès qui lui donna le courage et la force de traverser, à pied, les steppes du *Soudan* et les sables du *Sahara* et de relier le Golfe de *Bénin* à la *Méditerranée*, affirmant ainsi, dès 1824, les droits de préemption de la France sur cette partie du Continent Africain.

Ici nous sommes forcés d'organiser notre petite caravane. Nous en profiterons pour admirer le superbe fromager de *Kouroussa*, un des géants de la Flore soudanaise, planté l'année même du passage de René Caillié. Cet arbre à l'ombre duquel se dansent les bruyants tam-tams, ne mesure pas moins de 18 mètres de circonférence à sa base, et ses frondaisons se dressent orgueilleusement jusqu'à 45 mètres de hauteur, enfermant dans l'épaisseur de leur verdure un peuple de milans, d'aigles et de vautours. — Ces oiseaux sont là-bas confondus sous le nom Générique de « Charognards ». — Cette appellation implique leur principale fonction : leur voracité qui les pousse à ingérer les immondices des villages nègres, les transforme en précieux agents de la voirie ; aussi sont-ils très respectés, d'autant que leur chair nauséabonde est immangeable.

Apprêtons-nous au départ : inutile de faire achat de montures ; chevaux et mulets vivent très mal dans ces contrées; c'est donc à pied que nous avancerons désormais; — cependant, comme l'excès de fatigue prédispose tout particulièrement aux insolations et aux accès de fièvre

pernicieux, nous nous ferons suivre de quatre solides gaillards soutenant un hamac qui, de temps à autre, nous permettra de nous asseoir et de nous délasser.

Nos bagages, fractionnés par caisses de 25 kilos au maximum, sont hissés sur la tête de nos porteurs ; puis, nos deux tirailleurs d'escorte placés en tête et en queue du convoi, notre boy tenant à notre portée un fusil de chasse toujours chargé, casque en tête, guêtré haut, bidon au côté, canne à la main, nous donnons le signal du départ!

Nous marchons droit au Sud : la route s'élève insensiblement. — Toutes les 50 minutes nous nous arrêtons pour permettre à nos porteurs de respirer et de boire. Après cinq ou six heures de marche, nous distinguons au loin des volutes de fumée : bivouac ou village, ce sera notre gîte d'étape. Nous envoyons prévenir le Chef indigène de notre arrivée, car, si à l'heure actuelle, beaucoup de villages soudanais ont vu des blancs et les accueillent avec de vives démonstrations de joie, il en est encore un grand nombre — et principalememt dans la région où nous sommes — qui se vident comme par enchantement à notre approche.

En ce cas, on s'asseoit et l'on attend : on fait crier à tous les échos que l'on a des intentions très pacifiques et que, si un noir obligeant veut vendre des œufs ou un poulet, il recevra en échange un gros morceau de sel.

Cette promesse produit généralement son effet : le sel valant jusqu'à 2 francs la livre.

Au bout d'un instant une forme remue dans les buissons et mi-timide, mi-audacieuse, une vieille femme s'avance. Dans le Continent noir, comme partout, c'est naturellement le beau sexe qui vient le plus vite à nous !

Derrière elle, le Chef du village ne tarde pas à paraître, inquiet et faisant force saluts. Alors, si l'on possède quelques mots de leur langue, et que d'un geste ouvert, d'un air bienveillant, on puisse le saluer d'un « Iniké, kémoro

A kakené? — Bonjour, vieillard, vas-tu bien ? », les regards soupçonneux s'éteignent, les figures s'épanouissent, les mains se tendent, les remerciements s'entrecroisent et, s'asseyant sans façon sur un vieux tronc d'arbre, le chef vous assure de son amitié et de son dévouement, tandis que les femmes, jeunes ou vieilles, que la curiosité fait bien vite affluer, se mettent à chanter en battant rythmiquement des mains, le refrain populaire là-bas : « A Kakendé N'Dara toubabourou, Kakendè : — le voici le Blanc, le blanc qui arrive en bonne santé de Saint-Louis..... »

Les noirs sont les gens les plus hospitaliers du monde, et leur accueil, toujours aimable, est d'autant plus sincère que le blanc respecte certains de leurs usages, qu'il est suivi de sa femme indigène et n'a à son service que des boys ou des tirailleurs mariés. Dans ces conditions seulement il nous est possible de pénétrer la vie intime des noirs et de comprendre l'âme soudanaise. Je me propose de l'étudier sous peu, d'en montrer les passions, d'en faire apprécier les délicatesses.

Mais hâtons-nous de continuer notre voyage, car dix longs jours de marche sont nécessaires pour nous conduire jusqu'à *Kissidougou.*

Ici nous sommes à 500 mètres d'altitude et au bord de la grande forêt vierge.

De ce point à la côte, sur trois cents kilomètres de large, pousse une infinie variété d'essences entremêlées en un indescriptible chaos de futaies puissantes, de fourrés inextricables, de voûtes sombres, où, depuis des siècles, la lumière solaire n'a pu pénétrer.

Les sentiers y sont pour ainsi dire creusés à la hache, et l'on y est oppressé malgré soi par le silence absolu que ne troublent ni les chants d'oiseaux, ni les cris des singes. Cette grandeur sauvage évoque en l'esprit les vers de Richepin :

Des lianes pendaient sous des porches béants
Comme un tas de serpents tordus, noués entre eux,
Et, tels que de grands mâts, sur ces noirs océans
De feuilles, s'élançaient des troncs d'arbres géants !

Des races belliqueuses, les *Tomas* et les *Los*, des tribus anthropophages, les *Guérés* et les *Gourkos*, défendent jalousement l'entrée de la forêt aux européens.

Plusieurs l'ont tenté, qui l'ont payé de leur vie : *Lecerf* sous *N'Sapa*, *Bailly* et *Pauly* à *N'Zolou*. Le farouche *Samory* lui-même est venu se briser devant cette muraille de verdure où chaque arbre dissimule un fusil, chaque touffe d'herbe un pieu empoisonné, chaque ruisseau, une embuscade !

Et cependant, Messieurs, depuis 1899, les troupes françaises ont trois fois violé victorieusement le secret de l'Insondable, trois fois soulevé le voile de cette énigmatique et nouvelle Isis.

De mai à novembre 1899, la mission *Hostains-d'Olonne*, partie de *Fort-Binger*, a traversé au prix d'efforts, de luttes et de privations inouïs, la forêt dans toute son épaisseur, en longeant le fleuve jusqu'alors inconnu du *Cavally*. Cette mission forte de 3 européens, de 25 tirailleurs et 25 porteurs, dut, pour faire face à ses nombreux adversaires, se résigner à abandonner ses bagages et à transformer ses porteurs en soldats. Leur dénuement était extrême lorsqu'ils débouchèrent dans le Soudan, amaigris, fatigués et glorieusement en loques, mais justement fiers du résultat atteint.

Au même moment les lieutenants *Wœlfel* et *Mangin* à la tête de 150 tirailleurs essayaient de se porter par le nord, à la rencontre d'*Hostains* et d'*Olonne*. Mais les combats incessants, la dysenterie, la fièvre, qui décimèrent leurs effectifs, ne leur permirent pas de dépasser, malgré des prodiges d'énergie, le village de *Nonantogloin*, où ils laissèrent un poste provisoire.

En février 1900, une colonne, forte de 300 fusils et deux canons, placée sous les ordres de M. le commandant *Conrard* et dont je fus le médecin-major, reçut l'ordre d'aller châtier les tribus *Tomas* qui, de temps à autre, razziaient nos villages de Kissi. Nous eûmes à lutter pendant vingt jours consécutifs contre des adversaires rusés et nombreux. A *Bafobacoro*, un chef toma réussit à grouper autour de lui 1.500 hommes. Nous emportâmes neuf gros villages ; nous dûmes prendre à rebours, en nous ouvrant sous bois des sentiers à la hache et au coupe-coupe, des postes fortifiés où étaient accumulées jusqu'à huit lignes de défenses concentriques, et, malgré des pluies abondantes, les difficultés de la route, le manque de vivres, nous parvînmes, grâce à la valeur des troupes noires et à l'entrée en scène de nos canons, à soumettre en quelques jours un pays prodigieusement riche, fertile et peuplé.

Le poste hâtif de *Sampouyara* que nous avons laissé là-bas, atteste, sentinelle avancée, les droits que nous a conférés la Victoire !

Donc, puisque la route du sud nous est fermée, remontons au nord-est.

Kankan, l'ancienne ville sainte des Musulmans du sud, nous promet un gai séjour. Ne manquons pas d'aller assister, au coucher du soleil, à la prière en commun que les nombreux pratiquants du village psalmodient devant la mosquée. Ce monument, haut de un étage, est entièrement construit en terre et peut passer pour un modèle du genre.

Repartons, et maintenant prenons la tête de notre caravane, le fusil de chasse à la main.

Nous allons traverser l'Eden de Saint-Hubert : à chaque pas nous verrons se lever devant nous des perdrix, ou détaler des lièvres et des écureuils ; autour des villages, dans les nombreux champs de maïs, de mil, de patates douces, nous pourrons à loisir abattre pintades et pigeons.

Ici, dans les fertiles plaines du *Fié* et du *Sankarani*, nous apercevrons des troupeaux entiers d'antilopes et de gazelles, relevant l'oreille au moindre bruit, prêts à fuir par la savane en des bonds fantastiques qui défient le tireur le mieux exercé; là, de grands bœufs sauvages paissent insouciants, forts de leur taille et de leur nombre; nous pataugeons dans des fondrières bizarres, formées de trous ronds, de la largeur d'une cuvette, qui défoncent le chemin : de tous côtés des branches d'arbres brisées, des buissons écrasés attestent le passage récent d'une famille d'éléphants.

Après *Odiénné*, sur les bords du *Tien-Bâ*, nous pourrons à l'heure de la sieste tuer des caïmans assoupis, ou le soir nous placer à l'affût des hippopotames; mais il faudra nous défier de l'attaque insidieuse de la panthère, ou de la bruyante venue du lion qui chassent aussi pour leur compte...

Nous voici parvenus à Seguéla, poste frontière, surveillant la forêt et tenant en respect les *Los* et les *Monas*. Ici fut assassiné en 1894, par les sofas de Samory, le brave capitaine Ménard, chargé d'une importante mission.

Reprenons notre marche. Nous ne traversons plus que des ruines! jusqu'à *Dabakala*, tout semble avoir été anéanti par un vaste cyclone.

Les cultures, qui furent immenses, sont abandonnées et envahies par la brousse; des milliers de villages calcinés étalent au soleil leurs lamentables débris; une région riante et féconde où trois récoltes peuvent mûrir chaque année, où il y a vingt ans pullulaient cinq millions d'hommes, n'est plus aujourd'hui qu'une terre morne, noire et déserte. — Il a suffi, pour cela, qu'un homme passât par là! — C'est ce sinistre négrier, fléau du Soudan, cet Almamy qui faisait trancher la tête de ceux qui osaient prononcer son nom, cet exécrable bandit qui fit que les

deux tiers de nos nègres ignorent jusqu'au lieu de leur naissance; *Samory*, que nous avons traité en roi!

Ruines et squelettes, cendres et solitude : voilà son œuvre!

Abandonnons en hâte ce *Taguana* et ce *Djimini* si éprouvés et entrons dans le *Baoulé*.

Le *Baoulé* est, comme vous le voyez, un coin de zone découverte qui s'enfonce au cœur de la forêt, réduisant celle-ci à un rideau de 90 kilomètres. Le *Baoulé* est donc le trait d'union naturel entre le Soudan et la Côte d'Ivoire : son occupation fut pour nous du plus haut intérêt commercial et stratégique. De plus, le *Baoulé* est un vrai *Transval* français. Des filons aurifères affleurent la surface du sol en maints endroits et la poudre d'or est l'unique monnaie d'échange du pays. Le fleuve N'Zi, qui limite le Baoulé à l'est, charrie dans ses sables des pépites assez volumineuses.

Mais les populations du Baoulé, les *Tons*, jaloux de leur beau pays, se sont montrées réfractaires à la domination européenne.

Ces *Tons*, cousins germains des *Achantis*, sont très belliqueux et très intéressants. Intelligents et industrieux, ils excellent aux travaux agricoles et travaillent habilement l'or, l'argent, le cuivre et le fer. Ils fabriquent des cotonnades solides. Leurs villages sont nombreux, importants et très propres. Leur organisation sociale présente un trait caractéristique et unique dans le continent noir : chez eux, les femmes sont possesseurs des troupeaux et de la fortune mobilière; elles commandent souvent dans les ménages et parfois même sont chefs de villages et de tribus, prenant part aux assemblées et aux palabres, poussant à la guerre ou maintenant la paix!

Malheureusement, les *Tons*, comme toutes les races de la forêt, sont dominés par la secte néfaste des féticheurs et des sorciers, qui seuls, par la terreur qu'ils inspirent,

obligent encore ces peuplades assez douces, à de fréquents et sanglants sacrifices humains.

Les habitants du Baoulé avaient toléré, à force de présents, le séjour d'administrateurs français à *Toumodi* et *Kuadiokofi* et les voyages d'explorations de *Marchand*, mais ils assaillirent avec opiniâtreté la colonne *Monteil* et, lorsque, à la suite de la prise de *Sikasso*, les troupes se dirigèrent de *Kong* sur *Bouaké*, elles se heurtèrent à une vive résistance. Malgré de violentes attaques, le capitaine *Benoist* et le lieutenant *Pruneau* édifièrent, en 1898, le fort de *Bouaké*, qui fut pendant deux ans notre poste le plus avancé de l'extrême sud soudanais.

Le jour où la dislocation du Soudan vint rattacher ces territoires à la Côte d'Ivoire, il fallut assurer à nos troupes, nos convois, nos courriers, nos malades, un libre passage à travers le Baoulé : il fallut que l'occupation virtuelle de ces pays se transformât en une occupation réelle : ce fut l'origine et la cause du dernier soulèvement.

Je ne puis, dans le cadre de cette conférence, vous décrire les péripéties de cette lutte : qu'il me suffise de vous dire que nos effectifs militaires engagés s'élevèrent à huit compagnies, qui durent opérer presque sans discontinuer de novembre 1900 à juillet 1901, sous la haute direction du général *Combes* et le commandement du colonel *Aymerich*. Je fus encore le médecin de ces colonnes. Ces effectifs de huit compagnies vous semblent peut-être insignifiants; mais ceux qui connaissent les guerres africaines se rendront compte de l'importance de ces forces, qui constituent une vraie armée pour ces régions où la supériorité de notre armement nous permet de lutter à un contre dix et même un contre vingt.

C'est dans ce poste de Bouaké, qu'au début de la révolte nous restâmes pendant quarante jours bloqués par les rebelles, sans vivres dans nos magasins, sans médicaments pour nos blessés ; enfin, dans les premiers jours de janvier,

toutes les compagnies de renfort étant arrivées, nous reprîmes l'offensive. Nous dûmes, pour avancer sûrement dans ces régions boisées et accidentées, défricher des routes de cent mètres de large et construire des séries de postes provisoires qui nous servaient de points d'appui et de centres d'évacuation. Les gros villages de *Afouecro*, *Senzenou*, *Soungban*, *Bongouassou*, *Kokombo*, tombèrent successivement en notre pouvoir et, après une longue série de combats, parfois meurtriers, le 14 juillet 1901, les derniers rebelles déposèrent les armes, soumettant à notre domination une région qui, par sa richesse agricole ou minière et sa situation géographique, se place au premier rang de nos possessions africaines.

De Bouaké, nous n'avons plus qu'à suivre la route que nos tirailleurs ont ouverte et qui, par Toumodi, nous conduira sans encombre jusqu'à *Tiassalé*.

Nous voici retombés au contact de la civilisation européenne. Tiassalé est le dernier port du *Bandama* navigable en toute saison, et beaucoup de maisons de commerce y ont installé des comptoirs. Nous n'avons plus qu'à nous laisser emporter par le flot rapide du Grand-Fleuve pour atteindre, en 2 jours, la côte. Et, tandis que les berges boisées et presque inabordables défileront à nos regards, nous nous prendrons à regretter, au terme du voyage, cette vie large et belle de la brousse, ces peuples si simples, cette nature si vivante, et nous emporterons comme souvenir très cher,

L'Écho de ces tam-tams aux cadences plaintives
Réveillant en nos cœurs d'Européens blasés
Le désir de revivre aux heures primitives
Et de lutter, les bons combats, des temps passés !

Un remous subit interrompt nos rêveries : nous venons d'entrer dans la Lagune. On désigne sous ce nom une série de grands lacs côtiers, semblables à nos étangs landais, qui bordent la Côte d'Ivoire sur 250 kilomètres. Ils

pourront, un jour, grâce à la facilité de leur canalisation, former une immense rade tranquille et sûre, centre futur des transactions commerciales.

Voici une vue lointaine de la Lagune Ebrié, qui réunit Grand-Bassam à Bingerville et Dabou.

Entre ces lagunes et l'Océan, sur une étroite langue de terre, se trouvent nos vieux comptoirs, de *Lahou*, *Jack'ville*, *Bassam* et *Assinie*. C'est là que le paquebot du retour nous embarquera. Mais les adieux à la côte d'Afrique sont tragiques, car il faut franchir la barre.

La barre est formée par un triple rang de hautes vagues qui, par suite de la trop rapide inclinaison des plages, déferlent et se brisent sur le rivage. Et, malgré la résistance des baleinières, la vigueur des pagayeurs noirs, ce n'est pas sans une certaine appréhension que l'on se lance au milieu des volutes écumantes qui recouvrent l'embarcation et parfois l'engloutissent !

La région fertile, montueuse, boisée, que nous venons de parcourir ensemble, depuis Siguiri, a souvent évoqué en moi l'image de ce qu'avait pu être notre propre pays au temps de la conquête romaine.

Comme la *Gaule*, en effet, elle présente une infinie variété d'aspects : montagneuse dans le *Fouta-Djallon*, où elle dresse ses cônes granitiques jusqu'à 1.800 mètres, elle s'abaisse insensiblement en plateaux de grès, de calcaire et de fer, qui vont s'éteindre, l'un au nord, dans le *Sahel*, l'autre vers l'est, en chevauchant capricieusement entre les fleuves côtiers du *Golfe du Benin* et les affluents du *Niger*.

Comme la Gaule était la région la mieux irriguée d'Europe, cette zone forme, avec le reste de l'Afrique, un contraste frappant. Ses rivières qui bondissent rapides, de cascades en cascades, sont nombreuses, larges et nettement orientées, entretenant partout une humidité propre à la culture.

Le Haut-Niger forme avec ses affluents un bassin comparable aux vallées de la Saône et du Rhône.

Au sud, les rivières *Saint-Paul*, *Cavally*, *Sassandra*, dissimulent en l'épaisseur de la forêt une partie de leur cours ; mais je rapprocherais volontiers le bassin du Bandama de celui de la Gironde. Formé lui aussi par la jonction de deux grandes rivières, le fleuve africain, comme la Garonne, se complaît d'abord en des pays montueux, pour se dérouler lentement en une vaste plaine boisée et s'éteindre sur une plage sablonneuse que bordent de nombreux étangs ; — comme la Garonne, il a des crues subites et formidables, dépassant par endroits 15 mètres ; — comme elle il est parsemé de bancs et de seuils rocheux, rendant sa navigation difficile ; — enfin, de même que la Garonne est le lien qui rattache la Méditerranée à l'Atlantique, de même le *Bandama* sera le trait d'union naturel entre le *Golfe de Guinée* et le *Haut-Niger*.

Le Colonel *Marchand*, à la suite de sa belle exploration de la Côte d'Ivoire, proposa l'ouverture d'une voie ferrée reliant le *Haut-Bandama* au *Bagoë*, affluent du *Niger*. Le plateau qui sépare le cours de ces deux fleuves n'a guère plus de 50 kilomètres. Un jour peut-être, un *Riquet* colonial se hasardera-t-il à creuser sur ces nouvelles *Corbières* un canal qui, réunissant ces deux versants, permettrait aux remorqueurs et aux chalands d'aller jusqu'à *Tombouctou* en eaux purement françaises !

Comme la Gaule fut une terre fertile entre toutes, la région qui nous intéresse est le Verger de l'Afrique. Dans ses argileuses vallées poussent à l'envi toutes les céréales, tous les légumes et tous les fruits des pays chauds (riz, maïs, patates, manioc, arachides, tomates, oranges, citrons, ananas, bananes, mangues, papayes). Ses forêts renferment les essences les plus rares et les plus productrices : acajous, caoutchouc, kolatiers, palmiers à huile, arbre à beurre, vanille, café, canne à sucre.

D'innombrables troupeaux de bœufs sauvages ou domestiques, de moutons, de chèvres, errent par son immensité; enfin son sous-sol, encore peu connu, nous offre de la chaux, du fer, du cuivre, de l'or et des bitumes.

Comme la Gaule fut le point de convergence des grandes invasions, la Haute-Guinée et la Haute-Côte d'Ivoire ont vu successivement émigrer sur leurs territoires des tribus de toutes les races de l'Afrique du Nord : Foulahs d'Egypte, Malinkés du Niger, Toucouleurs du Sénégal, Sousous, Fantis, Agnis, qui ont refoulé dans la forêt les autochtones moins civilisés.

Pour achever ce court parallèle, certaines coutumes des races dominantes viendront — par la fière indépendance des familles, par les formes de leurs armes de guerre, ou de leurs ustensiles de ménage, — par des ébauches primitives de peinture ou de modelage, — par un certain sens musical, — par la prépondérance même que les femmes ont su acquérir en divers points, — viendront, dis-je, rendre plus frappante l'analogie que je me suis plu à retracer entre cette région du Soudan-Sud et notre pays aux premiers temps de son histoire.

C'est pourquoi je me suis permis de baptiser ces jeunes et belles contrées d'un nom qui éclaire leur avenir des plus séduisantes promesses ; d'un nom qui condense en lui-même toutes les beautés, tous les espoirs et toutes les gloires futures : *La Gaule Africaine.*

II

Maintenant que je vous ai présenté et fait parcourir à grands pas cette Gaule Africaine, permettez-moi de parler un peu de ceux dont les persévérants efforts vous l'ont conquise.

La prise de possession d'un aussi vaste empire n'a pas

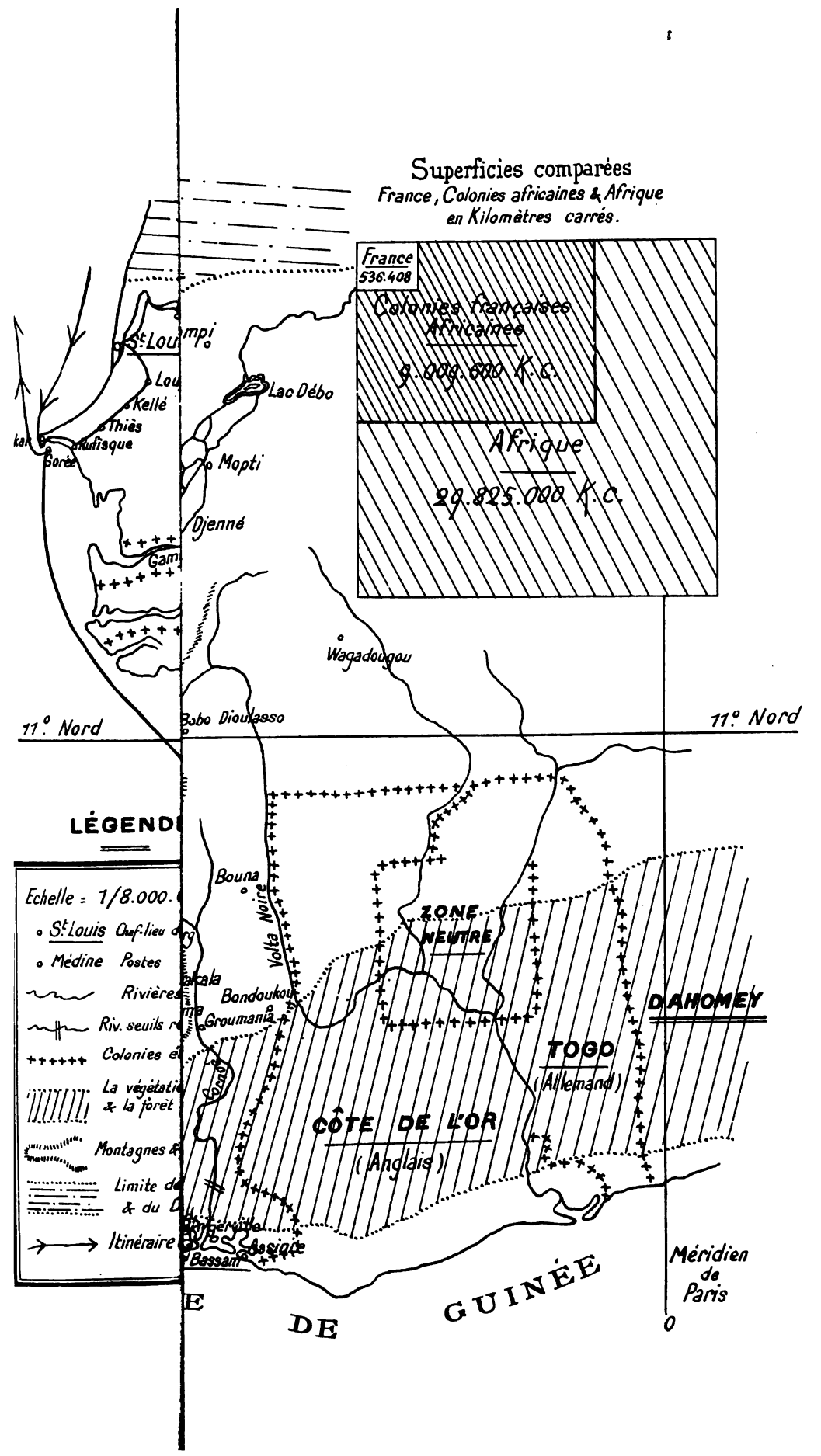
Superficies comparées
France, Colonies africaines & Afrique
en Kilomètres carrés.
France
536.408
Colonies françaises
Africaines
9.009.600 K.C.
Afrique
29.825.000 K.C.
St Louis
Kellé
Thiès
Rufisque
Gorée
Lac Débo
Mopti
Djenné
Wagadougou
Bobo Dioulasso
11° Nord
11° Nord
LÉGENDE
Echelle = 1/8.000.
St Louis Chef-lieu
Médine Postes
Rivières
Colonies
Itinéraire
Bouna
Volta Noire
ZONE NEUTRE
Bondoukou
Groumania
DAHOMEY
TOGO
(Allemand)
CÔTE DE L'OR
(Anglais)
Assinie
Bassam
GUINÉE
Méridien de Paris
0

été l'œuvre d'un jour : elle est le résultat d'une expansion progressive et méthodique qui se poursuit depuis plus d'un demi-siècle.

Un homme a eu, dès 1854, la vision claire du rang que la France devait un jour occuper en Afrique ; il a compris que c'était là, sur cette terre si méprisée, que nous devions chercher à restaurer sur des bases nouvelles notre puissance coloniale, là qu'avec nos admirables facultés d'assimilation nous devions imprégner de notre génie et grouper en un faisceau robuste les races que nous avons été les premiers à proclamer libres et à saluer du nom d'hommes ! Il a compris que la France, qui fut pendant douze siècles la Nation très chrétienne, devait au libéralisme de sa pensée de s'ériger aussi en protectrice aimée des Musulmans et des Fétichistes noirs. Cet homme, un des plus grands français du XIXe siècle, fut le général *Faidherbe !*

Le génie de *Faidherbe*, aussi pur que celui de *Montcalm* ou *Dupleix*, rayonne au-dessus de notre Afrique Occidentale et ce surnom de Sénégalais, que quelques officiers des Tuileries lui attribuaient en raillant, sera sous peu consacré par l'histoire comme son titre le plus beau à la reconnaissance de la nation.

Nommé Gouverneur du Sénégal, il réorganisa complètement les services administratifs et militaires de la Colonie et imprima à son développement un essor dont on ressent encore les effets. En peu d'années, il soumettait les tribus incertaines, domptait les turbulentes, châtiait les rebelles et nous lançait par la voie du Sénégal à la conquête du Soudan.

Mais une seule porte d'entrée ne pouvait suffire à sa robuste activité :

Aussi, dès 1863, donna-t-il l'ordre d'entamer le bloc africain par le sud. Les expéditions de *Casamance* et du *Fouta-Djallon* nous assurèrent la possession des *Guinées*.

Enfin, devinant l'importance future de la *Côte d'Ivoire*, il y fit construire le fort de *Dabou*.

Lorsque, ayant traversé le *Sénégal* et le *Soudan*, où tout reflète la pensée maîtresse du grand africain, — où les Indigènes eux-mêmes semblent prononcer avec un saint respect le nom de « Faidherba », — je suis parvenu au bord de la lagune *Ebrié*, je n'ai pu retenir mon admiration en voyant s'élever là, dans le seul point où se trouvent réunis la lagune, la forêt et la savane, au milieu des terres les plus riches de ces régions, un fort en pierre de taille, dont les épaisses murailles font encore la stupéfaction des indigènes et affirment, indestructibles, la grandeur intellectuelle de celui qui les fit élever.

En 1858, Faidherbe écrivait : « Il faut que dans trois ans nous soyons à Bafoulabé, dans dix ans au Niger ! »

Mais les événements de l'année terrible vinrent contrarier ces projets, et ce ne fut qu'en 1882 que *Borgnis-Desbordes* put arborer le pavillon tricolore sur le village de *Bammako*.

Depuis, notre conquête a marché à pas de géants. En 1890, *Ahmadou* était défait et *Ségou* pris.

En 1893, *Djenné* était emporté par *Archinard*, *Tombouctou* conquis par *Boiteux*, le *Dahomey* soumis. De 1895 à 1897, nous occupions la *Boucle du Niger*. En 1898, *Sikasso* était détruit et *Samory* capturé. En 1899, nous nous avancions sur *Zinder* et enfin, en 1900, tandis que le *Tchad* voyait converger sur ses rives trois colonnes françaises victorieuses qui écrasaient à jamais *Rabah*, nous relions définitivement le *Soudan* à l'*Océan* par le *Baoulé*.

Il ne s'est pas passé d'années, de mois même où nos annales militaires ne se soient enrichies d'actions d'éclat.

Malheureusement l'éloignement, le tourbillon de la vie européenne ont parfois détourné l'attention populaire de ces admirables épopées coloniales.

Sur quarante millions de citoyens français, combien

connaissent les noms sonores de *Soumpi*, *Bandiagara*, *Bobo-Dioulasso ?*

Quel maître d'école a jamais raconté, au lieu des légendes troyennes, les admirables défenses de *Holle* à *Médine* ou de *de Mars* à *Kong?* quel professeur a substitué à la stratégie d'*Annibal*, l'historique des colonnes de *Nioro*, de *Sikasso* ou du *Tchad?* Où sont les livres d'éducation où, en place de la retraite des Dix-mille, on décrira les splendides explorations de *Binger*, *Monteil*, *Marchand* ou *Gentil*, ou aux morts de *Léonidas* et de *Philopœmen*, on opposera celles non moins belles des *Bonnier*, *Casemajoux*, *Klobb*, *Bretonnet*, de *Latour*, *Létinois*, et celles de tous ceux, innombrables, que le climat, la fièvre ou la dysenterie ont terrassés à leur poste et qui dorment là-bas, occupants et gardiens éternels du sol conquis !

Il m'est impossible de vous retracer l'histoire de ces triomphes : il faudrait, pour en parler noblement, la plume de *Hugo* et l'âme de *Michelet*.

Mais, à côté des chefs dont les noms appartiennent à l'histoire, il reste les petits, les humbles, les soldats qui ne relèvent que de la chronique : ce sont eux que je veux vous présenter !

L'Afrique occidentale française qui compte de 15 à 20 millions d'habitants, n'est occupée et administrée que par 2.000 européens et 10.000 tirailleurs, soit 1 européen et 5 soldats pour 1.000 indigènes.

Et, si l'on veut songer que nos forces militaires sont situées surtout à la périphérie de nos possessions, soit dans les points d'appui de la flotte, soit dans les postes frontières, on verra que la presque totalité du Soudan français est en réalité dégarnie de troupes. En bien des cercles, 2 blancs et 10 agents de police noirs gouvernent sans incident 50 ou 100.000 indigènes. Ces chiffres sont la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui, par

intérêt ou dénigrement, nient nos qualités et notre esprit colonisateur!

Incarnons-nous pour un instant, si vous le voulez bien, dans la personne d'un commandant de cercle. Pour fixer notre pensée, choisissons au hasard... le cercle de *Kankan*, par exemple.

Supposons donc que nous sommes désignés pour remplacer, là-bas, un de nos excellents camarades et amis, qui s'y trouve depuis trois ans bientôt.

Nous nous dirigeons, à marche forcée, de *Konakry* vers notre petite sous-préfecture guinéenne, laissant derrière nous nos bagages aux bons soins de nos porteurs. N'ayons à leur sujet aucune inquiétude, ils arriveront à bon port et au complet quelques jours à peine après nous. — Il n'y a pas de commissionnaire plus scrupuleux qu'un noir et le fait est connu, au Soudan, de ce capitaine d'artillerie, installé là-bas comme colon, qui confia à un simple porteur une caisse contenant 125.000 francs en or et lui fit parcourir, seul, le trajet de *Kayes* à *Bobo-Dioulasso*, soit plus de 1.500 kilomètres.

Dès notre arrivée à Kankan, nous nous mettons au courant du service : la superficie du territoire que nous allons commander est de 35.000 kilomètres carrés environ, soit comme étendue l'équivalent de l'*Anjou*, de la *Touraine* et du *Poitou* réunis : cinq départements français. La population s'y élève à 50.000 habitants.

Or, nous avons pour nous assister dans notre administration, un sous-officier secrétaire, un sous-officier agent des postes et télégraphes, un interprète indigène, un commissaire de police indigène et 12 miliciens, armés de sabres de cavalerie, qui synthétisent notre force armée!

Le poste, qui sera désormais notre capitale, se compose de 4 ou 5 grandes cases rectangulaires, divisées généralement en deux compartiments et qu'entoure une large vérandah, destinée à préserver nos chambres du trop de

lumière. Les murs sont en briques séchées au soleil et les toitures en paille tressée.

Une de ces cases nous servira d'habitation et de bureau ; la deuxième est destinée à notre sergent, la troisième au service postal ; la quatrième nous tient lieu d'infirmerie, la cinquième de magasin et de poudrière.

Quelques petites cases rondes sont transformées en cuisines, salles de bain et logement des garçons.

En guise de porte et de fenêtres, des stores grossiers, faits par nos serviteurs ; de mobilier, point !

Nous possédons, il est vrai, un lit de camp, une table et une chaise pliante ; mais, à l'aide de caisses vides, que nous emprunterons au magasin, nous aurons tôt fait de nous confectionner un mobilier... original style peut-être... mais qui nous donnera au moins l'illusion d'en avoir un.

Quelques mètres de toile bleue drapés aux portes, quelques armes indigènes arrangées en panoplies, sur le sol, des nattes ou des peaux, — nos cantines et nos conserves juchées sur des bouteilles vides, pour les préserver de l'atteinte des termites, et nous nous trouverons superbement installés.

Nos sous-officiers sont logés à la même enseigne et le luxe, là-bas, ne diffère de la pauvreté que par le plus ou moins grand nombre de caisses vides dont on peut disposer !

L'ensemble de tous ces bâtiments est entouré d'une barrière en troncs d'arbres hauts de deux mètres, que l'on nomme « sanié », assez solide pour constituer un ouvrage de défense : deux tambours de flanquement surélevés en battent les faces et commandent l'approche.

Sur un des côtés de ce petit rempart, une quarantaine de cases indigènes constituent le camp de nos miliciens et de nos boys, entouré lui aussi d'une petite enceinte.

De notre poste, une belle et large route, bordée par nos jardins fruitiers et potagers, conduit aux villages. (Par

routes, il faut entendre une surface large de 4 à 6 mètres, d'où l'on extirpe trois ou quatre fois par an les herbes et les arbustes sans cesse renaissants.)

Les villages indigènes sont au nombre de deux : le premier, le plus important, compte environ 3.000 habitants et couvre une superficie presque égale à celle de la ville d'Angers.

Les cases, alignées à droite et à gauche des larges avenues, sont rondes ; elles ont de trois à huit mètres de diamètre ; leurs murs sont en terre glaise battue et séchée, leurs toitures en chaume à travers lequel diffuse lentement la fumée, ce qui donne à l'intérieur de la case une teinte acajou du plus heureux effet.

Chaque famille occupe trois, quatre ou cinq cases, qui, réunies entre elles, forment un groupe indépendant, avec ses cours, ses étables, ses jardinets.

Les noirs, très partisans de la vie au plein air, ne séjournent guère dans leurs cases ; ils ne s'y réfugient que pour dormir et s'y garer des tornades : une natte leur sert de lit, de table, de chaise et d'armoire ; aussi, se déplacent-ils très aisément, emportant, roulé sur leur dos, tout leur mobilier.

Le deuxième village, absolument semblable au premier, est plus petit. Il se compose de 7 à 800 esclaves libérés par nous, soit qu'ils eussent été victimes de mauvais traitements, soit qu'ils se fussent évadés de chez leurs maîtres, soit enfin que nous les ayons retirés des mains de Samory.

Ces villages, qui grossissent très rapidement, sont appelés « villages de liberté ». Ce sont les asiles inviolables que, fidèles aux admirables principes de la Déclaration des Droits de l'Homme, nous avons créés dans tout le Soudan, et où les malheureux captifs, lassés d'un joug parfois pénible, peuvent venir réclamer le droit de vivre et de mourir libres !

Terminons notre promenade par une visite aux deux ou

trois factoreries européennes qui viennent de s'installer entre les villages.

Ces comptoirs achètent le caoutchouc, l'or, l'ivoire, le beurre de Galam, l'huile de palme, les kolas et, en échange, vendent des cotonnades, des perles, du sucre, du sel, de la parfumerie commune, des boîtes à musique, etc., etc. Parfois on y trouve les denrées nécessaires aux européens, mais à des prix malheureusement trop élevés pour en assurer l'écoulement. J'y ai vu vendre 3 fr. 50 le paquet de chandelles, 1 fr. 75 la livre de sucre et jusqu'à 4 francs une petite boîte de sardines !

Maintenant que nous connaissons notre capitale, revenons au poste, et dès demain nous entrerons en fonctions.

Pour mieux faire comprendre la multiplicité de nos attributions, vivons ensemble une journée de travail.

A l'aube, nous sommes éveillés par les battements rythmiques des pilons, dans lesquels les femmes noires concassent le riz ou le maïs qui servira au couscous du jour, et par les rires perlés des jeunes négresses faisant minutieusement leur toilette.

Deux coups sonores frappés sur un gros tambour appelé « tabala » ne tardent pas à annoncer l'heure du réveil officiel. Aussitôt notre boy se présente : « Ma commandant, café y en a paré. » Cela veut dire, en petit nègre, que notre déjeuner est servi.

Un cheval sellé nous attend pour la promenade matinale. Nous nous dirigeons vers les jardins, où nous examinons minutieusement les plants nouvellement sortis et bons au repiquage : nous indiquons les légumes et les fruits qui doivent être cueillis et, après avoir lié une laitue, pincé un concombre ou dépouillé un ananas, nous galopons jusqu'au village. Il faut veiller constamment à la propreté des avenues et du pourtour des cases, les noirs étant assez négligents sur ce point.

Une corvée de travailleurs, que nous avons réquisitionnée, se présente à nous, conduite par son chef. Nous lui indiquons sa tâche, qui est le nivellement d'une place, nous piquetons les alignements de rues aboutistissantes, puis, après les avoir vus se mettre à l'ouvrage aux sons cadencés de leurs tamtams et au rythme de chansons qu'ils reprennent en chœur, nous rentrons au poste.

Nos miliciens font l'exercice. Nous les observons un moment et, après quelques bonnes paroles d'encouragement, quelques vagues promesses de gratifications, nous courons à l'infirmerie.

Chaque chef de poste dépourvu de médecin est tenu de passer la visite médicale, et ce n'est pas un des plus petits tracas de la fonction.

Car, en plus des tirailleurs et de leurs familles, les Indigènes des villages, qui ont bien vite reconnu la supériorité de la science européenne, affluent à la visite et viennent nous demander des remèdes contre des maux aussi variés que parfois bizarres.

Avec quelques drogues et beaucoup de bonnes paroles, ils se déclarent, du reste, généralements satisfaits.

Le souci est plus sérieux lorsque c'est un blanc qui tombe malade. Alors on envoie vite un courrier rapide prévenir le médecin le plus proche et, en attendant son arrivée, qui parfois demande jusqu'à 10 jours, on fait tout ce qu'on sait pour soutenir et sauver celui qui, là-bas, n'apparaît plus comme un inférieur ou un subordonné, mais comme un ami et un frère.

La visite terminée, allons présider à la distribution journalière des vivres.

Chaque européen reçoit 500 grammes de farine, 500 gr. de viande, 500 gr. de vin, 40 gr. de sucre et de café, 20 gr. de sel et des légumes frais, quand il y en a.

Chaque tirailleur a droit à 500 gr. de riz, 300 gr. de viande et 20 gr. de sel.

On examine la viande, on pèse la farine et le riz, et l'on opère le partage des denrées au milieu des cris et des discussions parfois vives des femmes des tirailleurs et des garçons, car là-bas, comme ici, l'exigence des ménagères sur le choix des morceaux est extrême.

La distribution achevée, il faut se rendre au bureau. La cour du poste est envahie par les colporteurs indigènes, les dioulas, qui, arrivés de la veille ou désireux de repartir le lendemain, viennent faire viser leurs patentes et contrôler leurs marchandises. Ces dioulas sont parfois très nombreux et, lorsque le dernier d'entre eux a reçu son laisser-passer, on s'aperçoit qu'il est l'heure du déjeûner. Il faut cependant aller auparavant jeter un coup d'œil sur le marché indigène où ces dioulas vendent leurs cotonnades en échange de noix de kola, de vivres ou de poudre d'or.

De midi à deux heures, le pays noir tout entier s'appesantit sous la puissance solaire : c'est l'heure de la sieste.

Beaucoup ayant reconnu son action nocive, n'en font pas. Profitons en pour écrire : d'abord nos lettres pour France, puis nos rapports administratifs et politiques qui, tous les mois, vont à *Saint-Louis* faire connaître au Gouverneur général l'esprit de nos populations, — l'état et le nombre de nos villages, — la situation de nos magasins, — la statistique de notre infirmerie, — la prospérité des cultures et des jardins, — le degré d'instruction de nos soldats, — les propositions de travaux à entreprendre, — les itinéraires de nos tournées trimestrielles, — les principaux jugements que nous avons été appelés à rendre, — les châtiments que nous avons dû infliger, etc., etc.

Le Tabala résonne : Réveil! De nombreux groupes assis devant notre case attendent silencieux : c'est l'heure consacrée à la justice.

Nous allons siéger, assisté de notre sergent secrétaire et de notre interprète.

Ce sont d'abord deux époux qui viennent plaider en divorce, par consentement mutuel : déçus après trois ans

d'efforts infructueux, dans leur désir de constituer une famille, ils veulent se séparer pour se remarier chacun de leur côté : là-bas, chez ces sauvages, il n'y a qu'une raison qui détermine au mariage et le légitime : l'enfant !

— Puis c'est une vieille esclave qui, meurtrie par le fouet d'un maître un peu brutal, vient demander refuge au village de liberté.

— C'est un chef d'un village éloigné qui vient porter l'impôt des siens et offre au commandant une poule blanche, symbole de sa loyauté et de son attachement.

— Là, deux dioulas se chicanent sur un échange de marchandises et se sont réciproquement cités devant notre justice, amenant chacun une théorie de témoins plus loquaces les uns que les autres. Il s'agit alors généralement d'objets valant au plus 25 sous, à moins que ce ne soit, chose fréquente, un réveil d'ancien litige déjà jugé, il y a 10 ou 20 ans par les chefs noirs qui nous précédaient : en ce cas, l'on peut être sûr que les deux parties ont déjà comparu autant de fois qu'il y a eu de commandants noirs ou blancs de ces régions : pour eux, la prescription n'existe pas et l'appel est illimité !

Lorsque tous les solliciteurs ont défilé, il est cinq heures. Vite un fusil et en chasse : la journée ayant été fatigante, descendons vers le fleuve, asseyons nous dans une pirogue et, lentement poussés par les mariniers, nous pourrons au passage tirer des poules d'eau, des bécassines ou peut-être même une outarde !

La nuit tombe brusquement : six heures ! On se met à table et lentement l'on dîne en goûtant le repos, la fraîcheur et le calme des belles soirées tropicales.

Doucement, dans le ciel, s'élève la Polaire, donnant à nos regards la direction de la mère-patrie et, en face d'elle, scintille orgueilleusement la Croix du Sud... et en caressant son chien ou son singe, commensaux fidèles des heures de solitude, on se laisse aller aux rêveries...

Une visite les interrompt : c'est le Day, le chef de

village qui vient solliciter l'autorisation de fêter le retour de la nouvelle lune : on consent! — Un quart d'heure après, les coups sourds des gros tabalas annoncent à tout le village que cette nuit sera consacrée aux chants et aux danses...

Si l'on est pas trop fatigué, on se rend au tam-tam où l'on prend place au milieu des vieillards à barbe blanche, spectateurs graves et fidèles de ces divertissements. Les balafons, sortes de pianos primitifs, jouent des airs variés qu'accompagnent en contrebasse les tabalas et les tambourins. Et, au milieu du cercle des curieux, quatre ou cinq femmes esquissent des pas assez gracieux, qui, par degrés deviennent plus rapides, plus passionnés et se terminent en des contorsions violentes où le tronc, les bras, les jambes, la tête, entrent en mouvement, au grand plaisir des spectateurs qui battent des mains, se trémoussent frénétiquement et approuvent à grands cris.

Quand les danseuses sont lasses, d'autres les remplacent et la fête dure jusqu'à ce que les musiciens n'aient plus la force de jouer.

Après avoir distribué quelques pièces de menue monnaie aux meilleures coryphées, on rentre chez soi ; on récapitule l'œuvre de la journée et, satisfait du labeur accompli, du travail qui, chaque jour, fait pénétrer parmi ces races primitives un peu de la grandeur et de la clarté de l'âme française, on s'endort en laissant dédaigneusement glisser de sa main un vieux journal sur lequel, en gros caractères, se détache cette surprenante annonce : Drame passionnel, émouvant suicide !...

Chaque jour fait naître sa tâche nouvelle. Aujourd'hui c'est une case que l'ouragan renverse et qu'il faut rebâtir ; — demain, c'est une source à drainer, un puits à forer, un four à briques ou à chaux à inventer, un pont à lancer, une route à ouvrir, un bastion à réparer; puis c'est le

recensement des villages, l'établissement du rôle des impôts, parfois le châtiment de quelques actes d'insubordination.

Un jour, arrive un télégramme chiffré : une opération de guerre se prépare contre les peuplades de la forêt ! — Alors une activité fébrile s'empare de tout le monde : on assemble les tirailleurs de réserve, on les arme, on les remet à la manœuvre, on enrôle des porteurs volontaires, on lève des auxiliaires, on accumule dans les magasins des vivres et des cartouches, et, lorsque les diverses unités de combat arrivent, soit de *Kati*, soit de *Bobo Dioulasso*, on garnit sa cantine et l'on s'apprête à partir en guerre.

En quinze jours, 300 tirailleurs, 100 auxiliaires, 30 canonniers, 500 porteurs sont concentrés n'attendant plus que l'ordre suprême.

Le commandant arrive et passe les troupes en revue. Ces humbles soldats noirs que nous fournit le Soudan sont admirables. Conduits par des chefs aimés et courageux, aucun obstacle ne peut les arrêter !

Leur courage : En juin 1901, à l'approche du gros village baoulé de *Bonguassou*, on s'aperçut, au moment de se mettre en route, que les tirailleurs composant l'escouade d'avant-garde se disputaient. — La guerre que nous faisions était très pénible : les deux premiers hommes de tête étaient, pour ainsi dire, sacrifiés. Eh bien, ce jour-là, nos tirailleurs voulaient tous avoir l'honneur d'ouvrir la marche et d'essuyer le premier coup de feu. Le caporal, pour les mettre d'accord, dut user de l'autorité de son grade, et c'est lui qui se plaça en tête !

Leur héroïsme : En septembre 1899, un tirailleur, *Bamba Konate*, reçut, au combat de la *Dofé*, un coup de feu à bout portant qui lui laboura l'épaule gauche. Il resta dans le rang ; quelques minutes après, deux projectiles lui traversèrent le bras droit et la cuisse gauche : il continua

à se battre; enfin une quatrième balle lui fracassa la mâchoire et l'obligea à se retirer!

Un autre, porteur d'un courrier, assailli en juin 1900, dans un village pallaka, reçut six flèches et, tombé sur le sol, fit le coup de feu avec tant d'opiniâtreté et de sang-froid, qu'il repoussa seul ses adversaires.

Leur endurance : En 1899, le capitaine *Lemagnen*, marchant avec sa compagnie au secours de l'administrateur de *Toumodi*, assiégé, fit parcourir à ses tirailleurs approvisionnés à 150 cartouches et chargés de tous leurs effets, 165 kilomètres en 70 heures et livra combat en arrivant!

Leur dévouement : En novembre 1900, le lieutenant *Buck* alla attaquer le village révolté de *Koplekro*. Le sergent *Yoro Taraoré*, de la 18e compagnie, faisait partie de notre colonne. Il lui avait été prédit par le féticheur — et cette prophétie n'éveillait en lui aucun doute — que, s'il était appelé à marcher contre les Baoulés, ce jour-là, il serait tué.

A cinq heures du soir, Yoro reçut l'ordre de déloger l'ennemi d'un petit village situé à un kilomètre de nous. Il remit à un de ses camarades, un paquet pour sa jeune femme, qu'il avait laissée à Bouaké, fit des adieux graves à tout le monde et, calme comme à la parade, marcha au combat. A six heures on nous rapportait son cadavre!

Permettez-moi de vous tracer en quelques lignes le portrait du tirailleur[1] :

Sous la forêt, dans la brousse, par la Savane,
Constellé de gris-gris, l'air fier, le regard crâne
Dépenaillé et batailleur,
Prompt à charger, vif au pillage
A travers l'Afrique il voyage
Bon enfant et d'égal humeur,
Le Tirailleur!

[1] Poésie extraite d'un volume en préparation : *Balafons et Tornades*, chants et récits du Soudan français.

Il marche aveuglément, suivant l'ordre qu'on donne,
Du Niger au Congo, de colonne en colonne,
Par la tornade ou la chaleur :
Jamais il ne boude à l'ouvrage
Et parfois il prend, ce sauvage,
Un air de farouche grandeur,
Le Tirailleur !

De son sang noir, il a sur le livre d'histoire
Écrit certains feuillets tout rayonnants de gloire :
Soit bambara, soit toucouleur,
Il a de jeunes épopées
Qui furent en tous lieux frappées
Au coin bien français de l'honneur,
Le Tirailleur !

Et dans les vifs refrains de ses clairons stridents,
Les Voix des « Morts au feu » jettent à tous les vents
Comme un vibrant appel vainqueur :
Dio, Sikasso, Tannanarive,
Dogba, Kong, Koussouri : Qui vive ?
Ceux qui jamais n'ont eu peur :
Les Tirailleurs !

Si la mort, implacable, au combat vient le prendre,
Il la reçoit farouche et muet, sans comprendre
Les vains regrets et les douleurs,
Et, disant de sa bouche éteinte
Un dernier « Iniké », sans plainte
Il s'étend sur le sol et meurt,
Le Tirailleur !

Avec de tels hommes que n'oserait-on tenter !

Donc, nous voici partis ! Désormais tous les accidents de la guerre : étapes sans fin, souvent sans pain ; — bivouacs hâtifs en carrés ; — rondes et patrouilles dans la nuit ; — rivières passées à la cordelle ou à la nage, parfois sous la fusillade ; — et surtout, dans la première lueur du jour, ce coup de fusil toujours meurtrier, anxieusement attendu et qui nous rappelle chaque matin que les murailles de verdure entre lesquelles nous nous avançons sont pour ainsi dire creusées d'embuscades.

Puis, en travers du chemin, une barricade de troncs d'arbres, se dresse, haute de 4 à 5 mètres, et c'est le grésillement continu des feux de salve, l'explosion sourde des obus à mitraille ou des pétards de mélinite faisant sauter les grands arbres, — les plaintes des blessés, — les notes stridentes de la charge, — les hurlements sauvages des tirailleurs, — les cris d'effroi des ennemis surpris, — enfin la rouge lueur de l'incendie, qui nous annonce que nos adversaires ont détruit leur village avant de l'abandonner !

Après le lutte contre les hommes, il faut lutter contre les flammes et essayer de préserver les greniers à riz et à ignames, où nos troupes et nos porteurs trouveront les vivres dont ils ont besoin.

Puis l'on organise tant bien que mal son campement, — on panse les blessés, — on défriche, on abat les fourrés pour se donner un champ de tir, on creuse des fossés, — on plante des palanques de 2 ou 3 mètres et, en quelques heures, on improvise un fort où trente hommes pourront rester, jalonnant notre route et tenant effectivement le pays.

Le soir, on rend les derniers honneurs à ceux qui sont tombés dans la lutte et l'on s'apprête à repartir.

Mais auparavant, devant toutes les troupes, au sommet d'une tige de palmier, on hisse solennellement un drapeau de fortune, souvent décoloré et rapiécé, mais qui là-bas acquiert, aux yeux de tous, une haute signification : car il est pour nous l'image de la Patrie absente, et pour les noirs le Symbole et l'Emblème d'une Ère nouvelle de Bonté, de Justice et de Paix !

Comme vous le voyez, l'Européen aux Colonies doit, selon les événements, être administrateur, géomètre, ingénieur, maçon, armurier, restaurateur, comptable, douanier, magistrat, agriculteur, médecin et soldat !

La vie de brousse, par ses dangers, ses fatigues, ses surprises, son charme farouche et son immensité, libère, revivifie et consacre les énergies qui s'endorment au bien-être de la civilisation européenne : par là elle devient la plus grande école d'initiative individuelle ou sociale !

Obligé de faire face, à tout instant, à des nécessités nouvelles, le colonial s'ingénie à devenir universel, et dans cette virile mêlée où tour à tour il faut combattre, la nature, les hommes et la fièvre, les secours les plus minimes, les encouragements les plus faibles lui sont un aide précieux !

Aussi, pour lui, ses désirs, ses espoirs, ses joies, sa vie entière se concentrent-ils en cette chose : *Le Courrier de France*[1] :

Quand, sous le Ciel en feu, du Soudan qui dévore,
L'Esprit, las de souffrir, se refuse à lutter,
Lorsque le pas fléchit, que le corps jeune encore,
Par la fièvre vieilli, commence à se pencher,

Que le pays paraît, comme un rêve d'enfance
Au souffle du réel à jamais dissipé,
— Il est une heure douce, une heure d'espérance,
Une heure de réveil, de rire, de santé,

C'est celle, où, dispersant les angoisses secrètes,
Le Courrier vient porter au cœur colonial
Le clair rayon d'amour des mères inquiètes
Et comme le baiser lointain du sol natal !

Pauvres petits papiers noircis par des mains chères,
Livres, dessins, journaux, quelquefois bien anciens,
Soyez bénis ! — Par vous, les heures passagères
De découragement se dissipent soudain

La volonté renaît et le corps se redresse
Et — du charme vainqueur, miraculeux effets —
Tes enfants, reconquis, en leur verte jeunesse
Pour de nouveaux combats, France, se montrent prêts !

. . . . . .

[1] Extrait de *Balafons et Tornades.*

Mais, trop souvent, l'Écho des nouvelles de France
Ne vient pas soulager nos regrets et nos maux ;
Trop souvent, l'abandon moral, l'indifférence
Couronnent nos efforts et scellent nos tombeaux !

Et tandis qu'un banquet, un gros scandale, un crime,
Un match, une opérette, un simple fait divers
Suscitent en tous lieux un émoi légitime
Et font éclore un flot d'articles et de vers,

Combien, dans le remous des luttes infécondes
Daignent songer à ces obscurs coloniaux
Qui — face aux ennemis nombreux de quatre mondes —
Se groupent, résolus, sous les plis du Drapeau !...

— Et sous le Ciel en feu du Soudan qui dévore
Plus d'un courrier semé par le Continent noir,
Porte à ceux qui, blessés, se raidissent encore
La Tristesse et la Fièvre, hélas ! et non l'Espoir !

Voici, Messieurs, en une rapide esquisse, un pâle reflet de cette Gaule d'Afrique.

Comme je le disais au début de cette conférence, le Pavillon français flotte sur un tiers du Continent noir : c'est bien.

Mais utiliser cette immensité, civiliser ces races, adoucir leurs mœurs souvent barbares, — corriger leurs étranges croyances et par l'amour du travail et l'exemple des vertus morales, transformer leurs instincts incultes en des âmes bien françaises, les amener à comprendre et à mettre en pratique les trois mots sublimes de notre devise républicaine : voilà l'œuvre qui nous reste à accomplir.

Ce sera la tâche des jeunes générations : soldats, artisans, colons, commerçants, administrateurs, médecins, professeurs, tous pourront trouver là-bas l'utilisation de leur valeur et de leurs connaissances, et c'est par l'union puissante de ces diverses énergies, qu'avec nos instruments de travail et de progrès, la vraie lumière, celle des belles œuvres d'art, des grandes découvertes scientifiques, des

nobles conceptions humanitaires et sociales, pourra enfin rayonner au cœur de ce continent, jusqu'ici terre de deuil, de souffrance et de sang !

Et peut-être, pourra-t-on voir, en des heures de tourmentes européennes, se dressser, frémissante et régénérée, l'Afrique du Nord tout entière prête à lancer ses masses sombres dans la mêlée des peuples, au cri de ralliement que nous lui aurons appris à aimer : *France... toujours!*

Dr Barot.

Angers, 14 décembre 1901.

INTÉRIEUR

Ah ! chercheurs d'idéal, hier, je l'ai trouvé
Le bonheur pur, objet de votre convoitise :
Sous l'abat-jour intime, à demi soulevé,
Une lampe — et la mère à côté d'elle assise.

Des enfants, des lutins comme j'en ai rêvé,
Bégayaient à ses pieds une histoire indécise,
Et le père, dans l'ombre, à cette scène exquise,
Souriait, par-dessus son livre inachevé.

Comparant ce tableau calme à notre démence,
Je cherchais le secret de ce bonheur immense,
Ce bonheur idéal où tout semblait s'unir,

Je cherchais et je vis, dans la clarté sereine,
Au-dessus du foyer, un crucifix d'ébène,
Qui, là-haut, étendait ses bras pour les bénir.

Léon Philouze.

LA

Châtellenie de Marigné

EN ANJOU

Sa composition en 1523

(suite et fin)

Au jour de la My Karesme, aud. lieu de Marrigné :

Jehan Picquault, Jehan Jucqueau, lesné, et Jehan Jucqueau, le jeune, pour leur maison, courtilz et estraige, sis en la ville de Marrigné, joignant d'un cousté et abutant d'un bout au chemin tendant de l'église de Marrigné à Mongrignon, d'autre bout au pré, vergers et courtil Jehan Deffait et Picquault, abutant d'autre bout à la plesse du Ré. VIIj s.

Au jour saint Jehan Bap^te^ aud. lieu de Marrigné :

Guille Garault, s^gr^ de la Comterye, pour son pré et boys de la Vente Doyré, joignant d'un cousté aux terres et boys dud. Garault, d'autre cousté à la plesse de la Vente Doyré, abutant d'un bout au pré de Jochepye et d'autre bout aulx landes des Saillans et de Lizardière. . . . . V s.

Messire Macé Morice, p^bre^, Pierre Selart, Jamet Marays pour leur pré et boys de la Vente Doyré qui fut, au par avant feu Alexandre Bachelot, joignant d'un cousté aux terres et boys du lieu d'Oyré, d'autre cousté à la plesse de la Vente d'Oyré, abutant d'un bout au pré de Jehan et Vincent les Picquaulx, d'autre bout aux Landes de Lisardière et des Saillains . . . . . V s.

Maistre Jehan Nouereux pour un apentiz de maison sis davent l'église de Marrigné, tenant avecques la maison de messire Jacques Macrot, p^bre^, joignant d'un cousté à la maison messire Macé Morin, p^bre^, une venelle entre deux, abutant d'un bout à la grant rue dud. Marrigné, d'autre bout aux jardrins dud. Macrot et Nouereux . . . . VI s. VI d.

Jehan Deffait, à cause de sa femme, Michel Bordillon, à cause de sa femme, Mathurin Rousset, par acquest pour leurs jardrins et prés, joignant d'un cousté au jardrin Jehan Jucqueau, d'autre cousté au jardrin et maison René Godinier, abutant d'un bout à la terre et coudraye de Monseigneur, d'autre bout au chemin tend. dud. Marrigné à la Grant Fontaine . . . . . V s.

Lesd. Michel Bordillon, pour partie, et Pierre Jucqueau de la maison neupve cy dessus confrontée, joignant d'un cousté à la maison dud. Bordillon et Jucqueau et d'autre cousté au plassystre du fourz à ban, abutant d'autre bout à la grant rue dudit Marrigné . . . . . IJ s. VI d.

Jehan Picquault, à cause de Colinette, sa femme, pour les chosses qui furent Brielles et au par avent, Colin Chesneau, joignant au jardrin Macé Guérin et d'autre cousté au jardrin Messire Jacques Macrot, prêtre, abutant d'un bout au chemin tendant de Marrigné à Saringen, d'autre bout à la vigne Jehan Coquery . . . . . XVJ d.

Jehan Sallé et la v^ve^ feu Jehan Septier, pour leur part des maisons qui furent Bellon de la Panière qui sont de présent en jardrin, joignant d'un cousté et abutant d'un bout au jardrin Michel Bordillon à cause de sa femme, d'autre cousté à l'aire et yssues de Louis Le Moteux, abutant d'un bout à la maison dud. Sallé et de lad. veufve. XX d.

Mathurin Rousselet pour sa maison et jardrin, saillies et yssues et descharges, le tout assis en la ville de Marrigné joignant d'un cousté à la maison et jardrin de Messire Jacques Macrot, p^bre^, et d'autre cousté à la Grant Rue tendant de l'esglise à la Fontaine Sainct Poussain, abutant

des deux boutz à la maison et jardrin de Maistre Jehan Nouereulx qui furent auparavant à la veufve feu Guille Le Gendre . . . . . viij s.

Messire Macé Morice, pbre, pour la moytié de la maison sise davant l'église de Marrigné qui fut auparavant Jehan Constantin cy dessus confrontée au terme de S. Denis . . . . . xviij d.

Maistre Jehan Nouereulx pour ung apentiz sis au bourgc de Marrigné qui fut Jamet Chaudras et depuys à la vve feu Guille Legendre qui est cy devant confrontée au terme de l'Angevine ou fié de Chasteaugontier. . . . . ij s. vi d.

Messire Jacques Macrot pbre pour la moyctié du comble de la maison qui fut Chaudra et du jardrin darrière joignant d'un cousté à la maison Messire Macé Morin, pbre, et à la pentiz dud. Nouereux, d'autre cousté à la maison Math. Rousselet, abutant d'un bout à l'estraige de lad. maison et d'autre bout à la grant rue de Marrigné . . . . xviij d.

Jehan Legendre en descherge de l'Abasse de Nyoiseau pour une place de maison où de présent est la forge dud. Jehan Legendre qui fut à l'Abasse de Nyoiseau sise au bourgc de Marrigné joignant d'un cousté au jardrin Messire Pierre Garault, pbre, d'austre cousté au chemin tendant du grant Carrefourt à la maison Guille Salmon et d'autre bout à la maison dudit Legendre . . . . . v s.

Au terme de Sainct Denis de Candé :

Messire Jacques Rouzain, pbre, Jacques Jouhaneault pour leur maison de Tartifume qui fut Jehan Le Maczon, sis près le presbiterre de Marrigné joignant d'un cousté à la maison et jardrin dud. Rouzain, d'autre cousté au chemin tendant dud. Marrigné au boys du Boullay. . . . iiij s.

Jehan Genoit à cause de sa femme pour sa maison et jardrin sise en la ville de Marrigné joignant d'un cousté au jardrin Jehan Picquault et la vve feu Jehan Septier, d'autre cousté à l'estraige dud. Genoit qui fut feu Jehan Garau

et d'autre bout à l'estraige dud. Picquault à cause de sa femme . . . . . vij s. i d.

Pierre Baliczon, René Baliczon pour leurs vignes sises au gast Septier joignant à la vigne Michel Durant et à la vigne maistre Jehan Nouereux, abutant au chemin tendant de Marrigné à Chenillé et d'autre bout aux vignes de Lizardière . . . . . iij d. o.

Maistre Jehan Nouereux, Jehan Picquault à cause de sa femme pour leurs vignes de Chamgaumon joignant d'un cousté à la vigne de la Septraye, d'autre cousté à la vigne messire Pierre Garault, p^bre^, abutant au boys dud. Picquault et d'autre bout au boys de Chamgaumon. . . vj s. vj d.

Francsoys Mordret, escuyer, s^gr^ de Louvrinière, pour ses plantes contenant huyct journaulx de terre sis en la parroisse de Sainct Aubin du Pavoil, joignant d'un cousté aulx terres de la Julardaye et de la Hammelaye et d'autre cousté aulx terres de la Géronnière et du Genest abutant d'un bout auxdites terres de la Géronnière et d'autre bout aux terres du Presouer . . . . . xij s. vj d.

Messire Macé Bonenfant pour une planche de terre sise près le jardin de St Liger . . . . . xi d. o.

Jehan Jucqueau le Jeune pour un quartier de terre qui autrefoys fut en vigne sis à Montgrignon, qui fut à la feue Chaudière, appellée le quartier Marchant joignant d'un cousté au chemin tendant de Marrigné à Angiers et d'autre cousté et des deux bouts aux terres dud. Jucqueau. xii d.

Jehan Sallé, Jehan Jucqueau pour deux quartiers de terre qui autre foys fut en vigne sis au cloux de la Gaingnerie près la Chesnelerye . . . . . xviij d.

Jehan Genoit pour une pièce de terre sise à Taillepye qui fut feu Saincte du cymeterre joignant au boys de Taillepye et à l'estang de Jarnigon . . . . . iij s. iiij d.

Robert Jouin à cause de sa femme, Michel Legendre pour la lande des Périers qui fut Michel Bachelot, sis près les Broces de Lizardière abutant aux Landes du Plesseys-

Gauldin et au chemin tendant des Colinières à Marrigné . . . . . ix d.

La v^ve feue Jehan Septier et Jehan Sallé pour la place où soulloit estre le presouer qui est de présent en jardrin joignant d'un cousté au jardrin Michel Bordillon à cause de sa femme, d'autre cousté à l'estraige et hayre Louis Le Moteux, d'autre bout à la maison de lad. v^ve et dud. Sallé . . . . . viij d.

Messire Jacques Macrot, p^bre, pour une pièce de terre du lieu du Cormier sise près le chemin d'Angiers, joignant aux terres des Broces et à la terre de la Tremblaye, et d'autre bout au chemin tendant du Cormier au Port-Joullain. viij s.

Au dict jour de l'Angevine du fié de Sablé :

Jacques du Chesne, escuyer, s^gr de la Ragotière, pour son pré sis près la Chabosière, abutant des deux boutz aux terres et pré de la Chabosière et dautre cousté à la terre de la Boe . . . . . x s.

Jehan Bachelot, Geffray Heullin, pour le lieu et appartenances de la Pasqueraye. . . . . x s.

Simon Aoustin, Jehan Baliczon, cordouonyers, et Mathieu Goupil, pour leur maison et jardrin qui fut Colin Moreau, sis au bourgc de Marrigné, joignant la maison et jardrin à Louyse la Brocharde, dautre cousté aux murs de la court et à la maison feu Jehan Daudin, abutant de deux bouts à la grant rue de Marrigné à la Peleterye . . . . . x s.

Messire Jehan Docé pour le lieu et appartenances de la Petitte Pasqueraye. . . . . xj s.

Macé Guérin, Jehan Rouzant, René Bachelot, Jehanne Bachelot, pour leurs maisons et jardrins sis près lesglise de Marrigné, joingnant la maison et jardrins de Jahan Jary et à la Huberde et dautre cousté au cymeterre de Marrigné, abutant dun bout à la grant rue de Marrigné et dautre bout aux Vergers do la Court. . . . . v s.

Louyse Brocharde pour sa maison et jardrin appellé la

Tènerye, joignant la maison et jardrin Jehan Balliczon et Mathieu Goupil et de deux bouts au chemin tendant de lesglise à la Grant Fontaine ; de service . . . . . vj d.

Jehan Prault et la ve feu Hardie, pour leur lieu et appartenances de la Harderaye. . . . . ij s.

Led. Mathurin Bonsergent, pour un bregeon de vigne, assis ou dit cloux près la vigne et au bout cy dess. confrontée . . . . . iij d.

La ve feu Berthelin Fardeau, pour une pièce de terre sise à la Chabosière qui fut Collas le Picquart. . . . j d. ob.

Francsoys Du Chesne, pour sa terre de Doypèle, joignant à la terre de Lagullière et au chemin tendant de Marrigné au Tertre, abutant d'un bout au pré de Lizardière . ij d.

Maistre Jehan Goyn, pour un quartier de vigne sis proche de la Vestelière. . . . . .

La ve feu Jacques Baliczon, pour leur landereau sis entre les deux Chesnais, lun comme lon va du Tertre à la Ragotière et l'autre comme l'on va du Tertre à la Georgetière . . . . . iij d.

Messire Pierre Garault, p^bre, pour ung gière de terre et ung loteau de vigne sis aulx Sablonnières, joignant d'un cousté au pré de la Tousche, abutant dun bout au chemin tendant de Marrigné à Doypelle et d'autre bout aulx terres de Messire Macé Morin et de la Claye . . . . ij s. vj d.

Ambroys Picquault et la ve feu Ferezin, pour une pièce de lande contenant deux septerées sises près la Lande Fendue . . . . . xiiij d.

Guille Garault, escuyer, s^gr de la Arrenterye pour une pièce de terre qui fut Aubin Doyré, sises près le boys du Boullay, joignant d'un cousté et abutant des deux boutz aux terres et Landes de la Arrenterye, dautre cousté au chemin tendant de la mare du Boullay au Plesseys-Gaudin. ij s. ix d.

Germain Saillant, Guille Mahier, Guille Baliczon, pour leurs terres et landes sises près la Vente Doyré appellées la terre des Periers joignant aux prez du Coudray et au che-

min comme lon va d'Oyré au Puycz Renaudin, abutant d'un bout au chemin comme lon va de la Tasserie aud. Puycz Renaudin et aulx Landes feu Morice Bachelot. . . IIj d.

Jehan Genoit, Macé Rouzain, pour leurs jardrins des Faines et des Ruettes, joignant la terre de Mer et la ruette comme lon va à la Fontaine de Fainièees abutant d'un bout aulx vignes du Rocher et au Russeau de l'estangc de Laillierye . . . . . XVIIj d.

Jehan Picquault à cause de sa femme, pour une mine de terre sise près le grand chemin d'Angiers, joignant d'un cousté à la terre de la Chotardière et dautre cousté à la terre Pierre et René les Baliczons. . . . . j d.

Maistre Jehan Lelou, pour ung quartier de vigne sis au pré cloux, près la Roche Bertran qui fut Macé Bonnault joignant la vigne Mathurin Bonsergent et à la vigne Gervaise Martin, abutant au chemin de Marrigné à Chenillé, et dautre bout à la vigne messire Pierre Garault, pbre. . . . IIj s.

Jehan Baliczon, cordouonnier, pour une pièce de terre sise près la Touche, contenant douze bouessellées, abutant aux terres de la Claye et au chemin tendant de la Peleterye à Doypele et d'autre bout au pré de la Touche . . . v s.

Le chappellain de la chappelle de la Gresleraye, pour troys quartiers de vigne sis au gast Setpier, joignant la terre Prine, la Mallechère et la vigne maistre Jehan Nouereux, abut. d'un bout à la Ruette qui vient de la Chotardière à Marrigné et d'autre bout aux vignes de Beauchesne. XXIj d.

Maurice Jucqueau, pour une venelle de son appentiz de sa maison sise en la rue Derrière de Marrigné qui fut feu Guille de Loucheraye . . . . . I d.

René Godinier, pour sa plante du Rocher, abutant d'un bout à la terre Macé Rouzain, dautre cousté au chemin tendant de Marrigné à la Rochette, abut. d'autre bout au chemin tendant de la Bonellerye à la fontaine de Fainière.

Led. René Godinier, pour une planche de gast que led. a acquise de la ve feu René Baliczon . . . . . IIj s.

Guille Pouson, pour sa maison et jardrin sis au bourgc de Marrigné, abutant d'un bout à la maison, jardrin et yssue de messire Jacques Rouzain, p^bre^, et au chemin tendant du presbytère à Sainct-Liger et dautre bout à la maison dud. Pouson qui fut Renault de Chaillé . . . . . iij s.

Maistre Jehan Lelou, la ve Turpin, Jehan Latay, Michel Guyard, pour leurs vignes de la Vestelière, joignant la vigne maistre Jehan Gouyn et la vigne Ambroys Picquault, abutant à la vigne dud. Lelou et Gouyn et à Michel Boutin, dautre bout à la vigne aux Poytevins. . . . . xx d.

Jehan Genoit pour sa maison et jardrin qui fut Jehan Chesneau sis près le grand cymeterre abutant au chemin tendant de la Rochette à Marrigné et d'autre cousté aulx jardrins des Salles et d'autre bout à la maison dud. Genoit . . . . . xij s. iiij d.

Led. Genoit pour les deux pars d'une bouessellée de terre sis près la Fontaine de Fanière joignant les terres de Monsg^r^ et la terre de Macé Rouzain . . . . . ij s.

Maistre Jehan Nouereux pour sa vigne du gast Septier joignant aux vignes de Beauchesne et à la terre aux Picquaulx, abutant au chemin tendant de Marrigné au Boullay.

It. troys planches de vigne sises au bas dud. cloux joign. à la vigne Ambroys Picquault et au jardrin à la Sereginerie, d'autre cousté à la vigne de Lizardière abutant d'un bout au chemin tendant de la Chotardière à Marrigné . . . . iij.

Messire Jacques Macrot, p^bre^, pour deux planches de jardrin sises es Salles abutant au chemin tendant de Marrigné au Port-Joullain . . . . . vj d.

Louys le Moteux pour une planche de jardrin sise es Salles joignant les jardrins Pierre Jucqueau et Jehan Legendre et d'autre bout au jardrin Perrine la Mallechère. . iij d.

Jehan Mortier, Guyon Doublart pour une planche de jardrin sis es Salles joignant la plesse de Monsg^r^ et de deux bouts aux jardrins Jehan Legendre et Jehan Picquault . . . . . xij d.

Pierre Jucqueau pour son jardrin sis es Salles abutant au jardrin Jehan Legendre et Jacquette la Remonesse et au jardrin Jehan Picquault . . . . . xij d.

Le curé de Marrigné pour sa mestairye de Longueluigne . . . . . x s.

Le seigneur de Daon pour sa garenne du Moulinet et pour une pièce de terre contenant quatre journaulx avecques le pré du bout de lad. terre, abutant de deux bouts aulx terres de la Fontainerie, et d'autre cousté au Russeau qui descend de Jarnigon à la Rivière de Maine . . . . xij d.

Le chappellain de Sainct Liger de Marrigné pour une plasse de maison sise en la Rue Derrière et pour les vignes de la Rousselière et pour une pièce de terre joignant d'un cousté à la terre Maurice Jucqueau et d'autre cousté au jardrin messire Picquault, p^bre^, abutant d'un bout aux vergers du presbiterre et d'autre bout au chemin tendant de Marrigné à Mongrignon. . . . . iiij s. iii d.

Georges Drouart à cause de sa femme pour un closeau de terre sis à la Laillerye, joignant au chemin tendant de la Rochette à Marrigné et les terres de la Chesnelaye. . v s.

Ambroys Picquault, Abel de Glatigné, Jamet Marays, pour leurs chosses de la Maladaye sises près la Broutaudière joignant au chemin tendant de Marrigné au Boullay et d'autre cousté au verger dud. Marays abutant d'autre bout au chemin du Boullay venant à Marrigné et à la lande de la cure de Marrigné. . . . . x s. viij d.

Jehan du Pré, de Daon, pour une pièce de terre sise près la Boe, joignant de deux coustés à la terre de la Boe, et d'autre bout au chemin tendant de la Claye à la Pasqueraye . . . . . iij s. v d. o.

Louys le Moteux, ung closeau de terre sis près la Rochette, abutant au chemin tendant de la Rochette à l'estant de Jarnigon et d'autre cousté à la terre Macé Rouzain et à la terre Maurice Jucqueau. . . . . iiij d.

Messire Jacques Rouzain, p^bre^, pour une maison sise en

la ville de Marrigné qui fut Messire Geffray et Jehan les Terves abutant au chemin tendant des Ruettes au presbyterre et au jardrin et yssues dud. Rouzain, laquelle maison fut Macé Marays . . . . . v d.

Guille Poucon, Gervaise Rabier, à cause de sa femme pour leur maison sise au grant carrefourt de Marrigné, joignant d'un cousté et abutant d'un bout au chemin tendant du presbyterre au Port-Joullain et d'autre cousté au jardrin messire Jacques Rouzain, p^bre^. . . . . v d.

Jehan Picquault, à cause de sa femme, Jehan Genoit à cause de sa femme, pour leurs vignes sises au cloux des Vestelières qui furent Jehan le Faucheurs joignant à la Rue tendant de Marrigné à la Chotardière, d'autre cousté à la vigne Jullien Chauvin abutant aux terres de la Chotardière et aux vignes de la Septeraye . . . . . ij d.

Jullien Chauvin pour une homée de vigne sise au cloux de la Vestelière abutant des deux bouts à la vigne Picquault et Genoit et d'autre cousté à la vigne maistre Jehan Gouin. . . . . ob.

Jehan Prine, escuyer sg^r^ de Lizardière et Michel Bordillon à cause de sa femme pour une pièce de terre sise aux Sablonnières qui fut Macé de Goubiz joignant aulx terres de la Touche et au chemin tendant de Marrigné à Doypelle, abutant d'un bout à la terre de la Claye. ij d.

Jehan Genoit à cause de sa femme pour sa maison et jardrin de la Louetterye, joignant la vigne messire Jacques Macrot, p^bre^, au terme de l'Angevine . . . . v s. viij d.

Louys le Moteux pour ses maisons, jardrins, issues appartenances et dépendances sises en la ville de Marrigné, joignant la maison et jardrin d'Abel de Glatigné et la grant rue dud. Marigné, abutant d'autre bout à la maison et jardrin Maurice Vigneau, à cause de sa femme et à la maison et yssues de Jehan Salle à cause de sa femme . . . . xv d.

Michel Bordillon à cause de sa femme pour son jardrin qui fut Gillet Baron sis au bourgc de Marrigné joignant la

maison Marie la Guérine et abutant à la grant rue dud. Marrigné et d'autre bout à la Rue Derrière. . . . viij d.

Abel de Glatigné, Saincte sa mère, pour leur maison, jardrin, hayre, yssues qui fut feu messire Maurice de Glatigné, sise au bourgc de Marrigné, joignant aux jardrins de Michel Bordillon à cause de sa femme, et au chemin tendant de lesglise dud. Marrigné au grand cymeterre ; d'autre bout à la douve de Blandeau et aux yssues des maisons de Maurice Vigneau et Louys Le Moteux . . . . . xij s. x d.

Foucques Blanchart, la ve Guille Turpin, la ve Michel Corbin, Michel Guyard, pour leurs vignes de la Gaingnerye, joignant la terre Jehan Genoit et la vigne Jehan Jucqueau le jeune, Guyon Aoustin et au jardrin Georges Drouard; et d'autre part au chemin tendant de Marrigné à la Rochette et au chemin tendant de l'Ogerie aud. lieu de la Rochette . . . . . iij s. iiij d.

Jehan Sallé à cause de sa femme, pour partie des maisons sis en la ville de Marrigné, qui furent feu Bellon de la Pannerye . . . . . xij d.

Jehan Legendre, Jacquette la Remonesse, pour leur maison du Carefourt qui fut Gervaise, Guillien et à Tiephainne de Bonnes . . . . . ij s. vj d.

La ve Michel Drouart, Jehan Baliczon et Jacques Baliczon, pour leurs maison et jardrins qui fut Gervaise Frogeart . . . . . iij s.

Maurice Jucqueau, Pierre Jucqueau, Foucques Blanchart, Jehan Sallé, Jacques le Cercloux, Michel Guiard, Guille Balliczon, pour leur boys gast de Montgrignon et pour ung quartier de vigne sis au cloux de la Gaingnerye et pour leur maison qui fut Frogeart et pour leurs vignes et terres et gast ou pré cloux, et pour deux homées de jardrin que tient de présent Guill. Baillizon près la plesse du Ré . . . . . xx s. xj d. ob.

Maurice Jucqueau, Messire Pierre Garault, Jehan Juc-

queau lesné, Guill. Salmon, Germain Aoustin, Michel de Goubiz, Jehan Jucqueau le jeune, pour leurs vignes et gatz ou pré cloux, joignant la vigne Jehan Chevalier et dautre cousté au jardin du curé de Marrigné à Montgrignon et au jardrin messire Pierre Garault p^bre^ et d'autre bout à la vigne Mathurin Bonsergent. . . . . iij s.

Michel Bordillon, Pierre Jucqueau à cause de sa femme pour leur maison et jardrin qui furent Pierre et Michel les Bouessaulx, sis au bourgc de Marrigné, joignant dung cousté à la maison dud. Bordillon à cause de sa femme, dautre cousté au fourctz à ban et jardrin Pierre Baliczon, abutant dun bout à la douve de Blandeau, d'autre bout à une chambre de maison dess. d. cy après confrontée. xvij s.

Jehan Picquault, à cause de sa femme, pour ses jardrins des Salles, joignant au jardrin Maurice Vigneau et au jardrin Perrine la Mallechère et au jardrin Jehan Genoit . . . . . ij s. vj d. ob.

Jehan Chevallier, pour demy quartier de vigne sis au pré cloux, joignant à la vigne de Blaison La Bailliczonne, et à la vigne Perrine la Mallechère, abutant à la vigne Jean Jucqueau et dautre bout à la vigne v^e^ Mathurine Bonsergent. . . . . xxij d.

Messire Pierre Garault, p^bre^, pour son jardrin des Salles, joignant au jardrin Macé Rouzain et au jardrin Maurice Vigneau, abutant dun bout au jardrin Jehan Genoit.

Item. et pour sa vigne du pré cloux, joignant la vigne Jehan Chevallier et la vigne Jehan Jucqueau lesné, abutant d'autre bout à la vigne du curé de Marrigné. iiij s. iiij d. ob.

Jehan Jucqueau, le jeune, pour une pièce de terre qui fut à la Chaudière sise à Montgrignon, joignant le chemin tendant de Marrigné à Angiers ; abutant d'autre bout au boys de maistre Jehan Lelou et à la terre de la Pèlerye. . j d.

Maistre Jehan Lelou, Michel Boutin, pour un quart de vigne sis au cloux de la Vestelière, joignant aux vignes de

maistre Jehan Gouin, à cause de sa femme, et à la vigne de la Chotardière, abutant d'autre cousté aux vignes Maurice Vigneau et de la Septeraye . . . . . vij s. vj d.

Pierre Jucqueau, à cause de sa femme, pour son jardrin des Salles, qui fut à Jehan Rouyer et par avant à Jullien Renery, joignant au jardrin Guill. Salmon et Jehan Genoit, et d'autre cousté aux jardrins Gervaise Rahier et Jehan Legendre ; abutant d'autre bout au chemin tendant de Marrigné au pastiz de Glatigné. . . . . xix d. ob.

Led. Pierre Jucqueau, pour ung cloteau de terre contenant quatre bouessellées de terre, sis près la Rochette, abutant au chemin tendant de Marrigné à l'estangc et moulin de Jarnigon et d'autre cousté à la terre Georges Drouard, à cause de sa femme, et à la terre Jehan Genoit. xviij den.

Jehan Baliczon, Jacques Baliczon, la ve Jacques Baliczon, pour un quartier de vignes sis ou clouz de la Vestelière, joignant d'un cousté à la vigne messire Jacques Marais, p^bre, et à la vigne et terre Jehan Picquault et René Piron, abutant dautre bout à la vigne aux Poitevins et à la ruelle Jenin . . . . . i d. ob.

Mathurin Picquault, à cause de sa femme pour sa maison et jardrin, sis au bourg de Marrigné, joignant la maison et jardrin de messire Maurice Guyard, p^bre, qui fut au par avant à Marie Bonault, abutant d'autre bout au jardrin Jehan et Jacques les Baliczons et à la Drouarde, de Daon, et dautre bout à la rue Derrière dud. Marrigné . . . . . iiij d.

Guyon Aoustin, Pierre Tendron, lesné, à cause de sa femme, pour leur vigne sise en la Vestelière qui fut Jehan Doyré, joignant d'un cousté à la vigne Messire Jacques Macrot, p^bre, et à la vigne de Maistre Jehan Gouin et de la Septeraye, abutant d'un bout à la rue Genin. . . i d. ob.

La veufve feu Jacques Baliczon, Jehan Baliczon, Jacques Baliczon, la ve feu Michel Drouard, à cause de sa femme, pour une pièce de terre contenant dix huiyct bouessellées de

terre, joignant à la terre Michel Bordillon, à cause de sa femme, et à la terre Messire Macé Morier, p^bre^, abutant d'autre bout à la terre de la Claye et au chemin tendant de la Touche Balicze aux Sablonnières . . . . . viij d.

Jehan Picquault, à cause de sa femme, pour ung quartier de terre qui autre foys fut en vigne et de présent en jardrin, sis soubz les Salles qui fut Jehan Hunault . iij s.

Jehan Picquault, à cause de sa femme Guill. Poucon Jehanne la Bone pour leurs jardrins des Ruettes et des Salles, abutant d'un bout aulx jardrins desd. Salles et au chemin tendant de Marrigné au Port Joullain et dautre bout à la maison ez estraige dud. Picquault . . xvj den.

Guill. Salmon, pour sa maison qui fut au Marchant, sise au bourgc de Marrigné, joignant d'un cousté au chemin tendant de Marrigné à l'église dud. lieu ; et d'autre bout au jardrin Jehan et Jacques les Baliczon et à l'appentiz dud. Salmon . . . . . iiij d.

Jehan Jucqueau, le jeune, pour une pièce de terre et boys sis à Montgrignon, qui fut à la Chaudière, joignant à la terre dud. Jucqueau, et dautre cousté au boys tailleys de maistre Jehan le Lou, abutant dautre bout à la terre Jehan Genoit, à cause de sa femme et d'autre bout au pré dud. Jucqueau, qui furent à la Bienvenante. . . . . iiij d.

Jehan Deffayt, à cause de sa femme, pour sa maison et jardrin sis au bourgc de Marrigné, joignant d'un cousté et abutant d'un bout à la maison Jehan Jucqueau, le jeune, et d'autre bout à la rue tendant dud. Marrigné à la fontaine dud. lieu . . . . . iiij d.

Jehan Berard, pour deux planches de vigne sises en Chamgaumon, joign. d'un cousté à la vigne aux Picquaulx et dautre cousté à la vigne Michel Bordillon, à cause de sa femme et à Michel de Goubiz; abutant d'autre bout à la vigne de la ve Jacques Baliczon et à la terre dud. Berart. ij den.

Mathurin Bonsergent pour une planche de vigne sise au

Précloux, près la Roche Bertran, joignant à la vigne Micheau de Goubiz et à la vigne de la v^v^ feu Jacques Baliczon ; abutant d'autre bout au chemin tendant de Marrigné à Chenillé . . . . . xviij d.

Messire Jacques Rouzain, p^bre^, André Grolleau, messire Macé Morice, p^bre^, pour leurs vignes de la Vestelière qui furent Macé Maryé, joignant d'un cousté à la vigne Michel de Goubiz, abutant d'autre bout au chemin tendant de Marrigné à Montgrignon et à la voyaitte qui va au travers des vignes de la Vestelière. . . . . v s.

René Godinier pour sa maison et jardrin qui fut Jehan le Voysier près la fontaine de Marrigné, joignant d'un cousté et abutant d'un bout à la maison et jardrin Jehan Deffayt à cause de sa femme ; d'autre cousté au jardrin dud. Deffayt qui fut Jehan Rebos et au chemin de Marrigné à la Grant Fontaine. . . . . vij s. vi d.

Macé Rouzain pour ses maisons sises devant le grant cymeterre et joignant au chemin tendant de Marrigné à la Rochette. . . . . xv s.

Maurice Vigneau pour sa portion de maison qui fut Frogeart, sise au bourgc de Marrigné, abutant à la maison maistre Jehan le Lou et au chemin tendant de Marrigné au grand cymeterre.

It. pour sa crope de maison qui fut Mathurin Jamet et pour le jardrin joignant au jardrin Jehan Genoit et au chemin tendant de Marrigné au Port Joullain ; abutant d'autre bout à l'issue de la maison Jehan Picquault . . . . iij s.

Jehan Sallé, Jehan Verron, Marie la Oustine, René Heullin, à cause de ses enfants pour leur maison qui fut Guill. Frogeart, sise devant le grant carrefourt de Marrigné, joignant d'un cousté à l'apentiz maistre Jehan Le Lou et d'autre cousté au chemin tendant de Marrigné au Patiz de Glatigné . . . . . vi s.

Guill. Poucon pour sa maison et jardrin qui furent Guill. Davy et au paravant Jehan . . . ., sise au bourg de

Marrigné, abutant au jardrin et issue de messire Jacques Rouzain, p^bre^, et au chemin tendant de Marrigné au Boullay, et d'autre bout à la maison dud. Poucon . IIIj s.

Macé Rouzain, Gervaise Rahier, la ve Jacques Hubert, Jehan Legendre, Louyse la Brocharde, pour trois hommées et demy sises aux Ruelles, joignant au jardrin du Chappelain de la chapelle du Port-Joullain et au jardrin Pierre Picquault; abutant au chemin de Marrigné et au pastiz de Glatigné. Item pour un quartier de vigne et une pièce de terre labourable joignant la terre Macé Rouzain et la Ruette tendant de.... à la fontaine de Fanière. IIIj s. vj d.

Jehan Deffayt à cause de sa femme pour leur maison et jardrin qui fut Macé Gitault sis en la ville de Marrigné, joignant à la maison et jardrin Jehan Jucqueau et à la grant rue de Marrigné et d'autre bout aux jardrins Mathurin Rousselet. . . . . IV s. vj d. ob.

La curé de Marrigné pour ses maisons et jardrins du presbiterre et pour troys planches de terre qui autrefoys furent en vignes sis au clous derrière la Périnne qui autrefoys furent à Robin et Gervaise les Frogears . vj s.

Maurice Jucqueau pour sa maison sise au bourgc de Marrigné en la rue Derrière, partie desquelles furent Guillaume de Loucheraye et messire Jehan du Port, p^bre^, joignant au jardrin et yssue du chappellain du Port-Joullain et à une place de maison appartenant au chappellain de St-Liger; abutant à l'estre aulx Cornuz et à la Rue Derrière. . . . . IIIj s.

Le chappellain de la chappelle monsg^r^ Sainct Jehan Baptiste du Port-Joullain, pour sa maison et jardrin qui est à la frarye de Toussaincts, sise en la Rue Derrière de Marrigné, joignant au jardrin Maurice Jucqueau, d'autre cousté à la maison et jardrin de Germain Aoustin. It. troys hommées de jardrin sis aux Ruettes, joignant au jardrin Jehan Picquault et Louyse la Brocharde, et d'autre cousté au jardrin Michel Bordillon, et d'autre bout au verger

Messire Jacques Rouzain, p^bre^, et au chemin tendant de Marrigné au Port-Joullain . . . . . vj s.

Guill^le^ veuve de Jehan Septier pour sa maison neufve et jardrin sise en la ville de Marrigné qui fut Jehan Baron, abutant à la maison et jardrin Jehan Genoit et d'autre cousté à l'apentiz maistre Jehan Le Lou et au chemin tendant de Marrigné à la Rochette . . . . . iiij s.

Maistre Jehan Le Lou, Jehan Macqueraine, Michel de Goubiz, Jehan Baliczon, Jehan Thoreau à cause de sa femme, pour les vignes de Négriers qui furent Jehan Yvon sis au clous de Chamgaulmon, joignant d'un cousté aulx vignes Maurice Vigneau et à la vigne maistre Jehan Nouereulx, abutant d'autre bout à la vigne Jehanne la Fannière . . . . . iiij s. viij d.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Novembre 1901

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 764^{mm},39; minimum le 13, à 5 h. 45 du soir, 741^{mm},30; maximum le 30, à 10 h. du soir, 774^{mm},62.

Moyennes thermométriques : des minima, 1°,75; des minima (sans abri), 1°,04; des minima (sur le sol), 0°,71; des maxima, 7°,86; des maxima (sans abri), 9°,16; des maxima (sur le sol), 10°,05; d'une eau de source, 8°,10; du mois, 4°,96.

Minimum le 26, — 3°,6; minimum (sans abri) le 26, — 4°,3; minimum (sur le sol) le 18, — 5°,5; maximum le 21, 12°,9; maximum (sans abri) le 2, 15°,9; maximum (sur le sol) le 2, 18°,5.

Humidité relative, 81. Pluie, 15^{mm},8 en 4 jours appréciable au pluviomètre, et 4 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 34^{mm},50 en 26 jours.

Nébulosité moyenne, 6,9. Nombre de jours de soleil, 21; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 75 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 13 jours du N-E; 3 jours de l'E; 1 jour du S; 5 jours du S-W; 4 jours de l'W; 1 jour du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 4^{m},2. Plus grande vitesse du vent le 25, à 1 h. du soir, 17^{m},4 par seconde.

Gelées les 7, 8, 17 18, 24. 25, 26, 28; gelées blanches les 3, 16, 17, 18, 24, 25, 26, 28, 29 ; rosée les 2, 3, 14, 21, 27 ; brouillards les 3, 4, 6, 7, 8, 12, 15 ; halo solaire le 22 ; éclairs vifs le 14, à 6 h. 27 du soir, au NN-W.

Décembre 1901

Moyenne barométrique : 754^{mm},39 ; minimum le 25, à 1 h. du matin, 732^{mm},88 ; maximum le 1er, à 1 h. du matin, 772^{mm},46.

Moyennes thermométriques : des minima, 1°,94 ; des minima (sans abri), 1°,49 ; des minima (sur le sol), 0°,97 ; des maxima, 7°,03 ; des maxima (sans abri), 7°,68 ; des maxima (sur le sol), 8°,13 ; d'une eau de source, 6°,79 ; du mois, 5°,05.

Minimum le 18, — 3°,5 ; minimum (sans abri) le 18, — 5°,2 ; minimum (sur le sol) le 18, — 6°,2 ; maximum le 30, 13°,1 ; maximum (sans abri) le 31, 13°,8 ; maximum (sur le sol) le 31, 15°,5.

Humidité relative, 83. Pluie, 69^{mm},9 en 15 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 37^{mm},90 en 25 jours.

Nébulosité moyenne, 7,4. Nombre de jours de soleil, 15 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 60 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N ; 3 jours du N-E ; 3 jours du S-E ; 4 jours du S ; 8 jours du S-W ; 6 jours de l'W ; 4 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5^{m},9. Plus grande vitesse du vent le 12, à 1 h. 7 du soir, 23^{m}2 par seconde.

Gelées les 5, 6, 7, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28 ; gelées blanches les 5, 6, 7, 16, 17, 28 ; rosée les 11, 26, 31 ; brouillards épais les 6, 19, 20, 21, 22 ; neige le 18 au soir ; grêle le 15 ; gresil le 18 ; halo lunaire faible le 30 à 6 h. du soir.

A. Cheux.

RÉSUMÉ

DES

observations météorologiques faites pendant l'année 1901 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers)

Pression barométrique, moyenne, 759^{mm},09

Plus basse pression le 25 décembre, à 1 h. du matin, 732^{mm},38.

Plus haute pression le 30 novembre, à 10 h. du soir, 774^{mm},62.

Température moyenne de l'année, 11°,78.

Moyenne des minima (sous abri) 7°,49.

Moyenne des maxima (sous abri) 15°,60.

Moyenne des minima (en plein air) 6°,50.

Moyenne des maxima (en plein air) 18°,13.

Moyenne de la température d'une eau de source, 10°54.

Minimum absolu (sous abri) le 6 janvier, — 8°,8.

Maximum absolu (sous abri) le 20 juillet, 34°7.

Minimum absolu (en plein air) le 6 janvier, — 10°,3.

Maximum absolu (en plein air) le 20 juillet, 41°1.

Minimum absolu (boule verte à 0^{m},10 du sol) le 16 février, — 9°9.

Maximum absolu (boule verte à 0^{m}10 du sol) le 17 juillet, 57°,2.

Humidité relative, moyenne, 72.

Hauteur totale de la pluie, 477^{mm},7, tombée en 128 jours et 37 jours de pluie, dont la hauteur, n'ayant pu être mesurée au pluviomètre, a été observée au pluvioscope.

Évaporation, 1,154^{mm},30 en 338 jours.

Gelées, 56 jours ; gelées blanches, 44 jours ; rosée, 104 jours ; neige, 13 jours ; grêle 9 jours ; grésil, 3 jours ; brouillards, 35 jours ; brouillards sur terre, 5 jours ; orages, 20 jours ; éclairs sans tonnerre, 8 jours ; halos solaires, 21 jours ; halos lunaires, 5 jours.

Colonne lumineuse faible au-dessus du soleil, le 17 mai, de 7 h. 30^{m} à 7 h. 62^{m} du soir, et le 30 octobre, à 4 h. 37^{m} du soir.

Le soleil a brillé pendant 300 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1.829 heures environ.

Le vent a soufflé 20 jours du N ; 21 jours du NN-E ; 86 jours du N-E ; 9 jours de l'EN-E ; 19 jours de l'E ; 5 jours de l'ES-E ; 10 jours du S-E ; 9 jours du SS-E ; 10 jours du S ; 11 jours du SS-W ; 47 jours du S-W ; 37 jours de l'WS-W ; 26 jours de l'W ; 15 jours de l'WN-W ; 23 jours du N-W ; 17 jours du NN-W.

Vitesse moyenne du vent en mètres, par seconde, pendant l'année, 5^{m},9.

Plus grande vitesse du vent en mètres, par seconde, 34^{m},0 le 11 avril à 6 h. 25^{m} du matin et 1 h. 35^{m} du soir.

Le 16 mars, apparition des papillons Vanessa polychloros et le 21 mars du Rhodocera rhamni.

Les 12, 15 mars, passages d'oies sauvages, à 5 h. et 6 h. du soir, du S au N.

Le 21 mars, arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 31 mars, arrivée des hirondelles.

Le 11 avril, arrivée du rossignol.

Le 16 avril, arrivée du coucou.

Le 20 avril, arrivée des martinets.

Le 2 mai, arrivée de la huppe-huppe.

Le 6 mai, arrivée du loriot.

A. Cheux.

CHRONIQUE

Dans une des séances du mois d'août, le Conseil municipal d'Angers a voté une somme de six mille francs pour recevoir le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences en 1903.

Ce Congrès, d'une importance exceptionnelle, demande une préparation assez longue et laborieuse confiée aux soins d'un comité local.

M. le professeur Gariel, l'éminent secrétaire général de l'Association, est venu à Angers pour constituer ce Comité.

M. le Maire avait convoqué tous nos concitoyens qui faisaient « de droit » partie du Comité local : les membres de l'Association à Angers et dans le département ; les délégués de la municipalité et les présidents et secrétaires des Sociétés savantes.

La réunion, très nombreuse, a eu lieu à la mairie, dans la salle du Conseil.

M. le Maire a ouvert la séance par l'allocution suivante, soulignée des applaudissements de tous ceux qui savent quelle part lui revient dans l'organisation d'une œuvre aussi féconde pour notre ville.

Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu à notre appel.

Je suis heureux de vous recevoir, de vous souhaiter la bienvenue et d'assister au premier acte de l'organisation du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui doit avoir lieu à Angers au mois d'août 1903.

Lorsqu'en juillet dernier, M. le docteur Motais, qui s'est multiplié pour la réussite de cette œuvre, et, après lui, MM. les Présidents des Sociétés savantes de notre ville, firent des démarches près de moi dans le but d'obtenir de la ville une subvention de 6.000 fr. je vous avouerai que j'éprouvrai de sérieuses appréhensions.

Je me rappelais l'accueil défavorable qu'une semblable demande avait reçu quelques années auparavant, et je redoutais d'autant plus les oppositions que le chiffre de la subvention demandée était d'un tiers supérieur à celui qui, alors, avait été sollicité.

Ces craintes, heureusement, ne se sont pas réalisées, et si, au sein du Conseil municipal, nous avons rencontré quelques opposants, la plupart de ses membres ont compris que, pour notre Cité, c'était non seulement un grand honneur. mais un réel profit, que d'être le siège de telles assises scientifiques auxquelles seront appelés à prendre part, en grand nombre, des hommes éminents qui donneront une puissante impulsion au mouvement intellectuel déjà si actif de notre ville.

Dès la première heure, le concours de l'Administration municipale vous a été acquis sans réserve. C'est vous dire qu'elle fera tout ce qui sera en son pouvoir pour la complète réussite du Congrès, et qu'elle n'aura pas de plus douce satisfaction, si, lorsqu'il sera achevé, elle peut, comme elle n'en doute pas, constater son plein et entier succès.

Cela dit, je cède la parole au Président de cette réunion, au très éminent secrétaire général de l'Association française, M. le docteur Gariel, que tous nous avons hâte d'entendre et d'applaudir.

M. le professeur Gariel, après avoir remercié M. le Maire du bienveillant concours qu'il avait apporté à l'Association et de son très aimable accueil, définit le rôle du Comité local, dans un langage clair, précis, qui ne laisse rien dans l'ombre.

La somme de six mille francs votée par le Conseil municipal reste entièrement entre les mains du Comité local et doit être dépensée à Angers. Elle n'entre, en quoi que ce soit, dans les caisses de l'Association.

Le Comité devra s'occuper d'abord de la publication d'un ouvrage, en un ou plusieurs volumes, analysant dans une série d'articles toutes les richesses de notre ville et de notre région au point de vue scientifique, artistique, industriel, horticole, etc.

Cet ouvrage sera assez complet et bien ordonné pour ne pas être un dictionnaire, assez concis pour ne pas être une collection de mémoires, mais bien une sorte de guide raisonné et exact d'Angers et de l'Anjou.

Il présentera un grand intérêt pour les étrangers qui nous visiteront et pour les Angevins eux-mêmes. Il justifierait à lui seul, la libéralité du Conseil municipal.

Le Comité s'occupera en outre de l'organisation proprement dite du Congrès : correspondance avec les congressistes pour

l'inscription des communications, et demandes de renseignements, etc., organisation des visites et excursions scientifiques : traités avec les hôtels ; aménagements des locaux pour les vingt sections du congrès ; préparation des fêtes offertes aux congressistes ; hospitalité aux savants étrangers, etc.

Tous ces détails exigent un travail sérieux et le concours de toutes les bonnes volontés.

M. le professseur Gariel remercie les membres présents et déclare le Comité constitué.

« Mais le Comité ne reste pas fermé ».

Dans les villes de France et d'Algérie où l'Association a été reçue, toutes les notabilités de tous ordres ont tenu à s'inscrire comme membres honoraires ou membres actifs du Comité.

Il ne peut en être autrement à Angers.

M. le professeur Gariel insiste tout particulièrement sur ce point. Il invite le Comité à recueillir, dès maintenant, le plus grand nombre possible d'adhésions.

Les membres qui composent le Comité, ou, plus exactement, le noyau actuel du Comité, sont :

1° Les délégués du Conseil municipal : MM. le docteur Bichon, conseiller général ; Foucher, vétérinaire principal en retraite ; Goblot, architecte ; Joseph Joûbert ; docteur Monprofit, professeur à l'école de médecine ; de la Noue, Planchenault.

2° Les présidents et secrétaires des Sociétés savantes : *Agriculture Sciences et Arts* : MM. Bodinier, président ; docteur Maisonneuve, secrétaire ; — *Études Scientifiques* : MM. Bouvet, président ; Surrault, secrétaire ; — *Horticulture* : MM. Leroy, président ; Millet, secrétaire ; — *Industrielle et Agricole* : MM. le comte de Blois, président ; Bouchard, secrétaire ; — *de Médecine* : MM. le docteur Quintard, président ; docteurs Baruk et Brin, secrétaires ; — *de Pharmacie* : MM. David, président ; Jouvance, secrétaire.

Membres de l'Association résidant à Angers ou dans le département : MM. Beauvais, secrétaire général de la préfecture ; Biaille, pharmacien à Chemillé ; Fauvel, docteur ès-sciences naturelles ; docteur Grimoux, à Beaufort ; docteur Legludic, directeur de l'École de Médecine ; Maingaut, inspecteur des forêts, en retraite ; docteur Maisonneuve, profes-

seur de zoologie à la Faculté libre des Sciences; docteur Monprofit, professeur à l'École de Médecine; docteur Motais, membre correspondant de l'Académie de Médecine; Raimbault, professeur honoraire de pharmacie à l'École de Médecine; Le Roux, ingénieur des Ponts et Chaussées.

Le Comité étant constitué, M. le professeur Gariel l'a invité, d'après l'article 3 du règlement, à nommer son bureau.

Ont été élus :

Présidents d'honneur : M. le Maire; M. le Premier Président; M. le Général de Division; M. le Préfet; Mgr l'Évêque d'Angers.

Président : M. le docteur Motais, membre correspondant de l'Académie de Médecine.

Vice-présidents : MM. le docteur Legludic, directeur de l'École de Médecine; Mgr Pasquier, recteur de l'Université catholique; Comte de Blois, sénateur, président de la Société Industrielle et Agricole; Bodinier, sénateur, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts; Bouvet, directeur du Jardin des Plantes, président de la Société d'Études Scientifiques; David, président de la Société de Pharmacie; A. Leroy, président de la Société d'Horticulture; docteur Quintard, président de la Société de Médecine.

Secrétaires : MM. le docteur Brin, professeur à l'École de Médecine; docteur Lepage, secrétaire de l'Association médicale; Le Roux, ingénieur des Ponts-et-Chaussées; Planchenault, conseiller municipal.

Trésorier : M. Fortin, banquier.

Toutes ces élections ont eu lieu par acclamation et à l'unanimité des membres présents.

En terminant la séance, M. le docteur Motais a remercié M. le professeur Gariel et le Comité du haut témoignage d'estime qu'ils venaient de lui donner.

Il a appelé l'attention de M. le secrétaire général de l'Association sur le succès de cette première réunion, succès de bon augure pour le futur Congrès.

Les hôtes distingués qui nous rendront visite en 1903 peuvent être assurés, dès maintenant, d'un accueil digne d'eux et de la ville d'Angers.

***

Le 16 novembre a eu lieu la rentrée solennelle de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers. M. R. Thamin, recteur

de l'Université de Rennes, présidait, assisté de M. le Dr Legludic, directeur de l'École, et de M. le premier président Thibierge.

Reconnus dans l'assistance :

M. le Préfet, M. le général Mathis, MM. Cazenavette, procureur général, Bouhier, maire d'Angers, Jousseaume, président, Lepelletier, procureur de la République, les colonels du 135e et du 6e génie, Proust, le Dr Krug-Basse, et Beucher, administrateurs des Hospices, Dr Petrucci, les professeurs de l'École, etc., etc.

M. le Dr Tabuteau, qui prononçait le discours d'ouverture, avait pris pour texte *les Moustiques*. Après avoir passé en revue les maladies qui nous sont inoculées par ces insectes, *paludisme*, *filariose*, *fièvre jaune* et *lèpre*, il a indiqué les moyens prophylactiques les plus propres à nous défendre contre le fléau.

M. le Recteur d'Académie prend ensuite la parole et prononce une allocution très applaudie.

Le directeur, M. Legludic, après avoir remercié M. le Recteur de l'Académie et les autorités, présente le compte rendu de l'année scolaire 1900-1901 qui continue, dit-il, la série des années heureuses; les succès des examens le prouvent.

Il rappelle aussi les succès des anciens élèves de l'École, et exprime les regrets causés par la retraite de M. Raimbault, nommé professeur honoraire. Il retrace la carrière scientifique des doyens que l'École d'Angers a perdus, les professeurs honoraires Feillé et Guignard. Il remercie Mmes Feillé et Farge des beaux portraits des maîtres regrettés qu'elles ont eu la générosité d'offrir à l'École, et est reconnaissant au Dr Douet de lui avoir donné son buste.

Il complimente M. le Dr Brin, promu professeur de pathologie externe et de médecine opératoire, et M. Barthelat, chargé du cours de pharmacie et de matière médicale.

M. Legludic signale encore les succès obtenus par plusieurs collègues, l'élection de M. le Dr Motais comme membre correspondant de l'Académie de Médecine, la nomination de M. le Dr Mâreau comme médecin de la maison d'arrêt d'Angers, et l'élection de M. le Dr Monprofit à la présidence de l'Association médicale de Maine-et-Loire, et rappelle, en terminant, les distinctions accordées, les palmes d'officier d'Académie à M. Sarazin, chargé du cours de physique, et la croix de la Légion d'honneur au directeur de l'École.

M. le Dr Papin, chef des travaux histologiques, proclame les lauréats pour l'année 1900-1901.

***

La rentrée solennelle des Facultés est, chaque année, l'occasion de la venue à Angers des Evêques Protecteurs de l'Université catholique. Le 18 novembre, à 8 heures du soir, cette solennité académique était présidée par S. Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes. A ses côtés, avaient pris place Mgr Rumeau, évêque d'Angers, chancelier de l'Université, Mgr Rouard, évêque de Nantes, Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, Mgr Roissant, évêque titulaire d'Usula, qui a une résidence à Angers, Mgr Pasquier, protonotaire apostolique, recteur des Facultés, Mgr de Durfort, prélat de la Maison de Sa Sainteté, représentant Mgr l'évêque du Mans, M. l'abbé Bâtard, vicaire général, représentant Mgr l'évêque de Laval. Le lendemain arrivaient, pour le Conseil des Evêques, Mgr Renou, archevêque de Tours, et Mgr Catteau, évêque de Luçon. Mgr Pelgé, évêque de Poitiers, empêché au dernier moment, s'était excusé de ne pouvoir se joindre à ses vénérés collègues.

La séance solennelle de rentrée est remplie par la lecture de différents rapports sur le Concours général, établi depuis quatre ans entre les Institutions libres de la région de l'Ouest, sur les Concours entre étudiants ès-sciences et en droit, sur les travaux des Facultés.

Le rapport sur la partie littéraire du Concours général a été présentée par M. l'abbé Bossard, professeur à la Faculté des Lettres, qui a profité de l'occasion pour protester contre les tendances sans cesse plus *utilitaires* de l'enseignement contemporain.

M. Couette, professeur à la Faculté des Sciences, trouva le secret d'éviter toute aridité et de se montrer fort spirituel dans son double rapport sur la partie scientifique du Concours général et sur le concours entre aspirants au certificat d'Études physiques, chimiques et naturelles.

M. Henry, professeur à la Faculté de Droit, s'éleva jusqu'à l'éloquence, dans la très belle conclusion de son rapport sur les concours de Droit. Les troubles de l'heure présente lui remirent en mémoire l'heureuse comparaison d'un vieux jurisconsulte, d'après lequel la France ressemble aux flots de

la mer, préservés, par leur agitation même, de la corruption qui envahit les eaux stagnantes.

Les travaux des Facultés furent exposés ensuite par Mgr Pasquier, avec cet art de bien dire dans lequel il est depuis longtemps passé maître. Les succès des étudiants ont été particulièrement remarquables dans les deux dernières sessions de juillet et de novembre, puisqu'il ne reste qu'un seul candidat malheureux entre tous ceux de la Faculté des Sciences et que tous les étudiants en Droit de seconde année ont été reçus.

Enfin, dans une improvisation très aimable et pleine d'esprit, le cardinal-archevêque de Rennes félicite maîtres et disciples, qui, chacun pour leur part, contribuent à la prospérité toujours croissante de l'Université catholique de l'Ouest.

Le lendemain matin, Mgr l'évêque d'Angoulême célébrait la messe du Saint-Esprit, dans la chapelle des Internats, et Mgr de Durfort y prononçait une forte et vibrante allocution, commentaire de la parole de saint Paul : *Labora sicut bonus miles Christi.*

***

Lundi soir, 25 novembre, à 7 h. 1/2, dit le *Patriote de l'Ouest*, a eu lieu à Paris, dans les salons Corazza, le banquet traditionnel du « Vin d'Anjou », soirée de famille, où les angevins éloignés du sol natal aiment à se retrouver et où, pendant quelques heures, dans un intime et cordial rapprochement, on se plait à évoquer les mille souvenirs de cette bonne terre angevine, si chère au cœur de tous ses enfants.

L'assistance était nombreuse et animée. Auprès du sympathique président, M. Gabriel Richou, conservateur de la bibliothèque de la Cour de Cassation, avaient pris place, à la table d'honneur, M. Joxé, député d'Angers ; M. Chéramy, avoué, ainsi que Mmes Vincent, de l'opéra, Delcourt et Colhon, les charmantes artistes qui apportaient leur concours à cette petite fête amicale.

Parmi les convives, nous signalerons MM. Raffray, consul général de France au Cap, actuellement en congé, et qui avait tenu à mettre à profit cette heureuse occasion de se retrouver avec des compatriotes ; Cointreau, Beziau, Georges Richou, ingénieur ; Blachez, avocat à la Cour, maire de Montjean ; Cormeray, chef de bureau au ministère de la justice ; Mallet,

directeur de la Compagnie d'assurances le *Nord*; les docteurs Furet, Montsarrat, Régnard. MM. Baguenier-Desormeaux, Haro, artiste peintre; Pastau, Rabouin, Lorin, avoué; Alfred Lorin, Sonnerat, Faugeron, Laigre, Mabille, avocat; Leroux-Cesbron, Pilmis, président de la Société des Angevins de Paris; Granier, professeur au Conservatoire; Chauveau, Gaucher, René Martin, Chevallier, Masson de Torcy, Brochin, Plaçais, Guédon, Couradin, avocat; Boisnard, Henri Jagot, directeur du *Patriote de l'Ouest*, etc., etc.

On a fait le plus grand honneur au banquet, mais nous devons mentionner particulièrement le grand succès obtenu par le vin d'Anjou offert par M. Chauveau et qui est vraiment exquis.

Des toasts ont été prononcés par MM. Gabriel Richou et Raffray, consul général de France au Cap.

Ces toasts, chaleureusement accueillis, ont été suivis d'un concert intime; on a applaudi Mlles Vincent, Delcourt et Colhon, qui, tour à tour, ont dit de fort agréables choses, que seuls des Angevins pouvaient goûter dans toute leur saveur.

La soirée a pris fin vers minuit, trop tôt au gré des convives, qui ne manqueront pas de se retrouver au prochain dîner du « Vin d'Anjou », où le bon vin et l'esprit de terroir pétillent à l'unisson de la plus heureuse manière.

La *Revue de l'Anjou* est heureuse de pouvoir reproduire ci-dessous le discours prononcé par M. Gabriel Richou, discours qui, par son caractère doublement angevin, a droit de cité dans notre recueil :

Messieurs,

Dans nos dîners antérieurs, on vous a vanté plus d'une fois, et mieux que je ne saurais faire, le charme et la captivante, l'intime beauté de nos paysages d'Anjou, de nos coteaux ensoleillés, de nos crépuscules vaporeux. Ni orateur, ni poète, je n'ose m'aventurer à ces séduisantes évocations. Souffrez que, plus prosaïque, j'abandonne un instant l'Anjou pour m'occuper de l'Angevin. Autant, je pense, que le pays, son habitant mérite l'attention.

Je ne vous entretiendrai pas de telle ou telle de nos gloires locales. Je me rappelle avoir entendu l'un de mes prédécesseurs énumérer devant vous ces illustrations en termes vibrants d'enthousiasme et, en même temps qu'il s'étendait avec complaisance sur leur multiplicité et sur leurs titres, par un effet sans doute de mon déplorable penchant à la contradiction, j'étais frappé seulement de leur petit nombre, du faible relief de quelques-unes

de ces médailles, et je me disais qu'à tout prendre d'autres provinces de France pourraient présenter autant de grands hommes ; quelques-unes peut-être davantage. Cherchant duquel d'entre eux je pourrais bien vous offrir aujourd'hui l'éloge, cette réflexion me revint en mémoire et j'en poursuivis l'explication. Je crus la trouver dans notre tempérament même et je fus amené ainsi à vous apporter, au lieu d'une esquisse individuelle, un essai de physiologie et de psychologie angevines.

Il n'est pas surprenant que, dans ses *Commentaires*, César ait taxé les Andégaves de mollesse. L'homme de perpétuelle action, l'homme d'ambition insatiable, n'était pas fait pour comprendre la philosophie sereine de ces pacifiques, de ces satisfaits, qui préféraient leur repos à l'agitation politique et à la guerre. Il fallait un Du Bellay, un fils du pays, pour donner son nom à cet état d'âme et savoir parler de la « doulceur angevine ». Pourquoi l'Anjou, si riche en hommes distingés, en esprits cultivés et délicats, reste-t-il relativement pauvre en grands hommes? Que voulez-vous, Messieurs? La « doulceur angevine » ! Le ciel est calme, l'air est pur, les jardins fleuris, la campagne riante, le vin pétillant, les femmes aimables : que faut-il de plus, et le sage n'est-il pas celui qui se contente d'être heureux ? Ce qui enfante les grands hommes, c'est le besoin, la souffrance, la lutte âpre pour la vie ; nous ne les connaissons pas. Mais voyez la contre-partie : misère, souffrance, lutte implacable engendrent aussi les envieux, les déclassés, les faiseurs, et il est superflu d'ajouter que ceux-ci l'emportent en nombre. Eh bien! Messieurs, nous y gagnons : peu de grands hommes, mais pas de fruits secs, pas d'aigrefins, pas de rastas !

On ne nous a pas appris à infléchir nos opinions suivant les courbes de la politique, non plus qu'à faire figure dans les antichambres ministérielles, à manier l'encensoir, à dénigrer systématiquement, à tramer des intrigues, à solliciter à cor et à cri. Nous sommes gauches dans la réclame ; nous n'avons pas cette présomption superbe qui, se croyant toutes les aptitudes, émet toutes les prétentions. Et, comme on ne donne qu'à ceux qui demandent et ne se lassent pas de demander, l'Angevin modeste marque le pas. Ah ! le Rhône et la Garonne coulent plus bruyants et plus rapides que la Maine et que la Loire! Saluons sans jalousie la Gascogne et la Provence, et consolons-nous, s'il se peut, de n'être pas du Midi !

Faut-il donc, parce qu'elle a quelque peu amorti nos ardeurs, la renier, cette « doulceur angevine » qui a bercé notre enfance, à la façon de ces fils ingrats qui reprochent à leur mère de les avoir trop gâtés? Gardons-nous en, Messieurs ; ce serait plus qu'une ingratitude, ce serait une erreur énorme. Née du plus rare

équilibre qui soit entre le climat, la nature et l'homme, la « douceur d'Anjou » a façonné une race pondérée et saine, gaie et franche, loyale et serviable. Race avant tout et par-dessus tout foncièrement honnête et consciencieuse.

L'Angevin répugne aux compromissions louches; son orgueil ne dépasse pas la pointe de vanité excusable, sa colère est courte et ne dégénère pas en rancune, son humeur est égale et bienveillante, son amitié dévouée et sûre. Il a le goût des arts et des lettres, de la rondeur et de la finesse ; il aime les plaisirs délicats ;... il ne dédaigne pas les autres. Sa tendance le porte à cette sensualité semi-épicurienne, que développent l'habitude du confort, une bonne santé et le caractère heureux. Mais le correctif est près : il est dans cette droiture d'âme et de jugement qui fait comme le fond de sa nature. Aussi ne le voyons-nous jamais inférieur à son rôle : s'il ne choisit pas la tâche ardue, il la remplit quand elle se présente ; la conscience qu'il y apporte d'instinct lui donne l'énergie qu'elle exige.

Il en fournit quotidiennement la preuve, et j'en trouverais parmi vous, Messieurs, de nombreux exemples, si les personnalités ne m'étaient interdites. Marcher droit, simplement et sans pose, ce n'est pas chose si banale. La race dont c'est le trait distinctif dans le cours journalier du temps est préparée à traverser sans défaillance les passes difficiles des grandes crises. Rappelez-vous les heures sombres de notre histoire : nos pères avaient des convictions fortes et profondes ; vous savez comme ils les ont défendues, n'ayant, de la chaumière au château, que l'émulation du sacrifice ; vous savez comme ils sont morts pour elles. Ce n'est pas l'apanage d'un parti. Sous quelque drapeau que l'Angevin se range, il apporte à la cause qu'il sert ce triple signe de son caractère : sincérité, loyauté, fidélité. Ni hâbleur, ni bravache, il est l'homme du courage réfléchi, de ce que j'appellerais volontiers l'héroïsme à froid : il ne connaît pas de transaction avec le devoir ou avec l'honneur. Pas de phrases ; le geste suffit. S'il aime à bien vivre, il sait, quand il le faut, bien mourir.

Voilà, Messsieurs, ce que m'apparaît l'Angevin. Estimé de ceux qui le pratiquent, ne nous étonnons pas que ses qualités mêmes le fassent distancer par les arrivistes à outrance. N'en restons pas moins ce que nous sommes, de braves gens, au cœur chaud, à la main ferme, à l'esprit alerte, à l'âme généreuse. Et, puisque c'est notre propre d'être adéquats aux circonstances, puisque cette soirée est à la gaîté et à la camaraderie, soyons gais, Messieurs, et choquons gaîment nos verres en l'honneur des vieilles vertus de l'Anjou !

***

Le 30 novembre a été inaugurée l'Exposition annuelle de la Société des Amis des Arts, rue Cordelle, sous la présidence de

M. Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts, délégué par le Ministre. Il avait à ses côtés : MM. Gilles Deperrière, président de la Société ; de Joly, préfet de Maine-et-Loire ; Ch. Bouhier, maire d'Angers ; Miron d'Aussy et de Romain, vice-présidents ; Auguste Michel et Hédelin, secrétaires ; Mercier, trésorier ; Gontard de Launay et Tessier, membres du Bureau des Amis des Arts, et de nombreuses notabilités angevines.

Dans le discours de bienvenue au représentant du Ministre, M. Gilles Deperrière a parlé de la reconstruction de notre École régionale des Beaux-Arts, dont sont sortis de si remarquables élèves :

Nous possédons, dit-il, une École régionale des Beaux-Arts, qui, dans des locaux aussi insuffisants pour ses services que sont les nôtres pour nos expositions, lutte avec énergie et obtient quand même des résultats intéressants.

Pourquoi un programme nouveau et heureux de l'administration de notre municipalité, aidée par l'État, le département, voire une loterie, ne comprendrait-il pas la reconstruction de notre École régionale des Beaux-Arts, avec la prévision d'une salle qui, adjacente à une cour couverte, à l'exemple de celle de l'École nationale de Paris, permettrait d'y établir le siège de nos expositions annuelles ?

Nous y serions admirablement logés et, avec la continuation des avantages que nous possédons déjà, il ne nous manquerait rien, comme je le disais plus haut, pour assurer notre prospérité.

De plus, notre cité verrait ainsi, au grand profit de celles de nos industries qui font appel aux arts de la forme ou de la couleur, un moins grand nombre de ses enfants s'éloigner, comme d'autres lui venir pour lui demander asile et s'instruire.

M. le Maire, rappelant la double visite de M. Roujon, directenr des Beaux-Arts, a fait une intéressante récapitulation des derniers travaux d'art dont Angers a bénéficié.

Pas plus que tout autre étranger de marque, dit M. Ch. Bouhier, M. Roujon n'a pu, dès son premier contact, se soustraire au charme de la séduction de notre belle et noble cité, que lui présentait notre nouveau Préfet dont elle avait vite fait la conquête, et tout spontanément, réalisant le désir et l'espoir que je lui avais exprimés, il prit l'engagement de revenir la voir plus longtemps et de plus près.

Cet engagement, vous le savez, il l'a tenu.

Ses deux visites n'ont point été stériles et notre joie de recueillir les avantages qu'elles nous ont valus a été d'autant plus douce et plus pénétrante qu'ils nous ont été accordés avec une grâce exquise

et que, jusqu'alors, il faut bien le reconnaître, nous n'avions pas été comblés par le pouvoir central.

Les subventions précédemment accordées par l'État à la Société des Concerts populaires et à celle des Amis des Arts, ont été, la première triplée, et la seconde doublée.

Plusieurs tableaux ayant figuré avec honneur à la dernière exposition des Amis des Arts, ont été acquis de compte à demi par l'État et par la Ville.

L'église Saint-Serge et le musée Saint-Jean, endommagés par l'ouragan du 13 février 1901, ont été remis en état.

Quelques-uns de nos vieux monuments, le Logis Barrault, l'Hôtel des Pénitentes, les ruines des églises Toussaint et Saint-Martin ont été jugés dignes d'être transmis aux générations à venir et désignés pour être classés au nombre des monuments historiques.

Des ouvrages de grande valeur sur les arts ont été remis à notre bibliothèque.

Notre Musée a été enrichi de moulages des chefs-d'œuvre de sculpture des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Un crédit de plus de 43.000 fr. a été alloué par l'État pour la restauration de la Tour Saint-Aubin.

Un groupe sculpté représentant *Le Chasseur d'Ours*, offert à la ville, ornera prochainement l'une de ses places ou l'un de ses jardins.

Et ce n'est pas tout. Les admirables fresques de la Chapelle Sainte-Marie, signées de trois peintres dont notre Ville est fière, et s'enorgueillit, Lenepveu, Appert et Dauban, méritent une mention toute spéciale. Gravement endommagées, menacées d'être totalement rongées et détruites par l'humidité, M. Roujon voulut les voir et fut vivement impressionné de leur fâcheux état. Séance tenante, il trouva une combinaison financière à laquelle, pour une large part, devait contribuer la direction des Beaux-Arts, de telle sorte que, sans trop grever sérieusement le budget hospitalier et le budget municipal, cette combinaison permit de décider immédiatement leur restauration et, qui mieux est, de l'entreprendre.

A notre demande, cette restauration fut confiée à M. Guifard, angevin d'origine, ancien élève de Lenepveu et de Dauban et grand prix de l'Exposition universelle, dans la section de la peinture décorative.

Ses travaux sont achevés depuis la fin du mois dernier et, de l'avis de tous, l'éminent artiste n'a rien produit de meilleur et de plus parfait. Il est vrai que l'incomparable habileté et l'impeccable maîtrise qu'il a su acquérir par de grands et difficiles travaux, inspirés par un goût toujours sûr, ont été, dans la circonstance, plus que doublées par le sentiment pieux qui l'animait, de faire revivre

es célèbres pages picturales de ses deux premiers maîtres, telles qu'elles étaient sorties de leurs glorieux pinceaux.

M. le délégué du Ministre a ensuite fait le discours traditionnel, et des toasts ont été échangés.

***

Troisième Concert populaire.

A ce Concert une large place était faite à la musique de notre grand compositeur français Saint-Saëns.

L'orchestre a donné, avec son brio habituel, la *Danse macabre*, dont M. Mambriny a fort bien rendu le solo de violon. M. Reuland a montré une grande virtuosité et fait preuve de beaucoup de mécanisme dans une brillante exécution d'un concerto pour violoncelle, de Saint-Saëns, et Mlle Torrès a très bien chanté l'air de *Phryné*, du même auteur.

Notre première chanteuse a en outre dit, avec méthode et style, la *Prière d'Iphigénie* de Gluck.

L'orchestre, sous l'énergique et savante direction de M. Brahy, a joué une *Ouverture en ut* de Beethoven, *Saugefleury* de V. d'Indy, le *Prélude de Tristan et mort d'Yseult* de Wagner, et le *Carnaval à Paris* de Svendsen.

L'ouverture de Beethoven n'est certes pas la meilleure composition du grand musicien; *Tristan et Yseult* n'a pas empoigné le public, et le *Poème symphonique* de V. d'Indy a été froidement accueilli.

Le *Carnaval à Paris*, de Svendsen, qui terminait la séance, a, comme à la première audition, fait le plus grand plaisir. Grâce à ce dernier morceau et à la *Danse macabre*, un peu de lumière a transpercé les brouillards d'un programme vraiment trop monotone.

Quatrième Concert populaire.

Le quatrième concert eut lieu devant une salle absolument remplie. Les Angevins étaient venus en grand nombre applaudir l'admirable pianiste qu'est M. Alfred Cortot, dont l'immense talent est si apprécié parmi nous. Une interprétation magistrale du *Concerto en ut mineur* avec orchestre de Beethoven, une exécution parfaite d'une *Ballade en sol mineur* de Chopin, et de la *12e rhapsodie* de Listz pour piano seul valurent au grand musicien une véritable ovation.

Mlle Deville, qui apportait à cette séance le concours de sa

belle voix de contralto, a fort bien chanté l'air d'*Orphée* de Gluck, *la Captive* de Berlioz et *les Fées* de Saint-Saëns.

L'orchestre, comme toujours, a dit dans la perfection deux pièces d'une facture bien différente et également agréables à entendre : l'*Ouverture de Benvenuto Cellini* de Berlioz et les *Scènes pittoresques* de Massenet.

Mais, selon nous, le clou du Concert fut l'exécution de *Mazeppa*, œuvre géniale de Listz, difficile entre toutes, dont notre orchestre, enlevé par la baguette du maître qu'est M. Brahy, a rendu la grandeur et la richesse mélodique avec un entrain, un sentiment et une justesse d'expression incomparables.

Cinquième concert populaire.

Le piano certes est un instrument très apprécié. Mais enfin il n'y a pas que le piano et il serait à désirer qu'une place moins grande lui soit accordée sur les programmes. Au dernier concert du piano ! à celui-ci encore du piano ! et encore cette fois du piano double !!! Et puis n'est-ce pas imprudent, après Cortot, de nous faire entendre deux jeunes artistes sortant presque du Conservatoire, malgré les premiers prix qu'ils y ont enlevés brillamment ? Voilà ce que se disaient beaucoup de personnes en montant les degrés qui conduisent à la Salle du Cirque-Théâtre.

Eh bien ! si ces personnes avaient raison sur un point, l'emploi excessif du piano à nos concerts, ils avaient tort sur le second. MM. Lazare Levy et Alfred Casella, presque deux enfants, l'un a dix-huit ans et l'autre dix-neuf, ont prouvé que, même après Cortot, on pouvait se faire applaudir. Leur succès a été grand et c'est avec beaucoup de style et de mécanisme que ces deux jeunes virtuoses ont exécuté sur le double piano système Lyon un *Concerto* de Mozart et des *Variations sur un thème de Beethoven* de Saint-Saëns. Quant à la nouvelle création de la maison Pleyel elle n'offre guère d'intérêt qu'au point de vue mobilier, un piano double prenant moins de place dans un salon que deux pianos à queue.

Schumann est un grand muisicien, c'est convenu, mais la musique nuageuse de sa *Symphonie en si bémol* n'a obtenu, malgré l'exécution et l'interprétation parfaites qu'en ont données l'orchestre, qu'un succès relatif. Combien plus grand a été celui remporté par l'ouverture de *Gwendoline* de

Chabrier, avec sa musique alerte et colorée, et par la belle *Marche hongroise* de Berlioz, rendues avec beaucoup d'entrain et de brio par nos musiciens, toujours si intelligemment conduits par leur vaillant chef.

Nous avons gardé pour la bonne bouche la partie consacrée au chant et confiée au premier ténor de notre théâtre, M. Buysson qui, après avoir chanté avec beaucoup de distinction et de sérieuses qualités vocales l'*air de Joseph*, de Mehul, nous a absolument charmés par le sentiment exquis avec lequel il a dit quatre gracieuses mélodies de Schumann : *C'est là que nous aimons; Mes yeux pleuraient en rêve*; *L'heure du mystère*; *Nuit de printemps.*

Premier Concert extraordinaire :

Salle comble. Programme intéressant, mais concert de trop longue durée.

La *Scola Cantorum* ouvre la séance par la Cantate *Ach gott von himmel* (*Ah ! tourne enfin vers nous les yeux*). Malgré le talent déployé par M. Ch. Bordes, dans la direction de cette œuvre imposante, le public est resté relativement froid. C'est que la musique de Bach, surtout sa musique d'ensemble, d'une exécution difficile, ne souffre pas de médiocrité dans l'exécution. Or le nombre des chanteurs était trop restreint et les voix insuffisantes pour lutter contre la sonorité de l'orchestre ; puis, M. Jean David, le ténor dont nous avions applaudi les débuts, ne semble pas avoir fait les progrès qu'on devait attendre de lui, et la voix de M. Albert Gébelin manque de puissance. Mlle Marthe Legrand, qui est douée d'une jolie voix d'alto, a été très applaudie après son air avec violon, que M. Lagarde a très délicatement accompagné.

Mais où le succès des Chanteurs de Saint-Gervais a été grand, c'est dans l'exécution vraiment intéressante qu'ils ont donnée de quelques airs anciens : *Las voulez-vous qu'une personne chante* de B. de Lassus ; *Puisque ce beau moys va nous invitant* de C. Costeley, et surtout *Au joli jeu du Pousse, Avant* de C. Jennequin, qui a été bissé.

Un jeune compositeur angevin, M. J. Huré, dont nous avons déjà signalé la belle cantate écrite pour la fête donnée à Angers en l'honneur du célèbre peintre Lenepveu, faisait entendre un *Prélude pour orchestre*, dont les qualités mélodiques et la savante facture font prévoir le brillant avenir qui s'ouvre devant son auteur.

M. Lejeune, un altiste comme on a rarement la bonne fortune d'en entendre et qui, pour les abonnés des Concerts populaires, est déjà une vieille connaissance, a joué avec beaucoup de style et de sentiment une sonate de Locatelli avec accompagnement du quatuor. Il avait précédemment, partagé avec M. Brahy les applaudissements unanimes de la salle enthousiasmée par l'audition d'*Harold en Italie*.

L'exécution de cette symphonie de Berlioz et celle de l'*ouverture de Tannhauser* qui terminait le concert, ont été remarquables, et par l'autorité avec laquelle elles ont été dirigées et par la maëstria avec laquelle l'orchestre a rendu ces deux pièces importantes du programme.

C'est toujours avec plaisir que les Angevins lisent au bas des affiches que l'orchestre sera dirigé par M. Édouard Brahy. N'est-ce pas une garantie que tout sera parfait ?

***

L'Architecture nationale et les Écoles de Saint-Luc (*Souvenirs d'un voyage de vacances aux pays Flamands et Wallons*). — Tet fut le sujet traité avec une très vivante originalité, par M. l'abbé Timothée Houdebine, professeur d'histoire à Combrée, dans la conférence qu'il a donnée à l'Université catholique, le vendredi 13 décembre.

« Nous avons été les rois de l'architecture », du temps que florissait dans l'Ile-de-France notre art national, l'art ogival. A cette époque, nos « logeurs du bon Dieu », c'est ainsi qu'on appelait nos maîtres-maçons, s'en allèrent dans toutes les parties de l'Europe enseigner l'art de bâtir. A leur école germa partout un art national, autochtone.

Mais un jour, sous l'influence de la Renaissance italienne, la France oublia qu'elle avait été la grande éducatrice des peuples. Les Grécaniseurs et les Romaniseurs lui apprirent à rougir de son glorieux passé. Sous la pression de la mode nouvelle, quantité de nos monuments furent renversés ; ceux qui restèrent debout, on les maquilla, on les défigura.

La Renaissance fut une hérésie artistique, comme la Réforme fut une hérésie dogmatique et morale ; on avait oublié que les types de monuments dépendent de la latitude, du climat, de la nature des matériaux qu'on a sous la main, de la race des peuples, de leur civilisation, de leur religion.

Heureusement, chez nous, le bon sens finit toujours par triompher. Avec le mouvement romantique, on se remit à

l'étude de nos antiquités nationales. Mais ce n'est pas en vain qu'un peuple oublie, pendant trois siècles, ses traditions. Quand on voulut bâtir dans le style d'autrefois, on ne fit que des pastiches lamentables. Ce qui nous manquait, ce qui nous manque encore, ce sont les écoles où l'on puisse étudier, franchement et sans arrière-pensée, les œuvres et les procédés des anciens maîtres.

Ce que n'avaient pu faire chez nous les Viollet-le-Duc et les Lassus, le baron Béthune d'Idrevalle le réalisa en Belgique. Il fonda dans le pays des écoles professionnelles où artistes et artisans apprennent à aimer les monuments de la patrie. Ces écoles ont parfaitement réussi, elles répondent à un besoin qui se fait sentir de plus en plus. A notre époque de nivellement général, les peuples civilisés reviennent à tout ce qui a fait leur personnalité dans l'histoire. Le baron Béthune, en prêchant le retour à l'Art national, s'est proposé de raviver dans l'âme de ses compatriotes l'amour de la Religion, le culte de la Patrie. Il a voulu surtout faire une œuvre sociale, grouper les gens des métiers d'art en des corporations puissantes, imbues de l'esprit de l'Évangile.

Déjà à Lille, à Lyon, à Roubaix, à côté de riches musées industriels, on a créé des Écoles d'art national. Ce qui s'est fait dans ces villes de France on pourrait le faire à Angers. Nous avons un art angevin. Si jamais une école Saint-Luc se fonde dans notre ville, ce sera le moyen de conserver à notre petite patrie ce qui a contribué à lui donner dans la grande son originalité, son cachet particulier.

***

Le samedi 21 décembre, la conférence Saint-Louis, tenait, dans la grande salle de l'Université, sa séance d'ouverture. Mgr l'Évêque d'Angers l'honorait de sa présence. Le président de la conférence, M. le comte Henry de Saint-Pern, remercia Sa Grandeur et M. Lerolle, député de Paris, qui avait bien voulu apporter les encouragements de son éloquente parole aux jeunes confrères de Saint-Louis.

M. Jacques Hervé-Bazin, secrétaire, lut un rapport sur les travaux de la conférence dans le cours de l'année précédente.

Le directeur, M. René Bazin, dans une agréable causerie, exposa les différences qu'il remarque entre la jeunesse, telle qu'il la connut il y a vingt ans et telle qu'il la voit aujour-

d'hui. Autrefois on rêvait, on rimait et l'on ne faisait souvent rien de mieux ; maintenant, on agit...

Puis, M. Lerolle se lève, dit l'*Écho régional de la Jeunesse catholique.* Le vaillant député de Paris, dans un discours plein de force, souvent interrompu par les applaudissements, montre sous son vrai jour ce que nos adversaires se plaisent à appeler nos libertés et nos privilèges. Il expose le plan sectaire élaboré dans les Loges et qui a pour fin de détruire une à une toutes nos libertés religieuses. Et, pourtant, que deviendra la France sans la vieille foi d'antan, sans la religion du Christ, qui seule peut mettre l'union et l'amour dans la famille, qui seule peut assurer le respect de la propriété et sauvegarder l'indépendance des individus menacés par le collectivisme ?

Pour combattre l'influence des sectaires, M. Lerolle fait appel à la Jeunesse catholique : « Jeunes gens, dit-il, qui avez reçu le don inestimable de la vérité, allez au peuple qui souffre et qui cherche en vain sa route. Consolez-le en lui parlant du Dieu compatissant qui écoute la prière des humbles, et faites renaître la joie et l'espoir en son cœur en le ramenant aux pratiques de la religion. Il ne faut pas désespérer, dit en terminant M. Lerolle, mais au contraire avoir confiance en Dieu, qui nous réserve des jours meilleurs, si nous luttons vaillamment pour sa cause. »

***

L'an dernier, le Recteur de l'Université catholique d'Angers fit le tour du monde. Parti de Marseille, le 23 novembre 1900, sur l'*Indus,* bateau des Messageries-Maritimes, il aborda aux Indes qu'il parcourut de l'ouest à l'est et du nord au sud. Il passa de là à Ceylan. Vingt et-un jours de traversée le transportèrent de Colombo en Australie, d'où il se rendit en Nouvelle-Zélande. Puis, d'Auckland, il partit, sur un vaisseau américain, à travers l'Océan Pacifique, pour atteindre San-Francisco, visitant, en cours de route, les îles Samoa et Honolulu, la capitale des îles Hawaï. De San-Francisco, il traversa, en trois jours et trois nuits, les États-Unis. De New-York, il regagna le Havre sur *La Lorraine,* bateau de la Compagnie transatlantique. A la fin d'avril, il arrivait à Paris et reliait les deux bouts de ce ruban immense d'un voyage, qui, en passant par les antipodes, embrasse la terre tout entière et mesure dix ou peut-être douze mille lieues, en comptant les circuits inévitables du chemin.

Les lettres écrites pendant son voyage par Mgr Pasquier ont été publiées par la *Revue des Facultés catholiques* pour le très grand agrément de nos concitoyens, vivement charmés de ces belles peintures. Le 27 décembre, le Recteur des Facultés rassemblait ses impressions dans une conférence intitulée : *Principaux étonnements d'un voyage autour du monde.*

Petitesse de la terre; conception nouvelle de sa sphéricité; stupeur à la pensée qu'elle se balance dans l'espace; place restreinte qu'occupent les continents en comparaison des mers qui couvrent plus des deux tiers du globe; exiguité de notre pays natal, la France : autant de sujets d'étonnement causés par la nature, auxquels s'ajoutent encore ceux qu'offrent la variation des climats qui se fait vivement sentir, à quelques jours de distance, dans un voyage rapide autour du monde. Puis, l'aspect du firmament se modifie à mesure qu'on avance dans l'hémisphère austral : la coloration des terres se diversifie presque à l'infini, comme l'atmosphère elle-même, avec les effets les plus variés sur la germination des plantes. Dans l'immense circuit du monde, la lune est l'astre qui apparait toujours le plus semblable à lui-même, lui réputé le plus inconstant.

On doit avancer tous les jours sa montre, quand on marche sans cesse vers l'Orient et Mgr Pasquier eut la déplaisante surprise de détraquer complètement la sienne à ce manège. Il en éprouva une autre, à moitié route de Samoa à Honolulu : on l'avertit, le lendemain du mardi-saint, que, de l'autre côté la ligne, c'était encore, comme la veille, mardi-saint. Comment adapter à la circonstance la liturgie romaine ? Son bréviaire ne prévoit d'office que pour un seul mardi-saint !

Après les étonnements de la nature, ceux de l'humanité. Quelle surprise à Bombay, à Calcutta, à Bénarès ou bien dans la traversée du Radjpoutana, quelle surprise, pour un Français, de voir pulluler autour de lui une population plus dense que sur les boulevards de Paris ! L'étonnement s'accroît d'autant plus que l'aspect des hommes se présente avec des différences plus marquées de race, de taille, de couleur, etc. Et l'on devient modeste en constatant qu'on appartient à un type, qui est une unité sans importance dans l'ensemble de l'humanité dont le Chinois forme le quart.

Le costume ajoute encore à la variété, surtout en des pays où il n'est régi par aucune *mode.*

Déconcerté d'abord par les productions artistiques des peuples lointains, le voyageur s'y acclimate très vite et reconnait que les règles de l'esthétique européenne, en architecture, en peinture et en musique, ne sont pas absolues : l'art a des chemins divers pour se frayer l'accès des âmes.

Un des plus grands étonnements pour le touriste au long cours est de s'apercevoir bientôt qu'il présente lui-même un sujet d'étonnement aux peuples qu'il visite. Le Français obtient un privilège universel de curiosité. Pays merveilleux, celui dont les enfants abandonnent terre natale et famille et s'en vont dans tout l'univers à la recherche de frères inconnus pour leur faire le don de la vérité et du dévouement !

Agréable surprise, celle du prêtre angevin qui, tout autour du monde, rencontre des Angevins ou des congrégations angevines dans les champs immenses de l'apostolat. Sans parler des missionnaires, les Sœurs de l'Esvière font l'école aux petites Brahmines d'Adjemir et de Mahow. Les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers ouvrent leurs asiles aux jeunes filles de Bengalore, de Mysore, de Bellari, de Colombo, de Kandy, de Rangoon, de Melbourne, de Tesmanie, de Christchureh.

Et quand, au retour, on demande au voyageur : « Quel pays aimez-vous le mieux ? » il cause à ses interlocuteurs un grand étonnement : il ne peut fixer ses préférences : dans ce petit univers, il y a tant de beautés et leurs charmes sont si variés !

***

Le 28 décembre, à la salle des fêtes de la mairie, la Ligue de l'Enseignement donnait une conférence dont le sujet était : La Chine contemporaine.

L'orateur, disaient les affiches, devait être un Chinois d'origine. Ly-Chao-Pée était d'ailleurs un lettré, puisque parmi toutes les décorations qui ornaient son costume chinois, se trouvaient les palmes académiques.

Dès 8 heures, dit le *Petit Courrier*, bien avant l'heure fixée pour la conférence, une foule d'auditeurs a envahi la salle, au point que, vers 9 heures, le vestibule contenait une grande quantité d'assistants qui, dans l'impossibilité matérielle de rentrer dans la salle, essayaient de saisir au vol quelques bribes de la conférence.

Celle-ci ne nous a rien appris de bien nouveau. A noter

toutefois quelques idées particulières à l'orateur qu'il convient peut-être d'admettre avec une certaine réserve.

Ly-Chao-Pée, après avoir invectivé la presse européenne en général qui, dit-il, parle de la Chine comme un aveugle des couleurs, a prétendu, par exemple que la langue chinoise était des plus facile à apprendre (!), que ses compatriotes étaient les victimes de la morale et des préceptes de Confucius (!!), que le péril jaune n'existait pas et ne saurait exister avant 3000 ans (!!!), et qu'enfin les Chinois ne demandaient qu'une chose : c'était d'accueillir les Européens à bras ouverts (!!!!).

En écoutant ces affirmations nous ne pouvions nous empêcher de penser qu'il existait pourtant en Chine quelques braves individus dénommés Boxers qui ne paraissent nourrir à notre égard que des sentiments de bienveillance plutôt tièdes ; après cela, le conférencier nous ayant dit de nous méfier de la presse européenne, il se peut que les opérations de guerre en Chine n'aient jamais existé et que nos soldats n'aient fait là-bas qu'une promenade de santé. Malheureusement quelques-uns en sont morts !

Constatons, pour être juste, que l'orateur a très souvent été interrompu de rires et applaudissements. Etait-ce ironie ? nous n'oserions nous prononcer, quoique, à côté de nous, un grave auditeur ait formulé l'épithète : « fumiste » !

Quoi qu'il en soit, cette conférence hachée de coups de poings, d'appels de pied, comme à la salle d'armes, s'est terminée par quelques projections de vues du pays jaune. Nous nous sommes ainsi fait une idée de ce qu'étaient Hong-Kong, Nankin, Pékin, la grande muraille, etc...

Avant de lever la séance, le pasteur Audra, qui présidait, a demandé aux assistants de bien vouloir apporter leur obole à la quête qui allait être faite pour les ouvriers sans travail. Celle-ci a produit 27 fr., qui ont été remis à la Bourse.

Pour finir, félicitons la Ligue de l'Enseignement de ses persévérants efforts. Le public sait les apprécier à leur juste valeur. Nul doute que lors de la prochaine conférence, avec un orateur sérieux, l'affluence soit aussi grande qu'elle l'était samedi soir ; les auditeurs habituels des instructives réunions de la Ligue lui feront, pour une fois, crédit de leur confiance ; tout le monde peut se tromper.

***

A l'Union des Femmes de France.

Vendredi 20 décembre, sept heures et demie du soir. Temps froid, brouillard humide qui se dissipe aux ombres de la nuit. Devant le Cirque-Théâtre arrivent en file ininterrompue piétons et voitures, en longues colonnes noires lycée, écoles normales, écoles primaires supérieures. Des pas cadencés, un cliquetis de fer et de cuivre, de brefs commandements : ce sont nos deux musiques militaires qui grossissent la cohue déjà épaisse se pressant aux portes. On répond en foule à l'invitation du Comité Angevin de l'Union des Femmes de France. Dès la veille, la plupart des seize cents places de l'immense amphithéâtre étaient retenues. A présent, il n'en reste plus une. Le Comité n'a pas posé d'affiches. Il est inutile d'appeler le public, car la salle est déjà faite. On parle avec bruit, on échange renseignements, impressions ou pronostics. La soirée s'annonce très belle. On est impatient de pénétrer dans le Cirque.

A l'intérieur, la salle est brillamment illuminée, suffisamment chauffée. Sur la scène, tendue d'un grand tapis, deux rangées de fauteuils en cuir rouge, à droite et à gauche. Au fond, derrière une table, un vaste écran au reflet blafard. Les commissaires sont à leur poste : trente-cinq uniformes ou habits noirs piquant les rangées monotones des gradins de leurs taches sombres, blanches ou multicolores, mobiles et animées. Huit heures. Les portes sont ouvertes. C'est alors le bruit d'un assaut d'abord lointain, et qui se rapproche, des portes ouvertes, deux, trois, dix personnes qui apparaissent, puis d'autres et d'autres encore, des files qui s'allongent et se croisent et, au milieu d'un tumulte croissant, pendant une grosse demi-heure, l'écoulement lent, régulier, formidable d'un flot humain qui monte sans cesse et finit par remplir l'immense cuvette de l'amphithéâtre.

A huit heures et demie, le niveau supérieur est atteint, la masse a trouvé son équilibre. On s'installe, on converse, on regarde. Le coup d'œil est prestigieux. Les visages se développent en longues rangées régulières, les toilettes brillent par le contraste, les bijoux étincellent sous les lustres, les fourrures ont de sombres reflets. Tout est gai, vivant, animé. Seule la scène, imposante et d'une solennité un peu froide, reste vide. Par moments les regards convergent en cet endroit. Le passage d'un commissaire ou d'un machiniste, une porte

ouverte et vite refermée, une lueur diffusée sur l'écran ont excité soudain la curiosité du public.

Huit heures trois quarts précises. Deux messieurs en habit entrent de chaque côté de la scène. L'un d'eux lève la main. Pendant que deux théories de personnages graves et parés s'introduisent à droite et à gauche, une *Marseillaise* lente, solennelle, imposante, rétentit avec fracas, emplissant de ses notes cuivrées et de son frisson sacré la salle énorme qui la répercute. Toutes ces personnes, hommes et femmes, l'écoutent debout, puis s'asseoient au milieu des applaudissements pour entendre la noble et héroïque marche de Jeanne d'Arc, de Théodore Dubois.

Pendant que les soixante artistes militaires, sous la direction habile du chef de la musique du génie, cadencent leurs rythmes vigoureux, les yeux de l'assistance se portent sur un officier au brillant uniforme assis devant l'écran. On se chuchote dans la salle que c'est là le docteur Barot, médecin de la Marine, le conférencier de ce soir. Les personnes émotives et charitables scrutent ses impressions, s'inquiètent de son état d'âme. Ne sera-t-il pas intimidé par ce public immense? Comment, tout seul, fera-t-il face à seize cents paires d'yeux investigateurs ou curieux?

Mais le voici justement en pleine lumière, au milieu de la scène, dans une attitude militaire, blond, grand, l'air jeune et pourtant refléchi, sanglé en sa tunique aux broderies d'or qui courent aussi sur le pantalon, en son costume luxueux et tirant l'œil, cet uniforme de la marine que nous voulons beau et brillant, car c'est lui que l'étranger voit le plus souvent, dans tous les ports de tous les pays du monde...

Pendant que le jeune médecin reste là, un autre officier s'est levé et parle. On nomme M. le général de division Mathis, qui a bien voulu accepter la présidence de cette fête, plus qu'à demi militaire. En termes brefs, précis, bienveillants, il présente le conférencier au public. Il parle avec cette cordialité et cette chaleur communicative du ton où se marque la bonne et franche camaraderie militaire. Pour recommander l'orateur, il n'a qu'à dire ses états de service. Trente mois de Soudan, de soleil tropical ou de brousse, deux campagnes de guerre, une proposition pour la croix : une jeune et belle carrière africaine, un effort fructueux pour la prééminence française sur ce continent noir qui devrait être, qui sera un jour à nous.

Cependant les auditeurs embrassent, dans leurs regards les voisins des deux officiers. C'est tout le Protocole d'Angers mêlé au Bureau des Femmes de France : M. le Premier Président Thibierge et Mme Goblot, Présidente du Comité; M. le Préfet et Mme de Joly, Présidente d'honneur; M. le Maire d'Angers et Mme Jagot, Vice-Présidente; M. le Président du Tribunal Civil et Mme Cointreau, Vice-Présidente; M. Legludic, Directeur de l'École de Médecine et Mme Lorin, Secrétaire; M. Bessonneau, Vice-Consul de Belgique et Mme Frouin, Trésorière; Mmes Thibierge et Cournot, Présidente honoraire, M. Prieur, Secrétaire-général.... le monde officiel et le monde industriel, la richesse et la bienfaisance.....

Le général a terminé. Dans un silence subit, où l'on entend tinter neuf heures au bourdon de Saint-Maurice, le docteur Barot s'avance et parle. La voix est claire, bien timbrée, sympathique. Le débit est net, et l'on suit facilement. La conférence, écrite sur un grand cahier, où l'orateur ne fait que jeter les yeux, est évidemment travaillée, mûrie, simplement composée, rédigée avec soin, d'un style élégant, ferme et coloré. Trente-cinq minutes environ, on s'instruit avec le docteur, on l'accompagne dans ses pérégrinations sur la carte qui orne le programme et sur celle qui apparaît, intermittente, à l'écran, parmi les portraits, les tableaux de genre, les paysages, les scènes de guerre que la photographie a prises là-bas sur le vif et que les projections nous rendent ici précises, vivantes, palpitantes, nous transportant par la pensée bien loin de cette salle à demi obscure, sous les rayons ardents de l'aveuglant soleil africain.

Neuf heures trois quarts. Une pause. L'orateur, avant de se rasseoir, annonce une poésie de circonstance, récitée par l'auteur. M. Gabillaud surgit d'un coin de la scène et, d'une voix forte, émue, lance un appel au public en faveur de la belle et bonne œuvre des Femmes de France. Tous les mots portent, les vers sont admirablement appropriés aux circonstances, ils obtiennent les applaudissements qu'ils méritent parce qu'ils ont bien dit ce qu'il fallait.

Les acclamations redoublent quand la Présidente annonce en termes brefs qu'une partie de la quête ira à des infortunes imméritées et prochaines, aux travailleurs victimes du chômage et vaincus par l'hiver, aux frères souffrants en même temps qu'aux frères glorieux.

Cependant l'énergique chef de l'infanterie a succédé à son

collègue et, pendant que dix-huit charmantes quêteuses, aux visages jeunes et gracieux, recueillent les offrandes au bras d'élégants cavaliers ou de brillants officiers, on entend la spirituelle musique du *Ballet de Coppélia,* de Delibes.

Dix heures passées. La conférence continue. C'est la partie anecdotique, pittoresque, patriotique, après la partie instructive et sérieuse. La curiosité se pique et, par contre-coup, la voix de l'auteur s'anime, devient vibrante, quand il célèbre en vers l'héroïsme du tirailleur noir, notre précieux et modeste auxiliaire en Afrique, ou se voile d'une poignante émotion quand il évoque l'heure si passionnément attendue là-bas, du courrier de France. C'est au milieu d'une indescriptible ovation que la soirée s'achève, après un énergique appel du conférencier à la jeunesse, tandis que, sur l'écran, l'on continue à voir, réconfortant et sublime, le drapeau tricolore s'élever lentement dans le ciel africain, au bout d'un mât de fortune, au milieu d'un carré de tirailleurs dont les clairons sonnent aux échos baoulés l'âme vaillante de la Mère-Patrie.

Au résumé, une magnifique soirée, parfaitement organisée où tout a marché bien, vite et sans le moindre accroc, avec, comme morceau capital, une remarquable conférence que la *Revue de l'Anjou*, par une bonne fortune dont elle ne saurait trop se féliciter, a le plaisir de pouvoir offrir aujourd'hui, reproduite *in extenso* à ses fidèles lecteurs.

***

Une belle manifestation en faveur des Boërs a eu lieu, à Angers, le 19 novembre, dans la salle du Cirque.

Jamais le Théâtre du Cirque n'avait vu une foule aussi compacte, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, et beaucoup de personnes n'ont pu entrer faute de places. Jamais non plus on n'avait vu un enthousiasme plus grand et plus communicatif.

Au bureau avaient pris place : M. Joseph Joûbert, président, délégué par le Comité du Transvaal, MM. Louis de Romain, Beucher, Dr Monprofit et René Bazin.

M. Joseph Joûbert présente l'orateur. Un cri d'indignation, dit-il en substance, soulève tout l'univers civilisé, frémissant d'horreur au récit de la barbarie anglaise. M. Joûbert rappelle que M. Sandberg s'est signalé au siège de Ladismith, aux combats de Spion-Kop et de Colenso, et il rend un hommage ému à la mémoire de Villebois-Mareuil, le héros ange-

vin, tombé pour les républiques du Transvaal et de l'Orange. (Applaudissements.)

M. Sandberg, accueilli par des salves répétées de bravos, après s'être excusé de sa difficulté à parler notre langue, dit qu'il est venu en Europe pour faire appel à la pitié des peuples civilisés, car il est convaincu que, si l'humanité connaissait ce qui se passe dans l'Afrique du Sud, il y aurait un tel soulèvement de réprobation que les Anglais eux-mêmes se verraient obligés de s'arrêter.

M. Sandberg ne vient pas faire le récit de la guerre du Transvaal, mais décrire l'effrayant tableau des « camps de concentration » établis par les Anglais sous prétexte de protéger les femmes et les enfants boërs contre les dangers de la guerre, les privations et les maladies qu'elle entraine, à la suite de la destruction des habitations, des troupeaux et des récoltes; c'étaient des « refuges », disaient-ils.

Or, cette raison alléguée par les envahisseurs n'est qu'un mensonge odieux. Les femmes boërs ne demandaient qu'à rester en liberté; elles auraient, comme elles auraient pu, nourri et protégé leurs enfants, mais elles auraient vécu.

Tandis que, renfermées dans ces sortes de parcs à bétail, elles meurent et voient mourir leur descendants dans des conditions horribles.

Ce n'est pas la mort de quelques combattants de plus ou de moins qui déterminera le sort des républiques sud-africaines. Si elles doivent périr, c'est l'internement des femmes et des enfants dans les camps de concentatration qui amènera leur destruction.

Les Anglais le savent et les Boërs aussi, mais l'Europe l'ignore, et il faut que quelqu'un le lui dise, le lui explique. Telle est la tâche que M. Sandberg a entreprise.

Le nombre des prisonniers boërs enfermés dans les camps de concentration est de plus de 100.000.

En effet, d'après les rapports officiels anglais, il était en septembre de 109.418: sur ce nombre, les enfants comptaient pour 54.326. Or, pendant ce seul mois de septembre, il est mort 1.964 enfants. Songez ce que cela fait au bout d'un an.

Il est évident que, si la mort continue à faucher avec cette rage parmi les enfants boërs, la fin du peuple sud-africain n'est pas éloignée.

Que l'Europe prenne garde, dit M. Sandberg, car nul peu-

ple ne sait ce que l'avenir lui réserve. Chacun d'eux peut être vaincu, et malheur à lui s'il l'est, car les vainqueurs sont implacables et le deviendront plus encore.

D'ailleurs, les Anglais ont fait plus que de laisser mourir les femmes et les enfants boërs.

Les Anglais, pendant les combats, se sont cachés derrière les camps de concentration comme derrière un rempart; ils ont fait monter des femmes, des vieillards et des enfants sur les locomotives de leurs trains pour que les Boërs ne pussent les attaquer; enfin, détail plus monstrueux encore, ils ont placé devant leurs rangs, dans certaines occasions, des femmes pour se protéger contre les balles des Boërs, et ils ont tiré en appuyant leur arme sur l'épaule des femmes qui leur servaient ainsi de bouclier.

Les Anglais n'ont pas craint de tirer des coups de fusil et de canon sur un camp ne contenant que des femmes et des enfants.

Et ce jour-là, conclut M. Sandberg, nous avons terminé le combat avec la crosse de nos fusils. Et nous avons été victorieux !

L'aide de camp de Botha sait qu'il ne s'adressera pas en vain aux Angevins et aux Angevines.

Je suis convaincu, dit-il, de trouver parmi vous des hommes et des femmes qui s'occuperont du sort malheureux des victimes des camps de concentration en formant des comités de secours. Dans ces camps prisons, où la mort poursuit son œuvre exterminatrice, périt une race noble et fière ! Vous pouvez lui arracher encore maintes jeunes vies, maintes femmes aussi que vous rendrez à leurs maris après la lutte surhumaine qu'ils continuent pour l'indépendance de leur patrie, lutte d'où, grâce à Dieu, nous sortirons vainqueurs.

Je vous en supplie : ne maudissez pas nos ennemis; apportez-nous des secours afin que nous puissions vivre ! Ne criez pas : « A bas l'Angleterre ! » Procurez à mon peuple les moyens de ne pas mourir ! (Applaudissements).

M. Sandberg est acclamé frénétiquement par la salle tout entière.

M. Joseph Joûbert se fait l'interprète des sentiments de tous en remerciant M. Sandberg. Il demande à l'assemblée de flétrir avec indignation les barbares procédés de l'Angleterre dans les camps de concentration, d'adresser un salut respectueux à Krüger, si grand en présence de l'Europe sans

entrailles ni âme, le droit en face de la force, la liberté en face de l'arbitraire, et l'indépendance nationale en face de l'oppression et de la tyrannie. (Bravos répétés.)

M. Sandberg remercie M. Joûbert.

Avant les projections une quête est faite par Mmes Goblot, Lacretelle, Mahier, Martin de Kergurioné, Mlles Le Guay, de Romain, Blanchet et de Farcy, accompagnées de MM. le docteur Dezanneau, Cesbron, docteur Brin, Lacombe, vicomte de la Coussaye, Paul Roussier, Parreau de Beauvais, de Sabran-Pontavès.

Des projections, éloquemment commentées par M. Sandberg, ont été faites par M. Préaubert, professeur au Lycée.

M. Sandberg remercie l'Union des Femmes de France et la Croix-Rouge et crie : Vive la France ! pendant que toute la salle, debout, crie : *Vive Botha !* et *Vivent les Boers !*

M. Joûbert a annoncé qu'une souscription était ouverte.

***

La section angevine de la Ligue populaire pour le repos dominical a tenu le 22 décembre, dans la salle des fêtes de la mairie, son assemblée générale. M. de Nordling, vice-président de la Ligue, présidait cette réunion, à laquelle assistaient environ 300 personnes. Il avait à sa droite Sa Grandeur Monseigneur l'évêque, président d'honneur, à sa gauche M. le docteur Maisonneuve, président de la section, et était entouré des membres du bureau.

M. Maisonneuve a pris le premier la parole. Son discours a été très goûté. Il a remercié M. le maire d'avoir bien voulu mettre la salle des fêtes à la disposition des organisateurs de la réunion et Monseigneur l'Évêque qui a donné, par sa présence, aux travaux de la Ligue, un précieux encouragement; puis, il a adressé un hommage délicat à la mémoire de M. Max Richard, président d'honneur de la section.

M. Maisonneuve a développé ensuite, dans un exposé plein d'intérêt, les divers moyens par lesquels il convient de lutter contre la routine égoïste qui prive de nombreux travailleurs du repos si nécessaire chaque semaine.

M. de Nordling, avec beaucoup d'esprit, de tact et de fine bonhomie, a présenté à l'auditoire un tableau d'ensemble des réformes qui sont à l'ordre du jour dans les divers pays de l'Europe, pour étendre à toutes les catégories de citoyens le bénéfice du repos hebdomadaire. Bien que presque partout

on fasse appel à la législation, l'honorable vice-président de la Ligue estime que l'initiative privée atteindra en France, dans cet ordre de faits, de meilleurs résultats que l'action du législateur.

***

Très brillante réunion, le 22 décembre, à la salle du Quinconce, pour le concert de charité organisé en faveur de l'église Notre-Dame. Monseigneur, qui présidait, a pris la parole et a très gracieusement félicité les organisateurs et les artistes, en particulier M. et Mme Botrel, dont le concours est si précieux dans la circonstance.

Le Barde breton a interprété, avec le talent qu'on lui connaît, plusieurs de ses œuvres les plus récentes : la *Veillée*, la *Lettre du sergent aux gardes*, *Kergalou*, la *Chanson des Rêves*, la *Chanson des Patates*, etc. Il était accompagné de Mme Botrel qui a chanté elle-même, de la plus charmante façon, *Goëlands et Goëlettes*, le *P'tit Grégoire*, etc.

L'auditoire leur a fait de véritables ovations.

Les autres parties du programme étaient remplies par des artistes de talent, Mme Veillon-Dalifard, MM. Reuland, violoncelliste, Bernard, harpiste, qui ont eu leur part très légitime de succès. Le piano d'accompagnement, gracieusement offert par M. Pinault, luthier, était tenu par M. Paul Denéchau.

***

Le 27 décembre, rue du Quinconce, les Cadets de l'Anjou donnaient un concert de charité.

Dans l'auditoire qui remplissait la salle nous avons remarqué nombre de personnalités angevines qui, étant donné le but philanthropique de la soirée, avaient tenu à assister au concert. Mme de Joly, M. le Préfet et son chef de cabinet, M. Gabillaud, s'étaient également rendus à l'invitation qui leur avait été faite.

Le programme comportait : *Prélude du déluge*, de Saint-Saëns, pour quintette à cordes. M. Choistau, violon solo, a été, dans ce morceau, vivement applaudi pour la façon magistrale dont il s'est tiré des difficultés qui hérissaient la partition.

Dans les *Spirites*, comédie en un acte, de M. H. Jagot, les interprètes ont été fort applaudis ; c'était justice. Citons, en conséquence, Mlles Degrange et Thirion, ainsi que leurs partenaires MM. Durland, Séraphin, Gaston's, Gluck et V. Roff.

Après cette première partie, M. le docteur Jagot a, en quelques paroles aimables, rappelé à l'assistance les intentions et les débuts des Cadets. L'orateur, après avoir défini l'action en quelque sorte moralisatrice de cette association de jeunes talents, a fait une comparaison fort intéressante entre la génération d'hier et celle d'aujourd'hui.

Cette causerie amicale, dénuée de toute espèce de prétention, a fait le plus grand plaisir ; une flatteuse ovation l'a d'ailleurs prouvé à l'excellent conférencier.

Pendant la quête effectuée par les dames artistes du concert, conduites par les Cadets, le quintette à cordes a exécuté : *Mélodrame entr'acte*, de Meiners, et *Idylle passionnelle*, de Razigade. M. Fraipont, le distingué violoncelliste des Concerts populaires, a été l'objet d'une ovation après son solo.

La soirée se terminait par un opéra-comique en un acte : *Portrait de Manon*, paroles de G. Boyer, musique de J. Massenet.

L'orchestre, considérablement renforcé, a, sous la direction aussi ferme qu'autorisée de M. Maurice Besnard, rendu à souhait les pages charmantes de la partition.

L'espace nous étant mesuré, dit le *Petit Courrier*, nous ne pouvons nous étendre sur l'exécution de cet opéra. Disons simplement que l'auditoire a semblé y prendre le plus grand plaisir. Mlles Baxonne et Augustine Guillard ont chanté dans la perfection, vaillamment secondées par MM. Harteaux et... Cosinus. (Voilà un pseudonyme qui sent son ingénieur d'une lieue !)

Ajoutons que les dames, artistes aussi bien dans la comédie que dans l'opéra, ont reçu de fort beaux bouquets ; que les piano et harmonium sortaient des maisons Grolleau et Metzner, les meubles et accessoires de la maison Lenoir. Une mention en passant à l'artistique programme signé R. Baudry et, avant de terminer, félicitons les Cadets de la belle organisation de leur fête dont la réussite a dû combler leurs espérances : ils le méritaient bien.

***

La première audition musicale des Amis des Arts a eu lieu le 22 décembre, au local de cette société, rue Cordelle, où se trouvait réunie une foule élégante et nombreuse.

Mlle Guiard, dont le public angevin a eu fréquemment déjà l'occasion d'apprécier le charmant talent, a remarquablement

chanté les ravissants couplets de *Lakmé*, *Pourquoi dans les grands bois*, et la *Gavotte* de *Manon*, et s'est fait applaudir après chacun de ces morceaux.

Puis le délicat et spirituel poète qu'est M. Miron d'Aussy, a interprété, avec tout l'art qu'on lui connait, son poème héroïque et très comique, *La guerre de Troie*, avec ombres chinoises extrêmement intéressantes et habilement manœuvrées.

M. Miron d'Aussy et ses ingénieux auxiliaires ont obtenu tout le succès qu'ils méritaient, et c'est un plaisir pour nous de leur faire ici nos compliments les plus sincères.

Le piano d'accompagnement était artistiquement tenu par M. de Romain.

Bref, cette première audition a été très agréable et est d'un excellent augure pour celles qui vont suivre.

***

Le dimanche, 29 décembre, le five o'clock des Amis des Arts a été des mieux réussis.

Les spectateurs calmes et sérieux, que charment les beaux vers, ont pu se délecter en entendant ceux que donne Alexandre Ducros dans le *Fagot*, finement rendus par MM. Charlery, Vérité, et Mme Valduy.

Ceux, au contraire, qui aiment à s'offrir une pinte de bon sang ont été servis à souhait en entendant la *Tasse de Thé*, de Nuitter et Derley, rendue avec autant d'entrain que de correction et de tenue par MM. Vérité, Charley, Carlo et Mme Marnix. Aussi applaudissements, rires et trépignements ont été de la partie. Compliments aux interprètes.

***

La charmante fête du dimanche 22 décembre, à Chalonnes-sur-Loire, comptera parmi les plus brillantes dans les annales de l'Association amicale des anciens élèves de l'école de garçons.

En outre, des membres de la Société et de leurs familles, bon nombre de notabilités avaient répondu à l'invitation du président, M. Robin.

Dès une heure et demie, une assistance nombreuse et bien choisie se pressait dans la vaste salle des fêtes de la Mairie, pour entendre M. le docteur Monprofit, l'éminent chirurgien, qui, avec la meilleure grâce, avait bien voulu accepter de prendre la parole devant la population chalonnaise, à laquelle « des liens si étroits le rattachent ». A ses côtés avaient pris

place sur l'estrade : MM. Robin, président; Livet, vice-président; Martineau, secrétaire; Gigault, trésorier; Brisset, secrétaire-adjoint.

L'*Hygiène de l'Enfance*, tel était le sujet annoncé.

De très vifs applaudissements ont salué la fin de cette conférence, pendant laquelle les minutes s'étaient écoulées rapidement.

Le concert qui a suivi a été, comme toujours, parfaitement réussi, ce qui ne surprendra personne, étant donné le goût particulièrement sûr et délicat de l'organisateur, M. Dufour.

Le programme du concert qui a suivi la conférence était composé comme suit :

1. Romance (Pleyel), pour piano et instruments à cordes;
2. *a*) Air (Gluck); *b*) Méditation de *Thaïs* (Massenet), pour piano et violon;
3. M. Sancier, dans son répertoire;
4. *a*) Andante du 3e quatuor (Mendelssohn); *b*) Menuet du 72e quatuor (Haydn), pour piano, violon et alto;
5. Intermezzo (R. Mandl), pour piano, violon et alto;
6. M. Sancier, dans son répertoire;
7. *Bonjour*, *Bonsoir* (Gounod), chœur à 3 voix, par les élèves de l'école de garçons;
8. M. Sancier, dans son répertoire;
9. *Patrouille* (Gillet), pour piano et instruments à cordes.

***

Pour le 31e anniversaire de Patay, les mobiles du canton de Châteauneuf se sont réunis dimanche, 1er décembre, à Contigné; ils furent très gracieusement accueillis par M. Maillard, maire de la commune, et les membres du Conseil municipal et du Conseil de fabrique, et précédés de l'excellente musique de Châteauneuf, qui jouait la marche de *Sambre-et-Meuse*, ils se rendirent de la mairie à l'église, décorée de drapeaux tricolores qui flottaient haut autour de l'autel et entouraient des écussons portant les noms des batailles auxquelles ont pris part les 4e et 5e bataillons.

La messe fut dite pour les mobiles défunts, par M. le Curé de Juvardeil, ancien zouave pontifical, et, à l'évangile, M. le Curé de Contigné rappela de la façon la plus émouvante les souffrances de nos soldats, leur énergie et la poignante émotion avec laquelle ceux qui restaient au pays, les vieux et les enfants, suivaient par la pensée et les prières ceux qui luttaient pour eux. Après avoir rendu un juste hommage aux

Chanzy, aux Bourbaki, il montra que la religion et le patriotisme se soutenaient, se complétaient réciproquement.

La musique de Châteauneuf s'est plusieurs fois fait entendre sous l'habile direction de M. le Vicaire, et la chorale a chanté un *de profundis* très remarquable, soutenue par ses excellents solistes, MM. Oger et Cormerais.

A l'absoute, comme pour envelopper nos morts dans ses plis, un drapeau tricolore était étendu sur le drap mortuaire.

A une heure, un banquet très bien servi par M. Bellanger réunissait, dans une tente décorée de drapeaux français et russes, les mobiles et leurs invités.

Au dessert, M. le comte Retailliau, ancien capitaine de la 7e compagnie du 5e bataillon, porta un toast très applaudi dont voici la dernière partie :

La fraternité hiérarchisée, c'est aussi notre Anjou, notre petite patrie, à laquelle nous tenons, dans laquelle nous restons, pour nous aider les uns les autres et laisser à ceux qui viendront après nous des traditions de confiance et de solidarité, mots qui ne sont pas vides de sens dans ce pays, où propriétaires, fermiers et ouvriers se trouvent réunis par les mêmes croyances et les mêmes intérêts, dans leurs églises, dans leurs mairies, dans leurs champs et dans leurs marchés.

Cette continuité de relations affectueuses nous est, du reste, plus que jamais indispensable, pour faire face à ce que j'appellerai les dangers de la paix, les dangers d'une situation financière qui nécessite un emprunt de près de 300 millions; les dangers d'une situation économique profondément troublée, comme le prouve la diminution de valeur de tout ce qui existe en France, qu'il s'agisse de la rente française ou des immeubles, qu'il s'agisse des produits de notre agriculture ou de notre industrie; les dangers d'une situation morale plus grave chaque jour, grâce aux excitations malsaines qui s'attaquent à tout ce qui constitue un pays, créent les animosités les plus antisociales, les plus antipatriotiques.

Pour lutter contre tout cela, nous avons besoin d'avoir confiance les uns dans les autres, et c'est en espérant cette confiance que je lève mon verre à la France, à notre Anjou, que respectèrent les Prussiens en 1870, et que regardent aujourd'hui avec étonnement les internationalistes et les cosmopolites, aussi peu capables de le comprendre que de l'entamer.

Après avoir remercié M. le curé, M. le vicaire de Contigné et les membres du Conseil de fabrique, de la belle fête religieuse qui avait eu lieu, et salué M. Bougère dont le dévouement est bien connu des mobiles, M. le comte Retailliau donne

la parole à M. le maire de Contigné, qui, au nom du Conseil municipal, en quelques mots charmants, remercie les mobiles et le comte Retailliau du choix qui a été fait de la commune de Contigné et de l'invitation que tous ont été très heureux d'accepter.

Enfin, M. Bougère rappelle le rôle prépondérant que joua jadis la France, grâce à l'union faite et consolidée par la royauté française qui évitait avec le plus patriotique souci de créer à nos frontières des groupements pouvant devenir dangereux; malheureusement, la politique de Richelieu a été abandonnée, et, après avoir laissé se constituer autour de nous de puissants États, on semble s'appliquer à fomenter, à aggraver les divisions qui affaiblissent et ruinent la France au point de vue commercial et au point de vue politique. Heureusement notre armée et le travail intelligent de nos officiers, en nous assurant un armement supérieur, nous permettront d'attendre des jours meilleurs.

Les mobiles décident de se réunir en 1902 à Champteussé et se séparent après une journée pleine de la plus franche, de la plus affectueuse cordialité; un ancien mobile de Miré, infirme et paralysé, s'était fait porter jusqu'au banquet; il était touchant de voir les délicates attentions dont l'entouraient ses camarades.

***

A l'occasion de sa fête annuelle, le Comité de direction de la 627e section de Vétérans des armées de terre et de mer a organisé, le 8 décembre, un banquet, qui a été des mieux servis et plein d'entrain, dans les salons Courcier-Bourigault, rue Proust.

M. le général Faugeron présidait, ayant à ses côtés MM. Beucher, président de la section, Michelon, vice-président, Fourgeaud, secrétaire, Josset, trésorier, les membres du Comité; MM. Boulereaud et Hillerand, représentants de la 705e section de Nantes.

Au dessert, M. le général Faugeron a prononcé un éloquent discours que nous reproduisons ci-dessous.

M. Beucher, puis MM. Boulereaud et Hillerand ont pris la parole. Ils ont été très applaudis.

M. le comte de Blois, qui se fait un devoir d'assister à ces réunions patriotiques, en a été empêché au dernier moment par un accident survenu dans sa famille.

Nous félicitons les organisateurs de cette fête, qui a été charmante et a resserré les liens de confraternité qui unissent nos excellents vétérans.

Voici le discours du général Faugeron :

MESSIEURS,

Je tenais d'autant plus à prendre part aujourd'hui à cette fête de famille que je n'ai pu, à mon très vif regret, assister, il y a quelques mois, à la remise de votre drapeau.

Quand, atteint par la limite de l'âge, après quarante-six ans passés dans les rangs de l'armée active, au lendemain d'une perte cruelle, je suis revenu habiter la vieille maison où je suis né et où est mort mon père, je croyais sincèrement y trouver le repos. J'oubliais ce vieux proverbe qui dit que personne n'est plus occupé que ceux qui n'ont rien à faire.

Hélas! je devenais bientôt, presque malgré moi, président du Comité angevin de la Société de secours aux blessés militaires, maire de ma commune, conseiller général.

Vous-mêmes, Messieurs, êtes venus conspirer contre mon repos en me faisant le grand honneur de me vouloir comme président honoraire de votre Société. Aux vieux camarades qui font appel à mon dévouement pour notre chère Armée je finis toujours par ne savoir rien refuser.

C'est ainsi qu'encore, un peu malgré moi, me voilà dans l'obligation de prendre aujourd'hui la parole devant vous.

N'attendez pas de moi un discours : j'ai, toute ma vie, plus agi que parlé. Je veux seulement causer un instant avec vous, vous dire ce qu'à la fin de ma carrière je pense de cette Armée, notre grande famille, qu'on ne ménage pas beaucoup depuis quelque temps, de la Patrie, que nous avons tous servie de notre mieux et que rien ne saurait arracher de nos cœurs.

Que représente donc l'Armée, aujourd'hui? Il me semble, Messieurs, qu'elle est, avant tout, l'image la plus fidèle et la plus complète de la nation elle-même. N'y voyons-nous pas confondus les enfants de toutes nos familles, riches ou pauvres, humbles ou illustres, les fils du laboureur et de l'ouvrier comme ceux du grand seigneur et du millionnaire?

Ils y sont tous habillés, logés, exercés de la même façon, se livrant aux mêmes travaux, soumis aux mêmes fatigues et aux mêmes dangers, obéissant à la même discipline et aux mêmes chefs, versant ensemble leur sang pour la défense et à l'ombre du même drapeau, si l'honneur et le salut de la France l'exigent.

En l'organisant ainsi, cette Armée, au lendemain de nos désastres et pour en prévenir le retour, on a créé, ce me semble, la plus admirable Ecole d'Egalité et de Fraternité qui se pût concevoir.

Jamais on n'avait fait autant pour effacer toutes les distinctions de rang et de fortune, pour réaliser l'union, la fusion complète de toutes les classes de la société française.

Et nous pouvons dire, avec une juste fierté, qu'aujourd'hui, dans le cœur de l'Armée bat le cœur même de la France.

Unis tous dans cette même pensée, nous pouvons dédaigner les attaques dont cette Armée est trop souvent l'objet de la part d'hommes qui ne la connaissent pas ou qu'égarent les passions politiques.

On a essayé, dans un but coupable, de détruire chez les soldats le respect et l'estime pour leurs officiers. On n'y arrivera jamais, Messieurs, pas plus qu'on ne brisera les liens d'estime et d'affection qui, en retour, unissent les officiers à leurs soldats.

Ces liens ne se forment pas en un jour; ils naissent dans le contact journalier du temps de paix et se forgent indestructibles dans la grande épreuve du champ de bataille. Quand on a eu l'honneur de conduire au feu des soldats français, d'exposer devant l'ennemi sa vie avec la leur, on sait ce qu'ils valent, on les estime et on les aime comme ils le méritent : peut-être même a-t-on une admiration, une tendresse particulière pour les plus humbles, pour ce petit soldat peu instruit, mais au cœur bien placé, fils de laboureur ou d'artisan, qui ne pouvait prétendre à l'avancement, mais qui ne marche pas moins au premier rang, parce que son chef respecté le lui commande, en lui donnant l'exemple, parce que de ce côté sont le devoir et l'honneur, parce qu'il est fier d'être le fils de braves gens, dont il veut que le nom soit honoré.

Les soldats, Messieurs, sont de grands enfants et, comme les enfants, ils possèdent un merveilleux instinct pour deviner et reconnaître ceux qui réellement les aiment.

Les chefs, et c'est le grand nombre, qui ne les considèrent pas comme des intruments au service de leur ambition, mais qui s'occupent d'eux, de leurs besoins, de leur bien-être, par intérêt, par affection, par une réelle reconnaissance des services rendus, ceux-là les mènent où ils veulent et en seront toujours aimés et respectés.

Aussi les attaques imméritées, les tentatives coupables des fauteurs de désordre ne sauraient nous empêcher, quel que soit notre rang, dans l'avenir, de rester toujours et quand même soumis à la discipline, fidèles au culte du devoir et de l'honneur, au glorieux Drapeau tricolore, à la Patrie.

Qu'est-ce donc, Messieurs, que la Patrie ?

C'est le pays qui nous a vu naître; c'est la terre qui recouvre les ossements de nos pères, où nous allons nous agenouiller sur leurs tombes, ce sont les champs qu'ils ont cultivés et que beaucoup d'entre eux ont arrosés de leur sang, en voulant en chasser l'en-

vahisseur, c'est le coin du cimetière où nous dormirons aussi près d'eux, quand il plaira à Dieu, notre dernier sommeil.

Voilà ce qu'est la Patrie pour tout homme sur terre.

Mais, pour nous, Français, elle est encore quelque chose de plus.

C'est la région bénie entre toutes, où l'air est pur, le soleil brillant et radieux, où la vie est douce, où germent et fleurissent toutes les fleurs, où mûrissent tous les fruits, où s'éveillent dans les cœurs les idées généreuses et les grandes pensées qui honorent l'humanité ; c'est la victoire dont le drapeau a sillonné toutes les mers, flotte sur tous les continents, pour la défense des justes causes, la protection des faibles et des opprimés; c'est la France de Du Guesclin, de Jeanne d'Arc et de Bayard, celle aussi de Hoche, de Kléber et de Marceau.

Envers cette Patrie-là, Messieurs, nous avons à remplir de plus grands devoirs que tout autre peuple du monde, car aucun autre n'est lié à la sienne par un plus noble et plus glorieux héritage.

Aussi j'ai la conscience de ne pouvoir mieux vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me faire, en m'appelant à présider cette fête, qu'en buvant avec vous à l'Armée, à la Patrie, et aussi, Messieurs, à la prospérité de la Société des Vétérans des Armées de Terre et de Mer, à l'union fraternelle de tous ses membres.

***

Le 15 décembre a été célébrée à la Cathédrale la messe dite à l'intention de la Société de secours aux blessés militaires et à celle des militaires décédés en 1901.

Mgr Rumeau présidait la cérémonie.

M. l'abbé Brossard, curé de Saint-Jacques, a prononcé un superbe discours sur l'amour de la Patrie.

La quête, faite par Mmes Laurent Bougère, de Sainte-Marie, Pellissier, marquise de Kergos et Chrétien, a rapporté 473 fr. qui ont été envoyés le jour même au représentant de la République du Transvaal, pour adoucir les souffrances des femmes et des enfants boërs parqués dans les camps de concentration.

Parmi les notabilités présentes : MM. le général Faugeron, président de la Société de secours aux blessés militaires, Colas de la Noue, secrétaire de ladite société, général de Lafond, général Mathis, les colonels de Monspey, Challand et Mortagne, le sous-intendant militaire et la majorité des officiers de la garnison, MM. Cormeray, président du Tribunal de Commerce, Dominique Delahaye, Jamin-Richou, président et vice-président de la Chambre de Commerce, Gabillaud,

chef du cabinet du préfet, Joseph Joubert, Bruas, de Terves, conseillers municipaux, comte de Lestapis, plusieurs membres du Conseil de l'Ordre des avocats et de la Chambre des avoués, etc., etc.

Parmi les Sociétés présentes, avec drapeaux et insignes : Société des Anciens Officiers; Société Fraternelle des Anciens Militaires; les Vétérans des Armées de terre et de mer; les Combattants de 1870-1871; Société des Anciens Militaires employés civils de l'État; Société des Anciens Sapeurs du génie.

La partie musicale a été fort bien remplie. M. Guivier, qui tenait l'orgue avec son talent habituel, a fait exécuter notamment un *Libera* avec une maestria qui lui a valu, à la sortie, d'unanimes félicitations.

A citer également l'interprétation par M. Maurat du *Pie Jesu* de M. le chanoine Grimault, qui a été excellente, ainsi que celle du *De Profundis* qui a suivi.

***

La Loire navigable :

M. le Ministre des Travaux publics a adressé la lettre suivante à M. Linyer, président du Comité central de la Loire navigable :

« Monsieur le Président,

« Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me faire savoir que les Conseils municipaux des villes de Nantes, Angers et Saumur, ainsi que les Chambres de Commerce de Nantes et de Saumur, se sont engagés à verser au Trésor différentes sommes qui, avec le produit d'une souscription ouverte dans la ville de Nantes, seraient destinées à compenser la contribution que l'on attendait du département de Maine-et-Loire, pour les travaux d'amélioration de la Loire, entre l'embouchure de la Maine et Chalonnes.

« J'ai l'honneur de vous remercier de cette communication.

« Je vais maintenant consulter MM. les Ministres de l'Intérieur et du Commerce au sujet des engagements souscrits par les Départements, Conseils municipaux et Chambres de Commerce et, dès que leur avis, qui est exigé par les règlements, me sera parvenu, je saisirai sans retard le Conseil d'État d'un projet de décret ayant pour but de déclarer d'utilité publique les travaux d'essai projetés entre l'embouchure de la Maine et Chalonnes.

« Vous pouvez d'ailleurs être assuré que je suivrai personnellement l'affaire et que rien ne sera négligé par mon Administration pour en hâter, autant qu'il dépendra d'elle, la solution si impatiemment attendue par les intéressés.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Le Ministre des Travaux publics*,
« Pierre Baudin. »

***

Un comité s'était formé, il y a plus d'un quart de siècle, pour élever une statue à Alfred de Musset.

Toutes les illustrations littéraires de l'époque en faisaient partie. Seul, le plus jeune membre de ce comité survit aujourd'hui : c'est M. Jules Claretie. Quant au monument, Musset l'attend toujours.

Plus récemment, Mercié reçut la commande d'une statue du grand poète : c'était l'hommage d'un Mécène à sa mémoire. Mais des difficultés se produisirent, si bien qu'en somme Musset continue d'attendre.

Sa sœur, Mme Lardin de Musset, vient de prendre une décision excellente : elle offre elle-même le monument à la Ville de Paris.

Cette piété fraternelle élève la statue du poète des *Nuits* bien au-dessus des bronzes officiels.

***

Notre compatriote, le sculpteur Eugène Porcher, vient d'être chargé, par les Beaux-Arts, d'exécuter une statue pour Trianon.

***

Nous apprenons que M. Paul Décart, l'artiste tant apprécié de nos concerts angevins, va partir avec Coquelin pour une importante tournée à travers l'Europe.

Le célèbre artiste, qui a apprécié le talent de notre compatriote, débute le 7 janvier à Bruxelles. De là, la troupe se rend à La Haye, le 9 Amsterdam, le 10 Liège, le 11 Rotterdam, du 13 au 19 Berlin, 20 et 21 Leipsig, 22 et 23 Hanovre, 24 et 25 Cologne, 27 et 28 Francfort, 29 et 30 Carlsruhe, 31 Manheim, 1er février Suttgard et 4 Strasbourg, etc. La tournée terminera par les grandes villes du Midi et du centre de la France.

Le répertoire consiste en les œuvres principales de Molière

et celles modernes les plus en relief de Dumas, d'Augier, etc.

Les artistes qui accompagnent Coquelin sont Mmes Marguerite Durand, Gilda-Darthy, Bouchetal, Renée Lemercier, Spindler; MM. Duquesne, Valy, Rozen-Berg, Garay, Violet, Person, Chabert, Stabler et enfin Décart.

***

M. Georges Chesneau, sculpteur, élève de MM. Brunclair et Paul Aubert, et qui, l'année dernière, avait envoyé à l'Exposition des Amis des Arts d'Angers un médaillon justement remarqué, vient d'obtenir une bourse départementale afin de pouvoir suivre les cours de l'École nationale des Beaux-Arts.

***

Notre distingué collaborateur, M. de Villiers, avocat à Angers, est nommé juge de Paix à Châteauneuf (Eure-et-Loir).

***

Dans la liste des prix de vertu, décernés récemment par l'Académie française, nous relevons les noms suivants :

Prix : Camille Favre (500 fr.); Marie Thérèse Baumard à Jallais; Marie-Renée-Jacquine Charbonneau, à Segré.

***

Sont promus, dans l'ordre de la Légion d'honneur, au grade d'officier :

M. Espuig César, chef d'escadrons, directeur de l'atelier d'arçonnerie de Saumur;

M. Lajule Jean-Jules, sous-intendant militaire de 2e classe à Angers;

Au grade de chevalier :

M. Delacarte Adrien-Fernand, sous-intendant militaire de 3e classe à Saumur;

M. Martignon André-Amédée-Edgard, capitaine adjudant-major à l'école d'application de cavalerie;

M. Pression Émile-Edmond, capitaine au 71e régiment territorial;

***

Sont promus dans l'ordre du Mérite agricole :

Au grade d'officier, M. Brochard, viticulteur à Martigné-Briand.

Au grade de chevalier :

M. de Lestapis, sous-directeur du Haras à Angers ;

M. Flon, horticulteur à Angers ;

M. Frenzer, trésorier de la Chambre de Commerce de Saumur ;

M. Picard, maire de Soucelles ;

M. Nivelleau, horticulteur à Maligné.

***

M. le général Varigault, commandant la 36e brigade d'infanterie, à Angers, passe au cadre de réserve.

Le général Varigault compte quarante-trois ans de service et vingt-et-une campagnes ; il s'est distingué particulièrement en 1870-71 à l'armée de la Loire.

Il est commandeur de la Légion d'honneur.

M. le général de brigade Koch, adjoint au commandant en chef, préfet du IIIe arrondissement maritime de Lorient, est nommé au commandement de la 36e brigade d'infanterie (18e division, 9e corps d'armée) et des subdivisions d'Angers et de Cholet, à Angers, en remplacement de M. le général Varigault.

***

Parmi les jeunes étudiants, dit le *Temps*, qui, ces temps derniers, ont passé avec succès en Sorbonne les épreuves de la licence ès-lettres figure un aveugle, M. Vento, qui, à l'aide du guide stylographe en usage à l'école des jeunes aveugles d'Angers, a pu écrire, en caractères ordinaires et dans le temps prescrit, les compositions imposées, notamment un thème grec qui lui a valu les félicitations du professeur qui eut à le corriger. M. Vento a été reçu avec la mention « bien ».

M. Vento est un élève de Mlle Mulot.

***

Mlle de la Devansaye, fille de M. de la Devansaye, maire d'Auverse et président de la Société d'Horticulture d'Angers, vient de faire don à cette Société de la très belle bibliothèque horticole de son père.

***

Des ouvriers travaillant à l'élargissement du chemin de grande communication, n° 32, dans la traversée du bourg de Lué, ont fait une assez curieuse découverte, dit le *Journal de Maine-et-Loire* du 7 décembre. Étant occupés à faire des

fondations pour la construction d'un mur, ils ont rencontré une excavation large de 50 centimètres environ. S'étant laissé glisser par cette ouverture, ils se sont trouvés, à 5 mètres au-dessous du sol, en présence d'une certaine quantité de galeries creusées dans le tuf. Toutes sont situées sous l'habitation de Mme veuve Panneau-Gouffier.

La plupart n'ont guère qu'un mètre de largeur, mais toutes ont leurs plafonds taillés en forme de voûtes et sont très solides. Les deux principales ont une longueur de 3 m. 50 sur 2 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur. A l'extrémité de chacune d'elles se trouve une espèce de citerne ayant une ouverture de 40 centimètres, une profondeur de 1 m. 30, mais une circonférence de 3 m. 50 à l'intérieur.

Dans le flanc d'une de ces galeries se trouve une ouverture de 2 mètres de longueur, servant d'entrée à une assez vaste salle presque carrée ; autour de cette salle, un siège a été taillé dans le tuf.

L'entrée de cette salle n'est pas accessible à tout le monde ; pour y pénétrer, il faut même être d'une corpulence assez limitée ; car ce n'est pas positivement une entrée monumentale ; on dirait bien plutôt un trou pratiqué par des blaireaux pour arriver à leurs terriers. Cette entrée a à peine 40 centimètres de diamètre en tous sens. C'est par cette ouverture exiguë qu'ont dû passer toutes les matières provenant du creusement de cette salle, car il n'y a pas d'autres ouvertures que trois bouches d'air percées dans la voûte et n'ayant pas plus de 10 centimètres de diamètre.

Malheureusement on n'a rencontré aucune date ni aucune inscription pouvant donner l'époque où ces souterrains ont été creusés.

***

On prépare, en ce moment, une édition de l'*Obituaire* des Cordeliers d'Angers. Ce document intéresse au plus haut point l'histoire des anciennes provinces de Bretagne, de l'Anjou et du Maine. Il n'est guère de famille, jadis célèbre dans la noblesse, dont le nom ne revienne dans ce calendrier des morts. Les travaux de l'éditeur lui permettent de conduire son travail depuis l'année 1216 jusqu'en 1790. Ce sera donc là une œuvre complète ; également ce sera une œuvre sûre : elle a pour base quatre manuscrits de haute valeur trouvés aux archives de Paris, d'Angers et du château du Plessis-Villoutreys.

Envoyer dès maintenant les souscriptions soit à Angers, au P. Ubald d'Alençon, couvent des Capucins; soit à Paris, Œuvre de Saint-François, 5, rue de la Santé, XIIIe. — Prix de la souscription : 2 francs. — L'ouvrage sera tiré à un petit nombre d'exemplaires et ne sera pas mis en vente. Les premiers souscripteurs inscrits seront seuls servis, jusqu'à épuisement du tirage.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

Sans préambule, je transcris, dès la première ligne de cette chronique, le titre d'un ouvrage dont j'aurais dû parler depuis plus de trois mois : *Monographie de la Cathédrale d'Angers, le Mobilier*, par M. Louis de Farcy[1].

Le jour même où M. de Farcy voulait bien m'offrir le premier volume de cette histoire définitive de la cathédrale d'Angers, un critique d'art bien connu, M. André Michel, rendait compte, dans le *Journal des Débats*, de la *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*, par M. Georges Durand, archiviste de la Somme, et voici ce qu'il disait de l'auteur : « Il lui a été donné de se consacrer, dans la paix studieuse de sa vie provinciale, à une belle œuvre, la plus digne d'occuper une vie d'archéologue et de savant, — assez vaste pour émouvoir son ambition, assez précise pour ne pas décourager son effort. De ses archives, à sa cathédrale, il a puisé aux sources vives la connaissance et l'amour du monument dont il voulait être l'historien définitif... Il a pu, sans impatience ni fièvre, au cours paisible et régulier des années et des heures, travailler à pied d'œuvre, toujours en présence, au cœur de son sujet, dans la communion quotidienne, l'intimité doucement et sûrement évocatrice des grandes figures de pierre dont il recevait les confidences. Il va les faire à son tour mieux connaître et aimer ; mêler plus efficacement à la vie nationale ce grand passé si mal compris ; faciliter aux artistes dignes de les interroger l'approche de ces ancêtres, trop longtemps méconnus et qui ont toujours — quelle que puisse être la différence des temps, des croyances, des conditions sociales et politiques — tant de choses à nous dire et à nous révéler... »

Ce portrait, dessiné d'une main si vigoureuse, peut s'appliquer, trait pour trait, à M. L. de Farcy. Il connait, autant que qui que ce soit, le travail patient de l'érudit, qui guette un mot, une date, un détail dont il lui coûterait de se passer. Il a pratiqué cette « intimité doucement et sûrement évocatrice », dont parle M. André Michel, avec les personnages divers qui

[1] Angers, Josselin, 1901.

s'agitent dans les scènes terrifiantes de l'Apocalypse, avec les images naïves qui égaient les vitraux, avec les grands saints de pierre qui ornent le portail de Saint-Maurice : s'ils ne lui ont pas livré leurs secrets, il faut alors désespérer d'apprendre jamais ce qu'ils n'ont pas voulu lui dire. Surtout il a aimé « sa cathédrale », il l'a aimée en artiste, en savant, en chrétien, et c'est pour la faire aimer, lui aussi, en la faisant mieux connaître, qu'il a entrepris l'œuvre considérable, sur laquelle j'ai le grand plaisir d'attirer aujourd'hui, l'attention des lecteurs de la *Revue*.

La *Monographie de la cathédrale d'Angers* comprendra quatre volumes in-quarto et un album.

Le plan suivi par l'auteur est très simple et très logique. Il étudie, dans un premier volume, *la construction* : le monument, les édifices qui l'entouraient, les autels, les tombeaux et les épitaphes, le jubé, les vitraux. Le second volume comprend les *immeubles par destination* : les stalles et le chœur, le trône épiscopal, la chaire, le banc d'œuvre, les bénitiers, les orgues, les horloges, la sonnerie, Dans le troisième, M. de Farcy fait l'inventaire et l'histoire du *mobilier* ; il décrit successivement les broderies et les tissus, les tapisseries, l'ancien trésor, le nouveau trésor, les archives et les livres, le luminaire et les appareils d'éclairage, les meubles et ustensiles. Le quatrième volume est consacré aux *personnes* et aux *cérémonies* : par personnes, il faut entendre l'évêque, le Chapitre, les officiers du chœur et de l'église, les maîtres et les enfants de la psalette, et aussi les rois de France, qui étaient de droit chanoines de Saint-Maurice ; le Sacre d'Angers n'a point été oublié parmi les cérémonies diverses, qui se déroulaient, chaque année, dans la cathédrale ou dans les rues d'Angers.

Le prix de l'ouvrage complet, album compris, est fixé à cent francs, payables par parties, après la réception de chacun des volumes[1]. Il paraîtra un volume tous les ans.

Le volume consacré au *mobilier* est en vente depuis le 1er septembre. Il comprend 325 pages in-quarto, illustrées de plusieurs dessins et de cinquante-six planches, dont cinq

[1] Pris séparément, les volumes coûtent 20 francs, à l'exception du volume consacré au mobilier, dont le prix est de 25 francs. L'album coûtera 15 francs.

chromolitographies[1]. On y trouve réuni tout ce que l'érudition la plus patiente, la méthode scientifique la plus consciencieuse, la compétence historique la plus éprouvée, peuvent fournir d'informations et apporter d'éclaircissements sur les tissus, la broderie, la tapisserie, l'orfèvrerie, les manuscrits et le luminaire du Moyen-Age. — Je me hâte d'ajouter que, s'il est difficile d'être plus érudit que l'auteur, il est impossible de porter avec plus de simplicité le poids d'une énorme érudition.

Voilà un livre que pourront étudier avec profit tous ceux qui sont chargés, à un titre quelconque, de la décoration et de l'ornementation de nos églises. S'ils avaient le courage de s'en inspirer, s'ils voulaient écouter le langage de la tradition chrétienne et du bon goût, au lieu d'aller demander des lumières aux devantures de la rue Saint-Sulpice et de la rue Bonaparte, à Paris, l'art religieux — qui n'est plus ni artistique ni même religieux — reprendrait peu à peu, dans le monde, la place qu'il a perdue depuis plusieurs siècles.

Avant d'aller plus loin, je veux signaler, dans un ordre d'idées tout différent, le livre que vient de publier M. le chanoine Bazin, ancien curé de la cathédrale, sous ce titre : *Pratique de la charité envers les familles ouvrières*[2]. Il est difficile d'exposer, dans un langage plus clair et plus saisissant, l'impossibilité où se trouvent la plupart des familles ouvrières de subvenir à leur besoins essentiels, l'insuffisance des ressources, pourtant si multiples, de la bienfaisance et la nécessité de la charité privée.

M. le chanoine Bazin reconnaît avec raison que la société a déjà fait beaucoup pour améliorer le sort du pauvre et de l'ouvrier ; mais il souhaite ardemment, bien plus, il espère fermement que, dans l'avenir, l'effort sera plus considérable encore. « Sans doute, dit-il, il faut s'attendre à de longs

[1] Quelques exemplaires des principaux chapitres ont été tirés à part et seront mis à la disposition des spécialistes qui en feraient la demande, aux conditions suivantes : *Les Tapisseries*, de la page 77 à la page 148, avec 20 planches, 7 francs ; *L'ancien et le nouveau Trésor*, de la page 157 à la page 256, avec 13 planches, 6 francs ; *Archives*, *Luminaire*, *Meubles*, de la page 256 à la page 317, avec 11 planches, 5 francs.

[2] Angers, Germain et G. Grassin ; un vol. in-12 ; prix : 2 fr. ; franco, 2 fr. 50.

tâtonnements ; beaucoup d'erreurs, seront commises ; les gens de parole retarderont les gens d'action ; des charlatans et des intrigants usurperont la confiance et l'autorité qui devraient revenir aux hommes de cœur, aux vrais amis du peuple. Il y aura d'un côté des hésitations et des résistances intéressées, de l'autre côté, des empressements téméraires et des exigences excessives. À certains moments, on pourra craindre de voir, et l'on verra, en effet, des iniquités et une tyrannie d'un nouveau genre essayer de se substituer à des iniquités disparues et à une tyrannie définitivement vaincue. N'est-ce pas l'incorrigible défaut de la nature humaine d'atteindre malaisément, de n'atteindre jamais la parfaite mesure ? N'importe : ne désespérons pas ; attendons avec patience un avenir meilleur que le passé et le présent ».

En attendant, la charité ne peut pas se dérober aux devoirs qui lui incombent ; le riche ne doit pas se désintéresser des besoins de tout genre, qui se cachent quelquefois à sa porte et dont M. Bazin, dans son long et fructueux ministère, a été si souvent le témoin ému. Mais, pour que la charité privée remplisse efficacement son rôle, pour qu'elle puisse produire un bien durable, il faut d'abord qu'elle agisse par elle-même ; il faut ensuite qu'elle soit clairvoyante, qu'elle apprenne à discerner les misères réelles et à se défier de l'exploitation ; il faut surtout que le riche, en donnant un peu de sa bourse, sache donner beaucoup de son cœur.

Tout cela, M. le chanoine Bazin l'a pratiqué avant de l'écrire : c'est précisément ce qui donne tant de valeur et d'autorité au livre qu'il vient de faire paraître et dont on ne saurait penser trop de bien.

Dans un beau et important ouvrage, qui a pour titre : *l'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs Augustines* (650-1810), c'est aussi de la charité que nous parle notre compatriote, M. Alexis Chevalier, ancien chef des services hospitaliers au Ministère de l'Intérieur ; mais de la charité, telle qu'elle se pratique, depuis douze siècles et demi, dans un des grands hôpitaux de la capitale. [1]

Fondé, vers 650, par l'évêque saint Landry, s'il faut en croire le témoignage des auteurs les plus sérieux, l'Hôtel-

[1] Paris. Champion, 1 vol. in-8°.

Dieu de Paris fut desservi, presque dès l'origine, par les religieuses d'un monastère voisin, qui ne tarda pas à se confondre avec le nouvel établissement.

Au XIIIe siècle, ces religieuses portent le titre de « Sœurs de l'ordre de saint Augustin ». Elles forment, avec les « frères » chargés de l'administration temporelle de la maison, deux communautés, soumises aux mêmes règlements et aux mêmes obligations, mais complètement séparées l'une de l'autre. La direction générale appartient aux chanoines de Notre-Dame, qui délèguent leurs pouvoirs à deux « proviseurs », pris dans le sein du Chapitre.

Les divers services de l'hôpital, que M. A. Chevalier connaît et décrit dans tous les détails, fonctionnèrent jusqu'en 1465 avec une régularité parfaite. Les dernières années du XVe siècle furent moins heureuses et le besoin d'une réforme, au moins partielle, ne tarda pas à se faire sentir. Cette réforme, le Parlement voulut l'entreprendre : déjà, en effet il s'immisçait dans la direction de l'Hôtel-Dieu et voulait supplanter le Chapitre. L'insuccès fut complet.

La véritable transformation de l'Hôtel-Dieu de Paris, au point de vue religieux et moral, est l'œuvre de saint Vincent-de-Paul. L'ordre des Frères, dont le recrutement devenait difficile, s'était éteint en 1620. Saint Vincent-de-Paul, admirablement secondé d'ailleurs par les « Dames de la charité », ranima l'esprit de zèle et de dévouement parmi les Sœurs Augustines; il les habitua peu à peu aux divers exercices de la vie conventuelle, qu'elles venaient de reprendre, et à l'accomplissement ponctuel des constitutions que le Chapitre leur avait imposées; par ses conseils et par ses exemples il les rendit vraiment dignes de la noble mission qui leur avait été confiée et que le malheur des temps leur avait fait oublier. — Il faut lire, dans le livre de M. A. Chevalier, les chapitres que l'auteur consacre à saint Vincent-de-Paul et à la réforme que cet homme admirable réussit à introduire à l'Hôtel-Dieu : ce sont, de tout le volume, les pages les plus curieuses, les plus saisissantes, celles qui sont écrites avec le plus d'art et le plus de délicatesse.

Viennent ensuite les luttes si regrettables du Jansénisme et les jours plus tristes encore de la Révolution. La petite communauté de l'Hôtel-Dieu sut opposer à l'erreur le courage et l'habilité qu'elle déploya plus tard pour résister à la force

brutale. La Terreur elle-même n'osa pas priver les pauvres de la capitale des services que leur rendaient les Sœurs Augustines; et c'est à l'abri de vêtements séculiers, fournis par la Commune de Paris, que ces saintes filles purent continuer, jusqu'au rétablissement de l'ordre, leur œuvre de paix et d'héroïque charité.

« Provisoirement rétablies », en 1804, les Sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris furent définitivement autorisées par un décret du 26 décembre 1810. « C'est dans ces conditions, presque en tous points conformes à leurs anciennes constitutions, qu'elles ont été rétablies, conclut M. A. Chevalier. Dans une situation aussi régulière et sous la protection d'un passé qui milite si puissamment en leur faveur, nous croyons qu'elles peuvent attendre avec une ferme confiance, sinon en pleine sécurité, le cours des événements qui se déroulent sous nos yeux. »

Cette conclusion indique nettement le but que s'est proposé M. A. Chevalier, en écrivant son livre : il a voulu mettre au service de la plus noble des causes son expérience des questions administratives, sa vaste érudition et les fortes convictions que la foi lui inspire. — Avec un tel avocat, la cause devrait être gagnée.

Je remarque que ma « copie » s'allonge démesurement; et je n'ai rien dit encore de l'étude, très complète et très savante, que vient de faire paraître notre distingué collaborateur, M. Adrien Planchenault, archiviste-paléographe, sur *les Jetons angevins*. [1] Il est vrai que bien des gens ne savent pas ce qu'il faut entendre par un jeton. Je me donnerai de garde de les instruire, pour cette raison — dois-je l'avouer? — que, confondant les jetons avec les mauvais sous, quelques personnes charitables ont la discrétion de les déposer ici et là, dans le plateau du quêteur. J'ai même bénéficié, une fois ou l'autre, de cette charité bien comprise.

Les érudits et les collectionneurs — qui ne connaissent pas cette manière de pratiquer la charité — auront grand plaisir à parcourir et grand profit à consulter le travail de M. A. Planchenault. Ils y trouveront la description exacte et

[1] Chalon-sur-Saône, Bertrand; un vol. grand in-8°. — Le travail de M. A. Planchenault a d'abord paru par articles dans la *Gazette Numismatique française*.

l'histoire des jetons frappés par les maires, le Corps de Ville, les receveurs et les gardes de la Monnaie d'Angers, par les comtes et les ducs d'Anjou, la Chambre des Comptes, les dignitaires angevins, ecclésiastiques ou civils, et plusieurs grandes familles. Quelques-unes de ces pièces ont été gravées avec une perfection que pourraient envier nos meilleurs artistes. Dans la série moderne figurent les jetons des prud'hommes, des notaires, des Caisses d'épargne, des sociétés et corporations, des ardoisières, des mines, des cercles, des loges maçonniques. Les deux derniers articles sont consacrés aux jetons révolutionnaires et aux jetons de commerce.

L'auteur ne s'est pas contenté d'une simple description : si exacte qu'elle fût, une description n'aurait donné qu'une idée imparfaite de la variété de nos jetons et de l'habilité de nos graveurs. Il a voulu reproduire, en héliogravure, les pièces les plus curieuses et les plus rares — soixante-trois, si j'ai bien compté. Ces reproductions, exécutées avec soin, donnent une valeur de plus au travail, déjà si intéressant par lui-même, de M. A. Planchenault.

Sous le titre de *Choses Vendéennes*, M. H. Baguenier-Desormeaux a réuni en volume un certain nombre d'articles publiés par lui, dans le *Mercure Poitevin*, dans la *Revue hebdomadaire* et dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest* [1]. Plusieurs de ces articles — en particulier, celui que l'auteur consacre à *Bonchamps avant la guerre de Vendée* et qui remplit à lui seul les deux tiers du volume — jettent une lumière très vive sur les événements qui ont précédé ou suivi de près le soulèvement des Vendéens.

L'étude sur *les Origines de l'Église d'Angers : la légende de saint René*, que notre distingué collaborateur M. A. Houtin, avait fait paraître dans la *Province du Maine*, a été tirée à part. Elle forme une élégante brochure de 76 pages [2].

M. Houtin, je le reconnais volontiers, a fait preuve, dans ce nouveau travail, d'une grande érudition et d'un amour sincère de ce qu'il croit être la vérité. De plus, la thèse qu'il soutient sur les origines de notre Église est

[1] Niort, bureaux du *Mercure Poitevin;* un vol. in-18 jésus.

[2] Laval, Vve A. Goupil; broch. in-8o.

solidement appuyée et les conclusions qu'il développe doivent être acceptées par l'histoire : l'établissement du siège épiscopal d'Angers ne semble pas remonter au-delà du IVe siècle. — Mais, au sujet de saint René, je trouve qu'il pousse trop loin la critique. Je sais que la vie du saint, écrite par Archanald, qui a voulu la faire passer pour l'œuvre de Fortunat et de Grégoire de Tours, n'est qu'un remaniement, avec une addition considérable, du récit de saint Maimbœuf. J'avoue qu'il me semble impossible d'identifier la Possonnière avec la *villa Posciacensis* de la légende. Je connais les hésitations et les doutes des Angevins, dont il est question dans une charte de 1255. Le silence des documents liturgiques antérieurs au xe siècle m'inquiète. Néanmoins, je ne puis admettre — même après avoir lu attentivement la brochure de M. A. Houtin — que saint René n'ait pas sa place, et une place importante, parmi les saints évêques qui ont illustré le siège d'Angers.

Des ouvriers, qui démolissaient une muraille, au Mans, pendant le mois de septembre dernier, ont trouvé un petit vase en terre, dans lequel étaient renfermés 160 deniers d'argent, généralement assez bien conservés, — dont 12 deniers d'Angers.

Les deniers angevins, dit M. Henri Roquet, auquel j'emprunte ces détails [1], sont frappés au monogramme de Foulques, avec le nom de la ville d'Angers : ✠ VRBS ANDECAVIS, cinq deniers; ✠ VRBS ANCCSV, deux deniers; ✠ VRBS ANDCVE, un dernier; ✠ ANDECAVE.., sans *urbs*, un denier. Quatre autres sont presque illisibles. Au revers, figure une croix grecque pattée, supportant à ses bras l'*alpha* et l'*oméga*, avec la légende : ✠ FVLCO COMES.

Tous ces deniers sont antérieurs a 1218.

Plusieurs fois j'ai signalé, ici-même, les remarquables études que M. Almada Negreiros a publiées, pendant l'Exposition universelle de Paris, sur les colonies du Portugal. Le dernier travail de M. Negreiros est consacré à l'*Ile de San-Thomé* [2]; il renferme les détails les plus intéressants et les

[1] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1901, 2e semestre, p. 353-355.

[2] Paris, Challamel, 1901; broch. in-8o, de 166 pages.

moins connus sur l'histoire et les productions de cette « perle de l'Atlantique ».

Pour montrer en quelle estime il faut tenir l'auteur et ses œuvres, il suffira de dire que la Société des Études coloniales maritimes de Paris vient de décerner à M. Negreiros une médaille d'argent, en récompense de ses travaux sur les colonies portugaises.

Il y a plusieurs mois, M. J. Joûbert avait été chargé par le Conseil Municipal d'Angers d'étudier l'organisation du corps des Sapeurs-Pompiers de Nantes et les améliorations qu'il conviendrait d'apporter au service des secours contre l'incendie, qui fonctionne dans notre ville. Le rapport présenté à ses collègues par notre savant collaborateur fournit une contribution importante à l'histoire de nos institutions municipales [1]; on y trouve, en effet, les détails les plus curieux sur l'origine, le développement et la constitution définitive de notre Compagnie de Sapeurs-Pompiers.

Toute la vie : c'est le titre d'un joli recueil de poésies [2]. L'auteur qui signe Jean Plau, serait, parait-il, un médecin distingué de la Vallée de la Loire. Je ne trahirai pas son secret.

Voici le titre d'un certain nombre de notes, d'articles ou de travaux plus considérables, publiés par diverses Revues de notre ville et notre région :

Dans les *Archives Médicales d'Angers* (juillet-décembre 1901), une notice sur *l'Hospice général de Saumur* par M. le Dr Peton; des articles biographiques sur *le Docteur Jacques Guérétin*, par M. le Dr Chevalier; sur le professeur *Louis-Joseph Proust*, par M. David; sur *le Docteur René Briau*, par M. le Dr Gripat; sur une famille de médecins, les *Mâreau* de Champtocé, par M. le Dr Goubault;

Dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (second semestre 1901), *le Carrelage de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil*, d'après les pavés retrouvés dans les fouilles récentes, par M. J. Chappée;

[1] Angers, Paré, 1900; plaquette in-12 de 68 pages.

[2] Angers, Hudon frères, 1900; broch. in-4° de 19 pages.

Dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, *les commencements de l'Imprimerie dans l'Ouest de la France*, par M. E. Laurain; les *Lettres de Michel-René Maupertuis*, député du Maine aux États généraux, par notre distingué collaborateur, M. Queruau-Lamerie;

Dans les *Études Franciscaines* (juillet 1901), *les Frères Mineurs et l'Université d'Angers*, par le R. P. Ubald; c'est un très curieux chapitre, qu'il faut ajouter à l'histoire de notre ancienne Université;

Dans la *Revue Angevine* (1er et 15 octobre 1901), *Champtoceaux*, pendant la guerre de succession de Bretagne, par M. La Bessière;

Dans *l'Anjou historique* (juillet-novembre 1901), *Bérenger* a répandu ses erreurs à Angers; *la Sépulture de Nicolas Gellent*, évêque d'Angers, d'après le Livre de Guillaume Le Maire, par M. l'abbé T. Houdebine; *une Paroisse des Mauges pendant la Révolution; Bonaparte et Bourmont*, par M. le duc de la Trémoïlle; *le Ministre de la police générale et le Préfet de Maine-et-Loire*, par M. l'abbé Uzureau;

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (octobre-décembre 1901), *Notes d'un voyage autour du Monde*, par Mgr Pasquier; *les Vendéens à Saumur*, par M. l'abbé Deniau.

Pour terminer, je reproduis à peu près textuellement, la table des matières du *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers*, pour l'année 1901 :

A propos de *Topographie botanique* (réponse à M. l'abbé Hy), par M. Préaubert;

Catalogue de la *Collection de minéralogie de Maine-et-Loire*, dressé par M. Ch. Baret;

Compte rendu de l'*Exposition de Champignons*, faite à la Mairie de la ville d'Angers, du 4 au 9 novembre 1900, par M. A. Gaillard;

Contribution à l'étude des *Saules de Maine-et-Loire*, par M. Préaubert;

Étalon photométrique à acétylène à réglage variable, par M. Préaubert;

Les *Champignons de l'Herbier Guépin*, par M. A. Gaillard;

Les *Monuments préhistoriques* du Baugeois, par le Dr Bœll;

Note sur des *Plaques perforées* trouvées au Fief-Sauvin, par M. O. Desmazières;

Note sur la Collection de M. Bas, donnée au Musée Paléontologique de la Ville d'Angers par Mme veuve Bas, née Louise Vasset :

Note sur *Quelques Champignons* [illegible] recueillis dans les serres du Jardin des Plantes d'Angers, par M. A. Gallard :

Note sur un *Stereulia des grès de Saint-Saturnin*, par M. O. Desmazières :

Rapport sur des *Excursions météorologiques aux environs d'Angers*, par M. Ch. Baret :

Résumé des *Observations météorologiques* faites à l'École normale d'Instituteurs d'Angers en 1880, par M. Surrault.

Ch. [illegible]

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Chronique et mémoires du chevalier Louis de Diesbach, page de Louis XI (1452-1527), publiés par le comte **Max de** DIESBACH, président de la *Société d'Histoire du canton de Fribourg*. — Genève, Ch. Eggimann et Cie, éditeur, 1901.

Le livre de M. le comte Max de Diesbach est la traduction de mémoires rédigés en allemand par un de ses ancêtres, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Ces mémoires retracent surtout des événements de famille et, à ce seul point de vue, ils seraient précieux à consulter, en ce qu'ils nous font pénétrer la vie de l'époque et nous initient de ses mœurs. Mais ils ont aussi une portée générale. Ils n'intéressent pas seulement la Suisse et en particulier la lignée qui, par ailleurs, a donné tant d'illustrations à son pays. C'est une utile contribution à l'histoire de France qu'ils nous apportent.

L'auteur était, pour bien voir, placé au premier rang. Il vint en France tout jeune, pour en apprendre la langue, et fut placé comme page à la cour par l'entremise de son cousin, Nicolas de Diesbach, chambellan et conseiller de Louis XI. Ce fut ainsi qu'il prit part à nombre de campagnes et expéditions, qu'il assista aux entrevues du roi avec les princes, ses adversaires, et notamment à la captivité de Péronne. A l'âge mur, des intérêts le ramenèrent en Suisse où, s'étant marié, il fut investi des importantes fonctions de bailli et de gouverneur de Baden en Argovie. Pendant qu'il remplissait cette lourde charge, la confiance de ses concitoyens l'envoya à diverses reprises comme ambassadeur, soit auprès de Charles VIII, soit en Italie, vers le roi Maximilien. On pourra juger, par ce court exposé des faits, de l'intérêt que présente la chronique où Louis de Diesbach a consigné ce qu'il a vu.

L'auteur raconte avec une sincérité qui n'est pas douteuse, et ses appréciations sur tel ou tel personnage sont à retenir. C'est ainsi qu'elles changent un peu nos idées sur le caractère qu'on prête généralement à Louis XI, d'accord en cela avec les écrivains plus modernes et mieux documentés qu'autrefois. Elles tendent à prouver que Louis XI était en somme un des meilleurs princes de son temps.

Ces mémoires n'avaient point été écrits pour être livrés à la publicité. L'auteur, dans ses préliminaires, le déclare formellement et défend qu'on les fasse connaître en dehors de sa famille. C'est pour ses enfants seuls qu'il écrit, dit-il, et pour leurs descendants, afin qu'ils puissent profiter de son expérience. Louables pensées et désirs qui ont été respectés jusqu'à nos jours, où semblable prohibition n'avait vraiment plus de raison d'être. A la publication du texte allemand, qui date de 1838, M. le comte de Diesbach a eu raison de faire succéder cette traduction, qu'il accompagne de notes et d'intéressants commentaires. De jolies vignettes et gravures, dans le goût allemand, font de ce livre, imprimé avec soin, un volume digne d'attirer l'attention à la fois des érudits et des bibliophiles.

Nous ajouterons que la chronique de Louis de Diesbach n'est pas sans intérêt pour notre histoire locale, à laquelle elle touche par divers points de détail, notamment l'expédition du roi sur Ancenis et Champtocé et la trahison du cardinal Balue qu'elle confirme.

Adrien Planchenault.

Les Antiquités et Singularités de la ville de Rouen, par Taillepied, réimprimé avec une introduction et des notes, par l'abbé A. Tougard. — Société des Bibliophiles normands. Rouen, imprimerie Léon Gy, MCMI, in-4° de xl-xiv-182 pages. Papier vergé.

Le 13 novembre 1589 mourait à Angers, d'une manière bien obscure, un religieux que la postérité devait, plus tard, entourer d'une auréole de gloire et d'admiration. C'était le P. Noël de Pontoise (Taillepied), né à Pontoise, vers 1540. D'origine normande, il était entré tout jeune chez les Cordeliers, où il professa la théologie durant de longues années. La

bibliographie de ses écrits est trop longue à rapporter. Un des plus célèbres est celui des *Antiquitéz et singularitéz de Rouen* que vient de publier à nouveau M. l'abbé Tougard, docteur ès-lettres, professeur au Petit-Séminaire de Rouen.

Le livre méritait une réédition. Publiées à plusieurs reprises au XVIe et au XVIIe siècles, les *Antiquitéz* avaient manqué de l'être encore à la fin du XVIIIe. Et cette fois, nous avons une reproduction qui fera presque autant de plaisir à voir que l'original de 1587.

Il y a trois parties : l'introduction, les notes et le texte.

Pour les notes, l'éditeur a très heureux en les plaçant à part. Toutefois, elles sont en vérité trop peu nombreuses. Aussi, plusieurs des expressions du P. Noël, demeurant privées d'explication, seront comprises des seuls érudits. Il y a, pareillement, certain évêque dont on voudrait bien savoir la patrie, sans recourir à la *Gallia christ.* Etait-il du Mans ou de Sées ?

L'introduction est surtout précieuse par ses détails biographiques. L'éditeur accorde au P. Taillepied la paternité de la *Confession de foi* ; mais il ne souffle mot de l'*Epistre aux chrestiens*. Il ne fait qu'un même ouvrage des *Commentarii in Threnos* et des *Lamentationes Jeremiæ*. N'aurait-on pas pris deux éditions différentes (1582 et 1583) du même ouvrage pour une seule et unique œuvre ? Par ailleurs, M. Tougard doute si vraiment le P. Noël de Pontoise a jamais été docteur en théologie. Les Cordeliers de la province de France, dont faisait partie le Père, prenaient leurs grades universitaires. Si donc le Père s'intitule lui-même *lecteur*, c'est une présomption pour croire qu'il était au moins licencié. Dans les registres de l'Université de Paris, conservés à la bibliothèque de Saint-Sulpice, peut-être pourrait-on trouver des documents capables d'éclaircir cette question. Au sujet des sources, l'éditeur paraît ignorer Denis de Gênes et Bernard de Bologne. Egalement, c'est en 1580 que M. Tougard (p. xv de l'Intr.) semble placer la fondation des Capucins de Rouen. D'après nos archives, cet établissement ne date que de 1582. Enfin, le P. Taillepied, d'abord cordelier à Pontoise, puis réformé à Rouen (du temps du Cardinal légat d'Amboyse), se fit capucin à Paris le 2 octobre 1587.

Le texte lui-même des *Antiquitéz*, qui forme la troisième partie du livre, mérite tout éloge. C'est une réimpression soi-

gnée, intelligente, parfaite, un petit chef-d'œuvre de bibliophile. Et tout le monde dira avec Jacques Le Gras de Rouen :

Ce Cordelier, de Pontoise la fleur,
Extolle tant de Rouen la valeur
Qu'il vous prendra d'oresnavant envie,
Beaux Pontoisins, que Normans on vous die.

Le tout soit à l'honneur de Dieu. Ainsi-soit-il, comme disait le P. Taillepied.

F. Ubald d'Alençon,
des Frères Mineurs Capucins.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-TROISIÈME VOLUME

JUILLET-AOUT

Une lettre du P. Joseph du Tremblay. — **F. Ubald d'Alençon**..... 5

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et constitutionnels (1795-1803) (suite). — **E. Queruau-Lamerie**..... 10

Lettre à Dom Chamard sur un dernier gallican. — **A. Houtin** 29

La mariée de la mort. — **Jean d'Etiau** 51

Une page d'Evangile (poésie). — **J. Galard**..... 96

La famille Boylesve (suite et fin). — **P. de Farcy**..... 105

Une grand'messe à Gavarnie. — **A. Mauvif de Montergon**..... 118

Les mémoires de l'abbé Gruget (suite). — **E. L.**..... 124

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Juillet-Août 1901. — **A. Cheux**..... 138

Chronique..... 140

Les Bénédictins de Saint-Maur de Glanfeuil et l'exil des Congréganistes. — La Loire navigable devant le Conseil général de Maine-et-Loire. — La Société artistique des monuments de la vallée de la Loire. — La tour et l'église de Trèves. L'église de Cunault. — Au Conseil général : Rapports de M. Guillaume Bodinier, de M. de Joly, préfet. — Les monuments historiques de l'Anjou : Saint-Florent-le-Vieil, le Puy-Notre-Dame, la tour Saint-Aubin, Saint-Serge, la salle Saint-Jean, Béhuard, Durtal, Fontevrault, Saint-Pierre de Saumur, etc. — Les monuments proposés à la classification : logis Barrault, Toussaint, hôtel des Pénitentes, ancien Hôtel de Ville, Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, vitrail de Brissac. — Le bureau de la Société des Amis des Arts et le concours annuel de cette Société. — Une statue de Chevreul, à Paris. — Le fronton du Musée de Beaufort, œuvre de M. Georges Saulo. — Le legs de Mgr Barbier de Montault. — Le *Victor Hugo* de David d'Angers. — Nominations dans la légion d'honneur, officiers d'instruction publique, d'académie, chevaliers du mérite agricole. — Un évêque angevin en Bulgarie : Mgr Roissant. — Mlle Suzanne Cesbron. — La retraite de M. Raimbault. — Les médailles d'honneur aux sœurs et infirmières des hospices. — Prix de vertu. — M. Maurice Legendre, lauréat de l'Ecole nationale des Beaux-Arts. — Récompenses du Bureau Central Météorologique. — Une *Enquête faite à Angers en 1371*. — Conférence de M. Gandolphe sur la Chine et l'enseigne Henry. — Nécrologie : MM. le Dr Guignard, Alfred Jubien. — **A. Z.**

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Edelweiss de Gêdre et Œillets d'Hendaye. Impressions et souvenirs au crayon (août 1901). — **Eug. Gasté** 157

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et constitutionnels (1795-1803) (suite). — **E. Queruau-Lamerie**..... 203

La règle franciscaine des religieuses de Saint-Julien, à Châteaugontier (1517). — **F. Ubald d'Alençon**..... 218

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en Français en 1879 par le Dr Atgier. — **Dr Atgier**.. 238

La Châtellenie de Marigné en Anjou. Sa composition en 1523. — **L.-F. La Bessière**..... 255

L'Exposition de champignons de 1901. — **Dr Labesse**..... 273

Les mémoires de l'abbé Gruget (suite). — **E. L**..... 281

L'ordre de la Croix. — **L. de Farcy**..... 297

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers), septembre-octobre 1901 — **A. Cheux**..... 300

Chronique..... 302

Le Congrès eucharistique d'Angers. — La Loire navigable. — Les peintures de l'hospice d'Angers, par MM. Dauban et Guifard. — Une inscription de Beaufort. — Envois de la direction des Beaux-Arts au Musée et à la Ville d'Angers. — Legs du Dr Guignard et de M. Trinchot, à Angers. — Les manuscrits de Chevreul. — Dons de Mme Leferme, née David d'Angers. au Musée et à la Bibliothèque. — Les fêtes patriotiques de Saint-Florent-le-Vieil, Chemillé, Jallais. — Inscription du lieutenant Menou, aux Rosiers. — Nos compatriotes : MM. Fossey et la langue Sumérienne ; Boyer, lauréat des Jurés orphéoniques à Paris ; de Saint-Pern ; Descottes ; Dr Brin. — Rentrée de la Cour et des Tribunaux, discours de M. Bergé. — Un monument à Paul Henry. Son portrait, par M. Audfray. — M. Joubin et le Ministre de l'Instruction publique. — Mlle Marguerite Giraud, à l'Opéra-Comique. — Exposition d'horticulture. — Bouquinerie Angevine. — Les Concerts populaires d'Angers. — Nécrologie : MM. Léon Cosnier, Arthur des Nouhes, comte G.-E. de Contades, Achille Lynen. — **A. Z.**

Chronique bibliographique..... 324

Messire Jean Labbé, dernier recteur de Saint-Julien-de-Vouvantes avant le Concordat, par l'abbé Saint-Fort-Rondelou. — **Q. L.**

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Le commandant Bory, le héros des Passes du Ménam. — **J. Joûbert.** 325

Souvenirs de 1870. — I. Les journées de Josnes. — II. Saint-Georges-Buttavent. — **A. B.** 352

Paul Henry. — **Léon Philouze** 373

M. Max Richard. Discours de MM. Cormeray, Dominique Delahaye, comte de Romain et Deperrière 387

La Gaule Africaine : Haute-Guinée et Haute-Côte d'Ivoire. — **Dr Barot.** 396

Intérieur (poésie). — **Léon Philouze** 431

La Châtellenie de Marigné en Anjou ; sa composition en 1523 (suite et fin). — **L.-F. La Bessière** 432

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Novembre-Décembre 1901. — Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1901 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers) 449

Chronique 453

Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. — Rentrée de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. — Rentrée des Facultés catholiques. — Le banquet du Vin d'Anjou, à Paris. — Inauguration de l'Exposition annuelle des Amis des Arts. — Concerts populaires. — Premier concert extraordinaire. — Conférences de M. l'abbé Houdebine, de M. Lerolle et de Mgr Pasquier, à l'Université ; de Ly-Chao-Pée à la Ligue de l'Enseignement; de M. le Dr Barot, à l'Union des Femmes de France ; de M. Sandberg, au Cirque-Théâtre ; de M. de Nordling, à la Ligue populaire pour le repos dominical. — Concerts Botrel; des Cadets de l'Anjou, à la Salle du Quinconce. — Auditions musicales aux Amis des Arts. — Fête de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole de Chalonnes. — L'anniversaire de la bataille de Patay, à Contigné. — La fête de la 627e section des Vétérans des armées de terre et de mer. — La messe de la Croix-Rouge, à la Cathédrale. — La Loire navigable. — Une statue à Alfred de Musset. — Nos compatriotes : M. Eugène Porcher, M. Paul Décart, M. Georges Chesneau. — Nominations : M. de Villiers ; Prix de vertus ; Légion d'honneur : Mérite agricole. — Départ de M. le général Varigault. — M. le général Koch, commandant la 36e brigade. — Un aveugle licencié ès-lettres. — Don de Mme de la Devansaye. — Découverte archéologique à Lué. — *Obituaire des Cordeliers d'Angers.* — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : L. de Farcy, *Monographie de la Cathédrale d'Angers, le Mobilier ;* — Chanoine **Bazin**, *Pratique de la charité envers les familles ouvrières ;* — A. Chevalier, *l'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs Augustines ;* — A. Planchenault, *les Jetons angevins ;* — H. Baguenier-Desormeaux, *Choses vendéennes ;* — A. Houtin, *les Origines de l'église d'Angers ;* — Deniers angevins trouvés au Mans ; — Almada Negreiros, *l'île de San-Thomé ;* — J. Joûbert, *les Sapeurs-Pompiers d'Angers*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 507

Chronique et mémoires du chevalier Louis de Diesbach, page de Louis XI (1452-1527), publiés par le comte **Max** de Diesbach. — **Adrien Planchenault.**

Les Antiquitéz et Singularitéz de la ville de Rouen, par Taillepied. — **F. Ubald d'Alençon.**

GRAVURE

Les colonies françaises africaines (carte).

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 134-2.

Imprimerie-Librairie GERMAIN & G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, ANGERS

EXTRAIT DU CATALOGUE

ALLARD (Abbé). L'ancien port de Prigny et le grand prieuré des Moutiers. In-8°. . . . . 5 »
— Notes sur Montjean. In-8°. 4 50
AMIRAULT. Manuel du Catéchiste. 2 vol in-12. . . . . 6 »
— Notes sur Montjean et ses seigneurs. In-8°. 3 50
BAGUENIER DESORMEAUX. Un conventionnel Choletais, Michel-Louis Talot. In-8°. . . . . 2 »
— Mémoires et documents concernant les guerres de la Vendée. In-8°. . . . . 5 »
BESSONNEAU. L'Anjou en 1900 : Un vol. grand in-4° avec gravures . 15 »
BLOUET. La vie de Messire Pierre Crestey, prêtre, curé de la paroisse de Barenton, au diocèse d'Avranches (en Basse-Normandie). In-8°. 4 50
BODINIER. Les Elections et les Représentants de Maine-et-Loire depuis 1789. In-8° . . . . . 4 »
BORIT. Viticulture de l'Anjou. In-12 . . . . . 1 50
BOUGLER. Mouvement provincial en 1789. — Biographie des députés de l'Anjou. 2 vol. in-8°. . . . . 10 »
BOURCIER. Essai sur la Terreur en Anjou. In-8° broché. . . . . 4 »
BOURGAIN (L.). L'Eglise d'Angers pendant la Révolution et jusqu'en 1870 (conférences faites aux Facultés catholiques d'Angers). In-8°. 5 »
CASTONNET DES FOSSES. L'Inde française avant Dupleix. In-8°. . . . 3 50
CHAMARD (Dom). Correspondance inédite concernant la Vendée militaire. In-8°. 2 50
— Le château et les seigneurs de la Tremblaye, près Doué-la-Fontaine. In-8°. 2 50
CHÊNE (Arthur du). Choses vues au 29e de Mobiles. In-12. . . . . 1 »
COUDRIN (Abbé). Notice historique sur le miracle des Ulmes. In-12. » 60
CRÉTON (Abbé). Notice historique sur la Maison des Récollets de Doué-la-Fontaine. In-12 . . . . . » 50
DAXOR (René). Poésies : Ode à David d'Angers, Ode à Daillière, Varia. Grand in-16. . . . . 2 50
DEDOUVRES (Abbé L.). Le Père Joseph, polémiste. In-8°. 7 50
— De Patris Josephi Turciados libris quinque . . . . . 3 »
— Le Père Joseph et le Sacré-Cœur. In-18. . . . . 1 50
DENAIS (Joseph). Armorial de l'Anjou. 3 vol. in-8°. . . . . 30 »
— Un moine au XIXe siècle, Dom Piolin. In-8°. . . . . 1 »
— Un musicien du XVIe siècle, Jehan Chardavoine, de Beaufort. In-8° 3 »
— Monographie de la cathédrale d'Angers : monument, sépultures, trésor, tapisseries, vitraux, etc., quatre tables, huit planches, grand in-8° de 525 pages, 50 sur papier Van Gelder : 20 fr. ; 95 exempl. seulement dans le commerce. . . . . 12 »
— Monog. de N.-D. de Beaufort-en-Vallée, in-12 de 563 p. (grav. et plan). 1 50
— Hist. de l'Hôtel-Dieu de Beaufort, in-12 de 176 p. . . . . 2 »
— Les victimes de Quiberon, d'après le général Lemoine, broch. in-8, tirée à 100 ex., pap. de Holl. . . . . 2 »
— Le Pape des Halles (René Benoist, angevin), in-8, pap. de Holl. (portrait). . . . . 3 »
DENIAU (Abbé). Mémoires sur la Guerre de la Vendée, par Louis Monnier. In-8°. . . . . 2 »
DUBREUIL (Abbé). Notre-Dame de Béhuard et son pèlerinage. In-8°. 1 »
DUMAS (Colonel). Historique du 71e régiment territorial d'infanterie. Les Mobiles de Maine-et-Loire. In-8°. . . . . 6 »
E. L. Le vieil Angers. La Tour de Villebon et ses alentours. In-8°. . 2 »
ESPINAY (D'). Notices archéologiques, 1re série, Angers. In-8°. . . . 6 »
— idem, 2e série, Saumur et ses environs. In-8°. . . . . 4 »
FARCY (L. de). Histoire et description des Tapisseries de l'Eglise Cathédrale d'Angers. Brochure in-8° . . . . . 1 »
FAYE (H.). Les Assemblées de la Généralité de Tours en 1787. In-8°, br. 1 50
FOCQUEREAU-LENFANT. Manuel pratique d'arboriculture fruitière. In-12. 3 50
FRÉGEOLIÈRE (De la). Emigration et Chouannerie. In-8° . . . . . 8 »
GAUTIER (Abbé Charles). Saint Marcoul, abbé de Nanteuil. In-12 . . » 50
GILLET (Abbé). Le Martyre de sainte Cécile. In-8° . . . . . » 50
— Le saint drame de Lourdes. In-8° . . . . . » 60
— Vie de Mgr Angebault, in-8° avec portrait . . . . . 5 »

GODARD-FAULTRIER. Monuments antiques de l'Anjou. In-8° 4 50
— Congrès archéologique à Saumur. In-8° . . . . . » 75
— Musée des Antiquités d'Angers. In-8°. . . . . 1 »
GONTIER. Règlement de Vie sacerdotale. In-12 (3e édition). . . . . 1 »
— Explication du Pontifical. In-12. . . . . 2 »
JOÛBERT (Joseph). La question de Madagascar. In-8°. 1 50
LAIR (Adolphe). Mgr Freppel. In-8° 1 50
LALLIÉ (Alfred). Les cent trente-deux Nantais. In-8° 2 50
LEMIRE (Ch.). Le Laos Annamite. In-8° . . . . . 3 »
LENS (De). Université d'Angers du xve siècle à la Révolution française. Tome Ier : Faculté des Droits. In-8°. . . . . 5 »
LETOURNEAU (Mémoires de Grandet). Histoire du Séminaire d'Angers : 1659-1695. 2 vol. in-8° . . . . . 15 »
— Histoire du Séminaire d'Angers de 1695 à nos jours. In-8° . . . 5 »
— Les Saints Prêtres français du xviie siècle. Première série. In-8°. 4 »
— Les Saints Prêtres français du xviie siècle. Deuxième série. In-8° 4 »
— Les Saints Prêtres français du xviie siècle. Troisième série. In-8° 4 »
MONTZEY (Ch. de). Histoire de La Flèche et de ses seigneurs. 3 vol. in-8°. 21 »
Monument à la mémoire de J.-E. Lenepveu. Récit de l'inauguration : Une brochure in-8° . . . . . 1 »
MORIN. Manuel du Juré en matière criminelle. In-12. . . . . 2 »
NICOLLE. La culture pratique dans l'Ouest, améliorations et perfectionnements. In-12. . . . . 2 50
— Assolements et systèmes de culture. In-12 . . . . . 3 50
Notice sur le R. P. Dom Leduc, fondateur de l'Institut des Servantes des Pauvres. Brochure in-8°. . . . . » 50
PASQUIER (Mgr). Vie de la Révérende Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier. 2 vol. in-8°. . . . . 8 »
PAULOUIN (Abbé). La Chouannerie du Maine et pays adjacents (1793, 1799, 1815, 1832). 3 vol. in-12. . . . . 7 50
PERRAUDIÈRE (Xavier de la). Mésanges, poésies. — Au Pays du Tuffeau, conte de Toussaint. 1 vol. in-16 jésus. 3 50
— Giboulées, poésies. In-16 jésus. 3 50
— Ode à la Grèce. In-16 jésus. . . . . » 75
— Rimes provinciales, in-16 jésus 3 50
PETITEAU. Quatuor Jesu Christi Evangelia. Evangelium secundum Matthæum. In-12. . . . . 2 »
— Evangelium secundum Marcum (sous presse).
— Evangelium secundum Lucam (sous presse).
— Evangelium secundum Joannem (sous presse).
PIOLIN (Dom Paul). Persécution des Religieuses de Saint-Joseph de Beaufort-en-Vallée pendant la Révolution. 2e édition. In-8°. . . . 1 »
PORT (C.). La Vendée Angevine. 2 vol. in-8°. . . . . 15 »
— Inventaire de l'Hôpital Saint-Jean. 1 vol. in-8°. . . . . 3 »
PORTAIS (Chanoine). La Servante de Dieu Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier. 2 vol. in-8°. . . . . 10 »
— L'abbé Gruget, curé de la Trinité d'Angers, sa paroisse, son diocèse, son temps (1751-1840). In-8°. . . . . 4 »
— Vie de Mlle de Melun, de Joseph Grandet (2e édition). In-12 . . . 4 »
— La Doctrine catholique. (Le Dogme. La Morale). Deux vol. in-12. 6 »
QUERRUAU-LAMERIE. La Rossignolerie pendant la Révolution. Brochure in-8°. 1 50
— L'abbé Cotelle de la Blandinière. In-8° . . . . . 1 »
— Les Fusillades du Champ-des-Martyrs. In-8° 1 50
— Notice sur le Théâtre d'Angers (1755-1825). In-8° 3 50
— Notice sur la vie de Stofflet. Brochure in-8° . . . . . » 50
— Papiers inédits de Choudieu. — Notes sur la guerre de la Vendée. In-8°. . . . . 2 »
— Une victime de la Révolution, M. Huau de la Bernardrie. Brochure in-8°. . . . . » 50
RANGEARD. Histoire de l'Université d'Angers. Tome II. In-8° broché. 7 50
ROMAIN (Comte de). Cent jours en Orient. In-12 . . . . . 3 »
SAUDREAU (Abbé). Les degrés de la Vie spirituelle. Méthode pour diriger les âmes suivant leurs progrès dans la vertu. 2 vol. in-12. 7 »
— La Vie d'union à Dieu et les moyens d'y arriver, d'après les grands Maîtres de la Spiritualité. In-12. . . . . 3 50
SORIN (G.). Histoire du Lycée d'Angers. In-12 . . . . . 2 50
THORODE. Notice de la ville d'Angers. Manuscrit de la bibliothèque municipale d'Angers, avec notes. In-8°. . . . . 5 »
URSEAU (Abbé). L'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers. In-12 3
— Etude sur l'Instruction primaire avant 1789 dans le diocèse d'Angers ; documents inédits, Ire série. In-8°. 1 50

Coffres-Forts **PETITJEAN** incombustibles et incrochetables

36 Médailles Or et Argent — 6 Diplômes d'honneur — Hors concours

A. LEMANCEAU, Serrurier

ANGERS — 12, Rue Bodinier — ANGERS

DÉPOSITAIRE

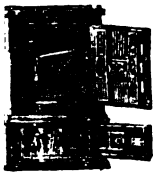

Ouvertures et réparations de tous systèmes

SERRURES ET VERROUS DE SURETÉ INCROCHETABLES
Résistant aux Pinces-Monseigneur

Médaille d'Argent, Exposition d'Angers

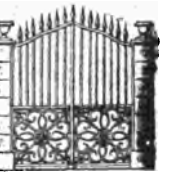

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

GR

Photographie Be

MAISON FONDÉE EN 185

R. MOREAU, S

1, Rue d'Alsace et Place du Ralliemen

PHOTOGRAPHIE D'ART — INSTALLATIO

Spécialités de Procédés au Charbon et à la

SÉRIE D'INSTANTANÉS POUR ENFANTS —

Reproductions — Pastels — Agr

PHOTOTYPIE

F. GUÉ

ANGERS

Spécialités recomman

GUIGNOLET, TRIP

CHERRY-BR

DIGESTIF EXQ

MENTHE-PAST

Liqueur GIFFARD - A

fait digérer, rafraîchit et parfume délicieus

phie B
FONDÉE EN
A U,
ce du Ralliem
T — INSTALLAT
Charbon et
ES POUR ENFAN
astels — Ac
TOTYPI
U É
NGERS
recomm
T, TRI
Y - BR
IF EX
E - PAS
FFARD
parfume dé

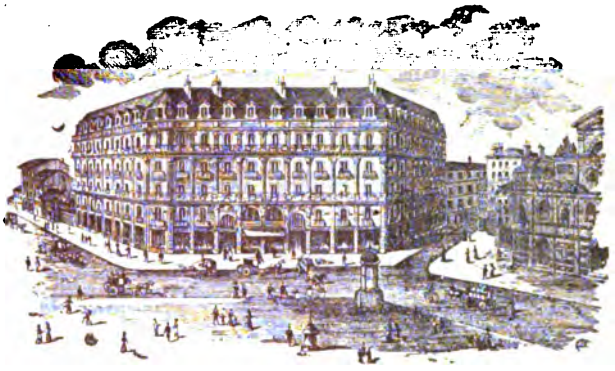

GRAND HO

Place du Ralliement, AN
Entierement éclairé pr la lumière

Table d'Hôte
Restaura
ASCENSEUR - TÉLÉPHONE
Appartements et quartiers d
agencés pour familles
GRANDS SALONS pour
Soirées. — **SALLE** de
CONFÉRENCES, etc.
Pour la location de la salle,
bureau de l'hôtel.

Photographie Berthaul

MAISON FONDÉE EN 1856

R. MOREAU, SUCCESSE

1, Rue d'Alsace et Place du Ralliement — **ANGERS**

PHOTOGRAPHIE D'ART — INSTALLATION MODERNE

Spécialités de Procédés au Charbon et à la Gomme bichrom

SÉRIE D'INSTANTANÉS POUR ENFANTS — GROUPES

Reproductions — Pastels — Agrandissemen

PHOTOTYPIE

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRAND

DIGESTIF EXQUIS

MENTHE-PASTILL

Liqueur GIFFARD - Angers

fait digérer, rafraîchit et parfume délicieusement la bo